BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

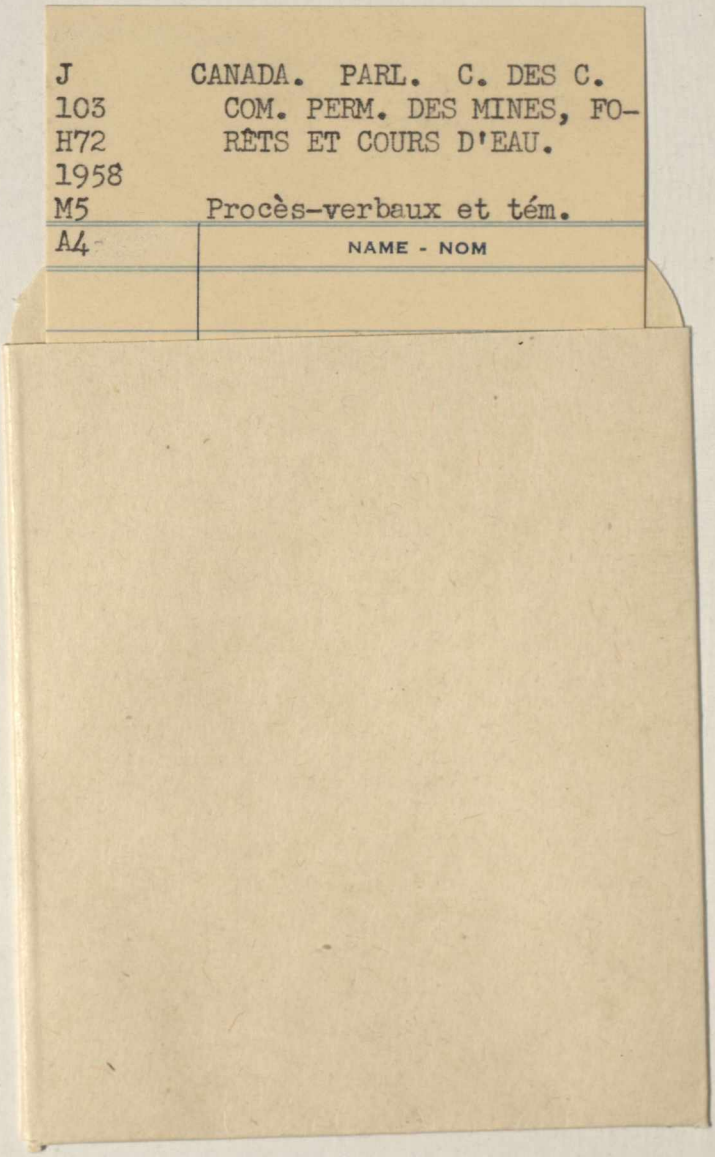
J
103
H72
1958
M5
CANADA. PARL. C. DES C.
COM. PERM. DES MINES, FO-
RÊTS ET COURS D'EAU.
Procès-verbaux et tém.
A4
NAME - NOM

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature
1958

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule nº 1

SÉANCE DU JEUDI 5 JUIN,
DU LUNDI 9 JUIN,
ET DU MARDI 10 JUIN, 1958

Prévisions de dépenses du ministère du Nord Canadien et des Ressources Nationales pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'hon. Alvin Hamilton et M. R. G. Robertson, respectivement ministre et sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

CANADA
AOUT 21 1958
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. Murphy

Vice-président: M. Erik Nielsen

et MM.

Aiken,
Baskin,
Bruchési,
Cadieu,
Coates,
Drouin,
Dumas,
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*),
Fréchette,
Garland,
Godin,
Granger,
Gundlock,
Korchinski,
Latour,
Leduc,
Legere
MacRae,
Martel,
Martin (*Timmins*),
Martineau,
McLennan,
Mitchell,
Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*),
Payne,
Pugh,
Roberge,
Richard (*Saint-Maurice-Laflèche*),
Robichaud,
Simpson,
Stearns,
Villeneuve,
Woolliams—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

Nota: Entre la séance du 5 juin et celle du 9 juin le nom de M. Hardie a été substitué à celui de M. Garland.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 3 juin 1958.

Il est décidé — Que le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se compose des députés dont les noms suivent:

MM.

Aiken,	Gundlock,	Murphy,
Baskin,	Korchinski,	Nielsen,
Bruchési,	Latour,	Payne,
Cadieu,	Leduc,	Pugh,
Coates,	Legere,	Roberge,
Drouin,	MacRae,	Richard (*Saint-Maurice-Laflèche*),
Dumas,	Martel,	Robichaud,
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*),	Martin (*Timmins*),	Simpson,
Fréchette,	Martineau,	Stearns,
Garland,	McLennan,	Villeneuve,
Godin,	Mitchell,	Woolliams—35.
Granger,	Muir (*Cap Breton-Nord et Victoria*),	

(Quorum 10)

Il est ordonné — Que le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, à assigner des témoins et à ordonner la production de pièces et de dossiers.

MARDI, 3 juin 1958.

Il est ordonné — Que les postes portant les numéros 266 à 303 inclusivement et les postes portant les numéros 506 à 508 inclusivement du budget principal de 1958-1959, et les postes portant les numéros 580 à 588 inclusivement ainsi que le poste portant le numéro 659 du budget supplémentaire de l'année financière expirant le 31 mars 1959, qui concernent le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, soient retirés du comité des subsides et renvoyés devant le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

VENDREDI, 6 juin 1958.

Il est ordonné — Que le nom de M. Hardie soit substitué à celui de M. Garland dans la liste des membres dudit Comité.

LUNDI, 9 juin 1958.

Il est ordonné — Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 250 en français de ses procès-verbaux et du compte rendu de ses délibérations, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement; et que ledit Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI, 5 juin 1958.

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et du compte rendu de ses délibérations, et qu'à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue.

2. Qu'il lui soit permis de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Le président,
J. W. MURPHY.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI, 5 juin 1958.
(1)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 11 heures du matin.

Présents: MM. Aiken, Baskin, Bruchési, Cadieu, Coates, Dumas, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Korchinski, Latour, Leduc, Legere, MacRae, Martel, Martin (*Timmins*), Martineau, McLennan, Mitchell, Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*), Murphy, Nielsen, Payne, Pugh, Stearns, Villeneuve et Woolliams—(25).

M. Nielsen propose, avec l'appui de M. Pugh,
Que M. F. W. Murphy soit président du Comité.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, M. Murphy est dûment déclaré président élu et il occupe le fauteuil.

Le président remercie le Comité de l'honneur qui lui est conféré et il donne lecture des ordres de renvoi du Comité.

Sur la proposition de M. Baskin, appuyée par M. Coates,

Il est décidé — Que M. E. Nielsen soit vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Leduc, appuyée par M. Villeneuve,

Il est décidé — Que le Comité demande à la Chambre la permission de faire imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses Procès-verbaux et Témoignages et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Sur la proposition de M. Woolliams, appuyée par M. Pugh,

Il est décidé — Que le Comité demande à la Chambre la permission de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Leduc, appuyée par M. Aiken,

Il est décidé — Que soit institué un sous-comité du programme et de la procédure comprenant le président et six membres que celui-ci nommera.

A 11 h. 20 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LUNDI, 9 juin 1958.
(2)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Baskin, Cadieu, Coates, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Godin, Gundlock, Hardie, Korchinski, Leduc, Martel, Martin (*Timmins*), Mitchell, Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*), Murphy, Nielsen, Payne, Pugh, Roberge, Robichaud, Villeneuve et Woolliams—(22).

Aussi présents, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: L'honorable Alvin Hamilton, ministre; M. R. G. Robertson, sous-ministre; M. E.-A. Côté, sous-ministre adjoint.

Conformément à une résolution du 5 juin, le président désigne les membres suivants qui, avec lui, feront partie du sous-comité du programme et de la procédure, savoir MM. Coates, Dumas, Martin (*Timmins*), Mitchell et Nielsen. Il dit qu'il en nommera un autre lors de la prochaine réunion.

Le président fait un exposé du travail dont le Comité est chargé, surtout l'étude des crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Le poste 266 du budget des dépenses de 1958-1959, — administration centrale, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, — est mis en délibération.

Le ministre fait une déclaration concernant le programme de mise en valeur du gouvernement dans le Nord du Canada, ainsi que les responsabilités qui incombent à son ministère et à lui-même en sa qualité de ministre. Il est interrogé à cet égard.

Sur la proposition de M. Woolliams, appuyée par M. Aiken,

Il est décidé — Que le Comité commence ses séances à 10 heures et demie du matin.

A 1 h. 5 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

MARDI, 10 juin 1958.
(3)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 10 heures et demie du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Baskin, Cadieu, Coates, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Gundlock, Hardie, Korchinski, Latour, Leduc, Martel, Martin (*Timmins*), McLennan, Mitchell, Murphy, Nielsen, Payne, Pugh, Roberge, Richard (*Saint-Maurice*) et Robichaud—(21).

Aussi présents, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: L'honorable Alvin Hamilton, ministre; MM. R. G. Robertson, sous-ministre, E.-A. Côté, sous-ministre adjoint et F. A. G. Carter, agent en chef d'administration.

Le président désigne M. Latour à titre de membre du sous-comité du programme et de la procédure.

Le Comité reprend l'étude du crédit 266 du budget des dépenses de 1958-1959, — administration centrale, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

On continue d'interroger le ministre à l'égard de la déclaration qu'il a faite le 9 juin.

A la suite d'une étude détaillée, le crédit 266 est approuvé.

Le crédit 267 est étudié et approuvé.

Le crédit 268 est mis en délibération et étudié.

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
ERIC H. JONES.

TÉMOIGNAGES

LUNDI, 9 juin 1958.
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le Comité a été légèrement modifié. Je tiens à saluer M. Hardie, qui remplace M. Garland. Bienvenue au Comité, monsieur Hardie; je sais que vous vous y plairez.

Et maintenant, si vous le voulez bien, je vais désigner les membres du comité directeur: moi-même, ainsi que MM. Nielsen, Dumas, Mitchell, Martin (*Timmins*) et Coates, c'est-à-dire quatre conservateurs, deux libéraux et un cécéfiste.

Un député conservateur de Québec voudrait-il proposer un de ses collègues de cette province? Sinon, nous laisserons les choses ainsi. Un des membres du comité directeur, de la province de Québec, pourrait peut-être représenter le parti conservateur.

Messieurs, cet après-midi la Chambre est saisie d'une motion concernant les impressions et les réunions pendant les séances de la Chambre. J'espère bien, messieurs, que vous ne vous opposerez pas à cette motion. Vous avez donné votre assentiment l'autre jour, lors de notre première réunion. Toutefois, si un membre du Comité désire prendre part aux délibérations de la Chambre et que le Comité se réunisse pendant les séances de la Chambre, nous réserverons la question particulière qui l'intéresse, afin de lui permettre de poursuivre son étude du sujet. Cela vous convient-il?

(Assentiment).

J'ai un mémoire, c'est-à-dire une déclaration, à déposer au compte rendu, ce qui m'évirerait d'en donner lecture. Il s'agit de ma propre déclaration concernant les buts et objectifs que vise notre Comité. Je n'en ai qu'une douzaine d'exemplaires. Nous les aurons dans quelques instants, je crois, et vous pourrez en prendre connaissance.

C'est un exposé sommaire, dont voici deux ou trois copies. J'aimerais que vous approuviez la proposition du président et que vous acceptiez la déclaration, tout comme si elle avait été lue et consignée au compte rendu. Il s'agit tout simplement d'un exposé général et sommaire des objectifs du Comité. Êtes-vous d'accord?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, pourriez-vous nous en indiquer seulement les grandes lignes, car nous ne l'avons pas vu. Pourriez-vous nous en fournir un bref aperçu?

Le PRÉSIDENT: Oui, certainement. Je pourrais vous en donner un court résumé. Qu'en pensez-vous?

M. ROBICHAUD: À mon avis, ce serait préférable.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être demander plus tard au ministre ou à quelques-uns de ses fonctionnaires de consigner au compte rendu certains articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui pourraient nous intéresser, car il y a chevauchement des juridictions provinciale et fédérale dans le domaine des ressources naturelles. Cela vous convient-il?

(Assentiment).

Tout en examinant les crédits et la ligne de conduite du gouvernement, je me permets de vous rappeler, à l'occasion de notre première réunion, quelques-uns des

objectifs que nous visons; le mémoire dont j'ai parlé traite la question en partie, mais j'en ai fait le résumé que voici:

1. Suffisance de nos ressources et de nos besoins aujourd'hui et demain. Je sais que "demain" est une expression de nature très relative et qu'elle désigne peut-être des générations à venir. Il y a également la conservation de nos ressources naturelles, en vue de leur usage futur.

2. Quantité des ressources naturelles exportées, mais non transformées.

3. Pénurie de ressources dans certains autres pays.

4. Ressources remplacées par des produits synthétiques.

5. Étendue de la pénurie.

6. Collaboration entre le gouvernement, l'entreprise privée, le gouvernement provincial, le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest.

7. Prix de ces ressources naturelles aujourd'hui et hier.

8. Étendue des recherches et de la technologie, ainsi que les montants dépensés non seulement aujourd'hui, — mais vous aimeriez sans doute examiner aussi les montants déboursés par le passé.

9. Vous vous intéresserez probablement à la ligne de conduite du gouvernement en matière d'impôt.

10. Façon de procéder des autres pays en ce qui a trait au remplacement, selon le cas.

11. Énergie et disponibilité des sources d'énergie.

12. Cartographie géologique et topographique.

Viennent ensuite les moyens de favoriser l'industrie touristique et l'expansion du Canada en transformant un plus grand nombre de ressources naturelles. En outre, messieurs, vous voudrez peut-être discuter la sécurité nationale en ce qui a trait aux problèmes que doit résoudre le Comité.

M. ROBICHAUD: Avant de nous prononcer sur cette déclaration, si le Comité ne doit pas en entendre la lecture, je crois qu'on devrait en fournir une copie aux membres.

Le PRÉSIDENT: Si nous donnions les six copies aux membres libéraux? Je n'en ai pas davantage.

M. PAYNE: Tous les membres devraient certainement être au courant.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous que je donne lecture de la déclaration?

M. PAYNE: Je crois que ce serait préférable.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. HARDIE: Nous devrions peut-être passer à la déclaration du ministre et remettre ceci à plus tard, jusqu'à ce que les membres du Comité aient eu l'occasion d'en prendre connaissance. Après la déclaration du ministre, nous pourrons décider s'il faut consigner ou non ceci au compte rendu. A mon avis, certaines de ces questions dépassent les attributions du Comité.

M. VILLENEUVE: À mon sens, chaque membre du Comité devrait en avoir une copie, afin de prendre connaissance des faits. C'est la première fois que je fais partie du présent Comité. Il a été intéressant d'entendre le président énumérer quelques-unes des fonctions dont nous serons chargés.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous que nous fassions faire un plus grand nombre de copies? Nous pourrions peut-être en obtenir.

M. AIKEN: La déclaration sera publiée avec les délibérations de notre Comité, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. ROBICHAUD: Il s'écoule habituellement quelques jours avant que les délibérations soient publiées. À mon avis, chaque membre a le droit d'avoir une copie de la déclaration.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Ce ne sera pas très long si j'en donne lecture dès maintenant. Voici:

Le PRÉSIDENT: En ma qualité de président du Comité de la Chambre des communes des mines, forêts et cours d'eau, je suis très heureux d'ouvrir la première séance d'une série de réunions qui, je le crois, seront des plus intéressantes et fructueuses.

Si vous me permettez d'exprimer mon avis personnel, il est regrettable, à mon sens, que ce Comité permanent ait été inactif depuis de si nombreuses années. Comme son nom l'indique, ses attributions couvrent une très grande partie du domaine des ressources. De fait, si je ne m'abuse, le Comité ne devrait même pas restreindre son étude aux questions techniques que désignent les expressions "mines, forêts et cours d'eau". Le Comité examinera les questions qui se rapportent à la mise en valeur des vastes régions septentrionales du Canada ainsi qu'au domaine des ressources naturelles en général. Notre richesse économique se fonde sur les ressources naturelles. La façon dont nous les exploiterons ou la façon dont nous ne les mettrons pas en valeur, la façon dont nous nous en servirons avec prudence ou avec folie détermineront le caractère, la richesse et la puissance de notre pays au cours des années à venir. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que les questions dont sera saisi notre Comité sont essentiellement celles sur lesquelles se fonde notre avenir national.

Comme les membres du Comité le savent, les Canadiens se préoccupent de plus en plus de la question de l'exploitation des ressources. Pendant les dernières années, — depuis la dernière grande guerre, — nous avons traversé une époque de croissance et d'expansion formidables. Toutefois, dans une certaine mesure, au cours de cette période nous nous sommes développés sans prendre le temps de considérer la direction vers laquelle nous nous dirigions ou de nous assurer si la méthode de croissance servirait, à la longue, les meilleurs intérêts du pays. Les Canadiens se rendent maintenant compte, — peut-être plus que jamais auparavant, — de l'importance d'envisager les ressources en fonction d'un avenir lointain, d'une manière détaillée et coordonnée. Ils savent maintenant qu'il ne suffit pas simplement d'exploiter les ressources et de profiter de la demande mondiale ou des marchés disponibles à l'heure actuelle sans scruter l'avenir pour voir quels seront les résultats de certaines formes d'exploitation et sans nous assurer si nous pourrons, — ou même si nous devrions poursuivre l'exploitation de la même façon que par le passé. En particulier, on s'est demandé s'il y aurait lieu d'adopter une ligne de conduite active en vue de favoriser davantage la transformation de nos ressources au Canada, avant leur exportation. Bien entendu, il s'agit là d'une question d'une grande complexité et d'une portée incalculable, — et il est sans doute impossible d'y répondre d'une façon catégorique sans étudier chaque ressource en particulier, ainsi que les problèmes de nature nationale et internationale qui s'y appliquent. Cependant, la question est très importante et elle comporte un rapport bien défini avec le domaine des ressources.

Le Comité sera tout d'abord chargé d'étudier les crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Ainsi que les membres du Comité le savent, le gouvernement actuel envisage une exploitation dynamique des ressources du Canada et cette ligne de conduite se rapporte tout particulièrement au ministère en question. À mon avis, il serait donc opportun que le Comité entende, dès le début, une déclaration de l'honorable Alvin Hamilton, qui dirige ledit ministère,

à l'égard de la nature générale de cette ligne de conduite et des façons particulières dont on l'appliquera dans un avenir rapproché et au cours des années à venir. Cette question comportera, j'en suis sûr, un intérêt général et étendu et donnera lieu à une discussion à laquelle voudront prendre part de nombreux membres du Comité. Ce ne serait pas du temps perdu, je pense, si le Comité consacrait au moins une ou deux réunions à cette question de la ligne de conduite générale, avant d'en arriver aux crédits ministériels.

Après avoir discuté la ligne de conduite générale relative aux ressources et à leur exploitation, le Comité jugera préférable, je crois, d'étudier les divers services chargés d'effectuer le travail du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministère comporte une si grande diversité d'occupations dans des domaines si différents et si nombreux, qu'il est vraiment impossible d'examiner son travail, — distinction faite de la ligne de conduite fondamentale dont j'ai parlé, — sans le subdiviser. Pour plus de commodité, les crédits sont groupés d'après les divers services et nous pourrons, je crois, avoir une discussion coordonnée et satisfaisante à l'égard de chaque rubrique. Ainsi, pour ce qui est de la Division des parcs nationaux, le Comité tiendra à étudier de nombreuses questions concernant la conservation de ces régions, afin que les générations futures de Canadiens puissent en jouir. Du point de vue humain, ces régions constituent une "ressource" tout autant que les choses auxquelles on songe habituellement à cet égard, — et une ressource des plus précieuses à mesure qu'augmentera la population de notre pays.

Quant à la Division des ressources hydrauliques, plusieurs questions très importantes se posent, surtout en ce qui a trait à l'exploitation maximum du grand potentiel que renferment les rivières de notre pays. Toutefois, il y a également le domaine très important de la conservation de l'eau car, bien que plusieurs ne s'en rendent pas pleinement compte, notre civilisation consomme d'énormes quantités d'eau. A moins de bien comprendre cette question, nous pourrions gaspiller une ressource qui nous est aussi essentielle que l'air que nous respirons.

La Division des régions septentrionales et des terres s'occupe de toute la mise en valeur et de l'administration de la vaste région septentrionale du Canada en dehors des provinces. Cette région couvre près de 40 p. 100 de notre territoire national et nous comprenons de plus en plus l'importance qu'elle prendra à titre de "troisième dimension" de notre expansion nationale.

Le travail de la Division des forêts a trait à une ressource qui fournit une très grande partie de notre richesse nationale, d'une façon ou d'une autre, — et à une ressource qui exige le plus grand soin quant à la conservation et à l'exploitation. Quand nous examinerons les crédits de la Division des forêts, il y aura lieu de poser des questions sur le reboisement, sur le meilleur emploi de nos forêts et sur les divers usages auxquels peuvent servir le bois et les produits du bois.

Relèvent également du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales deux organismes qui intéresseront le Comité. Le Musée national, qui comporte deux divisions, — celle de l'histoire de l'homme et celle de l'histoire naturelle, — peut fournir une aide très précieuse pour informer et instruire les Canadiens au sujet de leur pays. Ainsi que le proposait la commission Massey il y a une dizaine d'années, peut-être y aurait-il lieu de s'occuper davantage de cet organisme. D'autre part, il y a l'Office du tourisme du gouvernement canadien dont le travail a trait à l'industrie très importante du tourisme au Canada.

Le Comité sera également saisi des crédits de la Commission d'énergie du Nord du Canada, et son étude portera sur l'activité de ladite commission dans les régions septentrionales du Canada, ainsi que sur la ligne de conduite adoptée en vue de la mise en valeur de l'énergie dans les provinces Maritimes. Il va sans dire que ces questions revêtent beaucoup d'intérêt et d'importance.

Les membres du Comité conviendront, j'en suis sûr, que l'étude des crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales couvrira une très grande diversité de questions d'une importance fondamentale et d'un intérêt manifeste.

Plus tard, après avoir achevé l'étude de ces crédits, le Comité passera probablement à ceux du ministère des Mines et des Relevés techniques. C'est le ministère qui fournit les connaissances scientifiques, l'évaluation technique et la cartographie et qui obtient les renseignements essentiels nécessaires à l'exploitation de toutes les ressources de notre pays, — qu'elle soit dirigée par le gouvernement fédéral, par les gouvernements provinciaux ou par l'entreprise privée. Je n'ai pas l'intention, pour le moment, de parler longuement des questions qui pourront être à l'étude à l'égard des crédits de ce ministère, mais il est évident que le travail touche de très près le domaine des ressources que nous examinerons tout d'abord.

Le premier crédit du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales est le N° 266.

266—Administration centrale, $731,410.

Si les membres du Comité le veulent bien, je propose que nous demandions maintenant à l'honorable Alvin Hamilton de nous donner un aperçu général de la ligne de conduite du gouvernement en matière de ressources. J'espère, messieurs, que vous permettrez au ministre d'achever sa déclaration avant de l'interroger. Cela vous convient-il?

(Assentiment).

L'hon. ALVIN HAMILTON (*ministre du Nord canadien et des Ressources nationales*): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je crois opportun de faire cette déclaration à l'heure actuelle, car le programme du nouveau gouvernement en ce qui a trait à l'exploitation a fait l'objet de nombreuses discussions dans les journaux, parmi les députés et dans tout le pays.

Tout d'abord, je me permettrai de vous exposer, d'une façon générale, la philosophie sur laquelle se fonde le point de vue du nouveau gouvernement pour ce qui est de l'exploitation des ressources.

En premier lieu, il faut bien comprendre qu'au cours de toute l'histoire du Canada nous nous sommes toujours demandé quelle serait la meilleure manière de nous conduire dans cette moitié septentrionale du continent, comment nous devrions conserver les caractéristiques nationales de nos gens et comment nous devrions mettre notre pays en valeur afin d'atteindre le but que nous avons le droit de viser sur ce continent. La présente génération se pose encore une fois les mêmes questions. Un renouveau d'intérêt s'est manifesté et notre gouvernement a vu la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre les détails de ce nouveau programme d'exploitation.

Si nous revenons à la philosophie pour un instant, bien qu'il y ait deux doctrines dans notre continent de l'Amérique du Nord, de fait, nous ne formons qu'un tout du point de vue économique; il est inutile de le nier. Cependant, il y a l'autre aspect du problème: nous tentons de conserver, dans la moitié septentrionale de notre continent, une culture et un mode de vie qui sont nettement canadiens. En outre, nous avons, envers le reste du monde, des responsabilités qui sont tout à fait distinctes de notre situation économique sur ce continent, tout en y étant assujetties.

Pour parler carrément, si vous vous reportez à l'expérience de la seconde Guerre Mondiale, vous vous souviendrez que le gouvernement américain s'inquiétait grandement de l'épuisement rapide des ressources stratégiques de son pays et qu'il a institué un comité présidentiel en vue d'étudier la question. En 1952, le comité a rédigé son rapport, appelé rapport Paley, lequel, en termes non équivoques, affirme que les ressources des États-Unis d'Amérique ne sont pas illimitées et que, pour ce qui est de leur ensemble, elles sont actuellement insuffisantes pour maintenir l'économie industrielle du pays. Il faut donc, pour les Américains, rechercher des réserves d'énergie et des ressources minérales dans tous les autres pays.

On estime également qu'en 1980, sauf erreur, les États-Unis feront face à un déficit de 20 p. 100 des ressources totales dont ils auront besoin pour maintenir leur organisation industrielle au niveau qui sera nécessaire à cette époque-là.

Vu ces propositions précises faites au gouvernement américain, selon lesquelles il fallait chercher des réserves ailleurs, en raison des intérêts nationaux des États-Unis, vous comprenez tous pourquoi il nous fallait à nous, habitants de la moitié septentrionale du continent, examiner notre position et voir où nous en étions.

Nous ne blâmons pas les États-Unis; par contre, tout le monde condamnerait le gouvernement américain et les industriels américains s'ils n'allaient pas chercher des réserves dans les régions de notre moitié septentrionale du continent.

Il faut songer à cet autre aspect de la question; notre pays se trouve au nord du continent et nous voulons nous assurer que nous protégeons non seulement les intérêts de la génération actuelle, mais aussi ceux des générations à venir.

Tout en parlant de la ligne de conduite du point de vue stratégique, je vous expose maintenant les raisons profondes ou fondamentales qui nous ont poussés à établir certains programmes.

Pour ce qui est du point de vue stratégique, voici le deuxième aspect du programme: nous disons vaguement qu'en l'an 2000 la population du Canada atteindra 50 millions et, plus tard, 75 ou même 100 millions. Pourtant, de toute évidence, on n'a pas songé d'une façon coordonnée à élaborer un programme d'intérêt national en vue de la découverte, de la mise en œuvre et de l'emploi le plus efficace de toutes ces ressources du Canada.

Les hommes chargés de cette tâche sont ceux qui font partie des gouvernements, sur le plan provincial, parfois également sur le plan municipal, mais surtout sur le plan fédéral. On a recueilli beaucoup de connaissances individuelles dans certains domaines. En consultant les archives de mon propre ministère ainsi que celles d'autres services, vous trouverez de nombreuses propositions faites depuis plusieurs années. Je ne dis pas que nous puissions faire des reproches à qui que ce soit. Je signale tout simplement qu'au Canada nous n'avons pas rassemblé les opinions de tout le monde, soit sur le plan municipal, provincial ou fédéral soit dans le domaine privé des recherches entreprises par les universités ou des groupes particuliers, en vue de trouver comment nous pourrions établir une nation de 50 à 100 millions d'habitants, en nous fondant sur un concept que j'aimerais appeler l'idée de la conservation.

Entre parenthèses, j'ajouterai que si les Américains pouvaient recommencer le dix-neuvième siècle avec les connaissances qu'ils ont maintenant acquises à l'égard de leur économie, ils n'auraient pas à attendre à la fin du dix-neuvième siècle pour inaugurer ces grandes méthodes de conservation que leur pays vient d'entreprendre.

Au Canada, soit en raison d'une grâce fortuite, ou de notre situation géographique, ou tout simplement par suite d'inertie, nos ressources ne se sont pas épuisées autant que celles des Américains, qui n'avaient élaboré aucun plan. Soit par la grâce de Dieu, soit en raison de notre propre paresse, peut-être avons-nous été empêchés de faire un mauvais usage de nos ressources.

Pour en revenir à notre propre pays, à mon avis, si les habitants actuels des provinces du centre, surtout ceux d'Ontario, devaient revivre les cent dernières années, possédant toutes les connaissances qu'ils ont maintenant recueillies, ils modifieraient grandement la mise en valeur et l'emploi des ressources. Il n'est pas du tout question de blâmer qui que ce soit. Nous sommes tout simplement décidés à éviter, si possible, ces erreurs dans notre pays, pour ce qui est de l'exploitation future et de l'emploi efficace de nos ressources.

Par conséquent, monsieur le président, pour résumer la situation que j'ai exposée, le monde entier, et surtout les États-Unis éprouvent un besoin croissant

de certains produits de nature stratégique. Grâce à ses grandes réserves de minéraux de toutes sortes, le Canada constitue un important centre d'intérêt du point de vue économique et politique. C'est pourquoi il y a lieu d'exploiter ces ressources avec méthode et logique.

Quant à la deuxième raison dont j'ai parlé, c'est que nous essayons de mettre en valeur la partie septentrionale de notre pays en nous souvenant que notre peuple, de caractère nettement canadien, n'en veut à personne, mais possède une culture distincte dont il est très fier.

Et maintenant, monsieur le président, il est temps, je crois, de prier le Comité de considérer plus particulièrement le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales dans le cadre de cette philosophie générale.

Il m'incombe, je pense, de profiter de l'occasion pour donner lecture d'un document qui, j'en suis certain, ou presque certain, non seulement n'est pas généralement connu, mais n'a jamais été appliqué. En d'autres termes, la loi complète n'a jamais été mise en vigueur. Il s'agit de la loi qui établissait, en décembre 1953, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. C'est la loi qui régit la conduite de mon ministère, qui en définit les fonctions et attributions.

Au cours de ma lecture, vous pourrez envisager, je crois, l'ensemble des responsabilités en vertu desquelles, en qualité de membres du Comité, vous avez le droit d'examiner les chiffres de nos crédits, afin de voir si l'argent que nous demandons est mis à bon usage.

Si je ne m'abuse, il est vrai que le Comité n'a pas la competence de décider si la ligne de conduite est bonne ou mauvaise, mais il a le droit de se rendre compte si l'argent que nous dépensons ou que nous nous proposons de dépenser est mis à bon usage. Grâce à vos connaissances personnelles et pratiques de certains endroits, vous pourrez, nous l'espérons, repérer les erreurs qui se sont glissées dans notre raisonnement, ce qui aidera notre ministère et, bien entendu, en dernier ressort, le contribuable.

Je pense que chacun de vous peut se procurer un exemplaire de cette loi et, à mon avis, on devrait la connaître parfaitement.

Fonctions et attributions.

5. Les fonctions et attributions du Ministre s'appliquent et s'étendent à toutes matières ressortissant au Parlement du Canada et non assignées par la loi à quelque autre ministère, division ou organisme du gouvernement de ce pays, . . .

(Par conséquent, nous nous occupons de tout ce que les autres ne sont pas expressément chargés de faire.)

en ce qui concerne:

a) les territoires du Nord-Ouest et le territoire du Yukon;

b) les Esquimaux;

c) les ressources forestières et hydrauliques du Canada;

d) les entreprises d'irrigation et les aménagements d'énergie hydraulique;

e) les parcs nationaux;

f) les endroits et monuments historiques;

g) l'archéologie, l'ethnologie, la faune et la flore du Canada, et

h) les renseignements et services touristiques.

6. Le Ministre doit

a) coordonner, dans les territoires du Nord-Ouest et le territoire du Yukon, les activités des divers ministères, divisions et organismes du gouvernement du Canada;

(En d'autres termes, toute activité des autres ministères du gouvernement du Canada doit être coordonnée par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.)

b) entreprendre, faciliter ou recommander des mesures comportant un plus ample développement économique et politique des territoires du Nord-Ouest et du territoire du Yukon; et

c) favoriser, par des recherches scientifiques et par la technologie, la connaissance du Nord canadien et des moyens d'aborder les conditions relatives à sa plus ample mise en valeur.

Si vous le permettez, monsieur le président, j'ajouterai, en mes propres mots: favoriser la connaissance du Nord canadien, même au point d'y ammener un journaliste ou deux, à l'occasion, quand je m'y rendrai moi-même.

Le PRÉSIDENT: Pas des membres du Comité, cependant!

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*):

J'ai déjà reçu des demandes de commerçants et de diplomates, ce qui formerait une grande variété, mais c'est là une des responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi.

Voici la partie de la loi que j'aimerais souligner, si vous le voulez bien.

7. (1) Le Ministre peut élaborer des plans pour la conservation et la mise en valeur des ressources du Canada, ainsi que pour les recherches connexes. Avec l'autorisation du gouverneur en conseil et en collaboration avec d'autres ministères, divisions et organismes du gouvernement du Canada, il peut pourvoir à l'exécution desdits plans.

(C'est là le sens complet du membre de phrase "peut élaborer des plans pour la conservation et la mise en valeur des ressources du Canada".)

(2) Le Ministre peut coopérer avec les provinces et des municipalités à la réalisation de tous plans de conservation ou de mise en valeur prévus au paragraphe (1).

Il m'incombe de collaborer avec les provinces et les municipalités dans la réalisation de tous les plans qui sont adoptés, avec l'approbation du gouverneur général en conseil.

(3) Pour remplir ses fonctions et attributions visées par le présent article, le Ministre peut entrer en consultation avec des représentants de producteurs, de l'industrie, des universités, du monde du travail, et des autorités provinciales et municipales. Il peut aussi instituer des conférences de ces représentants.

8. Le Ministre a le contrôle et la gestion de toutes les terres appartenant à Sa Majesté, du chef du Canada, excepté celles dont le contrôle et la gestion relèvent spécialement de quelque autre ministre, ministère, division ou organisme du gouvernement du Canada.

9. Le Ministre a le contrôle, la gestion et l'administration du Musée national du Canada. Il doit recueillir, classifier et arranger, afin qu'ils soient exposés au Musée, les spécimens nécessaires pour donner une connaissance complète et exacte de la géologie, de la minéralogie, de la paléontologie, de l'archéologie, de l'ethnologie, de la faune et de la flore du Canada.

10. L'exécution des lois, arrêtés et règlements non assignés par la loi à quelque autre ministre et se rattachant à l'une des matières mentionnées aux articles 5 à 9, relève du Ministre.

11. Le Ministre doit, au plus tard le 31 janvier qui suit la fin de chaque année financière ou, si le Parlement n'est pas alors en session, l'un quelconque des cinq premiers jours où le Parlement siège par la suite, présenter à celui-ci un rapport indiquant les opérations du ministère pendant l'année financière en question.

Maintenant, messieurs, voilà les fonctions que j'ai énumérées. J'espère que chacun de vous les parcourra de nouveau quand il en aura l'occasion, afin de comprendre l'ampleur et, en même temps, la profondeur des responsabilités de notre ministère. Mais si vous en voulez une définition toute simple: c'est un ministère qui trace des plans. Nous élaborons des plans et il va sans dire que certaines responsabilités nous incombent à l'égard de l'administration du programme.

Si j'ai mis tout ce temps, c'est que je voulais mettre davantage en lumière la dernière partie de ma déclaration.

Où en est rendu le soi-disant programme national d'exploitation? Si vous vous en souvenez, au début de mes remarques, j'ai énoncé l'idée qu'il nous faudrait savoir au juste où nous en étions par rapport à cette demande mondiale, surtout à la demande américaine concernant les ressources de notre pays.

Pour plus de commodité et d'utilité, j'ai apporté une carte du ministère, qui n'a aucun caractère officiel ou autre. C'est vraiment une carte qui sert à élaborer des plans. Elle illustre le genre de considérations auxquelles se livrent ceux d'entre nous qui tentent de mettre en œuvre des directives d'ordre général.

Supposons tout d'abord que vous ayez à établir une nation de cinquante millions d'habitants ou plus. Que devez-vous savoir? Vous devez d'abord connaître vos ressources d'énergie. Puis, vous devez connaître vos ressources minérales. Je ne devrais pas m'exprimer ainsi. Je devrais dire les autres ressources auxquelles seront appliquées les ressources d'énergie. Ce sont les deux inconnues, car aujourd'hui, pour ce qui est des ressources d'énergie, nous connaissons quelque peu nos ressources de houille. Une province, celle d'Alberta, s'est efforcée, avec succès, d'inventorier et d'estimer ses ressources pétrolières, tant d'huile que de gaz. Nous possédons une certaine connaissance de l'énergie découlant de la force hydraulique.

Ce sont les régions que nous connaissons mais, d'une façon générale, exception faite de ces sources d'énergie, nous ne connaissons à peu près rien de nos ressources d'énergie au Canada. De nos jours, l'énergie est l'élément essentiel d'un État industriel. Comme je l'ai déjà dit, sans parler de la province d'Alberta, la Colombie-Britannique n'a fait aucun inventaire de ses ressources potentielles de pétrole et de gaz. La Saskatchewan n'en a pas fait non plus, ni le Manitoba. Dans bien des endroits, l'Ontario n'a pas évalué ses ressources potentielles le long des plaines basses de la vallée du Saint-Laurent.

Par conséquent, sans trop craindre d'être contredit, je puis affirmer que, exception faite de la province d'Alberta, nous n'avons aucune idée de nos ressources de pétrole et de gaz.

Je ne veux blâmer personne, mais dans mon propre ministère, qui s'occupe des territoires, je doute qu'on puisse indiquer, même à cent milles carrés près, la quantité de gisements pétrolifères, et encore moins l'étendue des réserves de gaz et d'huile. Ce serait humainement impossible. Nous n'avons donc aucune idée exacte, pour ce qui est de l'inventaire de l'énergie dans ce domaine. Quant au propane, au butane, au méthane et à tous les autres éléments qui produisent l'énergie, nous ne possédons pas de liste des régions, ni d'inventaire et nous travaillons complètement à l'aveuglette lorsque nous élaborons des plans pour un pays de cinquante millions d'habitants ou plus.

Quant à la deuxième partie du programme, soit les ressources naturelles, grâce au bon travail qui s'est fait depuis dix ou douze ans, nous connaissons quelque chose de nos ressources forestières. Mais si l'on passe aux minéraux, tout pourcentage concernant une région donnée est aussi bon qu'un autre. Pour ma part, je dis qu'une proportion de 50 à 70 p. 100 de la surface du Canada est non seulement inexplorée, mais probablement inaccessible aux explorateurs, — exception faite d'une faible mesure de transport aérien. Je me sers de ces chiffres avec une grande circonspection, car je ne voudrais pas acquérir la réputation d'être inexact. Cependant, quels que soient les chiffres, — et c'est là l'utilité de cette carte, — si vous voulez faire une estimation de l'énergie et des ressources, vous devrez, comme je l'ai déjà dit, dresser un inventaire et maintenir cet inventaire ou cette vérification sans interruption.

Pour ce qui est de l'énergie, nous avons dû agir assez rapidement. Il s'agit de la ligne de conduite du gouvernement, qui ne relève pas nécessairement tout à fait du ministère du Nord canadien. Quand nous avons institué une commission d'énergie, nous désirions obtenir le plus tôt possible une commission nationale d'énergie. C'est pourquoi, en vertu de ses attributions, la commission royale était chargée de former les cadres d'une commission nationale d'énergie. La commission royale avait donc comme objectif principal d'établir les cadres, ainsi que les attributions et les fonctions de la commission d'énergie, qui serait chargée de l'ensemble du problème national de l'énergie. Ladite commission aurait dû être formée depuis de nombreuses années. Bien des Canadiens regretteront peut-être le temps perdu à ce sujet, — et je répète qu'on ne peut faire de reproches à personne en particulier.

Je vais vous parler maintenant des ressources de minéraux qui se trouvent dans le Nord canadien. La carte que voici indique où en étaient rendus nos plans l'automne dernier. Nous avons pris la moitié supérieure de ces provinces et, d'après les renseignements que nous possédions, nous avons colorié le plus exactement possible les régions générales de gisements pétrolifères, ainsi que les régions minières. La carte illustre en rouge les gisements possibles de minéraux. C'est le bouclier canadien et, en remontant le long des îles, vous constaterez les dépressions que voici. Cela ne signifie pas que les endroits qui ne sont pas rouges ne renferment pas de minéraux. Les étendues indiquées sont tout simplement les régions générales, selon nos propres renseignements et ceux du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Grâce à toutes ces découvertes minières, aux relevés géologiques, aux levés faits à l'aide du magnétomètre et du gravimètre, nous avons pu dire sans nous tromper que ces terrains renferment des minéraux. Ces régions plus foncées, qui sont censées être bleues, renferment des gisements pétrolifères. Elles s'étendent jusqu'à la pointe de l'île Ellesmere. Avec cette série de couches superposées, il est facile de voir comment on peut commencer à élaborer un programme. En vue de produire des renseignements suffisants pour tracer ce programme national, comme nous ne connaissions vraiment que des généralités à l'égard de notre pays, nous avons dû esquisser les grandes lignes des ressources nationales.

Afin de tracer cette esquisse, il ne faut pas nécessairement connaître chaque pied cube de gaz, ni toutes les ressources possibles des régions minérales. Ainsi, l'exploration des minéraux est non seulement une question de superficie, mais aussi de profondeur. Cependant, quand je dis qu'une proportion de 60 à 75 p. 100 de notre pays est inexplorée, je veux parler du plan horizontal et non vertical. Il nous faudra énormément de temps pour nous faire même une idée des ressources latentes.

Voilà donc les données de notre problème. Pour tracer un dessin, puis explorer, il faudra ouvrir le pays afin de savoir ce que nous possédons. Dans la province d'Alberta, qui possède 8,000 puits de pétrole, on a pu élaborer une formule qui fournira des ressources potentielles de pétrole et de gaz pendant cent ans; de même,

en ouvrant le pays ici et là, nous pourrons également en arriver à dresser un inventaire, qui nous donnera une idée approximative de notre richesse, non seulement déjà découverte, mais aussi de celle qui existe à l'état latent.

J'ai demandé aux fonctionnaires du ministère quels projets ils avaient formés afin de repérer ces ressources et d'explorer le pays. Ils travaillent depuis un certain temps à l'élaboration de ces plans; de fait, les mémoires touchant les territoires du Nord-Ouest et du Yukon présentés, en 1955, à la commission Gordon renfermaient quelques-unes de leurs idées.

Quant à ces programmes, dans la mesure où ils visaient les territoires, j'en ai abaissé la durée de vingt-cinq à cinq ans. Voilà à peu près la seule chose que j'aie accomplie en ma qualité de ministre. Mais il est inutile de construire, — comme l'avaient proposé les fonctionnaires du ministère, — un réseau de routes sillonnant le tiers septentrional de notre pays, à moins de les relier aux régions peuplées du Sud. Nous avons alors conçu l'idée d'explorer les régions septentrionales des provinces, afin de les rattacher à notre réseau dans les territoires.

Les lignes des routes projetées que voici ne sont pas exactes. (Incidemment, je désire en parler plus tard d'une façon plus détaillée, — ce ne sont que des lignes projetées.) Alors, nous comprenions parfaitement que, dans la région occidentale de l'Arctique, nous devions relier notre réseau de l'Arctique ou d'ailleurs aux régions peuplées du Sud. Dans le cas de la Colombie-Britannique, cela signifiait la route qui descend jusqu'à Cassiar, au sujet de laquelle on avait discuté et l'on s'était entendu il y a environ un an. Il fallait tracer une route partant de l'Alberta. Voici, dans cette dernière province, la route Mackenzie qui se rend au Nord jusqu'au Grand lac des Esclaves. Il fallait reconstruire cette route. Si l'on aménageait un chemin de fer, il faudrait que le parcours soit parallèle à cette route, — d'une façon très générale. Au cas où vous le demanderiez, cela ne désigne pas le parcours exact du chemin de fer. On se propose également d'aménager des routes qui se relieraient à cette région. L'automne dernier, on a tracé certains de ces plans dans ces endroits et, s'il y a parmi vous des gens de la Saskatchewan, cela ne désigne pas le parcours de la route. L'entente n'est pas encore conclue; c'est pourquoi je ne dois pas en dire davantage. On en est simplement à l'élaboration des plans.

Nous travaillons de concert avec les provinces. Je ne veux rien divulguer de trop, mais vous pouvez vous rendre compte de l'idée générale, si nous procédions à un relevé de nos ressources. Sur cette carte, le rouge indique les endroits qui renferment des minéraux. Comme chacun le sait, le bouclier canadien passe ici.

Dans Québec également, vous pouvez vous imaginer quelles sont mes intentions en ouvrant ces régions. En aménageant une route d'A à B à travers les provinces, il faut songer aux gens qui habitent les endroits situés entre A et B, mais il faudrait tout d'abord savoir combien de nouvelles régions il y a lieu d'ouvrir.

Et maintenant, dans l'Arctique oriental, — je passe à un autre sujet, — on y accèderait par la mer, comme l'indiquent ces lignes sur la carte. Une fois de plus, je puis dire sans crainte, je pense, que ceci ne comporte aucun secret. Un des motifs importants pour lesquels nous portons tant d'intérêt à la terre de Baffin, c'est qu'on s'y livre très activement au piquetage des concessions du minerai de fer. Bien entendu, les mines de fer s'étendent ici le long de la dépression de Grenville ou d'Alberta. On trouve à cet endroit, sur la carte, du minerai de fer avec du nickel. Selon les renseignements obtenus depuis environ un an, toute cette région pourrait très bien renfermer un volume beaucoup plus important de minerai de fer que la chaîne Mesabi. Il faut bien se rappeler que le complexe de l'industrie américaine s'est édifié surtout en raison de la Mesabi. Il semble que nous en aurons proportionnellement davantage, mais je ne dirai pas combien. Cela prouve l'importance des mesures que prend le gouvernement en vue de l'exploitation de ces ressources. Comme certains d'entre vous prévoient sans doute les choses avant que je les ais exprimées, vous savez quelle décision importante il nous faudra prendre ensuite.

Je vais maintenant reculer d'un pas. Afin de mettre en œuvre un programme destiné à quelque 50 millions d'habitants ou plus, il faut diviser ce programme en deux parties: en premier lieu, un réseau de routes en vue d'ouvrir de nouvelles régions dans les territoires du Nord-Ouest et deuxièmement, un réseau s'étendant à travers le Canada dans la partie septentrionale des provinces, en vue d'explorer ces régions qui renferment des ressources. En venant de l'Ouest, nous pourrions nous servir du réseau routier, à cet endroit sur la carte, tandis que nous pourrions accéder par la mer à la région orientale. Nous pourrions naviguer ici et parcourir les routes ici. Vous voudrez sans doute savoir pourquoi cette route projetée suit le bouclier canadien jusqu'à Coppermine. Le député de cette circonscription sait qu'on suit la pointe du bouclier canadien. Si vous vous déplacez jusqu'ici, vous allez à rebours du terrain, ce qui entraînerait de fortes dépenses et il est très douteux qu'un gouvernement fasse une proposition de cette nature pour le moment. Mais si vous connaissez un peu la région qui suit le bassin du fleuve Mackenzie ici, vous constaterez que la route descend. Vous vous rendez du Grand lac des Esclaves, où il y a exploitation minière, jusqu'au Grand lac de l'Ours, où se fait également une certaine exploitation minière, puis de là jusqu'à Coppermine, où se trouvent des ressources minérales latentes. Coppermine étant situé sur l'Arctique, voici une des routes qui débouchent dans l'Arctique et qui conduiront aux ressources minérales, quand se fera sentir la demande économique du produit qu'on pourra en tirer.

Je procède lentement, car, si je ne m'abuse, l'aspect important des plans concerne surtout l'Ouest du pays; cette route traverse le Yukon et s'étend ici jusqu'aux voies d'accès par la mer. La route aboutira soit à Fort-McPherson, soit plus au nord ou plus au sud, selon que les relevés l'indiqueront.

Cela m'amène à la question essentielle que se demandent les députés qui doivent rendre compte aux électeurs de leur circonscription de la façon dont on dépense l'argent des contribuables.

Je vais citer les prévisions dépenses lentement et soigneusement, afin de démontrer que nous dépensons cet argent avec sagesse et que ces dépenses ont un rapport avec la philosophie ou la ligne de conduite de longue portée de notre gouvernement.

La route en question s'étendra d'un endroit situé à 30 milles de l'autre côté de la ville de Dawson, montera ici à travers les régions pétrolifères, franchira les montagnes et aboutira au littoral. On estime qu'au cours des cinq prochaines années le coût atteindra de 5 à 8 millions de dollars. Ce n'est qu'une approximation. Je dis de 5 à 8 millions dans l'espoir que tous les Canadiens, — sans parler du ministre lui-même, — pourront s'en tenir à ces chiffres, car s'ils sont trop élevés tout le programme s'effondrera en raison du prix exorbitant de l'étape initiale; de 5 à 8 millions pendant une période de cinq ans.

Si je tiens à souligner et à répéter ce coût estimatif, c'est que j'ai pris connaissance de déclarations faites à la Chambre et publiées dans les journaux, selon lesquelles nous dépenserions des sommes énormes, — soit des centaines de millions dans le Nord où personne n'habite. Cette déclaration n'est nullement destinée à entamer une lutte au sein du Comité.

Je vous prie d'examiner les chiffres. Le coût estimatif s'établit de 5 à 8 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Mais, à l'heure actuelle, des sociétés de pétrole privées se sont procuré des permis en vue d'exploiter les gisements pétrolifères dans cette région, à peu près de cet endroit jusque là, — et il y en a d'autres ici, — et ces terrains couvrent approximativement 65 millions d'acres.

Si vous voulez une ventilation des chiffres depuis le 23 septembre 1957, alors qu'on a fait savoir pour la première fois aux compagnies pétrolières que le gouvernement modifiait sa ligne de conduite touchant l'exploration de ces régions, — c'est en septembre dernier que nous avons signalé à chaque compagnie de pétrole que nous changions les règlements régissant le pétrole, — depuis cette date, on s'est emparé de 35 millions d'acres dans cette région que traverse la route que voici.

Cela signifie, en termes de dollars, que les compagnies en question ont déposé entre les mains du gouvernement, depuis le 23 septembre, la somme d'un million et trois quarts afin de garantir qu'elles se conformeront aux règelements à l'égard de ces permis; pour exprimer en chiffres ronds une autre approximation, je serais des plus surpris si ces compagnies, qui ont accompli le minimum d'après ce coût estimatif, ne dépensaient pas près de 50 millions. C'est là le chiffre minimum qu'elles doivent dépenser afin de garder ces permis d'exploration; il s'agit d'environ 50 millions de dollars.

De fait, le montant dépensé au cours de la période où elles détiendront ces permis atteindra probablement, — c'est un chiffre approximatif, — de 150 à 250 millions de dollars.

En ma qualité de ministre, je ne puis fournir de chiffres précis à cet égard, car les renseignements que nous possédons sur les sociétés privées et sur leurs projets nous permettent seulement d'établir un chiffre approximatif, mais voici où je veux en venir: à titre de représentants des contribuables du Canada, vous serez priés de voter une faible somme, par exemple, à l'égard des crédits destinés à certains travaux qui doivent s'accomplir cette année dans ces endroits. Mais cela signifie réellement que vous êtes disposés à dépenser plus de 5 millions, — de 5 à 8 millions, — et déjà les compagnies pétrolières, grâce aux 781 permis qu'elles se sont fait délivrer, indiquent qu'elles sont prêtes à fournir 50 millions de dollars en espèces; au cours de cette période; la somme pourra même atteindre de 150 à 250 millions.

Alors, s'agit-il de projets chimériques, qui ne se fondent pas sur un régime économique réaliste?

Laissez-moi vous donner un autre exemple: le chemin de fer dit de Pine-Point, — cette ligne sur la carte n'indique pas nécessairement l'endroit où il se trouvera, — coûtera environ 65 millions de dollars. Le gouvernement devra fournir une partie de ces 65 millions sous la forme habituelle d'une subvention à la mise en valeur.

Mais voici la question: de la construction de ce chemin de fer découlera, — nous avons une mise de fonds de 200 à 300 millions de dollars et ces capitaux personnels ne proviennent pas des Canadiens, ni des chemins de fer, mais d'autres exploitants.

Je procède avec lenteur maintenant car, à mon sens, les plans sont bien fondés dans la mesure où le projet est rentable. Je retourne en arrière.

Quel est l'emplacement définitif de ce chemin de fer? Monte-t-il ici le long du chemin Mackenzie, ou bien suit-il la route de l'Est? A l'extrémité se trouve un des plus riches gisements de plomb, de zinc et de cuivre en Amérique du Nord.

A l'heure actuelle, les prix du plomb et du zinc ont baissé, mais il est inutile d'en parler pour le moment; cela provient de tout l'excédent des approvisionnements.

Mais lisez le rapport de la commission Gordon, ainsi que le rapport Paley et vous constaterez que la question comporte un intérêt de longue portée car, selon l'estimation prudente de la commission Gordon, on aura besoin en 1980 de 400 p. 100 plus de plomb, de 400 p. 100 plus de zinc et de 200 p. 100 plus de cuivre, pour répondre à la demande relative à ces produits.

Un pays devrait s'efforcer d'employer ses ressources avec sagesse, non pas quand la demande s'en fait sentir par suite des menaces de guerre ou de la pénurie d'approvisionnements, mais il doit songer à l'avenir, prévoir les choses de nombreuses années d'avance. Si nous pouvons, grâce aux plans que nous formons, démontrer aux Canadiens certains chiffres et données concernant les sources d'énergie, la construction de routes, ou de chemins de fer, ou l'aménagement de voies maritimes, ou des cours d'eau, ou de routes aériennes, nous fournissons ces biens essentiels, en vertu des fonctions du gouvernement, — l'énergie, les communications et le transport, — afin de permettre à l'entreprise privée d'aller exploiter ces ressources.

A mon sens, le gouvernement a pour fonction de porter son attention dans une direction, ou dans une autre en vue de diriger, en somme, l'emploi le plus efficace de ces ressources dans une région donnée ou dans une autre.

A mesure que nous voyons le tableau se développer et que nous songeons, non pas aux années 1960 ou 1961, mais à 1965 et 1970, alors nous prévoyons toujours les choses de loin.

J'ai à peu près terminé mon exposé, mais je n'ai abordé que deux aspects de ce programme d'exploitation qui, à mon avis, comporte dix points.

Les deux premiers aspects ont trait aux routes et aux ressources qui s'y rapportent tout particulièrement. Voilà mon programme.

Je n'ai pas parlé de nos projets visant l'énergie, lesquels font partie de la question des ressources hydrauliques; je n'ai pas mentionné non plus les ressources dans l'Arctique, qui relèvent de l'administration des régions septentrionales. Je n'ai pas abordé la question des projets touchant Frobisher Bay, car on s'en occupera en détail plus tard, je l'espère; je n'ai pas non plus traité la question d'une deuxième route transcanadienne, car elle relève d'un autre ministère.

Mais j'aimerais terminer en parlant du dixième point du programme. Soit dit en passant, je suppose que tout le monde connaît ces dix points, qui ont été annoncés à Winnipeg le 12 février.

Le dixième point concerne la conservation. Une conférence sera convoquée à cet égard, en vue de déterminer l'emploi le plus efficace et le plus utile des ressources de notre pays aux échelons national, provincial, municipal et privé, ainsi qu'à celui des recherches, car il ne sert à rien, messieurs, d'aménager des routes, de repérer les ressources d'énergie et les ressources minérales, de juxtaposer ces renseignements et de projeter la transformation des produits ici même au Canada, — il ne sert à rien d'accomplir tout ce travail sans songer à un programme de conservation de longue portée, en vue de l'emploi le plus efficace de ces ressources.

Je dirai encore bien d'autres choses au cours de la période réservée aux questions. Je n'ai pas abordé autant de sujets que je l'aurais voulu. Vous connaissez sans doute la maxime selon laquelle il est inutile d'essayer de tout dire à la fois.

Je vous ai tout simplement esquissé les grandes lignes d'un plan. Il n'y a rien au sujet de la nature des périodes de transition, ni de la façon de traiter les gens, ni des choses qu'a mentionnées le président dans ses paroles d'introduction, — en ce qui a trait à vos fonctions. J'ai seulement tenté de vous donner une vue générale, d'ensemble. Peut-être ai-je oublié quelques légers détails, de moindre importance, mais je tiens à vous faire bien comprendre qu'à moins de mettre au point un plan visant l'emploi de nos ressources, nous pourrions voir s'échapper de nos mains la maîtrise de ces ressources, qui ont une importance stratégique de longue portée, soit à l'égard de leur emploi dans l'univers ou dans les autres pays du monde, soit à l'égard de leur emploi le plus efficace pour le régime économique de l'Amérique du Nord.

Tout en tenant compte de ces observations, j'espère que vous m'interrogerez, ainsi que les fonctionnaires du ministère, sur chaque crédit qui se présentera, à la lumière de cette déclaration d'ordre général.

Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Au nom du Comité, monsieur Hamilton, je tiens à vous offrir nos remerciements.

Permettez-moi de vous faire remarquer, messieurs, que vous avez une idée du défi qui vous est lancé, en qualité de membres du Comité. Vous accepterez, j'espère, que le ministre ou les hauts fonctionnaires de son ministère disent quelques mots d'introduction à mesure que nous examinerons les crédits de chaque service.

Peut-être certains d'entre vous voudront-ils faire des commentaires et poser des questions au ministre.

Je conseille aux nouveaux membres de ne pas hésiter à poser des questions. Elles seront peut-être jugées hors de propos, mais je préfère vous voir poser une douzaine de questions qui ne soient pas pertinentes que de vous voir demeurer silencieux.

M. AIKEN: Je voudrais poser une question au ministre. Pour ce qui est de l'exploitation de nos ressources, supposons que les mines, par exemple, soient exploitées à l'aide de capitaux américains ou canadiens, d'une façon ou d'une autre, quelle est la part d'avantages financiers qui revient aux Canadiens sous forme d'impôts et le reste?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je pense qu'une explication générale s'applique à toute exploitation. Dans les provinces, les ressources naturelles appartiennent aux provinces tandis que dans les territoires, pour le moment, elles appartiennent au gouvernement fédéral, mais nous les gardons simplement en fiducie pour les gens qui habiteront ces endroits plus tard. En ce qui concerne les provinces et nous-mêmes, les revenus que nous recevons directement consistent dans l'argent provenant des actes de concession, des permis de pêche et le reste. Mais le gouvernement fédéral a un intérêt précis bien supérieur aux revenus ordinaires auxquels sont restreintes les provinces. En ce qui a trait aux ressources de pétrole, les provinces retirent un intérêt de 12½ p. 100 en plus des bénéfices additionnels, et le reste; dans la province d'Ontario, les calculs sont faits suivant une échelle mobile à l'égard des minéraux. Dans les territoires, nous avons un niveau de poucentage différent, qui se fonde sur la quantité particulière de production.

Le gouvernement fédéral possède une chose qu'on n'a pas mentionnée et qui comporte beaucoup plus d'importance que toutes les redevances obtenues: c'est l'impôt qui frappe les compagnies. Si nous construisons une nouvelle route "Porcupine" ou "Beaverlodge" et qu'une seule de ces routes donne lieu à un nouveau "Porcupine" ou à un nouveau "Beaverlodge", le gouvernement fédéral touchera alors, en impôts sur les bénéfices réalisés par lesdites compagnies, plusieurs fois le montant de dollars qui sera jamais affecté à la construction des routes.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je me joins à vous pour remercier le ministre du clair exposé qu'il a présenté au Comité sur la situation et surtout sur le programme de construction des routes dans la partie septentrionale de notre pays. Quand le ministre a parlé de la mise en valeur du Nord, je pense qu'il a dit, — et, sauf erreur, voici ses paroles, — "Ce sont les raisons qui nous ont poussés à établir certains programmes." Veut-il parler de l'ensemble du gouvernement, ou de son ministère, ou bien est-ce la suite ou la mise en œuvre d'un programme qui a été commencé et préparé dans le passé? Avant de poser une deuxième question, j'aimerais que le ministre fasse une déclaration précise.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui; nous entrons dans les détails. Suivant le mémoire présenté à la commission royale, le ministère a élaboré un programme qu'il croyait devoir entreprendre avant 1980. Comme vous le savez, la commission Gordon a très vite expédié le mémoire en question. Elle n'a pas accordé beaucoup d'importance à la partie qui concernait l'exploitation du Nord. Toutefois, au cours des années le ministère a pu obtenir des fonds, grâce auxquels il construisait une route ici, un pont là, de sorte qu'un programme d'immobilisations était affecté à l'exploration des régions septentrionales; mais, en toute justice pour mon ministère et moi-même, je pense que nous avons donné lieu à cette autre idée du repérage rapide des ressources, en vue de déterminer ce qui s'y trouvait. Le ministère a dû hâter le pas, soit en plaçant un pont ici, ou quelques milles de route là-bas. L'idée de faire plus vite était nouvelle et nous avons commencé à y travailler en septembre dernier.

Je serai heureux de vous signaler les parties des programmes qui sont projetées, sous forme d'évaluation des endroits ou des parcs, ou autre chose, à mesure que nous examinerons les crédits.

Ainsi, pour ce qui est des parcs nationaux, je suis le programme des routes de la façon exacte dont le ministère l'a établi il y a cinq ans, mais nous tentons d'en abréger la durée d'une année ou deux. Je me ferai un plaisir de vous indiquer les plans élaborés avant ma venue au ministère et ceux que j'ai en vue à l'égard de ces crédits. Certains des travaux visés dans les crédits sont déjà commencés, tandis que d'autres sont accélérés.

M. ROBICHAUD: Je remercie le ministre de son explication. Je veux maintenant poser une autre question, qui nous renseignera peut-être en vue des futures réunions du Comité. Le ministre pourrait-il nous fournir les détails de la ligne de conduite du ministère, en ce qui concerne la construction des routes? A quoi attache-t-on plus d'importance? Aux chemins de fer ou à la construction des routes ordinaires, vu les difficultés de l'entretien ou de la construction dans les régions en cause?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Franchement, nous n'avons pas considéré la question sous cet aspect. Nous avons envisagé le pays dans son ensemble. Évidemment, dans certains endroits il faut utiliser le transport aérien. Dans de nombreuses régions de l'Arctique qui ne comptent pas de routes, la façon la plus efficace de voyager est de prendre l'avion. Le transport aérien est toujours préférable dans certaines régions. A certains endroits du Mackenzie, de toute évidence il vaut mieux se servir de l'avion. Le long du fleuve Mackenzie, la meilleure façon sera sans doute de naviguer, tandis que le transport routier est probablement préférable dans d'autres régions.

Nous ne nous sommes pas arrêtés à songer aux millions de dollars que nous affectons aux chemins de fer ou aux routes. Pour ce qui est des chemins de fer, nous avons considéré l'aspect économique fondamental du problème à l'égard de l'extrémité du parcours. S'il n'est pas pratique de faire transporter le minerai par camions, alors le chemin de fer est le seul moyen logique.

La réponse à votre question, je pense, c'est que nous n'avons pas calculé le partage des frais, mais nous nous sommes simplement demandé quel est le mode de transport ou de communication le mieux approprié au produit qui provient d'une région donnée. Il n'y a certes rien de doctrinal à ce sujet. Dans les régions septentrionales, nous ne pouvons nous permettre le double emploi des chemins de fer et des routes, ou de quoi que ce soit.

M. PUGH: Au poste 268, je constate qu'il y avait un million de dollars l'an dernier et qu'il y a un million cette année en sommes affectées aux terrains de pique-nique et de camping. . .

Le PRÉSIDENT: Il s'agit du poste 268; peut-être voudrez-vous en parler quand nous l'aborderons.

M. HARDIE: Monsieur le président, en écoutant le ministre faire sa déclaration, j'ai constaté que, comme le dernier ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, il manifeste beaucoup d'enthousiasme pour l'exploitation du Nord du Canada. Il a mentionné le rapport Paley entre autres et j'ai cru qu'il avait donné lecture des discours prononcés par l'ancien ministre et par son sous-ministre au cours des cinq dernières années. Pour ce qui est du programme de voirie, il a dit, je crois, que l'aménagement de la route conduisant à Coppermine s'étendra sur une période de cinq ans.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Non, pas à Coppermine. La période de temps fixée à l'égard d'une route dépendra de l'emploi du produit qui se trouve à l'extrémité. Je pense que n'importe quel membre du Comité aurait le droit de protester si je m'empressais de construire une route en vue du transport d'un certain produit, longtemps avant qu'il y ait un débouché pour le produit en question. Sauf erreur,

si vous examinez mes remarques, vous constaterez que j'ai dit que vous auriez le droit de contester l'opportunité des décisions que j'ai prises à cet égard. J'ai ensuite parlé de la route du Yukon, et nous savons maintenant que les dépenses qui y sont affectées sont appropriées au besoin.

M. HARDIE: Alors, je veux surtout me renseigner au sujet de cette route qu'on est à construire, de Flat-Creek à McPherson ou à Tuck. Le ministre pourrait-il nous indiquer le nombre de concessions pétrolières qu'on s'est procurées depuis le 23 septembre dernier, ainsi que le montant d'argent dépensé, lequel atteignait, je pense, 50 millions de dollars? Je me demande si le ministre pourrait nous dire le nombre de concessions pétrolières délivrées dans la réserve de Field Plateau avant le 23 septembre; pourrait-il nous donner également une idée des résultats du forage effectué jusqu'ici dans cette région par les compagnies de pétrole.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): J'ai ici une carte indiquant toutes les concessions et tout le monde est au courant de ces renseignements. Je voulais vous demander d'attendre jusqu'à l'étude de ce crédit particulier, mais c'est une question d'intérêt général.

Ceux d'entre vous qui se trouvent à distance devront en prendre ma parole, mais voilà à peu près toute la région. Voici la frontière qui va jusqu'à cet endroit. Voilà les limites du territoire du Yukon. Les bassins des fleuves Yukon et Mackenzie sont compris.

Voici l'histoire, d'une façon générale: en 1953, une compagnie canadienne a réservé deux grands terrains, un dans la réserve d'Eagle-Plain, l'autre dans le Peel-Plateau. Cela se passait en 1953. Ces terrains mesurent à peu près trois millions d'acres chacun. On a fait une énorme contribution à la région tout entière en dépensant une forte somme d'argent. Ainsi, pour vous donner des chiffres approximatifs, on a dépensé $1,500,000 pour percer un trou ici.

Ce qu'il y a d'intéressant à l'égard de ces endroits, c'est que les bassins sédimentaires ont une profondeur de 20,000 pieds ici, dans la région du Mackenzie. Dans les Prairies, les bassins sédimentaires atteignant une profondeur de 3,000, 5,000 et 6,000 pieds et, seulement de temps à autre, jusqu'à 9,000, 10,000 ou 11,000 pieds. Il s'agit ici d'une formation d'une nature tout à fait différente; c'est pourquoi il se présente de nouveaux problèmes.

Vu que ces deux compagnies s'y trouvaient, certains permis isolés ont été délivrés aux environs, mais il n'y a eu aucune activité avant l'été dernier. La course a commencé l'été dernier lorsque le bruit s'est répandu que cette compagnie effectuait des forages. Certaines concessions ont été jalonnées l'été dernier. Que l'activité ait débuté le 1er juin ou non, là n'est pas la question. La chose était tout à fait étrangère à la ligne de conduite du gouvernement.

M. HARDIE: L'entreprise privée s'y est installée et d'autres ont suivi?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui.

M. LEDUC: Une société privée a construit une route.

M. HARDIE: Une route d'hiver, destinée aux convois de tracteurs.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): On se servait de tracteurs en hiver.

On a également jalonné des concessions et l'on s'est fait délivrer des permis dans ce que nous appelons le haut du Mackenzie, ce qui est un prolongement de l'activité minière le long de la rivière de la Paix ou dans la partie supérieure de l'Alberta. Le printemps dernier, si je ne m'abuse, quelque 25 millions d'acres ont été concédés dans cette région, ainsi qu'un certain nombre à cet endroit-ci. Les six millions d'acres que voici constituaient une concession importante. Une petite étendue avait été réservée ici, mais on n'y avait déployé aucune activité. Par contre, une grande

activité régnait à cet autre endroit, où l'on s'est procuré des permis à l'égard d'environ 25 ou 30 millions d'acres. Si vous voulez, je puis me renseigner sur le nombre de permis accordés après le 10 juin.

M. HARDIE: Je ne désire pas ces renseignements.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Sur les 65 millions d'acres indiqués ici, 35 millions ont fait l'objet de permis délivrés après le 23 septembre 1957. Je pense qu'environ 10 millions d'acres de concessions ont été réservés au cours de l'été, mais nous n'avions rien à voir à cela.

On a manifesté de l'intérêt surtout parce que nous avions annoncé que nous étions en train de modifier les règlements régissant le pétrole et que nous nous proposions de faire certaines choses en vue d'accélérer l'exploration de ces régions. Cette course formidable s'est étendue non seulement jusqu'au littoral de l'Arctique, mais aussi dans certaines îles de l'océan Arctique.

Je ne sais si cela répond complètement ou non à votre question.

M. HARDIE: Le ministre sait-il si des travaux ont été effectués à l'égard de ces permis qui avaient été accordés, et combien de ces concessions ont été abandonnées?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je puis obtenir ces renseignements pour vous, mais comme vous le savez, la plupart des concessions abandonnées se trouvaient dans cette région où il y avait d'énormes problèmes relatifs à l'exploration. À cet endroit, presque toute l'activité s'est restreinte à ces deux réserves, surtout à celle de Peel Plateau.

Bien entendu, au cours des trois derniers mois, sur ces 35 millions d'acres, on s'est fait délivrer des permis à l'égard de 29 millions depuis le 10 février. En d'autres termes, la grande course dure depuis le 10 février, alors que la nouvelle a été annoncée. Elle a commencé quand nous avons indiqué que nous nous intéressions à l'exploration et que nous désirions l'accélérer, et quand nous avons annoncé les modifications que nous nous proposions d'apporter aux règlements visant le pétrole. Les règlements en question n'ont pas encore été promulgués. Nous nous efforçons encore de les rendre meilleurs que nous les croyions il y a un mois. Il y a de gros problèmes, mais nous voulions maintenir l'intérêt du public et procéder au repérage de ces ressources.

Tout en aidant à réaliser les objectifs économiques des intérêts du pétrole, cette route ouvrira une des régions minérales les plus riches du Canada et du Yukon.

M. HARDIE: Fait-on des relevés à l'heure actuelle?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Voulez-vous parler de la route?

M. HARDIE: Oui. Vous avez dit qu'il y avait probablement trois parcours différents à l'égard de cette route qui va de Flat-Creek dans cette région. Les relevés sont-ils achevés à cet endroit?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Non. Nous venons tout juste d'y transporter et d'y installer le matériel. Cela s'est fait en février, alors que la route d'hiver était gelée.

M. HARDIE: Comment en arrivez-vous au coût estimatif de 5 à 8 millions de dollars, quant à la construction de toute la route?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): En parlant aux hommes qui ont déjà aménagé des routes là-bas; en parlant aux ingénieurs des territoires; en parlant aux gens qui ont construit la grande route d'Alaska; en parcourant les chemins qui ont coûté tant de milliers de dollars le mille; en examinant moi-même les routes et les ponts et en fixant ensuite le chiffre le plus élevé obtenu à l'aide de ces renseignements.

M. HARDIE: Alors, cette route sera-t-elle de même qualité que celle d'Alaska?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Non.

M. ROBICHAUD: Quel en est le nombre total de milles?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Environ 450 milles, croyons-nous. La qualité ne sera pas la même que celle de la grande route d'Alaska. Il ne s'agira pas d'un chemin destiné au grand public, mais d'une route qui permettra le transport du matériel d'exploration, soit des charges de 60,000 livres. À certains endroits, la chaussée n'aura peut-être que 18 pieds de largeur, tandis qu'ailleurs elle pourra atteindre 22 ou 24 pieds. L'idée principale, compte tenu de la géographie, bien entendu, était d'obtenir une voie d'accès vers cette région.

En raison de la nature de cette route, s'il fallait plus tard la modifier en vue de faciliter le transport d'importantes quantités de produits, il en coûtera très peu pour la transformer d'une route d'exploitation à l'usage de lourds camions voyageant à une vitesse de 30 milles à l'heure, en un chemin destiné à des voyageurs et à des camions circulant à 60 milles à l'heure. On a consacré beaucoup de temps à choisir un parcours en ce qui a trait aux courbes et aux pentes, afin de réduire au minimum les dépenses qu'entraînerait la transformation d'un chemin d'exploitation en une grande route du genre ordinaire. Ses normes ne correspondent nullement à celles de la grande route d'Alaska.

M. HARDIE: Il va sans dire que cette route est destinée à fournir un service de douze mois par année, contrairement aux tracteurs, n'est-ce pas?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): C'est exact, à une exception près; en causant avec tous les gens des compagnies de pétrole, qui désirent cette route, nous constatons qu'ils consentent à une restriction raisonnable de la circulation à l'époque du dégel, pour des raisons évidentes. Ils ne veulent pas abîmer leur route. De même que sur toute autre route provinciale, il y a des restrictions pendant le dégel, et ils sont tout à fait disposés à les mettre eux-mêmes en vigueur. C'est une condition essentielle du succès.

M. HARDIE: Cette route serait-elle comparable au grand chemin Mackenzie?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): La partie septentrionale de la route Mackenzie est d'une qualité assez douteuse à certains endroits. Je répondrais non, elle n'atteint pas les normes de la route Mackenzie reconstruite.

M. NIELSEN: Cependant, le gouvernement ne se propose-t-il pas d'entretenir cette route en tous temps? Est-ce à cela que songeait M. Hardie?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Si j'ai bien compris votre question, monsieur Hardie, je peux répondre ainsi: comme vous le savez, c'est le gouvernement fédéral qui entretient le grand chemin du fleuve Mackenzie dans les territoires.

M. HARDIE: C'est juste.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je voulais parler de la partie qui se trouve au-dessous de la frontière, et qui n'est pas très bonne.

M. HARDIE: Oui, c'est la partie affreuse.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Nous nous y rendons actuellement, afin d'aider la province d'Alberta à reconstruire cette grande route pour affermir nos communications avec la région du fleuve Mackenzie. Toutefois, les normes sont complètement différentes. La grande route sert aux voitures de voyageurs ainsi qu'aux camions, qui atteignent des vitesses de 45 à 60 milles à l'heure, tandis que nous songeons uniquement à un chemin d'exploitation. La grande route du fleuve Mackenzie doit servir aux voyageurs aussi bien qu'aux camions. La circulation y est assez intense.

Pour répondre à la question de M. Nielsen concernant l'entretien, par le passé le gouvernement fédéral avait l'habitude de construire ces routes et d'en confier

l'entretien au gouvernement des territoires. Je dois dire que la ligne de conduite ne sera pas tout à fait la même en ce qui a trait à ce genre de route. Quand nous serons rendus dans l'arrière-pays où personne ne se sert de la route sauf les compagnies qui se livrent à l'exploration, nous assumerons probablement la responsabilité de l'entretien, mais dès qu'une compagnie commencera à s'en servir elle devra partager la responsabilité de l'entretien avec le gouvernement du territoire, suivant la mesure de responsabilité des habitants de l'endroit qui utilisent ladite route. On n'a pas encore décidé quand ou comment cette mesure de responsabilité sera déterminée.

Voilà notre opinion à ce sujet.

M. WOOLLIAMS: Pourrais-je poser une autre question découlant des derniers points qui ont été abordés? Je veux parler de ces concessions, sur lesquelles je veux simplement me renseigner. À quelle distance se trouve cette route des régions où Royalite et plusieurs autres sociétés dépensent des millions de dollars?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): À une grande distance.

M. HARDIE: Mille milles plus loin.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): La région dont nous parlons se trouve ici.

M. WOOLLIAMS: Oui.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): La route que nous construisons, section par section, s'étend entre le Grand lac des Esclaves et le Grand lac de l'Ours. Mais la région de sable bitumineux dont vous voulez parler se trouve à peu près ici. Il s'agit du Nord-Est de l'Alberta, tandis que nous sommes plus haut, 1,500 milles plus loin.

M. WOOLLIAMS: C'est ce que je voulais savoir.

M. HARDIE: Il va sans dire que cette route suivra un parcours bien défini.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): De quelle route voulez-vous parler?

M. HARDIE: Nous parlions de la route qui part de Flat-Creek et qui se dirige vers le Nord. Il y a des concessions de chaque côté du chemin. Le gouvernement construira-t-il des chemins depuis la route en question jusqu'aux régions où d'autres compagnies qui ont des concessions accomplissent des travaux?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): J'hésite un peu car, à mon avis, — et c'est ce qu'il faut considérer comme ligne de conduite pour le moment, — il est impossible de s'en tenir à des règles immuables. Cependant, voici l'idée générale: nous construirons une route, mais aucune compagnie qui possède un permis ne pourra exercer d'influence sur nous quant au choix du parcours, car le seul fait qu'il y ait une route constitue pour elle un tel bienfait qu'elle n'a pas à discuter afin de savoir si la route contournera tel ruisseau ou tel autre. Il est vrai que nous envisageons un embranchement dans le centre de la région d'Eagle Plain.

M. HARDIE: Ce sera une voie d'accès qui sera reliée à cette route d'exploitation, si l'on considère la question de ce point de vue.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): En ce qui a trait à cette partie des routes générales, de ces deux routes qui se rendent à l'Arctique, nous avons fait élaborer par le service en cause une ligne de conduite en vertu de laquelle, si l'exploitation potentielle promet et pourvu que les compagnies désirent aménager un chemin de leur propriété à cette artère principale, nous appelons ce chemin une voie d'accès; puis nous commençons à débattre la question de la participation de la compagnie et celle du gouvernement. Dans certaines parties des territoires, je pense que les responsabilités seraient partagées également entre le gouvernement fédéral et la compagnie.

M. HARDIE: Comme c'est le cas actuellement à l'égard des voies d'accès?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui; mais pour ce qui est des régions mises en valeur, nous appliquons les mêmes règlements que dans les provinces, c'est-à-dire qu'un tiers de la responsabilité appartient à la province, un tiers au gouvernement fédéral et un tiers à la compagnie. C'est notre point de vue pour le moment et je ne vois aucune raison de le modifier. Il existe une distinction précise entre l'ancienne ligne de conduite et la nouvelle. Si j'ai bien compris d'après les documents, en vertu de l'ancienne ligne de conduite on construisait une route dans une région de ressources connues et l'on payait une partie ou la totalité de son coût, suivant le cas.

M. HARDIE: On a construit une route jusqu'aux mines Ray-Rock.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui, vers des ressources connues. La différence, c'est qu'il s'agit de régions complètement vierges, dont les ressources n'ont pas été établies, mais qui possèdent de grandes richesses potentielles. Voilà la différence; il est vrai cependant que nous nous dirigeons vers des endroits comme Pine Point ou Coppermine, où nous savons qu'il existe des ressources. Il y a une certaine valeur à l'autre extrémité du chemin.

M. HARDIE: Mais la valeur possible de cette route particulière résulte de l'intérêt de ces compagnies de pétrole dans les deux régions de concessions, soit à Eagle Plain et Peel Plateau. Elles ont procédé à l'exploration et c'est grâce à leurs travaux et à leurs enquêtes que cette région a été classée dans la catégorie des ressources potentielles. Il n'y en avait pas auparavant et, sans le travail accompli par ces gens, aucune route ne se dirigerait vers ces endroits à l'heure actuelle.

M. NIELSEN: A ce sujet, avant que les compagnies dont on a parlé se rendent dans ladite région, on avait procédé à des enquêtes sérieuses et des géologues d'une renommée mondiale et spécialistes du pétrole avaient affirmé que ce territoire ne le cédait qu'à l'Arabie séoudite. Cela se passait avant l'arrivée des compagnies privées. C'était une région connue de gisements pétrolifères, à l'égard de laquelle on manifestait un énorme intérêt.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Vous avez abordé un aspect essentiel de tout ce programme des routes. Je veux en parler à tous les membres du Comité. C'est une déclaration d'ordre général. Comme je l'ai déjà dit, à mon arrivée au ministère, j'ai demandé les projets élaborés en vue de l'ouverture des territoires et l'on m'a fourni le plan qui avait été présenté, en 1955, à la commission royale Gordon. Le plan soumis à la commission royale Gordon renfermait cette route, mais il comportait également tout un programme destiné à explorer d'immenses régions qui n'ont aucun rapport avec le pétrole. Je n'ai pas mentionné le plan que vous voyez ici en détail, soit la reconstruction de la route Canol jusqu'à la rivière Ross; on s'en sert comme point central pour retourner à Carmacks, descendre au lac Watson, franchir les montagnes Rocher et communiquer avec le bassin du Mackenzie, uniquement en vue d'ouvrir la région minérale, étant donné qu'elle est la plus riche de promesses au monde. Cela n'a aucun rapport avec le pétrole, mais je voulais que vous m'interrogiez sur ce point, car j'accorde la préférence aux travaux qui permettront au gouvernement fédéral de réaliser des recettes ou d'établir quelque chose de rentable. Si nous y parvenons, nous obtiendrons l'impôt des compagnies et si nous devons diminuer les taxes, il faut agir d'une façon économique. Voilà toute l'idée fondamentale. Les plans avaient été tracés et nous ne contestons pas ce que nous disent les spécialistes, lorsqu'ils nous indiquent l'endroit où il faut construire la route. En somme, tout ce que nous avons fait c'est de restreindre la durée du programme de vingt-cinq à cinq ans. Cela ne signifie pas que nous atteindrons Coppermine dans cinq ans. L'objectif est probablement de 7, 8 ou 10 ans. Afin de bien calculer la durée de chaque entreprise particulière, il faut tenir compte de la situation du marché et de la date à laquelle il se produira une demande quant au produit en question, puis il faut essayer d'y établir les moyens de transport à cette date, ou bien environ un an auparavant.

M. HARDIE: En ce qui concerne ces concessions de cuivre, si l'on devait trouver du cuivre dans la région de Dismal Lake, soixante-dix milles au sud de Coppermine,

la façon naturelle d'en sortir le minerai serait de construire une route depuis le gisement, non pas en direction de Coppermine où il n'y a pas de port, mais vers la rivière Tree ou un autre endroit le long du littoral où il y aurait un port naturel, puis de l'expédier par voie d'eau sur le Mackenzie. Pourquoi faire aboutir une route à Coppermine? Je ne crois pas que les compagnies minières elles-mêmes approuvent l'idée d'une route si elles devaient payer les frais de transport en direction et en provenance de la région de Dismal Lake, par un chemin descendant jusqu'à Edmonton. A mon sens, elles préféreraient de beaucoup expédier les produits par une route qui conduirait au littoral de l'Arctique, sur une distance de soixante ou soixante-dix milles.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Le député de Mackenzie m'appuiera, je pense, quand j'aborderai cette question. En attendant, nous ne dépenserons pas d'argent avant d'avoir considéré le point de vue économique. Tous les membres du Comité devraient examiner la question. Y a-t-il un meilleur moyen de dépenser l'argent? Vous avez soulevé une bonne question.

Si vous consultez des compagnies comme l'*International Nickel*, qui ont acquis des titres à ces ressources, vous constaterez qu'elles n'ont fait que des études économiques partielles; et, à mon sens, il incombe en quelque sorte au gouvernement, non pas de faire des calculs précis, mais d'évaluer approximativement, du point de vue économique, les diverses possibilités, non seulement afin de servir les intérêts de l'entreprise privée, mais d'employer nos ressources le plus utilement possible, — car on s'approvisionne toujours à la source la plus économique.

M. PAYNE: Tout d'abord, je devrais exprimer ma question en ces termes. Nous avons considéré un tableau d'ensemble qui est vraiment digne d'éloges. En étudiant maintenant les crédits d'un point de vue solide et pratique, — peut-être suis-je un peu désemparé sur la façon dont nous dépensons notre argent cette année, d'après les prévisions budgétaires, — y a-t-il moyen de nous fournir une idée claire et précise des travaux de construction ou des services projetés cette année?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Vous êtes M. Payne, de Coast-Capilano?

M. PAYNE: Oui.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): C'est ce que nous faisons actuellement. Le président a annoncé ce matin que la présente période et peut-être une autre seraient consacrées au ministre, qui exposerait la ligne de conduite et des idées d'ordre général, et qui répondrait ensuite aux questions de nature générale que l'on pourrait lui poser pendant la discussion.

Quand la discussion générale sera terminée, nous examinerons le premier crédit. Le président en donnera l'avis et vous pourrez poser des questions sur la ventilation de toute cette somme d'argent. Nous devrons être prêts à vous fournir les chiffres et vous devrez demander vos renseignements à l'égard d'un crédit particulier. J'aimerais exposer au Comité dès le début les crédits agréés et proposer qu'on les étudie par groupes, au lieu d'examiner chacun en particulier. Ainsi, à l'égard du premier crédit d'un groupe, vous pourriez laisser porter la discussion sur trois crédits, mettons. Vous pouvez voir l'utilité de cette façon d'agir. Par exemple, trois crédits ont trait aux ressources hydrauliques. Au lieu de discuter chaque crédit, que le premier poste de chaque groupe donne lieu à une déclaration et à une discussion d'ordre général, puis examinons chaque crédit en particulier, au lieu d'essayer de débattre tout ce qui a une portée générale à l'égard du premier crédit. J'ai cru qu'il serait plus profitable de faire une déclaration générale aujourd'hui, et de permettre des questions ainsi qu'une discussion. A mesure que se présentera chaque série de crédits, nous conviendrons à l'avance de la façon de les grouper. Quand on annoncera un service donné, la discussion portera d'abord sur les aspects généraux, mettons des cinq premiers crédits; après la discussion générale, nous pourrons revenir aux crédits individuels. Cela vous conviendrait-il?

M. KORCHINSKI: Monsieur le président, je vois qu'on a projeté un beau réseau ferré et routier. Se propose-t-on de construire ces routes en même temps, ou bien a-t-on l'intention de commencer une route et de la terminer avant d'en entreprendre une autre? Voici mon autre question: doit-on donner la préférence à l'exploitation des gisements pétrolifères ou bien veut-on d'abord construire des voies d'accès aux régions minières?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Eh. bien, c'est une autre façon d'exprimer ce que j'ai dit dans ma première déclaration. Voici ce que j'ai conseillé aux membres du Comité: chaque fois que se présente une idée particulière, vous devriez immédiatement l'associer à la ligne de conduite générale que nous avons annoncée, afin de voir si elle s'y conforme. Ou bien, en d'autres termes, quand nous aborderons la question, — je ne voudrais pas mentionner le chemin de fer de Pine Point, car cela ne relève pas de notre ministère, même si nous en avons tracé les plans d'ensemble, — mais prenons, par exemple, le chemin de fer de Pine Point. Vous devriez me demander s'il est temps de construire ce chemin de fer, quel est l'aspect économique de la question et le reste.

Il s'agit d'une entreprise privée, à l'égard de laquelle nous ne pouvons que présenter les faits que nous connaissons et que la compagnie de chemin de fer veut bien nous signaler. De même, pour ce qui est de la route du Yukon, dont nous avons parlé, j'ai donné un exemple de la nature de nos préoccupations financières. Puisque l'industrie était disposée à placer des millions de dollars dans l'exploration facilitée par cette route, nous avons accordé la priorité à cette affaire, car nous savons que de nombreuses compagnies sont prêtes à investir 200 millions de dollars dans la mise en valeur de cette région. Nous avons donné la préférence au chemin de fer de Pine Point.

Quant à ces routes provinciales, je dois dire en toute justice, monsieur le président, que nous sommes en train de conclure des ententes avec sept des dix provinces. Ce sont la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et les quatre provinces de l'Ouest. Ces ententes sont prêtes à être signées, puis une province réclame quelque chose qui comporte une légère différence. Nous étudions la question et nous l'approuvons; mais dès que nous acceptons une chose à l'égard d'une province, il faut s'adresser de nouveau aux autres, — car si nous offrons quelque chose à une province, il ne faut pas oublier les autres. En d'autres termes, le ministre doit faire face à certaines difficultés lorsqu'il tente de conclure une entente avec toutes les provinces au sujet d'un programme relatif aux routes et aux ressources. Chacun accepte l'idée fondamentale et tous désirent avec enthousiasme en arriver à une entente bien précise.

Voici donc ce que nous avons fait, — en réponse à la question de M. Korchinski, — nous avons dit à la province: "Nous nous sommes entendus à l'égard de ces choses. Allez-y. Nous nous chargeons du paiement à compter du début de l'entreprise." Nous ne pouvons retarder un programme d'un an ou plus, jusqu'à ce que nous obtenions le consentement de chaque province. Jusqu'ici, nous n'avons éprouvé aucune difficulté concrète en traitant avec les provinces. Elles ont toutes manifesté un esprit de collaboration, mais ces choses ne s'accomplissent pas dans l'espace de cinq minutes. Il y a d'abord un échange de lettres, puis si les autorités provinciales ne sont pas satisfaites, elles viennent discuter ces questions avec nous. C'est pourquoi, dans votre province de Saskatchewan, nous travaillons déjà à l'aménagement de deux routes, même si un point de l'entente n'est pas encore réglé. Au Manitoba, on a entrepris la construction d'au moins une ou deux routes et nous lèverons probablement les plans d'une troisième. En Colombie-Britannique, les travaux ont commencé depuis un an déjà, même si aucune entente n'a été signée. Je pense que ces renseignements jettent la lumière sur ce point particulier. Pour ce qui est des provinces, la priorité s'établit surtout à leur propre demande, et non suivant nos propres désirs. Nous nous demandons simplement si les conditions répondent aux critères que nous avons fixés au sujet de l'exploitation de nouvelles ressources.

M. HARDIE: Cela a soulevé un point intéressant, monsieur le président. Si j'ai bien compris, le ministre a dit qu'on avait conclu des ententes dans les quatre provinces de l'Ouest.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): En substance, oui.

M. HARDIE: Eh bien, le gouvernement fédéral possède-t-il quelque indication, ou a-t-on convenu que cette année les provinces du Manitoba, de Saskatchewan, d'Alberta et de la Colombie-Britannique vont donner suite à des entreprises dont vous payerez, je pense, $1,500,000?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Jusqu'à concurrence de ce montant, oui. Je n'en suis pas sûr. J'ai dit que la Colombie-Britannique avait commencé depuis un an et l'on attend simplement de conclure l'entente avec l'Alberta. Nous sommes également complètement d'accord avec la Saskatchewan, en substance. Nous croyons être d'accord avec le Manitoba.

Quant à l'Ontario, la province nous a présenté officiellement la proposition. Nous y avons appliqué nos critères et les ministres provinciaux sont à discuter la question sur le plan officiel. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, — surtout au Nouveau-Brunswick, — les discussions en sont rendues à l'échelon officiel et l'on est prêt à approuver un programme. Dès qu'on s'entend en substance, je m'occupe de la chose et nous élaborons alors un accord. Je ne sais si j'ai répondu à votre question. Vous avez demandé si nous avions consenti à payer la moitié et la réponse est affirmative.

M. HARDIE: A-t-on commencé ou commencera-t-on cette année la construction de routes au Manitoba, dans la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je n'en suis certain qu'à l'égard de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Je ne crois pas que ce soit tout à fait exact dans le cas de l'Alberta et du Manitoba. Elles ne nous ont donné aucune indication. Mais, sauf erreur, le Manitoba se proposait d'entreprendre deux projets analogues.

M. HARDIE: Et ces projets analogues ont un rapport avec ce réseau routier. Ainsi, nous voyons là la route du Manitoba. Ce serait cette route qui se dirige vers le Nord, — quoi qu'il en soit, elle se rend à Yellowknife.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui, généralement parlant, il y a un plan qui prévoit une route de l'Est à l'Ouest ici.

M. HARDIE: Est-ce à l'égard de cette route que le Manitoba accomplit actuellement des travaux?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui, trois routes sont projetées. Deux parcourent une plus courte distance, dans les régions méridionales, — je veux dire au sud de ce chemin de fer, tandis que les autres se dirigent vers le lac Moak et proviennent de l'Est. C'est tout à fait là-bas. Je possède des détails à ce sujet, mais je ne les ai pas apportés ce matin. Un des points sur lesquels nous insistons et à l'égard desquels nous avons bien discuté, c'est qu'il devrait y avoir une route qui relierait chaque endroit.

M. HARDIE: Comme l'a dit le ministre il y a quelques instants, la construction des routes coûte très cher dans la région de Coppermine. En Saskatchewan, — vous voyez les méandres du chemin, — la route contourne la rive septentrionale du lac Athabaska. Cela se trouve également dans la région précambrienne. Un million et demi de dollars seront versés par année au gouvernement de la Saskatchewan à l'égard de cette route et le marché sera à parts égales. A mon sens, avec cette somme il serait impossible d'aménager une route propre à un attelage de chiens. En outre, en ce qui concerne l'Alberta et la grande route du Mackenzie, vous savez ce qui résulte de la construction de routes à bon marché. La route du Mackenzie en est un très bon exemple.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Quant à la partie comprise dans le territoire, la route du Mackenzie est de bonne qualité, car nous l'entretenons.

M. HARDIE: Dans les territoires, oui.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Quand nous l'avons achevée dans la province d'Alberta, cette dernière ne l'a pas entretenue.

M. HARDIE: C'est juste, monsieur, mais il faut aussi se rappeler la nature du terrain que traversait cette route dans la province d'Alberta. A certains endroits, il faut aller chercher peut-être à 40 milles de distance, le gravier que l'on veut étendre sur la chaussée. En ce qui concerne les moyens de communication qui relient d'importants centres de population à des régions septentrionales qui renferment des possibilités économiques ou qui sont propres à être exploitées, je conseillerais au gouvernement de construire de bonnes routes, au lieu de restreindre le coût à $1,500,000. Ainsi, nous sommes à aménager un chemin jusqu'à Yellowknife. Cette route est inutile à moins que le chemin du Mackenzie ne soit de bonne qualité du côté de l'Alberta; à mon sens, nous devrions conclure avec la province d'Alberta une entente selon laquelle nous payerions la moitié des frais d'une route qui atteindrait le degré d'excellence de la route transcanadienne. Il nous faut une bonne route là-bas. Pourquoi même ne pas songer à une surface pavée? A l'heure actuelle, quoi qu'on fasse de la partie qui se trouve dans l'Alberta, si on la reconstruit, il faudra toujours résoudre le problème de l'entretien. Dans bien des régions, il n'y a pas de gravier à étendre sur la route sur des distances de plusieurs milles. Il faut aller le chercher plusieurs milles plus loin. A mon avis, le passage constitue la seule solution pour ce qui est du chemin du Mackenzie et, bien entendu, cela coûte cher.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): En réponse à votre déclaration, nous tenons compte de tous ces points au cours de nos délibérations avec l'Alberta et nous reconnaissons vraiment ce que vous venez de dire. Il est inutile de dépenser de l'argent, puis de l'oublier. Tout notre programme touchant cette région du Mackenzie dépend de la province d'Alberta. Nous venons de nouveau les prier de reconstruire la route et il faudrait songer à un nouveau revêtement, dans une certaine mesure. Si je dis cela, c'est que la circulation n'est pas aussi intense partout; si nous améliorons la qualité de cette route, cela coûtera beaucoup d'argent et c'est la province d'Alberta qui devra l'entretenir.

Si je ne m'abuse, la province d'Alberta a souligné ce point dans le rapport publié en mars de cette année. Elle avait chargé une commission royale d'étudier les ressources et l'exploitation dans le Nord de la province et, de fait, le rapport, — vous avez probablement lu les passages pertinents, — énonce en substance la même chose. C'est pourquoi il ne s'agit pas du genre de route que nous désirons habituellement construire, car elle ne donne pas accès à des ressources comme une route traversant cette région devrait le faire, ou comme une route parcourant cette région le ferait. Nous sommes à lever les plans des deux réseaux qui s'avancent à l'intérieur de la pointe du bouclier canadien.

Quant au degré d'excellence, ces routes seront de bonne qualité, de manière que la province de Saskatchewan et le gouvernement fédéral en soient complètement satisfaits. Cette route réussira à servir près de 12 mois par année, — mettons 11 mois par année, — à des camions d'un poids de 30 tonnes.

Il en va de même des routes du Manitoba. Le gouvernement de cette province a vu ce que nous tentions de faire et il comprend l'utilité d'ouvrir ces nouvelles régions. Par conséquent, en ce qui a trait à la qualité, le ministère des Travaux publics agit en qualité de représentant et, grâce à cette coordination, nous nous assurerons que le degré d'excellence soit maintenu. Cependant, je n'aime pas dire qu'on atteindra "la qualité de la route transcanadienne", car lorsqu'on construit une route à travers le bouclier canadien, il s'agit purement d'exploration.

M. HARDIE: On devrait construire le chemin du Mackenzie suivant les mêmes normes que la route transcanadienne. C'est mon opinion.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): A ce sujet, tant que nous ne nous serons pas rendu compte du genre de véhicules qui y circuleront, je doute qu'il soit économiquement sage d'adopter à l'égard de ce chemin les normes de la route transcanadienne. Mais, dans ce genre d'affaires, on ne sait jamais d'un année à l'autre quelles seront les normes.

Quand le chemin de fer sera construit, il assumera une grande part du transport lourd, surtout en provenance de cette région; mais, comme vous l'avez dit, les normes doivent être suffisantes pour répondre aux besoins de la route qu'on construit. Dans cette région particulière, dans toute cette région de l'est du Mackenzie, que nous ferons communiquer avec le Sud, une responsabilité générale nous incombe à l'égard de cette route.

M. ROBICHAUD: D'après les observations que le ministre a faites jusqu'ici, nous pouvons conclure, je pense, qu'une étude réaliste des ressources potentielles du Nord est essentielle avant que le gouvernement dépense de fortes sommes dans cette région.

Depuis des années, nous disons que dans l'Est l'énergie est la clef de l'expansion, mais il semble que, dans le Nord-Ouest, ce soit le transport. En parlant du transport, je veux revenir à la première question que j'ai posée au ministre.

Nous avons deux principaux modes de transport. Exception faite du transport aérien et du transport maritime, nous avons à notre disposition les routes ordinaires et les chemins de fer. Il semble également que, dans cette région, la construction des chemins coûte cher et il en va de même de l'entretien de ces routes.

Le ministre a mentionné à diverses reprises, — deux ou trois fois ce matin, — le chemin de fer de Pine Point, qui est censé coûter environ 60 millions de dollars.

En est-on venu à une décision? Sauf erreur, cette question ne relève pas complètement de son ministère, mais comme le ministre l'a citée en exemple, pourrait-il dire au Comité si le gouvernement a pris une décision quant à la partie des frais que le gouvernement lui-même doit payer, et nous faire savoir également si les Chemins de fer nationaux du Canada ainsi que le Pacifique-Canadien seront tous deux en cause?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je ne puis répondre à cette question, car le ministère des Transports, le ministère des Finances et les chemins de fer s'en occupent présentement. Quant à la question de savoir si les deux compagnies de chemin de fer seront en cause, la réponse est affirmative; on envisage également de prolonger le *Northern Alberta Railway*, au moyen d'un embranchement partant de Grimshaw ou de Waterways.

Vu que le Pacifique-Canadien est une société privée, il examine ces questions du point de vue réaliste de l'économie. Il veut s'assurer que le chemin de fer pourra faire ses frais. Il veut se rendre compte, j'imagine, que l'affaire pourra être payante presque immédiatement. Vu la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les chemins de fer, ceux-ci ne peuvent se permettre de construire un trop grand nombre de ce que nous pouvons appeler des voies ferrées de spéculation dans les régions à mettre en valeur, ainsi qu'on l'a fait lors de l'expansion des Prairies.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, il est maintenant une heure. Vous conviendrez tous, je pense, que nous avons eu une excellente réunion. Je vous remercie d'être venu, monsieur le ministre.

Avant de partir, je dois dire que chaque membre recevra un exemplaire de la déclaration que j'ai faite. Nous espérons que le compte rendu de nos délibérations sera imprimé avant notre prochaine séance.

J'aimerais connaître votre opinion sur un autre sujet. Désirez-vous que les séances commencent à 10 heures et demie, pour se terminer à midi et demi? S'il en est ainsi, quelqu'un veut-il présenter une motion en ce sens?

M. WOOLLIAMS: Je propose qu'il en soit ainsi.

Le PRÉSIDENT: Quels sont ceux qui votent pour?

(Adopté).

A la prochaine séance, nous espérons avoir de nouveau parmi nous le ministre, son sous-ministre, M. Robertson, ainsi que le sous-ministre adjoint, M. Côté. Comme je l'ai déjà dit, vous serez libres de faire des commentaires et de poser des questions; nous voulons vous laisser la plus grande latitude. Après avoir assisté à cette première séance, vous aurez sans doute de nombreuses questions à poser au ministre.

Aimeriez-vous que la prochaine séance ait lieu vendredi, mettons? Le Comité des prévisions de dépenses se réunit demain, puis il y aura peut-être des réunions de partis mercredi et le Comité des prévisions de dépenses se réunira de nouveau jeudi. Vendredi matin vous conviendrait-il?

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je propose que nous nous réunissions vendredi matin, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Oh! je me souviens que la Chambre doit siéger vendredi matin. Mais nous essayerons d'arranger les choses d'une façon ou d'une autre. Savez-vous quand M. Dumas sera de retour?

M. HARDIE: Il reviendra le 16.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Nous nous consulterons afin de fixer la date de la prochaine réunion.

MARDI, 10 juin 1958,
10 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Si le Comité y consent, je propose le nom de M. Latour en plus de ceux que j'ai annoncés hier, pour ce qui est des membres du comité directeur. Il représentera la province de Québec. Êtes-vous d'accord, messieurs?

(Assentiment).

Nous avons pour vous ce matin le texte de la loi établissant le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Il y a des exemplaires en anglais et en français, que le secrétaire va vous distribuer.

Maintenant, messieurs, nous reprendrons au point où nous avons terminé hier. Vous avez entendu le ministre, puis certains membres l'ont interrogé. Vous êtes maintenant libres de demander au ministre toutes les explications que vous désirez et je vous laisserai une grande latitude.

M. ROBICHAUD: Avant l'ajournement hier midi, le ministre a répondu à une question que j'avais posée à l'égard de la part prise par le gouvernement, ou de sa participation possible, dans la construction du chemin de fer de Pine Point et, sauf erreur, voici les paroles du ministre. Il a dit: "Il veut", — il parlait surtout de la participation du Pacifique-Canadien à l'entreprise, —

> Il veut se rendre compte, j'imagine, que l'affaire pourra être payante presque immédiatement. Vu la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les chemins de fer, ceux-ci ne peuvent se permettre de construire un trop grand nombre de ce que nous pouvons appeler des voies ferrées de spéculation dans les régions à mettre en valeur, ainsi qu'on l'a fait lors de l'expansion des Prairies.

Le ministre pourrait-il nous donner plus de détails quant à cette expression: "que l'affaire pourra être payante presque immédiatement"? Comme toute autre compagnie, le Pacifique-Canadien doit songer à une certaine période d'amortissement.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Ma foi, je n'ai aucune responsabilité directe dans ce domaine. Le ministre des Transports s'occupe de la question des chemins de fer, mais je crois pouvoir amplifier mes remarques dans la mesure que voici: c'est mon opinion personnelle qu'une compagnie privée de chemin de fer comme le Pacifique-Canadien devrait élaborer des plans avant de se lancer dans une entreprise comme celle de Pine Point, afin de s'assurer que les bénéfices qu'elle en retirerait subviendraient presque immédiatement aux frais d'exploitation ainsi qu'à l'amortissement du capital, advenant la construction du chemin de fer. J'ai dit cela en vue de souligner la différence qui existe à l'égard de ce qu'on peut appeler un chemin de fer construit en vue de la spéculation. On construirait un chemin de fer de cette nature dans l'espoir que le trafic qui en découlera au cours des 10, 15 ou 20 prochaines années pourra suffire à en payer les frais.

En ce qui concerne ce chemin de fer, si nous pouvions démontrer à une société particulière comme le Pacifique-Canadien ou à une compagnie soi-disant publique comme le National-Canadien que le trafic serait suffisant pour leur permettre de subvenir presque immédiatement à leurs frais d'exploitation et qu'elles auraient des chances raisonnables d'amortir leur mise de fonds dans l'espace d'une vingtaine d'années, nous pourrions les persuader beaucoup plus facilement de construire un chemin de fer. Je sais que cette question ne relève pas de mon administration, mais je voulais expliquer mes remarques suivant lesquelles, au ministère du Nord canadien, nous estimons qu'il nous incombe, dans une certaine mesure, de faire connaître à l'entreprise privée l'endroit où se trouvent l'énergie et les ressources, afin qu'elle puisse les exploiter convenablement.

M. ROBICHAUD: Si je me souviens bien, le ministre a dit hier que le gouvernement doit dresser un inventaire de l'énergie et des ressources dans les régions septentrionales avant de se livrer à des dépenses et il nous a indiqué hier sur la carte une grande étendue à l'égard de laquelle des permis ont été délivrés.

Le ministre pourrait-il donner au Comité une idée du nombre de barils de pétrole en cause, ou de la quantité des ressources potentielles de cette région qu'il nous a montrée hier?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Le député de Gloucester (M. Robichaud) a souligné, je pense, l'objectif entier que visaient mes remarques d'hier, soit de faire bien comprendre que le Canada doit découvrir l'étendue, l'endroit et la nature des ressources d'énergie que nous possédons. Et j'ai dit très clairement qu'à mon sens, exception faite de la province d'Alberta, on ne connaît pas d'une façon précise les ressources potentielles ou probables d'énergie au Canada. Cela ne signifie pas qu'en Saskatchewan et dans certaines régions de la rivière la Paix, par exemple, on ne connaisse pas exactement une ressource certaine, mais en général nous n'avons aucune idée des sources d'énergie au Canada en dehors de l'Alberta.

L'entier programme avait pour objectif d'ouvrir, dans une certaine mesure, les contrées inaccessibles afin d'obtenir une idée de la quantité de ressources que nous possédons. C'est ce que j'appelle le repérage des ressources. Par conséquent, si j'affirmais que je connais le nombre de barils de pétrole que nous possédons dans cette région ou si je laissais supposer que je connais ce nombre, ce serait tout à fait contraire à la vérité, car je n'en ai pas la moindre idée. J'ai dit bien clairement hier que mon ministère ne pouvait me signaler, à cent milles carrés près, l'étendue des gisements d'huile et de gaz. C'est là l'objectif que nous visons en construisant ces routes: aller repérer les ressources.

J'ai ajouté hier qu'en examinant une carte où sont indiquées les régions minérales et les régions pétrolifères et en traçant des parcours à travers ces régions, cela nous aiderait énormément si nous savions que nous nous dirigeons probablement

d'une région civilisée ou peuplée au sud vers une région vierge au nord, et que nous pourrions tracer plus facilement nos plans s'il se trouvait des ressources précieuses en cours de route ou à l'autre extrémité, de nature à guider notre activité ou le choix du parcours. Comme exemple, j'ai cité la route du Yukon qui va de Dawson à l'Arctique. Nous nous souvenons qu'on explorait activement cette région sur des milles de distance et qu'il y avait d'excellents gisements miniers dans l'étendue de 150 milles au sud de cette route; étant donné que nous pensions avoir d'assez bonnes preuves de ressources potentielles précieuses, nous estimions que l'endroit était tout désigné pour construire une route, en vue de rendre ces ressources accessibles.

J'ai également donné comme exemple le chemin de fer de Pine Point qui illustre parfaitement, il va sans dire, l'efficacité et les plans de qualité. A l'extrémité de la voie ferrée, sur la rive méridionale du Grand lac des Esclaves, se trouve un des plus précieux gisements de plomb, de zinc et de cuivre en Amérique du Nord. Par conséquent, en suivant le raisonnement que je vous ai exposé, afin de diriger le chemin de fer vers cet endroit sur une distance de 400 milles, il faudrait choisir le parcours en songeant au moyen d'ouvrir la région vierge la plus prometteuse en ressources naturelles.

A mon sens, il nous incombe de faire connaître aux chemins de fer toutes les démarches entreprises par divers groupes, ainsi que les ressources possibles et tous les projets qu'ont formés les autres compagnies en vue de s'installer et d'exploiter certaines ressources. Ils pourraient ainsi évaluer ou estimer la nature du trafic qui en résulterait dans les deux sens et s'assurer que l'entreprise soit rentable. Sauf erreur, je viens de répéter mes paroles d'hier, mais j'espère avoir fait comprendre aux membres que les choses que nous tentons de réaliser ne comportent aucune confusion.

M. AIKEN: Si je ne m'abuse, nous parlons en ce moment de l'activité générale du ministère. J'aimerais demander au ministre si son ministère a songé à peupler les régions qui se trouvent le plus au nord du Canada, où la population est très clairsemée pour le moment et où certains endroits sont absolument déserts.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je pense que l'honorable député vient de toucher un point d'un grand intérêt historique.

Si nous retraçons notre histoire, vous vous souvenez que la cause économique fondamentale de la guerre de 1812-1814, en ce qui concerne le Canada, était la pression exercée par les Américains en vue de s'emparer du Sud-Ouest de l'Ontario, c'est-à-dire des terrains très précieux de cette dernière province. C'était une des causes économiques de la guerre de 1812-1814. Nos livres d'histoire soulignent surtout la politique mondiale comme l'une des causes, mais nous savons tous qu'au fond les Canadiens devaient résister aux forces économiques à l'œuvre afin de conserver cette partie du Sud-Ouest de la province en vue de la coloniser et d'y établir effectivement des gens qui désiraient vivre à titre de Canadiens dans notre partie du continent.

Le même état de choses régnait à Washington et dans l'Oregon. C'était un territoire britannique; il y a deux régions de ressources très précieuses sur le littoral occidental des États-Unis. La compagnie de la baie d'Hudson y maintenait des postes. Les colons américains ont franchi les montagnes à demi-morts de faim et, mus par un sentiment d'humanité, les habitants s'en sont occupés. Mais, en fin de compte, il y eut plus de colons venant de l'autre côté des montagnes que de gens d'origine britannique et, en définitive, le pays est passé aux mains des États-Unis. Personne ne reproche aux Américains de s'être emparé de cette région.

Le troisième cas d'intérêt historique se rapporte aux provinces des Prairies, qui étaient presque complètement désertes, exception faite des endroits où l'on se livrait à la traite des fourrures et qu'habitaient quelques hommes entreprenants de Québec, les anciens coureurs des bois de Québec. Lorsque les États-Unis ont exercé une pression afin de s'emparer de cette région occidentale, nous avons pu y

établir efficacement des colons grâce seulement à la formation de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest et à la construction d'un chemin de fer, passant à proximité des États-Unis par le sud de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Si je saisis bien, votre question se rapport à la responsabilité qui nous incombe de tenir ferme dans le Nord grâce à une occupation efficace et à l'emploi du territoire, sans quoi nous le perdrons graduellement faute d'attention.

M. AIKEN: J'ai toujours eu l'impression que nos droits à la partie septentrionale de l'île Ellesmere et des environs sont plutôt vagues et que l'occupation constitue une partie essentielle de notre droit de propriété.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Cette région qui s'étend au nord du Canada, y compris les îles et les eaux qui séparent ces îles, ainsi que les régions qui vont au delà, sont considérées comme les nôtres et notre gouvernement ne doute aucunement, tout comme les gouvernements précédents du Canada, je pense, qu'il s'agit là de notre terrain naturel. A mon sens, il a été clairement établi, grâce aux diverses mesures que nous avons prises par le passé et à certains travaux qui s'accomplissent en ce moment dans le Nord, que cette région nous appartient. Nous voulons uniquement nous assurer que, vu l'énorme intérêt qui se manifeste pour les régions polaires, nous ne diminuerons pas nos efforts. De fait, nous devrions en faire dix ou vingt fois plus, pour nous assurer que le monde sait que ces régions forment une partie intégrante de notre patrie et que nous considérons ces îles d'Ellesmere aussi importantes que toute autre partie du Canada, non seulement en raison de la grande richesse qu'elles renferment, mais étant donné aussi qu'elles constitueront plus tard le point de départ de l'exploration du Nord.

Je sais que vous avez entendu des discussions et que vous avez appris qu'une partie de l'île est très riche en pétrole. Cela nous permettra d'établir au cours des années à venir les réserves potentielles et probables de pétrole que nous voudrons naturellement faire valoir du point de vue économique et lancer sur les marchés du monde entier.

Puis, bien entendu, ainsi que vous l'avez lu ou entendu dire, lors de la conférence de Genève, un des points adoptés par les deux tiers des nations à l'égard du droit maritime, c'est que le terrain qui se trouve sous la mer appartiendrait de fait à l'État du littoral, pour ce qui est de la mise en valeur ou de l'exploitation. Nous ne savons pas trop la profondeur de l'eau au large de nos îles dans le Nord. Nous nous doutons qu'elle est très peu profonde à certains endroits entre les îles. Nous aimerions aller au large de ces îles dans notre secteur, afin de nous rendre compte s'il y a là des agglomérations, des plateaux, ce qui nous donnerait une idée de l'étendue du seuil continental.

A mon sens, il s'agit non pas seulement de projets formés par le gouvernement, mais d'une occupation des plus actives. Sans aucun doute, nous nous proposons d'occuper cette région tant pour y poursuivre notre activité commerciale et nos recherches que pour y maintenir notre souveraineté.

M. COATES: Étant originaire de l'Est, je m'intéresse aux rapports que le ministère entretient avec Terre-Neuve et le Labrador. Je constate que la carte n'indique rien dans ces régions. Je me demande quelles enquêtes y ont été faites et ce que vous pensez de l'énergie potentielle et des ressources minérales dans ces endroits.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Eh! bien, comme vous le savez, les ressources de chaque région appartiennent à la province; mais, ainsi que je le disais hier, nous estimons qu'il nous incombe directement d'élaborer des plans en vue de l'emploi le plus efficace des ressources dans toutes les parties du Canada et, de concert avec les provinces et les municipalités, de voir ce que nous pouvons faire afin de les exploiter en tenant compte du point de vue de la conservation. En examinant cette carte, on peut commencer à envisager les possibilités des ressources que possède la partie orientale de notre pays. Que cela nous plaise ou non, nous devons faire face à un problème, car le niveau économique général des provinces de l'Atlantique est

maintenant plus bas que celui de l'ensemble du pays. À notre avis, il y va de l'intérêt du Canada d'accomplir ces choses qui aideront les habitants d'une région donnée, qui n'est pas à la hauteur du niveau national, à atteindre un degré égal ou à peu près égal à celui des autres parties du Canada. Voilà notre philosophie.

Votre question laisse entendre que, vu la grande richesse de Terre-Neuve et du Labrador, il y a possibilité d'exploitation dans l'Est et, bien franchement, je partage cette opinion. Naturellement, dans cette élaboration des plans, nous envisageons l'ensemble du programme et nous ne commençons pas par songer aux moyens d'aider une industrie particulière au jour le jour. C'est également une responsabilité du gouvernement; mais il incombe à mon ministère d'aller au delà des besoins quotidiens et d'essayer de contempler l'avenir afin de voir ce que nous pouvons faire. En prononçant ces paroles, je ne crois pas parler uniquement au nom des habitants des provinces de l'Atlantique, mais de la majorité des Canadiens.

En examinant la situation de cette région, je vois de grandes possibilités de commerce avec le Nord-Est des États-Unis. Si vous voulez bien suivre la ligne sur cette carte, vous constaterez les énormes possibilités minérales de la terre de Baffin. Pour le moment, il semble sage d'affirmer qu'il y a très peu de chances de transformer, sur la terre de Baffin, les réserves formidables de fer qu'elle renferme. Nous ne pouvons éviter de faire des conjectures sur la possibilité de transporter ces réserves de fer et de les transformer dans les régions du littoral Atlantique, afin de les faire servir aux habitants du monde entier. Bien entendu, il est tout naturel d'examiner la situation afin de se rendre compte de ce qu'on possède. Ce point vert sur la carte indique l'énergie possible de la rivière Hamilton. Cette énergie appartient presque entièrement à la province de Terre-Neuve, mais il faudrait y songer en tenant compte d'un programme plus général de conservation. Compte tenu de ce point de vue, il faudrait se rappeler tout d'abord que l'énergie appartient à la province de Terre-Neuve, qui fait partie des provinces de l'Atlantique. C'est une région que nous nous efforçons d'affermir et nous aimons étudier la question particulière d'un emploi plus étendu ou d'une recherche plus étendue d'énergie sous forme de charbon, c'est-à-dire de fortes quantités de réserves potentielles et probables de charbon qui pourraient servir à transformer des produits tels que le fer.

A mon sens, il faut s'occuper de cette question, qui est très débattue dans les provinces Maritimes en ce moment; mais qu'il s'agisse d'un point épineux ou non, ceux d'entre nous qui sont vraiment canadiens doivent l'étudier avec des yeux grands ouverts. Je suis fermement d'avis que cette région possède de grandes ressources potentielles, mais qu'il y a énormément de travail à accomplir en élaborant des plans de longue portée, avant de pouvoir résoudre ces problèmes immédiats. Je n'ai encore parlé d'aucune possibilité à laquelle vous songez peut-être par rapport à cette question d'énergie dans les provinces de l'Atlantique, mais, à mon sens, en comparant les faits, quiconque a un peu d'imagination peut tirer ses propres conclusions pour ce qui est des possibilités propres à cette région. Pourtant, cela ne signifie pas que les possibilités que vous pourriez proposer deviendront des réalités. Il faut tenir compte du point de vue économique réaliste des frais, des marchés et des réserves. Si nous pouvions faire quelque chose pour aider le conseil économique des provinces de l'Atlantique à tracer ces plans de longue portée, nous aurions fait un pas dans la bonne voie en fournissant à l'industrie dans les provinces de l'Atlantique de l'énergie à meilleur marché. Ce n'est que le début de ce qui, à mon avis, pourrait constituer un programme très étendu destiné à aider les provinces de l'Atlantique à se tirer d'affaire et j'espère que, bientôt, elles n'auront plus à réclamer notre assistance, mais qu'elles pourront faire preuve d'indépendance.

En somme, il y va de l'intérêt du Canada de faire étudier un programme d'expansion de la région Atlantique, afin que ces gens puissent mieux se tirer d'affaire dans l'emploi efficace de leurs ressources. À mon sens, il faudrait envisager la question d'un point de vue national et considérer les provinces de l'Atlantique comme une région d'exploitation économique, et non comme des provinces individuelles pour ce qui est de la mise en valeur des ressources.

M. COATES: En examinant cette carte, je constate que nous n'avons pas à faire face au problème de la construction de routes et de chemins de fer dans cette région. Nous avons la mer pour nous diriger vers les ressources. Nous voyons que le Labrador possède de l'énergie, qui peut servir à la sidérurgie. Nous comptons donc sur le ministère quant à la possibilité d'établir la sidérurgie dans l'Est du Canada et de transformer les produits de la terre de Baffin au moyen de l'énergie qui se trouve au Labrador.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Il est juste d'ajouter qu'une société privée appelée *Brinko* a étudié les possibilités d'énergie dans cette région. A ce sujet, si c'est à la rivière Hamilton que vous songez, l'utilisation de cette énergie pose un problème d'ordre technique, vu les grandes distances à franchir. De temps à autre, j'entends dire qu'on va enfoncer tous les obstacles en ce qui concerne la transmission de l'énergie sur de grandes distances, mais je ne puis faire autre chose qu'attendre car je ne suis pas ingénieur. Et nous ne pouvons vraiment rien faire avant d'avoir trouvé ces solutions d'ordre technique.

A mon sens, en qualité de Canadiens, nous ne devrions pas restreindre nos projets à l'énergie de nature électrique.

N'oubliez pas l'industrie houillère de cette région. En ce moment, les marchés sont limités à une très petite étendue. S'il y avait de plus grandes réserves, — de fortes réserves, — vous pourriez vous adresser à une société privée et dire: "Voyez ces réserves; voyez ces ressources; voyez la situation." Nous nous acquitterions alors de notre devoir quant aux plans de longue portée que doit élaborer notre ministère. Mais nous ne pouvons pas parler de choses rêvées; il nous faut des chiffres précis avant de les exposer à un groupe quelconque.

M. LEDUC: Je ne veux pas parler à titre de Québecois, mais de Canadien. J'aimerais savoir si le ministre a travaillé de concert avec la province de Québec, afin d'inciter celle-ci à apporter une plus grande collaboration dans l'exploitation de ses ressources nationales. Je sais que, l'an dernier, on a voté des fonds destinés à aménager des routes d'accès dans la région minière et, si je ne m'abuse, la province de Québec n'a tiré aucun avantage de cet argent. Je sais que, depuis des années, le gouvernement fédéral donne de l'argent aux provinces, sous forme de subventions à l'exploitation forestière. La province de Québec n'a pas bénéficié de subventions en vue de la lutte contre la tordeuse des bourgeons et elle ne profite pas non plus des subventions au reboisement et à la prévention des feux de forêt. Dans la province de Québec, nous possédons des forêts d'une grande valeur. Comme vous le savez tous, nous produisons la moitié du papier-journal vendu au Canada et à l'étranger et, à mon sens, il serait très important que le ministre et le gouvernement accordent à la province de Québec une plus grande collaboration quant à l'exploitation et à l'entretien de ces ressources naturelles.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous rappeler, monsieur Leduc, que la plupart de vos questions ont trait à des points qui relèvent de la province. Cependant, il s'agit principalement, je pense, de la collaboration que vous aimeriez voir entre les deux gouvernements.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je ne crois pas pouvoir ajouter grand chose aux paroles du président. Nous n'avons pas le droit de nous ingérer dans la ligne de conduite des gouvernements provinciaux. La loi nous autorise seulement à formuler des plans, à les offrir aux provinces et aux municipalités et à les renseigner. A titre de Canadiens, nous ne pouvons que présenter des propositions que nous croyons être dans le meilleur intérêt du pays tout entier; la province est entièrement libre de faire ce qu'elle veut. Je serais le dernier à laisser entendre que nous avons le droit de nous mêler de ces questions à l'échelon provincial.

Notre pays compte dix provinces ainsi que deux territoires. Dans chaque cas, je crois qu'on a adopté une attitude légèrement différente à l'égard de toutes ces questions. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'élaborer une ligne de conduite

et de l'énoncer; il incombe ensuite aux provinces de l'accepter ou de la refuser. Je suis toujours très confiant qu'à l'égard de ces questions qui, à mon sens, intéressent tous les Canadiens, nous pourrons formuler un programme de collaboration. Voilà tout ce que je puis dire en ce qui concerne le gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Le ministre a touché un sujet important quand il a parlé de la terre de Baffin, qui est à exploiter et à transformer une énorme quantité de ressources naturelles. Je me demande si le ministre pourrait amplifier cette déclaration.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): A mon avis, la transformation des ressources naturelles au Canada constitue le but final que visent tous ces travaux de repérage des gisements de pétrole et de gaz et des régions minérales, afin de les rendre accessibles à l'exploration, puis propres à l'exploitation. Tout l'objectif consiste à trouver les ressources d'énergie d'une part et les autres ressources d'autre part afin de les grouper ensemble et de montrer à l'entreprise privée qu'elle peut les réunir en un élément de transformation ici même au Canada, afin d'obtenir ces produits à meilleur marché. Sous ce rapport, nous aurons réalisé notre objectif visant à affermir notre pays, — à édifier les bases économiques d'un pays qui comptera 50 millions d'habitants ou plus.

C'est là le point que j'ai exposé hier. Je me contente de le répéter aujourd'hui. A mon avis, c'est notre objectif principal ou notre technique essentielle de démontrer que l'énergie et les ressources peuvent être réunies et transformées ici au Canada, sur un pied de concurrence. Il est inutile de tenter d'établir une industrie artificielle pour le moment, car ces ressources font l'objet d'une demande formidable.

Je vous ai fait remarquer hier que nos voisins du sud, ainsi que l'univers entier ont grand besoin de ces ressources. En qualité de Canadiens, nous devons ou choisir de demeurer bien tranquilles et de laisser le reste du monde se partager et utiliser nos ressources, ou bien les transformer nous-mêmes au Canada. Nous devrions tracer nos plans plus rapidement, afin de voir ce que nous pouvons faire pour faire comprendre aux exploitants du monde entier et du Canada qu'ils peuvent transformer ces ressources ici même au Canada, à meilleur marché que n'importe où ailleurs. Nous ne réaliserons pas cet objectif au moyen de théories. Nous y arriverons en adoptant un programme des plus réalistes visant à ouvrir le pays, à annoncer ce que nous possédons et à tenter de résoudre le problème économique en vue d'atteindre cette fin.

Par le passé, cette transformation s'est réalisée au Canada grâce à des techniques anciennes. De nos jours, la meilleure façon ou la nouvelle façon d'atteindre la fin désirée, c'est de transformer les produits d'une manière efficace, ici même au Canada. En définitive, étant donné que nous possédons à la fois l'énergie et les ressources minérales, nous avons graduellement compris, au cours de la dernière génération, qu'en juxtaposant lesdites ressources nous pouvons rendre cette transformation possible.

Passons maintenant à la déclaration que j'ai faite à l'égard de l'île de Baffin. Les détails géologiques du fer ne sont connus que depuis les deux dernières années. Mais quand nous connaîtrons les quantités d'une façon plus précise et quand nous aurons établi la valeur des nouvelles techniques de transformation, qui se perfectionnent très rapidement, il sera possible de transformer économiquement un minerai de qualité inférieure en un minerai à haute teneur. Alors, il nous incombera, à titre de Canadiens, de prendre le mors aux dents, si je puis me servir de cette expression, afin de mettre repidement ces renseignements au point et de nous adresser aux syndicats qui détiennent des capitaux au Canada aussi bien que dans le monde entier, en vue de signaler l'avantage d'établir une usine canadienne de cette nature au Canada. Voilà une des théories du programme d'exploitation.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je me demande si vous pourriez nous renseigner sur nos négociations avec les États-Unis, en vue de préparer la voie à l'exploitation des ressources d'énergie du fleuve Columbia. Si je ne m'abuse, la question fait l'objet de négociations, mais où en sommes-nous en ce moment?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je dois donner au Comité la même réponse qu'à la Chambre. Tant que je n'aurai rien de précis à signaler, l'intérêt public exige que je ne fasse aucune déclaration car, lorsqu'il s'agit de négociations de cette nature, cela pourrait porter gravement atteinte, à la longue, à l'intérêt des habitants de la Colombie-Britannique qui possèdent cette énergie, ainsi qu'à l'intérêt du Canada en général, si je faisais connaître des idées et opinions qui pourraient toucher notre pouvoir de négociation.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je m'excuse, monsieur le ministre. Je n'avais pas l'intention de vous pousser à exprimer une opinion. Mais je suppose que ces négociations se poursuivent continuellement, ou d'une façon plus ou moins continue? Elles ont lieu à l'heure actuelle et se poursuivent en ce moment?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Monsieur le président, je regrette d'avoir à donner une réponse vague. On tente par tous les moyens de régler la question. Je préfère n'en pas dire davantage.

M. HARDIE: Hier, monsieur le président, on a eu l'impression, je crois, que sept provinces du Canada avaient conclu une entente avec le gouvernement fédéral à l'égard de la construction de routes propres à l'exploitation des ressources.

Quand j'ai interrogé le ministre hier, tout ce que j'ai pu apprendre c'est que la Colombie-Britannique avait conclu une entente, et peut-être également le Manitoba.

Voici ma question: je voudrais savoir si vraiment les provinces et le gouvernement fédéral vont en venir à une entente à l'égard des routes.

S'il doit y avoir une telle entente, le gouvernement fédéral devrait tout d'abord savoir quelles routes sont projetées dans lesdites ententes avec ces sept provinces et quelles routes seront aménagées.

Deuxièmement, a-t-on terminé les relevés à l'égard de ces routes, ou a-t-on même commencé des relevés et, dans ce cas, quels progrès a-t-on réalisés?

En ce moment, où en est exactement le gouvernement fédéral en ce qui concerne des ententes définies avec ces sept provinces?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je tiens à reprendre l'honorable député, car il me semble avoir dit très clairement hier qu'aucun accord n'a été conclu avec l'une ou l'autre des sept provinces, mais que, autant que je sache, des travaux étaient en cours en ce moment dans les provinces de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Je n'étais pas trop sûr au sujet du Manitoba car, sauf erreur, on se proposait d'y entreprendre deux projets dans un avenir très rapproché.

Pour ce qui est de l'Alberta, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, on en est encore aux négociations.

La façon de procéder est simple. La question n'est pas portée à mon attention avant que les hauts fonctionnaires aient examiné les propositions, qui ont déjà été étudiées par les ministres des provinces. Voilà où en sont les choses en ce moment.

Je connais, il va sans dire, les détails de ce qui se passe dans chacune de ces provinces. De fait, j'ai décidé seulement hier que je ne pourrais absolument pas déposer ces lettres sur le bureau de la Chambre avant que les accords aient été signés. Je crois que cela nuirait grandement aux deux parties en cause, — la province d'une part et le gouvernement fédéral d'autre part, — si je déposais maintenant les documents concernant les parcours et les routes, ainsi que le motif essentiel sur lequel se fonde chaque route, et le reste, car le gouvernement provincial serait exposé à d'énormes pressions et il me serait très difficile de faire affaire avec une province si une autre était au courant des propositions présentées par les autres.

Tout ce que j'ai dit hier, c'est que si nous décidions d'accorder un avantage à une province en particulier, — par exemple une certaine condition de l'entente, — il faudrait faire connaître aux autres provinces certaines conditions de l'entente. Ce serait à leur avantage, puisqu'elles pourraient demander que ces conditions fassent partie de leur propre accord.

Les choses sont assez difficiles à l'heure actuelle et si j'exposais maintenant chaque petit détail de la discussion, cela produirait, à mon avis, un tort sensible aux deux parties en cause, surtout à la province.

Si j'ai dit ces choses, c'est que je me propose, — voilà quelque chose dont je suis très fier, soit la collaboration entre les provinces, — de réunir toutes ces questions avant la signature d'un accord, il me plairait beaucoup de pouvoir déposer ces renseignements sur le bureau de la Chambre, afin que vous puissiez vous rendre compte de ce qu'on accomplit actuellement.

Mais, comme je le disais hier, nous sommes tout à fait d'accord, en substance, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique; en outre, je sais que j'ai écrit au Manitoba et que j'ai donné aux autorités provinciales la permission d'y entreprendre une route ou deux; elles sont autorisées à les entreprendre alors que nous en sommes toujours aux négociations à l'égard d'une troisième route, des normes à établir, et le reste.

Autant que je sache, il n'existe aucun différend entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur la façon générale d'envisager la question. En théorie, ils viennent me présenter leurs propositions, puis je charge mes gens d'appliquer nos critères en ce qui a trait à l'exploration de nouvelles régions et à l'étendue et la valeur de ces ressources, et nous discutons ensuite ces conditions. Je ne crois pas pouvoir ajouter autre chose pour le moment.

M. HARDIE: Le ministre prévoit-il qu'avant la fin du mois il pourra en venir à une entente avec la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba? Si vous ne pouvez conclure une entente d'ici la fin du mois, l'année sera très avancée pour entreprendre des travaux de construction.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je ne puis répondre oui ou non à votre question, car je ne connais pas la réponse. Tout ce que je puis dire, c'est que lorsque les provinces auront établi les conditions générales de l'accord, — les conditions générales touchant les routes et les ressources au sein des provinces, — nous serons disposés à payer jusqu'à la moitié de 3 millions de dollars par province par année, soit un million et demi par année pour chaque province.

Comme vous le savez, quand il s'agit de routes à construire dans des régions où il n'y a aucune exploitation, — comme les mines, la pâte de bois et le papier, les frais sont partagés également.

Mais quand une compagnie veut un chemin d'accès qui part d'une artère principale ou qui prolonge une artère principale, nous sommes disposés à en partager le coût en trois parts égales. Les seuls points que nous discutions avec les provinces à l'égard de ces entreprises, ce sont les normes et l'emplacement desdites routes à toutes les étapes de l'exploitation dans les provinces en cause.

En ma qualité de ministre, rien ne pourrait me plaire davantage que de signer chacun de ces accords et de les déposer. Mais les provinces n'aiment pas montrer trop d'empressement, car elles veulent voir si une autre province n'obtiendra pas, à certains égards, des conditions légèrement meilleures, qu'elles désireraient également.

A l'heure actuelle, les travaux sont en pleine activité en Colombie-Britannique et il n'y a aucun conflit d'opinions avec cette province, en substance ou dans les détails. Il en va de même de la Saskatchewan, sauf que nous sommes encore à discuter un point avec son gouvernement.

On m'a demandé hier si je ferais connaître des lettres ou autres documents qu'ont échangés les gouvernements, pendant que les négociations étaient encore en cours. Mais, à mon avis, si nous devions publier les divers échanges de vues, nous exposerions les provinces à de fortes pressions, ce qui serait tout à fait contraire aux objectifs que visent les deux gouvernements.

M. HARDIE: Quelle partie de ces 9 millions de dollars, mentionnés dans les crédits, le ministre croit-il dépenser cette année?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Sur les 9 millions, je dirais certainement, — laissez-moi faire des calculs, — que la somme prévue pour deux provinces sera dépensée en entier. Il resterait 3 millions et je pense que l'Alberta pourrait sans doute entreprendre les travaux. Sauf erreur, le Manitoba a déjà commencé. Je sais que nous nous sommes entendus avec la province d'Ontario à l'égard de certaines routes. Mais je ne puis dire où en sont rendus les événements au Nouveau-Brunswick ni en Nouvelle-Écosse. J'ai pris connaissance d'une partie de la correspondance et des discussions, mais je n'ai pas encore vu de lettre annonçant aux intéressés qu'ils peuvent s'y mettre. Cette autorisation doit venir de moi-même.

Si je hasarde des chiffres, j'estime que nous devrions dépenser au moins 6 de ces 9 millions de dollars, mais on ne peut jamais être certain. Il faut avoir l'argent à sa disposition, au cas où les choses iraient plus rondement.

M. NIELSEN: Est-il vrai que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux n'ont conclu aucun accord officiel autorisant le lancement de ces projets de voirie?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Qu'avez-vous demandé? Voulez-vous, s'il vous plaît, répéter votre question?

M. NIELSEN: Le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces ont-ils conclu des accords officiels les autorisant à entreprendre la mise en œuvre du programme relatif aux routes, ou bien sont-ils encore à peu près libres de toute autre mesure? Dans l'intervalle, leur avez-vous annoncé qu'ils pouvaient entreprendre ces projets?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Voici la réponse. Quand nous convenons d'un projet concernant une de ces routes qui conduisent aux ressources, j'écris aux intéressés pour leur dire que ma lettre leur donne l'autorisation de commencer les travaux et que nous en accepterons les frais. Nous accepterons une partie du coût à l'égard de la route en question, mais pour ce qui est des autres routes nous devrons poursuivre les négociations jusqu'à ce que nous en venions à une entente.

Par conséquent, il y a une entente écrite sous forme de lettres adressées par le gouvernement fédéral à la province, et établissant que les deux parties en cause acceptent le projet.

De fait, je puis vous exposer la situation qui existe en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. En substance, voici ce qui se passe: il y a accord complet car, dans les programmes de ces deux provinces, aucun point particulier n'empêche les deux gouvernements provinciaux d'entreprendre les travaux avant la conclusion d'une entente officielle.

M. HARDIE: Cela s'applique à la Saskatchewan et à la Colombie-Britannique?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): A propos de la Saskatchewan et du Manitoba, nous avons donné deux lettres concernant deux routes particulières, mais nous n'avons encore conclu aucun accord de nature officielle avec les gouvernements.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous rappeler que nous ne devrions pas demander de détails au ministre, car nous discuterons ces questions quand nous examinerons le poste 289 et il serait préférable d'attendre jusque-là.

M. PUGH: Alors, monsieur le président, à l'heure actuelle le programme touchant les routes ne serait pas retardé, mais on irait de l'avant tout comme si cet accord avait été signé?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): C'est juste.

M. MARTIN (*Timmins*): Si je comprends bien, en ce moment, à mesure que chaque clause de l'accord principal est acceptée, vous pouvez autoriser la province en cause à aller de l'avant, c'est-à-dire que, lorsque chaque accord principal est signé et chaque clause est acceptée par les deux, on peut entreprendre les travaux?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui.

M. MITCHELL: Je vais peut-être trop de l'avant, mais hier et aujourd'hui on a beaucoup parlé d'exploration, de mise en valeur, et le reste, à l'égard des ressources qui ont fait l'objet de notre étude. Mais on n'a pas dit grand chose d'un programme de conservation.

A cet égard, on a indiqué, — à juste titre, il va sans dire, — que chaque province est reine et maîtresse de tout ce qu'elle découvre au sein de son propre territoire; et nous convenons que les ressources telles que le pétrole, le gaz, les minéraux, le charbon et le reste peuvent s'épuiser.

Dans quelle situation se trouve le ministère quand il s'agit d'essayer de régir la conservation, au cas où quelque province exploiterait ces ressources au delà des limites prudentes que le ministère peut avoir établies, compte tenu des remarques que le ministre a faites hier en ce qui concerne les plans destinés à une population de 50 millions d'habitants ou plus? Quelle est votre attitude à l'égard de ce programme de conservation?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Monsieur le président, je suis très heureux qu'on me pose la question aujourd'hui, car si je n'ai pas souligné la chose hier, je veux le faire maintenant.

De fait, de l'avis de mon ministère, cette idée de conservation ainsi que l'emploi efficace de toutes nos ressources, afin qu'elles se complètent l'une l'autre, constituent la ligne de conduite la plus importante que nous devions adopter. C'est le dixième point du programme en dix points élaboré par notre gouvernement.

Comme je le disais hier, nous avons annoncé notre intention de convoquer une conférence relative à la conservation, qui réunirait le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les gouvernements locaux, des organismes privés comme des groupes de recherches, des universités, en un mot ceux qui s'intéressent à la conservation, en vue d'établir les principes voulus, ce qui n'a jamais été fait auparavant sur le plan national. Voici les principes en question:

a) Quelle est la juridiction? Il faut se rappeler que ces ressources appartiennent vraiment à la province et aux territoires et qu'une certaine responsabilité de juridiction leur incombe, mais de quelle nature?

b) Quel programme devrions-nous suivre afin de donner suite à ces choses; le coût d'un programme de conservation, du point de vue des routes conduisant aux endroits où peuvent se trouver ces ressources, ou de toutes ces autres questions ainsi que les ressources de minéraux et d'énergie.

Ce programme est absolument essentiel aux intérêts de longue portée des Canadiens et l'exécution en durera des centaines d'années. Il ne finira pas, mais il faut donner priorité à certaines choses en premier lieu.

Quelle autorité exerçons-nous, par exemple, auprès d'un gouvernement provincial ou d'un gouvernement local qui abuse de ses ressources? Aucune, si l'on considère le point de vue juridique.

Cependant, une des grandes leçons que tous les pays ont apprise avec les années, c'est la valeur de l'enseignement. Si les gens connaissent les faits et si l'exploitation est assujettie à une certaine surveillance, alors cela fait honneur au Canada tout entier que certaines provinces, — et certains groupes particuliers, par exemple, — puissent veiller à la conservation de façon magistrale. À cet égard, j'aimerais rendre hommage aux organismes privés qui ont combattu presque seuls, et à certaines universités qui ont fourni des idées, et d'une façon générale aux associations privées qui s'occupent de la faune, des forêts, et le reste, pour les renseignements qu'ils ont fournis aux Canadiens et pour les résultats que, grâce à eux, les autorités gouvernementales ont été amenées à obtenir.

Quant à notre attitude à l'égard de cette question, j'ignore où nous en viendrons mais, à mon sens, la principale responsabilité qui nous incombe est surtout de poursuivre les recherches, de fournir les renseignements et de faire en sorte que les provinces considèrent leurs ressources, non seulement comme des fonctions en elles-mêmes, mais plutôt comme des biens qui peuvent être mis en commun à l'occasion pour le plus grand avantage de chacun.

Nous avons eu un exemple tout dernièrement. J'ai un projet de loi inscrit au Feuilleton et appelé bill de la Commission de contrôle du lac des Bois. Voici l'histoire de ce bill: les deux provinces du Manitoba et d'Ontario se sont consultées et ont dressé un programme concernant leurs ressources hydrauliques, qui se trouvent surtout dans le nord-ouest d'Ontario, de sorte que les deux provinces obtiendront plus d'énergie à meilleur compte que si elles avaient travaillé séparément. Telle est la raison motivant le bill en question.

Afin de donner une valeur juridique à la contribution du Manitoba, ainsi qu'à la situation du Manitoba par rapport auxdites ressources, nous avons placé, — ou nous sommes à placer, — un membre du Manitoba au sein de la Commission au lieu d'un des représentants fédéraux. Les ressources appartiennent presque entièrement à la province d'Ontario mais, vu la doctrine des "avantages d'aval", le Manitoba pourra obtenir plus d'énergie et partager les bénéfices.

C'est le sujet auquel nous pourrions nous appliquer, en fournissant tout simplement les renseignements qui permettraient à la province de tirer le meilleur parti possible de sa situation et de l'emploi de ses ressources. À cet égard, nous avons trouvé que les divers gouvernements faisaient preuve de beaucoup d'amitié et de collaboration et les gens à qui j'ai parlé sont très heureux que nous prenions les devants pour convoquer une conférence relative à la conservation.

J'ai constaté que le problème est immense. La quantité de renseignements dont dispose notre ministère en ce moment, — et qui me sont présentés en ma qualité de ministre, — avant même que nous ayons établi un programme, est si complexe et si énorme que je me demande comment je pourrai m'en tirer et comment nous pourrons établir les choses d'une façon suffisamment concise pour réaliser des progrès appréciables.

En d'autres termes, je pense que la conférence devrait viser les objectifs suivants: en premier lieu, examiner les choses que nous pouvons accomplir. J'en suis venu à la conclusion que nous serions chanceux si nous pouvions tenir une conférence préliminaire cet hiver même. Je ne crois pas qu'un autre gouvernement ou groupe local qui puisse fournir des renseignements à l'égard de ces choses trouverait une solution si nous ne chargions pas notre ministère de tenter de présenter quelque chose de concis, une tâche quelconque à laquelle nous puissions nous attaquer.

Nous avons des centaines d'années de travail à faire dans le domaine de la conservation. L'important c'est que nous commencions.

Je tiens à vous dire que nous espérions convoquer cette conférence en septembre, mais vu la conférence du Commonwealth, ainsi que la conférence nationale des municipalités, et toutes ces choses qui auront lieu en même temps, on ne peut consacrer qu'une certaine période de temps à un programme particulier et il faut faire de son mieux.

Toutefois, la conservation est clairement l'objectif qui s'offre à nous et nous avons découvert qu'en mettant en commun tous les renseignements disponibles concernant un programme de conservation, nous pourrons réaliser en définitive, grâce à la collaboration et à l'enseignement, les objectifs que nous visons.

M. ROBICHAUD: Tantôt, en parlant de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, le ministre a dit que le gouvernement tient à fournir de l'énergie à meilleur compte dans la région en question, puis il a ajouté qu'il y aurait lieu de tirer du charbon une plus grande quantité d'énergie.

Plus tard au cours des délibérations du Comité, nous serons priés de discuter, sous la rubrique des prêts, placements et avances, un poste de 11 millions de dollars, en vue d'avances aux termes d'un accord à être conclu selon la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Je ne veux pas m'étendre sur la question pour le moment, car nous en aurons l'occasion quand le Comité en sera saisi, mais le ministre veut-il réfléchir à la décision qu'il a prise à la Chambre il y a deux semaines, ou veut-il revenir sur cette décision de ne pas déposer l'accord touchant l'énergie, lequel a été conclu avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick?

Si je pose cette question, c'est que, à mon sens, nous devrons prendre connaissance de cet accord quand nous aborderons l'étude de ce crédit. Je demande donc au ministre s'il veut bien songer maintenant à déposer cet accord sur le bureau du Comité ou de la Chambre?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Monsieur le président, je crois pouvoir promettre que ce crédit ne sera pas examiné avant que l'accord soit déposé sur le bureau de la Chambre. J'espérais qu'il le serait depuis longtemps. Je mentionne l'accord conclu avec les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, car, à mon avis, il est juste que le Comité ait pris connaissance dudit accord quand nous aborderons l'étude du poste en question.

M. PUGH: Je m'intéresse au mouvement de la population vers le Nord. Jusqu'à quel endroit, sur cette carte, les cultivateurs peuvent-ils aller et obtenir un bon rendement?

Le PRÉSIDENT: Vous devriez peut-être répéter la question.

M. PUGH: La question a trait au mouvement des gens vers le Nord. Jusqu'où le cultivateur peut-il aller vers le Nord et obtenir un bon rendement? Quelles sont les régions qui lui sont accessibles?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Eh bien, en ce moment, la production est tout à fait normale dans les régions septentrionales pour ce qui est du climat, mais dans certaines limites, bien entendu. La période de végétation y est plus courte, mais nous connaissons certaines régions où le sol sera propre à l'agriculture. Il peut y avoir certains endroits retirés. Sauf erreur, il y en a un au Yukon, un peu plus au Nord, qui compte une petite ferme expérimentale. Je sais qu'on y garde deux porcs. Mais, généralement parlant, le ministère estime qu'environ deux millions d'acres sont propres à l'agriculture; comme vous le savez, ce n'est pas une très grande superficie si on la compare aux vastes régions inexploitées de la rivière la Paix, ainsi qu'à certaines parties du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, qui attendent d'être mises en valeur.

Je ne connais pas la statistique des terrains agricoles inexploités dans les parties septentrionales des provinces d'Ontario et de Québec mais, d'une façon générale, un des grands inconvénients du Nord canadien c'est le manque de terrains agricoles voulus pour y établir de nombreux habitants. Il m'est impossible de prévoir l'avenir, mais nous pouvons supposer que, tout probablement, un certain nombre de gens s'établiront autour des centres industriels. Nous possédons un grand excédent d'énergie dans quelques régions et une population relativement

nombreuse se groupe déjà autour de certains centres industriels de transformation. Le malheur, bien entendu, c'est que ces endroits soient éloignés des régions agricoles qui permettraient une exploitation industrielle des plus efficaces.

M. NIELSEN: Permettez-moi d'ajouter quelque chose, monsieur le ministre, car j'ai peut-être un intérêt plus personnel en ce qui concerne les possibilités d'agriculture dans le Yukon. Tout comme l'énergie, l'agriculture est l'une de ces ressources naturelles qui, à notre avis, devrait peut-être faire l'objet du même inventaire que les autres ressources naturelles. En ce moment, on estime que le Yukon compte de 150,000 à 500,000 acres de terre arable et les terres arables constituent une source très fertile de produits agricoles.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je remercie l'honorable député de son conseil.

M. MARTEL: Dans la province de Québec, je m'intéresse aussi à la situation concernant la mise en valeur des régions septentrionales et, si j'ai bien compris les paroles que le ministre a prononcées hier et aujourd'hui, aucun accord n'a été conclu ni signé avec la province de Québec, mais, bien entendu, des ententes d'une certaine nature ont été conclues entre son ministère et sept provinces, bien qu'elles n'aient pas encore été signées.

Le ministre peut-il nous dire si la province de Québec s'est renseignée au sujet de l'aménagement de routes dans le Nord; sinon, son ministère serait-il disposé à partager les frais avec un groupe de sociétés minières qui aimeraient construire une route dans une certaine partie septentrionale, suivant les proportions déjà mentionnées, soit un tiers du coût fourni par le gouvernement fédéral, un tiers par la province et l'autre tiers par les compagnies intéressées?

M. ROBICHAUD: Duplessis les chassera.

M. MARTEL: Si cela peut vous être utile, je me rappelle qu'une certaine contribution a été faite à cet égard avant la guerre, soit entre 1936 et 1939, lors de la ruée vers l'or aux environs de Val-d'Or. On y a construit les routes suivant cette méthode. Après la guerre, on a aménagé des chemins dans les bois et l'on a formé un district au nord de ma ville d'Amos; à cette occasion, le gouvernement fédéral a contribué pour le tiers des frais. Une route d'hiver a été construite jusqu'au lac Bachelor. Il y a eu là-bas une course à l'or qui a duré quatre jours et, sauf erreur, le gouvernement fédéral, la province et les compagnies intéressées ont alors payé chacun le tiers des dépenses. Si je ne m'abuse, le docteur Leduc a souligné la question de collaboration. Il y a eu une plus grande collaboration. Dans le cas dont je viens de parler, le gouvernement serait-il intéressé si les compagnies présentaient une demande?

Le PRÉSIDENT: Plusieurs de vos questions ont trait à des détails. Cela ne vous fait rien, j'espère, si le ministre n'entre pas dans les détails.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je puis tout simplement répéter que, pour le moment, le gouvernement fédéral ou, du moins, mon ministère a offert aux provinces quatre ou cinq différentes sortes d'accords concernant les forêts, qu'elles peuvent signer si elles le désirent. En outre, il y a des chemins d'accès dans les forêts, ainsi que des terrains de camping et de pique-nique. Il y a également le genre de proposition dont nous avons parlé, à l'égard du programme des routes conduisant aux ressources, que nous offrons à toutes les provinces et qu'elles peuvent accepter à leur gré. Voici les deux conditions: *a*) si la route traverse une région vierge et si l'on consent à l'exploration, nous partagerons les frais de moitié avec la province; *b*) deuxièmement, si l'on propose une région quelconque qu'une société privée promet vraiment d'exploiter et s'il s'agit d'un chemin donnant accès à d'autres ressources inexploitées ou à toute autre voie de communication connue, nous songerons à payer le tiers des frais. Cette offre est toujours valable et nous serions heureux que les provinces acceptent l'une ou l'autre de ces propositions.

Le PRÉSIDENT: J'espère que vous vous étendrez sur cette question, quand nous aborderons l'étude du poste pertinent, car elle concerne également d'autres membres.

M. HARDIE: Je pense que nous pourrions aborder l'étude du poste principal.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si vous pourriez fournir au Comité des données statistiques que possède votre ministère sur la pénurie, dans d'autres pays de certaines ressources naturelles dont nous disposons nous-mêmes, et peut-être aussi d'autres renseignements sur les ressources naturelles qui sont maintenant remplacées par des produits synthétiques. Peut-être ne serait-il pas nécessaire de nous donner tous les détails, — seulement la ligne de conduite du gouvernement. Pour la gouverne des membres, vous pourriez peut-être nous fournir de plus amples renseignements à l'égard de vos recherches concernant les programmes d'ordre technologique.

M. NIELSEN: Avant que le ministre réponde à cette question, les membres du Comité pourraient-ils obtenir des exemplaires du rapport Paley?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je pense que nous pourrions demander aux gens de la bibliothèque combien d'exemplaires ils ont. Notre ministère n'en possède qu'un seul. En ce moment, on ne cesse de se le passer de l'un à l'autre. J'hésiterais à m'en défaire. C'est un rapport américain, qui comporte cinq volumes; cependant, si un membre du Comité désire en prendre connaissance, je lui conseillerais d'examiner le volume 2, qui parle de la pénurie des métaux stratégiques et des ressources d'énergie.

Le président a proposé que notre ministère renseigne davantage le Comité, en établissant une liste des métaux et minéraux stratégiques, indiquant au moins la situation des États-Unis; en d'autres termes, il exposerait certains faits que renferme le rapport Paley. La seule objection que je puisse soulever à cet égard, c'est qu'il faudrait mettre passablement de temps à recueillir ces données. J'aurais aimé vous les fournir sous forme de graphiques indiquant les courbes de l'offre et de la demande. Grâce à ces renseignements, nous pourrions tous faire des conjectures sur la date à laquelle le Canada éprouvera une pénurie de ces produits et, auparavant, nous pourrions faire tous les préparatifs voulus pour profiter de la situation.

C'est ce que j'avais espéré tout d'abord et j'en avais fait la demande à quelqu'un de mon bureau, il y a environ un mois. Je lui en ai parlé, il y a à peu près une semaine, mais ce n'était pas encore prêt. Ce travail entraîne beaucoup de recherches. Nous nous efforcerons de fournir les points principaux. Nous pourrions peut-être prendre la partie pertinente du rapport de la commission Gordon, qui traite le même sujet du point de vue canadien et l'ajouter au document américain, ce qui nous donnerait des renseignements de cette nature.

J'aimerais signaler au Comité certains imprimés qui viennent de paraître. Une des banques en a publié un la semaine dernière. Elle a publié un document donnant un diagramme, sous forme circulaire, de tous les minéraux du Canada, — du moins tous les minéraux dont le monde a besoin aujourd'hui, — et de la proportion que produit chaque pays. Voilà le genre de renseignements qui seraient utiles à quiconque voudrait étudier sérieusement tout ce problème des ressources dont on aura besoin dans l'avenir.

Je crois pouvoir dire, monsieur le président, que nous essayerons d'obtenir au moins un résumé des renseignements que vous désirez; peut-être pourrions-nous le polycopier et en fournir des exemplaires à chaque membre du Comité. Cela vous conviendrait-il? Ce ne sera pas avant la fin des séances du Comité.

M. PAYNE: J'ai trois questions d'ordre administratif. Vous avez parlé d'une circulaire émise par une banque; de quelle banque s'agit-il?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Il faudra que je me renseigne à ce sujet.

M. PAYNE: Pourriez-vous nous dire quand nous aurons l'occasion d'en obtenir un exemplaire?

Serait-il possible d'avoir une petite carte à la disposition des membres du Comité? Ce serait très utile si nous pouvions en consulter une.

Il y a sans doute une réponse toute prête à ma troisième question également. Je me demandais s'il se faisait un travail de liaison, afin d'assurer que, si possible, nos réunions ne coïncident pas avec celles des autres comités. Il m'est difficile d'assister à deux ou trois séances en même temps. Y a-t-il une liaison entre les divers comités?

Le PRÉSIDENT: Il y en aura. J'avoue que les membres de notre Comité éprouveront de la difficulté à éviter un certain conflit. La plupart d'entre nous faisons partie de trois ou quatre comités et, en ma qualité de président du présent Comité, je devrai moi-même me faire remplacer à l'occasion d'une ou deux réunions. Mais nous agirons pour le mieux. Peut-être devrons-nous siéger plus tôt le matin.

M. PAYNE: Est-il possible de tenir les séances d'autres jours que les mardis te jeudis?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions songer au jeudi. Nous avons cru que, pour commencer, nous tiendrions ces deux réunions, lundi et mardi de cette semaine, — mercredi, il y aura réunion des partis. Jeudi aura lieu la première séance du Comité des prévisions de dépenses et, bien entendu, nous siégeons vendredi matin à 11 heures. Comme vous le savez, le premier ministre du Royaume-Uni sera à Ottawa ce matin-là. Nous ferons de notre mieux. Cependant, je suis forcé de dire aux membres du Comité qu'il devra y avoir chevauchement. Nous ne pouvons l'éviter. C'est la coutume depuis que je suis député.

Vous avez fait hier, monsieur le ministre, une autre déclaration au sujet de laquelle certains membres m'ont interrogé. Vous avez affirmé que certaines modifications avaient été apportées aux règlements régissant le pétrole. Pourriez-vous entrer dans les détails?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Avant de répondre à cette question, je dois dire que chaque membre a reçu un exemplaire du rapport du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Il s'agit de cette brochure jaune et vous trouverez à la fin une très belle carte du Canada. Elle devrait faire partie des archives de votre comité. Cette carte vous indique les centres d'activité et elle vous sera très utile dans l'étude de nos crédits. Si certains d'entre vous veulent bien en prendre connaissance, ils constateront que le rapport lui-même renferme des renseignements très précieux, qui vous aideront beaucoup à interroger le ministre et ses fonctionnaires. Peut-être y trouverez-vous également les réponses à bon nombre de questions qu'on pose habituellement. Je vous conseille d'examiner ce document et de l'apporter chaque fois que vous viendrez ici. La carte se trouve au dos et si vous avez une heure à employer certains soirs, vous pourriez lire le rapport. On peut en faire la lecture dans l'espace d'une heure.

Pour répondre à la question posée par le président au sujet de nos règlements, si j'entre dans les détails, je crois préférable de m'y prendre de la façon suivante. A mon arrivée au ministère, une des premières choses que j'ai étudiées, ce sont les règlements régissant le pétrole, en ce qui a trait aux territoires. J'ai découvert qu'il existe un écart sensible entre ces règlements et ceux qui ont été édictés dans les quatre provinces de l'Ouest au cours des six ou sept dernières années. Les membres conviendront que l'industrie du pétrole est tout à fait nouvelle au Canada. Les gouvernements de chacune des quatre provinces de l'Ouest ont dû faire de nombreuses mises au point et continuent d'en faire, afin de régler les questions relatives au pétrole et au gaz dans leurs régions. Voilà tout à ce sujet.

Quant au deuxième point, si nous voulons essayer de faire dépenser par les compagnies pétrolières des millions de dollars en vue de l'exploitation plus dispendieuse dans le Nord, nous devons nous assurer que les règlements encourageront et attireront les compagnies désireuses de faire œuvre de pionnier, tout en visant un

objectif que ne visaient pas les anciens règlements, c'est-à-dire faire en sorte que les Canadiens, au nom des futures provinces du Nord, s'assurent qu'une part aussi grande que possible de cette richesse de pétrole et de gaz passe aux mains de la collectivité.

C'est en songeant à toutes ces choses que nous avons entrepris de modifier les règlements régissant le pétrole. Le 23 septembre dernier, nous avons avisé les sociétés pétrolières que tout permis accordé à l'avenir dans les territoires devrait être assujetti aux nouveaux règlements, lorsqu'ils seraient promulgués. Nous y avons travaillé tout l'hiver. Nous avons officiellement consulté le gouvernement d'une province de l'Ouest, afin d'obtenir l'avis de spécialistes. Nous avons vérifié les règlements de toutes les autres provinces. Nous avons examiné le genre de règlements proposés lors de la conférence convoquée par le ministre des Mines à ce sujet. Nous avons eu des entretiens avec la *Canadian Petroleum Association*. Nous avons prié tous les intéressés de nous soumettre toute proposition appropriée. Nous avons reçu des groupes de gens qui faisaient des démarches à cet égard et nous avons tenté d'établir un ensemble de règlements qui réaliseront deux objectifs: en premier lieu, favoriser l'exploration du Nord et, deuxièmement, obtenir la plus grande part possible, la part la plus étendue dans cette région septentrionale, dans les limites du régime économique. Je l'avoue carrément, l'objectif que je visais en établissant ces règlements, c'était de m'assurer que la moitié des ressources de pétrole et de gaz reste entre les mains du public.

La compagnie pétrolière n'a exprimé aucun mécontentement et la seule question qui se posait était de savoir comment nous pourrions donner plus d'encouragement aux travaux d'exploration de la première compagnie à y établir un champ d'opération. Car dès qu'une société s'y est installée, elle a consacré tout l'argent à l'exploration de la région. Si nous ne leur permettons pas d'obtenir des terrains suffisants en retour des sommes d'argent qu'elles ont consacrées à la découverte, rien ne les poussera à s'y installer les premières. Les autres qui se pressent à leur suite tout en les regardant dépenser leur argent profitent de cette activité sans avoir rien déboursé ou à peu près.

Le problème n'est pas facile. Les heures que le ministère a consacrées à l'étude de cette question seront payées de retour, je l'espère, quand les choses se mettront en marche dans le Nord. Quand nous examinerons ce crédit, j'espère que quelqu'un demandera pourquoi, étant donné l'excédent de pétrole qui existe en ce moment en Amérique du Nord, nous désirons trouver d'autres réserves. C'est une question que j'aimerais traiter en détail et j'avais espéré pouvoir faire connaître ces règlements au cours des prochaines semaines. Je les croyais prêts la semaine dernière, mais il s'est présenté une nouvelle proposition qui paraît intéressante et que nous sommes à examiner. D'ici deux ou trois semaines, j'espère, les règlements seront prêts à être approuvés par le Cabinet.

Le PRÉSIDENT: Avant de poursuivre, si par hasard vous avez égaré le rapport annuel du ministère pour 1956-1957, vous voudrez bien en informer le secrétaire ou moi-même, pour que nous vous en fournissions un autre exemplaire. Peut-on s'en procurer d'autres?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui, moyennant cinquante cents.

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous prêts à passer au crédit suivant?

M. HARDIE: Nous en sommes au poste général.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes au crédit 266, administration centrale.

M. HARDIE: Les crédits ont quelque peu augmenté. Je constate que le personnel compte neuf employés de plus.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): De quelle page parlez-vous?

M. HARDIE: De la page 402. Je vois une augmentation de neuf membres du personnel. Je me demande de quoi il s'agit.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je puis vous donner une réponse générale tout de suite, ainsi qu'une réponse détaillée dans un instant. Cette augmentation du personnel, de 145 à 154 employés, démontre, je pense, la quantité de travail d'administration qu'accomplit le ministère; je dois avouer franchement au Comité que si nous mettons en œuvre ce programme d'exploitation accélérée, dont je viens de parler, vous devrez vous attendre à d'autres augmentations dans les crédits de l'an prochain. Si vous me permettez de citer de mémoire des chiffres approximatifs, l'an dernier, au cours d'une période d'environ trois mois, soit avril, mai et juin, la division de l'administration s'est occupée d'à peu près 76,000 lettres. Je me sers de cette période de trois mois comme critère. Pendant les trois mois qui ont suivi, le chiffre est passé à 117,000 et je crois que nous établissons un nouveau record presque chaque jour.

A mon avis, cela indique tout simplement la besogne formidable qui incombe au ministère, vu l'intérêt énorme qu'on manifeste à l'égard du programme d'exploitation. L'augmentation de neuf employés ne suffit pas pour la besogne à accomplir. Il ne s'agit pas d'un ministère qui s'étend ou qui s'accroît plus rapidement qu'un autre, mais c'est une question de ligne de conduite du gouvernement; dans les services du gouvernement qui mettent en œuvre ce programme de recherches, nous devons nous attendre à des augmentations du personnel.

D'une façon générale, vous constaterez, je pense, que les augmentations ont trait à la division de l'administration et au service des achats. C'est là que se trouvent la plupart des neuf fonctionnaires de plus.

M. HARDIE: Je pense que vous avez répondu à ma question, à ce point de vue, mais je me demandais si cette division comporte un service distinct d'enseignement. La division de l'administration centrale comprend-elle quelqu'un du service de l'enseignement?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Non. Cela a été déposé sur le bureau de la Chambre et ne concerne pas le personnel.

M. HARDIE: C'est une augmentation de $60,000.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui; le personnel accusera une augmentation sensible dans le budget supplémentaire et l'on n'a pas encore fini d'accroître la division de l'administration afin de mettre ce programme en œuvre. Je n'ai pas le budget supplémentaire, mais il comporte une augmentation.

M. HARDIE: Oui, je crois qu'il s'agit uniquement des traitements dans la division de l'administration. Il y a une augmentation de traitements de $29,440. Cela provient d'un personnel plus nombreux dans la division de l'administration.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui, le budget supplémentaire des dépenses comporte une autre augmentation appréciable du nombre d'employés.

M. HARDIE: En plus de ce qui était indiqué?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui, en plus de ce qui était indiqué. Pour répondre à votre question concernant les chiffres, le budget supplémentaire indiquera une augmentation de quatre employés dans la division de l'administration, tandis que les autres font partie du service des régions septentrionales.

M. HARDIE: Il s'agit d'un poste distinct.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui, c'est un article distinct, ce qui donne un total de 37. C'était le dernier chiffre. Il sera plus élevé dans le budget supplémentaire.

M. ROBICHAUD: Pourrions-nous avoir des explications à ce sujet? Sommes-nous au poste 266 ou au premier groupe pour 1956, 1957 et 1958?

Le PRÉSIDENT: Nous sommes au crédit 266, monsieur Robichaud.

M. AIKEN: J'ai une question à poser, monsieur le président. Je constate qu'on a mis fin à un emploi au service de rédaction et de renseignements en 1958. A-t-on remplacé cet employé? Quelqu'un s'est-il chargé de ces fonctions?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Mon sous-ministre m'informe qu'il s'agit d'un reclassement. Ils ont tout simplement avancé dans leur classe.

M. AIKEN: La même personne occupe le même emploi?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui.

M. ROBICHAUD: A l'égard de ce crédit, monsieur le président, il y a $5.000, soit le même montant que l'an dernier pour des services professionnels et spéciaux. Le ministre pourrait-il nous expliquer en quoi consistent ces services spéciaux?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Il s'agit d'un des points les plus importants de la ligne de conduite concernant le personnel. Les $5,000 sont ajoutés afin de permettre au ministre ou au sous-ministre d'engager des spécialistes par contrat en vue de services professionnels déterminés, à l'égard desquels il n'y aurait pas lieu de donner à un homme un emploi continu. J'aimerais me servir de cet article d'une façon beaucoup plus étendue qu'en ce moment. C'est à ce point de vue qu'il convient de discuter la ligne de conduite.

Nous avons également ce chef de dépense pour plusieurs services. Nous essayons d'agir ainsi parce que c'est évidemment à notre avantage; ainsi, quand il se présente un problème que le ministère ne peut pas résoudre, au lieu d'en charger des membres du personnel qui détiennent des emplois continus, nous pouvons engager un particulier ou une société d'experts conseils, qui nous renseigneront moyennant des honoraires ou en vertu d'un contrat.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous passer au crédit 267, messieurs? Êtes-vous d'accord pour approuver le crédit 266?

Le PRÉSIDENT: Le crédit 266 est approuvé. Nous passons au crédit 267.

267. Centre de coordination des recherches sur le Nord canadien, y compris une subvention de $10,000 à l'*Arctic Institute of North America*, et un montant de $10,000 devant être versé en allocations pour aider aux recherches sur le Nord canadien, sous réserve d'attribution par le Conseil du Trésor, $89,302.

M. ROBICHAUD: Maintenant, monsieur le président, en ce qui a trait au crédit 267, le ministre pourrait-il nous fournir des détails sur les travaux de ce centre de coordination des recherches et nous dire depuis combien d'années il existe; a-t-il rédigé des rapports sur ses travaux?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Ce crédit se rapport aux détails du centre de coordination, dont je prends connaissance seulement sous forme de rapports définitifs. Je ne puis répondre à la question mais cela vous conviendrait-il, monsieur le président, si mon sous-ministre répondait à ma place?

M. R. G. ROBERTSON (*Sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales*): Si je ne m'abuse, dans la première partie de sa question, M. Robichaud demandait depuis quand existe cet organisme. Eh bien, il a été établi en 1955; la première année couvre donc la période de 1955-1956. Voici pour quel motif il a été institué: en vertu de la loi dont il a donné lecture hier, le ministre est chargé d'étudier divers problèmes dont la solution peut aider à régler certaines difficultés qu'on rencontre dans le Nord, dans la mise en valeur du Nord canadien, et le reste. De nombreux organismes y sont chargés d'accomplir des travaux sous la direction du Conseil de recherches pour la défense. Le Conseil national de recherches dirige la division de recherches en construction, et il y a également d'autres organismes. Mais on a constaté que, dans un champ considérable d'activité, aucun organisme déterminé n'accomplit de travail particulier et il se présentait souvent des problèmes qu'il fallait régler afin de répondre à certaines questions. C'est pourquoi ce centre

a été institué. Vous constaterez d'après l'importance du crédit que les proportions en sont très petites. Il n'est pas surtout destiné à faire ses propres recherches, mais à découvrir les problèmes ou à régler ceux qui existent. S'il peut en charger d'autres organismes, c'est ce qu'il fait.

Ainsi, quand il se présente un problème de recherches en construction, nous pouvons nous adresser à la division de recherches en construction du Conseil national de recherches. Dans certains autres cas, nous pourrions charger le service de la faune d'étudier une question particulière. Par exemple, entre autres choses, le centre a chargé, en vertu d'un contrat, une personne compétente d'examiner la situation relative à l'emploi, mettons à Cambridge-Bay, dans les territoires du Nord-Ouest, par suite de l'établissement de la ligne DEW. C'était, au début, une agglomération de chasseurs esquimaux. On ne s'y attendrait pas, mais nous avons trouvé à cet endroit que les habitants souffraient de sous-alimentation. Mais les femmes et les enfants n'ont pas pu s'habituer ou se faire à notre genre d'aliments. C'est pourquoi il faut trouver une solution à ce problème d'alimentation défectueuse.

Nous avons également fait face à d'autres problèmes. Nous nous sommes trouvés en présence de la violence dans certaines parties du Nord canadien et l'on se demande pourquoi. Quelle en est la cause? Qu'est-ce qui a donné lieu à cet état de choses dans certaines parties du Keewatin? Nous y avons fait faire une enquête, que la Gendarmerie royale a trouvée très utile. A cet égard, on a fait certaines autres études, par exemple sur les possibilités agricoles. A certains endroits, une grande diversité de questions ne relèvent pas particulièrement d'un organisme de recherches autre que celui-ci; c'est une sorte de catapulte servant à accomplir certaines choses nécessaires dans l'administration des régions septentrionales.

M. ROBICHAUD: Je constate qu'il n'y a que $2,500 à l'égard des frais de voyage. Le centre se trouve-t-il à Ottawa ou s'agit-il de différents centres?

M. ROBERTSON: Le centre est ici, à Ottawa. Le personnel est très peu nombreux, — environ cinq employés, je pense.

M. ROBICHAUD: Le chiffre indiqué ici est onze.

M. ROBERTSON: Cela comprend les emplois discontinus. Bon nombre de ces postes sont des emplois à service discontinu, qui sont occupés en été à l'égard d'entreprises particulières. Les employés permanents sont très peu nombreux. Vous avez noté que les frais de voyage s'élèvent à $2,500, mais dans les détails vous constaterez qu'il y a un crédit de $2,500 pour frais de voyage — (enquêtes sur place), suivi d'un poste de $2,000 pour autres frais de voyage. Puis, sous la rubrique des subventions pour aider aux recherches, il peut y avoir aussi des dépenses de voyage; par conséquent, d'une façon ou d'une autre, les frais de voyage peuvent former une partie appréciable des crédits.

M. HARDIE: Je voudrais demander à M. Robertson si les rapports des enquêtes faites par ce service ou coordonnées par lui sont à la disposition du public?

M. ROBERTSON: Dans la majorité des cas, monsieur le président, il n'y a rien de secret à ce sujet. La plupart du temps, les rapports ne sont pas imprimés car ils sont habituellement rédigés pour des fins administratives déterminées et, d'ordinaire, on ne tient pas à assumer le coût de l'impression. Mais je ne vois pas où il pourrait se trouver un rapport secret, qui ne puisse pas être mis à la disposition des gens.

M. HARDIE: Combien de rapports le personnel a-t-il rédigés depuis la formation du ministère? Je ne parle pas de ceux dont il vient d'être question.

M. ROBERTSON: Je ne pourrais l'affirmer avec certitude, mais je dirais qu'il y en a de cinq à huit par année.

M. HARDIE: Alors, un membre du Comité pourrait, s'il le désire, se rendre à votre bureau, où l'on pourrait lui fournir un rapport.

M. ROBERTSON: Nous ne nous y opposerions aucunement, monsieur le président.

M. NIELSEN: Le centre a-t-il été actif en ce qui concerne les affaires du Yukon?

M. ROBERTSON: En ce moment, monsieur le président, j'essaie de me rappeler s'il y a eu des entreprises au Yukon. Au pied levé, je ne puis me souvenir d'aucune. La plupart avaient trait à l'administration des affaires des Esquimaux et c'était dans la région arctique proprement dite. Comme M. Nielsen le sait, le Yukon ne compte que quelque 33 Esquimaux. Par conséquent, le problème ne concerne pas beaucoup la région en question.

M. HARDIE: Je trouve amusant que les traitements atteignent $52,000, tandis qu'on dépense $89,000 en tout; donc, exception faite des traitements, nous avons $37,000 que le ministère dépense, dont $20,000 tout simplement sous forme de chèques en vue de subventions aux recherches dans le Nord, à n'importe quel service de recherches dans le Nord, et le reste va à l'*Arctic Institute*.

M. ROBERTSON: Vous me permettrez de dire qu'il ne s'agit pas simplement d'établir des chèques. Lorsqu'une subvention est accordée dans un service, il n'est pas seulement question de dire: "Vous avez l'air sympathique, vous pourriez faire un bon travail." Il faut beaucoup de travail de vérification pour énoncer le genre d'entreprise désiré. Bien souvent, une allocation pour aider aux recherches équivaut à peu près au traitement d'un membre du personnel. Ce n'est qu'une méthode différente, mais cela comporte habituellement la même somme de travail.

M. HARDIE: Ces gens qui accomplissent le travail en question sont-ils recrutés en dehors du ministère?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui.

M. HARDIE: Pour $20,000?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui.

M. HARDIE: Ce qui laisse au reste du personnel le chiffre de $52,000 à l'égard des traitements. Grâce à ses propres efforts, le ministère dépense, mettons $17,000. Voilà tout ce que le ministère dépense et il vous en coûte $52,000.

M. AIKEN: Il fait attention à son argent.

M. ROBERTSON: Il y a une autre fonction qui n'apparaît pas dans ce titre, car le titre change de temps à autre. Ce centre de coordination des recherches sur le Nord canadien est également le secrétariat d'un comité interministériel, qui est le comité consultatif de l'exploitation du Nord canadien. C'est un comité qui relève du ministre du Nord canadien et qui s'efforce de coordonner les questions relatives au Nord tout en conseillant le ministre à l'égard des problèmes concernant le Nord qui peuvent se présenter dans tous les ministères. Ce comité, qui est à l'échelon des sous-ministres, se réunit une fois par mois. Le secrétariat dudit comité fait partie de l'organisme en question. Une deuxième partie de l'organisme est chargée de la bibliothèque du ministère touchant le Nord canadien, tout en s'efforçant de constituer un centre d'information sur les questions concernant le Nord, auprès des services de l'État en général. Nous ne possédons pas deux bibliothèques du Nord canadien. Nous n'en avons qu'une, ainsi qu'un centre d'information, lesquels relèvent de cet organisme. Par conséquent, ces deux fonctions sont tout à fait distinctes de la coordination des recherches que mentionne le titre, tandis que les recherches constituent une autre fonction séparée.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je me demande si ce ne serait pas à l'avantage du Comité que vous parliez de ces questions d'une façon générale. Vous sauriez exactement ce qui se passe en général et vous connaîtriez aussi la nature de ces contrats professionnels que nous avons passés. Je puis vous en donner un exemple, je crois.

Une expédition doit se rendre à l'île Ellesmere, à l'occasion de l'année de géophysique internationale. Des avions se dirigent également vers cet endroit. Nous en avons profité pour y envoyer un anthropologue, car il faudrait y recueillir des renseignements sur notre pays; nous avons eu la chance d'obtenir les services d'anthropologues des plus compétents, que nous envoyons là-bas et que nous ramènerons moyennant le chiffre total de $3,000, je pense.

Normalement, cela coûterait probablement de $25,000 à $40,000 pour envoyer une expédition recueillir ces renseignements dans une région septentrionale aussi reculée que l'île Ellesmere. Ainsi, dans ce cas particulier, en coordonnant notre activité avec celle des Mines et Relevés techniques, nous accomplissons la plus grande partie du travail concernant l'année de géophysique internationale. Nous obtenons les services de trois ministères à raison d'un coût total de $3,000. Ces renseignements ont pour nous une valeur incalculable. Peut-être n'aurons-nous pas l'occasion d'envoyer un homme dans cette région avant la prochaine génération.

M. HARDIE: Cette question ne relève-t-elle pas du Musée national?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Elle relève de deux rubriques à la fois. Je me proposais de vous en donner un autre exemple. Il y en a un autre, — je viens de le perdre de vue, — je vois les articles, mais j'en oublie les détails. Prenons cette question d'archéologie. Les intellectuels se répandent toujours en critiques à cet égard, car ils considèrent que toutes ces régions du Canada ont été le théâtre de grandes tragédies et qu'il faudrait les explorer afin d'y recueillir des renseignements d'ordre archéologique.

M. HARDIE: Cela ne relève-t-il pas du service de votre ministère qui s'occupe du Musée national?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui, mais la partie relative au Nord, celle qui se rapporte aux recherches dans le Nord et à toute information concernant l'Arctique, est classée sous les deux rubriques.

M. HARDIE: Je comprends.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il approuvé, messieurs?

Le crédit 267 est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant au crédit 268. Je n'ai pas besoin de faire la lecture de cet article, car vous avez tous des exemplaires du budget des dépenses.

268. Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, contribution aux provinces, conformément aux accords conclus ou à conclure entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, pour des sommes équivalentes à la moitié des montants dépensés par ces gouvernements pour l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique, $1,000,000.

M. ROBERGE: Le ministre peut-il obtenir la ventilation du million de dollars, selon chaque province?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): En janvier dernier, j'ai fait une déclaration à la Chambre au sujet des terrains de camping et de pique-nique. Nous estimions alors que ce programme nous coûterait environ un million, mais cette somme se partage entre deux années financières. Un des objectifs visés par ce programme était d'aider à remédier au chômage. Suivant une des conditions, la moitié de l'argent dépensé devait être consacrée à la main-d'œuvre. D'autre part, je viens tout juste d'apprendre que $491,000 ont été dépensés au cours des mois de janvier, février, mars et avril de la dernière année financière, soit dans l'espace de six mois. Depuis que ce programme s'est poursuivi, — il s'est terminé le 31 mai, il y a environ deux semaines, — bien que je n'aie pas reçu toutes les factures, on estime que le montant atteindra approximativement $600,000, y compris notre contribution de moitié. Le crédit en question mentionne un million. Bien entendu, quand nous avons préparé ces prévisions budgétaires, nous ne connaissions pas les montants dépensés.

M. HARDIE: Cela comprend seulement les terrains de pique-nique dans les parcs nationaux.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Il s'agit d'un programme spécial qui a été annoncé en janvier dernier.

M. HARDIE: Cela a-t-il également un rapport quelconque avec l'aménagement des routes dans le Nord?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Non, ce sont des terrains de camping et de pique-nique que nous avons aménagés le long de grandes routes bien connues. Nous en avons choisi l'emplacement à proximité raisonnable de la route et nous avons utilisé de la main-d'œuvre de janvier à la fin de mai, à raison de 50 p. 100 des sommes dépensées. Pendant la dernière année financière à l'égard de laquelle nous avons reçu de l'argent, nous avons payé $491,000, — c'est-à-dire pour la dernière année financière. Mais le crédit dont nous parlons au poste 268 mentionne une "contribution aux provinces". Nous ne savons pas ce que les provinces ont pu faire au cours de cette période. Jusqu'à la fin de mai nous ignorions quel serait le coût, car nous ne devions recevoir les factures que plus tard; c'est pourquoi nous avons indiqué un million en nombre rond. Maintenant, si je ne m'abuse, le montant estimatif que nous devrons dépenser à l'égard de ce crédit s'établit à $600,000. Par conséquent, au cours des deux années financières le montant total atteindra approximativement 1.1 million de dollars.

M. HARDIE: Au cours des deux années financières?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui.

M. ROBICHAUD: Pour ce qui est de la question posée par M. Roberge, quelles sont les provinces qui participent à ce programme? Tient-on aussi bien compte de l'autonomie des provinces à l'égard des terrains de pique-nique?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Nous n'avons absolument rien à voir aux terrains, si ce n'est de nous assurer qu'ils se trouvent simplement à proximité des grandes routes et que la moitié de l'argent destiné à l'entreprise est consacrée à la main-d'œuvre. Dans certaines régions, on a accompli plus de travail en cinq minutes qu'à certains autres endroits depuis vingt ans. Une province en particulier a aménagé de 60 à 70 milles de chemins en vertu du programme en question et vous constaterez, je pense, que nous avons fourni aux Canadiens qui voyagent sur nos grandes routes, grâce à cette somme d'argent que le gouvernement fédéral a consacrée à cette entreprise, une des plus grandes sources de plaisir, — pouvoir faire une halte, pour se reposer en cours de route. Pour ma part, je souhaite que ce programme se poursuive; il n'avait été annoncé que pour faire face à une situation urgente, mais je crois que toutes les provinces ont, d'une façon ou d'une autre, manifesté le désir de voir continuer le programme. Toutefois, je veux maintenant songer à ce que nous ferons à l'avenir.

M. PAYNE: Le montant déjà dépensé est déduit de cette somme, n'est-ce pas? Il y aurait dans les crédits un solde de quelque $350,000.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Ce crédit comporterait un reliquat de $400,000 tombant en annulation, à moins, bien entendu, que le gouvernement ne décide, comme ligne de conduite, de poursuivre la mise en vigueur du programme au cours de la présente année financière jusqu'au 31 mars.

Le PRÉSIDENT: Si je ne m'abuse, on n'a peut-être pas répondu complètement aux questions posées par les deux membres. Vous vouliez savoir, je pense, le montant des contributions accordé à chaque province. Le ministre possède-t-il ces renseignements?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Notre collègue se contenterait-il du meilleur chiffre estimatif que nous puissions lui fournir, car nous n'avons pas encore reçu les factures.

M. ROBERGE: Assurément.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Ce sera un chiffre approximatif.

M. ROBERGE: Je ne demande que les chiffres relatifs à chaque province, même s'ils ne sont qu'approximatifs.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Nous les fournirons à la prochaine réunion. Il ne peut s'agit forcément que d'une idée approximative du coût tant que les factures ne nous auront pas été soumises. Nous ne pouvons vous donner les chiffres exacts.

M. ROBERGE: Je soulèverai la question à la prochaine réunion.

M. MARTIN (*Timmins*): A cet égard, je me souviens que l'an dernier le 31 mars était la date-limite en ce qui concernait ces entreprises qui fourniraient de l'aide et le programme en question devrait être commencé avant le 31 mars.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Non, cette affaire n'a aucun rapport avec le 31 mars. Cela n'entrait pas en ligne de compte dans le programme touchant les chemins d'accès, mais il s'agissait uniquement d'une entreprise d'hiver concernant les terrains de camping et de pique-nique. Nous devions payer les frais des travaux accomplis jusqu'à la fin de mai. Si les provinces ont attaqué quelque entreprise qui ne soit pas achevée, alors la responsabilité leur en incombe.

M. MARTIN (*Timmins*): Il est question du 31 mars seulement parce que c'est la veille d'une nouvelle année financière.

M. PUGH: Du point de vue de la publicité, je dois dire que nous avons un gouvernement d'une nature différente en Colombie-Britannique. J'aimerais certes obtenir les chiffres concernant l'argent dépensé pour ces terrains, ainsi que la contribution du gouvernement fédéral.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez être assurés que nous les aurons lors de la prochaine réunion.

M. ROBICHAUD: Je voudrais vérifier la réponse à la question posée par un membre, savoir que plus de $400,000 ont déjà été dépensés en ce qui a trait aux crédits de cette année.

Le PRÉSIDENT: C'était l'an dernier. Il s'agissait de prévisions de dépenses supplémentaires.

M. ROBICHAUD: Il y a donc encore un million de dollars pour cette année?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je vais revenir à cette question. En annonçant ce programme, j'ai parlé d'un chiffre approximatif d'un million de dollars. Nous avions estimé que la moitié de cette somme serait consacrée aux emplois. Environ un demi-million avait été dépensé à la fin de mars et il semble que les chiffres prévus pour les mois d'avril et de mai atteindront $600,000, ce qui porte le total à environ 1.1 million de dollars, à l'égard de ce programme. Mais il reste encore $400,000 sur le crédit, au cas où le gouvernement déciderait de poursuivre cette ligne de conduite au cours de la prochaine année financière, c'est-à-dire de la présente année financière.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. PUGH: Y aurait-il encore du chômage, dans une certaine mesure, dont les autres industries ne se chargeraient pas? Poursuivrons-nous ce programme de parcs au bord des routes?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je vous répondrai à peu près en ces termes: nous avons entrepris des travaux d'hiver, qui se sont terminés le 31 mai. J'ai laissé entendre que toutes les provinces aimeraient y participer. La plupart des provinces qui m'en ont parlé aimeraient voir le programme se poursuivre d'une façon ou

d'une autre et le gouvernement étudie actuellement la question. Je ne puis en dire plus long pour le moment, car cette question n'est pas à l'étude ici. Quelqu'un m'a interrogé au sujet de l'emploi.

M. HARDIE: Je me demande si le ministre pourrait nous dire le nombre de personnes embauchées jusqu'à la fin de mars. En outre, est-il convaincu que la moitié de l'argent a été consacrée à la main-d'œuvre?

Le PRÉSIDENT: Le ministre a assuré au Comité qu'il pourra répondre d'une façon plus détaillée aux questions posées par les divers membres, si ces renseignements sont demandés lors de la prochaine réunion.

M. HARDIE: Nous pouvons remettre cet article à demain, si vous le voulez bien, ou à la prochaine réunion.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): En réponse à cette question concernant les emplois, nous nous sommes assurés, je pense, grâce à un examen très complet, que la moitié de l'argent était consacrée à la main-d'œuvre. Quant au nombre d'emplois, nous ne pouvons donner qu'un chiffre estimatif. Je causais dernièrement avec un ministre d'Ontario, qui m'a avoué que, dans sa province, de 2,000 à 3,000 hommes étaient employés en vertu des programmes combinés d'exploitation forestière et d'aménagement des chemins d'accès, mais il ne m'a pas fourni de ventilation. J'avais tout d'abord déclaré à la Chambre que le total des employés affectés à toutes ces entreprises, soit les parcs, les terrains de camping et de pique-nique, ainsi que les chemins d'accès aux forêts, se situerait entre 5,000 et 8,000, et je m'en tiens toujours à ce chiffre estimatif.

M. MARTIN (*Timmins*): Je suis aussi coupable que les autres qui négligent de se nommer. Je me nomme Martin et suis de Timmins. Je me demandais si nous ne pourrions mentionner notre nom plus souvent, dans l'intérêt des journalistes. Cela leur rendrait la tâche plus facile.

Le PRÉSIDENT: Avant votre arrivée hier, nous avons tous convenu que ce devrait être la coutume. Merci beaucoup. Maintenant, messieurs, si vous y consentez tous, nous allons lever la séance et nous reprendrons l'étude du crédit 268 lors de notre prochaine réunion. Je compte que nous pourrons achever l'examen de ce crédit et entendre ensuite une déclaration du ministre à l'égard de la Division des parcs nationaux. Quand le ministre aura terminé son exposé, les membres pourront poser toutes les questions et faire toutes les déclarations qu'ils voudront.

Je voudrais demander au comité directeur si cela lui conviendrait de se réunir dans mon bureau, aujourd'hui à quatre heures. Êtes-vous d'accord, monsieur Mitchell?

M. MITCHELL: Oui.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature
1958

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule no. 2

SÉANCE DU LUNDI 16 JUIN 1958

Prévisions de dépenses du ministère du Nord Canadien et des Ressources Nationales pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'hon. Alvin Hamilton, ministre, MM. R. G. Robertson, sous-ministre,
J. R. B. Coleman, directeur de la Division des parcs nationaux,
G. L. Scott, chef des services techniques du service des parcs nationaux.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. Murphy

Vice-président: M. Erik Nielsen

et MM.

Aiken,
Baskin,
Bruchési,
Cadieu,
Coates,
Drouin,
Dumas,
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*),
Fréchette,
Godin,
Granger,
Gundlock,
Hardie,
Korchinski,
Latour,
Leduc,
Legere,
MacRae,
Martel,
Martin (*Timmins*),
Martineau,
McLennan,
Mitchell,
Muir (*Cap Breton-Nord et Victoria*),
Payne,
Pugh,
Roberge,
Richard (*St-Maurice-Laflèche*),
Robichaud,
Simpson,
Stearns,
Villeneuve,
Woolliams—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI, 16 juin 1958.

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 10 heures et demie du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Coates, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Gundlock, Hardie, Korchinski, MacRae, Martel, Martin (*Timmins*), Martineau, McLennan, Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*), Murphy, Nielsen, Payne, Pugh, Robichaud, Stearns et Woolliams—(18).

Aussi présents, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: L'hon. Alvin Hamilton, ministre; MM. R. G. Robertson, sous-ministre; F. A. G. Carter, agent en chef d'administration; R. A. Faibish, secrétaire particulier du ministre; J. R. B. Coleman, directeur de la Division des parcs nationaux; B. I. M. Strong, chef du service des parcs nationaux; G. L. Scott, chef des services techniques du service des parcs nationaux; A. J. H. Richardson, du service des lieux historiques; et K. M. Turner, comptable en chef de la Division des parcs nationaux.

Le président présente le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure, dont le texte suit:

> Le sous-comité recommande que le comité plénier se réunisse à 10 heures et demie du matin les lundis 16, 23 et 30 juin, et à 9 heures du matin les mardis 17 et 24 juin et le mardi 1er juillet.

Sur la proposition de M. Woolliams appuyée par M. MacRae.

Le Comité décide d'agréer le rapport du sous-comité.

Le crédit 268 du budget principal des dépenses affèrent au ministère du Nord canadien et des Ressources naturelles est étudié de nouveau puis approuvé.

En ce qui concerne les prévisions de dépenses de la Division des parcs nationaux, les postes 269 à 275 du budget principal des dépenses de 1958-1959 et les postes 580 à 583 du budget supplémentaire pour l'année financière se terminant le 31 mars 1959 sont mis en délibération.

Le ministre fait un exposé des prévisions de dépenses de la Division des parcs nationaux. Lui et le sous-ministre, avec le concours des chefs de service présents, répondent ensuite aux questions posées à ce sujet.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au mardi 17 juin 1958, à 9 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

LUNDI, 16 juin 1958,
10 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni à 4 heures le mardi 10 juin. Tous les membres en étaient présents, à l'exception de M. Dumas qui n'était pas en ville.

Le sous-comité s'est accordé à l'unanimité pour présenter son premier rapport comme suit: le sous-comité recommande que le comité plénier se réunisse à 10 heures et demie du matin les lundis 16, 23 et 30 juin et. . . ceci va déplaire à certains d'entre vous. . . à 9 heures, les 17 et 24 juin et le 1er juillet.

L'hon. ALVIN HAMILTON (*Ministre du Nord canadien et des Ressources nationales*): Pourquoi faut-il que ce soit à 9 heures?

M. PUGH: De toute façon nous sommes tous arrivés à 9 heures. . .

Le PRÉSIDENT: Plusieurs membres veulent assister à la réunion du Comité des prévisions budgétaires qui a lieu à 10 heures et demie du matin.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, combien de membres de notre Comité font partie du Comité des prévisions?

M. NIELSEN: Sept.

Le PRÉSIDENT: Sept, en effet.

Quelqu'un propose-t-il l'adoption du rapport?

M. WOOLLIAMS: J'en propose l'adoption.

M. MACRAE: Je seconde.

(Assentiment)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je viens de parler au ministre et je crois que, étant donné la déclaration qu'il a faite l'autre jour, à savoir que certaines sociétés ont déjà consacré bien des millions à l'exploration de régions qui ressortissent au Ministère et que des centaines d'autres millions seront encore dépensés à cet égard, le ministre traitera de la question plus en détail lorsque nous passerons à ce poste particulier du budget des dépenses.

Aimeriez-vous toucher la question dès maintenant, monsieur le ministre?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je ne m'attendais pas à fournir une réponse dès maintenant. Je ferai plutôt une déclaration officielle quand nous en serons à l'administration des régions septentrionales. Je puis cependant vous rappeler, de mémoire, les passages du règlement sur le pétrole qui traitent de l'exploration, des permis, des baux et le reste.

Les permis sont d'abord accordés pour trois ans. Le détenteur est tenu d'exécuter, dans les 18 premiers mois, des travaux d'une valeur de 25c. l'acre. Il doit encore en exécuter pour 25c. l'acre au cours des 18 mois suivants, de sorte que, pendant les trois premières années de la période du permis, le détenteur est tenu d'effectuer des travaux d'une valeur de 50c. l'acre. La quatrième année, il doit

dépenser 30c. l'acre, la cinquième, 40c. et la sixième, 50c. Il suffit de faire le total pour obtenir la valeur des travaux qu'un détenteur de permis doit accomplir en six ans. En multipliant ce total par le nombre d'acres visées par le permis, on obtient la somme globale que le détenteur est tenu de dépenser en six ans.

Si je comprends bien ce qu'a dit le président, il voudrait que je produise une déclaration pour montrer comment j'ai obtenu ce chiffre de 25 millions et plus. Il me faudra, pour cela, obtenir les chiffres du Ministère et faire la multiplication pour chaque permis. Cela vous agréerait-il?

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous fournir en outre le nom des sociétés intéressées?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Certainement, je pourrais vous remettre en polycopie le nom de chacune des sociétés et le nombre d'acres qui leur ont été cédées. Je pourrai aussi joindre à ma déclaration le montant des dépôts et celui des droits, si on le désire.

M. ROBICHAUD: Cette liste n'a-t-elle pas déjà été remise à quelques députés?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Elle a déjà été remise aux journaux à intervalles irréguliers depuis l'automne dernier. Il se peut que des députés l'aient eue. Je vais la mettre à votre disposition. Elle n'a rien de secret.

M. KINDT: La déclaration vise-t-elle tous les minéraux?

M. HAMILTON (*Qu'Applelle*): Non, seulement les permis relatifs au pétrole et au gaz.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes rendus au crédit 268.

268. Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, contribution aux provinces, conformément aux accords conclus ou à conclure entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, pour des sommes équivalentes à la moitié des montants dépensés par ces gouvernements pour l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique..... $1,000,000

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez poser des questions et faire des observations d'ordre général au sujet des crédits 266, 267 et 268.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, avant d'ajourner la dernière réunion nous avions demandé au ministre de nous donner le total des sommes dépensées par province, au poste 268, pour l'aménagement de routes menant aux lieux de pique-nique. Le ministre peut-il nous fournir ces chiffres maintenant?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Certainement.

Monsieur le président, je n'en ai ici que deux exemplaires. J'espère qu'un suffira. Je puis donner lecture des chiffres si vous le désirez.

M. ROBICHAUD: Puis-je jeter un coup d'œil sur ce relevé? J'aurai peut-être quelques questions à poser à son sujet.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Il s'agit du programme d'aménagement des terrains de camping et de pique-nique, détaillé par province, pour la période allant du 2 janvier au 31 mai, soit la fin d'un exercice financier et le début de l'autre.

La première colonne que je vais lire comprend les montants que nous avons versés aux provinces, pour leurs déboursés, entre le 2 janvier et le 31 mars, c'est-à-dire vers la fin du dernier exercice financier. Je vais vous les lire lentement.

Terre-Neuve, néant; Nouvelle-Écosse, $556.60; Nouveau-Brunswick, $3,233. Puis-je laisser les cents de côté?

M. ROBICHAUD: Oui.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Ile du Prince-Édouard, néant; Ontario, $237,078; Manitoba, $27,211.

M. PAYNE: Auriez-vous l'obligeance de répéter le dernier montant?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Manitoba, $27,211; Saskatchewan, $16,312; Alberta, $39,485; Colombie-Britannique, $167,171; ce qui donne un total de $491,650.51.

M. MACRAE: Pourriez-vous répéter le total?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Le total est de $491,650.51.

La colonne suivante renferme les estimations des provinces pour la période du 1er avril au 31 mai. Ce sont les estimations préparées par les provinces pour le présent exercice financier, jusqu'au 31 mai.

Terreneuve, $40,000; Nouvelle-Écosse, nous n'avons pas encore reçu d'estimation; Nouveau-Brunswick, $25,000; Ile du Prince-Édouard, pas encore d'estimation; Ontario, $253,000; Manitoba, $63,000; Saskatchewan, $24,950; Alberta, $91,030; Colombie-Britannique, $100,000; soit au total $596,980.

J'ai dressé un autre tableau des sommes globales que le gouvernement fédéral versera probablement aux provinces. Les chiffres du tableau reposent sur la présomption qu'on les acceptera; nous les avons arrondis. Quelques-uns sont plus élevés que ceux que je viens de donner. Je vais vous les lire, si vous le voulez, en guise d'explication du dernier tableau.

Terreneuve, $40,000; quant à la Nouvelle-Écosse, nous n'avons pas encore reçu d'estimation de cette province, et nous n'avons pu déterminer de montant à cet égard. Nouveau-Brunswick, $28,000; Ontario, $490,000; Manitoba, $90,000; Saskatchewan, $41,000; Alberta, $130,000; Colombie-Britannique, $268,000; au total, $1,087,000. Ce ne sont là, comme vous le voyez, que les totaux arrondis des deux premières colonnes. La dernière donne le total probable des dépenses des provinces. C'est, en réalité, la somme de notre total à nous et du total des provinces. Terreneuve, $80,000; Nouvelle-Écosse, point d'interrogation; Nouveau-Brunswick, $56,000; Ontario, $980,000; Manitoba, $180,000; Saskatchewan, $82,000; Alberta, $260,000; Colombie-Britannique, $536,000; soit un grand total de $2,174,000.

M. PUGH: Les provinces ne doivent-elles pas remplir certaines conditions à cet égard? Y a-t-il entente pour qu'elles exécutent le travail et que nous en payions la moitié?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Les seules conditions sont que 50 p. 100 de l'argent servent à payer la main-d'œuvre, et que les endroits choisis soient situés à distance raisonnable des grandes routes et constituent logiquement des lieux propices aux pique-niques. Il existe peut-être une ou deux autres dispositions d'ordre secondaire. Pourvu que le vérificateur de la province atteste qu'il s'agit bien de l'état des dépenses, nous acceptons le montant.

M. KORCHINSKI: Les contrats sont-ils adjugés à des entrepreneurs particuliers?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Les provinces ont toute latitude à cet égard; nous ne faisons qu'accepter le rapport de leur vérificateur.

M. PAYNE: N'y a-t-il pas d'exigences précises en ce qui a trait au choix des endroits? Je pense notamment à l'eau. Certains parcs situés en bordure des routes ne sont pas pourvus d'eau.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): J'ai bien précisé l'an dernier que, dans notre grande hâte à mettre le programme en branle. . . étant donné les grandes possibilités d'emploi qu'il offrait et la faculté de l'exécuter en hiver. . . nous n'avions pas établi d'exigence particulière, à part celles dont j'ai parlé.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, le rapport semble indiquer que certaines des provinces de l'Atlantique ont très peu profité de l'entente. Je note qu'il n'y est pas du tout question de la province de Québec. Le ministre pourrait-il nous dire s'il y a eu échange de lettres avec le Québec à ce propos et si cette province a l'intention, pour une fois, de prêter sa collaboration?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Il n'y a eu qu'une lettre, que j'ai écrite au premier ministre du Québec, et qui a été consignée au hansard au cours de la dernière session. Je n'ai pas reçu de réponse à ma lettre.

M. HARDIE: M. Benidickson a demandé en Chambre, l'autre jour, si la part de l'Ontario comprenait une route de Kenora à Minaki. Pourriez-vous me dire si c'est le cas?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): La question de M. Benidickson avait trait à notre programme relatif aux "routes qui mènent aux entreprises d'exploitation de nos ressources", qui n'a rien à voir avec le programme relatif aux terrains de camping et de pique-nique.

M. HARDIE: J'ai en main une coupure que je viens de recevoir du bureau. Elle provient du journal de Kenora et se lit comme suit: "Les travaux sont commencés sur la route de Minaki et sur les voies d'accès en forêt." Si je comprends bien, les travaux ont commencé peu après le 1er février et ont cesse peu après le 31 mars.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Monsieur le président, auriez-vous l'obligeance de m'éclairer. Nous avons trois genres d'ententes coopératives avec les provinces: l'un a trait aux terrains de camping et de pique-nique, que nous examinons présentement, le deuxième se rapporte aux voies d'accès en forêt et pourrait être englobé dans la question soulevée par M. Benidickson; le troisième vise les "routes qui mènent aux entreprises d'exploitation de nos ressources". Je voudrais savoir si nous devons aborder ce dernier point dès maintenant ou y revenir.

M. HARDIE: Nous pouvons, si vous le préférez, attendre d'être rendus au poste des Territoires du Nord-Ouest ou à celui des forêts.

Le PRÉSIDENT: Ce serait préférable.

Y a-t-il d'autres questions?

(Le crédit est approuvé.)

DIVISION DES PARCS NATIONAUX

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant, messieurs, aux postes 269 à 275 du budget principal des dépenses et aux postes 580 à 583 du budget supplémentaire.

Je demanderais au ministre de parler sur ce sujet; il touchera du même coup plusieurs postes; soit sept qui se rattachent à la Division des parcs nationaux dans le budget principal et trois dans le budget supplémentaire. Je vous inviterai ensuite à poser des questions à leur sujet.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Monsieur le président, messieurs, permettez-moi de me reporter d'abord au rapport annuel du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales de 1956-1957 que vous avez sans doute en dossier. Aux pages 11 à 22 du rapport se trouve un article intitulé: "Les parcs nationaux du Canada, fruit d'une sage prévoyance". Il contient en grande partie, avec plus de détails et nul doute plus de précisions, les renseignements que je vais vous donner à l'instant. L'article dont il s'agit a fait l'objet d'une brochure tirée à part que distribue le service d'information sur les parcs. Si j'appelle l'attention des membres sur cet article c'est que, comme vous le verrez tout à l'heure, nous avons envers la population actuelle du Canada et envers les générations futures le devoir de bien comprendre les principes qui inspirent le programme d'aménagement des parcs.

L'évolution qui a suscité la création des parcs nationaux du Canada suit la trame de notre histoire. Dès les débuts de la colonie, les pionniers et les explorateurs de notre grand pays furent frappés par la magnificence des régions qu'ils parcoururent au cours de leurs voyages et de leurs expéditions. Ils ont, pour plusieurs, commencé dès lors à prôner la nécessité de conserver pour les générations à venir certains de ces sites de grande beauté. C'est de ce désir qu'est né l'aménagement d'une chaîne de parcs nationaux.

La première raison d'être des parcs nationaux est de conserver pour les générations à venir des îlots de cette beauté naturelle de notre pays, qui seront à jamais respectés par les Canadiens parce que nous voulons les léguer intacts à nos descendants.

En plus de cette première fin, il en existe une seconde que nous sommes tentés, pour beaucoup d'entre nous, de tenir pour primordiale, à savoir que nombre de Canadiens et de touristes profitent des parcs comme lieux de récréation. En effet, ces parcs sont faits pour le délassement, mais ce n'est pas là leur première raison d'être. Voilà le message que je voulais vous laisser.

En qualité de membres du présent comité, vous devez participer à cette responsabilité qui est la mienne de conserver ces parcs pour leur première fin: garder à ces régions leur beauté primitive. D'autre part, nous avons l'obligation de répondre aux besoins de nos concitoyens et des touristes en ce qui a trait à la récréation. Bref, le ministre et la Division des parcs en particulier ont le devoir de concilier les conflits d'intérêt qui ne manquent pas de se présenter.

Je vous ai déjà parlé des conflits qui se manifestent, au niveau local, dans la poursuite des deux fins principales des parcs. Ces conflits prennent bien des formes. Les particuliers aiment posséder des propriétés privées dans l'enceinte des parcs. Ils veulent avoir une parcelle de terrain pour y construire un chalet d'été et, voyant que les parcs sont inhabités, ils présentent des demandes. Dans le passé, on a parfois accédé à ces demandes. Et, naturellement, d'autres ont suivi.

Vient ensuite la question des amusements au sens le plus large. Les maisons de commerce voient dans les parcs des occasions d'affaires qui pourraient leur rapporter beaucoup si elles pouvaient en profiter. On nous demande donc d'accorder des concessions commerciales. Et ainsi le Ministère se voit en quelque sorte repoussé vers ses derniers retranchements dans son effort pour défendre la beauté naturelle de ces endroits.

Je vous expose le problème en toute franchise. Il est inévitable qu'en cherchant à réaliser la fin principale des parcs on soulève des conflits d'intérêt. Cette fin est d'une importance capitale pour le pays et tous doivent appuyer le ministre et son Ministère et nous aider à affronter ces conflits.

D'autre part, nous ne pouvons, en invoquant la raison, rejeter toutes les demandes qui nous sont faites. Il existe des cas où les particuliers, qui utilisent certaines ressources des parcs, améliorent effectivement ceux-ci; cette question prête toujours le flanc à la discussion. Voilà un des problèmes qui se posent. Il y a aussi celui des permis de fenaison visant les terres situées en bordure des parcs, celui du mont Riding, par exemple. Il s'agit, pour le Ministère, de savoir dans quelle mesure la présence de bestiaux aide ou nuit à la faune sauvage et à la beauté du parc. On peut en dire autant de la coupe du bois arrivé à maturité.

En d'autres termes, devant ces intérêts qui s'opposent, la Division doit toujours se rappeler le but pour lequel les parcs ont été aménagés. Elle doit en même temps examiner soigneusement les raisons qui militent en faveur de la mise en valeur de nos multiples ressources, si on peut établir que cette exploitation n'entravera en rien le rôle principal des parcs. Et on pourrait allonger encore la liste des intérêts qui s'affrontent. . .

J'ai par lé, premièrement, de l'aspect récréation, ensuite de l'utilisation des ressources naturelles des parcs et, troisièmement, je veux dire un mot de la faune. Les parcs sont, évidemment, l'habitat naturel d'une faune et d'une flore variées dont la conservation dans leur forme naturelle fait intégralement partie du but des parcs. Or quand la faune, en se multipliant, déborde les limites du parc, elle pose au Ministère un sérieux problème et met en opposition les intérêts des cultivateurs avoisinants et le but principal du parc. Conflit d'intérêts encore que la décision à prendre au sujet de l'emplacement de certaines villes. Deux de nos parcs renferment des villes qui existaient déjà avant l'établissement du parc: ce sont Jasper et Banff. La population de ces villes a normalement droit d'en avoir la propriété et il s'ensuit un problème sérieux: ces gens, qui s'efforcent d'assumer dans une certaine mesure la responsabilité de leur administration, ne peuvent rien entreprendre qui porte atteinte aux parcs, dont les intérêts doivent primer. Voilà une question qu'on ne peut trancher arbitrairement. Des êtres humains sont en cause et le problème n'est pas facile à résoudre. Il faudra de part et d'autre rivaliser de patience et de compréhension, et travailler pour l'avenir.

D'autres intérêts s'affrontent encore du fait que nous aménageons des routes. Nos parcs de l'Ouest et, jusqu'à un certain point, ceux de l'Est du Canada, chevauchent les grandes routes nationales vers l'est ou vers l'ouest. Avec l'aménagement de la route transcanadienne, par exemple, il nous faudra ouvrir des parcs en bordure de la voie et du même coup admettre les lourds véhicules commerciaux et un flot pressé de circulation avec ce que cela suscite de problèmes pour nous: ces problèmes découlent, premièrement, de l'accroissement de notre population et de la fréquentation des parcs. Les chiffres que j'ai ici me laissent très perplexe. J'ai demandé à notre personnel de préparer à votre intention plusieurs tableaux. En voici un que nous connaissons tous: je l'ai fait placer sur le chevalet où vous pourrez tous le voir. Il indique l'augmentation de la population du Canada depuis 1941 et se prolonge au delà du présent jusqu'à 1980. Il a été dressé d'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique et a été utilisé dans le rapport de la commission Gordon. Il constitue, en toute impartialité, une appréciation très modérée de la croissance du Canada. Je vous prie de noter la courbe de croissance jusqu'à nos jours, puis jusqu'à 1970 et au delà. Je la souligne afin de dégager le sens du graphique suivant. Ce second tableau donne la fréquentation des parcs nationaux en millions de personnes, pendant la même période. Ce sont les chiffres réels pour chaque année jusqu'à 1957, soit un total de 4.4 millions de personnes.

Si je transpose cette courbe sur celle de la fréquentation des parcs, j'obtiens l'accentuation que voici de la réquentation. Et si nous prolongeons cette dernière ligne à la lumière de l'expérience américaine des dix dernières années, nous notons un rythme d'accroissement représenté par cette ligne verte. D'autre part, en prolongeant la courbe de fréquentation des parcs en fonction de l'accroissement de la population du Canada, nous obtenons une courbe de fréquentation représentée par la ligne rouge.

Je vous ai montré ces chiffres traduits en graphiques pour vous indiquer les problèmes que le service des parcs devra résoudre. Présentement, 4.4 millions de personnes fréquentent nos parcs nationaux et nos parcs historiques. A supposer que la cadence actuelle se maintienne, nous pouvons, d'après ce graphique, escompter 7 millions de personnes en 1965. Plusieurs d'entre nous estiment que, lorsque nous ouvrirons ces parcs sur des régions vierges du Canada, la fréquentation en augmentera même au delà de la courbe tracée d'après l'expérience antérieure. Nous nous fondons sur ces constatations pour prévoir le minimum d'installations et de commodités qu'il faudra préparer, ce qui veut dire que nous devrons, avant bien longtemps, doubler nos services actuels.

Je le répète: je suis convaincu, pour ma part, que le nombre prévu sera dépassé, car je connais assez bien l'évolution des parcs historiques pour savoir que, dès qu'on ouvre une région vierge pourvue de bonnes routes, la fréquentation y augmente très rapidement.

A mon avis, lorsque le Comité en sera à l'étude de ce bloc de prévisions, les membres seront bien avisés de demander aux fonctionnaires de mon Ministère des précisions sur le programme d'aménagement de routes.

Demandez-leur de vous dresser un tableau des réalisations à partir de l'origine jusqu'à maintenant, et des projets pour l'avenir quant à l'aménagement de routes dans les parcs nationaux du Canada; ce tableau vous fera mieux comprendre l'opinion que je viens d'émettre, à savoir que la fréquentation des parcs augmentara au delà des prévisions empiriques traduites par le graphique que j'ai à ma droite.

Voici, en conclusion, quelques chiffres supplémentaires: nous avons, à l'heure actuelle, 17 parcs nationaux au Canada sans compter le parc Wood Buffalo réservé aux troupeaux de bisons.

Nous comptons 19 parcs historiques et 500 lieux historiques nationaux.

Avant de parler des parcs et des lieux historiques, je voudrais revenir sur le sujet dont il vient d'être question: l'accroissement de la fréquentation des parcs et les moyens qu'envisage notre service des parcs pour faire face à la situation, si les nouvelles routes nous amènent ne serait-ce que le surcroît prévu par mon Ministère à la lumière des chiffres de ces dix dernières années.

Il ne fait pas le moindre doute qu'en laissant s'installer dans les parcs de plus en plus d'hôtels, de motels et de terrains de jeu, on met la beauté naturelle du lieu en danger.

Que faire? Nous avons commencé par créer au sein du Ministère une commission d'organisation qui consacrera l'année actuelle et les deux suivantes à dresser des plans, car nous croyons qu'il faudra deux ou trois ans pour jeter les bases des travaux d'installation de services à entreprendre dans les parcs pour répondre aux besoins supplémentaires, sans défigurer les parcs.

Je vous soumets un autre problème: à supposer que l'étendue des parcs actuels ne soit pas suffisante, devons-nous acquérir d'autres parcs ou devrions-nous plutôt accroître la superficie de ceux que nous possédons déjà, chose qui entraînera parfois des frais très considérables. Que faut-il faire?

Le Comité rendrait un grand service au Ministère en donnant son opinion là-dessus; car il s'agit d'une des grandes décisions que nous aurons à prendre dans l'avenir.

Je crois pouvoir vous dire dès maintenant que le service des parcs songe à étudier six régions du Yukon qui sont susceptibles d'être transformées en parcs. Peut-être devrions-nous également envoyer la même équipe dans les Territoires du Nord-Ouest où des terrains sont disponibles immédiatement et à bon compte.

Je vous soumets ce problème parce que le succès ou l'insuccès de nos services, quand surviendra le grand surcroît d'affluence, dépend essentiellement de la décision que nous aurons prise ici à Ottawa.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots sur les causes de cet accroissement de plus en plus accentué de visiteurs. Chacun sait que la richesse par personne de notre population va en augmentant, que nos routes s'améliorent et que de plus en plus de Canadiens possèdent des automobiles, des hors-bord, des bateaux, des remorques, et parcourent les routes. Notre pourcentage par personne à cet égard est encore bien inférieur à celui des États-Unis.

C'est une anomalie curieuse qu'il y ait au Canada, en dépit de nos grandes ressources naturelles et de la beauté de nos régions, proportionnellement moins de gens qu'aux États-Unis qui parcourent les routes et qui profitent des paysages.

Il est légitime de croire que, par suite de l'augmentation de la richesse par personne et de l'amélioration des routes, nous accueillerons un flot croissant de Canadiens et d'Américains dans nos parcs nationaux. C'est mon opinion personnelle et elle n'est pas sans fondement.

Nos études d'organisation portent notamment sur les sujets suivants:

1. Les grandes routes et les pistes qui donneront accès à de nouveaux secteurs des parcs sans nuire aux paysages.
2. Les installations matérielles.
3. L'expansion des agglomérations villageoises au sein des parcs.
4. La surveillance de la faune et de la flore sauvage.
5. Les forêts.
6. Les aménagements de récréation.
7. Les terrains de camping.
8. Les lieux de pique-nique.
9. Les services d'utilité.
10. L'utilisation des terres.
11. Le zonage.
12. L'acquisition de terrains privés en vue de l'aménagement de parcs.
13. Les concessions.
14. Les taxes et frais à imposer pour les installations matérielles et les services.
15. Le besoin de nouveaux parcs et les critères à appliquer à leur égard. Par critères nous entendons tout simplement les normes à établir et au delà desquelles aucune demande ne sera reçue.

Voilà précisément où il nous faut de l'aide.

J'ai traité cette question de nos parcs nationaux en y mettant, à dessein, de la chaleur, parce qu'il s'agit d'un point vital des projets à longue portée que nous devons former pour la meilleure utilisation des ressources naturelles du Canada.

Je ne dirai que quelques mots des parcs et des lieux historiques, qui sont aussi de notre ressort.

Je ne saurais mieux le faire qu'en citant l'opinion d'un des Pères de la Confédération.

Il s'agit d'une déclaration de Joseph Howe.

M. PUGH: Est-ce une déclaration textuelle?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui, monsieur. Et j'ajouterai que nous devrions tous l'avoir présente au cœur et à l'esprit.

> On la cite très souvent. La voici: "La nation sage recueille ses archives, réunit ses monuments, fleurit la tombe de ses morts illustres, répare ses grands édifice publics, stimule la fierté nationale et l'amour de la patrie, en perpétuant sans cesse les sacrifices et les gloires du passé . . ."

Or voilà précisément ce que font nos parcs et nos lieux historiques.

La seule plainte que j'aie à formuler c'est qu'en divers endroits on a tendance à s'adresser au ministre ou au gouvernement pour proposer la mise en œuvre de quelque activité louable dans une région, par exemple la conservation d'un édifice de grande beauté, d'un lieu ou d'un parc historique, et que la question n'est traitée que dans son contexte immédiat.

Je crois qu'au lieu de se tenir sur la défensive et de parer les coups, le Ministère devrait adopter une attitude positive et aller au-devant des demandes: c'est notre Commission des lieux et monuments historiques, composée de membres bénévoles venant de toutes les régions du pays, qui devrait conseiller le Ministère à cet égard chaque fois qu'elle le peut et qui devrait, avec décision et détermination, arrêter un programme de recherche en ce domaine et demander les propositions des parti-

culiers pour les porter à l'attention du Ministère; les députés pourraient alors présenter des rapports et des demandes au nom de particuliers; le tout serait canalisé et servirait à élaborer les plans d'activité pour l'avenir.

On trouvera le montant global des dépenses relatives aux lieux historiques avec les prévisions du service des parcs. Il y paraît noyé. Quand vous y serez, étudiez-le en regard des travaux auxquels il sera affecté. J'aimerais que le Comité se prononce sur l'ampleur du montant consacré à une si juste cause.

Le PRÉSIDENT: Vous venez d'entendre la déclaration du ministre. Le total de ces postes est de $21,400,000, ce qui est une augmentation de $2,315,000. Vous êtes invités à formuler vos remarques, propositions ou critiques.

M. COATES: Le ministre pourrait-il nous indiquer le chiffre de fréquentation de chaque parc national du Canada? Ce renseignement se trouve-t-il dans le rapport?

M. R. G. ROBERTSON (*Sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales*): Il est en effet inclus dans le rapport.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Le sous-ministre me dit que le rapport contient ces chiffres. Puis-je demander qu'on pose les questions de détail directement à mes auxiliaires?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Vous obtiendrez ainsi une réponse plus rapide et plus précise que je ne saurais en fournir moi-même. Du reste, je dois maintenant me retirer pour assister à une réunion du cabinet.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous que le sous-ministre dépose le renseignement demandé?

M. COATES: S'il l'a en main.

Le PRÉSIDENT: Le rapport n'est pas distribué dans le grand public. Pouvez-vous répondre à la question?

M. ROBERTSON: Oui, monsieur le président, en me reportant au tableau de l'appendice C, page 59 du rapport; mais j'ai ici des chiffres plus récents d'un an. Peut-être feraient-ils mieux l'affaire dans les circonstances.

Ces données de 1957–1958 sont les dernières que nous ayons. Elles sont seulement d'un an plus récentes que celles du rapport annuel.

Banff	790,910
Hautes-Terres du Cap-Breton	128,397
Elk-Island	183,041
Fundy	143,662
Iles de la baie Georgienne	26,300
Glacier	222

J'en profite pour ajouter, monsieur le président, qu'à l'heure actuelle le parc de Glacier n'a pas de route d'accès.

Jasper	332,024
Kootenay	347,678
Mont Revelstoke	39,028
Pointe-Pelée	591,235
Prince-Albert	123,280
Ile du Prince-Édouard	200,748
Mont Riding	630,189
Iles du Saint-Laurent	59,250
Lacs Waterton	302,872
Yoho	41,875

Au total, 3,940,711.

Monsieur le président, dois-je maintenant énumérer les parcs historiques?

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il avoir ces chiffres?

M. COATES: Autant vaut les avoir.

M. ROBERTSON:

Musée Alexander Graham-Bell	36,053
Fort Anne	24,052
Fort Battleford	15,214
Fort Beauséjour	13,778
Fort de Chambly	72,965
Fort Lennox	13,335
Forteresse de Louisbourg	20,705
Fort Malden	21,197
Fort Wellington	17,426

Grand-Pré n'est peut-être pas compris dans le tableau: il n'a été acheté que l'an dernier. Le chiffre, dans son cas, est de 31,362.

Citadelle d'Halifax	134,866
Habitation de Port-Royal	23,441
Woodside	1,284

M. COATES: Il semble y avoir trois parcs de plus.

M. ROBERTSON: Nous venons d'acquérir Grand-Pré. Je ne crois pas que Woodside soit compris dans le tableau, mais il est dans la note au bas de la page. Je ne saurais dire quel est le troisième.

M. COATES: Le musée Alexander Graham-Bell.

M. ROBERTSON: Il remonte à trois ans, mais c'est dernièrement qu'il est devenu parc historique. Pour d'autres, il ne s'agit que d'estimations, car nous n'avons pas les chiffres exacts. Le presbytère de Batoche n'est peut-être pas dans la liste. Le vieux presbytère de Batoche (Saskatchewan) est d'acquisition récente; la fréquentation y est de 800; le fort Garry inférieur, près de Winnipeg, 21,300. Le fort Langley, en Colombie-Britannique, n'est pas encore constitué en parc. Il le sera cette année à l'occasion du centenaire de la Colombie-Britannique. La fréquentation estimative y est de 3,500. Le fort du Prince-de-Galles a un chiffre estimatif de 550; le lieu de naissance de sir Wilfrid Laurier, dans le Québec, 4,650. Signal-Hill (Terre-Neuve), qui ne figure pas sur la liste, vient d'être constitué en parc national; son chiffre est de 500. Vous avez là un total de 456,978 pour les parcs historiques et, ensemble, les parcs et lieux historiques comptent 4,397,689.

Avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais ajouter un mot à propos de ces chiffres. Tout exacts qu'ils soient en tant qu'indication de l'usage accru qu'on fait des parcs, ils n'ont, en eux-mêmes, aucune valeur comme moyen de comparer la fréquentation de tel parc par rapport à tel autre. Par exemple, le touriste qui se rend à Pointe-Pelée, simple lieu de villégiature, y passera le plus souvent un dimanche après-midi ou une journée entière, mais ne comptera que pour un. Par contre, celui qui se rend dans le parc national Prince-Albert y demeurera tout probablement une semaine, ou même deux, et il ne comptera encore que pour un. Nous essayons de trouver une unité de fréquentation satisfaisante, la journée d'un touriste, par exemple. On ne saurait arrêter tout le monde pour demander à chacun: "Combien de temps êtes-vous resté dans le parc?" Il en résulterait des embouteillages. On ne peut davantage arrêter les gens chaque fois qu'ils sortent du parc pour aller au cinéma. Nous essayons d'établir une norme qui correspondrait à une journée de touriste.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous donner aussi le pourcentage de touristes venus de chaque province, ainsi que le pourcentage d'étrangers, mettons des États-Unis?

M. ROBERTSON: On me dit que pour l'an dernier le nombre de touristes américains est de l'ordre de 700,000 sur un total d'un peu plus de 4 millions.

Le PRÉSIDENT: Est-ce là une augmentation?

M. ROBERTSON: Je ne saurais vous le dire au pied levé.

M. COATES: Si on veut bien me permettre une autre question. Dans le cas des parcs historiques de l'Est, je remarque qu'il y a eu une baisse assez sensible de la fréquentation même si, d'après la statistique des parcs nationaux, il y a eu un léger accroissement dans l'ensemble. Comment cela s'explique-t-il?

M. ROBERTSON: Monsieur le président, deux parcs seulement accusent une baisse. Dans le cas du fort Beauséjour, je crois qu'elle est attribuable au mauvais état de la route. C'est la route principale qui relie le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Des travaux y étaient effectués l'an dernier, les indications avaient été enlevées et la route était peu praticable. Je suis sûr que la fréquentation s'en est nettement ressentie.

La fréquentation de l'Habitation de Port-Royal a baissé de 375. Je ne puis en donner la raison.

M. MACRAE: La fréquentation de la citadelle d'Halifax a été moindre.

M. ROBERTSON: Pardon, la fréquentation de la citadelle d'Halifax a augmenté.

M. MACRAE: J'ai ici 134,000. Ce devrait être 234,000, n'est-ce pas?

M. ROBERTSON: Le chiffre est de 234,000, en effet. Il s'agit d'une erreur typographique; je m'en excuse.

M. WOOLLIAMS: Serait-il possible de nous donner, en regard de la fréquentation, la répartition des crédits entre les divers parcs?

M. ROBERTSON: Nous pouvons fournir ce chiffre, monsieur le président. Mais permettez que je fass une mise au point à cet égard. Il ne faut pas comparer les chiffres uniquement à la fréquentation sur présomption qu'il existe nécessairement quelque rapport entre les deux. Les parcs ne sont pas tous au même stade de mise en valeur. Il en est de très avancés, d'autres où la mise en valeur commence à peine. Le parc national de Fundy, par exemple, n'existe que depuis dix ans. Il devra encore faire l'objet d'immobilisations considérables. Le parc national de Terra-Nova n'existe même pas encore. Celui de Banff est ouvert depuis longtemps. Voilà les distinctions qu'il faut faire. Cette mise en garde faite, je pourrai certainement citer les chiffres que vous me demandez.

M. WOOLLIAMS: J'aimerais obtenir ces chiffres si vous voulez bien nous les donner.

Le PRÉSIDENT: Autre chose?

M. ROBICHAUD: Je déplore que le ministre ait dû se retirer après un exposé important. Il va de soi que nous aurons tant et plus de questions à poser sur la ligne de conduite du Ministère; il ne serait pas juste de les poser aux fonctionnaires supérieurs.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Robichaud, le ministre sera ici demain pour répondre aux questions relatives à la ligne de conduite du Ministère. Si, toutefois, vous désirez examiner le détail des prévisions dès maintenant, je n'y vois pas d'inconvénient.

M. PUGH: Monsieur le président, au sujet de l'affluence escomptée pour les parcs, tient-on compte, par exemple dans le cas du parc national de Banff, de la circulation qui le traverse, y compris celle des camions? Entre-t-elle en ligne de compte dans le graphique? Pour une bonne part, les véhicules ne font que traverser les parcs. Je connais très bien la région dont je parle.

M. ROBERTSON: C'est un point très délicat. Le problème se pose à Banff, en particulier. Il existe aussi dans le parc national du mont Riding traversé par la route n° 10. Nous le retrouvons, dans une certaine mesure, au parc Prince-Albert traversé par la route du lac La Ronge. La route Banff-Kootenay est également fréquentée par des véhicules qui ne font que passer.

Cette situation, en effet, donne lieu à un problème qui n'est pas facile à résoudre. Nous ne pouvons arrêter toutes les voitures pour demander aux passagers s'ils ne font que traverser le parc ou s'ils comptent y séjourner quelque temps ou seulement une nuit. C'est un problème que nous n'avons pu résoudre. Les chiffres englobent les personnes qui ne font que passer. A supposer qu'on donne un billet par personne à l'entrée du parc du mont Riding, j'ignore si l'on compterait la même personne autant de fois qu'elle traverse le parc. On m'assure qu'elle serait comptée chaque fois, puisque nous n'avons à l'heure actuelle aucun moyen de faire le tri. Nous espérons arriver à une solution en imposant un droit par journée de séjour, ce qui nous permettra de calculer la fréquentation d'une manière plus exacte.

M. PUGH: Dans la même veine, lorsque la route transcanadienne n° 1 sera parachevée, les camions qui traversent les parcs nationaux devront-ils verser un péage supplémentaire?

M. ROBERTSON: Le directeur de la Division des parcs, M. Coleman, pourrait peut-être répondre à la question?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. J. R. B. COLEMAN (*Directeur de la Division des parcs nationaux*): A l'heure actuelle, nous imposons en effet un droit de passage aux véhicules qui traversent le parc et nous admettons les camions dans une mesure restreinte. Évidemment, il y aura plus de circulation directe quand la route transcanadienne sera achevée. Comme le tarif de péage pour les camions est encore à l'étude, je ne puis vous donner de montant exact. Mais nous croyons qu'il sera prêt très prochainement, car on espère ouvrir la route aux camions vers la fin de l'automne.

M. PAYNE: Monsieur le président, le ministre nous a demandé, tout à l'heure, d'exprimer nos opinions. Je tiens à le faire pendant que nous examinons les prévisions de dépenses. Je trouve qu'il existe une tendance déplorable, dans plusieurs cas, à retenir certains détails particuliers au détriment d'autres facteurs.

Je pense que notre Comité a un rôle beaucoup plus important que le simple examen des prévisions. Je tiens à souligner que si j'ai un regret c'est bien de voir que les sommes consacrées aux parcs nationaux ne sont pas beaucoup plus importantes. Je suis fermement convaincu qu'argent n'a jamais été mieux dépensé au Canada que celui qui sert à la création, à la mise en valeur et à l'exploitation des parcs nationaux. A l'heure actuelle, il suffit de considérer sérieusement les diverses menaces qui pèsent sur nos milieux urbains, la fréquence des maladies mentales, les pressions de toutes sortes qui sont inhérentes à notre mode de vie, pour constater le besoin, non seulement d'entretenir et d'agrandir les parcs que nous avons, mais encore d'en créer d'autres.

Sous ce rapport, ne serait-il pas possible de donner aux membres du Comité l'occasion d'examiner un plus grand nombre de parcs? Je connais très bien ceux de l'Ouest, mais j'ignore tout des parcs de l'Est. Le Comité ne pourrait-il pas visiter ces diverses régions?

Avant de terminer, j'aimerais faire une proposition. Il m'apparaît absolument nécessaire qu'à l'avenir nous ne nous contentions pas de chercher des emplacements de futurs parcs loin des villes, mais que nous songions sérieusement à en établir à proximité des régions peuplées. Ce sont ces localités qui ont un besoin pressant (besoin qui ira en s'intensifiant) de bien-être comme seul peut en fournir le grand air de nos campagnes.

Le PRÉSIDENT: Si je ne me trompe, c'est à moi que s'adresse votre question, monsieur Payne?

M. PAYNE: Oui, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Il est question, à l'heure actuelle, de fournir sous peu aux membres du Comité l'occasion de faire une tournée qui leur permettra de mieux saisir les problèmes qui se poseront, non seulement pour le Ministère qui nous intéresse, mais aussi pour le ministère des Mines et Relevés techniques. Dès qu'il sera possible de vous faire connaître la décision qui aura été prise je le ferai avec plaisir.

M. PAYNE: Merci beaucoup.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je voudrais réitérer la remarque que je faisais il y a un instant. Il est tout à fait déplorable qu'aussitôt après avoir fait un exposé important le ministre se soit absenté sans vertissement et avant même que nous ayons pu lui poser la moindre question. A mon avis, ce n'est pas raisonnable.

Une VOIX: Il devait assister à une réunion du Cabinet.

M. ROBICHAUD: N'empêche qu'une réunion du Comité était convoquée pour 10 heures et demie ce matin.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Robichaud, permettez que je vous interrompe. Je vous ai assuré, il y a un instant, que le ministre répondra demain aux questions relatives aux principes. Et il nous avait bien dit qu'il devait assister à une réunion du Cabinet. Vous faites partie de comités depuis des années et vous savez par conséquent qu'à certains moments des ministres et autres témoins importants sont pris ailleurs. Nous allons remettre l'approbation de ce crédit à plus tard afin de vous donner satisfaction, à vous et à d'autres membres du Comité.

M. ROBICHAUD: Je comprends votre mise au point, monsieur le président, mais je pense néanmoins que la déclaration du ministre aurait dû être remise à plus tard elle aussi.

J'ai une question à poser au sujet du service de la faune, qui relève de la Division des parcs nationaux. Pourrait-on nous dire quels sont les règlements américains qui régissent la chasse aux oies sauvages, comparativement aux règlements canadiens? Ces oiseaux migrateurs survolent le Canada au printemps et à l'automne. Pourrions-nous savoir quelle est la saison de chasse aux États-Unis et quelles y sont les limites de prise par rapport à celles que nous autorisons de ce côté-ci de la frontière?

M. ROBERTSON: Monsieur le président, pourrions-nous remettre ceci à plus tard, quand il sera question de la faune? Nous avions espéré nous restreindre ce matin aux questions portant sur les parcs. C'est pourquoi nous n'avons pas demandé à nos fonctionnaires du service de la faune de nous accompagner. Pourrions-nous remettre les questions qui touchent la faune jusqu'au moment où nous examinerons le poste qui s'y rapporte et nous en tenir pour l'instant aux parcs nationaux? Il nous sera possible, de la sorte, d'avoir ici les fonctionnaires voulus quand il sera question de la faune.

Le PRÉSIDENT: Cela me va tout à fait.

M. PUGH: A propos des dépenses à consacrer aux routes, la construction de la route transcanadienne, par exemple, est-elle du ressort de la Division des parcs?

M. ROBERTSON: Non.

M. PUGH: Il y a pourtant, à la page 59 du rapport annuel du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, un chapitre sur l'entretien des routes qui semble en grande partie consacré à l'aménagement de la route transcanadienne.

		Montant	
		1958-1959	1957-1958
		$	$
NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES			
DIVISION DES PARCS NATIONAUX			
Répartition—Administration, fonctionnement et entretien des Services des parcs nationaux et des lieux historiques			
Parc de Banff		1,460,738	1,365,669
Parc des Hautes-Terres du Cap-Breton		266,942	254,830
Parc d'Elk Island		233,574	208,612
Park de Fundy		184,270	190,376
Parc des îles de la baie Georgienne		45,431	44,909
Parc de Glacier		69,799	48,443
Parc de Jasper		763,267	712,732
Parc de Kootenay		360,099	332,313
Parc de mont Revelstoke		89,158	65,970
Parc de la Pointe-Pelée		68,399	65,525
Parc Prince Albert		427,779	384,348
Parc de l'Île du Prince-Édouard		122,072	117,007
Parc du mont Riding		352,813	341,034
Parc des îles du Saint-Laurent		49,584	45,771
Parc de Terre-Nova		39,802	10,000
Parc des lacs Waterton		238,154	235,569
Parc de Yoho		294,337	274,498
Provision estimative pour relèvements de traitements		.....	107,316
		6,065,610	5,646,039

	Dépenses	Recettes
Année financière 1956-1957	$ 4,998,628	$1,485,844
Année financière 1957-1958:		
Chiffre au 1er janvier 1958	$ 4,210,853	$1,369,629
Prévision, reste de l'année	1,435,186	199,540
Total prévu, 1957-1958	$ 5,646,039	$1,569,169

Services des parcs nationaux et des lieux historiques—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel			
Construction de bâtiments	(13)	927,225	1,257,638
Construction de routes principales, ponts compris	(13)	9,531,800	8,405,700
Construction d'autres routes, ponts et pistes	(13)	333,865	1,020,108
Autres entreprises de construction	(13)	2,594,334	1,491,570
Acquisition d'automobiles et de camions	(16)	261,470	287,420
Acquisition de tracteurs et de gros outillage de voirie	(16)	477,704	10,000
Acquisition de matériel d'incendie	(16)	81,297	45,685
Acquisition d'autre matériel	(16)	192,230	192,153
		14,399,925	12,710,274
Moins—Montant estimatif dont les dépenses réelles à l'égard de toutes les entreprises pourront être inférieures au total des sommes qui pourront être requises pour chacune	(34)	.....	210,000
		14,399,925	12,500,274

	Montant	
	1958–1959	1957–1958
	$	$
NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES—*Fin*		
DIVISION DES PARCS NATIONAUX—*Fin*		
Répartition—Construction ou acquisition de bâtiments, terrains et matériel—Services des parcs nationaux et des lieux historiques		
Bureau central	300,000	.....
Lieux historiques	633,070	639,315
Services techniques	51,578	39,350
Routes principales des parcs nationaux	9,531,800	8,405,700
Parc de Banff	1,186,501	1,195,865
Parc des Hautes-Terres du Cap-Breton	84,125	175,739
Parc d'Elk Island	112,077	60,387
Parc de Fundy	262,260	361,887
Parc des îles de la baie Georgienne	31,015	24,480
Parc de Glacier	25,285	1,750
Parc de Jasper	258,976	442,599
Parc de Kootenay	173,498	209,805
Parc du mont Revelstoke	28,670	61,127
Parc de la Pointe-Pelée	80,425	104,100
Parc Prince-Albert	177,450	181,620
Parc de l'Île du Prince-Édouard	76,100	53,205
Parc du mont Riding	190,590	222,905
Parc des îles du Saint-Laurent	24,575	24,410
Parc de Terre-Nova	759,050	156,850
Parc des lacs Waterton	125,279	138,890
Parc de Yoho	287,601	210,290
	14,399,925	12,710,274
Moins—Montant estimatif dont les dépenses réelles à l'égard de toutes les entreprises pourront être inférieures au total des sommes qui pourront être requises pour chacune	.....	210,000
	14,399,925	12,500,274
	Dépenses	
Année financière 1956–1957	$ 10,284,401	
Année financière 1957–1958:		
Chiffre au 1er janvier 1958	$ 5,703,995	
Prévision, reste de l'année	6,796,279	
Total prévu, 1957–1958	$ 12,500,274	
Subvention à la Jack Miner Migratory Bird Foundation		
Subvention (20)	5,000	5,000
Allocation en vue de l'aménagement du Jardin international de la paix, au Manitoba		
Allocation (20)	10,000	10,000

M. ROBERTSON: Monsieur le président, il est convenu que les fonds nécessaires à la construction de la route transcanadienne proviennent des crédits du ministère des Travaux publics. C'est l'entretien de ces routes qui ressortit à la Division des parcs; le programme de construction dans les parcs n'englobe pas la construction des routes.

M. PUGH: A la page 59, il est dit, par exemple, que le pont de la rivière Bow et le viaduc du Pacifique-Canadien sont achevés à 62 p. 100. Ne s'agit-il pas là d'entreprises considérables?

M. ROBERTSON: Pardon, monsieur le président, mais il s'agit là d'un état de l'avancement des travaux et non de crédits.

M. PUGH: Cela n'a rien à voir aux prévisions de dépenses?

M. ROBERTSON: Rien. En l'occurrence, il s'agit des progrès réalisés à l'égard de la construction de la route transcanadienne.

Monsieur le président, me serait-il permis de répondre à une question que M. Woolliams a posée plus tôt au sujet des sommes affectées à chaque parc? Si on veut bien se reporter aux pages 409 et 410 du budget des dépenses, on trouvera la répartition par parc des deux principaux postes. Le premier, page 409, a trait à l'administration et à l'entretien de chaque parc et, le second, page 410, vise la construction et l'achat de matériel, par parc. Les deux réunis me paraissent constituer ce que M. Woolliams voulait savoir.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Woolliams, aimeriez-vous que ces chiffres soient consignés au compte rendu?

M. WOOLLIAMS: Je crois qu'il y aurait lieu de le faire.

(Assentiment).

M. ROBICHAUD: Au poste 271 figure un montant de $477,704 contre $10,000 l'an dernier, pour l'achat de tracteurs et de gros outillage de voirie. M. Robertson pourrait-il nous dire pourquoi des achats aussi considérables sont prévus cette année?

M. ROBERTSON: L'écart n'est pas aussi grand qu'il le paraît. A la fin de l'année dernière, dans un certain nombre de cas il restait, pour une raison ou pour une autre, des fonds à dépenser à l'égard des crédits de construction. Ces fonds ont servi à acheter d'avance, pour l'avoir au temps voulu, certain matériel dont on n'a eu besoin que cette année. C'est dire que le chiffre de l'an dernier était, en réalité, plus bas qu'il aurait dû. Les achats ont été faits à la fin de l'année financière précédente. Le chiffre que vous voyez pour cette année est plus normal.

M. ROBICHAUD: Le sous-ministre pourrait-il aussi dire au Comité quelle proportion de matériel était de fabrication canadienne?

M. HARDIE: Avant d'aller plus loin, ne pourrions-nous pas demander à ces messieurs de rester assis pour répondre aux questions au lieu de toujours se lever et se rasseoir comme ils le font?

Le PRÉSIDENT: Sûrement.

Messieurs, vous avez sans doute le budget supplémentaire. En comptant le poste 580, page 7, chapitre du Nord canadien et des Ressources nationales, il y a quatre postes que vous pouvez toucher.

M. ROBERTSON: A la question de M. Robichaud, à savoir quelle fraction du matériel est fabriquée au Canada, je ne pourrais, pour le moment, que fournir une réponse approximative. Les hauts fonctionnaires qui m'accompagnent me disent que la proportion serait d'environ 70 p. 100. Pour obtenir un chiffre plus

précis il faudrait procéder à une ventilation, car nous ne tenons pas compte de cet aspect dans nos calculs. Les appels de soumissions sont toujours lancés au Canada.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Robichaud désirez-vous qu'on réponde à votre question demain?

M. ROBICHAUD: Je me contenterai du chiffre de 70 p. 100 que donne le sous-ministre. On relève encore au poste 271 un montant de $261,470 destiné à l'achat d'automobiles et de camions. Le ministère fournit-il des autos aux employés des parcs? Quelle partie de ce montant est affectée aux automobiles et quelle partie servira à l'achat de camions?

M. ROBERTSON: En réponse à la première question, je dirai que tout dépend des fonctions des employés. Le surintendant des parcs doit avoir une auto, sinon il ne pourrait s'acquitter de ses fonctions. Il en va de même, sans contredit, pour l'ingénieur en chef des parcs et, dans la plupart des cas, pour les ingénieurs des divers parcs. Tout dépend du rôle que telle personne doit remplir. Les surveillants de parc ont d'ordinaire un camion léger qui leur permet de parcourir leur territoire et de transporter de l'outillage, au besoin.

M. Coleman répondra à la question qui a trait à la répartition du montant.

M. COLEMAN: Nous avons, dans les parcs nationaux, 48 autos et 360 camions, soit en tout 408 véhicules.

M. ROBICHAUD: Pourrait-on nous dire quelle proportion est de fabrication canadienne?

M. ROBERTSON: Je pense, monsieur le président, que tous les véhicules sont fabriqués au Canada. Tous, sauf erreur, appartiennent au groupe des trois à prix modique. Nous procédons par appels de soumissions, c'est pourquoi je pense qu'ils sont probablement tous d'origine canadienne. Il peut se faire que certaines camionnettes ne soient pas fabriquées au Canada, mais ce seraient les seules exceptions.

Le PRÉSIDENT: Les achète-t-on des fabricants ou des dépositaires?

M. ROBERTSON: Des dépositaires. Nous demandons des soumissions pour les véhicules dont nous avons besoin et nous retenons l'offre la plus basse visant le matériel qui fait l'affaire.

H. NIELSEN: Tous les soumissionnaires sont donc Canadiens, n'est-ce pas?

M. ROBERTSON: Oui, c'est exact.

M. KINDT: Monsieur le président, le ministère fait-il quelque chose de concert avec les provinces pour améliorer les méthodes statistiques relatives au tourisme? Je n'ai qu'un mot à dire à ce sujet. Quelqu'un a déjà parlé ici de l'inexactitude de certaines données statistiques et je veux seulement ajouter un mot à ce qui a été dit. J'ai eu l'avantage d'être mêlé pour l'Alberta, aux travaux de la commission Gordon et j'ai constaté que la statistique dont je devais me servir dans cette province, par rapport au tourisme, était absolument inexacte et douteuse tant pour le nombre de touristes que pour les allées et venues entre les provinces et pour les somme dépensées. J'aimerais savoir s'il existe quelque travail de collaboration et quelles mesures on prend afin d'établir, dans tout le Canada, une même méthode d'enregistrement sur laquelle on puisse se fier pour les renseignements de ce genre.

Le PRÉSIDENT: C'est là une question particulière qu'il faudra examiner au poste 303, c'est-à-dire celui de l'Office du tourisme du gouvernement canadien. Voudriez-vous reprendre la question à ce moment-là?

M. NIELSEN: Quelque chose m'intrigue à propos du poste 269. Il y est question de deux magistrats stipendiaires. Ne sont-ils pas plutôt juges de paix? N'est-ce pas là une erreur de désignation? Si ce sont des juges de paix, n'est-ce pas le ministère de la Justice qui devrait les rémunérer plutôt que celui du Nord canadien?

M. COLEMAN: Nous avons deux magistrats stipendiaires, l'un à Jasper et l'autre au lac Waterton. Il y a aussi un magistrat de police à Banff. Si je ne me trompe, c'est le ministère de la Justice qui fixe leurs appointements. Je regrette de ne pouvoir vous dire comment il se fait que ce soit notre Ministère qui les paie. Peut-être la pratique s'en est-elle établie avec les années.

M. NIELSEN: Je me demande si ce ne sont pas des juges de paix plutôt que des magistrats stipendiaires?

M. COLEMAN: Non, il s'agit bien de magistrats stipendiaires.

M. PUGH: Je suis allé aux sources thermales de Radium, dans le parc de Kootenay, au printemps, et j'ai fort aimé mon séjour à cet endroit. On était à considérer l'agrandissement du terrain de stationnement just en contrebas de la piscine, et on avait alors l'intention de combler la vallée sur une distance assez considérable. Je me demandais si ces travaux sont compris dans les prévisions de cette année, si le Ministère a étudié la question à fond et s'il croit l'entreprise réalisable.

M. COLEMAN: La question fait partie de notre programme de routes à travers la ville. Le remplissage du ravin serait très difficile et coûterait très cher. Vous vous souvenez peut-être de l'immense cavité qu'il faudrait combler; je ne crois pas que la dépense en serait justifiée.

M. PUGH: Je suis fort aise de vous l'entendre dire. Le remplissage gâterait sûrement la beauté de l'endroit.

M. COLEMAN: Quand il s'est agi de faire passer la route à travers la ville nous nous sommes efforcés de défigurer le paysage le moins possible; cette considération est une des objections que nous voyons au remplissage du ravin.

M. ROBERTSON: Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, que nous avons considéré la possibilité de combler le ravin mais que, pour diverses raisons, nous l'avons écartée.

M. PUGH: J'ai constaté qu'il y a des difficultés de circulation. On ne peut s'approcher de la piscine. N'y aurait-il pas lieu de créer un service d'autobus depuis la ville afin de diminuer le va-et-vient? C'est vraiment un problème en été et l'une des complications dont le ministre parlait et qu'il faudra régler d'une façon ou d'une autre.

M. ROBERTSON: Monsieur le président, c'est bien le problème qui se pose à Kootenay. Il y a là une gorge étroite et une circulation intense. L'activité est grande autour de la piscine et crée un grave problème. Peut-être M. Coleman aurait-il quelque chose à ajouter sur la façon de le résoudre.

M. COLEMAN: L'automne prochain, nous ferons faire une étude spéciale de l'emplacement de la ville par deux ingénieurs compétents en urbanisme. Comme M. Robertson l'a dit, le stationnement suscite un des pires problèmes dans un espace aussi restreint.

M. PUGH: S'agit-il de l'emplacement qui est en dehors de la gorge, c'est-à-dire hors du parc?

M. COLEMAN: Vous pensez à l'emplacement de la bifurcation, dans le bas de la ville.

M. PUGH: Je pense que ce serait là un endroit qui se prêterait mieux au stationnement que la gorge même.

M. ROBERTSON: Cet emplacement est hors du parc et, par conséquent, échappe à notre autorité.

M. COLEMAN: La limite du parc se trouve à la barrière.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je remarque, au poste des parcs nationaux, que le montant attribué au parc Glacier est beaucoup plus considérable cette année. L'augmentation est-elle attribuable au prolongement des pistes ou à l'aménagement du camp principal situé en contrebas du parc Glacier? Va-t-on agrandir le camp cette année ou prolongera-t-on la piste qui traverse le parc? Cet argent sera-t-il plutôt consacré à des constructions? Quels travaux supplémentaires compte-t-on entreprendre à Glacier cette année?

M. ROBERTSON: Nous tâcherons de commencer cette année à Glacier les travaux d'aménagement qui s'imposent pour que le parc prenne forme. Comme l'honorable député ne l'ignore pas, cet endroit n'est desservi par aucune route d'accès et nous devons, pour le moins, commencer à installer les services qu'il y faudra lorsque la route transcanadienne passera par là. M. Coleman aurait-il quelque précision à fournir au sujet de ce poste?

M. COLEMAN: Les principaux travaux sont les suivants: la construction d'un poste de surveillance pour le gardien à la piste de Flat-Creek et à la piste de Bostock-Mountain-Creek, $9,000; la continuation de l'aménagement à la piste de Mountain Creek, $4,000; le prolongement de la piste de la rivière Beaver jusqu'à la limite sud, $4,000. Toutes les dépenses ont trait aux pistes.

M. ROBERTSON: Les dépenses n'en sont pas encore beaucoup modifiées, car l'entreprise n'est encore qu'à l'état de projet. La route ne sera probablement pas ouverte avant 1961 ou 1962.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je me rends compte de la situation. Toutefois, je suis moi-même allé dans le parc trois ou quatre fois et j'y campe tous les ans depuis quatre ans. Or les cavernes Nakimu, qui seront l'une des grandes attractions du parc, présentent à l'heure actuelle un sérieux danger pour les personnes qui s'y rendent. D'une part, il est impossible d'empêcher les gens d'y aller et, de l'autre, il n'y a personne pour les surveiller. Je m'étonne qu'on n'ait encore rien fait pour les rendre plus sûres. Elles sont extrêmement dangereuses, notamment en raison des anciennes voies de passage que le Pacifique-Canadien a abandonnées quand il a déménagé ses services à Banff. Ces voies se détériorent peu à peu et l'on ne fait rien en vue de leur remplacement; les gens entrent sans guide dans les grottes, qui ne sont pas entretenues, et risquent de se trouver en grande difficulté.

M. ROBERTSON: Monsieur le président, on me dit que l'entrée des cavernes est formellement interdite au public.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Cela se peut bien, mais rien ne l'indique et les gens y pénètrent.

M. ROBERTSON: S'il ne s'y trouve aucun avertissement, nous devrions en poser un.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Quand tout le monde en connaît l'existence, il est assez difficile d'en interdire l'entrée, mais si l'on ne fait rien à cet égard il pourrait bien se produire une tragédie dans le parc.

M. ROBERTSON: Je suis heureux, monsieur le président, que le député ait soulevé la question. Nous allons nous en occuper. Les cavernes seront comprises dans les projets de travaux à entreprendre plus tard.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): J'aurais une autre question à poser. Le Ministère envisage-t-il de restaurer l'installation des cavernes? Le Pacifique-Canadien avait là un chalet, des guides suisses, des échelles et des passages. Tout est en train de se détériorer. Certaines installations sont des plus dangereuses.

M. ROBERTSON: Nous avons l'intention de restaurer les cavernes. Des plans sont en préparation. Nous avons là un état de choses temporaires; je suis heureux que le député en ait parlé.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Le montant est moins élevé cette année à l'égard du parc du mont Revelstoke. A-t-on songé, comme le demande la ville de Revelstoke, à améliorer les installations de ski? Je pense en particulier au tremplin principal où les concours internationaux ont lieu au printemps. A-t-on l'intention d'aider la ville à améliorer les pistes de descente et de slalom? Les habitants de Revelstoke qui s'intéressent à ce sport et qui ont consacré bien des efforts à l'organisation de ce concours ont déjà tracé des plans pour ces pistes. Avez-vous des projets en perspective à cet égard?

M. ROBERTSON: Monsieur le président, l'une des dépenses prévues pour l'an prochain profitera au ski, en un certain sens, puisque $2,700 seront consacrés à l'amélioration de la route d'accès aux pistes ainsi qu'au stationnement en cet endroit. Je ne sache pas qu'il existe de projet en ce qui concerne les pentes.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): L'endroit en question a attiré, le printemps dernier, quelque dix mille personnes; je suis donc heureux d'apprendre que le stationnement deviendra plus facile, car il constituait un problème aigu. Il y avait là une foule immense. Le travail accompli est considérable et bien exécuté, mais encore insuffisant. Si le concours continue d'attirer autant de monde, il faudra réaliser davantage.

M. COLEMAN: Les pentes de ski sont situées très près de la bordure du parc; on ne peut les allonger que d'un seul côté, c'est-à-dire à l'extérieur du parc, ce que le club local songe à faire, je pense.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Très bien. Une dernière question au sujet de Revelstoke. La route qui mène au sommet est fort ancienne, le premier tracé remontant à 1913 ou 1916. La circulation en cet endroit est de plus en plus dense, notamment depuis que les travaux de la route transcanadienne menant à Revelstoke sont commencés, et le nombre de personnes qui se rendent jusqu'au sommet augmente chaque année. Les voitures de modèles récents abondent sur la route vers le sommet et on trouve celle-ci un peu étroite pour une route moderne. A-t-on l'intention de l'améliorer peu à peu?

M. COLEMAN: Il n'existe pas de plan à ce sujet à l'heure actuelle. Comme vous le savez peut-être, cette route est tellement coincée en nombre d'endroits qu'il serait quasi impossible de l'élargir pour la peine dans les montées et descentes.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Ce n'est pas une mauvaise route. Il n'en reste pas moins que les exigences de la circulation sont beaucoup plus grandes de nos jours, et que, en certains secteurs de cette route, un accident peut se produire facilement, étant donné surtout le volume de la circulation et l'imprudence, toujours possible, de quelques automobilistes.

M. ROBERTSON: Monsieur le président, nous touchons là au problème général qui se pose au sujet des parcs. Les autos étant plus nombreuses, plus puissantes et plus encombrantes, les routes qui faisaient l'affaire il y a dix ans sont presque toutes devenues quasi désuètes. Il nous a fallu dresser une liste de priorité pour l'aménagement des routes, mais celle dont vous parlez ne nous a pas paru mériter une des premières places. Il faudra peut-être entreprendre certains travaux ici et là, mais même ces travaux ne semblent pas des plus pressants.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Le secteur de la route transcanadienne jusqu'à Revelstoke, qu'on aménage en ce moment à travers la montagne, ne sera peut-être pas achevé avant 1961 ou 1962. Une fois terminés ces 30 milles de route à l'ouest de Revelstoke, on s'apercevra probablement que la circulation vers la ville s'accroîtra; et il s'agira surtout de gens qui se dirigeront vers le sommet du mont Revelstoke. C'est le mauvais état de la route d'accès par l'ouest qui a contribué à restreindre la fréquentation du parc. Mais d'ici un an ou deux, à ce qu'il semble, cette route sera entièrement pavée, ce qui ne manquera pas d'accroître davantage la circulation vers ce lieu.

M. ROBERTSON: On me dit, monsieur le président, que les plans de cette route sont actuellement en voie d'élaboration et que, de l'avis des fonctionnaires de la Division des parcs et de la Division du génie, la bonne solution consistera à la continuer sur l'autre versant de la montagne pour en faire une voie à sens unique. Il semble bien que ce soit la meilleure solution, car il serait très difficile de l'élargir.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Si la circulation intense en direction du sommet de la montagne était éliminée, il n'y aurait plus de problème et la route actuelle suffirait.

M. HARDIE: Serait-il possible d'avoir la ventilation, par parc, du poste 271, page 409, "construction de routes principales, ponts compris"? J'aimerais avoir les chiffres pour chacun des parcs.

M. ROBERTSON: Voici les dépenses pour l'an prochain, que M. Hardie veut connaître:

Route Banff-Jasper..... $4,000,000

Je vais m'en tenir aux principales.

Route Banff-Windermere..... $3,084,000

Cette dernière somme n'est pas davantage spécialisée parce que la route Banff-Windermere passe en partie dans le parc et en partie dans Banff.

Piste Cabot..... $1,350,000

Elle se trouve dans l'île du Cap-Breton.

Chemin Gulf-Shore, île du Prince-Édouard..... $800,000

A Jasper, évidemment, la route Banff-Jasper desservira à la fois Banff et Jasper, mais nous l'avons incluse au poste principal de Jasper destiné au revêtement de la route vers l'est et vers le parc; le montant est de $70,000.

La construction d'un passage sous la voie ferrée, $128,000.

Pour le mont Riding, le total est de $30,000.

Pour le parc national de Fundy, c'est encore un montant peu élevé, $12,000.

Prince-Albert, $12,000.

Ce sont là les principaux postes relatifs à l'aménagement de routes.

M. ROBICHAUD: Combien de routes le Ministère entretient-il dans le parc national de Fundy?

M. ROBERTSON: Je ne pourrais vous donner exactement le nombre de milles, mais je dirais environ 18. On me dit que c'est 19.9.

Le PRÉSIDENT: Les contrats sont-ils tous adjugés à la suite d'appels d'offres?

M. ROBERTSON: Oui, monsieur le président. Nous lançons chaque année des appels de soumissions, d'ordinaire par l'intermédiaire de la Division des routes du ministère des Travaux publics et le contrat est adjugé au soumissionnaire dont l'offre est la plus basse.

M. HARDIE: Je relève un montant de $1,370,000 pour la piste de Cabot dans le parc du Cap-Breton. Ce montant suffira-t-il à terminer les travaux d'élargissement?

M. ROBERTSON: Non.

M. ROBICHAUD: Sur combien de milles a-t-on terminé l'élargissement de la piste Cabot?

M. ROBERTSON: M. Scott, de la Division du génie, répondra à votre question.

M. G. L. Scott (*Ingénieur en chef, Service du génie, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*): Il y a cette année un montant destiné au pavage des 15 premiers milles au nord de Chéticamp, et nous avons aussi prévu la réfection du tronçon allant du 15e mille, après la baie Pleasant, jusqu'au mille 21.6.

Du côté est, le travail de revêtement dur est terminé jusqu'au ruisseau d'Effie et au delà de Neil's-Harbour.

M. McLennan: Avez-vous d'autres projets pour cette année dans le comté de Victoria?

M. Scott: Du côté ouest?

M. McLennan: Non, passé le ruisseau d'Effie.

M. Scott: Non, c'est le gouvernement provincial qui fait le reste.

M. McLennan: A partir du centre d'administration du parc jusqu'à Ingonish et vers Neil's-Harbour?

M. Scott: Parfaitement.

M. McLennan: Il faut quasiment être un serpent pour circuler sur cette route. Vous dites qu'elle est du ressort du service provincial des parcs?

M. Scott: Vers Neil's-Harbour, elle a été refaite et pavée, mais non suivant les mêmes normes, je dois le dire.

M. McLennan: En effet. Elle est étroite.

M. Robertson: Je ne dirais pas qu'elle est dangereuse.

M. Korchinski: A la page 408, un poste a trait aux contributions d'assurance-chômage et j'y relève une baisse. Comment expliquez-vous cette baisse alors qu'il y a plus d'employés?

M. Robertson: Notre comptable en chef, M. Turner, répondra à votre question.

M. K. M. Turner (*Comptable en chef, Division des parc nationaux, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*): C'est que le Ministère compte plus d'employés qui travaillent à temps entier. Après deux ans de service continu, les employés paient moins d'assurance-chômage.

M. Korchinski: Je remarque, sous téléphone et télégrammes, un relèvement de quelque $7,000. Avez-vous une explication?

M. Turner: Les services se sont étendus avec la construction de nouvelles routes, c'est ce qui explique la multiplication des abonnements téléphoniques et des télégrammes; les travaux d'hiver à un autre endroit ont aussi augmenté les frais sous ce chef.

M. Hardie: Je note que les emplois saisonniers et les emplois discontinus sont réduits de 113. Pour quelle raison?

M. Robertson: La différence est en majeure partie constituée de gardiens de lieux historiques et de préposés à l'entretien de ces endroits. Leur tâche consiste à garder les lieux historiques en bon état, ce qui comporte une somme très restreinte de travail par année. C'est pourquoi on a jugé bon de ne plus remplir ces postes à la manière des emplois du service public. Nous avons donc supprimé ces emplois et nous les avons remplacés par des contrats à court terme accordés pour tel lieu en particulier.

M. Korchinski: Quant au surtemps, le verse-t-on aux employés saisonniers ou aux employés à temps partiel?

M. ROBERTSON: Aux deux.

M. COLEMAN: Quiconque travaille en surtemps a droit à sa paye.

M. ROBICHAUD: Pourriez-vous nous donner le détail des travaux qui seront entrepris cette année dans le parc national de Fundy? Je relève un montant de $262,000.

M. COLEMAN: Le montant se répartit comme suit: parachèvement de la construction d'un réservoir de 350,000 gallons et installation des tuyaux jusqu'au centre de surveillance du parc, au coût de $165,000; construction d'un nouveau parc à roulottes, au coût de $20,000; construction d'un terrain de camping à la pointe Wolfe, au coût de $15,000; reconstruction du barrage de la pointe Wolfe, au coût de $6,000; préparation du bois d'œuvre et exploitation de nos scieries, $4,500; construction et parachèvement de la piste de la rivière Goose, $4,000; enlèvement des vieux quais à la pointe Wolfe, $3,000; et remplacement des abris du camp et de la cuisine, $300.

M. ROBICHAUD: Avez-vous déjà demandé des soumissions à l'égard de l'une ou l'autre de ces entreprises?

M. COLEMAN: Il y avait un autre poste relatif à une voie principale, la route numéro 14, du montant de $12,000, pour laquelle nous avons demandé des offres.

M. ROBICHAUD: Seulement pour ce dernier poste?

M. COLEMAN: Oui.

M. ROBICHAUD: Quand comptez-vous demander des soumissions à l'égard des autres postes?

M. COLEMAN: Il s'agit, dans presque tous les cas, de travaux à faire exécuter par des ouvriers travaillant à la journée, pour le compte du service en cause.

M. ROBERTSON: Il arrive souvent que les travaux à exécuter dans les parcs ne soient pas confiés à des entrepreneurs. Nous employons des ingénieurs, soit à temps plein, soit saisonnièrement, de sorte qu'une grande partie du travail peut être exécutée par nos employés. Vous pensiez, je crois, au dernier poste, constitué en partie de travaux d'aménagement de routes et qui comptait un seul contrat.

M. ROBICHAUD: Le poste de $165,000?

M. COLEMAN: Celui-là est exécuté par des journaliers sous la direction du personnel du parc.

M. HARDIE: Que dire de la route allant d'Exshaw à Banff, sur la route transcanadienne? Est-elle ouverte durant les douze mois de l'année? Le Ministère songe-t-il à la refaire l'an prochain?

M. COLEMAN: Je ne pense pas qu'il soit question de la refaire, ce qui coûterait très cher; mais nous comptons l'améliorer. Elle ne sera toutefois pas ouverte au public.

M. KINDT: Puis-je demander ce que fait le Ministère pour régler le problème survenu entre les autorités fédérales et celles de la Colombie-Britannique, à propos de la possibilité d'aménager la route Kashinini à l'ouest des lacs Waterton?

M. ROBERTSON: La question de cette route a été examinée à diverses reprises. Elle constituerait, en quelque sorte, un chemin de ceinture entre le parc Glacier, aux États-Unis, et le parc Waterton, au Canada.

Le territoire qu'elle traverserait de ce côté-ci de la frontière se trouve en Colombie-Britannique et hors du parc national. Le Ministère a nettement indiqué, en plusieurs occasions, que, si la Colombie-Britannique était disposée à consacrer une certaine étendue de terrain à l'établissement d'un parc, nous envisagerions de l'acheter et d'aménager la route en question. Mais à l'heure actuelle, la route ne fait pas partie du parc, elle est en territoire provincial.

M. KINDT: A-t-on tenté de régler le différend en faisant acheter les terrains par des particuliers, de manière que la route puisse être aménagée par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales?

M. ROBERTSON: Dans l'état actuel des choses, ce ne serait qu'une route comme une autre dans un coin de province, et il n'existe pas de programme fédéral dont elle pourrait relever.

Le gouvernement fédéral procède à l'aménagement de la route transcanadienne. Il contribue à l'aménagement de routes menant aux entreprises de mise en valeur de nos ressources et il aménage des routes dans les parcs. Pour le moment, cette route ne peut être englobée dans aucun de ces programmes.

Elle ne correspond à aucune de nos lignes de conduite. Mais si la Colombie-Britannique en réservait le terrain à un parc, l'État fédéral, comme il l'a indiqué à maintes reprises, se montrerait favorable à l'aménagement de cette route.

M. KINDT: N'y a-t-il pas d'autres façons de régler le problème que d'englober ce coin de la Colombie-Britannique dans le parc? Y a-t-il une autre solution?

M. PAYNE: Mon collègue de l'Alberta semble oublier les facteurs politiques qui entrent en ligne de compte. Rien ne sert d'en parler: pour l'instant la réponse qu'il recevrait ne pourrait être que négative.

M. KINDT: Je pense qu'il ne s'agit pas exclusivement d'un facteur politique.

M. ROBERTSON: Tout ce que je puis dire, pour l'instant, c'est qu'aucun des divers programmes de voirie du gouvernement fédéral ne prévoit l'aménagement de cette route, et que, d'autre part, le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a jamais exprimé le désir d'en voir la réalisation.

M. KINDT: Attendez-vous que la Colombie-Britannique prenne l'initiative? Est-ce que le gouvernement fédéral ne pourrait pas prendre les devants?

M. ROBERTSON: Comme c'est le territoire de la Colombie-Britannique qui est en cause, nous avons cru qu'il appartenait à la province de faire ses propositions. Or elle n'a rien fait jusqu'ici.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Puis-je demander au sous-ministre s'il est question d'agrandir les parcs dans l'une ou l'autre des provinces, et, si sa réponse est affirmative, dans quelles provinces?

M. ROBERTSON: Si on veut parler d'un programme général d'agrandissement, je réponds que non. Jusqu'à l'établissement récent du parc national Terra-Nova, la façon générale de constituer les parcs a consisté à obtenir un terrain cédé par la province, libre de toute servitude, êt que le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Division des parcs, met en valeur et entretient à perpétuité.

Il arrive que des propriétés privées se trouvent déjà englobées dans des parcs au moment où nous en prenons possession et nous avons, à quelques reprises, fait le nécessaire pour acheter ces terrains. Sous ce rapport, nous nous assurons que le terrain peut être disponible, mais pour ce qui est de déborder les limites actuelles, il n'en est pas question. D'autre part, comme l'a dit le ministre, un groupe de responsables du service des parcs, ira cette année au Yukon examiner des territoires qu'il y aurait peut-être lieu de réserver pour les transformer en parcs. Il faudra faire la même chose dans les Territoires du Nord-Ouest; dans ce sens, on peut dire qu'il y a de l'expansion en perspective.

M. HARDIE: Pour revenir à la question du village Sunshine, cet endroit est-il pourvu d'installations pour touristes à l'heure actuelle?

M. COLEMAN: Oui, il en est pourvu.

M. HARDIE: Mais la route n'en sera pas publique?

M. COLEMAN: Vu qu'elle est en construction à l'heure actuelle, ll serait trop dangereux d'y admettre le public. Des autobus font le trajet à partir de Banff.

M. HARDIE: La Division songe-t-elle à aménager une route publique jusqu'au village Sunshine?

M. COLEMAN: Pas dans un avenir immédiat.

M. ROBERTSON: A l'heure actuelle, quiconque veut s'y rendre doit le faire par autobus. On estime qu'il serait dangereux d'admettre sur cette route des voitures conduites par des particuliers.

M. ROBICHAUD: Je note un relèvement considérable dans le poste relatif au nouveau parc Terra-Nova. Le montant affecté à la construction est de $750,000. Pourriez-vous nous donner le détail des travaux compris dans ce montant?

M. COLEMAN: Le voici: construction de neuf logements pour les besoins du Ministère, au coût estimatif de $185,000; construction d'un bâtiment d'administration, $60,000; construction d'un bassin pour les bateaux, $15,000; aménagement d'environ 8 milles de routes et 20 milles de pistes pour la lutte contre les incendies, $124,500; installation de services d'eau, d'égout et de téléphone, $63,100; construction d'une centrale d'électricité, $10,000; construction de deux tours de guet pour la lutte contre les incendies, $8,000; construction d'un entrepôt pour le matériel nécessaire à combattre les incendies, $5,000; construction d'un bâtiment pour le matériel de bateau, $2,000; construction d'une remise d'entreposage pour le bois et autres objets, $31,900; enfin, exploitation de l'aire de travail et du camp des travailleurs, $65,500.

M. ROBERTSON: Il y a deux autres postes qu'il faudrait mentionner et qui feront partie des prévisions supplémentaires. En fait, les virements de fonds ont déjà été effectués. Ils ont trait à la construction de dix cabines doubles et de 12 à 15 cabines simples au coût de $14,000 et à la construction d'une route d'accès entre Tray-Town et la route transcanadienne, dans l'enceinte du parc, au coût de $37,000.

M. ROBICHAUD: Vous avez parlé de huit milles de route dans le parc Terra-Nova. Dois-je comprendre qu'il s'agit de routes à l'intérieur du parc qui sont distinctes du poste de $9,531,000 visant les voies principales?

M. COLEMAN: C'est en effet ce que j'ai dit.

M. ROBERTSON: Nous distinguons entre les voies principales et les autres routes qui figurent dans les prévisions de chacun des parcs.

M. MARTEL: Je remarque, d'après les explications qui ont été fournies, que très peu de régions de la province de Québec ont été réservées à des parcs, mis à part le parc du fort de Chambly, le lieu de naissance de Laurier et l'ancien champ de bataille de Québec, qui sont de votre ressort.

Vous a-t-on déjà demandé ou avez-vous déjà songé à constituer d'autres régions en parcs dans la province de Québec?

M. ROBERTSON: Nous n'avons pas eu de demande, monsieur le président. Il semble que le gouvernement provincial ne nous ait jamais exprimé son intention dans ce sens.

M. MARTEL: Selon la façon ordinaire de procéder, il eût fallu que la demande vienne du gouvernement provincial?

M. ROBERTSON: En effet.

M. MARTEL: Et il n'est jamais arrivé, dans le passé, qu'une demande de ce genre ait été faite?

M. ROBERTSON: Non.

M. MARTEL: Quand le premier parc national a-t-il été établi au Canada?

M. COTEMAN: En 1885, à Banff.

M. MARTEL: Et, depuis 1885, vous n'avez jamais eu de demande du Québec?

M. ROBERTSON: Je ne saurais répondre de façon trop catégorique à l'égard de tant d'années.

M. MARTEL: L'année dernière ou ces dernières années, mettons du temps du dernier gouvernement, avez-vous eu des demandes de la part du Québec?

M. ROBERTSON: Pas que je sache, monsieur le président.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Le montant relatif aux Hautes-Terres du Cap-Breton est environ la moitié de ce qu'il était l'an dernier. Y a-t-il une explication à cette réduction?

M. ROBERTSON: Il s'agit là d'un montant qui ne comprend pas les voies principales. Une somme de $1,350,000 est consacrée à la piste de Cabot.

M. MARTINEAU: A propos des lieux historiques, comment devrait procéder une association qui voudrait constituer en lieu historique un endroit qui offre quelque intérêt? Faudrait-il que la demande vienne aussi de la province?

M. ROBERTSON: Pas nécessairement, monsieur le président. Dans le cas des lieux historiques, il existe une Commission consultative des lieux et monuments historiques, et il arrive que des associations ou des particuliers écrivent au ministre pour proposer que tel ou tel endroit soit constitué en lieu historique ou devienne un parc historique. Dans ces cas-là, la proposition est soumise à la Commission, qui l'examine à la lumière de certains critères. Les difficultés qui se présentent viennent ordinairement du fait qu'un événement qui peut avoir son importance dans l'histoire locale n'en possède pas du point de vue national, et alors la Commission restreint, autant que possible, ses recommandations aux événements et aux lieux qu'elle tient pour importants au sens national. Elle laisse ainsi aux associations historiques locales le soin de s'occuper des cas d'intérêt local.

M. MARTINEAU: Et lorsque la Commission recommande la reconnaissance d'un lieu historique, le Ministère procède-t-il à l'expropriation ou conclut-il quelque arrangement avec les propriétaires?

M. ROBERTSON: Normalement, monsieur le président, il n'y a pas d'expropriation à faire.

Je voudrais citer un exemple, celui de Baddeck. Il y a quelques années, le musée Alexander-Graham-Bell fut créé pour commémorer l'œuvre de Graham Bell en cet endroit. Nous avons, dans ce cas-là, conclu une entente avec la province. C'est elle qui s'est occupée du terrain. Je crois qu'elle l'a en majeure partie acheté des particuliers qui en étaient propriétaires. Je ne sache pas qu'il y ait eu expropriation d'aucune sorte, mais je n'en suis pas certain. Pour ce qui nous regarde, c'est la province qui a mis l'endroit à notre disposition. Il arrive aussi que des particuliers nous offrent des terrains. Normalement, il n'y a donc pas d'expropriation.

M. MARTINEAU: De qui, exactement, se compose la Commission?

M. ROBERTSON: Elle est composée de représentants de toutes les provinces: deux du Québec, deux de l'Ontario et un de chacune des autres provinces. Elle comprend en outre quelques autres personnes particulièrement bien qualifiées pour en faire partie, entre autres l'archiviste fédéral et un représentant du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. D'ordinaire, le choix des membres est fondé sur l'intérêt qu'ils portent à ces choses et sur les connaissances qu'ils ont à offrir.

M. NIELSEN: Pouvons-nous ajourner, monsieur le président?

M. ROBICHAUD: Une petite question, si vous le permettez, monsieur le président.

M. Robertson pourrait-il verser au compte rendu les dates d'établissement ou d'inauguration de chacun des parcs nationaux?

M. ROBERTSON: Avec plaisir, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant d'ajourner, je crois qu'il serait bon de faire consigner au compte rendu l'état des recettes provenant des parcs. Je demanderais à M. Robertson de bien vouloir nous fournir aussi ces chiffres.

Je propose aussi qu'à notre prochaine réunion nous ayons l'explication du crédit 580 du budget supplémentaire.

Messieurs, demain matin le ministre sera là pour répondre aux questions relatives à la ligne de conduite du Ministère. Il sera ici à 9 heures. Je regrette qu'il faille commencer si tôt, mais j'espère que les membres du Comité arriveront quand même à temps. Si nous nous apercevons que cette heure-là ne convient pas, il faudra que nous la changions pour répondre au désir des membres. J'espère qu'à 9 heures nous aurons quorum.

M. HARDIE: Le comité directeur a-t-il l'intention de nous faire tenir des réunions tous les lundis et mardis?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hardie, j'ai donné lecture du rapport du comité directeur au début de la séance. Du reste, votre parti est représenté à ce comité.

M. HARDIE: Je m'oppose à ce que le Comité se réunisse les lundis et mardis. Les séances du comité des prévisions de dépenses ont lieu les mardis et jeudis et certains membres voudraient aussi assister à ces réunions.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunissons à 9 heures du matin le mardi.

M. HARDIE: Qu'est-ce qui nous empêche de tenir des séances le vendredi? Ce n'est pas parce que les "abonnés du milieu de la semaine" ne sont pas ici le vendredi que nous devrions nous abstenir de siéger ce jour-là. Les députés du Québec et de l'Ontario, de tous les partis, sont absents le vendredi, donc nous ne siégeons pas ce jour-là. Je pense que si nos réunions les intéressent suffisamment, peu importe le comité, ils y assisteront. Je ne vois vraiment pas ce qui nous empêche de nous réunir le vendredi.

M. NIELSEN: C'est justement le représentant de votre parti au comité directeur qui a proposé le contraire.

Une VOIX: La recommendation du comité directeur n'a-t-elle pas été adoptée?

M. HARDIE: Je parlais des députés de l'Ontario et du Québec, de tous les partis.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous nous réunirons demain matin à 9 heures. Le comité directeur tiendra compte des commentaires qui viennent d'être faits.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président :

M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 1958

Prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien
et des Ressources nationales
pour l'année 1958-1959

TÉMOINS :

L'hon. Alvin Hamilton, ministre; M. R. G. Robertson, sous-ministre; M. V. E. F. Solman, chef adjoint du Service canadien de la faune, tous trois du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTROLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président : M. J. W. Murphy

Vice-président : M. Erik Neilsen

et Messieurs

Aiken
Baskin
Bruchési
Cadieu
Coates
Drouin
Dumas
Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*
Fréchette
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Kindt
Korchinski
Latour
Leduc
MacRae
Martel
Martin *(Timmins)*
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir *Cap Breton-Nord et Victoria)*
Payne
Pugh
Roberge
Richard *(Saint-Maurice-Laflèche)*
Robichaud
Simpson
Stearns
Villeneuve
Woolliams—35

Secrétaire du Comité :
Eric H. Jones.

ORDRE DE RENVOI

LUNDI, 16 juin 1958.

Il est ordonné—Que le nom de M. Kindt soit substitué à celui de M. Legere sur la liste des membres dudit Comité.

Le greffier de la Chambre,
LEON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

MARDI, 17 juin 1958.
(5)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à neuf heures du matin, sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents : MM. Aiken, Coates, Dumas, Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*, Fréchette, Granger, Gundlock, Hardie, Korchinski, Latour, Leduc, Martel, McLennan, Muir *(Cap Breton-Nord et Victoria)*, Murphy, Nielsen, Payne, Pugh, Robichaud, Stearns, Villeneuve et Woolliams. (22)

Aussi présents : Du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales : l'hon. Alvin Hamilton, ministre; MM. R. G. Robertson, sous-ministre, F. A. G. Carter, agent en chef d'administration, R. A. Faibish, secrétaire particulier du ministre, J. R. B. Coleman, directeur de la Division des parcs nationaux, B. I. M. Strong, chef du Service des parcs nationaux, G. L. Scott, chef du Service du génie de la Division des parcs nationaux, A. J. H. Richardson, chef du Service des lieux historiques, K. M. Turner, comptable en chef de la Division des parcs nationaux et V. E. F. Solman, chef adjoint du Service canadien de la faune.

Le Comité reprend l'examen des prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, pour l'année 1958-1959. Les crédits 269 et 275, inclusivement, du budget principal et les crédits 580 à 583, inclusivement, du budget supplémentaire, tous inscrits au chapitre de la Division des parcs nationaux, sont examinés de nouveau et approuvés.

A 10 h. 45 du matin, le Comité s'ajourne au lundi 23 juin 1958, à 10 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,

ERIC H. JONES.

TÉMOIGNAGES

MARDI, 17 juin 1958.
9 heures du matin,

LE PRÉSIDENT : Messieurs, puisque nous avons le quorum et qu'il est 9 heures et dix minutes, nous allons commencer.

A la fin de la séance, hier, nous avons demandé au sous-ministre s'il pourrait présenter un état des recettes des divers parcs. Si vous êtes d'accord, nous pouvons verser cet état au dossier. Il y en a une page et demie environ. Aimeriez-vous qu'on verse au dossier les différents postes, pour que vous ayez l'occasion de les examiner avant la prochaine réunion ? D'accord ?

(Assentiment)

Etat des recettes perçues dans les parcs nationaux,
du 1er avril 1937 au 30 avril 1958

Année	*Recettes globales*
1937-1938	$ 323,984.25
1938-1939	365,366.07
1939-1940	390,505.36
1940-1941	382,733.76
1941-1942	464,214.00
1942-1943	522,598.75*
1943-1944	335,595.85
1944-1945	288,494.18
1945-1946	307,783.74
1946-1947	423,449.41
1947-1948	491,708.61
1948-1949	630,162.08
1949-1950	605,719.76
1950-1951	708,681.52
1951-1952	933,498.20
1952-1953	984,530.26
1953-1954	1,012,823.85
1954-1955	1,076,166.29
1955-1956	1,265,224.55
1956-1957	1,485,843.67
1957-1958 (au 30 avril 1958)	1,496,722.92

* Ce montant comprend la somme de $247,849.57 provenant de la vente, à la *Calgary Power Company*, de la centrale électrique du ministère, érigée dans le parc de Banff.

LE PRÉSIDENT : On va nous donner maintenant les recettes globales.

M. R. G. ROBERTSON : *(Sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales)* : La somme des recettes des parcs nationaux, provenant de différentes sources, s'élevait en 1955-1956 à $1,265,224, et en 1956-1957 à $1,485,843. Ces recettes représentent les droits perçus pour l'émission de divers permis, les prix d'entrée aux stations balnéaires, les frais d'appels téléphoniques, les droits d'abattage, les taxes d'enlèvement des ordures, la caisse du service d'eau et d'égout et tous ces autres éléments divers qui permettent la perception d'un droit dans les parcs nationaux.

LE PRÉSIDENT : J'ai demandé aussi des éclaircissements au sujet du crédit 580 du budget supplémentaire. Avant que nous passions à cette question, peut-être quelques-uns, en particulier M. Robichaud, aimeraient-ils poser quelques questions au ministre en ce qui concerne l'attitude du gouvernement ?

Vous avez la parole, monsieur Robichaud.

M. ROBICHAUD : Monsieur le président. Au cours de l'exposé détaillé que vous avez fait hier, monsieur le ministre, en présentant les prévisions de dépenses de la Division des parcs nationaux, il a été question de concessions commerciales. Pourriez-vous expliquer aux membres du Comité comment se font ces concessions ? Vous avez allégué que l'examen des demandes de concessions commerciales créait un problème sérieux pour votre ministère. Quelle règle y suit-on quand il s'agit d'accorder ces concessions ?

L'hon. ALVIN HAMILTON : *(Ministre du Nord canadien et des Ressources nationales)* : Monsieur le président, je voudrais diviser la réponse à cette question en deux parties. Je puis énoncer la règle générale suivie dans ce domaine, mais en ce qui concerne les détails pratiques relatifs aux concessions, je laisse au sous-ministre le soin de répondre.

Nous avons comme principe général de confier à des entreprises privées le soin d'offrir les services et les commodités que des hommes d'affaires sont en bien meilleure position d'organiser. La règle générale veut que nous demandions des soumissions à l'égard de ces concessions, et le plus haut soumissionnaire l'emporte. La durée du bail est de vingt-et-un ans et comporte le privilège de renouvellement pour une autre période de vingt-et-un ans. Pour être bien exact, je devrais ajouter qu'il y a eu des baux différents, cependant la règle que je viens d'énoncer est d'application générale présentement. Autre condition requise, les concessionnaires doivent donner un service qui convienne au genre des parcs. On tend de plus en plus à établir le montant des recettes selon un pourcentage des profits que font ces entreprises, plutôt que d'après un droit fixe. Voilà, je crois, les quatre principaux éléments que je peux vous signaler de la règle générale. Je demanderai au sous-ministre de vous en exposer les détails, vu que la règle a évolué ces dernières années.

M. R. G. ROBERTSON : Monsieur le président, le ministre a énoncé la règle générale. Quant aux détails, les accords varient selon le genre d'activité en cause. La catégorie d'entreprise la plus générale et la plus commune dans les parcs, c'est peut-être celle qui a trait au logement des gens qui visitent les parcs, soit les cabines, les hôtels et les motels.

S'il s'agit, par exemple, de celui qui songe à établir un oasis de cabines, il entrera en communication avec nous; ou bien, si nous croyons qu'il faut multiplier les facilités de logement dans un parc, nous entamerons peut-être des pourparlers avec des personnes intéressées; et puis, au moyen d'une annonce, nous demandons des soumissions de la part des personnes intéressées à établir, sous le régime de concession, mettons, un motel ou des cabines, dans un endroit déterminé d'un certain parc. Les soumissions nous parviennent. Celles-ci doivent être accompagnées du plan détaillé de l'exploitation, y compris les dimensions et le genre d'installation, de même qu'une offre de partage de bénéfices avec le gouvernement. L'affaire est ensuite examinée sous tous ses aspects et le contrat est adjugé à celui qui semble présenter le meilleur projet d'exploitation. Ce n'est pas nécessairement celui qui offre la plus forte part de bénéfices au gouvernement, parce qu'il est possible que son plan n'entre pas dans la meilleure catégorie. Dans certains cas peut-être, on ne vise pas tellement le revenu que l'élément dont le ministre a parlé hier, soit le logement à prix modique. Tous les éléments sont bien pesés.

Dans d'autres cas, quand l'entreprise privée n'est pas intéressée à construire ces facilités de logement, le ministère s'en charge. Par exemple, nous avons construit, cette année, deux sortes d'hôtelleries dans le parc de Fundy, et nous songeons à faire

la même chose dans le parc Terra-Nova. Tout ce que nous ferons, ce sera d'en offrir l'exploitation en adjudication. Les soumissions seront examinées et le meilleur candidat se verra confier l'administration de ces services. Parmi d'autres genres de concessions accordées dans les parcs, il y a, par exemple, celles qui ont trait à l'exploitation d'un bar casse-croûte, mettons, à la station balnéaire du parc de Kootenay, ou une concession relative à la vente de rafraîchissements à une station balnéaire du parc national du Prince-Edouard. Ce qui arrive alors, c'est que l'affaire est mise en adjudication, et dans ce cas, sera choisi celui qui offre davantage, habituellement sous forme de pourcentage de recettes versé au gouvernement. S'il s'agit de Banff ou de Jasper, il existe une taxe d'affaires et quiconque veut ouvrir un commerce dans l'un des deux endroits doit demander un permis d'exploitation et verser la taxe requise.

M. ROBICHAUD : Le ministre a allégué que, dans plusieurs cas, les recettes étaient calculées selon le pourcentage des bénéfices. Existe-t-il un pourcentage déterminé et, s'il en est ainsi, à quelle méthode d'inspection et de vérification le ministère a-t-il recours pour établir le montant des bénéfices découlant d'une concession ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Uniquement parce qu'il est très difficile de calculer les profits, nous avons habituellement déterminé la ristourne selon les recettes brutes. Ainsi les frais de vérification et autres sont éliminés, d'autant plus que nous obtenons des états authentiqués des recettes brutes sur lesquelles se calcule le pourcentage.

M. ROBICHAUD : Monsieur le ministre, j'ai remarqué, au sujet du crédit 270, qu'il existe au delà de 1,400 concessions saisonnières exploitées dans les différents parcs nationaux. De quelle façon le ministère choisit-il le personnel chargé de remplir ces postes saisonniers ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Voici la façon de procéder. Tout d'abord, le surintendant nous indique l'effectif dont il a besoin. Ensuite la question du salaire de chaque employé doit être réglée par le ministère, par l'entremise du Conseil du Trésor et sur la recommandation du ministère du Travail. Nous approuvons ensuite l'embauchage selon les salaires ainsi arrêtés, et le surintendant engage le personnel.

M. ROBICHAUD : Le surintendant doit-il attendre des recommandations venant de l'extérieur avant d'embaucher le personnel ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Certainement pas de nous.

M. ROBICHAUD : Pas du ministère ? J'ai entendu hier M. Robertson dire que la plus grande partie du travail était exécutée, dans les divers parcs nationaux, par des journaliers, sauf dans le cas de la construction de routes. Il faut donc un grand nombre d'employés. Comme le mentionne le dernier rapport annuel du ministère sur les parcs nationaux, ces derniers appartiennent au public. Quelle est la méthode suivie pour embaucher la main-d'oeuvre requise par ces différentes entreprises ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Il s'agit d'emplois saisonniers.

M. ROBICHAUD : Le nombre des emplois saisonniers doit avoir augmenté. Le ministère dépense des millions et des millions pour le travail à la journée.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Bien, si vous pouvez imputer la construction sur ce crédit, vous devez vous rappeler que, par exemple, le poste le plus important au chapitre des parcs nationaux, c'est celui de la construction de routes. Les ouvriers que les entrepreneurs embauchent échappent totalement à notre autorité et à notre surveillance.

M. ROBICHAUD : M. Robertson pourrait-il nous dire combien de personnes occupent des emplois saisonniers dans le parc national de Fundy ? Je crois comprendre qu'un crélit de $165,000 est en cause cette année et on nous a dit hier que le travail serait exécuté par les employés du parc.

M. R. G. ROBERTSON : Monsieur le président, je vais essayer d'obtenir ces chiffres; mais pendant que M. Coleman s'y affaire, je me permettrai de dire qu'il y a deux catégories d'employés à temps partiel. Il y a ceux qui occupent régulièrement un emploi saisonnier, qui sont engagés pour aider à l'exploitation des parcs, — par exemple, les jardiniers, les ouvriers de l'entretien, ainsi de suite, qui exécutent les travaux réguliers que nécessite l'exploitation de chaque parc. En outre, quand l'activité est très intense, on embauchera plus de main-d'oeuvre pour travailler, mettons, à la construction du réservoir du parc de Fundy, qui sera dirigée par les ingénieurs supplémentaires et le personnel du génie du service des parcs. On embauchera d'autres employés selon que certains travaux l'exigent. Le nombre que j'ai ici des personnes qui occupent des emplois saisonniers s'élève à 74 pour le parc de Fundy. Ce seraient des personnes embauchées chaque année, ou du moins cette année, de toute façon, pour exécuter le travail saisonnier ordinaire. En outre, il se peut que les services d'autres personnes soient requis pour certains travaux de construction exécutés sous la direction du personnel des parcs.

M. ROBICHAUD : Le ministère n'a-t-il pas émis certaines directives à l'intention des surintendants, leur enjoignant de ne pas embaucher ces employés additionnels sans certaines recommandations ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Je n'ai jamais entendu parler de pareille recommendation. Pendant que j'y suis, sur ce sujet on a demandé en Chambre, au cours de la dernière session, comment le personnel était embauché, et j'ai répondu : "Selon la méthode habituelle, parce que je ne surveille pas chaque parc en particulier". Eh ! bien, pour ce qui a trait au parc en cause, j'ai examiné la situation et aucune personne mêlée à la politique, soit à Ottawa, soit dans la région, n'a donné de directives en ce qui concerne ce parc. Nous avons mené une enquête dans ce dernier cas dans le cadre de l'embauchage spécial d'hiver. Cette question avait été confiée à deux membres du clergé, un catholique et un protestant, afin qu'ils agissent comme conseillers du surintendant. Quant aux parcs de Banff et de Jasper où l'embauchage est si élevé, la règle établie dans le cas des travaux spéciaux d'hiver était que le surintendant embauchait les hommes dans la région. Quand la main-d'oeuvre locale ne pouvait suffire à tous les besoins, le surintendant s'adressait au bureau national de placement le plus rapproché, soit à Calgary au sud, soit à Edmonton au nord. On se mettait alors en communication avec le ministère du Travail à Ottawa qui décidait quel bureau devait fournir la main-d'oeuvre.

Règle générale, en ce qui concerne l'embauchage saisonnier, on agit avec très grand discernement. J'ai entendu dire que, cet été, dans un parc, parce que la demande d'emplois était élevée, on a décidé d'embaucher les effectifs pour des périodes de trois mois. Ainsi se trouvent embauchés presque tous ceux qui cherchent à travailler dans le parc. Vous vous rendrez compte que, dans ces cas, presque tous ceux qui désiraient un emploi dans ce parc en ont obtenu un. Je pense que si l'embauchage se fait de cette façon, il échappe à la critique qu'on a exprimée à l'égard de l'octroi des emplois saisonniers dans les parcs.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs ? Bon ! Pourrait-on maintenant nous donner l'explication demandée hier au sujet du crédit 580 du budget supplémentaire ?

Division des parcs nationaux

Crédit 580. Services des parcs nationaux et des lieux historiques— Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire ..... $ 500,000

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Nous pouvons justifier de deux façon le crédit 580 du budget supplémentaire. Tout d'abord, au cours de nos travaux d'hiver, nous avons fait des virements de fonds provenant de quelques crédits destinés aux parcs, afin d'exécuter ces travaux de secours, de janvier à la fin d'avril. Pour combler

les déficits des montants qui étaient originairement destinés à la construction de routes en particulier, nous avons inscrit ces crédits supplémentaires. La seconde raison réside dans le fait que le budget principal ne fait pas état de trois ou quatre projets que nous avons ajoutés. Si vous désirez en connaître les détails, le sous-ministre a en main la liste des projets.

M. R. G. ROBERTSON : Monsieur le président, le présent crédit viré n'a trait en fait qu'aux dépenses faites entre le 31 mars et le 30 avril, soit simplement des dépenses de la présente année financière, auxquelles il fallait pourvoir à l'avance. Nous n'avons fait, comme dit le ministre, que trouver les fonds afin de pouvoir faire les frais des travaux spéciaux qui ont été entrepris en janvier, février et mars, et qui se sont prolongés en avril de la présente année financière. Une partie du présent crédit est destinée à combler ces déficits.

Parmi d'autres postes, mentionnons celui de la construction dont le chiffre s'élève, incidemment, à $318,335. Il y a en outre celui de la construction du bureau principal du parc national Glacier, au montant de $30,000; la réfection de la voie d'accès principale à Signal Hill, à Saint-Jean (Terre-Neuve), et les frais d'études y afférentes, au montant de $75,000; la réfection d'un tronçon de la route nationale n° 10 dans le parc national de Riding Mountain au coût de $39,628 et la réfection d'une voie d'accès de Traytown à la route transcanadienne dans le parc national de Terra-Nova au coût de $37,037. Ces dépenses, plus les $318,000 déjà mentionnés, constituent les $500,000 de ce poste.

LE PRÉSIDENT : Monsieur Robertson, avait-on coutume de virer des fonds d'un crédit à l'autre dans le passé ?

M. R. G. ROBERTSON : Oui, monsieur le président. Le virement de fonds au sein d'un même crédit est tout à fait permissible, sous réserve cependant de l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur général en conseil. Les virements dont il s'agit ici ont fait, bien entendu, l'objet de cette approbation.

LE PRÉSIDENT : Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser ?

M. HARDIE : Monsieur le président, j'aurais une question à poser au sujet de ces transferts dans le cas de l'autre colonne, à savoir celle de 1957-1958.

LE PRÉSIDENT : A l'égard de quel crédit ?

M. HARDIE : A l'égard de n'importe quel crédit. Au sujet des virements intéressant la somme relative à l'année 1957-1958, pourrait-on me dire s'il s'agit de la dépense réelle concernant l'année en cause ou simplement d'une estimation ?

M. ROBERTSON : Il s'agit d'estimations. En fait, c'est une comparaison entre les prévisions de l'année précédente et celles de l'année en cours.

M. HARDIE : Ce poste comprendrait donc les sommes qui ont été virées, mettons, du poste de la construction à celui d'autres entreprises prévues au programme ?

M. R. G. ROBERTSON : Non. Il s'agit des chiffres concernant l'année 1957-1958. Ce sont les chiffres qui figurent au Livre bleu de l'année dernière; ils constituent les prévisions de l'an passé.

Par exemple, on aurait pu constater que le coût de construction de certains ouvrages dépassait l'estimation, tandis que le coût de certains autres travaux était inférieur à l'estimation qui en avait été faite. Par conséquent, un transfert serait effectué à même une affectation aux fins de couvrir le déficit de l'autre. La colonne visant l'année 1957-1958 donne les prévisions de cette année-là.

M. HARDIE : Pourrait-on nous donner le détail de l'article intitulé "autres entreprises de construction" si on ne nous l'a pas fait connaître hier ? Je voudrais savoir s'il s'agit de bâtiments destinés aux services administratifs de parcs nationaux.

M. ROBICHAUD : Vous vous reportez à la somme de $2,595,000 ?

M. ROBICHAUD : *(Qu'Appelle)* : Non, à l'autre affectation, c'est-à-dire à celle de $303,000.

M. HARDIE : Non, à celle de $2,000,000 qui apparaît immédiatement au-dessous.

M. ROBERTSON : Seriez-vous satisfait si je vous donnais le détail de la principale affectation ?

M. HARDIE : Non. Voici ma question : s'agit-il de sommes destinées à la construction de bâtiments pour l'administration des parcs nationaux et leur régie, etc., ou si ces sommes comprennent l'aménagement de routes ?

M. ROBERTSON : Oui, ces sommes visent, entre autres choses, la confection de routes.

Monsieur le président, le poste auquel M. Hardie se reporte est, en fait, un poste générique. La somme totale des travaux de construction pour 1957-1958 s'élève à 14 millions de dollars, et plus, dont une partie est destinée à l'érection de bâtiments, à savoir $927,000; une autre partie comprend l'aménagement de routes nationales ou de grandes artères au coût d'un million et demi de dollars.

Le poste suivant, intitulé "construction d'autres routes, ponts et pistes" ($333,-000) et celui qui a pour titre "autres entreprises de construction" visent en quelque sorte tous autres projets. Ils peuvent comprendre toutes sortes d'entreprises. Dans certains cas, il s'agit même de réparations.

Ainsi, à Fort Lennox, dans le Québec, le bâtiment s'est détérioré, si bien qu'une forte somme devra être affectée à des travaux de réparations.

M. HARDIE : Quelle partie de cette affectation serait alors versée pour les routes ?

M. R. G. ROBERTSON : Aucune partie de cette affectation ne serait dépensée pour les routes.

M. HARDIE : Ainsi, la seule différence en ce qui touche le programme de voirie de cette année par rapport au programme de l'année dernière serait d'environ $400,000.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : En effet.

M. HARDIE : Le plus clair de l'augmentation des dépenses dans le cas des parcs, du moins en ce qui concerne les frais de construction, vise l'achat de nouveau matériel et l'érection de bâtiments administratifs, d'habitations pour les garde-feu et le reste; en d'autres termes, l'importante augmentation des dépenses prévues pour le Ministère relativement aux travaux de construction concerne l'administration des parcs nationaux et non pas l'aménagement de routes ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Permettez-moi de répéter les observations que j'ai formulées hier matin au sujet des routes, car ces observations ont trait à votre question, monsieur Hardie.

Il y a trois ans, le Ministère a mis sur pied un programme de voirie décennal. Dans mes remarques préliminaires de la semaine dernière j'ai mentionné qu'il s'agit d'un programme que j'ai entièrement pris à mon compte et que je poursuis étape par étape suivant le régime prévu. Au fait, un régime a été établi qui prévoit quels travaux sont à exécuter chaque année.

C'est pourquoi le programme de voirie suit un cours que je ne suis pas en mesure de modifier beaucoup.

Les seuls changements à signaler sont ceux qui ont trait à la route de Yellowhead, à laquelle nous avons décidé de consacrer plus d'efforts en moins d'années parce qu'elle fera peut-être partie d'une seconde route trans-canadienne.

M. HARDIE : N'essayez-vous pas de réaliser en cinq ans un programme qui en exigerait normalement vingt-cinq ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Pas dans le présent cas. Vous pouvez, je crois, vous rendre compte que bon nombre des questions de travaux auxquelles la Division des parcs nationaux doit faire face entraînerait une dépense de 8 à 9 millions de dollars chaque année à l'égard des routes et que cela limite la quantité de travail que nous pouvons effectuer relativement aux parcs.

M. WOOLLIAMS : Je voudrais poser une question à laquelle on a peut-être déjà répondu. Dans l'établissement des prévisions, notamment dans le cas de parcs tels que celui de Banff que la route transcanadienne traverse, et eu égard aux routes, l'estimation comprend-elle l'argent dépensé relativement à cette route nationale en particulier ou vise-t-elle uniquement des routes de dérivation partant de cette grande artère ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Nos crédits ne nous donnent aucune charge à l'égard de la route transcanadienne, mais certaines responsabilités nous sont dévolues en ce qui concerne, entre autres, la route qui va de Banff à Jasper, c'est-à-dire la route nationale Banff-Jasper et la grande route Banff-Windermere. Bien que ces voies puissent être considérées comme une importante ramification de la route transcanadienne, elles peuvent être également considérées comme un réseau d'artères pénétrant dans nos parcs.

M. WOOLLIAMS : La majeure partie de l'affectation n'intéresse pas la route transcanadienne mais simplement les parcs nationaux ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Précisément.

M. HARDIE : A la page 410 il y aurait donc un changement dans le mode de comptabilité ? Je constate que la première affectation concerne le bureau central ($300,000) tandis qu'aucune somme ne figurait sous ce chef l'an dernier.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Cette somme a trait au crédit que j'ai mentionné dans mon introduction d'hier. Elle comprend les dépenses relatives à l'aménagement de l'espace qui a été ajouté au parc. L'élaboration des plans s'effectue ici à Ottawa.

Ces $300,000 constituent un nouveau crédit devant servir à acquitter le coût des travaux et des programmes destinés à résoudre les problèmes auxquels les parcs auront à faire face à l'avenir.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser ?

M. HARDIE : Pourrait-on me fournir des détails au sujet du parc d'Elk Island ? Ainsi que le sous-ministre le sait, — je crois qu'il a séjourné à cet endroit il y a quelques années, — il s'y pose un problème en ce qui concerne l'eau. Je songe à l'approvisionnement d'eau dans ce parc que les gens visitent le dimanche après-midi notamment. Je ne parle que du parc d'Elk Island. Je pense que la majeure partie des automobilistes viennent d'Edmonton et des environs et qu'ils ne bénéficient pas, à mon avis, des commodités voulues.

Lors de l'étude des prévisions de dépenses pour le Ministère en 1955, j'ai proposé qu'un poste soit créé dans le budget des dépenses aux fins de l'aménagement d'une piscine convenable dans le parc d'Elk Island.

Le Ministère a-t-il étudié cette proposition et, dans le cas de l'affirmative, quelle décision a-t-il prise ?

J'ai soulevé cette question en 1955 et je voudrais savoir ce qu'en pense la Division des parcs nationaux présentement.

M. NIELSEN : Quelle décision le Ministère avait-il prise à cette époque ?

M. HARDIE : Il m'a conseillé d'aller voir M. Decore qui était alors député à la Chambre des communes.

M. R. G. ROBERTSON : En réponse à la question de M. Hardie, je dois dire qu'on a pas trouvé possible d'affecter la moindre somme aux fins d'aménager une piscine à cet endroit, bien que cette question pourrait être étudiée davantage et que le Ministre puisse vouloir l'examiner plus à fond.

Le parc d'Elk Island est avant tout un parc zoologique. On y compte plusieurs milliers de bisons et d'élans, et pour cette raison il est considéré comme parc zoologique. Il s'y trouve en outre un petit lac propre à la natation de même qu'une ou deux concessions d'importance secondaire, pour touristes. Mais au premier chef, c'est un parc zoologique pourvu d'un abattoir servent aux abattages que nécessite le maintien du troupeau. Le directeur de ce parc est un vétérinaire.

M. HARDIE : Puisque le Ministre a demandé, hier, aux députés de formuler des propositions en ce qui concerne l'aménagement d'un plus grand nombre de lieux récréatifs pour les Canadiens, j'estime qu'il y aurait lieu, dans le cas du parc d'Elk Island en particulier, de prendre des mesures en vue d'assurer aux gens de cette région de meilleurs installations récréatives que celles qu'on y trouve présentement.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* A mon avis, cette question mérite d'être signalée à l'attention du Ministre et je désire remercier l'honorable membre pour sa proposition.

Je sais que le parc dont il s'agit ici a été considéré surtout comme un parc zoologique. J'espère visiter ces parcs cet été, dont celui d'Elk Island, que je n'ai pas traverser une fois.

M. HARDIE : Je souhaite que vous y alliez vous baigner.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* Pour ma part, je vais examiner la question et demander à mes fonctionnaires de me fournir plus de détails au sujet du nombre de visiteurs qui restent au moins une journée dans ce parc à titre de touristes. Merci de votre proposition.

M. KORCHINSKI : Je constate, à la page 406 du Budget des dépenses de l'an dernier, qu'il y était prévu 99 postes de concierges contre trois cette année. Que s'est-il produit ?

M. ROBERTSON : Je me suis reporté à cette question hier et j'ai alors mentionné que ces concierges (d'emploi partiel) étaient chargés de veiller à l'entretien de certains lieux historiques dans des parcs historiques. Il s'agissait pour eux de tondre le gazon autour d'un certain cairn commémoratif ou d'accomplir quelque autre travail du genre. Antérieurement, des prévisions étaient expressément établies à l'égard de ces emplois. Toutefois, cela a semblé inutile parce que dans plusieurs car il ne s'agit que de quelques heures de travail par année. Maintenant ces tâches sont exécutés à forfait.

M. KORCHINSKI : Si elles sont forfaitaires, sous quelle rubrique les retrouve-t-on dans le Budget ?

M. R. G. ROBERTSON : Sous la rubrique des services professionnels, page 408. En regard de l'affectation "services professionnels et spéciaux" apparaît la somme de $60,959. Cette affectation a augmenté de $10,000, surtout à cause de cela.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* Soit une moyenne de $100 pour chaque contrat par année.

M. HARDIE : Le Ministère pourrait-il aviser la *Jack Miner Migratory Bird Foundation* qu'elle aurait dû enlever, lorsqu'elle a fermé ses terrains cette année, tous les placards à Windsor et le long de la route de manière que les gens ne se soient pas rendus à la fondation pour voir les oies sauvages et trouver visage de bois. Rendu sur place le visiteur avait sous les yeux un écriteau libellé à peu près ainsi : "A notre grand regret nous avons dû fermer afin de procéder à la fenaison. Les lieux rouvriront en novembre".

J'ai franchi une distance de 100 milles l'an dernier pour me buter contre cet écriteau.

M. NIELSEN : Vous êtes allé en quelque sorte à la chasse aux oies sauvages . . .

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : A mon tour j'aurais une proposition à faire au député de Mackenzie River. La *Jack Miner Foundation* est une société privée dont vous avez tous reçu des lettres, je crois. Je dis donc qu'il serait fort à propos de ce que vous lui exprimiez votre voeu dans une de vos réponses.

M. HARDIE : Sans inclure de chèque ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Oui.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser ? J'ai déclaré que nous désirions vous donner toute latitude, de sorte que c'est votre chance.

M. PAYNE : Qu'on nous interdise cependant toute "longitude".

M. HARDIE : Devons-nous aborder également la question du Service canadien de la faune sauvage à ce stade-ci ?

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. HARDIE : Au sujet du Service canadien de la faune sauvage je note que les affectations de ce service ont augmenté très peu. Toutefois je sais pertinement que ce service effectue un travail considérable dans les Territoires du Nord-Ouest en vue de déterminer les causes de la disparition du caribou. Les fonctionnaires de ce département étudient le problème du caribou et j'imagine que leurs recherches exigent nombre d'envolées supplémentaires aux fins notamment de démontrer les sujets. Ces envolées entraîneraient normalement une forte dépense et je remarque que le chiffre des affectations du Service n'a guère augmenté.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Je voudrais dire quelques mots au sujet de la faune sauvage.

Tout d'abord, il conviendrait que le Comité sache que je partage le même sentiment que le député de Mackenzie (M. Hardie), à savoir que nous avons énormément besoin de renseignements sur les méthodes de conservation de notre faune sauvage.

L'automne dernier, pendant qu'on discutait les prévisions de dépenses pour cette année, j'ai abordé le sujet avec le Ministère et lui ai demandé si certaines mesures pourraient être prises. On m'a répondu qu'en fait de nombreuses initiatives pourraient être prises mais que le ministère se heurtait alors à de grandes difficultés touchant le recrutement d'un personnel de recherches compétent. Nous en sommes arrivés à une entente selon laquelle nous maintiendrions le crédit au même niveau cette année afin de permettre au ministère d'examiner la question d'accroître les relevés généraux dans le cas de la faune sauvage, c'est-à-dire d'élaborer des plans en vue de la mise en oeuvre de programmes bien définis.

En second lieu, je voudrais parler du problème des caribous qui est, en fait, extrêmement grave. Sans mentionner de chiffres précis, chacun admettra, je crois, que le nombre de ces animaux s'élevait à deux ou trois millions dans le Nord, tant dans les territoires du Nord-Ouest que dans la partie septentrionale des provinces. Malheureusement on n'en compte plus que de deux à trois cent mille à présent. Nous poursuivons cette année une étude très poussée sur le sujet. Jusqu'ici trois rapports ont été présentés et, même si je ne suis pas un spécialiste en matière de recherches sur le caribou, je les ai quand même lus et tout ce que je puis dire c'est que nous avons beaucoup à apprendre sur les causes de la disparition de ces animaux.

A propos des recherches qui se poursuivent sur le caribou, permettez-moi de signaler que des conférences ont été tenues avec les provinces, car il s'agit d'une activité fédérale-provinciale. Les gouvernements territoriaux, celui des provinces et le

gouvernement fédéral ont magnifiquement collaboré ensemble. Certains programmes ont été proposés en vue de réduire les pertes de caribous. Si je ne m'abuse, certains programmes sont présentement en vigueur et auront pour effet de réduire quelque peu le nombre de sujets que peuvent abattre les personnes dont l'alimentation ne repose pas uniquement sur le caribou.

Une grande variété de méthodes ont été mises à l'essai en vue de la conservation des troupeaux de caribous. Dans certains endroits l'attitude de la population à l'égard des méthodes appliquées s'est révélée excellente, tandis qu'elle a été moins bonne en d'autres endroits. Nous nous efforçons de prendre des mesures efficaces de conservation en vue de réprimer les abus, en réglementant, par exemple, la chasse du caribou au fusil.

Il est une autre observation que j'aimerais formuler ici au sujet de la faune sauvage. La faune sauvage est incontestablement l'une de nos importantes ressources naturelles. Ce point figurera au programme de la conférence sur la conservation que j'aurais souhaité voir tenue cet automne mais qui aura plus probablement lieu dans un an.

Plus tôt cette année, j'ai participé à une conférence qui s'est tenue en cette ville sur la faune sauvage. Je crois que c'est la première fois qu'un ministre avait l'occasion de parler aussi ouvertement aux intéressés à propos des problèmes touchant cette ressource naturelle de toute première importance. Je leur ai signalé, — la plupart étant des universitaires, — que nous avions besoin de leur collaboration pour résoudre la grande difficulté qui nous assaille, en particulier dans le cas du caribou, mais aussi en ce qui concerne tous les animaux.

Je reviens sur l'idée générale de la conservation. J'ai demandé à des organismes privés, aux universitaires et aux divers pouvoirs publics des conseils et des suggestions au sujet du genre de questions qu'il conviendrait d'inscrire au programme de la conférence sur la conservation de la faune sauvage. A mon avis, on reconnaît généralement que la conservation de la faune sauvage n'est plus une question isolée relevant uniquement des provinces. Les animaux sauvages se déplacent d'un lieu à un autre et l'action qui s'exerce dans une région a des conséquences capitales pour l'autre.

Lors de notre conférence sur la conservation nous tenterons de proposer des principes généraux que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes privés et les sociétés de recherches devront suivre et que nous nous efforcerons de poser de manière que chaque élément de l'administration soit en mesure d'aborder le problème d'ensemble dans des limites bien définies.

Le gouvernement fédéral n'assume pas de responsabilité directe en matière de conservation de la faune sauvage à l'extérieur des provinces. Toutefois, nous nous attendons, comme il se doit, à nous voir impartir une lourde responsabilité en nous joignant aux provinces aux fins de recueillir des renseignements et d'élaborer des programmes généraux.

J'espère, monsieur le président, que ce bref exposé de notre politique touchant la faune sauvage servira d'explication au crédit que vous êtes à étudier. La somme globale de ce crédit est à peu près la même que l'an dernier. Dans cet ordre d'idées, permettez-moi de faire observer qu'un examen du détail des affectations vous révélera que la somme consacrée au matériel (figurant au détail du crédit) s'est accrue cette année. Non, je fais erreur. Cette somme a plutôt été réduite de $101,000 à $82,000.

Le plus clair de l'augmentation de l'année dernière était attribuable au fait que ce fut l'année financière au cours de laquelle nous avons dépensé des fonds pour les services aériens. Je crois que le montant de ce poste avait à peu près doublé. Nous avions dépensé $59,000 l'année précédente contre $101,000 l'an dernier, soit un peu moins que le double.

Les travaux aériens à l'égard desquels l'argent a été dépensé durant la dernière année financière s'imposaient pour suivre ces troupeaux et les localiser, ce qui nous a permis d'en aviser les gens qui en tirent leur subsistance.

M. HARDIE : Vous voulez dire que cet argent a servi à l'affrètement d'avions ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Précisément.

M. HARDIE : Cet affrètement n'était-il pas compris sous la rubrique "frais de voyage — études sur place" ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Non.

En bref, nous avons dépensé au cours de l'année 1956-1957 la somme de $59,000 pour la location de matériel. L'an dernier ce montant a été porté à $101,000 par suite de notre programme accéléré. Cette année nous prévoyons dépenser à cette même fin la somme de $82,000. En plus de nos observateurs aériens, nous avons retenu les services de particuliers qui suivent les troupeaux de caribous à la trace.

M. HARDIE : L'augmentation considérable de la somme en question, l'an dernier, a-t-elle été nécessaire principalement pour vous permettre de couvrir les dépenses relatives aux envolées supplémentaires qu'exigeait le dénombrement des caribous ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Principalement, oui. Bien entendu, nous continuons cette année à louer du matériel à même l'affectation de $82,000 qui est, en fait, de $23,000 plus élevée que celle d'il y a deux ans.

A remarquer également que des fonctionnaires du service de la faune sauvage sont en contact incessant avec les troupeaux de caribous. C'est d'ailleurs sur la foi des renseignements qu'ils fournissent que les rapports dont j'ai parlé tout à l'heure sont rédigés. A cet égard je puis déclarer sans ambages que ces rapports ne permettent pas à un profane comme moi de tirer la moindre conclusion optimiste.

M. HARDIE : N'avez-vous pas mentionné que des mesures sont prises en vue de limiter les prises de caribous et que ces rapports indiquaient que la chasse constituait la principale cause du déclin des troupeaux de caribous ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Non, les rapports ne l'indiquent pas. Il ne fait pas de doute cependant que les prises de caribous constituent l'une des principales causes de la disparition de ces animaux. Ainsi que vous le savez, l'emploi du fusil a fait une grande différence. En tout cas, je tiens à préciser que les mesures qui se prennent, — inspirées des méthodes de conservation du caribou auxquelles les sociétés privées recourent, — le sont en vertu des lois provinciales et territoriales.

M. HARDIE : Accompagnées de recommandations émanant de votre ministère ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Non, pas du tout.

M. HARDIE : Vraiment ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Les mesures en cause se fondent sur le procès-verbal de la conférence. J'ai lu ce procès-verbal en entier, et ainsi que je l'ai déclaré à ce moment-là, les méthodes préconisées trouvaient la faveur et l'appui d'un grand nombre.

M. HARDIE : Je ne conteste pas ce point, mais j'affirme que les recommandations faites aux gens des Territoires émanent encore de votre Ministère.

M. NIELSEN : Ce n'est pas exact. Le Yukon. . .

M. HARDIE : Le cas du Yukon diffère totalement de celui des Territoires du Nord-Ouest.

M. NIELSEN : Les règlements de la chasse au Yukon relèvent du gouvernement territorial.

M. HARDIE : Il n'y a aucune similitude entre les deux régions en cause.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Il conviendrait que je rectifie ici l'impression qu'a pu créer la déclaration de l'honorable député.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai lu le procès-verbal de la conférence qui a lieu entre les trois provinces, les deux gouvernements territoriaux et le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral n'était qu'un des six gouvernements représentés à cette conférence. Je ne crois pas que nous ayons été ceux qui ont pris le plus fortement position. A mon avis, c'est la Saskatchewan qui s'est prononcée le plus catégoriquement au sujet du programme de conservation.

M. HARDIE : Eh bien, le . . .

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Laissez-moi finir ceci.

Les recommandations qui ont été mises de l'avant par le gouvernement fédéral ont été agréées lors de la conférence. Nous ne les avons pas présentées de nous-mêmes aux gouvernements territoriaux.

M. AIKEN : Je me demande si je pourrais poser une question au ministre ? J'aimerais tirer au clair une affaire, pour ma propre satisfaction, en ce qui a trait à la justification des dépenses de deniers fédéraux dans les limites des provinces.

Ai-je raison de penser que les provinces ont juridiction sur la faune ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Les territoires ont juridiction, eux aussi.

M. AIKEN : Est-il exact que les dépenses fédérales sont justifiées comme mesure de conservation dictée par une responsabilité morale de coordination plutôt que par une responsabilité légale ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Nous sommes un peu à côté du sujet.

Je crois qu'en réponse à votre question, monsieur Aiken, je peux dire que nous avons la responsabilité morale de nous occuper du problème des recherches et de coordonner certains principes communs relatifs à la pratique de la conservation. Nous avons toutefois aussi une responsabilité légale en vertu de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et parce qu'il s'agit d'une convention internationale. Nous avons une véritable responsabilité légale à cet égard.

Je vais remonter en arrière et dire encore quelques mots relativement à ce programme relatif au caribou.

A l'heure actuelle, plusieurs personnes travaillent sur les lieux et étudient le problème des troupeaux de caribous en vertu de ce programme coopératif : il y a trois membres de notre personnel régulier d'Ottawa, deux fonctionnaires réguliers du Conseil national de recherches d'Ottawa, deux travailleurs fournis par la province et quatre hommes sous contrat se trouvent tous inscrits sur notre liste de paie. Cela fait un total de 11 hommes qui consacrent tout leur temps, sur les lieux, à ce programme relatif aux caribous. Des pourparlers ont également lieu entre ces gouvernements et le service de la faune.

M. NIELSEN : Ces investigateur sont-ils tous des biologistes ou des spécialistes en mammifères ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Je ne suis pas un expert dans les termes que vous employez mais, si je comprends bien, ils sont tous, sauf deux d'entre eux, des biologues ou des spécialistes en mammifères, comme vous les appelez.

M. HARDIE : J'aimerais que le ministre me comprenne bien. Il y a trois ou quatre ans, j'ai signalé au gouvernement d'alors qu'il faudrait prendre des mesures pour empêcher la disparition des caribous. Voici où je veux en venir : des rapports ont été faits par des investigateurs sur place depuis que ce relevé a été commencé, il y a quelques années, et je voudrais savoir si ces rapports indiquent que la disparition graduelle des caribous peut être attribuée en grande partie à l'action de chasseurs qui tuent ces animaux ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* Si ma mémoire est fidèle, l'un des rapports traitait précisément de cette question. Ce rapport que, *grosso modo*, environ 20 p. 100 des caribous étaient tués par des chasseurs.

M. HARDIE : Ce rapport-là est-il récent ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* Il y a eu plusieurs rapports. Je pense qu'on mentionnait 20 p. 100 comme étant tués par des chasseurs bien que mes assistants me disent qu'à leur avis, le pourcentage est plus élevé que cela. Les loups en exterminent un certain pourcentage, de même que les chasseurs et la maladie. Le vêlage contribue aussi pour une certaine part aux pertes. Le taux des naissances a récemment accusé un déclin très désastreux. Au lieu d'avoir environ 22 p. 100 de jeunes caribous, chaque année, le niveau actuel a baissé à environ 7 ou 9 p. 100. C'est cette baisse des naissances ajoutée aux pertes causées par les loups, la maladie et les chasseurs qui explique ce déclin. Ce sont là tout simplement des chiffres indiquant les pourcentages pris par chacun. Le seul élément que nous puissions vérifier est celui qui a trait aux pertes causées par les chasseurs.

C'est pourquoi je pense que notre but devrait être, dans la mesure du possible, de préserver le caribou pour les gens dont la vie en dépend. C'était là le mobile qui a incité à établir le programme en quatre ou cinq points, avec la collaboration des gouvernements territoriaux et des trois gouvernements provinciaux.

Je devrais aussi mentionner que de grands efforts ont été faits pour résoudre le problème de l'élimination de ces bêtes de proie en les empoisonnant. Vous avez probablement entendu parler de ce programme. Il a produit des résultats variables : excellents en certaines régions mais pas aussi bons en d'autres. Si les loups se concentrent en un endroit, le poison donnera peut-être de bons résultats à cet endroit-là. Dans une région aussi vaste que les territoires, on pourrait difficilement dire qu'on a résolu le problème des prédateurs.

Mon sous-ministre m'apprend que, cette année, l'un des hommes préposés à la chasse aux bêtes de proie a réussi à abattre 500 loups, ce qui constitue un excellent résultat.

M. GRANGER : Le Labrador a, lui aussi, un grave problème relativement à la disparition des caribous. Il y a des rapports, et ils sont si nombreux qu'ils doivent être fondés, que des aviateurs américains cantonnés à Goose Bay se livrent au massacre des caribous à l'aide d'hélicoptères.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* Je crois qu'on devrait signaler que, si lesdits rapports sont vrais, c'est là une affaire qui relève du gouvernement provincial et qu'on devrait attirer l'attention de ce dernier sur ce sujet. Goose Bay, comme vous le savez se trouve dans la province de Terre-Neuve.

Je me rends compte que j'ai oublié de mentionner une chose ayant trait à cette conférence de la faune. Les projets vont de l'avant. Je cherchais le chef du service de la faune et j'apprends qu'il assiste, à l'heure actuelle, à une conférence sur la faune qui se tient à Saint-Jean de Terre-Neuve. Cela prouve que le problème de la conservation de la faune intéresse profondément les gouvernements de toutes les provinces et des territoires, de même que le gouvernement fédéral.

M. HARDIE : Les rapports qui ont été faits seront-ils publiés et peut-on se les procurer avant leur publication ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* Ces rapports n'ont rien de secret. Ils sont disponibles mais ils ne se prêtent pas à une vaste distribution. Je crois qu'on pourrait les passer à tous les membres du présent Comité. Ils traitent surtout de la vie intime du caribou. Je n'ai pas l'intention d'en donner ici une description.

M. NIELSEN : Monsieur le président, puis-je faire une proposition au ministère, par l'intermédiaire du ministre, relativement au programme de conservation que le

ministère est en voie d'entreprendre ? Le Conseil territorial du Yukon a adopté récemment une ordonnance revisée sur la chasse qui a fait l'objet de voeux subséquents de la part de l'association de pêche et de chasse du Yukon, et qui impose des restrictions au nombre de caribous que peuvent tuer les chasseurs; ce nombre, l'an dernier, a été de 1,662, d'après ce que je vois dans votre rapport. C'est là un pas dans la bonne voie. Relativement à l'élimination des bêtes de proie, c'est en 1949, je crois, c'est-à-dire il y a huit ans, que la prime sur les loups a été abandonnée, du moins en ce qui concerne le Yukon. On a peut-être pensé que le fait d'accorder des primes sur les loups aurait eu pour résultat non seulement de favoriser la contrebande des louveteaux mais même de stimuler l'élevage des loups en captivité afin d'obtenir des primes. Les spécialistes en mammifères ont exprimé des doutes sur l'efficacité de ce moyen-là pour se débarrasser des loups et ils en ont discuté. Pourrais-je proposer que la manière de voir du ministère soit élargie de façon qu'un retour au régime des primes puisse servir non seulement à l'élimination des loups mais aussi à augmenter le revenu des habitants du Yuon, et aussi des Territoires du Nord-Ouest, je suppose, qui ont un urgent besoin d'aide économique. Je veux parler des Indiens qui n'ont pas d'industries de base qui pourraient les aider à se débrouiller. Si des pourpalers avaient lieu entre le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et la Division des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, je crois qu'on pourrait établir un programme qui permettrait, en partageant les frais, d'étudier cet aspect additionnel du problème des primes sur les loups.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* Je peux traiter d'une partie de votre proposition. Pour ce qui concerne les primes, m'est avis que c'est une question qui relève des gouvernements territoriaux. D'après ce que j'ai lu, les personnes qui s'occupent de la faune ont des doutes sur l'efficacité des primes. Il y a toujours trop d'oreilles de jeunes chiens esquimaux qui nous sont présentées comme étant des oreilles de loups. Je crois que votre proposition devrait être acceptée et qu'on devrait l'étudier. Parlez-vous du Yukon ?

M. NIELSEN : Oui. Je n'ai fait que le mentionner. Toute somme qui pourrait être requise devrait, naturellement, provenir du trésor fédéral, à la longue, en fin de compte par l'intermédiaire du gouvernement territorial.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* D'après ma façon de comprendre les choses, ce n'est pas à nous de fournir les fonds pour cette affaire-là. Je pensais qu'ils dirigeaient leurs propres affaires à ce sujet.

Quant à un détail que vous avez mentionné dans votre question, je crois que M. Robertson s'y connaît plus que moi.

M. R. G. ROBERTSON : Au sujet de la possibilité d'un arrangement qui permettrait de ne pas verser de primes aux gens qui n'en méritent pas, dans cette affaire de loups, c'est là une question dont on s'est occupé. Je ne veux pas parler du Yukon car je ne suis pas assez renseigné sur sa façon d'envisager le problème. Toutefois dans les Territoires du Nord-Ouest, en collaboration avec la Division des affaires indiennes, puisqu'il s'agit d'Indiens, on a pu en venir à un arrangement grâce auquel des chasses aux loups sont organisées. Le garde-chasse ou l'agent des Indiens d'une certaine localité peut organiser une chasse aux loups qu'on appelle ordinairement une descente dans les tanières afin de capturer les louveteaux. C'est ce qu'on a fait à trois ou quatre endroits. Un groupe se rend dans une région qu'on a raison de croire propice aux tanières, tue un certain nombre de loups et en rapporte des peaux ou des oreilles, après quoi on verse des primes aux intéressés. Dans les Territoires du Nord-Ouest, il n'y a pas d'arrangement d'ensemble relativement aux primes, à cause du problème auquel M. Nielsen a fait allusion. Et cette affaire de chasse organisée permet de mettre de l'argent dans les mains de la population locale sans comporter les inconvénients du problème des primes. C'est la méthode qu'on a utilisée dans le nord du Manitoba aux alentours de Brochet.

M. NIELSEN : Ce n'est pas ce qu'on a fait au Yukon, et j'ai l'intention de demander qu'on fasse des arrangements de ce genre dans cette partie-là du pays, pour la chasse aux loups.

J'aurais une autre proposition à faire au ministère par l'entremise du ministre, et c'est que l'application d'une mesure du même genre, relativement à ces descentes dans les tanières, soit reliée au programme de l'empoisonnement des loups. Des chasseurs de gros gibier et d'autres personnes bien au courant des problèmes de la chasse et de l'élimination des bêtes de proie, du moins au Yukon, ont émis l'opinion que la méthode qui consiste à laisser tomber des appâts empoisonnés du haut des airs, et que l'on emploie dans les régions les plus éloignées, est d'une efficacité douteuse et qu'en plus de comporter cet inconvénient, selon l'opinion qui a cours en certains milieux, le fait de lancer ainsi du poison dans ces régions atteint non seulement les loups mais aussi l'autre gibier, et, conséquemment, nuit à tous les animaux à fourrure qui font l'objet de la chasse. En plus, donc, des descentes dans les tanières qui sont organisées, comme l'a indiqué le sous-ministre, je me demande si je pourrais proposer qu'on surveille davantage le programme d'empoisonnement afin de l'organiser peut-être de la même façon et que les chasseurs qui connaissent bien ces régions et qui savent où se tiennent les loups puissent être engagés et, de concert avec la population indienne locale, qu'ils se rendent sur ces lieux et placent les appâts au lieu de pratiquer ce que j'appellerais, faute d'un meilleur terme, ce lancement d'appât qui se fait sans discernement.

M. HARDIE : Faites comme dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. R. G. ROBERTSON : Je devrais peut-être traiter de quelques aspects de cette question de l'empoisonnement. Le programme de l'élimination des bêtes de proie a été organisé surtout pour les Territoires du Nord-Ouest parce que les troupeaux de caribous qui se trouvent à l'ouest du fleuve Mackenzie ne semblent éprouver aucune grande difficulté. Ils ne semblent pas diminuer au même rythme que ceux qui sont à l'est de ce fleuve. Les troupeaux de caribous n'y sont peut-être pas aussi abondants qu'ils l'ont déjà été, mais ils ne semblent pas être victimes du déclin catastrophique qui se fait sentir à l'est du fleuve Mackenzie. Le programme de l'empoisonnement et de l'élimination des bêtes de proie est, je crois, assez bien établi à l'est du Mackenzie. J'ai fait allusion au programme des chasses organisées. Il y a, en plus, le programme d'empoisonnement dont l'exécution se poursuit de deux façons. Dans certaines régions, nous nolisons des avions pour le transport des appâts qui sont placés, ordinairement, au centre des lacs car on a découvert que les loups peuvent traverser un espace à découvert tandis que la plupart des autres animaux n'ont pas l'habitude de traverser des espaces de ce genre.

L'appât est habituellement placé dans des aliments congelés. Des boulettes de cyanure sont placées dans de la viande gelée que l'on a perforée au préalable. Ensuite, les hommes viennent voir à intervalles réguliers, à tous les mois ou tous les deux mois, je pense, pour se rendre compte si l'appât y est encore ou pour vérifier les résultats et ainsi de suite.

L'autre façon de procéder à l'empoisonnement c'est d'engager, exactement comme l'a dit M. Nielsen, des chasseurs qui connaissent bien les lieux. L'administration des Territoires du Nord-Ouest compte, parmi les membres de son personnel à l'heure actuelle, six ou huit chasseurs, je crois. Si je me trompe, M. Hardie pourra faire les mises au point qui s'imposent. Ces personnes ont l'autorisation d'utiliser du poison. L'usage général du poison n'est pas permis; ces chasseurs touchent une certaine rétribution mensuelle et ils sont aussi payés du fait qu'ils ont la permission de garder le produit de la vente des peaux. Les peaux de loup valent quelque chose, mais j'en oublie le prix en ce moment. Ce programme a très bien fonctionné.

Le ministère a mentionné qu'un homme, d'après notre dernier rapport, a pu abattre plus de 500 loups. Naturellement, cela dépend, dans une large mesure, de

l'endroit où une personne se trouve. Là où se trouvent des caribous se trouvent aussi des loups. Si une personne réside dans un endroit où les caribous ne se rendent pas, il ne lui est pas possible d'abattre autant de loups. L'un de nos hommes n'a pu en abattre que 18. Tout dépend des circonstances de lieux et de géographie.

Les résultats obtenus jusqu'ici indiquent que le programme d'empoisonnement n'a pas atteint beaucoup d'autres animaux à fourrure. En réalité, je crois même qu'on garde des statistiques complètes et qu'elles pourraient être mises à notre disposition, si M. Nielsen le désire. En plus des loups, il n'y a que des carcajous qui ont été empoisonnés. Les renards et autres animaux à fourrure ont été très peu nombreux.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : La proposition de M. Nielsen sera prise en considération pour le Yukon.

M. NIELSEN : Je répète que cela relève du gouvernement territorial. Je suis certain qu'il ferait très bon accueil aux conseils que votre ministère a donnés par l'intermédiaire de votre division des recherches. Les propositions de votre ministère, relativement aux chasses organisées et aux programmes d'empoisonnement, pourraient lui être grandement utiles et l'aideraient dans les efforts qu'il fait en vue d'éliminer les bêtes de proie.

M. HARDIE : A propos de la question de M. Nielsen, ce dernier a mentionné qu'on laissait tomber des appâts. Les laisse-t-on tomber du haut des airs, par avion, ou sont-ils placés sur le sol par des chasseurs ?

M. NIELSEN : Au Yukon, on emploie les deux méthodes.

M. HARDIE : Est-ce parce que les gens qui s'occupent de la faune se trouvent au Yukon et qu'ils doivent s'occuper de cette affaire-là ?

M. NIELSEN : Ce n'est que récemment, monsieur Hardie, que nous avons pu retenir les services d'un spécialiste en mammifères. Nous n'en avions aucun, il y a un an et demi ou deux ans. Et je le répète : ce n'est pas au ministère qu'il incombe d'organiser ces programmes mais c'est au gouvernement territorial.

M. HARDIE : C'est là un point intéressant et j'aimerais savoir si on laisse tomber les appâts.

M. ROBERTSON : Je viens de prendre des renseignements auprès de M. Solman, le chef adjoint du service de la faune. Quant au service lui-même, cette pratique n'est pas courante. On avait coutume d'y recourir un peu autrefois, mais je ne sais pas si cela se pratique dans d'autres régions. Si cela se fait, nous n'en sommes pas au courant. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la méthode consiste à déposer les appâts de façon certaine ,et ordinairement le poison dans un appât congelé pour que celui-ci se maintienne dans une certaine position.

M. HARDIE : Et aussi à des endroits où vous pouvez faire des marques.

M. NIELSEN : Je ne sais pas trop bien comment les choses se font au Yukon, à l'heure actuelle, mais, il y a quelques années, on avait coutume de laisser tomber les appâts.

M. MARTEL : J'ai entendu le ministre dire que le nombre de caribous a baissé à l'est du fleuve Mackenzie, et j'aimerais avoir des renseignements au sujet de l'Ungava, dans le nord de la province de Québec. La baisse est-elle aussi accentuée dans cette région ?

M. ROBERTSON : Dans l'Ungava, la baisse a été encore bien pire. Elle s'est produite il y a plusieurs années et personne n'en sait la cause car elle a eu lieu avant l'établissement d'un service de la faune ou de tout autre organisme de recherche du même genre. A l'heure actuelle, dans toute l'immensité de l'Ungava, on ne croit pas qu'il y ait plus d'un ou deux mille caribous.

M. MARTEL : Je sais que c'est ce qu'on croyait et je sais que la chasse au caribou y est interdite.

M. HARDIE : En ce qui a trait au programme d'empoisonnement des loups dans les territoires du Nord-Ouest, il me semble que ce programme devrait être appliqué non seulement dans la région de Caribou mais aussi dans la région des monts Nahanni où s'est fait sentir un grave déclin du mouflon, et dans la région de Liard, où se trouvent présentement de nombreux troupeaux d'orignaux, de même que dans la région montagneuse de Richardson où les caribous sont en abondance, à l'heure actuelle.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Monsieur le président, je dois dire que nous n'avons pas de renseignements à ce sujet, et je me ferai un devoir de prier le ministère de s'en occuper.

M. HARDIE : Du côté du fleuve Mackenzie, le seul individu qui connaît bien la siutation c'est "Gus" Krause, et il dit qu'au cours des cinq dernières années, il y a eu une grave baisse dans le nombre de mouflons et d'autres animaux.

M. NIELSEN : Puisque des milliers de personnes, littéralement, dépendent, dans le Nord, des troupeaux de caribous et d'autre gibier et puisque la chose est tellement importante pour ces personnes, je me demande si l'occasion est opportune pour proposer qu'on étudie la possibilité d'augmenter les prévisions de dépenses, là où le ministère le juge nécessaire, afin d'élargir le programme de l'élimination des bêtes de proie.

LE PRÉSIDENT : Le ministre vous invite à faire des propositions.

M. NIELSEN : C'est là celle que j'aimerais faire.

M. HARDIE : Je crois que cela fait partie des prévisions de dépenses des territoires.

M. NIELSEN : Monsieur le président, j'aimerais répéter que le Yukon, malgré la période de transition qu'il traverse, ne peut certainement pas se suffire à lui-même du point de vue économique. Tout élargissement du programme d'élimination des bêtes de proie ne serait possible qu'au moyen de fonds de provenance extérieure car le trésor territorial en est incapable. A ce sujet, je suis certains que les arrangements qui existent actuellement entre le Yukon et le gouvernement fédéral ne seront pas suffisants pour faire face aux nouvelles mesures qu'on pourrait songer à prendre relativement à l'élargissement du programme.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Monsieur le président, nous continuerons à étudier cette affaire.

LE PRÉSIDENT : Allons-nous approuver les postes relatifs à la Division des parcs nationaux, nos 269 à 275 inclusivement et les postes du budget supplémentaire nos 580, 581, 582 et 583 ?

M. ROBICHAUD : J'aimerais poser quelques questions. A propos du service de la faune et des oiseaux migrateurs, serait-il possible d'avoir quelques détails sur l'application de la loi ? Cela relève du gouvernement fédéral plutôt que des différentes provinces. J'avais bien posé la même question lors de la dernière séance, mais on m'a répondu qu'il fallait attendre que le Comité aborde le crédit pertinent. Pourriez-vous, également, nous donner des détails sur la différence qui existe dans le nombre d'oiseaux qu'on peut tuer au Canada et aux Etats-Unis ? Comme le ministre l'a souligné il y a quelque temps, cette mesure s'applique aux oiseaux qui voyagent d'une région à l'autre. Je songe plus particulièrement aux oies sauvages qui émigrent vers le sud en hiver et remontent vers le nord en été. Je suis un peu porté à croire que nous protégeons ces oiseaux en faveur des chasseurs américains. J'aimerais avoir quelques détails à ce sujet.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Je propose que le chef adjoint de la division, M. Solman, réponde à votre question, monsieur Robichaud, car je pense qu'étant donné les circonstances actuelles, il vaudrait mieux que ce soit un expert plutôt que moi qui traite de ces matières.

M. V. E. F. SOLMAN : *(chef adjoint du Service de la faune, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales) :* Monsieur le président, j'ai ici les règlements relatifs à la chasse des oiseaux migrateurs, aux Etats-Unis, et je pourrai y puiser des détails si vous le désirez.

Je pourrais dire brièvement que les restrictions imposées à la chasse, aux Etats-Unis, sont, en général, un peu plus sévères que celles qui existent au Canada.

Il a été fait mention des oies sauvages au cours de la dernière saison de chasse de 1957. La saison durant laquelle cette chasse est permise a varié d'une province à l'autre et d'un état à l'autre.

La période maximum, en quelque endroit que ce soit des Etats-Unis, a été de 95 jours et, au Canada, de 96 jours. Il semble donc que les occasions aient été à peu près les mêmes dans les deux pays.

Toutefois, le nombre total d'oies sauvages que peut tuer chaque jour chaque chasseur est différent. A un endroit des Etats-Unis, le maximum était de 6 oies par jours, tandis que dans notre pays le maximum était de 15.

M. ROBICHAUD : Cela s'applique à toutes les régions des Etats-Unis ?

M. SOLMAN : Non, cela varie d'un état à l'autre, mais le maximum, tant pour la saison de chasse que pour le nombre total, a été tel qu'on vient de l'indiquer.

M. ROBICHAUD : Quelle est la plus grande quantité d'oiseaux pouvant être tués quelque état que ce soit ?

M. SOLMAN : Six.

M. ROBICHAUD : Ce nombre est-il le même pour tous les états ?

M. SOLMAN : Non, le nombre est moins élevé en quelques endroits : il n'est que de deux, à certaines places, et il ne dépasse jamais six. Au Canada, la quantité varie entre trois et quinze.

M. ROBICHAUD : Y a-t-il une période de chasse au printemps, aux Etats-Unis ?

M. SOLMAN : Non, la saison de chasse ne commence que le 1er octobre.

M. ROBICHAUD : Vous dites que la saison de chasse ne commence que le 1er octobre, même aux Etats-Unis ?

M. SOLMAN : C'est exact.

M. STEARNS : Quelles comparaisons pouvons-nous établir entre le nombre total d'oies abattues aux Etats-Unis et celles qui le sont au Canada ? Avez-vous des statistiques là-dessus ?

M. SOLMAN : Il n'y a pas de chiffres complets pour l'un ou l'autre des deux pays. Certaines estimations, cependant, pourraient porter à croire qu'aux Etats-Unis, pour l'ensemble de tous les oiseaux migrateurs, — et il ne faut pas oublier que les oies n'en constituent qu'une petite partie, — le nombre total se chiffrerait aux environs de 15 à 20 millions.

Je répète que ce n'est là qu'une estimation, mais elle est probablement assez juste.

Malheureusement, la statistique du gibier au Canada n'est pas suffisamment avancée à l'heure actuelle pour nous permettre de dresser un état estimatif comparable pour le pays. Des estimations ont été faites par certaines provinces, mais je préfère ne pas mentionner individuellement les provinces. Nous tâchons d'établir une estimation qui embrasse tout le pays, mais il nous faudra une année ou deux pour mettre au point une méthode servant à recueillir les renseignements.

La difficulté est que nous ne savons même pas combien il y a officiellement de chasseurs au Canada, car ce n'est pas dans toutes les provinces qu'il est nécessaire aux chasseurs de gibier d'eau de se procurer un permis. Cependant, jusqu'ici, les

chasseurs des Etats-Unis doivent dans tous les Etats se procurer un permis et, en outre, il leur faut obtenir de l'administration fédérale un permis pour la chasse des oiseaux migrateurs, peut-être devrais-je dire que les chasseurs de gibier d'eau doivent se procurer un tel permis.

Nous savons que le total des chasseurs de gibier d'eau s'élève aux Etats-Unis, — ce chiffre est celui de 1955, — de fait, à environ 1,660,000. Au moins autant de personnes ont acheté les permis de chasse de l'administration fédérale, outre les permis d'Etat.

M. ROBICHAUD : Quelle ligne de conduite suit-on quant à l'établissement de sanctuaires d'oiseaux ? Pouvez-vous en ce moment dire au Comité combien de sanctuaires d'oiseaux nous avons au Nouveau-Brunswick et où ils sont situés ?

M. SOLMAN : Je n'ai pas ici la documentation qui indiquerait combien il y a de sanctuaires d'oiseaux au Nouveau-Brunswick et où ils sont situés, mais je pourrais me procurer ces renseignements rapidement.

La ligne de conduite suivie est constamment à l'étude. Les sanctuaires sont établis aux endroits où ils peuvent profiter aux oiseaux auxquels la protection est accordée. Ces sanctuaires peuvent être placés dans les terrains permettant aux oiseaux de se nicher, de se percher et de se nourrir, ou sur les parcours qu'empruntent les oiseaux lors de leurs migrations.

M. ROBICHAUD : Combien de sanctuaires d'oiseaux trouve-t-on dans l'ensemble au Canada ? Avez-vous les chiffres ?

M. SOLMAN : On vient de mettre les chiffres sous mes yeux.

Lorsque ces chiffres ont été compilés, il y avait 95 sanctuaires d'oiseaux dans l'ensemble du pays. Sur ce nombre, six étaient situés au Nouveau-Brunswick.

Depuis lors, on a créé de temps en temps des sanctuaires, sans doute une autre demi-douzaine.

M. ROBICHAUD : D'où doivent provenir les demandes pour la création d'un nouveau sanctuaire d'oiseaux ? Viennent-elles du Ministère ou de hauts fonctionnaires du Ministère ?

M. SOLMAN : Des deux côtés. Parfois les demandes sont présentées officiellement par des propriétaires ou par des associations, parfois elles émanent des gouvernements provinciaux. Parfois les fonctionnaires du Ministère proposent la création d'un sanctuaire d'oiseaux dans une certaine région.

De toute façon, la question fait l'objet de consultations entre le ministère fédéral et le ministère provincial intéressé afin qu'il y ait convergence de vues au sujet de l'emplacement du sanctuaire et de l'opportunité de sa création.

Une autre considération est, naturellement, que les propriétaires des terres, — si des terrains privés sont en cause, — se prononcent en faveur de la création du sanctuaire.

M. KORCHINSKI : Pourrions-nous être informés des chiffres pour l'ensemble du Canada ainsi que du total des sanctuaires d'oiseaux ?

M. SOLMAN : Terre-Neuve en a un; l'Ile du Prince-Edouard en a deux; la Nouvelle-Ecosse, cinq; le Nouveau-Brunswick, six; le Québec, 40; l'Ontario, neuf; la Saskatchewan, 15; l'Alberta, sept; la Colombie-Britannique, cinq; les Territoires du Nord-Ouest, trois; et puis, il y en a deux qui débordent les frontières : il y en a un dans la région de la baie James, entre la province de Québec et les Territoires du Nord-Ouest, et un autre qui chevauche la frontière de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest et la région adjacente.

En bien des cas, il existe des sanctuaires provinciaux, et même des sanctuaires privés, en plus de ceux qui ont été créés en vertu des lois fédérales.

M. ROBICHAUD : La loi est-elle appliquée par les provinces ou est-ce l'autorité provinciale qui statue sur les saisons de chasse, la limitation des prises, les permis, et le reste ?

M. SOLMAN : Les règlements d'application de la loi qui régissent la chasse et les prises sont édictés par le Ministère fédéral en collaboration avec les provinces intéressées.

M. ROBICHAUD : Sont-ce les provinces qui les appliquent ?

M. SOLMAN : En certains cas. C'est d'abord la Gendarmerie royale du Canada qui en assure l'observance, car il s'agit d'une loi fédérale. Mais en d'autres cas, des fonctionnaires provinciaux sont désignés d'office et ils sont autorisés à faire observer les règlements édictés en vertu de la loi fédérale.

M. KORCHINSKI : La direction de ces sanctuaires d'oiseaux dépend-elle entièrement du gouvernement fédéral ou s'exerce-t-elle avec la collaboration du gouvernement provincial ?

M. SOLMAN : Ces sanctuaires relèvent entièrement de l'autorité fédérale. D'autre part, les sanctuaires provinciaux relèvent de l'autorité provinciale.

M. KORCHINSKI : Y a-t-il moyen de nous montrer une carte indiquant les régions en question ? Je pense surtout à la Saskatchewan en ce moment.

LE PRÉSIDENT : Le ministre doit partir pour assister à une réunion du cabinet. Avant son départ, avez-vous des questions à lui poser sur le programme ministériel ? Non ? Je vous remercie d'être venu, monsieur le ministre.

M. SOLMAN : Nous pourrions vous montrer, si vous le désirez, une carte indiquant les endroits en Saskatchewan.

M. HARDIE : Avant de nous quitter, le témoin nous dirait-il si quelque changement s'est produit dans l'opinion des spécialistes à l'égard de la théorie de "l'équilibre de la nature"? C'est une question importante.

Par exemple, il y a quelques années, des spécialistes des Territoires du Nord-Ouest nous ont dit qu'on ne pouvait déranger cet "équilibre de la nature", disons, en détruisant les loups avec des appâts empoisonnés, pour la raison que si vous tuiez les loups le caribou mourait, car les loups, de leur côté, ne détruisaient que les faibles et les jeunes.

L'opinion des spécialistes s'est-elle modifiée depuis ?

M. SOLMAN : La situation varie considérablement de temps à autre. Je ne crois pas qu'il y ait eu de changement dans les idées essentielles, mais la question des loups par rapport aux caribous est à l'heure actuelle que le nombre des caribous, même réduit, est plus considérable qu'il ne l'était auparavant. Je ne veux pas entrer dans un long débat à ce sujet, mais vous vous rendez compte que l'économie entre aussi en considération ici.

Je pourrais peut-être simplement dire que les loups et les caribous vivent ensemble très longtemps, présume-t-on. A l'heure actuelle, il y a rareté de caribous. Nous jugeons désirable de détruire un certain nombre de loups qui se nourriraient d'ordinaire de caribou afin de préserver les caribous qui restent. Il en coûte de l'argent, comme on l'a mentionné dans les prévisions. La destruction des loups est coûteuse. S'il y avait assez de caribous pour répondre à tous les besoins, il est douteux que les dépenses faites pour la destruction des loups seraient avantageuses.

M. HARDIE : Des rapports récents des enquêtes menées sur place indiquent que les loups ont décimé les caribous dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces caribous des Territoires du Nord-Ouest représentent-ils une fraction considérable du nombre de caribous disparus ?

M. SOLMAN : Non, je ne dirais pas cela.

LE PRÉSIDENT : Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser ?

M. GUNDLOCK : Monsieur le président, j'aimerais parler un moment du fait que les élans, qui sont en surnombre dans le sud de l'Alberta, ont causé au cours des années passées du dommage aux meules de foin trouvées dans les exploitations agricoles et les fermes d'élevage. Je me demande si nous pourrions savoir ce qu'en pense la Division des parcs nationaux ?

M. ROBERTSON : Je ne suis pas sûr si le député parle en général d'un excédent dans le sud de l'Alberta.

M. GUNDLOCK : Eh bien, je ne dirais pas en général, mais en particulier, près des parcs des lacs Waterton et de Banff, et plus encore près du premier que du dernier. Je dirais que les élans soulèvent un problème assez sérieux dans les environs du parc des lacs Waterton, car l'emplacement n'est pas grand et les animaux en question paraissent savoir où est la limite.

M. ROBERTSON : Quant à l'ensemble de la province, nous n'avons pas de renseignements particuliers. Le Service de la faune peut posséder des renseignements à ce sujet, mais la question relève du domaine provincial. Relativement à la région immédiatement adjacente au parc des lacs Waterton, des plaintes ont été portées de temps à autre. Vous pensez sans doute aux dommages qu'ont causés des élans qui, dit-on, venaient du parc et ont ravagé des meules de foin et des biens de ce genre.

On a proposé l'érection, autour du parc des lacs Waterton, de clôtures assez fortes pour retenir les élans à l'intérieur. La proposition a été examinée. Une telle clôture coûterait environ un million de dollars. Il faut une bonne clôture pour empêcher de tels animaux de sortir. En outre, le gouvernement fédéral n'est pas convaincu qu'il pourrait ou devrait assumer la responsabilité de ce qui peut se produire quand les animaux sortent du parc. Ils errent de temps en temps. Les propriétaires d'exploitations agricoles ou de fermes d'élevage pourraient essayer de dresser une clôture autour de la meule de foin. Cela pourrait coûter moins cher que construire une clôture autour du parc. C'est là un problème qui revient périodiquement. De tels cas se produisent. Il peut s'agir d'ours dans l'île du Cap-Breton, d'élans dans le parc des lacs Waterton, mais ce sont de ces choses auxquelles il faut s'attendre.

M. HARDIE : A-t-on songé à transporter les orignaux, des provinces dans le parc de Wood-Buffalo ?

M. ROBERTSON : Pas que je sache.

M. NIELSEN : Nous avons fait une expérience avec le concours de l'Association des pêcheurs et chasseurs du Yukon, en important des élans au Yukon; ils y ont très bien survécu.

M. ROBERTSON : La proposition n'a pas été étudiée, que je sache, mais elle pourrait l'être.

M. NIELSEN : S'il y a un excédent là-bas, nous pouvons certainement l'utiliser.

M. KORCHINSKI : J'aimerais poser une question en ce qui concerne les sanctuaires. Je parcours cette liste-ci et je constate qu'il n'y en a pas au Manitoba. Le Manitoba a-t-il fait des demandes ?

M. SOLMAN : Je ne suis pas certain des circonstances, mais je dirais qu'il doit en avoir fait.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser ?

M. GUNDLOCK : Encore une question. J'aimerais qu'on consigne la réponse. Rien n'a été fait relativement aux élans ?

M. ROBERTSON : On me dit, monsieur le président, que la province accorde des permis de chasse au fusil hors de saison dans la région en bordure du parc. Le pro-

gramme s'appliquant au parc comporte aussi des mesures de contrôle suivant lesquelles les gardiens de parc prennent et tuent chaque année un certain nombre d'élans en vue de réduire la tendance qu'ont ces animaux à errer hors des frontières du parc. En général, ce procédé est assez efficace. Ce sont là les mesures qu'on a cru possible de prendre. Il n'y a pas d'autres mesures auxquelles il semblerait raisonnable et possible de recourir, à moins qu'on ne veuille réduire beaucoup plus rigoureusement les peuplements d'élans à l'intérieur des parcs. On me dit que la température influent sur le mouvement des élans, dans cette région montagneuse, par exemple. Il y a aussi que le parc des lacs Waterton est adjacent au parc Glacier, aux Etats-Unis. Le parc Glacier est un parc beaucoup plus étendu et les animaux ne connaissent pas les frontières. Les peuplements d'élans errent d'un parc à l'autre. Il est très difficile d'exercer un contrôle.

M. GUNDLOCK : Je ne crois pas qu'il s'agisse en ce cas d'un incident international.

M. ROBERTSON : Je veux dire que nous pouvons réduire comme nous le faisons les peuplements d'élans du parc des lacs Waterton. Cela ne veut pas nécessairement dire que nous aurons résolu le problème, car il peut se produire dans la direction du même parc des migrations venant d'autres parties de la région, disons, par exemple, des Etats-Unis. Chaque année des mesures sont prises pour contenir les peuplements d'élans au niveau que nous croyons raisonnable relativement aux possibilités d'asile qu'offre le parc.

M. GUNDLOCK : Du côté sud de la frontière, il y a une grande réserve indienne dont les habitants peuvent ici chasser en tout temps. Les élans ne passent pas sur la réserve.

M. SOLMAN : Au cours de leur migration les élans passent une grande partie de leur temps dans un endroit inaccessible du parc Glacier. Lorsqu'ils descendent du parc Glacier le long de la rivière Pelly, en passant par le parc des lacs Waterton, un grand nombre échappent aux Indiens des réserves indiennes situées du côté opposé de la frontière internationale. Ils passent par le parc des lacs Waterton et se rendent dans les régions des prairies. Ils demeurent sept ou huit mois de l'année dans une partie plutôt inaccessible du parc Glacier.

M. HARDIE : Je crois que nous devons beaucoup de gratitude aux hauts fonctionnaires de la Division des parcs nationaux qui ont témoigné devant le Comité. Je suis convaincu que cette division des services de l'Etat a fait dans le passé d'excellent travail et qu'elle accomplira dans l'avenir une tâche imposante lorsqu'elle s'occupera des aménagements de récréation du Canada, qui relèvent de sa compétence.

Je tiens aussi à féliciter la personne ou les personnes qui ont rédigé l'article intitulé "Les parcs nationaux du Canada, fruit d'une sage prévoyance" et que vous trouverez dans le rapport annuel du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1957. Les articles de ce genre, qu'il nous est donné de parcourir de temps à autre, exercent, je crois, une influence vivifiante sur le lecteur. Ils situent le problème dans sa véritable perspective.

Comme cet article le signale, nous, Canadiens et membres de ce Comité, devons pourvoir à la conservation de régions encore plus étendues, si possible, pour le bénéfice de la nation canadienne. La Division n'a vraisemblablement pas reçu beaucoup de directives du Comité sur ce que ce dernier estime devoir être réalisé dans l'avenir, mais je crois que les reponsabilités se répartissent aux niveaux des municipalités, des provinces et de l'Etat fédéral.

Les municipalités en particulier devraient songer à développer les villes, et les provinces, prévoir l'expansion de l'industrie.

Je suis persuadé, comme je l'ai dit plus tôt, que les membres de cette Division

accomplissent un merveilleux travail avec les sommes d'argent que le Parlement accorde.

Encore une fois, je tiens à remercier les représentants du Ministère qui ont bien voulu témoigner devant le Comité.

LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Hardie. Je suis certain que le ministre, le sous-ministre et les autres personnes présentes approuvent cette déclaration faite au nom de chacun des membres du Comité.

(Les crédits 269 à 275 inclusivement du budget principal sont approuvés.)

(Les crédits 580 à 583 du budget supplémentaire sont approuvés.)

LE PRÉSIDENT : Messieurs, le Comité compte un nouveau membre. M. Kindt remplace M. Legere. Nous souhaitons la bienvenue à M. Kindt.

A titre de président de votre Comité, je dois exprimer l'avis, celui de nous tous, que cette réunion a été fructueuse, et plutôt exceptionnelle, car elle a commencé à neuf heures. Je crois que le fait est notable en ce qui concerne les réunions de comités, surtout parce qu'étaient présents quelque 23 ou 24 membres.

J'aimerais aussi déclarer que je vous sais gré de votre ponctualité. Notre temps, celui du ministre, du sous-ministre et de ses collègues, est très précieux. Je crois que celle-ci est la première série de séances de comité qui aient commencé à l'heure et à l'occasion desquelles aucun temps n'a été perdu. Nous avons tous constaté, je pense, que les séances ont été très intéressantes jusqu'ici.

Lundi prochain, comme il a été convenu, nous nous réunirons de nouveau à l'heure régulière, c'est-à-dire à dix heures et demie. Nous examinerons les prévisions de dépenses de la Division des Ressources hydrauliques, lesquelles se trouvent à la page 55. Le détail, qui est considérable, remplit plusieurs pages. Je ne vois aucun article à l'égard du même service dans le budget supplémentaire.

Le ministre fera un exposé de principe à ce sujet lundi matin, à dix heures et demie. J'espère que vous serez tous présents.

Je vous remercie, messieurs.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature
1958

COMITÉ PERMANENT
DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président :
M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
Fascicule 4

SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 1958

Prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS :

L'honorable Alvin Hamilton, ministre; MM. R. G. Robertson, sous-ministre et J. D. McLeod, ingénieur en chef à la Division des Ressources hydrauliques.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTROLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président : M. J. W. Murphy

Vice-président : M. Erik Nielsen

et Messieurs

Aiken
Baskin
Bruchési
Cadieu
Coates
Drouin
Dumas
Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*
Fréchette
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Kindt
Korchinski
Latour
Leduc
MacRae
Martel
Martin *(Timmins)*
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir *(Cap-Breton-Nord et Victoria*
Payne
Pugh
Roberge
Richard *(Saint-Maurice-Laflèche)*
Robichaud
Simpson
Stearns
Villeneuve
Woolliams—35

Secrétaire du Comité :
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 23 juin 1958.
(6)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 10 heures et demie du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents : MM. Aiken, Baskin, Coates, Dumas, Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*, Godin, Granger, Gundlock, Hardie, Kindt, Korchinski, Leduc, MacRae, Martin *(Timmins)*, McLennan, Murphy, Nielsen, Pugh, Roberge, Robichaud, Simpson, Stearns et Villeneuve (23).

Aussi présents, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales : L'honorable Alvin Hamilton, ministre; MM. R. G. Robertson, sous-ministre, E.-A. Côté, sous-ministre adjoint, F. A. G. Carter, agent en chef d'administration, R. A. Faibish, secrétaire particulier du ministre; et MM. J. D. McLeod, ingénieur en chef, R. H. Clark, ingénieur hydraulique en chef, et A.-F.-C. Sincennes, agent d'administration de la Division des ressources hydrauliques.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour 1958-1959.

Les crédits 276 à 281 inclusivement du budget principal concernant la division des ressources hydrauliques, et les crédits 506 et 507 du budget principal, et le crédit 659 du budget supplémentaire, ayant trait aux prêts, placements et avances sont mis en délibération et étudiés.

Le Comité décide qu'en plus de siéger les lundi et mardi matins, il siégera aussi à 9 heures et demie du matin le vendredi.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au mardi 24 juin 1958 à 9 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 23 juin 1958,
10 heures et demie du matin.

LE PRÉSIDENT : Messieurs, nous sommes en nombre. Je vous remercie d'être arrivés à temps.

Au cours de la dernière séance, des opinions très obligeantes ont été exprimées relativement à des articles qui paraissent dans le rapport du ministère. Je crois que c'est M. Hardie qui a fait des observations sur l'article consacré aux parcs. Il a exprimé l'espoir que nous ayons plus d'exemplaires à distribuer aux membres du Comité. On aimerait peut-être les adresser à des clubs de pêche et de chasse, aux directeurs des organismes de conservation, aux écoles secondaires, aux instituts collégiaux et ainsi de suite. Est-ce que des membres du Comité aimeraient faire connaître leurs vues à ce sujet ?

M. FLEMING : *Okanagan-Revelstoke) :* Monsieur le président, je crois que pour mieux atteindre le but précis que vous avez mentionné, si ces exemplaires étaient disponibles, ils pourraient être distribués dans les circonscriptions. La dépense ne serait pas inutile. Quant à moi, je pourrais probablement en distribuer environ 250 exemplaires dans ma circonscription avec quelque utilité, s'ils étaient mis à ma disposition.

LE PRÉSIDENT : Le Comité voit-il d'un bon oeil qu'on laisse à la discrétion du président le nombre d'exemplaires devant être commandé ? Si des membres du Comité voulaient bien m'indiquer le nombre d'exemplaires dont ils pourraient avoir besoin, nous verrons à étudier leurs demandes.

Le ministre n'est pas encore arrivé. Il était à Saskatoon, au cours de la fin de semaine, et il était censé être ici ce matin. Le sous-ministre est maintenant prêt à déposer les renseignements que nous avons demandés L'un de ces renseignements a trait aux recettes réalisées par les parcs et aux permis d'exploitation du gaz et du pétrole dont nous avons demandé la liste à l'avant-dernière séance.

Si le Comité est d'accord, je vais prier le sous-ministre, M. Robertson, de faire consigner ses renseignements au compte rendu officiel.

Nous avons avec nous, ce matin, et je tiens à le signaler, le sous-ministre, M. Robertson, M. Côté, sous-ministre adjoint, M. Carter agent en chef d'administration, M. McLeod, ingénieur en chef à la division des ressources hydrauliques, M. Clark, ingénieur hydraulicien en chef, division des ressources hydrauliques, et M. Sincennes, agent d'administration à la division des ressources hydrauliques.

Nous nous préparons à étudier les crédits 276 à 281 de la Division des ressources hydrauliques, mais on nous fournira d'abord les autres renseignements.

M. R. G. ROBERTSON : *(sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) :* J'aimerais faire savoir, monsieur le président, à titre d'information, qu'après la dernière séance, le ministère a déposé le rapport annuel concernant l'ensemble des parcs. Il me semble, toutefois, que quelqu'un avait demandé une répartition par parc, et cette répartition montre les recettes de chaque parc pour l'année financière 1957-1958.

ÉTAT DES RECETTES PAR PARC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1957-1958

Bureau central	$ 83.66
Parcs et lieux historiques	4 015.74
Parc de Banff	600,815.52
Parc des Hautes-Terres du Cap Breton	19,836.93
Parc d'Elk Island	31,672 33
Parc de Fundy	40,772.60
Parc des îles de la Baie Georgienne	2,004.32
Parc de Glacier	3,808.48
Parc de Jasper	223,639.77
Parc de Kootenay	147,332.37
Parc du mont Revelstoke	449.90
Parc de la Pointe-Pelée	25,979.58
Parc de Prince-Albert	102,673.03
Parc de l'Ile du Prince-Edouard	21,885.99
Parc du mont Riding	158,401.66
Parc des îles du Saint-Laurent	496.08
Parc de Terra-Nova	16.50
Parc des lacs Waterton	78,193.68
Parc de Yoho	34,357.23
	$ 1,496,885.37

L'autre renseignement avait été promis par le ministre. Il s'agit d'un état des concessions, permis et demandes de permis relativement à la prospection pour le pétrole et le gaz au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, au 17 juin 1958 Il indique le nom de la compagnie, le nombre d'acres accordées dans chaque cas et la somme qui a été versée en dépôt. Le relevé indique également les montants qui ont été dépensés jusqu'ici en regard des sommes déposés, et le montant additionnel qu'il sera nécessaire de dépenser.

ETAT DES CONCESSIONS, PERMIS ET DEMANDES DE PERMIS RELATIVEMENT A LA PROSPECTION POUR LE PETROLE ET LE GAZ AU YUKON ET DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, AU 17 JUIN 1958.

Nom	Acres	Dépôt	Sommes dépensées à ce jour en regard des dépôts	Sommes additionnelles à dépenser jusqu'à l'expiration du permis
		$	$	$
1. Concessions				
Peel Plateau Exploration Ltd.	6,133,760	.....	1,076,628.94	.....
Nota : Accordé par concours public autorisé par les décrets du conseil C.P. 2804 du 14 mai 1952, C.P. 1955-603 du 27 avril 1955 et C.P. 1955-1720 du 16 novembre 1955.				
2. Permis				
Atlas Investments Ltd.	51,966	.....	2,598.30	75,350.70
D. Todd Briggs	3,742,046	667,180.29	131,264.03	2,224,886.10
W. L. Brintnell	17,920	.....	6,639.49 (dép. exc.)	.....
British American Oil	76,110	68,499.00	.....	.....
British American Oil & Texaco	246,612	12,330.60	.....	357,587.40
California Standard	2,233,339	111,248.40	.....	3,238,341.55
Canada Southern Petroleums	1,163,554	56,089.90	85,743.50	1,671,229.55
Canadian Husky Oil	1,913,035	95,651.75	.....	2,773,900.75
Canadian Husky Oil & New Sup. Oils	2,847,266	142,363.30	.....	4,128,535.70
Canso Oil Producers	299,178	14,958.90	.....	433,808.10
Charter Oil Company	148,046	.....	7,500.00	214,666.70
Central Patricia Gold Mines	340,510	.....	17,025.50	493,739.50
Consolidated Mic-Mac	96,748	5,000.00	.....	140,284.60
Conwest Exploration	790,836	.....	108,935.00	1,047,470.70
Frond Lake Mining Company	364,442	.....	145,776.80	182,221.00
Glacier Explorers Ltd.	2,973,870	7,940.10	135,100.00	4,312,111.50
Gas Bay Petroleums	24,316	.....	1,215.80	35,258.20
Gorda Investments	62,890	3,144.50	.....	91,190.50
John Graham	74,150	.....	3,707.50	107,517.50
Guaranty Trust of Canada	219,102	.....	11,100.00	317,697.90
Honolulu Oil Corp.	314,301	44,515.05	.....	362,936.45
Island Prince Copper	48,546	.....	2,427.30	70,391.70
Imperial Oil Limited	22,683	1,134.15	.....	32,890.35
Jamaica International Expl.	338,289	47,775.92	.....	405,946.80
Frank Leska	24,316	.....	1,215.80	35,258.20
David McNair	48,976	.....	2,448.80	71,015.20
Merrill Petroleums	45,720	21,047.79	.....	.....
Midland Petroleums	332,151	3,973.65	12,770.00	481,618.95
Mobil Oil of Canada	841,728	172,769.85	.....	983,159.60
Murphy-Canada Oil	311,544	90,732.00	.....	373,852.80
Murphy Corporation	445,376	.....	.....	645,795.20
Pan American Petroleum Corp.	584,750	36,139.12	47,616.05 (excédent)	800,348.25
Joseph Paradis	151,454	.....	7,572.70	219,607.60
Paradise Exploration Ltd.	25,983	.....	1,299.15	37,675.35
Peel Plateau Explorations	400,386	.....	100,096.50	480,463.20
Peel River Oil & Gas Co.	48,804	.....	2,440.20	70,765.80
Pontiac Petroleums Ltd.	127,193	6,400.00	.....	184,429.85
Rainbow Oils Ltd.	297,028	14,850.00	.....	430,690.60
Redden, John	24,316	1,250.00	.....	35,258.20
Scurry Rainbow Oil	898,554	44,950.00	.....	1,301,903.30
Shell Oil Co. of Canada Ltd.	6,573,450	172,218.04	145,666.34	8,194,756.55
Isaac Shulman	227,464	3,900.00	7,538.10	329,782.80
W.E. Simpson	24,144	.....	1,207.20	35,008.80
Spes Exploration	148,728	2,500.00	4,906.20	215,555.60
Sun Oil	375,730	70,100.00	42,683.00	450,876.00
Texaco Exploration	277,144	7,479.85	.....	369,972.05
N.W. Tracy	132,455	7,000.00	.....	192,059.75
Rock River Gas	101,534	.....	.....	147,224.30
Triad Oil	759,324	.....	43,234.56	1,101,019.80
Union Oil of Calif.	136,220	6,811.00	.....	197,519.00
Western Interprov.	496,802	24,850.00	.....	720,362.90
TOTAL	32,271,029	$1,964,803.16	$1,079,727.82	$40,823,942.90

Nota : Lorsqu'aucun dépôt n'est indiqué, c'est qu'il est compris dans des dépenses excédentaires qui ont été soumises et approuvées.

ETAT DES CONCESSIONS, PERMIS ET DEMANDES DE PERMIS RELATIVEMENT A LA PROSPECTION POUR LE PETROLE ET LE GAZ AU YUKON ET DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, AU 17 JUIN 1958

3. DEMANDES DE PERMIS POUR LE PÉTROLE ET LE GAZ

Nom	Acres	Dépôt	Sommes dépensées à ce jour en regard des dépôts	Sommes additionnelles à dépenser jusqu'à l'expiration du permis
		$	$	$
Glacier Explorations Limited	617,472	30,873.60		1,821,542.40
Shell Oil Company of Canada, Limited	8,199,813	409,993.65		24,189,625.35
J.J. Rankin	463,610	23,180.50		1,367,649.50
Pan American Petroleum Corporation	2,099,993	104,999.65		6,194,979.35
Mrs. P. Curran	31,485	1,574.25		92,880.75
The California Standard Company	1,731,630	86,581.50		5,108,308.50
Texaco Exploration Company	4,198,306	209,915.53		12,385,002.70
J.V. Lyons	25,003	1,250.15		73,758.85
Scurry-Rainbow Oil Ltd.	1,773,086	88,654.30		5,250,603.70
Galkeno Mines Ltd.	420,550	21,027.50		1,240,622.50
Murphy Corporation	62,244	3,112.20		183,619.80
The B.A. Oil Company Limited	2,788,006	139,400.30		8,224,617.70
Charter Oil Company Limited	374,125	18,706.25		1,103,668.75
Hunt & Placid Oil Companies	3,909,447	195,472.35		11,532,868.65
Ohio Oil Company	975,899	48,794.95		2,878,902.05
Mobil Oil of Canada Ltd.	235,484	11,774.20		694,677.80
J. Cornie	204,124	10,206.20		602,165.80
Paul Penna & Frank Nasso	266,788	13,339.40		787,624.60
New Superior Oil of Canada Ltd.	63,212	3,160.60		186,475.40
Union Oil Company of California	905,960	45,298.00		2,672,582.00
H. Brodie Hicks	49,578	2,478.90		146,255.10
Ranworth Explorations	356,622	17,831.10		1,052,034.90
Imperial Oil Limited	2,995,333	149,766.65		8,836,232.35
Donald C. Sim	476,292	23,814.60		1,405,061.40
James C. Scott	81,115	4,055.75		239,289.25
Paul P. Hewitt	151,812	7,590.60		447,845.40
Swift Oil Company	1,730,045	86,502.25		5,103,632.75
Champlain Oil	336,902	16,845.10		993,860.90
TOTAL	35,466,966	$1,773,349.80		$105,512,628.20

Je puis dire que le montant total qui serait nécessaire pour les permis déjà délivrés est de $40,823,000. Le montant qui serait nécessaire, y compris les demandes de permis, est de $ 105,512,000.

LE PRÉSIDENT : Quiconque, parmi les membres, aimerait faire des remarques sur les relevés qui viennent d'être versés au compte rendu pourra le faire aujourd'hui ou lors d'une séance ultérieure.

Messieurs, en l'absence du ministre, je crois que nous devrons nous contenter d'espérer entendre une déclaration sur la ligne de conduite du gouvernement avant la fin de la séance, puisque nous ne pouvons pas l'entendre au début. Si les membres du Comité sont d'accord, nous allons passer à l'étude du poste 276. Dès qu'on aura abordé l'étude des crédits de la Division des ressources hydrauliques, vous serez libres de discuter n'importe quel poste mentionné, et faire les remarques appropriées. Vous pouvez parler de tout ce qui a trait aux postes 276 à 281.

DIVISION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Budget principal des dépenses	
Poste 276. Administration, fonctionnement et entretien, y compris une subvention de $350 au Conseil exécutif international de la Conférence mondiale de l'énergie, et une subvention de $35,000 au Comité national canadien de la Conférence mondiale de l'énergie pour aider à solder les dépenses de la réunion régionale de la Conférence, qui doit avoir lieu au Canada, en 1958	**$ 1,257,459**
Poste 277. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	**$ 123,500**
Poste 278. Etudes et relevés hydrographiques du bassin du fleuve Columbia au Canada	**$ 227,780**
Poste 279. Fleuve Fraser—Dépenses du gouvernement fédéral relatives aux enquêtes instituées par la Commission du bassin du Fraser	**$ 95,000**
Poste 280. Contribution au coût de construction d'un barrage sur la rivière Conestogo, près de Glen Allan (Ontario), pour la prévention des inondations et pour des fins de conservation de l'eau, conformément aux termes d'un accord conclu entre le Canada et la province d'Ontario	**$ 500,000**
Poste 281. Dépenses du gouvernement fédéral relatives aux enquêtes devant être instituées par la Commission des lacs Winnipeg et Manitoba	**$ 40,000**
	$ 2,243,739

PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES

Budget principal des dépenses	
Poste 506. Autorisation d'avances à la Commission d'énergie du Nord canadien au titre de dépenses d'immobilisations, en conformité du paragraphe (1) de l'article 15 de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien	**$ 7,910,000**
Poste 507. Pour avances en vertu des accords conclus ou qui seront conclus selon la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique	**$11,329,000**
Budget supplémentaire	
Poste 659. Pour avances en vertu des accords conclus selon la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique—Crédit supplémentaire	**$ 2,290,000**

LE PRÉSIDENT : Le ministre est arrivé et je vais le prier de faire un exposé sur la division des ressources hydrauliques. Il va nous exposer à grands traits la ligne de conduite du gouvernement pour ce qui est de cette division.

L'hon. ALVIN HAMILTON : *(ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) :* Monsieur le président, comme je l'ai fait auparavant, j'aimerais faire un exposé en commençant chaque série de crédits, afin d'expliquer aux membres les principes généraux qui nous guident et aussi les problèmes auxquels nous avons à faire face.

La Division des ressources hydrauliques a besoin de cinq crédits et le rôle principal de cette division de notre ministère, à l'heure actuelle, c'est de fournir des renseignements aux provinces sur les ressources hydrauliques et de collaborer avec elles à l'élaboration de projets en vue de l'utilisation de ces ressources hydrauliques.

L'un des éléments les plus importants de notre programme a trait au relevé hydrométrique que nous accomplissons nous-mêmes et dont les provinces partagent les frais selon des montants variables. Ce programme consiste à mesurer le débit des eaux dans diverses parties du Canada, et il fournit des renseignements sur l'énergie hydraulique et sur d'autres sources possibles d'énergie dans les différentes régions.

A l'heure actuelle au Canada, nous avons une bonne connaissance générale de nos ressources hydrauliques, mais il existe de nombreuses régions au pays dont le potentiel exact n'a pas encore été déterminé. Et je vous en donne un exemple. Le ministère s'est occupé avec grande diligence du problème du fleuve Columbia et de toutes ses ramifications. La portion du travail de notre ministère qui a trait à la

cueillette des données est presque terminée, ce qui nous permet d'envoyer nos équipes dans la région du Yukon-Taku afin d'établir de façon plus précise le potentiel hydro-électrique de cette région. Il y a d'autres régions du Canada, également, où il faudrait la même concentration d'efforts.

Outre le relevé du potentiel hydro-électrique, il nous faut aussi faire l'étude de la sédimentation. Ce travail est en retard, en ce qui concerne notre ministère. Cette année, nous avons entrepris d'établir les causes de la sédimentation et la liste des endroits où elle se produit, puis de tenter, à l'aide des renseignements ainsi obtenus, d'apporter certaines solutions au problème de la sédimentation dans nos rivières. Le programme vient d'être tracé pour la prochaine année financière, et il nous faudra plusieurs années pour que nos études produisent des résultats précis. J'ai pensé que cela pourrait vous intéresser.

Un autre problème que nous commençons à peine à étudier de façon approfondie c'est celui du relevé des eaux souterraines. On a fait des relevés à ce sujet, à divers endroits, mais nous avons trouvé que nos renseignements laissent beaucoup à désirer en ce qui a trait aux ressources en eaux souterraines que possède notre pays. Comme je viens de le dire, des relevés ont été faits à certains endroits, mais, en général, il y a des lacunes considérables en ce domaine.

Il y a une longue liste de travaux d'ordre général que nous sommes à accomplir. Nous collaborons avec les divers autres services du gouvernement. Nous nous intéressons au domaine de la météorologie et à celui de la prévention des inondations.

Je peux vous donner des exemples de notre collaboration avec les provinces. Nous avons la Commission du fleuve Fraser qui a été établie en 1948 afin d'étudier le potentiel hydro-électrique de ce fleuve. Nous avons la Commission des lacs Winnipeg et Manitoba. A l'heure actuelle, la Chambre est saisie d'un projet de loi visant à modifier la composition et les attributions de la Commission de contrôle du lac des Bois. Il y a aussi la Commission des eaux des provinces des Prairies. Comme vous le savez, nous faisons beaucoup de travail dans un domaine qui relève du ministère des Affaires extérieures, c'est-à-dire avec la Commission conjointe internationale. C'est nous qui fournissons les renseignements qui concernent l'eau. Il y a un grand nombre de cours d'eau qui relèvent de cet organisme, à savoir le Columbia, la Kootenay, la Waterton-Belly, les rivières St. Mary, Milk, Souris, Rouge et Niagara, le Saint- Laurent, les rivières Sainte-Croix, Saint-Jean et d'autres encore.

Nous collaborons aussi avec le ministère des Pêcheries car chaque fois qu'on construit un barrage, cela ne manque pas d'avoir des répercussions sur l'industrie de la pêche.

Nous avons également une série de diverses responsabiiltés, telle que notre participation à des conférences sur l'énergie, au niveau international. Je sais qu'une de ces conférences approche : elle aura lieu en septembre prochain. Au cours des deux dernières années, nous avons collaboré aux problèmes relatifs aux recherches géophysiques et énergétiques. Le mandat et les décisions finales de la Commission Borden, qui fait enquête sur nos ressources en énergie hydraulique nous intéressent vivement.

Je pense avoir parlé de toutes les attributions générales de notre ministère. J'aimerais tout résumer en quelques mots et vous faire part de certains problèmes auxquels nous avons à faire face. Si on s'arrête un instant à la question de nos ressources naturelles au Canada, il devient manifeste que l'utilisation des eaux et l'utilisation des terres constituent les problèmes qui concernent le plus nos ressources naturelles. C'est dans nos villes de l'Est que nous pouvons le constater de façon péremptoire. La disette d'eau y est aiguë, pour consommation domestique, et la disette d'eau pour fins industrielles va aussi s'aggravant, et ces inconvénients ont constitué de grands obstacles au développement de certaines collectivités. Il y a un

instant, j'ai employé les mots "utilisation des terres" car il nous faut penser, à l'heure actuelle, à "l'utilisation multiple" de nos ressources; et les ressources en terres et en eaux sont pour ainsi dire inséparables. Le problème, pourtant, n'est pas nouveau. Je suis porté à croire qu'on s'en rend compte depuis plusieurs décennies au Canada. On a cherché à la résoudre, il y a quatre ou cinq ans, par la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux. Cette loi autorise le gouvernement fédéral à collaborer financièrement avec les provinces en vue de la conservation des eaux. Elle existe depuis plus de quatre ans et les frais de son application sont couverts par ces crédits. Pas un seul projet n'a été acceptable jusqu'ici aux termes de cette loi. Avant qu'elle entre en vigueur, trois ou quatre séries de travaux avaient été entrepris et nous en payons encore les frais. Mais en vertu de la présente loi, il y a une proportion d'établie entre les avantages et les frais, ce qui signifie qu'il faut prouver au gouvernement fédéral que les avantages de l'entreprise proposée donnent une proportion d'un ou plus par rapport aux frais qu'elle entraînera. A l'heure actuelle, étant donné la manière de déterminer les avantages, il s'est avéré presque impossible d'invoquer la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux pour quelques travaux que ce soit. D'excellents projets ont été proposés et l'une des objections qui ont été faites, c'est que nous n'avons pas de méthode qui permettrait de mesurer, de façon précise, les avantages ui pourraient résulter de l'augmentation de la valeur des terres. Nous n'avons pas de moyens précis de mesurer exactement et de déterminer les avantages résultant de l'enrayement des inondations. Nous prenons un chiffre rond, mais il nous est impossible d'en arriver à une méthode sûre qui nous servirait de guide. Et je vous donne des exemples. Il n'y a pas de formule précise qui permettrait d'évaluer les avantages que pourrait procurer, du point de vue des loisirs, un projet de conservation des eaux. Je tiens à souligner que c'est peut-être dans ce domaine que se trouvent les plus grands avantages. Les renseignements que nous puisons dans les relevés statistiques compilés aux Etats-Unis démontrent que, de nos jours, plus de gens occupent leurs loisirs à visiter les endroits mis en valeur aux Etats-Unis, qu'il n'y en a qui visitent les parcs nationaux. L'une des causes, dit-on, de cet état de choses c'est que les parcs nationaux des divers pays sont situés à de grandes distances tandis que les travaux de mise en valeur se font dans des régions arides qui ont un urgent besoin d'un surcroit d'eau pour se développer.

Je vous signale que si vous désirez tirer parti de notre Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, il va falloir que vous trouviez de meilleures formules pour pouvoir indiquer d'avance aux divers gouvernements quels seront les avantages pouvant résulter de son application.

Un autre détail encore à ce sujet. Il a trait à l'utilisation des terres. Il y a une loi fédérale intitulée Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et une autre qui porte le nom de Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes. L'une de ces lois vise certaines régions de la rivière la Paix et des trois provinces des Prairies. L'autre a trait à la baie de Fundy et aux régions environnantes. On a songé à ce genre de conservation de nos eaux et on a pensé relier cela à l'utilisation des terres, qui est l'objectif principal de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. On devrait aussi réfléchir à l'opportunité de se servir de ces lois pour voir s'il ne serait pas possible de les transformer en une loi générale concernant la conservation pour l'ensemble du pays. Je me contente de soumettre au Comité ce problème de l'utilisation des eaux et des terres au Canada. Jusqu'ici, nous n'avons pas trouvé assez de solutions pour pouvoir proposer une refonte de ces trois lois qui permettrait de mieux atteindre une même fin. On jugera peut-être qu'il n'est pas d'intérêt national de fusionner ces trois lois. Ce qui nous frappe c'est que devrions plutôt étudier comment nous devrions utiliser nos ressources hydrauliques, d'un bout à l'autre du pays, afin de les employer à meilleur escient.

Je pense avoir esquissé, dans leurs grandes lignes, les diverses attributions et responsabilités du ministère. J'ai aussi touché à plusieurs problèmes et, si je comprends bien, monsieur le président, le temps de me prêter aux questions est

maintenant arrivé. Au début, j'ai essayé de parler en termes généraux des travaux que nous avons entrepris cette année, comme, par exemple, l'étude de la sédimentation des rivières. Nous en sommes encore au stade des projets. Je ne peux pas vous donner de détails sur ce qui se fait car on est encore à élaborer le programme. Je ne crois pas pouvoir présenter de rapports plus précis sur aucun autre problème, mais si vous désirez poser des questions . . .

LE PRÉSIDENT : Pourriez-vous vous étendre plus longuement sur le potentiel énergétique des différentes rivières et des cours d'eau internationaux ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Je prierais M. McLeod, de la Division des ressources hydrauliques, de bien vouloir répondre à cette question. Vous voulez savoir quel est le potentiel hydro-électrique des cours d'eau internationaux ?

LE PRÉSIDENT : Oui, celui des rivières que vous avez mentionnées.

M. J. D. MCLEOD : *(ingénieur en chef à la Division des ressources hydrauliques, ministère du Nord canadien et des Ressources nationale)* : Monsieur le président et messieurs, en commençant par le Yukon, nous avons pu établir que le potentiel hydro-électrique de ce fleuve dans les limites du territoire du même nom, est d'environ 4 à 5 millions de chevaux-vapeur répartis entre huit ou neuf emplacements.

Des services additionnels sont en voie d'établissement, cette année, sur les principaux affluents, y compris les rivières Pelly, Teslin, et Stewart, et nous espérons que cela produira une hausse dans le chiffre du potentiel total des eaux du fleuve Yukon, mais, naturellement, les résultats relatifs aux affluents ne seront probablement pas connus avant la fin de l'hiver ou le début du printemps prochain.

Quant au Fraser, en Colombie-Britannique, son potentiel énergétique peut être mesuré de plusieurs manières, selon la façon dont on compte utiliser les eaux, c'est-à-dire que l'on veut les utiliser à une fin unique ou à plusieurs fins. Les chiffres, dans leur ensemble, seraient d'environ 3 millions et demi de chevaux-vapeur pour l'aménagement du réseau même du Fraser.

Le montant total de l'énergie qui pourrait être aménagée sur le cours du Columbia, au Canada, serait d'environ 7 millions de chevaux-vapeur.

Les enquêtes qui ont été faites sur les rivières Waterton et Pelly ne se rapportaient pas à l'énergie. Il s'agissait plutôt d'irrigation. Je crois qu'on peut dire que les possibilités énergétiques des rivières Waterton et Pelly sont assez minimes. Nous n'avons pas de données précises à ce sujet.

La même situation vaut pour les rivières Rouge et Souris. Quant à la rivière Souris, il s'agit du débit des eaux, et quant à la rivière Rouge, il s'agit, également, du débit des eaux et de l'enrayement des inondations.

La rivière Winnipeg comporte environ 800,000 ou 900,000 chevaux-vapeur, qui sont en voie d'aménagement ou qui seront aménagés d'ici la fin de l'année. Il s'agit du cours principal de la rivière Winnipeg.

En ce qui concerne la rivière Nelson, qui inclut naturellement le réseau de la rivière Saskatchewan, les estimations de potentiel varient également selon les fins et l'usage qu'on a en vue pour les eaux. On croit que la rivière Saskatchewan elle-même serait peut-être capable de produire de ¾ de million à 1 million de chevaux-vapeur. La rivière Nelson pourrait en donner plus de 2 ou 3 millions, sur son propre cours, qui sert à l'écoulement du lac Winnipeg vers la baie d'Hudson, et qui reçoit les eaux des rivières Saskatchewan, Rouge et Winnipeg de même que d'autres affluents des Prairies.

Le bassin fluvial le plus important, dans la région constituée par l'Ontario et le Québec, c'est celui des Grands lacs et du Saint-Laurent. A Niagara, le Canada a un aménagement de plus de 2 millions de chevaux-vapeur répartis entre les centrales Sir Adam Beck n° 1 et n° 2 et deux ou trois centrales plus petites telles

que celle de la *Toronto Power* et celle de l'*Ontario Power*. Les Etats-Unis ont à leur disposition à peu près la même quantité d'énergie, puisqu'un traité stipule que le Canada et les Etats-Unis possèdent chacun environ la moitié de la rivière.

A la section internationale des rapides du Saint-Laurent, on est à terminer un premier aménagement qui produira un total de 1,100,000 chevaux-vapeur pour le Canada, et autant pour les Etats-Unis.

En aval, il y a de bonnes possibilités d'aménagement à Lachine, presque dans les limites de la ville de Montréal. D'après divers calculs on pourrait produire environ 1 million de chevaux-vapeur.

Le dernier cours d'eau de quelque importance relativement à l'énergie hydro-électrique, c'est le fleuve Saint-Jean qui forme la frontière entre le Québec et le Maine et entre le Nouveau-Brunswick et le Maine pour se jeter finalement dans la baie de Fundy. Il y a plusieurs excellents emplocements sur cette rivière où des usines hydro-électriques pourraient être construites. L'un des meilleurs se trouve quelque peu en amont de la section canadienne ou internationale de la rivière. Il est situé dans le Maine ou aux environs des rapides Rankin. Si j'en fais mention c'est qu'il donnerait beaucoup de régularisation à une usine canadienne qui serait construite en aval. Les journaux nous ont surtout parlé de l'aménagement de Beechwood, qui est l'oeuvre de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick. L'inauguration officielle aura lieu d'ici une semaine, si mes renseignements sont exacts. La Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick a aussi d'autres endroits en vue sur la même rivière, à des fins d'aménagement.

Je crois, monsieur le président, que c'est là tout ce qu'il y a à dire, en un rapide tour d'horizon, sur le potentiel énergétique des cours d'eau internationaux.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Pourriez-vous nous fournir des détails au sujet du Yukon en tant que cours d'eau limitrophe ?

M. MCLEOD : Le premier tiers environ du Yukon coule en territoire canadien, tandis que les deux autres tiers coulent en sol américain. Le Yukon est un fleuve assez intéressant aussi, car il présente à la fois un caractère provincial, territorial et international.

LE PRÉSIDENT : Ces chiffres offrent beaucoup d'intérêt, messieurs, et je pense que vous aimeriez les voir figurer au compte rendu.

M. DUMAS : Je me demande si M. McLeod répondrait à une ou deux autres questions avant d'en finir avec la carte du territoire du Yukon. Vous avez mentionné, monsieur McLeod, un potentiel de quatre à cinq millions de chevaux-vapeur. S'agit-il du potentiel qu'offrent les eaux limitrophes seulement ou celles de tout le territoire ?

M. MCLEOD : Non, il s'agit uniquement du potentiel que nous indiquent les chiffres dont nous disposons présentement et qui vise la section territoriale du fleuve. Le maximum de cinq millions comprendrait l'aménagement de certains tributaires tels que le réseau Pelly-Teslin-Stewart, tous situés cependant à l'intérieur du territoire du Yukon. Ce chiffre n'implique aucune déviation de cours d'eau et ne concerne pas non plus les eaux internationales. Il ne s'agit que du fleuve lui-même et des aménagements possibles à l'intérieur du territoire du Yukon.

M. DUMAS : Dans le cas du Fraser, vous avez mentionné, monsieur McLeod, un potentiel de 3 millions et demi de chevaux-vapeur. Est-ce tout le potentiel ?

M. MCLEOD : Non, il s'agit uniquement du cours principal. Toutefois, la question des emplacements, dans le cas du Fraser, reste à régler. Certains emplacements donneraient lieu à un potentiel un peu plus élevé ou peut-être légèrement inférieur selon les aménagements auxquels on procédera en définitive et l'ampleur des ouvrages qui seront construits sur quelques-uns des emplacements proposés.

M. DUMAS : Je suppose que c'est la même chose dans le cas du Columbia.

M. McLeod : Exactement.

M. Dumas : Et à Niagara, affirmeriez-vous que nous utilisons un million de chevaux-vapeur ?

M. McLeod : A Niagara, non; nous y employons plus de deux millions de chevaux-vapeur.

M. Dumas : Est-ce là tout le potentiel qu'offre la rivière Niagara ?

M. McLeod : C'est à peu de chose près tout le potentiel que présente la partie canadienne de l'aménagement de la rivière Niagara.

M. Dumas : Et dans le cas des rapides internationaux, vous avez bien mentionné un million.

M. McLeod : Notre part du potentiel s'y élève à 1,100,000 chevaux-vapeur en tout.

M. Dumas : Ce serait le potentiel global des rapides internationaux ?

M. McLeod : La moitié.

M. Dumas : Je veux dire en ce qui concerne le Canada.

M. McLeod : Un million cent mille chevaux-vapeur représentent toute la part canadienne.

M. Dumas : Quant aux rapides de Lachine, notre part serait d'un million aussi?

M. McLeod : Oui, ce serait la part canadienne.

M. Dumas : Mais, à Lachine, la totalité nous appartiendrait.

M. McLeod : A Lachine, oui, parce qu'à cet endroit le Saint-Laurent coule en terre canadienne.

M. Dumas : Quels sont les chiffres concernant le Saint-Jean, la partie canadienne de ce cours d'eau, j'entends.

M. McLeod : Je ne vous ai pas fourni de chiffres détaillé au sujet du Saint-Jean mais en gros on peut dire que l'aménagement des rapides Rankin assurera un potentiel de 300,000 chevaux-vapeur. Les ouvrages seront situés aux Etats-Unis, mais ils nous assureront une réserve considérable qui servira à régulariser la partie inférieure du cours d'eau. En Canada, il existe déjà l'usine de Grand Falls dont le potentiel est d'environ 80,000 chevaux-vapeur. En aval, se trouvent ensuite les installations de Beechwood d'une capacité d'à peu près 90,000 chevaux-vapeur auxquels s'ajouteront 45,000 autres chevaux lors de l'aménagement d'une troisième unité.

En outre, il existe à Merrill des possibilités d'aménagement d'un potentiel de 90,000 à 100,000 environ, tandis que Hawkshaw, en aval de Beechwood, en offre à peu près autant. Tous ces potentiels sont situés sur le Saint-Jean proprement dit tandis que des installations d'importance secondaire sont érigées sur les tributaires de ce fleuve; cependant, la plupart des tributaires du Saint-Jean sont plutôt restreints. Il s'agit d'usines de faibles dimensions.

M. Robichaud : Tous ces aménagements possibles sur le Saint-Jean exigeraient la présence de réservoirs ?

M. McLeod : Leur rendement serait beaucoup meilleur.

M. Robichaud : Pourraient-ils fonctionner sans réservoirs ? Seraient-ils quand même rentables ?

M. McLeod : Je ne m'estime pas assez compétent en la matière pour répondre à cette question. A mon sens, on peut affirmer que c'est possible, mais je ne saurais vraiment pas vous dire si ces aménagements seraient rentables dans un cas pareil.

M. Nielsen : Vous avez dit que l'estimation du potentiel énergétique du fleuve Yukon ne tient compte que de la partie coulant en Yukon. Le ministre a parlé

d'équipes d'arpenteurs en service dans la région Yukon-Taku. Combien sont-ils dans cette région, au fait ?

M. McLeod : Nous n'y comptons qu'une seule équipe cette année.

M. Nielsen : Et où ces techniciens doivent-ils poursuivre leurs relevés cette année ?

M. McLeod : Monsieur Nielsen, c'est la troisième année que des équipes du genre effectuent des relevés dans le Yukon. En 1956, deux équipes étaient affectées au cours principal du fleuve, depuis le lac March jusqu'à la frontière internationale. Elles ont découvert quelque neuf emplacements susceptibles de mise en valeur. Ces emplacements se trouvent tous sur le cours principal du fleuve et leur potentiel global s'élèverait à un peu plus de trois millions de chevaux-vapeur.

L'an dernier nous avons terminé une partie des travaux relatifs à ces emplacements et examiné certaines possibilités le long de la rivière Teslin et une possibilité sur la rivière Stewart. Nous avons également chargé nos équipes d'examiner les rivières White-Donjek qui ne paraissent guère prometteuses du point de vue de la construction.

Cette année, l'équipe envoyée sur place entreprend l'étude du cours supérieur de la rivière Pelly. Nous cherchons à découvrir des emplacements sur ces tributaires qui ajouteraient évidemment au potentiel global du Yukon mais ces études pourraient également nous fournir des renseignements sur quelques cours d'eau d'importance secondaire qui pourraient y servir à des aménagements miniers locaux.

M. Nielsen : Seriez-vous en mesure de nous dire si vos équipes ont visité l'usine de North Fork qui appartient à la *Yukon Consolidated Gold Corporation ?*

M. McLeod : Nos équipes n'ont pas visité cette installation, mais je sais que nos fonctionnaires y sont déjà allés.

M. Nielsen : A-t-on déjà estimé le pouvoir énergétique supplémentaire, s'il en est, que pourrait donner la source dont l'électricité est tirée présentement à cet endroit?

M. McLeod : Nous ne sommes pas encore allés au Klondike. Vous comprendrez, monsieur, que ces rivières sont assez considérables et que nos ressources, en hommes et en argent, ne sont pas tellement grande. Nous n'examinons donc qu'un tributaire à la fois.

M. Nielsen : Songe-t-on à examiner la possibilité d'aménager une usine à Dawson, sur le Yukon, par suite des récentes découvertes minières effectuées à cet endroit ?

M. McLeod : Nous possédons déjà des chiffres concernant divers emplacements en amont et en aval de Dawson. Toutefois, il n'y aurait pas de possibilité à Dawson même. Mais en direction de la frontière, un emplacement en amont de Dawson et un autre en aval font partie des neuf emplacements que j'ai mentionnés tout à l'heure.

M. Fleming : *(Okanagan-Revelstoke) :* Combien faudrait-il aménager d'emplacements sur le Columbia pour y obtenir sept millions de chevaux-vapeur ?

M. McLeod : Sur le cours principal, il faudrait trois centrales avec réservoir et trois installations au fil de l'eau, outre des aménagements sur deux des tributaires, en particulier la Kootenay.

M. Fleming : *(Okanagan-Revelstoke) :* L'usine de Mica Creek est le plus considérable des aménagements de ce groupe, n'est-ce pas ?

M. McLeod : En effet. Cependant, on a songé à installer sur la rivière Mica elle-même des centrales de diverses importances et c'est là une des raisons pour lesquelles j'ai signalé qu'il ne faut pas tenir ces chiffres pour très précis, car tout dépend du projet dont on parle.

M. Korchinski : Combien d'endroits idéals se prêteraient à un aménagement hydro-électrique sur la Saskatchewan ?

M. McLEOD : "Idéals" ?

M. KORCHINSKI : Non, "possibles".

M. McLEOD : Il y a un aménagement hydro-électrique possible sur la rivière Saskatchewan-Sud à Outlook, un autre à Fort à la Corne et un troisième sur la Saskatchewan. Ce sont là, je crois, les principales possibilités d'aménagement sur la Saskatchewan même.

M. NIELSEN : A supposer qu'il soit possible d'obtenir des emplacements industriels dans la presqu'île méridionale, à Skagway, dans la vallée Dyca, votre ministère a-t-il estimé le potentiel des eaux dont on envisage de détourner le cours, non seulement du réseau hydraulique du fleuve Yukon mais aussi de la chaîne de lacs du Yukon et de la Colombie-Britannique ?

M. McLEOD : Il y a bien la *Frobisher*, je veux dire la *Nortwest Power Industries*, une filiale de la *Frobisher Ventures*. Cette entreprise songe à examiner la possibilité de détourner les eaux dans les lacs Atlin et Sloko et finalement dans la rivière Taku. L'aménagement hydro-électrique serait établi sur la Taku.

M. NIELSEN : Je parle de la dérivation des eaux plus au nord, et vous ai donné un exemple.

M. McLEOD : Des investigations poursuivies dans cette région ont révélé la possibilité de détourner les eaux du Yukon dans celles de la rivière Tayia, possibilité fondamentalement identique à celle du projet Yukon-Taku. Il s'agit de choisir la direction sud-ouest, franc sud ou sud-est.

M. NIELSEN : Pourriez-vous me dire, monsieur McLeod, si votre ministère sait à combien de chevaux-vapeur s'élèverait le potentiel que la mise en oeuvre du plan relatif à la rivière Tayia assurerait ?

M. McLEOD : De mémoire, je puis vous dire que ce potentiel a été estimé à environ 3 millions il y a huit ans.

M. NIELSEN : Serait-il juste d'affirmer alors que le potentiel énergétique que votre ministère se propose d'obtenir des ressources hydrauliques du Yukon atteindra un chiffre plus élevé que celui du programme dont vous venez de parler, c'est-à-dire de celui qu'on se proposait de mettre en oeuvre il y a huit ans ?

M. McLEOD : Je crois qu'il faudrait faire ici une comparaison détaillée. Toutefois, on peut dire, monsieur Nielsen, que le potentiel sera du même ordre, j'entends celui des aménagements au complet, qu'il s'agisse des rivières Tayia ou Taku ou du Yukon lui-même. Mais je ne crois pas qu'on puisse affirmer qu'un aménagement sera plus ou moins considérable qu'un autre ou d'égale importance, car chacun d'eux consiste en une série d'ouvrages et d'étapes. A l'un quelconque des stades, l'un pourra être plus grand ou plus petit que l'autre.

M. FLEMING : *(Okanagan-Revelstoke)* : A-t-on raison de croire que les relevés concernant le fleuve Columbia seront terminés cette année ?

M. McLEOD : Je l'ignore.

M. NIELSEN : A quelle date votre ministère aura-t-il terminé ses relevés touchant le potentiel énergétique du territoire du Yukon ?

M. McLEOD : Il va nous falloir plusieurs autres années. Les affluents y sont nombreux et le peu de renseignements dont nous disposons au sujet de certains d'entre eux indique que nos travaux devront se prolonger pendant plusieurs années.

M. SIMPSON : Pour en revenir à la rivière Saskatchewan, pourriez-vous me dire à quel chiffre vous en êtes arrivés quant au potentiel de Grand Rapids ?

M. McLEOD : Je crois savoir que Grand Rapids constitue, matériellement parlant, un assez bon emplacement. Toutefois, la question de savoir jusqu'à quel point

cet endroit convient aux projets d'aménagement envisagés relève, je crois, de la province. Je puis affirmer seulement que Grand Rapids paraît être un endroit propice.

M. KORCHINSKI : A-t-on procédé à des études en vue de déterminer le potentiel de la rivière Churchill ?

M. MCLEOD : Le gouvernement du Manitoba a effectué des études à l'égard de la Churchill. Malheureusement je n'ai pas en main les chiffres exacts auxquels il en est arrivé. Nous pourrons cependant vous les fournir car nous en avons quelques-uns dans nos archives.

M. COATES : A-t-on également fait des relevés en ce qui concerne l'Hamilton, au Labrador ?

M. MCLEOD : L'Hamilton n'est évidemment pas un cours d'eau international. Toutefois, il offre un potentiel global d'environ quatre millions de chevaux. Deux des principaux emplacements qu'il présente sont situés respectivement à Grand Falls et à Muskrat Falls. L'emplacement de Grand Falls est de beaucoup le plus considérable et le chiffre de quatre millions nécessiterait peut-être la dérivation de certains cours d'eau depuis la rivière Ashuanipi et le lac Freemont. Ce serait là presque tout le potentiel de l'Hamilton, car ce chiffre englobe la plus grande partie de l'énergie total de la rivière en question.

M. KINDT : Puis-je poser une question au ministre ? Me dirait-il si on a effectué des relevés en vue de la construction de barrages dans le cours supérieur de la rivière Old Man pour régulariser le régime de cette rivière à Lethbridge en Alberta ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : M. McLeod serait en mesure de répondre à cette question, je crois.

M. MCLEOD : Je ne saurais y répondre par le détail. Sauf erreur, des études ont été faites à l'égard de la rivière Old Man, mais j'en ignore le résultat précis et le but.

M. KINDT : La présente loi s'applique-t-elle dans le cas où il faut obtenir un rapport de plus d'un pour un entre le coût et les avantages d'un projet ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Non. Me permettriez-vous ici une légère explication. Quelques-unes des questions que vous nous avez posées concernent des rivières d'appartenance provinciale à l'égard desquelles nous ne sommes pas tenus de recueillir des renseignements précis. Nous cherchons à obtenir des données générales au sujet des régimes et des emplacements au cours de nos examens des débits et du terrain. Nos attributions visent les cours d'eau limitrophes et nous recueillons toutes les données voulues quant aux cours d'eau traversant la frontière. Dans cet ordre d'idées, j'ajouterai que la rivière Old Man serait internationale car ses eaux se déversent dans la rivière Milk.

M. KINDT : Non; dans la Saskatchewan-Sud.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : De toute façon, ses eaux finissent par traverser la frontière. En règle générale, nous sommes chargés d'obtenir des renseignements au sujet de tout cours d'eau traversant à un moment donné la frontière internationale. Toutefois, quelques-unes des questions que vous nous avez posées ont trait à des cours d'eau provinciaux, catégorie à laquelle appartiennent notamment les rivières Saskatchewan et Nelson.

A leur sujet, nous avons effectivement en main des données générales, mais je tiens à préciser qu'elles n'ont qu'un caractère général et limité. Ces renseignements proviennent tous d'une entreprise privée qui a nom Pringle, et nous faisons tout simplement en sorte de ne pas les perdre de vue dans nos statistiques d'ensemble.

M. KINDT : Etant donné que la rivière Old Man fait partie du bassin hydrographique de la Saskatchewan-Sud, qui traverse trois provinces, elle relève, dans

une certaine mesure du moins, du ministère fédéral lorsqu'il s'agit de la mise en valeur des ressources hydrauliques de cette rivière, n'est-ce pas ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Il existe une Commission des eaux des provinces des Prairies qui possède une certaine autorité à l'égard de ces rivières. M. McLeod fait observer que la rivière Old Man fait partie de ce réseau hydraulique. La Old Man coule entièrement en Canada de sorte qu'elle relève beaucoup plus des trois provinces des Prairies que du gouvernement des Etats-Unis et de celui du Canada.

M. KINDT : Elle concerne les trois provinces et le Canada. Au sujet du rapport entre le coût et les avantages sous le régime de la loi, lorsque vous tentez de prévoir les avantages en matière de faune sauvage, d'écoulement des eaux de surface, de mesures touchant la conservation des sols, d'accroissement de la végétation et de toutes autres considérations du même genre, je voudrais savoir quel taux d'intérêt vous employez pour déterminer si un projet doit être mis en oeuvre ou écarté. C'est là je crois l'essentiel du problème.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Voici : dans le cas de tout projet conjoint relevant de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, trois éléments entrent en jeu : tout d'abord, l'organisme municipal ou régional de la conservation, puis le gouvernement provincial et enfin le gouvernement fédéral. La filière établie prévoit que le gouvernement provincial doit nous présenter un projet, et lorsqu'il nous soumet son plan d'ensemble nous l'examinons en vue de déterminer s'il satisfait ou non au rapport dit d'un pour un ou plus entre le coût et les avantages; dans le cas de l'affirmative, nous assumons notre part de la réalisation dudit plan. A l'heure actuelle, le gouvernement albertain ne nous a pas soumis de projet visant la rivière Old Man, en sorte que nous n'avons entrepris aucune étude sur le sujet.

Permettez-moi en outre de vous faire remarquer que la formule dont nous nous servons aux fins de déterminer les avantages, notamment ceux que vous avez énumérés, est loin d'être précise. Il s'agit plus ou moins d'estimations, et nous avons grand besoin d'une nouvelle formule à cet égard.

M. KINDT : Nous souhaitons ardemment que le débit de la rivière Old Man soit accru à Lethbridge afin de bénéficier de l'énergie voulue sur cette rivière aux mois de janvier et février. Nous désirons que des études soient entreprises en vue d'assurer aux eaux d'amont de cette rivière un régime capable de garantir un débit régulier.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : La province ne nous a présenté aucune demande, et tant qu'elle ne le fera pas, nous ne sommes pas en mesure de formuler une proposition. Il conviendrait, je crois, qu'une initiative locale soit lancée et le gouvernement provincial pressenti.

Si ce dernier nous présentait un programme offrant le rapport voulu entre le coût et les avantages, la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux entrerait en jeu et nous jugerions de ce programme sous le régime de cette loi.

Dans mes remarques préliminaires de ce matin, je vous ai signalé que nous avons besoin de beaucoup d'aide pour en arriver à des estimations plus objectives de la valeur des nombreux usages possibles des ressources naturelles plutôt que de leurs usages restreints.

M. FLEMING : *(Okanagan-Revelstoke)* : L'érosion des berges relève-t-elle entièrement des provinces ou existe-t-il une ligne de conduite précise à cet égard ? Un problème sérieux se pose du fait de la collaboration tripartite, à savoir la collaboration fédérale, provinciale et municipale. Chacun de ces pouvoirs publics tente-t-il de résoudre des problèmes bien déterminés ou des attributions particulières lui sont-elles dévolues ? Existerait-il, d'autre part, des responsabilités spéciales en ce qui concerne les mesures à prendre en vue d'enrayer l'érosion sérieuse des berges ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Présentement, nos attributions sont nettement définies. La réglementation de l'usage des eaux navigables est une des prérogatives du pouvoir central. Cette responsabilité ressortit au ministère des Travaux publics. Quant aux phénomènes d'érosion, dans le cas des rivières essentiellement provinciales, notre rôle principal consiste à fournir des renseignements hydrométriques concernant les débits et autres éléments de même nature. Notre participation à cet égard peut même à l'occasion être un élément du programme de levés relatifs à la sédimentation.

M. FLEMING : *(Okanagan-Revelstoke)* : Le gouvernement fédéral n'a pas d'autorité directe en ce qui touche l'érosion danns les rivières provinciales ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Non.

M. DUMAS : J'aurais une question à poser au sujet du programme de levés hydrométriques que poursuit votre ministère. Combien de stations de jaugeage ont été maintenues en service durant 1957 ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Mon sous-ministre m'informe qu'il y en a eu 1,219 environ.

M. DUMAS : Comment sont-elles réparties entre les provinces ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : M. McLeod va se charger de répondre à cette question.

M. MCLEOD : Les 1,219 stations se répartissent à peu près comme il suit : 320 en Colombie-Britannique, 215 en Alberta, quelque 80 en Saskatchewan, environ 90 au Manitoba, 160 en Ontario, 180 dans le Québec et environ 40 dans les Maritimes dont vingt au Nouveau-Brunswick et 20 en Nouvelle-Ecosse; on en compte aussi près de 15 dans l'île de Terre-Neuve, 4 dans la section terre-neuvienne du Labrador et à peu près 25 dans le Territoire du Yukon, outre un certain nombre disséminé dans les Territoires du Nord-Ouest. J'ajouterai en m'excusant que j'aurais pu vous fournir des chiffres plus précis par district. En fait nous avons établi des districts à cet égard, lesquels ne correspondent pas tout à fait aux provinces; et j'ai amplement tenté de faire un partage rapide par province des stations en cours.

M. DUMAS : Je comprends. Vos précisions sont fort intéressantes. Vous avez bien dit qu'il existe quatre stations de jaugeage dans la section terre-neuvienne du Labrador ?

M. MCLEOD : En effet.

M. DUMAS : Sont-elles situées sur le fleuve Hamilton ?

M. MCLEOD : Oui, plus précisément sur les affluents de ce fleuve.

M. DUMAS : Sans entrer dans trop de détails, pourriez-vous me dire si les 180 stations du Québec sont situées surtout dans la partie méridionale de cette province ou si elles sont disséminées à travers toute la province ?

M. MCLEOD : Elles sont réparties à travers toute la province, mais naturellement l'aménagement des stations a suivi en général la marche de la colonisation. Leur établissement devrait précéder la colonisation, mais en fait il l'a suivie. Par conséquent, la majeure partie du terrain que nous couvrons se trouve dans le secteur méridional de la province, bien que nous multipliions aussi rapidement que possible nos stations vers le nord et que plusieurs d'entre elles fonctionnent, en collaboration avec le ministère des Ressources hydrauliques du Québec, dans la zone septentrionale de l'Ungava. Des plans sont en voie de réalisation cette année visant l'étude de plusieurs des rivières qui se déversent dans la baie d'Hudson à l'intérieur de la section québecoise, notamment la Great Whale, la Little Whale et une ou deux autres.

M. DUMAS : De ces stations, en compte-t-on sur la rivière Big dont les eaux se jettent dans la baie James ?

M. MCLEOD : Je n'en suis pas certain. Il me faudrait le vérifier.

M. KORCHINSKI : Je remarque que le budget des dépenses de l'an dernier prévoyait 500 postes de préposés aux lectures de jauges (emploi discontinu) tandis qu'il n'y en a aucun cette année ? Que sont devenus ces préposés ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* Je crois que la même question nous a été posée au cours de la première semaine de nos délibérations. Voici : au lieu de classer ces travailleurs comme membres des effectifs, nous les employons à forfait. Ils ne travaillent que quelques heures, en sorte qu'i lest préférable de retenir leurs services de façon forfaitaire.

M. NIELSEN : Faites-vous, dans les Territoires du Nord-Ouest, des relevés semblables à ceux que vous pratiquez au Yukon ?

M. MCLEOD : Pas pour le moment. Nous comptons nous occuper des Territoires du Nord-Ouest dans un avenir très rapproché, si les conditions le permettent.

M. STEARNS : Le ministre pourrait-il nous dire en quelques mots en quoi consiste l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario concernant le barrage du Conestoga qui sert à empêcher les inondations ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* J'ai ces renseignements sous la main et je puis vous les donner si vous désirez qu'ils figurent au compte rendu.

M. STEARNS : Est-ce qu'ils ne cadrent pas plus ou moins avec ce qui a été dit il y a quelques minutes ? Je me demandais simplement quel genre d'accord vous auriez pu conclure avec le gouvernement provincial. S'agirait-il de redevances qu'on vous verserait pour l'utilisation de l'eau et ainsi de suite ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* L'accord concernant le barrage du Conestoga dont vous parlez, a été conclu avant que la loi entre en vigueur mais il a néanmoins été établi conformément à cette loi. Dans le cas en question le gouvernement fédéral conformément à cette loi, même si elle n'était pas encore en vigueur, a pris à sa charge 37½ p. 100 des $5,400,000. requis. Le gouvernement provincial et le service régional de la conservation ont, je crois, contribué pour les autres 62½ p. 100. Selon les termes de l'accord le gouvernement provincial s'entend avec le service régional, dans le cas actuel il s'agit de la Commission de conservation, pour que ce service prenne une partie des frais de construction à sa charge. En vertu de l'accord en question, la Commission de conservation de Grand River a payé 25 p. 100 des frais de construction. Quatre barrages semblables ont été construits avant que la loi ait été adoptée et depuis qu'elle est en vigueur aucune proposition n'a été faite en vue d'entreprises offrant un rapport d'un pour un ou plus entre les dépenses et les avantages. J'ai laissé entendre que la façon d'évaluer les pertes causées par les inondations, les avantages récréatifs, l'augmentation de la valeur des terres et bien d'autres avantages soit-disant intangibles laissaient peut-être à désiré.

M. KINDT : Y a-t-il en général un rapport entre la quote-part de chacun des intéressés, soit, les 37½ p. 100 du gouvernement provincial, les 37½ p. 100 du gouvernement fédéral et les 37½ p. 100 du service régional, et le coefficient des avantages; je veux dire par là que pour mettre un projet en oeuvre il faut qu'il y ait une proportion d'un pour un.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* La loi prescrit que la contribution du gouvernement fédéral ne doit pas dépasser 37½ p. 100. Je vais vous lire les dispositions de l'article 5 de la loi au sujet des contributions. Voici :

> 5. (1) Le Ministre peut, aux termes d'un accord avec une province et sous réserve de la présente loi, verser des contributions à la province sur les deniers affectés par le Parlement aux fins de cette loi.
>
> (2) Les contributions versées par le Canada à l'égard d'un accord avec une province ne doivent pas excéder le montant qu'elle a payé en ce qui concerne l'entreprise mentionnée dans l'accord, et les contributions versées

par le Canada ne doivent jamais dépasser trente-sept et demi pour cent du coût de l'entreprise, tel que le détermine le gouverneur en conseil.

(3) Une contribution ne doit être versée à l'égard d'un accord avec une province que si tous les autres accords conclus avec cette province en vertu de la présente loi sont mis à exécution d'une manière acceptable pour le Ministre.

M. KINDT : Avec une loi comme celle-là je vois très bien pourquoi rien ne se fait dans ma propre province, l'Alberta.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Pour autant que je sache, il n'y a dans nos dossiers aucune demande formulée en vertu de cette loi qui nous soit parvenue de la province d'Alberta.

M. KINDT : Comme les autorités provinciales connaissent la loi elles se rendent compte des obstacles et c'est certainement pourquoi les provinces n'ont fait aucune proposition. J'ai pris part à des discussions avec ces gens-là et je sais ce qu'ils pensent. Ils sentent qu'ils se buttent contre un mur.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Pour se rendre compte qu'un tel mur existe il faudrait d'abord qu'ils nous soumettent des propositions. Je veux bien admettre toutefois que si les provinces ne profitent pas de cette loi, c'est peut-être parce qu'elle renferme certains défauts. On peut trouver qu'elle ne répond pas aux bsoins. A mon avis ce n'est pas le pourcentage qu'il faudrait changer mais plutôt l'énumération que l'on tente d'y faire des fins auxquelles ces eaux sont ou seront utilisées. A cet égard, il me semble que du point de vue de la conservation totale, ce sont les travaux accomplis dans l'Ontario qui sont les plus avancés. Vingt-et-un districts ont été établis dans cette province. Il est fort probable que c'est parce que l'Ontario lui a soumis une proposition que le gouvernement fédéral, et il s'agit bien d'une initiative du gouvernement fédéral, a décidé qu'il fallait établir une loi qui s'appliquerait à toutes les provinces; la province de l'Ontario soumettait de telles entreprises à l'approbation du gouvernement fédéral et cette loi a été rédigée afin que toutes les provinces puissent en faire autant.

M. KINDT : Même si le rapport entre les frais et les avantages s'établit à un pour un en vertu de cette loi, ce rapport dépend du taux d'intérêt dont on se sert pour calculer les frais. De combien est-il ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Nous ne retirons aucun bénéfice de ces opérations.

M. KINDT : Ce n'est pas ce que je voulais dire. Quand vous calculez les avantages d'une installation à fins multiples vous devez certainement appliquer un certain taux d'intérêt dans le calcul du rapport d'un pour un. C'est d'après cela que le gouvernement fédéral décide s'il mettra ou non en oeuvre le projet en question.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Tout ce que je puis vous répondre à cet égard c'est que le taux d'intérêt est celui du gouvernement fédéral puisque c'est nous qui empruntons l'argent pour le remettre aux gouvernements provinciaux.

M. KINDT : Vous ne vous serviriez certainement pas d'un taux d'intérêt aussi élevé pour calculer les avantages d'une installation à fins multiples de longue durée.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Il n'existe qu'un seul taux d'intérêt, soit, celui en vigueur au moment où nous empruntons l'argent. En calculant le rapport entre les frais et les avantages on doit évidemment tenir compte du taux d'intérêt appliqué aux contributions respectives du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et de l'organisme municipal ou régional de conservation. Le taux d'intérêt exigé de chaque participant est certainement pris en considération mais, à mon avis, ce n'est pas le facteur le plus important quand il s'agit d'établir . . .

M. KINDT : Mais si, c'est essentiel.

M. DUMAS : Pourrais-je poser une autre question au ministre ? M. le ministre a parlé d'un nouveau service qui étudie la sédimentation des cours d'eau.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Oui.

M. DUMAS : Il s'agit évidemment d'un service qui débute mais le ministre pourrait-il nous dire si des expériences vont être tentées cet été ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : J'ai peut-être été un peu trop optimiste à ce sujet car nous n'avons pas prévu de crédit pour l'étude de la sédimentation. Nous avons simplement décidé de mettre ces travaux en marche. Le premier crédit figurera dans le prochain budget des dépenses qui sera soumis à la Chambre l'année prochaine. Nous préparons donc des plans pour l'année prochaine à cet égard. Nous voulons effectuer d'une part des études sur les eaux souterraines et d'autre part des études sur la sédimentation. Ces travaux viennent s'ajouter à notre programme d'ensemble. Je ne saurais vous dire à quel endroit ces travaux seront effectués mais nous les mettons sur pied et nous nous en occupons activement. Si nous voulons faire approuver un crédit, nous devons décider des endroits où cet argent sera utilisé. Si vous le désirez, je puis demander à mon personnel à quels endroits des études devraient être faites de toute urgence.

M. NIELSEN : Votre ministère est chargé de l'administration de la Commission d'énergie du Nord canadien, n'est-ce pas ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : La Commission d'énergie du Nord canadien est une société de la couronne. Elle me fait rapport directement en ma qualité de ministre. Tout ce qui figure dans notre comptabilité ce sont les montants des prêts ou des avances que nous faisons à cette société. Je vais vous trouver cela dans le budget des dépenses.

M. NIELSEN : Je me demandais justement à quel endroit c'était indiqué. C'est pour cela d'ailleurs que je vous ai posé cette question.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : C'est à la page 90 du budget des dépenses et les numéros des crédits sont 506 et 507, sous la rubrique "prêts, placements et avances". Monsieur le président, comme ces crédits sont étroitement liés aux sujets dont nous parlons, ne pourrions-nous pas les étudier maintenant ?

M. NIELSEN : Nous devrions peut-être étudier également ces crédits. Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais poser la question suivante au sous-ministre qui, d'après ce que je comprends, est le président de la Commission d'énergie du Nord canadien ? Quels travaux la Commission d'énergie du Nord canadien exécute-t-elle en ce moment ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Puis-je demander à M. Robertson de répondre à cette question ?

M. NIELSEN : C'est ce que je demandais.

M. ROBERTSON : Monsieur le président, je devrai me fier plus ou moins à ma mémoire car nous n'avons pas apporté de documentation à ce sujet ce matin. La Commission d'énergie du Nord canadien assure en réalité deux genres de services. D'une part elle fournit de l'énergie dans la partie septentrionale du Canada et, d'autre part, il s'agit ici d'un service de date récente, elle contribue à la fourniture d'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Si je comprends bien, c'est le premier de ces services qui vous intéresse, c'est-à-dire la production d'énergie dans le Nord ?

A l'heure actuelle, la Commission a une centrale dans le Territoire du Yukon, à Mayo. On vient d'y installer un deuxième générateur, ce qui double sa production. La Commission fait également construire une importante centrale sur le Yukon, juste en amont de Whitehorse. Pour commencer elle aura deux générateurs de 7,500 c.v. chacun, produisant ensemble 15,000 c.v. et il y a suffisamment de place pour y ajouter une troisième unité de 7,500 c.v., ce qui donnera une production globale de

22,500 c.v. Cette centrale doit être prête pour le 1er novembre prochain et, aux dernières nouvelles, les travaux se poursuivent sans retard aucun.

Maintenant, en ce qui concerne les Territoires du Nord-Ouest, la Commission a une centrale à moteurs diesel, à Fort-Smith. En ce moment, on agrandit considérablement cette centrale en y installant de nouvelles machines pour qu'elle puisse suffire aux besoins croissants de cette localité. Ce qu'il va falloir décider dans un avenir rapproché c'est si nous devons continuer d'agrandir ces centrales diésel ou si nous devons nous lancer dans quelque chose de plus grand en vue des transformations qui ont lieu dans cette région, et songer à des installations d'énergie hydro-électrique ou d'énergie thermique.

La Commission a également une centrale sur la Snare, qui passe au nord et à l'ouest de Yellowknife; elle fournit de l'énergie aux exploitations minières de Yellowknife et à Rae Rock où l'on vient de commencer l'exploitation d'un gisement d'uranium. Cette centrale produit environ 8,000 c.v. et, il y a environ trois semaines, la Commission a obtenu du gouvernement fédéral l'autorisation d'y installer un autre générateur qui lui permettra, je crois, de produire 6,000 c.v. de plus. Les travaux vont commencer cette année et nous pensons qu'ils seront terminés d'ici 1960.

Il y a environ deux ans, la Commission a installé une petite centrale à Fort-Simpson, sur le Mackenzie. Cette année, elle mettra en marche une centrale, qui est actuellement en voie de construction, à Fort-McPherson sur la rivière Peel. Il y a une centrale mixte dans le nouveau secteur d'Aklavik qui produira de l'énergie thermique. La chaleur d'échappement de cette centrale servira à fournir du chauffage central à toute la collectivité. Ses services s'occuperont également des eaux d'égout et de l'eau car, à cause du climat, dans la région d'Aklavik, il faut chauffer les eaux d'égout pour qu'elles s'écoulent. Comme M. Nielsen le sait, on ne peut pas poser des tuyaux sous terre dans ces régions, à cause du gel permanent.

Je crois que c'est à peu près tout ce qui a été fait jusqu'à présent. Toutefois, je dois vous signaler également que la Commission envisage en ce moment la construction d'une nouvelle centrale à Frobisher Bay où l'on est en train d'aménager des installations mixtes. Cette centrale, comme celle d'Aklavik, fournira probablement de l'énergie de même que de la chaleur pour le chauffage central, les eaux d'égout et l'eau.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Il y a une chose que je voudrais ajouter. MM. les membres du Comité doivent comprendre bien clairement que tous les prêts et toutes les sommes investies dans cette société de la couronne se liquident automatiquement, c'est-à-dire que le prix qu'elle fait payer l'énergie est très exactement proportionné aux frais. Si la quantité d'énergie utilisée augmente et si les frais par unité diminuent nous établissons aussitôt un nouveau taux pour l'énergie. Je crois bien que les taux de l'énergie ont plusieurs fois été réduits au cours des dernières années. Nous allons maintenir cette ligne de conduite. Je vous ferais remarquer, en effet, et ceci est important, qu'il ne s'agit pas d'un service qui est fourni aux contribuables canadiens au prix coûtant. Dans le Nord, les industries de même que les particuliers paient en totalité l'énergie qu'ils utilisent.

M. NIELSEN : Pourrions-nous étudier de plus près cet aspect de la question ? Quel laps de temps le gouvernement accorde-t-il pour amortir ces installations ?

M. ROBERTSON : Cela dépend du genre de centrale. Depuis quelque temps, heureusement, le gouvernement est moins sévère à cet égard.

M. NIELSEN : Depuis quand exactement ?

M. ROBERTSON : Nous en avons eu une première preuve il y a trois ou quatre semaines par rapport à la centrale de la Snare dont je vous ai parlé. Le coût devait en être amorti en vingt ans. Or, pour nous permettre d'agrandir cette installation sans augmenter les taux, le gouvernement a pris de nouvelles dispositions pour le financement de toute l'entreprise. L'amortissement doit maintenant se faire en trente ans,

ce qui nous permettra d'améliorer cette centrale, sans augmenter les taux; nous savons également que nos taux actuels, même s'ils sont réduits, et nous prévoyons d'autres réductions, nous permettront d'amortir le placement au complet.

Dans le cas de la centrale hydro-électrique de Whitehorse, le délai a été fixé à trente ans au moment où le gouvernement a approuvé cette installation. Dans celui de Mayo, le délai accordé selon la ligne de conduite préalablement suivie par le gouvernement, était de vingt ans. Cela dépend du genre de centrale. Dans le cas des centrales à diésel évidemment, l'amortissement doit se faire plus rapidement que dans celui des centrales hydro-électriques.

M. NIELSEN : A quel moment a-t-on fixé le délai pour la centrale de Whitehorse ? En avez-vous une idée ?

M. ROBERTSON : On a dû fixer le délai au moment où ce projet a été approuvé. Je ne me souviens pas de la date exacte, monsieur le président.

M. NIELSEN : Enfin, je vois à peu près quand.

M. ROBERTSON : Je regrette mais je ne me souviens pas de la date précise.

M. DUMAS : Le ministère s'occupe de deux autres projets en ce moment; est-ce que le ministre pourrait nous en dire deux mots ?

LE PRÉSIDENT : Avant de passer à autre chose, voulez-vous que nous étudiions le poste 507 du budget supplémentaire, qui est relié au poste 506 ?

M. DUMAS : C'est dans le budget supplémentaire.

M. ROBICHAUD : J'ai une autre question à poser au sujet de ce qu'on vient de nous dire. Il semblerait que dans le cas de la plupart des installations du Nord, l'amortissement du coût s'échelonne sur une période de trente ans. Que s'est-il passé dans le cas du projet de Beechwood, où le remboursement doit se faire en huit ans ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Il n'y a aucun rapport entre cette entreprise et les autres, en ce qui concerne la mise de fonds. Dans le cas de Beechwood le gouvernement provincial nous a demandé de fournir les fonds nécessaires pendant une période de huit ans, soit jusqu'à ce qu'il ait pu vendre toutes ses obligations à des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'ils devaient payer à l'heure actuelle. Comme vous le savez, dans le cas de l'énergie hydro-électrique, le taux d'intérêt est un élément important du prix de revient. En ce qui concerne les centrales thermiques mentionnées au crédit 507, le coût des centrales mêmes sera amorti en trente ans, et celui des lignes de transmission, en quarante ans, parce qu'il s'agit ici d'un projet entrepris en commun par les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick d'une part, et le gouvernement fédéral, d'autre part. Par conséquent, on s'est fondé strictement sur le nombre d'années pendant lesquelles, selon les prévisions des ingénieurs, ces centrales devraient fonctionner, soit trente ans pour les centrales mêmes et quarante ans pour les lignes de transmission.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que vous avez quelque chose à nous dire au sujet du crédit 507 ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : C'est de celui-là que je viens de parler.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Tout ce que je puis vous dire au sujet du crédit 507 c'est qu'en examinant les montants vous verrez que le montant prévu pour l'année financière 1957-1958 était de 3.4 millions de dollars et que pour la prochaine année financière la dépense prévue est de 11.3 millions de dollars. A mon avis, cette dépense va rester à ce niveau-là pendant assez longtemps encore.

M. ROBICHAUD : Il y a une autre question que j'aimerais poser au sujet du crédit 507. Le ministre pourrait-il nous dire si la province du Nouveau-Brunswick a conclu des accords définitifs pour la centrale de Saint-Jean-Est ? D'après ce que

je comprends il y avait un crédit à cet effet dans les prévisions budgétaires de l'an passé et le montant voté cette année pour ces travaux est encore plus important.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Voici, je crois bien, la réponse à cette question. Nous avons conclu avec les deux provinces des accords généraux qui ont été déposés à la Chambre et nous étudions en ce moment les autres projets qui seront mis en oeuvre l'année prochaine, parmi lesquels il y a celui de la centrale de Saint-Jean-Est. A l'heure actuelle il n'y a aucun accord concernant expressément cette centrale.

M. ROBICHAUD : Est-il stipulé dans ces accords que les centrales thermiques doivent employer du charbon ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : L'accord général que nous avons signé avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne renferme aucune disposition de ce genre. Mais il est vrai que le gouvernement fédéral a demandé au gouvernement de cette province de prendre des dispositions afin que la centrale de Saint-Jean-Est utilise uniquement du charbon, à cause de l'excédent qui existe en ce moment. Ceci toutefois n'est pas indiqué dans l'accord général.

M. ROBICHAUD : Dois-je comprendre, d'après ce que le ministre vient de dire que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a demandé que cette centrale emploie du charbon ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Non, c'est le contraire qui s'est passé. Le gouvernement fédéral a demandé au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'employer du charbon pour la centrale de Saint-Jean-Est. Dans les pourparlers initiaux il a été question d'employer du charbon et du pétrole pour la centrale de Saint-Jean-Est et le gouvernement du Nouveau-Brunswick a demandé qu'on lui permette d'employer également du pétrole parce qu'en certaines saisons et à certaines époques de l'année les raffineries ont un produit résiduel qui coûte moins cher et qu'en se servant parfois d'un tel produit on pouvait réduire le prix de revient de l'énergie. Telle est l'entente qui existe en ce moment entre les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick d'une part et le gouvernement fédéral d'autre part.

Depuis que cet accord a été conclu, le gouvernement fédéral a demandé au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'employer uniquement du charbon pour cette centrale, même si celle-ci peut utiliser les deux genres de combustible, afin d'aider l'industrie du charbon.

Il y a une chose que je tiens à vous faire remarquer à cet égard; presque toutes les centrales thermiques qui se servent principalement de charbon ont des machines de secours qui fonctionnent à l'huile. Même la centrale de la *Dominion Steel*, une compagnie qui produit du charbon, a de telles machines en réserve, et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, l'huile convient mieux à la mise en marche des fourneaux et ensuite, si les broyeurs à charbon tombent en panne, cela n'immobilise pas l'usine puisque l'on peut immédiatement mettre en marche le générateur qui fonctionne au pétrole.

M. NIELSEN : Puis-je vous demander si, aux termes des instructions qui lui ont été données, la Commission d'énergie du Nord canadien peut acheter . . .

M. ROBICHAUD : J'avais d'autres questions à poser.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : A vrai dire il y a d'autres renseignements au sujet de ces prêts accordés aux provinces de l'Atlantique, que j'aimerais vous communiquer afin qu'ils soient inscrits au compte rendu. J'étais justement en train de me demander si je ne devrais pas énumérer les divers projets pour lesquels des dépenses seront faites, cette année, car le Comité a parfaitement le droit, il en est même de son devoir, de savoir comment ces prêts sont répartis. Le prêt en question est important. Si vous voulez en prendre note, voici les chiffres. En ce qui concerne la centrale thermique de Saint-Jean-Est la dépense prévue pour cette année sous forme d'avance est de 2.75 millions de dollars. Puis il y a un groupe de cinq lignes de

transmission de Saint-Jean à Fredericton pour lequel il faudra dépenser 1.6 millions de dollars.

Est-ce que le nombre arrondi le plus rapproché peut vous suffire ?

Une VOIX : Oui.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Pour la ligne qui va de Grand Lake à Newcastle, $600,000; la ligne de Newcastle à Bathurst, $600,000; celle de Moncton aux limites de la Nouvelle-Ecosse, $700,000. La ligne de Beechwood à Woodstock a été supprimée. Ceci, d'ailleurs, était prévu.

La troisième rubrique est celle des stations terminus; il s'agit de centrales où aboutit une ligne de transmission. La station terminus de Saint-Jean, $300,000 (le chiffre exact est $280,000); la station terminus de Fredericton, $128,000. Toutes ces sommes réunies donnent au total, pas tout à fait 7 millions de dollars.

Mainenant, en Nouvelle-Ecosse, il y a la centrale thermique de Trenton pour laquelle le montant prévu, en nombre rond, est de 2 millions de dollars. Viennent ensuite les lignes de transmission : d'abord, celle de Truro à Maccan, et le montant, $6,000, est presque négligeable; puis celles de Maccan aux limites du Nouveau-Brunswick, $250,000; de Trenton à Antigonish, $600,000; d'Antigonish à West Bay, $250,000. Ensuite il y a une ligne de raccordement avec la *Nova Scotia Light and Power Company*, $20,000, puis la grille de 130 k.v. de Sissiboo, $170,000. Ensuite, trois stations terminus en Nouvelle-Ecosse : Trenton, $275,000; Truro, $325,000 et Maccan, $225,000, soit un chiffre global de 4.1 millions de dollars pour la Nouvelle-Ecosse et de 10.9 millions de dollars pour les deux provinces réunies. Maintenant, s'il y a un léger écart entre ce montant et celui qui figure dans les prévisions budgétaires c'est parce qu'une ligne de transmission du Nouveau-Brunswick a été supprimée.

M. ROBICHAUD : Je n'ai pas sous la main le texte de l'accord relatif à l'énergie que le ministre a déposé l'autre jour, mais si ma mémoire est fidèle ces prévisions comportaient une somme de $300,000 qui est censée avoir figuré dans les prévisions de dépenses de l'an dernier, ainsi qu'une somme de plus de deux millions, deux millions et quart je crois, visant l'usine de Saint-Jean-Est. Comme nous sommes au mois de juin, le ministre pourrait-il nous dire à quelle date les travaux doivent commencer à Saint-Jean-Est ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Je suis au courant de certains on-dit à ce sujet, mais l'entreprise relève exclusivement de la Commission provinciale de l'énergie. Cependant, je crois savoir que les travaux n'ont pas progressé aussi rapidement que cette commission s'y attendait.

M. ROBICHAUD : Les travaux ont-ils commencé avant que l'accord soit signé ? Je ne parle pas de l'accord principal, mais de celui qui a spécialement trait à l'usine de Saint-Jean-Est ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : J'ai appris que l'élaboration des plans et l'adjucation des contrats sont commencées. Nous avons conclu un accord général de dix ans, et la centrale thermique de Saint-Jean constitue l'un des points de cette entente. Mais c'est à la commission provinciale qu'il appartient de dresser les plans et d'adjuger les contrats. Les services d'une entreprise privée ont été retenus aux fins de la surveillance des travaux pour le compte des gouvernements tant provincial que fédéral.

M. ROBICHAUD : Le ministre a-t-il bien dit que c'est la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick qui se chargeait d'appeler des soumissions et de veiller à la construction de l'usine, ou si les travaux étaient confiés à la Commission d'énergie du Nord canadien qui remettrait ensuite l'entreprise entre les mains de la province?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : La façon de procéder est à peu près celle que je vous ai exposée tantôt. Nous avons conclu une entente conjointe avec la Commission

de l'énergie du Nouveau-Brunswick et la Commission d'énergie du Nord canadien, d'Ottawa, qui doivent toutes deux approuver l'adjudication des contrats. Je crois que dans chaque cas, les soumissions doivent m'être présentées en ma qualité de ministre. Mon sous-ministre me fait savoir que tous les contrats importants doivent passer entre mes mains.

M. ROBICHAUD : Qui lance les appels de soumisions ? Après que la Commission d'énergie du Nord canadien et la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick ont examiné et approuvé les projets de contrats, l'agence fédérale ou provinciale doit demander des soumissions. Qui surveille ensuite la construction ? Est-ce l'organisme provincial ou l'agence fédérale ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Nous sommes convenus avec la province qu'une agence consultative surveillerait les travaux pour le compte des deux gouvernements. Cette entreprise privée doit adjuger les contrats et surveiller la construction. En fait elle se charge de toutes les mesures à prendre. Ma seule fonction à cet égard consiste à approuver, lorsqu'il y a lieu, tous les travaux, plans et initiatives d'importance que me soumet la Commission d'énergie du Nord canadien. Mais l'affaire repose entièrement entre les mains de l'agence consultative dont nous avons conjointement décidé de retenir les services.

M. ROBICHAUD : A ce propos, quelle maison doit servir d'agence pour le gouvernement ou pour les deux gouvernements, fédéral et provincial, dans le cas de l'usine de Saint-Jean-Est ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : La société chargée d'agir comme agence de consultation pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Canada en ce qui touche la construction des usines, en particulier celle de Saint-Jean-Est, est la *H. G. Acres Company*. Une autre société se charge de remplir le même rôle pour le compte de la Nouvelle-Ecosse. Une troisième s'occupe des lignes de transmission entre les deux provinces. Il s'agit donc d'une entente tripartite, et nous nous sommes mis d'accord pour choisir une agence commune de consultation.

M. ROBICHAUD : Je voudrais qu'on m'élucide cette question. Je n'ai pas le texte de l'entente entre les mains, mais ai-je raison de croire que cette agence consultative lance les appels de soumissions ? Je m'abuse peut-être, mais il me semble que l'accord principal conclu avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse stipule que la Commission d'énergie du Nord canadien doit surveiller la construction de ces usines thermiques et les remettre aux mains de la commission provinciale de l'énergie après parachèvement.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : C'est tout à fait exact. La seule particularité consiste en ce que nous ne disposons pas du personnel voulu pour les appels de soumissions et l'adjucation des contrats; il nous faut donc nous en remettre aux soins d'une entreprise-conseil qui jouit de la confiance et du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la Commission d'énergie du Nord canadien.

M. ROBICHAUD : En d'autres termes, monsieur le président, c'est à la Commission d'énergie du Nord canadien qu'incombe la responsabilité des travaux de construction, ce qui diffère quelque peu du projet de l'an dernier alors que le Nouveau-Brunswick demandait au gouvernement fédéral de parachever lui-même la construction des usines thermiques.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Jusqu'à un certain point, je crois que l'honorable député a raison. La demande du Nouveau-Brunswick comportait une légère différence mais, en fait, nous en sommes venus à une entente d'entière collaboration aux termes de laquelle nous plaçons notre confiance dans le même agent consultatif, qui se charge d'accomplir ces fonctions pour nous. Cependant, nous avons droit de regard sur les travaux de construction et, fondementalement, nous sommes responsables de tout le travail jusqu'au moment où l'entreprise sera terminée et remise entre les mains du gouvernement provincial. Mais en pratique, vu que c'est la commission

provinciale de l'énergie qui doit se charger du fonctionnement de l'usine après parachèvement, il n'est que raisonnable qu'elle ait son mot à dire dans l'élaboration des plans et dans l'adjucation des contrats. Il n'en demeure pas moins cependant que nous continuons à diriger la construction des installations en cause jusqu'à ce qu'elles soient remises à la province. A mon sens, c'est là une façon de procéder plus pratique.

M. KINDT : Quelles mesures a-t-on prises aux fins d'offrir à la population de l'Ouest les avantages de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, particulièrement à la population du Pas du Nid-de-Corbeau qui est aux prises avec le problème de l'énergie thermique en voie de conquérir le marché du charbon. Les gens de cet endroit tiennent beaucoup à ce que les dispositions de cette loi s'appliquent à eux comme à la population des provinces de l'Atlantique.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle) :* Il s'agit ici d'une ligne de conduite administrative. Je vais vous l'exposer, car elle est établie à présent. Tout d'abord, le gouvernement s'est arrêté, il y a un an, au fait qu'il s'était engagé à aider ces régions dont le niveau de vie économique était devenu inférieur au niveau général de l'économie canadienne.

La plus nécessiteuse de ces régions à cet égard se composait des provinces de l'Atlantique. La seconde partie de ce programme d'aide nous permettait d'aller plus loin dans le cas de ces provinces du fait qu'une bonne partie des travaux préliminaires avaient été accomplis quant aux provinces de l'Atlantique elles-mêmes et quant à l'aménagement de la rivière Saskatchewan. Dans un sens, la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique et le programme d'aménagement de la rivière Saskatchewan font partie de cette politique d'ensemble visant à aider les régions à niveau économique inférieur.

La première norme que nous avons cherché à établir visait le coût de l'énergie. Dans les provinces de l'Atlantique, ce coût était beaucoup plus élevé que le coût national moyen, et y empêchait la création de nouvelles industries. Ainsi que je l'ai répété à plusieurs reprises lors de la discussion du bill en Chambre, nous nous sommes employés à mettre en oeuvre tous les moyens auxquels nous avons pu songer pour réduire ce coût de l'énergie à un chiffre estimatif de sept millièmes de dollar ou moins, chiffre qui, de l'avis du Nouveau-Brunswick et à un moindre degré dans le cas de la Nouvelle-Ecasse, suffirait à attirer de nouvelles industries qui absorberaient la production des usines en cause et assureraient ainsi un fondement économique à la région.

De plus, au lieu d'instituer une loi à l'égard de ces deux provinces, qui nous avaient présenté des demandes en ce sens, nous avons finalement créé la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique parce que, à mon avis, les provinces de Terre-Neuve et de l'Ile du Prince-Edouard pouvaient désirer bénéficier de cette loi étant donné qu'elles sont une région également déficitaire du point de vue énergétique. L'expression "déficit énergétique" ne signifie pas ici que ces provinces ne réussissent pas à faire face à leur propres besoins mais qu'elles sont impuissantes à satisfaire aux besoins industriels.

Dans le cas de la rivière Saskatchewan, le projet d'aménagement avait été soumis, depuis longtemps au gouvernement, et comme il s'agissait également d'une région à cherté d'énergie pour l'industrie, nous avons décidé d'apporter notre aide. Voilà la politique que nous avons suivie depuis quelque temps et qui a été officiellement mise en vigueur.

Le troisième point du programme d'aide à la mise en valeur de l'énergie concerne les rivières de la Colombie-Britannique. Même si la Colombie-Britannique n'est pas une région de déficit énergétique, nous étions tenus, en vertu de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, de garantir que les intérêts du pays n'étaient pas lésés par l'action des provinces (à qui appartiennent les ressources énergétiques) dans la vente de l'énergie à des pays étrangers. C'est pour-

quoi nous avons pris des mesures dans le cas de cette province. Cependant, il n'existe pas actuellement de véritable programme national de l'énergie au Canada.

Le seul programme que nous nous soyons tracé consiste à aider les régions déficitaires, autrement dit les régions où le coût de l'énergie est si élevé que de nouvelles industries ne s'y installent pas. La diversification de l'industrie dans ces régions fait partie de la politique du gouvernement.

Je n'ai pas l'intention d'aborder la question capitale d'une politique nationale en matière d'énergie. Vous pouvez en juger par vous même. En guise de conclusion, je tiens cependant à signaler avec insistance que le premier critère que nous tenterons de poser en vue de la mise sur pied d'une politique nationale de l'énergie est le coût unitaire de l'énergie dans chacune de ces régions, car le coût de l'énergie en Alberta, notamment dans la région de Calgary est de beaucoup inférieur à celui des autres secteurs en cause. Pour ce motif, nous portons une attention spéciale à cette région présentement..

Rien ne nous arrêtera lorsque nous en arriverons à l'examen de la notion générale de l'énergie hydro-électrique au Canada et à l'examen de toutes les autres formes d'énergie telles que le charbon, le gaz naturel, le propane et le butane. Lorsque nous disposerons des renseignements voulus et d'un inventaire un peu plus précis, je crois qu'alors un gouvernement négligerait son devoir s'il n'en arrivait pas à une politique nationale de l'énergie. Telle est l'état de la question présentement. Je vous l'ai exposée en toute franchise. Telle est la façon dont nous l'envisageons à l'heure actuelle.

M. KINDT : Ainsi, monsieur le ministre, nous pouvons nous attendre que lorsque la commission Borden déposera son rapport et que cette question de l'énergie sera étudiée, on offrira les avantages que prévoit la loi sur la mise en valeur de l'énergie à toutes les régions du Canada afin d'en faire bénéficier les secteurs qui en sont privés dans le moment. Par ailleurs, vous en êtes présentement à étudier le cas des régions en détresse. Or la région du Pas du Nid-de-Corbeau est aussi en déficit sous le rapport de l'énergie. On y ferme les mines de charbon tandis que des efforts s'accomplissent en vue d'attirer de nouvelles industries, et le seul moyen de mettre de nouvelles industries en marche est de maintenir l'énergie à bas prix.

LE PRÉSIDENT : Je crois que le ministre a répondu à votre question dans l'exposé qu'il eivnt de faire.

M. KINDT : En effet.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Je voudrais formuler une autre observation. Tant que nous ne disposerons pas de plus amples renseignements, nous ne pourrons pas établir de politique nationale efficace en matière d'énergie. J'estime pour ma part, et j'ai formulé cet avis plusieurs fois, que nous sommes en retard d'une dizaine d'années sous le rapport de ces renseignements, et c'est là une des raisons pour lesquelles je fus très heureux de constater que l'une des premières mesures que le gouvernement prenait consistait en l'institution de la commission Borden.

LE PRÉSIDENT : Permettez-moi de vous rappeler, monsieur Kindt, que le ministre nous a fait, lors de notre première réunion, un exposé d'ordre général visant l'idée au sujet de laquelle vous demandez des précisions.

M. HARDIE : Monsieur le président, dois-je conclure des remarques que le ministre vient de faire au sujet de la mise en valeur des ressources hydrauliques de la Saskatchewan-Sud, — et je ne songe pas ici à l'irrigation mais à la production d'énergie, — que le gouvernement fédéral va consentir à celui de la Saskatchewan le prêt de vingt millions que ce dernier lui a demandé ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Je n'ai rien mentionné à ce sujet dans mes observations. Ce prêt n'a rien à voir au présent crédit.

LE PRÉSIDENT : Je ne crois pas, monsieur Hardie, que votre question ait trait aux prévisions de dépenses. Vous en conviendrez, j'espère.

M. HARDIE : Le ministre a fait mention de la Saskatchewan. Il a déclaré nettement que le second stade de la politique du gouvernement visait la Satkatchewan-Sud. Il a même ajouté que les travaux préliminaires étaient accomplis et que le gouvernement cherchait à aider les régions dans le besoin, dont celle de la Satkatchewan. Je lui ai donc adressé ma question, en égard aux observations qu'il vient juste de formuler au sujet de la Satkatchewan-Sud.

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : J'estime que le présent Comité a effectivement le droit de scruter la déclaration que je viens juste de formuler, selon laquelle le gouvernement fédéral a fait savoir à la Saskatchewan dans quelle mesure il est prêt à l'aider.

Je ne crois pas qu'une seule personne dans cette salle ne connaisse pas l'ampleur de cette offre. C'est un point dont on a beaucoup parlé; toutefois, aucune déclaration officielle n'a été faite à cet égard et je n'ai pas l'intention d'en faire une ici. Il est vrai, néanmoins, que nous avons offert une aide financière généreuse à la Satkatchewan aux fins du projet d'ensemble dont il s'agit ici.

M. HARDIE : La question de l'énergie est-elle comprise ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Il est impossible de tirer de l'énergie hydro-électrique de la rivière en cause à moins d'y construire un barrage. Toutefois, le gouvernement de la Saskatchewan a négocié avec le gouvernement fédéral au sujet de cette question de l'énergie, mais non pas sur une base énergétique. Les négociations ont porté sur le financement de l'entreprise. C'est une question strictement financière qui, en soi, ne ressortit pas à ma compétence. J'ai quand même quelques avis à exprimer sur la question de l'énergie et de l'emploi des ressources hydrauliques de cette province, sous forme de renseignements, en sorte que le gouvernement fédéral sera au courant de tous les aspects de la question des ressources hydrauliques et de l'énergie. Cependant, je ne veux pas faire maintenant de déclaration qui aurait trait à la ligne de conduite gouvernementale à cet égard, car pour le moment c'est une question de financement à régler entre le gouvernemnt du Canada et celui de la Saskatchewan.

M. ROBICHAUD : Pourriez-vous en revenir sur l'accord relatif à l'énergie qui a été conclu entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ? Je regrette encore une fois de ne pas avoir d'exemplaire de cette entente sous la main; je ne m'attendais pas que ce poste serait examiné aujourd'hui. Si ma mémoire est fidèle, une subvention de 7.43% par million d'unités thermiques britanniques est accordée pour l'emploi du charbon dans ces centrales thermiques. De quelle formule s'est-on servi pour en arriver à ce chiffre, pour autant que ce soit le bon chiffre ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Par l'entremise de l'Office fédéral du charbon, qui représentait le gouvernement du Canada, nous avons procédé l'automne dernier à une étude longue et complexe en vue d'établir le coût du charbon à diverses usines thermiques du Canada central et des Maritimes. Nous nous sommes ensuite fondés sur le résultat de cette étude pour établir un chiffre basé sur la teneur en unités thermiques britanniques du charbon. Le chiffre de 7.4% que l'honorable député a mentionné représente la réduction de prix du charbon dans les centrales thermiques de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick qui ramène ce prix à l'égal de celui payé dans les usines thermiques du Canada central pour un même nombre d'unités thermiques britanniques.

M. ROBICHAUD : Le ministre nous dirait-il si une formule analogue est appliquée dans le cas des usines thermiques du Canada central ? et si cette formule n'entraînerait pas l'emploi d'une plus forte proportion des 1,400,000 tonnes de charbon emmagasinées au Cap-Breton présentement au lieu d'achats de charbon américain ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Vous abordez ici un domaine dans lequel je ne suis pas une autorité car il ne ressortit pas à mon ministère; je ne veux pas dire non plus que je sois une autorité en tout ce qui relève de mon ministère. Mais pour

répondre à votre question, je vous dirai que le gouvernement a consentit à ces usines une subvention accrue visant le mouvement charbon des provinces Maritimes au Canada central afin d'assurer aux charbonnages de l'Est un marché plus considérable. Toutefois, je ne sais que ce que j'ai lu et entendu à ce sujet et, sauf erreur, cette subvention a donné lieu à un marché plus important. Cependant, je répète que cette question ne relève pas de mon ministère.

M. ROBICHAUD : S'agit-il de la subvention supplémentaire de 55c la tonne qui a été accordée il y a quelque deux semaines relativement aux frais de transport du charbon ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Je sais qu'une subvention a été accordée mais j'en ignore le montant exact. A mon sens, il s'agit d'une augmentation appréciable. La subvention a été accordée à l'égard du transport tout récemment, et le fait est qu'elle a accrû l'intérêt en ce qui touche le mouvement du charbon des Maritimes vers les marchés du Canada central. Mais cette question ne concerne pas mon ministère et je ne suis pas une autorité en la matière.

M. COATES : Je note que nous avons examiné le projet de construction d'une centrale à Saint-Jean et aussi à Trenton. Le ministère envisage-t-il d'en construire d'autres dans un avenir rapproché ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Oui. On peut retracer le plan d'ensemble dans le rapport que les agences consultatives nous ont présenté l'automne dernier. Autant que je sache, nous allons procéder à l'érection de ces principales usines pour le moment et lorsqu'elles commenceront à produire et que la demande se fera sentir, de nouvelles centrales seront construites en vue de répondre à cette demande. Les commissions d'énergie des provinces en cause disposent de graphiques indiquant la somme d'énergie à produire pour répondre à la demande prévue pour les années à venir, et c'est à elles qu'il appartiendra de décider quelles nouvelles usines seront nécessaires pour telle ou telle fin.

LE PRÉSIDENT : Messieurs, sommes-nous convenus d'approuver les postes 276 à 281 ?

M. DUMAS : J'avais une question à poser au ministre. Dans son exposé il a mentionné que son ministère s'intéresse aux ressources en nappes aquifères. Me dira-t-il si son ministère effectue des relevés à cet égard ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Auriez-vous l'obligeance de répéter la dernière partie de votre question, s'il vous plaît ?

M. DUMAS : Votre ministère poursuit-il des études au sujet des nappes aquifères ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : A l'heure actuelle, non. C'est là une lacune dont souffrait le programme fédéral. Aujourd'hui, cependant, les Mines et Relevés techniques poursuivent un programme à cet égard par l'entremise de la Commission géologique du Canada.

M. DUMAS : En effet, je crois savoir que le ministère des Mines et des Relevés techniques effectue depuis très longtemps des relevés de nos ressources hydrauliques, mais je me demandais si ces travaux seront pris en main par votre ministère à l'avenir ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : Non, nous ne nous en chargerons pas.

M. DUMAS : Travaillerez-vous en collaboration avec le ministère des Mines et des Relevés techniques ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : En examinant cette question des ressources hydrauliques j'ai constaté que de nombreux renseignements nous faisaient défaut au sujet des nappes aquifères, et il a été décidé que ce programme serait continué par ceux qui s'adonnent déjà à ce travail, dans certaines parties du Canada.

M. NIELSEN : Avant que nous ajournions, me diriez-vous si la Commission d'énergie du Nord canadien a le pouvoir d'acquérir des usines et du matériel déjà existants ?

M. ROBERTSON : A cette question je réponds par l'affirmative, monsieur le président.

M. DUMAS : Je ne crois pas que nous terminions aujourd'hui l'examen du poste présentement à l'étude. Me dira-t-on si le gouvernement a versé de l'argent à une société privée en vue de déterminer s'il serait possible de tirer de l'énergie du Fraser ?

M. HAMILTON : *(Qu'Appelle)* : En réponse à cette question, monsieur le président, je dois dire que nous n'avons pas accordé de subvention à quelque entreprise privée que ce soit. Il y a bien la Commission du fleuve Fraser qui effectue ou a effectué des relevés sur le Fraser, mais autant que nous le sachions, aucune entreprise privée ne s'est vu octroyer de subvention à cette fin.

LE PRÉSIDENT : Midi et demi va bientôt sonner et, ainsi que l'a fait observer M. Hardie, nous aurons probablement à revenir sur ce poste demain. Messieurs, nous allons laisser ces crédits en suspens jusqu'à demain. Notre prochaine réunion débutera demain à 9 heures. De plus, je crois que nous devrons envisager de tenir une réunion supplémentaire cette semaine.

Si on n'y voit pas d'objection, le Comité consent-il à siéger vendredi ? Cela vous conviendrait-il ?

M. HARDIE : Si nous devons siéger demain, que ce soit à 9 heures.

LE PRÉSIDENT : Oui. Vous vous êtes assemblés à 9 heures la dernière fois et vous pourriez vous réunir de nouveau à pareille heure.

Une VOIX : Pourrions-nous débuter la séance à 10 heures et demie, vendredi ?

LE PRÉSIDENT : Comme la Chambre siège vendredi matin, ne pourrions-nous pas nous réunir à 9 heures ?

M. DUMAS : Je propose que nous tenions une séance vendredi à 9 heures et demie.

LE PRÉSIDENT : Vous disposerez ainsi d'une heure et demie.

Messieurs, permettez-moi de vous signaler juste avant que vous quittiez que le ministre s'est reporté à cet exposé de la Banque Royale du Canada sur les ressources naturelles du pays. Cet écrit mérite fort d'être lu. C'est un vrai chef-d'oeuvre. Nous en avons quelques exemplaires qui vont vous être distribués.

Par ailleurs, ceux d'entre vous qui désireraient d'autres exemplaires de cette excellente réimpression de "Wisdom's Heritage" n'auront qu'à s'adresser à notre secrétaire. En terminant je tiens à vous exprimer ma satisfaction d'avoir pu compter vingt-trois présences ce matin. Je trouve cela magnifique.

J'espère que nous serons en mesure d'ouvrir notre séance de demain matin à 9 heures précises.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU MARDI 24 JUIN 1958

Prévisions de dépenses du Ministère du Nord canadien
et des Ressources nationales
pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'hon. Alvin Hamilton, ministre; M. R. G. Robertson, sous-ministre; M. E. W. Humphrys, directeur général de la Commission d'énergie du Nord canadien.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. Murphy

Vice-président: M. Erik Nielsen

et MM.

Aiken,
Baskin,
Bruchési,
Cadieu,
Coates,
Drouin,
Dumas,
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*),
Fréchette,
Godin,
Granger,
Gundlock,
Hardie,
Kindt,
Korchinski,
Latour,
Leduc,
MacRea,
Martel,
Martin (*Timmins*),
Martineau,
McLennan,
Mitchell,
Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*),
Payne,
Pugh,
Roberge,
Richard (*Saint-Maurice-Laflèche*),
Robichaud,
Simpson,
Stearns,
Villeneuve,
Woolliams—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 24 juin 1958.

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 9 heures du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Baskin, Cadieu, Drouin, Dumas, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Gundlock, Hardie, Kindt, Korchinski, Latour, MacRae, Martel, McLennan, Mitchell, Murphy, Nielsen, Pugh, Roberge, Robichaud, Simpson et Stearns. (22)

Aussi présents, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: L'hon. Alvin Hamilton, ministre; MM. R. G. Robertson, sous-ministre; E.-A. Côté et F. J. G. Cunningham, sous-ministres adjoints; F. A. G. Carter, agent en chef d'administration; G. M. Carty, agent exécutif; MM. J. D. McLeod, ingénieur en chef, R. H. Clark, ingénieur hydraulicien en chef, et A.-F.-C. Sincennes, agent d'administration, de la Division des ressources hydrauliques; MM. B. G. Sivertz, directeur; R. A. G. Phillips, chef du service de l'Arctique; W. G. Brown, chef du service territorial; A. B. Connelly, chef du service des mines et des terres; J. V. Jacobson, chef du service de l'éducation; F. C. Bradley et J. I. Nicol, respectivement chef et sous-chef du service des recherches techniques et des projets d'aménagement; J. F. Doyle, agent d'administration, et G. H. Montsion, comptable, tous de la Division des régions septentrionales et des terres; M. E. W. Humphrys, directeur général de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année 1958-1959.

Les crédits 276 à 281, inclusivement, du budget principal des dépenses, afférents à la Division des ressources hydrauliques, et les crédits 506 et 507 du budget principal et le crédit 659 du budget supplémentaire, afférents aux prêts, placements et avances, sont examinés de nouveau et approuvés.

Les crédits 282 à 289 du budget principal des dépenses et les crédits 584 à 586 du budget supplémentaire, afférents à la Division des régions septentrionales et des terres, sont mis en délibération et examinés.

A 11 h. 5 du matin, le Comité s'ajourne au vendredi 27 juin 1958, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

MARDI 24 juin 1958,
9 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Nous commençons.

Nous en sommes encore aux crédits étudiés hier dans le budget principal des dépenses, sous la rubrique de la Division des ressources hydrauliques, les crédits 276 à 281; au chapitre Prêts, Placements et Avances, ce sont les postes 506 et 507, et dans le budget supplémentaire, le poste 659. Avez-vous des questions à poser, messieurs?

M. DUMAS: Je me demande si le ministre pourrait nous dire ce qu'il est advenu du projet de la *Frobisher Limited*, qui avait l'intention de faire un grand relevé des potentiels hydrauliques dans le nord de la Colombie-Britannique et dans le Yukon.

L'hon. ALVIN HAMILTON (*ministre du Nord canadien et des Ressources nationales*): Vous m'interrogez au sujet d'une entreprise privée. Tout ce dont je peux faire part au Comité, c'est que l'un des dirigeants de cette entreprise viendra me voir sous peu. Il me donnera une idée générale de ce qu'elle est en train de faire. Autant que je sache, ce groupe poursuit l'exécution de ses projets techniques. Nous n'en savons pas plus que ce que les journaux en ont dit et, comme vous le savez, il n'en a été à peu près pas question depuis quelques mois.

M. DUMAS: Je crois que, si votre ministère intervient, c'est parce que ces eaux provinciales sont aussi des eaux internationales.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui. Comme vous le savez, ces eaux traversent le Yukon et la compagnie a un permis du ministère. C'est pourquoi nous sommes intéressés. Nous avons un certain droit de regard sur ce qu'elle fait.

M. DUMAS: Est-ce qu'elle présente des rapports à votre ministère?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Mon sous-ministre me dit qu'elle en présente périodiquement.

M. ROBICHAUD: Le ministre pourrait-il nous dire quelle partie du montant de $537,000 prévu dans les crédits de 1957-1958 pour l'usine thermique de Saint-Jean a été dépensée?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Le directeur général de la Commission d'énergie du Nord canadien est présent. Il s'occupe de tous les détails. Nous gagnerons du temps s'il veut bien répondre directement.

M. E. W. HUMPHRYS (*directeur général de la Commission d'énergie du Nord canadien*): La Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick ne nous a fait aucun rapport des dépenses faites, mais les dépenses contractées jusqu'ici ont été limitées aux plans préliminaires et aux acomptes versés pour le gros matériel, comme les turbines.

M. ROBICHAUD: Le total de $537,000 a-t-il été dépensé l'an dernier?

M. HUMPHRYS: Non. C'était une estimation du montant requis pour l'année à venir.

M. ROBICHAUD: Quelle proportion en a déjà été dépensée?

M. R. G. ROBERTSON (*sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales*): Monsieur le président, il n'a rien été dépensé de ce montant au cours de la dernière année financière. C'était là une estimation du montant qui serait requis. Il est arrivé que les travaux entrepris en fait de plans et consultations n'ont rendu le paiement d'aucun acompte nécessaire avant le 31 mars. Rien n'a donc été prélevé sur ce montant.

M. ROBICHAUD: Aucun montant n'a été dépensé l'an dernier?

M. ROBERTSON: Non.

M. ROBICHAUD: Est-il possible de toucher à cet argent avant la conclusion d'une entente avec la province?

M. ROBERTSON: Le crédit de la dernière année financière est tombé en annulation le 31 mars et nous considérons en réalité un montant prévu pour la nouvelle année financière.

M. ROBICHAUD: Il n'a donc pas été dépensé d'argent non plus au cours de la présente année financière.

M. HUMPHRYS: L'État canadien n'a versé aucun acompte à la province du Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick peut avoir fait des paiements, mais nous n'en avons aucune connaissance. Nulle somme n'a été versée par le gouvernement fédéral à la province du Nouveau-Brunswick.

M. ROBICHAUD: Le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral peuvent-ils faire des paiements avant qu'un accord soit signé?

M. HUMPHRYS: Non. La province du Nouveau-Brunswick le peut, mais le gouvernement fédéral ne le peut pas.

M. ROBERTSON: Voici quel est l'état de la situation, monsieur Robichaud. L'exécution du projet d'usine suit son cours. Il n'y a eu aucun retard. La province du Nouveau-Brunswick peut avoir effectué certains paiements aux ingénieurs conseils en sachant qu'elle serait remboursée une fois l'accord signé. Il a été discuté et rédigé et je pense qu'il est virtuellement prêt à être signé.

M. HUMPHRYS: Oui. Il a été accepté par la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick. Il y a deux accords, un entre le gouvernement fédéral et la province du Nouveau-Brunswick, qui a été signé, et un autre touchant l'usine thermique de Saint-Jean-Est, qui est en voie de négociation et qui a été accepté par les Maritimes.

M. ROBICHAUD: Est-ce que l'on a commandé du matériel?

M. HUMPHRYS: La turbine et le générateur ont été commandés l'an dernier par la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs?

M. HARDIE: Oui. J'ai demandé au ministre si le gouvernement avait versé de l'argent à une compagnie privée pour effectuer des relevés sur le fleuve Fraser. Le ministre a répondu non hier. Je crois que s'il remonte à 1955, il constatera que la *British Columbia Electric* a reçu une somme d'environ $250,000 pour faire un relevé du potentiel sur le Fraser. Je me demande si le ministre voudrait produire les rapports de la *British Columbia Electric.*

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Tout d'abord, monsieur le président, j'ai dit hier qu'on n'avait pas versé d'argent à une compagnie privée. Nous avons bien retenu les services de la *British Columbia Engineering* pour faire des études sur le Fraser, mais nous n'avons pas payé d'argent à une compagnie privée. Ce que vous avez demandé, ce sont les rapports de la Commission du fleuve Fraser. Ces rapports. . .

M. HARDIE: Ont-ils été déposés?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je crois qu'ils sont administratifs. Nous en avons discuté, monsieur le président, et le rapport de la *British Columbia Engineering* porte sur tout le bassin du Columbia et du Fraser et sur le projet de détourner le Columbia dans le Fraser. Cette même question a surgi à la Chambre lors de la dernière législature et j'ai dit que l'intérêt public m'interdisait de divulguer les renseignements que nous possédons à ce stade de l'affaire. Je ne saisissais pas bien, si vous me permettez de le dire, à quoi vous vouliez en venir avec vos questions sur l'argent dépensé.

M. HARDIE: J'estimais que si le contribuable canadien payait pour faire effectuer des relevés techniques par la *British Columbia Engineering*, les résultats de ces relevés devraient être produits.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui. Nous avons bel et bien l'intention de déposer un rapport quand les renseignements auront servi et que l'intérêt public ne nous commandera plus de les garder pour nous. Je crois avoir très explicitement dit à la Chambre lors de la dernière législature que les renseignements sur toute la question du Columbia et du Fraser étaient très importants et qu'un seul faux mouvement pouvait nuire beaucoup aux intérêts du pays. Pour cette raison, il est clair que la divulgation de ces renseignements serait contraire à l'intérêt public à l'heure actuelle.

M. HARDIE: Je voudrais demander à M. Humphrys quelle quantité d'énergie, ou d'énergie supplémentaire, sera produite par l'agrandissement projeté de l'usine de la Commission d'énergie du Nord canadien sur la rivière Snare.

M. HUMPHRYS: C'est à l'étude actuellement. Nous aurons 6,500 c.v. de plus. Tout le potentiel de cet emplacement est de 13,000.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs?

Approuvons-nous les crédits de la Division des ressources hydrauliques, 276 à 281 inclusivement, les crédits 506 et 507 du chapitre Prêts, Placements et Avances et le crédit 659 du budget supplémentaire?

M. DUMAS: Monsieur le président, je crois que vous avez dit qu'il n'y avait pas de budget supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: Le crédit supplémentaire est 659, monsieur Dumas. Avez-vous le budget supplémentaire sous les yeux?

M. DUMAS: Oui.

Je n'ai aucune question à ce sujet, monsieur le président. Je croyais simplement vous avoir entendu dire qu'il n'y avait pas de budget supplémentaire. Cependant, je vois qu'il y a un montant estimatif de $2,290,000 d'ajouté au montant estimatif prévu pour le crédit 507.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, avant que ces crédits soient approuvés, ne pourrait-on pas nous expliquer ce montant additionnel? J'ai cru comprendre hier que même les crédits du budget principal étaient un peu élevés. Les provinces n'ont pas élaboré de projets qui exigeraient le plein montant. Pourrait-on nous expliquer cela?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Pendant que ces messieurs consultent leurs notes, je devrais peut-être préciser que, dans le budget principal, il y avait des prévisions de 11 millions de dollars et plus, n'est-ce pas? Le total prévu dépasse 11 millions pour des avances. Depuis que ces prévisions ont été préparées, l'un des item a été retranché. Le total des avances qui restent dans ce crédit est inférieur à 11 millions de dollars. Depuis, on a fait entrer en ligne de compte des éléments additionnels qui forment le crédit supplémentaire.

M. ROBERTSON: Monsieur le président, je crois pouvoir répondre à monsieur Robichaud.

Ce crédit supplémentaire découle en réalité du fait que les paiements prévus pour la dernière année financière n'ont pas été faits parce que les mé-

moires des provinces nous sont parvenus avec divers retards, et pour d'autres raisons semblables.

Hier, le ministre a cité le chiffre de $10,859,000 pour les projets de l'année financière 1958-1959. Ces prévisions furent rassemblées, je crois, en novembre dernier alors que l'on croyait que ces montants seraient dépensés au cours de la dernière année financière et nous les avions mis dans notre budget. En réalité, ces montants n'ont pas été dépensés au cours de la dernière année financière, et il nous faut maintenant pourvoir à des choses dont nous escomptions la réalisation au cours de la dernière année financière mais qui n'ont pas été faites au cours de cette période. En réalité, ce crédit supplémentaire a pour objet de couvrir des dépenses que nous pensions devoir acquitter avant le 31 mars, mais qui ne l'ont pas été. Par conséquent, elles devront être payées au cours de la présente année financière, et il y a un redressement de quelques centaines de milliers de dollars rendu nécessaire par des faits connus subséquemment.

M. ROBICHAUD: En d'autres mots, monsieur le président, nous aurons encore fatalement cette année des montants considérables de crédits supplémentaires qui ne serviront pas. D'après ce que vient de dire M. Robertson, il y a des montants considérables qui n'ont pas été employés l'an dernier. Nous approchons maintenant de la fin de juin et, pourtant, le plus gros item ici est l'usine thermique de Saint-Jean-Est. Même à ce stade, aucun accord n'a été signé. Cela veut dire que les travaux ne pourront pas commencer avant le 31 mars prochain. Il y a probablement dans ces prévisions des montants considérables qui ne seront pas dépensés.

Au cours des années précédentes à la Chambre, j'ai souvent entendu blâmer l'ancienne administration parce qu'elle faisait entrer dans les prévisions des montants dont elle savait qu'ils ne pourraient pas être dépensés avant la fin de l'année financière.

Le PRÉSIDENT: Il a été clairement dit, je crois, monsieur Robichaud, que les travaux étaient commencés. Est-ce que j'ai raison?

M. ROBERTSON: C'est exact, monsieur le président.

Quant au point soulevé par M. Robichaud, il faut reconnaître, je crois, qu'il s'agit d'un projet entièrement nouveau, dont il n'avait jamais été question auparavant. Tout ce qu'il a été possible de faire pour la dernière année financière, c'est de discuter avec les provinces et d'essayer d'obtenir des estimations de ce qu'il serait possible de réaliser avant le 31 mars. Ce sont les montants qui sont entrés dans les prévisions de 1957-1958, car il nous faut faire nos prévisions en novembre pour l'année financière suivante. Il nous a fallu faire une estimation des montants qui pourraient être dépensés en 1958 et en 1959. Les provinces et la Commission d'énergie du Nord canadien avançaient un peu à tâtons parce qu'il s'agissait d'un programme nouveau. On ne pouvait pas être absolument certain, comme on l'est avec un programme déjà en voie d'exécution, de ce qui serait mis en marche aux dates fixées.

Les événements ont démontré que les provinces et nous-mêmes avions prévu avec trop d'optimisme ce qu'il serait possible d'accomplir avant le 31 mars. Nous n'avons encore aucune raison de croire que ces prévisions sont optimistes pour 1958-1959. Il pourrait arriver que les choses n'aillent pas aussi vite que nous l'espérons, mais nous n'avons aucune raison de le croire en ce moment. Les travaux de Saint-Jean-Est se poursuivent. Comme le ministre l'a dit, la turbine et le générateur ont été commandés. Que l'accord n'ait pas été signé, cela n'a pas retardé les plans ou les autres travaux.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, dans le document déposé à la Chambre le 16 juin, je vois qu'à cette date-là aucune estimation du coût n'avait encore été reçue de la province du Nouveau-Brunswick et qu'aucun renseignement n'est disponible à l'heure actuelle.

Il faut en conclure que l'on n'a encore reçu aucun renseignement de la province bien qu'il se fasse tard. A-t-on reçu des renseignements ?

M. ROBERTSON: Excusez-moi, monsieur Robichaud. Je ne sais pas de quel document vous parlez.

M. ROBICHAUD: Je parle de l'accord entre les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse dont le texte fut déposé à la Chambre le 16 juin. Il est dit qu'aucune estimation définitive du coût n'a été reçue de la province du Nouveau-Brunswick pour les travaux devant être entrepris cette année au Nouveau-Brunswick. Et même, il y a une note disant qu'il n'y a aucun renseignement disponible à l'heure actuelle.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Monsieur le président, pendant que nous discutons cette affaire en détail, je crois devoir dire que le tout se résume à dire qu'il y avait dans les prévisions de 1957-1958 un projet d'usine thermique à Saint-Jean-Est et qu'une dépense de $500,000 était autorisée. Ce montant ne fut pas tout dépensé et l'autorisation expira.

Pour l'année financière 1958-1959, le crédit demandé est $2,700,000. Cette somme est fondée sur le rapport d'une société d'ingénieurs conseils de Montréal. Quant aux lignes de transmission, tout ce qu'on a fait dans ces deux ans a été d'estimer le montant que l'on croyait pouvoir dépenser dans ces deux ans. Il n'y a aucune estimation du coût total. La somme demandée reflète l'état de la situation à ce moment-là.

Quand cette question fut posée à la Chambre et que la réponse fut déposée, il n'y avait pas d'estimation. On peut en avoir fait une depuis.

M. ROBERTSON: Monsieur le président, en ce qui concerne la question de M. Robichaud, je crois qu'aucune estimation globale du coût n'apparaît pour certaines lignes de transmission et certaines stations terminus au Nouveau-Brunswick. Incidemment, cela ne s'applique pas à la Nouvelle-Écosse, ni à l'usine de Saint-Jean-Est. Il est certain qu'en ce qui concerne ces ouvrages, la Commission hydro-électrique de Saint-Jean n'en a pas encore terminé les plans. Cela n'empêche pas de procéder à l'érection des pylônes et des autres ouvrages de ce genre qui peuvent se construire. C'est la mise au point des derniers détails dans les plans qui tarde.

M. ROBICHAUD: A-t-on demandé des soumissions pour les lignes de transmission ?

M. HUMPHRYS: Dans le cas de la ligne de transmission de Saint-Jean à Frédéricton, on a demandé des soumissions. Pour certaines des autres lignes, les autorités ont l'intention de se charger elles-mêmes des travaux et de demander des soumissions pour les matériaux. Elles utiliseront leur propre main-d'œuvre. La Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick devra y consentir.

M. ROBICHAUD: Est-ce que les soumissions seront demandées par la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick ?

M. HUMPHRYS: Oui, dans ce cas, sous réserve de notre approbation.

M. HARDIE: Y a-t-il dans les prévisions de cette division un poste afférent au relevé dont M. Humphrys a parlé en ce qui concerne l'agrandissement de l'usine génératrice de la rivière Snare ?

M. HUMPHRYS: Non. C'est purement une affaire de la Commission d'énergie et elle est couverte par les crédits de la Commission d'énergie.

M. HARDIE: Il a récemment été annoncé que la Commission d'énergie allait agrandir cette usine. L'annonce disait que la période d'amortissement de cette nouvelle usine serait de 30 ans. Est-ce que la vieille usine est aussi amortissable en 30 ans ?

M. ROBERTSON: Oui. L'entière entreprise a été refinancée. La dette de la vieille usine a été jointe à celle de la nouvelle et le total sera amorti en 30

ans. Une grande partie du travail technique a été effectuée l'an dernier par la Commission d'énergie du Nord canadien et dans le budget au compte capital pour l'année qui vient nous avons un montant de $500,000 pour acquitter les dépenses à subir au cours de la prochaine année financière. Le gros des dépenses se fera dans l'année financière suivante.

(Les crédits 276 à 281 du budget principal des dépenses sont approuvés.)

(Les crédits 506 et 507 du budget principal sont approuvés.)

(Le crédit supplémentaire 659 est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Je dois mentionner que nous n'avons pas encore abordé le crédit 508. Avec votre permission nous y reviendrons quand les fonctionnaires des parcs nationaux seront ici de nouveau.

Nous allons maintenant examiner la Division des régions septentrionales et des terres, d'abord les crédits 282 à 289 inclusivement du budget principal, puis les crédits supplémentaires 584 à 586 inclusivement.

DIVISION DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES ET DES TERRES

Budget principal

Item 282. Administration ..... $ 1,209,353

Territoire du Yukon—

Item 283. Fonctionnement et entretien, y compris $1,000 pour subventions aux musées du Territoire du Yukon ..... $ 820,897

Item 284. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel ..... $ 3,251,084

Item 285. Versements annuels, pour chacune des années financières de la période commençant le 1er avril 1957 et se terminant le 31 mars 1962, au gouvernement du Territoire du Yukon, conformément à une convention devant être conclue entre le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil, pour le gouvernement du Canada, et le commissaire du Territoire du Yukon, pour le gouvernement du Territoire du Yukon, ladite convention devant stipuler, aux conditions qui seront acceptées de part et d'autre, que le gouvernement du Territoire du Yukon n'imposera, ne prélèvera ni ne percevra d'impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés ni d'impôts sur les sociétés ni de droits successoraux, selon les définitions contenues dans la convention, pour la période de cinq ans y mentionnée; le paiement du montant total des versements à effectuer d'après la convention devant être calculé de la manière suivante:

a) une subvention annuelle de quatre-vingts cents (80c.) par tête au gouvernement du Territoire du Yukon à l'égard d'une population de douze mille cent quatre-vingt-dix (12,190) personnes, c'est-à-dire la population du Territoire pour l'année 1956 d'après le recensement fait en 1956, soit $9,752;

b) une subvention de $30,000 pour venir en aide au gouvernement et au Conseil du Territoire; et

c) pour l'année financière se terminant en 1958, la somme de quatre cent dix-neuf mille dollars ($419,000) et pour chacune des quatre années financières qui suivent immédiatement, le plus considérable des montants suivants:
(A) le quotient obtenu par la division de

1. la somme de quatre cent dix-neuf mille dollars ($419,000) multipliée par la valeur du produit national brut par tête pour l'année civile qui précède immédiatement l'année civile au cours de laquelle a commencé l'année financière à l'égard de laquelle le paiement est effectué,

par

2. la valeur du produit national brut par tête pour l'année civile 1956, ou

(B) quatre-vingt-quinze pour cent du montant payé aux termes du présent sous-alinéa dans l'année financière qui précède immédiatement;

le montant estimatif requis pour l'année financière 1958-1959 étant de ..... $ 478,752

Territoires du Nord-Ouest et autres services extérieurs—

Item 286. Fonctionnement et entretien, y compris $1,000 pour subventions aux musées des Territoires du Nord-Ouest ..... $ 6,263,941

Item 287. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris les frais dus au déplacement de la ville d'Aklavik et le paiement des indemnités prescrites par le gouverneur en conseil à l'intention des personnes atteintes par ce déplacement $15,053,450

Item 288. Versements annuels, pour chacune des années financières de la période commençant le 1er avril 1957 et se terminant le 31 mars 1962, au Compte du revenu des Territoires du Nord-Ouest, conformément à une convention qui pourra être conclue entre le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil, pour le gouvernement du Canada, et le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, avec l'approbation du Conseil des Territoires du

Nord-Ouest, pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ladite convention devant stipuler, aux conditions qui seront acceptées de part et d'autre, que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'imposera, ne prélèvera ni ne percevra d'impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés ni d'impôts sur les sociétés ni de droits successoraux, selon les définitions contenues dans la convention, pour la période de cinq ans y mentionnée; le paiement du montant total des versements à effectuer d'après la convention devant être calculé de la manière suivante:

a) une subvention annuelle de quatre-vingts cents (80c.) par tête au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à l'égard d'une population de dix-neuf mille trois cent treize (19,313) personnes, c'est-à-dire la population des Territoires pour l'année 1956 d'après le recensement fait en 1956, soit $15,450.40;

b) une subvention de $30,000 pour venir en aide au gouvernement et au Conseil des Territoires du Nord-Ouest; et

c) pour l'année financière se terminant en 1958, la somme de cinq cent vingt mille dollars ($520,000) et pour chacune des quatre années financières qui suivent immédiatement, le plus considérable des montants suivants:
(A) le quotient obtenu par la division de
1. la somme de cinq cent vingt mille dollars ($520,000) multipliée par la valeur du produit national brut par tête, pour l'année civile qui précède immédiatement celle au cours de laquelle a commencé l'année financière à l'égard de laquelle le paiement est effectué,

par

2. la valeur du produit national brut par tête, pour l'année civile 1956, ou

(B) quatre-vingt-quinze pour cent du montant payé aux termes du présent sous-alinéa dans l'année financière qui précède immédiatement;
le montant estimatif total requis pour l'année financière 1958-1959 étant.. $ 585,451

Item 289. Contributions aux provinces pour aider à l'aménagement de chemins d'accès aux ressources conformément aux accords conclus ou à conclure par le Canada avec les provinces ..... $ 9,000,000

$36,662,928

Budget supplémentaire

Item 584. Administration—Crédit supplémentaire ..... $ 59,440

Territoires du Nord-Ouest et autres services extérieurs—

Item 585. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire ..... $ 69,604

Item 586. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire ..... $ 3,500,000

$ 3,629,044

Le PRÉSIDENT: Je pense que le Comité aimerait entendre un exposé du ministre. Mais auparavant, au nom des membres du Comité, je souhaite la bienvenue à M. Drouin et formule l'espoir que sa santé lui permettra désormais d'assister aux séances du Comité.

Monsieur le ministre.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): J'ai demandé à deux des fonctionnaires d'aller chercher dans mon bureau la carte que j'avais ici au début des séances.

Monsieur le président, les crédits que nous étudions maintenant sont très considérables. Vous constatez qu'il y a une formidable augmentation et il se pourrait fort que l'an prochain et l'année suivante il y ait d'autres nouvelles et fortes augmentations pour les régions septentrionales et les terres.

Je vais maintenant vous montrer en détail les éléments sur lesquels nous appuyons notre conception de la mise en valeur du Nord canadien, et cela pour faire ressortir les aspects des problèmes du Nord que je n'avais pas mentionnés dans mon exposé initial au Comité. Vous vous souvenez que, dans cet exposé initial, j'ai tenté de vous définir la philosophie qui inspire actuellement la mise en valeur du Nord canadien. J'ai insisté en particulier sur le fait que l'on se rend de plus en plus compte en Amérique du Nord que les sources de certaines matières premières stratégiques s'appauvrissent aux États-Unis et que l'abondance de ces ressources naturelles dont nous sommes pourvus nous donne un avantage particulier qui rend très urgent pour nous de tracer un programme pour bien utiliser ces ressources.

Lors de mon exposé initial, je vous ai montré la carte qui est devant vous. Sur cette carte sont indiquées d'une façon générale les principales zones pétrolifères et les principales zones de roches dures métallifères. La préparation d'un programme de mise en valeur du Nord consiste à démarquer ces ressources afin de connaître avec plus de précision le potentiel et les ressources probables d'une partie du Canada qui en englobe de beaucoup la plus grande superficie. J'ai mentionné que 75 p. 100 de la superficie du pays étaient à l'heure actuelle à peu près totalement inaccessibles à l'exploitation et à l'exploration.

Dans mes remarques initiales, en me servant de cette carte comme guide, j'ai dit quels étaient nos plans généraux, ou notre stratégie, pour pénétrer dans ces principales zones et permettre à l'initiative privée de jeter un coup d'œil sur ces ressources. A l'occasion de ces demandes de crédits, je voudrais parler en détail de certaines des questions que je n'ai pas mentionnées dans mes remarques initiales. Je crois que les crédits demandés nous mettent en présence des principes fondamentaux qui diront si ce programme est juste ou faux.

J'ai déjà parlé de la grande abondance de minéraux, pétrole, gaz, énergie hydraulique, bois et aussi, à un degré moindre, de poisson et de fourrures qu'il y a dans cette vaste région du Nord. J'ai insisté, je crois, sur le besoin de commencer maintenant à découvrir ce que nous possédons. J'ai clairement fait observer aussi que le moment à choisir pour la mise en valeur de cette région dépendrait du climat économique. Pour m'exprimer autrement, si nous rendons accessible une nouvelle région, — et je songe en particulier aux minéraux en ce moment, — il ne sera pas nécessairement à propos d'en commencer immédiatement l'exploitation.

J'ai essayé de faire comprendre que nous servirons l'intérêt national en découvrant ce que nous pouvons faire et ce que nous pouvons projeter. L'exploitation proprement dite suivra si j'ai bien prévu l'évolution que subira l'économie nord-américaine au cours des dix ou vingt prochaines années. L'important est de faire maintenant l'inventaire de ce que nous possédons et d'établir la meilleure façon d'utiliser ces ressources.

Je puis même m'exprimer d'une troisième façon. Si nous devons devenir éventuellement une nation de 50, 75 ou 100 millions d'hommes, il nous faut asseoir l'économie de cette nation sur une grande industrie de transformation, à la fois primaire et secondaire. Avant d'en arriver à des décisions, il nous faut faire connaître les faits et fournir à l'entreprise privée la certitude qu'il sera avantageux de transformer les produits bruts au Canada. Il nous faut démontrer que les frais de production seront plus bas ici que dans toute autre partie du monde. En d'autres mots, des capitaux seront mis en commun et jetés dans ces régions du Nord non seulement pour y prendre des matières premières et y exploiter des sources d'énergie, mais aussi pour conjuguer les unes et les autres et les utiliser ici, au Canada, dans une famille d'industries de transformation.

Ayant répété ces données générales, je voudrais aborder maintenant un nouvel aspect du problème. Personne ne peut entreprendre d'établir une industrie semblable, comme je vous l'ai démontré sur cette carte, sans connaître un peu les difficultés à surmonter. Par exemple, on a dit au Comité qu'une route pénétrant dans la région du fleuve Mackenzie devrait être une route de toute première classe, sans quoi il ne vaudrait pas la peine de la construire. Je suis d'avis contraire. S'il nous fallait construire des routes semblables aux routes pour grandes vitesses qu'il y a dans les régions habitées de l'Amérique du Nord, avec nos ressources financières actuelles, la mise en valeur du Nord se trouverait indéfiniment reculée.

A ce propos, quand nous en viendrons au crédit pour des routes menant aux ressources, je crois que le Comité aura le droit de nous interroger, les fonctionnaires qui sont ici et moi-même, sur la question des normes routières.

Je ne connais pas la meilleure solution, mais je serai disposé à vous livrer notre façon de penser sur la question des normes. Les normes comprennent la charge qu'une route peut porter, la courbure, l'alignement, les pentes et tout ce dont il faut tenir compte pour établir le prix. Ce sont des détails que nous pourrons discuter, je pense, quand ce crédit viendra.

Ces considérations générales que j'ai mentionnées ne sont pas limitées à la nature du terrain. Dans l'ouest du Yukon, il y a une caractéristique intéressante. Non seulement y a-t-il de hautes montagnes, mais il y a aussi des vallées planes entre ces montagnes. On trouve généralement dans ces vallées des bancs de gravier le long des rivières. Nous espérons donc prouver, et c'est ce que le relevé de cet été a pour but de démontrer, d'une façon ou d'une autre, qu'il ne sera pas nécessaire de transporter du gravier pour construire une route à travers le Yukon.

Notre grande inquiétude au Yukon provient des sols gelés en permanence sur les contre-pentes nord des montagnes. Une route de reconnaissance servira à indiquer où la route peut passer, afin de réduire la forte dépense nécessaire pour faire passer la route sur une zone de gel. Je traduis en chiffres: 90 p. 100 de la route peuvent se construire avec du gravier, sans gel permanent. C'est sur cela que nous avons fondé notre estimation initiale pour ce projet routier au cours des cinq ou six prochaines années.

Dans la région du fleuve Mackenzie, que je vais vous montrer sur cette carte, la situation est tout à fait différente. Il se construit actuellement une route longeant le côté ouest du Grand lac des Esclaves, montant vers Fort-Rae et redescendant à Yellowknife. Éventuellement, il nous faudra pousser cette route depuis Fort-Rae jusqu'à l'extrémité orientale du Grand lac des Ours et de là jusqu'à Coppermine. Cette route cherche en général à longer le bord du bouclier canadien, qui est colorié en rose. Le motif de ce tracé est évident. Nous réduirons les frais de construction tout en laissant cette grande artère d'exploration suffisamment proche du bouclier canadien pour que les groupes d'exploration puissent y pénétrer et d'où nous pourrons éventuellement, au besoin, faire rayonner d'autres routes secondaires pour mieux sonder d'autres régions. En d'autres termes, ces deux routes du Nord seront les artères de base, nord et sud, menant vers l'Arctique et qui pourront nous servir plus tard à construire tout un réseau routier.

Une autre partie du travail dans le Nord concerne l'élément humain, dont je n'ai rien dit jusqu'ici. L'une des grandes questions que le gouvernement se pose, et que tous se posent je pense, est celle de savoir dans quelle mesure nous pouvons étendre nos opérations dans le Nord à l'intérieur des limites imposées par la température. Il y a des retards ou des pénuries à envisager.

C'est une question qui préoccupe notre ministère au plus haut point. Le problème humain est multiple. Nous devons songer en premier lieu, je pense, aux Indiens et aux Esquimaux qui vivent dans la région et aux effets que l'activité des équipes de construction aura sur eux. Puis il faut songer que des blancs iront s'établir en permanence dans la région.

Quand les crédits en question seront discutés, j'espère que vous profiterez de l'occasion pour interroger certains des fonctionnaires qui sont ici et qui ont passé une grande partie de leur vie à se pencher sur ces problèmes. J'espère que vous leur ferez dire ce qu'ils croient que l'avenir réserve à ces populations du Nord.

La deuxième partie du problème est à la fois humaine et économique. Si quelqu'un va s'établir dans le Nord, quelles conditions faudra-t-il créer pour l'y garder tout en ayant des frais assez bas pour que l'opération soit économique? C'est ce dont dépendra le succès ou l'échec de nos efforts de développement dans le Nord.

Simplifions le problème. Allez au Comité des comptes publics et informez-vous avec soin de ce qu'il en coûte pour construire dans le Nord une maison

pour loger une famille moyenne, pour chauffer cette maison, pour y mettre l'eau courante, un service d'égout et toutes les autres commodités nécessaires de nos jours. Vous verrez que le prix est astronomique.

Par conséquent, la tâche de notre ministère sera de recourir à toute l'initiative et à toute l'ingéniosité dont nous disposons pour réunir tous les matériaux de recherche et toutes les leçons de l'expérience que nous pourrons afin de voir s'il est possible de réduire ces frais à des proportions qui rendront la vie là-bas non seulement possible, mais raisonnablement acceptable afin que les gens désirent y rester.

Il est inutile de mentionner que les pays vierges ont un grand attrait romanesque et qu'ils ont le don d'attirer et de retenir les meilleurs des hommes.

Ceux qui ont vécu dans le Nord, qui en ont affronté et vaincu les rigueurs ont un sentiment de fierté personnelle et ils éprouvent un grand attachement pour leur partie du Canada.

Ils disent spontanément et croient sincèrement que l'avenir de notre pays est chez eux.

A mon avis, ce sentiment est fort beau, mais ce n'est pas tout. Il faut que quelqu'un s'attelle à la tâche d'étudier froidement la question économique afin de rendre possible à des milliers de gens de vivre là. Je n'ai pas plus qu'un autre le talent de percer l'avenir, mais je ne peux pas entrevoir dans le Nord une population clairsemée comme celle que nous avons dans la région des grandes plaines. J'entrevois plutôt une collection d'agglomérations dont chacune se sera formée autour d'une activité économique quelconque, surtout minière. A mes yeux, notre principale tâche dans le Nord sera de susciter des conditions de vie comparables à celles qui existent dans les régions les plus froides qui sont habitées au Canada.

Dans une assemblée publique comme celle-ci, il me répugne de mentionner les régions les plus froides. Je m'aventure à dire que ma propre ville, Saskatoon, Winnipeg et Edmonton sont dans des régions froides, et j'établis une distinction entre ces villes et certaines villes du sud comme Windsor ou une région comme celle de Niagara. Mais si l'on peut apprendre à vivre dans un endroit comme Saskatoon, qui est l'une des plus belles villes du Canada, où il fait bon vivre. . .

M. PUGH: Les élections sont finies maintenant!

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je crois que nous pouvons apprendre à vivre dans une grande proportion des régions du Nord.

D'une part, dans les villes du Yukon, la température moyenne est plus élevée qu'elle ne l'est à Saskatoon. Et d'autre part, il y a moins de vent. Par conséquent, il s'y perd moins de chaleur dans une journée d'hiver à l'intérieur d'une maison ordinaire qu'il ne s'en perd à Saskatoon.

Les prix actuels des combustibles à Whitehorse, par exemple, sont plus élevés qu'à Saskatoon. Par conséquent, si l'on parvenait à réduire les frais de chauffage jusqu'à ce que les spécialistes en chauffage appellent le point de bon rendement, — et je songe ici aux dernières innovations en chauffage, — les dépenses de chauffage deviendraient les mêmes qu'à ces autres endroits que j'ai mentionnés. Je pense qu'il est possible de soutenir que, si l'on peut vivre à Saskatoon, — si belle que soit cette ville, — on peut vivre aussi dans les régions du nord du Yukon et dans les parties les moins froides de la vallée du fleuve Mackenzie.

Il faut avouer que, dans les régions du Nord, ce n'est pas tant le froid que la longueur des hivers qui compte et qu'il est déprimant d'avoir à vivre à l'intérieur une si grande partie de l'année.

J'ai tenté de vous présenter la question sans ménagements. J'espère que certaines de mes remarques vous auront incités à poser des questions sur notre

programme d'éducation, non seulement pour les Indiens et les Esquimaux qui vivent là, mais aussi pour les gens qui ne sont ni indiens ni esquimaux, c'est-à-dire tous ceux qui s'en iront vivre là.

J'espère aussi que vous nous interrogerez sur certains de nos projets d'habitations et nos projets pour fournir des services à des villes — et aussi un jour, j'espère, à des cités.

Vous avez vu dans les journaux que nous sommes à tenter tout cela dans la ville de Frobisher, qui est ici sur l'île de Baffin, où il n'y a pas d'arbres. De plus, nous avons fait l'expérience de construire une ville dans l'ouest de l'Arctique, Aklavik East Three. Je crois qu'il s'agit d'une sorte d'essai dans les deux cas. Aklavik East Three fut commencé il y a environ trois ans. Nous venons à peine de commencer à Frobisher Bay. Et je crois que le succès ou l'échec du ministère dépendra de la question de savoir si nous pourrons garder les frais suffisamment bas à un endroit comme Frobisher Bay.

J'ignore si nous pouvons vous renseigner beaucoup sur Frobisher Bay, mais je crois pouvoir dire au nom du ministère que nous vous fournirons tous les renseignements positifs que nous possédons. Cependant, certains des projets à longue échéance que nous avons devront être gardés en réserve jusqu'à ce que nous soyons mieux fixés à leur sujet.

Je veux maintenant mentionner un ou deux autres points et en revenir aux questions. Je crois qu'il faut apprendre aux nouveaux membres du Comité que le centre administratif des Territoires du Nord-Ouest, en ce qui concerne le Mackenzie, est Fort Smith, que j'indique ici.

On est à constituer à Fort Smith le centre administratif du district du fleuve Mackenzie, et c'est dans cette région, ou à l'est de cette région, que se trouve l'endroit appelé Pine Point, qui a suscité tant d'intérêt. Nous nous intéressons très vivement au poste de prospection minière de Pine Point.

Je crois qu'il devrait être permis de poser certaines catégories de questions dès maintenant bien que cette question relève en réalité du ministère des Transports.

Je ne mentionnerai pas toutes les régions le long du fleuve Mackenzie, ni l'intérêt que chacune d'elles peut offrir, mais je crois que vous serez désireux de poser des questions plus tard.

Dans l'est de l'Arctique, Frobisher sera le centre administratif. Ici, je crois qu'il serait sage de mentionner les raisons qui ont motivé le choix de Frobisher. La première raison, c'est qu'il y a là une très grande piste d'atterrissage. Économiquement, il arrive que c'est un excellent endroit pour nous comme centre d'opérations.

Cet aéroport et son entretien seront en grande partie payés a) par les services commerciaux de transport aérien qui l'utilisent et b) par la quote-part des forces militaires qui ont aussi besoin de cette base.

Les conditions économiques favorisant l'industrie du transport s'y trouvent donc, et nous prévoyons aussi que le placement que nous avons fait dans cette région produira des fruits.

Notre deuxième raison pour établir un centre administratif dans cette région c'est qu'il est plus que probable, je crois, que toute l'île de Baffin devienne un centre d'activité minière dans un avenir assez rapproché. Aux nouvelles que vous lisez dans les journaux touchant l'activité minière dans l'Ungava et la région de la baie d'Hudson s'ajouteront bientôt des nouvelles semblables concernant l'île de Baffin.

Je ne puis indiquer sur cette carte aucune future exploitation minière, mais je sais que l'administration de l'Arctique exige un centre assez rapproché, plus rapproché qu'Ottawa. Et nous ne pouvons pas attendre qu'il s'ouvre des mines pour établir un centre administratif.

A l'heure actuelle, nous ne savons pas où seront les exploitations minières, mais il nous faut un centre quelconque. Il s'agira peut-être de l'industrie du

pétrole. Même si l'on a trouvé du pétrole en 1946, 1947 et 1948 autour de la ville d'Edmonton, il est indéniable que tous les sièges sociaux de compagnies pétrolières sont à Calgary, car elles s'y établirent il y a longtemps lors des découvertes de la vallée Turner et continuèrent de se grouper autour de ce centre. Cela vous explique notre présence à Frobisher, qui est motivée d'abord par le transport commercial, ensuite par l'activité qui règne là et, troisièmement, par les industries minières que nous nous attendons d'y voir naître. Toutes les autres formes d'activité du ministère du Nord canadien, comme l'instruction des Esquimaux de la région et les autres fonctions administratives, pivoteront sur Frobisher.

Je ne crois pas devoir en dire plus, monsieur le président. Les chiffres du budget des dépenses révèlent suffisamment bien, ce me semble, l'augmentation des dépenses au compte capital cette année. J'ai des renseignements ici sur le nombre des fonctionnaires et d'autres chiffres que vos questions feront probablement sortir.

Je pourrais parler du mode d'instruction et du système administratif dans le Nord, mais ces détails viendront comme réponses à vos questions. Je désire clore mes remarques en disant simplement que j'ai confiance en l'avenir du pays, et qu'il faut nous rendre bien compte que, si grande soit notre ambition d'exploiter cette partie du pays, plus grande encore est la responsabilité que nous avons de nous occuper des gens qui l'habitent. Cette responsabilité n'est pas seulement envers les Esquimaux et les Indiens, mais envers ceux qui sans être esquimaux ou indiens demeurent là ou iront y demeurer. La question d'assurer une bonne administration à ces régions pendant la période de transition doit occuper une place de plus en plus grande dans nos esprits.

Il nous faut songer à instituer là nos gouvernements provinciaux et à leur fournir une assiette fiscale, car il leur faut s'occuper de l'instruction à tous ses stades transitoires et des administrations municipales à tous leurs stades transitoires. Nous portons les responsabilités d'un gouvernement provincial en matière de bien-être social, et les responsabilités d'un gouvernement municipal dans des domaines comme le bien-être social. A cet égard, nous n'agissons nullement comme ministère fédéral. Nous sommes de fait le gouvernement provincial dans la mesure où les besoins ne sont pas satisfaits par le gouvernement territorial, et nous avons aussi des responsabilités semblables à celles des municipalités.

Si un Esquimau est en difficulté dans une partie quelconque du territoire, peu importe la distance, cela nous concerne ici à Ottawa. Il nous faut agir et porter les responsabilités dont s'acquitte le plus petit village dans n'importe quelle province canadienne. Les fonctions de cette division de notre ministère sont donc extrêmement variées. C'est aussi et dans une grande mesure un problème humain qui nous fournit en même temps l'occasion de tracer de vastes plans pour l'avenir de notre pays.

J'espère, monsieur le président, que ces quelques remarques auront fourni au Comité une idée générale de l'administration du Nord canadien.

M. NIELSEN: Avant de reprendre votre siège, pourriez-vous expliquer brièvement aux membres du Comité la différence entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et celui du territoire du Yukon.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je me demande, monsieur le président, si vous consentiriez à laisser un expert assumer cette tâche. M. Robertson est commissaire des Territoires du Nord-Ouest et, comme vous le savez, M. Collins, commissaire du Yukon, est présent. Nous essayons de mettre ces gouvernements de l'avant en créant autant de similarités que possible. Votre question porte-t-elle sur l'aspect financier ou sur l'aspect administratif.

M. NIELSEN: Je veux simplement que tous les membres du Comité aient une bonne idée des attributions de chaque juridiction du conseil territorial

et apprennent ce que le conseil territorial peut faire et ce qu'il ne peut pas faire. On pourrait peut-être établir un parallèle avec les gouvernements provinciaux.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Ce sera très instructif.

M. ROBERTSON: Monsieur le président, je réponds à la question de M. Nielsen. Ces deux territoires ont des gouvernements constitués en vertu de la Loi sur le Yukon d'une part et, d'autre part, en vertu de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest. Dans chaque territoire, il y a un conseil qui est analogue à une législature provinciale, et chaque territoire a une administration territoriale. Je dirai tantôt en quoi diffèrent les conseils d'administration. Les pouvoirs des législatures territoriales ou conseils territoriaux ainsi que des administrations territoriales sont sensiblement les mêmes que ceux des provinces, sauf que le gouvernement fédéral garde sous sa juridiction deux importants domaines qui sont de juridiction provinciale dans les provinces.

Le plus important est celui des ressources. Les ressources de chaque territoire, au lieu d'appartenir à l'administration territoriale, comme le ministre l'a fait observer en parlant des programmes en voie d'exécution, appartiennent au gouvernement fédéral, qui les administre aussi. Il y a une bonne raison à cela.

Quand des ressources sont au stade de la mise en valeur, il faut qu'on y consacre des immobilisations très considérables, et c'est seulement le gouvernement fédéral qui dispose des capitaux nécessaires pour amener l'utilisation de ces ressources. C'est la première catégorie d'attributions non conférées à l'administration territoriale.

La deuxième catégorie d'attributions demeurées fédérales est l'administration de la justice en général. Elle relève du gouvernement fédéral et plus précisément du ministère de la Justice. A part ces deux grandes catégories d'attributions, les administrations territoriales et les conseils territoriaux ont juridiction sur tous les sujets qui sont du ressort des gouvernements provinciaux et des législatures provinciales. En d'autres mots, ils s'occupent de l'instruction, des règlements municipaux, des accidents du travail, des services d'aqueduc et d'égout et de toutes choses qui sont provinciales ou municipales dans les provinces.

Dans le cas du Yukon, il y a un commissaire qui réside à Whitehorse. Il dirige l'administration territoriale du Yukon. Il y a un conseil composé de cinq membres élus par les circonscriptions du Yukon. Le conseil est élu pour une période de trois ans et un nouveau conseil sera élu cet été. Le conseil édicte des ordonnances qui sont les lois provinciales du Yukon. Il a l'autorité sur les dépenses et sur les impôts territoriaux. En général, une dépense doit être recommandée par le commissaire, formalité analogue à celle que suivent le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux, qui exige qu'une dépense soit recommandée par le gouvernement. Mais une dépense ne peut se faire à moins d'avoir été approuvée par le conseil territorial. Naturellement, les revenus nécessaires pour acquitter les dépenses doivent être tirés des impôts territoriaux ou provenir du gouvernement fédéral par voie de convention financière, tout comme une province peut avoir une convention financière avec le gouvernement fédéral.

On peut donc dire que l'administration et la législature du Yukon sont entièrement dans le territoire du Yukon. Elles sont à Whitehorse et, dans les limites de ses attributions, l'administration est tout à fait autonome. Il y a aussi un petit personnel administratif qui exerce les diverses fonctions et se trouve à Whitehorse et à divers endroits dans le Yukon.

Dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, les pouvoirs et les attributions sont les mêmes, mais le mode de fonctionnement diffère.

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest est moi-même et j'habite Ottawa. Cela s'explique en partie par l'histoire, étant donné que le développement des Territoires du Nord-Ouest n'a pas été aussi hâtif ni aussi rapide que

celui du Yukon. Il y a aussi les obstacles géographiques. Le Yukon est une région qui peut s'administrer d'un seul endroit au Yukon même. Les Territoires du Nord-Ouest sont si vastes et les communications si difficiles qu'il est plus aisé d'aller d'Ottawa à Frobisher que de Fort-Smith à Frobisher. La résidence la plus logique et la plus pratique du commissaire a été et est encore Ottawa.

Pour la vallée du Mackenzie, comme le ministre l'a dit, le centre administratif des Territoires du Nord-Ouest est Fort-Smith et l'administration est assurée par d'autres fonctionnaires à d'autres endroits dans tout le territoire.

Le conseil des Territoires du Nord-Ouest est en partie élu et en partie nommé. Jusqu'en 1951, il n'y avait personne d'élu au conseil. Tous les membres étaient nommés par le gouverneur en conseil. En 1951, la loi fut modifiée de façon que trois membres fussent désignés par élection. En 1955, je crois, il y eut une nouvelle modification qui porta le nombre des membres élus à quatre et maintenant le conseil est composé de cinq membres nommés et de quatre membres élus.

Le conseil se réunit deux fois par année. J'aurais dû mentionner aussi que le conseil du Yukon se réunit également deux fois par année. Le conseil édicte des ordonnances qui sont les lois des Territoires du Nord-Ouest tout comme le fait le conseil du Yukon. Il a la même autorité que le conseil du Yukon sur les revenus et les impôts comme je l'ai mentionné.

Je devrais peut-être mentionner que beaucoup de gens pourraient penser qu'il n'existe aucune possibilité d'entente entre membres élus et membres nommés au conseil. Intrigués nous-mêmes par cet aspect, nous avons fait enquête et constaté que jamais il n'est arrivé que les membres nommés se fussent ligués, comme groupe, contre les membres élus. Chaque membre exerce toujours son jugement d'une façon indépendante sur les questions à l'étude au conseil et, quand on se divise, on ne le fait pas entre membres élus et membres nommés.

Je crois que ceci résume assez bien la question. Je devrais peut-être mentionner que les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas, comme le Yukon, un noyau administratif. L'administration est entièrement assurée par le ministère du Nord canadien. Le ministre a mentionné que l'intention était d'implanter de plus en plus l'administration sur les lieux de façon que, dans quelques années, l'administration puisse devenir territoriale au lieu d'être assurée par des fonctionnaires délégués par le gouvernement fédéral. Je crois que cela donne une idée générale du mode de gouvernement et répond à ce que M. Nielsen demandait.

M. KINDT: Est-ce que chacune des lois adoptées par le conseil territorial doit recevoir la sanction de quelqu'un qui représente le gouvernement, comme un lieutenant-gouverneur ?

M. ROBERTSON: Monsieur le président, comme j'aurais dû le mentionner plus tôt, la position du commissaire diffère un peu dans les deux conseils. Le commissaire du Yukon ne siège pas avec le conseil. Il peut être consulté par le conseil. Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest siège avec le conseil, mais il ne vote pas, à moins d'égalité des voix, et dans ce cas son vote est décisif. Cela est pour la forme. Le commissaire, dans chaque cas, sanctionne les lois de la même façon qu'un lieutenant-gouverneur ou le gouverneur général. Il est de plus nécessaire que les mesures législatives adoptées par les deux conseils soient transmises au ministre, et par le ministre au gouverneur en conseil. Elles sont aussi déposées au Parlement. Le gouverneur en conseil possède un pouvoir de désaveu qu'il a deux ans pour exercer. Cela n'existe en grande partie que pour la forme. Comme les membres du Comité le savent, le gouverneur général possède aussi ce pouvoir à l'égard des provinces. La différence, je crois, est qu'il pourrait surgir des cas en ce qui concerne les Territoires où ce pouvoir de désaveu serait exercé, tandis que cela est difficile à concevoir dans le cas d'une province.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes libres de discuter tous les crédits de cette division et la discussion ne sera limitée à aucun en particulier. Certains d'entre vous pourraient aimer poser des questions au ministre touchant l'exposé qu'il vient de faire.

M. AIKEN: Je voudrais demander au ministre si nous pouvons attendre de la partie nord du pays autre chose que des opérations minières ou militaires comme à l'heure actuelle? Quels autres produits, en plus de ceux des mines, pouvons-nous en attendre?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Vous demandez beaucoup. Je ne crois pas qu'une seule partie du monde puisse tout avoir. Mais cette région du Nord, qui recèle à peu près tous les minéraux imaginables, est un vrai trésor. Elle offre assez déjà sans qu'on lui en demande beaucoup plus. Il est vrai qu'il n'existe pas de forêts dans l'est de l'Arctique. Il peut difficilement s'y établir de grandes pêcheries sauf dans les lacs du bassin du Mackenzie. Une assez grande industrie touristique est concevable dans le Nord. Jusqu'ici, le nombre de lettres que nous recevons indique qu'on s'y intéresse, mais je ne suis pas sûr que les gens qui écrivent se rendent parfaitement compte des conditions qu'ils auraient à affronter dans le Nord. Aussi, on ne peut pas prévoir plus pour les premières années qu'une petite industrie récréative. Je crois que cela suffit pour répondre à votre question.

M. NIELSEN: Et l'énergie?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): J'aurais dû mentionner l'énergie dans mon exposé. Dans le Yukon, naturellement, nous avons d'énormes réserves d'énergie. Cela a été dit pendant que l'on discutait les crédits des ressources hydrauliques.

M. AIKEN: L'activité sera essentiellement minière.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je crois que c'est vrai. A l'heure actuelle, nous avons des exploitations minières, pétrole et métaux.

M. NIELSEN: Je me demande si je pourrais faire précéder mes questions de quelques commentaires sur l'exposé du ministre.

D'abord, en guise d'explication, je dois dire que le gisement de Comstock, qui a donné une grande partie de son élan à la Californie, y compris San Francisco et Los Angeles, est dépassé par les réserves de minerai révélées dans une seule concession que l'on sonde en ce moment dans le territoire du Yukon.

Si une telle découverte en Californie, aux États-Unis, a pu donner un tel essor à cette région, il est fort possible que, si on leur donne l'atmosphère voulue, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest s'engageront dans la même voie.

Je pourrais aussi mentionner qu'en 1901 la ville de Dawson, au Yukon, était la quatrième municipalité en importance à l'ouest de l'Ontario.

Le ministre a dit que le développement du Nord allait progresser et dépendait dans une grande mesure du facteur humain. Je voudrais d'abord approuver cette observation et ajouter qu'aucun développement n'est possible sans population permanente et qu'aucune population ne peut demeurer permanente sans les commodités qui existent dans les régions les plus au sud en Canada, comme des maisons, des écoles, des services de santé.

A mon avis, la responsabilité de créer ces commodités retombe sur le palier fédéral de l'administration, car avec la population clairsemée que possèdent actuellement les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, il est impossible d'espérer que leurs contribuables puissent porter seuls le lourd fardeau que constitueraient ces services pour eux. Je songe en particulier aux services de santé, à l'instruction et au bien-être.

Le gouvernement a reconnu dans le passé que le coût de la vie était plus élevé dans les régions du Nord. Il a reconnu ce fait par des mesures d'assistance comme les indemnités septentrionales versées aux fonctionnaires civils et aux membres des forces armées en poste dans le Nord. On me permettra de

faire observer en passant que ces avantages, — si l'on peut les appeler ainsi, — ne sont pas accordés aux pionniers, faute d'un meilleur mot, qui s'en vont là-bas mettre ces régions du Nord en valeur pour le compte du pays et aussi pour eux-mêmes. Par exemple, les gens qui ont passé toute leur vie au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et qui touchent maintenant la pension de vieillesse reçoivent encore la même mesure d'assistance que s'ils demeuraient à Edmonton, Vancouver ou Toronto. Parce qu'il leur en coûte plus pour se procurer les nécessités de la vie, la pension de vieillesse au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ne vaut que les deux tiers de ce qu'elle vaut dans la plupart des régions méridionales du Canada. Il y aurait peut-être lieu que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les conseils territoriaux, dans le cas du Yukon, étudie une mesure de secours dans cette direction. Naturellement, on peut en dire autant des autres mesures de bien-être.

Le ministre a parlé du facteur constitué par les prix. Le coût de la construction au Yukon est d'environ 40 p. 100 plus élevé qu'à Vancouver ou à Edmonton. Le chauffage pour les entreprises minières et autres coûte quelque 50 p. 100 de plus qu'à Flin Flon. L'économie du Yukon repose assurément sur les mines. A mon avis, c'est au gouvernement fédéral qu'il appartient de créer l'atmosphère voulue pour le développement économique de tout le Nord du Canada.

Le Yukon même est une entité géographique et c'est peut-être ce qui, avec la ruée vers l'or en 1898, explique pourquoi il est devenu une entité politique. L'impulsion initiale pour le développement du Yukon, comme je l'ai dit, doit venir du gouvernement fédéral. Je propose que le gouvernement examine l'idée de créer une atmosphère qui attirera l'industrie dans cette région. En parlant ainsi je songe, par exemple, à la possibilité de porter la période d'exemption fiscale pour les exploitations minières de trois ans, comme elle est actuellement, à six ou dix ans, car les frais des compagnies établies là sont plus élevés. Une loi semblable signifierait que plus de mines à rendement faible seraient exploitées.

Il faut que l'impulsion soit donnée par le gouvernement fédéral sous forme d'aide pour amoindrir le choc initial de l'établissement de maisons, d'écoles et de services de santé et de bien-être pour les gens qui s'en vont là ou qui seront attirés par la création d'une atmosphère semblable et s'établiront dans le Nord. Je songe à des habitations bon marché et à petits loyers, aux moyens de faire instruire les enfants. Aux endroits les plus éloignés le long des routes, il est à peu près impossible pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école sans payer $50 ou $75 par mois pour les garder dans les régions plus peuplées, ce qui a l'autre inconvénient de les séparer de leurs familles. Je songe aussi à l'application de la loi nationale d'assurance-santé à la population du Yukon. Je songe également à une aide plus grande sous forme de subventions à l'instruction.

Actuellement, au Yukon, l'instruction coûte $375 par année et par élève. Dans le cas des élèves non indiens, dont les parents sont des fonctionnaires fédéraux, le gouvernement verse une subvention de $250.

S'il y en a une, j'ignore le montant de la subvention que le gouvernement fédéral verse à l'égard des enfants autres que ceux des fonctionnaires fédéraux et des Indiens. L'un des fonctionnaires du ministre pourrait peut-être m'éclairer là-dessus.

Actuellement, les revenus du territoire sont inférieurs à ce qu'ils devraient être pour les besoins normaux de l'instruction. C'est l'une des principales raisons qui empêche les gens de s'établir en permanence au Yukon.

Une autre raison qui suscite beaucoup de mécontentement chez les parents au Yukon, et qui dans bien des cas les fait quitter le territoire, c'est que l'on ne s'occupe pas suffisamment de créer des commissions scolaires qui prendraient activement en main l'administration scolaire. Il y a des gens possédant la

compétence et le prestige voulus pour former des commissions scolaires. Il n'en existe aucune et, à ma connaissance, jamais l'institution de commissions scolaires n'a été encouragée.

Je crois comprendre qu'il y a à Yellowknife une commission scolaire dotée de certains pouvoirs restreints pour dépenser de l'argent en vue de l'instruction dans cette région.

Je mentionne aussi en passant que le gouvernement fédéral prend entièrement à sa charge l'instruction des enfants des Indiens au Yukon. Peut-être le ministre pourrait-il aussi me faire savoir si les Indiens d'Old Crow sont maintenant passés sous la juridiction de son ministère?

Les municipalités du Yukon ont aussi un grand besoin d'assistance. En ce moment, deux municipalités au Yukon ont un authentique conseil municipal, Whitehorse et Dawson. Ce sont deux villes dont l'une existe depuis l'époque de la ruée vers l'or. Le rendement des impôts municipaux au Yukon n'est pas suffisant pour fournir les services nécessaires au bon fonctionnement de ces municipalités et à la santé de leurs citoyens.

Le gouvernement fédéral a fait un pas dans la bonne voie en aidant à l'établissement d'un aqueduc et d'un égout à Whitehorse, mais il existe là d'autres besoins depuis nombre d'années, comme le pavage des rues. En ce qui concerne ces services municipaux, je répète que les revenus territoriaux, même si le conseil du territoire consentait à fournir de l'argent à ces municipalités, ne suffiraient pas à payer les améliorations nécessaires. En dernière analyse, l'argent doit venir du trésor fédéral.

Je voudrais aussi demander au ministre de dire au Comité si une somme d'argent a été mise de côté pour être versée au trésor territorial, sous forme de subvention ou de prêt ou sous une autre forme, à l'intention de la ville de Whitehorse afin d'aider celle-ci à exécuter le programme de pavage qu'elle poursuit en ce moment.

Je voudrais aussi demander au ministre ou à ses fonctionnaires d'exposer brièvement au Comité de quelle façon on a l'intention de faire fonctionner, et combien en a coûté par lit et combien coûtera à faire fonctionner le nouvel hôpital qui s'ouvrira cet automne à Whitehorse. Je devrais peut-être aussi demander au ministre combien cet hôpital a coûté en tout. Il y a aussi la question de fournir les services d'infirmières et de médecins tout le long de la route de l'Alaska. C'est une question dont s'inquiètent beaucoup les Yukonais qui demeurent à des endroits éloignés, comme le lac Watson, qui est à 285 milles de Whitehorse, où se trouve l'hôpital le plus près. Le besoin grandit, aussi vite que grandit l'endroit lui-même, d'un hôpital à deux ou quatre lits où il pourrait y avoir une infirmière résidant là en permanence et dont les fonctions pourraient fort bien faire partie des services de santé à établir le long de la route allant au lac Watson.

En terminant ces remarques, monsieur le président, je voudrais adresser une observation personnelle au ministre. A mon avis, l'entente actuelle pour le partage des impôts entre le territoire du Yukon et le gouvernement fédéral est loin d'être suffisante, surtout parce que la population du Yukon n'est pas assez grande pour qu'une formule semblable, efficace peut-être entre le gouvernement fédéral et les provinces, fonctionne avec satisfaction dans le territoire du Yukon. Un versement de tant par tête ne peut avoir le moindre réalisme en ce qui concerne la population du Yukon.

J'ai posé un certain nombre de questions au ministre et je voudrais obtenir des réponses et avoir peut-être aussi son opinion sur ce que j'ai proposé pour que l'on s'occupe plus à la longue de mettre en valeur les ressources humaines du Yukon que ses ressources naturelles. Nous savons tous que les ressources naturelles y sont et qu'elles y abondent. Le programme de construction de routes qui a été institué est sans doute la clé à cet égard; mais jusqu'ici, on ne s'est pas assez soucié peut-être de faire avancer le développement des ressources humaines de pair avec les ressources naturelles qui existent au Yukon.

Merci, monsieur le président.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je n'ai pas l'intention de répondre à toutes les questions d'une seule traite.

Je voudrais commencer par la fin de vos remarques et exposer au Comité l'état de la situation en ce qui concerne les subventions du gouvernement fédéral. L'automne dernier ont pris fin les cinq ans d'une convention avec les deux gouvernements territoriaux, convention de même durée que les conventions de cinq ans en vertu desquelles des subventions sont versées aux gouvernements provinciaux selon une formule dans laquelle je n'entrerai pas ici. La formule qui a servi pour les Territoires du Nord-Ouest et le territoire du Yukon était fondée sur les besoins fiscaux. Elle résultait d'une décision librement prise d'une part par les conseils des deux gouvernements territoriaux et d'autre part par le gouvernement fédéral et le montant était beaucoup plus considérable qu'auparavant. De plus, il grossira à mesure que les territoires grandiront. Tout ce que je puis dire pour la défense des autorités fédérales, c'est que la convention fut volontaire et que les deux gouvernements territoriaux y accédèrent.

L'honorable député du Yukon a signalé d'autres besoins qui, à son avis, devraient être satisfaits par nous et certains de ces besoins, je pense, ont la sympathie de nous tous ici. Je n'ai pas l'intention de répondre avec précision à la question au sujet de l'hôpital. Si ma mémoire est bonne, toutefois, l'entente générale fut surtout conclue par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et il y eut partage entre les différents ministères concernés. En gros, l'hôpital a coûté $4,300,000; sur cette somme, le gouvernement territorial a fourni $750,000 et le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de la Défense nationale, un million de dollars, et des services de santé du Nord canadien, $2,500,000, soit un total de $3,500,000. A considérer les proportions, il semble de prime abord que nous avons été passablement généreux en ce qui concerne l'hospitalisation à Whitehorse.

Il y a la question connexe des services de santé le long de la route et dans les agglomérations isolées du territoire. Je crois que ces questions intéressent le Comité mais qu'il conviendrait mieux de les aborder à l'occasion de l'étude des crédits de la Santé nationale et du Bien-être social car nous n'assumons pas le coût de ces services bien qu'ils nous intéressent naturellement. Ils sont territoriaux en partie. Je ne m'oppose pas à ce que l'on pose des questions ici, mais je ne suis pas très au courant des montants exacts, ni du programme lui-même parce qu'il relève d'un autre ministère.

J'en arrive maintenant à une question de principe. Je crois que la responsabilité du gouvernement fédéral, en présence d'une région neuve à mettre en valeur, est d'assumer la presque totalité des frais de construction des installations nouvelles. En ce qui concerne les routes, par exemple, non seulement avons-nous l'intention d'en payer entièrement la construction, mais aussi d'en assurer l'entretien. Il est vrai qu'à mesure que la population augmentera nous nous débarrasserons des frais d'entretien dans la mesure où les habitants de l'endroit se serviront de la route par rapport à l'usage fait pour la mise en valeur. En ce qui concerne la mise en valeur, je crois que nous nous acquittons de toute notre responsabilité quant aux routes. Pour ce qui est de l'énergie, nous fournissons l'argent pour les installations hydro-électriques et faisons payer un tarif aux entreprises et aux populations locales de façon que ces installations se paient d'elles-mêmes et ne coûtent rien aux contribuables fédéraux. On pourrait soutenir, je suppose, que nous devrions accepter une certaine perte de ce côté; mais je pense que si tout aménagement hydro-électrique est considéré comme devant être étroitement relié au développement économique, la rentabilité est un bon principe.

Je ne veux pas avoir l'air de rejeter les propositions de l'honorable député, mais je tiens à dire clairement que je douterais de la sagesse d'un gouvernement

fédéral ou d'un gouvernement territorial qui accepterait de se rendre responsable d'un groupe de gens allant s'établir de leur propre gré dans une région parce qu'ils y voient un avantage pour eux-mêmes. Les autres habitants du Canada, avec leurs propres impôts municipaux, paient leurs propres services, leurs écoles et leurs services de bien-être social, avec quelques subventions des gouvernements supérieurs, et je ne crois pas que le gouvernement fédéral devrait être tenu d'intervenir et de défrayer toutes les dépenses additionnelles dans les territoires.

J'admets que, pour exploiter le Nord canadien, il nous faut vraiment encourager dans une certaine mesure les gens à y aller. Dans le cas d'un fonctionnaire qui a tout juste son salaire pour vivre, il est aisé de comprendre pourquoi nous lui versons une indemnité de subsistance dans le Nord. Cependant, je crois que l'individu qui va là-bas pour son propre profit s'expose à certains risques et doit y faire face. Je ne crois pas que les pionniers des autres régions au Canada aient jamais attendu des contribuables fédéraux, dès leur entrée dans une nouvelle région, qu'ils leur assurent le même train de vie que dans la région d'où ils venaient et dont les habitants jouissent d'un certain confort grâce à leurs propres efforts.

J'estime qu'il doit exister dans nos esprits une ligne de démarcation bien claire. Il ne me semble pas que, comme contribuables fédéraux, il nous faille garantir à tout habitant du Nord une norme de vie comparable à celle du reste du pays. Si je m'en allais dans une région neuve avec ma famille pour y chercher un avenir meilleur, je saurais que je m'expose, avec les miens, à certaines des rigueurs du pays et j'accepterais une norme de vie beaucoup plus basse avec l'espoir de mieux vivre un jour moi-même et ma famille. Je sais que si l'intérêt national nous dit qu'il faut amener des gens à aller vivre dans une région pour y accomplir un certain travail, il nous faut fournir un minimum quelconque pour les attirer là. Mais je crois que nous aurions tort, en commençant d'exécuter un programme pour développer le Nord, d'accepter la responsabilité de donner à tous ceux qui y vont une norme de vie semblable à celle des régions déjà peuplées.

Peut-être est-ce là une piètre philosophie du point de vue politique, mais elle n'est pas mauvaise à la longue, car c'est seulement la saine application du principe bien connu qui commande de comprimer les dépenses autant que possible pendant la période de lancement. Nous disons aux entrepreneurs qui songent à aller dans le Nord que leur intérêt, comme le nôtre, commande de réduire les frais au minimum car les sommes à dépenser pour ouvrir des routes ou pour n'importe quel autre travail sont si grandes que nous risquons de voir revenir l'époque où toute la question de la mise en valeur du Nord était fort douteuse.

Cependant, quand l'intérêt national ou, par exemple, la défense nationale commande de développer une région il nous faut bel et bien subventionner les gens pour qu'ils y aillent. Je crois que ce raisonnement peut recevoir l'approbation générale; mais il me répugnerait beaucoup de souscrire au principe qu'il nous faut fournir tous ces services. Personne n'a plus de sympathie que moi pour les besoins d'une agglomération du Nord. Je songe, en particulier, au cas de l'installation militaire construite à un endroit pour servir l'intérêt national et autour de laquelle naît et grandit toute une agglomération qui en vit. Si l'intérêt national commande de retirer cette installation militaire et de laisser cette population sans aide dans un pays qui ne lui offre aucune ressource économique, alors je reconnais que le pays est responsable à l'égard de cette population.

La deuxième situation qui nous causerait une vive inquiétude est celle qui se présenterait si une entreprise privée, après avoir commencé une grande exploitation minière, se trouvait forcée de l'abandonner à cause de la situation économique dans le monde. Nous nous trouverions alors en présence d'un cas spécial qui nous forcerait d'assumer une certaine responsabilité. La

troisième situation qui nous oblige à accepter une responsabilité concerne les indigènes. Si pour une raison quelconque, à cause de nous ou de la nature, le gagne-pain d'une population indigène lui est soudain retiré sans qu'il en soit de sa faute, — je songe aux troupeaux de caribous et de phoques qui ont disparu, — je crois que notre devoir est de dépenser de l'argent des contribuables pour sauver ces gens de la famine et les mettre en état de gagner leur vie de quelque autre façon.

Voilà les trois cas où je pense qu'il nous faudrait assumer une pleine mesure de responsabilité.

Cependant, je crois avoir décelé dans vos remarques l'idée qu'il faut dire à tous les particuliers demeurant là-bas qu'ils vivent dans une région où le coût de la vie est plus élevé et que, pour cette raison, ils seront plus subventionnés qu'ailleurs. Si cette idée dépasse un certain point, je crois qu'elle pourrait être fort dangereuse pour nous. C'est là une philosophie un peu dure, je le sais, mais c'est une honnête expression d'opinion de ma part.

Si vous voulez des réponses détaillées aux questions que vous avez posées, je crois que les fonctionnaires présents seront heureux de les fournir. En réalité, j'ai oublié toutes les questions. Je me souviens de celle touchant Old Crow.

M. NIELSEN: Je veux qu'il soit bien compris du ministre et des membres du Comité que je n'ai voulu à aucun moment laisser entendre que ceux d'entre nous qui vont s'établir dans le Nord devraient être totalement subventionnés. Je fais simplement observer que, par suite de l'insuffisance des revenus territoriaux, le gouvernement fédéral doit fournir l'impulsion initiale pour ces améliorations. Je suis sûr que les gens du Yukon, — et cela s'applique sans doute aussi aux Territoires du Nord-Ouest, — ne se soustrairont pas à leurs responsabilités et gagneront leur vie.

Quant à Old Crow, j'ai demandé si le village d'Old Crow et les Indiens qui l'habitent étaient passés sous la juridiction du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales? Et j'ai une question supplémentaire: est-ce que l'on est à prendre des dispositions pour construire là une école ou agrandir l'installation scolaire?

M. ROBERTSON: Monsieur le président, comme question de juridiction générale, les Indiens d'Old Crow, et les Indiens au nord du 60e degré en général, sont sous la juridiction de la Division des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; mais il y a exception pour l'instruction dans les Territoires du Nord-Ouest. L'instruction des Indiens des Territoires du Nord-Ouest est assurée par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. On a fait cet arrangement dans la région d'Old Crow parce que c'est vraiment plus commode ainsi que sous la juridiction du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Cet arrangement est en vigueur depuis le 1er avril dernier et une nouvelle école à deux classes sera prévue dans les crédits de l'année financière 1959-1960.

Je pourrais aussi mentionner qu'il se construit actuellement à Fort-McPherson un pensionnat qui sera ouvert en septembre. Il servira non seulement aux Indiens du bas Mackenzie, mais aussi aux Indiens de la région d'Old Crow qui ne sont peut-être pas en mesure de fréquenter l'externat en construction à Old Crow.

M. NIELSEN: Est-ce que l'on étudie actuellement, monsieur le président, le projet d'accorder aux compagnies minières qui se livrent activement ou désirent se livrer à des opérations minières dans le Yukon un prolongement de la période actuelle d'exemption fiscale, qui est de trois ans? Peut-être ne convient-il pas de poser cette question ici?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): C'est une question générale concernant les impôts, mais je crois pouvoir en dire un mot. Le gouvernement a reçu des

requêtes l'invitant à étendre différentes exemptions fiscales aux compagnies minières dans le Nord. Comme vous le savez, des recommandations ont été faites là-dessus à la Commission Gordon et au gouvernement. L'une de ces recommandations est que nous prolongions la période d'exemption pour les compagnies minières opérant au-dessus d'un certain parallèle. Une autre veut que nous fassions une distinction en faveur des endroits plus difficiles d'accès et que nous accordions là un taux d'exemption différent. On a proposé une échelle de taux d'exemption croissant à mesure que l'on monte vers le Nord. Ces idées ont été discutées par le gouvernement. Cela relève plus particulièrement du ministère du Revenu national et du ministère des Finances. A l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise au sujet de ces requêtes.

M. HARDIE: Le ministre a dit tantôt qu'il acceptait la responsabilité, par exemple, dans le cas où le ministère de la Défense nationale fait installer des gens dans une région d'où par la suite, pour une raison ou pour une autre, il se retire. Il a dit qu'il acceptait la responsabilité du sort des gens demeurant dans cette région. Je me demande si cette responsabilité irait jusqu'à fournir des emplois aux gens laissés sans travail. Par exemple, si le ministère de la Défense nationale se retirait de Whitehorse, quelle serait la responsabilité du ministre?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): La réponse à la question de l'honorable député est que le ministère, aux termes de la loi qui l'a constitué, a la responsabilité de coordonner l'activité de tous les ministères dans le Nord. Comme je l'ai dit lors de la première séance du Comité, cette responsabilité n'a pas été reconnue dans le passé et, sous sa nouvelle direction, le ministère s'en acquitte activement et hardiment. Quand le gouvernement examine le projet de faire partir des forces armées, quelles qu'elles soient, du Nord, notre ministère exprime très énergiquement son opinion. En particulier, nous nous sommes très vivement intéressés aux effets économiques de toute opération de ce genre dans la région de Whitehorse, car la décision de transformer l'aéroport en aéroport commercial pour la région de Whitehorse fut soigneusement pesée et des dispositions furent prises pour que la réadaptation de la ville de Whitehorse fût aussi peu douloureuse que possible. Le nombre des employés de l'installation militaire, réduit d'une part par ceux qui partaient et augmenté d'autre part par les gens du transport qui arrivaient, est demeuré sensiblement le même, je pense, par nos soins. C'est un bon exemple à mon avis de la façon dont le ministère du Nord canadien, en veillant attentivement, peut voir à ce que les intérêts économiques d'une localité ne souffrent pas.

Si vous posez le cas hypothétique d'une localité isolée qui se trouve soudain abandonnée par les militaires, je crois qu'il faudrait alors assumer la responsabilité de fournir du travail, car j'estime qu'il s'agirait franchement de la responsabilité de faire vivre ces gens. Si l'on peut leur offrir un gagne-pain à d'autres endroits, je crois qu'ils seraient dans l'obligation d'accepter. Jusqu'ici, nous ne nous sommes pas trouvés en présence d'un cas aussi brutal, mais il est bon de savoir ce que nous ferions si la chose se produisait. Je crois que personne ici ne niera que nous serions dans l'obligation de fournir un genre artificiel d'emplois aux habitants d'une localité privée de toute ressource économique.

C'est peut-être l'un des problèmes les plus difficiles que nous aurons à affronter. En ce moment, le cas est hypothétique, sauf le problème déjà résolu qui se posait à Whitehorse.

M. HARDIE: C'est sur ce point que j'allais poser une question au sujet de Whitehorse. Le ministre dit qu'on y a vu et que le transport commercial aura autant d'employés à Whitehorse qu'en avait l'aviation militaire. Les partants seront remplacés par autant d'arrivants.

M. NIELSEN: J'ai peut-être mal saisi le ministre. D'après mes renseignements, la question est encore à l'étude, mais aucune décision n'a encore été prise au sujet d'un changement à Whitehorse.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Il a déjà été annoncé en principe que le gouvernement songe à transformer l'installation du ministère de la Défense nationale à Whitehorse en un aéroport dirigé par des civils, mais il a été spécifié en même temps que les intérêts économiques de Whitehorse seraient protégés lors de ce changement. Si j'ai bonne souvenance des chiffres, le nombre de gens que gardait là le ministère de la Défense et le nombre de ceux qui y travailleront sous l'autorité du ministère des Transports seront à peu près les mêmes. Il y a une différence de 37 personnes, je crois. En d'autres termes, il faut à peu près autant de gens pour faire fonctionner un aéroport militaire qu'il en faut pour un aéroport du ministère des Transports. L'avantage pour le pays, naturellement, est que les militaires n'ont pas à demeurer à un endroit uniquement pour fournir un gagne-pain aux habitants, tandis qu'un aéroport civil fait entrer en jeu un facteur économique et à mesure que l'activité minière augmentera, le besoin qu'on a d'un aéroport civil grandira aussi.

M. NIELSEN: De plus, à mesure que le personnel de l'aviation est dirigé vers d'autres postes, des emplois additionnels deviennent disponibles pour les gens de l'endroit.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui. Dans ce cas particulier, il est heureusement vrai que les travailleurs locaux vont bénéficier. Nous avons examiné ce problème à Whitehorse l'automne dernier et je crois que les renseignements que nous avons obtenus indiquent que l'embauchage n'a jamais été meilleur là.

M. HARDIE: Y a-t-il eu décision ou non? Le député du Yukon, il y a un moment, demandait au ministre s'il était bien vrai que l'aviation militaire allait partir de Whitehorse et a dit qu'aucune décision n'avait été prise.

M. NIELSEN: J'ai dit que, d'après mes renseignements, la question était encore à l'étude.

M. KINDT: Dans une économie libre comme la nôtre, les capitaux tendent à se diriger vers les avantages économiques et sociaux. Cela résume assez bien beaucoup des choses dont nous avons parlé au sujet du Nord. Et cela nous amène aussi à la question de garder dans le Nord l'argent qui s'y dépense, de l'employer autant que possible à y créer des industries, de le remettre au travail pour développer le pays. Je sais que cela ne peut se faire, mais ce serait l'idéal. Lorsqu'un homme s'en va là et place des capitaux, il traite ce placement un peu comme une vache à lait; le lait coule comme de l'eau sur le flanc d'une colline, dans des étangs en bas comme Edmonton, Saskatoon et autres centres. J'avance cet argument pour montrer qu'il est bon que le reste de la société au Canada puise dans ses goussets et contribue abondamment à la mise en valeur du Nord.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Monsieur le président, il ne fait aucun doute à mon avis qu'au début de l'exploitation de tout pays neuf, les pionniers qui y pénètrent éprouvent toujours une sensation très désespérante, car il semble, au cours des premières années de la période initiale, que toutes les richesses qu'ils produisent retournent au centre du pays. Quand un dollar se dépense dans l'ouest ou dans le nord pour l'exécution de l'un ou l'autre projet, les centres établis semblent en bénéficier toujours plus que l'ouest ou le nord.

En toute franchise, je pense que la désespérance des pionniers ne dure qu'un certain temps, puis il y a une certaine quantité de ce lait dont vous parlez qui commence à rester dans les localités où il est produit Si vous voulez un parallèle historique, il y a 120 ans, la région à l'ouest de Toronto s'appelait l'Ouest du Canada. Dans cette région, on éprouvait un profond découragement parce que les gens à l'est de Toronto recueillaient toute la crème, tandis que

ceux qui nourrissaient l'animal par devant n'avaient rien. Cette situation s'est modifiée et cette même partie de l'Ontario qui était en armes en 1837 à cause de ce découragement est probablement aujourd'hui l'une des régions les plus riches du Canada. A mesure que de nouvelles régions sont mises en valeur, il naît de nouveaux foyers de richesse. On l'a vu se produire aux États-Unis. A mesure que nous voyons les frontières se reculer devant nous, nous voyons une partie de cette crème couler vers nous et relever notre norme de vie, mais ce qui reste au point de départ y relève aussi la norme. Je n'irai pas jusqu'à dire que les contribuables de Montréal seront heureux de subventionner les gens qui vivent dans le Nord. C'est contraire à la philosophie qui a ouvert notre pays. J'ai essayé d'indiquer le partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral, les contribuables et les gens qui vont s'établir là-bas.

Je crois que la discussion a fait mettre le doigt sur le nœud du problème et qu'il faut nous attendre que les gens du Nord traversent une période de désespérance et de vive irritation contre ceux d'entre nous qui vivent dans les régions plus peuplées. C'est pourquoi j'ai dit que, dans ce projet de mettre le Nord en valeur, on ne peut jamais voir uniquement un avantage matériel pour l'ensemble du Canada. Il est vrai que nous pensons ainsi au fond, mais nous avons l'impérieux devoir de réduire les froissements et d'atténuer le découragement des gens qui vont dans le Nord. Cependant, nous ne voulons pas voir se répéter au même degré ce qui s'est passé pendant la mise en valeur de l'Ouest du Canada quand cet Ouest du Canada était à l'ouest de Toronto.

Le peuple américain a éprouvé les mêmes difficultés. Ses frontières lui ont donné du mal et le Nord nous donnera sans doute du mal; mais l'expérience acquise en 120 ans de travail comme défricheurs nous a sûrement enseigné certains des moyens à prendre pour atténuer ces froissements. Nous devons surveiller de très près la question du gouvernement ainsi que la question de l'autorité locale et des responsabilités.

Nous avons commencé au ministère une étude portant sur l'expérience acquise, non seulement au Canada et aux États-Unis, mais aussi dans le monde entier, dans la tâche d'obliger les gens qui ne dirigent pas leurs affaires à finir par les diriger.

Je crois avoir dit déjà que nous considérons notre mission dans le Nord comme une mission de fiduciaires pour les gens qui iront y demeurer. Cela s'applique non seulement aux questions légales et aux titres des terres, mais aussi à l'aspect fondamental et à la philosophie de la vie, et cela englobe notre responsabilité envers ceux qui sont esquimaux ou indiens de naissance, — une question qu'il faut rapprocher avec soin de nos aspirations nationales. Nous ne savons pas si nous pourrons opérer l'adaptation aussi délicatement que nous voudrions, mais du moins nous nous penchons sur ce problème et nous allons essayer de nous tracer pour cette période de transition un programme qui réduira les froissements. Pour être franc, je crois qu'il y aura une période au cours de laquelle il y aura du désappointement, et de l'irritation contre le gouvernement central.

Le PRÉSIDENT: Nous ajournons maintenant. Je crois que les membres du Comité voudront continuer d'examiner ces crédits à notre prochaine séance et nous allons donc les laisser en suspens. Nous siégerons de nouveau à 9 heures et demie du matin vendredi prochain.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITE PERMANENT

des

MINES, FORETS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

PROCES-VERBAUX ET TEMOIGNAGES

Fascicule 6

SEANCE DU VENDREDI 27 JUIN 1958

Prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année financière 1958-1959

TEMOINS:

L'hon. Alvin Hamilton, ministre; M. R. G. Robertson, sous-ministre; M. F. J. G. Cunningham, sous-ministre adjoint; M. J. I. Nicol, chef adjoint du Service des recherches techniques et des projets d'aménagement, Division des régions septentrionales et des terres.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTROLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

59678-3

COMITE PERMANENT DES MINES, FORETS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. Murphy,

Vice-président: M. Erik Nielsen

et MM.

Aiken
Baskin
Bruchési
Cadieu
Coates
Drouin
Dumas
Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*
Fréchette
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Kindt
Korchinski
Latour
Leduc
MacRae
Martel
Martin *(Timmins)*
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir *(Cap-Breton-Nord et Victoria)*
Payne
Pugh
Roberge
Richard *(Saint-Maurice-Laflèche)*
Robichaud
Simpson
Stearns
Villeneuve
Woolliams—35.

Secrétaire du Comité:

Eric H. Jones.

PROCES - VERBAL

VENDREDI 27 juin 1958

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Baskin, Cadieu, Coates, Drouin, Dumas, Godin, Hardie, Korchinski, Leduc, Martel, Martin *(Timmins)*, Martineau, McLennan, Murphy, Nielsen, Roberge, Robichaud, Stearns et Villeneuve. (19)

Aussi présents, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: L'hon. Alvin Hamilton, ministre; MM. R. G. Robertson, sous-ministre; F. J. G. Cunningham, sous-ministre adjoint; F. A. G. Carter, agent en chef d'administration; G. M. Carty, agent exécutif. *De la Division des régions septentrionales et des terres*: MM. B. G. Sivertz, directeur; R. A. G. Phillips, chef du Service de l'Arctique; W. G. Brown, chef du Service territorial; J. V. Jacobson, chef du Service de l'éducation; F. C. Bradley et J. I. Nicol, respectivement chef et sous-chef du Service des recherches techniques et des projets d'aménagement; K. J. Christie, chef de la section des ressources minérales, Service des mines et des terres; T. D. Skelly, chef de la section des terres et des ressources forestières, Service des mines et des terres; et J. F. Doyle, agent d'administration.

Sur la proposition de M. Dumas, appuyée par M. Coates,

Il est décidé—Qu'étant donné le vif intérêt manifesté par les députés à l'endroit de ses délibérations, le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 500 autres exemplaires en anglais de ses Procès-verbaux et Témoignages.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour 1958-1959.

Les crédits 282 à 289 du budget principal des dépenses et les crédits 584 à 586 du budget supplémentaire, afférents à la Division des Régions septentrionales et des terres sont examinés de nouveau.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne au lundi 30 juin 1958, à 10 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité:

Eric H. Jones.

DELIBERATIONS ET TEMOIGNAGES

VENDREDI 27 juin 1958,

9 heures et demie du matin.

Le PRESIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Je m'attends que lundi soir prochain, les prévisions des dépenses du ministère des Mines et des Relevés techniques nous soient renvoyées. Dès que nous en aurons fini avec les prévisions du Nord canadien et des Ressources nationales, nous commencerons à examiner celles des Mines et des Relevés techniques. J'espère que cette étude vous plaira autant que celle que nous faisons dans le moment.

Autre chose: beaucoup de députés parmi ceux qui ne sont pas membres du Comité réclament des exemplaires de nos comptes rendus de séances, en vue d'en envoyer aux associations de chasseurs et organismes de conservation du gibier. Je compte alors que le Comité voudra bien que nous demandions l'autorisation de faire augmenter le nombre d'exemplaires à imprimer. En fait, il ne reste que trente exemplaires du compte rendu de notre première séance régulière. Nos délibérations sont vraiment intéressantes, et je crois que nous innovons en demandant l'autorisation de faire imprimer d'autres exemplaires de nos comptes rendus. Hier, trois députés qui ne font pas partie du Comité m'en ont demandé, chacun, de huit à dix exemplaires. Dans ce cas, quelqu'un voudrait-il proposer que nous demandions l'autorisation de faire imprimer 500 autres exemplaires en anglais du compte rendu de nos délibérations?

M. Dumas en fait la proposition, avec l'appui de M. Coates. (Assentiment).

M. MARTIN *(Timmins)*: Y aura-t-il distribution générale de ces exemplaires, ou seront-ils distribués sur demande seulement?

Le PRESIDENT: Les députés qui m'ont demandé des exemplaires voulaient les distribuer aux associations de chasseurs et organismes de conservation du gibier. Mais je suis sûr que si ces associations et organismes en font la demande, le ministère sera heureux de leur fournir des exemplaires.

M. HARDIE: Pour revenir au point soulevé par M. Nielsen, je me suis demandé ce que le ministre pensait de cette idée de logements à bas loyer dans le Nord.

L'hon. ALVIN HAMILTON *(ministre du Nord canadien et des Ressources nationales)*: Vu que le gouvernement a de fait agréé un projet d'habitations à bas loyer à Whitehorse, on peut, je pense, se douter de ce que le ministre répondrait à cette question.

M. HARDIE: Où verrai-je cela dans le budget des dépenses?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Le conseil territorial a rejeté la proposition.

Le PRESIDENT: Nous poursuivons l'examen des crédits 282 à 289 du budget principal des dépenses et des crédits 584 à 586 du budget supplémentaire, afférents à la Division des régions septentrionales et des terres.

M. HARDIE: Le service des graines de semence est-il compris sous la rubrique "administration" afférente à la division?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Le service des graines de semence est une subdivision du Service des terres relevant de la Division des régions septentrionales.

M. R. G. ROBERTSON *(sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales)*: Je crois que l'on peut répondre affirmativement. Il fonctionne surtout en vertu de ce crédit-là, mais une partie de son activité s'exerce pour l'administration des territoires du Nord-Ouest.

M. HARDIE: Combien de personnes ce service compte-t-il à son emploi?

M. ROBERTSON: On me dit qu'il y en a trois.

M. HARDIE: Cela comprend-il les inspecteurs ou s'agit-il simplement d'employés de l'administration?

M. ROBERTSON: Permettez-moi de demander à M. Cunningham de répondre à la question.

M. F. J. G. CUNNINGHAM *(sous-ministre adjoint du Nord canadien et des Ressources nationales)*: Trois commis à Ottawa tiennent les archives et les registres à jour et s'occupent de la correspondance. Il n'y a pas d'inspecteurs itinérants. Il existe des commissions d'inspection des graines de semence, mais, pour ce qui touche le gouvernement fédéral, les membres de ces commissions exercent d'autres fonctions et nous ne versons aucune rétribution directe pour ce travail.

M. HARDIE: Où en est actuellement le compte relativement au principal et aux intérêts?

M. CUNNINGHAM: Monsieur le président, il faudra que je m'enquière de cela pour M. Hardie.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Monsieur le président, pendant cet échange de propos, j'ai cherché à me rappeler ce qui en est quant à la ligne de conduite en matière d'avances pour graines de semence. On ne sait peut-être pas que pour une part ces avances datent du siècle dernier. M. Hardie fait allusion à la rectification des comptes se rapportant à l'affaire et à l'intérêt accumulé jusqu'ici.

Nous avons pour ligne de conduite d'amortir et de radier de nos livres ces créances en souffrance dès que les trois commis dont on vient de parler ont pu établir les faits à l'égard de chacune.

Si nous avons modifié notre attitude dans cette affaire, c'est parce que les rentrées sur ce qui nous est dû sont tellement moindres que les frais d'administration qu'il n'y a guère d'utilité à garder dans les livres de l'Etat des créances datant de si loin.

Je puis vous dire que nous entretenons sérieusement l'idée de radier la totalité de ces créances qui remontent, comme je le disais, au siècle dernier, à l'époque des territoires et à la période qui a précédé et suivi la première guerre mondiale.

J'ai ici un texte que je pourrais consigner au compte rendu:

> En 1957-1958, le Conseil consultatif des graines de semence a formulé des recommandations portant sur 1,670 comptes d'avances pour graines de semence, fourrage et secours faites à des colons dans l'Ouest canadien. Comme résultat, les rentrées se sont élevées à $18,908.18, on a défalqué $487,582.11 en principal et intérêts, et donné mainlevée de 3,339 privilèges. A la fin de mars 1958, il restait à régler 589 comptes

relevant du gouvernement fédéral et 637 comptes relevant conjointement du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Comme ces comptes sont bien garantis, il devrait être possible d'en obtenir le paiement à la suite de négociations.

Voilà, ce me semble, des chiffres qui corroborent ce que je vous ai dit. Quand on ne peut recouvrer que $19,000 sur des créances de $500,000 et que les frais de perception et d'administration égalent ou dépassent ce que l'on a encaissé, le moment est venu d'effacer la totalité des créances.

Le montant impayé se composait, le 5 mars 1958, de $288,000 en principal et de $566,000 en intérêts, soit $854,000 en tout.

J'espère, monsieur le président, vois ces créances disparaître cette année. Je ne puis cependant le garantir car, naturellement, nous nous efforçons d'obtenir le paiement des créances garanties. En tout cas, le ministère a bien l'intention de liquider l'affaire au plus tôt.

M. HARDIE: C'est à cela que je voulais en venir en posant ma question. Je voulais vous proposer cela.

Pouvons-nous poser des questions se rapportant à d'autres crédits?

Le PRESIDENT: Vos questions peuvent porter sur n'importe lequel des crédits à l'étude, monsieur Hardie.

M. HARDIE: Au sujet des 9 millions en subvention aux gouvernements provinciaux relativement aux chemins d'accès aux ressources, le ministre a dit l'autre jour qu'une entente avait été conclue avec la Saskatchewan. Vu l'entente ainsi conclue avec la Saskatchewan, pourrait-on savoir où sera construit ce chemin que le gouvernement fédéral est disposé à subventionner à raison d'un million et demi de dollars. D'où part-il et où doit-il s'arrêter?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Monsieur le président, je voudrais ajouter quelque chose à ce que j'ai dit, lors de la première séance du Comité, à propos des chemins donnant accès aux ressources.

A ce moment-là j'ai dit que nous étions en pleins pourparlers avec sept provinces et que nous nous étions entendus en principe avec au moins deux, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. Aujourd'hui, je voudrais ajouter que nous sommes en pourparlers avec neuf provinces.

M. HARDIE: J'ai lu cela dans le journal.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Merci.

Je vais maintenant vous faire part du coût total estimatif des propositions formulées par les provinces. Ce sont tout au plus des approximations. J'ai idée que vous pourrez vous rendre compte des difficultés soulevées par la conclusion des accords relatifs aux chemins donnant accès aux ressources naturelles.

Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, il n'y a pas encore d'estimation finale car tout dépend de l'endroit où s'arrêtera, au sud, le chemin dit Stewart-Cassiar. Le coût de l'entreprise se situera entre 17 et 20 millions de dollars.

M. HARDIE: Est-ce le coût total?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: C'est le coût total estimatif.

Pour sa part, l'Alberta nous a soumis un programme devant coûter une vingtaine de millions de dollars.

Pour ce qui est des autres provinces, les estimations sont les suivantes, en nombres arrondis: Saskatchewan, 20 millions de dollars; Manitoba, 15 millions; Ontario, $12,500,000; Nouveau-Brunswick, $11,700,000; Ile du Prince-Edouard, $3,300,000; Nouvelle-Ecosse, 16 millons. J'ai reçu mardi une lettre

des autorités de Terre-Neuve, mais elles ne nous ont pas encore communiqué de chiffre estimatif.

M. DUMAS: Aucune mention n'est faite de la province de Québec.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Nous n'avons rien reçu de la province de Québec.

M. ROBICHAUD: Pas même un lettre?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Non.

L'importance de ces chiffres saute aux yeux, je pense. D'après la ligne de conduite arrêtée, je suis sensé limiter la portion annuelle du programme à 3 millions de dollars, dont le gouvernement fédéral assume la moitié.

Les provinces ont laissé entendre qu'elles ne tiennent pas à aller au delà de ce chiffre d'un million et demi parce que cela dépasse déjà de beaucoup ce qui se faisait auparavant.

Même l'Ontario, qui a lancé l'idée il y a huit ou neuf ans, ne dépense qu'un million par année.

A la suite de notre proposition ou de notre offre, cette province nous a communiqué des estimations se totalisant à $12,500,000 et s'échelonnant sur cinq ans.

Pour ce qui est des autres provinces, je ne puis que vous citer les chiffres que j'ai par devers moi.

Sauf erreur, la somme de $500,000 est la plus forte que la Saskatchewan ait jamais dépensée pour des routes donnant accès aux ressources des régions septentrionales. Le fait de dépenser un million et demi par an représente alors une énorme augmentation de la participation provinciale à la réalisation d'un tel programme. Si on ajoute à cela notre propre contribution d'un million et demi, le total de trois millions représente six fois la plus forte somme annuelle jamais consacrée par la Saskatchewan à l'aménagement de chemins donnant aux ressources naturelles.

Vous m'avez demandé en particulier ce qui en était pour la Saskatchewan. En substance, l'accord conclu avec la Saskatchewan porte sur l'aménagement du chemin dénommé Otosquen, qui va de la baie d'Hudson à Le Pas à travers une région d'épaisses forêts.

Le deuxième chemin, qui doit aboutir à Flin Flon, partira d'un point à l'ouest de Nipawin. Le choix de l'endroit exact du terminus sud n'est pas définitivement arrêté parce que le gouvernement de la Saskatchewan n'a pas encore terminé ses études sur place.

J'ai autorisé l'exécution des travaux à partir du terminus proposé parce que la région du lac Hanson et de Flin Flon est pourvue d'abondantes ressources naturelles qui valent d'être explorées.

L'accord avec la Saskatchewan vise aussi un troisième projet, soit un chemin se dirigeant franc nord le long de la ligne tracée sur cette carte-ci, qui montre aussi un chemin obliquant vers la droite. L'accord en question prévoit qu'il y aura deux tracés. A tout le moins, j'ai demandé que soient explorés deux tracés: un part du lac la Ronge, à peu près ici, et se rend à Stony Rapids. L'autre qui part de Buffalo Narrows, traversera la région que voici et aboutira à la rive sud du lac Athabaska.

Je crois savoir qu'en plus de songer à ces deux routes, le gouvernement a annoncé son intention de faire explorer trois tracés possibles de routes vers le nord. La difficulté qui se pose pour moi, c'est que si ces projets doivent être mis à exécution, le fait d'avoir limité la somme globale à 15 millions de dollars à dépenser en cinq ans rend difficile de mener à bien toutes ces entreprises

dans le période en question. Comme les provinces ne veulent pas s'engager pour plus qu'un million et demi de dollars par année, le prolongement de la période est apparemment l'unique solution. Toutefois, cela pose immédiatement le problème d'amener les provinces à accepter une certaine similitude de traitement, ce qui entraînera bien des pas et démarches.

Quoi que nous fassions pour tâcher de traiter toutes les provinces sur le même pied, les conditions qui règnent dans chacune sont si dissemblables qu'il est impossible, du point de vue administratif, d'appliquer des modalités identiques à chacune.

Le cas de l'Ile du Prince-Edouard constitue évidemment l'extrême. Son gouvernement n'a pas trouvé de solution à ce problème car il se rattache à d'autres de plus vaste portée dont les autorités sont saisies. Je vous en parle parce que j'avais espéré être en mesure de faire part au Comité, avant qu'il cesse de siéger, de la signature de trois ou quatre accords.

J'espère avoir pu renseigner le Comité. Même si je ne suis pas entré dans le détail des routes requises dans chaque province, — vu que l'affaire fait actuellement l'objet des pourparlers, — je pense que ce petit exposé a néanmoins dissipé beaucoup de doutes.

M. HARDIE: Le ministre donne-t-il à entendre qu'il ne veut pas donner de détails à propos des routes en question?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: L'autre jour, à la Chambre, le député de Kenora-Rainy River m'a interpellé au sujet d'une route en particulier. J'hésitais fort à lui donner des détails car cela aurait pu susciter, de la part de tous les autres députés, de nombreuses questions sur l'aménagement de routes dans la circonscription de chacun. Cela aurait compliqué, pour le gouvernement fédéral et les autorités provinciales, les négociations poursuivies en vue d'une décision fondée sur l'objectif premier de notre programme de voirie, c'est-à-dire l'accès aux ressources naturelles.

, Pour ce qui est du chemin reliant Minaki à la route 17, à l'ouest de Kenora, comme il s'agissait là d'une entreprise sur laquelle les autorités des deux côtés s'étaient entendues, j'ai pensé qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à donner au député les renseignements qu'il demandait.

Aujourd'hui, je vous ai fourni certains détails sur l'accord agréé en principe par la Saskatchewan, et si vous le désirez, je puis en faire autant pour ce qui est de l'accord avec la Colombie-Britannique. Tout le monde sait de quoi il s'agit, je pense. Il est question d'une route qui, partant des alentours du lac Dease, près de la ville de Cassiar, se dirige vers le sud jusqu'au littoral pour atteindre la mer à Stewart ou Alice Arm, ou à quelque autre endroit praticable plus au sud, Terrace, par exemple. Mes hauts fonctionnaires me disent, sur ce point, que ce dernier nom a jusqu'ici été simplement mentionné comme point terminus éventuel de la route.

M. HARDIE: Pour revenir à la Saskatchewan, est-ce qu'on y a terminé les levés relatifs aux quatre chemins que le ministre a mentionnés?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Non.

M. HARDIE: Sont-ils commencés?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Nous travaillons encore aux levés de la partie sud du chemin du lac Hanson. On vient tout juste de commencer l'exploration de trois tracés possibles de routes vers le nord. Il faudra au moins trois ans pour faire les levés complets des routes vers le nord.

M. HARDIE: Il y a quelques jours, le ministre a annoncé que le gouvernement fédéral avait donné au Manitoba l'autorisation d'aller de l'avant en ce qui concerne deux chemins. De quels chemins s'agit-il?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: L'honorable député me pose une question bien embarrassante. Je dirai, pour lui répondre évasivement, que j'ai déjà su le nom des endroits où ces routes aboutissent, dans un sens et dans l'autre.

Je me souviens d'un nom, le lac Wakusko, et d'une façon générale, un chemin commençant dans cette partie occidentale de la province se rend en direction est vers le lac Moak. L'autre chemin prend cette direction-ci et se dirige vers le lac God's.

M. HARDIE: L'arpentage de ces chemins est-il fait?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Pas à ma connaissance.

M. HARDIE: Faudra-t-il encore deux ans pour cela?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question car, à ma connaissance du moins, nous ne tenons aucun renseignement du Manitoba. L'été dernier, son gouvernement a soumis au gouvernement central certaines demandes relatives à des routes conduisant à la frontière de l'Ontario, et l'arpentage de ces routes est terminé. On est prêt à commencer les travaux.

M. HARDIE: L'autre jour, vous avez dit avoir avisé le gouvernement du Manitoba qu'il pouvait entreprendre la construction de deux routes. Les deux dont je parle sont celles que le gouvernement fédéral et celui du Manitoba sont convenus d'entreprendre cette année.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui, en effet. L'une d'elles est à proximité de la frontière. Les deux, soit celle qui conduit au lac God's et celle qui va au lac Moak sont bien prévues dans l'accord et nous sommes convenus de les entreprendre. J'ignore si des levés y sont pratiqués. Lors d'entretiens que j'ai eus avec le ministre de la Voirie, l'hiver dernier, j'ai su que du travail d'arpentage avait été exécuté sur le chemin allant au lac Moak, parce qu'il s'agit d'un projet en marche depuis assez longtemps au Manitoba. Aucun levé n'a été pratiqué quant au chemin du lac God's.

M. HARDIE: En ce qui concerne l'Alberta, nous voyons que son programme de construction routière s'élève à quelque 20 millions de dollars. Le ministre pourrait-il nous dire si cette somme comprend autre chose que la réfection de la grande route du Mackenzie?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Mais assurément. En consultant la carte que voici, les membres du Comité verront que la grande route du Mackenzie, qui part de Grimshaw, se rend, en direction généralement nord, par l'Alberta jusqu'à Hay River, dans les territoires, sur la rive sud du Grand lac des Esclaves. L'autre partie est ce chemin qui bifurque de la route du Mackenzie. Il existe déjà jusqu'à Vermilion et le projet est d'aménager, à titre d'entreprise autorisée par l'accord, une route se raccordant à la nôtre qui traverse le parc Wood Buffalo. C'est ce chemin, qu'il faut créer de toutes pièces, et la réfection de la grande route du Mackenzie, qui sont les deux éléments du programme à l'étude pour l'Alberta.

M. HARDIE: A-t-on complété, ou du moins commencé les levés de la section albertaine de la route, de Vermilion à Peace Point, ou dans le parc de Wood Buffalo?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Non, on en est encore à l'étape des pourparlers. L'entreprise est visée par notre proposition et j'ai idée que le gouvernement d'Alberta est disposé à construire cette route, du moment que nous nous serons entendus sur la façon de réaliser l'ensemble du programme. A ma connaissance, le gouvernement d'Alberta n'a pas fait faire de levés parce que

l'affaire est l'objet de pourparlers. L'accord même n'est pas encore conclu, mais nous nous sommes entendus sur ce que nous voulons réaliser. Je ne pense pas que l'on en soit rendu au stade des travaux d'arpentage.

M. HARDIE: A propos du tronçon albertain de la route du Mackenzie, une décision a-t-elle été prise quant à l'autorisation d'entreprendre les travaux de réfection cet été? Des soumissions ont-elles été demandées, ou en sera-t-il demandé cet été?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Vous n'ignorez pas que l'entretien de la route en question incombe au gouvernement d'Alberta. Des travaux ont été exécutés l'an dernier et d'autres le seront cet été. Une pression considérable s'exerce sur le gouvernement provincial pour qu'il prenne une décision.

L'accord tend simplement à ce que le gouvernement verse les sommes dont il a été question afin que les autorités provinciales pressent le mouvement et améliorent leurs normes de construction routière en vue d'accommoder le genre de circulation qui, nous en sommes sûrs, empruntera la route en question.

M. HARDIE: Cela va entraîner la réfection d'une grande partie de la route du Mackenzie..

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui, il faudra refaire des sections qui se sont détériorées depuis deux ou trois ans.

M. HARDIE: Est-ce que cela aura lieu cette année? Commencera-t-on cette année?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je l'espère bien.

M. HARDIE: Si je ne m'abuse, le gouvernement fédéral a terminé une bonne partie des levés de la route traversant le parc de Wood Buffalo. Des travaux sont-ils prévus pour cette année?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Les travaux de la route traversant le parc Wood Buffalo étaient prévus pour cette année, pour l'été de la présente année financière. Nous avons inscrit l'année dernière l'entreprise dans notre programme de travaux d'hiver et nous avons arpenté et débroussaillé le tracé de la route.

M. HARDIE: Le crédit afférent aux levés figurait dans vos prévisions de dépenses antérieures d'un an au printemps dernier.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: En effet, et cette année nous avons effectué le débroussaillement. Mais nous avons exécuté ces travaux l'hiver au lieu d'attendre à l'été.

M. MARTIN *(Timmins)*: Comme pour ce qui a trait à la région de Kenora je me demande s'il y aurait possibilité d'ajouter un élément au programme ontarien. Je songe à un chemin de raccordement entre les exploitations aurifères de Porcupine et la route 17 entre Blind River et Sault-Sainte-Marie.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Monsieur le président, cette question qui m'est posée justifie ce que je disais tantôt, à savoir que si je commence à parler nommément des divers chemins que le gouvernement ontarien a proposés, cela suscitera, pour les pourparlers, un climat de tension nuisible aux résultats escomptés par les deux gouvernements.

M. HARDIE: Est-ce la province qui propose la route à aménager? Est-ce à elle de proposer que l'argent soit dépensé sur telle ou telle route donnée?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je vais décrire de nouveau comment les choses se passent.

M. HARDIE: Ce n'est pas nécessaire, je pense. Le ministre a dit que les

routes à aménager étaient proposées par les provinces. Et tantôt, il a dit avoir demandé au gouvernement de la Saskatchewan de faire les levés de deux tracés. D'où proviennent les suppléments de fonds nécessaires?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je ne me suis pas contredit. C'est pour vous le démontrer que je dois exposer de nouveau comment l'affaire s'amorce. Nous avons offert une transaction coopérative à chacune des dix provinces. C'est à elles de proposer le programme qui, à leur avis, entre dans le cadre de notre offre. Nous examinons le programme préconisé et à notre tour formulons, s'il y a lieu, des contre-propositions de nature à mieux faire atteindre l'objectif primordial, l'ouverture de nouvelles régions pourvues de ressources naturelles. Les provinces répondent à nos contre-propositions par d'autres et les pourparlers sont alors entamés. Quand nous avons vu que les entreprises projetées ouvriront de nouvelles régions de ressources naturelles, et qu'elles sont conformes au critère que nous avons déterminé, nous signifions notre assentiment. Les premières propositions émanent des provinces. Nous faisons des contre-propositions, mais la décision définitive appartient aux provinces. Ce sont elles qui décident des parcours, des points terminus. Mais nous nous y intéressons à cause des répercussions possibles sur le coût des entreprises et sur les normes de construction routière. Voilà comment les choses se passent en général.

M. KORCHINSKI: Le ministre a dit tantôt que la province de la Saskatchewan procède à l'aménagement de la route d'Otosquen, dont une certaine partie se situe à l'intérieur de la frontière du Manitoba. Le gouvernement du Manitoba a-t-il manifesté l'intention de construire le tronçon de route qui passe dans son territoire?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Non. Nous avons eu à ce propos des entretiens avec le gouvernement de la Saskatchewan et nous nous chargeons seulement de la partie qui va jusqu'à la frontière.

M. KORCHINSKI: Mais la province du Manitoba n'a-t-elle pas manifesté son intension d'aménager la section qui passe par son territoire?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: D'après ce que nous savons au ministère, le gouvernement du Manitoba ne se propose nullement d'aménager lui-même ce tronçon.

J'aimerais faire remarquer à l'honorable député que ce chemin est, en somme, très court et j'imagine que la population de la région verra à ce qu'on le construise.

M. KORCHINSKI: Ce tronçon est, en effet, très court; d'autre part, l'administration fédérale peut-elle insister, de quelque manière, auprès du gouvernement provincial pour qu'il aménage le chemin en question afin d'assurer le raccord?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui, et je suis prêt à signaler le fait au gouvernement du Manitoba.

Monsieur le président, je m'arrête ici pour vous dire qu'il y a eu une petite relâche dans nos pourparlers avec la province du Manitoba.

Un des ministres avec lequel je traitais n'est plus là et on ne nous a pas encore fait connaître le nom du nouveau ministre. C'est pourquoi certaines questions traînent un peu et, dans de telles circonstances, je n'ai pas voulu les importuner.

M. COATES: Le programme de la région des Maritimes est-il nouveau? Les gouvernements provinciaux ont-ils, dans le passé, réalisé des projets de ce genre et leur programme diffère-t-il de celui des autres régions du Canada?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Non. Ce que je sais et ce que mes agents savent, c'est que, dans le passé, les provinces de l'Atlantique n'avaient pas de programme analogue à celui dont nous parlons. Nous savons, de plus, que dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, par exemple, la possibilité de construire des routes conduisant aux régions de ressources inexplorées est en quelque sorte limitée. Nous avons alors établi une autre norme pour les Maritimes. Le gouvernement a convenu, en effet, dans le cas des provinces où il est impossible d'ouvrir de nouvelles régions de ressources, d'appliquer quand même le programme de voirie mais à des fins d'ordre touristique. Dans les provinces de l'Ile du Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse, les propositions formulées signalent effectivement l'apport du tourisme à ces provinces.

Les routes dont il est question ne font pas partie du réseau routier des provinces. Elles ne sont pas simplement des routes reliant une ville à une autre et relevant totalement de l'administration provinciale, mais elles sont destinées à faciliter aux touristes l'accès des grands centres touristiques.

M. COATES: Y a-t-il à l'heure actuelle des tracés de routes d'acceptés?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Quelques-uns, me faut-il répondre. Je cite simplement de mémoire, mais je ne pense pas me tromper en disant que la province de la Nouvelle-Ecosse, par exemple, nous a proposé vingt-deux tracés de route. Nous sommes à les étudier maintenant et, jusqu'à présent, nous n'en avons accepté que quatre. Mais, nous donnons notre assentiment au fur et à mesure que nous avançons dans l'examen de ces projets.

M. ROBICHAUD: Je vois qu'un crédit de onze millions de dollars a été affecté pour réaliser ce genre de programme au Nouveau-Brunswick. Cette somme s'applique-t-elle seulement au réseau routier conduisant aux diverses ressources ou concerne-t-elle aussi l'industrie touristique?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: L'industrie touristique est bien une source de revenu, mais je dois dire qu'au Nouveau-Brunswick la presque totalité des sommes prévues pour ce programme sert à l'exploitation de régions nouvelles situées pour la plupart dans le nord de la province.

M. ROBICHAUD: A-t-on commencé ou terminé des levés de ces routes au Nouveau-Brunswick?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Si je ne me trompe, on a fait l'arpentage de quelques routes et les travaux commenceront incessamment. Quant aux autres, on entreprendra l'étude des levés dès maintenant.

M. ROBICHAUD: M. le ministre me dirait-il si ces travaux englobent le parachèvement de la route de Plaster Rock qui doit passer par le nord de la province du Nouveau-Brunswick?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Mes agents me répondent que non.

M. ROBICHAUD: La province du Nouveau-Brunswick a-t-elle soumis une demande pour le parachèvement de la route de Plaster Rock?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Le député m'entraîne dans les détails. Il se trouve, à ce qu'on dit, un raccourci à un certain endroit de cette région, mais il n'y a aucun chemin dans notre réseau de raccord pour relier les centres d'habitation ou les grandes routes.

Ces routes qu'on propose pour le Nouveau-Brunswick ouvrent des régions qui, à l'heure actuelle, ne sont pas desservies par un réseau routier. Nous songeons ici principalement à l'industrie forestière, à l'industrie des bas métaux et à celle du tourisme.

M. ROBICHAUD: Je m'étonne d'entendre dire que le Nouveau-Brunswick n'a formulé aucune requête précise pour le parachèvement de la route de Plaster Rock car s'il y a une route qui, dans la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick, peut donner accès à de nouvelles ressources, c'est bien cette route de Plaster Rock puisqu'elle passe dans une région de forêts denses.

Je m'étonne d'entendre dire que la province n'a fait aucune requête à propos de cette route.

Le PRESIDENT: Y a-t-il d'autres questions? La raison en est très simple, il me semble. Nous avons là une question qui relève entièrement de l'administration provinciale du Nouveau-Brunswick.

M. ROBICHAUD: Mais nous sommes dans un domaine où il faut collaborer avec le gouvernement fédéral.

N. DUMAS: Ce programme de voirie est, à mon avis, une question très importante et je pense que les explications du ministre sont très satisfaisantes. Et si j'ai bien compris, le gouvernement est entré en rapport avec toutes les provinces. Neuf d'entre elles ont présenté un programme dont le coût estimatif s'élève à 115 millions de dollars.

Ce programme de 115 millions de dollars doit s'étendre sur une période de cinq ans, n'est-ce pas?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui.

M. DUMAS: Maintenant combien de provinces, à l'heure actuelle, ont signé des accords avec le gouvernement fédéral?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Aucune province.

M. DUMAS: Vous dites bien aucune. Le ministère prévoit-il dépenser ces neuf millions de dollars cette année même? Il faut signer des accords, bien entendu.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Il m'est impossible de donner une réponse précise à ce sujet. On a prévu cette somme de neuf millions de dollars l'hiver dernier quand on a établi ce programme et on l'a inscrite dans les prévisions budgétaires. Et même aujourd'hui, six mois plus tard, je n'ai pas encore plus de précisions quant à ce crédit.

La Colombie-Britannique, on le sait, travaille à ce projet de façon intense et la province de la Saskatchewan a commencé l'aménagement de deux routes. L'Ontario a un programme de voirie analogue qu'on pourrait rattacher à ce crédit et avec le Manitoba qui commence la construction de deux chemins, on affectera ainsi à ces travaux une somme considérable.

Les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse projettent, elles aussi, l'aménagement de quelques routes cette année, ce qui entraînera des dépenses élevées, mais quant au montant exact, je ne saurais le préciser d'aucune façon.

M. DUMAS: Il reste qu'il faut signer les accords avant que le gouvernement fédéral collabore à la construction de ces routes. Voilà ce qui importe.

Et maintenant, je me demande si le ministère a arrêté une ligne de conduite vis-à-vis de la province de Québec, par exemple?

Pour ce qui est de la route transcanadienne, la province n'a pas cru bon de s'associer à ce projet; mais, à supposer qu'elle décide plus tard - enfin, elle pourrait le faire, et c'est pourquoi je pose cette question au ministre - de participer au programme dont il s'agit, je me demande si elle pourra bénéficier de subventions dans la même proportion que celles qu'auront déjà reçues ou recevront les autres provinces?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Voilà, je pense que si la province de Québec décide de collaborer à ce programme de voirie, elle obtiendra sûrement le plein montant convenu, soit quinze millions de dollars, répartis sur une période de ciq ans, peu importe la date de son adhésion.

Mais, même si elle devait s'y inscrire d'ici cinq ans et recevoir en vertu du principe de rétroactivité, la même somme qu'elle aurait touchée si elle s'était jointe plus tôt, je doute fort qu'en pratique cela soit sage.

Je sais, en effet, que le Conseil des Arts du Canada, par exemple, a été saisi d'une telle question et qu'il a reservé à cette fin une certaine somme d'argent. Mais, le ministère offre six différentes formes de participation. Toutefois, pour l'accord fédéral-provincial en cause, il s'agit d'une entente renouvelable à tous les ans.

Tout ce que je puis vous dire, c'est que cet accord de cinq ans entre en vigueur dès qu'une province décide d'y participer, peu importe la date de son entrée.

M. DUMAS: Je me demande si le ministre pourrait nous dire combien de milles environ peut-on aménager au moyen des 115 millions de dollars inscrits à ce chapitre? Je ne veux pas connaître le détail pour chaque province, mais je voudrais savoir combien de milles environ comprend ce programme de construction routière.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Les chiffres que je vais vous donner sont, en effet, loin d'être précis car même les provinces ne savent pas . . .

M. DUMAS: Je pense qu'elles devraient le savoir.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Pour ce qui est de la longueur de certaines routes, je vous la donne par province et vous pouvez l'inscrire au tableau que vous avez déjà.

Colombie-Britannique: 260 milles, ce qui comprend la longueur approximative de deux routes.

Alberta: 400 milles
Saskatchewan: 824 milles
Manitoba: 538 milles
Ontario: 413 milles
Nouveau-Brunswick: 342 milles
Ile du Prince-Edouard: 82 milles
Nouvelle-Ecosse: 445 milles
Terre-Neuve ne nous a fourni aucun chiffre.

M. NIELSEN: Est-ce que ce poste de 115 millions de dollars comprend la construction de routes au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Non. Le programme afférent au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest constitue un crédit particulier. Le programme dont il s'agit ici s'applique, dans les provinces, aux routes d'accès aux ressources.

Tout le programme de construction routière se divise en deux parties: le programme territorial et le programme de collaboration fédérale-provinciale. En théorie, si chacune des provinces y prenait part et employait la somme totale allouée pour cinq ans, les travaux coûteraient 150 millions de dollars dans les provinces tandis que, dans les territoires, ils coûteraient 100 millions de dollars pour la même période de cinq ans. Ces 115 millions constituent à l'heure actuelle, le coût estimatif global des projets présentés par les provinces.

M. BASKIN: C'est l'Ontario qui m'intéresse. Est-ce que monsieur le ministre pourrait nous dire exactement quel genre de travaux s'effectuent présentement dans l'Ontario où la coopération fédérale s'exerce?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Il ne se fait pas dans l'Ontario, à l'heure actuelle, des travaux qui relèvent de ce programme et auxquels le gouvernement fédéral participerait. La province nous a présenté une liste très élaborée de projets routiers, mais comme aucun accord n'a été signé, il s'ensuit qu'il n'y a pas de contribution fédérale. Il est certain que si on considère ces routes dans leur ensemble, celles qui nous semblent répondre aux normes établies nous les acceptons et refusons celles qui s'en éloignent. Nous pourrions peut-être en arriver à une solution.

M. BASKIN: Peut-on en prévoir une pour l'année 1958?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je suis porté à croire que, étant donné que la province est en voie de réaliser son propre programme de voirie, plusieurs tracés de routes pourraient nous convenir et, en conséquence, une partie des travaux pourrait probablement être visée par cet accord.

M. ROBICHAUD: D'après ce que le ministre vient de dire, les provinces peuvent donc commencer une route et, quand elle est presque terminée, se joindre au programme et profiter de l'aide fédérale?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Cette généralisation s'applique seulement si la province a un tel programme de construction routière et nous le propose et, si nous l'acceptons au cours de l'étude, alors nous accordons notre collaboration. Dans le cas de l'Ontario, où un tel programme se poursuit à l'année longue, je présume que quelques-uns des chemins proposés font partie des travaux prévus par la province pour cette année. Nous n'acceptons pas nécessairement un projet parce qu'il est en voie de réalisation. Nous appliquons nos normes relatives à l'exploitation de nouvelles ressources et déterminons ensuite si le tracé de route est acceptable.

M. ROBICHAUD: Si je ne me trompe, le ministre a déclaré tout à l'heure qu'aucune province ne pouvait entreprendre des travaux avant la signature de l'accord; il a dit en outre que le gouvernement fédéral prévoyait dépenser cette année au Nouveau-Brunsvick une somme considérable pour la construction de routes conduisant aux ressources. Nous arrivons au 1er juillet et aucun accord n'est signé; il ne nous reste que trois ou quatre mois de la saison en cours pour accomplir ce genre de travaux. Comment expliquer la déclaration du ministre selon laquelle une somme considérable allait être dépensée cette année au Nouveau-Bhunsvick ou dans toute autre province?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Monsieur le président, le ministère ne dépensera aucune somme d'argent tant que les propositions formulées ne seront pas acceptées. Pour la plupart des provinces qui nous ont présenté des tracés de route, nous étudions les projets avec elles et dès que nous en acceptons un, j'écris une lettre par laquelle j'autorise la construction de la route en question; on procède ainsi dans la plupart des cas. Quant à l'Ontario aucun accord n'a été signé et nous n'avons accepté qu'en partie certaines de ses propositions; cette province a un programme régulier en marche. J'ai dit que, à mon avis, si cette province où un programme régulier de voirie est en voie d'exécution désirait inclure certains de ces projets dans l'accord, nous pourrions examiner ses propositions si elles concordent avec nos normes. Dans ce cas, l'honorable député a raison; mais, quant à la plupart des provinces, nous leur écrivons en vue d'approuver tel et tel projet et les autorisons d'entreprendre les travaux de construction. Les crédits nécessaires sont disponibles une fois l'accord final conclu.

M. ROBICHAUD: Pour ce qui est de la construction routière effectuée dans l'Ontario au cours des toutes dernières années, quelle surveillance le gouvernement fédéral a-t-il exercée sur ces travaux? Je pense que personne n'ignore ce qui est arrivé.

M. NIELSEN: Qu'est-il arrivé?

M. ROBICHAUD: Demandez-le à l'ex-ministre des Travaux publics de l'Ontario. Il vous le dira.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: J'ai étudié les clauses de l'accord avec les provinces. Elles sont essentiellement les mêmes que celles établies par les gouvernements fédéral et provinciaux dans les accords touchant la route transcanadienne. L'accord stipule un bon nombre de conditions dont les provinces doivent tenir compte ainsi que des mesures de contrôle comme par exemple: avant de signer tout contrat, la province doit obtenir l'approbation du ministre par écrit à l'égard de ce contrat; il est défendu de louer le matériel que la province possède à toute personne qui se propose de s'en servir pour l'exécution d'un contrat, à moins que le ministre n'ait autorisé ce prêt par écrit; tous les contrats prévoient le paiement à l'entrepreneur soit d'une somme globale, soit d'une somme de tant l'unité ou encore selon une modalité que le ministre aura approuvée par écrit; pour ce qui est des travaux, on ne doit employer que des personnes résidant au Canada et ne faire aucune distinction de race, de religion ou d'affiliation politique; et, en conséquence, on doit insérer dans tous les contrats une clause stipulant que, pour effectuer tous les travaux prévus par le contrat, l'entrepreneur et tous ses sous-traitants ne doivent embaucher que des personnes résidant au Canada. Nous retrouvons partout les mêmes conventions générales que dans l'accord sur la route transcanadienne. Les provinces doivent présenter des déclarations certifiées par leur vérificateur, établir les dossiers et les pièces justificatives nécessaires, permettre aux représentants du gouvernement fédéral, nommés par le ministre, de faire l'inspection, les recherches, les essais et les estimations que le ministre peut exiger pour la construction ou l'évaluation du coût de la route, et enfin aider ces représentants dans leurs tâches.

M. HARDIE: L'accord stipule-t-il des normes de construction?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui, il prévoit des normes de construction pour toutes les routes.

Ces normes constituent les principaux points que les provinces et le gouvernement fédéral discutent avant de conclure une entente.

M. HARDIE: Les normes sont-elles les mêmes pour toutes les provinces?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Non.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je comprends maintenant pourquoi la province de Québec ne se hâte pas de collaborer à ce programme.

Le ministre a déclaré qu'une province devait, avant de passer un contrat avec tout entrepreneur pour la construction de certaines routes, obtenir d'abord l'assentissement du gouvernement fédéral. Comment donc peut-elle entreprendre les travaux de construction et comment peut-elle en réaliser une partie avant que l'accord soit signé par le gouvernement fédéral?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Une fois encore, après l'examen de tous les points - normes et toutes les autres questions - j'écris une lettre par laquelle j'autorise la province à entreprendre les travaux projetés. En d'autres termes, elle peut les commencer avant de signer un accord en bonne et due forme.

M. MARTEL: Pour faire suite à ce qu'on vient de dire, le ministre pourrait-il nous dire si c'est la province qui adjuge directement les contrats ou si c'est le gouvernement fédéral qui s'en charge? Je sais que le gouvernement fédéral possède le droit d'inspection, mais c'est l'administration provinciale qui, si je ne me trompe, adjuge les contrats.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui, nous n'intervenons pas sur ce point, comme vous le voyez, dans la question des routes provinciales. Le gouvernement provincial a l'entière responsabilité des routes et s'occupe de dresser tous les contrats, de faire construire les chemins selon certaines normes, mais, parce que nous lui fournissons une certaine somme d'argent, nous devons nous assurer que l'accord est bien respecté dans l'intérêt du contribuable canadien.

M. NIELSEN: J'aimerais abandonner pour l'instant la question des routes et retourner au chapitre de l'administration.

En ce qui a trait à toute cette question du coût des transports maritimes et des autres modes d'expédition dans le nord-ouest du Pacifique - quand je dis "nord-ouest du Pacifique", je songe au territoire du Yukon, à la partie occidentale des Territoires du Nord-Ouest et à cette partie de la Colombie-Britannique septentrionale qui commence à peu près au sud de Prince-Rupert, suit le parallèle de latitude à travers toute l'Alberta et englobe aussi l'ouest de la Saskatchewan - les lois actuelles de navigation américaines renferment une disposition spéciale qui autorise le transport des marchandises entre les villes de l'intérieur des Etats-Unis en empruntant des routes que reconnaît l'*Inter-state Commerce Commission*. Et je cite ici une partie de cette loi: "... lorsque ces routes se trouvent à passer à la fois par les lignes de chemin de fer canadiennes et par celles des Etats-Unis ou par d'autres voies de communication fluviales."

L'Alaska est expressément exclue des dispositions de cette loi américaine. D'autre part, elle est très étroitement unie à l'expansion économique du Nord-Ouest canadien. C'est au fond une région économiquement séparée des Etats-Unis.

Cette disposition de la loi américaine signifie simplement ceci: les marchandises expédiées en transit des centres américains à Prince-Rupert ne peuvent être livrées à aucun port de l'Alaska sur des navires qui ne sont pas immatriculés aux Etats-Unis.

Cette loi interdit à l'Alaska de recourir aux compagnies de navigation canadiennes, ce qui l'empêche de profiter de tarifs de transport peu élevés qu'assurent les embranchements actuels du chemin de fer reliant l'intérieur des Etats-Unis à Prince-Rupert, qui se trouve à l'entrée de l'Alaska. Les frais de transport en question s'expliquent par le fait que les tarifs de chemin de fer en vigueur à partir de l'Ouest-Centre et de l'Est des Etats-Unis sont les mêmes par les voies ferroviaires canadiennes jusqu'à Prince-Rupert qu'ils le sont jusqu'aux ports américains du Pacifique.

Les tarifs de transport maritime de Prince-Rupert, situé à 640 milles au nord de Seattle, aux ports de l'Alaska sont économiques, si on compare Prince-Rupert aux ports américains qui se trouvent à plusieurs centaines de milles au sud. Dans la plupart des cas, on réalise des économies considérables dans le coût total du transport en faisant passer par Prince-Rupert les marchandises en provenance de l'Ouest-Centre et de l'Est des Etats-Unis destinées à l'Alaska. J'inclus le Yukon dans cette considération.

Les Etats-Unis et le Canada adhèrent tous deux depuis longtemps au principe qui veut que leur commerce respectif sur les côtes soit réservé aux navires portant la matricule du pays et toute proposition visant à opérer des remaniements susceptibles de modifier ce principe serait considérée, dans certains milieux intéressés, comme un abandon de cette ligne de conduite fondamentale.

Jusqu'à présent, la ligne de conduite que suivent les Etats-Unis dans l'expansion du territoire de l'Alaska, bien qu'elle soit d'une grande importance

pour le Canada, n'entre pas directement dans nos considérations d'ordre national. On a dit que les mesures actuelles, si efficaces et souhaitables qu'elles puissent être pour les entreprises de cabotage, ont intensifié de façon considérable le grave problème des frais élevés de transport qui, depuis le début de l'histoire respective de ces territoires du Nord, c'est-à-dire le Yukon et l'Alaska, n'ont cessé de ralentir le développement de ces vastes régions.

Le plus grand problème économique en est un d'ordre saisonnier intense, dû au caractère à sens unique du transport des marchandises et des passagers. A raison d'environ 90 p. 100 le trafic vers le sud est transporté durant la période de six mois qui va de la première quinzaine de mai jusqu'à la fin d'octobre. Au cours de six autres mois, quelques navires sont mis en rade, mais il faut maintenir un semblant de service régulier et souvent envoyer des navires en service peu rentable. Cette opération hivernale peu pratique entraîne des frais énormes et des taux de transport élevés.

Ce problème du transport est encore aggravé par le service limité que peuvent assurer les navires des deux pays, c'est-à-dire du Canada et des Etats-Unis. Il serait tout indiqué d'établir un programme pratique qui permettrait à un nombre minimum de cargos canadiens et américains d'assurer un service maximum, durant la saison morte tout au moins.

Monsieur le président, il n'existe peut-être pas deux pays au monde où les problèmes, les conditions et les buts sont aussi identiques que ceux que le Canada et les Etats-Unis envisagent dans leurs territoires du nord-ouest du Pacifique. Le développement de ces régions, qui importe aux vastes intérêts nationaux des deux pays, est conditionné en majeure partie, sinon complètement, par le transport, et il serait tout indiqué de faire quelques efforts en vue de créer une collaboration dans ce domaine.

Il n'est pas facile de surmonter les obstacles qui se dressent devant tout effort destiné à favoriser la collaboration mutuelle.

La tendance des Etats-Unis et du Canada à vouloir maintenir le principe même dont j'ai parlé relativement au cabotage et à ne vouloir employer que les navires immatriculés dans le pays même donne lieu à deux de ces grands problèmes. Le caractère saisonnier et unilatéral du trafic en constitue un autre. Je proposerais donc, monsieur le président, que le ministère du Nord canadien se mette à étudier sérieusement la possibilité d'entamer des pourparlers avec le gouvernement des Etats-Unis dans le but de surmonter ces obstacles.

Il y a un autre aspect à ce problème du cabotage qui tend à maintenir des frais de transport élevés. En effet, la plupart des navires américains sont des cargos tandis que les vaisseaux canadiens sont, en majorité, des navires de passagers plus rapides mais moins spacieux. Le fret transporté par la marine marchande canadienne devra l'être alors par la marine marchande américaine, et *vice versa*, si on veut compter sur une collaboration économique.

La proposition que je fais est de portée internationale, car les négociations devront s'engager avec les personnes que ce problème concerne aux Etats-Unis pour que les deux pays en tirent des avantages réciproques. On pourrait adoucir les restrictions relatives au cabotage de façon à réduire les frais de transport dans cette région du littoral. Une telle mesure touche non seulement l'Alaska, mais aussi le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ainsi que toute l'expansion de ce territoire que je désignais au début par "Nord-Ouest canadien du Pacifique". Je me permets de faire une autre suggestion, monsieur le président: le ministère devrait entreprendre, en même temps que les négociations dont j'ai déjà parlé, des pourparlers concernant la possibilité d'obtenir des chemins conduisant jusqu'à Tidewater et passant par l'enclave de l'Alaska. Je songe

à une grande route qu'on pourrait construire de Whitehorse à Skagway. Whitehorse est déjà desservi par une bonne route qui va jusqu'à Carcross. Il reste environ 60 milles de Carcross à Skagway et je pense que l'administration de l'Alaska souhaite l'aménagement de ce tronçon en grande route. Cette question intéresse aussi le gouvernement de la Colombie-Britannique car toute route éventuelle devra passer par le nord de la province. Je proposerai à ce sujet que le ministère entreprenne des enquêtes en vue des négociations nécessaires à la réalisation de ces projets. Monsieur le président, ces deux propositions peuvent, à mon avis, favoriser grandement une baisse dans les frais de transport maritime vers le nord et, conséquemment, l'essor dans tout le Nord-Ouest canadien du Pacifique.

J'ai une autre suggestion à faire. Si je ne me trompe, dans le passé - et cette question relève peut-être plus directement du ministère des Transports, mais exige aussi la collaboration du ministère du Nord canadien - si je ne me trompe, on a dans le passé accordé des subventions aux entreprises de navigation qui desservent la côte du Pacifique et surtout la population du littoral nord-ouest. De toute façon, je pense que le ministère du Nord canadien ferait bien de se renseigner sur les sommes qui ont été accordées dans le passé et auxquelles je fais allusion afin que de telles subventions soient aussi votées pour les navires qui desservent maintenant le industries et les centres canadiens du Nord-Ouest de la Colombie-Britannique, en fait, jusqu'à la rivière la Paix, et naturellement, le territoire du Yukon.

Je laisse au ministère le soin d'étudier ces trois suggestions, monsieur le président, et j'espère qu'elles seront de quelque utilité pour résoudre certains de ces problèmes.

Le PRESIDENT: Vous reconnaissez, monsieur Nielsen, que votre requête vise un, sinon deux ministères.

M. NIELSEN: Oui.

Le PRESIDENT: Le ministre aurait-il des observations à formuler à ce sujet?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui. J'ai suivi avec un vif intérêt l'exposé et les propositions de l'honorable député. Je suis certainement d'avis que si on pouvait faire quelque chose, surtout en matière de tarifs côtiers, le nord-ouest du pays pourrait en tirer quelque avantage.

Le député a signalé de façon pertinente que nous contrecarrons la ligne de conduite des deux pays à l'égard du cabotage et il sera très difficile de faire accepter nos vues sur le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et l'Alaska. J'aborderai certainement ce problème et je verrai quelles solutions le ministère peut y apporter. Pour ce qui est de la route conduisant à Skagway, je n'entends pas faire de déclaration pour le moment. Le ministère a déjà étudié ce point et je voudrais me documenter avant de me prononcer.

Quant à la troisième proposition, les subventions ne relèvent pas du ministère. Je reconnais que tout ce qui touche les tarifs et le coût de la vie dans le Nord est notre domaine. Nous allons nous occuper de cette question également et voir quelles solutions nous pouvons y apporter.

M. NIELSEN: Il serait bon, en étudiant ce problème, qu'il faut résoudre, au sujet d'un adoucissement des règlements de transport maritime des deux pays, de ne pas perdre de vue que l'Alaska s'achemine rapidement vers le statut d'état. Cette éventualité pourrait grandement modifier le programme des Etats-Unis relatif à l'expansion future de leur "49e état".

Le PRESIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. HARDIE: Je me demande si c'est bien le moment de poser une question comme la mienne. Comme le ministère du Nord canadien compte dans son

budget des crédits pour la construction de routes dans les Territoires du Nord-Ouest, même si la direction des travaux est assurée par le ministère des Travaux publics, je me demande si je puis m'enquérir, par exemple, du coût actuel de la route du Mackenzie et poser d'autres questions relatives à cette route. C'est la partie qui, dans les Territoires du Nord-Ouest, longe la rive occidentale du Grand lac des Esclaves. Je pose cette question parce que je ne veux pas m'adresser au ministère des Travaux publics et me faire dire que c'est le ministère du Nord canadien qui possède ces renseignements.

Le PRESIDENT: Comme je l'ai dit au début, monsieur Hardie, nous vous accordons beaucoup de latitude.

M. HARDIE: Il ne s'agit pas de cela. Je voudrais savoir si on peut me donner ici les renseignements que je désire.

Le PRESIDENT: Si on possède ces renseignements, on vous les donnera volontiers.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je suis sûr, monsieur le président, que nous avons bien tous les détails sur le tronçon de la route du Mackenzie qui passe dans les Territoires. Voulez-vous parler, monsieur Hardie, de ce tronçon ou de celui de l'Alberta?

M. HARDIE: De la route du Mackenzie qui passe dans les Territoires.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je pense que nous pouvons préparer un résumé des travaux réalisés jusqu'ici et indiquer les dépenses que nous prévoyons pour cette année.

M. HARDIE: Ce point m'intéresse aussi, mais j'aimerais savoir si je puis m'informer du coût du programme d'hiver et des sommes, disons, qui ont servi à payer l'entrepreneur de la section de Yellowknife-Fort-Rae l'an dernier.

Enfin, voici ce que j'aimerais savoir. Lorsque le ministère des Travaux publics adjuge un contrat et surveille les travaux, est-ce lui qui paye l'entrepreneur ou est-ce le ministère du Nord canadien?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Notre ministère, comme vous le savez, a pour seule fonction de préparer les tracés de ces routes. Le ministère des Travaux publics devient notre agent et c'est lui qui adjuge les contrats et effectue les payements. Nous, nous fournissons les sommes requises.

M. HARDIE: Je trouverai cela dans les prévisions de dépenses des Travaux publics alors. Quant à la route du Mackenzie, le ministre nous fera-t-il connaître la ventilation des dépenses prévues cette année pour le tronçon qui suit la rive occidentale du Grand lac des Esclaves entre Fort-Providence et Yellowknife. Un crédit total de $3,813,200 est inséré dans le budget de cette année pour la construction de routes et de ponts. Quelle somme affectera-t-on à la section de la route au nord de Providence et combien dépensera-t-on pour celle qui va de Yellowknife à Fort-Rae?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Si vous le permettez, je vais vous citer les notes que j'ai sous les yeux.

C'est un tronçon qui rejoint Yellowknife en passant par Fort-Providence et Fort-Rae. On l'a commencé au cours de 1956-1957 à partir du 27e mille de la route du Mackenzie et on l'a aménagé sur une longueur d'environ 40 milles au coût approximatif de $1,206,400.

Voulez-vous avoir le montant exact des dépenses, monsieur Hardie?

M. HARDIE: C'est ce que je veux savoir.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: $1,200,000.

Le ministère a dépensé en outre $134,200 pour l'arpentage de la partie qui

va du pont de la rivière Mackenzie et qui relie Fort-Providence et Yellowknife en passant par Fort-Rae.

Au cours de l'année 1957-1958, cinquante-deux autres milles ont été aménagés au coût approximatif de $2,600,000. De plus, le déblaiement s'est fait jusqu'au centième mille environ, au nord de Fort-Providence.

Un crédit de $2,667,000 a été prévu au budget de l'année 1958-1959 pour la continuation de cette route. Un contrat a été adjugé pour la construction du tronçon de 50 milles au nord de Fort-Rae.

M. HARDIE: N'est-ce pas plutôt "au nord de Fort-Providence"?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Vous avez raison: c'est plutôt Fort-Providence.

Un contrat sera probablement accordé pour un tronçon de 30 milles compris sur la route de Yellowknife à Fort-Rae.

Un contrat a été adjugé pour la construction du pont de la rivière Kakisa, à 56 milles de la route du Mackenzie. Les levés pour l'emplacement d'un pont sur la rivière Mackenzie, près de Fort-Providence, s'effectuent cet été. On estime que les dépenses globales se chiffreront entre dix millions et demi et douze millions et demi de dollars. Les travaux devraient se terminer vers la fin de 1959 ou au début de 1960.

Le député désire-t-il connaître tous les contrats adjugés cette année?

M. HARDIE: Non. Ces travaux coûteront-ils $2,700,000?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui, et plus précisément $2,667,000.

M. HARDIE: Je pense que le ministre a déclaré qu'en 1957-1958 on avait aménagé 52 milles. Dois-je comprendre que cette route qu'on doit recouvrir de pierre concassée ou enfin d'autre chose a été construite sur une distance de 52 milles l'an dernier?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui.

M. HARDIE: Combien de ces 52 milles sont terminés à partir de Yellowknife en allant vers l'ouest en direction de Fort-Rae?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Il n'y en a pas d'après le rapport que j'ai ici. On l'a recouverte de gravier cette année.

M. HARDIE: Vous dites qu'on l'a recouverte de gravier cette année.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui.

M. HARDIE: Compte-t-on s'approvisionner de gravier dans les carrières de Yellowknife ou va-t-on recouvrir le chemin avec les alluvions glaciaires qu'on trouve le long de la route, de pierre concassée ou de déblais de mine?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Il me faut demander aux experts de répondre à votre question.

M. ROBERTSON: M. Nicol va vous répondre.

M. J. I. NICOL *(Chef adjoint de la Division des recherches techniques et des projets d'aménagement, Direction des régions septentrionales et des terres)*: Monsieur le président, les neuf premiers milles vont être recouverts d'un enduit tiré de la mine de la *Consolidated Mining and Smelting Corporation.* Le reste sera recouvert de gravier qu'on va concasser au cours de la prochaine année. La *Mannix Company* commencera l'exploitation d'une carrière à Mile-Twenty.

M. HARDIE: Vous parlez de Mile-Twenty sur la route?

M. NICOL: Oui.

M. HARDIE: D'après les ingénieurs, on emploierait des alluvions glaciaires. Est-ce que ce sera de la pierre concassée ou du gravier?

M. NICOL: Ce sera de la pierre concassée.

M. HARDIE: Vous dites que ce sera de la pierre. On recouvrira donc la route de pierre concassée.

M. NICOL: Oui.

M. KORCHINSKI: A la page 423 se trouve un poste de $227,046 et la mention "Moins montants recouvrables du gouvernement des Territories du Nord-Ouest et du gouvernement du Yukon. Peut-être pourriez-vous nous dire ce qui en est? Je parle de la portion recouvrable.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: M. Robertson va vous répondre.

M. ROBERTSON: Monsieur le président, bon nombre d'affectations concernant les Territoires du Nord-Ouest ont en quelque sorte une base commune. Par exemple, les écoles de ces Territoires relèvent du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Les frais scolaires afférents aux élèves indiens sont acquittés par le gouvernement fédéral tandis que les Territoires du Nord-Ouest payent ceux des autres enfants. L'argent qu'ils doivent nous rembourser est compris dans ce montant global.

Un autre point entre en ligne de compte ici. Il y a 15 p. 100 de l'entretien des routes, dont les frais d'ensemble se partagent comme suit: le gouvernement fédéral, 85 p. 100 et les Territoires, 15 p. 100.

Il y a d'autres crédits de ce genre, notamment les sommes affectées aux services du bien-être, qui relèvent de l'autorité fédérale et des Territoires.

Le PRESIDENT: Allons-nous approuver ce crédit?

M. HARDIE: Non, monsieur le président. Nous sommes loin d'en avoir terminé l'étude.

Le PRESIDENT: Messieurs, notre prochaine séance aura lieu lundi matin à 10 heures et demie. Pour éviter tout malentendu, je m'attends que lundi soir prochain la Chambre nous renvoie les prévisions de dépenses du ministère des Mines et des Relevés techniques, dont nous commencerons l'examen dès que nous aurons terminé la discussion du budget du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS et COURS D'EAU

Président : M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU LUNDI 30 JUIN 1958

Prévisions de dépenses du Ministère du Nord Canadien
et des Ressources Nationales
pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS :

L'hon. Alvin Hamilton, ministre; M. R. G. Robertson, sous-ministre; et M. F. J. G. Cunningham, sous-ministre adjoint.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie

OTTAWA, 1958

59883-9—1

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président : M. J. W. Murphy,

Vice-président : M. Erik Nielsen,

et MM.

Aiken
Baskin
Bruchési
Cadieu
Coates
Drouin
Dumas
Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*
Fréchette
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Kindt
Korchinski
Latour
Leduc
MacRea
Martel
Martin *(Timmins)*
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir *(Cap-Breton-Nord et Victoria)*
Payne
Pugh
Roberge
Richard *(Saint-Maurice-Laflèche)*
Robichaud
Simpson
Stearns
Villeneuve
Woolliams — 35.

Secrétaire du Comité :
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 30 juin 1958.

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 10 heures et demie du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents : MM. Aiken, Cadieu, Coates, Dumas, Hardie, Korchinski, McLennan, Murphy, Nielsen, Roberge, Robichaud et Stearns. (12).

Aussi présents, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: l'hon. Alvin Hamilton, ministre; MM. R. G. Robertson, sous-ministre; F. J. G. Cunningham, sous-ministre adjoint; F. A. G. Carter, agent en chef d'administration; R. A. Faibish, secrétaire particulier du ministre; et G. M. Carty, agent exécutif. *De la Division des régions septentrionales et des terres*: MM. B. G. Sivertz, directeur; W. G. Brown, chef du Service territorial; J. V. Jacobson, chef du Service de l'éducation; F. C. Bradley et J. I. Nicol, respectivement chef et sous-chef du Service des recherches techniques et des projets d'aménagement; C. M. Bolger, sous-chef du Service de l'Arctique; T. D. Skelly, chef de la section des terres et du bois d'oeuvre au Service des mines et des terres; J. C. Palmer, chef de la section du pétrole au Service des mines et des terres; et J. F. Doyle, agent d'administration.

Le Comité reprend l'examen des prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année financière 1958-1959.

Les crédits 282 à 289 du budget principal des dépenses, et les crédits 584 à 586 du budget supplémentaire, afférents à la Division des régions septentrionales et des terres, sont examinés de nouveau.

A midi et 10 minutes, le Comité s'ajourne au mardi 1er juillet 1958, à 9 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,

Eric H. Jones.

DÉLIBÉRATIONS ET TÉMOIGNAGES

LUNDI 30 juin 1958,
10 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Nous étudions en ce moment les crédits 282 à 289, inclusivement, du Budget principal des dépenses et les crédits 584 à 586 du budget supplémentaire.

M. le ministre est ici, entouré de son personnel. Avez-vous des questions?

M. HARDIE: J'aimerais savoir, monsieur le président, quelle compagnie ou quelles compagnies possèdent des territoires réservés dans la région du plateau Peel.

L'hon. ALVIN HAMILTON *(ministre du Nord canadien et des Ressources nationales)*: Leurs noms ont été portés au compte rendu de vos délibérations, il y a de cela deux ou trois réunions.

M. HARDIE: La *Peel Plateau Exploration Limited* possède-t-elle les deux concessions ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: *Oui.* Vous trouverez ce renseignement dans le fascicule numéro 4 des Procès-verbaux et Témoignages. Une liste des compagnies détenant des permis est donnée aux premières pages du compte rendu de la séance.

M. HARDIE: Je parle des terrains réservés.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Il existe aussi la *Peel Plateau Exploration Limited* qui détient 6,133,760 acres. Ce renseignement s'y trouve.

M. HARDIE: Qu'arriverait-il par exemple si une compagnie détenant un permis pour du pétrole ou explorant des terrains réservés y trouvait d'autres minéraux? Quelle serait la ligne de conduite?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Dans le Yukon et dans les territoires du Nord-Ouest, nous avons, concernant le pétrole, des règlements qui valent pour toute la région.

Pour le quartz, nous avons deux séries de règlements, l'une pour le Yukon et l'autre pour les territoires du Nord-Ouest. Si en cherchant du pétrole dans le Yukon, une compagnie trouve du minerai, elle tombe immédiatement sous l'empire des règlements du Yukon sur les mines de quartz. Si elle trouve du minerai dans les territoires du Nord-Ouest, elle tombe sous l'empire des règlements des territoires du Nord-Ouest.

M. NIELSEN: L'honorable député de Mackenzie River a appelé concessions, les terrains assignés à diverses compagnies dans la région du plateau Peel et des plaines Eagles.

M. HARDIE: En effet.

M. NIELSEN: Monsieur le ministre ferait-il la distinction entre ce terme et celui de permis?

M. HARDIE: Il ne s'agit pas de permis concernant le pétrole; il s'agit de concessions qui ont été mises aux enchères. Ces deux concessions ont été mises aux enchères il y a quelques années et la *Peel Plateau Exploration Company* s'est trouvée seule à faire une offre. Elle détient quelque six millions et demi d'acres.

M. NIELSEN: Ma question s'adressait à monsieur le président.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Que puis-je ajouter? Les faits sont assez bien connus. Il y a quelques années, dans le but de promouvoir l'exploitation du Nord canadien, on a accordé une double concession, c'est le mot juste, à une compagnie dénommée la *Peel Plateau Exploration Limited*: dans la plaine Eagle et sur le plateau Peel. Ces deux régions ont été mises aux enchères et n'importe quelle compagnie pouvait miser; c'est donc ouvertement qu'elles ont été adjugées à cette compagnie. Etant donné le considérable intérêt qu'on porte maintenant au Nord canadien, il ne nous sera plus nécessaire de recourir à ce moyen.

C'est en 1950 que les règlements concernant le pétrole dans le Nord canadien ont été pour la dernière fois mis à jour. A partir du 23 septembre 1957, nous avons averti toutes les compagnies de pétrole intéressées à faire des recherches dans le Nord que nous remettions nos règlements à jour. Nous avons travaillé tout l'automne dernier et durant l'hiver. Nous nous sommes plusieurs fois rencontrés avec des dirigeants de la *Canadian Petroleum Association* qui représente les compagnies de pétrole; ils nous ont donné leur avis. Nous avons également demandé et reçu l'opinion de diverses compagnies.

Notre travail est maintenant presque terminé; une fois que le Cabinet les aura approuvés, j'espère que ces nouveaux règlements seront rapidement promulgués.

M. NIELSEN: Auriez-vous la bonté de me dire à quelle date, environ, les deux contrats dont vous avez parlé ont été mis aux enchères?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Cette date est donnée, je pense, à la page 115 du compte rendu des délibérations (texte anglais). Le premier décret du Conseil date du 14 mai 1952.

M. NIELSEN: Je vous remercie.

M. HARDIE: Cela ne me paraît pas encore tout à fait clair. Je comprends bien que si l'on trouve des minéraux dans la partie des terrains réservés qui tombe dans le Yukon, on applique la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et que si l'on en trouve du côté du fleuve Mackenzie, on applique le règlement des territoires du Nord-Ouest régissant les mines.

Qu'arriverait-il par exemple à une compagnie détenant un permis d'exploitation pétrolière dans ces terrains réservés si elle décidait, dans deux ou cinq ans, d'y délimiter des concessions minières et de les enregistrer? Le gouvernement permettrait-il que l'argent affecté à la recherche du pétrole soit utilisé à maintenir en règle la concession minière?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Comme il existe deux règlements, nous suivrions celui qui s'applique. Il n'existe aucun lien entre les deux. Il faudrait donc, conformément aux règlements concernant le pétrole, consacrer au pétrole l'argent qui y est alloué. Si cependant la compagnie découvrait du minerai et se conformait aux lois prévues, elle devrait fournir elle-même l'argent nécessaire. Il ne peut y avoir aucun lien entre les deux questions.

M. HARDIE: Aucun crédit ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Aucun.

M. HARDI: C'était ma question.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. HARDIE: Y a-t-il eu jusqu'à ce jour sur le plateau Peel ou dans les plaines Eagles... dans l'une ou l'autre de ces régions... des concessions minières de délimitées ou d'enregistrées?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Il faudrait que je demande à mon personnel de vérifier si les réserves pétrolières se sont jamais doublées de concessions minières. Je n'ai pas en ce moment ce renseignement sous la main. Je pourrais me le procurer assez rapidement et vous le présenter, monsieur le président, à une prochaine séance.

M. HARDIE: N'y a-t-il pas ici de représentants du service des mines?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui, mais ils n'ont pas toutes les concessions en mémoire.

M. NIELSEN: Et de toute façon, leur mémoire ne serait probablement pas à jour.

M. HARDIE: Je ne veux savoir que ceci: y a-t-il déjà eu des concessions de délimitées sur les réserves dont je viens de parler.

M. NIELSEN: Mais de toute façon, leurs renseignements ne seraient pas à jour; il peut y avoir une concession de délimitée hier, mettons.

M. HARDIE: Je ne demande pas un renseignement de la dernière heure. Je demande s'il y a déjà eu des concessions de délimitées.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Etes-vous intéressé aux territoires du Nord-Ouest, seulement ?

M. HARDIE: Non, en ce moment je parle du territoire du Yukon.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Eh bien, dans le territoire du Yukon, l'enregistrement a lieu à Whitehorse. Nous sommes au courant de ce qui se passe, mais il faut nous laisser le temps de mettre notre information à jour.

M. HARDIE: Je demande tout simplement: y a-t-il eu des concessions de délimitées au cours des cinq ou six dernières années?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je reçois des rapports, tous les mois; mais ils sont établis d'après les mines et les districts. Aussi, je ne veux pas affirmer aujourd'hui qu'il y a eu des concessions de délimitées dans la région du Yukon; mais je puis obtenir ce renseignement et vous le communiquer.

M. AIKEN: Je voudrais poser une question relativement au crédit 287. M. le ministre pourrait sans doute nous expliquer les circonstances qui ont amené la modification de la situation géographique de la ville d'Aklavik. J'aimerais connaître le pourquoi et le comment de ce changement, car j'ignore tout de la question.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Monsieur le président, je demanderais à monsieur le sous-ministre de répondre à cette question. Il s'intéresse à ce sujet depuis le début.

M. R. G. ROBERTSON *(sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales)*: Monsieur le président, plusieurs éléments ont concouru à rendre nécessaire le déplacement de la ville d'Aklavik. Je dirai d'abord qu'Aklavik est de beaucoup l'agglomération la plus considérable du bas-Mackenzie et du delta du Mackenzie. C'est, après Yellowknife, le deuxième centre important des territoires du Nord-Ouest.

C'est par accident que la ville d'Aklavik a été localisée à cet endroit. Elle avait été constituée par la réunion d'un certain nombre d'indigènes qui s'adonnaient au piégeage. Le général Young, actuellement sous-ministre des Travaux publics, y installa très tôt un poste de signalisation. Ce poste devait d'abord se

trouver dans l'île Herschel, mais cette île est située dans une certaine sinuosité du fleuve, dans le delta. Toute la région du delta est faite de dépôt de boue charroyée par le fleuve; c'est un terrain très bas, complètement noyé dans les glaces.

Tout alla bien tant que la ville demeurait petite. Mais sitôt que pour des raisons administratives, elle dut s'agrandir, les ennuis commencèrent.

Comme le sous-sol est fait de boue gelée, sitôt qu'on voulut construire des édifices assez importants, la glace se mit à fondre. La fonte des glaces éternelles pose toujours un problème, mais surtout lorsque le sol est fait de boue ou de glaise; comme alors il retient beaucoup d'eau, la fonte ne peut que le bouleverser considérablement.

D'autre part, comme c'est un terrain bas... il est situé à quelques pieds seulement au-dessus du niveau des eaux... il était pratiquement impossible d'y installer un système d'égout et de conduites d'eau. Il aurait fallu recourir au pompage. L'approvisionnement en eau était aussi difficile. On peut utiliser l'eau du fleuve Mackenzie, mais il transporte tant de boue que l'envasement est toujours à craindre.

De plus, il apparaissait absolument impossible d'installer un aéroport quelconque dans la région du delta, à cause de la boue et de la glace. Tentée durant la guerre, l'entreprise avait été un échec. Ainsi donc, Aklavik, premier centre administratif, se serait trouvé privé de tout mode de transport durant six à huit semaines chaque année, au moment de la fonte des glaces. Impossible de s'y rendre par terre, à cause de sa situation dans le delta. D'autre part, les matériaux de construction manquaient; on ne trouvait pas de substance liante pour le ciment et le gravier. Le matériel devait donc venir de la rivière Arctic Red, le point à peu près le plus rapproché. La distance à parcourir étant de 40 milles, lorsque le gravier atteignait Aklavik, il coûtait, non déchargé, environ $25 le pied cube. A ce prix, il était absolument impossible de construire un aéroport.

Enfin le sol étant de boue dans le delta, il était toujours sujet à changer de conformation.

S'il vous arrive de survoler cette région, vous remarquerez la structure des canaux construits depuis 30 ou 40 ans. Leurs bords sont sillonnés de courbes. Les arbres sont de tailles différentes suivant le nombre d'années depuis lequel les canaux sont percés.

Aklavik est situé sur une sinuosité du fleuve et il se peut fort bien qu'un jour les eaux coupent cette pointe. A l'heure actuelle, déjà, l'eau mine constamment la berge et les routes glissent périodiquement dans le fleuve. Il est donc impossible de construire un établissement durable à cet endroit: l'emplacement est vraiment impraticable.

Aussi, lorsqu'il est apparu nécessaire d'établir dans le bas-Mackenzie un poste qui pourrait servir de centre administratif pour la région occidentale de l'Arctique, le Comité consultatif de la mise en valeur du Nord canadien, qui coordonne les recommandations destinées au gouvernement sur la ligne de conduite à suivre en ce domaine, étudia soigneusement la question pour arriver à la conclusion qu'il était impossible de conseiller au gouvernement d'adopter pour le centre en question l'emplacement de l'ancien Aklavik. Ce lieu, en effet, présentait trop peu d'avantages et le coût de la construction y aurait été trop élevé. Le comité recommanda donc au gouvernement de chercher un nouvel emplacement et établit une série de critères dont certains furent jugés essentiels, d'autres désirables, d'autres enfin intéressants sans être particulièrement requis.

On réunit donc une équipe d'explorateurs, dirigée par un ingénieur du ministère du Nord canadien et comprenant des représentants du ministère des Mines et des Relevés techniques, du Conseil national de recherches où l'on trouve des experts connaissant les régions des glaces éternelles, et enfin de quelques organismes, comme le ministère de la Santé nationale et du Bien-Etre social, pour étudier le problème de l'approvisionnement en eau.

De février à août 1954, cette équipe examina sept emplacements choisis parce qu'ils semblaient correspondre aux critères prévus. Je tiens à souligner que cette décision fut prise après divers pourparlers avec des gens de l'endroit qui pouvaient nous donner des renseignements fort pertinents. Si je me souviens bien, quatre de ces emplacements étaient sur la rive ouest du delta, et les trois autres sur la rive est. L'emplacement requis devait, de toute évidence, être proche du delta, mais non pas dedans. Il pouvait donc être choisi soit sur la rive est, soit sur la rive ouest.

Nous espérions trouver un emplacement sur la rive ouest, celle-ci nous paraissant préférable. Tout d'abord, la rive ouest donne accès à la région septentrionale du Yukon. De plus, elle est située près des principaux terrains de chasse au caribou fréquentés par la population du delta. Enfin, elle est également située près des zones de piégeage.

Malheureusement, un examen détaillé des lieux nous a révélé qu'il ne se trouvait de ce côté-là aucun emplacement favorable. Chacun en effet présentait de graves désavantages. A l'est, des trois lieux envisagés, le premier ne convenait pas, les deux autres étaient acceptables, le dernier étant le meilleur. On le désigna comme emplacement Est-3. Celui-là présentait toutes les qualités jugées essentielles. Il ne lui manquait qu'un des avantages jugés secondaires et une ou deux des qualités dites de troisième importance. Ce lieu fut donc adopté.

Les travaux sont en cours depuis 1955 et l'expérience ne fait que confirmer les avantages de l'emplacement. Par exemple, on y trouve les composants nécessaires aux matériaux de construction, comme le gravier. Les dépenses découlant de la construction d'un champ d'aviation en sont donc réduites. L'approvisionnement en eau est satisfaisant. Enfin, l'endroit étant situé derrière la ligne de la forêt, il est relativement abrité, avantage fort intéressant dans cette région.

Quant au sol, c'est de beaucoup le meilleur qu'on puisse trouver dans la région. Tout semble donc confirmer la sagesse de notre choix. Ces explications, je pense, répondent à la question.

M. AIKEN: J'aurais deux autres questions à poser, monsieur le président. Tout d'abord, le gouvernement fédéral est-il seul à assumer la responsabilité de cette entreprise ?

M. ROBERTSON: Oui. Le gouvernement fédéral en a décidé seul l'opportunité. Il est donc seul à en assumer les frais.

Evidemment, les autorités fédérales ne paieraient pas la totalité du prix d'une maison qu'un particulier déciderait de faire construire. Si un propriétaire de l'ancien Aklavik décide de déménager dans la nouvelle ville, on transportera sa maison si possible. Autrement, on le dédommagera de l'abandon de sa demeure.

M. AIKEN: Dans combien de temps prévoit-on que l'entreprise sera terminée?

M. ROBERTSON: On me dit que la nouvelle ville sera habitable dès septembre 1959 et on espère que les travaux seront complètement terminés en 1961.

M. AIKEN: Quelle est, en milles, la distance entre les deux endroits?

M. ROBERTSON: Elle est environ de 38 milles à vol d'oiseau et 60 milles par le fleuve.

M. HARDIE: Oui, de 60 à 71 milles par voie d'eau.

M. ROBERTSON: Et les canaux sont plutôt sinueux.

M. HARDIE: En ce qui concerne les habitations prévues pour la nouvelle ville d'Aklavik, on avait pensé, il y a quelques années, à construire des logis de type esquimau pour les indigènes.

Des représentants officiels du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales ont consulté à ce sujet les habitants de la région. On a décidé, je crois, que toute personne à l'emplacement E-3, celui de la nouvelle ville, pourrait louer n'importe laquelle de ces maisons et faire servir ce loyer à l'amortissement du prix d'achat durant la période de construction.

Le sous-ministre, je crois, pourrait d'ailleurs nous parler de ce plan et nous indiquer les modifications qu'il a subies, s'il en est.

M. ROBERTSON: M. Cunningham, qui a travaillé de près à cette partie du projet, pourrait peut-être répondre à votre question.

M. F. J. G. CUNNINGHAM *(sous-ministre adjoint au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales)*: Monsieur le président, ce que vient de dire M. Hardie, est exact. Il n'y a pas eu de changement.

Dans l'ancien Aklavik, un certain nombre d'Indiens, d'Esquimaux et de personnes métissées vivaient dans des conditions à peine acceptables: logement de 200 à 300 pieds carrés pour une famille entière et absence totale d'hygiène. Aussi nous a-t-il paru souhaitable de profiter du déménagement pour remédier à cet état de chose.

Toute entreprise d'envergure, dans ce domaine, exige des camps de travail. Plutôt que de construire des espèces de hangars qui seraient par la suite inutilisables, nous avons eu l'idée de construire de petites maisons que nous avons appelées "les 512" parce qu'elles comptent chacune 512 pieds carrés. Ce sont des maisons de bois ordinaires, bien isolées, assez chaudes et très peu coûteuses, qui reviennent à environ $5,500.

A Aklavik E-3, elles serviront de camps. Elles contiennent un vivoir, une salle à manger et une cuisine. Elles seront utilisées par les ouvriers.

Une fois les travaux de construction achevés, ces habitations seront installées sur de solides fondations, dans des endroits agréables, et on les vendra à des prix fortement réduits aux personnes qui vivent actuellement dans les taudis.

La dépréciation se chiffrera à $3,000 environ et les conditions de paiement seront avantageuses.

Dans l'intervalle, si dans d'autres centres peut-être, elles ne servent pas aux ouvriers, elles seront louées aux personnes qui travaillent actuellement à Aklavik E-3 et qui y résideront. Le loyer sera déductible du prix de vente final.

M. HARDIE: Quel sera le loyer total?

M. CUNNINGHAM: Environ la moitié.

M. HARDIE: L'an dernier j'ai reçu des plaintes de personnes vivant à Aklavik qui avaient déménagé à E-3 durant les mois de travail ou avant... mettons

deux ans avant... et qui éprouvaient certaines difficultés à se louer une maison bien que ces maisons n'aient pas été occupées durant les mois d'hiver.

M. CUNNINGHAM: On me dit que c'est exact. Mais ces plaintes portent sur des maisons situées dans les camps de construction qui ne tombent pas sous notre juridiction. Il s'agit en effet d'habitations dites "512" appartenant à des personnes dont les contrats n'étaient pas terminés.

M. HARDIE: Mettons que vous louez ces maisons $50 par mois; vous les louez à un entrepreneur; cet entrepreneur, quand il quitte le chantier de travail, remet la maison dans l'état où elle était quand il l'a prise; le loyer qu'il a payé diminue le prix d'achat de cette maison.

Une personne qui travaillerait, mettons dix mois par an à E-3, voudrait naturellement vivre tout de suite dans sa maison et la payer durant la période où elle touche un salaire, c'est-à-dire durant les mois de construction.

Elle voudrait pouvoir se dire, c'est ma maison; je l'habite et la paie petit à petit. Or, souvent, ce n'est pas ce qui se passe.

M. ROBERTSON: Il faut établir certaines distinctions. Nous avons cherché à expliquer clairement que ces maisons serviraient d'abord aux ouvriers, qui travaillent à la construction et ne seraient louées que lorsque ceux-ci n'en auraient plus besoin. Cela n'a peut-être pas été expliqué assez clairement.

Par ailleurs, je suis d'accord avec M. Hardie, mais il n'est pas nécessaire qu'une personne habite le logement pour le payer durant les mois où elle touche un salaire. Nous avons mis au point une formule, il y a maintenant deux ans de cela, dont on ne semble pas avoir réellement profité.

D'après cette formule, une personne pouvait signer un contrat et faire des paiements sur une habitation sans l'occuper. Si elle occupait la maison, la moitié du loyer servait à amortir le prix d'achat. Autrement, le total du loyer servait d'amortissement. D'autre part, on accordait une certaine dépréciation. C'était là un système fort avantageux et il est regrettable qu'il n'ait pas eu plus de succès.

M. AIKEN: Les travaux de construction comprennent-ils des immeubles gouvernementaux ?

M. ROBERTSON: Oui, nous avons la liste. D'abord, il y a un édifice fédéral pour abriter les bureaux de l'administration.

Ensuite, il y a un bâtiment pour les opérations de police de la Gendarmerie royale. Il y a aussi les habitations requises par les personnes travaillant dans ces services.

Il y a également une très grande école et deux foyers, l'un pour les enfants catholiques et l'autre pour les non-catholiques. Ces ouvrages sont construits par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral est également en train de construire un hôpital de 100 lits qui doit remplacer deux hôpitaux religieux de l'ancien Aklavik. Des services de réadaptation y sont fournis aux Indiens et aux Esquimaux qui reviennent du sud. On les soigne et on s'occupe de leur orientation professionnelle, par exemple, de façon qu'ils soient en mesure de gagner leur subsistance dans la région.

Par ailleurs, la Commission d'énergie du Nord canadien aménage actuellement une usine hydro-électrique et des installations d'utilités publiques.

Enfin, il y a aussi un centre de transmissions et des services de bien-être social, ainsi qu'un aéroport avec aménagements complets. Voilà, je crois, qui règle la question des principaux crédits.

M. AIKEN: A quelle proportion s'élèverait le coût du déménagement et de l'installation des maisons, ainsi que de la construction des édifices du gouvernement fédéral ?

M. ROBERTSON: Je n'ai pas les chiffres précis, mais la partie acquittée par le gouvernement fédéral est sans aucun doute la plus importante. Je dois ajouter que les frais de déplacement, qu'il s'agisse du financement privé ou fédéral, représentent 11 p. 100 du coût total tandis que 89 p. 100 des frais se rapportent à la construction de nouvelles installations supérieures à celles qui existaient dans l'ancienne ville.

M. HARDIE: Le ministère pourrait-il nous dire combien de gens, je veux dire de gens qui habitent les territoires du Nord-Ouest, ont travaillé l'an dernier à l'emplacement E-3 ?

M. ROBERTSON: Je n'ai pas les données qui se rapportent à l'an dernier, mais j'ai celles de cette semaine. Il y a 199 habitants de la région qui travaillent à l'emplacement E-3.

M. HARDIE: Et combien de personnes venant de l'extérieur?

M. ROBERTSON: Il y en a 246.

M. HARDIE: Vous dites bien qu'il y a 246 personnes venant de l'extérieur qui travaillent actuellement à l'emplacement E-3 ?

M. ROBERTSON: C'est bien cela. Il paraît qu'à l'heure actuelle, pour avoir de la main-d'oeuvre expérimentée, il faut la faire venir de l'extérieur.

Sur place, on peut trouver des gens qui ont quelque expérience en menuiserie, dans la conduite des bulldozers et autres machines lourdes. Mais lorsqu'il s'agit de la construction de centrales hydro-électriques, ou lorsqu'on veut des plombiers ou des électriciens par exemple, il faut recruter à l'extérieur car il est tout simplement impossible d'en trouver dans la région.

M. HARDIE: Peut-être à Aklavik, mais il doit tout de même y en avoir à Fort-Résolution, Fort-Smith ou Fort-Simpson ?

M. ROBERTSON: Autant que je sache, toute la main-d'oeuvre spécialisée qui serait disponible dans ces endroits doit y avoir déjà un emploi. Il ne faut pas oublier que dans ces régions aussi la construction bat son plein, à Fort-Smith, et à Yellowknife, par exemple.

M. HARDIE: Et à Fort-Simpson ? Et à Fort-Résolution ?

M. ROBERTSON: Je ne crois pas qu'il y en aurait beaucoup à Fort-Simpson ni à Fort-Résolution.

M. HARDIE: Mais il y en a à Fort-Smith et à Yellowknife. Je trouve que le ministère devrait faire un effort sérieux pour voir s'il n'y aurait pas moyen de faire travailler à Aklavik des gens de tous ces endroits. Je veux dire par exemple, de Franklin, de Coppermine, de Simpson, de Nahani-Sud et de Liard. Où qu'ils se trouvent, il faudrait les faire venir.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je tiens à bien préciser que des instructions ont déjà été données en ce sens et qu'on les suit même si cela entraîne des frais

supplémentaires considérables. D'ailleurs, M. Cunningham aurait sans doute quelques mots à nous dire sur ce sujet.

M. CUNNINGHAM: Nous avons préparé cette année une piste détaillée de tous les ouvriers, avec leur métier, et avec une note indiquant s'ils sont prêts à travailler dans tous les établissements de la région du Mackenzie, à partir d'Aklavik jusqu'au lac, ainsi qu'à Yellowknife ou Hay River.

Nous avons donc une liste donnant le nom et l'adresse de tous les gens qui sont prêts à travailler à nos chantiers du Mackenzie. Nous savons en outre ce que chacun peut faire et quelle est son expérience.

Les entrepreneurs et les agents de placement ont constamment recours à cette liste. Ils s'efforcent de voir à ce que tous ceux qui sont aptes et prêts au travail aient l'occasion de trouver un emploi.

M. HARDIE: Pourriez-vous nous donner des chiffres sur la main-d'oeuvre disponible ?

M. CUNNINGHAM: Prévoyant cette question, nous avons justement demandé ces données à notre administrateur régional, M. Merrill.

A Yellowknife, il y a 30 hommes et 5 femmes.

A Hay River, 50 hommes.

A Fort-Smith, 24 hommes et 8 femmes.

A Simpson, 20 hommes et 2 femmes.

A Rocher River, 6 hommes.

A Résolution, 24 hommes.

A Coppermine, 25 hommes.

A Franklin, 16 hommes et 3 femmes.

A Fort-Liard, 38 hommes.

A Rae, 15 hommes et 6 femmes.

A Fort-MacPherson, 32 hommes et 10 femmes.

A Wrigley, 28 hommes et 10 femmes.

A Haines Junction, 6 hommes.

A Aklavik, l'ancienne ville, 38 hommes.

A Fort Good Hope, nous n'avons pas de données récentes, mais on estime qu'il y a 16 hommes.

Voilà donc les données complètes sur le nombre des sans-travail. D'après M. Merrill, le tiers d'entre eux seraient prêts à prendre de l'emploi ailleurs.

M. HARDIE: Vous voulez dire 30 p. 100 ?

M. CUNNINGHAM: C'est le pourcentage que m'a donné M. Merrill.

M. HARDIE: Et il s'agit des données relatives au total des sans-emploi ?

M. CUNNINGHAM: Il s'agit de toutes les personnes qui ont demandé du travail.

M. HARDIES Tous ceux qui ont demandé un emploi à l'emplacement E-3, à Aklavik ?

M. CUNNINGHAM: Oui, là ou ailleurs.

M. HARDIE: Et vous dites qu'environ le tiers d'entre eux seraient disposés à aller travailler dans d'autres établissements ?

M. CUNNINGHAM: Oui, d'après les données de M. Merrill.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Si personne n'a plus de questions à poser sur ce point, j'aimerais fournir les renseignements que l'on m'a demandés plus tôt, au sujet des concessions minières.

Après avoir vérifié nos dossiers, nous avons trouvé que personne n'a demandé, depuis 5 ans, de concessions minières au plateau Peel et aux plaines Eagle. Il n'y a à l'heure actuelle aucune concession en vigueur ni dans l'une ni dans l'autre de ces régions.

Ce renseignement était valable jusqu'à hier; je devrais dire jusqu'à aujourd'hui, étant donné qu'hier, c'était dimanche.

M. HARDIE: Pour revenir à la question des concessions minières, est-il loisible à qui que ce soit de pénétrer dans une zone réservée et de jalonner des concessions ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Il n'y a aucune raison qui s'y oppose, étant donné qu'il n'y a aucun rapport entre le pétrole et les minéraux.

M. HARDIE: J'aimerais revenir à la toute première déclaration du ministre qui a dit, au début de nos délibérations, que le ministère avait ramené ses projets pour les 25 prochaines années à un plan quinquennal.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Monsieur le président, en 1955, le commissaire des territoires du Nord-Ouest et celui du Yukon, M. Collins, ont présenté à la Commission Gordon certaines recommandations qui s'appliquaient à ces deux régions.

Dans ces recommandations, ils esquissaient un vaste programme d'aménagement d'un réseau routier qui, à leur avis, permettrait l'exploitation efficace de nouveaux territoires.

A mon arrivée au ministère, j'ai demandé des renseignements sur ce sujet et c'est alors que l'on m'a mis au courant de ces recommandations. Examinant les dossiers du ministère, j'ai constaté que le gouvernement antérieur n'avait jamais accepté les propositions, ni dans le détail, ni dans l'ensemble.

Le programme que l'on proposait se rapportait à une période allant jusqu'en 1980.

Il est conforme à la ligne de conduite du nouveau gouvernement d'accorder encore plus d'ampleur aux propositions des deux commissaires et de prévoir pour ce programme une échéance d'environ 5 à 7 ans.

Le seul élément nouveau apporté à la situation est qu'après avoir examiné les routes qu'on recommandait d'aménager, j'en suis venu à la conclusion qu'il ne s'agissait que d'un réseau général visant à ouvrir à l'exploitation de nouvelles régions, sans tenir compte des besoins particuliers des divers territoires.

En général, le principe dont s'inspiraient les recommandations était des plus sage. La seule différence que nous avons apportée au programme routier,

et que j'ai déjà exposée au Comité et ailleurs, c'est que nous avons précisé l'ensemble du programme proposé en 1955. Dans certaines régions, nous avons changé la place prévue pour les divers établissements, de façon à rendre le programme conforme à nos projets de longue portée qui visent à relier le réseau des deux territoires aux régions colonisées des provinces du Sud.

D'une façon générale ce sont là les seuls changements que nous avons apportés au plan. Si vous voulez avoir plus de détails, je puis vous expliquer toute la question sur la carte.

M. HARDIE: Prenons le cas des endroits où vous avez apporté des changements précis. Si l'on se reporte aux recommandations présentées à la Commission Gordon, on constate, par exemple, que l'on proposait la remise en usage du chemin Canol menant à la vallée du Mackenzie.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Plus précisément, nous avons décidé de faire du pont de la rivière Rose un point de jonction à partir duquel nous aménagerions une route allant à l'ouest jusqu'à Carmacks. Il y a déjà nombre d'années qu'un relevé a été effectué dans ce dessein.

M. HARDIE: Les prévisions de dépenses de cette année comptent-elles quelque montant pour cette route ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Non. A l'heure actuelle, nous cherchons à accélérer la remise en état de la partie de la route Canol qui remonte à la rivière Rose. Nous élaborons aussi un plan visant à l'aménagement d'une route descendant au lac Watson. La quatrième étape de l'aménagement du réseau, c'est la reconstruction de cette route, de façon qu'elle mène au bassin du Mackenzie.

Quant aux recommandations premières, celles de 1955, nous en avons adopté le projet général d'une route menant de la grande route de l'Alaska au bassin du Mackenzie, dans la direction que vous voyez sur la carte. Nous avons ajouté à cela l'ancien projet d'aménager une autre route allant de la rivière Rose à Carmacks. La nouvelle route irait jusqu'au lac Watson.

La raison de ce projet est que cette région offre de grandes possibilités du point de vue minier. Nous avons pensé que l'aménagement de quatre routes commençant à ce point de départ général pourrait constituer une première étape vers l'installation d'un réseau qui ouvrirait à l'exploitation cette région sud-est du Yukon.

Par ailleurs, les recommandations de 1955 prévoyaient l'aménagement d'une route vers l'Arctique qui partirait des environs de la ville de Dawson. Cette année, et dans une certaine mesure l'an dernier aussi, lorsqu'il s'agissait du programme d'urgence, nous avons entrepris la réalisation de ce projet. A l'heure actuelle, des équipes sont en train de faire des relevés détaillés de la région. Elles étudient la voie que suivra une de ces routes à travers la vallée du Mackenzie. Voilà, je crois, la partie principale de l'affaire.

Il est question aussi d'acheminer les routes de cette région vers les nouveaux établissements de production d'amiante, ce qui a provoqué certaines discussions. Mais je ne connais peut-être pas les noms de ces routes aussi bien que je le devrais.

M. NIELSEN: Vous voulez sans doute parler de la route de 60 milles de long qui relierait Dawson aux mines d'amiante de Clinton-Creek, au nord du territoire ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: En effet, et je ne connais pas cette région de façon bien détaillée.

Ce que nous avons fait, c'est de nous efforcer de comprimer le plan général de façon à en prévoir l'exécution en une période plus courte, de cinq à sept ans. Nous avons tenté de mettre au point un plan qui nous permettrait de mener à bien cette entreprise durant la période prévue, en procédant par étapes.

Il en est de même pour les territoires du Nord-Ouest. Dans ce cas aussi, nous avons accéléré notre programme.

M. HARDIE: Comment avez-vous fait cela ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je dirais que nous y avons réussi, dans le premier cas, en faisant effectuer des travaux dès l'hiver dernier et en déblayant les chemins plus rapidement que ne le prévoyait le programme.

M. HARDIE: Mais vous ne les déblaierez pas cet hiver ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Peut-être pas.

J'ajoute, toujours au sujet de notre programme à longue échéance, que l'on effectue actuellement des relevés jusqu'au Grand lac de l'Ours. Si nous arrivons à terminer nos travaux de construction jusque là, je dirais que dans cinq ans, et je ne dis pas cinq ans pour cette route en particulier, pour des raisons évidentes, mais dans cinq ans, dis-je, nos travaux de construction seront assez avancés sur les terrains allant jusqu'à la région de Coppermine, pour que nous puissions alors envisager une extension de nos travaux à partir de Coppermine jusque dans l'Arctique, à un endroit comme Fort-McPherson. Nous aurons alors donné suite aux deux principales des recommendations formulées en 1955 par la Commission Borden, lesquelles devaient être entièrement réalisées en 1980.

La carte que l'on vient de me remettre montre que les relevés iront cette année jusqu'à la baie Sawmill, sur la rive orientale du Grand lac de l'Ours.

Cela n'illustre pas de façon très évidente, je crois, l'accélération de notre programme routier. Si nous arrivons à construire d'ici, mettons cinq ans, une route allant à la rive orientale du lac, nous aurons de bonnes chances d'achever au cours des cinq à sept années suivantes, la mise en oeuvre du programme général formulé par les commissaires en 1955.

M. HARDIE: Et en ce qui a trait aux 28 milles entre Hay River et Fort-Rae jusqu'à Yellowknife, tronçon qui fait partie du programme accéléré prévu par le ministre, combien de milles de routes ont fait l'objet de contrats cette année, dans la section qui va de Yellowknife à Fort-Providence ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je veux parler du tronçon sur lequel vous avez demandé des renseignements. Je vous donnerai les montants en nombres ronds.

Un contrat a été accordé à la *Poole Construction*, d'Edmonton, d'un montant de $79,000, en vue de la construction du pont de la Kakisa. Un autre contrat a été adjugé à B. G. Linton, de Hay River, au montant de $397,000, pour le nivellement et l'installation de ponceaux le long des cinquante premiers milles au nord de Fort-Providence. Un autre contrat de deux ans a été accordé à la *Mannix Limited* de Calgary, pour $1,800,000, en vue de l'installation de ponceaux et du revêtement de pierre concassée du mille 20 au mille 58, sur la route allant de Yellowknife à Fort-Rae. L'aménagement de la route doit commencer à la mi-mai. Le déblaiement des 100 milles au nord de Fort-Providence est terminé. Nous devions faire ce travail-là cette année, mais nous avons accéléré les travaux de façon à les faire entrer dans le programme de l'hiver dernier.

Voilà les montants des contrats qui ont été accordés dans la région. Leur total est d'environ $2,566,000.

M. HARDIE: Quel est le montant qui a été dépensé l'an dernier pour l'aménagement de cette route ?

MM. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Ces renseignements ont été donnés au sténographe à notre dernière séance. Il les a communiqués à un des secrétaires et nous ne les avons pas à notre disposition aujourd'hui. Je crois cependant que le montant prévu pour la section en cause serait à peu près du même ordre.

M. HARDIE: Il n'y a donc pas d'accélération dans ce cas ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Pas en ce qui a trait au montant total des prévisions.

Je crois avoir déjà précisé par le passé que nous avons toujours songé à cette question des travaux d'hiver. Ceux que nous avons effectués l'hiver dernier devaient en principe être faits cette année. Bien entendu, lorsque nous étudions la question, nous songeons maintenant qu'il faut prévoir du travail pour l'hiver qui vient.

Je dirai donc que les montants dépensés pour cette partie du programme sont sensiblement les mêmes d'une année à l'autre.

M. HARDIE: De sorte qu'en fait, depuis que le nouveau gouvernement est au pouvoir, il n'y a pas eu d'accélération par rapport à ce que faisait le gouvernement antérieur ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Sauf que nous avons fait l'an dernier le travail de cet hiver, ce qui est fort important, d'autant plus qu'il s'agissait de travaux d'envergure.

M. HARDIE: C'est exact, mais ces travaux, vous les avez faits l'hiver dernier. Vous ne pourrez donc pas les faire cet hiver.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Pour le moment, nous songeons aux travaux de l'hiver prochain.

Vous ne l'oubliez pas, je l'espère, lorsque nous parlons du Yukon, pour lequel nous avions déjà des projets et où il y avait urgence. Pour arriver aux réussites que je vous ai décrites, nous avons considérablement accéléré le programme.

Ce n'est qu'au bout de cinq ans, environ, me semble-t-il, que l'on peut juger des succès du plan quinquennal. Il nous faut procéder chaque fois aussitôt que les plans sont faits.

L'automne dernier, nous nous sommes efforcés surtout de mettre des plans au point, relativement au programme s'appliquant au Yukon, de façon à pouvoir prolonger notre route jusqu'à cette région.

M. HARDIE: Pourriez-vous me donner la ventilation du crédit se rapportant aux ponts et aux routes du Yukon, dont le montant est de $3,138,600 et qui figure à la page 420 ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Au Yukon, et voilà d'ailleurs qui illustre bien l'accélération dont j'ai parlé, le crédit total est de $3,100,000, ce qui représente une augmentation de $2,500,000 par rapport à l'an dernier. Si vous voulez des pourcentages, cela représente une augmentation de 400 p. 100.

Quant à la ventilation du montant de cette année, la voici. Il y a neuf postes:

a) un montant de $1,400,000 est prévu pour le nouveau pont routier traversant le fleuve Yukon, à Carmacks.

Je me permets de signaler que l'an prochain, nous commencerons la réalisation de deux autres projets, dont l'importance dépassera encore le programme de cette année.

M. HARDIE: Donnez-nous donc la ventilation de cette année.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: *b*) Milles 265 à 277, déplacement de la route actuelle.

M. HARDIE: Quel est le montant pour cela ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: $180,000.

c) Tatchum Creek: un pont d'acier, $100,000.

M. NIELSEN: Ces montants, ce sont des prévisions ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui.

d) Remise en état de sections de la route Whitehorse-Kano, $74,000;

e) Mille 263: remplacement de l'ancien pont de bois par un pont d'acier de 40 pieds à travée unique, $25,000;

f) Mille 131 ...

M. NIELSEN: Pardon, de quelle route s'agit-il pour le mille 263 ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: De la route Whitehorse-Keno. Il s'agit du remplacement d'un pont de bois par un pont d'acier de 40 pieds à travée unique sur piliers de bois traité.

f) Mille 131: remplacement de l'ancien pont de bois par une voûte tubulaire d'acier de 90 pieds de longueur, et de 12 pieds de diamètre; rehaussement de la chaussée de 6 pieds: $23,000;

g) Milles 55, 183 et 195. Remplacement de ponts de bois par des voûtes tubulaires en acier, $5,000;

h) Rivière May: achèvement du pont, $5,000;

i) Crooked Creek, achèvement du pont, $5,000.

La deuxième route est la route Canol. Dans ce cas encore, la réalisation du programme a été avancée de trois à deux ans.

a) Réparation de la route allant de Johnson's Crossing à la rivière Pelly, $100,000;

b) Remplacement du pont de la rivière Rose, $35,000.

M. HARDIE: Il s'agit bien de la route Canol ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui.

La troisième grande route à laquelle nous travaillons est celle de Dawson – plaine Eagle – Fort McPherson.

Nous disons Fort-McPherson simplement pour bien préciser que telle est notre direction. Nous ne savons pas au juste où la route se terminera.

Pour les relevés qui se rapportent à cette route, il y a un montant de $400,000 dans les crédits de cette année et un de $200,000 dans ceux de l'an dernier, de sorte qu'en fait, le montant total de ce projet est de $600,000.

M. HARDIE: Pour cette année ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Il y a un montant de $400,000 dans les prévisions de cette année. L'an dernier, il y avait un crédit supplémentaire de $200,000.

La quatrième route est celle qui va de Dawson à Clinton Creek. J'en ai déjà parlé. Le montant en question est de $500,000; il est affecté à des relevés et à certains travaux de construction.

M. HARDIE: Vous parlez de relevés, les relevés n'ont-ils pas encore été faits ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Il s'agit de relevés et aussi de certains travaux de construction.

Pour la cinquième route, celle de Stewart-Crossing à Dawson, le montant est de $182,000, pour des travaux d'aménagement.

Le sixième crédit est affecté aux routes de la région de Whitehorse. Il est de $100,000. Cela nous donne un total de $3,138,000, soit une augmentation de 400 p. 100 par rapport au programme de l'an dernier.

M. HARDIE: Je ne vois rien dans cette liste qui ait trait à la route de Stewart-Cassier. En est-il question dans l'autre crédit ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: C'est un projet qui relève d'un autre crédit.

M. HARDIE: Il relève de l'autre crédit ?

LE PRÉSIDENT: Oui, ce projet relève du crédit de 9 millions.

M. HARDIE: A propos de la route qui va de Whitehorse à la route de Keno, l'imposant montant qui y est affecté doit servir à la remise en état de certaines sections de cette route, ainsi qu'à la construction de ponts sur la route actuelle. Tout cela ne comporte absolument rien de nouveau. Il ne s'agit pas d'ouvrir de nouvelles régions. Le but est-il de doter la région d'une route meilleure que celle qui existe actuellement ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: La route en question est l'une des plus fréquentées du Nord. Elle sert surtout au transport du minerai provenant des mines de Keno. A l'heure actuelle, il y a trois grandes rivières à traverser.

L'hiver dernier, le transport du minerai a dû y être interrompu non seulement pendant les deux ou trois mois du dégel, comme d'habitude, mais pendant la majeure partie de l'hiver.

On estimait d'abord que le coût de ces trois projets serait de 4 millions et demi. A cet égard, les prévisions de cette année comprennent un montant de $1,400,000. La route servira presque douze mois par an. Il se peut qu'à certaines époques nous devions interdire la circulation sur certaines parties de la route, mais le projet favorisera considérablement, du point de vue économique, le transport du minerai et la livraison du matériel pétrolier dans les régions en cause. Nous espérons faire de cette route la principale artère menant à Dawson et à la route de Keno, et nous voudrions que la circulation s'y fasse rapidement. La construction des trois ponts est indispensable si l'on veut aménager une route allant de Dawson dans l'Arctique.

Pour la gouverne des membres du Comité, qui ne connaissent pas bien les endroits dont je viens de parler, je précise que les routes auxquelles nous affectons ces vastes montants partent de l'ouest de Whitehorse pour monter jusqu'au lieu où commence la route menant aux mines de Keno. L'autre voie passe ici et mène à Dawson. La route que vous voyez ici est celle où s'embranchera la route de l'Arctique.

Si la voie que voici n'est pas bien aménagée et carossable la majeure partie de l'année, l'utilité de celle-là en sera réduite.

A l'heure actuelle, nous nous soucions principalement, pour des raisons économiques, d'accroître les envois de minerai de la région des mines de Keno à Whitehorse et de là à Tidewater par le rail.

Le but que nous poursuivons d'abord en construisant cette route est d'établir une artère sûre et économique d'où nous pourrons étendre nos travaux de construction vers le nord.

M. NIELSEN: J'ajouterai aussi, monsieur le président, à la suite des observations que j'ai faites à la dernière réunion relativement à la réduction des frais de transport par l'extension de la période de transport qui dure ordinairement six mois, j'ajouterai, dis-je, qu'une telle route devrait justement étendre la période dont je parlais et par suite diminuer les frais de transport.

M. HARDIE: Toute la question se résume à ceci: la route qui existe actuellement sera améliorée dans le but de permettre à la région minière qui entoure United-Keno de rester ouverte 12 mois par an. Nous connaissons déjà de semblables dépenses pour la route Whitehorse-Keno. Nous avons également les nouveaux travaux de la route Canol. J'ai entendu l'ancien député du Yukon demander qu'on alloue des crédits à la réparation de cette route. Ces divers projets font tous partie du programme de 25 ans dont on a fait un programme quinquennal. Il y a aussi les relevés sur route de Dawson-plaine Eagle et de Clinton-Creek; la route de Stewart Crossing à Dawson qui existe aujourd'hui; les routes de la région de Whitehorse sont soit des routes en existence, soit des chemins qui mènent à de nouvelles sections dans cette région. Je n'arrive absolument pas à voir, d'après les prévisions de cette année, comment diable on cherche sérieusement à ramener à un plan quinquennal le programme de 25 ans.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je peux répondre à cela de façon claire et nette.

Cette année, les prévisions donnent dans le cas du Yukon une augmentation de 400 p. 100 des dépenses réelles, et pour les territoires du Nord-Ouest, si l'on prend le montant total...

M. HARDIE: Il y a une réduction.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Non, il n'y a pas de réduction du tout.

M. HARDIE: Le montant n'a-t-il pas été réduit à trois millions environ, de quatre millions qu'il était ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Uniquement parce que nous avons déjà terminé une partie du programme de cette année durant nos travaux de l'hiver dernier, afin de lutter contre le chômage.

Telle est donc la situation actuelle pour ce qui est des travaux en cours et des montants prévus cette année pour des relevés et autres entreprises. Nous nous sommes engagés dans un programme de 31 millions de dollars, que nous avons entamé et qui durera de un à trois ans, sur notre période quinquennale.

Nous estimons en outre que lorsque nous aurons élaboré nos plans, nous dépenserons en tout un montant de l'ordre de 100 millions. Pour une période de cinq ans, cela fait une moyenne de 20 millions par an.

Si vous pouvez trouver, parmi les quelques dernières années, une seule année durant laquelle on a dépensé un montant de 20 millions pour l'aménagement de routes dans les territoires du Nord, vous êtes plus habile que moi. Au contraire, si vous examinez les crédits, vous constaterez que durant les années passées, les montants affectés aux territoires du Nord ont été plutôt faibles.

Par exemple, en 1954, ce montant était de $2,500. En 1955 et 1956, il était de $8,600. En 1956 et 1957, il était de $1,448,000; et l'an dernier, il était de $3,800,000.

M. HARDIE: C'est l'année du grand saut.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Exactement.

En fait, si vous examinez ce crédit, pour ce qui est du Yukon, vous constaterez que le total des deux ans est également faible, de l'ordre de 5 millions par an. Or, à l'heure actuelle, nous travaillons à la réalisation d'un programme dont le montant sera de 20 millions par an. Je ne crois pas que la comparaison puisse se soutenir...

M. HARDIE: Vous dites bien que cette année le montant sera tout d'abord de 5 millions et que durant les deux ou trois ans qui suivront, il sera de 20 millions par an?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: C'est exact, du moins en moyenne.

M. HARDIE: Et c'est ça, votre plan?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui.

Mais j'aimerais terminer ma phrase, que vous avez interrompue.

Je ne crois pas que l'on puisse prouver quoi que ce soit en essayant de comparer les montants dépensés par le passé à ceux que je viens de vous donner. Si vous calculez la moyenne des cinq dernières année, pour le Yukon, vous trouverez qu'elle est de l'ordre de 2 millions par an, à comparer à celle de notre programme, qui, pour les cinq prochaines années, est de 10 millions par an.

M. HARDIE: Mais le ministre sait tout aussi bien que moi que c'est seulement depuis trois ou quatre ans que les gens des régions du Sud savent que les dépenses effectuées dans le Nord serviront les intérêts du Canada.

Lorsque l'ancien premier ministre a établi le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, à l'automne 1953, de gros efforts ont été faits, vous le remarquerez.

Et pourtant, chaque fois que j'ai posé une question au ministre, ici, au Comité, nous avons eu des réponses interminables. Il en est ainsi depuis le tout début.

Voyons, pour ce qui est de cette augmentation, ou de cette réduction, dans les territoires du Nord-Ouest surtout, quels sont les montants que le ministre vient de nous donner pour la route de Fort-Rae à Providence. Il a dit que le montant est le même que l'an dernier, bien que l'un des contrats soient de deux ans et d'un montant de $1,800,000.

Nous pouvons donc en conclure que $900,000 seront dépensés cette année, ce qui entraînera une baisse dans le montant prévu pour cette année dans les

territoires du Nord-Ouest. Et cela prouve que ce montant de $900,000, qui sera dépensé l'année prochaine, a servi à calculer le total d'une période de deux ans. Or, ce montant est inférieur à celui de l'an dernier.

Voilà donc l'accélération dont on nous parle, dans le programme d'aménagements routiers des territoires du Nord-Ouest !

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Ce que l'honorable député vient de dire illustre précisément mon point, et mon explication ne sera pas interminable: le montant de $1,800,000 que nous avons prévu pour cette année fait partie d'un contrat de deux ans. Mais il y aura d'autres montants, et celui de $1,800,000 prévu pour l'an prochain sera probablement augmenté de façon considérable.

Je reviens à ma déclaration de tout à l'heure parce qu'elle est capitale pour ce qui est de tout notre programme dans les territoires du Nord-Ouest.

Comme je l'ai déjà dit au Comité, en fouillant dans les archives du ministère, j'ai constaté maintes et maintes fois que le gouvernement qui était alors au pouvoir a rejeté des propositions du ministère qui visaient à mettre le Nord en valeur par l'aménagement de routes.

Durant la dernière campagne électorale, le chef de l'opposition a dédaigneusement écarté tout ce programme en disant qu'il s'agissait de routes menant d'iglou à iglou.

Je le dis carrément aux membres du Comité: la population canadienne et nous, nous ne partageons pas ce point de vue. Nous ne partageons pas le point de vue de l'ancien gouvernement.

Nous concluons des résultats des dernières élections que la population partage notre avis sur la mise en valeur de ces régions nordiques, qui fait d'ailleurs partie d'un programme plus vaste d'exploitation du pays.

C'est déformer les choses que de chercher à prouver que les montants dépensés cette année pour une section de la route qui contourne le Grand lac des Esclaves sont les mêmes que ceux de l'an dernier. C'est également déformer les choses que de vouloir laisser entendre ainsi qu'il n'y a eu aucune accélération du programme. Pour pouvoir juger, il faudrait comparer les montants dépensés par le passé durant une période de cinq ans à ceux qui sont prévus pour les cinq prochaines années.

Je vous l'ai dit très franchement, si nous avons décidé d'entrer en action au Yukon, c'est que nous avons de bonnes raisons de le faire. Il suffit, pour le démontrer, de souligner qu'une industrie pétrolière est en train de s'établir dans cette région, et que ses dépenses prévues seront au minimum de 110 millions et atteindront plus vraisemblablement les 250 millions d'ici quatre ou cinq ans. Cela démontre que notre programme à nous a été soigneusement établi, et même économiquement.

Pour ce qui est des territoires du Nord-Ouest, une des raisons qui m'ont empêché de donner de dates précises pour nos entreprises de Coppermine, c'est que nous devons étudier la demande internationale pour le cuivre et consulter diverses compagnies pour savoir les montants qu'elles consacreraient à la mise en exploitation des régions cuprifères.

Dans le cas de Coppermine, nous voulons nous assurer qu'en conseillant au gouvernement d'achever la route, nous agissons dans l'intérêt de la population.

M. HARDIE: Il faut faire la même chose pour tous les métaux de base.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui, en effet.

M. HARDIE: Qu'il s'agisse du Yukon ou des territoires du Nord-Ouest.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: A la lumière de mon expérience, j'ai d'ailleurs l'impression que la population canadienne ne fait que commencer à manifester quelque intérêt pour le Nord, et que le gouvernement antérieur n'a pas...

M. HARDIE: J'ai dit depuis trois ou quatre ans.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Eh bien, je dis carrément à M. Hardie que le chef de son parti, au lieu de déclarer que ce programme de routes en est un qui mène d'iglou à iglou, fera bien de revenir sur ses déclarations, pour qu'on prenne M. Hardie au sérieux.

Des VOIX: Bravo, très bien.

M. HARDIE: Retournons maintenant à la région pétrolifère dont vous avez parlé si souvent au cours de nos séances. J'entends la zone marquée en bleu, le long du Mackenzie. Vous parliez de construire une route partant de Flat Creek, au Yukon, pour aller dans cette région, alors que le chemin le plus économique pour les compagnies pétrolières, et d'ailleurs pour qui que ce soit, serait de suivre le réseau du Mackenzie et de là, faire monter la route vers la région pétrolifère, qui est adjacente au fleuve.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Et d'où partirait votre route ?

M. HARDIE: Vous pouvez prendre la route actuelle, que vous voyez sur la carte, de McPherson vers cette région. Le tracé est plus économique, la route aussi; le transport aussi, au lieu de ce long camionnage... je veux dire de ce long transport par rail, tout d'abord, de Skagway à Whitehorse, puis du camionnage à travers le plateau Peel. Vous auriez un réseau fluvial, celui du Mackenzie, jusqu'à la région de Fort-McPherson. De là, vous construiriez une route qui se rendrait au plateau Peel ou à la région pétrolière.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Voilà la chose la plus loufoque....

M. HARDIE: Il n'y a absolument rien de loufoque à cela. Montrez-moi ce qu'il y a de loufoque là-dedans.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: J'ai affaire aux gens qui placent des fonds dans cette région et qui voudraient bien se servir de la route en question pour aller dans les terrains pétrolifères et même dans les coins reculés du Mackenzie. J'ai justement demandé au groupe le plus important, parmi ceux qui explorent le Sud de la région ou les confins du Mackenzie, comment nous devrions nous y prendre pour leur construire une route dans cette zone. Ils m'ont répondu qu'à leur avis, ce serait une erreur que d'aménager des routes là-bas. J'estime donc...

M. HARDIE: Si c'est une erreur d'en faire là-bas, c'en est une d'en faire ailleurs aussi.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je vous donne simplement leur avis. Ces gens-là nous ont promis de revenir nous voir s'ils pouvaient trouver une façon pratique de résoudre la question. Dans le sud du territoire, c'est, à l'heure actuelle, la partie en amont du réseau du Mackenzie qui peut fournir le moyen de transport le plus économique. Cependant, les gens dont je parle voudraient, pour des raisons d'ordre financier qui sont fort compréhensibles, avoir accès à la région durant toute l'année, et par conséquent, pouvoir s'y rendre par route.

Or, il est impossible de construire un réseau routier le long du Mackenzie qui soit utilisable douze mois par an. Voilà pourquoi les intéressés voudraient un système de transport fluvial de Flat Creek jusqu'à la région du delta du Mackenzie. Quand vous venez nous dire que nous devrions commencer à cet endroit et aller en sens inverse . . .

M. HARDIE: Les compagnies qui ont tout d'abord exploré le nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique à la recherche de pétrole, il y a quelques années, ont transporté tout leur matériel durant l'hiver. Ce n'est qu'ensuite qu'elles ont aménagé leurs routes pour aller dans les régions où elles voulaient s'établir. Peu importe la route dont vous parlez maintenant, pour aller de Dawson au plateau Peel, toute compagnie pétrolière devra se frayer des chemins, à coup de bulldozers, en partant de cette route, et cela durant l'hiver car elles ne pourront pas le faire en été.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Nous ne parlons pas du tout de la même chose. Ces mêmes compagnies, qui travaillent dans le sud de la région du Mackenzie, sont précisément celles qui veulent la route menant de Flat Creek à la région en cause. Elles veulent cette route parce qu'elles songent à transporter leur matériel dans cette région.

M. HARDIE: Quelles sont ces compagnies ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Il y en a toute une liste, qui travaillent dans cette région.

M. HARDIE: Mais quelles sont les compagnies qui se sont adressées à vous pour vous demander la route ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Eh bien, tout d'abord, presque tous les habitants du plateau Peel ainsi que les compagnies qui font affaire avec eux.

M. HARDIE: La *Peel Plateau Exploration Company ?*

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui. Et il y a aussi d'autres compagnies qui travaillent dans les régions éloignées du Mackenzie; la *Todd Briggs Company*, par exemple, qui explore 3.7 millions d'acres. Ces compagnies n'ont pas demandé de routes, déclarant que celle de Flat Creek leur offre le meilleur chemin possible.

Vous pouvez vous rendre sur les lieux pour consulter diverses autres entreprises qui se sont adressées à moi. Je ne peux pas en donner les noms de mémoire; il faudrait que je vérifie mes dossiers. De toute façon, j'ai trouvé un appui total auprès des compagnies pétrolières en leur exposant mon point de vue sur la question, car ces compagnies peuvent utiliser le transport fluvial durant l'été et le fait d'avoir ainsi accès à la région en hiver et en été leur vaut des avantages considérables, d'un point de vue économique.

M. HARDIE: Pour amener du matériel lourd dans la région, il faut le faire durant la saison où la chose est possible. Les compagnies utiliseront alors le moyen de transport le plus économique, c'est-à-dire le fleuve Mackenzie qui constitue la voie la plus courte pour se rendre aux terrains pétrolifères. De toute façon, une fois la production en cours, ce n'est pas par la route que l'on transportera le pétrole, mais par pipe-line. En ce qui concerne les compagnies pétrolières, la route ne peut servir qu'à des fins d'exploration.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: La route sert à l'exploration à travers toute la région, jusqu'à la terre principale. D'ailleurs, ce sont les compagnies qui doivent l'aménager de leur région, jusqu'à la route principale. Nous ne nous char-

geons pas d'aménager les routes des compagnies pétrolières, mais il nous faut bien assumer la responsabilité de faire la route principale qui doit pouvoir supporter des poids allant jusqu'à 60,000 livres et qui permet aux compagnies de transporter leur matériel d'exploration de façon qu'elles puissent l'utiliser en hiver comme en été. La route leur permet donc de transporter leur équipement tout au long de l'année, avantage qu'elles n'avaient pas auparavant.

M. HARDIE: Vous voulez dire que la route qui part de Flat Creek va être construite de façon à pouvoir supporter des poids de 60,000 livres ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Nous avons donné des instructions en ce sens à notre entrepreneur.

M. NIELSEN: Ai-je raison de croire que M. Hardie s'oppose à ce que la route parte de Flat Creek ?

M. HARDIE: Je dis que c'est le chemin le plus économique pour ce qui est du transport du pétrole et, de son côté, le ministre nous a déclaré que la route est destinée à servir l'industrie pétrolière. Mais je soutiens que cela mis à part, ce n'est pas la plus économique. Le ministre, je le répète, a affirmé que c'est dans l'intérêt de l'industrie pétrolière que l'on construirait la route à cet endroit.

M. NIELSEN: Il a dit la même chose au sujet du minerai.

M. HARDIE: Oui. Mais je soutiens qu'en ce qui concerne les sociétés pétrolières, et il semble bien que ce soient elles qui travaillent dans la région, il leur reviendrait à bien meilleur marché de transporter leur matériel par le fleuve Mackenzie et de l'acheminer par route à partir de là vers le platau Peel.

M. NIELSEN: J'ai donc raison de conclure que M. Hardie s'oppose à une route qui, destinée à cette fin, partirait de Flat Creek.

M. HARDIE: Dans le cas en question, oui. Je dis que si l'on veut construire une route menant dans les régions minières, on peut la faire partir de Flat Creek. Mais lorsqu'il s'agit des régions pétrolifères, elle doit partir du Mackenzie.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions ? Approuvez-vous les crédits 282 à 289 du budget principal ?

M. HARDIE: Quel est ce crédit supplémentaire numéro 586, de $3,500,000, qui est affecté à la construction ou l'acquisition de bâtiments, d'ouvrages et de matériel ? Mais avant d'aborder cette question, revenons au programme routier. Le Comité a été invité à approuver l'affectation de fonds à l'aménagement, dans les régions septentrionales, de routes destinées à favoriser l'exploitation des ressources nationales.

Le ministre nous a déjà fait une déclaration au sujet de la route Stewart-Cassiar, commencée il y a plus d'un an. En Alberta, par ailleurs, nous sommes en train de réparer la grande route du Mackenzie. De fait, je suis resté stupéfait, il y a quelques instants, lorsque le ministre a déclaré que l'on devait remettre en état la route de Whitehorse à Keno, afin que pour aller à Flat Creek, il soit possible de s'en servir pour transporter de lourdes charges. Or, précisément l'autre jour, j'ai souligné qu'il fallait remettre en état la grande route du Mackenzie et que la somme annuelle d'un million et demi ne suffira pas à refaire la partie qui est en Alberta de façon qu'elle soit satisfaisante si l'on veut y transporter de lourdes charges ou simplement des charges plus lourdes qu'à l'heure actuelle.

D'autre part, en Saskatchewan, nous avions deux routes. Le ministre a dit l'autre jour, je crois, que l'une d'elles allait de la baie d'Hudson à Le Pas. Cette route relie un certain nombre d'établissements situés entre ces deux points. Je

crois même que le gouvernement de Saskatchewan a entrepris de relier cette route à son réseau routier dans la région de Flin-Flon. La route relie donc le réseau de la Saskatchewan à celui de Flin-Flon. L'autre route, qui mène au lac Hansen traverse une région riche en minerai. Ni d'un côté, ni de l'autre de ces deux routes, on ne trouve de nouveaux minéraux.

Pour ce qui est du Manitoba, je ne sais pas encore très bien quelles sont les routes que le gouvernement provincial doit aménager avec la collaboration des autorités fédérales. En Ontario, la seule route dont j'ai entendu parler est celle qui passe aux environs de Minaki et qui, à l'origine, servait simplement à donner accès à la forêt. Au Nouveau-Brunswick, nous savons seulement que les routes vont vers le nord de la province, mais nous ne savons pas exactement où. Dans l'Ile du Prince-Edouard, ainsi qu'en Nouvelle-Ecosse, les nouvelles routes ne serviront aucunement à l'exploitation minière, mais simplement à ouvrir au tourisme de nouvelles régions.

On nous demande d'approuver des montants de 9 millions de dollars pour l'aménagement, dans les parties septentrionales de ces provinces, de routes qui doivent servir à l'exploitation des ressources naturelles, et même maintenant nous ne savons pas encore où passeront ces routes ni où l'on dépensera cet argent. On a demandé au Comité d'adopter ce crédit, et cependant nous n'arrivons pas à obtenir ces renseignements. Je trouve donc que le ministre devrait nous dire exactement à quelles routes seront affectés ces fonds, s'il veut que nous approuvions le crédit. Qu'il nous dise aussi quel est le montant qui sera dépensé cette année afin que nous puissions nous faire une idée de ce qui se passe.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Nous avons déjà étudié cette question. Je ne ferai donc que l'exposer dans ses grandes lignes. Je ne crois pas que nous puissions discuter en détail, au Comité, de routes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une entente de la part des deux parties intéressées. J'ai déjà dit par ailleurs que lorsqu'on me posera des questions sur des routes qui ont fait l'objet de telles ententes, je dirai où elles sont situées et je donnerai tous les renseignements possibles.

Il me semble que pour adopter ce crédit général de 9 millions, nous devons surtout tenir compte du fait qu'il s'agit d'une prévision fondée sur le programme du gouvernement. Nous avons annoncé en effet que nous sommes prêts à dépenser un million et demi par an dans chacune des dix provinces, pour les routes qui servent à la mise en valeur des ressources naturelles. Par la suite, nous avons ajouté à notre programme les routes touristiques dans les provinces dont vous avez parlé. En théorie, le montant total dépensé cette année serait donc de 10 fois un million et demi de dollars, ce qui fait 15 millions. Par ailleurs, certaines des provinces n'ont pas encore adopté de programme routier bien défini. Il est donc peu vraisemblable que nous puissions prédire de façon précise si ces provinces emploieront au complet le million et demi qu'elles nous demandent.

Je tiens à souligner en second lieu que ce n'est pas le gouvernement fédéral qui fait les premières propositions, mais bien les autorités provinciales, conformément à leur droit. Les routes, en effet, relèvent de la juridiction provinciale. Lorsque les programmes provinciaux nous sont soumis, nous les étudions pour voir s'ils correspondent à nos normes, et si tel est le cas, nous les acceptons. Autrement, nous déclarons que nous ne pouvons les accepter. Nous faisons alors certaines suggestions dont le but est de rendre ces programmes conformes à nos conditions. Je crois avoir déjà indiqué de façon claire et nette que lorsque les provinces propriétaires des ressources en cause, auxquelles incombent l'aména-

gement des routes, nous soumettent quelques programmes, nous ne discutons pas pour savoir où doivent passer les routes. C'est une tâche qui échoit aux provinces. Nous ne faisons qu'accepter ou rejeter les programmes, suivant qu'ils sont conformes ou non à nos normes. Vous comprendrez, je crois, comme les autres membres du Comité, qu'il nous est absolument impossible de donner des renseignements complets sur des routes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une entente. Si vous avez parlé plus précisément de cette route en Alberta, et si j'en ai parlé moi-même, c'est que le gouvernement de l'Alberta et nous, nous sommes d'accord sur les raisons qu'il y a de refaire la grande route du Mackenzie.

Une fois de plus, il s'agit de la mettre dans un état qui permette au transport lourd de la suivre avec sûreté et rapidité, car nous avons besoin de cette route comme base pour pénétrer dans les régions du Nord.

La seule divergence de vue, elle est sans aucune gravité, c'est que, comme je l'ai expliqué à la séance de vendredi, le gouvernement provincial estime que pour terminer le programme de façon satisfaisante, il faut à l'Alberta un montant supérieur au million et demi annuel que nous avons prévu pour une période de cinq ans. J'ai reconnu que cela me plaçait dans une situation difficile et que nous aurions à régler ce problème. Je ne peux pas en dire plus long dans le cas des provinces comme le Manitoba où les pourparlers ont été interrompus par suite de la situation qui y règne. Je vous ai cependant indiqué le tracé approximatif des routes. Ce que je vais dire n'aura peut-être aucune signification pour ceux qui ne sont pas du Manitoba, mais la route en question doit ouvrir à l'exploitation la région des lacs Moak et God.

Il m'est impossible de vous donner de renseignements précis dans le cas de l'Ontario étant donné que nous n'avons accepté qu'un petit nombre des programmes routiers qui nous ont été soumis.

Pour ce qui est de la Nouvelle-Ecosse, nous nous sommes entendus sur quatre, parmi vingt-deux, et sur un seul au Nouveau-Brunswick.

Dans le cas de la Saskatchewan, je vous ai donné en toute sincérité tous les renseignements possibles sur les trois routes qui sont en cause. Il y a tout d'abord celle d'Otosquen, où les travaux n'ont pas commencé avant l'an dernier, alors qu'une entente a été conclue. Il y a aussi la route du lac Hansen, et le relevé pour la route qui doit mener aux Rapides Stoney et à Uranium City.

Je vous ai donné des renseignements aussi sur l'Alberta et la Colombie-Britannique. Je ne vois pas ce que je pourrais dire de plus au Comité sans mettre les provinces dans une position intenable.

M. STEARNS: Je ne voudrais pas briser le quorum, mais j'ai une assemblée à midi. Si vous le voulez, cependant, nous pourrions revenir cet après-midi.

Autant que je sache, la tâche du Comité est de décider s'il y a lieu d'adopter les montants proposés, et non pas de discuter une ligne de conduite. Je ne sais pas vers où sont orientées les routes; cela regarde le ministère. Pour ma part, je ne trouve pas que le Comité ait le moindre droit de décider où les routes doivent passer.

M. HARDIE: Il n'en a pas.

M. STEARNS: Pourquoi ?

M. HARDIE: Si le ministère nous demandait de construire une route allant d'ici à cet endroit . . .

M. STEARNS: Vous pouvez lui contester le droit de la construire, mais vous n'avez pas à dire au Comité où elle doit être construite.

M. HARDIE: Je ne dis pas où je veux qu'on la construise.

M. STEARNS: Je le croyais.

M. HARDIE: Au début, oui.

M. DUMAS: M'est avis que le Comité a le droit d'interroger le ministre sur les 9 millions affectés à l'aménagement de routes, mais il me semble aussi que le ministère nous a dit qu'aucun accord n'a été conclu avec les provinces. Il ne veut donc pas mettre les autorités provinciales dans une situation difficile. Je dirai donc que M. Hardie a eu raison en partie, lorsqu'il voulait savoir où l'on devait construire les routes. Cependant, étant donné que les provinces n'ont pas encore proposé de programmes précis, ni déclaré quels montants elles seraient prêtes à souscrire, le ministère ne peut évidemment pas décider tout seul comment les montants seront dépensés.

M. AIKEN: Il me semble aussi que le ministre nous a donné sur ce crédit tous les renseignements possibles pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Alors, le Comité approuve-t-il ces crédits ?

Des VOIX: Entendu !

M. HARDIE: Un instant ! Voulez-vous dire tous ces montants affectés à l'administration des territoires du Nord-Ouest ?

M. KORCHINSKI: Je ne sais pas si ma question est conforme au règlement, monsieur le président, mais elle a peut-être quelque portée sur le sujet à l'étude. Il s'agit avant tout de routes donnant accès à certaines régions. Voici ma question: fait-on des recherches sur les possibilités de transport maritime par le passage du nord-ouest ?

Si je demande cela, c'est parce qu'il est fort probable que sous peu le transport sera considérable par cette voie. Songe-t-on, par exemple, à trouver des moyens de prolonger la saison de navigation dans la baie d'Hudson ? Je le répète, je ne sais pas si ma question est opportune, mais elle a peut-être quelque portée sur le sujet dont nous parlons.

Le PRÉSIDENT: Accepteriez-vous que le ministre réponde à votre question demain ? La séance de demain commencera à neuf heures. Certains des membres du Comité voudraient sans doute s'en aller dès maintenant parce qu'ils ont d'importants rendez-vous à midi. Je vous prierais d'être ponctuel, à neuf heures, demain matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature
1958

COMITE PERMANENT

DES

MINES, FORETS ET COURS D'EAU

Président : M. J. W. MURPHY

PROCES-VERBAUX ET TEMOIGNAGES

Fascicule 8

SEANCE DU MARDI 1er JUILLET 1958

Prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année financière 1958-1959

TEMOINS :

L'hon. Alvin Hamilton, ministre; MM. B. G. Sivertz, directeur de la Division des régions septentrionales et des terres; F. C. Bradley, chef du Service des recherches techniques et des projets d'aménagement; et J. V. Jacobson, chef du service de l'éducation, Division des régions septentrionales et des terres.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTROLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

COMITE PERMANENT DES MINES, FORETS ET COURS D'EAU

Président : M. J. W. Murphy

Vice-président : M. Erik Nielsen

et MM.

Aiken
Baskin
Bruchési
Cadieu
Coates
Drouin
Dumas
Fisher
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Fréchette
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Kindt
Korchinski
Latour
Leduc
MacRae
Martel
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Payne
Pugh
Roberge
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Robichaud
Simpson
Stearns
Villeneuve
Woolliams — (35)

Secrétaire du Comité : Eric H. Jones.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRES DES COMMUNES

LUNDI 30 juin 1958.

Il est ordonné—Que nonobstant un ordre de la Chambre en date du 9 juin 1958, le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau soit autorisé à faire imprimer 1,250 exemplaires en anglais et 250 en français de ses Procès-verbaux et Témoignages et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Il est ordonné—Que le nom de M. Fisher soit substitué à celui de M. Martin (Timmins) dans la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre
LEON-J. RAYMOND.

RAPPORT A LA CHAMBRE

LUNDI 30 juin 1958

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau a l'honneur de présenter son

DEUXIEME RAPPORT

D'ordre de la Chambre en date du 9 juin 1958, le Comité a été autorisé à faire imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 en français de ses Procès-verbaux et Témoignages.

Etant donné le vif intérêt manifesté à ses délibérations par les députés, le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 500 autres examplaires en anglais de ses Procès-verbaux et Témoignages et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le président,

J. W. MURPHY.

PROCES-VERBAL

MARDI 1er juillet 1958.

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 9 heures du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents : MM. Aiken, Cadieu, Coates, Drouin, Dumas, Fisher, Fleming **(Okanagan-Revelstoke)**, Hardie, Korchinski, Latour, Martel, Martineau ,McLennan, Mitchell, Muir **(Cap-Breton-Nord et Victoria)**, Murphy, Nielsen, Payne, Pugh, Robichaud et Stearns—(21).

Aussi présents, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales : L'hon. Alvin Hamilton, ministre; MM. E.-A. Côté et F. J. G. Cunnigham, sous-ministres adjoints; F. A. G. Carter, agent en chef d'administration; R. A. Faibish, secrétaire particulier du ministre; G. M. Carty, agent exécutif. **De la Division des régions septentrionales et des terres :** MM. B. G. Sivertz, directeur; W. G. Brown, chef du Service territorial; J. V. Jacobson, chef du Service de l'éducation; F. C. Bradley et J. I. Nicol, respectivement chef et sous-chef du Service des recherches techniques et des projets d'aménagement; C. M. Bolger, sous-chef du Service de l'Artique; T. D. Skelly, chef de la section des terres et du bois, Service des mines et des terres. **De la Division des forêts :** MM. J. D. B. Harrison, directeur; D. R. Redmond, chef du Service des recherches sylvicoles; H. W. Beall, chef du Service des travaux sylvicoles pratiques; J. H. Jenkins, chef du Service des laboratoires des produits forestiers; S. MacCallum, comptable.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour 1958-1959.

Les crédits 282 à 289 du budget principal des dépenses et les crédits 584 à 586 du budget supplémentaire, afférents à la Division des régions septentrionales et des terres, sont de nouveau examinés et sur la proposition de M. Aiken, présentée avec l'appui de M. Nielsen, le Comité les approuve.

Les crédits 290 à 301 du budget principal des dépenses, afférents à la Division des forêts, sont mis en délibération et examinés.

En conformité d'une résolution adoptée le 5 juin, le président désigne M. Fisher pour faire partie du sous-comité du programme et de la procédure à la place de M. Martin **(Timmins)**.

A 10 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne au vendredi 4 juillet 1958, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,

Eric H. Jones.

MARDI 1er juillet 1958,
9 heures du matin.

Le PRESIDENT : Messieurs, nous avons quorum.

Avant de nous attaquer aux affaires du Ministère, je voudrais exprimer l'espoir que tous les membres du Comité pourront accepter mon invitation et assisteront au dîner que je donnerai mardi ou jeudi prochain entre 6 et 8 heures.

Messieurs, nous sommes aux prévisions principales et supplémentaires de la Division des régions septentrionales et des terres. Un membre s'informait hier du crédit supplémentaire 586, qui a trait à la construction et à l'acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel et pour lequel le montant prévu est de $3,500,000. Je crois que le ministre consent à ouvrir la discussion.

L'hon. ALVIN HAMILTON (**Ministre du Nord canadien et des Ressources nationales**) : Je ferai un exposé et je demanderai ensuite à l'un des hauts fonctionnaires qui m'accompagnent d'expliquer plus en détail ce crédit de trois millions et demi destiné principalement à accélérer l'aménagement de Frobisher Bay. L'automne dernier, quand on lui a demandé de prolonger la piste d'atterrissage à Frobisher Bay, étant donné l'augmentation rapide de la circulation aérienne commerciale en cet endroit, le gouvernement s'est rendu compte qu'un vaste programme de construction s'imposait pour cet aéroport.

L'une de nos responsabilités, ainsi que je le disais dans la première déclaration que j'ai faite devant le Comité, est de coordonner le travail que les autres ministères font dans le Nord, même si ces travaux sont pour la plupart exécutés pour le compte du ministère des Transports et pour le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Les autres ministères ont reconnu, du reste, qu'il nous appartient de coordonner tout ce qui se fait dans la région de Frobisher Bay.

Nous avons établi, en janvier, une commission de mise en valeur de la région de Frobisher Bay. En font partie des représentants de divers organismes : les ministères des Travaux publics et de la Défense nationale, le Conseil national de recherches, le Conseil du Trésor, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de la Justice, le ministère des Transports et, finalement, notre Ministère du Nord canadien qui est le principal intéressé.

La commission de Frobisher Bay a pour tâche d'organiser et de coordonner les travaux de construction et d'exploitation dans cette région. Elle est secondée par une équipe d'ingénieurs chargés de préparer les plans et de surveiller les travaux afin d'assurer le maximum d'efficacité et de coordination. Cette équipe s'occupe, en particulier, de réduire les frais de toutes sortes.

Quiconque ferait une étude du coût de l'administration et de la construction dans le Nord verrait, je pense, la justesse de ce que j'ai dit dans ma première déclaration, à savoir que tout le succès de notre programme de mise en valeur du Nord repose sur la capacité du ministère à réduire le coût de choses ordinaires, comme la construction de maisons, le chauffage, les services domiciliaires et l'approvisionnement de la collectivité en électricité.

Aujourd'hui, pour épargner du temps et donner plus de précision à l'état de nos réalisations dans le Nord et à l'explication des postes que nous examinons, j'ai demandé à M. Bradley, ingénieur qui possède une longue expérience de la construction dans ces régions, de vous faire un exposé. M. Bradley dirige le bureau d'ingénieurs dont j'ai parlé il y a un instant. Je suis certain que vous aimerez savoir comment nous nous y prenons pour coordonner les efforts dans cette région et ce que nous avons entrepris afin de réduire les frais d'aménagement à Frobisher Bay.

M. F. C. BRADLEY (**chef du Service des recherches techniques et des projets d'aménagement, Division des régions septentrionales et des terres**) : Monsieur le président, messieurs, devant la tâche qui se présentait, à Frobisher Bay, nous avons commencé par faire enquête auprès des autres ministères pour voir s'ils pouraient disposer de matériel et de bâtiments de surplus que nous pourrions utiliser pour réduire nos frais.

Nous avons découvert, tout d'abord, que l'armée, par l'entremise du ministère de la Défense nationale, pouvait mettre à notre disposition quatre-vingt dix bâtiments qu'elle a de surplus à l'heure actuelle. Ce sont des bâtiments Butler, qui nous sont prêtés. Nous les avons adaptés à nos besoins : nous en avons fait des écoles, des habitations d'une à trois chambres à coucher, des garages, des camps, d'entrepreneurs, et ainsi de suite.

Nous avons ensuite cherché d'autre matériel, comme les gros fourneaux coûteux qu'on utilise dans les camps de construction et qui sont d'ordinaire fournis par l'entrepreneur-traiteur, mais payés par l'Etat. Il y avait aussi d'autres articles à trouver, tels le tuyau et le matériel isolants que nous espérions obtenir d'autres services de l'administration. Nous les avons effectivement obtenus du ministère de la Défense nationale et c'est ainsi que nous avons pu réduire de plus d'un million de dollars l'ensemble de nos dépenses.

C'est ensuite le genre de maisons et de constructions diverses, adaptées au Nord, qui a fait l'objet de nos recherches.

J'ai lu, en remontant jusqu'à 1940, des rapports rédigés par des personnes qui ont travaillé dans le Nord. Toutes finissent par déclarer qu'il nous faut une maison de l'Arctique. Vraisemblablement, on entendait par là un genre de construction qui permette de résister économiquement aux rigueurs du climat arctique. Dans cette ligne de pensée, nous avons entrepris de réaliser, non pas tant une maison, mais un mode de construction qui puisse s'adapter à n'importe quelle maison ou à n'importe quel genre de bâtiment. En un mot, nous utilisons un matériau isolant inséré, selon la durabilité à obtenir, entre des feuilles de contre-plaqué de différentes épaisseurs, d'aluminium ou de fibre de verre. A l'heure actuelle, nous fabriquons ces panneaux de la dimension courante de 8 pieds sur 4. On les monte au moyen d'un dispositif breveté qui nous permet de construire en une demi-journée une maison esquimaude d'une pièce, dont le montage demande normalemnt 10 jours de travail.

Soit dit en passant, une de ces maisons est en ce moment exposée à la ferme expérimentale. Elle ne pèse que trois tonnes, tandis que la même maison construite avec les matériaux classiques en pèserait dix. C'est dire qu'en ce qui a trait au transport elle est absolument économique : on peut la transporter par avion. L'isolant employé est tellement supérieur aux autres qu'on en attend une économie de mazout d'un gallon et demi par jour pour chacun des 365 jours de l'année. Et j'ajou-

terai, pour ceux qui veulent faire des calculs, que l'huile de chauffage coûte à l'heure actuelle dans le Nord, 47 cents le gallon en moyenne, ce qui veut dire qu'en économisant un gallon par jour on épargne $171 par année, par maison.

On peut croire que c'est peu de chose, un gallon, mais nous venons de construire 70 maisons come celles-là, ou d'adjuger les contrats pour leur construction. Or, multipliez $171 par 70, et vous arriverez à une économie appréciable.

Une fois arrêté le genre de construction, nous avons examiné la consommation de mazout des divers bâtiments. Nous avons découvert que, en apportant les dernières améliorations au poêle ordinaire qui servait à chauffer ces maisons, nous pouvions en augmenter le rendement de manière à réaliser une économie de près de deux gallons par jour.

Ce sont là des chiffres très modérés. Les constructions ont été soigneusement éprouvées et seront mises à l'essai l'hiver prochain.

Nous parvenons à ménager trois gallons de mazout par jour, pour une petite maison d'Esquimau, toute l'année durant. Et, comme je viens de le dire, la mazout coûte en moyenne 47 cents le gallon.

Le pas suivant nous a amenés à étudier l'intégration des services. Dans le passé, vu la lenteur de l'expansion dans le Nord, il fallait fournir des services individuels à chaque unité, qu'elle soit grande ou moyenne. L'approvisionnement d'eau arrivait par wagon-citerne, les eaux d'égout étaient évacuées par de petits camions à ordure et une petite génératrice diesel fournissait l'électricité.

A titre d'exemple, je citerai le cas de la collectivité du ministère, à Frobisher, qui comprend environ 230 maisons. Nous pourrions en porter le nombre à 600 en intégrant les services; ce sont là les prévisions pour cette année. En groupant les 600 maisons il serait possible d'économiser environ $390,000 par an. Encore là, nous prévoyons réaliser des économies plus élevées, mais je vous donne le moindre chiffre. Nous retenons le montant le plus modéré, de façon que, à la fin de l'année, quand il faudra rendre compte du crédit, nous ayons, nous l'espérons, un certain surplus.

Je ne crois pas qu'il y ait d'autres détails ou d'autres chiffres qui puissent vous intéresser. Il y aurait beaucoup d'autres renseignements à donner, mais ils sont pour la plupart trop détaillés.

M. HAMILTON (**Qu'Apelle**) : Voudriez-vous ajouter quelques mots au sujet de cette intégration des services et notamment du chauffage central?

M. BRADLEY : Dans le passé, le moyen de chauffage qui était en usage à Frobisher, comme d'ailleurs dans la plupart des petites agglomérations du Nord, était le calorifère placé dans chaque maison. Les Esquimaux, dans leur maison, font usage d'un petit fourneau dit "poêle medio" qui sert à la fois au chauffage et à la cuisson. L'Esquimau, qui n'est pas très doué pour la mécanique, conçoit le réglage de la chaleur de la façon suivante : il chauffe le bâtiment à 80 ou 85 degrés, puis il ouvre la porte pour obtenir le degré de chaleur voulu.

Nous avons commencé par modifier ces fourneaux, ce qui était loin d'être suffisant. Ces fourneaux sont encore en usage dans certaines lo-

calités très restreintes, mais ils ne présentent aucun intérêt en ce qui touche nos groupes de petites maisons. Ces dernières, comme je le disais, ont le chauffage moderne et sont pourvues de réservoirs à eau chaude. L'installation est du simple genre bloc ou conduite toutes-fins, peu coûteux à installer. Nous employons un isolant des plus ordinaires : la conduite bloc toutes-fins est bourré de sphaigne. Ce n'est, en somme, qu'une boîte carrée dans laquelle passent les diverses canalisations : eau, égout et chauffage central. Comme il n'y a qu'une chaufferie centrale, le système du tout-à-l'égout (au lieu des cabinets chimiques ordinaires, nous pouvons installer les cabinets munis de chasses d'eau qui se déversent tous dans un égout commun) et une seule centrale d'électricité, nous avons aménagé les services d'utilité publique de l'agglomération de Frobisher Bay de manière à grouper la génératrice, les chaudières et les fosses de vidange en un même lieu, pour centraliser la main-d'oeuvre et le matériel.

Nous avons ensuite installé la chaufferie centrale en utilisant des chaudières de dimensions moyennes qui nous permettent d'employer un carburant lourd plutôt que de l'huile diesel. Nous pouvons maintenant brûler de l'Esso 46, mazout léger qui assure une économie d'environ 7c le gallon et donne un rendement calorifique plus élevé.

Je n'ai pas encore les chiffres relatifs à la consommation pour le ministère du Nord canadien, mais je sais, par exemple, qu'il y a deux ans le ministère de la Défense nationale a consommé environ 24 millions de gallons d'huile de chauffage. Sur une aussi forte quantité l'économie de 7c le gallon constitue un montant très appréciable.

Les chaufferies centrales nous permettent aussi de réaliser une grande économie du fait que nous achetons le combustible en grande quantité. Les barils coûtent cher à l'heure actuelle, sans compter qu'ils sont assujétis à une taxe de $12. Ainsi pour chaque contenant qui se perdait (et en moyenne, sur un certain nombre d'années, on a constaté qu'entre le tiers et la moitié des barils qui sont expédiés dans le Nord sont perdus) il faillait ajouter $12 au prix que le pétrole coûtait une fois livrée à Frobisher Bay.

Nous avons tenu compte de cet état de choses lorsque nous avons prévu d'épargner $390.000 pour une petite agglomération de 600 logements. Une partie de notre économie vient de là. Nous avons encore ménagé en nous servant de combustible lourd au lieu d'huile diesel, et en remplaçant les barils par des réservoirs partout où nous avons installé des chaufferies centrales. D'après les derniers relevés, nous nous attendons d'économiser, au bas mot, 25 p. 100 de nos frais de chauffage actuels.

De façon générale, nous nous sommes aussi assurés que les installations de Frobisher Bay sont de proportions telles qu'elles pourront être déménagées pour servir ailleurs. Ce ne sont pas de grosses installations. Les diesels, par exemple, sont assez petits pour qu'on puisse les déménager ailleurs, au besoin, une fois l'agglomération actuelle installée.

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Merci beaucoup, monsieur Bradley.

Au nom du Comité, je remercie les dirigeants de l'entreprise de Frobisher Bay, et, en particulier, le bureau des projets d'aménagement qui nous ont entretenus de leurs projets et de leurs réalisations. Ce que nous

avons entendu depuis cinq minutes a pu vous étonner : les améliorations réalisées sont peut-être plus importantes pour l'expansion de nos régions septentrionales que les grands travaux même les plus spectaculaires, comme l'aménagement de routes et la construction de brise-glace.

Si nous réalisons les économies prévues . . . et je n'ai aucune raison de mettre en doute les calculs de nos ingénieurs . . . nous aurons réalisé, en ce qui touche l'expansion des régions septentrionales, une avance qui influera sur leur avenir plus que tout ce qui, à ma connaissance, a été fait jusqu'ici.

Chacun des membres du Comité, j'en suis certain, se joint à moi pour féliciter les ingénieurs qui, comme M. Bradley, ont quitté des emplois plus intéressants pour consacrer tous leurs efforts et leurs énergies au service de notre pays.

J'ose croire, monsieur le président, que vous me permettez d'exprimer ici la reconnaisance que nous éprouvons à leur égard.

Le PRESIDENT : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Y a-t-il des questions sur le crédit à l'étude?

M. DUMAS : Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire combien de personnes sont affectées au bureau d'organisation de Frobisher Bay?

M. BRADLEY : L'effectif est de six, mais il ne s'y trouve qu'une personne en ce moment.

M. HAMILTON **(Qu'Appelle)** : C'est pourquoi je n'ai pas donné d'autre nom.

M. DUMAS : Quelle est la population réelle de Frobisher Bay?

M. BRADLEY : A l'heure actuelle?

M. HAMILTON : **(Qu'Appelle)** : La population d'Esquimaux seulement?

M. DUMAS : D'Esquimaux et d'autres, s'il y en a à l'heure actuelle.

M. HAMILTON **(Qu'Appelle)** : Je répondrai à cette question, si vous le permettez. La population comprend 230 Esquimaux, des soldats canadiens, des soldats américains et un groupe important de personnes employées par les entreprises de transport. Un assez bon nombre de préposés à la construction arrivent en ce moment dans l'agglomération. Lorsque j'y suis allé, il y a deux mois environ, elle comptait quelque 800 ou 900 âmes.

M. HARDIE : L'autre jour, lors d'une réunion du Comité des prévisions budgétaires, j'ai demandé au sous-ministre, à l'occasion de la présentation des crédits pour la défense, si des effectifs des forces armées canadiennes (soit de l'armée, de l'aviation ou de la marine) étaient postés à Frobisher Bay. Il m'a répondu qu'il n'y en avait pas à l'heure actuelle. Je me demande d'où vient la confusion.

M. HAMILTON **(Qu'Appelle)** : Je ne veux pas m'engager trop loin sur ce terrain. Le gros des forces armées qui se trouvent à Frobisher Bay sont américaines. Il y a aussi d'autres troupes. Il se peut qu'il n'y ait pas d'effectif . . . mais je ne puis en dire davantage à ce sujet.

M. HARDIE : Je reprendrai la question au Comité des prévisions budgétaires.

Combien d'avions commerciaux font actuellement escale à Frobisher pour faire le plein?

M. HAMILTON : **(Qu'Appelle)** : Il y a environ deux mois, les exploitants de lignes d'aviation m'ont donné le nombre de passagers de ces avions. Il était alors de 700 par semaine. C'était à la fin d'avril. On estimait alors atteindre en juillet, c'est-à-dire ce mois-ci, le chiffre de 1,500 passagers par semaine. On prévoit que, avant longtemps, ce nombre atteindra les 3,000 passagers par semaine.

M. HARDIE : Y compris ceux de la C.P.A.?

M. HAMILTON **(Qu'Appelle)** : Oui, de même que les lignes Panaméricaines, les lignes Scandinaves et les T.W.A. Il y a cinq ou six lignes en tout.

M. HARDIE: Il paraît que dernièrement les C.P.A. ont réduit leurs vols transpolaires de moitié.

M. HAMILTON **(Qu'Appelle)** : Je n'en n'ai pas entendu parler. Pour revenir à votre question, je me souviens qu'on a mentionné une moyenne de 70 passagers par avion; cela vous donnera une idée du nombre d'avions.

M. HARDIE : C'est-à-dire environ 10 avions en mars?

Le PRESIDENT : Je vous saurais gré de vous en tenir aux crédits à l'étude.

M. HARDIE : Les questions que je pose ont trait à ces crédits, puisque le ministre a dit que l'aéroport créerait le besoin d'une agglomération plus importante à Frobisher Bay.

Quelle sera la population définitive de la région?

M. HAMILTON: **(Qu'Appelle)**: D'après les renseignements que nous possédons à l'heure actuelle, la population permanente pourrait atteindre 4,500 âmes.

M. HARDIE : Le ministre nous dirait-il quelle fraction de ce nombre sera formée d'Esquimaux?

M. HAMILTON **(Qu'Appelle)** : Le nombre d'Esquimaux, dites-vous?

M. HARDIE : Oui.

M. HAMILTON **(Qu'Appelle)** : Il y en a actuellement 230. On pense qu'avec l'établissement d'écoles, de centres de rétablissement et d'écoles de métiers, il en viendra 600 de l'Artique oriental.

M. HARDIE : Je suppose que le reste de la population comprendra le personnel du ministère des Transports, du ministère de la Justice et du ministère de la Défense, comme le ministre l'a dit?

M. HAMILTON **(Qu'Appelle)** : Une bonne part sera formée de particuliers à l'emploi des lignes d'aviation. Déjà deux banques privées y sont installées et nous entrevoyons qu'un grand nombre d'établissements commerciaux gagneront la région. Ce chiffre estimatif de 4,500 est composé de militaires, de civils et d'Esquimaux.

M. HARDIE : Combien l'entreprise coûtera-t-elle globalement, en définitive?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Notre chiffre, très arrondi, comprend l'estimation des dépenses d'ordre militaire des cinq ou six prochaines années, les frais d'aménagement de l'agglomération permanente, du service d'électricité, des bâtiments de l'aérodrome, des pistes et d'autres installations; il atteint près de 75 millions de dollars.

M. Nielsen : A quand ce plan remonte-t-il?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : La nécessité en est d'abord apparue l'an dernier, lorsqu'on nous a demandé de prolonger la piste pour les besoins militaires et civils. Il a été décidé d'en faire une entreprise commune et de nous en confier la direction. La décision a été prise, sauf erreur, au mois de janvier cette année, mais je ne saurais préciser la date davantage. On m'informe à l'instant que le gouvernement a agréé le projet le 4 février, mais le travail de préparation remontait au mois précédent.

M. NIELSEN : Avez-vous une idée des revenus que l'Etat peut attendre de cet établissement?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Nous ne le disons pas trop fort, mais nous espérons que l'entreprise couvrira ses propres frais. Je veux dire par là que l'apport militaire au coût de la piste et des bâtiments et le loyer que le personnel civil (j'exclus les fonctionnaires) et les militaires paieront seront suffisants pour amortir le coût de l'entreprise au cours d'un certain nombre d'années.

Nous comptons donc que l'entreprise se paiera d'elle-même. Il en sera de même des services de l'aéroport et de l'aérogare qui seront loués à des lignes civiles. Si je ne déclare pas carrément que nous atteindrons notre but, c'est que, à venir jusqu'à ce jour, seuls les grands aéroports se sont payés d'eux-mêmes, au Canada.

Il se peut que le tout se solde par un déficit, car nous ne savons pas exactement quelle sera la circulation qui passera par l'aéroport. Nous avons, évidemment, les estimations des lignes d'aviation. De même, pour ce qui est du coût des habitations, nous ne pouvons demander aux civils ni à qui que ce soit un loyer si élevé qu'ils se refuseraient à le payer. Ce loyer doit correspondre aux moyens de l'occupant. Nous pensons que, grâce à nos efforts pour réduire les frais, nous pourrons demander un loyer très abordable à ceux qui voudront louer des habitations. On espère, évidemment, qu'avec le grand nombre de particuliers qui gagneront le Nord, beaucoup de ces maisons deviendront propriété privée. Mais nous ne prévoyons pas cette possibilité pour l'avenir immédiat, car les unités dépendent très étroitement les unes des autres.

M. NIELSEN : Quelle est la source d'électricité de Frobisher?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Pour le moment, nous envisageons l'installation d'une centrale diesel ordinaire, mais nous entrevoyons aussi d'autres possibilités.

M. NIELSEN : Vous avez aussi des plans à cet égard . . .

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Puis-je vous interrompre? J'ai hésité à parler il y a un instant, mais en vérité je ne vois pas pourquoi je tai-

rais cet aspect de l'entreprise. A l'heure actuelle, nous songeons très sérieusement et nous examinons la possibilité, du point de vue économique et du point de vue pratique, d'aménager une centrale nucléaire à Frobisher Bay, en même temps que la centrale diesel, qui fournirait l'électricité et la chaleur. Je vous rappelle qu'une des grandes raisons qui militent en faveur d'une usine nucléaire dans cette région, c'est l'énorme réserve de chaleur de ce genre d'usine, chaleur qu'il faut ordinairement éliminer quand l'usine se trouve dans un centre populeux. La centrale nucléaire pourrait chauffer les habitations en même temps que fournir l'éclairage et l'énergie électrique à l'agglomération.

Malgré ce que je viens de dire, il n'est pas du tout certain que cela se réalisera. Le gouvernement n'en a pas même encore agréé le principe.

Tous les projets de mise en valeur de Frobisher Bay doivent être approuvés par le Cabinet. Nous n'en songeons pas moins sérieusement à établir une petite centrale nucléaire à Frobisher Bay et nous ne ménageons aucun effort dans l'examen des possibilités de réalisation et des aspects économiques de cette entreprise.

M. NIELSEN : Vous avez dit que l'entreprise s'amortirait d'elle-même. Avez-vous une idée, en excluant la possibilité de la centrale nucléaire, du temps qu'il faudrait pour amortir le coût de l'ensemble?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Le ministère examine la question en ce moment. Le sous-ministre adjoint, M. Cunningham, soutient qu'il faudra de 20 à 40 ans. Je pense, pour ma part, qu'il serait plus exact de dire que certaines réalisations s'amortiront plus tôt, tandis que d'autres mettront plus de temps.

Si nous songeons à une centrale nucléaire, c'est parce que nous voulons réduire nos dépenses.

M. HARDIE : On a dit, il y a déjà un certain temps, que la valeur commerciale de l'énergie atomique ferait l'objet d'essais le long de la ligue DEW, dans le Nord. Le projet n'a rien de secret : on en a parlé ouvertement.

M. NIELSEN : Si je comprends bien, les divers éléments de l'entreprise prendront plus ou moins de temps à se payer.

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Je crois que c'est assez juste, car, à ce qu'on me dit, le temps qu'il faudra pour amortir certains des travaux n'est pas encore déterminé.

Le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions? Je rappelle aux membres que M. Fisher a remplacé M. Martin au sein du Comité. Je suis heureux de l'accueillir parmi nous étant donné l'intérêt qu'il porte à la sylviculture.

M. FISHER : Le ministre aurait-il l'obligeance de dire un mot des aspects sociaux de la formation de cette collectivité, notamment de ce que le ministère compte faire en ce qui touche la récréation?

M. HAMILTON : (**Qu'Appelle**) : Je demanderais au spécialiste de mon ministère, qui attend depuis plusieurs semaines une question comme celle-là, de bien vouloir répondre; cet aspect des valeurs humaines est justement de son ressort.

La question s'est posée au sujet d'entreprises comme celles de Fro-

bisher Bay et je pense qu'il est fort à propos de demander une déclaration à une personne qui, sans contredit, en connaît plus long que quiconque là-dessus. Je veux parler de M. B.G. Sivertz, directeur de la Division des régions septentrionales et des terres. M. Sivertz.

M. B.G. SIVERTZ (**Directeur, Division des régions septentrionales et des terres**) : Monsieur le président, dans le passé, le problème du personnel nécessaire à l'éxécution des travaux dans le Nord a été en grande partie envisagé en termes d'avant-postes, où quelques Blancs étaient isolés au sein d'une population surtout composée d'Esquimaux.

Je parle en ce moment de l'Arctique, mais la même chose s'applique à la région du Mackenzie, où la population indigène, au lieu d'être composée d'Esquimaux, est composée d'Indiens du Nord.

Si nous parlons de Frobisher . . . c'est bien la région que le Comité examine en ce moment . . . c'est d'Esquimaux qu'il s'agit. Comme on a pu le constater à l'évocation des projets relatifs à cette collectivité, Frobisher Bay sera tantôt bien autre chose qu'un primitif village d'Esquimaux.

Ce sera un centre où une nombreuse population gagnera sa vie à exécuter des travaux techniques fort compliqués et à entretenir du matériel de transport et de communication. Cette activité suppose des installation diverses : électricité, chaufferie centrale et autres, qui requièrent des techniciens spécialisés.

Nous envisageons, bien entendu, de faire profiter les Esquimaux le plus possible de la mise en valeur du Nord. Les ressources des régions où ils vivaient jusqu'ici sont en baisse. Comme, par contre, la population s'accroît, il faut trouver un autre moyen de subsistance à bon nombre d'Esquimaux. Pour bien dire, il faut trouver un nouveau moyen de subsistance à tous les Esquimaux, car le niveau de vie qu'ils ont maintenu jusqu'à présent est si bas qu'aucun autre secteur de la population ne pourrait l'adopter et qu'il est inacceptable pour les Canadiens en général.

La mortalité infantile est très élevée; la moyenne de longévité est des plus basses. Et cet état de choses résulte d'une vie de misère que nous tâchons de soulager.

Nous progressons très rapidement dans cette voie, je pense; au cours des prochaines années, des Esquimaux et des Esquimaudes sortiront de nos écoles du Nord pour jouer leur rôle dans l'activité du Canada en général, et plus particulièrement dans l'Arctique, leur terre natale, où ils préfèrent vivre et travailler.

Il n'y a pas que les Esquimaux. Nous nous préoccupons aussi de l'ensemble de la population des collectivités telles que celles de Frobisher Bay et des autres agglomérations qui surgiront au fur et à mesure que les mines, notamment, prendront de l'expansion. Nous devons procurer à ces localités des services qui permettront aux Canadiens de vivre dans le Nord avec leur famille.

La méthode qui consiste à faire vivre des célibataires dans les avant-postes n'est qu'un pis-aller. Tout d'abord, cette manière de faire n'est pas économique : au contraire, elle coûte très cher, car il faut payer de fortes primes pour intéresser les gens à accepter de telles conditions.

L'autre choix consiste, croyons-nous, à édifier une collectivité où il fait bon vivre et dont les membres se considéreront comme citoyens du Nord, où ils ont choisi de travailler en permanence, et non pas seulement d'y endurer la misère durant une période d'un ou deux ans pour ensuite se hâter de regagner la sécurité des villes du Sud.

La notion du temporaire caractérisait certaines régions particulières comme le Yukon où, les premières années, les hommes se considéraient comme n'étant que de passage, se prêtaient aux conditions difficiles durant quelque temps, puis repartaient.

Or, avec le temps s'est constituée une population qui se considère permanente.

Les difficultés que pose la vie dans la région relativement ingrate de l'Arctique canadien ne sont pas insurmontables. Le froid n'y empêche pas les gens de vivre confortablement et agréablement.

Ce qu'il faut c'est de créer des conditions matérielles grâce auxquelles les familles pourront vivre confortablement, tandis que les enfants fréquenteront des écoles de bon calibre, qu'il y ait des hôpitaux, des services médicaux, de même que de bons moyens de transport et de communication.

D'après notre expérience, sans ces conditions, que les Canadiens en sont venus à tenir pour ordinaires dans tout le pays, personne ne voudra vivre et travailler dans le Nord. Si, au contraire, ces conditions existent, les gens seront intéressés. Nous estimons qu'il est de notre devoir d'assurer les conditions qui permettront à ce secteur de la population canadienne de prospérer, fiers d'être citoyens du Nord, que ce soit dans le Yukon, dans le Mackenzie, dans l'Arctique ou même dans l'extrême Arctique.

Le PRESIDENT : Voilà une excellente question et une excellente réponse.

M. FISHER : J'ai reçu l'autre jour une lettre d'un résident de Frobisher Bay qui se plaignait de ce qu'il n'y a pas grand chose à lire. A-t-on prévu des bibliothèques?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Il existe un service de bibliothèque pour le Nord, mais j'allais ajouter quelque chose à ce que M. Sivertz a dit.

Dès le début de l'organisation, si je ne me trompe, on a prévu qu'un des bâtiments temporaires sera toujours laissé libre pour servir de centre récréatif. Comme les nuits d'hiver sont très longues et qu'il fait froid durant une bonne partie de l'année, il importe d'avoir un centre récréatif fermé. Il ne s'agit pas seulement de pouvoir présenter des films et d'organiser des danses. C'est un endroit où Blancs et Esquimaux peuvent fraterniser, où ces derniers peuvent apprendre la langue de leurs compagnons de travail et participer à leur activité sociale. C'est pour eux l'occasion d'apprendre à parler couramment la langue dont ils ont besoin pour travailler. Ils atteignent vite le stade où ils pensent de plus en plus à la manière de ceux avec qui ils travaillent et les comprennent mieux.

Loin de moi l'idée d'insinuer que l'Esquimau doit abandonner ses caractéristiques les plus typiques et les plus originales. Elles lui ont permis de subsister au cours des âges. Je pense, néanmoins que les person-

nes qui travaillent ensemble doivent pouvoir se récréer ensemble, et j'ai voulu seulement démontrer que nous leur en fournissons les moyens.

Le service de bibliothèque desservira les divers centres. Je n'ai pas vu d'installation de bibliothèque quand je suis passé par Frobisher Bay.

M. SIVERTZ : Il y a une bibliothèque à l'école, mais elle n'est pas à la disposition de ceux qui sont à l'emploi des entrepreneurs ni des personnes qui vivent à l'aéroport.

M. FISHER : Je sais qu'on y reçoit le **Hansard.** Ce qui arrive dans ces collectivités fermées, c'est que souvent naît un malaise du fait qu'il n'existe pas de gouvernement local qui fournisse aux travailleurs l'occasion de s'exprimer et de diriger au moins une partie de leur activité propr. Qu'avez-vous prévu à cet égard?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Rien ne se dessine encore à Frobisher dans ce sens-là. Ces derniers mois, un groupe d'Esquimaux a été constitué qui sert en quelque sorte de conseil consultatif et qui se réunit pour discuter les questions qui les intéressent.

Nous avons l'intention d'accorder à chacune des collectivités du Nord de plus en plus de responsabilité administrative dès qu'elle sera en mesure de s'en charger. C'est qui arrivera à Frobisher.

M. PAYNE : Quelle est la situation des services médicaux à Frobisher?

M. SIVERTZ : C'est le ministère de la Santé nationale et du Bien être social qui est chargé des services médicaux et hospitaliers dans le Nord, par l'intermédiaire des Services de Santé du Nord canadien. Ces Services entretiennent une clinique à Frobisher Bay. Il n'y a pas de médecin mais deux infirmières diplômées et des aides; on s'y occupe surtout des Esquimaux. On agrandit présentement la clinique : il y aura bientôt un médecin. De nouveaux bâtiments seront construits cet été qui donneront suffisamment de place pour qu'il soit possible de traiter les cas de médecine et d'hospitalisation.

M. PAYNE : Les cas de tuberculose chez les Esquimaux sont-ils nombreux dans la région?

M. SIVERTZ : Je ne saurais dire pour Frobisher Bay même; nous avons un chiffre pour toute l'île de Baffin. Il est élevé : près de 8 p. 100. La maladie régresse rapidement depuis qu'un programme complet de dépistage a été institué, il y a deux ans, par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avec l'objectif d'écarter toutes les sources d'infection d'une région donnée, au lieu de traiter chaque région superficiellement comme cela se pratiquait auparavant. On a donc ainsi revisité en 1957 des régions qui avaient été visitées il y a deux ans et on a constaté qu'il ne s'était pas présenté de nouveaux cas en certains endroits. Ailleurs, la fréquence des cas avait baissé à 2 p. 100 environ. Nous traversons donc, à cet égard, une période de transition et nous escomptons une réduction très sensible grâce au programme de dépistage intégral qui existe depuis deux ans.

M. FISHER : L'écrivain-photographe Wilkinson est-il à l'emploi de votre ministère?

M. SIVERTZ : Oui.

M. FISHER : Où travaille-t-il en ce moment?

M. SIVERTZ : A Baker Lake.

M. FISHER: Pourrait-on réaliser un film sur cette entreprise, de façon qu'il soit un jour possible de renseigner tous les Canadiens à ce sujet? Un tel film pourrait rapporter beaucoup.

Le PRESIDENT : Parlez-vous de la vie des Esquimaux?

M. FISHER : Je pense à l'intégration des deux modes de vie.

M. HAMILTON: **(Qu'Appelle)**: M. Sivertz me dit qu'en ce moment l'Office national du film tourne un film qui porte sur les progrès des Esquimaux, dans l'île Dorset.

Qu'on me permette de rappeler l'apport qu'une société privée de Rankin Inlet fait à l'avancement des Esquimaux. Elle vient de terminer un film tourné dans son exploitation de nickel et de métaux communs à Rankin Inlet, où la moitié des employés sont des Esquimaux et l'autre moitié des Blancs. On voit d'abord les Esquimaux qui vivent sous la tente, puis l'évolution graduelle qui s'opère grâce à l'intervention de la société qui leur fournit des maisons très semblables à celles qu'on voit dans les banlieues de certaines villes. Je ne nommerai pas de ville, de peur qu'on en fasse quelque caricature. Mais c'est à ne pas y croire, quand on voit ces maisons aux couleurs pastel, qui font penser à celles de nos grandes agglomérations.

Ce que ce film a montré de plus important, même au cours de la brève période où il a été tourné, c'est la croissance des Esquimaux en vigueur et en carrure depuis qu'ils prennent des repas réguliers. Ce sont les aléas de leur régime, qui ont causé la malnutrition et les défauts d'ossature. Les choses qu'on leur fait accomplir dans le film démontrent l'étonnante reprise de forces physiques assurée par une alimentation appropriée.

Rankin Inlet se trouve du côté occidental de la baie d'Hudson. Si nous parvenons à obtenir des films sur le Nord, combien de membres du Comité seront intéressés à les voir? Ces films n'ont rien de spectaculaire : ils traitent des opérations minières dans le Nord, en mettant l'accent sur le genre de vie et le travail des Esquimaux. Même les sociétés privées s'efforcent d'employer la main-d'oeuvre indigène, à laquelle elles paient les mêmes salaires qu'aux Blancs, et sans que leur frais en soient augmentés. Nous devons beaucoup à ces sociétés humanitaires et progressives de Rankin Inlet.

M. NIELSEN : Voilà une bonne idée. Je propose que les hauts fonctionnaires du ministère obtiennent les films décrits par le ministre pour que le Comité puisse les voir. Pourrait-on aussi nous montrer "City of Gold"?

M. HAMILTON **(Qu'Appelle)** : Nous pourrons probablement nous procurer le film réalisé à Rankin Inlet. "City of Gold" est de l'Office national du film et nous pourrons également l'obtenir. Nous pourrions peut-être les présenter lors du dîner : ils constitueraient un divertissement intéresant.

Le PRESIDENT: Qu'en pensez-vous, messieurs?

(Assentiment.)

M. PUGH : Les Esquimaux employés à cet endroit habitent-ils le même genre de maisons que la moyenne des autres employés?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Vous voulez parler de Rankin Inlet?

M. PUGH : Je pense, par exemple, aux employés des entreprises minières situées dans des concessions de l'Etat.

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : A leur arrivée, les Esquimaux vivent dans leurs tentes, mais on les loge aussitôt que possible dans des maisons qui leur sont louées, car ce sont des employés très bien rémunérés. On peut dire la même chose de tous les employés de nos entreprises septentrionales : pour le même travail, tous les employés, Esquimaux ou autres, reçoivent le même salaire et paient le même loyer.

M. PUGH : Pour le même genre de logement?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : En général, oui. Il est vrai que les principaux d'école et les employés séniors obtiennent une maison de trois ou quatre pièces s'ils en font la demande. Car nous avons aussi ce genre de logement, que nous offrons aux instituteurs qui ont amené leurs familles avec eux ; nous sommes tenus de loger ces familles. Pour ce qui est des Esquimaux, leurs maisons se comparent avantageusement à celles que bien des familles de Blancs habitent depuis nombre d'années.

J'aimerais que vous voyiez la maison en montre à la Ferme expérimentale. C'est une maison d'une pièce, d'une superficie de 400 pieds carrés, une maison moyenne. Il suffit d'installer une cloison et de placer des lits superposés d'une certaine manière, pour obtenir des pièces séparées. Les membres du Comité qui seraient intéressés n'ont qu'à demander à voir la maison d'expérimentation destinée aux régions septentrionales. M. Bradley ne l'a pas souligné, mais les panneaux de styrofoam sont si légers qu'on peut les soulever facilement. Ils s'imbriquent les uns dans les autres et une fois scellés ensemble, ils forment un mur très robuste qu'on peut cependant démonter facilement. Les membres verront également quelques-uns des moyens que nous prenons pour réduire les frais du chauffage de ces maisons destinées aux Esquimaux. Jusqu'à présent, les Blancs qui vivent dans ces régions sont, pour la plupart, des administrateurs ou des fonctionnaires qui peuvent obtenir une maison plus grande, s'ils le désirent. Les célibataires logent dans des quartiers qui leur sont réservés. Les Esquimaux qui sont prêts à payer un loyer plus élevé peuvent obtenir une maison plus grande.

M. McLENNAN : Combien coûte la maison de quatre pièces?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Elle nous revient, à l'heure actuelle, à $5,000 environ.

M. HARDIE : A pied d'oeuvre?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Pardon, la maison seulement.

M. STEARNS : Est-ce le prix à Ottawa ou le prix une fois qu'elle est érigée dans le Nord?

M. HAMILTON **Qu'Appelle**) : C'est ce qu'elle nous coûte à Toronto.

M. AIKEN : Je pense que nous en avons terminé avec les prévisions de la Division des régions septentrionales et des terres. Je propose que

nous approuvions ces crédits, tant pour le budget principal que pour le budget supplémentaire.

M. HARDIE : J'aurais auparavant quelques questions à poser à ce sujet. A propos du parachèvement de l'école de métiers, à Yellowknife, pouvez-vous me dire si celle de Leduc (Alberta) fermera ses portes?

M. J.V. JACOBSON (**Chef du service de l'éducation, Division des régions septentrionales et des terres**) : Oui, mais la formation, moins complète, continuera à Yellowknife. Ce sera le même genre d'enseignement, en plus modeste.

M. HARDIE : La formation qui se donnait à Leduc était une des plus belles choses réalisées par le ministère, ces dernières années, dans le domaine de l'éducation. Le printemps passé, alors que je me trouvais à Tuktoyaktuk, j'ai fait la connaissance d'un jeune Esquimau, Angus Elias, qui avait été formé à l'école de métiers de Leduc, et qui, en rentrant chez lui, a travaillé durant un mois sur la ligne DEW, puis, ayant été mis à pied, il a dû retourner au piégeage. Je lui ai rendu visite dans sa maison, qui était très convenable, décorée de peaux de renards blancs et de phoques. "Dès que j'aurai de l'argent de côté, me dit-il alors, je ne resterai pas ici, je retournerai à Leduc ou à Edmonton."

Un autre jeune Esquimau, Abe Allen, qui avait eu la chance de passer par l'école des métiers, a contracté la tuberculose et se trouve maintenant hospitalisé à Aklavik. Il m'a écrit pour me dire qu'il croyait, comme d'autres Esquimaux d'ailleurs, que les cours de métiers de quatre mois sont nettement insuffisants et qu'on devrait les prolonger à dix mois au moins. J'estime, pour ma part, que ce serait une excellente idée.

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : J'ai rencontré les élèves de cette école de Leduc, et j'ai causé avec eux. Il y en avait six à l'école le printemps dernier. Je les ai également vus à l'oeuvre, aux commandes de gros tracteurs à chenille et de bulldozers; ils sont très habiles. Les préposés à l'entretien de ces machines, qui ont des années d'expérience, m'ont déclaré que non seulement les jeunes Esquimaux sont excellents conducteurs, mais qu'ils ont un sens de l'entretien qui passe de loin le sens de responsabilité des Blancs. Je suppose qu'on peut attribuer cette qualité au fait que les conditions des régions septentrionales obligent l'individu à s'assurer que tous ses outils sont en bon état. Ils ont un vrai sens des responsabilités et prennent grand soin de leurs machines.

Quiconque se croirait supérieur à l'Esquimau parce qu'il habite ailleurs au Canada perdrait vite cette impression de supériorité à voir l'Esquimau évoluer dans son milieu naturel, chasser presque sans arme et survivre grâce à des outils et des armes qu'il a pour la plupart fabriqués de ses mains; quelle excellente leçon d'humilité! Il faut aussi le voir, après un cours de quatre mois à Leduc, manoeuvrer tracteurs à chenille, bulldozers, machines à déneiger et autres machines lourdes : personnes ne peut plus penser ensuite que les représentants de cette ancienne civilisation sont des êtres inférieurs.

La formation qui se donnera à Yellowknife sera prolongée jusqu'au cours complet. Il était devenu nécessaire de relever les normes de ce cours pour répondre au grand besoin des jeunes Esquimaux et nous espérons que ces normes leur permettront d'obtenir la formation voulue.

Le député du Mackenzie nous a raconté deux faits intéressants à

propos des Esquimaux. Permettez-moi d'en ajouter un autre. Il est tout frais de Frobisher. A un journaliste qui l'interrogeait, un Esquimau répondit qu'il économisait pour envoyer ses enfants étudier en Nouvelle-Ecosse. "Pourquoi en Nouvelle-Ecosse", demanda le journaliste étonné. "C'est que les normes d'éducation y sont beaucoup plus élevées qu'ailleurs au Canada", répondit-il. Voilà un Esquimau qui sait ce qu'il veut. Le journaliste lui demande ensuite s'il n'aimait pas la petite école de trois pièces de son village. A quoi notre Esquimau répond qu'elle est très convenable, mais que les classes pour Esquimaux y sont distinctes et qu'il veut confier ses enfants à une institution bien organisée. Le journaliste lui demande encore s'il ne s'ennuiera pas de ses enfants quand ils seront si loin, et l'Esquimau de répliquer: "Oui, bien sûr, mais je veux qu'ils soient armés pour lutter à armes égales avec les autres Canadiens." Les Esquimaux sont un peuple fier et bien des Canadiens seraient aussi étonnés que notre journaliste s'ils étaient témoins de la dignité dont ils font preuve.

Si le Comité veut bien me le permettre, je relaterai un autre fait, qui se rapporte à la question à l'étude, car il faut toujours tenir compte des facteurs humains dans une entreprise comme celle de la mise en valeur de nos régions septentrionales. J'ai en dossier l'histoire d'une jeune Esquimaude qui est venue se faire instruire dans le Sud. Je vais la raconter le plus simplement possible. Il s'agit d'Ann Witeltuk qui, venue étudier dans nos régions, s'est préparée à divers emplois. D'elle-même, elle a obtenu un poste d'hôtesse de l'air à bord des appareils de la **Trans-Air** dont le port d'attache est Montréal. Elle a écrit à M. Sivertz une lettre que toute personne d'ambition saurait apprécier. Cette jeune fille était toute fière du fait que, presque sans aide, ell s'était trouvé un mploi où l'on était très satisfait de ses services. Elle exprimait aussi, comme toute autre jeune fille le ferait, l'espérance que ses voyages lui fourniraient l'occasion de voir des choses et de rencontrer des gens nouveaux. Je serais étonné d'apprendre que les jeunes Canadiennes n'ont pas également cette ambition. La lettre a les mêmes caractéristiques que celle qu'aurait écrite n'importe quelle jeune Canadienne à l'occasion de son premier emploi.

J'aimerais bien avoir cette lettre en main. Le style en est simple et typique d'un peuple primitif qui a appris notre langue. A la lecture de cette lettre, on est fier de voir les Canadiens du Nord que sont les Esquimaux s'intégrer à notre civilisation sur le même pied que nous et obtenir des emplois exigeant des talents particuliers et très recherchés par nos jeunes auxquels ils livrent une juste concurrence.

Je pourrais citer d'autres faits. Il est bien dommage que je n'aie pas le double de cette lettre pour vous en donner lecture.

M. HARDIE: J'ai l'impression que la formation donnée à Leduc a porté fruit, même si certains élèves de ce cours ne peuvent pas encore obtenir de travail. Si le gouvernement avait pu leur permettre de demeurer à Leduc, quelques-uns de ces jeunes auraient pu obtenir de l'emploi ailleurs que dans le Nord. Pour en revenir aux jeunes Esquimaudes, j'estime qu'il faudrait voir davantage à leur instruction, particulièrement à Tuktoyaktuk, parce qu'un grand nombre des jeunes gens de cet endroit ont reçu une certaine formation. Les représentants du ministère conviendront que si les jeunes gens de cet endroit vont travailler hors de leur localité tandis que les jeunes filles restent sur place,

sans instruction et sans emploi, il surgit un problème très grave auquel, à mon avis, le ministère devra remédier au plus tôt.

Pour ce qui est du programme de Leduc, les jeunes gens qui arrivaient du Nord étaient placés dans des familles de Blancs. C'étaient des foyers choisis et les jeunes Esquimaux étaient traités comme des membres de la famille; ils participaient à l'activité des autres enfants. Je forme le voeu que, dans un avenir assez rapproché, le ministère envisagera d'ouvrir, dans les autres provinces canadiennes, des écoles semblables, afin de donner à ces jeunes la chance de voir ce qu'on fait dans d'autres régions du Canada.

Le PRESIDENT: Sera-t-il suffisant que le ministre et ses collaborateurs prennent note de vos observations?

M. HARDIE: A propos de salaires, monsieur le président, combien gagnent les mineurs esquimaux à Rankin Inlet?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**): Il est impossible de donner un chiffre précis. Quand l'Esquimau commence à travailler, on lui donne une maison; on augmente ensuite son salaire au fur et à mesure qu'il avance, suivant une échelle équivalente à celle des employés blancs. Je ne saurais dire quel est le montant réel. Si j'ai bonne mémoire, ce serait $1.65 ou $1.67 l'heure.

M. HARDE: Combien y en a-t-il à cet endroit?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**): Quatre-vingt-trois Esquimaux et quatre-vingt-sept Blancs.

M. HARDIE: Au salaire maximum?

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**): Non, à tous les paliers.

M. HARDIE: Combien gagnent le salaire maximum à l'heure actuelle?

M. HAMILTON: (**Qu'Appelle**): Six, à peu près, l'ont atteint ou sont sur le point de l'avoir.

M. KORCHINSKI: A-t-on cherché à intéresser la population esquimaude à des professions ou métiers qui sont populaires dans nos régions? Je pense à ce qu'on disait plus tôt, à savoir qu'il n'y a pas de médecin dans certaines régions, mais des infirmières seulement. Ne pourrait-on pas encourager les Esquimaux à se diriger vers la médecine ou d'autres professions qu'ils pourraient revenir exercer chez eux?

M. HAMILTON: (**Qu'Appelle**): C'est seulement depuis quatre ou cinq ans qu'il se fait du travail en ce domaine. Ce sont les premières tentatives suivies, puisque le Ministère n'existe que depuis quatre ou cinq ans. Il est encore trop tôt pour parler de former des médecins et des membres d'autres professions libérales; il faut commencer par donner l'instruction élémentaire. Nos cours sont en expansion à Yellowknife; quant à ceux de Leduc, ils comprenaient, au début, la formation d'infirmières et de serveuses de table. Nous les avons élargis de manière à englober le travail de bureau, la sténographie, et ainsi de suite. Mais avant de passer au niveau des professions libérales il faut des années d'expérience aux échelons élémentaire, secondaire et universitaire. Pour le moment, il n'y a pas d'Esquimaux à l'université. Nous espérons que

quelques-uns d'entre eux finiront l'école élémentaire et passeront au stade secondaire.

Quand je regarde les sommes considérables que nous dépensons pour la construction d'écoles et de pensions, dans le Nord, j'éprouve une immense satisfaction à la pensée que nous procurons aux jeunes Esquimaux l'enseignement qui leur permet de se développer, à leur choix, suivant leur mode de vie ou suivant le nôtre. Je n'en vois pas moins les problèmes sociaux que nous suscitons quand nous sortons les enfants de leur milieu familial pour les mettre en pension. Cette ingérence dans les foyers ne peut manquer de provoquer des effets des plus sérieux, et il en serait de même n'importe où. Nous rencontrons la même difficulté dans les régions peu peuplées de la Saskatchewan où nous prenons les enfants d'agriculteurs pour les envoyer aux écoles régionales où ils sont en pension. Il en est résulté de sérieux conflits: les parents, comme on le pense bien, ne prisent guère ce régime. Dans les régions septentrionales, où les distances se comptent par centaines de milles, séparer les enfants de leurs parents crée un grave problème social. On me blâme et on blâme le ministère d'avoir institué ce genre d'écoles, mais nous ne pouvons faire mieux pour le moment.

M. HARDIE: Il n'y a pas d'autre moyen d'en sortir.

M. HAMILTON: (**Qu'Appelle**): Ceux qui nous ont blâmé d'avoir institué ces pensions n'ont écouté que leurs sentiments. Quand on regarde l'ensemble de la situation on voit bien ce qu'il faut faire pour venir en aide à ces enfants. Il peut y avoir des façons d'atténuer les inconvénients familiaux suscités par la séparation. Je suis certain que vous comprenez l'ampleur du problème.

M. AIKEN: Puis-je renouveler ma motion?

M. HARDIE: Si je ne me trompe, seize personnes, qui habitaient en trois endroits différents, sont mortes de faim l'hiver dernier. M. Sivertz pourrait-il nous dire de quelles régions il s'agit et s'il s'y trouvait un fonctionnaire du Service septentrional ou un détachement de la G.R.C.?

M. SIVERTZ: Dans aucune des trois régions, c'est-à-dire le lac Henik, le lac Garry et Chantrey Inlet, qui se trouvent dans le district du Keewatin, il n'y a de fonctionnaire du Service septentrional, ni de détachement de la G.R.C.

M. HARDIE: Ces personnes demeuraient-elles en parmanence à ces endroits ou y étaient-elles venues en suivant le caribou?

M. SIVERTZ: Elles y demeuraient.

M. HARDIE: Et il n'y avait pas de fonctionnaire du Service septentrional?

M. SIVERTZ: Pas en permanence, mais ces régions relèvent de fonctionnaires qui résident ailleurs: ainsi, le fonctionnaire de Baker Lake est cencé passer périodiquement par les lacs Garry et Henik. Toutefois, ces endroits étant situés, l'un à deux cents et l'autre à trois cents milles de Baker Lake, ni ce fonctionnaire, ni le gendarme de la G. R. C. ne peuvent s'y rendre très souvent. Ils croyaient sincèrement, d'après une tournée d'inspection effectuée un mois auparavant que les Esquimaux de ces deux localités avaient suffisamment de provisions et n'étaient pas menacés de famine.

M. HARDIE: Qu'est-il arrivé alors? Si les Esquimaux avaient suffisamment de provisions, comment se fait-il donc qu'ils soient morts de faim le mois suivant?

M. SIVERTZ: Il n'y avait pas eu d'inspection à Chantrey Inlet immédiatement avant les décès.

M. HARDIE: Je parle du lac Garry, qui a été visité un mois avant la famine.

M. SIVERTZ: Au moment de la tournée, il y avait en cet endroit une cache d'urgence, mais elle fut subséquemment détruite par le feu. La famine était réelle, mais nous ne savons pas de façon certaine si les décès ne sont pas attribuables à une autre cause. Il y avait néanmoins pénurie de nourriture, ce qui signifie tout simplement que les Esquimaux n'avaient pas pu se procurer de gibier et que leurs pêches avaient été presque nulles au cours des deux ou trois semaines qui ont précédé les décès. Nous avons recouvré tous les corps et avons fait pratiquer des autopsies, mais nous n'avons pas encore reçu de rapport indiquant nettement la cause des décès. On doute que la famine ait été la cause immédiate de la mort, même s'il y avait en vérité pénurie de nourriture.

LE PRESIDENT: MM. Aiken et Nielsen ont proposé que soient approuvés les crédits 282 et 289 inclusivement, du budget principal, et les crédits 584 à 586 inclusivement, du budget supplémentaire.

M. KORCHINSKI: Monsieur le président, puis-je avoir la réponse à la question que je posais hier? On m'a dit que je l'aurais aujourd'hui.

Le PRESIDENT: Auriez-vous l'obligeance de la poser de nouveau?

M. KORCHINSKI: J'ai demandé si le ministère avait étudié la possibilité d'accroître les facilités de transport maritime vers le nord pour répondre à la demande toujours plus pressante et qui le sera davantage dans l'avenir.

M. NIELSEN: J'ai posé la même question au Comité des chemins de fer, canaux et lignes téléphoniques où les crédits du ministère des Transports sont présentement à l'étude, et on m'a fourni une réponse très détaillée. Le sujet peut toutefois présenter un intérêt particulier pour notre Comité, si le ministère du Nord canadien a des projets distincts à cet égard.

M. HAMILTON: **(Qu'Appelle)**: Je puis vous répondre en quelques mots. La question du transport vers l'Arctique a été étudiée à l'échelon gouvernemental et le gouvernement a l'intention d'accélérer de beaucoup les recherches dans ce domaine, particulièrement en ce qui a trait à l'Arctique oriental où le transport se fait par voie maritime. L'étude se divisera en plusieurs points. Très peu de ces projets tomberont sous l'autorité de mon ministère. Certains seront du ressort du ministère des Mines et Relevés techniques, où l'on travaille à recueillir des renseignements, au moyen de levés hydrographiques, sur les îles septentrionales et les eaux qui les entourent, pour connaître la profondeur de ces eaux. Les autres travaux d'expérimentation porteront sur la navigation dans les eaux septentrionales, malgré les glaces qui les encombrent. Ce dernier aspect relèvera principalement du ministère des Transports.

Le député du Yukon nous apprend qu'on a déjà donné des renseignements dans un autre comité. Une grande partie de l'activité en question

relèvera, en effet, du ministère des Transports et certains des crédits qui ont été étudiés pour ce ministère se rapportent probablement aux brise-glace aux autres améliorations que nous pourrions apporter dans ce domaine.

Je suppose que vous avez tous lu, dans le **Citizen** d'Ottawa, une déclaration faite récemment par M. Zimmerman, président du Conseil de recherches pour la défense, où ce dernier exposait certains de nos projets pour le Nord. Il s'agit de la livraison du 17 juin. L'article portait un en-tête plutôt désagréable: "Le Canada est en retard de plusieurs années sur la Russie soviétique en ce qui touche la mise en valeur des territoires septentrionaux."

Je ne nie pas que ce soit la vérité, car nos recherches en ce domaine sont encore une page presque blanche. Le gouvernement a posé les jalons d'un programme fort accéléré, qui porte justement sur ce que vous voulez savoir, c'est-à-dire le transport maritime vers le Nord canadien. Il porte également sur la question que chacun des membres avait à l'esprit, lorsqu'on a mentionné, pendant la séance d'hier, le problème de la navigation dans la baie d'Hudson.

Ces projets sont du ressort du ministère des Transports. On a mentionné hier à la Chambre que le **Labrador** appareillait pour sa tournée du Nord. Il relève maintenant du ministère des Transports et sera affecté au même service qu'auparavant. Je regrette, personnellement, monsieur le président, que nous ayons accompli si peu pour ces territoires. Une chose en particulier me remplit de confusion, moi, le ministre responsable: c'est que nous soyons obligés d'obtenir de sources étrangères les renseignements qui ont trait à nos régions du Nord. Ce n'est pas un secret pour personne que nous puisons une grande partie de nos renseignements dans des publications russes. Nous ne savons pas si les données y sont exactes. Il faut lire une telle quantité de propagande communiste pour découvrir les petits trésors d'information positive qui surgissent de temps en temps. Leurs cartes et autres données sont une des sources auxquelles nous puisons.

Nos voisins du sud sont actifs eux aussi dans le Nord. Et ils nous fournissent beaucoup de renseignements. Pour notre part, au Canada, nous ne faisons qu'entreprendre nos recherches en cette région. Nous avons déjà commencé, mais nous avons un si long chemin à parcourir. Nous ne savons absolument pas quelle tournure ce travail prendra dans l'avenir.

Le PRESIDENT: Voilà une excellente conclusion, monsieur le ministre.

M. HARDIE: Avant d'adopter la motion . . . je sais que les membres du Comité veulent en finir avec ces crédits et partir le plus tôt possible. Néanmoins, c'est le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales qui a en main toute l'activité des territoires du Nord-Ouest: instruction des Indiens et des Esquimaux, enregistrement et inspection des titres miniers et des permis d'exploitation pétrolière; il y aurait encore l'administration du ministère et la coordination du travail d'autres ministères. Je ne eux toutefois pas donner l'impression de vouloir retarder les délibérations du Comité. Je me porte donc en faveur de la motion, mais je me réserve de poser en Chambre mes questions relatives aux mines et à d'autres sujets comme celui de l'instruction.

Le PRESIDENT: Nous vous remercions de vos remarques, monsieur Hardie. La motion porte-t-elle approbation de tous les crédits relatifs à la Division des régions septentrionales et des terres?

(Assentiment.)

Nous en sommes, messieurs, aux crédits de la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Budget principal des dépenses

Crédit 290, Administration	$ 139,678
Office de recherches sylvicoles—	
Crédit 291. Fonctionnement et entretien	$ 1,328,886
Crédit 292. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 164,283
Service des travaux sylvicoles pratiques—	
Crédit 293. Administration, fonctionnement et entretien	$ 302,780
Crédit 294. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 19,230
Crédit 295. Aide aux provinces, pour inventaires forestiers, reboisement et protection contre les incendies, conformément aux accords qui ont été ou qui pourraient être conclus entre le Canada et les provinces	$ 1,650,000
Crédit 296. Contribution aux provinces conformément aux accords conclus ou à conclure, avec l'approbation du gouverneur en conseil, par le Canada avec les provinces, en sommes égales à la moitié de celles que les provinces déclarent avoir dépensées pour l'aménagement de chemins ou de sentiers d'accès aux forêts en vue d'assurer une protection appropriée contre les incendies ainsi que pour d'autres aspects de la gestion forestière	$ 1,000,000
Crédit 297. Aide à la province du Nouveau-Brunswick pour la mise à exécution d'un programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, conformément à une entente conclue entre le Canada et ladite province	$ 600,000
Service des laboratoires des produits forestiers—	
Crédit 298. Fonctionnement et entretien	$ 750,299
Crédit 299. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 259,260
Crédit 300. Allocation à l'Association forestière du Canada	$ 20,000
Crédit 301. Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales — Rémunération et dépenses du représentant fédéral à la Commission	$ 5,575
	$6,239,991

Le budget principal des dépenses de la Division des forêts se trouve aux pages 59 et 60, crédits 290 à 301 inclusivement. Aucun crédit n'est prévu pour cette division au budget supplémentaire.

Si le Comité le veut bien, le Ministre va nous parler de cette di-

vision des forêts. Ensuite, je donnerai immédiatement la parole à M. Dumas, qui a des question à poser.

M. HAMILTON (**Qu'Appelle**) : Je regrette que M. Fisher soit absent, car je sais qu'il a voulu faire partie de ce Comité surtout parce qu'il s'intéresse particulièrement aux questions forestières. Comme nous devons procéder sans lui, il pourra consulter le compte rendu.

Je n'ai que quelques mots à dire sur les crédits relatifs aux forêts. Tous les Canadiens savent l'importance de notre industrie forestière, tant pour ce qu'elle rapporte en argent que pour les emplois qu'elle fournit. A l'heure actuelle, les provinces administrent 80 p. 100 des forêts canadiennes et l'industrie privée, une autre partie. Voici quelqus chiffres récents qui illustrent l'importance de cette industrie.

En 1955, l'ensemble de la production forestière a figuré pour 2,228 millions de dollars dans l'économie nationale, et l'industrie de la pâte et du papier a contribué, à elle seule, pour 690 millions de dollars.

L'apport des forêts est, sans aucun doute, très précieux pour notre économie. Leurs produits constituent une fraction très importante de nos exportations. En 1957, nous avons exporté pour une valeur de 1,457 millions de dollars en produits du bois. Et j'ajouterai, pour ceux que les balances commerciales intéressent, que la balance positive nette de notre industrie forestière s'est élevé à 1,231 millions de dollars l'an dernier.

Vous voyez combien nous dépendons de cette industrie, qui nous fournit les dollars dont nous avons besoin pour acheter les produits étrangers qui nous sont nécessaires. Ces chiffres sont tout simplement renversants.

Je pourrais vous fournir une longue liste des réalisations fédérales en ce domaine des forêts. Je vais, toutefois, me borner à un résumé. Même si la plus grande partie des forêts appartient aux provinces, nous nous intéressons énormément aux recherches forestières. J'y reviendrai plus tard, non pour énumérer tout ce que nous avons réalisé en ce sens depuis 20 ou 30 ans, mais pour aborder les problèmes d'ordre général qui se posent aujourd'hui.

L'aspect le plus important me paraît être celui des sommes considérabel que nous dépensons pour aider les provinces à mettre leurs ressources en valeur. Il existe, dans le moment, cinq genres d'accords et les fonctionnaires de mon ministère sont à préparer des exemplaires du tableau que voici, qui vous seront distribués dans quelques minutes. Le tableau indique les montants que le gouvernement fédéral a versés aux provinces en vertu des accords fédéraux-provinciaux visant les forêts.

Le tableau présente cinq genres d'accords : les inventaires forestiers, en contre-hachures sur le graphique ; le reboisement, représenté par le bleu uniforme ; les dépenses relatives à la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui se rangent parmi les dépenses d'urgence tendant à aider les provinces et indiquées par les lignes obliques allant de gauche à droite ; et enfin le programme des chemins d'accès aux forêts.

Nous avons, de plus, une entente avec les provinces en matière de protection contre les incendies, qui prendra probablement de l'importance avec les années. Cette entente a été portée au tableau au cours de l'année qui s'est terminée en mars, et c'est la raison du montant que vous y voyez.

Même à distance, en s'arrêtant aux grands totaux, on distingue sur le graphique une augmentation des dépenses. Prenons le montant relatif à la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et ajoutons-y ces montants : nous voyons que le plus fort de l'augmentation s'est produit pendant les deux dernières années.

Les membres du Comité sont donc invités à poser des questions sur ces ententes, au sujet des inventaires, de la protection contre l'incendie, des sentiers d'accès aux forêts, et même du programme d'urgence de six mois que nous avons institué l'hiver dernier de concert avec les provinces au sujet des sentiers d'accès. Ce programme avait débuté il y a quelque sept ans, mais nous l'avons accéléré quelque peu ces dernières années, même si nous n'avons pas la propriété directe de ces ressources, qui sont provinciales, mais parce que, en tant que nation, nous dépendons si totalement de l'industrie forestière. L'intérêt national demande que nous collaborions aux recherches et aux programmes communs tendant à protéger, à entretenir et à accroître ce précieux actif national.

Le personnel de la Division des forêts vient d'entrer et je vais, dans un moment, demander à M. Harrison, qui vient de se placer près de M. Côté, de bien vouloir traiter quelques-unes de ces questions.

Permettez-moi de répéter, par déférence pour M. Harrison, ce que je viens de dire au cours des cinq dernières minutes. J'ai fait un bref exposé de l'importance de l'industrie forestière pour le Canada, tant du point de vue monétaire que pour le nombre d'emplois qu'elle fournit au pays. J'ai esquissé le tableau des réalisations fédérales sur un certain nombre d'années. Puis, j'ai donné quelques détails sur les cinq genres d'ententes de collaboration qui existent entre le Canada et les provinces.

Je continue donc, monsieur le président, et je voudrais dir un mot des recherches, car j'estime que c'est là notre problème capital.

Nous avons, dans le passé, construit à divers endroits du pays, cinq stations forestières qui ont servi à la gestion de nos forêts et à aider les gouvernements provinciaux à résoudre leurs problèmes forestiers. Deuxièmement, nous avons procédé, dans ces stations, à des recherches fondamentales. Ces recherches ont porté, jusqu'à présent, sur les problèmes d'ordre pratique qui se posent à l'industrie forestière.

On a exprimé l'avis, à l'intérieur et à l'extérieur du ministère, que nous devrions maintenant passer au prochain stade des recherches. En d'autres termes, on voudrait qu'au lieu de nous occuper des problèmes de gestion forestière ou de sylviculture au fur et à mesure qu'ils nous sont soumis par les provinces ou nos propres ingénieurs forestiers, nous demandions maintenant à nos laboratoires de recherche forestière d'entamer un programme de recherche fondamentale orienté vers l'avenir, et de s'attaquer au fond des problèmes les plus importants.

C'est pourquoi je suis particulièrement heureux que M. Harrison soit là en ce moment, car il est très versé dans cette question. Ingénieur forestier depuis nombre d'années, il peut vous entretenir de façon très éclairée et très intéressante sur ce sujet. Mais, je le répète, le plus pressant c'est de passer à la recherche pure de solutions essentielles, plutôt que de régler les problèmes qui se présentent.

Un autre aspect des recherches, en dehors de la sylviculture, a trait aux produits forestiers. J'ai indiqué au Comité l'énorme importance que

l'industrie forestière a pour notre pays, non seulement du point de vue des emplois qu'elle crée, mais en tant que notre plus grande source de recettes d'exportation, qui nous permettent d'acheter des autres pays. Cela nous ramène donc à dire que, si nous voulons tirer de nos forêts plus de produits et de meilleurs produits, nous devons accorder une attention beaucoup plus grande aux recherches sur les produits forestiers.

Au nombre des réalisations des deux ou trois dernières années, mentionnons que des sommes plus considérables ont été consacrées à l'accroissement des moyens de recherche, en sylviculture et à l'égard des produits de nos forêts. En fait, j'espère avois cette année le plaisir d'inaugurer à Ottawa et à Vancouver les nouveaux laboratoires de recherches sur les produits du bois. J'ai visité deux des stations de recherche forestière et j'espère me rendre aux trois autres aussitôt que possible.

Je laisse les autres détails à M. Harrison, mais j'aimerais, en terminant, toucher la question de la pollution des eaux, qui a été débattue en Chambre l'autre jour.

On peut se demander comment il se fait que cette question en soit venue à relever d'un ministère qui s'occupe du Nord. Elle ne relève pas de nous du point de vue juridique, mais il se fait que, au cours de nos recherches, nous avons consacré tous les ans des sommes considérables aux recherches sur la pâte et le papier; récemment, une immobilisation très considérable a été faite à cet égard. Il existe un organisme privé, le **Pulp and Paper Research Institute,** qui est en majeure partie financé par l'industrie de la pâte et du papier. Nous avons également, comme je le disais, effectué des recherches considérables qui nous ont amené à étudier la pollution des cours d'eau par les déchets d'usines à papier. L'an dernier, en cherchant une solution à ce problème, qui touche toute l'industrie, on est arrivé à un résultat technique dont la portée s'étend à tout le problème de la pollution des eaux. Ce progrès technique n'a pas, du moins aux premiers stades, atteint l'objectif visé par le **Pulp and Paper Research Institute,** soit la solution du problème pour le bénéfice de l'industrie intéressée, mais il a démontré que la technique qu'on a mise au point offre d'intéressantes possibilités en ce qui touche l'élimination des déchets d'autres usines, comme les usines pétrochimiques et l'élimination des eaux-vannes des villes et des villages.

Le directeur de cet Institut a donc fait une déclaration à la fin de mars; elle n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait, parce que trop d'autres événements attiraient les gens ailleurs. Or cette découverte technique dvrait intéresser les members du Comité, car les déchets d'usine de pâte et de papier sont précisément l'une des plus grandes causes de la pollution des eaux.

Vous serez sans doute heureux d'apprendre que l'argent dépensé par le Canada pour participer à ces recherches a contribué à améliorer la situation. Je vais vous donner lecture d'un exposé sur les antécédents de cette question, car je crois que plusieurs membres s'y intéressent.

Certains membres du Comité se souviendront qu'en 1946 le gouvernement canadien, de concert avec le gouvernement des Etats-Unis, a demandé à la Commission conjointe internationale d'étudier le problème de la pollution des eaux limitrophes des cours d'eau qui relient les Grands lacs. Cette étude dure déjà depuis un certain nombre d'années. La Com-

mission conjointe internationale a recommandé, en 1950, que les deux gouvernements s'entendent sur les normes à observer quant à la pureté des eaux limitrophes de ces canaux. Les deux gouvernements ont accepté ces normes et, depuis ce temps, la Commission conjointe internationale, la province d'Ontario et l'industrie s'occupent activement d'améliorer la qualité des eaux. Il en est résulté des progrès considérables des deux côt s de la frontière. J'ai, toutefois, le regret de dire que les améliorations du ressort des municipalités et qui ont trait aux eaux d'égout, n'ont pas progressé au même rythme que les améliorations qui relèvent de l'industrie. Les industries voisines de Sarnia et de Windsor, par exemple, ont collaboré efficacement en dépensant de fortes sommes pour se plier aux normes de la Commission conjointe internationale. D'autre part, on me dit que récemment la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario a commencé à ordonner catégoriquement aux municipalités de prévenir la pollution des cours d'eau par les égouts municipaux. On a tout lieu d'espérer que les mesures prises en ce sens par les gouvernements provinciaux, dont la responsabilité prédomine en ce domaine, remporteront autant de succès que les mesures prises par les gouvernements nationaux, de part et d'autre de la frontière, par rapport aux eaux limitrophes.

Je crois qu'il intéressera les membres du Comité de savoir que le gouvernement canadien a fourni, ces dernières années, de fortes sommes à la **Pulp and Paper Research Institute of Canada,** pour l'aider dans sa recherche de techniques pouvant faire progresser cette grande industrie de notre pays. De fait, les membres de cette institution unique en son genre sont le gouvernement canadien, l'Université McGill et la **Canadian Pulp and Paper Association.** Parmi les questions qui font l'objet de sérieuses recherches, on compte la prévention de la pollution des cours d'eau par les déchets de fabrication de la pâte. Si les recherches en vue de l'utilisation de ces déchets n'ont pas encore été couronnées de succès, par contre plusieurs procédés importants ont été mis au point, qui semblent bien prometteurs. Il est tout à fait probable que, grâce à ces procédés, d'importants progrès pourront être réalisés dans l'industrie pétrochimique, dans la transformation des déchets des égouts municipaux et, nous l'espérons, dans l'élimination des déchets d'usine à pâte. Le gouvernement encourage la **Pulp and Paper Research Institute** par tous les moyens (y compris la constructions d'un laboratoire de recherche à Pointe-Claire (P.Q.), au coût de deux millions et quart) à poursuivre avec énergie, dans ce domaine et dans d'autres, des recherches qui profiteront non seulement à l'industrie du papier, mais au Canada en général.

J'espère que ces deux exemples de réalisations du gouvernement fédéral, dans la prévention de la pollution des eaux, démontrent que, non seulement le gouvernement voit le problème, mais qu'il s'y est intéressé et s'y intéresse encore activement. Je répète, toutefois, que si, d'une part, provinces et municipalités ont le devoir de procurer de l'eau à leurs ressortissants, elles sont, d'autre part, également obligées de leur procurer de l'eau saine. Un grand pas sera fait dans la bonne voie le jour où ces organismes publics feront en sorte que les eaux d'égout et les déchets industriels non traités ne soient plus déversés dans les cours d'eau.

Monsieur le président, j'ai pris la liberté de lire cette déclaration afin qu'elle soit consignée au compte rendu, parce que je n'ai pas pu la faire à la Chambre.

En conclusion, je puis dire que, pour ce qui est de notre ministère,

même si nous n'avons pas été trop optimistes relativement à ce progrès technique très prometteur, nous espérons certainement qu'avant très longtemps les problèmes de la pollution des eaux seront résolus grâce aux travaux du **Pulp and Paper Institute** auquel le gouvernement a fourni de grosses sommes d'argent. L'Institut se sert d'un procédé dit procédé de suspension Thomas. J'espère que tous les membres du Comité se rendent compte que l'argent voté à mon ministère a contribué au progrès de ces recherches et que, si ces dernières sont couronnées de succès et si les eaux sont assainies, ce sera de l'argent bien placé et qui profitera à l'hygiène publique.

M. ROBICHAUD: Comme il est onze heures moins cinq, je propose l'ajournement...

LE PRESIDENT: Monsieur Dumas, vous vouliez poser une question avant l'ajournement?

M. DUMAS: Il y a deux heures que nous sommes ici. Vu que c'est aujourd'hui la fête nationale du Canada, il me semblerait raisonnable d'ajourner.

Je proposerais que, si le Comité désire régler le plus rapidement possible ce qui reste des crédits du Ministère, nous siégions jeudi et vendredi afin d'en terminer cette semaine.

Il est vrai que M. Harrison, directeur de la Division des forêts, nous a fait le plaisir d'être parmi nous aujourd'hui. J'espère qu'il ne sera pas trop déçu que nous ne lui fournissions pas l'occasion de faire un exposé ce matin. Il ne perdra rien pour attendre, car nous aurons bien des questions à lui poser auxquelles nous savons qu'il pourra répondre.

Le PRESIDENT: Nous avons prévu une séance pour vendredi matin à 9 heures et demie. Désirez-vous que nous siégions aussi jeudi?

M. FISHER: Non.

Le PRESIDENT: Très bien. Nous reprendrons nos délibérations régulières vendredi matin, avec l'étude des crédits que nous avons commencé à examiner.

M. FISHER: Puis-je faire une proposition? Avez-vous un comité directeur? J'aimerais, quand M. Harrison aura fait son exposé, présenter une critique de la Loi sur les forêts du Canada, formulée par des spécialistes. Je me demande si nous pourrions convoquer devant le Comité, peut-être un peu plus tard, quand l'étude des crédits sera terminée, trois personnes qui auraient des choses à dire sur cette loi. Ce sont M. Dean Sisam, le major-général Kennedy et le directeur de la C.I.F. (**Canadian Institute of Forestry**).

Le PRESIDENT: Je vous remercie, monsieur Fisher. Nous avons un comité directeur et, si les circonstances le permettent, nous le convoquerons cette semaine afin qu'il étudie votre proposition. Soit dit en passant, M. Martin faisait partie du comité directeur, et comme c'est vous qui le remplacez au Comité, je vous invite à le remplacer au comité directeur. Vous serez convoqué à cette réunion, qui aura lieu dans mon bureau.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU VENDREDI 4 JUILLET 1958

Prévisions de dépenses du Ministère du Nord Canadien et des Ressources Nationales pour l'Année Financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'hon. Alvin Hamilton, ministre; M. Alan Field, directeur de l'Office de tourisme du gouvernement canadien.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

Vice-président: M. ERICK NIELSON

et MM.

Aiken
Baldwin
Baskin
Bigg
Cadieu
Coates
Doucett
Drouin
Dumas
Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Kindt
Korchinski
Latour
Leduc
MacRea
Martel
Martin *(Timmins)*
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir *(Cap-Breton-Nord et Victoria)*
Payne
Pugh
Roberge
Richard *(Saint-Maurice-Laflèche)*
Robichaud
Stearns
Villeneuve
Woolliams—35

Secrètaire du Comité :
Eric H. JONES

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI 2 juillet 1958.

Il est ordonné — Que les postes numéros 193 à 218 inclusivement, figurant au budget principal des dépenses de 1958-1959, et que les postes numéros 575 à 577 inclusivement, figurant au budget supplémentaire des dépenses de l'année financière expirant le 31 mars 1959, relatifs au ministère des Mines et des Relevés techniques, soient retirés du comité des subsides et renvoyés devant le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Il est ordonné — Que le nom de M. Baldwin soit substitué à celui de M. Bruchési,

Le nom de M. Biggs à celui de M. Fréchette et

Le nom de M. Doucett à celui de M. Simpson dans la liste des membres du Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LEON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 4 juillet 1958.
(11)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Baldwin, Baskin, Bigg, Cadieu, Coates, Dumas, Fisher, Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*, Gundlock, Leduc, MacRae, Martel, Martineau, McLennan, Mitchell, Muir *(Cap-Breton-Nord et Victoria)*, Murphy, Nielsen, Payne, Pugh et Villeneuve. (22)

Aussi présents, du ministère du Nord canadien et des ressources nationales: L'hon. Alvin Hamilton, ministre; MM. F. J. G. Cunningham, sous-ministre adjoint; F. A. G. Carter, agent en chef d'administration; R. A. Faibish, secrétaire particulier du ministre; Alan Field, directeur de l'Office de tourisme du gouvernement canadien.

Le président donne lecture des ordres de renvoi du 2 juillet qui défèrent au Comité certains crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques et qui décrètent certaines substitutions de membres.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour 1958-1959.

Lors de l'examen des crédits 290 à 301 du budget principal des dépenses, afférents à la Division des forêts, M. Pugh propose, avec l'appui de M. Dumas, et

Il est décidé que les personnes nommées ci-après, à l'égard desquelles M. Fisher a déposé des certificats de sommation, à savoir :

M. J. W. B. Sisam, doyen de la Faculté de sylviculture à l'Université de Toronto,

Le major-général Howard Kennedy, d'Ottawa, et

M. G. W. I. Creighton, président du *Canadian Institute of Forestry*, d'Halifax (N.-E.),

soient convoqués devant le Comité à sa séance du lundi 7 juillet prochain.

Le Comité consent à remettre l'examen des crédits afférents à la Division des forêts au lundi 7 juillet prochain et à prendre en considération, en attendant, les prévisions de dépenses de l'Office de tourisme du gouvernement canadien, à savoir : le crédit 303 du budget principal des dépenses et le crédit 588 du budget supplémentaire.

Les crédits susmentionnés, afférents à l'Office de tourisme du gouvernement canadien, sont mis en délibération et le Comité en commence l'examen.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne au lundi 7 juillet 1958, à 10 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 4 juillet 1958.

Le PRESIDENT : Nous avons le quorum, messieurs. Il passe un peu 9 heures et demie.

D'abord, comme vous le savez tous, probablement, trois nouveaux membres font partie de notre Comité : M. Baldwin, M. Bigg et M. Doucett. Nous leur souhaitons la bienvenue. J'espère qu'ils aimeront leur travail autant que nous.

Vous avez tous lu, sans doute, le texte imprimé des comptes rendus. Les nouveaux venus sont avisés qu'ils peuvent se procurer des brochures relatives aux parcs nationaux. Nous verrons à ce que vous receviez la quantité d'exemplaires que vous désirez distribuer aux cercles de conservation et autres agences auxquels vous voudriez en faire parvenir; présentez vos demandes au secrétaire du Comité.

Vous savez peut-être qu'on a transmis à notre Comité le budget du ministère des Mines et des Relevés techniques. Nous commencerons probablement à l'étudier dans huit jours. Tout dépend du temps que nous mettrons à terminer l'examen des prévisions du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Vu que nous avons appelé trois personnes très importantes qui nous fourniront lundi prochain des renseignements touchant les forêts, je propose de mettre de côté aujourd'hui les prévisions budgétaires de la Division des forêts; ces trois personnes ont accepté de se présenter ici lundi matin prochain.

Ce sont M. J. W. B. Sisam, doyen de la Faculté de syiviculture à l'Université de Toronto; le major-général Howard Kennedy dont la plupart d'entre vous avez entendu parler et M. G. W. I. Creighton, président du *Canadian Institute of Forestry*.. Etes-vous d'accord?

(Assentiment)

Lors de notre réunion de lundi prochain, il se peut que le ministre veuille présenter un exposé supplémentaire; nous entendrons ensuite les trois témoins qui viendront lundi matin, comme je l'ai déjà mentionné. Deux d'entre eux m'ont confirmé par dépêche télégraphique et le major-général Kennedy par téléphone qu'ils seront ici lundi matin.

M. Fisher a dûment signé leur certificat de présence; maintenant, messieurs, afin de procéder d'une façon régulière et légale, il nous faut une proposition visant à appeler ces témoins; ils auront droit ainsi au remboursement des frais qu'ils vont subir pour venir témoigner devant notre Comité.

M. BALDWIN : Je le propose.

M. DUMAS : Comment s'appellent-ils ?

Le PRESIDENT: M. Sisam, doyen de la Faculté de sylviculture à l'Université de Toronto, le major-général Howard Kennedy qui a déjà témoigné devant nous et M. G. W. I. Creighton, président du *Canadian Institute of Forestry.*

M. NIELSEN : Est-ce M. Fisher qui invite ces messieurs ?

Le PRESIDENT : Oui. La motion est proposée par M. Pugh et appuyée par M. Dumas. Ceux qui sont en faveur ?

(Motion adoptée.)

M. DUMAS : A quelle heure la réunion lundi matin ?

Le PRESIDENT : A 10 heures et demie.

M. DUMAS : Comptez-vous que ces témoins restent ici plus que la matinée ?

Le PRESIDENT : Cela dépend. Il faudra peut-être prévoir deux séances, lundi, parce que l'un des témoins vient d'Halifax et un autre de Toronto. Il leur faudra peut-être repartir aussitôt mais ils viennent témoigner devant le Comité. Cependant s'il nous est possible de nous accommoder aux exigences de leurs affaires, je sais que le Comité y collaborera.

M. PUGH : A ce propos, monsieur le président, ne serait-il pas préférable que M. Fisher présente la motion puisque c'est lui qui a soumis leurs noms ?

Le PRESIDENT : Cela ne fait aucune différence. D'accord ?

M. FISHER : Non; j'aimerais autant l'autre manière.

Le PRESIDENT : Alors nous acceptons de passer à l'examen du budget de l'Office du tourisme du Gouvernement canadien.

(Assentiment)

Il s'agit du crédit 303 du budget principal, page 60, et du crédit 588 du budget supplémentaire.

OFFICE DU TOURISME DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Budget principal des dépenses

Crédit 303. Encouragement du tourisme au Canada, y compris subvention de $5,000 à l'Association canadienne du tourisme	**$2,182,206**

Budget supplémentaire

Crédit 588. Encouragement du tourisme au Canada — Crédit supplémentaire	**$ 78,000**

Le ministre n'est pas encore arrivé. Est-ce que le directeur de l'Office du tourisme du Gouvernement canadien est ici ? Oui, M. Alan Field.

Accepteriez-vous, messieurs, que le directeur de l'Office du tourisme fasse un exposé. Si M. Field veut présenter un rapport nous l'entendrons. Nous aurons la déclaration ministérielle un peu plus tard.

Je dois dire aux nouveaux membres que nous accordons beaucoup de latitude au sein de notre Comité. Vous êtes libres de poser des questions touchant la politique du gouvernement. Bien sûr, les fonctionnaires d'un ministère ne témoignent pas sur la politique du gouvernement. Quelqu'un voudrait-il demander des renseignements à M. Field, le directeur de l'Office du tourisme ?

M. AIKEN : J'ai quelques questions à poser. Monsieur Field, pourriez-vous nous donner une idée du nombre de demandes de renseignements reçues par votre service cette année, comporé à l'année dernière ?

M. ALAN FIELD *(directeur de l'Office du tourisme du Gouvernement canadien)* : Oui. Jusqu'au 27 juin l'Office du tourisme, à son bureau d'Ottawa, a répondu à un nombre de demandes atteignant le chiffre record de 520,194; ces demandes proviennent surtout des Etats-Unis. C'est une augmentation d'environ 20 p. 100 sur l'année précédente.

M. AIKEN : Je ne sais pas si vous avez les chiffres nécessaires mais notre tourisme est-il encore en déficit considérable avec les Etats-Unis, — c'est-à-dire en ce qui a trait aux Américains qui viennent au Canada, en regard des Canadiens qui vont aux Etats-Unis ?

M. FIELD : Cela n'est pas du ressort de l'Office qui n'a pour fonction que d'intéresser les Américains à venir au Canada. C'est du moins la façon dont on a interprété les attributions de cet organisme depuis sa création en 1934.

Le déficit du bilan touristique, selon l'estimation du Bureau fédéral de la statistique en 1957, était d'environ 161 millions de dollars. C'était à peu près le même qu'en 1956. On relève des indices d'équilibre. La différence entre les transactions des touristes américains et canadiens a diminué l'an passé. En 1956 elle était de 82 millions de dollars; en 1957 elle était d'environ 75 millions.

M. AIKEN : Jusqu'à quel point les Européens s'intéressent-ils à voyager au Canada ? Montrent-ils de l'intérêt ?

M. FIELD : Il semble exister chez les Européens un désir croissant de visiter le Canada; mais, le ministre n'est pas sans savoir que les restrictions monétaires établies par certains pays comme le Royaume-Uni y mettent obstacle. Si, comme nous l'espérons, le Royaume-Uni levait ces restrictions, il y aurait un plus grand nombre de Britanniques qui visiteraient le Canada.

M. AIKEN : Est-ce que tous les gouvernements provinciaux possèdent maintenant des offices de tourisme ?

M. FIELD : Chacune des 10 provinces dispose d'agences touristiques fort actives qui incitent les visiteurs des autres pays comme des autres provinces à venir s'y promener.

M. AIKEN : Avez-vous des chiffres indiquant les régions touristiques au Canada où l'argent américain se dépense ?

M. FIELD : Le Bureau fédéral de la statistique compte une section qui prépare des rapports mensuels et annuels; elle peut estimer la densité du tourisme. Cependant, il vous faut comprendre que si elle fait un relevé ou un comptage à un passage en douane rien ne l'assure que le voyageur qui entre en Ontario ou au Manitoba va demeurer en Ontario ou au Mani-

toba. Il va circuler en nombre de cas. Nous savons qu'une forte proportion de ces visiteurs américains voyagent en plus d'une province. Ainsi, il est très difficile d'établir ce genre de répartition statistique.

M. AIKEN : Je crains que bon nombre de ces questions soient du ressort du Bureau de la statistique. Je les pose de façon générale. L'industrie touristique est-elle encore au troisième rang pour ce qui est du rapport en dollars étrangers ?

M. FIELD : Oui, elle l'est. D'après la dernière estimation fournie par le Bureau fédéral de la statistique sur les recettes ou revenus de l'économie canadienne, seuls le papier-journal et le blé dépassent le tourisme pour ce qui est de l'apport en dollars à l'économie canadienne.

Le PRESIDENT : Je me demande, messieurs, si vous accepteriez d'entendre l'exposé du ministre maintenant qu'il est ici, et de passer aux questions par la suite.

L'hon. ALVIN HAMILTON: *(ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):* Monsieur le président, mes observations à ce sujet ne seront pas très élaborées car je me propose de ne marquer que les bases générales de notre attitude à l'égard de la politique touristique.

Comme le laissait entendre l'une des questions posées tantôt, notre industrie touristique est l'une de nos plus abondantes sources en dollars. Aujourd'hui, nous éprouvons un déficit d'environ $160 millions. Dans les circonstances actuelles, les Canadiens déversent à l'étranger environ $160 millions de plus que les touristes dépensent en notre pays.

A un certain moment, c'était pour nous une industrie excédentaire. Avec la montée rapide du niveau de vie un plus grand nombre de Canadiens envahissent des domaines plus vastes.

Les Canadiens ont aussi un motif de visiter nos voisins du Sud en ce qu'ils sont autorisés à rapporter en rfanchise une certaine quantité de marchandises, à tous les quatre mois. Cet avantage a suscité une circulation énorme à la frontière en provenance du Canada, notamment dans la région des Grands lacs et du Saint-Laurent. Evidemment, il a toujours existé un mouvement marqué dans le secteur Windsor-Détroit et ces déplacements augmentent dans l'Ouest du Canada.

Il nous est donc venu à l'idée, au ministère, de tenter vigoureusement d'attirer en notre pays un flot croissant de touristes en provenance du continent nord-américain et de l'Europe. Nous avons pris certaines dispositions.

La première mesure, annoncée dans le budget, consiste à donner aux gens qui vont du Canada au Royaume-Uni l'avantage de combiner certains montants d'articles qu'ils rapportent, vu qu'ils ne se rendent pas en Europe tous les trois ou quatre mois. Ce privilège ne fournit pas à notre industrie touristique une aide directe. Il est cependant utile puisque nous essayons par là de faire passer au Royaume-Uni des dollars qui permettront à plus de personnes de venir au Canada.

Nous avons d'autres projets en tête; par exemple nous voulons encourager le touriste britannique à venir chez nous en l'autorisant à reporter le coût de ses repas et de sa chambre d'hôtel sur une sorte de carte de crédit de façon qu'il n'ait pas à payer ses frais de séjour ici à même la

petite somme que le gouvernement du Royaume-Uni lui permet d'apporter.

Notre gros effort vise à aider à découvrir les moyens d'attirer le touriste américain en notre pays et à trouver quel genre et quel dosage de publicité produisent les meilleurs résultats.

Comme vous le savez, l'année dernière et cette année encore, nous avons concentré notre programme publicitaire vers le nord-est des Etats-Unis en vue d'aider l'industrie du tourisme des provinces atlantiques. Cette mesure fait partie d'un programme triennal qui donne des résultats très appréciables. On se demande naturellement si ce genre de saturation publicitaire peut s'appliquer à d'autres régions des Etats-Unis et produire des fruits aussi satisfaisants en d'autres parties du Canada. Je n'indiquerai pas nos plans précis à cet égard car, au point où nous en sommes, il y a un certain avantage à ne pas révéler nos idées.

Nous faisons des recherches plutôt difficiles en vue d'évaluer aux Etats-Unis certains genres de publicité en regard des effets qu'ils exercent.

Je vais profiter de l'occasion qui s'offre ici de mentionner un phénomène qui s'est produit au cours des quelques derniers mois; je crois qu'il intéressera le Comité.

Depuis que nous avons annoncé officiellement le programme de développement du Nord, une foule de gens écrivent au bureau du ministre s'enquérant des possibilités touristiques dans cette partie du pays. Certaines demandes vont un peu loin. Par exemple quelqu'un s'informe de la façon dont il faudrait procéder en vue d'établir un motel à Coppermine. Evidemment, nous avons beau être enthousiastes et pousser vigoureusement l'application de notre programme, les chances d'ouvrir la région de Coppermine sont pour le moment assez restreintes. Dans sept ans, une idée de ce genre pourrait mériter l'attention.

Nous avons informé ce correspondant que nos plans relatifs à Coppermine sont très vagues et que s'il voulait renouveler sa demande dans cinq ou sept ans nous pourrions alors lui proposer quelque chose.

Je vous ai cité un cas extrême pour indiquer que nombre de gens se rendent compte des énormes ressources financières qu'offre l'industrie touristique.

Un particulier établit un camp de pêche sur le littoral oriental de la baie de l'Ungava. Il réussit très bien mais il sait que sa clientèle est restreinte par suite des frais élevés du transport des touristes sur une pareille distance aller-retour. Il surveille de très près les transformations qui vont permettre de réduire le coût du transport dans cette région, car la pêche au saumon et à l'omble y est excellente.

Ce camp, bien que situé dans le Nord du Québec, indique, à mon avis, l'intérêt immense qu'on porte à l'industrie touristique dans nos régions.

Je voudrais traiter plus particulièrement de la route de l'Alaska qui offre un attrait formidable à nos amis du Sud. Maintenant que l'Alaska est devenu un Etat, je prévois une augmentation extraordinaire de la circulation sur cette route. Je pense que les Américains désireront visiter le quarante-neuvième Etat.

Déjà la circulation est dense sur la route de l'Alaska. Elle consiste surtout en camions. C'est une bonne route sauf qu'elle est un peu poussiéreuse durant les mois d'été. Le ministère a préparé une brochure à jour portant sur le trajet de la route de l'Alaska et indiquant les installations matérielles et le genre d'exploitations qui existent le long de cette voie.

Je sais que l'un des membres du Comité a parcouru cette route très récemment. Je crois qu'il est venu de Whitehorse à Ottawa en six jours.

M. NIELSEN : J'ai roulé deux jours et demi sur la route de l'Alaska.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: M. Nielsen a roulé deux jours et demi sur la route à partir de Whitehorse et il a mis trois jours et demi pour accomplir le reste du trajet jusqu'à Ottawa. Un chauffeur prudent comme le représentant du Yukon met six jours pour se rendre de Whitehorse à Ottawa.

J'en fais mention parce que, selon moi, par suite de la propagande des fabricants d'automobiles, moussant la vente de leurs voitures, les gens ont tendance à croire que le parcours de la route de l'Alaska constitue une épreuve d'endurance que seul le véhicule le plus solide peut réussir. La vérité est qu'on peut rouler d'ici à Fairbanks (Alaska), dans n'importe quelle marque d'auto qu'on voit à Ottawa, pourvu qu'on maintienne la vitesse en bas de 60 milles à l'heure. D'après moi, il serait plus sage de voyager à 50 milles à l'heure sur la route de l'Alaska par suite du danger qu'offre la poussière. Le même inconvénient existe sur n'importe quelle route des Prairies à pavage toutes saisons de gravier.

J'ai mentionné ces faits parce qu'ils amènent ma prochaine considération. Si nous voulons tirer profit du vif désir qu'ont les gens de voir la dernière frontière, nous devons prendre certains moyens de leur faire connaître les facilités qui existent. En second lieu, il nous faut jalonner la route de commodités.

Il me plairait de croire que d'un coup de baguette magique je pourrais créer en un clin d'oeil tous ces agréments mais, en réalité, il faudra de la méthode, de l'initiative et de l'énergie de la part des nombreuses personnes qui placent leurs capitaux dans cette industrie. Ces gens savent que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales désire tenir les citoyens canadiens et américains au courant des installations existantes et des beautés que la nature a répandues en ces lieux, de façon à encourager les visiteurs à se diriger vers ces régions. De fait, nous avons envoyé au Yukon un membre du personnel de l'Office du tourisme avec mission d'y aider à la création d'une agence touristique.

Je sais qu'on a posé tantôt une question ayant trait aux Offices qui existent dans chaque province. Je ne vois aucune raison qui empêcherait le Yukon d'avoir son agence lui aussi. Le paysage y est magnifique.

Comme je l'ai mentionné l'autre jour, le service des parcs cherche à y trouver un secteur qui serait destiné à devenir un parc national. Nous nous rendons compte de l'aide merveilleuse que recevrait toute cette région si nous pouvions tirer profit des beautés naturelles et des superbes ressources sportives qui y existent. Je ne veux pas parler davantage du Yukon car nous aurions l'air de vouloir trop favoriser ce district en ce moment. Je ne mentionne cette région qu'à titre d'exemple illustrant notre attitude à l'égard de l'industrie du tourisme dans le Nord.

Pour conclure mes observations préliminaires touchant l'industrie du tourisme en général, monsieur le président, je puis dire que j'ai été en contact avec les divers éléments de l'industrie touristique au Canada : l'*Association canadienne du tourisme*. La conférence fédérale-provinciale du tourisme a lieu chaque année à Ottawa.

La conférence représente l'activité de l'industrie touristique à tous ses niveaux : fédéral ou provincial, particulier ou municipal. J'espère qu'il sera possible de préparer un programme consciencieux visant à tripler l'importance actuelle de cette industrie.

Les principaux atouts que nous possédons maintenant sont la route transcanadienne, qui est presque terminée, et la certitude de plus en plus répandue aux Etats-Unis que nos routes sont désormais praticables. Plus ce sentiment s'amplifiera plus s'accroîtra le nombre des dollars que les touristes laisseront au pays. Il ne faut pas oublier que le dollar du touriste est un enjeu pour lequel il existe une forte concurrence. Le Mexique, les Antilles, l'Europe, toutes les nations cherchent à profiter des dollars du touriste; ainsi notre tâche ne sera pas facile.

Le rôle du gouvernement fédéral est très simple. Nous devons faire de la publicité aux Etats-Unis en vue d'induire les touristes à venir chez nous. Il sera intéressant, je crois, de surveiller le degré de succès que nous atteindrons à cet égard au cours des quelques prochaines années.

M. FLEMING: *(Okanagan-Revelstoke)*: Assurément j'accepte que la principale fonction de l'Office du tourisme soit d'attirer au Canada le trafic touristique américain; cependant, a-t-on examiné la possibilité d'encourager les Canadiens à voyager davantage au Canada ? Peut-on modifier les attributions de l'Office du tourisme en vue de coordonner l'action des diverses agences provinciales dont la réclame suit déjà cette ligne de conduite et de garder ainsi au Canada un plus grand nombre des dollars provenant des touristes canadiens ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Cette politique est en ce moment fort clairement définie. Il incombe au gouvernement fédéral de faire de la récalme en dehors du Canada. Les gouvernements provinciaux ont nettement la responsabilité de faire connaître leur propre province.

Si le gouvernement fédéral envahissait le domaine de la publicité touristique des agences provinciales et régionales, il y aurait danger que, ayant annoncé les attraits d'une région du Canada, nous soyons immédiatement l'objet de pressions considérables de la part de chacun des autres secteurs canadiens. Ainsi nous laissons aux gouvernements provinciaux et aux Chambres de commerce locales la tâche de faire valoir leurs propres districts. Nous les aidons par tous les moyens possibles à faciliter les voyages au Canada. Notre attitude ne diffère guère de la leur à cet égard.

Les gouvernements fédéral et provinciaux se rencontrent une fois l'an lors de la Conférence fédérale-provinciale du tourisme. Ces divers organismes ont pour tâche d'accroître le nombre des Canadiens qui voyagent au Canada.

Je pense que tous reconnaîtront le danger qui existerait si le gouvernement fédéral envahissait ce domaine et poussait les touristes à visiter certains endroits du Canada.

A cet égard, nous sommes coupables jusqu'à un certain point. Les illustrations que nous transmettons à l'étranger sont des paysages appartenant à certaines régions du Canada. Elles représentent différents endroits d'un bout à l'autre du pays.

Je devrais peut-être mentionner que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a cherché à éveiller la curiosité des touristes en leur rappelant que l'année 1967 marquera le centenaire de notre pays. 1967 n'est qu'à neuf ans de nous. Nous demandons aux divers organismes, à titre de contribution à la célébration nationale, de viser à faire du tourisme au Canada, pendant la prochaine décennie, une industrie qui atteindra le milliard. Si vous tracez un graphique projetant vers les années à venir le nombre de visiteurs qui envahissent aujourd'hui les parcs nationaux et les autres régions, vous vous rendrez compte que cet objectif n'est pas impossible. Toutefois, les divers offices du tourisme devront consacrer à ce dessein des efforts considérables. Je crois que le fait de fixer un objectif comme celui que j'ai indiqué pour 1967 donnera un surcroît d'élan à leur activité.

M. FLEMING *(Okanagan-Revelstoke)*: Monsieur le président, je me rends compte des difficultés en cause. Si j'ai soulevé cette question c'est pour la seule raison que notre pays est bien vaste et que les Canadiens reconnaissent de plus en plus les attraits qu'offrent les autres parties de notre patrie.

Malheureusement, il est vrai que les agences provinciales de tourisme fonctionnent en des cadres assez restreints. Par exemple, ici en Ontario, l'Office du tourisme n'atteint que faiblement la province de la Colombie-Britannique. Je soupçonne que l'Office du tourisme de la Colombie-Britannique ne fait pas une publicité considérable dans les Maritimes.

Je me demande si l'Office du tourisme du gouvernement fédéral ne pourrait pas servir de centre coordinateur ou de bureau central pour les différentes agences provinciales de tourisme, afin de rendre les renseignements touchant les diverses parties du Canada un peu plus accessibles aux touristes canadiens. Je constate qu'il existe des difficultés mais j'espère qu'on accordera une attention continue à ce mode de diffusion.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Nous nous sommes beaucoup avancés en cette direction. Nous avons encore du chemin à parcourir. Il est un fait à ne pas oublier, je crois; quand je dis que nous faisons de l'annonce dans les publications américaines cela ne signifie pas que cette réclame ne regagne pas le Canada, comme vous le savez.

Je voudrais mentionner que nous avons un film intitulé *Trans-Canada Summer* qui fait suivre au spectateur un trajet qui part de Terre-Neuve, franchit les Maritimes, le Québec, l'Ontario et les Prairies pour aboutir en Colombie-Britannique. On fait un crochet à Windsor et Détroit. Ce film vise à donner aux Canadiens, ou à tout autre personne, une idée de la grande variété de la nature et de l'activité qui se déploient d'un bout à l'autre de notre grand dominion.

Monsieur le président, la seule objection que j'aie à projeter ce film devant les membres du Comité, c'est qu'il dure 50 et quelques minutes. Cependant, ceux parmi vous qui n'ont pas visité tout le Canada seraient très intéressés par cette pellicule. C'est une très belle oeuvre éducative, — les prises de vue sont excellentes. On a mis beaucoup de temps à préparer ce film. On s'attarde trop à représenter des lieux qui n'ont pas l'attrait du district d'où je viens ! Mais je suppose que chacun de vous réagirait de la même manière ! On a reproduit des scènes de presque toutes les parties du Canada dans ce film de 53 minutes.

Si un groupe d'entre vous désirait voir ce film je pourrais certainement prendre les dispositions voulues pour le faire projeter. Je sais que les gens qui ont préparé cette pellicule y ont mis beaucoup de travail. Je voudrais que vous ayez tous l'occasion de voir ce film avant qu'on le distribue aux diverses agences touristiques du Canada et à nos cinémathèques des Etats-Unis. Si un nombre suffisant de vos membres désirent le voir je pense qu'on pourrait en faire une représentation, mais je ne peux pas vous l'imposer.

M. PUGH : Monsieur le président, quelle valeur en marchandise un touriste américain peut-il rapporter en franchise aux Etats-Unis ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Le ministre du Revenu national et le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ont préparé une brochure indiquant aux gens qui franchissent la frontière ce qu'ils peuvent rapporter, etc.

Les touristes américains qui passent quelques heures au Canada sont autorisés à rentrer avec $200 de marchandises. S'ils demeurent au Canada pour plus de dix jours, ils peuvent rapporter en franchise aux Etats-Unis des effets valant $500. Cet article du règlement douanier nous fournit une excellente occasion d'équilibrer notre bilan commercial.

M. PUGH : C'es en effet un avantage énorme.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Sûrement. eJ crois que les Canadiens ont vite compris le profit qu'ils pouvaient tirer du $100 qu'on nous permettait. Les avantages que nous avons à autoriser d'aussi grandes quantités de marchandises à sortir du pays sont assez clairs. Comme nous le savons tous, les touristes américains qui viennent chez nous achètent de la porcelaine anglaise et des lainages qu'ils trouvent très difficilement dans leur pays.

J'ai souvent pensé que si l'on avait à travers notre pays le même esprit d'entreprise qu'on manifeste en certaines localités où l'on fait connaître ces sortes de produits, nous pourrions développer un excellent marché d'articles canadiens et anglais à l'intention de nos visiteurs américains.

M. BALDWIN : Monsieur le président, ce que le ministre a dit à propos des routes du Nord est très intéressant et, je crois, très juste; j'ai vu des gens qui venaient de quitter la route du Mackenzie et passaient par l'Alberta pour se rendre chez eux; ils étaient très mécontents et très désolés du genre de routes qu'ils avaient dû franchir. Je me demande s'il existe des états comparés des crédits accordés par les Etats-Unis et le Canada à leurs réseaux routiers en général. Je pense notamment à une comparaison fondée sur le nombre d'habitants ou la population, ou bien sur le produit national brut par exemple.

M. NIELSEN : Vous parlez de la route du Mackenzie en Alberta.

M. BALDWIN : Non, je parle de la route de l'Alaska également. Il ne faut pas juger la route du Mackenzie par le grand nom qu'elle porte.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Nous ne disposons pas de chiffres à ce sujet. Je suis sûr qu'il existe des statistiques de ce genre. L'Association des bonnes routes possède certainement des données de cet ordre. Assurément nous pourrions, en fouillant, vous trouver ces renseignements. Nous ne les avons pas en ce moment.

M. BALDWIN : M'est avis que c'est un point faible des réseaux routiers provinciaux, en particulier pour certaines provinces de l'Ouest. Je pense qu'en dernier ressort le gouvernement fédéral pourrait assumer une part plus considérable du programme d'aménagement des routes.

M. BIGG : Monsieur le président, je pense que nos propres parcs nationaux ne reçoivent pas assez de publicité. Des milliers de personnes ignorent la présence d'un terrain de golf dans le parc national de Prince Albert. C'est l'un des plus beaux parcours du monde. Les touristes cherchent toujours de bons dispositifs. Ce parc n'appartient plus à mon comté comme autrefois. Il ne reçoit pas la publicité voulue. Je conviens qu'il existe nombre d'autres golfs moins dispendieux. Les droits de parcours qu'exigent la plupart des golfs de nos parcs nationaux sont très élevés. Il existe, je crois, une impression parmi les Canadiens que les parcs nationaux sont des terrains de jeu réservés aux riches.

Si vous allez au Parc national de Banff, au Parc national de Jasper ou au Parc national de Prince Albert il vous en coûte une semaine de salaire pour faire un tour. Je pense que les droits de parcours devraient être beaucoup moins élevés. Tous les touristes aiment jouer au golf particulièrement ceux des Prairies. Ils vont parcourir mille milles aux Etats-Unis pour aller

faire une partie sans savoir s'il existe un terrain ou non. Evidemment ils éprouvent tout un choc quand ils apprennent combien il leur en coûtera, mais ils viendront quand même en ces endroits s'ils savent qu'il y existe un terrain de golf.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Vous comprendrez, monsieur Bigg, que cette question d'amusements dans les parcs nationaux a été discutée l'autre les parcs nationaux n'ont pas été établis à des fins récréatives; ce sont de beaux endroits réservés à l'admiration des gens. Toutefois, vu la forte demande qui existe en matière d'amusements, c'est une décision qu'il nous faudra prendre d'ici à quelques années. Nous devrons décider s'il y a lieu d'encourager les divertissements dans les parcs nationaux ou de protéger ces retraites comme on l'avait prévu au début.

Je n'ai pas l'intention de défendre les droits qu'on exige pour jouer au golf dans ces parcs. Cependant, comme vous le savez, le terrain de golf de Banff est propriété privée. On a présenté au service des parcs une proposition visant à aider la population locale à aménager un parcours destiné aux gens de moyens plus modestes. Cette proposition est à l'étude.

Je vous concède que les Canadiens ne connaissent pas comme ils le devraient leurs propres parcs nationaux et les commodités qu'on y trouve. Vous avez un parfait exemple de cette situation ici même à Ottawa. On a aménagé un parc à Hog's Back. J'ai parlé à des gens natifs de la capitale; ils sont enchantés d'avoir un parc au coeur même de leur ville. Ils allaient bien loin autrefois pour chercher ce qu'ils ont maintenant. Ils sont très heureux aujourd'hui d'avoir ce parc au centre d'Ottawa.

Je sais que les aménagements récréatifs sont en grande demande. Cette dépense ne ressortit pas aux crédits du tourisme. Je ne veux pas couper court à la présente discussion car les deux sujets sont connexes.

M. BIGG : C'est l'une des rares occasions que nous avons de discuter ce problème.

Le PRESIDENT : Votre idée est acceptable, monsieur Bigg. Il y a relation entre les deux sujets.

M. NIELSEN : Monsieur le président, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales subventionne-t-il la préservation ou l'am-nagement de centres d'attraction touristiques de la même façon qu'on dote ou qu'on appuie les musées ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Pas en ce moment. Nous accordons des subventions à l'*Association canadienne du tourisme*, tout comme les gouvernements provinciaux. Je ne connais pas d'autres subventions à moins qu'on ne classe dans cette catégorie la contribution que nous versons à l'égard de lieux historiques d'intérêts local. Ceux-ci relèvent de groupes particuliers. Nous prenons à nos frais les endroits historiques et, de fait, l'allocation que nous leur fournissons se rattache à quelque curiosité touristique locale. Toutefois nous n'accordons aucune subvention directe aux attractions touristiques locales.

M. FISHER : Monsieur le président, je voudrais poser au directeur deux questions de nature explicative. J'ignore s'il pourra y répondre ou si vous les déclarerez irrégulière.

Grâce à votre étendu d'information, avez-vous une idée de la vigueur de l'intérêt ou de la demande manifestée à l'égard de la route passant par le littoral nord du lac Supérieur, particulièrement depuis l'ouverture du pont de Makinac. Est-ce que vous pouvez juger la réponse du public favorable ?

M. FIELD : Elle n'est pas encore manifeste.

M. FISHER : Le courant n'est pas encore marqué ?

M. FIELD : La route est trop récente. Il faudra l'annoncer avant que les Américains en général la connaissent. Il ne suffit pas d'avoir une cérémonie d'ouverture, même si cet événement est l'objet de multiples reportages télévisés, filmés ou photographiques. Il nous reste à faire le travail d'exploitation par la voie de la publicité.

M. FISHER : Ma seconde question demande également une réponse interprétative. Le gouvernement d'Ontario a dû mettre en oeuvre un certain nombre de restrictions portant sur la circulation en forêt par suite du problème de la protection-incendie. En un sens, ce règlement restreint et dirige les déplacements touristiques. Avez-vous constaté chez les touristes des réactions ou des commentaires portant sur l'obligation qu'ils ont de s'enregistrer avant d'entreprendre certains trajets ?

M. FIELD : Non, nous n'avons, en conséquence de ces restrictions, aucune diminution appréciable des déplacements ou des demandes de renseignements faites à nos bureaux des Etats-Unis et d'Ottawa. C'est un problème ancien auquel j'ai souvent eu à faire face lorsque je dirigeais notre agence touristique à New-York. Par exemple, la province de Québec aurait une situation critique d'incendie dans la région boisée du parc des Laurentides et imposerait une restriction à la circulation. Les clubs d'automobilisme, qui encouragent très efficacement les voyages au Canada, nous appelleraient pour demander conseil. Nous leur dirions que les routes principales sont encore ouvertes mais que la circulation en forêt pourrait être restreinte. Toutefois, cette réglementation n'empêcherait pas les touristes américains de s'approcher raisonnablement de ces régions.

Durant les 7 ans et demi que j'ai passés à New-York je n'ai jamais eu connaissance de protestations contre les restrictions attribuables aux feux de forêts.

M. FISHER : Monsieur le président, j'ai une dernière question que je poserai au ministre. Je suis sûr que le ministre est au courant du développement touristique considérable qu'a connu la région de Red Lake après l'ouverture de la route locale. A mesure que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales met en oeuvre son programme de routes d'accès, conjointement avec les provinces, de nouveaux secteurs vont s'ouvrir. Tous les deux nous savons que, dans notre district particulier, une zone nouvelle va s'ouvrir l'an prochain. Je vois déjà surgir un problème : le ministère de la voirie des gouvernements provinciaux va-t-il assumer l'entretien de ces routes, les garder dans un état satisfaisant pour les touristes et aménager des auberges et autres endroits du genre le long des voies ? Je voulais demander au ministre s'il avait accordé quelque attention au développement de ces régions et si le programme du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales comporte la tâche de trouver des moyens d'encourager les provinces à accepter cette responsabilité ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Oui, monsieur le président. Aux premières phases de l'application de notre programme d'aménagements routiers nous pensions surtout à l'exploitation minière. Nous avons aussi songé au bois à pâte et au bois de construction. Nous ne perdons jamais de vue, pendant l'aménagement de cette route, que si nous manquons notre but, si nous ne découvrons pas de minéraux, et que les approvisionnements en bois à pâte et en bois de construction sont restreints, nous pouvons toujours compter sur les ressources touristiques.

Au reste, à mon avis, — et c'est le plus loin que j'aie pu penser, — l'industrie du tourisme ne souffrira pas du fait que les routes ne soient pas entretenues selon les normes touristiques. Le problème, je crois, comporte à peu près la solution suivante : Si un Américain sait qu'il peut parvenir à Red Lake par une bonne route, il se résigne à ce que les quelque 60 ou 80 derniers milles soient un peu raboteux et de qualité primitive. S'il désire de bonnes routes c'est qu'il n'a que trois semaines de vacances. C'est le cas général. Qu'il puisse parvenir à destination et rentrer au travail rapidement, c'est ce qu'il lui faut avant tout. Cependant lorsqu'il parcourt en touriste de longues étapes il lui faut de bonnes voies. Ces chemins ne font aucunement partie des réseaux de randonnées panoramiques. Ils ne sont que des accès aux zones de réserve; ils seront très utiles à l'industrie touristique parce que de plus en plus les voyageurs, aussi bien du Canada que des Etats-Unis, transportent leur matériel de camping et leur embarcation.

Comme vous le savez, les motels et les camps de touristes ontariens, — particulièrement dans la région de Red Lake, — ont des tarifs d'autant plus élevés qu'ils sont plus éloignés; c'est non seulement parce qu'ils coûtent plus cher à exploiter mais encore que les gens désireux de s'y rendre acceptent de payer cet éloignement à un prix plus élevé que le logement qu'ils trouveraient sur une route habitée. Ainsi nous avons une autre raison de fournir de bonnes voies aux touristes qui se promènent à travers le pays.

Je n'ai discuté avec aucune province la question d'entretenir les chemins selon des normes qui attireraient une circulation touristique plus dense. Par contre, nous avons convenu que la fin principale de ces routes était de conduire aux zones d'exploitation de nos ressources. Même si les côtes et les courbes actuelles ne rencontrent pas les normes du tourisme de nos jours, il faut de l'argent pour élargir, aplanir et transformer ces chemins en vue de les rendre acceptables à notre réseau routier national. Dans les régions qui font partie du bouclier canadien, 80 p. 100 des chemins secondaires que nous avons inscrits à notre programme d'accès à nos ressources deviendront éventuellement, nous l'espérons, des routes ouvertes au grand public. Ce chiffre de 80 p. 100, nous l'avons discuté avec les provinces; ce sont leurs ingénieurs et les nôtres qui choisissent le parcours du chemin et nous établissons les normes entre nous.

Je crois avoir répondu à votre question en ce que je vous ai exposé notre attitude; cependant, au point où nous en sommes, nous n'avons pas songé, dès le début, à faire de ce chemin une route touristique.

M. FISHER : Dans les chiffres que le Bureau fédéral de la statistique recueille quant à l'argent que les Américains dépensent chez nous, je me demande si l'on tient compte par exemple de l'Américain qui vient ici, acquiert une petite propriété et établit son propre camp. Est-ce que ces transactions font partie du montant que nos voisins dépensent au Canada ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je n'en suis pas certain, mais je crois qu'au moment où l'Américain rentre en son pays, on lui demande d'indiquer la somme d'argent qu'il a déboursée, — tout comme les Canadiens le font quand ils reviennent de ce côté-ci de la frontière. C'est de la douane que nous obtenons nos données. Comme vous le savez, l'Ontario a un programme d'établissements d'été en vertu duquel les Américains peuvent venir dans la province obtenir une concession, construire une habitation ou un camp; cette disposition en ramène un grand nombre chaque année. Quand ils construisent ces chalets et qu'ils rentrent aux Etats-Unis, je pense qu'on leur demande de remplir une formule sur laquelle ils inscrivent le montant qu'ils estiment avoir dépensé. Je ne l'ai jamais vu faire mais je crois qu'on procède de cette façon.

M. McLENNAN : D'après les mêmes principes, le gouvernement fédéral collabore-t-il avec les gouvernements provinciaux en vue d'ouvrir des chemins d'accès à ces emplacements de camping et de pique-nique. En Colombie-Britannique le service forestier fait du beau travail sauf qu'il demeure insuffisant. Je crois que si l'on établissait un plus grand nombre d'emplacements de ce genre, on aiderait considérablement l'industrie touristique à attirer plusieurs milliers d'Américains et à garder une multitude de Canadiens au pays pour la simple raison que des milliers de Canadiens s'en vont s'installer dans les campings et les grands parcs des Etats-Unis, ne pouvant payer le prix demandé par nos manoirs routiers. Ils doivent aller en des endroits où ils peuvent faire du camping et, si nous aménagions plus de terrains de ce genre, il me semble que nous aiderions énormément l'industrie touristique et que nous garderions un grand nombre de Canadiens chez nous.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je vous répondrai que je suis absolument d'accord. A la dernière Conférence fédérale-provinciale sur le tourisme, l'automne passé, nous avons discuté ce projet et j'ai plaidé vigoureusement en sa faveur. L'hiver dernier, comme vous le savez, nous avons mis en oeuvre un programme d'urgence, d'une durée de cinq mois, pourvoyant à l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique; la Colombie-Britannique s'est classée après l'Ontario, — c'étaient en tout cas les deux premières provinces. Elles ont consacré des sommes très très élevées à ces projets d'aménagement de terrains de camping et de pique-nique. Le ministre de la Colombie-Britannique m'a dit, lorsqu'il est venu ici, que de tout ce qui a été fait dans sa province en ces dernières années rien n'a atteint la popularité de ces emplacements de camping et de pique-nique. Il m'a raconté l'histoire d'un terrain aménagé pour recevoir 200 caravanes et autos si bien qu'on se demandait si on ne l'avait pas fait trop grand. Le jour de l'inauguration il y avait 200 autos sur le terrain et 200 autres le long de la route. Les voyageurs restés sur la route ont dormi dans leur voiture se tenant prêts, au cas où quelqu'un quitterait l'endroit, à occuper sa place. Les Canadiens sont extrêmement avides de trouver des emplacements de camping et de pique-nique le long et à l'écart de nos routes, où ils peuvent trouver un peu d'intimité et de tranquillité.

M. PAYNE : Je voudrais m'enquérir des bureaux de l'Office du tourisme à Chicago et à New-York, ceux que mentionne le dépliant. Ces bureaux ont-ils fonctionné avec succès ? Est-ce que la question a déjà été posée ?

Le PRESIDENT : Non.

M. PAYNE : Je me demande quel succès remportent ces agences; est-ce qu'on a pensé en ouvrir de semblables dans la région du Pacifique au nord-ouest des Etats-Unis, notamment à Seattle et Spokane de même que dans le district de Minneapolis ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: J'ai déjà fait une déclaration publique à cet égard annonçant que, à la suite de l'inauguration de notre bureau de Chicago, notre prochain objectif était d'en ouvrir un autre sur le littoral occidental. Nous n'avons pas encore choisi définitivement l'endroit mais il est presque décidé que ce sera San Francisco.

M. PAYNE : Pourquoi aller si loin au sud ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Nous avons écouté l'avis de gens comme M. Dolan qui se trouve là, et d'autres personnes des Affaires extérieures. Nous croyons en outre pouvoir intéresser vivement les gens de cette région à venir en Colombie-Britannique, province magnifique et fraîche, durant l'été torride de Californie. Je présume que ce sont les raisons qui nous font pencher en faveur de San Francisco.

M. PAYNE : J'ai une autre question. Je n'ai pas de détails touchant les autres provinces de l'Ouest, mais je crois que l'Alberta maintient une agence de renseignements touristiques autour de Great Falls. Cet organisme a-t-il été créé de concert avec votre ministère ? Y a-t-il liaison ou collaboration avec l'Office du tourisme du Gouvernement fédéral à cet égard ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je demanderai à M. Field de répondre à votre question.

M. FIELD : Quand nous parlons de bureaux aux Etats-Unis, nous ne visons que les succursales régies et occupées par le personnel de l'Office canadien du tourisme, c'est-à-dire celles de Chicago et de New-York.

Cependant, outre ces agences, le ministère des Affaires extérieures, par l'intermédiaire de ses consulats aux Etats-Unis, collabore avec l'Office du tourisme. Dans chacun de nos consulats et à l'Ambassade de Washington, il existe un comptoir où l'on transmet des renseignements touristiques.

La province de la Colombie-Britannique maintient un agent à San Francisco qui voyage entre cette ville et Los Angeles; il travaille de concert avec le personnel des consulats et ils échangent des renseignements. Il se rend auprès de la plupart des principales agences de voyage qui ont recours à nos services d'information.

M. PAYNE : Ainsi il existe une liaison étroite ?

M. FIELD : Oui.

Le PRESIDENT : Est-ce que nous nous servons de nos ambassades et de nos hauts commissariats en d'autres pays en vue de stimuler l'industrie du tourisme ?

M. FIELD : Oui, et ce travail se fait depuis des années. Le ministère du Commerce s'est toujours montré intéressé à encourager le tourisme. Toutes nos missions commerciales et tous nos services des Affaires extérieures à l'étranger reçoivent des quantités d'imprimés à distribuer dans les régions qu'ils desservent.

M. NIELSEN : Je remarque que les crédits de publicité dans les journaux et revues des Etats-Unis marquent une augmentation par rapport à l'an dernier. En dépit du fait que j'ai feuilleté bon nombre de magazines américains et que j'y ai relevé maintes annonces de voyages, je n'ai rien trouvé encore sur le Yukon.

Sans doute le ministère en cause se propose-t-il désormais de considérer sérieusement dans son programme de publicité la possibilité d'inclure le Yukon parmi les endroits à visiter au Canada.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je pense que nous pouvons songer définitivement à quelque chose de ce genre.

Je voudrais indiquer au Comité que le montant prévu a augmenté en dollars. Bien franchement, je voudrais que la somme consacrée à la publicité soit de beaucoup supérieure parce que je constate que la réclame donne des résultats positifs.

Si le coût a augmenté je dois avouer qu'il n'a pas servi à accroître la publicité, particulièrement dans les magazines.

Il y a une augmentation de 12 à 13 p. 100 dans l'annonce confiée aux magazines et un renchérissement de 2 à 3 p. 100 pour la réclame paraissant dans les journaux mais ce relèvement du coût de la publicité ne signifie pas un agrandissement de l'espace publicitaire.

M. NIELSEN : Une autre question. J'ai mentionné à la Chambre l'excellence de la route de l'Alaska et sa supériorité sur tout autre chemin de gravier du même genre n'importe où sur le continent nord-américain; je veux le souligner encore une fois.

Cependant, semble-t-il, bon nombre d'agences de publicité industrielle et de fabriques de pneus emploient la route de l'Alaska à titre de terrain d'essai en vue d'établir la perfection de leur produit. Je me demande si l'Office du tourisme ne surveillerait pas ce genre d'exemples en vue de protester chaque fois qu'apparaissent ces annonces.

Je puis ajouter que la Chambre de commerce de Whitehorse et d'autres agences intéressées à faire connaître le Yukon ont suivi cette méthode.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Vous proposez que ces sociétés utilisent à titre d'exemples quelques rues particulièrement mauvaises dans une ville ou une autre.

M. NIELSEN : Oui, ou encore quelque autre province du Canada.

Le PRESIDENT : En suite de la question qu'on a posée, aimeriez-vous connaître le rapport des recettes provenant de l'industrie du tourisme au Canada au cours des dernières dix ou quinze années ainsi que les dépenses publicitaires, de même que les montants consacrés à l'annonce dans les journaux et autres organes de publicité.

M. BIGG : Vous devriez aussi, je crois, les prévenir que les voies d'accès à la route de l'Alaska sont une disgrâce. Les gens qui, venant du Yukon, passent par notre pays s'en retournent en des voitures démantibulées. C'est le mieux que je puis dire.

M. FISHER : Quelle relation y a-t-il entre l'Office du tourisme et la *Canadian Restaurant Association* ? Est-ce que de votre côté vous tentez quelque effort en vue d'encourager l'amélioration des installations culinaires canadiennes, la diversité des mets, etc. ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Avant de répondre à votre question, pouvons-nous éclaircir le point soulevé par le président ?

Ne serait-il pas plus simple de verser le présent tableau au dossier. Ensuite, lorsque vous aurez votre compte rendu, vous constaterez l'augmentation du nombre de gens qui nous visitent. Le chiffre des recettes a monté de 149 millions de dollars en 1938 à 362 millions en 1957, soit en une période de 20 ans. Le nombre de visiteurs a passé de 17 millions à 28 millions.

Si l'on étudie ces données, on se rendra compte, je crois, que l'an dernier il y avait presque deux Américains au Canada pour chaque Canadien au pays et on aura une idée des avantages énormes que comporte ce mouvement de va-et-vient à la frontière, du point de vue éducatif aussi bien que touristique.

A mon avis nous devrions verser ces renseignements au dossier et vous épargner la lecture de tous ces chiffres.

Le PRESIDENT : Vous aurez ces données entre les mains avant la prochaine réunion intéressant l'Office du tourisme.

DEPENSES DES TOURISTES

(en millions de dollars)

	Dépenses des visiteurs étrangers au Canada			Dépenses des Canadiens aux Etats-Unis et en d'autres pays					
Année	Dépenses américaines au Canada	Dépenses des visiteurs d'outre-mer au Canada	Tous pays	Dépenses aux E.-U.	Dépenses en d'autres pays	Total des dépenses	Excédent des dépenses étrangères	Nombre des voyageurs des E.-U. au Canada Passages en douane	Permis de passage des voitures
1938	134	15	149	66	20	86	63	17,084,525	1,265,086
1944	117	3	120	57	3	60	60	12,551,072	451,626
1946	216	6	222	130	6	156	86	20,855,715	1,492,106
1947	241	10	251	152	15	167	84	22,669,840	1,663,853
1948	267	13	280	113	21	134	146	25,127,451	1,823,988
1949	270	18	288	164	27	191	95	24,261,223	1,989,954
1950	260	15	275	193	33	226	49	23,516,711	2,060,148
1951	258	16	274	246	34	280	—9	24,879,527	2,219,601
1952	258	18	276	294	42	336	—60	26,276,834	2,278,165
1953	282	20	302	307	58	365	—63	28,024,746	2,506,114
1954	280	22	302	303	69	382	—90	26,422,565	2,450,844
1955	303	25	328	363	86	449	—121	28,283,400	2,524,993
1956	309	28	337	391	107	498	—161	27,666,500	2,484,444
1957	328	34	362	403	120	523	—161	28,670,788	2,555,074

M. GUNDLOCK : J'ai à poser une question relative au tableau. A quoi les Canadiens dépensent-ils ces 160 millions de dollars qu'ils laissent en dehors du pays ? Est-ce qu'il y en a un certain nombre qui vont faire du ski en Suisse et combien vont prendre du soleil dans le Sud. Est-ce qu'il existe des chiffres là-dessus ?

Le PRESIDENT : Je crois que le montant est beaucoup plus élevé que cela parce que nous sommes en déficit. Pourriez-vous faire la somme ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Ce déficit de 160 millions provient de ce que les Canadiens dépensent 523 millions de dollars à l'étranger alors que nos visiteurs ne laissent que 362 millions au Canada.

Le Bureau fédéral de la statistique fournit d'amples données dans un volume intitulé ***Travel Between Canada and Other Countries***, dont la dernière édition date de 1956 et qui donne des chiffres détaillés.

A la page 37 de cet ouvrage vous trouverez une section sur les voyages outre-mer des Canadiens. Le tableau se répartit en lieux d'entrée. Les articles comportent les montants dépensés pour affaires, éducation, santé et distraction. Peut-être qu'il me suffira de vous donner les pourcentages.

M. GUNDLOCK : Je me contenterais de la partie relative au tourisme. Voilà ce qui m'intéresse. Ce que je veux savoir c'est le montant d'argent que des gens dépensent pour aller faire du ski en Suisse, par exemple, alors qu'ils peuvent s'adonner à ce sport chez nous et des choses de ce genre qui se rapportent strictement à l'industrie du tourisme.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Ces données n'apparaissent pas au présent tableau. Ce que je me propose de faire c'est de vous donner une idée des raisons pour lesquelles ils vont là-bas. Les tableaux se lisent ainsi qu'il suit :

TABLEAU 1. Nombre et dépenses des voyageurs américains au Canada, 1953-1956

Mode de transport	Nombre de personnes				Dépenses			
	1953	1954	1955	1956	1953	1954	1955	1956
	(en mille personnes)				(en millions de dollars)			
Automobile :								
Circulation locale ou exemptée de laissez-passer	9,557	9,720	10,923	11,939	21.9	22.8	28.5	35.4
Avec permis de la douane	7,316	7,128	7,315	7,241	135.0	127.5	136.9	137.2
Voyages multiples de détenteurs de permis	2,520	1,795	2,594	3,210	—	—	—	—
Total	19,393	18,643	20,832	22,390	156.9	150.3	165.4	172.6
Moyens de transport autres que l'automobile :								
Chemin de fer	1,026	941	940	882	43.9	46.2	41.5	43.7
Bateau	326	347	370	399	14.2	16.8	13.0	15.7
Autobus direct	352	335	340	339	23.0	23.2	22.3	22.0
Avion	214	239	288	315	24.9	26.0	37.3	36.6
Autres	6,714	5,908	5,513	3,342	19.3	20.7	23.4	18.7
Total	8,632	7,770	7,451	5,277	125.3	132.9	137.5	136.7
GRAND TOTAL	28,025	26,413	28,283	27,667	282.2	283.2	302.9	309.3

[1] Sujet à revision.

TABLEAU 4. Répartition proportionnelle des voitures des non-résidants, par province de sortie Automobiles voyageant au Canada avec permis de la douane [1], trois jours ou plus, 1956

Province d'entrée	Province de sortie							
	Maritimes	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	C.-B.	Yukon
	%	%	%	%	%	%	%	%
Maritimes	91.53	5.06	3.39			0.02		
Québec	3.39	82.25	14.34			0.02		
Ontario	0.87	7.51	90.75	0.66		0.21		
Manitoba	0.06		16.48	73.50	3.56	3.17	3.23	
Saskatchewan		2.66		8.60	74.90	7.36	6.48	
Alberta		2.25		3.39	2.86	43.06	35.67	12.77
Colombie-Britannique		0.25		0.37	0.30	6.40	89.62	3.06
Yukon		0.78		1.89	2.14	39.96	50.43	4.80

[1] A l'exclusion des voyageurs quotidiens, des villégiateurs et des personnes de l'endroit.

TABLEAU 7. Automobiles des non-résidants voyageant avec permis de la douane.[1] Pourcentage en volume et classement d'après la durée du séjour au Canada par province d'entrée, 1956

	Durée de séjour au Canada		
	1 jour	2 jours	3 jours et plus
	%	%	%
Maritimes	35.80	13.64	50.56
Québec	31.60	20.98	47.42
Ontario	39.50	21.68	38.82
Manitoba	28.53	18.44	53.03
Saskatchewan	20.71	15.64	63.65
Alberta	19.57	13.31	67.12
Colombie-Britannique et Territoire du Yukon	24.58	23.33	52.09
CANADA	35.34	20.94	43.72

[1] A l'exclusion des voyageurs quotidiens, des villégiateurs et des personnes de l'endroit.

TABLEAU 9. Répartition des dépenses des voyageurs américains au Canada par province d'entrée, 1952-1956

Province d'entrée	Pourcentage du total				
	1952	1953	1954	1955	1956[2]
Provinces atlantiques[1]	7.8	8.1	7.9	7.7	7.9
Québec	18.3	18.6	18.1	17.4	18.3
Ontario	50.6	51.5	50.5	53.6	51.5
Manitoba	2.6	2.5	2.6	2.7	3.0
Saskatchewan	1.7	1.8	1.9	1.5	1.6
Alberta	3.5	2.9	2.8	3.0	2.8
Colombie-Britannique	15.5	14.6	16.2	14.1	14.9
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

[1] Entrant surtout par les bureaux douaniers du Nouveau-Brunswick.
[2] Sujet à revision.

TABLEAU 23. But du voyage déclaré par les Canadiens rentrant directement des pays d'outre-mer, 1956

Destination déclarée	Affaires	Education	Santé	Distraction	Visite d'amis ou de parents	Autre
Royaume-Uni seulement	7.9	2.3	2.5	19.8	66.9	0.6
Royaume-Uni et autres pays européens	17.7	8.3	1.6	44.4	27.6	0.4
Autres pays européens seulement	14.5	5.8	3.5	21.8	54.2	0.2
Actres pays du Commonwealth	4.5	3.1	9.0	73.7	9.1	0.6
Tous autres pays	8.8	5.9	5.0	66.9	12.4	1.0
GRAND TOTAL	11.4	5.3	3.6	42.3	36.8	0.6

Le tableau 23 indique que le but principal des voyages en Europe est de faire du ski en Suisse et particulièrement d'admirer la nature européenne.

M. MARTINEAU : En ce qui a trait au montant dépensé en publicité, est-ce qu'on accorde quelque chose à nos propriétaires d'installations touristiques afin de les encourager à souligner nos caractéristiques canadiennes, par exemple la cuisine et les restaurants ? Est-ce qu'on a pensé à inciter les restaurateurs canadiens à améliorer des mets particulièrement canadiens plutôt qu'à présenter une pâle imitation de l'art culinaire américain; il en est de même des facilités de logement, de divertissements, etc. A mon avis, une grande majorité des touristes qui viennent chez nous cherchent quelque chose de différent et un grand nombre d'entre eux ne sont pas satisfaits parce qu'ils trouvent ici les mêmes choses que chez eux en une piètre version. Nous avons une bonne cuisine canadienne et nous pouvons aménager des installations matérielles typiquement canadiennes, etc; cependant, autant que je puisse voir, on n'y a pas beaucoup songé. Je me demande si l'on a dépensé quelque argent en vue d'encourager les propriétaires canadiens d'installations touristiques à cet égard ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Pour ce qui a trait au gouvernement fédéral, je vous répondrai que nous n'exerçons aucune action spécifique en ce sens. Je pense que moi-même et nombre de mes fonctionnaires se rendent coupables de proposer cette ligne de conduite en maintes occasions devant des groupes considérables d'intéressés. J'ajouterai que les provinces accomplissent du bon travail sur ce point particulier du problème qui consiste à attirer les touristes en notre pays. J'ai entendu des discours prononcés par divers ministres provinciaux à des conférences de restaurateurs en Ontario et dans ma propre province de Saskatchewan. J'en ai lu d'autres prononcés au Québec.

Les gouvernements provinciaux prennent plusieurs moyens d'encourager les restaurateurs à parvenir à cette fin. Ils ont imaginé le classement par A, B, C et D et, en second lieu, ils publient des brochures traitant de plats nationaux. La tendance actuelle, du point de vue de la propagande, est d'essayer de ne pas reproduire ce qu'on trouve aux Etats-Unis et d'instaurer plutôt des traditions typiquement canadiennes.

J'ai récemment fait ma part en ce domaine lorsque j'ai assisté à une réunion de la Chambre de commerce canadienne à Détroit et à Windsor. Je ne suis pas passé par quatre chemins pour déclarer que les Canadiens n'ont pas besoin de s'ébattre en vue de montrer qu'ils sont Canadiens, mais simplement à se faire voir tels qu'ils sont; cela suffira à attirer des gens chez nous.

Vous constaterez, je crois que les provinces font du bon travail en ce domaine. J'ignore combien d'entre elles ont fait préparer des livres de recettes et des choses de ce genre, mais je sais qu'elles exercent une pression constante sur les propriétaires de restaurants en vue de les porter à garder les mets canadiens. Bien sûr, il faut un peu de temps aux restaurateurs pour atteindre les mêmes normes qu'on trouve en Suisse ou en France méridionale parce que ces pays ont fait des affaires d'or grâce à la seule qualité de leur cuisine.

Toutefois, je sais que de plus en plus nos hôtels et nos restaurants adoptent les idées qu'ils importent des centres européens.

C'est une drôle d'histoire, monsieur le président, mais j'ai vu un type venu d'Irlande qui dirigeait un établissement le long de la route de l'Alaska et qui mettait à profit tout son raffinement de culture dans une région que la plupart des gens croiraient encore à l'état primitif. Vous ne trouverez jamais un endroit plus élégant ni mieux conduit. J'apprends à ne mentionner aucun nom de villes ni de personnes. Mais, je le crois bien, vous aimez apprendre que cette amélioration se fait graduellement. Il faut compter avec le temps pour atteindre la qualité qu'offrent la Suisse et d'autres pays.

Le PRESIDENT : L'administration nous fournira peut-être les renseignements relatifs aux dépenses faites par les touristes.

M. FIELD : Nous ne pourrons que vous fournir les données du Bureau fédéral de la statistique; vous avez le montant dépensé dans chaque province par des visiteurs venus d'autres pays. Ces détails paraissent au rapport du Bureau fédéral de la statistique.

Le PRESIDENT : Ce sera consigné au compte rendu pour la prochaine séance.

M. GUNDLOCK : Je suis revenu de l'Alberta la semaine dernière et j'ai rencontré une dame de la Caroline du Sud qui avait beaucoup voyagé en Europe et qui partait des montagnes Rocheuses pour rentrer chez elle. Evidemment je lui demandai ses impressions. Si je vous rapporte cet incident c'est qu'il corrobore ce que le ministre a déclaré à maintes reprises. J'essayais de lui faire dire que nos Rocheuses sont plus belles que les montagnes de Suisse; mais elle finit par dire : "Elles ne sont pas habitées." En Suisse des villages s'agrippent aux flancs des montagnes, mais nos Rocheuses canadiennes sont désertes. C'est ce qui semble l'avoir impressionnée plus que tout autre chose. Ce qui l'ennuyait le plus c'est que son argent ne valait pas le nôtre. Elle avait négligé de se procurer des devises canadiennes avant de partir.

M. PAYNE : Une question qui cause un certain souci a trait à la publicité. En bonne partie l'annonce faite par les provinces, les chemins de fer et les lignes aériennes est excellente mais elle est si multiple que je me demande si, en tentant de coordonner ces efforts, nous ne rendrions pas la réclame plus efficace et plus économique. En certains cas, il ne s'agirait peut-être que d'un certain accommodement à l'échelon provincial.

Les étrangers en grande partie s'intéressent au Canada. N'est-il pas possible de coordonner l'impression des cartes et des annonces de magazines ? Les services cartographiques sont excellents mais ils sont innombrables.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Je vous répondrai que chaque année nous avons une conférence fédérale-provinciale sur le tourisme à laquelle les lignes aériennes, les chemins de fer et les hôtelleries sont représentés. En vue de faciliter le travail de coordination, nous leur soumettons notre programme. Les provinces communiquent également leurs plans, puis, je crois, les chemins de fer, les lignes aériennes et les autres groupes d'entreprise privée édifient leurs projets autour du travail que nous accomplissons. Ce serait un problème inouï que d'essayer de tasser chaque pièce de réclame en un programme rigide à tous les échelons. Nous croyons faire oeuvre très efficace en leur exposant ce que nous entreprenons; il leur incombe de ne pas répéter nos efforts; les provinces agissent de la même manière.

J'ai assisté à des délibérations au cours desquelles les chemins de fer indiquaient le genre de programme qu'ils préparaient. Nous avons discuté ensemble la façon de résoudre les difficultés. Nous avons envisagé les problèmes dans un tout unique; c'est dire que les gouvernements et les particuliers intéressés à l'industrie du tourisme travaillent à un niveau très élevé d'organisation et de coordination lors de ces conférences fédérales-provinciales sur le tourisme qui ont lieu chaque année. La prochaine se tiendra dans la ville d'Ottawa au cours de la dernière semaine de novembre.

Tous ceux, je crois, qui lisent le compte rendu des journaux relatifs à cette réunion ou qui causent avec les gens qui y participent constateront que c'est une façon très pratique de régler ces problèmes.

M. DUMAS : Monsieur le président, je voudrais poser une ou deux questions à M. Field.

Je sais que l'Office du tourisme travaille en collaboration avec les provinces, les municipalités et divers organismes. Si vous receviez, monsieur Field, une demande de la part d'un Américain, par exemple, qui voudrait aller dans la vallée de la Gatineau, êtes-vous en mesure de communiquer

avec la Chambre de commerce ou une agence de la région en vue de vous procurer rapidement les renseignements qui vous permettront de répondre à celui qui s'enquiert auprès de vous qu'il peut se rendre en certains endroits et compter y trouver certaines facilités soit pour la pêche, soit pour la chasse en automne ?

M. FIELD : Oui, nous pouvons le faire. C'est l'un des rouages le mieux pourvu de l'organisation de l'Office du tourisme. Environ 300,000 des demandes nous parviennent par lettre ou par carte postale. Nous nous occupons de ces renseignements. Durant toute cette année nous avons pu maintenir un régime de 48 heures et la plupart du temps de 24 heures. En d'autres termes, 24 heures après l'arrivée de la demande, une enveloppe contenant tous les renseignements était à la poste.

Quand nous nous occupons d'une demande, — nous avons toutes les brochures portant sur chaque partie du pays, y compris la Gatineau, — nous adressons aux Chambres de commerce, aux gouvernements provinciaux, etc, une liste de référence indiquant toutes les demandes ainsi qu'un bref résumé de ce que voulait le correspondant, de façon que la municipalité ou la province puisse donner suite à la requête que nous avons reçue.

Cette liste de référence est en réalité le sommaire de tout le travail qu'accomplit l'Office. C'est le produit final.

Cette année nous avons fait un relevé nous permettant de vérifier l'efficacité de cette méthode de référence et de chercher si les sociétés de transport provinciales ou municipales pourraient nous offrir des conseils. Par la suite, nous avons reçu un flot continu de lettres de louanges touchant cet aspect particulier de l'activité de l'Office du tourisme.

M. DUMAS : J'ai une autre question, monsieur Field. Le rapport de 1956 mentionne que 27,666,000 personnes sont venues au Canada. Ce chiffre comporte le nombre d'entrées au pays. Est-ce qu'on a la répartition par province ou régions comme les Maritimes, la province de Québec, l'Ontario, etc. ?

M. FIELD : Oui.

M. DUMAS : Pouvons-nous avoir ces chiffres pour 1957 ?

M. FIELD : Le rapport de 1957 n'est pas encore prêt. L'Office fédéral de la statistique l'aura terminé en août.

M. DUMAS : Pouvons-nous avoir ces chiffres pour 1956 ?

Le PRESIDENT : Voulez-vous avoir ces données pour plusieurs années passées, monsieur Dumas ?

M. DUMAS : Oui.

Le PRESIDENT : Avant onze heures . . . Je me demande si le Comité se propose de demander ces renseignements à l'égard des 10 ou 15 dernières années ? Pouvons-nous nous procurer ces chiffres ?

M. FIELD : Oui.

M. DUMAS : Ces renseignements seraient très intéressants.

Le PRESIDENT : Les membres du Comité aimeraient peut-être également appeler d'autres témoins pour éclairer nos délibérations. Les membres pourraient aussi considérer la possibilité ou l'avantage qu'il y aurait de se joindre au comité de l'autre chambre formé chaque année aux fins de l'industrie du tourisme.

Monsieur Field, avez-vous la répartition des sommes d'argent dépensées en pays étrangers par les Canadiens de chaque province ?

M. FIELD : Non, nous n'avons pas ces chiffres.

M. BIGG : Monsieur le président, aurons-nous l'occasion de voir ce film ? Des députés autres que les membres du Comité voudraient sans doute le voir aussi. Il serait peut-être bon de se procurer la pellicule de l'Office national du film.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Cette idée soulève une difficulté d'ordre technique. L'Office national du film a une salle de projection qui contient une trentaine de personnes. Elle offre l'avantage d'être climatisée. Il est très agréable de s'y rendre à huit heures du matin et d'assister à ces représentations. Le seul autre endroit où nous pourrions projeter ce film serait la salle de comité au coin nord-est de cet édifice, au rez-de-chaussée.

Le PRESIDENT : C'est la salle 118.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Si nous projetons un film de ce genre, j'aimerais inviter tous les députés, — non pas qu'ils viendraient tous, — afin de leur fournir l'occasion de le voir. Je crois qu'il vaudrait mieux procéder de cette façon que de le montrer pendant un dîner. Peut-être pourrait-on le représenter et inviter tous les membres des deux chambres. J'imagine que les membres du présent Comité assisteraient presque en bloc.

Le PRESIDENT : Certains membres les plus anciens de notre Comité se rappelleront que nous avons eu de très nombreuses assistances dans la salle du Comité des chemins de fer lors de belles représentations cinématographiques. Nous avons compté jusqu'à 300 ou 400 personnes.

Le comité directeur va étudier le problème. Nous allons tenir compte de cette proposition et organiser une représentation.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Monsieur le président, on vient de terminer ce film qui sera projeté devant la princesse Margaret dans quelques jours. On l'a expédié en Angleterre par avion. Elle aura un aperçu préliminaire des quelques endroits qu'elle visitera au Canada. Vous saurez, quand vous assisterez à ce film que la princesse Margaret l'a déjà vu.

M. AIKEN : Monsieur le président, je voudrais proposer quelque chose. On a posé un tas de questions d'ordre statistique. J'ai eu cet ouvrage portant sur les voyages entre le Canada et les autres pays. Il est rempli de tableaux du genre de ceux qu'ont demandé les membres. J'ignore s'ils reste encore des exemplaires de cette brochure, mais c'est une excellente source d'information. Il serait peut-être bon d'en mettre des exemplaires à la disposition des membres du Comité.

Le PRESIDENT : Je pense qu'on devrait distribuer cette brochure aux membres du Comité.

M. MARTEL : Une seule autre question, monsieur le président. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on accorde des subventions à certains organismes

en vue de publier des guides touristiques, à part les $5,000 versés à l'*Association canadienne du tourisme*, en vue d'encourager la diffusion de renseignements plus favorables à diverses régions au niveau des municipalités ou des chambres de commerce ? Je songe à des publications touristiques, supplémentaires à la réclame paraissant dans les magazines.

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Monsieur le président, pour une raison assez évidente, nous ne subventionnons pas les groupements locaux de ce genre. Il en existe à la douzaine et si nous commençons à les subventionner, nous allons être inondés de demandes. Je crois que quelques provinces ont accordé assistance à certaines entreprises régionales mais je ne puis vous fournir de renseignements exacts à ce sujet.

M. FISHER : Est-ce que M. Field va revenir devant nous ?

Le PRESIDENT : Oui.

M. FISHER : Je me demande, s'il pourrait, lors d'une prochaine réunion, nous renseigner sur la technique d'échantillonnage et la façon de donner suite aux demandes que l'Office du tourisme emploie, puis nous dire dans quelle mesure les visiteurs se sont montrés satisfaits de ces procédés.

Le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions, messieurs ?

M. MUIR *(Cap-Breton-Nord et Victoria)*: Je voudrais consigner cette question : serait-il possible de se procurer le budget publicitaire de chaque parc ?

M. HAMILTON *(Qu'Appelle)*: Nous n'avons pas de budget publicitaire pour chacun des parcs. Le programme d'annonces porte sur l'ensemble du Canada.

Le PRESIDENT : Eh ! bien, messieurs, la prochaine séance relative à ces prévisions n'aura probablement pas lieu avant vendredi prochain. Vous recevrez alors, je crois, quantité de renseignements précieux. Les membres sont libres n'importe quand, de faire des suggestions relatives à l'appel de témoins. Nous serions bien aise d'avoir votre avis.

La prochaine réunion du Comité aura lieu lundi matin, le 7 juillet prochain, alors que les trois spécialistes en sylviculture viendront témoigner. Nous aurons, j'en suis sûr, comme d'habitude, un registre complet de présence. Merci bien, messieurs.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature
1958

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCE DU LUNDI 7 JUILLET 1958

CANADA
NOV 5 1958
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'hon. Alvin Hamilton, ministre; M. G. W. I. Creighton, D.Sc., président du *Canadian Institute of Forestry;* M. R. G. Robertson, sous-ministre; M. J. D. B. Harrison, directeur de la Division des forêts; le major-général Howard Kennedy, C.B.E., M.C., M.E.I.C,, ingénieur conseil en sylviculture.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. Murphy,

Vice-président: M. Erik Nielsen,

et MM.

Aiken,
Baldwin,
Baskin,
Bigg,
Cadieu,
Coates,
Doucett,
Drouin,
Dumas,
Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*,
Godin,
Granger,
Gundlock,
Hardie,
Kindt,
Korchinski,
Latour,
Leduc,
MacRea,
Martel,
Martin *(Timmins)*,
Martineau,
McLennan,
Mitchell,
Muir *(Cap-Breton-Nord et Victoria)*,
Payne,
Pugh,
Roberge,
Richard *(Saint-Maurice-Laflèche)*,
Robichaud,
Stearns,
Villeneuve,
Woolliams—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCES-VERBAL

LUNDI 7 juillet 1958

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 10 heures et demie du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Baldwin, Baskin, Cadieu, Doucett, Fisher, Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*, Godin, Gunlock, Kindt, MacRae, Martel, Martineau, McLennan, Mitchell, Muir *(Cap-Breton-Nord et Victoria)*, Murphy, Nielsen, Payne, Pugh et Woolliams. (21)

Aussi présents: M. G. W. I. Creighton, D.Sc., président du *Canadian Institute of Forestry*, d'Halifax (N.E.); et le major-général Howard Kennedy, C.B.E., M.C., M.E.I.C., ingénieur conseil en sylviculture, d'Ottawa. *Du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales:* l'hon. Alvin Hamilton, ministre; MM. R. G. Robertson, sous-ministre; E.-A. Côté, sous-ministre adjoint; F. A. G. Carter, agent principal d'administration; et R. A. Faibish, secrétaire particulier du ministre; *et de la Division des forêts:* MM. J. D. B. Harrison, directeur; J. H. Jenkins, chef du Service des laboratoires des produits forestiers; H. W. Beall, chef du Service des travaux sylvicoles pratiques; A. Bickerstaff, sous-chef du Service des recherches sylvicoles, et S. MacCallum, comptable.

Le Comité reprend l'examen des prévisions de dépenses du ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales pour 1958-1959.

Le Comité examine de nouveau les crédits 290 à 301, ces deux crédits compris, du Budget principal des dépenses, afférents à la Division des forêts.

Le président souhaite la bienvenue au major-général Howard Kennedy, C.B.E., M.C., M.E.I.C., ingénieur conseil en sylviculture, d'Ottawa, et à M. G. W. I. Creighton, D.Sc., président du *Canadian Institute of Forestry*, d'Halifax, qui ont tous deux été convoqués comme témoins. Il annonce que l'avion d'un autre témoin convoqué pour aujourd'hui, M. J. W. B. Sisam, D.Sc., doyen de la faculté de sylviculture à l'Université de Toronto, a été retardé. Le président exprime le voeu que M. Sisam soit présent à la séance de demain, mardi.

M. Creighton et le major général Kennedy sont tour à tour appelés et interrogés.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au mardi 8 juillet 1958, à 9 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

DELIBERATIONS ET TEMOIGNAGES

LUNDI, 7 juillet 1958,
10 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

Avant d'appeler les témoins, je voudrais savoir si le Comité agrée ma proposition de verser au compte rendu, pour les étudier, certaines données touchant l'industrie touristique. Je voudrais savoir si cette idée plaît à tous. Je constate avec plaisir que le ministre est présent.

L'étude que nous faisons de l'industrie touristique est pour ainsi dire à l'ancre. A notre prochaine séance, je compte entendre des questions très pénétrantes.

Avec votre permission, je voudrais inscrire au compte rendu les noms des ministres qui ont eu l'Office du tourisme sous leur jurisdiction depuis sa création en 1934, et les sommes versées à chaque publication, journal et magazine au cours des cinq dernières années. Je voudrais aussi faire inscrire le nombre de films sur les attraits touristiques du Canada qui ont été montrés aux Etats-Unis au cours des cinq dernières années, et le nombre des causeries que les gens de l'Office du tourisme ont données aux Etats-Unis pour essayer de stimuler notre industrie du tourisme.

Si c'est possible je voudrais faire paraître au compte rendu les sommes que le tourisme rapporte actuellement au Mexique et à deux ou trois des états, comme la Floride et la Californie.

Je voudrais demander si l'on a fait une étude de l'industrie touristique de la Suisse, qui en tire aux environs d'un milliard de dollars. Nous pourrions peut-être avoir ces renseignements pour notre prochaine séance.

Messieurs, je suis au regret de vous annoncer que le professeur Sisam ne sera pas présent ce matin parce que le départ d'un avion d'Air-Canada a été contremandé.

Cependant, nous avons l'honneur d'avoir M. G. W. I. Creighton, président du *Canadian Institute of Forestry,* qui, je pense, n'est un inconnu pour personne d'entre nous. Je sais que le major-général Howard Kennedy est bien connu dans l'Ontario et aussi je crois dans tout le Canada. Ces messieurs sont ici ce matin. Etant donné que l'un de ces témoins nous est venu de l'Est, avant de les entendre, je propose que nous décidions s'il y aura lieu de siéger cet après-midi si nous ne pouvons pas en finir ce matin.

Lequel de ces messieurs aimeriez-vous que nous appelions en premier lieu? Y a-t-il des membres qui auraient des observations ou des remarques à faire?

M. ALVIN HAMILTON *(ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):* Il me faut assister à une séance du conseil des ministres ce matin, monsieur le président. Je suis heureux d'être présent pour souhaiter la bienvenue à nos deux témoins ce matin. Je sais que plusieurs des membres autour de la table désirent leur faire exprimer leurs idées sur certaines des questions à l'étude. J'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de bien prendre note de ce qu'ils diront et de bien retenir ce qu'il proposeront.

Je viens seulement d'apprendre qu'il y a une séance du conseil ce matin.

Le PRÉSIDENT: Vous avez assisté à chacune de nos séances jusqu'ici. Vous êtes pardonné pour cette fois!

M. HAMILTON: *(Qu'appelle):* Merci.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres membres qui ont des observations à faire?

M. BASKIN: Monsieur le président la question du reboisement m'intéresse. Je me demande si l'un des témoins que nous aurons le privilège d'entendre ce matin voudra nous donner des explications sur le reboisement dans les pays d'Europe, nous dire comment il s'effectue. Pourraient-ils nous donner quelques idées à cet égard?

Le PRÉSIDENT: C'est une excellente question. A-t-on d'autres observations à faire?

M. FISHER: Monsieur le président, je veux entendre M. Creighton. Je sais que le rapport présenté à la Commission Gordon par le *Canadian Institute of Forestry* lui est familier. Il représente cet organisme qui a recommandé, en particulier, d'établir un comité spécial, dans les câdres de l'administration fédérale ou en liaison avec le gouvernement fédéral, qui agirait comme comité consultatif en sylviculture en vue de la mise à exécution de certaines des recommandations faites dans le mémoire. A plus d'un point de vue, je pense, c'était là le point principal du mémoire du *Canadian Institute of Forestry* et je souhaite que le président du *C.I.F.* puisse nous fournir le plus d'éclaircissement possible à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, voudriez-vous que M. Creighton fasse un exposé?

M. FISHER: Oui s'il le veut bien, surtout en ce qui concerne ces recommandations.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Creighton, le formalisme est absent de nos séances. Il n'y a pas d'entraves comme il en existe au sein d'autres comités, et les membres sont parfaitement libres de poser des questions sur tous les sujets, sauf la politique du gouvernement. Nous voulons obtenir le plus de renseignements que nous le pouvons, surtout d'hommes comme vous. Voulez-vous faire un exposé?

DIVISION DES FORÊTS

Budget principal des dépenses	
Crédit 290. Administration	$ 139,678
Office de recherches sylvicoles—	
Crédit 291. Fonctionnement et entretien	$1,328,886
Crédit 292. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 164,283
Service des travaux sylvicoles pratiques—	
Crédit 293. Administration, fonctionnement et entretien	$ 302,780
Crédit 294. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 19,230
Crédit 295. Aide aux provinces, pour inventaires forestiers, reboisement et protection contre les incendies, conformément aux accords qui ont été ou qui pourraient être conclus entre le Canada et les provinces	$1,650,000
Crédit 296. Contributions aux provinces conformément aux accords conclus ou à conclure, avec l'approbation du gouverneur en conseil, par le Canada avec les provinces, en sommes égales à la moitié de celles que les provinces déclarent avoir dépensées pour l'aménagement de chemins ou de sentiers d'accès aux forêts en vue d'assurer une protection appropriée contre les incendies ainsi que pour d'autres aspects de la gestion forestière	$1,000,000
Crédit 297. Aide à la province du Nouveau-Brunswick pour la mise à exécution d'un programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, conformément à une entente conclue entre le Canada et ladite province	$ 600,000
Service des laboratoires des produits forestiers—	
Crédit 298. Fonctionnement et entretien	$ 750,299
Crédit 299. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 259,260
Crédit 300. Allocation à l'Association forestière du Canada	$ 20,000
Crédit 301. Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales—Rémunération et dépenses du représentant fédéral à la Commission	$ 5,575
	$6,239,991

M. G. W. I. CREIGHTON, D.Sc. *(président du Canadian Institute of Forestry)*: Monsieur le président, messieurs. Je veux d'abord vous dire que l'invitation d'être à votre séance aujourd'hui m'honore beaucoup. Je tiens à dire aussi que n'ayant aucune idée des questions qui pourraient m'être posées je suis venu sans préparation.

Mon intention est de faire quelques remarques de portée générale, puis d'essayer de répondre aux questions qui me seront posées.

Je tiens à vous dire en premier lieu que, jeune homme, sorti du collège depuis une semaine seulement, j'étais venu à Ottawa travailler pour une société de pâte et papier qui, à cette époque, avait un bureau de l'autre côté de la rue, dans l'immeuble Victoria. Chaque fois que je regardais alors par la fenêtre, j'étais toujours ému par la vue de ces édifices du Parlement. J'éprouve encore la même émotion quand je les revois. J'avoue que j'éprouvais un peu de fierté ce matin en marchant le long des allées et en regardant la belle tour de la Paix et les édifices.

Les industries forestières, le gouvernement fédéral et les services des gouvernements provinciaux considèrent tous que nos forêts et nos industries forestières jouent un rôle capital dans l'économie du pays. Nous croyons que l'on ne songe pas assez à nos forêts et à nos industries forestières. Nous considérons que les forêts et les industrie forestières, dans une grande mesure, font vivre le pays et constituent l'un des groupes d'industries qui rapportent et n'ont pas besoin d'être subventionnés par les gouvernements. Peut-être est-ce ainsi qu'il doit en être. Nous sommes très fiers de cela, mais les industries forestières prétendent depuis longtemps que, retirant autant qu'il retire des forêts, le gouvernement fédéral devrait reconnaître qu'il a la responsabilité de donner un peu plus d'aide aux industries forestières.

Lors de l'adoption de la Loi sur les forêts du Canada, nous avons tous cru que le gouvernement fédéral avait reconnu et accepté cette responsabilité. L'aide reçue grâce à la Loi sur les forêts du Canada a sûrement été bien accueillie et a fait beaucoup de bien.

Personnellement, j'ai toujours considéré que le service forestier du gouvernement fédéral devrait faire l'objet d'une plus grande attention de la part des autorités fédérales. Les fonctionnaires de ce service et l'œuvre qu'ils accomplissent sont admirés dans toutes les provinces et aussi, je pense, bien au delà des frontières du Canada.

Il n'est pas juste de faire une mention particulière d'individus ou de groupes au sein de ce ministère, mais je ne puis m'empêcher de mentionner l'œuvre des laboratoires des produits forestiers. On me dit que les laboratoires des produits forestiers se sont récemment installés dans un nouveau local, ce qui s'imposait depuis bien longtemps. Les hommes de ce groupe ont sûrement été d'un grand secours pour l'industrie forestière du pays. Quant à nous de la province de la Nouvelle-Ecosse, je sais que nous attachons un grand prix à l'œuvre des laboratoires des produits forestiers.

Dans le domaine de la photogrammétrie, les Services forestiers fédéraux accomplissent un travail admiré dans le monde entier. Ils ont sûrement aidé à faire l'inventaire forestier qui a été entrepris comme conséquence de la Loi sur les forêts du Canada.

L'aide que le gouvernement fédéral donne aux provinces dans tous les domaines de la sylviculture,—l'aménagement des forêts, l'aide aux industries forestières, et le service forestier du gouvernement fédéral,—occupe une place importante.

Dans le domaine des recherches, le gouvernement fédéral est en mesure d'accomplir ce que les provinces ne peuvent pas espérer faire. Il y a certains domaines d'activité qui nous sont accessibles à nous, dans les provinces, mais le service forestier du gouvernement fédéral est en mesure de faire du travail et de rendre des services (aux industries forestières et aux ministères provinciaux) que les ministères provinciaux ne peuvent espérer faire ou rendre.

Je profite de l'occasion pour dire que nous, dans les services provinciaux et dans l'industrie (j'ai moi-même passé un certain nombre d'années dans l'industrie), nous estimons que le service forestier du gouvernement fédéral mérite beaucoup plus d'appui qu'il n'en reçoit à l'heure actuelle.

Dans le domaine du reboisement, il se fait plus de travail dans certaines provinces que dans d'autres. Le major-général Kennedy peut vous dire beaucoup mieux que moi ce qui se fait en Ontario. J'ai vu ce qui se fait là et je sais qu'il entre beaucoup d'excellent travail et d'efforts dans le programme de reboisement, en particulier dans les terres sablonneuses érodées par le vent.

J'ai vu une petite partie du travail qui se fait en Colombie-Britannique et, naturellement, ce qui s'accomplit dans les provinces Maritimes m'est familier. Dans notre propre partie du Canada, nous avons un climat humide et la régénération naturelle y est excellente. Nous mettons des programmes de reboisement à exécution sur les terres de la Couronne et nous fournissons des arbres à planter aux propriétaires terriens. Dans ma propre partie du pays, à mon avis, si la somme d'argent qui se dépense en reboisement était dépensée en coupes d'amélioration, chaque dollar dépensé produirait probablement plus que nous n'obtenons en plantant des arbres. Cependant, l'opinion publique en général considère le reboisement comme une nécessité et, que nous considérions nous-mêmes le reboisement comme une nécessité ou non, l'opinion publique nous force de planter des arbres dans les zones dénudées.

Dans certaines des autres provinces, où le climat est plus sec, le repeuplement naturel est plus difficile à obtenir, et les projets de reboisement sont beaucoup plus importants qu'ils ne le sont pour nous du litoral de l'Est.

Quant au mémoire présenté par le *Canadian Institute of Forestry* à la Commission Gordon, il me faut avouer qu'il s'est écoulé du temps depuis que je l'ai parcouru. Je n'étais pas président de l'Institut à cette époque. M. Sisam, de l'Université de Toronto, l'était. Il est malheureux qu'il ne soit pas arrivé encore, car il aurait pu répondre à vos questions sur ce point. Il a travaillé à la rédaction du mémoire et il pourrait répondre à vos questions beaucoup mieux que moi. J'ai fait la lecture de ce mémoire et, quand je l'ai lu, j'étais d'accord avec tout ce qui y était dit. En ce moment, je dois avouer que, sans rafraîchir ma mémoire, je ne pourrais pas en parler d'une façon intelligente.

S'il y a des points particuliers qui vous intéressent, et s'il reste quelques minutes après cette séance, je me rafraîchirai la mémoire avec plaisir et discuterai les points particuliers qui vous intéressent.

Il est fort possible que le major général Kennedy se souvienne de ce mémoire un peu mieux que moi. Dans ce cas, il pourra répondre à vos questions.

M. FISHER: Voici des précisions, monsieur le président. Le mémoire recommande que le gouvernement fédéral prenne l'initiative d'établir un comité composé de sylviculteurs, d'administrateurs de forêts, d'économistes, de spécialistes en impôts, d'hommes d'affaires, de chefs politiques et des autres personnes nécessaires ou utiles qui seraient nommés par le Canada et les gouvernements provinciaux; et que l'on donne à ce comité les pouvoirs et les moyens voulus pour qu'il exerce certaines fonctions consistant, entre autres, à faire périodiquement l'analyse des données disponibles; à diriger la tâche d'énoncer les principes de l'aménagement des forêts; à commencer l'analyse de tous les obstacles qui entravent la mise en valeur des forêts; à faire des recommandations quant au rôle

du gouvernement fédéral et à celui des gouvernements provinciaux; et (c'est sur ce point particulier que je désire provoquer des commentaires) recommander les ententes ou les solutions voulues en matière d'impôts pour que soient atteints les objectifs, et trouver et recommander les moyens à prendre pour que la Loi sur les forêts du Canada devienne un instrument qui serve d'une façon plus positive à tracer la ligne de conduite du pays à l'égard des forêts.

Je reconnais que c'est là une énonciation générale, mais je connais beaucoup les gens de l'industrie forestière et je sais que, dans l'ensemble, ils sont d'avis que le gouvernement fédéral devrait agir avec plus de vigueur. Il est vrai que je suis de l'opposition, mais j'estime que le changement qui s'est produit à la direction générale du pays nous donnera peut-être une direction plus énergique. C'est pourquoi je tenais à vous faire exprimer vos points de vue, à vous, le président du *Canadian Institute of Forestry,* et à M. Sisam, qui a présenté ce mémoire.

M. CREIGHTON: Oui. je crois que tous ceux qui s'intéressent à l'industrie forestière, et sûrement tous les membres du C.I.F., estiment qu'il y aurait progrès si le gouvernement fédéral prenait plus énergiquement l'initiative dans le domaine de la sylviculture et des industries forestières. Si un comité semblable prenait naissance, il pourrait se réunir périodiquement. Il n'aurait pas à innover mais seulement à aider à appliquer la Loi sur les forêts du Canada.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions, messieurs?

M. PUGH: Comment le programme de reboisement progresse-t-il dans chacune des provinces au Canada?

Le PRÉSIDENT: Qu'entendez-vous par là?

M. PUGH: Le reboisement est-il aussi rapide que la coupe?

M. CREIGHTON: Me posez-vous cette question?

M. PUGH: Oui.

M. CREIGHTON: J'ignore si je peux vous donner une réponse positive.

Je crois que, dans certaines parties du Canada nous coupons sans doute trop d'arbres et qu'il y a d'autres parties du pays, même dans une petite province comme la mienne, où la coupe est insuffisante. En général, les forêts qu'on a coupées ne se sont pas entièrement repeuplées et ne produisent pas autant qu'elles le pourraient. Planter des arbres n'est pas nécessairement la solution. Je crois qu'avec de meilleures méthodes de coupe et moins de pertes on accomplirait plus. Nous pourrions régler les coupes de façon que nos forêts produisent naturellement. Le reboisement naturel est souvent supérieur aux résultats que l'on obtient en plantant des arbres.

Il y a des endroits où le sol est sablonneux et vulnérable au vent, où le climat est très sec et où le reboisement naturel est insuffisant; là il est nécessaire de planter.

Dans une grande partie du Canada, si les coupes sont bien réglées et si nous protégeons les forêts contre les incendies, la nature nous donnera des récoltes satisfaisantes. A beaucoup d'endroits, il y a trop d'arbres à l'acre. Nous savons qu'il nous faut, comme le cultivateur, partir avec la pioche et éclaircir les arbres pour seconder la nature.

Le public attache peut-être trop d'importance à la plantation d'arbres. A mon avis, c'est la façon de prélever les récoltes qui décidera vraiment si nous pourrons continuer de couper autant de bois que dans le passé.

Dans plusieurs parties du Canada, avec l'aménagement voulu, je crois que nous pourrions doubler et tripler les quantités que nous prenons actuellement.

J'ignore si j'ai bien répondu à votre question, monsieur, mais je ne pourrais pas y répondre d'une façon plus détaillée.

M. PUGH: Qu'avez-vous à proposer pour diminuer les pertes dont vous parlez?

M. CREIGHTON: C'est surtout un problème économique. Aux nombreux endroits où il y a plus de bois qu'il n'est possible d'en écouler, il est difficile d'en couper. Avec un meilleur réseau de routes dans les forêts, nous pourrions atteindre ces régions. Dans les parties les plus peuplées du Canada, où les forêts sont traversées par des routes, il est possible d'y retourner à des intervalles plus rapprochées et les pertes s'éliminent.

Dans nos forêts canadiennes, on trouve une grande variété d'essences. Le sapin baumier atteint sa maturité à 50 ans peut-être; l'épinette, un peu plus tard; le pin, un peu plus tard et certains bois durs aussi un peu plus tard. Si l'on attend qu'une essence particulière soit rendue à maturité et soit prête à couper l'on aura perdu les arbres à vie plus courte.

Dans le passé peut-être, la coupe a consisté à aller dans une région une fois par génération, en couper les arbres et l'oublier.

M. DOUCETT: N'est-il pas vrai que les compagnies faisant ce travail trouvent plus profitable de couper tous les arbres d'une zone plutôt que de choisir les arbres à couper comme vous le proposez? Je reconnais avec vous que c'est une bonne idée.

M. CREIGHTON: Certaines compagnies disent que c'est plus profitable, mais quand elles ont un bon réseau de routes dans leurs concessions, je crois qu'elles trouvent plus profitable d'y retourner à des intervalles plus rapprochées. A mesure que les compagnies s'éloignent vers le nord, elles commencent à s'intéresser aux régions situées près de leurs usines, car le transport devient un grand problème. Je crois que plus de compagnies se font une idée différente maintenant de ce qui est profitable.

M. DOUCETT: On devrait finir par s'entendre, mais croyez-vous qu'une certaine façon de prélever les récoltes devrait être imposée? Je crois comprendre qu'à l'heure actuelle les compagnies peuvent aller prendre à peu près tout ce qu'elles veulent à condition de respecter les grosseurs, qui font l'objet de certaines prescriptions. En ce qui concerne les essences, il leur est permis de les prendre toutes sur leur passage. J'ai vu beaucoup de ces coupes et j'avoue qu'elles étaient dévastatrices.

M. CREIGHTON: Toutes nos forêts ont subi un dépouillement sélectif dans le passé. On y prenait seulement ce qu'il y avait de mieux. On coupait le pin d'abord, comme vous le savez; puis on coupait l'épinette, puis certaines essences de bois franc. Partout au Canada, nous constatons que les forêts ont subi ce traitement. Je crois que, depuis quelques années, il se produit clairement un changement, mais il ne fait pas de doute que l'on avait tendance à ne prendre que le meilleur.

M. DOUCETT: Il y a probablement place encore à beaucoup d'amélioration.

M. CREIGHTON: Il y a encore place à beaucoup d'amélioration. J'éprouve de la sympathie pour les compagnies qui ont des exploitations forestières. Je ne crois pas qu'elles puissent modifier leurs méthodes aussi rapidement que certains d'entre nous le voudraient. Elles sont entravées dans une certaine mesure par les conditions économiques. Cependant, le seul fait que des gens se réunissent et conviennent qu'il y a place à de l'amélioration est, je pense, un signe que ce problème retient l'attention.

Quand j'étais jeune ingénieur forestier et que je venais d'entrer au service d'une compagnie de pâte de bois, je me souviens qu'on ne laissait pas un ingénieur forestier approcher d'un chantier de coupe. Nous travaillions seulement aux arpentages. Si nous approchions d'un chantier, on nous chassait. Aujourd'hui, vous constaterez que des ingénieurs forestiers sont affectés à l'aménagement des forêts par la plupart des compagnies de pâte de bois et que les hommes chargés de diriger les coupes sont des ingénieurs forestiers ayant une bonne formation technique.

M. DOUCETT: Les faits que vous venez d'énoncer, monsieur Creighton, sont une bonne preuve que l'on employait des méthodes de coupe nuisibles pour nos forêts. Les compagnies avaient un peu peur de vous parce qu'elles pensaient que vous pourriez. . . .

M. CREIGHTON: Je ne sais pas si elles avaient peur, mais je sais qu'on ne nous laissait pas approcher d'un chantier.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pugh, aimeriez-vous que M. Harrison fournisse une réponse supplémentaire à votre question et mentionne la somme que le gouvernement fédéral dépense?

M. PUGH: Je veux bien, mais auparavant pourriez-vous nous dire quelles conditions sont attachées à cet argent? Je pense que les forêts sont en premier lieu sous la juridiction des provinces. Apparemment, la commission Gordon a fait certaines recommandations. Comment au juste le gouvernement fédéral peut-il réglementer, et quelle est l'autorité fédérale à cet égard?

Le PRÉSIDENT: Le sous-ministre pourrait peut-être nous reporter à la loi sur les forêts du Canada pour donner au Comité une idée du partage des responsabilités?

M. PUGH: Oui, monsieur.

M. R. G. ROBERTSON *(sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales)*: Monsieur le président, en ce qui concerne les responsabilités, il est vrai que les ressources forestières, comme les autres ressources naturelles qui se trouvent dans les provinces, appartiennent en premier lieu aux provinces, sauf si elles les ont cédées à des entreprises privées. Le gouvernement fédéral intervient dans le domaine sylvicole seulement pour faire des recherches en sylviculture, comme le prévoit la loi sur les forêts du Canada, pour faire des recherches sur les produits forestiers et pour conclure des ententes avec les provinces afin de participer avec elles à l'exécution de programmes sylvicoles qui rendront service. Cela ne porte aucune atteinte au titre et à la juridiction des provinces sur les ressources forestières contenues dans leurs limites.

Naturellement, il y a des cas où le gouvernement est directement intéressé à titre de propriétaire. Dans les parcs nationaux, par exemple, le gouvernement fédéral est directement intéressé. Dans les deux territoires du Nord, où l'industrie forestière n'a pas pris beaucoup d'importance jusqu'ici parce que nous approchons seulement du point où ces forêts éloignées offriront un intérêt économique direct, le gouvernement fédéral est intéressé à titre de propriétaire. Jusqu'ici, l'initiative fédérale a surtout porté sur les recherches en sylviculture, les recherches sur les produits forestiers et sur des conventions avec les provinces visant à aider celles-ci dans des travaux forestiers utiles.

L'article 6 de la Loi sur les forêts du Canada dit que le ministre peut, avec l'assentiment du gouverneur-en-conseil, conclure avec toute province des accords pour la protection, la mise en valeur ou l'utilisation des ressources forestières, y compris la protection contre l'incendie, les insectes et les maladies (ce qui relève du ministère de l'Agriculture plutôt que de la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales) ; l'inventaire des forêts (il a été conclu à cet égard des conventions qui sont en voie d'exécution) ; les recherches en sylviculture (qui ont aussi fait l'objet d'accords de coopération) ; la protection des bassins hydrographiques (dont le plus bel exemple est fourni par le service forestier du versant oriental des Rocheuses, qui est particulièrement familier au major général Kennedy; il est président de ce groupe depuis plusieurs années) ; le reboisement (dont nous avons déjà parlé) ; la publicité et la dissémination de renseignements en matière de sylviculture (il s'est déjà fait beaucoup de travail à cet égard) ; la construction de routes (l'hiver dernier on a mis en marche un programme pour la construction de chemins d'accès dans les forêts) ; et la régularisation des cours d'eau dans les régions forestières (je ne connais aucune convention particulière à cet égard, mais M. Harrison pourrait peut-être en dire quelque chose) ; l'amélioration des conditions de la croissance (il s'agit vraiment là de sylviculture et de recherches en général) ; et la gestion des forêts en vue d'une production continue (il y a un service de la Division des forêts qui s'occupe de la gestion forestière et qui, je pense, a fait beaucoup de travail très utile à cet égard).

Telle est, en général, la façon dont intervient la Division des forêts du ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales et la façon dont elle s'adapte directement au partage constitutionnel des attributions entre l'autorité fédérale et les provinces.

M. Pugh s'informait du service forestier. S'il désire plus de renseignements sur les dépenses, je crois que M. Harrison pourra lui répondre.

M. PUGH: Il m'intéresserait de savoir le total des dépenses faites par année pour tout ce que vous avez mentionné.

M. ROBERTSON: Voulez-vous une décomposition par province, monsieur Pugh?

M. PUGH: En avez-vous une?

M. J. D. B. HARRISON *(directeur de la Division des forêts au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales)*: On nous a fait savoir par téléphone qu'un membre du Comité avait demandé que les sommaires, parus dans le rapport annuel du ministère pour l'an dernier fussent mis à jour.

Je dépose avec plaisir ces sommaires sur la table. Désirez-vous que je vous fasse lecture de certains des chiffres?

Le PRÉSIDENT: Combien de pages y a-t-il? Vous avez deux pages?

M. DOUCETT: Pouvons-nous en avoir deux copies?

M. ROBERTSON: A la page 80 du rapport annuel, il y a des tableaux exposant le travail accompli pour les inventaires forestiers et le reboisement et donnant les sommes versées aux divers gouvernements provinciaux en vertu des conventions forestières. Je pense que M. Harrison a pour ce tableau des chiffres qui sont plus récents d'une année.

M. HARRISON: Oui, monsieur, essentiellement. Une légère modification est apportée au dernier tableau parce que la protection contre les incendies et les chemins d'accès y ont été ajoutés.

M. PUGH: Pourrait-on me dire le total des dépenses en Colombie-Britannique, dans l'Ontario et dans le Québec?

M. HARRISON: Je dépose tout le rapport sur la table. Le voici.

PROGRES DES INVENTAIRES FORESTIERS

Genre de travaux	Superficie approximative relevée			
	Avant les accords féd.-prov.	Sous le régime des accords fédéraux-provinciaux		
		Avant 1957-1958	Année financière 1957-1958	Superficie totale relevée depuis l'inventaire initial
	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés
Levés terrestres de vérification	107,000	297,000	14,000	418,000
Photographie aérienne—				
A petite échelle	246,000	454,000	88,000	788,000
A échelle moyenne	215,000	260,000	15,000	490,000
Total	461,000	714,000	103,000	1,278,000
Cartes de base—				
A petite échelle	74,000	498,000	113,000	685,000
A grande échelle	215,000	149,000	17,000	381,000
Total	289,000	647,000	130,000	1,066,000
Levés effectués sur le terrain pour obtention de données forestières...	157,000	750,000	152,000	1,059,000
Interprétation de photographies	162,000	834,000	124,000	1,120,000
Cartes forestières	84,000	753,000	273,000	1,110,000
Rapports d'inventaires	53,000	705,000	301,000	*1,059,000

* On a cartographié des forêts couvrant une superficie d'environ 70,000 milles carrés sans préparer de rapports et le total de la superficie inventorié est donc d'environ 1,129,000 milles carrés.

REBOISEMENT EFFECTUE CONFORMEMENT AUX ACCORDS FORESTIERS

Provinces	Nombre d'arbres plantés		Superficie plantée		Superficie ensemencée	
	Année financière 1957-1958	Total jusqu'à ce jour	Année financière 1957-1958	Total jusqu'à ce jour	Année financière 1957-1958	Total jusqu'à ce jour
			acres	acres	acres	acres
Ile du Prince-Edouard.	79,000	330,000	55	266	.....	.....
Nouvelle-Ecosse	256,000	722,000	294	855	.....	.....
Ontario	.....	55,790,000	.....	55,790	.....	6,000
Manitoba	1,127,000	4,120,000	886	3,529	.....	.....
Saskatchewan	184,000	1,392,000	165	1,103	256	1,262
Colombie-Britannique .	.....	11,949,000	.....	14,160	.....	.....
TOTAL	1,646,000	74,303,000	1,400	75,703	256	7,262

LOI SUR LES FORETS DU CANADA

VERSEMENTS FÉDÉRAUX AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX EN CONFORMITÉ DES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

Provinces	Inventaires forestiers		Reboisement		Protection contre l'incendie	Chemins d'accès	Totaux		
	Au 31 mars 1957	Année financière 1957-1958	Au 31 mars 1957	Année financière 1957-1958	Année financière 1957-1958	Année financière 1957-1958	Au 31 mars 1957	Année financière 1957-1958	Au 31 mars 1958
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
T.-N.	.....	.....	.....	.....	33,912.96	2,872.11	.....	36,785.07	36,785.07
I.-P.-E.	.....	.....	69,603.10	16,036.23	1,518.15	.....	69,603.10	17,554.38	87,157.48
N.-E.	296,629.24	10,920.51	5,013.97	3,929.78	20,532.27	14,140.70	301,643.21	49,523.26	351,166.47
N.-B.	111,782.69	17,545.31	.....	.....	36,862.32	29,832.88	111,782.69	84,240.51	196,023.20
Ont.*	1,538,953.89	220,632.64	572,219.67	19,788.20	152,598.20	249,247.12	2,111,173.56	642,266.16	2,753,439.72
Man.	306,745.04	19,390.10	42,190.10	11,273.50	42,049.23	118,213.76	348,935.57	190,926.59	539,862.16
Sask.	228,162.97	23,774.11	11,813.33	2,098.50	49,502.72	95,056.04	239,976.30	170,431.37	410,407.67
Alb.	480,860.61	58,518.88	.....	.....	62,095.77	23,642.19	480,860.61	144,256.84	625,117.45
C.-B.	2,454,815.17	462,389.82	137,180.60	.....	100,928.38	77,362.95	2,591,995.77	640,681.15	3,232,676.92
Totaux	5,417,949.61	813,171.37	838,021.20	53,126.21	500,00.00	610,367.75	6,255,970.81	1,976,665.33	8,232,636.14

* Les montants relatifs à l'Ontario ont été rectifiés en fonction des remboursements que cette province a faits et qui ont été versés au Fonds du revenu consolidé.

Provinces	Conventions pour pulvérisation aérienne		
N.-B.	2,264,270.56	985,729.44	3,250,000.00
C.-B.	.....	83,926.89	83,926.89
Totaux	2,264,270.56	1,069,656.33	3,333,926.89
Grands totaux	8,520,241.37	3,046,321.66	11,566,563.03

M. PUGH: Et le Québec?

M. HARRISON: Le Québec ne participe à aucune de ces conventions.

M. PUGH: Le Québec n'a reçu aucun versement pour quoi que ce soit? Il n'y eu aucun accord de conclu avec le Québec?

M. HARRISON: Aucune convention forestière n'a été conclue avec le Québec.

M. FISHER: A l'heure actuelle, les recherches en biologie forestière, pathologie et entomologie, sont concentrées au Service des sciences du ministère de l'Agriculture. A mesure que l'étude de ces problèmes s'approfondit, ne serait-il pas avantageux de placer toutes les recherches forestières sous l'administration du même service qui s'occupe des problèmes de sylviculture à la Division des forêts? Je voudrais demander aux deux témoins qui dirigent la Division des forêts du ministère s'ils peuvent exprimer des opinions là-dessus. Avez-vous des opinions là-dessus, monsieur Creighton?

M. CREIGHTON: Etant donné, monsieur, que ces deux divisions ont grandi séparément, la question est hypothétique. Si je ne connaissais absolument rien de la question, je serais d'avis qu'il serait avantageux de tout placer sous une même direction. Mais les deux divisions ont grandi séparément et leur fusion pourrait causer une certaine désorganisation, des malaises et du ressentiment. J'ignore s'il serait bon d'essayer de les réunir. Je suis disposé à examiner les deux côtés de la question, mais si tout était à créer je serais carrément d'avis qu'une seule direction serait à souhaiter.

M. FISHER: Qu'en pensez-vous, mon général?

Le major général HOWARD KENNEDY, C.B.E., M.C., M.E.I.C. *(ingénieur conseil en sylviculture)*: Je suis en faveur du système actuel, car l'agriculture obtient beaucoup plus aisément de l'argent que la sylviculture. Le ministère de l'Agriculture possède aussi des laboratoires splendides et un personnel vraiment de premier ordre. Je ne crois pas que la collaboration entre ces deux groupes suscite des difficultés suffisantes pour justifier un changement à l'heure actuelle. Si le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales se donnait des laboratoires, il se trouverait à doubler des installations que le ministère de l'Agriculture devrait sans doute continuer d'avoir. J'estime que des laboratoires à grande capacité de travail et ayant un bon personnel représentent un grand actif, et que, pour l'avenir, il importe de les rendre encore plus forts au besoin au lieu d'en créer de nouveaux.

M. FISHER: Est-il juste, monsieur le président, de poser cette question au chef de la Division des forêts?

LE PRÉSIDENT: Je suis porté à croire que vous touchez à la ligne de conduite du gouvernement.

M. FISHER: Le sous-ministre pourrait-il nous dire si la fusion a été envisagée au cours des trois ou quatre dernières années?

M. ROBERTSON: Oui, monsieur le président, cette question a été discutée de temps en temps. Comme M. Creighton et le général Kennedy l'ont dit, il y a du pour et du contre. On peut soutenir que les recherches et les travaux sylvicoles devraient englober tous les aspects de la sylviculture, y compris la biologie et l'entomologie forestières. D'autre part, on peut soutenir avec beaucoup de raison qu'il y a un grand avantage à concentrer à un seul endroit l'entomologie, que ce soit l'entomologie agricole ou l'entomologie forestière, et les questions biologiques, que ce soit la biologie agricole ou la biologie forestière. Beaucoup des spécialistes affectés à l'entomologie agricole sont précisément ceux dont on a besoin pour l'entomologie forestière. Et comme le général Kennedy l'a dit aussi, il est bon de constituer des laboratoires travaillant à la solution de problèmes communs. Les problèmes dont nous parlons sont des problèmes communs à l'agriculture et à la sylviculture.

Il me semble que le mieux, comme on a fait jusqu'ici, est d'assurer la conjugaison la plus étroite possible des deux organismes, avec le minimum de double emploi, afin d'obtenir un rendement maximum du système actuel. Oui, on a étudié de temps en temps la question de savoir s'il faut conserver ce système.

M. FISHER: M. Kennedy a dit que l'agriculture, étant plus populaire, a reçu plus d'encouragement populaire au cours des années. Le sous-ministre voudrait-il dire s'il partage cette opinion?

M. ROBERTSON: Monsieur le président, je préfère m'abstenir de répondre à cette question.

M. FLEMING: *(Okanagan-Revelstoke)*: Il semble bien évident que les recherches en agriculture et les recherches en sylviculture dans ces trois catégories sont complémentaires et que leur séparation entraînerait une confusion d'intérêts.

M. ROBERTSON: Voulez-vous répéter cette question, s'il vous plaît?

M. FLEMING *(Okanagan-Revelstoke)*: Si les recherches en agriculture et les recherches en sylviculture sont rassemblées, on ne pourrait pas les séparer sans établir une liaison entre les deux divisions. Le gros des recherches en biologie et en entomologie forestières se fait actuellement dans un seul ministère.

M. ROBERTSON: Supposez-vous que les recherches en sylviculture iraient au ministère de l'Agriculture?

M. FLEMING *(Okanagan-Revelstoke)*: Non. Je crois comprendre que le gros des recherches se fait déjà là.

M. ROBERTSON: Non, monsieur le président. J'ai peut-être donné une fausse impression. Le ministère de l'Agriculture poursuit des recherches en biologie forestière et en entomologie, maladies, insectes et le reste. Mais toutes les autres recherches en sylviculture se font à la Division des forêts.

M. FLEMING *(Okanagan-Revelstoke)*: Si le travail était séparé entre le ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales et le ministère de l'Agriculture, il faudrait une liaison quelconque entre les deux, tandis que les deux travaillent déjà ensemble et qu'aucune liaison n'est nécessaire.

M. ROBERTSON: C'est parfaitement exact, monsieur le président. Ou bien l'on aurait une section complète d'entomologie forestière et une section complète d'entomologie agricole, ce qui serait un dédoublement dans une certaine mesure; ou bien la sylviculture fournirait ce service à l'agriculture et il faudrait une plus grande liaison en entomologie. Il faut établir une liaison ou dédoubler.

M. FLEMING *(Okanagan-Revelstoke)*: Une augmentation des dépenses.

M. ROBERTSON: Tout juste. Je tiens à faire observer, monsieur le président, que la collaboration est très intime entre les deux ministères et que l'on est à prendre des dispositions pour loger ensemble les investigateurs scientifiques des deux ministères à un certain nombre d'endroits pour améliorer cette liaison.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, quand j'ai dit tantôt que la question posée au chef de la division des forêts touchait la ligne de conduite du gouvernement, je voulais dire qu'il faudrait la poser au sous-ministre en l'absence du ministre.

M. FISHER: Les accords découlant de la Loi sur les forêts au Canada — ceux actuellement en vigueur — furent négociés en novembre 1956, je crois, et dureront d'avril 1957 au 31 mars 1962.

M. ROBERTSON: Ce n'est qu'une partie des accords. Il y a des accords pour l'inventaire des forêts, pour le reboisement et pour la protection contre les incendies. Elles n'ont pas commencé en même temps.

M. FISHER: Ceux-ci portent sur la protection contre les incendies, je crois.

M. ROBERTSON: Je crois que c'est exact.

M. HARRISON: Oui, pour une durée de cinq ans, je crois.

M. FISHER: Quel a été, dans l'ensemble, l'accueil fait à ces accords? La satisfaction est-elle générale du côté des provinces et y a-t-il eu des demandes de prolongation?

M. HARRISON: Je ferais mieux d'expliquer brièvement les différentes sortes d'accords. Le principal apport du gouvernement fédéral, sous le régime de l'accord de 1952, était de l'aide pour l'inventaire des forêts, plus précisément pour les levés devant permettre de faire l'inventaire des forêts. Ce programme a eu un succès extraordinaire. Les provinces en ont été très enchantées. Sept provinces avaient jugé bon de participer à ces accords et il est généralement reconnu, je crois, que les relevés d'inventaire se sont trouvés accélérés et se sont faits deux fois plus rapidement, ou presque deux fois, en sorte que ces sept inventaires provinciaux sont maintenant complets. Il reste un ou deux rapports à paraître, mais les données existent et ces provinces n'ont maintenant pour ainsi dire, qu'à tenir ces inventaires à jour. Un inventaire ne se fait pas une fois pour toutes, car, comme vous le savez, il survient des changements à cause des coupes, de la croissance et des accidents qui se produisent constamment.

Quant au reboisement, ce programme vise uniquement le reboisement par ensemencement et par plantation d'arbres, et non le reboisement naturel. Les contributions financières sont plus petites. Nous aidons à l'établissement de nouvelles pépinières. Des subventions sont versées pour les zones repeuplées, ces étendues étant des terres vacantes de la Couronne, situées hors des concessions forestières. Il s'est fait un peu d'ensemencement. Un certain nombre de provinces semblent avoir été désireuses d'accepter cette aide.

Les accords pour la protection contre l'incendie ont commencé il y a deux ans, le gouvernement fédéral devant fournir $500,000 cette année-là, $750,000 l'année suivante et $1,250,000 chacune des trois années subséquentes et ces montants devaient être divisés entre les neuf provinces participantes. Le partage de ces montants se fait selon une formule arrêtée lors d'un entretien des représentants des provinces avec le sous-ministre à Ottawa en 1956. Cette aide est donnée pour l'acquisition de matériel. Elle n'est pas destinée aux opérations ordinaires de protection ou de lutte contre les incendies. Pour autant que nous sachions, elle a été extrêmement utile. De toute façon, la part fournie par le gouvernement fédéral l'an dernier a toute été dépensée et, comme résultat net, le gouvernement fédéral aura contribué en cinq ans pour un total de 5 millions de dollars à l'acquisition de moyens supplémentaires de protection contre les incendies, les provinces, en général, fournissant une part égale. C'est une assez forte contribution. Toutes les contributions se font à parts égales, sauf un petit montant pour la construction de chemins, car dans ce cas la part du gouvernement fédéral est de 25 pour cent parce que les chemins ne servent pas seulement à la protection contre les incendies mais aussi à d'autres usages.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous devrions entendre un exposé du général Kennedy? Cela vous va-t-il?

Des VOIX: Oui.

Le major-général KENNEDY: Monsieur le président, messieurs. Je n'ai pas eu l'avantage de naître en Nouvelle-Ecosse et je ne pourrai donc pas m'exprimer avec toute l'éloquence de l'orateur précédent. Nous ne savions pas au juste quelle tournure prendrait la discussion ici aujourd'hui et je crois qu'aucun de ceux qui ont été convoqués ne s'était préparé. Les remarques que je vais faire seront donc un peu décousues.

Avant d'entrer dans le sujet, cependant, je voudrais dire que M. Sisam m'a téléphoné de Toronto pour me demander de vous faire part du regret qu'il éprouve de ne pas être ici, et de vous dire qu'il sera heureux d'accepter si vous désirez qu'il vienne exprimer ses vues à d'autres séances. Donc, si vous désirez entendre M. Sisam à des séances subséquentes et si vous l'avertissez assez longtemps d'avance, il s'engage à prendre le train la prochaine fois et il sera sûrement ici.

En faisant un exposé général, je pense qu'il convient d'examiner ensemble la genèse des différentes méthodes forestières des provinces.

Les ressources naturelles, forêts, potentiels hydrauliques, mines, etc., furent données aux provinces lors de la Confédération comme sources de revenus. Ces dernières s'aperçoivent en général maintenant que, par suite de l'augmentation des frais de protection contre les incendies et des autres dépenses, ces sources produisent relativement peu de revenus. Si l'on prend le total de ces revenus des provinces et si on le compare aux revenus indirects que touche le gouvernement fédéral par les impôts grevant les entreprises forestières, on constate que l'enjeu du gouvernement fédéral dans l'industrie forestière est grand. Cela vaut la peine d'être examiné.

La dernière fois que j'ai fait partie d'un groupe qui étudiait une comparaison de ces revenus, il s'agissait d'un mémoire que l'Association forestière du Canada préparait pour le présenter au ministère du Nord canadien. Nous étions alors arrivés à la conclusion (et deux ou trois bons économistes travaillaient avec nous) que, pour chaque dollar de revenu tiré des forêts par les provinces sous forme de contribution de l'industrie à la protection contre les incendies ou de droits de coupe ou d'autres revenus, le gouvernement fédéral percevait environ $11 en impôts. Naturellement, on juge alors que le gouvernement fédéral devrait participer beaucoup plus qu'il ne le fait, au financement du soin nouveau que nous prenons des forêts, car c'est un soin nouveau que nous prenons d'elles maintenant. Comme M. Creighton l'a dit, ceux d'entre nous qui se considèrent comme des sylviculteurs étaient regardés avec beaucoup de suspicion, même il y a 20 ans. Il y a 25 ans, si l'un de nous osait exprimer publiquement ses idées, on le taxait de subversion.

Nous en sommes maintenant au point de pouvoir exprimer ouvertement nos idées, en assemblée, et nous en profitons dans plusieurs des provinces. Au soin nouveau dont les forêts sont l'objet doit correspondre un nouveau mode de financement pour les forêts. Cela nous amène à la question de savoir ce que le gouvernement fédéral peut faire. En réalité, l'administration des forêts, leur protection et le reste sont indéniablement du ressort des provinces, mais il y a deux domaines particuliers où le gouvernement fédéral peut apporter une aide formidable à nos forêts.

Naturellement, les recherches scientifiques nous viennent les premières à l'esprit. Le gouvernement fédéral possède de vastes et très utiles laboratoires, pour étudier les différents maux qui affligent nos forêts, insectes, maladies, champignons et autres parasites, et il est manifestement le mieux en mesure de poursuivre de telles recherches scientifiques. Pour certaines des petites provinces, il serait terriblement dispendieux de monter les laboratoires et de recruter les hommes de science dont le gouvernement fédéral dispose. Ces hommes de science sont rares et ils ne pourraient pas appartenir à toutes les provinces à la fois.

Quand on parle de recherches, je crois qu'il faut les diviser en deux catégories. Il y a les véritables recherches scientifiques, qui vont au fond des choses et qui ne sont pas susceptibles d'être entreprises par les provinces ou d'être à leur portée. Il y a aussi ce qu'on pourrait appeler l'analyse des données, qui consiste à faire l'estimation des dépenses, à trouver de meilleurs moyens, comme pour le chauffage des camps par exemple. Cela relève peut-être de

l'industrie, et aussi des provinces si elles veulent s'en charger. Quant aux recherches scientifiques pures, je crois que le gouvernement fédéral doit s'en charger et qu'elles doivent continuer de s'étendre et il y aura probablement une augmentation constante des dépenses à faire pour les laboratoires et le personnel.

Je voudrais féliciter le gouvernement de ce qu'il a accompli cette année, et en particulier de ses subventions à des organismes comme l'Association forestière du Canada. C'est un organisme bénévole, entretenu surtout par l'industrie, ou en grande partie soutenu par l'industrie. J'ignore si c'est en grande partie ou non. Mais les différents gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral lui fournissent de l'argent. Cette année, le gouvernement fédéral a doublé sa contribution, la portant de $10,000 à $20,000. C'est du moins le montant qu'il y a dans les prévisions de dépenses et je présume qu'il sera adopté. Et je désire exprimer des remerciements au nom des sylviculteurs et des gens qui s'intéressent aux forêts, en particulier les membres de l'Association forestière du Canada.

Le gouvernement fédéral aide aussi dans le domaine des inventaires, mais à mon avis le plus grand service à rendre aux sylviculteurs provinciaux est d'aider à construire des routes principales. Je n'aime pas l'expression "chemins d'accès", qui peuvent conduire là où l'on ne veut pas aller, et je préfère parler de routes principales pour ouvrir nos grandes vallées. Pour pratiquer vraiment la sylviculture au Canada, il faut des routes dans les forêts. Nous coupons trop de bois dans certaines regions parce que les routes manquent dans d'autres régions où la forêt a atteint ou dépassé la maturité. Si l'on manque de routes, c'est que l'on manque de gens qui en construisent et qui aient juridiction pour le faire.

La plupart des routes dans les forêts sont construites par des entreprises privées. Dès qu'une route est ouverte, le public s'en sert et il se livre des batailles d'un bout à l'autre du Canada, dans chaque province, autour du droit d'utiliser les chemins privés construits dans les forêts publiques. Si le gouvernement fédéral partageait avec les gouvernements provinciaux le coût de la construction de routes principales, tout en laissant l'industrie payer sa part, le public pourrait utiliser ces routes. Les différents gouvernements provinciaux seraient alors en mesure d'obliger l'industrie à mieux administrer les forêts.

M. Creighton a voulu dire, je pense, que l'industrie coupe encore des arbres non parvenus à maturité quand il y a plus loin des arbres qui ont dépassé la maturité et qui se perdront parce qu'il n'y a pas de routes. Nos forêts n'ont pas toute la protection voulue dans bien des cas parce que les routes manquent.

Je voudrais demander avec instance que l'on aide les provinces et l'industrie à construire des routes principales dans les vallées vierges. Je ne parle pas des chemins utilisés par les chantiers de coupe. J'estime que chacun de nos grands bassins hydrographiques devrait être ouvert. Les provinces seraient alors en mesure d'obliger l'industrie à adopter de meilleures méthodes de coupe.

On a posé certaines questions au sujet d'un mémoire présenté à la Commission Gordon par le *Canadian Institute of Forestry*. M. Fisher, je crois, a demandé si nous appuyions le mémoire du *Canadian Institute of Forestry*.

Le hasard a voulu que je fusse l'un des membres de cet organisme qui ont présenté ce mémoire à la Commission. Ceux qui étaient présents et qui ont aidé à le présenter, inutile de le dire, l'appuient encore.

Quant au comité consultatif dont la création était proposée dans ce mémoire, il existe un comité semblable, plus petit, en Ontario. Ce fut l'une des recommandations faites à la commission royale il y a quelques années. Nous avons constaté que ce comité consultatif avait produit de très bons résultats tout en n'ayant nul autre pouvoir que celui de conseiller. Ce serait un organisme des plus utiles qu'un comité bien représentatif, dont les membres

connaîtraient et étudieraient les problèmes fondamentaux d'ordre économique ou administratif qui se posent pour les gouvernements et les industries forestières. On aurait ainsi un groupe de gens intéressés à l'aménagement de nos forêts, mais désintéressés en ce sens qu'ils n'auraient pas la responsabilité de dépenser les deniers provinciaux ou fédéraux, et qui seraient en mesure de conseiller.

En Ontario, ce comité siège une fois par mois. Le ministre lui demande son avis sur les problèmes qu'il a à régler. Le comité le conseille non seulement sur ces problèmes particuliers, mais aussi sur tout sujet qui, à son avis, exige une intervention quelconque. Parfois, nous déconseillons une mesure projetée et parfois nous approuvons certaines mesures que le ministre songe à prendre et au sujet desquelles il demande notre avis. Il est très précieux pour lui d'avoir un groupe de l'extérieur, un comité de citoyens qui retourne et examine les problèmes en tous sens avant de faire ses recommandations.

Le ministre n'est pas tenu d'accepter ces recommandations, mais le comité joue parfois le rôle du feu rouge avertisseur de danger quand on a l'intention d'accomplir un acte qui, plus tard, pourrait exiger de sérieuses modifications. D'autre part, le ministre reçoit beaucoup d'encouragement à l'égard des actes sensés qu'il accomplit et qui ne reçoivent pas l'approbation d'une certaine partie du public, car il peut dire qu'il avait obtenu l'approbation de son comité consultatif.

Je ne crois pas avoir d'autres remarques utiles à faire, mais je serai heureux de répondre aux questions que l'on voudra me poser.

M. NIELSEN: N'ayant pas lu moi-même le rapport de la Commission Gordon, je voudrais savoir de quels pouvoirs il est proposé de revêtir ce comité-là. Est-il question de créer cet organisme par une loi et de l'investir de certains pouvoirs?

Avant de poser ma deuxième question, je devrais peut-être faire une observation. La création d'un comité consultatif semblable serait un précédent désirable ou indésirable. D'autres services du gouvernement pourraient alléguer qu'ils ont des secteurs particuliers de l'économie nationale à mettre en valeur et qu'eux aussi ont besoin de comités consultatifs. Je songe à un comité consultatif pour la mise en valeur du Nord, par exemple, ou à un comité consultatif pour les musées, ou encore pour les ressources hydrauliques.

Il est peut-être à craindre qu'une fois investi de pouvoirs par une loi ce comité consultatif n'assume directement, d'une façon intentionnelle ou non, des pouvoirs appartenant en réalité au ministre compétent, ou au gouvernement.

Cette observation faite, peut-être le major-général Kennedy voudra-t-il dire ce qu'il penserait si le comité dont la création a été recommandée prenait la forme d'un organisme bénévole, d'une sorte de commission royale permanente pour l'avancement des industries forestières au Canada, et qui aurait peut-être un peu d'aide du trésor fédéral pour se réunir une fois l'an, s'il le juge à propos.

Un tel comité bénévole serait peut-être préférable au comité devant son existence à une loi organique.

Telles sont les deux questions entre lesquelles j'ai glissé une observation dont le major-général Kennedy voudra peut-être dire ce qu'il pense.

Le major-général KENNEDY: Quant à savoir si le comité devrait se constituer de lui-même ou être créé par une loi, je crois qu'il faudrait le revêtir d'un caractère qui soit plus que celui d'organisme bénévole. M'est avis que ce comité devrait posséder un caractère officiel en ayant des membres nommés par décret du conseil ou autre instrument de ce genre. D'autre part, il ne devrait posséder aucun pouvoir exécutif ou administratif. Il devrait uniquement conseiller.

Prenons pour modèle le genre de comité qui existe dans la province d'Ontario, dont les membres ne reçoivent aucune rémunération autre que leurs déboursés. S'ils sont convoqués à une assemblée à Toronto, on leur rembourse leurs dépenses. La dernière assemblée de ce comité a eu lieu aux abords du parc Algonquin. Ses membres sont allés voir ce qui se passe là. Il y a là des circonstances particulières qui vont probablement inspirer une recommandation au ministre lors de la prochaine assemblée vendredi.

Dans un cas semblable, quand le ministre a demandé au comité d'examiner un cas particulier, les membres ont droit au remboursement de leurs dépenses. L'empressement que l'on met à servir au sein de ce comité m'a toujours étonné.

M. NIELSEN: Pardonnez-moi de vous interrompre. Mais pourquoi désirez-vous créer par une loi un comité qui ferait un travail semblable à celui que vous faites en ce moment?

Le major-général KENNEDY: C'est que j'ai constaté que le *Canadian Institute of Forestry* ou l'Association forestière du Canada ou tout autre organisme bénévole ne parvient pas toujours à pénétrer dans le cabinet de travail du ministre. Je crois qu'il serait bien préférable que le comité proposé soit créé par un décret du conseil et que ses réunions soient convoquées par entente préalable entre son président et le ministre.

M. NIELSEN: En supposant que ce comité soit créé, êtes-vous d'avis que ses recommandations devraient être nécessairement acceptées par le gouvernement?

Le major-général KENNEDY: Non. Il est arrivé que des recommandations faites au gouvernement provincial aient été rejetées. En hommes pratiques, les membres du comité n'en ont pas conclu que ces recommandations étaient mauvaises, mais ils se sont rendu compte que de simples citoyens comme eux ne saisissent pas toujours l'aspect politique d'une question. Une proposition peut me sembler parfaitement raisonnable, à moi H. Kennedy, mais pour des raisons politiques la mesure que je voudrais voir mettre à exécution ne s'adapte pas à l'ensemble de la situation.

M. NIELSEN: Je ne veux pas que l'on me croie opposé à la formation d'un comité semblable. J'examine simplement les autres aspects et les résultats à attendre.

Si l'on recommande de créer un comité qui, j'ose dire, serait émasculé, dont le gouvernement pourrait à discrétion accepter ou rejeter les recommandations, pourquoi le créer par une loi?

Le major-général KENNEDY: Il est reconnu que le comité de l'Ontario a été d'un grand secours pour le ministre. Malheureusement, le ministre qui s'est le plus servi de ce comité vient de démissionner. Il tenait beaucoup à ce que le comité siégeât régulièrement pour étudier les problèmes qu'il avait à régler comme ministre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Nielsen, la façon dont le major-général Kennedy défend le caractère que l'on propose de donner à ce comité revient à dire, je crois, que l'on donnerait ainsi plus de prestige au comité. Ai-je raison?

Le major-général KENNEDY: Oui, et le comité aurait aussi une raison pour approcher du ministre. Il y tant de cerveaux fêlés qui . . .

M. NIELSEN: Je comprends. Vous ne voulez pas que ce comité soit dans la catégorie des cerveaux fêlés.

M. MARTEL: Nous avons entendu . . .

M. NIELSEN: Avec la permission du président, j'invite M. Creighton à répondre aux questions que j'ai posées.

M. CREIGHTON: Monsieur le président, dans ma province il y un comité semblable qui fonctionne depuis plusieurs années. Je sais qu'il a été d'un grand secours pour le ministre tout comme le major-général Kennedy a dit que l'était le comité de l'Ontario.

Dans notre province, c'est un comité bénévole. Le ministre lui-même en choisit les membres parmi les sylviculteurs et les sportsmen de notre association de produits forestiers. Il compte ordinairement une douzaine de membres, qui ne sont pas rémunérés. C'est un comité tout à fait bénévole. Il a été d'un grand secours pour le ministre, dont il a appuyé les décisions à l'égard de certains problèmes. Le ministre convoque le comité pour lui faire discuter un problème. Il n'accepte pas toujours les recommandations, lui non plus, et personne ne s'attend qu'il le fasse. Le comité discute à fond le pour et le contre de chaque question, puis le ministre fonde sa décision sur l'avis qu'il reçoit. Je sais qu'il attache du prix aux avis de ce comité. Je pense qu'un comité semblable aiderait le ministre fédéral.

Il n'est pas absolument nécessaire, à mon sens, que les membres soient nommés par décret du conseil, mais je pense que le comité jouirait d'un peu plus de prestige s'ils l'étaient.

M. NIELSEN: Merci beaucoup.

M. MARTEL: Nous avons entendu le major-général Kennedy nous dire que beaucoup des régions boisées n'étaient pas facilement accessibles actuellement. Je voudrais savoir si les futures récoltes sont en danger dans ces régions inaccessibles.

Je voudrais aussi poser une question touchant le coopération avec les provinces. J'ai entendu le major-général Kennedy dire que les forêts étaient directement sous la juridiction des provinces, mais que l'on voudrait plus de coopération dans le domaine des recherches scientifiques. Si je comprends bien, aucune convention n'a été conclue jusqu'ici avec la province de Québec et je voudrais savoir si l'on a la coopération du ministère des Terres et Forêts de la province de Québec. La province de Québec possède un très bon ministère des Terres et Forêts. Je présume que, de temps en temps, le gouvernement fédéral communique avec ce ministère et je voudrais savoir s'il obtient sa coopération.

M. ROBERTSON: M. Harrison pourrait peut-être répondre à cette question.

M. HARRISON: Monsieur le président, en ce qui concerne les chemins d'accès —je sais que la major-général Kennedy n'aime pas cette expression—et donc en ce qui concerne les routes menant dans les forêts, il est exact, comme on l'a déjà dit, qu'il y a au Canada ce qu'on appelle des forêts productrices. J'entends par là des terres boisées capables de produire du bois marchand. Certaines de ces forêts ne sont pas encore accessibles. Il y en a d'autres auxquelles on accède seulement avec les plus grandes peines. Ces forêts ne peuvent faire l'objet d'aucune sorte de gestion tant que les moyens de communication ne seront pas meilleurs.

Les moyens de communication sont importants à deux points de vue. En premier lieu, ils permettent de couper les arbres qui ont dépassé la maturité et de laisser croître les plus jeunes.

L'autre point de vue est celui de la protection, non seulement contre les dangers entomologiques et pathologiques, mais ce qui est plus important encore, contre les incendies. Quand nous pouvons arriver vite à la scène d'un incendie, nous pouvons généralement le maîtriser, mais s'il nous faut des jours pour y arriver, nous serons probablement en présence d'une conflagration une fois rendus. Il existe un très grand danger à ce point de vue.

D'autre part, le problème est formidable à cause de la curieuse nature de notre pays. Si l'on regarde la carte, la population est toute entière au bas et les forêts sont en haut. Les distances sont très grandes.

On a réalisé de grands progrès. On a considérablement amélioré des exploitations forestières en y construisant des routes, mais il reste une énorme somme de travail à accomplir.

Quant à la coopération dans la province de Québec, il est vrai que la province de Québec n'a pas jugé à propos de participer à une seule de ces conventions d'aide financière. D'autre part, les différents services de recherches et autre ont un bureau régional près de Québec depuis un grand nombre d'années. Je suis très heureux de dire que nos relations avec le ministère des Terres et Forêts et avec l'école de génie forestier de l'Université Laval sont excellentes. On nous prête tout le concours possible et l'on s'intéresse vivement à nos travaux. A mon avis, la situation est très excellente.

M. BALDWIN: Monsieur le président, n'est-il pas vrai qu'aucune coupe de bois n'a été autorisée jusqu'ici dans les parcs nationaux, sauf moyennant des permis restreints accordés dans le parc national de Wood Buffalo?

M. ROBERTSON: C'est exact, monsieur le président. Il y a une, ou deux petites exceptions. Le service des parcs effectue ce qu'on appelle des "coupes d'assainissement" pour garder les forêts en bon état. Mais il y a un ou deux parcs, comme celui de Yoho, où il y avait des concessions forestières avant la création de ces domaines en parcs. Elles ont subsisté. Cette réserve faite, ce que vous venez de dire est exact.

M. BALDWIN: Une ou deux concessions ont été accordées dans le parc national de Wood Buffalo. En ce qui concerne l'exposé fait par M. Harrison, je crois que l'inventaire conjoint du potentiel forestier a été complété, du moins dans le nord de l'Alberta. Je me demande si cet inventaire a été étendu au parc de Wood Buffalo. J'ai essayé d'obtenir des renseignements à ce sujet et je me demande s'il existe un inventaire des ressources forestières du parc national de Wood Buffalo?

M. ROBERTSON: Monsieur le président, cet inventaire n'aurait pas été fait sous le régime de la convention conclue avec l'Alberta. La division des forêts a elle-même commencé récemment à soumettre les futaies du parc de Wood Buffalo à une analyse plus poussée que jamais auparavant parce qu'il a été constaté qu'il y a dans ce parc de Wood Buffalo beaucoup d'arbres trop vieux qui devraient être abattus. C'est ce qui se fait à l'heure actuelle selon des méthodes de contrôle. J'ignore si M. Harrison pourrait vous fournir plus de détails sur ce qui a été fait ou ce qui est en train de se faire.

M. HARRISON: Nous ne sommes pas encore en mesure, monsieur le président, de vous fournir des chiffres complets pour toutes les forêts des parcs. On a fait ce qu'on appelle "un relevé global" des concessions forestières dont vous avez parlé. Nous savons à peu près combien de bois il y a. Des études plus complètes ont été faites depuis un an ou deux, mais on n'a pas fini d'analyser les résultats. Ce travail est complété par des recherches visant à établir quels sont les potentiels de croissance et autres caractéristiques. Ces chiffres serviront de guides pour l'administration des ressources dans ces régions. Je regrette de ne pas encore être en mesure de fournir des chiffres complets.

M. KINDT: Nous avons parlé de routes principales. Je voudrais poser deux questions.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a dit "routes de mise en valeur".

M. KINDT: Voici ma première question. Comment se partage la responsabilité entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour la construction d'une route à l'ouest de Longview, en Alberta, par l'entremise de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales?

Le major-général KENNEDY: Je suis président de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales depuis sa formation.

L'accord de réciprocité entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta touchant l'activité de la commission n'a pas été conclu tant pour les forêts elles-mêmes que pour utiliser les forêts afin de régulariser la rivière Saskatchewan.

Comme vous le savez probablement, les glaciers qui fournissent une grande partie de son débit à la rivière Saskatchewan en été disparaissent ou diminuent de grosseur. Certains de ces glaciers ont déjà disparu. Il en résulte qu'il faut agir pour ralentir le ruissellement et faire pénétrer l'eau dans le sol pour qu'elle s'écoule plus lentement pendant l'été. C'est l'idée première qui a fait instituer la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales.

Une convention, fondée sur des lois concurrentes, prévoit que le gouvernement fédéral fournira tout l'argent pour construire la route mentionnée. Le montant fourni est de $6,300,000. Cet argent a servi à construire toutes les routes percées à travers les réserves forestières et à exécuter les autres travaux nécessaires, comme la construction d'abris pour les gardes-forestiers, les moyens de communication (par postes de radio à haute fréquence et autrement), et à faire l'acquisition du matériel nécessaire à l'entretien du parc. Cette route a été construite, comme M. Harrison l'a mentionné, pour permettre d'accéder aux régions les plus éloignées. Les routes ou artères principales servent deux fins, d'abord les besoins de l'administration, et ensuite la constitution et l'entretien subéquent du parc. Nous croyons posséder un réseau très complet de routes. Sur le montant de $6,300,000, nous avons dépensé environ 5 millions de dollars pour les routes.

Si l'oeuvre de la commission vous intéresse, il vous plaira sûrement d'apprendre en passant que ces routes se sont révélées rentables, en ce sens qu'avant d'être sillonnée de routes cette région n'avait jamais produit un revenu annuel supérieur à $75,000 avec ses forêts et ses pâturages. Depuis la construction d'un réseau de routes (environ 900 milles de routes, dont 275 milles de routes que j'appelle des artères principales et les autres des routes secondaires), le revenu de cette région est au palier de $600,000 par année. Ce revenu provient de la vente du bois, des exploitations minières et pétrolières, et des pâturages. Il y a environ 33,000 animaux sur les pâturages de la région.

Cette augmentation a fort surpris les deux gouvernements à cause de la nature de la convention. Le maximum pour l'entretien avait été fixé à $300,000 par année, dont le gouvernement fédéral devait fournir $175,000 et le gouvernement provincial, $125,000. Le gouvernement provincial s'était engagé à remettre au gouvernement fédéral tout revenu de surface en dépassement de $125,000. En moins de trois ans, le gouvernement fédéral touchait plus que $125,000 par année. Ce montant a grossi d'année en année. Afin de rectifier la situation, la province a pris à sa charge tous les frais d'administration et d'entretien depuis 1952. En 1955, nous avons fini nos dépenses d'immobilisations. La province finance maintenant toutes les opérations de la Commission des Rocheuses orientales. Elle fournit assez généreusement de l'argent pour construire de nouvelles routes pénétrant dans d'autres vallées, etc.

M. KINDT: Je voudrais poser une question supplémentaire. Je conclus de ce que vous avez dit, mon général, que la province a maintenant pris à sa charge la route à l'ouest de Longview?

Le major-général KENNEDY: Oui, entièrement.

M. KINDT: Y compris la partie qui traverse la zone du service forestier du versant oriental des Rocheuses?

Le major-général KENNEDY: Oui. Notre artère principale commence à Coleman et va jusqu'à . . .

M. KINDT: Ce n'est pas de cette route que je parle. Je parle de votre artère principale. La route dont vous parlez va du nord au sud?

Le major-général KENNEDY: Oui.

M. KINDT: Je parle de l'autre route qui est une route toute-circulation et dont peuvent se servir les gens qui vont vers l'ouest depuis High River jusqu'à Banff en empruntant l'artère principale en route.

Le major-général KENNEDY: Oui. Cette route est une route inférieure. Elle a coûté $3,000 du mille. On a construit cette route parce que la chaîne de montagnes Kananaskis est si haute qu'il était impossible de la franchir. Il nous fallait un réseau de chemins d'accès pénétrant dans cette région, à Sheep Creek, à Johnson Creek, à Jumping Point Creek, etc. Nous avons beaucoup de chemins d'accès.

M. KINDT: Nous ne parlons pas de la même route. Cette route qui part de Longview, qui se raccorde à votre artère principale allant du nord au sud à travers la réserve forestière, c'est la route secondaire venant de Longview et elle est dans un état terrible. Les gens de ma circonscription s'en plaignent hautement.

Le major-général KENNEDY: Si cette route est à l'extérieur des frontières du parc, la municipalité en est responsable. Toute route en dehors de la réserve forestière est municipale. Notre juridiction ne s'étend pas au-delà des frontières du parc, sauf une exception.

M. KINDT: Je parlerai de cette exception si je puis obtenir la parole.

Monsieur la président, la route dont je parle est une route pour les gens de la région et sert peut-être une demi-douzaine de fins différentes. Sa principale fonction concerne probablement les recherches sylvicoles et les ressources forestières. Cette route sert aux gens qui vont pêcher dans la région et aussi à ceux qui se rendent dans la région de Banff.

Or, appartient-il au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial ou au gouvernement municipal d'améliorer cette route? Il semble exister des doutes là-dessus.

Le major-général KENNEDY: Le gouvernement fédéral n'a rien à y voir. Tout ce qui se trouve à l'intérieur de la réserve forestière est sous la juridiction de la province.

M. KINDT: C'est la situation actuelle par suites de l'entente intervenue?

Le major-général KENNEDY: Oui.

M. KINDT: Je crois que c'est la réponse à ma question.

M. NIELSEN: Monsieur le président, je voudrais m'enquérir d'un sujet différent si on en a fini avec la question à l'étude.

Je voudrais interroger M. Harrison sur un ou peut-être sur plusieurs points, si on me le permet. M. Harrison nous dirait-il de quelle formule la Division des forêts se sert pour calculer les subventions accordées aux provinces pour la protection des forêts contre l'incendie?

M. HARRISON: Cette formule tient compte de deux facteurs: l'étendue de forêts que la province a à protéger, ce qui donne l'étendue du problème, et la moyenne annuelle des dépenses faites par la province pour la protection contre l'incendie. Ces deux données sont établies séparément et chacune est considérée comme 100. Nous calculons une série de pourcentages dans ces deux colonnes. Ces pourcentages sont ensuite additionnés deux à deux et l'on en tire la moyenne.

Cela donne la proportion du total qui sera attribuée à chaque province et il ne reste plus qu'à multiplier pour traduire cette proportion en dollars.

M. NIELSEN: Le deuxième facteur de votre formule, monsieur Harrison, est la moyenne annuelle dépensée par la province pour la protection contre l'incendie?

M. HARRISON: C'est exact.

M. NIELSEN: Je présume alors que le deuxième facteur repose sur le principe que c'est aux provinces avant tout qu'il appartient d'avoir soin de leurs forêts? Est-ce exact?

M. HARRISON: Je devrais apporter une précision au sujet de cette formule. Une entente spéciale a été conclue dans le cas de l'Ile du Prince-Edouard: il s'agit d'un montant fixe de $5,000 je crois.

Je devrais peut-être fournir la formule en détail. Les contributions comprennent deux éléments: *a*) chaque province reçoit 2 p. 100 du total, sauf l'Ile du Prince-Edouard qui reçoit $5,000 par année. Les montants sont calculés. Ils sont soustraits du total; *b*) le reste du total de la contribution fédérale est réparti entre les provinces (excepté l'Ile du Prince-Edouard) selon des proportions dont la liste est établie avec *x*) la moyenne des dépenses faites par chaque province pour la protection des forêts contre les incendies de 1952 à 1954 (et la moyenne des trois années subséquentes), exprimée en pourcentage du total desdites dépenses faites par toutes les provinces et avec *y*) la superficie des forêts de chaque province exprimée en pourcentage de la superficie totale des forêts de toutes les provinces.

En ce qui concerne les zones reboisées, je mentionne en passant que nous reconnaissons deux grandes catégories de forêts. Il y a celles que nous appelons productrices, qui pourraient produire du bois marchand, et les non productrices, c'est-à-dire les étendues qui ont des arbres mais où la végétation affronte de telles dfficultés que l'on ne peut jamais espérer en obtenir du bois marchand. En appliquant cette formule, on donne aux forêts productrices deux fois la valeur attribuée aux forêts non productrices.

M. NIELSEN: Alors, l'observation que j'ai faite au sujet du deuxième facteur est-elle juste? Monsieur le président, peut-être que cette question devrait être adressée au sous-ministre, car on peut la considérer comme touchant les prérogatives du gouvernement. Ai-je raison de dire que le deuxième facteur est là pour indiquer que ce sont les provinces qui, en premier lieu, sont responsables de la protection des forêts?

M. HARRISON: La responsabilité de protéger les forêts repose toute entière sur les provinces.

M. ROBERTSON: Je crois savoir à quoi M. Nielsen veut en venir. Telle n'est pas la principale raison. La présence de ce facteur a deux raisons. On a d'abord jugé qu'une province faisant elle-même beaucoup de travail pour la protection des forêts contre l'incendie avait droit à plus d'aide qu'une province n'en faisant pas beaucoup. En d'autres mots, le principe est d'aider ceux qui s'aident eux-mêmes. En second lieu, on a voulu obtenir l'assurance que ce degré minimum de protection ne serait pas diminué par suite de l'aide donnée par le gouvernement fédéral. On n'avait pas l'intention d'augmenter les charges des provinces.

M. NIELSEN: Puis-je poser la question suivante à M. Harrison? A-t-on jamais songé à faire intervenir l'autre facteur que constituent les ressources économiques dont une province dispose pour bien protéger ses forêts?

M. HARRISON: Il existe bien des moyens pour essayer d'arriver au mode de répartition de plus juste entre les provinces. Nombre de formules différentes furent étudiées au cours des deux ou trois ans qui précédèrent l'entrée en vigueur

des accords. Celle que nous avons adoptée nous a semblé la plus juste qand elle fut présentée lors d'une réunion, tenue ici à Ottawa, et rassemblant des représentants de toutes les provinces. Cette réunion était présidée par notre sous-ministre. Tous convinrent que cette formule était aussi juste qu'on pouvait souhaiter. Elle était acceptable pour les provinces.

M. NIELSEN: Alors, la réponse à ma question est non.

M. ROBERTSON: C'est juste.

M. NIELSEN: Alors, monsieur le président, puis-je demander au major-général Kennedy ce qu'il pense de la formule actuellement employée pour les subventions destinées à la protection des forêts que les provinces reçoivent?

Le major-général KENNEDY: Je dois admettre que je ne l'ai pas étudiée. Je l'ai simplement acceptée et je n'ai aucune opinion à exprimer à ce sujet dans le moment. Je suppose que je pourrais m'enrouler une serviette autour de la tête et l'étudier pendant quelque temps. C'est la première fois que je me rends compte de son principe. Je n'y avais pas songé.

M. NIELSEN: Vous ne tenez pas à exprimer une opinion?

Le major-général KENNEDY: Non, pas au pied levé, car je pourrais me tromper.

M. NIELSEN: Est-ce que je pourrais poser la même question à M. Creighton?

M. CREIGHTON: Je suis personnellement d'avis que la formule est juste. Une fois qu'on a mis un pied dans la porte, on est comme le chameau; on veut y passer la tête et ensuite tout le corps. Mais la formule elle-même est juste et raisonnable.

M. NIELSEN: M. Harrison ou un autre fonctionnaire pourrait-il me dire, pour le ministère, quel genre de travail s'accomplit, s'il s'en accomplit, au nord du 60e parallèle en ce qui concerne l'inventaire des forêts?

M. HARRISON: Depuis quatre ou six ans, le Service des forêts de la Division des régions septentrionales et des terres coopère en envoyant une équipe faire des relevés à certains endroits dans le Yukon. Il s'est fait un peu de travail le long de la rivière aux Esclaves. La majeure partie du travail, cependant, s'est faite le long de la rivière à la Paix qui, naturellement, est au sud de 60e parallèle.

En janvier 1957, la Division des forêts a été invitée à accélérer les relevés et à se charger de faire des recommandations touchant la gestion des forêts dans les territoires du Nord. Nous y avons envoyé deux équipes l'an dernier et une l'année précédente.

M. NIELSEN: A quels endroits?

M. HARRISON: Le long des cours inférieurs de la rivière aux Esclaves et de la rivière Liard et le long du cours supérieur de la Liard, dans la région de l'extrémité nord du lac Watson. Ce sont les principales zones mises à l'étude. Il s'est aussi fait du travail le long du Mackenzie. On a fait beaucoup de cartographie à l'aide de photographies aériennes et on a classifié des forêts uniquement à l'aide de photographies aériennes. Nous commençons par obtenir une carte fournissant des points de repère, puis des photographies. Nous avons des experts capables de classifier les forêts à l'aide de ces photographies. Ils déterminent si elles sont peuplées, en général, de bois tendre ou de bois dur. Ils le font avec une grande précision. Ils peuvent aussi juger la hauteur moyenne des arbres, ce qui conduit au diamètre moyen, et ils peuvent établir la densité du peuplement. Les futaies sont classées de cette façon. Les cartes ainsi préparées indiquent les zones de jeunes pousses et les zones dénudées. Mais nous

sommes assez bien renseignés sur l'emplacement des forêts. Par exemple, nous avons beaucoup de renseignements sur la Peel et la Snare. La Peel, comme vous le savez, coule très loin au nord et se jette dans le Mackenzie.

M. NIELSEN: Et la Snare?

M. HARRISON: La Snare? Je ne puis vous le dire. Mais dans l'ensemble, nous possédons beaucoup de renseignements, assez pour nous permettre de dresser une estimation préliminaire de la quantité de bois présente. Il nous répugne de livrer ces estimations préliminaires. En mesurant sur les photographies aériennes, nous faisons des estimations directes et plus précises, et nous avançons bien dans ce travail. Mais nous aimons bien aller faire un peu de contrôle sur le sol même pour confirmer les observations faites en premier lieu sur les photographies, et confirmer l'estimation des diamètres en mesurant des échantillons sur le sol. Je ne puis vous dire quelle est au juste la superficie déjà étudiée de cette façon.

M. NIELSEN: En attendant que vous trouviez ces renseignements, monsieur Harrison, pourrait-on nous dire si le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest reçoivent des subventions pour la protection des forêts selon la même formule que les provinces?

M. ROBERTSON: Non.

M. HARRISON: Non.

M. NIELSEN: De quelle mesure se sert-on pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest?

M. ROBERTSON: On me permettra de répondre. Les forêts de ces deux parties du pays sont régies et administrées par le gouvernement fédéral et, par conséquent, aucune convention n'est nécessaire ni possible. Le gouvernement fédéral s'en occupe directement. Je crois que M. Harrison a maintenant les renseignements que M. Nielsen demandait.

M. HARRISON: Le sommaire que j'ai sous les yeux, monsieur le président, comprend le parc national de Wood Buffalo. Jusqu'à la fin de 1957, on avait cartographié 32,815 milles carrés de couvert forestier, et estimé les quantités dans 7,585 milles carrés, dans le parc national de Wood Buffalo et dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans le territoire du Yukon, 22,090 milles carrés de forêts ont été cartographiés et l'on a estimé le contenu de 18,750 milles carrés.

M. NIELSEN: Quelle quantité de bois vos estimations indiquent-elles jusqu'ici?

M. HARRISON: Dans toute cette région?

M. NIELSEN: Dans les 18,000 milles carrés où l'estimation a été faite.

M. HARRISON: Au Yukon?

M. NIELSEN: Oui, s'il vous plaît.

M. HARRISON: Je n'ai malheureusement pas ce chiffre sous les yeux.

M. NIELSEN: Pourrions-nous l'obtenir?

M. HARRISON: Il y a un nombre très considérable de secteurs différents. Le long de la rivière Stewart, la quantité de bois tendre assez gros pour le sciage est de 359 millions de pieds. Puis le long de la route de l'Alaska, nous avons estimé qu'il y avait 400 millions de pieds. Les quantités dans les Territoires du Nord-Ouest vous intéressent-elles aussi?

M. NIELSEN: En posant ces questions, mon intention était de mettre le Comité en présence du fait qu'il y a environ 500 millions de pieds-planche de bois marchand dans le seul territoire du Yukon.

M. ROBERTSON: Il y en a plus que cela, monsieur le président.

M. NIELSEN: C'était en 1947.

M. HARRISON: Il y en a beaucoup plus que cela. Les deux chiffres que je vous ai donnés forment un total d'environ 760 millions de pieds.

M. NIELSEN: Il semble que vous êtes à faire d'intéressantes recherches.

M. HARRISON: Le long de la rivière McQuesten au centre du Yukon, 39 millions; dans les environs des rivières Teslin et Big Salmon, environ 51 millions; dans le voisinage du lac Ethel, de la rivière MacMillan et du cours supérieur de la rivière Stewart, environ 83 millions.

M. BALDWIN: Avant de perdre votre place, monsieur Harrison, nous diriez-vous quelle quantité vos explorations ont révélée jusqu'ici dans le parc national de Wood Buffalo?

M. HARRISON: Dans la partie du parc national de Wood Buffalo formée par le delta de la rivière à la Paix, 200 millions de pieds linéaires.

M. NIELSEN: Une autre question pendant que vous y êtes, monsieur Harrison. Se fait-il quelque chose ou des décisions ont-elles été prises en ce qui concerne le reboisement dans le Yukon?

M. HARRISON: Au Yukon, l'aménagement des grandes forêts n'est pas encore commencé. Dans le parc national de Wood Buffalo, il l'est. On a parlé du reboisement à plusieurs reprises. Le grand problème que pose l'aménagement d'une forêt où il y a beaucoup d'arbres ayant dépassé la maturité est de n'abattre que ces arbres pour protéger les jeunes arbres et les laisser atteindre leur pleine taille. C'est là le grand problème. Dans certains cas, ce problème est urgent parce que les arbres sont si vieux qu'ils mourront avant longtemps de vieillesse.

Naturellement, cet aspect du problème retient l'attention quand il s'agit de coupes. En même temps, nous étudions les moyens à prendre pour assurer le repeuplement par semis naturel, ou pour protéger les jeunes pousses bien établies qui peuvent se trouver parmi les grands arbres. C'est de cette façon que l'on procède généralement dans tout le Canada, et aussi sans doute dans le Yukon et dans le Nord. La plantation proprement dite d'arbres n'a pas été entreprise là et ne le sera peut-être pas avant longtemps. L'aménagement des forêts est le grand problème.

M. NIELSEN: Permettez-moi, monsieur le président, de faire une simple observation. Au début de ses remarques, M. Harrison a dit qu'il n'y avait pas de grands débouchés pour le bois du Yukon. Si vous me le permettez, je voudrais attirer votre attention sur un point. Dans 20 ou 30 ans, il est possible qu'un grand nombre de mines soient exploitées dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Or, il n'y a à peu près pas de bois marchand dans la vallée du fleuve Mackenzie et dans les zones minéralisées de cette contrée. Par conséquent, le débouché pour le bois du Yukon, où il y en a tant, sera la vallée du Mackenzie et les parties de l'Alaska qui ne sont pas facilement accessibles par le fleuve Yukon. Nous estimons donc que le bois de ce territoire revêt une importance capitale pour notre économie. L'intérêt national nous commande de regarder 20 ou 30 ans en avant et de conserver ou aménager ces forêts avec autant de prévoyance qu'on fait dans le reste du Canada.

M. HARRISON: Je vous assure que c'est précisément ce que nous nous efforçons de faire en collaboration avec la Division des régions septentrionales et des terres. La cartographie est un premier pas en vue d'établir où sont les forêts et de quelles essences elles sont composées. Et ce travail doit être étendu à toute la région aussi rapidement que possible. Dans notre division, je vous assure que nous sommes très conscients de cette responsabilité. Expédier du bois de certaines de ces régions coûte très cher. Voulez-vous que je continue de vous donner les chiffres pour la rivière la Paix?

Le PRÉSIDENT: S'il le désire.

M. HARRISON: Dans la plaine d'alluvions de la rivière à la Paix, en amont du delta, il y a environ 600 millions. Le total estimatif le long du cours inférieur de la rivière à la Paix est considérable, 1,800 millions. Il se fait du travail dans les monts Birch au sur de la rivière à la Paix, mais je n'ai pas encore ces chiffres.

M. FISHER: Il y a une douzaine d'autres questions que je veux poser à nos témoins spéciaux et je regrette de ne pas avoir pu les poser. Je ne veux pas accaparer le temps. Est-ce que je pourrais leur donner lecture de ces questions et, si nous avons une autre séance avec eux, ils pourront y répondre.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. FISHER: La première question intéresse aussi M. Baskin. Les témoins pourraient-ils dire quel succès, dans l'ensemble, a eu le repeuplement artificiel qui a été tenté à beaucoup d'endroits sur d'anciennes terres agricoles, et quelles mesures le gouvernement fédéral pourrait prendre pour encourager cette sorte de reboisement?

Je voudrais savoir aussi s'ils jugent que le gouvernement fédéral pourrait prendre certaines mesures particulières pour encourager l'utilisation des essences de bois dur au Canada, ce qui est un problème fondamental pour l'industrie de la pâte et du papier?

Ensuite, on prévoit que les forêts seront de plus en plus fréquentées comme lieux récréatifs, ce qui posera des problèmes de plus en plus grands pour les industries forestières et pour les gouvernements provinciaux, en ce qui concerne la faune, la pêche et la chasse. D'après le témoin, le gouvernement fédéral pourrait-il faire plus qu'il ne fait à l'heure actuelle pour aider à résoudre ces problèmes, qui deviennent de plus en plus graves?

J'ai plusieurs questions à poser au général Kennedy touchant l'avenir du pin blanc. On a dit que l'impôt sur le revenu avait eu un effet déplorable sur l'avenir du pin blanc en rendant peu attrayant de détenir des terres de la Couronne pour y faire pousser de nouvelles récoltes de bois. Voudrait-il exprimer une opinion là-dessus?

Je voudrais aussi lui demander de commenter la déclaration faite par M. Bedell, de la division fédéral des forêts, qui a dit qu'il y aurait quatre mesures à prendre pour s'assurer d'abondantes coupes futures de pin blanc?

Certains sylviculteurs ont dit que les campagnes de combat, contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette par exemple, offraient un danger en ce qu'elles tendaient à prolonger les épidémies, c'est-à-dire à faire durer le problème, tandis que, sans intervention, ces problèmes se résoudraient d'eux-mêmes, mais peut-être pas de la bonne façon. Je voudrais aussi des opinions là-dessus.

Le comité spécial du Sénat qui étudie la question de l'utilisation des terres siège de temps en temps. Le témoin juge-t-il cette sorte d'enquête utile du point de vue sylvicole? Si oui, quel rôle proposerait-il aux membres du Comité ou aux députés de jouer dans ce genre d'enquête?

Dans les régions les plus éloignées où nous avons des ressources forestières, comme au Yukon et plus particulièrement dans le nord de l'Ontario, le vieillissement et la dégénérescence posent un problème particulier. Ont-ils des remarques à faire quant aux mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour combattre ce problème grandissant?

Je voudrais poser d'autres questions touchant la politique fiscal du gouvernement fédéral et ses répercussions sur les provinces qui n'ont pas assez d'argent

pour exécuter ces travaux. C'est un point soulevé par le général Kennedy. Certains arguments ont été avancés par M. A. M. Moore, de la *Canadian Tax Foundation*, qui semble rejeter, du point de vue économique, toute l'idée du rendement continu, idée qui est fondamentale en sylviculture. Je voudrais que les témoins commentent en particulier ce point de vue. Il semble y avoir conflit entre le point de vue économique de celui qui fait la récolte et le point de vue du sylviculteur, qui envisage une succession perpétuelle de récoltes. Il me plairait d'entendre des commentaires là-dessus.

J'aurais d'autres questions secondaires à poser à ce sujet, mais tels sont les principaux points sur lesquel j'aimerais que nos témoins, qui sont des experts, expriment leurs idées plus tard.

Le PRÉSIDENT: Eh! bien, messieurs, il est presque midi et demi et, vu que nous aurons le professeur Sisam demain, je propose que le Comité se réunisse demain au lieu de siéger cet après-midi. J'espère que nos deux hôtes distingués seront aussi présents demain. Demain, la séance s'ouvrira à 9 heures précises.

M. NIELSEN: Est-ce qu'il convient aux témoins que nous reportions à demain la séance de cet après-midi?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'une autre séance suffira.

M. FISHER: Oui, une séance je crois. Je voudrais que M. Sisam soit ici, car sans vouloir amoindrir la valeur de ces deux témoins-ci, il possède une grande expérience de la sylviculture dans le monde entier. Il a des points de vue qui nous seront très précieux et, à eux trois, ces messieurs vont rendre la séance très fructueuse.

M. BASKIN: L'arrivée du président des Etats-Unis n'entrera-t-elle pas en conflit avec cette séance?

Le PRÉSIDENT: Cela ne devrait faire aucune différence.

M. DOUCETT: Au nom du Comité, je voudrais remercier les deux témoins, le major-général Kennedy, et M. Creighton, président du *Canadian Institute of Forestry*, du temps qu'ils nous ont donné aujourd'hui et de la franchise avec laquelle ils ont répondu aux questions. Je suis certain que les membres qui sont assis autour de cette table seront enchantés s'ils reviennent nous éclairer encore plus sur ce très important sujet, qui concerne les grandes ressources que le Canada possède.

Des VOIX: Bravo! Bravo!

Le PRÉSIDENT: Un mot avant votre départ. L'autre jour, pendant l'étude des crédits de la Division des régions septentrionales, M. Kindt a eu une réflexion intéressante quand il a dit qu'il faudrait qu'une région dont la mise en valeur est commencée conserve l'argent qu'elle produit. Si d'autres membres veulent donner suite à cette idée, je crois que nous aurons une discussion très intéressante et très conforme à la mission du Comité.

Je vous remercie messieurs. Nous nous réunirons à 9 heures précises demain matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCE DU MARDI 8 JUILLET 1958

Prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

Le major-général Howard Kennedy, C.B.E., M.C., M.E.I.C., ingénieur-conseil en sylviculture; MM. G. W. Creighton, D.Sc., président du **Canadian Institute of Forestry**; H. C. McQuillan, député; R. G. Robertson, sous-ministre; J. D. B. Harrison, directeur de la Division des forêts et J. H. Jenkins, chef du Service des laboratoires des produits forestiers.

Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P.
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, 1958

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. Murphy,

Vice-président: M. Erik Nielsen

et MM.

Aiken
Baldwin
Baskin
Bigg
Cadieu
Coates
Doucett
Drouin
Dumas
Fleming **(Okanagan-Revelstoke)**
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Kindt
Korchinski
Latour
Leduc
MacRea
Martel
Martin **(Timmins)**
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir **(Cap-Breton-Nord et Victoria)**
Payne
Pugh
Roberge
Richard **(Saint-Maurice-Laflèche)**
Robichaud
Stearns
Villeneuve
Woolliams—35.

Secrétaire du Comité:

Eric H. Jones.

PROCÈS - VERBAL

Mardi 8 juillet 1958

(13)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 9 heures du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Baskin, Cadieu, Coates, Doucett, Dumas, Fisher, Fleming **(Okanagan-Revelstoke)**, Gundlock, Kindt, Latour, Leduc, MacRae, Martel, Martineau, McLennan, Murphy, Nielsen, Payne, Pugh et Villeneuve. (20)

Aussi présents: M. G. W. I. Creighton, D.Sc., président du **Canadian Institute of Forestry**, d'Halifax (Nouvelle-Ecosse); le major-général Howard Kennedy, C.B.E., M.C., M.E.I.C., ingénieur-conseil en sylviculture, d'Ottawa et M. H. C. McQuillan, député **du Ministère du Nord canadien et des ressources nationales:** MM R. G. Robertson, sous-ministre; E.-A. Côté, sous-ministre adjoint et R. A. Faibish, secrétaire particulier du ministre; de **la Division des forêts:** MM. J. D. B. Harrison, directeur; J. H. Jenkins, chef de la Division des laboratoires des produits forestiers; H. W. Beall, chef du Service des travaux sylvicoles pratiques; A. Bickerstaff, chef adjoint de l'Office des recherches sylvicoles et S. MacCallum, comptable.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépense du Ministère du Nord canadien et des ressources nationales pour l'année 1958-1959.

Les crédits 290 à 301 inclusivement du Budget principal des dépenses, se rapportant à la Division des forêts, sont étudiés de nouveau.

Le président annonce que M. Sisam, qu'on avait convoqué, lui a fait savoir qu'il ne pourrait se rendre à l'invitation du Comité.

On interroge de nouveau le major-général Kennedy et M. Creighton. Sur la proposition de M. Payne, M. le député H. C. McQuillan est invité à témoigner. Il parle de certains problèmes forestiers qui se présentent en Colombie-Britannique et on lui pose des questions à ce sujet.

Au cours des délibérations, M. Murphy, qui est obligé de s'absenter pendant quelque temps, est remplacé par M. Doucett.

A 10 heures et demie du matin le Comité reçoit la délégation de la Chambre des représentants du Nigéria, composée de MM. D. C. Ugwu, L. S. Fonka, J. S. Tarka, Mallam Muhtari et Sarkai Bai. M. T. R. Montgomery, greffier adjoint de la Chambre, présente ces messieurs au Comité et le président leur exprime ses voeux de bienvenue.

Après nouvelle étude les crédits susmentionnés de la Division des forêts sont réservés. Le major-général Kennedy et MM. Creighton et McQuillan se retirent.

Le Comité reprend l'étude du crédit 303 du budget principal des dépenses et du crédit 588 du budget supplémentaire se rapportant à l'Office du tourisme du gouvernement canadien.

M. Robertson soumet certains tableaux présentant des données statistiques sur le fonctionnement de l'Office du tourisme qui avaient été demandés préalablement. Il est ordonné que ces tableaux soient versés au compte rendu des délibérations du Comité.

A 10 h. 55, le Comité s'ajourne vendredi 11 juillet 1958, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,

ERIC H. JONES.

TÉMOIGNAGES

MARDI 8 juillet 1958,

9 heures du matin.

Le président: Messieurs, je vois que nous avons le quorum. Nous en étions aux crédits 290 à 301 des prévisions budgétaires de la Division des forêts. Hier nous avons entendu le major-général Howard Kennedy et M. Creighton, président du **Canadian Institute of Forestry,** et ces messieurs sont de nouveau parmi nous ce matin. Certaines questions ont été posées hier auxquelles ils sont maintenant en mesure de répondre.

M. Sisam ne pourra malheureusement pas venir aujourd'hui parce qu'il est pris ailleurs, et demain, évidemment, nous ne pourrons pas siéger à cause de la visite du président Eisenhower. Vendredi M. Sisam doit assister à une autre réunion, et samedi il quitte Ottawa. Nous devrons donc nous passer de son témoignage.

Désirez-vous entendre toutes les réponses à vos questions afin qu'elles soient consignées au compte rendu? De qui voudriez-vous entendre les réponses à vos questions monsieur Fisher?

M. Fisher: J'aimerais que chaque témoin réponde à chacune de mes questions.

Le président: Vous êtes prêt, général Kennedy?

Le major général Howard Kennedy, C.B.E., M.C., M.E.I.C. (ingénieur-conseil en sylviculture): Je n'ai pas devant moi la liste des questions. Pourrait-on me les poser une par une?

M. Fisher: Tout d'abord, monsieur le président, j'aimerais que ces messieurs me disent ce que, selon eux, le gouvernement fédéral pourrait faire pour encourager les fabricants de pâte et de papier à employer des bois durs.

Le major-général Kennedy: En réponse à votre question, je crois que dans ce domaine le gouvernement fédéral peut surtout aider en faisant faire des essais par ses laboratoires des produits forestiers ou en leur faisant participer à des expériences. Je crois bien par conséquent que M. Jenkins est mieux placé que moi pour répondre à votre question.

Le gouvernement pourrait également apporter de l'aide dans le domaine de la publicité. Nous savons que bien des sociétés canadiennes pourraient utiliser des quantitées beaucoup plus importantes de bois dur qu'elles ne le font à l'heure actuelle. Si elles s'intéressent moins à ce bois qu'à celui des conifères c'est tout simplement parce qu'il ne se prête pas au transport par flottage. Toutefois, maintenant que les forêts exploitables s'éloignent, les bois durs deviennent plus intéressants. Pour citer un exemple, j'ai appris dans les six semaines qui viennent de s'écouler que la société **Howard Smith,** qui fabrique du papier fin dans ses moulins de Cornwall, a découvert qu'elle pouvait employer jusqu'à 70 p. 100 de bois dur.

M. Fisher: Pour fabriquer du papier fin?

Le major-général Kennedy: Oui, elle fabrique tout un assortiment de papiers fins, de papiers d'impression et ainsi de suite. Ainsi, même si les fibres du bois dur sont plus courtes que celles du bois tendre, de l'épinette en particulier, ce bois peut néanmoins servir à la fabrication de tous les articles pour lesquels on emploie actuellement des conifères. Je crois qu'il s'agirait avant tout de faire de la publicité et de tenter des expériences afin de démontrer que les bois durs peuvent être employés en même temps que les conifères parce que la plupart de ces fabriques ont des installations qui conviennent uniquement aux bois tendres. Pour qu'elles puissent employer à la fois du bois dur et du bois de conifère, elles devraient effectuer certaines modifications d'ordre technique.

M. Fisher: Est-ce que les fabriques de papier de l'Est du pays peuvent utiliser du bouleau jaune?

Le major-général Kennedy: Oui, ainsi l'**International Paper** de Hawkesbury a modifié ses installations afin d'utiliser tous les bois durs y compris le bouleau jaune et le bouleau blanc. On se sert surtout du bouleau jaune pour faire des placages, des parquets et des meubles; on ne l'utilise pas beaucoup pour la fabrication de la pâte.

M. Fisher: Est-ce que l'anthracnose qui sévit dans cette région aura des conséquences en ce qui concerne la fabrication de la pâte?

Le major-général Kennedy: L'anthracnose n'améliore certainement pas la situation mais c'est une maladie qui s'attaque surtout aux arbres qui ont atteint la maturité et dont on se servirait pour faire des placages ou du bois de construction. D'ailleurs la maladie s'est également déclarée dans l'Est de l'Ontario.

M. Pugh: Quelle est cette maladie?

M. Fisher: C'est un mystère!

Le major-général Kennedy: Depuis quelques années le bouleau dépérit dans l'Est du Canada et dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Personne n'en connaît précisément les causes. D'après les apparences il pourrait s'agir d'une maladie causée par un virus. Nous ignorons pourquoi elle se manifeste et nous ne savons pas comment la combattre. Le fait est que le bouleau est en train de dépérir et ce sont en général les arbres qui ont atteint la maturité, les plus grands arbres, qui meurent.

M. Pugh: Je ne savais pas au juste de quoi il s'agissait.

M. Dumas: Je crois, monsieur le président, que si l'on n'utilise pas davantage les bois durs pour la fabrication de la pâte c'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord on peut en faire un meilleur usage; ensuite, la transformation de ces bois en pâte reviendrait trop cher dans certains cas, et puis il y a la question du poids. Les frais de transport seraient très élevés car on peut difficilement transporter le bois dur par flottage.

Le major-général Kennedy: Oui, mais prenez le cas de certaines papeteries du Sud de l'Ontario et du Québec qui font venir leurs conifères de l'autre versant des montagnes. Ils ont du bois dur tout près de chez eux et les moyens de transport se sont améliorés depuis une vingtaine d'années pour les fabriques situées dans les plus anciennes zones de l'industrie.

M. Dumas: Oui, les fabriques des cantons de l'Est, de Hawkesbury, de la Pointe-Gatineau, de Trois-Rivières etc., pourraient utiliser des quantités considérables de ce bois.

Le major-général Kennedy: Oui, ainsi la nouvelle usine de la société Singer à Thurso utilisera presque uniquement du bois dur.

M. Fisher: Quel effet ce changement aura-t-il à la longue sur l'économie des forêts d'arbres qui servent à la fabrication de la pâte et du papier.?

Le major-général Kennedy: Cela devrait avoir un effet très favorable. Le volume des forêts de conifères est beaucoup plus considérable que celui des forêts d'arbres à bois dur. Ces dernieres sont maintenant bien moins éloignées que la plupart des forêts de conifères. Mais le fait est que si nous nous servons du peuplier, du bouleau et d'autres essences semblables, nous récolterons dans bon nombre de nos peuplements une quantité tellement plus importante de bois par acre que ce sera très avantageux non seulement du point de vue économique mais pour l'assainissement de nos forêts.

M. Baskin: J'ai une question à poser au sujet de l'avenir de l'industrie des bois durs du Canada. Quand il est question de reboisement nous pensons tout de suite aux conifères. Or, du point de vue de leur utilisation comme bois de construction, que vont devenir l'érable dur et le bouleau jaune dans notre pays? D'après ce que j'ai entendu, le reboisement de ces arbres est presque nul.

Le major-général Kennedy: En ce qui concerne leur reboisement, voyez-vous, les résultats sont aléatoires car les brins de semence d'arbres à bois dur, qu'il s'agisse d'érables, ou de bouleaux, sont en général détruits par les lapins, les chevreuils ou autres animaux. Quand nous avons fait une étude dans l'Ontario en 1946 nous avons trouvé qu'à peine 2 p. 100 des arbres à bois dur qu'on avait plantés dans cette province avaient poussé. La même chose se passe actuellement dans les plantations du parc Algonquin, et la plupart du temps ce sont les chevreuils qui causent ces dégâts.

Toutefois des expériences sont en cours en ce moment dans l'Ontario, dans la vallée supérieure d'Ottawa; on y scarifie le sol et on pratique des ouvertures dans la forêt. D'après les résultats obtenus le reboisement se fait, plus ou moins par les moyens naturels. Mais si nous voulons faire pousser des arbres à bois dur et des jeunes pins, il faudra réduire le nombre de chevreuils.

M. Baskin: L'érable dur qui pousse au fond de la vallée de l'Ottawa est de qualité très inférieure. Le meilleur érable dur de l'Ontario, de tout le Canada sans doute, est celui de l'Ouest de la province. Croyez-vous que cette espèce puisse disparaître complètement d'ici quelque temps?

Le major-général Kennedy: Je ne crois pas qu'elle va disparaître, mais je ne crois pas non plus que cette région, la vallée de l'Ottawa en particulier, puisse donner la meilleure qualité d'érable parce qu'on y est presque à la limite de la zone de croissance de l'érable. Soit à cause du gel, soit pour d'autres raisons, l'érable de cette contrée est pauvre. Sur une douzaine d'arbres, un peut-être, est débitable en bois d'oeuvre, pour la confection de parquets et ainsi de suite. On en retire évidemment du

sirop, mais l'érable de cette région est bien inférieur à celui qui pousse dans des endroits où le climat est plus doux.

M. Baskin: Est-ce que les taches minérales causent de sérieux ennuis?

Le major-général Kennedy: Oui, la valeur du bois de construction d'érable provenant de cette région est considérablement diminuée à cause de ces taches.

M. Payne: Est-ce que le gouvernement provincial d'Ontario permet que l'on récolte les arbres de ses parcs sur un pied commercial?

Le major-général Kennedy: Non, sauf dans quelques zones en bordure du parc Algonquin, les quantités d'érables que l'on coupe sont peu considérables. Le service d'aménagement forestier de Petawawa dont je vous parlais hier fait de l'expérimentation dans cette région et permet que l'on coupe toutes les essences qui s'y trouvent à condition que leur âge et qualité le justifient. De façon générale, on n'abat pas les arbres des parcs provinciaux. Dans le parc de Quetiquo on coupe un certain nombre de conifères mais on ne touche pas aux arbres à bois dur.

M. Fisher: Monsieur le président, quand les gens parlent avec nostalgie des superbes forêts du passé ils songent surtout au pin blanc. Ils se demandent si le pin blanc réapparaîtra jamais et ce qu'il faudrait faire pour qu'il pousse de nouveau dans nos forêts. C'est une question à laquelle le général Kennedy s'intéresse tout particulièrement, si j'ai bien compris son rapport de 1947. Auriez-vous une idée à nous soumettre ou une proposition à nous faire à cet égard?

Le major-général Kennedy: Oui, beaucoup d'expériences ont été faites depuis la rédaction de ce rapport. Ici même, dans les laboratoires de l'Ontario, et à la station experimentale de Petawawa on essaie en ce moment de faire pousser un pin blanc qui puisse résister aux maladies, c'est-à-dire à la rouille et au charançon, un autre ennemi du pin blanc, peut-être plus redoutable encore que la rouille quand il se manifeste dans un peuplement. C'est un fait certain que nous nous occupons activement du reboisement dans l'Ontario et que nous essayons de faire repousser le pin blanc dans la vallée de l'Ottawa. Pour une raison ou une autre le pin blanc croît mieux dans la vallée de l'Ottawa que dans n'importe quelle autre région de l'Est du Canada.

M. G. W. I. Creighton, D.Sc. (président du Canadian Institute of Forestry): Tout le monde n'est pas de cet avis, général Kennedy.

Le major-général Kennedy: Je ne parle pas de ces petits pins tronqués que vous avez en Nouvelle-Ecosse!

M. Pugh: Vous devriez venir en Colombie-Britannique, monsieur.

Le major-général Kennedy: Oui, vous avez du beau pin blanc là-bas, mais il n'y en a pas beaucoup.

M. Creighton: On croirait entendre Charlotte Whitton!

Le major-général Kennedy: Si un jour le Canada doit produire des quantités considérables de pin blanc, ces arbres viendront de la vallée de l'Ottawa. Le pin blanc pousse mal dans la région de Temagami. Là-bas, dans la région de Fort Frances, il pousse beaucoup moins bien que dans la vallée de l'Ottawa.

Quand on plante du pin blanc dans un sol minéral et qu'on l'entoure d'arbres à bois dur ou d'autres essences pour le protéger du charançon il y a bien des chances qu'il pousse normalement.

Nous sommes absolument décidés à faire repousser le pin blanc dans la vallée de l'Ottawa et, soit dit entre parenthèses, le gouvernement de l'Ontario est prêt à dépenser des sommes considérables à cette fin.

M. Fisher: M. Harrison pourrait peut-être nous parler des travaux que son service effectue par rapport au pin blanc. Qu'essayez-vous de faire en particulier?

M. J. D. B. Harrison (directeur de la Division des forêts, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales): Nous avons accompli beaucoup de travail dans ce domaine, monsieur le président. Il a fallu tout d'abord voir si cette croyance dont nous avons parlé, selon laquelle le pin blanc ne repoussait qu'après un incendie, était ou non justifiée. Autrefois les gens y croyaient fermement, or ce n'est pas le cas. Nous avons pu constater que le pin blanc se reproduit par régénération naturelle après la coupe.

Les résultats que l'on obtient varient considérablement selon les conditions de croissance et l'emplacement des peuplements. A certains endroits, il faut modifier le sol par des moyens mécaniques, la scarification par exemple, afin de créer des conditions qui permettent à un nouveau peuplement de pousser par lui-même. Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine.

Je dois vous dire que certaines entreprises industrielles qui détiennent des limites de pin blanc et qui s'intéressent par conséquent à ces questions, ont activement participé à nos travaux. Evidemment nous travaillons aussi de concert avec le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario dans ce domaine.

M. Creighton: Les peuplements dont vous parlez doivent souvent avoir de 300 à 500 ans. Or, il n'est guère probable que, de nos jours, les gens veuillent attendre aussi longtemps.

M. Fisher: Et les peuplements de la Nouvelle-Ecosse, quel âge ont-ils?

M. Creighton: Tous nos pins blancs ont été abattus. Les anciens peuplements ont été coupés après les guerres napoléoniennes. Le pin blanc que l'on coupe à l'heure actuelle a de 80 à 150 ans.

M. Fisher: Et vous en obtenez des billes de sciage de quelles dimensions?

M. Creighton: De 16 à 18 pouces en moyenne. De temps en temps il y en a qui mesurent jusqu'à 3 pieds, mais en général elles ont de 16 à 18 pouces. J'entends à la souche, car les billes—mêmes n'atteignment pas ces dimensions-là.

M. Fisher: J'ai un dernier point à soulever en ce qui concerne le pin blanc. Dans certains écrits des services forestiers que j'ai lus, on exprimait l'opinion que tant que le régime fiscal ne changera pas les gens n'auront vraiment aucun intérêt à maintenir des zones de pin blanc et à s'en occuper activement. Quels seraient vos commentaires à cet égard, général Kennedy?

Le major-général Kennedy: Il y a bien longtemps que certains d'entre nous critiquent la façon de prélever des impôts sur le revenu provenant des forêts. Pour citer un exemple, je suis moi-même propriétaire d'un terrain boisé et certains de mes arbres ont l'âge de ceux dont M. Creighton vient de parler, soit un peu plus de 100 ans. Or, selon le régime fiscal actuel, l'année où je ferai couper mes arbres je devrai payer des impôts sur le revenu pour des arbres qui poussent depuis cent ans. Si je les récolte je devrai payer l'impôt sur le revenu. Je crois que ces revenus peuvent maintenant être répartis sur cinq ans. Je n'en suis pas sûr, mais je crois qu'il en est ainsi. Mais en tous les cas je ne ferai abattre aucun de ces arbres.

Le fait est que ni les particuliers ni les sociétés qui gardent leurs arbres pendant longtemps ne peuvent obtenir une défalcation pour l'épuisement de leurs concessions; ce terme n'est sans doute pas le bon d'ailleurs,puisqu'un peuplement ne devrait pas s'épuiser s'il est bien exploité.

Quoi qu'il en soit, quand un exploitant a amorti la somme initiale qu'il a payé son terrain boisé, c'est tout ce qui lui revient. S'il garde ses arbres pendant 70 ans, tout ce qu'il peut défalquer c'est la somme qu'il a payé son terrain il y a 70 ans. Il peut vendre son terrain à un autre et le nouveau propriétaire peut défalquer le prix qu'il paie le terrain à l'heure actuelle, ce qui fait une grosse différence, car le dernier intéressé peut sans doute défalquer $10 par mille pour le dégarnissage ou la coupe, tandis que l'autre qui a gardé le terrain pendant de longues années et qui l'a bien jardiné, ne peut défalquer très probablement qu'une dizaine de cents. Voilà la difficulté.

M. Fisher: Monsieur le président, j'aimerais maintenant poser une question à M. Harrison.

Nous avons entendu dire que vous employez des économistes en sylviculture dans votre division. Y en a-t-il parmi eux qui étudient le problème en question, soit, le rapport qui existe entre le régime fiscal et la gestion forestière dans son ensemble?

M. Harrison: Oui monsieur le président, à la demande de l'Association des marchands de bois du Canada, nous étudions en ce moment la possibilité d'intensifier vos études dans ce domaine, surtout en ce qui concerne le pin blanc et le pin rouge. Nous devons nous réunir cette semaine afin de voir ce qu'il y aurait moyen de faire. Notre section de l'économique, dont le personnel est très peu nombreux, a déjà accompli un certain travail. Depuis un an ou deux notre personnel étant insuffisant nous nous sommes contentés de suivre de près les lois sur l'impôt; mais nous n'avions personne qui puisse se charger directement des études en question.

M. Fisher: Combien d'économistes avez-vous?

M. Harrison: Il y a trois agents forestiers à la section de l'économique.

M. Fisher: C'est bien peu quand on songe à l'envergure de l'industrie forestière. Comptez-vous en engager d'autres?

M. Harrison: Oui, nous espérons bien donner une modeste expansion à ce service-là.

M. Fisher: Est-ce que le ministère des Finances vous a demandé d'étudier le problème en question?

M. Harrison: Non, pas directement. Nous avons, à sa demande, eu des entretiens avec ses spécialistes pour des problèmes de ce genre. Nous collaborons avec le Bureau fédéral de la statistique, nous travaillons beaucoup avec lui en ce moment, mais pas avec la division de l'impôt.

M. Fisher: J'ai pensé que MM. les députés pourraient fort bien s'occuper de cette question, monsieur le président, car bien qu'elle n'intéresse pas directement le Comité il faudrait néanmoins y songer sérieusement si nous voulons que des mesures soient prises pour faire repousser le pin blanc dans nos forêts.

M. Payne: Par rapport à l'industrie du bois du littoral de l'Ouest il y a bien des questions qui nous intéressent. Nous avons parlé de ce problème à diverses reprises mais j'ai l'impression qu'on nous a donné un minimum de renseignements à ce sujet.

Un de nos députés, M. H. C. McQuillan, est dans le commerce du bois et je ne m'explique pas pourquoi il ne fait pas partie de notre Comité. Pourrait-on demander à M. McQuillan de venir nous faire un exposé de la situation? Il joue un rôle important et il fait partie de la **Truck Loggers' Association** de Colombie-Britannique depuis plusieurs années. Il me semble que si on lui demandait de se présenter devant le Comité, il pourrait nous fournir des renseignements très précis sur plusieurs questions qui nous intéressent. Pourrait-on le convoquer?

Le président: Oui. Pourrait-il venir ce matin? Nous allons voir si c'est possible.

M. Payne: Je pense que oui, monsieur. Il y a une question qui nous préoccupe beaucoup, celle des mesures à prendre pour la protection contre l'incendie des forêts dans la partie sud du Yukon et tout au nord de la Colombie-Britannique. Je ne cherche nullement à diminuer l'importance des dégâts causés par la sécheresse à travers les Prairies, mais je tiens à attirer votre attention sur les ravages que l'incendie cause à l'heure actuelle dans le Nord de la Colombie-Britannique et dans le Sud du Yukon. Il me semble que du point de vue de l'avenir de notre pays, ces pertes, évaluées en dollars, sont beaucoup plus sérieuses que celles qui sont occasionnées par la sécheresse dans les Prairies. Il nous tarde de savoir ce que le gouvernement fédéral accomplit en ce moment, de concert avec les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Yukon, pour sauvegarder les richesses naturelles de notre pays. Pourrait-on nous renseigner à cet égard?

Le président: Le sous-ministre va vous en parler.

M. R. G. Robertson (Sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Je ne connais pas tous les détails, monsieur le président, mais je vais vous donner un bref aperçu de la situation et M. Harrison pourra peut-être vous donner des renseignements supplémentaires sur certains points.

En ce qui concerne la protection contre l'incendie des forêts du Yukon, c'est le gouvernement fédéral et non le gouvernement territorial qui s'en charge ce qui est d'ailleurs le cas pour tous les services forestiers du Territoire. Le service forestier de cette région est relativement restreint. Si je me souviens bien il n'emploie que 19 personnes à l'heure actuelle. Ce serait à la fois fort coûteux et bien difficile d'y envoyer le nombre d'employés dont on aurait vraiment besoin pour protéger les forêts du Yukon à cause de l'étendue de la région, l'insuffisance des services de communication et la pénurie de routes. Quand les sérieux incendies qui se sont déclarés dernièrement dans le Yukon se sont aggravés par suite de la sécheresse, nous y avons envoyé du personnel de nos parcs nationaux. Nous avons envoyé quatre pompiers expérimentés tout au début de l'incendie, et quatre autres plus tard. Ces hommes n'ont pas été envoyés là-bas simplement pour fournir de la main-d'oeuvre mais pour organiser le travail grâce à leur expérience. Selon les rapports qui nous sont parvenus hier, les incendies sont maintenant enrayés. Quant à la protection contre l'incendie des forêts en Colombie-Britannique c'est, évidemment, le gouvernement provincial qui s'en charge.

Pour autant que je sache, et M. Harrison pourra sans doute vous le confirmer, nous n'avons jusqu'à présent rien convenu de précis avec la Colombie-Britannique en ce qui concerne notre collaboration dans ce domaine. J'estime toutefois qu'il faudrait que nous établissions des plans avec les autorités provinciales à cet égard. Par contre, nous avons pris des dispositions avec le gouvernement de l'Alberta pour la région qui se trouve entre les Territoires du Nord-Ouest, le parc de Wood Buffalo et l'Alberta. Nous travaillons très bien ensemble pour la protection contre les incendies dans la zone limitrophe. Quand deux juridictions s'exercent sur un même territoire, il est essentiel de travailler la main dans la main pour que les mesures de protection contre les incendies soient suffisantes. Monsieur Harrison, voudriez-vous ajouter quelques mots à ce que je viens de dire?

M. Harrison: Il n'y a rien que je puisse ajouter à cet égard. Nous effectuons certains travaux de recherche avec les autorités de la Colombie-Britannique en ce qui concerne les dégâts causés par l'incendie, mais ces travaux ne se rapportent pas précisément à la région du Nord.

M. Robertson: J'ajouterai simplement que du fait que ces forêts éloignées attirent de plus en plus notre attention il va falloir s'occuper beaucoup plus activement du problème en question.

M. Payne: Vous allez vous en occuper?

M. Robertson: Oui.

M. Fleming (Okanagan-Revelstoke): Est-il exact que jusqu'à tout dernièrement la Colombie-Britannique n'a pas voulu ou ne s'est pas mon-

trée particulièrement intéressée à collaborer avec votre ministre en ce qui concerne la protection contre l'incendie des forêts?

M. Robertson: Je ne voulais pas dire par là que l'autorité provinciale se montrait négligente.

M. Fleming (Okanagan-Revelstoke): Mais est-ce que cette province ne s'intéresse pas à la question depuis bien peu de temps?

M. Roberson: Je crois que de part et d'autre on commence à s'y intéresser davantage; on s'y intéresse certainement beaucoup plus depuis un an ou deux. Je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que c'est surtout le gouvernement provincial qui ne s'y intéressait pas, mais jusqu'à présent nous n'avons rien convenu de précis.

M. Fleming (Okanagan-Revelstoke): Mais n'est-ce pas exact que les autres provinces se sont intéressées à la question bien avant?

M. Robertson: Je ne le sais pas.

M. Harrison: Il y a peut-être un fait qui explique un peu la situation. Dorénavant la Colombie-Britannique va certainement s'intéresser davantage aux forêts qui se trouvent tout au Nord. Si elle s'y intéresse ce sera surtout parce que les services du gouvernement fédéral ont aidé à dresser l'inventaire de ces forêts. On est maintenant mieux renseigné sur cette partie de la province qu'on ne l'était. On a découvert que les ressources forestières du Nord de la province sont bien plus vastes et beaucoup plus riches qu'on ne le croyait. On a découvert ceci tout récemment et maintenant que l'on sait que ses forêts sont aussi vastes et d'une si grande valeur, il est inévitable que la province s'y intéresse davantage.

Le major-général Kennedy: Est-ce que cette question de la protection des forêts du Nord de la Colombie-Britannique et du Yukon ne se rattache pas à celle de la construction de grandes routes dont nous parlions hier? Les forêts ne seront jamais entièrement protégées tant qu'il n'y aura pas de routes, et il vaudrait mieux abandonner l'idée d'organiser un service de protection contre les incendies tant que nous n'aurons pas de routes. Etant donné les vastes distances à parcourir, il nous est impossible d'y envoyer du matériel et des hommes pour combattre les incendies. S'il y avait des routes, nous pourrions parvenir aux endroits voulus. Puisqu'il est question de créer des emplois, le gouvernement pourrait à l'avenir envisager la construction de ces routes.

M. Payne: Il y a un autre facteur qui nous inquiète et nous nous demandons si quelqu'un s'en préoccupe. Comme on le sait, l'enclave de l'Alaska avance en Colombie-Britannique sur une longueur d'environ 600 milles et longe ainsi un secteur considérable de nos forêts. Je ne crois pas me tromper en disant cela. Etes-vous en contact ou avez-vous eu des pourparlers avec les autorités américaines de la région par rapport à la protection contre les incendies et aux procédés à suivre pour la coupe?

Le président: M. Harrison dit que non.

M. Payne: N'est-ce pas une question que nous devrions étudier avec nos voisins américains?

M. Robertson: Monsieur le président, je crois qu'il faudrait tout d'abord savoir qui se chargerait de ces pourparlers et avec qui ils au-

raient lieu. Il ne faut pas oublier que l'administration forestière de la région en question relève du gouvernement provincial. Je crois que ce serait plutôt une question de prise de contact entre les services compétents des deux pays que de pourparlers officiels entre les deux gouvernements nationaux.

M. Payne: Ce que nous voulons surtout savoir c'est si de tels pourparlers ont été entamés. Comme cette question est d'ordre international le gouvernement fédéral devrait-il intervenir?

M. Robertson: Pour autant que nous le sachions, M. Harrison et moi, aucune disposition n'a été prise à cet égard pour le moment.

M. Creighton: Sous ce rapport, monsieur le président, je puis vous dire que dans l'Est du Canada le service de protection contre les incendies du Nouveau-Brunswick a une entente avec l'Etat voisin, le Maine et, je le crois bien, avec les services forestiers de plusieurs autres Etats.

Si un incendie se déclare dans le Maine, près de la frontière du Nouveau-Brunswick, l'équipe de pompiers de cette province s'y rend, et si un incendie éclate au Nouveau-Brunswick près de la frontière du Maine, les pompiers de cet Etat aident à combattre le feu. Par conséquent, en ce qui concerne une entente visant la collaboration entre les services d'incendie du Canada et des Etats-Unis, il existe un précédent.

Je suis d'avis que cette entente entre le Nouveau-Brunswick et l'Etat de Maine a très bien marché et a donné de très bons résultats.

M. Robertson: En somme il faudrait que les autorités des deux pays qui sont directement responsables s'entendent sur la manière de procéder.

M. Harrison: Ce sont ces autorités qui ont organisé le service en question. Ce ne sont pas les gouvernements qui s'en sont occupés.

M. Fisher: Il y un problème qui se pose car les fabricants de pâte ayant investi des sommes énormes dans leurs usines, il n'est guère facile d'aménager intensivement et de façon économique les forêts qui sont à proximité de leurs installations; par contre, dans le Nord, comme on l'a démontré, il s'agit de faire de l'exploitation poussée. Il faut absolument trouver le moyen d'aménager intensivement les forêts situées près des fabriques.

La construction de routes a sans doute beaucoup d'importance à cet égard. Est-ce que les témoins pourraient nous donner une idée de ce que le gouvernement fédéral serait en mesure de faire pour aider à intensifier l'aménagement des forêts les plus rapprochées des fabriques de pâte de bois?

Le major-général Kennedy: Je puis seulement vous parler de ce que nous faisons dans l'Ontario à l'heure actuelle.

En ce moment nous faisons faire des études approfondies sur les endroits où il faudrait construire des routes; ces études se poursuivent sous les auspices du gouvernement, de l'industrie forestière et du comité consultatif près du ministre. C'est le comité consultatif qui en a pris l'initiative. Toutefois, à l'heure actuelle, l'industrie et le ministère des

Terres et Forêts de l'Ontario s'occupent non seulement de dresser la carte des endroits où il faudrait des routes mais aussi d'établir une liste des divers projets selon leur degré d'importance.

Dès que ces travaux préliminaires seront achevés, et ils le seront bientôt, on demandera sans doute au gouvernement fédéral de fournir de l'aide pour construire ces routes; de cette facon le gouvernement fédéral, le gouvernement de la province et l'industrie participeront a cette entreprise. Voilà ce que nous espérons.

M. Creighton: Le travail que l'Office de recherches du gouvernement fédéral a accompli a été fort utile à la Nouvelle-Ecosse. Ce service se réserve certaines localités pour y faire de l'expérimentation; les arbres y sont coupés selon différentes méthodes afin de déterminer lesquelles sont les meilleures et on cherche à améliorer le reboisement.

Pour ma part, j'aimerais que ce service du gouvernement fédéral fît d'autres études de ce genre. A mon avis il faudrait engager quelques experts pour effectuer ce travail car parmi nos fonctionnaires de province il n'y en a pas. C'est une question à laquelle j'attache beaucoup d'importance.

Je me permets d'insister une fois encore sur le fait qu'il faudrait aider et encourager le service forestier du gouvernement fédéral afin qu'il puisse poursuivre l'expérimentation en cours.

M. Fisher: Plusieurs sociétés de pâte de bois et de papier font effectuer des travaux de recherches pour leur propre compte et leurs efforts ont été coordonnés par l'Association canadienne de la pâte de bois et du papier et par la division des lots boisés.

L'année dernière, quand l'impôt sur les sociétés a été augmenté dans l'Ontario, le directeur de la plus grande fabrique de pâte de bois et de papier de la province a dit plus ou moins ceci; à quoi sert-il que les fabricants de pâte et de papier fassent de l'expérimentation et des travaux de recherches et y engagent des capitaux si le fisc vient ensuite leur soustraire une grosse part des bénéfices qu'ils en retirent?

Le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas encourager davantage les industriels de la pâte et du papier dans leurs travaux de recherches? Ne pourrait-il pas les encourager à faire faire des études encore plus complètes dans ce domaine?

M. Harrison: Monsieur le président, M. Fisher nous a dit qu'il était nécessaire d'augmenter le rendement en bois des terrains les plus accessibles et les plus productifs.

Or, à la Division des forêts, nous nous sommes rendus compte que pour parvenir à cette fin il faut d'abord que nous soyons renseignés.

Pour mettre les choses bien en place, retournons un peu en arrière et voyons comment l'exploitation forestière a évolué. On peut constater qu'il y a eu trois étapes importantes dans l'évolution de l'exploitation forestière de notre pays. Après le congrès des exploitants forestiers de 1906 et jusqu'à la Première grande guerre, les gens se sont occupés avant tout de la protection contre les incendies.

Même à l'heure actuelle cette question est extrêmement importante, surtout quand il s'agit de décider combien il faudrait dépenser à cet effet, ceci s'applique également à la protection contre les insects et les maladies.

Après la Première guerre mondiale l'industrie forestière s'est occupée activement du problème. Ensuite, pendant les années '30, on a commencé de toute part à mettre en oeuvre des plans d'exploitation de grande envergure. Puis il y a eu la Seconde guerre mondiale et depuis lors, depuis dix ans environ, on se préoccupe surtout du reboisement. Voilà pour la première étape.

Selon moi, et je crois bien que d'autres personnes partagent mon opinion, nous nous efforcerons au présent stage d'aménager les meilleures forêts, celles qui donnent le meilleur rendement, de façon à en retirer davantage de bois par la rotation.

Il nous faut de toute urgence résoudre le problème du reboisement et surtout celui de la régénération naturelle, qui la plupart du temps est bien préférable au reboisement qui se fait par transplantation. Nous devons en outre trouver des procédés pratiques pour intensifier l'aménagement afin d'augmenter le rendement, mais pour tout ceci il faut sans tarder faire de vastes recherches.

Nous avons fait tout ce que nous avons pu jusqu'à présent. Le public d'ailleurs s'intéresse de plus en plus à ces questions, mais malheureusement parmi ces problèmes il y en a qu'on ne peut pas résoudre rapidement. Enfin, pour répondre à votre question de façon précise, il me semble que le meilleur service que le gouvernement fédéral puisse rendre dans ce domaine c'est de faire effectuer des recherches afin de démontrer que les travaux de mise en valeur n'ont rien d'impossible, et de transmettre les résultats obtenus à l'industrie, aux exploitants et aux administrateurs forestiers de province; ceux-ci pourront ensuite s'en servir pour établir des procédés pratiques et économiques.

Il me semble que c'est le maximum que nous puissions faire et nous essayons précisément de contribuer autant que possible dans ce domaine.

M. Fisher: Le ministre nous a dit tout à l'heure, en parlant des travaux de recherche, que l'on allait maintenant s'occuper des questions fondamentales. Qu'entendait-il par là?

M. Harrison: Je crois que le ministre a voulu dire que lorsque les recherches ont commencé il y a environ 40 ans, il s'agit évidemment des travaux de la Division des forêts, on a évidemment essayé de modifier tout d'abord les meilleures forêts afin de voir ce qui se passerait. Ce genre de travail est toujours aussi nécessaire, mais nous cherchons beaucoup plus qu'auparavant à déterminer l'origine des phénomènes. Je veux dire par là que nous essayons de découvrir quelles en sont approximativement les causes car, évidemment, la cause ultime nous ne la connaîtrons jamais.

Nous étudions des sujets qui se rapportent uniquement à la forêt, tels que la sylviculture, la mensuration et les mathématiques et nous effectuons d'autres travaux dans le domaine des sciences connexes telles que l'oécologie, la physiologie des arbres et la météorologie par rapport aux différentes régions forestières.

Je crois que le ministre a voulu dire que dans notre travail nous nous occupons de plus en plus des sciences connexes. Je ne crois pas qu'il ait voulu dire que nous ne nous occupons plus directement de la sylviculture expérimentale car toutes ces questions doivent être étudiées en même temps; il faut les étudier ensemble car les différents aspects qui se présentent constituent un problème très compliqué.

Vous avez dit qu'il fallait utiliser les meilleures forêts pour que la sylviculture donne un rendement très élevé. Or, pour cela nous devons distinguer de manière très précise quelles sont les meilleures régions forestières.

Quelles sont les meilleures régions? Notre propre service des forêts accomplit un travail énorme à cet égard et les services forestiers de l'Ontario, par exemple, et de quelques autres provinces y collaborent également.

Toutes ces questions vont de pair. Le temps est un facteur important. Quand nous obtenons des renseignements sur un aspect du travail,

Le président: Vous aimeriez sans doute que le général Kennedy vous dise également quelques mots à ce sujet.
ceux-ci nous aident à résoudre d'autres problèmes.

Le major-général Kennedy: Voici, Monsieur le président. Il me semble qu'à part les travaux de recherches et autres activités de ce genre, les marchands de bois (je change souvent d'uniforme dans ce métier et je parle tantôt au nom du gouvernement, tantôt au nom de l'industrie, mais je connais la façon de penser de l'industrie), les marchands de bois se préoccupent beaucoup du régime fiscal imposé à l'industrie du bois. On vous a répété ce qu'un industriel de lOntario a dit l'an passé. Les marchands de bois ont été très vexés de cette augmentation, mais ce n'est pas à moi de dire s'ils avaient raison de l'être ou non.

Voici ce qu'ils se sont dits: l'impôt sur la coupe a considérablement augmenté; c'est un "truc" que les ministères des Finances de l'Ontario et du gouvernement fédéral ont inventé pour prélever des droits sur le bois à pâte à l'enlèvement, avant que l'impôt sur le revenu n'ait été calculé. C'était, selon eux, un moyen d'obtenir des revenus supplémentaires pour la province et de ne leur permettre d'en bénéficier que dans cette mesure. Il leur a semblé qu'ils verseraient ainsi au gouvernement fédéral sous forme d'impôt sur les sociétés, environ la moitié de ce qu'ils paient en droits de coupe.

Ils ne s'étaient pas rendus compte que c'est là un des éléments du prix du bois qui peut facilement augmenter quand le gouvernement a besoin d'argent. L'an passé, tout le monde était d'accord pour qu'on augmente considérablement les droits d'exploitation mais non pas les droits supplémentaires de coupe. A mon avis il n'y a rien qui vexe autant les commerçants qu'une augmentation des droits de coupe. Or, au lieu d'augmenter les droits d'exploitation on a augmenté les droits supplémentaires de coupe. La question de l'imposition est une des plus importantes pour les commerçants.

Pour en revenir à ce que je disais tout à l'heure, un exploitant qui a défalqué, aux fins de l'impôt sur le revenu, la première mise de fonds

qu'il a faite il y a peut-être cinquante ou soixante-dix ans, ne peut plus rien défalquer pour son bois sauf les droits de coupe qu'il a versés au gouvernement provincial. Il ne peut rien compter pour le bois chargé sur camion dont les taux ont petit à petit augmenté.

Ce qu'il a de mieux à faire, du point de vue économique, c'est de céder son domaine à un autre exploitant qui, lui, pourra défalquer en entier la valeur des chargements sur camion qui se trouve indiquée par le prix d'achat. C'est pourquoi beaucoup de vieilles entreprises canadiennes sont obligées de vendre leur affaire afin de réaliser un bénéfice sur le capital au lieu de subir des pertes parce qu'elles ne peuvent défalquer ces sommes aux fins de l'impôt sur le revenu.

Je crois que c'est là le point crucial pour beaucoup d'exploitants et qu'il faudrait réétudier cette question.

M. Doucett: Vous dites que les exploitants ne peuvent défalquer que les droits de coupe. Mais s'ils versent un certain montant chaque année pour la protection contre les incendies, ils peuvent également le défalquer, n'est-ce pas?

Le major-général Kennedy: Oui ils peuvent déduire les sommes qu'ils ont payées pour la protection contre les incendies et pour la main-d'oeuvre.

M. Doucett: Et pour les travaux de recherche aussi je crois?

Le major-général Kennedy: Oui, certainement. Mais il ne faut pas oublier qu'ils ont déjà déduit le prix initial de leur bois.

M. Doucett: Vous parlez du prix d'achat initial d'une superficie boisée. Ils peuvent en défalquer une partie il me semble.

Le major-général Kennedy: Oui, mais il y en a beaucoup qui, ayant acheté leur terrain il y a longtemps, ont déjà déduit le prix d'achat qui était relativement bas en comparaison du prix actuel des terrains boisés.

M. Doucett: Mais ils ont également défalqué les frais qu'ils ont eus entre-temps.

Le Major-général Kennedy: Mais oui, certainement.

M. Doucett: Revenons à votre propriété. Vous nous avez dit que vous avez un bois que vous avez acheté il y a bien des années et que vous n'abattiez pas vos arbres. Vous avez gardé ce terrain, vous avez couvert vos frais et quand vous commencez à récolter vos arbres vous payer l'impôt l'année où votre revenu est important.

Le major-général Kennedy: Je ne dis pas que le procédé est entièrement mauvais mais d'autre part il en résulte directement, et c'est ceci que je trouve regrettable, que beaucoup d'exploitants, propriétaires de domaines boisés qu'ils ont achetés il y a longtemps, se voient dans l'obligation de les vendre à certains groupements qui n'ont pas du tout les mêmes sentiments que les vieux exploitants à l'égard des forêts. La seule chose raisonnable à faire pour l'exploitant qui pense uniquement à ses intérêts, c'est de vendre ses limites pour en retirer un gain en capital.

M. Fisher: C'est ce que M. Moore semble dire dans son livre **Forestry Tenures and Taxes in Canada,** publié par la **Canadian Tax Foundation.** Il y a une question que je voulais poser, monsieur le président. J'ai constaté que les exploitants forestiers canadiens sont divisés en deux camps. Quoiqu'il n'y ait, comme vous le dites, qu'environ 1,800 forestiers au Canada je remarque depuis longtemps que ceux qui travaillent pour le gouvernement estiment que ceux qui font le commerce du bois sont, dans une certaine mesure, des exploiteurs. Par contre le forestier commerçant trouve que celui qui travaille pour le compte du gouvernement à le coeur tendre, que c'est un idéaliste qui se perd beaucoup trop en théories. Monsieur Creighton, quels sont vos commentaires à ce sujet?

M. Creighton: Eh bien! monsieur le président, j'ai travaillé pour des fabricants de pâte et pour le gouvernement et je vais vous répéter la petite histoire que je racontais tout à l'heure au général Kennedy. Il se trouve que j'ai été élevé dans la religion presbytérienne. Or, au moment de l'union de l'Eglise méthodiste et de l'Eglise presbytérienne, de nombreuses discussions ont eu lieu entre les pasteurs des deux cultes. Lors d'une discussion pour et contre l'union, un vieux pasteur presbytérien dit avec humour, en parlant des méthodistes: "Ils se croient les plus pieux", sur quoi un méthodiste lui répondit: "Et les presbytériens croient qu'ils sont les plus riches"; et un autre pasteur d'ajouter: "Et ni les uns ni les autres n'en ont à revendre."

Je crois qu'il y a parfois de petites divergences d'opinions mais il me semble que nous suivons le même chemin; vous êtes peut-être légèrement influencé par les gens pour lesquels vous travaillez. En tout cas, ce qui nous intéresse de part et d'autre, c'est de produire du bois et aussi économiquement que possible. Je ne crois vraiment pas que les exploitants et les fonctionnaires aient grand'chose à débattre. Nous avons certainement besoin d'exploitants pour la coupe, et ils ont un travail déterminé à faire, mais à mon avis nos tâches respectives se rejoignent et il n'y a rien à discuter entre nous.

Je me rends parfaitement compte qu'il faut encourager les exploitants et maintenir le commerce en bon état et à cet égard les discussions ont un effet salutaire. Je crois que le gouvernement et l'industrie n'ont que peu de questions à débattre, que ceci est sain et que nous n'avons pas à nous inquiéter. J'ai travaillé dans l'industrie du bois et j'en suis fier. Maintenant je travaille pour le gouvernement, je sens qu'il y a une tâche à accomplir, et je suis fier d'être fonctionnaire.

M. Payne: Au sujet du programme d'expérimentation, je songe en particulier aux pertes subies par suite de la récupération mal effectuée, que fait-on en vue d'éliminer le ver de mer sur les côtes de l'Ouest? Est-ce que le problème est aussi sérieux pour les forêts situées sur les côtes de l'Est?

Le major-général Kennedy: Le colonel Jenkin va vous répondre à ce sujet.

M. J. H. Jenkins (Chef du Service des laboratoires des produits forestiers, ministère du Nord canadien et Ressources nationales): Monsieur le président, c'est en effet un gros problème mais nos services s'en

sont très peu occupés . Le laboratoire fédéral de biologie à Nanaïmo, a étudié la question et le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique essaie de combattre le ver de mer sur les estacades au moyen d'un courant électrique. C'est le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique qui a inventé cette méthode.

A part les travaux d'expérimentation pour la conservation du bois, notre division n'a rien entrepris par rapport à la protection contre le ver de mer, mais d'après ce que je comprends la station fédérale des recherches maritimes de Departure Bay près de Nanaïmo a effectué des études approfondies dans ce domaine.

M. FISHER: Je voudrais demander aux témoins ce qu'ils pensent du comité spécial du Sénat qui se réunit de temps à autre pour étudier les questions relatives à l'utilisation des terres au Canada? Est-ce un travail qui en vaut la peine? Se rapporte-il également à la sylviculture? Devrait-on former un comité de membres de la Chambre des communes pour faire quelques chose du même genre?

Le major-général Kennedy: J'estime, pour ma part, que ce comité fait un excellent travail et que ce genre d'études est indispensable, surtout en ce qui concerne les localités où l'agriculture et l'exploitation forestière empiètent l'une sur l'autre; il y a en effet beaucoup de gens qui cultivent des terres dont le rendement est insuffisant, et qui devraient redevenir des forêts, et ainsi de suite. Je crois bien que ce comité a été constitué avant tout pour étudier cet aspect du problème et qu'il devait traiter le sujet à fond.

Il me semble qu'avant de recommander qu'un autre comité soit constitué nous devrions voir ce que le comité en question parvient à accomplir. Quand nous aurons vu les résultats de son travail nous pourrons réétudier la situation. D'ailleurs je ne serais nullement surpris que les résultats obtenus par ce comité et les recommendations qu'il fera soient à tel point intéressants que nous voudrons poursuivre ce genre d'étude. C'est alors qu'il serait utile de prendre des dispositions sur le plan législatif.

M. PAYNE: Monsieur le président, on a dit ce matin, et même avant, que les travaux de recherches portent surtout sur l'agriculture.

Notre province n'est pas réputée pour son agriculture. Est ce que, avec l'aide de gouvernement fédéral, on fait autant de recherches en Colombie-Britannique que dans d'autres parties du Canada par rapport aux terres agricoles de rendement insuffisant dont on convertit les pâturages en forêts?

M. HARRISON: En ce qui concerne les recherches effectuées par le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique, ce ministère a sa propre division de recherches dont les quatorze ou seize chargés de recherches s'occupent avant tout de résoudre aussi rapidement que possible les problèmes d'ordre pratique se rapportant à la gestion des forêts de la province. Ils s'occupent également du soin des arbres mais leur travail consiste surtout à résoudre des problèmes d'ordre pratique.

Jusqu'à il y a deux ans, le service de recherches de la Division des forêts n'avait envoyé personne dans cette province mais il y avait néanmoins un laboratoire du Service des laboratoires des produits forestiers. Il y a deux ans, à la demande du gouvernement provincial, nous y avons

envoyé deux équipes pour voir sur place s'il y aurait moyen d'établir, en Colombie-Britannique, un système permettant d'évaluer le danger des incendies en forêt. Ce système, connu sous le nom de système Wright, a été mis au point par notre division et on s'en sert dans toutes les autres provinces du Canada. Ce travail n'est pas encore achevé.

La province nous a également demandé de faire tout notre possible pour entreprendre des travaux scientifiques dans les domaines connexes de la sylviculture. Nous y avons envoyé un physiologiste forestier et un adjoint; ils étudient en ce moment le problème de la production de semences auquel la province s'intéresse tout particulièrement. Il y a une excellente collaboration entre les autorités provinciales et le spécialiste que nous avons là-bas à l'université. Nous essayons de voir en ce moment comment ces travaux doivent se poursuivre, et le chef de l'Office de recherches sylvicoles s'est rendu en Colombie-Britannique afin d'étudier avec les intéressés, les aspects les plus favorables du programme. Mais, comme je le disais, les autorités fédérales ne travaillent que depuis deux ans dans cette province.

M. Payne: Voici où je voudrais en venir; les travaux de recherches sylvicoles étant étroitement reliés et notre province étant bien plus une province d'exploitation forestière qu'une province agricole, puisque nous produisons avant tout du bois, cette ligne de conduite n'est peut être pas à l'avantage du littoral de l'Ouest. Il me semble en effet qu'en proportion de l'étendue de nos forêts, les travaux de recherches qui se rapportant à l'exploitation forestière et au bois en général sont moins importants que ceux que l'on effectue dans d'autres régions du Canada où il y a des terres agricoles de rendement insuffisant.

M. Harrison: Si nous avons ainsi orienté nos travaux c'est surtout parce que la province nous avait demandé de le faire. Dans toutes les autres provinces, c'est sur ces bases-là que nous procédons en ce qui concerne les travaux effectués par les services du gouvernement fédéral.

Quant aux questions de l'utilisation du bois, c'est un laboratoire spécial qui s'en occupe, celui du Service des laboratoires des produits forestiers qui est installé sur le terrain de l'université; il vient d'être installé et c'est un très beau laboratoire. Là on s'occupe tout spécialement la transformation et de la manipulation des essences de la Colombie-Britannique et on y étudie également les moyens de réduire les pertes.

M. Creighton: Je crois en effet que dans toutes les provinces du Canada les travaux de recherches sur l'exploitation forestière ont été moins importants que ceux qui portent sur l'agriculture. C'est ce que, en tant que témoins, nous cherchions à vous faire comprendre.

M. Payne: Comme toute vous renversez complètement la situation. La question que j'ai posée est une question fondamentale. Etant donné que les travaux de recherches sur l'exploitation forestière et sur l'agriculture sont étroitement reliés....

Le Président: En ce qui concerne la réponse, ne croyez-vous pas que c'est une question d'opinion?

M. Payne: Oui.

Le major-général Kennedy: A mon avis, la Colombie-Britannique, comme toutes les autres provinces, bénéficie des services de laboratoire du gouvernement fédéral par l'intermédiaire des services scientifiques. Etant donné que j'ai travaillé en Colombie-Britannique et que je suis assez au courant de ce qui se passe d'un bout à l'autre du pays, je ne crois pas que la Colombie-Britannique ait souffert du fait quelle n'est pas une province agricole.

M. Kindt: Monsieur le président, n'est-il pas vrai que les recherches se font selon les problèmes qu'il y a à résoudre? On fait des recherches seulement quand il y a lieu d'en faire. Nous essayons d'établir l'équilibre dans ce qui a été accompli en fait de recherches.

S'il y a des problèmes à résoudre en Colombie-Britannique, c'est là qu'il faut faire des recherches; s'il y a des problèmes ailleurs, il faut faire des recherches ailleurs. Il me semble qu'on ne se rend compte de l'envergure d'un problème qu'en cherchant à le résoudre. J'ai l'impression que nous tournons en rond.

M. Dumas: Monsieur le président, je voudrais poser une question au major-général Kennedy. Il lui sera peut-être assez difficile d'y répondre, mais d'un autre côté c'est un expert dans ce domaine.

Il s'agit d'un problème qui intéresse profondément les gens du Nord-Ouest du Québec. Nous savons, par exemple, qu'il y a des fabriques de pâte qui fonctionnent dans le Québec. Il y en a une, en commençant par l'ouest de la province, à Temiskaming-Sud. Je parle en ce moment des localités le plus au nord. Il y en a une, c'est celle qui est le plus au nord, sur le lac Saint-Jean, à Dolbeau, et il y en a quelques-unes sur la Côte nord. Toutes ces fabriques reçoivent leurs provisions de bois par les rivières qui débouchent dans la vallée de l'Ottawa, le Saint-Maurice et les rivières de la Côte nord qui se déversent dans le Saint-Laurent.

Les divers organismes du Nord-Ouest, les chambres de commerce des jeunes et les chambres de commerce senior, la commission industrielle, ainsi de suite, estiment qu'on devrait installer quelques fabriques dans cette partie du Québec. Ils songent au bassin hydrographique des rivières se déversant dans la baie James, et en particulier à une étendue de 20,000 milles carrées ou il y a peut être 15 à 25 millions de cordes de bois à pâte et où 30 p. 100 des arbres, environ, doivent avoir atteint la maturité.

Depuis 15 ans ces organismes demandent au gouvernement provincial l'autorisation d'aménager cette région ou d'y faire construire quelques fabriques par l'une ou l'autre entreprise. On a étudié la question et certaines sociétés s'y intéressent vivement.

Nous empiétons sans doute sur les droits du gouvernement de Québec, mais néanmoins les gens qui vivent dans le Nord-Ouest du Québec sont d'avis qu'on ne s'occupe pas d'eux comme il le faudrait. Pour citer un exemple, le gouvernement provincial a commencé à accorder les concessions dans cette région de 20,000 milles à des fabricants de pâte du Sud de la province.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre une minute. On m'a demandé de recevoir la délégation nigérienne et je vais demander à M. Doucett de me remplacer entre-temps.

M. Dumas: Les gens du Nord-Ouest du Québec se font du souci car ils estiment qu'ils ne devraient pas approvisionner à jamais les fabriques qui sont installées dans le Sud de la province. Je soumets cette question à notre Comité parce que j'estime que ce n'est pas simplement un problème régional ou provincial, mais un problème national. Une importante industrie minière s'est établie dans le Nord-Ouest du Québec, mais lorsqu'il n'y a qu'une seule industrie dans un secteur, cela pose toujours des problèmes car tout repose uniquement sur cette industrie. Je ne dis pas que nous ayons seulement l'industrie minière, il y a également l'industrie du bois et de la pâte, mais nous coupons nos arbres pour approvisionner le Sud. Je ne devrais peut-être pas parler du bois; nous avons du beau bois et nous tâchons d'approvisionner ceux qui n'en ont pas, ce qui est parfaitement normal, du moment que nos prix peuvent supporter la concurrence. Toutefois nous estimons que nous devrions bénéficier de la récolte de bois à pâte puisque nous n'avons que peu d'industries dans la région.

L'agriculture se fait difficilement dans notre région car il y fait trop froid; nous sommes trop au nord. Nous estimons donc qu'il est d'importance vitale que cette industrie soit installée dans notre région. C'est d'importance vitale non seulement pour notre région mais pour le pays tout entier. Prenons, par exemple, les mines d'or. Le gouvernement fédéral accorde des subventions pour l'exploitation de l'or. Or il se pourrait bien que si nous avions d'autre industries dans la région nous n'aurions pas tant à nous soucier des mines d'or.

C'est pourquoi je voudrais demander au major-général Kennedy si les gens qui habitent dans le Nord-Ouest du Québec n'ont pas raison de demander que l'industrie de la pâte et du papier soit en partie installée chez eux. J'aimerais que le major-général Kennedy nous dise ce qu'il en pense. Je ne crois pas que ce projet puisse faire du tort à qui que ce soit et c'est pour le bien du pays; c'est pour le bien de la population canadienne. Pourrait-il nous dire deux mots à ce sujet?

Le major-général Kennedy: Monsieur le président, en réponse à la question de M. Dumas, je voudrais tout d'abord lui dire que je suis très heureux qu'il me considère comme un expert car la dernière fois que j'ai comparu devant lui j'étais sur la sellette et je m'efforçais de justifier les actes de la Commission du district fédéral. Nous avons comparu 29 fois devant M. Dumas qui à cette occasion faisant partie d'un comité mixte.

M. Dumas: Nous n'avons pas eu trop de difficultés.

Le major-général Kennedy: Non, le rapport du Comité a été très favorable. En tout cas, je suis de votre avis monsieur Dumas. Vous êtes d'accord avec les gens du Nord parce que vous vivez parmi eux, et pour ma part, j'admets qu'il faille équilibrer les ressources de la province et empêcher une industrie de s'éteindre. Il ne faudrait pas faire mourir l'industrie dans une autre partie de la province afin de créer le même gendre d'industrie dans le Nord. Mais je crois bien qu'il y a suffisamment de bois dans le Nord de la province et qu'il faudrait autant que possible y installer des fabriques; du point de vue économique l'endroit est tout indiqué puisqu'elles seraient à proximité des forêts et il n'y aurait pas de problème de transport.

Par conséquent, j'estime que non seulement du point de vue de l'éco-

nomie du pays mais aussi de celui de la fabrication économique de la pâte que l'on fait avec ce bois, c'est bien là qu'il faudrait installer des usines. A l'heure actuelle, on expédie le bois du Nord jusqu'au Sud-Est du Québec, ce qui coûte fort cher. J'estime que les fabriques du Sud devraient s'approvisionner ailleurs; qu'elles devraient trouver le moyen d'employer les bois durs, le pin gris et autres essences, et de se servir de l'épinette noire du Nord. Est-ce que ceci répond à votre question?

M. Dumas: Je vous ferais remarquer que nous avons surtout de l'épinette noire dans nos forêts. C'est une source idéale de bois à pâte. Il n'y a pas de bois qui convienne mieux à la fabrication de la fabrication de la pâte et nous estimons que nous devrions profiter de cette ressource naturelle qui est si abondante dans notre région du Québec.

Le major-général Kennedy: Nous devrions revoir la question du transport; dans certains cas le bois qui est envoyé aux fabriques du Sud doit parcourir 400 où 500 milles.

M. Payne: M. McQuillan est ici maintenant.

Le président: Nous serions très heureux d'entendre M. McQuillan s'il veut prendre la parole devant notre Comité.

M. H. C. McQuillan, député: Je n'avais rien de particulier à soumettre à votre Comité. Je ne m'attendais pas du tout à être convoqué, monsieur Certains de mes collègues de la Colombie-Britannique ont décidé que je pourrais peut-être les aider dans une certaine mesure pour des questions qui se rapportent à la Colombie-Britannique. J'ai passé toute ma vie dans cette province et j'y ai travaillé surtout dans l'industrie forestière. J'ai été employé comme estimateur, comme ingénieur et comme chef d'exploitation; j'ai fini par devenir moi-même marchand de bois, c'est d'ailleurs ce que je fais en ce moment. Je regrette de ne pas avoir su d'avance que vous alliez me convoquer car j'aurais pu préparer de la documentation.

Bref, comme je le disais, un des gros problèmes en Colombie-Britannique que le gouvernement fédéral peut aider à résoudre, est celui de la protection contre les incendies. Je ne connais pas le montant exact mais il me semble que j'ai vu quelquepart qu'il s'agissait d'une subvention de $300,000 par année pour la protection contre les incendies en Colombie-Britannique.

M. Harrison :$100,000.

M. McQuillan: Eh bien! il en résulte que c'est le gouvernement fédéral qui accapare presque tout le revenu qui provient des forêts de la Colombie-Britannique et surtout depuis 10 ans, car les recettes sous forme d'impôts sur le revenu ont été énormes. C'est là une des meilleures sources de revenu que le gouvernement fédéral puisse trouver en Colombie-Britannique.

Il y a eu un incendie dernièrement dans le Nord de la Colombie-Britannique. Or, pour envoyer des gens combattre cet incendie il aurait fallu dépenser non pas $150,000 mais le double sans doute. Comme il se trouve, rien n'a été fait. Le gouvernement provincial a trouvé qu'il n'avait pas les moyens, et le gouvernement fédéral ne semblait pas y attacher suffisament d'importance pour aider à combattre cet incendie. Je ne me souviens plus combien de milles carrés ont été détruits. Le général Kennedy a peut-être ces chiffres.

Ceci montre bien ce qui se passe depuis des années. Plus bas, dans les localités plus peuplées où on s'occupe activement de l'exploitation forestière, se sont les exploitants eux-mêmes qui s'occupent en grande partie de la lutte contre les incendies. Parfois cela coûte très cher, à tel point que des entreprises font parfois faillite. Pour citer un exemple, si un incendie éclatait aujourd'hui dans une certaine partie de la région où j'ai des intérêts il faudrait sans doute le combattre pendant trois ou quatre mois. Nous serions obligés de payer toute la main-d'oeuvre engagée pour combattre cet incendie sur nos propres terres et sur les terres de la couronne également si l'incendie se propageait jusque là. Cela pourrait facilement nous ruiner.

J'estime donc qu'en ce qui concerne la protection contre les incendies, la Colombie-Britannique mérite qu'on s'occupe beaucoup plus d'elle.

Il y a environ deux ans, l'industrie forestière, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont travaillé ensemble pour supprimer la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui était fort répandue dans la partie nord de l'île de Vancouver. Ce programme a été exécuté en grande partie sous les auspices de l'industrie privée. Nous sommes tous très reconnaissants envers les autorités provinciales et fédérales d'avoir agi aussi promptement; il semblerait, pour autant qu'on puisse en juger, que le travail accompli a donné d'assez bons résultats. Ceci ne se rapporte qu'indirectement à ce programme, mais il y a beaucoup de chances que si on trouve un seul poisson mort dans cette localité nous allons passer un mauvais quart d'heure.

Le problème du reboisement du littoral n'est pas très sérieux pourvu qu'il y ait suffisamment de protection contre les incendies. Il y a des années, quand je commençais à travailler dans les forêts, on exploitait de vastes étendues sur l'île Vancouver. La topographie était à peu près la même. Le pays n'était pas divisé en vallées étroites et par conséquent quand un incendie se déclarait il se propageait sur une vaste étendue. Une partie de cette région a été sérieusement endommagée par le feu à plusieurs reprises. C'est à peu près le seul endroit de la côte qu'il a fallu reboiser considérablement.

Dans la partie nord de l'île de Vancouver, et dans la partie nord de la région côtière, le reboisement se fait par les moyens naturels. On peut même dire que le reboisement se fait trop bien car il va falloir trouver le moyen d'éclaircir la forêt et de faciliter la croissance des arbres.

A l'intérieur de la Colombie-Britannique il y a énormément de terres boisées qui ne pourront jamais être transformées en pâturages ni cultivées.

Maintenant, depuis l'incendie dont je vous parlais, qui s'est produit il y a bien des années dans le Nord de la province, rien n'a été fait pour reboiser ce territoïre. Je suis sûr que le gouvernement provincial apprécierait toute aide qu'on pourrait lui donner de ce côté là. Je crois qu'il en a bien besoin.

Evidemment depuis un an la Colombie-Britannique reçoit des subventions pour la construction de routes d'accès, mais jusqu'à présent elle s'en est peu servie. Il semblerait que le gouvernement provincial n'était pas encore prêt à recevoir cette aide. Les autorités manquaient de données techniques pour commencer les travaux, mais petit à petit elles se renseignent et elles mettent le programme en oeuvre.

Un de nos gros problèmes évidemment, et je vous entendais en parler tout à l'heure, est celui des recherches. En Colombie-Britannique, les forêts sont en général très mélangées, on y trouve une variété considerable d'essences. Sur la côte elles renferment à peu prés 30 p. 100 de vieux cèdres. Nous avons de plus en plus de mal à trouver des marchés pour du cèdre de cette qualité, surtout pour celui qui sert uniquement à la fabrications des bardeaux.

Les fabricants de pâte ne peuvent pas se servir de ce bois car la récupération est trop lente et en général la pâte qu'on en fait est de qualité très inférieure. Il nous arrive donc parfois d'avoir trop de bois de cette qualité. Nous avons des fabricants de bardeaux qui ont toujours pu employer le cèdre de qualité inférieure, mais cette industrie est en état de stagnation dans le moment et nous devons sans tarder trouver d'autres moyens d'utiliser ce bois; il y en a un tel pourcentage par peuplement que nous allons bientôt être débordés, et même l'industrie de la pâte et du papier devra fermer ses portes.

Tels sont, en résumé, les problèmes de la Colombie-Britannique. Je regrette de ne pas avoir été prévenu car j'aurais pu vous fournire des renseignements plus complets. J'ai entendu ces messieurs parler du ver de mer. Cela m'a beaucoup intéressé car j'ai fait partie du premier comité qui devait étudier tous les projets qu'il y aurait lieu de soumettre au Conseil national de recherches, ou peut-être bien, à la filiale de cet organisme en Colombie-Britannique. Or, c'est ce problème là que nous avons choisi. Il nous a semblé que c'était un des plus difficiles à résoudre et celui dont il fallait s'occuper de toute urgence. Si je ne me trompe, les pertes causées par le ver de mer se chiffrent à plusieurs millions de dollars par année. Il en est ainsi depuis que l'on a commencé à exploiter les forêts situées sur la côte. Toutefois les méthodes employées pour enrayer le ver de mer ne sont pas encore praticables du point de vue économique. J'espère qu'elles le seront bientôt. Je vous remercie messieurs.

Le président: Est-ce que l'un de vous a une question à poser au témoin?

Je vous remercie d'être venu, monsieur McQuillan.

M. Fisher: Monsieur McQuillan, je crois que ces deux messieurs ont appuyé la recommendation du Canadian **Institute of Forestry** selon laquelle un conseil consultatif devait être constitué pour aider le ministre, simplement en lui donnant des conseils, à prendre des décisions et à appliquer les mesures prises par le gouvernement fédéral en ce qui concerne sa part du programme forestier. Croyez-vous, vous qui faites partie de cette industrie, que ce soit une bonne idée?

M. McQuillan: Je le crois bien. Tout ce qu'on peut faire pour amener le gouvernement fédéral, et surtout le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, à s'intéresser davantage au programme forestier provincial vaut la peine.

M. Fisher: Est-ce que vous avez fait partie de la **Truck Loggers Association?**

M. McQuillan: J'ai été président de cette association.

M. Fisher: Quel est le principal problème qui se pose pour cet organisme par rapport à la construction et au coût des routes.

M. McQuillan: Ce qui consitue le principal problème, c'est que nous devons amortir le coût des routes au moyen du bois que nous acquerrons lors des ventes de peuplement. Nous acquerrons parfois dans l'une ou l'autre localité un petit lot de bois lors d'une vente et l'exploitant a des frais considérables pour y pratiquer des chemins. Il aménage des routes croyant qu'il pourra ensuite se procurer le lot suivant mais un autre acheteur peut en offrir un prix fantastique qu'il lui est impossible d'égaler et, il perd ainsi les bénéfices de son travail.

M. Fisher: Est-ce que le nouveau propriétaire profite des routes que l'autre a fait construire?

M. McQuillan: Oui, le titre de propriété de ces routes appartient exclusivement à la couronne.

M. Fisher: Et en ce qui concerne les problèmes qui se posent par rapport aux camionneurs forestiers, est-on d'avis que les autorités fédérales devraient prélever des impôts moins élevés ou qu'ils devrait procéder autrement afin de vous aider?

M. McQuillan: Je ne crois pas qu'une proposition ait été faite à cet égard. Nous avons demandé au gouvernement provincial, par l'intermédiaire des diverses commissions Sloan, d'essayer de prendre de mesures raisonnables pour protéger l'exploitant qui non seulement découvre le bois à exploiter mais immobilise son capital en y installant des chantiers, des dépôts, des routes d'accès et ainsi de suite.

Le président: Y a-t-il d'autres questions, messieurs? Merci beaucoup, monsieur McQuillan. Parmi les credits à l'étude, y en a-t-il que vous voudriez examiner séparément?

M. Fisher: J'ai une dernière question à poser au sujet de la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. J'ai entendu dire que la méthode employée ne fait que propager la maladie, en prolonge la durée et crée bien des problèmes. Est-ce que l'un de vous pourrait nous parler de l'ensemble des travaux qui ont été accomplis au Nouveau-Brunswick et nous dire ce qui peut se passer à l'avenir dans les localités où les arbres sont vieux et par conséquent susceptibles d'être attaqués par le parasite.

Le major-général Kennedy: Je crois que M. Creighton aimerait répondre à cette question; elle l'intéresse plus directement que moi quoique je sois allé sur place inspecter les travaux et voir ce qui se passe. A mon avis il n'est nullement prouvé encore que la méthode employée fait durer l'épidémie. Nous savons que la recrudescence est un fait mais pour autant que je sache on n'a pas encore déterminé de façon certaine comment l'insecte parvient aux endroits qu'il infeste, s'il y vole ou s'il y parvient par d'autres moyens. Il est certain toutefois que si on n'avait pas traité les arbres comme on l'a fait il ne serait resté aucune futaie d'epinette ou de sapin baumier dans les localités qui ont été sérieusement atteintes. La méthode employée n'a peut-être pas été entièrement satisfaisante mais si on n'avait rien fait du tout vos forêts auraient dépéri.

M. Creighton: Je crois que c'est effectivement le cas. Il est impossible de répondre de façon tout à fait précise à certaines de vos questions. Il se peut que nous ayons encore beaucoup à apprendre sur la tordeuse des bourgeons d'épinette, mais nous avons l'impression qu'elle se manifeste

parfois dans des futaies qui renferment un grand nombre de vieux sapins baumiers. Les conditions y sont un peut plus propices au développement de la tordeuse des bourgeons d'épinette.

Si il y a quelques années on avait construit de bonnes routes dans cette région du Nouveau-Brunswick, et si on y avait coupé les arbres, la tordeuse ne se serait sans doute pas manifestée. Maintenant il s'agit de résoudre le problème et si les entreprises forestières veulent continuer leur exploitation, elles devront s'efforcer de protéger la forêt contre ce parasite. Toutefois, si les mesures, nécessaires sont prises pour l'avenir, si on construit les routes nécessaires, si on jardine la forêt et si on coupe les arbres, il est bien possible que la tordeuse ne se manifeste plus. S'est une question d'hygiène et de bonne régie semble-t-il.

Le président: Monsieur Harrison, auriez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

M. Harrison: Monsieur le président, la division de biologie forestière du Service des sciences du ministère de l'Agriculture a étudié ce problème du point de vue scientifique et a donné des conseils. C'est notre ministère qui a versé la contribution du gouvernement canadien à ce programme. D'après ce que je comprends, le Service des sciences à raison de croire à l'heure actuelle que la méthode employée prolonge peut-être le mal parce qu'elle ne permet pas de detruire completement la nourriture de ces insectes. Il y a eu une sérieuse infestation de ce genre sur les bords de la rivière Miramichi, de 1912 à 1922 je crois bien. Une enquête a été effectuée à ce moment-là et on a pu en tirer certaines conclusions préliminaires. Les forêts atteintes étaient en ce temps-là quasiment inaccessibles.... ou du moins la plupart d'entre elles l'étaient. Beaucoup de recherches ont été faites depuis lors. La Division des forêts étudie certains aspects du problème et effectue des recherches à Green River, au Nouveau-Brunswick, en collaboration avec la fabrique de pâte de bois et de papier de l'endroit et avec le Service des sciences. Nous ne savons pas encore ce qui va mettre fin à ce fléau mais on est déjà très bien renseigné sur la dynamique de cette population d'insectes et ainsi de suite.

La plupart des personnes qui s'occupent de cette question pensent, comme M. Creighton et moi-même, que si ces forêts sont exploitées et qu'on les gère de manière plus scientifique, c'est-à-dire en les débarrassant de ces vastes étendues de vieux bois, il y aurait au moins un espoir que ce genre d'infestation ne se produise plus. En attendant, je suis sûr que tous ceux qui ont visité la région (je dois vous dire que par endroits les arbres n'ont pas été traités et il n'y a qu'à les regarder pour se rendre compte de la sitation), ceux qui ont visité la région, dis-je, n'ont plus le moindre doute que si le travail n'avait pas été effectué, on ne trouverait plus un seul sapin baumier et bin peu d'épinettes au feuillage vert entre la Miramichi et la baie des Chaleurs. Cela serait désastreux du point de vue de l'industrie et, en outre, le risque d'incendie dans des peuplements de cet âge serait tellement grand, les conditions atmosphériques aidant, que je n'ose même pas y songer.

Le président: Messieurs, nous avons parmi nous des hôtes de marque. Je vais demander à M. Montgomery, le greffier adjoint de la Chambre, de présenter ces messieurs aux membres de notre Comité ainsi qu'à nos distingués témoins.

M. T. R. Montgomery (Greffier adjoint de la Chambre des communes): Monsieur le président, messieurs, je vous présente M. D. C. Ugwu, le président adjoint du groupe. Et voici M. L. S. Fonka, M. J. S. Tarka et M. Sarkin Bai. M. Sarkin Bai, qui est musulman, vient du nord du pays et ces autres messieurs, je crois, viennent du sud. M. Murphy est le président de notre Comité.

Le président: Soyez les bienvenus, messieurs. Nous sommes très heureux de faire votre connaissance. Nous avons eu le plaisir de rencontrer votre délégué aux Nations Unies. Voulez-vous vous asseoir quelques minutes?

Des voix: Très bien, très bien.

Le président: L'automne dernier, messieurs, quand nous assistons à la réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth, nous avons eu le plaisir de rencontrer certains délégués des pays du Commonwealth, entre autres, un représentant du Nigéria. C'est pour nous un grand plaisir de rencontrer les représentants de votre pays, messieurs, et nous espérons bien qu'au moins certains d'entre nous auront l'occasion de les revoir lors d'une future réunion. C'est certainement un grand honneur pour notre Comité de recevoir votre visite.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Fisher: J'ai une dernière question à poser, monsieur le président et, en ce qui concerne les témoins, ce sera tout.

Est-ce que les témoins pourraient nous dire si, en général, le reboisement artificiel que l'on a essayé de faire sur des anciennes terres de culture a réussi?

Le major-général Kennedy: Je crois que je pourrais répondre à cette question. Il n'y a qu'à voir certaines anciennes plantations de l'Ontario, celle de Saint-Williams dans le comté de Norfolk en particulier, qui est une des plus anciennes, pour constater que cette entreprise a réussi. On a commencé à planter ces arbres en 1909, par conséquent cette plantation a environ 50 ans. Je n'y suis pas allé depuis quelques années. Ces plantations ont été aménagées à cet endroit à cause du sable que le vent y charriait. Les cultivateurs avaient abandonné ces terres et elles ont été vendues pour récupérer les impôts. A bien des endroits le sable dépasse la hauteur des palissades. On y a planté du pin blanc et du pin rouge. J'y suis allé il y a peu près 10 ans et j'ai mesuré ces arbres qui avaient alors environ 40 ans. Ils avaient de 50 à 60 pieds de hauteur et de 12 à 14 pouces de diamètre. C'était un peuplement splendide et pourtant c'est là où le sable s'était accumulé. Ces terres, qui ont été payées quelques sous l'acre il y a 40 ans, valent maintenant, au plus bas mot, $1,000 par acre.

M. Dumas: Monsieur le président, depuis quelques années, non seulement dans le Québec mais dans tout le pays, l'Association forestière du Canada et l'Association forestière du Québec encouragent les fermiers à planter des arbres afin d'avoir des lots boisés. Je crois que ce projet a très bien réussi. J'aimerais entendre ce que le major-général Kennedy a à dire à ce sujet et M. Creighton pourrait peut-être nous parler des lots boisés des fermes de la Nouvelle-Ecosse. Pour ma part je trouve que

c'est une excellente idée car dans les cantons de l'Est, sur les rives du Saint-Laurent, et dans la vallée de la Gatineau aussi, sans doute, il y a des terres qui ne sont pas très bonnes à cultiver mais qui serviraient très bien au reboisement. J'estime qu'il faut encourager au maximum ce programme de lots boisés sur les fermes. D'après ce que je comprends, le service de M. Harrison s'occupe de cette question de même que l'Association forestière du Canada, le **Canadian Institute of Forestry** et l'Association forestière du Québec.

Le major-général Kennedy: Je trouve que c'est un excellent projet. C'est une entreprise qui a eu beaucoup de succès; elle a peut-être eu plus de succès du point de vue des propriétaires de grandes forêts que de ceux qui n'ont que des petits bois Toutefois, dans la province de Québec où ce programme a eu beaucoup d'effet, même les petits propriétaires s'associent à cet organisme et s'engagent à garder leurs lots boisés, à ne pas les transformer en pâturage, et à les exploiter sur de solides bases sylvicoles.

Je dois vous avouer que j'ai un parti pris à cet égard parce que j'ai toujours été partisan de ces projets de lots boisés sur les fermes et je me suis rendu compte des possibilités qu'ils offraient. C'est pourquoi l'avenir des entreprises qui font venir leur bois du Nord du Québec, ne m'inquiète nullement. J'estime qu'elles devraient s'approvisionner aux fermes qui ont des lots boisés. J'ai moi-même environ 600 acres de terres boisées parce que j'ai la plus grande confiance dans ce projet.

J'estime qu'il y a tout lieu d'encourager l'Association forestière du Canada dans cette entreprise car jusqu'à présent elle a obtenu d'excellents résultats. A vrai dire, il est trop tôt pour prévoir les résultats définitifs. On a commencé cette entreprise il n'y a que deux ou trois ans et il est encore trop tôt pour en juger la valeur, mais le travail progresse rapidement et à mon avis il en sortira quelque chose de magnifique.

M. Creighton: Dans ma région, 75 p. 100 des forêts appartiennent à des particuliers, mais il y en a un tiers en lots boisés. Environ 50 p. 100 des produits forestiers proviennent de ces lots boisés parce qu'ils sont plus accessibles et plus productifs. En fait les fabriques de pâte de bois et les scieries de notre province obtiennent une bonne partie de leurs matières premières des cultivateurs qui ont des lots boisés. A vrai dire, le bois qu'elles se procurent ansi leur revient beaucoup moins cher que celui de leurs propres concessions. Evidemment, les cultivateurs en sont très mécontent, mais c'est positivement le cas.

De même que le général Kennedy, je suis propriétaire de terres boisées. J'estime que les lots boisés sur les fermes sont d'un bon rapport. J'ai replanté un vieux champ et je regrette de l'avoir fait car les bleuts que j'y avais m'auraient rapporté autant en un an que mon bois me donnera si je vis jusqu'à l'âge de cent ans.

M. Dumas: Les bleuets, ça c'est une autre affaire.

M. Creighton: Nous avons planté des arbres, comme l'on fait beaucoup de planteurs qui ont réussi, mais je crois que nous avons répété l'erreur commise anciennement dans bien des régions du Canada. Nous avons fait venir des essences exotiques. Nous avons planté du pin d'Ecosse et de l'épinette de Norvège. Nous regrettons de l'avoir fait et maintenant nous nous en tenons uniquement à nos essences indigènes, à l'épinette rouge et au pin rouge et blanc en particulier.

M. McRae: J'aimerais poser une question à M. Creighton au sujet du traitement par pulvérisation pour détruire la tordeuse de l'épinette. On en fait beaucoup depuis quelques années mais ce procédé a un inconvénient, en ce qu'il détruit non seulement le parasite mais tous les autres insectes également. Les sportifs ont l'impression que le liquide fait également mourrir les poissons, mais cela n'est pas prouvé.

On a dit, monsieur Creighton, que ce travail, qui n'avait jamais été effectué sur une aussi vaste échelle, serait terminé cette année et qu'on ne recommencerait plus. Est-il exact que ce travail soit terminé?

M. Creighton: Je ne saurais vous dire.

M. McRae: Avez-vous entendu dire que ce travail serait terminé cette année?

M. Creighton: Non, je n'ai rien entendu à ce sujet.

M. McRae: Il en a été question dans les journaux.

M. Dumas: Cela me fait penser à une autre question que j'aimerais poser à M. Creighton.

La Loi sur les forêts du Canada est en vigueur depuis plusieurs années, et c'est une excellente loi à mon avis. Je crois que les provinces Maritimes, et surtout la Nouvelle-Ecosse en ont profité. Si je suis bien informé, l'inventaire des forêts est maintenant terminé.

M. Creighton: C'est exact.

M. Dumas: Vous n'avez peut-être pas encore les chiffres définitifs, mais l'inventaire est terminé.

M. Creighton: Nous avons maintenant les chiffres définitifs.

M. Dumas: Avez-vous pu vous rendre compte si la loi a été utile à la Nouvelle-Ecosse?

M. Creighton: Cette loi a été fort utile.

M. Dumas: Elle a été fort utile?

M. Creighton: Elle a fait beaucoup de bien.

M. Dumas: Je crois qu'au Nouveau-Brunswick c'est le ministère des Forêts qui est responsable de la pulvérisation anti-parasites et que cette loi renferme des dispositions à cet effet.

M. Creighton: Je ne pense pas qu'il en soit question dans la Loi sur les forêts du Canada, c'est une question distincte.

M. Dumas: c'est une question distincte. Est-ce que la province de la Nouvelle-Ecosse profite des dispositions de cette loi visant la protection des forêts?

M. Creighton: Mais oui.

M. Fisher: Il y a une dernière question que j'aimerais poser à M. Creighton. Avez-vous remarqué que les cultivateurs qui ont du bois à pâte s'intéressent beaucoup à ce qu'on établisse un prix minimum pour ce bois?

M. Creighton: Un prix minimum?

M. Fisher: Un prix minimum qu serait établi par l'Office de la stabilisation des prix des produits agricoles?

M. Creighton: Oui.

M. Fisher: Bon, restons-en là.

Le président: C'est bien.

Messieurs, un des membres de notre Comité a demandé la permission de photographier nos distingués visiteurs. Cette permission lui est accordée.

M. Doucett: J'ai prié nos invités de venir dans mon bureau pendant l'heure du déjeuner et je prendrai des photos à ce moment-là, monsieur le président.

Le président: Est-ce que nous en avons terminé avec les crédits de la Division des forêts?

M. Fisher: Pourrait-on nous donner quelques précisions au sujet du projet R.C.17 et nous dire ce que le gouvernement fédéral contribue à cet égard?

M. Harrison: Monsieur le président, il s'agit d'un projet d'études que l'on effectue dans le but de déterminer les meilleures méthodes à suivre pour obtenir la regénération de l'épinette dans les peuplements mixtes de l'ouest de l'Ontario. Ce projet a été mis en oeuvre grâce à la collaboration du ministère des Terres et des Mines de l'Ontario, de la Division fédérale des forêts, de l'Université de Toronto, de l'Institut de la pâte de bois et du papier du Canada, qui en a eu l'initiative, de deux importantes sociétés de la pâte de bois et de papier (les recherches se font sur les terres d'une de ces sociétés), le Conseil de recherches de l'Ontario et la Fondation de recherches de l'Ontario, qui a pris une bonne partie des frais à sa charge. Ces travaux qui se poursuivent depuis cinq ans environ, sont dirigés par un comité de direction dont les membres représentent les différentes institutions qui collaborent au projet. Le comité consultatif technique, qui a dressé les plans d'expérimentation, de même que le directeur des travaux techniques, sont responsables envers le comité de direction. Comme de mutations du personnel ont eu lieu, au moins trois directeurs qui avaient été nommés par le gouvernement de l'Ontario ont été dirigés vers d'autres champs d'action. Le directeur technique actuel, M. McLean, est un fonctionnaire de la Division des forêts. M. McLean vient d'achever son rapport préliminaire qu'il a remis au comité consultatif technique. Ce dernier, après avoir étudié le rapport, le remettra au comité de direction. Ce n'est qu'un rapport intérimaire, mais il est néanmoins très volumineux. Quoique ces travaux ne soient en cours que depuis cinq ans le rapport contient néanmoins beaucoup de renseignements utiles. Je crois qu'en général tout le monde est satisfait du travail accompli et que le projet donnera d'excellents résultats.

M. Fisher: Pourrais-je avoir un exemplaire de ce rapport pour mon usage personnel?

M. Harrison: Oui. Il n'a pas encore été publié mais nous serons très heureux de vous en remettre un exemplaire afin que vous puissiez l'étudier.

M. Dumas: Monsieur le président, je suis un peu surpris car je croyais que nous devions, hier et aujourd'hui, interroger surtout le major-général Kennedy, M. Creighton, et M. Sisam également s'il avait pu venir. J'ai quelques questions à poser à M. Harrison. Je ne veux pas prolonger cette séance plus qu'il ne faut et je ne veux pas retarder notre Comité plus qu'il est nécessaire. Toutefois, il me semblait que nous devions poser des questions surtout au témoins que j'ai nommés.

Le président: Si vous désirez que ces crédits soient réservés, monsieur Dumas, cela sera parfaitement régulier. Est-ce que vous voulez poser des questions à M. Harrison?

M. Dumas: N'avez-vous pas l'intention d'étudier tous les crédits de la Division des forêts aujourd'hui?

Le président: Nous pouvons le faire.
Avez-vous fini d'interroger les témoins qui sont présents?

M. Dumas: Oui, monsieur.

Le président: Est-ce que le Comité leur permet de se retirer?

M. Dumas: Nous aimerions bien qu'ils restent ici.

M. Fisher: Je tiens à dire que j'apprécie leur amabilité d'être venus à notre demande. Ils ont exprimé certaines opinions qui à mon avis sont très importantes par rapport à la ligne de conduite à suivre. J'espère qu'elles resteront fortement gravées dans vos mémoires.

Le président: Nous sommes certainement tous d'avis que cette réunion a été très intéressante et que nos délibérations vont largement contribuer au succès de notre travail.

M. Dumas: Je tiens à remercier personnellement le major-général Kennedy et M. Creighton.

Le président: Nous allons réserver ces crédits jusqu'à notre prochaine séance qui aura lieu vendredi matin.

Avant d'ajourner je vais demander au sous-ministre de déposer certains documents sur le tourisme qui se rapportent aux questions que j'ai posées dernièrement lorsque nous étudiions les crédits de l'Office du tourisme; ces tableaux pourront ainsi être compris dans le compte rendu de notre réunion.

Office du tourisme du gouvernement canadian

Budget principal des dépenses	
Crédit 303. Encouragement du tourisme au Canada y compris subvention de $5,000 à l'Association canadienne du tourisme ..	$2,182,206
Budget supplémentaire	
Crédit 588. Encouragement du tourisme au Canada— Crédit supplémentaire	$ 78,000

M. Robertson: Monsieur le président, on m'a remis la documentation qui a été demandée hier. J'estime que l'Office du tourisme a accompli un tour de force en la préparant aussi rapidement. Quinze employés y ont travaillé hier et les résultats sont excellents.

Le premier tableau est celui des ministères et des ministres qui ont été responsables de ce service depuis 1934.

OFFICE DU TOURISME DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Ministères et ministres, 1934-1958

Année	Ministère	Ministre
1934-1935	Chemins de fer et canaux	L'hon. R. J. Manion
1935-1936	Chemins de fer et canaux	L'hon. C. D. Howe
1936-1937	Transports	L'hon. C. D. Howe
1937-1938	Transports	L'hon. C. D. Howe
1938-1939	Transports	L'hon. C. D. Howe
1939-1940	Transports	L'hon. C. D. Howe
1940-1941	Transports	L'hon. P.-J.-A. Cardin
1941-1942	Transports	L'hon. P.-J.-A. Cardin
1942-1943	Services nationaux de guerre	L'hon. J. T. Thorson
1943-1944	Services nationaux de guerre	L'hon. L.-R. LaFlèche
1944-1945	Services nationaux de guerre	L'hon. L.-R. LaFlèche
1945-1946	Commerce	L'hon. James A. MacKinnon
1946-1947	Commerce	L'hon. James A. MacKinnon
1947-1948	Commerce	L'hon. C. D. Howe
1948-1949	Commerce	L'hon. C. D. Howe
-	Reconstruction et approvisionnements	L'hon. Robert H. Winters
1949-1950	Ressources et Développement économique	L'hon. Robert H. Winters
1950-1951	Ressources et Développement économique	L'hon. Robert H. Winters
1951-1952	Ressources et Développement économique	L'hon. Robert H. Winters
1952-1953	Ressources et Développement économique	L'hon. Robert H. Winters
1953-1954	Nord canadien et Ressources nationales	L'hon. Jean Lesage
1954-1955	Nord canadien et Ressources nationales	L'hon. Jean Lesage
1955-1956	Nord canadien et Ressources nationales	L'hon. Jean Lesage
1956-1957	Nord canadien et Ressources nationales	L'hon. Jean Lesage
1957-1958	Nord canadien et Ressources nationales	L'hon. Douglas S. Harkness L'hon. Alvin Hamilton
1958-1959	Nord canadien et Ressources nationales	L'hon. Alvin Hamilton

M. Robertson: Le second tableau montre les montants versés pendant les cinq dernières années aux diverses publications, illustrés et journaux américains dans lesquels l'Office a fait passer des annonces.

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ GÉNÉRALE

Montants versés aux revues américaines, de 1954 à 1958 (inclusivement)

Revues	1954		1955		1956		1957		1958	
	Insertions	Coût	Insertions	Coût	Insertions	Coût	Insertions	Coût	Insertions	Coût
		$		$		$		$		$
Life	5	54,400.00	5	55,000.00	3	65,325.00	1	23,080.00	2	52,550.00
Saturday Evening Post	6	70,540.00	5	65,105.00	4	90,390.00	5	100,931.50	6	113,071.75
Holiday	5	26,605.00	5	26,822.00	10	42,327.20	6	35,835.60	6	44,869.20
Look	5	36,625.00	5	39,400.00	4	76,410.00	4	66,280.00	3	64,005.00
Colliers	5	38,920.00	5	49,560.00	–	—	–	—	–	—
Better Homes & Gardens	3	28,650.00	3	28,650.00	2	33,490.00	3	52,070.00	3	58,235.00
Time	4	24,500.00	4	25,880.00	4	27,680.00	4	28,820.00	4	31,740.00
American Magazine	4	32,230.00	4	31,900.00	4	43,840.00	–	—	–	—
National Geographic	5	42,500.00	5	42,500.00	9	55,300.00	3	49,200.00	6	61,720.00
House Beautiful	3	15,000.00	3	16,500.00	1	3,950.00	4	—	1	6,500.00
Ladies Home Journal	3	34,050.00	2	22,700.00	1	8,075.00	–	—	–	—
Mademoiselle	3	5,610.00	1	2,700.00	–	—	6	—	–	—
New Yorker	4	6,864.00	4	7,436.00	4	7,436.00	–	2,955.00	2	3,400.00
Atlantic	3	4,050.00	–	—	–	—	–	—	–	—
Harpers	3	3,240.00	–	—	–	—	–	—	–	—
House and Garden	3	4,425.00	3	6,300.00	1	3,150.00	2	—	–	—
Newsweek	4	12,580.00	4	13,700.00	4	13,700.00	–	14,940.00	4	16,840.00
Pathfinder	4	11,935.00	4	14,630.00	3	17,100.00	–	—	–	—
American Home	3	21,780.00	2	14,520.00	–	—	–	—	–	—
Esquire	3	7,650.00	2	5,100.00	1	5,190.00	4	20,672.00	2	14,800.00
Saturday Review	3	2,700.00	3	3,600.00	–	—	–	—	1	1,300.00
Social Spectator	4	870.00	4	2,435.00	4	870.00	–	870.00	4	980.00
Sunset	3	5,040.00	3	5,850.00	3	7,800.00	3	9,000.00	3	10,260.00
Town and Country	3	1,950.00	3	3,000.00	1	1,600.00	–	2,000.00	1	1,800.00
Redbook	3	17,355.00	3	17,355.00	2	12,480.00	2	14,700.00	2	15,960.00
Glamour	3	4,845.00	2	4,900.00	1	2,450.00	–	—	–	—
Vogue	3	4,845.00	–	—	–	—	–	—	–	—
Bride and Home	1	1,200.00	1	2,000.00	2	2,800.00	2	2,800.00	2	2,800.00
Coronet	–	—	1	5,000.00	–	—	–	—	1	6,930.00
Bride to Be	–	—	–	—	1	1,250.00	–	—	–	—
Cue	–	—	–	—	1	1,000.00	–	—	–	—
Readers Digest	–	—	–	—	–	—	2	63,800.00	2	69,850.00
Household	–	—	–	—	–	—	3	16,200.00	4	16,566.94
Brides	–	—	–	—	–	—	–	—	1	3,000.00
Travel Digest	–	—	–	—	–	—	–	—	1	759.00

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ GÉNÉRALE

Montants versés aux revues américaines, de 1954 à 1958 (inclusivement)

Revues	1954		1955		1956		1957		1958	
	Insertions	Coût	Insertions	Coût	Insertions	Coût	Insertions	Coût	Insertions	Coût
		$		$		$		$		$
Éducation										
Grade Teacher	333	1,500.00	3	1,500.00	3	2,400.00	3	2,550.00	3	2,700.00
Scholastic Teacher	3	1,320.00	3	1,425.00	3	1,950.00	3	1,950.00	3	2,250.00
Instructor	3	1,575.00	3	1,650.00	3	3,600.00	3	3,600.00	3	3,900.00
Sports										
Field and Stream	3	5,280.00	3	5,670.00	3	9,000.00	3	9,750.00	3	10,200.00
Hunting and Fishing	3	4,465.00	3	4,465.00	–	—	–	—	–	—
Outdoor Life	3	5,685.00	3	5,685.00	2	9,150.00	3	9,900.00	3	10,300.00
Sports Afield	3	5,670.00	3	5,670.00	3	9,000.00	3	9,750.00	3	9,750.00
American Legion	2	7,980.00	2	7,980.00	–	—	–	—	–	—
Sports Illustrated	1	3,150.00	3	14,400.00	3	10,490.00	4	15,630.00	3	10,260.00
Argosy	–	—	–	—	–	—	–	—	1	3,105.00
Fisherman	–	—	–	—	–	—	–	—	2	4,000.00
Automobile										
Highway Traveller	3	10,020.00	3	1,020.00	1	340.00	1	340.00	–	—
Keystone Motorist	1	105.00	1	105.00	1	105.00	1	105.00	1	116.20
Mich. Motor News	1	195.00	1	195.00	1	195.00	1	195.00	1	235.00
National Motorist	–	—	1	295.00	1	295.00	1	295.00	1	295.00
New York Motorist	1	195.20	1	193.20	1	193.20	1	193.20	1	188.50
Ohio Motorist	1	132.00	1	132.00	1	132.00	1	132.00	1	132.00
Oregon Motorist	1	50.00	1	50.00	1	50.00	1	50.00	1	50.00
Pitts. Automobilist	1	40.00	1	40.00	1	40.00	1	40.00	1	50.00
Sparks	1	140.00	1	140.00	1	140.00	1	140.00	–	—
Westways	1	196.00	1	196.00	1	196.00	1	196.00	1	225.00
N. East Tour BK	1	630.00	1	807.00	1	807.00	1	807.00	1	990.00
Western Tour BK	1	600.00	1	798.00	1	798.00	1	798.00	1	990.00
Motorland	–	—	–	—	–	—	–	—	1	325.00
Commerce										
Asta Travel News	2	426.00	2	426.00	2	426.00	2	226.00	–	—
Travel Agent	2	250.00	2	270.00	2	270.00	2	270.00	1	180.00
Travel Items	2	432.00	2	432.00	2	432.00	2	432.00	1	216.00
Travel Trade	2	400.00	2	400.00	2	400.00	2	400.00	1	220.00
Wash. Travel	–	—	1	125.00	–	—	–	—	–	—
Divers										
Argonaut	3	945.00	–	—	1	350.00	–	—	–	—
Gimlet	2	2,040.50	2	2,040.50	2	2,340.00	2	2,456.00	1	1,394.00
Travel Am. Mag. Guide	1	1,000.00	–	—	–	—	–	—	–	—
This Week	–	—	1	7,868.08	1	7,736.80	–	—	–	—
Farm Journal	3	15,390.00	3	18,382.50	3	28,044.00	3	21,000.00	2	14,840.00
Successful Farming	3	8,100.00	3	9,375.00	3	12,000.00	–	—	–	—
Modern Bride	1	2,500.00	2	5,200.00	2	5,200.00	2	5,200.00	1	2,700.00
U.S. News and World Report	4	9,120.00	4	10,120.00	4	11,160.00	4	12,440.00	–	—

CAMPAGNE DE PRESSE GÉNÉRALE

Montants versés aux journaux américains de 1954 à 1958

Etats	Journaux	1954		1955		1956		1957		1958	
		Insertions	Coût	Insertions	Coût	Insertions	Coût	Insertions	Coût	Insertions	Coût
			$		$		$		$		$
Californie	Los Angeles Examiner	11	5,588.00	14	7,196.00	14	7,196.00	10	8,460.00	10	8,940.00
	Los Angeles Times	11	6,072.00	14	8,176.00	14	8,176.00	10	9,240.00	10	7,080.00
	Los Angeles Mirror News	—	—	—	—	—	—	1	438.00	—	—
	Oakland Tribune	—	—	—	—	—	—	7	2,856.00	7	3,228.00
	San Francisco Chronicle	—	—	14	4,200.00	14	4,200.00	7	3,360.00	10	5,100.00
	San Francisco Examiner	—	—	14	7,196.00	14	7,196.00	7	5,670.00	10	8,640.00
Colorado	Denver Post	14	4,368.00	14	4,512.00	14	4,592.00	—	—	—	—
Delaware	Wilmington Journal News	14	1,804.00	14	1,960.00	14	2,128.00	10	2,400.00	10	2,400.00
Distr. de Col.	Washington Post & Times Herald	14	3,896.00	14	4,536.00	10	3,440.00	7	3,906.00	10	4,046.40
	Washington Star	14	3,384.00	14	3,696.00	10	2,880.00	7	3,360.00	4	1,920.00
Illinois	Chicago News	14	5,320.00	14	5,432.00	10	3,880.00	—	—	2	795.00
	Chicago Herald American	14	5,320.00	14	5,320.00	14	5,320.00	10	5,700.00	11	5,795.00
	Chicago Sun Times	14	5,320.00	14	5,324.75	14	5,324.75	10	5,700.00	11	5,795.00
	Chicago Tribune	14	8,232.00	14	8,803.20	14	8,967.40	10	9,900.00	11	10,076.40
	Peoria Journal Star	—	—	—	—	—	—	7	1,470.00	—	—
	Springfield Sunday Journal Register	—	—	—	—	—	—	7	1,218.00	7	1,302.00
Indiana	Fort Worth Star Telegram	14	3,080.00	—	—	—	—	—	—	—	—
	Fort Wayne Journal Gazette	—	—	—	—	—	—	7	1,260.00	7	1,344.00
	Indiana Star News	14	3,608.00	10	2,600.00	10	2,800.00	8	3,066.00	7	3,288.60
	South Bend Tribune	—	—	—	—	—	—	7	1,260.00	7	1,470.00
Iowa	Des Moines Register	14	5,600.00	14	6,160.00	14	6,160.00	10	6,900.00	10	5,700.00
Maryland	Baltimore News	—	—	14	3,377.60	10	2,543.20	7	2,646.00	—	—
	Baltimore Sun	14	3,902.08	14	4,193.28	14	3,963.75	10	4,500.00	10	4,500.00
Massachusetts	Boston Christian Science Monitor	14	4,480.00	14	4,480.00	14	4,760.00	—	—	7	4,434.00
	Boston Globe	14	3,640.00	14	3,949.40	14	4,231.50	10	4,800.00	11	5,370.00
	Boston Hotel & Restaurant News	—	—	1	180.00	1	200.00	1	300.00	—	—
	Boston Herald Traveller	14	2,802.50	14	2,800.00	14	3,080.00	10	3,660.00	10	3,900.00
	Boston Sun. Advertiser	10	2,600.00	14	3,640.00	14	3,640.00	10	4,200.00	10	4,200.00
	Boston Post	14	2,520.00	14	2,520.00	14	2,520.00	—	—	—	—
Michigan	Detroit Free Press	14	5,600.00	10	4,400.00	10	4,800.00	7	7,250.00	7	5,250.00
	Detroit News	14	6,160.00	14	6,160.00	14	6,720.00	10	7,260.00	10	7,500.00
	Detroit Times	14	5,600.00	14	5,600.00	14	6,160.00	10	6,600.00	10	6,600.00
	Grand Rapids Press	—	—	—	—	—	—	7	1,260.00	7	1,344.00
Minnesota	Duluth News Tribune	—	—	—	—	—	—	7	1,218.00	7	1,218.00
	Minneapolis Tribune	14	6,440.00	14	6,440.00	14	6,440.00	10	7,200.00	10	7,743.00
	St. Paul Pioneer Press	13	2,808.00	10	2,080.00	10	2,280.00	7	2,394.00	7	2,691.36
Missouri	Kansas City Sunday Star	14	3,360.00	14	3,360.00	14	3,640.00	7	2,954.70	7	2,954.70
	St. Louis Globe Democrat	14	4,536.00	10	3,240.00	10	3,360.00	7	3,528.00	7	3,654.00
	St. Louis Post Despatch	14	4,928.00	14	4,928.00	14	5,136.00	7	4,008.00	7	4,200.00

Montana	Billings Gazette	—	—	—	—	—	—	7	840.00	7	840.00
	Great Falls Tribune	—	—	—	—	10	840.00	7	966.00	7	1,050.00
New Jersey	Newark News	14	3,171.84	14	2,888.64	10	2,244.00	7	2,310.00	7	2,340.80
	Newark Star Ledger	14	2,788.00	14	2,968.00	10	2,120.00	7	2,352.00	7	2,424.00
New York	New York Wall Street Journal	14	9,828.00	8	7,488.00	8	8,712.00	—	—	—	—
	Buffalo News	—	—	—	—	—	—	7	3,150.00	7	3,360.00
	New York Herald Tribune	14	6,591.20	10	4,929.95	10	5,431.45	10	8,352.00	10	7,904.50
	New York Mirror	14	6,440.00	14	6,775.00	14	6,440.00	10	6,900.00	10	6,900.00
	New York News	14	15,848.00	14	15,848.00	14	16,352.00	10	17,100.00	10	17,100.00
	New York Post	14	6,720.00	14	6,720.00	14	7,000.00	8	5,880.00	7	5,880.00
	New York Times	14	8,970.00	14	9,261.63	14	9,832.48	10	10,600.80	10	10,600.80
	New York Parade	—	—	1	4,466.60	1	4,851.10	—	—	—	—
	New York World Telegram & Sun	14	6,455.76	14	6,384.72	10	4,626.48	—	—	10	7,380.00
	Rochester Democrat & Chronicle	—	—	—	—	—	—	7	2,016.00	7	2,016.00
	New York Journal American	14	6,440.00	14	6,440.00	14	6,380.00	10	7,500.00	—	—
	Syracuse Herald American	—	—	—	—	—	—	7	2,352.00	7	2,448.00
Dakota-Nord	Fargo Forum	—	—	—	—	10	1,000.00	7	1,050.00	7	1,098.00
	Grand Forks Herald	—	—	—	—	—	—	7	840.00	7	840.00
Ohio	Dayton News	10	2,000.00	10	2,000.00	—	—	—	—	—	—
	Akron Beacon Journal	10	1,400.00	14	1,960.00	—	—	7	1,680.00	7	1,680.00
	Cincinnati Enquirer	14	2,996.00	14	3,024.00	10	2,320.00	7	2,352.00	7	2,352.00
	Cincinnati Post	14	2,072.00	10	1,480.00	—	—	7	1,680.00	7	1,680.00
	Cleveland Plain Dealer	14	4,032.00	14	4,480.00	10	3,480.00	7	3,948.00	7	3,948.00
	Cincinnati Times Star	14	2,128.00	—	—	10	1,600.00	—	—	—	—
	Cleveland Press	—	—	14	4,200.00	10	3,200.00	7	3,570.00	7	3,570.00
	Columbus Despatch	10	2,000.00	14	2,912.00	10	2,160.00	7	2,352.00	7	2,352.00
	Toledo Blade	10	1,480.00	14	2,384.00	—	—	7	1,806.00	7	1,806.00
Oregon	Portland Oregonian	14	3,776.00	14	3,920.00	14	4,076.00	10	4,380.00	10	4,500.00
	Portland Oregon Journal	14	3,092.00	14	3,248.00	14	3,404.02	10	3,660.00	10	3,780.00
Pennsylvanie	Philadelphia Bulletin	14	4,320.00	14	4,320.00	14	4,608.00	10	5,040.00	10	5,193.50
	Philadelphia Enquirer	14	6,008.00	14	6,008.00	14	6,296.00	10	7,020.00	10	7,304.50
	Pittsburgh Post Gazette	14	4,200.00	14	4,200.00	10	3,180.00	7	3,339.00	7	3,570.00
	Pittsburgh Press	14	5,320.00	14	5,600.00	14	5,880.00	10	6,300.00	10	6,300.00
	Pittsburgh Sun Telegram	14	5,040.00	14	5,040.00	14	5,040.00	10	5,400.00	10	5,580.00
	Harrisburg News	—	—	—	—	—	—	7	1,386.00	—	—
	Scranton Times	—	—	—	—	—	—	7	1,218.00	7	1,218.00
	Wilkes Barre Record & Tele. News	—	—	—	—	—	—	7	1,596.00	7	1,596.00
Dakota-Sud	Sioux Falls Argos Leader	—	—	—	—	—	—	7	1,092.00	7	1,092.00
Texas	Dallas News	10	1,960.00	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dallas Times Herald	10	1,760.00	—	—	—	—	—	—	—	—
	Houston Post	10	2,080.00	—	—	—	—	—	—	—	—
Washington	Seattle Post Intelligencer	14	2,860.00	14	2,968.00	14	2,968.00	10	3,528.00	10	3,720.00
	Washington News	—	—	14	2,800.00	10	2,200.00	—	—	—	—
	Seattle Times	14	2,912.00	14	3,136.00	14	3,280.00	10	3,600.00	10	3,840.00
	Spokane Spokesman Review	—	—	—	—	—	—	7	2,268.00	7	2,268.00
Wisconsin	Madison Wisconsin State Journal	—	—	—	—	—	—	7	1,386.00	7	1,476.00
	Milwaukee Journal	14	3,920.00	14	3,920.00	14	4,200.00	10	4,500.00	10	5,100.00
Spécial	Financial Post	—	—	—	—	—	—	—	—	1	560.00

CAMPAGNE DE PUBLICITE RELATIVE AUX PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Montants versés aux journaux américains, 1957 et 1958

Etat	Journaux	1957 Insertions	1957 Coût	1958 Insertions	1958 Coût
			$		$
CONNECTICUT ..	Bridgeport Post & Telegram ..	5	725.00	3	285.00
	Hartford Courant	5	825.00	3	505.00
	Hartford Times	5	725.00	3	465.00
DISTR. de COL.....	Washington Post & Times Herald	6	4,185.00	—	—
	Washington Star	6	3,320.00	—	—
ILLINOIS	Chicago Herald American	6	4,275.00	5	3,325.00
	Chicago Sun Times	6	4,298.75	5	3,325.00
	Chicago Tribune	6	7,559.40	9	10,725.00
	Springfield Sunday Journal Register	5	750.00	—	—
MAINE	Bangor News	5	750.00	—	—
MARYLAND	Baltimore Sun American	9	4,111.24	—	—
	Baltimore Sun	9	4,931.25	—	—
MASSACHUSETTS	Boston Christian Science Monitor	3	1,630.00	3	1,050.00
	Boston Globe	9	5,200.00	9	5,525.00
	Boston Herald Travel	9	3,900.00	10	4,350.00
	Boston Sun Advertiser	9	4,550.00	9	4,550.00
	World Telegram Gazette	5	925.00	3	615.00
MICHIGAN	Detroit Free Press	6	5,450.00	3	1,875.00
	Detroit News	6	5,400.00	—	—
	Detroit Times	6	4,950.00	—	—
NEW HAMSPHIRE	Manchester Union Leader	5	600.00	—	—
NEW JERSEY ...	Newark News	9	3,609.16	9	3,515.00
	Newark Star Ledger	9	3,640.00	—	—
NEW YORK	Albany Times-Union	5	925.00	—	—
	Buffalo Courier Express	9	5,000.00	5	2,800.00
	New York Herald Tribune	9	8,573.00	9	8,450.00
	New York Mirror	9	7,250.00	9	7,475.00
	New York News	9	18,525.00	9	18,525.00
	New York Times	9	11,576.00	9	11,375.00
	New York World Telegram & Sun	2	1,991.00	3	1,845.00
	Rochester Democrat & Chronicle	5	1,200.00	—	—
	Syracuse Herald-American	5	1,400.00	—	—
OHIO	Cincinnati Enquirer	6	2,520.00	3	840.00
	Cincinnati Post	6	1,800.00	—	—
	Cleveland Plain Dealer	6	4,237.52	5	3,290.00
	Cleveland Press	6	3,825.00	—	—
	Columbus Dispatch	6	2,520.00	3	840.00
OREGON	Portland Press Herald Evening Express	5	750.00	—	—
PENNSYLVANIE	Philadelphia Bulletin	9	5,534.50	9	5,525.00
	Philadelphia Enquirer	9	7,293.50	9	7,800.00
	Pittsburgh Press	9	6,825.00	5	3,675.00
	Pittsburgh Sun Telegram	9	5,850.00	—	—
VERMONT	Burlington Free Press	5	425.00	—	—
	Rutland Herald	5	350.00	—	—
RHODE ISLAND .	Providence Journal	5	1,300.00	3	825.00

CAMPAGNE DE PUBLICITE RELATIVE AUX PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Montants versés aux revues américaines, 1957 et 1958

Revues	1957		1958	
	Insertions	Coût	Insertions	Coût
		$		$
Holiday	2	12,676.80	3	22,156.80
National Geographic	2	16,000.00	2	19,205.00
Saturday Evening Post	2	29,498.50	3	36,788.25
New Yorker	2	2,280.00	2	2,600.00
Life	2	24,950.00	2	28,400.00
Look	2	18,550.00	3	35,820.00
Brides Magazine	—	—	1	1,400.00
Red Book	—	—	1	8,360.00
Sports Illustrated	—	—	1	1,200.00
Argosy	—	—	1	1,500.00

M. Robertson: Le troisième tableau récapitule la distribution de films canadiens sur le tourisme faite aux Etats-Unis de 1953 à 1957.

RECAPITULATION DE LA DISTRIBUTION DE FILMS CANADIENS SUR LE TOURISME FAITE AUX ETATS-UNIS 1953 à 1957

Par période de 12 mois	Représentations	Spectateurs	Nombre de titres	Nombre d'exemplaires
se terminant en déc. 1957 ..	68,286	4,013,861	161	5,164
" " " déc. 1956 ..	68,401	4,136,627	150	4,788
" " " déc. 1955 ..	65,545	3,900,441	138	4,359
" " " déc. 1954 ..	57,007	3,473,964	121	3,700 (est.)
" " " déc. 1953 ..	42,737	3,040,030	125	3,144

PRESENTES A LA TELEVISION

FILMS SUR LE TOURISME AU CANADA

Par période de 12 mois	Nombre de télémissions		Nombre de titres
se terminant en décembre 1957	1,826	(dont 232 en couleurs)	56
" " " " 1956	1,524	(dont 140 en couleurs)	42
" " " " 1955	2,124	(dont 117 en couleurs)	32
" " " " 1954	509		49
" " " " 1953	379		49

M. Robertson: La quatrième question se rapportait au nombre de conférences ou de causeries qui ont été données aux Etats-Unis par des membres du personnel de l'Office du tourisme du gouvernement canadien. On me dit que depuis 1950 une moyenne de 25 conférences par année ont été données aux Etats-Unis y compris de 3 à 5 conférences données par le directeur de l'Office devant un nombreux public ou à des réunions importantes.

Le cinquième document est un tableau qui montre le nombre de touristes ayant visité le Mexique, la Floride et la Californie ainsi que les montants qu'ils y ont dépensés. Nous n'avons pu obtenir des chiffres dignes de foi que pour les années 1950 à 1957.

ESTIMATION DU NOMBRE DE TOURISTES ET DE LEURS DEPENSES
Mexique—Floride—Californie, 1950-1957

Année	Mexique (1)		Floride (2)		Californie (3)	
	Touristes venus des E.-U.	Dépenses (en millions de dollars)	Touristes (en millions)	Dépenses (en millions de dollars)	Touristes (en millions)	Dépenses (en millions de dollars)
1957	419,000	305	7.5	1,250	—	—
1956	499,000	279	7.618	1,250	5.638	900
1955	549,000	260	6.268	1,210	5.25	800
1954	427,000	233	4.	1,100	5.1	725
1953	386,000	226	3.	1,000	5.15	750
1952	489,674	209	2.	950	4.95	700
1951	467,293	194	1.5	900	4.1	660
1950	395,703	172	1.	700	3.55	650

(1) Les chiffres se rapportant au nombre des touristes proviennent de l'Office national du tourisme du Mexique. Les dépenses ont été estimées par le Département du commerce des Etats-Unis.

(2) Ces estimations émanent de la **Floride State Development Commission**, de Tellahassee (Floride).

(3) Estimations établies par la **Curtis Publishing Co.** d'après des données provenant de sources gouvernementales et municipales, y ocmpris le **All Year Club** de la Californie du Sud, etc.

M. Robertson: Le sixième document comprend un rapport sur le tourisme en Suisse et un mémoire publié par l'Organization européenne de coopération économique en 1955 et 1956.

RAPPORT SUR LE TOURISME EN SUISSE

publié par

l'Organisation européenne de coopération économique

1955

CIRCULATION TOURISTIQUE

Le nombre de nuits passées en Suisse par des touristes étrangers qui était de 10,656,398 en 1953 s'est élevé à 11,361,181 en 1954, soit une augmentation de 6.6 p. 100. Les touristes venant des pays de l'O.E.C.E., dont la proportion est de 83.6 p. 100, ont passé 9,496,090 nuits en Suisse. La plus forte augmentation dans le nombre de nuits passées a été enregistrée pour les pays suivants: Allemagne (18.1 p. 100), France (9.6 p. 100), Irlande (7.1 p. 100) et Royaume-Uni (6.5 p. 100).

D'autre part, le nombre de nuits passées par des touristes américains, qui était de 934,537 en 1953, est tombé à 932,298 en 1954, soit une diminution de 0.2 p. 100; par contre le nombre de nuits passées par des touristes canadiens a été de 53,608, soit une augmentation de 22.1 p. 100.

La durée moyenne du séjour des touristes étrangers dans les hôtels et pensions est restée la même soit, à titre d'estimation, 2.95 jour en comparaison de 2.94 jours en 1953.

Sur 100 touristes étrangers ayant passé la nuit en Suisse, 46.5 p. 100 sont venus de pays voisins, 38.8 p. 100 d'autres pays d'Europe et 14.7 p. 100 de pays d'outre-mer.

Pendant la même période le nombre de touristes suisses a diminué de 3.3 p. 100 pour un total de 11,366,130 nuits. Cette baisse du nombre de touristes suisses ayant voyagé dans leur propre pays s'est légèrement accentuée puisqu'elle n'atteignait que 1.9 p. 100 entre 1952 et 1953.

Ces chiffres indiquent que le volume du traffic touristique national est le même que celui des touristes venant de l'étranger.

Le nombre global de nuits que les touristes ont passées en Suisse en 1954 a été de 22,727,311, et il y a eu 5,940,475 voyageurs à l'arrivée. En comparaison de 1953 le nombre de nuits passées a augmenté de 1.4 p. 100 et celui des voyageurs à l'arrivée, de 2.4 p. 100.

RECETTES ET DEPENSES DU TOURISME

Quoique la Suisse n'ait enregistré qu'une très faible augmentation de son traffic touristique, ses comptes de tourisme se soldent néanmoins par un important surplus de 119 millions de dollars, ses recettes étant de 204 millions de dollars et ses dépenses n'atteignant que 85 millions de dollars. Ce surplus a amplement comblé le déficit de la balance de commerce de la Suisse qui s'élevait à 74.7 millions de dollars et représente 36.8 p. 100 du surplus sur la balance des paiements pour l'ensemble des transactions invisibles.

DISPONIBILITES DE LOGEMENTS POUR TOURISTES

Le nombre de lits disponibles dans les hôtels de la Suisse a été de 169,027, soit 3,763 de plus qu'en 1953. Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre 12,271 lits dans les sanatoriums et établissements de cure. Après une longue période de temps pendant laquelle la capacité des hôtels allait en décroissant, le nombre de lits a augmenté en 1954, ce qui indique une reprise de l'industrie hôtelière. Les nouveaux hôtels se trouvent principalement dans les villes où le tourisme est particulièrement actif. Il en est de même pour les autres genres de logements pour voyageurs (chalets, appartements, installations de camping) dont le nombre a sensiblement augmenté dans certains centres de villégiature.

MESURES PRISES POUR ENCOURAGER LE TOURISME INTERNATIONAL

Visas et passeports

Depuis quelque temps les ressortissants des autres pays membres n'ont pas ou à se procurer de visa pour voyager en Suisse, te les ressortissants suisses ont également pu se rendre dans ces pays sans visa. Le gouvernement fédéral a également conclu des accords avec la Belgique, le Luxembourg, la France et la principauté de Monaco selon lesquels le passeport est remplacé par une carte d'identité.

Facilité de douane

La Suisse permettra bientôt à ses propres nationaux de bénéficier de certains privilèges de douane qu'elle accorde aux touristes étrangers en vertu des décisions prises par l'O.E.C.E.

Publicité

L'Office central suisse du tourisme a 18 bureaux ou agences à l'étranger.

NOMBRE DE NUITS [1] PASSEES EN SUISSE PAR DES TOURISTES ETRANGERS EN 1954, ET COMPARAISON AVEC 1953

Pays de domicile	1954	% d'augmentation ou de diminution en comparaison de 1953
Allemagne	2,428,765	+18.1
Autriche	166,837	+ 2.6
Belgique	862,730	—12.3
Danemark	141,097	— 3.8
France	1,969,233	+ 9.6
Grèce	64,938	— 2.2
Irlande	(voir Royaume-Uni)	
Islande	2	—
Italie	720,184	+ 7.2
Luxembourg	141,553	—11.3
Norvège	20,350	+ 6.1
Pays-Bas	684,741	+ 0.8
Portugal	26,870	— 5.9
Royaume-Uni	2,078,299	+ 6.5
Suède	146,659	— 2.2
Turquie	43,834	— 3.3
Yougoslavie	22,988	+18.3
Autres pays d'Europe	176,847	+11.7
Etats-Unis	932,298	— 0.2
Canada	53,608	+22.1
Amérique latine	201,855	+ 8.9
Autres pays	477,495	+20.3
Total	11,361,181	+ 6.6

(1) D'après les registres des hôtels, pensions de famille et sanatoriums.
(2) Compris sous la rubrique "Autres pays d'Europe".

RAPPORT SUR LE TOURISME EN SUISSE

Publié par l'Organisation européenne
de coopération économique
novembre 1957

NOMBRE DE TOURISTES ETRANGERS ARRIVES EN 1956 (a)

(selon le mois de leurs arrivée)

Mois	Total des arrivées	% de l'augmentation ou de la diminution en comparaison de 1955	Touristes arrivant des Etats-Unis	% d'augmentation ou de diminution en comparaison de 1955	Touristes arrivant du Canada	% d'augmentation ou de diminution en comparaison de 1955
Janvier	111,704	+11.4	11,307	+26.0	657	+21.1
Février	116,333	— 5.3	11,807	+ 4.0	719	+23.5
Mars	189,538	+38.4	17,047	+23.8	1,320	+53.3
Avril	225,811	— 9.6	29,360	+17.8	1,559	+ 3.6
Mai	319,670	+ 1.2	47,944	+ 8.4	2,394	+ 4.8
Juin	432,245	+ 3.4	56,871	+ 6.1	2,972	+24.7
Juillet	691,224	— 0.1	91,435	+ 1.5	4,378	— 5.7
Août	865,274	+ 2.4	81,310	— 2.5	3,912	+ 3.7
Septembre	460,354	+ 5.5	48,983	— 3.1	2,512	+18.8
Octobre	196,045	+ 4.2	26,876	—10.9	1,436	+16.4
Novembre	98,066	+ 7.6	12,938	—17.9	742	+35.1
Décembre	124,813	+12.9	11,101	—19.0	742	+27.7
TOTAL	3,831,077	+ 3.4	446,979	+ 1.4	23,343	+10.6

(a) Les chiffres de ce tableau représentent le nombre **d'arrivées dans les hôtels, pensions de famille, sanatoriums et établissements de cure;** par conséquent un même visiteur est compté autant de fois qu'il a changé de domicile en Suisse.

NOMBRE DE TOURISTES ETRANGERS A L'ARRIVEE (a) EN 1956

(par pays)

Pays de domicile	1956	% d'augmentation ou de diminution en comparaison de 1955
Autriche	87,732	+ 6.7
Belgique	204,683	— 2.8
Danemark et Islande	45,892	—15.4
France	666,743	+ 5.9
Allemagne	947,503	+ 4.5
Grèce	13,068	+18.5
Irlande (voir Royaume-Uni)	—	—
Italie	339,170	+ 7.6

Luxembourg	20,232	— 4.7
Pays-Bas	213,025	+ 6.4
Norvège	8,329	— 3.7
Portugal	9,558	+ 5.4
Suède	55,566	—13.2
Turquie	11,773	+21.4
Royaume-Uni et Irlande	487,095	— 0.6
Total des pays de l'O.E.C.E.	3,110,369	+ 3.2
Yougoslavie	5,010	+ 1.0
Autres pays d'Europe	76,961	+20.2
(dont l'Espagne)	(49,543)	(—16.6)
Etats-Unis	446,979	+ 1.4
Canada	23,343	+10.6
Amérique latine	50,641	— 4.1
Autres pays	117,774	+ 6.9
TOTAL	3,831,077	+ 3.4

(a) Les chiffres de ce tableau représentent le nombre d'arrivées dans les hôtels, pensions de famille, sanatoriums et établissements de cure; par conséquent un même visiteur est compté autant de fois qu'il a changé de domicile en Suisse.

NOMBRE DE NUITS PASSEES EN SUISSE PAR DES TOURISTES ETRANGERS EN 1956 (a)

(selon le mois de leur arrivée)

Mois	Nombre total de nuits	% d'augmentation ou de diminution en comparaison de 1955	Nombre de nuits passées par des touristes venant des Etats-Unis	% d'augmentation ou de diminution en comparaison de 1955	Nombre de nuits passées par des touristes venant du Canada	% d'augmentation ou de diminution en comparaison de 1955
Janvier	625,486	+ 3.8	40,336	+17.6	2,435	—21.8
Février	729,528	— 1.8	45,719	+13.1	3,186	+ 4.6
Mars	773,546	+17.0	50.471	+16.1	4,278	+30.3
Avril	696,751	— 5.8	66,336	+18.4	3,843	— 3.0
Mai	850,759	+ 1.3	102,742	+ 4.9	6,532	+ 5.6
Juin	1,276,775	+ 2.6	125,969	+ 5.5	7,925	+18.3
Juillet	2,042,586	— 0.2	215,217	+ 0.3	10,427	—10.7
Août	2,764,213	+ 4.0	205,363	— 2.8	9,495	— 5.5
Septembre	1,239,984	+ 4.6	111,680	— 0.8	5,834	— 3.4
Octobre	540,747	— 0.2	64,123	—18.3	4,153	+13.5
Novembre	351,135	+ 5.8	37,519	—15.6	2,544	+35.7
Décembre	628,104	+22.8	42,177	+ 2.2	2,677	+36.8
TOTAL	12,519,614	+ 3.4	1,107,652	+ 1.2	63,329	+ 2.9

(a) D'après les registres des hôtels, pensions de famille, sanatoriums et établissements de cure.

NOMBRE DE NUITS PASSEES EN SUISSE PAR DES TOURISTES ETRANGERS EN 1956 (a)

(par pays)

Pays de domicile	1956	% d'augmentation ou de diminution en comparaison de 1955
Autriche	185,191	+ 6.4
Belgique	843,048	— 2.9
Danemark et Islande	112,417	—13.1
France	2,245,814	+ 3.0
Allemagne	2,855,194	+10.4
Grèce	69,956	+16.1
Irlande (voir Royaume-Uni)	—	—
Italie	773,206	+ 6.2
Luxembourg	128,009	— 4.4
Pays-Bas	800,149	+ 7.4
Norvège	20,057	— 1.3
Portugal	26,997	— 2.1
Suède	153,288	— 7.4
Turquie	46,399	+14.8
Royaume-Uni et Irlande	2,108,384	— 4.0
Total, pays de l'O.E.C.E.	10,368,109	+ 3.1
Yougoslavie	16,742	—10.7
Autres pays d'Europe	268,768	+42.5
(dont l'Espagne)	(125,351)	(+17.2)
Etats-Unis	1,107,652	+ 1.2
Canada	63,329	+ 2.9
Amérique latine	192,062	— 2.5
Autres pays	502,952	+ 2.7
TOTAL	12,519,614	+ 3.4

(a) D'après les registres des hôtels, pensions de famille, sanatoriums et établissements de cure.

M. Dumas: Avant d'ajourner, monsieur le président permettez-moi de faire une courte remarque et d'adresser en suite une demande à M. Robertson.

Il n'y a aucun doute que le rapport annuel du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année 1956-1957 renferme quelques tableaux. Ce rapport a été publié l'été passé et les membres de notre Comité l'ont reçu au printemps. Evidemment, il y est question du travail qui a été effectué par le passé, mais ce sont les progrès qu'on réalise à l'heure actuelle qui nous intéressent. Je ne blâme personne, mais j'estime qu'il vaudrait mieux que les membres de ce Comité reçoivent ce rapport plus tôt dans l'année. Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux publier un rapport préliminaire; c'est une simple suggestion de ma part.

Est-ce que M. Robertson ou M. Harrison pourrait se procurer les tableaux qui paraissent à la page 88 du rapport pour l'année 1956-1957 et nous les soumettre vendredi matin? Je parle des tableaux sur les inventaires des forêts, le reboisement effectué en vertu des accords qui ont été conclus, et ainsi de suite, qui montrent les progrès réalisés dans ces domaines.

Le président: Ces tableaux ont été déposés lors de notre dernière réunion, monsieur Dumas.

M. Dumas: Nous avons bien les tableaux du rapport annuel mais ils ne renferment que des données approximatives.

M. Robertson: Je crois que d'autres tableaux mettant ceux-ci à jour ont été déposés lors de la dernière réunion, monsieur Dumas. Nous pouvons en obtenir des exemplaires et vous les remettre personnellement.

M. Dumas: Merci beaucoup. Je ne le savais pas car j'étais absent hier.

Le président: Messieurs nous allons ajourner jusqu'à 9 heures et demie vendredi matin.

CANADA
NOV 5 1958
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature
1958

COMITE PERMANENT

DES

MINES FORETS ET COURS D'EAU

Président: M. J.W. MURPHY

PROCES-VERBAUX ET TEMOIGNAGES

Fascicule 12

SEANCE DU VENDREDI 11 JUILLET 1958

Prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année financière 1958-1959

TEMOINS:

L'hon. Alvin Hamilton, ministre; M. R.G. Robertson, sous-ministre; M. E.-A. Côté, sous-ministre adjoint; M. J.D.B. Harrison, directeur de la Division des forêts; M. J.H. Jenkins, chef du Service des laboratoires des produits forestiers; et M. Alan Field, directeur de l'Office du tourisme du gouvernement canadien.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTROLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

COMITE PERMANENT DES MINES, FORETS ET COURS D'EAU

Président: M. J.W. Murphy

Vice-président: M. Erik Nielsen

et MM.

Aiken,
Baldwin,
Baskin,
Bigg,
Cadieu,
Coates,
Doucett,
Drouin,
Dumas,
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*),
Godin,
Granger,
Gundlock,
Hardie,
Kindt,
Korchinski,
Latour,
Leduc,
MacRae,
Martel,
Martin (*Timmins*),
Martineau,
McLennan,
Mitchell,
Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*),
Payne,
Pugh,
Roberge,
Richard (*St-Maurice-Laflèche*),
Robichaud,
Stearns,
Villeneuve,
Woolliams—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCES-VERBAL

VENDREDI 11 juillet 1958
(14)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Baldwin, Baskin, Cadieu, Doucett, Fisher, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Gundlock, Hardie, Kindt, Korchinski, Leduc, Martel, Martineau, McLennan, Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*), Murphy, Nielsen, Payne, Pugh, Roberge, Stearns, Villeneuve et Wooliams. (24)

Aussi présents, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: L'hon. Alvin Hamilton, ministre; MM. R. G. Robertson, sous-ministre; E.-A. Côté, sous-ministre adjoint; F.A.G. Carter, agent principal d'administration; et R.A. Faibish, secrétaire particulier du ministre. *De la Division des forêts*: MM. J.D.B. Harrison, directeur; J. H. Jenkins, chef du Service des laboratoires des produits forestiers; H.W. Beall, chef du Service des travaux sylvicoles pratiques; V.H. Phelps, agent forestier, Office de recherches sylvicoles et S. MacCallum, comptable. *De l'Office du tourisme du gouvernement canadien*: M. Alan Field, directeur. *Du Musée national du Canada*: MM. A.W.F. Banfield, chef de la Section de zoologie de la Division d'histoire naturelle; et G.E. Carron, agent d'administration.

Le Comité reprend l'examen des prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année financière 1958-1959.

Le Comité revient aux crédits numéros 290 à 301 du budget principal des dépenses, concernant la Division des forêts, et il les approuve sous la seule réserve du témoignage de M. Ian Mahood, un expert en sylviculture de la Colombie-Britannique, qui sera entendu le mardi 15 juillet prochain, ayant consenti à se présenter devant le Comité à ses propres frais.

En conséquence, lesdits crédits concernant la Division des forêts sont réservés.

Le crédit 302 du budget principal et le crédit 587 du budget supplémentaire intéressant le Musée national du Canada, sont mis en délibération et approuvés.

Le Comité revient au crédit 303 du budget principal et au crédit 588 du budget supplémentaire, qui se rapportent à l'Office du tourisme du gouvernement canadien. Lesdits crédits sont étudiés de nouveau et approuvés.

Le crédit 508 du budget principal, au chapitre des Prêts, placements et avances, est mis en délibération et approuvé.

Le Comité décide de commencer, le lundi 14 juillet prochain, l'examen des prévisions de dépenses du ministère des Mines et des Relevés techniques et, le mardi 15 juillet prochain, de revenir à celles de la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

A 10 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne au lundi 14 juillet 1958, à 10 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TEMOIGNAGES

VENDREDI 11 juillet 1958,
9 heures et demie du matin.

Le PRESIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Nous allons revenir aux crédits numéros 290 à 310 qui concernent la Division des forêts. Ces crédits avaient été réservés lors de la dernière séance, à la demande de M. Dumas.

DIVISION DES FORETS

Budget principal des dépenses	
Crédit 290. Administration	$ 139,678
Office de recherches sylvicoles—	
Crédit 291. Fonctionnement et entretien	$1,328,886
Crédit 292. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 164,283
Service des travaux sylvicoles pratiques—	
Crédit 293. Administration, fonctionnement et entretien	$ 302,780
Crédit 294. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 19,230
Crédit 295. Aide aux provinces pour inventaires forestiers, reboisement et protection contre les incendies, conformément aux accords qui ont été ou qui pourraient être conclus entre le Canada et les provinces	$1,650,000
Crédit 296. Contributions aux provinces conformément aux accords conclus ou à conclure, avec l'approbation du gouverneur en conseil, par le Canada avec les provinces, en sommes égales à la moitié de celles que les provinces déclarent avoir dépensées pour l'aménagement de chemins ou de sentiers d'accès aux forêts en vue d'assurer une protection appropriée contre les incendies ainsi que pour d'autres aspects de la gestion forestière	$1,000,000
Crédit 297. Aide à la province du Nouveau-Brunswick pour la mise à exécution d'un programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, conformément à une entente conclue entre le Canada et ladite province	$ 600,000
Service des laboratoires des produits forestiers—	
Crédit 298. Fonctionnement et entretien	$ 750,299
Crédit 299. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 259,260
Crédit 300. Allocation à l'Association forestière du Canada	$ 20,000
Crédit 301. Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales—Rémunération et dépenses du représentant fédéral à la Commission	$ 5,575
	$6,239,991

Je prie le secrétaire de bien vouloir appeler M. Dumas afin que nous sachions s'il est ici. Pour répondre au désir des plusieurs membres, j'ai pris sur moi de convoquer un autre témoin de la Colombie-Britannique. Il s'agit de M. Ian Mahood.

M. McQuillan, qui a témoigné l'autre jour, a laissé entendre qu'en invitant M. Mahood à comparaître devant lui le Comité pourrait obtenir des renseignements précieux. En conséquence, M. Mahood viendra ici; il y vient à ses propres frais, sans qu'il en coûte un sou au gouvernement.

M. Dumas est-il ici, monsieur Leduc?

M. LEDUC: Je ne le crois pas, monsieur le président.

M. LE PRESIDENT: Nous allons continuer, mais il va nous falloir réserver les présents crédits, car M. Mahood sera avec nous mardi matin pour notre séance qui s'ouvrira à 9 heures.

Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la Division des forêts?

M. NIELSEN: Pour ma part j'en ai une seulement. Les forêts du Yukon bénéficient-elles toutes de la protection normalement offerte par les services forestiers?

M. J.D.B. HARRISON (*directeur de la Division des forêts, ministère du Nord canadien et des ressources nationales*) : Elles ne sont pas régies par la Division des forêts. L'administration des forêts du Yukon en même temps que celle des autres ressources de ce territoire entre dans les fonctions de la Division des régions septentrionales et des terres. La Division des forêts a cependant été appelée à agir en qualité de conseiller technique.

M. R.G. ROBERTSON (*sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales*) : Il conviendrait peut-être que j'explique comment fonctionnent les rouages administratifs.

Pour assurer l'efficacité de l'administration tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest, l'exécution des fonctions administratives se fait sous la surveillance de la Division des régions septentrionales et des terres. Ainsi, dans le cas du Yukon, cette surveillance incombe au commissaire du Yukon qui, en même temps, est un fonctionnaire fédéral.

La Division des forêts donne des conseils d'ordre scientifique et technique, dont il est tenu compte dans l'administration des forêts. Celles-ci sont, cependant, effectivement administrées et exploitées par la Division des régions septentrionales et des terres, dans cas par l'entremise des personnes compétentes au Yukon et, dans l'autre cas, par l'entremise des personnes compétentes dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. NIELSEN : Je suis intéressé à ce que la protection soit étendue à toutes les forêts du Yukon. Existe-t-il quelque moyen qui permettrait de parvenir à cette fin?

M. ROBERTSON : Toutes ces forêts sont, je pense, administrées par la Division des régions septentrionales et des terres. Ce à quoi vous songez, je suppose, c'est qu'il y aurait lieu peut-être d'assurer une plus grande mesure de protection en organisant des services à cet égard dans certaines régions du Yukon. Si c'est bien de cela dont vous parlez, permettez-moi de vous dire qu'on se propose d'étudier la question tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. NIELSEN : Merci, monsieur. Cela répond à ma question.

M. STEARNS : Le crédit 300 a-t-il été étudié, monsieur le président?

Le PRESIDENT : Non, monsieur. Nous en sommes toujours aux crédits de la Division des forêts. Nous n'examinons pas séparément chaque crédit d'une même Division du ministère.

M. STEARNS : Nous n'en sommes pas encore au crédit 300?

Le PRESIDENT : Voici comment nous procédons. A la demande du ministre,—et, à mon avis, la méthode proposée a beaucoup aidé le Comité,—tous les crédits de la Division des forêts, ou de toute autre division, sont examinés ensemble et non pas séparément. Vous pouvez donc poser des questions relatives à n'importe lequel de ces crédits.

M. STEARNS : Je connais l'Association forestière du Canada et l'Association forestière du Québec. Existe-t-il d'autres associations forestières provinciales au Canada?

M. HARRISON: Il y a des associations provinciales qui sont, à peu de choses près, des filiales de l'Association forestière du Canada. Elles ont une très grande mesure . . . . de fait, la relation entre ces associations et l'association mère à Montréal, est une question qu'on discute présentement. Il y a un rapport entre ces associations mais il m'est impossible de vous dire en quoi il consistera exactement à l'avenir, parce qu'il est présentement à l'étude.

Les associations de la Colombie-Britannique, des provinces des Prairies réunies, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick sont celles qui viennent à l'esprit. L'Association forestière du Québec, pour sa part, se trouve dans une situation un peu spéciale. Là aussi, il y a vague affiliation.

M. STEARNS: Je suis très heureux de constater que la subvention à l'Association forestière du Canada a été portée de $10,000 à $20,000. L'activité de cette association doit vous être d'un grand profit.

L'hon ALVIN HAMILTON (*ministre du Nord canadien et des Ressources nationales*): En effet, il est très heureux, je pense, que, dans ce cas particulier, nous ayons pu doubler la subvention. Nous l'avons fait surtout parce que nous nous rendons compte que cette association fait un travail qui est très nécessaire au Canada. Je veux parler du programme d'arboriculture qu'elle a commencé et qu'elle poursuit présentement.

L'Association, comme vous le savez, ne doit pas trop compter sur le gouvernement.

Les subventions que nous lui versons ne pourront jamais être très considérables. Nous voulions bien, cependant, témoigner notre appréciation de l'excellent programme qu'elle exécute présentement; en conséquence, la subvention à l'Association forestière du Canada a été doublée.

M. FISHER: Je voudrais poser une question à M. Harrison, en la faisant précéder d'une brève déclaration.

J'ai passé quelques heures à parcourir le répertoire de recherches en cours, de la section des lots à bois de l'Association canadienne de la pâte de bois et du papier, et j'ai constaté que, parmi les travaux de sylviculture énumérés, il n'y en a que quelques-uns auxquels la Division des forêts collabore de quelque façon.

Je suis convaincu, d'après vos publications, que vous avez plusieurs autres projets en cours intéressant la coupe et la sylviculture, qui, je pourrais dire, seraient appropriés aux fins du répertoire susmentionné.

Votre personnel de recherches a-t-il envisagé la possibilité d'intégrer ces essais aux travaux mentionnés dans le répertoire?

M. HARRISON: Oui, monsieur. Il y a collaboration très étroite. Dans le passé, cette collaboration se faisait surtout par l'intermédiaire de la section des lots à bois de l'Association canadienne de la pâte de bois et du papier.

Le travail de recherches incombe maintenant au département des lots à bois de l'Institut canadien de recherches sur la pâte de bois et le papier. Le répertoire que vous mentionnez a été un sujet de controverse pendant un crtain nombre d'années.

A l'aide du compte rendu des travaux de recherches que nous avons effectués, lequel paraît dans notre rapport annuel sous le titre "Travaux de recherches", auquel on pourrait ajouter le rapport sur l'activité courante de l'Institut de recherches sur la pâte de bois et le papier, toute personne intéressée peut se rendre compte d'à peu près tout ce qui se fait.

Je ne sais trop quel domaine particulier d'activité vous avez relevé dans ce répertoire fort volumineux, mais il y a certes beaucoup de collaboration avec les sociétés pour ce qui est des expériences pratiques. Il y a aussi, bien entendu, les travaux que la Division des forêts effectue en certains endroits dans ses propres forêts; l'expérimentation sylvicole n'est qu'une partie de notre travail de recherches.

M. FISHER: J'ai été étonné du nombre élevé des essais distincts de différentes méthodes de coupe, qui se font en vue de favoriser la régénération; cependant, il semble y avoir pénurie de rapports publiés. On serait porté à croire, à tort peut-être, mais on serait quand même porté à croire, à l'examen de ce répertoire, que quelque 200 essais en sylviculture sont en cours présentement et que ces essais se font isolément; en outre, il ne semble pas y avoir le moindre rapport entre les uns et les autres.

Je me demande si votre Division s'intéresse d'une façon particulière à ces travaux.

M. HARRISON: Oui, monsieur, nous nous intéressons à tout cela. Les employés des compagnies ont fait des essais de temps à autre et il y a eu des expériences *ad hoc* effectuées par des fonctionnaires des services forestiers autres que les spécialistes en recherches, quand il semblait opportun de faire quelque chose; cependant, des recherches plus sérieuses sont poursuivies par l'Institut canadien de recherches sur la pâte de bois et le papier à qui l'industrie demande de s'efforcer de jouer un rôle de coordonnateur dans ce domaine.

A son tour, l'Institut collabore avec nous. Nous avons eu, aussi, de nombreux pourparlers avec les sociétés de sorte que, au cours des deux ou trois prochaines années, le programme sera, je pense, beaucoup plus cohérent qu'il ne l'est présentement.

M. FISHER: Dans l'Ontario, le programme est confié à la Division de recherches du ministère des Mines et des Forêts qui s'inquiète beaucoup de ce qui constitue un peuplement suffisant pour en assurer l'exécution. Avez-vous des travaux précis en cours présentement se rattachant à cette question du peuplement suffisant?

M. HARRISON: Oui, monsieur, nous avons fait beaucoup de travail, au moyen d'études sur le reboisement pour régénération, en vue de découvrir comment ces choses pourraient se faire et pour trouver une méthode appropriée permettant de les réaliser. Le problème est plus compliqué qu'il ne le paraît.

Quant à ce à quoi on peut s'attendre, c'est à la province à décider ce qu'elle fera. Nous avons accompli beaucoup de travail dans ce domaine. Il y a eu beaucoup de pourparlers à la fois avec le gouvernement de l'Ontario et les compagnies de papier et aussi avec des compagnies industrielles plus importantes car la question les intéresse beaucoup.

M. FISHER: Estimez-vous qu'en sylviculture nous sommes près de faire une perçée, c'est-à-dire d'aboutir à des conclusions définitives dans des questions comme le peuplement?

M. HARRISON: Je ne suis par sûr qu'une percée spectaculaire soit imminente. Je puis cependant dire avec assurance qu'il y a eu des progrès très marqués et que de vastes connaissances ont été acquises.

L'application des méthodes de sylviculture en vue de quelque fin donnée est très compliquée par suite de la variété des types de peuplements en cause, qui sont déterminés par l'essence qui croît en massif, de la variété des dimensions des sujets, et aussi, par suite de l'effet combiné de la géologie des sols, de l'inclinaison du terrain, du climat et autres facteurs.

Il faudra élaborer des méthodes satisfaisantes pour les différentes conditions. Parfois, une différence très légère dans les conditions fait qu'une méthode donne satisfaction dans un endroit mais pas dans un autre. C'est une question de progrès graduel.

Bien entendu, le rythme du progrès se ressent aussi des conditions économiques, c'est-à-dire de ce que les moyens permettent et de la mesure dans laquelle les nouvelles connaissances et les nouvelles méthodes militent en faveur d'une modification de la ligne de conduite. Ainsi, vous avez dit l'autre jour, je pense, que vous vous attendiez à voir se répandre une pratique dont l'application est fort restreinte au Canada, c'est-à-dire la tentative délibérée d'obtenir un meilleur rendement d'une région donnée par la rotation, ou la sylviculture intensive. Cela viendra. Le stimulant sera d'ordre économique, mais le moment venu, ce sera aux chercheurs à savoir comment faire l'application des techniques nécessaires.

M. FISHER: Une dernière question: les fonctionnaires de la Division des forêts ont-ils collaboré de quelque façon à l'enquête, entreprise par la Division des enquêtes sur les coalitions, sur le bois à pâte dans le Québec?

M. HARRISON: Non, monsieur.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je voudrais faire remarquer aux membres du Comité qu'ils trouveront vers la fin du rapport annuel, aux pages 94 et 95 une longue liste d'articles sur les recherches sylvicoles qui pourraient les intéresser. Ils peuvent se les procurer en s'adressant au ministère.

M. FISHER: J'ai une question à poser au sujet des articles publiés. Il y a quelques années vous en avez modifié le format, vous avez modifié toute la série. De fait, vous avez commencé, je pense, à publier vos articles sur du papier de meilleure qualité et dans un format plus dispendieux, est-ce exact?

M. HARRISON: Nous avons changé certains rapports, monsieur. Nous avons modifié notre ligne de conduite il y a quatre ans. Diverses séries avaient fait leur temps et nous avons abandonné l'emploi de certains dépliants et de certaines notes dites de recherches et ainsi de suite.

Selon la nouvelle ligne de conduite, il n'y a plus d'articles polycopiés pour distribution géiérale. La distribution de la matière polycopiée est restreinte.

Nous avons certes des notes sur les méthodes sylvicoles,—je parle de l'Office des recherches sylvicoles en ce moment,—qui fournissent des rapports sur des

essais d'ordre secondaire, ou des rapports provisoires sur certaines phases des projets importants dont le parachèvement pourrait exiger beaucoup de temps. Nous avons pensé que ces rapports pourraient intéresser les exploitants ainsi que d'autres chargés de recherches. Nous avons publié, je pense, 65 environ de ces rapports. N'étant pas de format uniforme, ils ne sont pas faciles à relier. On leur a fait un très bon accueil. Nous les distribuons gratuitement aux personnes qui sont en mesure de démontrer qu'elles y ont raisonnablement droit.

Le compte rendu des projets importants est publié sous forme de bulletins qui sont vendus par l'Imprimeur de la Reine. Les mêmes dispositions s'appliquent aux autres services de la Division des forêts.

M. FISHER: J'ai entendu certaines critiques à l'endroit de l'étude préparée par M. A.L. Best sur l'unité d'aménagement forestier dans le Québec. Tout en reconnaissant que l'étude était fort intéressante, ces critiques affirmaient que la valeur en était à peu près complètement détruite du fait que les données relatives aux frais étaient spéculatives et non exactes. N'y aurait-il pas eu moyen d'obtenir la collaboration des compagnies afin de pouvoir donner des chiffres exacts?

M. HARRISON: De fait, monsieur, nous nous sommes occupés de cela et nous avons obtenu une mesure remarquable de collaboration de la compagnie exploitante, c'est-à-dire de *l'Anglo-Canadian*. Cette société a mis ses dossiers et ses livres à notre disposition, mais ni elle ni aucune autre société n'étaient disposées à publier des chiffres exacts. Les chiffres qui figurent dans le travail susmentionné donnent une juste idée de la situation, mais ils sont arrondis. Ils donnent certes une très bonne idée de l'entreprise en cause.

M. FISHER: Ces chiffres sont très rapprochés des chiffres exacts?

M. HARRISON: A vrai dire cette société n'était pas disposée en quelque sorte à publier ses livres. Elle nous a permis de les consulter avec grande liberté mais elle ne voulait pas publier ses chiffres à la cent.

M. FISHER: Il est possible d'en tirer des conclusions utiles?

M. HARRISON: Il est possible d'en tirer des conclusions utiles pour une entreprise du même genre exploitée dans les mêmes conditions.

Dans une large mesure l'objet de ce travail était de fournir aux personnes qui s'occupent d'aménagement forestier et qui se trouvent dans une situation semblable, un moyen d'évaluer leur activité, tout en les laissant libres d'adopter ou non ce moyen.

Les commentaires que le travail a suscités ont été extrêmement favorables. La *Pulp Producers' Association* des Etats-Unis en a acheté des exemplaires pour tous ses membres, dont le nombre est de 600 ou 700.

M. FISHER: Le colonel Jenkins ne nous a pas parlé du travail de recherches qui se fait dans son service. A mon sens, ce travail a beaucoup d'importance. Pourrait-il nous faire un bref exposé des divers projets de recherches que le Service des laboratoires des produits forestiers exécute présentement. Exprimé en dollars et en cents, ce travail constitue une part extrêmement importante de l'ensemble. Nous serions tous intéressés, je pense, à savoir dans quel sens exactement tendent ces recherches.

Le PRESIDENT: Le moment venu, vous appuierez, je l'espère, ma résolution sur les recherches.

M. J.H. JENKINS (*chef du Service des laboratoires des produits forestiers, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*) : Monsieur le président, au Service des laboratoires des produits forestiers, nous cherchons à assurer la conservation par une meilleure utilisation. Nous nous occupons de déterminer les propriétés mécaniques et chimiques de toutes les essences canadiennes afin d'en assurer l'utilisation la plus avantageuse possible.

Nous faisons aussi des études sur les usages possibles du bois, sur la coupe et l'usinage, et sur l'utilisation des restes du bois, antérieurement appelés déchets du bois, afin d'assurer la meilleure utilisation possible de la récolte de bois. Notre activité s'exerce dans les laboratoires.

Nous avons un programme de recherches qui est publié chaque année et largement distribué. Les produits sur lesquels porte notre travail sont choisis en collaboration avec l'industrie et avec d'autres organismes de recherches. Nous avons des comités consultatifs de l'industrie dans nos deux laboratoires.

Nous cherchons à effectuer d'une part des recherches savantes de caractère fondamental qui nous fourniront la matière nécessaire à l'organisation de nos travaux d'application, et d'autre part, des travaux d'application que nous exécutons en grande partie en collaboration avec l'industrie tout en demeurant, cependant, en relations étroites avec les services forestiers des differentes provinces. Les services provinciaux sont tenus au courant de nos travaux. Les études intéressant une industrie particulière se font dans les établissements de façonnage du bois d'un bout à l'autre du pays, dans la forêt et dans les scieries, ainsi que dans notre propre scierie expérimentale au laboratoire d'Ottawa. Cette façon de procéder nous permet d'obtenir des données qui intéressent à la fois les provinces et les industries et qui sont utiles aux unes et aux autres, ce qui contribuera sensiblement à assurer l'utilisation efficace de nos ressources forestières.

Bien entendu, nous nous occupons d'une façon toute particulière de l'utilisation des déchets du bois. Nous avons fait des enquêtes à cet égard dans les bois et dans les scieries.

J'ai aussi institué un comité qui compte parmi ses membres des représentants des fabricants d'outillage, des provinces, des exploitants de scieries et des fabricants de pâte de bois et, tous ensemble, nous nous occupons de la question de l'utilisation, comme matière première pouvant servir à la fabrication de la pâte, des déchets du bois qu'on trouve tant dans les forêts que dans les scienries.

Comme vous le savez, au cours des dernières années depuis la guerre, un changement marqué s'est produit dans l'industrie de la pâte. Au lieu d'utiliser uniquement du bois rond abattu dans la forêt, cette industrie obtient maintenant une proportion considérable de son bois de ce qu'on appelait autrefois les déchets du bois, particulièrement de ceux qui se produisent dans les scienries. L'écorçage et le transport présentent certains problèmes, mais nous nous en occupons également.

Nous effectuons aussi des études dont l'objet est de déterminer l'effet que produisent, quand à l'usinage, les dimensions et l'essence des arbres dans les différentes régions. Par exemple, à l'égard d'un arbre en croissance nous cher-

chons à savoir quel est le meilleur moyen de le sortir de la forêt et quel est l'effet de l'essence. Notre étude porte sur touts les étapes de la transformation depuis la souche jusqu'au produit fini. Nous avons fait de telles études en Nouvelle-Ecosse, en Ontario et en Colombie-Britannique. Notre travail se fait en collaboration avec les provinces et avec l'aide directe des industries.

Nous avons un très grand nombre de projets en cours. Bien entendu, dans le domaine du génie, l'emploi du bois a connu un essor considérable depuis la guerre. Le bois n'est plus une matière démodée. Nous ne cessons d'accumuler des données démontrant que le bois peut rivaliser avec l'acier, je parle ici des pièces formées de feuilles superposées et collées. Nous avons fabriqué des arches et des poutres, des contre-plaqués et divers types de panneaux en bois comprimé et autres choses de ce genre.

Nous sommes très actifs dans le domaine de l'établissement de normes nationales à l'égard de tous les genres de produits du bois. D'importantes normes seront annoncées au cours des quelques prochains mois au sujet des formes structurales en bois et, à notre avis, le bois pourra faire concurrence aux autres matériaux.

Bien entendu, nous travaillons en collaboration avec d'autres conseils de recherches. Nous nous intéressons activement au Code national du bâtiment. Voici un exemple de collaboration: c'est à la Division de recherches en construction du Conseil national de recherches qu'incombent les recherches sur le bâtiment, mais elle nous transmet toute question ayant trait au bois. En outre, les services de l'Etat nous transmettent pour réponse toutes les demandes de renseignements sur le bois qu'ils reçoivent.

Nous préparons avec soin les publications qui font connaître les résultats de nos études parce que, comme je le disais, l'utilisation de nos ressources forestières est notre principale préoccupation et il nous faut la collaboration de l'industrie. Par conséquent, nous devons mettre l'industrie au courant de nos constatations. Nous le faisons au moyen de publications du gouvernement et d'articles qui paraissent dans des revues commerciales.

Le PRESIDENT: Puis-je vous poser une question, colonel Jenkins? Pouvez-vous me dire approximativement dans quelle mesure les dechets, qui étaient antérieurement jetés, sont maintenant utilisés par l'industrie de la pâte et du papier, grâce aux recherches effectuées.

M. JENKINS: Il me faudrait dix minutes à peu près pour vous obtenir ce renseignement, monsieur le président. Je ne l'ai pas sous la main, malheureusement.

L'utilisation des déchets s'est répandue dans le littoral Ouest du pays. Toutefois, il y a aussi eu, au cours des cinq dernières années, une mesure encourageante d'utilisation des déchets dans l'Est. Vous vous rendez compte, bien entendu, que, pour chaque tonne de bois obtenue par la récupération des déchets, la même quantité est épargnée dans les forêts. Je vais obtenir le renseignement demandé et je le déposerai.

Le PRESIDENT: Vous allez le verser au compte rendu?

M. JENKINS: Oui, monsieur.

M. AIKEN: J'ai entendu dire récemment que certains bois durs sont employés à des fins auxquelles ils ne l'étaient pas antérieurement. Vous occupez-vous de recherches sur ce point particulier?

M. JENKINS: Vous voulez dire pour la fabrication de la pâte?

M. AIKEN: Oui, monsieur.

M. JENKINS: Le partage des responsabilités entre les chargés de recherches de l'Association canadienne de la pâte de bois et du papier et ceux du laboratoire des produits forestiers est le suivant: l'A.C.P.P. s'intéresse principalement à la fabrication de la pâte à papier tandis que notre laboratoire s'occupe de l'utilisation de la pâte de bois en vue de la fabrication de panneaux en bois comprimé ou panneaux en fibre, et il s'intéresse d'une façon toute spéciale à l'emploi des déchets de bois pour la fabrication de tous les genres de produits de la pâte, tant le papier que les panneaux en bois comprimé.

Par conséquent, nous nous intéressons à la pâte de bois dur et nous nous tenons au courant des découvertes et nous faisons des études sur le bois dur en soi ainsi que des expériences en matière de fabrication des divers produits.

M. FISHER: Avez-vous établi des comparaisons entre le laboratoire des produits forestiers à Madison (Wisconsin) et votre propre laboratoire pour ce qui est des fonds disponibles et du personnel en service et aussi entre le revenu dérivé des forêts américaines et celui que donnent les forêts canadiennes? Seriez-vous prêt à dire que le programme canadien est aussi important en fonction du revenu dérivé des forêts que l'est le programme américain?

M. JENKINS: Le laboratoire des produits forestiers de Madison fonctionne en vertu d'un régime qui diffère un peu du nôtre. Il a un budget comme nous, mais ce budget ne représente que la moitié des fonds à sa disposition. Il fait beaucoup de travail pour le compte de la Défense nationale et d'autres départements du gouvernement et il reçoit aussi une subvention de ces autres départements. Le montant de cette dernière subvention n'est pas toujours le même; cependant, il atteint parfois 50 p. 100. A tout prendre, il reçoit, je pense, toute proportion gardée, un peu plus que nous. En outre, à l'heure actuelle, si je ne me trompe, un comité présidentiel bi-partite étudie la possibilité de porter le budget de ce laboratoire au décuple environ.

M. FISHER: Au décuple?

M. JENKINS: Oui, monsieur.

M. FISHER: Je me demande si le ministère s'intéresse aux délibérations du comité susmentionné; peut-être devrais-je adresser ma question au sous-ministre?

M. JENKINS: Le comité susmentionné a récemment préparé un rapport, dont j'ai un exemplaire. C'est un rapport des plus intéressants.

M. FISHER: Parmi les travaux publiés par le laboratoire des produits forestiers, il y en a quelques-uns, de caractère plutôt théorique, qui affirment que l'avenir de l'industrie du bois ne dépend pas de certaines essences et du reboisement mais bien uniquement de la quantité de cellulose par acre.

M. JENKINS: Vous ne parlez pas de notre laboratoire des produits forestiers?

M. FISHER: Non, monsieur, je parle de celui des Etats-Unis. Votre laboratoire a-t-il fait des études sur la même question, ou partage-t-il cette idée?

M. JENKINS: Nous n'avons pas fait d'études proprement dites portant directement sur ce point mais nous avons accumulé des données sur un grand nombre de produits en partant du point de vue de la récolte et de l'utilisation de la pâte. Nous participons aussi à l'activité des comités du bâtiment et des normes que j'ai mentionnés. L'affaire, je pense, se réduit à ceci: selon nous, l'industrie du bois existera toujours. Il y aura, pour plusieurs usages, des produits chimiques du bois qui seront meilleurs que le bois lui-même. De plus en plus la planche de doublure remplacera le parement à mi-bois en plusieurs cas.

Selon nous, le bois sera toujours nécessaire, mais peut-être sous une forme différente, peut-être sous forme de panneaux. Mais je ne m'associe pas à l'opinion selon laquelle il n'y aura à l'avenir que des fabriques de pâte. M. Thiesmeyer et moi-même travaillons dans le même domaine mais nous n'avons pas les mêmes opinions.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Les recherches sur les produits forestiers intéressent peut-être certains membres du Comité. Nous avons un nouveau laboratoire en ville et si un certain nombre d'entre vous sont intéressés, vous pourrez, je pense, vous y rendre pour voir par vous-mêmes le travail qui s'y fait et observer à l'oeuvre certains des chercheurs les plus compétents. Le colonel Jenkins serait prêt, je pense, à vous faire visiter le laboratoire en groupe. J'y suis allé l'automne dernier et j'ai trouvé ma visite fort instructive même si une bonne partie de ce que j'ai vu dépassait peut-être mon entendement. Certains d'entre vous ici connaissent l'industrie forestière mieux que moi.

M. JENKINS: Nous serions très heureux de vous y recevoir.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): L'ouverture officielle de l'immeuble aura lieu à l'automne mais le laboratoire fonctionne présentement. Une visite vous permettrait de vous rendre compte du genre des travaux qui y sont effectués et d'apprendre une foule de choses sur l'activité du laboratoire des produits forestiers.

Notre Comité comprend un ou deux députés de la côte ouest. Si ces messieurs désirent visiter le nouvel immeuble, qui a été inauguré à Vancouver, il sera possible, j'en suis certain, d'arranger cela.

La deuxième annonce que je veux faire est celle-ci: à compter de lundi, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest tiendra des assises à Ottawa. S'il y en a parmi vous qui désirent assister aux séances de ce Conseil, je suis certain que les membres du Conseil seront très heureux de votre présence. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest se compose de neuf membres dont quatre sont élus et cinq sont nommés. L'un des membres élus est maintenant juge de sorte qu'il y a maintenant trois membres élus et cinq membres nommés.

Le Conseil tiendra ses séances dans la salle de conférence du ministère de l'Agriculture, laquelle se trouve dans l'immeuble Confédération. Si vous êtes intéressés à assister aux séances du Conseil, veuillez en faire part à M. Robertson qui est le porte-parole de la Couronne. Il est prêt, a-t-il dit également, à vous fournir des exemplaires du discours du trône qu'il prononcera en sa qualité de commissaire.

Le PRESIDENT: Pour faire suite aux annonces qui précèdent, les différents groupes auront-ils l'obligeance de me faire savoir combien sont intéressés à assister aux séances du Conseil et je communiquerai avec le sous-ministre. A mon avis, les séances du Conseil des Territoires du Nord-Ouest ne manqueront pas d'intérêt.

M. ROBERTSON: L'ouverture aura lieu lundi à trois heures de l'après-midi et les séances subséquentes se tiendront chaque jour à 10 heures du matin et à trois heures de l'après-midi.

M. LEDUC: Je serais aussi très intéressé, comme nous le proposait le ministre, à visiter le laboratoire des produits forestiers.

Le PRESIDENT: Les différents groupes auront-ils l'obligeance de me prévenir à ce dernier égard également et j'essaierai d'organiser une visite prochainement.

M. MARTEL: J'ai une question à poser à M. Jenkins. Il a dit que l'emploi des produits du bois augmenterait avec les années, non seulement dans l'industrie de la pâte mais aussi dans celle des panneaux en bois comprimé, si je comprends bien. J'aimerais savoir quels marchés existent pour les contre-plaqués de peuplier et de bouleau. Les peupliers abondent dans notre région et nous aimerions diversifier notre industrie. Nous avons des exploitations minières, forestières et agricoles, mais nous sommes très loin des marchés et nous souhaiterions établir de nouvelles industries de manière à pouvoir utiliser certains de ces produits qui ne servent pas présentement.

Nous avons à l'heure actuelle une fabrique de contre-plaqués à Lesage (Québec) qui utilise le peuplier et le bouleau. Croyez-vous que les marchés s'amélioreront pour cette industrie particulière?

M. JENKINS: Il y a trois sortes de contre-plaqués. Il y a le contre-plaqué de sapin Douglas fabriqué à l'aide de colle hydrofuge, dont le principal emploi est dans la construction d'habitations; on en fait un grand usage dans ce domaine. En outre, il sert parfois à la décoration. Il y a ensuite le contre-plaqué de bouleau qui, à l'exception d'une certaine quantité servant à fabriquer des boîtes, est utilisé en grande partie comme matière d'ornementation. Dans le cas du contre-plaqué de bouleau, des difficultés sont survenues par suite de l'anthracnose du bouleau.

Le contre-plaqué peuplier a eu de mauvais débuts, c'est-à-dire que les premières quantités fabriquées n'ont pas donné satisfaction parce que les colles employées n'étaient pas de bonne qualité. Ce contre-plaqué a eu une mauvaise réputation mais on l'a maintenant beaucoup amélioré. A l'heure actuelle, deux établissements de la Colombie-Britannique, un de l'Alberta, deux de l'Ontario et un du Québec fabriquent du contre-plaqué de peuplier. Le laboratoire des produits forestiers ici a démontré à l'aide du tour d'expérimentation que le peuplier-tremble est un bois dont on peut assurer l'étanchéité de façon satisfaisante à l'aide des agglutinants voulus et qu'il est un produit de bonne qualité. On se demande dans quel domaine il doit servir. C'est en réalité un bois dur, mais les usagers du bouleau ne veulent pas s'en servir. Il semble donc qu'il pourrait surtout faire concurrence au sapin de Douglas, c'est-à-dire servir dans la construction d'habitations. S'il est fabriqué à l'aide de colle hydrofuge, il peut servir comme matériel de doublure et pour recouvrir les toits et les planchers.

Nous l'avons fait approuver par la Société centrale d'hypothèques et de logement et, aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, il pourrait servir aux usages susmentionnés. Certains doutes persistent quant à la catégorie dans laquelle il doit entrer. A mon avis, il faudrait le considérer comme un bois tendre et l'employer dans le domaine de la construction. Je suis convaincu, pourvu que la qualité en soit maintenue, que les perspectives à son égard sont bonnes.

M. FISHER: Nous avons une de ces fabriques à Nipigon. Votre laboratoire effectue-t-il une vérification constante de la qualité des produits qui sortent de ces fabriques ou est-il exact qu'une fois que le produit a été accepté comme étant conforme aux normes exigées par la Société centrale d'hypothèques et de logement, il est accepté définitivement?

M. JENKINS: Quand un produit doit servir à la construction sous l'empire de la Loi nationale sur l'habitation, la Société centrale d'hypothèques et de logement doit en approuver le genre et la fabrication. S'il s'agit d'un genre nouveau dans la domaine du bois, il est probable que nous travaillerons avec la Société centrale d'hypothèques et de logement et que nous effectuerons certains essais pour le compte de cette Société.

En outre, quand il s'agit d'un produit particulier, comme le contre-plaqué fabriqué d'un bois particulier, nous faisons des essais pour le compte du fabricant et nous lui demandons un prix pour ce travail, puis nous faisons part des résultats à la Société centrale d'hypothèques et de logement. C'est cette dernière qui décide si le produit est acceptable ou non. Quand le produit a été approuvé et qu'il porte l'inscription "approuvé aux fins de la Loi nationale sur l'habitation", il ne se fait aucune autre vérification, sauf par l'inspecteur sur le chantier, pour déterminer si le matériel répond ou non à la norme établie. Il en est de même dans le cas d'un grand nombre de nos exigences. Ainsi, il y a tout le problème complexe et difficile des essais en vue de l'approbation.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*) : Se fabrique-t-il beaucoup de panneaux en bois comprimé au Canada à l'heure actuelle, ou en est-on encore à l'étape de l'expérimentation?

M. JENKINS: Vous savez sans doute ce que sont les panneaux en fibre, les panneaux en bois comprimé et les cartons-planches; les panneaux en lamelles sont un nouveau produit de la même catégorie qui a fait son apparition après la guerre. C'est en Allemagne que ce produit a d'abord été fabriqué.

Pour les panneaux en lamelles, les lamelles sont découpées en des formes déterminées, puis elles sont réunies à l'aide de résine. La résistance de la pièce dépend de la forme des lamelles. Il est possible de fabriquer des pièces de résistance variée.

A l'heure actuelle au Canada, l'emploi des pièces en lamelles se limite surtout aux dessus de table; il est possible de recouvrir ces pièces de placage et elles servent aussi à la fabrication de pupitre d'écolier.

M. FLEMING: (*Okanagan-Revelstoke*) : Avant de partir de chez moi, j'ai vu divers échantillons de pièces en lamelles qui, pour la plupart, étaient d'origine européenne, soit suédoise soit allemande. Je me demande si nous sommes aussi avancés dans la fabrication de ce produit qu'on semble l'être dans les pays que je viens de mentionner.

M. JENKINS: Il y a une fabrique dans le sud de l'Ontario. Les renseignements sont disponibles mais nos fabricants de meubles procèdent avec grande précaution.

Le PRESIDENT: Les crédits de la Division des forêts sont-ils approuvés?

M. FISHER: J'ai une dernière question. Eprouvez-vous de la difficulté à trouver les spécialistes, ou les chimistes, dont vous avez besoin pour les services forestiers? Le recrutement en général présente-t-il des difficultés, aux traitements offerts présentement?

M. HARRISON: La principale difficulté est de trouver des personnes qui ont la formation et l'expérience requises. Cette difficulté existe toujours dans un organisme de recherches car une fois qu'on a atteint un certain niveau on cherche toujours à atteindre un niveau supérieur.

Mais, à tout prendre, nous avons assez bien réussi. Je pourrais peut-être demander à M. Jenkins de nous parler du problème du recrutement dans son service particulier.

L'Office de recherches sylvicoles et le Service des travaux sylvicoles pratiques comptent surtout sur des hommes qui ont une formation en science forestière et qui poursuivent des études postscolaires. M. Jenkins, d'autre part, a surtout besoin d'ingénieurs et de physiciens.

Notre expérience l'an dernier, pour autant qu'il s'agisse des agents forestiers, a été quelque peu meilleure. Mais, quand il nous faut un spécialiste ayant reçu une certaine formation en vue d'un projet particulier, il nous est difficile d'en trouver. Il nous faut parfois attendre des mois avant de trouver la personne pouvant remplir le poste.

Etant donné que, de plus en plus, les écoles forestières offrent des cours postscolaires, la situation s'améliorera, espérons-nous. Mais, il y a en effet des difficultés.

M. FISHER: Ces difficultés sont-elles grandes? Quel serait le meilleur moyen d'améliorer la situation, du point de vue du gouvernement?

M. HARRISON: La chose la plus encourageante est l'expansion par les quatre écoles forestières du Canada de la formation postscolaire offerte.

Du seul fait que les exigences deviennent plus sévères dans un organisme comme le nôtre, particulièrement dans le domaine des recherches, les personnes qui veulent s'adonner à ce travail devraient chercher à obtenir une formation plus poussée avant de nous offrir leurs services.

Puis, nous disposons de moyens de leur aider à pousser plus loin encore leur formation par la suite. Ces moyens ont été utilisés et ils ont très bien réussi. Je dois dire, cependant, que nous n'engageons pas beaucoup de gens dans une même année en dehors de notre personnel régulier.

En jetant un regard sur les quatre ou cinq dernières années, je constate que, certaines années, nous avons été beaucoup plus chanceux que nous pensions l'être. Et il y a eu deux ou trois postes que, semblait-il, nous ne parviendrions jamais à remplir mais, tôt ou tard, nous avons fini par trouver les personnes voulues.

Je vais maintenant demander à M. Jenkins de nous dire quelques mots tout particulièrement sur le recrutement des employés autres que les spécialistes forestiers.

M. JENKINS: Monsieur le président, dans le passé nous avons éprouvé de la difficulté à trouver des ingénieurs et des physiciens. Cette année, pour autant qu'il s'agisse de subalternes, la situation s'est améliorée. Notre principal problème, toutefois, réside dans le recrutement de personnes d'expérience. Dans ce domaine, nous n'avons vraiment pas de chance.

D'autres institutions de recherches avec lesquelles nous collaborons étroitement,—je songe, entre autres, à une institution de l'Australie.—ont des organisations forestières très puissantes, et elles ont sur nous un avantage bien marqué, celui de pouvoir aller à l'étranger chercher l'employé compétent dont elles ont besoin.

Notre difficulté ici c'est que nous n'avons réussi à intéresser personne aux premiers échelons dans notre organisation.

M. FISHER: N'y aurait-il pas là une indication que les traitements offerts ne sont pas assez élevés?

M. JENKINS: Dans une certaine mesure, oui.

M. FISHER: C'est là une question qui est de la compétence du ministre et du sous-ministre, n'est-ce pas?

M. ROBERTSON: Il faut un peu plus que cela. Quand il s'agit de personnel scientifique, les taux et les échelles de traitements sont établis par la Commission du service civil et le Conseil du Trésor à l'égard de postes comparables pour l'ensemble du service de l'Etat. Il s'ensuit que l'échelle est fondée sur des éléments généraux.

La seule mesure qu'il est possible de prendre à l'échelon du ministère,—et ici encore il faut l'approbation de la Commission du service civil et du Conseil du Trésor,—c'est de demander le reclassement ascendant des emplois visés par l'échelle de traitements.

M. FISHER: M. Jenkins semble avoir mis le doigt sur un problème à l'égard duquel nous pourrions, en notre qualité de membres d'un comité, encourager le gouvernement et la Commission du service civil à trouver une solution. Il s'agit ici d'un domaine important et, si les services en cause ne parviennent pas à trouver les employés voulus et s'il y a pénurie, il est essentiel, il me semble, qu'on prenne certaines mesures en vue d'aider le recrutement. Comment faut-il procéder?

M. ROBERTSON: La seule chose à faire, à mon sens, c'est de recourir à ce qui se pratique de temps à autre. Quand il nous est difficile de remplir une catégorie particulière d'emplois, nous faisons des recommandations. On a recours à cette mesure périodiquement en vue du reclassement ascendant de certains postes. Nous faisons savoir à la Commission du service civil qu'il nous est impossible de remplir un certain poste au traitement offert, après quoi il se peut qu'on nous autorise à reclasser ce poste mais il se peut aussi qu'on nous refuse cette autorisation. Nous ne pouvons pas, cependant, de notre propre chef, modifier le classement.

Le PRESIDENT: Comme il s'agit d'un point important, je proposerais que nous le soumettions à notre sous-comité du programme dans l'intenion de l'inclure dans notre rapport, qu'en pensez-vous?

Je sais à quoi vous songez. C'est un point qui me tient à cœur depuis bon nombre d'années.

Alors, messieurs, allons-nous approuver ces crédits, c'est-à-dire les crédits numéros 290 à 301, à la seule réserve du témoignage de M. Mahood, de la Colombie-Britannique, qui sera entendu mardi prochain pendant quelques minutes?

MUSEE NATIONAL DU CANADA

Budget principal des dépenses	
Crédit 302. Administration, fonctionnement et entretien	**$ 603,292**
Budget supplémentaire des dépenses	
Crédit 587. Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire	**$ 15,000**

Je ne crois pas que l'examen du présent crédit demande beaucoup de temps. Voulez-vous l'aborder dès maintenant pour passer ensuite aux crédits de l'Office du tourisme.

Nous avons encore un peu plus d'une demi-heure à notre disposition.

M. CADIEU: J'ai quelques questions à poser au ministre au sujet des chemins dans les régions septentrionales.

Le PRESIDENT: Vous voulez poser des questions au sujet des chemins dans les régions septentrionales?

M. CADIEU: Oui, monsieur, car je n'ai pas eu l'occasion de les poser plus tôt.

Le PRESIDENT: Quand cet autre témoin comparaîtra mardi, ce sera peut-être le moment de poser vos questions, monsieur Cadieu. Nous avons déjà étudié ces crédits et nous les avons approuvés provisoirement, mais nous vous donnerons l'occasion de poser vos questions mardi matin.

M. CADIEU: Je ne serai pas ici.

Le PRESIDENT: Voulez-vous que le ministre, ou un fonctionnaire de son ministère, vous présente un bref exposé au sujet du Musée? Dans le cas de la négative, nous sommes prêts à entendre vos questions.

M. PAYNE: Nous aimerions avoir un bref exposé sur lesujet.

M. E.-A. COTE (*sous-ministre adjoint du Nord canadien et des Ressources nationales*): Le Musée national date de 1842. Il devint une institution distincte en 1920 lorsque les services de la biologie et de l'anthropologie ont été placés sous la surveillance de la Commission géologique du Canada.

Par suite de deux guerres et d'une crise économique, l'activité a été restreinte pendant un bon nombre d'années. En 1947, cependant, on a réorganisé le service et on a nommé un conservateur en chef à temps continu. A cette époque le Musée faisait partie du ministère des Mines et des Ressources.

En 1951, la Commission Massey a recommandé que le Musée national soit divisé en deux parties: d'une part l'histoire naturelle et, de l'autre, l'histoire humaine. En conséquence, le Musée se compose aujourd'hui de deux divisions.

Quand la Commission géologique du Canada et la Galerie nationale quitteront l'immeuble du Musée Victoria en 1959-1960, nous comptons avoir temporairement plus d'espace dans cet immeuble et effectuer un nouvel aménagement du Musée dans l'immeuble qui, à l'origine, lui était destiné. Cela nous permettra de faire voir au public, pour la première fois, certains objets des collections que nous accumulons depuis bon nombre d'années.

Le travail scientifique du Musée national est d'un ordre très élevé. Le Musée est une des rares institutions au Canada, où il se fait du travail scientifique de qualité vraiment supérieure, à la fois dans le domaine de l'histoire naturelle et dans celui de l'histoire humaine.

LEPRESIDENT: Avez-vous des questions?

M. AIKEN: J'en ai deux. Quelle est la raison, en termes généraux, des augmentations au chapitre de l'administration cette année au regard de l'an dernier? Je note une augmentation globale de $170,000 environ.

M. ROBERTSON: Une partie de l'augmentation s'explique par le fait que le Musée de guerre qui relevait antérieurement du ministère de la Défense nationale, est passé au Musée national.

M. AIKEN: Il fait maintenant partie de votre ministère?

M. ROBERTSON: Ainsi, la prévision totale pour le Musée de guerre apparaît maintenant ici et n'est pas comprise dans le budget du ministère de la Défense nationale. C'est cette prévision, je pense, qui constitue la principale augmentation.

Puis, il y a une certaine augmentation du travail sur place, des enquêtes scientifiques sur place, ainsi qu'une très faible augmentation du personnel. Ce sont là les raisons de l'augmentation.

M. AIKEN: Au sujet du Musée de guerre, s'occupe-t-on de grossir les collections, ou le Musée demeure-t-il à peu près toujours au même point?

M. COTE: Le Musée de guerre ne dispose pas de beaucoup d'espace. Il a maintenant des locaux d'entreposage assez vastes, mais il manque de personnel pour remettre à neuf une bonne partie des spécimens. Toutefois, des progrès marqués se font dans ce domaine et nous espérons qu'il sera possible, en utilisant les spécimens remis à neuf, de changer de temps à autre les étalages dans l'édifice actuel d'exposition.

M. AIKEN: Pour votre travail scientifique, avez-vous l'outillage nécessaire pour faire subir au bois l'épreuve du carbone, afin d'en déterminer l'âge?

M. COTE: Non, monsieur, nous n'avons pas de pareil outillage. Nous avons fait faire ce travail par l'intermédiaire de la Commission géologique du Canada.

M. AIKEN: Dois-je comprendre que pareil outillage existe au Canada?

M. COTE: Dans le passé, il nous a fallu faire effectuer certains travaux aux Etats-Unis mais je crois comprendre que la Commission géologique a certains appareils aujourd'hui.

M. AIKEN: Je vous remercie.

Le PRESIDENT: Les crédits sont approuvés y compris le crédit supplémentaire numéro 587. Vous êtes d'accord?

Les crédits sont approuvés.

OFFICE DU TOURISME DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Budget principal des dépenses	
Crédit 303. Encouragement du tourisme au Canada, y compris subvention de $5,000 à l'Association canadienne du tourisme	$ 2,182,206
Budget supplémentaire des dépenses	
Crédit 588. Encouragement du tourisme au Canada—Crédit supplémentaire	$ 78,000

M. Field est ici pour répondre à toute autre question au sujet de l'Office du tourisme.

Nous n'avons pas encore en main le compte rendu imprimé de notre dernière séance, dans lequel on avait inclus certains tableaux relatifs à l'activité de l'Office du tourisme. Vous l'aurez, toutefois, quand la Chambre étudiera les prévisions de dépenses. Certains d'entre vous auraient peut-être quelque chose à dire.

M. KINDT: Mon travail à l'Office du tourisme de l'Alberta m'a permis de me rendre compte qu'un certain mécontentement s'est manifesté du fait qu'on estime ne pas pouvoir faire fond sur les données nationales quand elles sont décomposées en données provinciales. Je parle des renseignements relatifs au revenu touristique et au nombre des touristes. L'Office fédéral du tourisme ne pourrait-il pas améliorer les données statistiques relatives à l'industrie touristique?

Le PRESIDENT: Je n'ai peut-être pas bien saisi le sens de vos remarques, monsieur Kindt, mais permettez-moi de vous dire que chaque province établit elle-même sa statistique relative au revenu de l'industrie du tourisme. Selon toute probabilité, les services provinciaux de la statistique touristique s'occupent de déterminer le nombre des touristes qui viennent des autres provinces. Est-ce de cela qu'il s'agissait dans votre question?

M. KINDT: Je faisais allusion à l'Office fédéral et aux Offices interprovinciaux du tourisme. Il me semble que les chiffres sont sujets à grande caution. J'aimerais savoir ce qu'on pourrait faire, à l'échelon fédéral, pour améliorer l'exactitude des données statistiques sur lesquelles les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral doivent faire fond.

M. ROBERTSON: Monsieur le président, il serait bon peut-être que je fasse des remarques générales, après quoi M. Field pourrait donner des précisions.

On a soulevé le même point, je pense, à toutes les conférences fédérales-provinciales auxquelles j'ai assisté, c'est-à-dire aux quatre ou cinq dernières. Les données sont établies par le Bureau de la statistique et, à chaque conférence, il y a eu délibération sur la possibilité d'améliorer l'exactitude des chiffres.

M. KINDT: Vous avez raison.

M. ROBERTSON: La difficulté est de trouver un moyen d'y parvenir. Le touriste qui se rend d'une province à une autre n'est pas tenu de se présenter à un bureau d'immigration. Il n'existe pas de méthode vraiment sûre de contrôler les chiffres. Les tentatives en vue d'améliorer le système ont toujours échoué pour la raison fondamentale qu'il n'existe aucun moyen de contrôler effectivement les données.

Je ne sais si M. Field désire ajouter quelque chose à ce que je viens de dire.

M. FIELD (*directeur de l'Office du tourisme du gouvernement canadien*) : Il n'y a pas, que je sache, autre chose à ajouter, sauf ceci : le Bureau fédéral de la statistique n'est pas chargé de faire rapport sur le mouvement touristique entre les provinces et il n'a jamais tenté de le faire. A mon avis, le Bureau fait du bon travail pour ce qui est d'établir la statistique relative au mouvement touristique entre le Canada et l'étranger. Le mécontentement dont on a parlé portait surtout sur les données relatives au mouvement interprovincial que M. Robertson a mentionné.

Chaque province a sa méthode à elle de recueillir des données statistiques. Certaines d'entre elles ont un système de comptage sur leurs routes. Les provinces Maritimes en ont un qui donne des résultats passablement exacts.

Le Bureau fédéral de la statistique, qui est l'organisme officiellement chargé de recueillir des données statistiques, n'a aucune responsabilité à l'égard du mouvement touristique interprovincial.

M. KINDT : J'ai appris de certains fonctionnaires de la province d'Alberta que cet argument est toujours mis en avant. Chercher à établir des chiffres exacts à l'égard du mouvement touristique interprovincial c'est comme tenter de saisir une anguille à l'aide d'un instrument à bout arrondi. Il est simplement impossible d'établir, à l'égard du mouvement touristique interprovincial, des chiffres sur lesquels on peut faire fond, est-ce exact?

M. ROBERTSON : Monsieur le président, c'est parfaitement vrai.

M. HAMILTOON (*Qu'Appelle*) : J'aimerais dire quelques mots sur le sujet parce que, tout comme mon distingué confrère, je m'y intéresse depuis bon nombre d'années.

A l'époque où je me trouvais en Saskatchewan, j'ai fait de grands efforts pour obtenir que le gouvernement de la Saskatchewan prenne quelque mesure en vue de recueillir des données sur le nombre des touristes entrant dans la province ou en sortant. Le gouvernement de la Saskatchewan m'a fait la même réponse que celle qu'on vous donne ici. Les routes qui pénètrent en Saskatchewan de l'est et de l'ouest sont si nombreuses qu'il serait très dispendieux d'établir des points de contrôle.

La situation est la même en Alberta et dans d'autres provinces. Elle est aussi la même, je crois, dans les différents Etats qui forment les Etats-Unis. Quelques Etats seulement exigent que le passage de la frontière se fasse à des endroits déterminés. La Californie est un de ceux-là. Cet Etat a établi des points de contrôle afin de pouvoir s'assurer que les touristes n'apportent pas dans ses limites des fruits étrangers qui pourraient être atteints de maladie. Le principal objet de ces points d contrôle est d'empêcher l'entrée des fruits mais il est possible en même temps d'établir le nombre exact des touristes qui entrent en Californie des Etats avoisinants.

Il n'existe pas de système semblable au Canada. Dans les provinces des Prairies, ce serait une entreprise gigantesque qui coûterait beaucoup plus que ce qui serait justifiable, compte tenu des résultats.

Il serait peut-être possible pour les provinces d'Ontario et du Manitoba par exemple, comme vous le comprendrez je pense, d'établir des points de contrôle, parce qu'il n'y a qu'une route qui pénètre en Ontario du Manitoba. Il faudrait cependant y maintenir une équipe d'employés à l'année longue afin d'être en mesure d'établir des chiffres exacts.

M. DOUCET: Pour les provinces de Québec et d'Ontario, il ne serait pas trop facile d'adopter cette mesure à cause des nombreux endroits de passage.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): J'avais l'intention de mentionner la frontière est de l'Ontario comme exemple, en raison des nombreux endroits d'entrée dans le Québec qui s'y trouvent. Etant donné ces difficultés quasi-insurmontables, nous devons nous contenter de calculs estimatifs.

Je me rends compte que la question est d'une certaine gravité. Le Bureau fédéral de la statistique publie un relevé du revenu de l'industrie touristique par province. Si vous jetez un regard sur cette liste, vous constaterez que la Saskatchewan se trouve très près du bas et que son revenu touristique est de $1,500,000 environ. Il est toutefois impossible de mesurer l'intensité du mouvement d'entrée dans la Saskatchewan par l'est et par l'ouest. C'est ce mouvement qui est le plus important dans cette province. Le seul mouvement d'entrée en direction nord a son point de départ aux Etats-Unis.

La question a été débattue en maintes occasions et chaque fois la conclusion a été la même: comment arriver à établir un nombre suffisant de points de contrôle pour permettre d'obtenir des données sûdes?

M. WOOLLIAMS: La méthode de contrôle des entrées est-elle appliquée à l'égard des touristes qui viennent des Etats-Unis?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Les touristes américains qui traversent la frontière doivent présenter aux douaniers une déclaration indiquant leur lieu d'origine, leur destination, etc. Le Bureau fédéral de la statistique recueille ces renseignements et s'en sert pour dresser les tableaux que j'ai mentionnés l'autre jour et que les membres du Comité peuvent se procurer.

M. WOOLLIAMS: Si je comprends bien, il n'est pas possible de déterminer combien de personnes de l'Ontario ont le plaisir de visiter l'Alberta?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Non, monsieur.

M. PAYNE: Serait-il possible d'avoir recours à l'élément humain tout autant qu'à des points de contrôle à cet égard? A mon sens, on obtiendrait ainsi une idée passablement juste de la situation.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je crois comprendre le sens de la question de M. Payne. On a songé à cette méthode dans la province de la Saskatchewan. On l'a mise à l'essai sans formalités pendant une période de deux mois en affichant des avis le long de la route principale à deux milles à peu près de la frontière de la Saskatchewan, demandant à tous les touristes de se présenter à un certain endroit. Le touriste, qui arrêtait, recevait une carte et peut-être un dépliant énumérant les établissements qui offrent des facilités de logement pour les voyageurs ainsi que les endroits intéressants de la Saskatchewan. On a ainsi obtenu une certaine quantité de renseignements. Si, toutefois, vous demandez aux membres du personnel de l'Office du tourisme de la Saskatchewan ce que cette mesure a donné,

ils vous diront, je pense, qu'une très faible proportion des touristes qui font du 60 milles à l'heure s'arrêtent parce qu'une affiche dit que tous les touristes sont invités à se présenter à un centre d'information touristique.

M. KORCHINSKI: Serait-il possible d'avoir un programme de contrôle libre? Ainsi, dans chaque ville, ou localité, un secrétaire, ou une autre personne, pourrait veiller à ce que les touristes qui visitent la région aient accès à de petites cartes sur lesquelles ils pourraient indiquer leur lieu d'origine et les endroits qu'ils ont visités pour ensuite mettre ces cartes à la poste.

Le PRESIDENT: Monsieur Korchinski, je crois qu'on a examiné tous les aspects de la question. Le problème est très difficile, comme le ministre et le sous-ministre l'ont déjà expliqué. Il faudra du temps pour trouver une solution. Il faudrait, j'en conviens, que nous ayons des renseignements plus précis à notre disposition, mais cela demandera beaucoup de temps et d'argent.

M. AIKIN: Monsieur le président, avant que nous en finissions avec ce crédit, j'aurais encore une question à poser.

Les touristes qui passent la frontière font-il parvenir au Bureau de la statiistique, ou à quelque Division du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, une déclaration indiquant les endroits qu'ils se proposent de visiter? Il est peu probable, il me semble, que le touriste qui vient en Ontario, se rende jusqu'en Colombie-Britannique. S'occupe-t-on d'obtenir des renseignements de ce genre?

M. FIELD: Oui, monsieur. On demande au voyageur, qui arrive des Etats-Unis et qui entre au Canada par un bureau douanier, quelle est sa destination. C'est là un des moyens qui permettent au Bureau fédéral de la statistique de recueillir des données.

Le PRESIDENT: La responsabilité à cet égard incombe au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, n'est-ce pas monsieur Field?

M. FIELD: Oui monsieur. Ce contrôle s'exerce en collaboration avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

M. AIKEN: Les données obtenues sont-elles publiées?

M. FIELD: Certainement. Il y a un rapport mensuel ainsi que le rapport annuel qui a déjà été déposé.

M. AIKIN: On estime que ces tableaux ne donnent pas une idée assez juste des endroits où les touristes ont effectivement fait un séjour.

M. FIELD: Vous voulez dire de la province qu'ils ont visitée?

M. AIKEN: Oui, monsieur.

M. FIELD: Ces chiffres sont passablement exacts. Le rapport mensuel comprend un tableau, le numero 3, qui indique, par province d'entrée, le nombre des voyageurs qui sont venus au Canada. Le tableau fournit des renseignements dignes de foi. Le seul accroc à cet égard c'est que le voyageur peut entrer en Ontario, puis se rendre dans le Québec et passer 60 p. 100 de son temps dans cette province, et ensuite aller dans les Maritimes et y passer 30 p. 100 de son temps.

M. PAYNE: Permettez-moi de dire, monsieur le président, qu'un grand nombre de Canadiens sont comme moi. Nous sommes ici chez nous et il nous répugne énormément d'être considérés comme une donnée statistique.

M. KINDT: Monsieur le président, à mon sens, la présente question est d'une grande importance. Si je l'ai soulevée, c'est parce qu'il se fait des déclarations selon lesquelles l'industrie touristique serait une des plus vastes entreprises du Canada, ce qui me porte à conclure que nous devrions affecter beaucoup plus d'argent au domaine du tourisme. Cette opinion est généralement admise, je pense, et à juste titre. J'estime qu'il faudrait affecter plus d'argent à ce domaine étant donné les nombreuses attractions touristiques qu'on trouve au Canada et en raison du revenu qui en provient. La conclusion logique, à mon sens, est qu'il nous faudrait avoir des renseignements plus exacts sur le revenu que les touristes étrangers apportent au Canada.

M. RBERTSON: Nous avons des chiffres exacts quant au nombre des touristes étrangers qui viennent au Canada.

Le PRESIDENT: Nous avons des chiffres exacts pour ce qui est des touristes étrangers mais nous n'en n'avons pas quant aux touristes qui vont d'une province à une autre. Même les chiffres relatifs aux touristes étrangers sont estimatifs, j'en conviens.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je désire verser au compte rendu les renseignements suivants, monsieur le président.

J'ai abordé la présente question avec l'Office du tourisme l'automne dernier. A maintes reprises l'industrie touristique a demandé aux gouvernements fédéral et provinciaux d'augmenter leurs budgets respectifs de dépenses publicitaires à effectuer aux Etats-Unis. Le point principal de la proposition était que le montant dépensé devrait être égal à 1 p. 100 du montant global dépensé par les touristes dans notre pays.

A l'heure actuelle, nos dépenses représentent .3 p. 100 de ce montant. Si nous les augmentons à cet égard à 1 p. 100, nos dépenses seront égales aux trois dixièmes du montant que les touristes dépensent au Canada. L'industrie touristique nous demande de dépenser 1 p. 100 de ce montant, ce qui représente une augmentation égale à 3 fois ⅓ le montant actuel de nos dépenses.

A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral dépense pour fins de publicité un montant à peu près égal au montant global des dépenses des provinces. Pour donner suite à la proposition de l'industrie touristique, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient dépenser le triple de ce qu'ils consacrent présentement à la publicité.

On ne s'est pas contenté d'attaquer le problème en théorie seulement. Comme vous le savez, le programme de publicité pour les Maritimes en est à sa deuxième année. Notre campagne de publicité intensive dans la partie nord-est des Etats-Unis se concentre sur nos belles provinces Maritimes.

La comparaison du montant dépensé en exécution de ce programme, soit $300,000 par année et de l'"augmentation du revenu touristique dans les provinces de l'Atlantique permet croyons-nous de mesurer assez exactement le rendement de chaque dollar dépensé au titre du programme.

A l'heure actuelle si l'on en juge par les demandes de renseignements au sujet des provinces Maritimes que reçoit l'Office du touriisme (le nombre des demandes de renseignements est beaucoup plus élevé à l'égard des provinces Maritimes qu'il ne l'est pour le reste du pays) il semble qu'un programme intensif de publicité donne en effet des résultats appréciables.

Quand nous avons abordé l'examen du présent crédit je n'ai pas mentionné que nous faisions présentement l'essai d'une méthode visant à déterminer dans quelle mesure un programme régional de publicité a pour effet d'amener un nombre plus grand de touristes dans notre pays. Je ne veux pas entrer dans les détails à ce sujet; je veux simplement signaler que nous songeons à des programmes de ce genre. Si les faits étaient dévoilés, l'expérience perdrait de son efficacité. Je me suis étendu sur la présente question parce que nous devons nous en préoccuper.

Nous cherchons à trouver quelque méthode valable de mensuration dans les limites de nos ressources. Je remarque que la province d'Ontario effectue des enquêtes régionales de comté ou de district afin d'obtenir des données statistiques. Il se peut que ces données soient mises à notre disposition et nous verrons si à l'aide de ces renseignements et de toute information semblable provenant d'autres provinces il ne nous serait pas possible de trouver des méthodes plus efficaces.

Mon sous-ministre m'a rappelé que lors de la conférence fédérale-provinciale l'automne dernier nous avons consenti à entreprendre un programme coopératif d'obtention de renseignements. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral participent à ce programme. Nous avons retenu les services d'une société de Toronto pour faire cette étude pour notre compte. Je crois avoir réussi à faire comprendre que nous nous occupons du problème de l'obtention de plus amples renseignements.

Le sous-ministre me fait remarquer aussi que le crédit à l'étude comprend une nouvelle subvention de $5,000 à l'Association canadienne du tourisme en vue d'encourager cet organisme à poursuivre ses études.

M. BALDWIN: Une idée m'est venue à l'esprit avant que le ministre prenne la parole. Il serait possible il me semble de recourir aux services d'un des bureaux professionnels de recherches qui effectuent de temps à autre des relevés fragmentaires dans les postes de service les motels et autres endroits du genre.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Voilà exactement ce dont il s'agit ici.

Le PRESIDENT: J'espère messieurs, qu'un bon nombre d'entre vous chercheront à trouver des moyens d'améliorer l'industrie touristique. Si cela vous le dit, vous pouvez lire le premier discours que j'ai prononcé à ce sujet à la Chambre en 1945. J'ai dit à l'époque que dans dix ans le montant destiné à l'industrie touristique devrait être d'un milliard de dollars. C'est là un domaine de l'administration qui, à mon sens, a été négligé. Je dirai bien candidement que le revenu qu'on en tire peut se multiplier. Les idées et les propositions que vous avez examinées exerceront, je pense, la pression nécessaire pour que les fonds requis soient accordées. Une voiture ne peut pas rouler sans essence et il faut payer l'essence.

M. MARTINEAU: Le gouvernement exerce-t-il quelque surveillance afin d'empêcher que les touristes soient exploités par des gens sans scrupules? Il

arrive qu'on demande aux touristes des prix trop élevés pour la chambre et autres choses du genre.

Le PRESIDENT: La question est du ressort des gouvernements provinciaux. On en parle je pense, lors des réunions générales mentionnées plus tôt. J'encourage tous ceux qui le peuvent à assister à la réunion qui aura lieu à l'automne. Il m'est arrivé une ou deux fois d'assister à ces conférences. Un certain nombre d'entre vous devraient, je pense, y assister à titre officiel, car ces conférences en valent vraiment la peine, on peut dire tout ce qu'on pense. La seule question débattue est l'industrie touristique et des représentants des chemins de fer, des services de navigation et de plusieurs autres organismes participent aux délibérations.

M. KINDT: Monsieur le président, avec votre permission, je propose qu'on nous fasse parvenir une invitation à cette conférence; de cette façon nous ne pourrons pas l'oublier.

LE PRESIDENT: S'est là une bonne idée.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je veux faire une brève déclaration pour répondre à la question de M. Martineau. Pour ce qui est de l'exploitation des touristes qui visitent notre pays, la question, bien entendu, est de la compétence des provinces. Toutefois, à l'échelon fédéral, quand nous recevons des plaintes, nous les transmettons à la province intéressée car il est très important qu'elle soit mise au courant de tout cas d'exploitation afin qu'elle puisse sans tarder faire cesser pareilles pratiques de la part des personnes qui détiennent un permis provincial.

La surveillance, comme vous le savez, peut s'exercer d'une autre façon. Bon nombre de motels et d'hôtels demandent à s'affilier aux associations canadiennes de l'automobile. Ces associations ont des représentants qui voyagent constamment pendant les saisons du tourisme afin de se rendre compte des facilités offertes aux voyageurs. Je crois que les normes s'améliorent sous tous les rapports à cause des instances qui sont faites demandant que l'industrie soit surveillée. Quiconque voit une affiche portant les mots *Saskatchewan Automobile Association* ou *Ontario Automobile Association* sait que les facilités offertes par l'établissement sont l'objet d'une surveillance.

M. WOOLLIAMS: Quand la question du charbon sera-t-elle pleinement débattue? Elle m'intéresse d'une façon toute particulière car il y a plusieurs mines dans le district que je représente.

Le PRESIDENT: Vous aurez l'occasion d'étudier la question quand nous ferons l'examen des prévisions de dépenses du ministème des Mines et des Relevés techniques.

M. WOOLLIAMS: Certains d'entre nous désireront que des témoins soient appelés, de l'Office du charbon en particulier, afin de pouvoir aborder certains des problèmes les plus sérieux avec lesquels cette industrie est aux prises, surtout en Alberta.

(Le crédit 303 et le crédit supplémentaire 588 sont approuvés.)

Le PRESIDENT: Lundi, nous commencerons l'examen des prévisions de dépenses du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Jeudi prochain, entre 7 et 8 heures du soir, le film *Rankin Inlet* sera présenté dans la pièce 375. J'espère qu'il y en aura parmi vous qui pourront assister à cette représentation. Vous pouvez inviter vos amis et vos voisins à vous y accompagner. Le film est présenté sous nos auspices. Notre Comité est le meilleur des comités de la Chambre, faisons en sorte qu'il le demeure.

Avant de terminer, nous avons un autre crédit à examiner: le crédit 508 qui apparaît sous la rubrique *Prêts, placements et avances.*

PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES

Budget principal des dépenses

Crédit 508. Autorisation de constituer une caisse renouvelable, en conformité de l'article 58 de la Loi sur l'administration financière, pour l'acquisition et la gestion d'approvisionnements requis pour le fonctionnement et l'entretien des parcs nationaux; le montant imputable sur la caisse renouvelable ne devant jamais excéder..... $1,000,000

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Mon agent d'administration signale que ce crédit n'a pas encore été approuvé. Il se trouve sous la ruubrique *Prêts, placements et avances.* Il vise l'autorisation de constituer une caisse renouvalable en conformité de l'article 58 de la Loi sur l'administration financière, pour l'acquisition et la gestion d'approvisionnements requis pour le fonctionnement et l'entretien des parcs nationaux du Canada, le montant imputable sur la caisse renouvelable ne devant jamais excéder un million de dollars. Il s'agit ici d'une nouvelle caisse renouvelable pour la Division des parcs nationaux afin de nous éviter de revenir si souvent à la charge pour obtenir des fonds.

M. ROBERTSON: Il s'agit simplement d'un moyen d'assurer l'approvisionnement et le renouvellement de l'outillage avec plus de souplesse et d'efficacité qu'à l'heure actuelle.

M. AIKEN: N'a-t-on pas mentionné cela, en termes généraux, lors de l'examen des crédits de la Division des parcs nationaux?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Oui, monsieur, mais le crédit n'a pas encore été approuvé.

(Le crédit 508 est approuvé.)

Le PRESIDENT: Cela termine l'étude des crédits du ministère du Nord canadien et les Ressources nationales.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

CANADA
DEC 15 1958
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 13

Y compris l'index des crédits relatifs aux prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales

SÉANCE DU MARDI 15 JUILLET 1958

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

y compris le rapport à la Chambre

TÉMOINS:

M. Ian S. Mahood, B.Sc.F., B. Com., forestier; M. E.-A. Côté, sous-ministre adjoint; M. J. D. B. Harrison, chef de la Direction des forêts; M. J. H. Jenkins, chef de la Division des laboratoires des produits forestiers.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958
60623-6—1

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. Murphy,

Vice-président: M. Erik Nielsen,

et MM.

Aiken
Baldwin
Baskin
Bigg
Cadieu
Coates
Doucett
Drouin
Dumas
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Kindt
Korchinski
Latour
Leduc
MacRae
Martel
Martin (*Timmins*)
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*)
Payne
Pugh
Roberge
Richard (*Saint-Maurice-Laflèche*)
Robichaud
Stearns
Villeneuve
Woolliams—35

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI 14 juillet 1958.

Il est ordonné—Que le nom de M. Martin (*Timmins*) soit substitué à celui de M. Fisher sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

60623-6—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 17 juillet 1958.

En conformité des instructions qu'il a reçues le 3 juin 1958, le Comité a examiné et approuvé les crédits numéros 266 à 303 inclusivement, et les crédits numéros 506 à 508 inclusivement, qui sont énumérés dans le budget principal des dépenses pour 1958-1959, ainsi que les crédits numéros 580 à 588 inclusivement et le crédit numéro 659, qui figurent au budget supplémentaire des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1959, relativement au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Le Comité a tenu 14 séances pour donner suite aux instructions qu'il a reçues de la Chambre concernant le budget des dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Le Comité a consacré à l'examen des crédits ayant trait aux divisions suivantes à peu près le temps que voici: Administration centrale, etc., 2 séances; Division des parcs nationaux, 2 séances; Division des ressources hydrauliques, 1 séance; Division des régions septentrionales et des terres, 4 séances; Division des forêts, 3 séances et demie; et Musée national du Canada et Office du tourisme du gouvernement canadien, 1 séance et demie.

Le Comité a entendu un exposé complet sur la politique d'expansion nationale du gouvernement, qui attache beaucoup d'importance à la mise en valeur des régions septentrionales. On y a expliqué le programme de collaboration avec les provinces, qui vise à assurer la plus grande portée possible à cette mise en valeur. Le Comité a examiné les dépenses beaucoup plus fortes que prévoit le budget des dépenses actuellement à l'étude pour les routes et autres installations dans le Nord canadien, ainsi que le programme de routes d'accès aux ressources qui sera exécuté en collaboration avec les provinces. Le Comité recommande la continuation de ce programme dans l'intérêt de l'expansion nationale.

Il est évident que l'activité et la responsabilité du ministère continueront de s'accroître rapidement à l'avenir; le Comité estime indispensable que cette expansion ne soit pas frustrée par l'insuffisance des moyens de financement. Le Comité a remarqué que les crédits du ministère n'ont cessé d'augmenter depuis sa création, et notamment que les crédits pour 1958-1959 accusent une augmentation de 250 p. 100 par rapport à ceux de 1954-1955.

Cette expansion s'est produite durant une période où le personnel du ministère n'avait augmenté que de 42 p. 100. Le Comité fait observer que le besoin le plus pressant du ministère se situe sur le plan du personnel qu'il faudrait augmenter pour qu'il puisse faire face au rythme croissant de ses nouvelles responsabilités.

Le Comité a reçu un rapport du ministre sur le besoin d'un inventaire plus au point et mieux circonstancié des ressources naturelles du Canada, ainsi que de programmes plus complets visant la conservation et l'administration prudente de ces ressources. Il approuve les plans actuellement mis en œuvre pour la convocation d'une Conférence nationale sur la conservation dans un ou deux ans et fait l'éloge de ces plans qui tendent à une meilleure utilisation des ressources du Canada.

Le Comité a entendu un exposé complet du ministre sur la ligne de conduite relative à l'établissement et à la préservation des parcs nationaux et il l'appuie sans réserve. A ce propos, le Comité signale aux autres membres de la Chambre

la publication intitulée *Les parcs nationaux du Canada, fruits d'une sage prévoyance,* que l'on peut se procurer en s'adressant au ministère. En outre, le Comité recommande qu'on continue l'établissement et la conservation des parcs nationaux, tant à cause de l'objectif principal qu'ils visent que pour fournir à l'avenir des moyens d'agrément et de récréation aux Canadiens.

Le Comité a examiné les programmes du ministère en ce qui a trait aux ressources hydrauliques et forestières et a noté une activité croissante relativement à certains aspects de ces programmes. Le Comité recommande que l'on apporte plus d'attention à la compilation de documentation sur les ressources hydrauliques et les multiples fins auxquelles elles sont utilisées, puis dans le cas des forêts, aux recherches forestières. Le Comité a également noté l'importance plus grande que les États-Unis donnent aux recherches touchant les produits de la forêt et il recommande que le gouvernement étudie l'opportunité d'aider davantage cette initiative au Canada.

Le Comité a examiné avec soin le programme et les lignes de conduite du ministère dans les territoires du Nord, y compris, outre l'expansion économique, les questions intéressant les Esquimaux, les Indiens et tous les habitants de ces régions. On a appuyé sur l'intégration des habitants du Nord. Le Comité a également étudié les programmes touchant les progrès de ces populations dans le domaine social.

Le Comité a interrogé le ministre et certains fonctionnaires du ministère au sujet des programmes intéressant les Esquimaux. Il partage l'inquiétude ressentie à l'égard de l'avenir de plusieurs de ces gens dont la subsistance dépendait du caribou, animal qui disparaît à une rapidité catastrophique, et du piégeage des animaux à fourrure, industrie qui a été fortement touchée par la baisse très marquée des prix.

Il loue les efforts qu'on fait présentement en vue de construire des écoles, de fournir un enseignement meilleur et plus complet, de donner une formation professionnelle et de procurer de l'emploi à ces gens afin d'assurer leur avenir et de rehausser leurs normes de vie.

Le Comité approuve la poursuite et l'expansion du programme visant à faire des régions septentrionales du Canada une partie intégrante du pays.

Le Comité reconnaît qu'au stade actuel de la mise en valeur du Nord canadien, il importe au plus haut point de maintenir un important excédent de placements nets pendant plusieurs années encore. Cependant, le Comité est également convaincu que les ressources du Nord sont telles que les placements d'aujourd'hui seront amplement remboursés par l'expansion qui se produira au cours des années à venir.

Le Comité recommande au gouvernement d'autoriser le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales à organiser des excursions de vulgarisation pour les membres de la Chambre dans tout le vaste Nord canadien, c'est-à-dire des randonnées du genre des voyages éducatifs qui sont présentement organisés de temps à autre pour les membres des forces armées qui fréquentent les collèges d'état-major et de défense, pour les membres du Conseil national de recherches et du Conseil de recherches pour la défense, et pour certains fonctionnaires de l'État.

Au cours de l'étude des crédits de la Division des forêts, le Comité a entendu et interrogé les témoins suivants, qui sont tous bien versés dans cette matière: le major-général Howard Kennedy, C.B.E., M.C., M.E.I.C., ingénieur forestier conseil; M. G. W. I. Creighton, D.Sc., président de l'Institut canadien de l'exploitation forestière; M. H. C. McQuillan, député, président sortant de charge de la *Truck Loggers Association of British Columbia;* et M. Ian S. Mahood, B. Sc.F., B. Com., forestier professionnel.

Le Comité a constaté avec plaisir que le Musée de guerre national a été transféré au Musée national du Canada et qu'il en forme maintenant partie.

Le Comité recommande qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Office du tourisme du gouvernement canadien, celui-ci soit dirigé et administré par la même autorité, afin qu'il continue de relever d'un seul ministère au lieu de passer périodiquement sous d'autres juridictions.

Le Comité a remarqué que les demandes de renseignements au sujet de voyages au Canada augmentent constamment. Il recommande donc que l'activité du Bureau se maintienne au moins à son rythme actuel, afin de supprimer la balance défavorable des paiements qui existe actuellement à l'égard du tourisme. Plusieurs ont exprimé l'avis qu'il est absolument nécessaire que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, dépensent davantage pour stimuler cette importante industrie.

Le Comité a étudié les lignes de conduite qui découlent de l'adoption de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique en vue d'aider ces provinces à aménager des sources suffisantes d'énergie électrique à meilleur marché. Le Comité appuie vivement cette ligne de conduite et en recommande le maintien en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

Le Comité a étudié le programme et les prévisions budgétaires de la Commission d'énergie pour les régions septentrionales du Canada; il a fait état de l'expansion des travaux de la Commission afin de fournir l'électricité voulue aux industries et de favoriser l'essor des collectivités dans le Nord canadien. On estime que la ligne de conduite qui consiste à exiger pour l'énergie produite un prix suffisant pour assurer la rentabilité de l'entreprise, tout en offrant l'énergie au plus bas prix possible, favorise le mieux la mise en valeur des régions septentrionales.

Les membres du Comité ont accepté l'invitation du ministre et des témoins de les interroger sur n'importe quel sujet.

Le Comité tient à dire combien il a apprécié la consciencieuse assiduité et la franche collaboration dont ont fait preuve les hauts fonctionnaires de toutes les divisions du ministère, ainsi que l'aide précieuse que lui ont donnée d'autres témoins.

Le Comité estime qu'il devrait fonctionner activement au cours des prochaines sessions, mais que l'effectif devrait en être accru, afin qu'il puisse suivre de près les très importantes questions relatives à la mise en valeur du Nord canadien à titre d'élément du programme national de mise en valeur des ressources nationales du Canada en général et, ainsi, de bien renseigner les Canadiens à ce sujet. Il recommande en outre que les prévisions budgétaires du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales soient déférées au Comité au cours des prochaines sessions.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs auxdites prévisions.

Le président,
J. W. MURPHY.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 15 juillet 1958.
(16)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 9 heures du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Baldwin, Baskin, Bigg, Coates, Doucett, Dumas, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Gundlock, Kindt, Korchinski, Leduc, Martel, Martin (*Timmins*), Martineau, McLennan, Murphy, Neilsen, Roberge et Stearns—(20).

Aussi présents: M. Ian S. Mahood, B. Sc.F., B. Com., de Nanaïmo (Colombie-Britannique) sylviculteur; et, du *ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*: MM. E.-A. Côté, sous-ministre adjoint; J. D. B. Harrison, directeur de la Direction des forêts, et J. H. Jenkins, chef de la Division des laboratoires des produits forestiers.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année 1958-1959.

Les crédits 290 à 301 inclusivement, se rapportant à la Direction des forêts, sont étudiés de nouveau. M. Mahood est appelé; il fait un exposé sur les travaux sylvicoles pratiques dont le gouvernement fédéral devrait se charger en Colombie-Britannique, et on lui pose des questions à ce sujet.

Après avoir interrogé d'autres hauts fonctionnaires du ministère, le Comité approuve les crédits 290 à 301 inclusivement.

Le Comité poursuit ses délibérations à huis clos afin de préparer son rapport à la Chambre.

Le président soumet au Comité le projet d'un rapport que le sous-comité du programme et de la procédure a décidé à l'unanimité de soumettre à son approbation. Le Comité apporte certaines modifications à ce rapport. Sur la motion de M. Dumas, appuyé par M. Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), le Comité approuve à l'unanimité le rapport tel qu'il a été modifié et ordonne au président de le présenter à la Chambre.

Le Comité exprime ses remerciements au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ainsi qu'à ses hauts fonctionnaires pour l'aide que ceux-ci lui ont apportée et remercie également le secrétaire du Comité.

A 10 h. 45 du matin, le Comité s'ajourne au vendredi 18 juillet à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
ERIC H. JONES.

TÉMOIGNAGES

MARDI 15 juillet 1958,
9 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Souhaitons la bienvenue à M. Martin qui est venu parmi nous remplacer M. Fisher. Nous allons reprendre l'étude du budget de dépenses de la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, et nous examinerons les crédits 290 à 301 inclusivement.

DIVISION DES FORÊTS

Budget principal des dépenses	
Crédit 290. Administration	$ 139,678
Office de recherches sylvicoles—	
Crédit 291. Fonctionnement et entretien	$1,328,886
Crédit 292. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 164,283
Services des travaux sylvicoles pratiques—	
Crédit 293. Administration, fonctionnement et entretien	$ 302,780
Crédit 294. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 19,230
Crédit 295. Aide aux provinces pour inventaires forestiers, reboisement et protection contre les incendies conformément aux accords qui ont été ou qui pourraient être conclus entre le Canada et les provinces	$1,650,000
Crédit 296. Contributions aux provinces conformément aux accords conclus ou à conclure, avec l'approbation du gouverneur en conseil, par le Canada avec les provinces, en sommes égales à la moitié de celles que les provinces déclarent avoir dépensées pour l'aménagement de chemins ou de sentiers d'accès aux forêts en vue d'assurer une protection appropriée contre les incendies ainsi que pour d'autres aspects de la gestion forestière	$1,000,000
Crédit 297. Aide à la province du Nouveau-Brunswick pour la mise à exécution d'un programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, conformément à une entente conclue entre le Canada et ladite province	$ 600,000
Service des laboratoires des produits forestiers—	
Crédit 298. Fonctionnement et entretien	$ 750,299
Crédit 299. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 259,260
Crédit 300. Allocation à l'Association forestière du Canada	$ 20,000
Crédit 301. Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales—Rémunération et dépenses du représentant fédéral à la Commission	$ 5,575
	$6,239,991

Nous avons parmi nous un témoin de marque, mais avant de l'appeler je voudrais que nous apportions une modification aux comptes rendus précédents et que certains renseignements que j'ai demandés lors d'une séance antérieure soient déposés. Par conséquent, je demanderai au colonel Jenkins de bien vouloir prendre la parole.

M. J. H. JENKINS (*Chef de la Division des laboratoires des produits forestiers*): Monsieur le président, M. Fisher m'a demandé quel était le montant de la subvention que le gouvernement américain accordait pour les recherches sur les produits forestiers. Or, je lui ai dit à ce moment-là qu'une commission bipartie spéciale avait été chargée d'étudier la question, et que selon les recommandations de cette commission le montant affecté aux recherches sur les produits forestiers devait être sensiblement augmenté. M. Fisher m'a demandé dans quelles proportions à peu près, et je lui ai dit que le montant affecté à ces recherches serait environ dix fois plus élevé. Je découvre maintenant que je me suis trompé et que la subvention sera environ six fois plus forte. J'ai ici deux paragraphes de l'extrait du rapport de la commission bipartie. D'après ce rapport il semblerait que d'ici dix ans la subvention accordée pour les recherches sur les produits forestiers aura atteint 15 millions de dollars. J'ai ici cet extrait, de même qu'un tableau des montants dépensés aux États-Unis pour différents projets de recherche et, si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais que ces documents soient versés au compte rendu de cette réunion.

Vers la fin de la séance en question le président m'a demandé certains renseignements au sujet des déchets de bois et des quantités qu'on employait dans la fabrication de la pâte au Canada. D'après les renseignements que j'ai obtenus, et que j'ai sous les yeux, les fabriques installées sur le littoral de la Colombie-Britannique en utilisent une quantité équivalant à environ 1 million de cordes. On s'exprime autrement mais les chiffres indiqués ici correspondent à environ 1 million de cordes. Pour l'Est du Canada, où on se sert de déchets de bois depuis moins longtemps, la quantité utilisée est moins imposante mais elle augmente très rapidement. De 35,000 cordes utilisées en 1951 le chiffre est passé à 180,000 cordes l'an passé et semble bien devoir atteindre 225,000 cordes cette année. Ceci signifie qu'environ 1 million et quart de cordes de bois ont été obtenues des résidus de scierie, que l'on appelait autrefois les déchets de scierie, ce qui, calculé sur la base de la coupe autorisée, équivaut à plus de 1 million de cordes de bois abattu pour chacune de ces régions. Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais que ces renseignements aussi soient consignés au compte rendu.

> Commission bipartie nommée par le président pour étudier les moyens d'encourager l'emploi des produits agricoles dans l'industrie.
>
> Extraits tirés du rapport définitif de l'équipe chargée d'étudier les produits forestiers (TASK GROUP ON FOREST PRODUCTS)—janvier 1957—p.2.
>
> "Le programme proposé n'a d'ailleurs rien d'exagéré; dans dix ans l'effort financier que le gouvernement consacre directement aux recherches sur les produits forestiers et leur exploitation n'atteindrait que

le niveau qui serait nécessaire et justifiable à l'heure actuelle. En dix ans de temps la dépense annuelle globale atteindrait 13 millions de dollars, en comparaison des $2,300,000 dépensés en 1957. Sur ce montant, 9 millions de dollars seraient attribués au laboratoire des produits forestiers pour ses propres travaux de recherches et de mise en valeur; 1 million de dollars, environ, lui serait attribué pour les travaux de recherche et de mise en valeur effectués pour son compte par des laboratoires travaillant à forfait; il y aurait 2 millions de dollars pour les travaux de recherche et de mise en valeur qui se poursuivent aux stations expérimentales des services forestiers, et 1 million de dollars pour les travaux de recherche et de mise en valeur effectués pour les services d'approvisionnement de la marine.

"Grâce à ces subventions, le laboratoire des produits forestiers pourrait effectuer environ quatre fois et demie plus de recherches et les stations expérimentales des services forestiers, encore davantage; les laboratoires travaillant à forfait pourraient être chargés de nouveaux travaux de recherche sur les produits forestiers et on pourrait quintupler les recherches pour les services d'approvisionnement de la marine."

Paragraphe sur l'utilisation des résidus de scierie par les fabriques de pâte canadiennes, à insérer dans le compte rendu de la séance.

Depuis la deuxième guerre mondiale l'emploi des "résidus de scierie" (dosses et délignures) dans la fabrication de la pâte est devenu beaucoup plus répandu au Canada, surtout sur le littoral de la Colombie-Britannique. Dans cette région, en effet, environ 1,200,000 unités (l'unité correspondant à environ 9/10 de corde) de copeaux résiduels provenant des scieries ont été livrées aux fabriques de pâte en 1956. Ce volume de bois qui donne environ 500,000 tonnes de pâte chimique, équivaut à 475 millions de pieds-planche de billes, approximativement. Quoique les quantités de résidus de scierie employées par les fabriques de pâte de l'Est du Canada n'aient pas augmenté dans la même mesure, les progrès réalisés au cours des six ou sept dernières années sont néanmoins encourageants. La quantité de bois résiduel fournie annuellement aux fabriques de pâte de l'Ontario, du Québec et des provinces Maritimes est passée de 35,000 cordes en 1951 à 180,000 en 1957 et l'on prévoit qu'en 1958, environ 225,000 cordes de ce bois seront utilisées dans ces provinces.

Le volume de bois résiduel dont on se sert pour fabriquer la pâte correspond à celui du bois que l'on récolterait en "coupe autorisée" sur plus d'un million d'acres de terres boisées dans chacune des deux régions. Selon les chiffres publiés par la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, la coupe autorisée serait de 61 pieds cubes par acre pour la région côtière de la Colombie-Britannique, et de 16 pieds cubes par acre pour le Québec et l'Ontario.

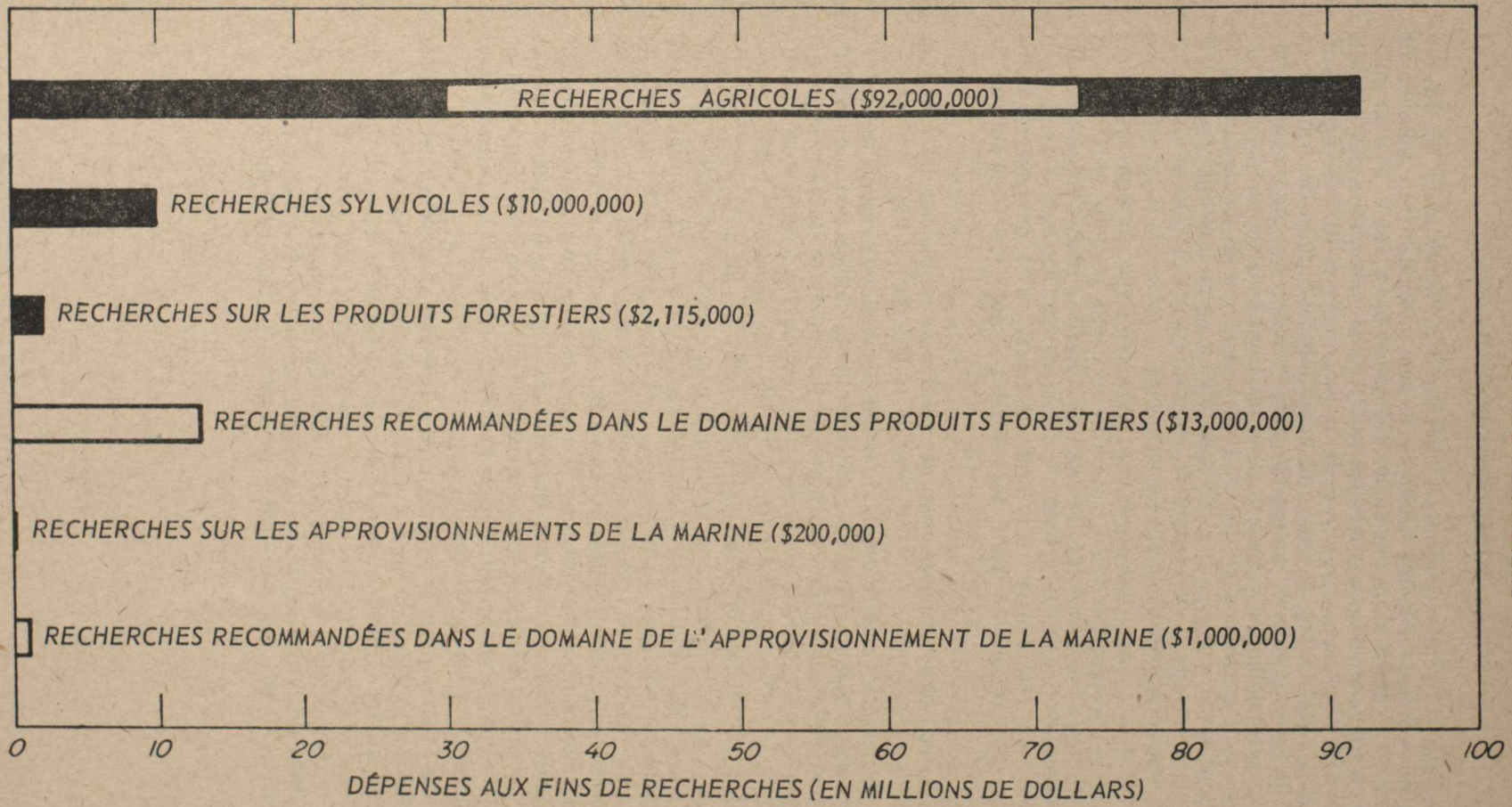

Figure 2.—Comparaison des sommes assignées par le gouvernement fédéral aux recherches agricoles autres que les recherches forestières, aux recherches sylvicoles, aux recherches en cours et à celles qui se recommandent dans le domaine des produits forestiers et des approvisionnements de la marine. La somme attribuée aux recherches agricoles comprend les sommes affectées en ce moment aux recherches sur les produits forestiers.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des commentaires? Eh bien, messieurs, nous avons parmi nous ce matin, et je comprends fort bien que certains d'entre vous soient très désireux d'entendre ce témoin, M. Ian S. Mahood, B.Sc.F., B.Com., B.C.R.F., de Nanaïmo (C.-B.) et membre de l'Institut forestier du Canada. Il est né en Colombie-Britannique, à Vancouver-Nord, en 1915; il a fait ses études à la faculté des sciences forestières de l'Université de la Colombie-Britannique et a reçu son diplôme de bachelier en sciences forestières et de bachelier en commerce; il est membre de l'association des forestiers diplômés de la Colombie-Britannique. Il a travaillé autrefois pour le gouvernement de la Colombie-Britannique comme estimateur responsable de la perception des droits sur le bois. Il est membre de l'Institut forestier du Canada et ancien président de la section de l'île de Vancouver. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la sylviculture et l'économie forestière. En sa qualité de forestier professionnel il a visité les régions forestières des États-Unis, celle des forêts de sapins au Sud des États-Unis en particulier, et il a également visité différentes régions forestières en Europe.

M. IAN S. MAHOOD, B.Sc.F., B.Com. (*Sylviculteur*): Monsieur le président, messieurs, je dois tout d'abord vous faire des excuses car j'ai manqué l'avion hier soir à Toronto et je ne suis arrivé à Ottawa qu'à une heure du matin. J'ai manqué l'avion de deux minutes et je vous assure que je n'étais guère de bonne humeur hier soir.

Je suis très reconnaissant envers M. Bill Payne de m'avoir fourni l'occasion de me présenter devant votre Comité. S'il m'a ainsi invité à venir c'est parce que les témoins que vous avez entendus vous ont parlé de l'industrie forestière dans diverses parties du Canada mais vous n'avez pas jusque-là entendu un représentant de l'Ouest, de la Colombie-Britannique en particulier. D'après ce que je comprends, votre Comité se réunit cette année pour la première fois depuis assez longtemps. A mon avis il est fort heureux que vous vous occupiez maintenant de l'industrie forestière du Canada. Ce que je vais vous dire s'applique surtout à la Colombie-Britannique, et avant tout à la région côtière de cette province dont les forêts, comme vous le savez, fournissent à peu près 80 p. 100 du bois d'origine colombienne. Ceci ne veut pas dire que la partie centrale de notre province soit sans importance; sans doute est-elle tout aussi importante puisque à l'avenir elle sera exploitée davantage.

Je ne représente aucun organisme ni entreprise commerciale en particulier. Je parle ici en mon nom, comme un simple particulier, comme un forestier de métier qui a ses occupations en Colombie-Britannique.

Je voudrais souligner certaines choses qui se passent en Colombie-Britannique. Pour commencer, je dois vous faire remarquer que l'économie forestière évolue plus rapidement en Colombie-Britannique que dans toute autre province du Canada. Il y a trente ans les exploitants s'occupaient surtout de transporter les billes des chantiers jusqu'aux scieries; là, on utilisait du bois de gros calibre de même que des billes de dimensions moindres pour en faire des matériaux de construction. A cette époque on se servait surtout du sapin de Douglas. Aujourd'hui, par contre, le bois sert autant à la fabrication de la pâte et du papier qu'à la fabrication des contre-plaqués, des bardeaux et autres matériaux de construction. La pruche colombienne a pris autant d'importance que le sapin. Le cèdre, le sapin baumier et l'épinette, heureusement pour nous, occupent une place de plus en plus importante sur les marchés mondiaux où nous devons écouler nos produits forestiers. Nous vendons notre bois à tous les pays du monde, ou presque, et près de 80 p. 100 de notre production se vend en dehors de la Colombie-Britannique. Auparavant nous comptions surtout sur le marché britannique, mais à l'heure actuelle nous dépendons principalement de celui des États-Unis.

Nos principales zones forestières, celles où les arbres ont atteint le maximum de croissance ou sont d'âge trop avancé et doivent être récoltés, ont été exploitées. Les vastes forêts de qualité inférieure que nous avons en réserve et que l'on a déjà commencé à exploiter sont pour la plupart mal placées, loin des endroits peuplés et des centres de production pratiques. Les frais de transport de cette matière première sont beaucoup plus élevés que ceux du bois que l'on expédiait autrefois par voie d'eau de la côte ou des vallées moins éloignées. Il n'est guère possible de faire supporter ces frais supplémentaires aux consommateurs mondiaux. Le prix du bois colombien est déjà fort élevé et les exploitants de cette province ont du mal à soutenir la concurrence livrée par des régions plus favorisées qui, en outre, sont plus près des marchés.

Les secteurs de l'île de Vancouver, du bas de la côte continentale et de la partie inférieure de la vallée du Fraser, sont ceux où l'industrie forestière de la province a pris naissance et qui lui ont permis de se développer. Il faut que le rendement de ces secteurs soit maintenu. Il faut y "cultiver" les arbres pour que ces sources de matière première peu coûteuse ne tarissent pas. Dans l'intérêt public il ne faut pas tout simplement abattre et enlever les arbres mais les abattre et s'occuper en même temps du reboisement.

Il y a eu un changement important en ce que les provinces, et la Colombie-Britannique la première, s'efforcent maintenant d'exploiter leurs forêts de façon à maintenir le rendement et pour cela elles exigent que l'abattage ne dépasse pas le rythme de croissance. Il est fort judicieux de procéder de cette façon et il est essentiel qu'on le fasse, mais cela rend l'exploitation plus coûteuse. Il faut dépenser des sommes considérables pour faire pousser des arbres qui ne pourront être récoltés que d'ici trois générations, et même davantage, et assurer leur protection. Certains autres pays procèdent de cette façon mais en Colombie-Britannique nous manquons d'expérience, nous ne connaissons pas assez bien la technique à suivre pour orienter les dépenses à cet égard.

Il faut comprendre que la Colombie-Britannique se trouve dans une situation unique par rapport aux marchés d'exportation. Dans presque tous les pays où nous avons des marchés traditionnels, dans la région des pins du Sud des États-Unis en particulier, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et en Grande-Bretagne l'exploitation forestière atteint petit à petit un niveau très élevé. Le rendement de leurs forêts augmente à une vitesse vertigineuse. Dans certains cas les essences colombiennes qui y ont été transplantées, tels le sapin de Douglas, l'épinette et la pruche, sont récoltées et transformées en produits commerciaux à bien meilleur compte que celles que nous récoltons, que nous transformons et que nous livrons nous-mêmes à des marchés éloignés. Ce phénomène est attribuable en grande partie au fait que dans ces pays les méthodes suivies ont été perfectionnées à un point tel que certaines essences choisies, cultivées au maximum, donnent un rendement très élevé par acre, et cela tout près des centres peuplés et des marchés. L'inaccessibilité des marchés est un de nos plus grands problèmes et pour pouvoir soutenir la concurrence la Colombie-Britannique, plus que toute autre province du Canada, doit:

a) maintenir le rendement de celles de ces forêts qui sont situées près des moyens de transport les moins onéreux;
b) augmenter le volume et améliorer la qualité de sa production.

Il nous reste beaucoup à apprendre dans le domaine de la sylviculture. Il nous faut améliorer la technique du reboisement, tant du point de vue pratique que du point de vue économique. Il nous faut augmenter le rendement des nouveaux peuplements. Il nous faut en améliorer la qualité pour que la matière première convienne mieux à la fabrication de la pâte et du papier, des produits du bois et des placages. Il faut que les peuplements puissent

être récoltés plus rapidement. Dans d'autres parties du monde, on s'efforce surtout d'obtenir des peuplements qui poussent rapidement et qui arrivent à maturité entre 15 et 40 ans. Si nous suivons des méthodes qui nous obligent d'attendre de 70 à 120 ans avant d'effectuer la récolte, la Colombie-Britannique se laissera dépasser.

Rien n'indique que les pays de l'Ouest manquent de ressources forestières. Les travaux sylvicoles qui s'y poursuivent avec succès créent, au contraire, une surabondance de matière première. Il en résulte que la Colombie-Britannique se trouve devant l'incertitude et qu'elle doit faire face à une forte concurrence. Par conséquent, en ce qui concerne l'avenir de notre industrie forestière, l'industrie du bois, de même que les gouvernements fédéral et provincial, doivent agir et non demeurer inertes. Il faut admettre en principe que nous pouvons jusqu'à un certain point façonner l'avenir selon nos besoins, pourvu que nous soyons bien décidés de le faire. La concurrence devenant de plus en plus sérieuse, il nous faut sans cesse revoir nos produits et nos techniques de production et les juger d'un œil sévère. Cette concurrence peut nous stimuler et nous encourager à faire des efforts, mais si nous ne voulons pas être dépassés il faut absolument que nous fassions des recherches qui soient susceptibles de nous amener des modifications constructives.

Il y a une trentaine d'années l'industrie forestière de la région des pins du Sud des États-Unis semblait à la veille de s'éteindre. Or, à l'heure actuelle, cette région est une de celles qui produisent les plus fortes quantités de bois à pâte et de bois de construction, et son rendement ne cesse d'augmenter. Pour 95 p. 100, cette production est fondée sur des arbres qui n'existaient pas il y a trente ans. Ces progrès impressionnants ont été réalisés grâce au travail considérable qui a été fait dans le domaine de la culture des arbres. Pendant de longues années le service forestier du gouvernement américain a effectué des recherches approfondies à la station expérimentale installée dans le Sud des États-Unis et c'est ainsi que l'économie forestière de cette région a pu être recréée. De nombreux essais ont été faits, de même que des démonstrations d'ordre pratique, et ainsi les propriétaires, les exploitants et le public ont pu se rendre compte des techniques à suivre dans la pratique de la sylviculture commerciale. Des brochures telles que *"Planting the Southern Pines"* leur ont appris quelles essences convenaient le mieux aux différents sols, les meilleures semences à employer, le nombre d'arbres qu'il fallait planter par acre et leur ont fourni tous les autres renseignements techniques très compliqués qu'il faut connaître pour cultiver un peuplement.

Il existe au Canada un cas analogue dans le domaine de l'agriculture. En effet, la récolte de blé de la région des Prairies a pu être maintenue, au prix de dépenses énormes des deniers publics, grâce aux travaux de recherche qui ont permis de créer des types de blé résistant aux maladies, au gel et à la sécheresse et dont le rendement par acre est avantageux.

Il faut appliquer ces mêmes principes à la production forestière.

Dans la région des pins du Sud des États-Unis on obtient, grâce aux recherches qui ont été effectuées, des arbres de meilleure qualité et d'un rendement supérieur. Jusqu'à présent des recherches de ce genre n'ont pas été faites en Colombie-Britannique. Il faut accomplir un travail énorme non seulement pour faire pousser les nouvelles forêts mais pour reboiser les terrains dégarnis de façon qu'ils produisent au plus vite du bois de meilleure qualité. Toutefois, telle est la tâche que les services de recherches sylvicoles doivent envisager.

Dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les ressources forestières de la Colombie-Britannique, publié en 1956, il y a, de la page 625 à la page 651, un compte rendu très détaillé des travaux de recherche. Le président de la commission, l'hon. Gordon Sloan dit en conclusion que les

travaux de recherche sont "lamentablement insuffisants". Parmi ses conclusions on trouve celles-ci qui illustrent fort bien la situation:

a) Si le gouvernement, qui est le principal propriétaire des forêts et qui reçoit 53 p. 100 des bénéfices de cette industrie, tient à remplir son rôle comme il se doit, il devra accomplir un travail énorme au cours des 20 prochaines années.

b) Les gouvernements, l'industrie et les universités pris ensemble, dépensent trois fois plus d'argent pour les recherches sur les produits forestiers que pour celles portant sur la croissance et la protection des arbres.

c) Les entreprises commerciales, en particulier les grosses compagnies qui ont individuellement beaucoup moins de responsabilité que les gouvernements provincial et fédéral en ce qui concerne la perpétuation de l'économie forestière dépensent, collectivement, plus que ces gouvernements.

d) Par rapport aux travaux de recherche qui sont effectués en Colombie-Britannique sous les auspices du gouvernement fédéral, il y a tout d'abord le Service des recherches sur les produits forestiers dont le laboratoire bien aménagé et pourvu d'un personnel suffisant se trouve à Vancouver, et ensuite le Service des sciences du ministère de l'Agriculture qui effectue des recherches dans le domaine des infestations d'insectes et de la phytopatologie.

e) Le gouvernement fédéral a des stations expérimentales pour la sylviculture et les sciences connexes dans toutes les régions forestières du Canada sauf en Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral dépense $1,250,000 par année pour les recherches sur la croissance des arbres et les travaux connexes mais ne contribue pour rien au travail qui se fait à cet égard en Colombie-Britannique. On estime que le gouvernement fédéral retire $112,800,000 (en 1954-1955) de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral dépense environ $1,113,000, capital non compris, pour l'exploitation forestière en Colombie-Britannique, soit un peu moins que 1 p. 100. En se servant de ces chiffres pour établir une comparaison, le gouvernement de la Colombie-Britannique dépenserait pour ses forêts 33.4 p. 100 du revenu direct qu'il en retire. La Commission royale d'enquête sur les ressources forestières de la Colombie-Britannique résume la situation en ces termes:

"Étant donné l'importante contribution que nos entreprises forestières apportent à l'économie nationale sur les marchés domestiques et internationaux, le gouvernement fédéral ne se montre pas particulièrement généreux par rapport aux montants qu'il affecte à l'heure actuelle aux travaux forestiers de cette province."

Ainsi, comme vous le voyez, le gouvernement fédéral ne contribue pas suffisamment aux travaux de recherches fondamentales et pratiques se rapportant à la culture des peuplements. Ceci est tout à l'opposé de ce qui se passe dans d'autres provinces du Canada où le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont, ensemble ou séparément, mis en œuvre des programmes impressionnants. Le gouvernement de l'Ontario a cinq stations de recherche régionales où l'on étudie la culture des arbres, les sols, la sylviculture, la phytopatologie et des sujets connexes. Le gouvernement fédéral de son côté a un laboratoire fort bien aménagé à Petawawa, dans l'Ontario, qu'on estime avoir coûté au delà de 1 million de dollars.

En 1955 la production des industries de base du bois a été égale à 17.1 p. 100 de toute la production manufacturière du Canada; sur ces mêmes bases,

la Colombie-Britannique a dû compter trois fois plus sur ses forêts, celles-ci lui ayant rapporté 54.1 p. 100 de son revenu global. On voit bien d'après cette comparaison à quel point il est nécessaire d'augmenter le programme des recherches en Colombie-Britannique.

Voici quelques-unes des questions qu'il y aurait particulièrement lieu d'étudier en Colombie-Britannique:

La production et la récolte de semences d'arbres.

L'obtention d'essences appropriées aux conditions géographiques et aux genres de sols de la province.

Les essences convenant le mieux aux emplacements.

Les méthodes à employer et les procédés à suivre pour le reboisement.

L'amélioration des peuplements.

L'emploi d'engrais pour améliorer la croissance des arbres.

L'œcologie des plantes.

La protection contre les incendies

Le brûlage efficace des déchets d'abattage et des débris.

Le contrôle de la végétation non commerciale.

L'économie forestière, surtout en ce qui concerne l'abattage autorisé et les droits à appliquer pour le bois.

Le soin des peuplements déjà établis (élagage, éclaircissage, frais et bénéfices).

La protection contre les dégâts causés par la faune et les méthodes à suivre pour rétablir l'équilibre entre la quantité de gibier et le reboisement.

Ce sont là quelques-unes des nombreuses questions dont on ne s'occupe pas suffisamment en Colombie-Britannique, ni du point de vue des recherches fondamentales, ni de celui des travaux pratiques.

Il faudrait établir une liste complète des travaux que l'on devrait faire et étudier ceux que l'on accomplit en ce moment dans le domaine des produits forestiers, des parasites et de la phytopathologie avant de décider quelles sont les tâches les plus urgentes. Personne n'exige que le gouvernement donne carte blanche aux intéressés en leur disant tout simplement de se mettre à l'œuvre. Les quatre principales agences qui font des recherches en Colombie-Britannique sont le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, l'industrie du bois et l'Université de la Colombie-Britannique. Il faudrait que leurs rapports soient plus officiels et que leurs travaux soient mieux coordonnés qu'en ce moment. Il faudrait engager chacune de ces agences à faire davantage. Quant à ce qu'elles pourraient faire de plus et aux domaines particuliers dont chacune devrait s'occuper, cela demande à être soigneusement étudié. Ce qu'elles doivent avant tout reconnaître c'est qu'il y a un travail énorme à accomplir que l'on aurait dû commencer il y a déjà longtemps.

Il faudrait voir de très près dans quelle mesure les services forestiers fédéraux pourraient participer à ce travail et dans quel domaine ils devraient se spécialiser. Il vaudrait peut-être mieux, par exemple, que ces services s'occupent uniquement des recherches scientifiques fondamentales au lieu d'entreprendre des travaux dans tous les domaines à la fois, ce qui pourrait faire double emploi. Lorsqu'on se sera rendu compte des besoins et lorsque les efforts de ces quatre agences auront été coordonnés il sera alors possible de prendre une décision à cet égard.

Il est à recommander:

1° Que la Direction des forêts du gouvernement fédéral, qui a de longues années d'expérience et dispose d'un personnel compétent, donne l'exemple en déterminant les travaux de recherche qu'il y aurait lieu d'effectuer en Colombie-Britannique.

Il faudrait former un comité de forestiers expérimentés représentant le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, l'industrie forestière et l'Université de la Colombie-Britannique, dont le président serait un homme qualifié mais non du métier, pour étudier en détail tous les programmes en voie d'exécution à l'heure actuelle.

2° Qu'on élabore un plan des travaux les plus urgents à accomplir au cours des dix prochaines années.

3° Que des fonds suffisants soient affectés à ces travaux.

4° Que le gouvernement fédéral augmente sa contribution afin que celle-ci: corresponde au besoin énorme qui se fait sentir; qu'elle soit en proportion du revenu considérable que les forêts de la Colombie-Britannique lui rapportent, et pour que cette contribution soit tout au moins proportionnée aux montants que le gouvernement dépense à l'égard d'autres provinces du Canada.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, on vient de vous faire un exposé fort intéressant. Est-ce que quelqu'un désire poser des questions au témoin?

M. AIKEN: Il y a un chiffre qui m'a échappé, celui du pourcentage des produits forestiers qui viennent de la Colombie-Britannique. Je crois que vous avez cité ce chiffre.

M. MAHOOD: J'ai dit que les industries primaires du bois du Canada fournissaient 17.1 p. 100 et que 54.1 p. 100 des revenus de la Colombie-Britannique provenaient de ses forêts. Autrement dit, la Colombie-Britannique compte trois fois plus sur ses forêts que les autres provinces du Canada.

M. BIGG: Le témoin a dit que le gouvernement fédéral avait environ 100 millions de dollars de revenus. D'où lui vient cet argent?

M. MAHOOD: Avant tout des impôts et des taxes sur les sociétés prélevés sur les entreprises forestières.

M. PAYNE: Par rapport à la protection contre les incendies dans l'arrière-pays, quelles mesures a-t-on prises pour la région qui se trouve en bordure du Yukon?

M. MAHOOD: C'est surtout le gouvernement provincial qui s'occupe de la protection contre les incendies. Les autorités provinciales s'en occupent et elles sont fort bien organisées sous ce rapport. Ce qui complique les choses dans ces régions du Nord et, en particulier, tout au long de l'enclave de l'Alaska dont vous parliez tout à l'heure, c'est le manque de routes d'accès. Les incendies ont causé des pertes considérables dans ces secteurs. Je crois également que cette région n'ayant été que peu exploitée jusqu'à présent, l'administration forestière n'y est pas encore très bien organisée. Le service spécial de protection contre les incendies que le gouvernement provincial a organisé n'existe que depuis quelques années seulement. Les forêts de cette région diffèrent de celles du Sud de la province et à certaines époques de l'année les risques d'incendie y sont considérables. Les problèmes qui se posent ne sont plus les mêmes que par le passé et je crois qu'ici encore il faudrait faire davantage de recherches en ce qui concerne la protection contre les incendies et qu'il faudrait avant tout aménager des routes d'accès.

M. AIKEN: Si je comprends bien, vous estimez que le gouvernement fédéral devrait faire davantage de recherches forestières en Colombie-Britannique.

Pourriez-vous nous dire, pour notre gouverne et pour celle des hauts fonctionnaires qui sont présents parmi nous, à quels endroits, selon vous, ces travaux devraient être effectués et en quoi ils devraient consister très exactement.

M. MAHOOD: Je vous ai dit que les services de l'État prenaient soin des recherches sur les produits forestiers, mais je n'ai pas voulu laisser entendre par là qu'ils accomplissaient tout le travail qu'il y a à faire dans ce domaine. Ils pourraient certainement accomplir davantage, comme toute autre agence d'ailleurs, s'ils disposaient des fonds nécessaires.

Il y a un programme de recherches dans le domaine de la phytopathologie et de la répression des parasites, mais il me semble qu'il y aurait moyen de faire plus encore surtout par rapport à la répression des parasites. En ce qui concerne ces travaux, je tiens à vous préciser que dans les deux cas le gouvernement fédéral est pour ainsi dire le seul à fournir les fonds nécessaires à l'heure actuelle. C'est dans le domaine des recherches générales, des recherches se rapportant à la culture et à la protection des arbres que le vide se fait sentir, si je puis m'exprimer ainsi. A mon avis, c'est dans ce domaine-là qu'il faudrait faire davantage.

M. STEARNS: Vous avez dit que le cycle de croissance des sapins de la Colombie-Britannique était de 75 à 100 ans. Quel est celui de l'épinette dans cette province? Sur combien d'années de croissance comptez-vous? Cette espèce d'épinette ressemble à celle que nous avons dans l'Est.

M. MAHOOD: Je ne voudrais pas trop m'avancer à cet égard. Je ne connais pas trop bien l'épinette. Il me semble qu'en général l'épinette doit pousser à peu près de la même façon en Colombie-Britannique que dans l'Est du pays.

M. STEARNS: Mettons que le cycle de croissance soit de 40 ans dans notre région, estimez-vous qu'il en est de même dans votre province?

M. MAHOOD: Oui.

M. STEARNS: L'épinette de l'Ouest fait de plus en plus concurrence à celle de l'Est. A l'heure actuelle l'épinette de l'Ouest de 8 pouces de largeur vaut de $85 à $100 sur le marché de Boston. Nous ne pouvons pas nous permettre de couper notre épinette à moins d'en obtenir de $108 à $110. Vos prix sont toujours environ $20 moins cher que les nôtres. Nous essayons de convaincre les acheteurs que notre épinette est supérieure à la vôtre, ce qui réussit de temps à autre mais pas souvent. Si vos prix étaient plus rapprochés des nôtres n'auriez-vous pas plus d'argent à dépenser pour vos pépinières et pour votre reboisement?

M. MAHOOD: Ce serait très bien si nous pouvions arranger les choses de cette façon-là, mais malheureusement nous ne pouvons augmenter nos prix si nous voulons vendre notre bois. Si notre épinette se vend à ce prix-là, et j'ignore si c'est effectivement le cas, c'est sans doute parce que d'autres vendent leur épinette à bas prix et que nous devons nous mettre à leur niveau.

M. STEARNS: Nos vendeurs ont été bien aise d'apprendre que le prix de l'épinette de l'Ouest avait augmenté de $85 à $90 sur le marché de Boston.

M. GUNDLOCK: Ce serait sans doute pour l'épinette qui vient de l'intérieur de la province?

M. PAYNE: Il me semble que nous faisons fausse route et que nous devrions étudier le produit national brut et son effet sur l'économie du Canada. Voici une province dont la production de bois, évaluée en dollars, représente 17 p. 100 de la production globale du pays, et dont la production de pâte augmente. Cette province verse 112 millions de dollars en droits au gouvernement fédéral qui lui en remet seulement 1 p. 100. Il me semble que ce qu'il faut surtout retenir, c'est que dans le cas de l'agriculture, les gouvernements fédéral et provincial reçoivent 230 millions de dollars en

revenus annuels et dépensent 150 millions de dollars, *grosso modo*, en travaux de recherche dans ce domaine, tandis que dans le cas de l'industrie forestière qui leur rapporte 175 millions de dollars par année ils ne dépensent à eux deux que 45 millions pour les travaux de recherche. Il me semble qu'il est temps de nous réveiller et de mettre les choses en place en ce qui concerne notre économie nationale.

Il y a une question que je voudrais poser, une question que d'autres membres ont déjà posée, au sujet des sources d'approvisionnement de bois à pâte de la Colombie-Britannique. Pourquoi vous servez-vous de bois d'aussi bonne qualité, de bois lourd, pour la pâte?

M. MAHOOD: Je crois bien que M. Jenkins a répondu à cette question lorsqu'il a dit qu'en Colombie-Britannique environ un million de cordes de déchets de bois étaient utilisées pour la fabrication de la pâte. Il y a eu des changements en Colombie-Britannique, plus que dans n'importe quelle autre province du Canada. Je crois qu'il est très significatif qu'à part quelques exceptions, aucune fabrique de pâte de la Colombie-Britannique n'abat des arbres pour sa pâte. Les seules entreprises qui le font sont celles qui fabriquent une pâte de qualité supérieure qui sert à faire de la rayonne. Elles coupent la pruche dont elles font leur pâte.

En ce qui concerne le papier-journal, on emploie maintenant du bois de petites dimensions coupé d'avance ou ramassé après l'abattage que les scieries ne pourraient pas utiliser. Les fabriques de papier d'emballage font leur pâte uniquement avec des déchets de scierie ou des déchets d'abattage. A vrai dire je ne crois pas que l'industrie de la pâte pourrait subsister en Colombie-Britannique si les fabriques devaient se servir uniquement de billes entières comme matière première. Si cette industrie trouve le moyen de prospérer en Colombie-Britannique, c'est uniquement parce qu'il y a du bois bon marché, du bois secondaire provenant des déchets. Si les fabricants devaient se servir de billes ils feraient faillite. Au point de vue de notre économie forestière, il est fort heureux que les fabricants aient trouvé le moyen d'utiliser les déchets de bois. Dans l'Est du Canada la situation est toute autre, car les fabriques obtiennent la majeure partie de leur bois à pâte en abattant des arbres.

M. PAYNE: L'an dernier, sur les $3,232,000 et quelque qui ont été affectés au programme de travaux du ministère des Ressources nationales, $640,000 ont été utilisés pour la construction de routes d'accès en Colombie-Britannique. Est-ce que M. Mahood pourrait nous dire si ces travaux sont utiles? S'ils sont justifiés?

M. MAHOOD: Je suis persuadé que ces travaux sont justifiés et qu'ils sont très utiles. Je crois vous avoir parlé tout à l'heure du problème qui se pose par rapport aux régions du Nord et des secteurs qui se trouvent en bordure du Yukon et du nouvel État d'Alaska. Je n'en suis pas sûr, mais je crois que cet argent devait servir surtout à construire des routes d'accès qui permettraient d'organiser la protection contre les incendies et de développer cette région; par conséquent c'est une entreprise qui vaut bien la peine.

Ceux d'entre vous qui viennent de la Colombie-Britannique savent que cette province est très montagneuse et qu'il y a encore bien des secteurs inexploités. Tout ce que l'on fait dans ces secteurs vaut certainement la peine.

M. PAYNE: En ce qui concerne les forêts en bordure du nouvel État d'Alaska, est-ce que cette enclave à laquelle on ne peut accéder rend leur exploitation plus difficile?

M. MAHOOD: Je n'ai pas de renseignements précis à ce sujet. Toutefois, comme vous le savez l'enclave descend jusqu'à Prince Rupert, ou presque, et à un endroit il y a une petite bande d'une vingtaine de milles qui longe la côte. Il y a quelques fabriques de pâte et de papier en Alaska et à l'heure

actuelle on est en train d'en installer d'autres. On construit des papeteries sur la côte et leurs provisions de bois viendront des vallées qui aboutissent au Canada. Ces installations côtières vont bloquer le chemin, et les Canadiens pourront difficilement parvenir jusqu'à ce coin de la province qui se trouve au Nord-Ouest. Il sera de plus en plus difficile d'accéder à l'enclave ou de parvenir jusqu'au secteur qui borde l'enclave, en venant de l'Ouest. Je ne sais pas comment on va résoudre ce problème.

M. MARTIN (*Timmins*): Vous nous avez dit que le prix de revient des futures récoltes serait très élevé. Voulez-vous nous donner d'autres précisions à ce sujet?

M. MAHOOD: Eh bien, l'économie forestière mondiale est de nature hautement concurentielle et c'est évidemment de cela que tout dépend. Quand il faut transporter du bois par rail jusqu'à destination ou jusqu'à un cours d'eau, cela coûte excessivement cher. Pour transporter une corde de bois 40 ou 50 milles par camion ou par chemin de fer il faut compter, en chiffres ronds, de $6 à $8. Nous estimons que notre économie ne peut supporter de tels frais. Nous devons pouvoir utiliser du bois qui se trouve à portée de nos usines de transformation et près des centres peuplés. Quand on exploite en pionniers, comme on l'a fait en Colombie-Britannique, on avance de plus en plus dans les régions montagneuses et en s'élevant vers la crête des montagnes on y trouve de la pruche et du sapin baumier de qualité inférieure, et beaucoup plus de cèdre. Or, ces bois-là ne se vendent pas facilement.

Les frais de transport sont plus élevés, la transformation revient plus cher mais par contre la valeur marchande du produit diminue. Pour citer un exemple, le cèdre convient parfaitement à la fabrication de la pâte mais il a un poids spécifique de 20 ou de 21 comparé à 28 pour le pin et la pruche. Par conséquent, le rendement en pâte par pied cube de bois est bien inférieur à celui qu'on obtient avec du sapin de Douglas, ce qui augmente considérablement le prix de revient. Donc, si nous regardons les choses en perspective, nous devons pour garder notre place, cultiver de nouvelles plantations d'essences qui pourront être vendues sur le marché mondial.

Nous estimons qu'il faut planter de nouveaux peuplements près des fabriques, sur les terres déboisées. Ce sont ces nouvelles forêts qui vont maintenir notre économie. Je crois qu'il existe une situation analogue, car éventuellement, lorsque les forêts de l'Est de l'Ontario auront été épuisées vous devrez faire venir votre bois de la baie d'Hudson, ce qui coûtera fort cher. Mais heureusement, les forêts repoussent quand elles sont bien gérées et on pourra reprendre l'abattage dans les secteurs qui sont près des fabriques.

M. AIKEN: Les travaux de reboisement sont-ils coordonnés en Colombie-Britannique ou sont-ils facultatifs?

M. MAHOOD: Mais assurément, ces travaux sont coordonnés. Le gouvernement provincial exige, et il existe une lois à cet effet, que les exploitants s'occupent également du reboisement. La plupart des grosses entreprises travaillent de façon que le reboisement se fasse par les moyens naturels et celles qui procèdent autrement prennent soin de replanter des arbres. A l'heure actuelle plusieurs compagnies plantent une acre de terrain pour une acre de bois coupé.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Êtes-vous d'avis que le travail de reboisement que l'on effectue maintient la forêt?

M. MAHOOD: En ce qui concerne la régénération naturelle, il faut compter dix ans avant qu'un secteur soit reboisé et dans bien des cas le reboisement est effectué avec des essences inappropriées qui ne se vendront pas facilement sur les marchés mondiaux.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Vous trouvez que les essences que l'on plante ne sont pas celles qu'il faudrait?

M. MAHOOD: Non, on ne plante pour ainsi dire que du sapin de Douglas et dans un sol qui lui convient. Seulement, pour que le reboisement, artificiel ou naturel, donne de bonnes espèces il faut savoir comment procéder. Il faut faire des recherches pour établir les méthodes à suivre et améliorer les procédés actuels.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Et que fait-on dans le cas de secteurs exploités par de petites entreprises? Est-ce qu'on s'en occupe? Est-ce l'exploitant ou le service forestier du gouvernement provincial qui en est responsable?

M. MAHOOD: Le service forestier du gouvernement provincial est responsable des terres de la couronne qui se trouvent dans des secteurs d'exploitation publique. Ce service établit des plans d'exploitation pour ces secteurs, dirige l'abattage de façon à activer le reboisement naturel ou, quand cela est nécessaire, replante des arbres après l'abattage.

M. STEARNS: Environ combien d'acres sont occupées par des pépinières en Colombie-Britannique?

M. MAHOOD: Il me serait bien difficile de vous citer un chiffre.

M. STEARNS: A-t-on commencé à reboiser les secteurs déboisés?

M. MAHOOD: Oui.

M. STEARNS: Il faut sans doute compter de 75 à 100 ans avant que le sapin colombien soit prêt à récolter, avant qu'il ait atteint les dimensions commerciales voulues.

M. MAHOOD: C'est ce que nous estimons en ce moment, mais lorsque nous aurons obtenu les résultats des recherches nous pourrons certainement abréger la période de croissance.

M. BIGG: N'est-il pas vrai qu'il vaut beaucoup mieux dépenser de l'argent pour la protection contre les incendies que pour le reboisement?

M. MAHOOD: Non.

M. BIGG: Si vous arrivez à sauver une acre d'arbres qui ont déjà poussé vous épargnez ainsi cinquante années de croissance.

M. MAHOOD: Il faut tout d'abord qu'il y ait des arbres.

M. BIGG: A l'heure actuelle des millions d'acres sont détruites par l'incendie et nous devrions pouvoir les sauver.

M. MAHOOD: Certainement. Mais il m'est bien difficile de répondre à votre question de façon catégorique.

M. BIGG: Quand les arbres sont détruits par l'incendie la terre l'est aussi et on ne peut plus y planter d'arbres.

M. MAHOOD: Je ne cherche nullement à mésestimer l'importance de la protection contre les incendies.

M. BIGG: Quand il s'agit de dépenser 100 millions de dollars, il vaut mieux utiliser cet argent pour quelque chose qui vaut vraiment la peine.

M. MAHOOD: Je crois qu'il faudrait utiliser cet argent et pour assurer une bonne protection contre les incendies et pour des recherches approfondies.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Vous estimez qu'il faut avant tout intégrer les services du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, de l'industrie et des universités?

M. MAHOOD: Oui, c'est une des premières choses à faire.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): C'est, en somme, le point de départ. Il faut que ces quatre agences soient intégrées pour les questions concernant les terres.

M. MAHOOD: Je préférerais ne pas employer le terme "intégré" qui laisse supposer que ces agences auraient une direction commune. Je ne crois pas avoir employé ce terme-là. Je crois avoir dit que leurs travaux devraient être coordonnés.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Qu'il y ait ou non une direction commune, il faudrait que le programme des travaux soit intégré afin que chaque agence puisse travailler selon des lignes établies.

M. MAHOOD: Quelque chose dans ce genre-là serait utile.

LE PRÉSIDENT: Savez-vous à combien se chiffrent les dégâts causés chaque année par les insectes et les vers en Colombie-Britannique?

M. MAHOOD: Oui. Vous savez tous que la tordeuse des bourgeons de l'épinette a causé de sérieux dégâts dans l'Est du Canada. Nous avons eu des ennuis avec un insecte du même genre, mais les mesures qu'on a prises ont été très efficaces. Toutefois nous avons un autre problème qui est sans doute unique à notre région, celui du scolyte qui s'attaque aux billes dès qu'elles sont coupées et abîme le bois à tel point qu'il perd sa valeur.

Ce qui est très ennuyeux c'est que presque tous les pays interdisent l'importation de ce bois. Il nous est impossible d'exporter du bois infecté par le scolyte en Australie, en Grande-Bretagne et autre part, et on l'accepte de moins en moins sur le marché américain. Le principal ennui c'est que ce bois perd de sa valeur; on estime que l'industrie de la seule région côtière de la Colombie-Britannique perd ainsi de 4 à 5 millions de dollars par année.

Ces pertes dépassent de beaucoup celles causées directement par des insectes dans le genre de la tordeuse des bourgeons. Depuis quelques années on s'occupe énergiquement du scolyte; avant cela les services du gouvernement fédéral ont étudié le problème pendant plusieurs années et ont entrepris un travail de longue haleine. On a trouvé dernièrement qu'il y avait moyen d'enrayer sensiblement le scolyte tout d'abord en réduisant au minimum les stocks de bois coupé et ensuite en mettant les billes à l'eau où on peut les traiter économiquement avec des produits chimiques.

Toutefois, les insecticides dont on se sert pour le scolyte sont d'invention récente. Il se peut que ces produits chimiques soient nuisibles à d'autres espèces biologiques, en particulier aux poissons, aussi cherche-t-on d'autres procédés à suivre afin de résoudre ce problème.

M. STEARNS: Est-ce que le scolyte s'attaque aux billes même quand on en a enlevé l'écorce?

M. MAHOOD: Oui. Il s'y attaque même quand elles ont été submergées dans l'eau salée pendant 18 mois.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): S'il est avant tout souhaitable de coordonner les efforts pour atteindre certains objectifs éloignés, par où faudrait-il commencer, à votre avis? Qui devrait prendre l'initiative et comment devrait-on procéder pour que les efforts soient mieux coordonnés?

M. MAHOOD: Vous voulez savoir qui devrait en faire la demande?

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Si c'est cela qu'il faut, comment pouvons nous obtenir une meilleure coordination des efforts qu'à l'heure actuelle?

M. MAHOOD: J'ai l'impression que toutes les agences qui travaillent en ce moment en Colombie-Britannique sont prêtes à coordonner leurs efforts et à collaborer. C'est sans doute la question des finances qui crée des difficultés. Si le gouvernement fédéral se montrait prêt à participer sur une bien plus vaste échelle que jusqu'à présent, les autorités provinciales de même que l'industrie pourraient mieux se rendre compte de ce qu'elles ont à contribuer et seraient en mesure d'établir des plans pour l'avenir.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): S'il y avait l'argent nécessaire, la coordination et la coopération se feraient automatiquement?

M. MAHOOD: J'en suis tout à fait convaincu. Voici comment je vois les choses: les services fédéraux font des recherches dans toutes les autres provinces du Canada. Ils ont un personnel compétent et hautement qualifié, et si on leur fournissait les fonds nécessaires ils pourraient s'occuper également de la Colombie-Britannique et établir les bases d'un programme de recherches beaucoup plus vaste.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Il n'y a pas assez d'argent disponible en ce moment pour ce travail?

M. MAHOOD: D'après ce que je comprends on n'y a pas affecté les fonds nécessaires.

M. PAYNE: Je crois que l'on fait des recherches sur le ver de mer en ce moment. A combien se chiffrent les pertes annuelles causées par les vers de mer et quels sont les services qui s'occupent de leur extermination? On nous a parlé d'un procédé électrique quelconque dont on se servait sur les radeaux. Êtes-vous au courant? Savez-vous s'il est efficace?

M. MAHOOD: Je n'ai pas avec moi de renseignements précis sur le programme de recherches sur les vers de mer et je ne sais pas quels résultats ont été obtenus. C'est un problème qui ressemble à celui du scolyte. Je ne saurais évaluer les pertes qu'ils causent. Elles doivent être considérables. C'est en particulier le Conseil des recherches de la Colombie-Britannique qui étudie ce problème et plusieurs grosses sociétés du bois s'en occupent également. D'autres entreprises y contribuent aussi par l'entremise de l'université ou par d'autres agences. Je ne connais pas toute l'envergure de ces contributions et j'ignore le montant global que l'on dépense à cette fin.

M. AIKEN: J'aimerais poser une question à un des fonctionnaires du ministère. Nous venons d'étudier de façon générale la collaboration entre les autorités fédérales, les autorités provinciales et les entreprises privées. Pourrait-on nous dire à quels travaux le gouvernement fédéral contribue en général? Est-ce uniquement aux travaux de recherche ou contribue-t-il également aux travaux de reboisement?

M. J. D. B. HARRISON (*Directeur de la Division des forêts*): Comme nous l'avons déjà expliqué au Comité, selon des accords qui ont été conclus en vertu de la Loi sur les forêts du Canada, et quelques accords de nature spéciale, le gouvernement fédéral a apporté de l'aide à cette province pour certains travaux déterminés y compris les inventaires des forêts et le reboisement des terres inexploitées appartenant à la couronne. Le gouvernement a également aidé la province du Nouveau-Brunswick dans la lutte contre la tordeuse des bourgeons, et, à un degré un peu moindre, la Colombie-Britannique.

A part cela, le ministère effectue principalement des recherches sur les produits forestiers, des recherches sur la croissance des arbres, la gestion des forêts, et ainsi de suite. On vous a également parlé du travail qu'accomplit le Service des sciences du ministère de l'Agriculture dans le domaine de l'entomologie et la pathologie forestière. Ce sont là deux ramifications de la protection des forêts. Quant à la protection contre les incendies, c'est la Division des forêts qui s'en occupe.

Parmi les autres champs d'activités, pour en citer un des moindres, il y a les recherches visant le perfectionnement des méthodes employées pour établir l'inventaire des forêts. Viennent ensuite, si on se représente l'ensemble de ces travaux comme un circuit, les recherches sur divers aspects de la croissance des forêts, soit les expériences en sylviculture, l'expérimentation dans le traitement de la forêt proprement dite, les études en vue d'améliorer les méthodes employées pour mesurer les forêts, surtout en ce qui concerne la croissance et

le rendement. Nous nous occupons également de nombreuses questions se rapportant à ce que nous appelons les sciences alliées, y compris l'œcologie, qui est la science des rapports des plantes et des arbres en croissance avec le monde extérieur ambiant, les méthodes de classification des emplacements, la physiologie des arbres, surtout en ce qui concerne la floraison et la production de la graine, et nous nous occupons également de la météorologie forestière. Je pourrais vous citer, bien d'autres travaux, mais je cherche surtout à vous démontrer que nous nous efforçons d'exécuter un programme de travaux intégrés et que nous collaborons dans les divers districts avec tout organisme qui s'occupe de ces questions. Le travail varie d'un district à l'autre car nous voulons, dans une certaine mesure au moins, nous occuper de toutes ces importantes questions en même temps. L'expérience nous a démontré en effet que c'est le meilleur moyen de faire des progrès. Le travail que l'on fait dans un domaine peut donner des résultats surprenants, extraordinaires même dans un autre. Est-ce que cela répond à votre question?

M. AIKEN: Si j'ai bien compris ce que M. Mahood a dit, votre ministère n'a pas de bureau en Colombie-Britannique, c'est-à-dire, il n'a pas d'immeuble qui sert de bureau central?

M. HARRISON: Nous y avons un laboratoire de produits forestiers de premier ordre. Il vient d'être construit. Nous nous occupons de ces questions en Colombie-Britannique depuis bien des années. Quant aux recherches forestières, à part certains travaux effectués par l'industrie, le gouvernement de la Colombie-Britannique a été le seul à s'en occuper jusqu'à il y a deux ans. Il y a deux ans, on nous a demandé de nous occuper de deux questions. Il s'agissait tout d'abord d'étudier certains aspects de la protection contre les incendies en Colombie-Britannique afin que l'on puisse éventuellement y utiliser ce que nous appelons le système Wright, qui permet d'évaluer les risques d'incendies. Les conditions qui existent en Colombie-Britannique sont très différentes de celles que l'on rencontre dans d'autres provinces du Canada. Nous y avons envoyé deux équipes et elles y sont encore. On nous a également demandé d'entreprendre certains travaux dans le domaine des sciences connexes et nous y avons envoyé un physiologiste pour commencer. Le Comité sera peut-être intéressé à savoir que le chef de la Division des recherches forestières vient de se rendre en Colombie-Britannique pour étudier les divers aspects de ce programme avec les intéressés.

M. CÔTÉ (*sous-ministre adjoint*): Monsieur le président, si vous le permettez, je crois qu'il y a un point que je pourrais ajouter à ce que M. Harrison vient de dire. Les versements que le gouvernement fédéral a faits aux provinces d'après les accords conclus en vertu de la Loi sur les forêts du Canada, se chiffraient à un peu plus de $8,200,000 au 31 mars 1958, et pendant la même période la Colombie-Britannique a reçu de l'État fédéral $3,200,000 pour les inventaires des forêts, le reboisement, la protection contre les incendies et la construction de routes d'accès.

M. PAYNE: On nous a parlé de cela plus tôt et on nous a dit que cet argent avait été dépensé pour la construction de routes d'accès et pour la protection contre les incendies. Comment a-t-on réparti ce montant? Combien a-t-on dépensé pour les travaux de recherches et combien pour les routes d'accès et la protection contre les incendies?

M. CÔTÉ: Il ne s'agit pas ici de recherches, monsieur, mais de l'aide que le gouvernement fédéral a accordée en vertu d'un accord qu'il a conclu avec le gouvernement provincial.

M. PAYNE: Pouvez-vous nous donner le détail du montant et nous dire ce qu'il comprend?

M. CÔTÉ: Oui, monsieur. La Colombie-Britannique a reçu environ $2,900,000 pour l'inventaire des forêts, $137,000 pour le reboisement, plus de $100,000 pour la protection contre les incendies et $77,000 l'an passé pour la construction de routes d'accès.

M. PAYNE: Ces chiffres se rapportent à quelle période de temps?

M. CÔTÉ: Ces versements ont commencé vers 1952, monsieur.

M. PAYNE: Les premiers versements ont été effectués en 1952, après que les accords eurent été conclus?

M. CÔTÉ: C'est exact.

M. PAYNE: Donc, quand on nous a dit que $3,200,000 avaient été dépensés pour les routes d'accès, et des chemins pour la protection contre les incendies, c'était inexact? Ce montant de $3,200,000 comprendrait environ $77,000 pour la protection contre les incendies et les routes d'accès?

M. CÔTÉ: Vous voulez dire en Colombie-Britannique, monsieur?

M. PAYNE: Oui, en Colombie-Britannique.

M. CÔTÉ: Le montant dépensé pour les routes d'accès a été de $610,000 pour tout le Canada.

M. PAYNE: C'est le montant dépensé en Colombie-Britannique depuis 1952 qui m'intéresse, les $3,232,000.

M. CÔTÉ: C'est exact.

M. PAYNE: Et sur ce montant combien aurait-on dépensé pour les routes d'accès et les chemins pour la protection contre les incendies?

M. CÔTÉ: Pour les routes d'accès, $77,000.

M. PAYNE: Au cours d'un témoignage qui a été rendu antérieurement devant notre Comité au sujet des routes d'accès et des chemins pour la protection contre les incendies, on nous a dit qu'il s'agissait du montant global dépensé en Colombie-Britannique pendant cette période de temps. Par conséquent, les renseignements qu'on nous a donnés plus tôt seraient erronés?

M. CÔTÉ: Quel montant vous a-t-on cité pour les routes d'accès?

M. PAYNE: On nous a dit lors d'une séance de notre Comité qui a eu lieu il y a déjà quelque temps, que $640,681 avaient été dépensés l'année dernière pour les routes d'accès et la protection contre les incendies, et que le montant global dépensé pour les routes d'accès et les chemins pour la protection contre les incendies depuis le début du programme était de $3,232,676. Or, on nous dit maintenant que le montant dépensé pour la protection contre les incendies et les routes d'accès est de $77,000. Il nous est bien difficile de tirer des conclusions logiques d'après de tels renseignements.

M. CÔTÉ: Eh bien, monsieur, je crois que le tableau que je consulte en ce moment a été reproduit en entier dans le compte rendu de la réunion et que le montant dépensé en Colombie-Britannique est de $3,200,000. $77,000 ont été dépensés en Colombie-Britannique pour les routes d'accès; $100,000 ont été dépensés en Colombie-Britannique pour la protection contre les incendies; $137,000, pour le reboisement, et un montant de l'ordre de 2.9 millions pour les inventaires des forêts. Le montant global dépensé pour les routes d'accès pour tout le pays est indiqué ici comme étant de $610,000.

M. PAYNE: Oui, c'est bien ça.

M. CÔTÉ: Et la somme dépensée pour la protection contre les incendies est dans l'ordre de $500,000 pour la première année financière. C'est le montant global prévu dans l'accord pour tout le pays et il a été entièrement dépensé. La Colombie-Britannique a dépensé toute la somme qu'on lui a octroyée.

M. PAYNE: Ceci est tout l'inverse de ce qu'on nous avait dit à cette autre séance. On ne nous a certainement pas laissé entendre que ce montant avait été dépensé pour des entreprises autres que la construction de routes d'accès et la protection contre les incendies.

M. CÔTÉ: Je crois, monsieur, que ce tableau tel que vous le voyez, a été déposé à la réunion du Comité dont vous parlez.

M. PAYNE: J'estime que lorsque des questions sont posées on devrait renseigner le Comité de façon précise et détaillée. A cause des renseignements incomplets qu'on nous a fournis j'ai cru que nous nous occupions suffisamment des routes d'accès en Colombie-Britannique. Or, je découvre maintenant qu'il n'existe en somme aucun programme à cet égard. Les renseignements qu'on vient de nous donner indiquent que la situation est tout autre. J'estime que les spécialistes qui témoignent devant nous devraient nous donner des renseignements précis et très complets, monsieur le président. Il est très difficile à un comité de se faire une opinion et d'agir sur des bases logiques et raisonnables quand on lui donne des renseignements erronés.

Le PRÉSIDENT: Ces chiffres ont été déposés, vous savez.

M. PAYNE: On vient aussi de nous les énoncer ici à la présente séance.

M. KINDT: Pourrait-on passer de l'ensemble des dépenses au détail. Pourrait-on nous donner le montant global dépensé, en indiquant dans une première colonne le montant dépensé pour l'ensemble du Canada et ensuite le détail par province des sommes dépensées pour les routes, les routes d'accès et autres détails de ce genre. Il y a peut-être un tableau qui contient ces renseignements. Si les témoins pouvaient se servir de ce tableau-là nous obtiendrions les renseignements désirés.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, ces renseignements ont été déposés devant le Comité le 7 juillet et ils sont reproduits à la page 14 du fascicule 10.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous un exemplaire de ce fascicule sous les yeux, monsieur Kindt?

M. KINDT: Je regrette, mais je ne l'ai pas apporté.

M. CÔTÉ: C'est le témoignage dont je vous parlais il y a un instant.

M. PAYNE: Ce tableau a pu être déposé après la séance. Mais je parle, moi, des renseignements qui nous ont été donnés au moment ou nous avons posé cette question aux témoins. Deux membres du Comité ont posé cette question, M. McLennan et moi-même, car nous étions tous deux intéressés à savoir si un programme de travaux pour les routes d'accès était en voie d'exécution en Colombie-Britannique, et les chiffres que j'ai cités sont ceux qui nous ont été donnés verbalement à ce moment-là. Ce tableau ou cette liste-ci ont pu être déposés plus tard. En tout cas, c'est ce qu'on nous a dit verbalement et je vous avoue que nous avons été assez surpris d'apprendre qu'un programme existait depuis 1952, car ceux qui s'occupent de l'industrie du bois dans notre coin du pays n'en savaient certainement rien.

M. CÔTÉ: Cela m'aiderait beaucoup, monsieur, si vous pouviez me dire à peu près à quelle date ces questions ont été posées et à quel moment ces renseignements vous ont été donnés verbalement.

M. PAYNE: Je n'en suis pas tout à fait sûr. C'était à une des premières réunions, lors de nos premières délibérations au sujet des forêts. Enfin, je regrette de retarder ainsi le Comité.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. DUMAS: Il y a quelque chose que je voudrais dire pendant que M. Mahood est là. Je ne vais pas lui poser de questions. L'exposé qu'il vient

de nous faire est fort intéressant quoiqu'il aurait pu nous être fait par n'importe quel autre forestier du Canada car on se plaint depuis toujours qu'en comparaison de ce que l'industrie lui rapporte le gouvernement fédéral ne dépense pas assez d'argent pour l'industrie du bois. Toutefois, nous ne devons pas oublier que le premier responsable c'est le gouvernement provincial, et évidemment la *Canadian Forestry Association,* de même que l'Association forestière du Québec et toutes les autres associations prétendent que l'argent que les gouvernements provinciaux ont reversé à l'industrie du bois n'est pas proportionné à ce que ces gouvernements en retirent.

J'aimerais, tout d'abord, que M. Mahood nous dise ce matin s'il est d'avis que le gouvernement de sa province . . . si le gouvernement provincial s'occupe suffisamment de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique ou s'il pourrait faire davantage?

M. MAHOOD: J'estime que le gouvernement provincial pourrait faire bien davantage. Je ne crois pas que les gens, que le public en général, se rendent compte à quel point l'économie du Canada repose sur l'industrie forestière. Si l'industrie forestière devait cesser toute activité, les gens seraient stupéfaits de voir à quel point le niveau de vie baisserait, les emplois diminueraient et ainsi de suite. La Colombie-Britannique n'est pas essentiellement une province agricole. Le Canada, dans son ensemble, n'est pas comme on le croit en général, un pays agricole. La plupart des gens considèrent que notre pays est un pays agricole. Ceci est faux, notre pays est un pays sylvicole. Depuis 50 ans nous ne faisons que parler de nos vastes forêts, et pendant ces mêmes 50 années nous avons fait bien peu de chose pour les exploiter de manière adéquate et de façon à les maintenir pendant de longues années. J'estime que le public canadien pourrait s'intéresser beaucoup plus à ses forêts.

Quelqu'un a dit qu'aux États-Unis on allait s'en occuper six fois plus. Eh bien, ici nous devrions nous occuper dix fois plus de nos forêts. A mon avis, quand on pense à tout ce que nous devons accomplir pour maintenir notre économie forestière, nous n'avons même pas effleuré le problème.

M. DUMAS: Vous avez raison, monsieur Mahood. Je suis moi-même forestier et j'estime qu'on devrait s'occuper bien davantage de cette industrie d'importance capitale. Si le gouvernement de ma province et ceux de toutes les autres provinces disaient au gouvernement fédéral "Il nous faut plus d'argent pour nos forêts. Il nous faut plus d'argent pour nos produits forestiers et pour nos routes d'accès" il est probable que le gouvernement fédéral donnerait suite, du moins en partie, aux propositions que lui feraient les divers gouvernement provinciaux.

Je vois d'après le tableau intitulé Loi sur les forêts du Canada que le programme en question a été lancé en 1952. M. Côté nous a dit qu'un montant global de 8 millions de dollars avait été versé. Deux millions et trois-quarts ont été versés à la province d'Ontario et $3,200,000 à la Colombie-Britannique. On aurait pu leur acorder bien plus, mais il est possible que si ces provinces avaient demandé davantage on le leur aurait accordé. C'est un point que nous devons prendre en considération.

M. MAHOOD: Ils ont sans doute demandé davantage; je n'en suis pas sûr mais je m'imagine qu'en bons colombiens ils auront demandé plus. Il y a lieu de bien faire ressortir que les 3 millions de dollars versés à la Colombie-Britannique pour la période en question ont en grande partie servi au travail des inventaires forestiers qui devait durer cinq ans et qui est sur le point d'être achevé. Donc il s'agit là d'une entreprise unique qui ne se répétera peut-être jamais.

M. DUMAS: On aurait pu dépenser bien davantage pour la protection contre les incendies en forêt.

M. MAHOOD: Absolument. Je crois que si vous déduisiez le montant dépensé pour ce travail d'inventaires qui, comme je viens de le dire, est une entreprise à phase unique pour ainsi dire, vous verriez qu'il reste bien peu pour les autres travaux.

M. DUMAS: Maintenant, monsieur Mahood, il y a, à travers le pays, cinq bureaux régionaux de la Division des forêts. Il y en a un à Calgary, un à Winnipeg, un à Valcartier, dans le Québec, un à Fredericton et un à Saint-Jean (Terre-Neuve). Estimez-vous que le pays devrait être subdivisé? Estimez-vous qu'on devrait avoir davantage de bureaux régionaux?

M. MAHOOD: On devrait certainement avoir un agent régional en Colombie-Britannique. Cet homme aurait à peu près le même volume de travail à faire que celui qui se trouve, mettons, à Valcartier.

M. DUMAS: Est-ce le bureau de Calgary qui s'occupe de la Colombie-Britannique en ce moment?

M. HARRISON: Non.

M. DUMAS: Est-ce le bureau régional de Calgary qui dirige les travaux effectués en Colombie-Britannique?

M. HARRISON: Pas en ce qui concerne les recherches, non.

Le PRÉSIDENT: Alors, messieurs, est-ce que nous pouvons approuver ces crédits?

Les crédits sont approuvés.

Le PRÉSIDENT: MM. les membres du Comité tiennent certainement à ce que je remercie M. Mahood d'avoir bien voulu venir rendre témoignage ici ce matin.

Des VOIX: Très bien, très bien.

(Le Comité poursuit ses délibérations à huis clos.)

INDEX

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

Fascicules 1 à 13 inclusivement.

Budget principal Crédit n°	*Budget supplémentaire Crédit n°*		*Fascicule*	*Pages*
266		Administration centrale	1	11–51
		voir aussi	2	5–6
		et	4	7–8
		EXPOSÉS DU MINISTRE		
267		Coordination des recherches sur le Nord canadien	1	51–54
268		Contribution aux provinces pour l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique	1	54–57
			2	6–8
269–275	580–583	DIVISION DES PARCS NATIONAUX	2	8–31
			3	7–29
		voir aussi	4	5–6
508		Caisse renouvelable pour l'acquisition et la gestion d'approvisionnements requis pour l'entretien des parcs nationaux	12	28
276–281		DIVISION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	4	9–32
			5	5–10
506		Avances à la Commission d'énergie du Nord canadien	4	9–32
			5	5–10
507	659	Avances en vertu d'accords sous le régime de la Loi sur la mise en valeur des sources d'énergie des provinces de l'Atlantique	4	9–32
			5	5–10
282–289	584–586	DIVISION DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES ET DES TERRES	5	10–27
			6	5–23
			7	5–28
			8	7–25
		voir aussi	4	7–8
290–301		DIVISION DES FORÊTS	8	26–31
			9	6–7
			10	6–31
			11	5–33
			12	5–19
			13	9–29
302	587	MUSÉE NATIONAL DU CANADA	12	19–20
303	588	OFFICE DU TOURISME DU GOUVERNEMENT CANADIEN	8	7–31
			11	33–47
			12	21–28

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

DEC 15 1958
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS et COURS D'EAU

Président : M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

SÉANCE DU LUNDI 14 JUILLET 1958

Prévisions de dépenses du ministère des Mines
et des Relevés techniques pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS :

L'hon. Paul Comtois, ministre; M. Marc Boyer, sous-ministre;
M. J. M. Harrison, directeur de la Commission géologique du Canada;
M. W. H. Miller, directeur, Direction des levés et de la cartographie.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président : M. J. W. Murphy

Vice-président : M. Erik Nielsen

et Messieurs :

Aiken
Baldwin
Baskin
Bigg
Cadieu
Coates
Doucett
Drouin
Dumas
Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Kindt
Korchinski
Latour
Leduc
MacRae
Martel
Martin *(Timmins)*
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir *(Cap-Breton-Nord et Victoria)*
Payne
Pugh
Roberge
Richard *(Saint-Maurice-Laflèche)*
Robichaud
Stearns
Villeneuve
Woolliams — 35

Secrétaire du Comité :
ERIC H. JONES.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mercredi 2 juillet 1958

Il est ordonné — Que les postes numéros 193 à 218 inclusivement, figurant au budget principal des dépenses de 1958-1959, et que les postes numéros 575 à 577 inclusivement, figurant au budget supplémentaire des dépenses de l'année financière expirant le 31 mars 1959, relatifs au ministère des Mines et des Relevés techniques, soient retirés du comité des subsides et renvoyés devant le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 14 juillet 1958.
(15)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 10 heures et demie du matin, sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents : MM. Baldwin, Baskin, Cadieu, Coates, Doucett, Dumas, Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*, Granger, Kindt, Korchinski, MacRae, Martel, Martineau, McLennan, Murphy, Nielsen, Payne, Pugh, Roberge, Stearns, Villeneuve et Woolliams. (22)

Aussi présents, du ministère des Mines et des Relevés techniques : L'hon. Paul Comtois, ministre; MM. J. Richer, adjoint exécutif au ministre; Marc Boyer, sous-ministre; W. E. van Steenburgh, directeur général des Services scientifiques; J. M. Harrison, directeur de la Commission géologique du Canada; J. Convey, directeur, Direction des mines; C. S. Beals, astronome fédéral; N. L. Nicholson, directeur, Direction de la géographie; W. H. Miller, directeur, Direction des levés et de la cartographie; W. K. Buck, chef de la Division des ressources minérales; E. J. Fraser, chef adjoint de la Division des explosifs; K. M. Pack, principal agent d'administration; R. B. Code, chef du personnel, et G. H. Murray, chef de la Division de la rédaction et de l'information.

Le président donne lecture de l'ordre de renvoi du 2 juillet 1958, déférant au Comité certains crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Le Comité entreprend l'étude des crédits dudit ministère.

Sur la proposition de M. Dumas, appuyée par M. Baldwin :

Il est décidé — Que le Comité fera imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses Procès-Verbaux et Témoignages renfermant les délibérations relatives à l'étude des crédits du ministère des Mines et Relevés techniques.

Les crédits 193, 194 et 195 du Budget principal des dépenses sont mis à l'étude.

Le ministre fait un exposé du travail et des attributions de son ministère ainsi que de son propre travail et de ses propres attributions. Des exemplaires de son exposé avaient été distribués aux membres. Le ministre et ses fonctionnaires sont interrogés.

Il est décidé qu'à la prochaine séance, le mardi 15 juillet, l'étude des crédits du ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales sera reprise (voir fascicule 13), et que les crédits 193, 194 et 195 du ministère des Mines et Relevés techniques resteront en suspens jusqu'au vendredi 18 juillet.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au mardi 15 juillet 1958, à 9 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 14 juillet 1958,
10 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

Nous devons étudier les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques. Le premier sera le crédit 193. Le ministre fera un exposé dans quelques instants.

M. Dumas a proposé avec l'appui de M. Baldwin, que nous fassions imprimer 750 exemplaires en anglais, et 250 en français de nos délibérations sur les crédits des Mines et Relevés techniques.

(Motion adoptée.)

Avant que le ministre prenne la parole, je répète ce que j'ai dit au début de l'étude des crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: j'accorderai beaucoup de latitude. C'est un ministère très intéressant et je sais que le ministre, le sous-ministre et les fonctionnaires veulent que vous fassiez une étude approfondie des crédits. J'espère que l'étude des prévisions de dépenses de ce ministère vous procurera autant de plaisir que celle des crédits dont nous venons de finir. Demain matin, nous aurons une autre séance.

J'invite le ministre à faire son exposé.

L'hon. PAUL COMTOIS *(ministre des Mines et Relevés techniques)*: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je suis enchanté d'être ici ce matin. C'est tout une aventure pour moi de venir témoigner pour la première fois devant le Comité. L'an dernier, comme vous le savez, nous n'avons pas eu cette occasion d'examiner les crédits de mon ministère. L'an dernier, je débutais à la Chambre et je vous assure que c'était aussi du grand nouveau pour moi.

Je suis heureux d'être accompagné de fonctionnaires de mon ministère pour discuter de toutes les questions qui s'y rapportent.

J'ai préparé cet exposé ou discours. Ce n'est pas du tout un discours politique vous verrez. Chacun de vous en a un exemplaire.

Comme vous le savez, je suis Canadien français. Je vais probablement faire quelques fautes de prononciation, mais s'il vous fallait essayer de dire ceci en français, vous seriez mieux enclin à comprendre mes fautes.

DES VOIX: Bravo ! Bravo !

SERVICES ADMINISTRATIFS

Budget principal des dépenses	
Crédit 193. Administration centrale	$ 623,942
Crédit 194. Loi sur les explosifs — Administration, fonctionnement et entretien	$ 113,055
Crédit 195. Division des ressources minérales — Administration, fonctionnement et entretien	$ 230,700
	$ 967,697

Le Comité a appris le 9 juin qu'il aurait à examiner les questions touchant la mise en valeur de nos ressources naturelles, y compris, évidemment, l'important domaine des ressources minérales.

On a mentionné que mon ministère était celui qui fournit les données scientifiques de base et le concours technique indispensable à l'exploitation des ressources minérales et autres.

Je voudrais, monsieur le président, parler maintenant de mon ministère et dire surtout au Comité quelles sont ses fonctions, quelles sont la nature et les raisons des diverses formes de son activité, quels sont ses rapports avec d'autres services fédéraux et provinciaux ainsi qu'avec l'industrie et les organismes internationaux, et comment s'organise son activité.

Chacun de vous a reçu un exemplaire de la loi instituant le ministère et j'attire en particulier votre attention sur les articles 5, 6 et 7.

L'article 5 définit les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministre. Il se lit ainsi :

> 5. Les devoirs, pouvoirs et fonctions du Ministre s'étendent à toutes matières de la compétence du Parlement du Canada concernant les mines et minéraux, les explosifs, ainsi que les relevés techniques, et embrassent lesdites matières.

Les sept alinéas de l'article 6 et l'article 7 définissent en termes généraux la nature et la portée des fonctions de mon ministère. Ils se lisent ainsi:

6. Le Ministre doit

(a) recueillir et publier une statistique complète de la production minérale et des industries minières et métallurgiques du Canada et telles données sur les minéraux économiques du Canada qui visent les procédés et activités connexes à leur utilisation, et rassembler et conserver tous les éléments d'information disponibles sur les mines et les travaux miniers au Canada;

(b) procéder à une investigation détaillée des camps et domaines miniers renfermant des minéraux économiques ou des dépôts d'autres substances économiques, pour déterminer le mode de rencontre ainsi que l'étendue et le caractère des massifs de minerai et des dépôts de minéraux économiques ou d'autres substances du même genre;

(c) effectuer un examen et un relevé complets et scientifiques de la structure géologique et de la minéralogie du Canada;

(d) faire les recherches et investigations chimiques, mécaniques, métallurgiques et autres qui sont nécessaires ou opportunes pour réaliser les objets et exécuter les dispositions de la présente loi et, en particulier, pour aider l'industrie minière et métallurgique du Canada;

(e) exercer le contrôle, la gestion et l'administration de tout observatoire astronomique maintenu par le gouvernement du Canada;

(f) recueillir et préparer, pour exposition, tels spécimens des différents minerais du Canada et des roches et minéraux associés, et d'autres matières, qui sont nécessaires pour permettre de connaître la géologie et la minéralogie ainsi que les ressources et industries minières et métallurgiques du Canada; et

(g) préparer et publier les cartes, plans, sections, diagrammes et dessins indispensables pour illustrer et élucider tout rapport sur des investigations et relevés ressortissant à la présente loi.

7. Le Ministre peut, en vue d'obtenir une base pour la représentation des ressources minérales et minières de toute partie du Canada et des aspects géographiques et géologiques de cette dernière, faire effec-

tuer le mesurage, les observations ou investigations, les levés physiographiques, et les levés d'exploration et de reconnaissance, nécessaires à la préparation des cartes, esquisses, plans, sections ou diagrammes, ou les concernant.

Les membres du Comité ont aussi reçu un tirage à part d'un article du numéro d'avril 1958 de *Precambrian*, un périodique minier publié à Winnipeg. Cette revue de notre activité a été préparée par des fonctionnaires de mon ministère à la demande des éditeurs de *Precambrian*, qui ont eu la bonté de consacrer au ministère presque tout le numéro d'avril.

Je me trouverai à compléter les renseignements que fournit l'article et je le citerai abondamment. En premier lieu, je voudrais attirer l'attention sur l'avant-propos, qui dit ceci :

> Un ministère, tout comme une personne, peut s'employer activement pendant des années à un travail important sans que beaucoup de gens, en plus de ceux qui se trouvent directement intéressés, deviennent plus que vaguement conscients de son existence. Tel est, dans une grande mesure, le cas du ministère des Mines et des Relevés techniques. La plupart de ceux qui ont recours à ses services ou qui en bénéficient autrement sont peut-être assez bien au courant de son activité, de ses intentions et de ses réalisations.
>
> Il serait bon, cependant, qu'un ministère desservant une industrie dont la production dépasse maintenant de beaucoup les deux milliards de dollars soit mieux connu. Le travail qu'il accomplit, les raisons pour lesquelles il l'accomplit, les moyens dont il dispose pour l'accomplir et les hommes qui se dévouent à l'accomplir ne devraient pas éveiller l'intérêt du petit nombre seulement, mais du grand nombre, car tous bénéficient directement ou indirectement de son activité. De plus, son importance grandira au cours des années qui viennent, car il n'est pas osé de prédire que la mise en valeur des ressources occupera une place encore plus grande demain dans l'expansion de l'économie canadienne.

Cette opinion se trouve corroborée dans le rapport final de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. En parlant des perspectives de l'industrie minière et en jetant un regard 25 ans en avant, ce rapport dit :

> La demande extérieure de produits miniers et forestiers du Canada, forte et soutenue, appellera une grande expansion de la production. La production de plomb et de cuivre pourrait bien augmenter de plus de la moitié, celle de nickel et de zinc presque doubler, celle d'aluminium quadrupler et celle de minerai de fer plus que quintupler. La production de papier-journal et de pâte de bois doublera et celle de bois d'œuvre augmentera de 60 p. 100. Nos réserves connues de principaux minéraux suffisent déjà, dans la plupart des cas, à maintenir la production à son niveau actuel durant les vingt-cinq prochaines années, et il est probable que les nouvelles méthodes de prespection amèneront la découverte de gisements encore inconnus qui permettront de répondre aux besoins accrus.
>
> Nous prévoyons que les industries extractives (forêts, pêche, extraction minière et énergie électrique) gagneront en importance relative. Leur part de la production nationale, qui était d'environ 10 p. 100 en 1955, devrait atteindre à peu près 15 p. 100 en 1980.

Comme je le disais tantôt, les articles 5, 6 et 7 de la loi tracent dans leur langage juridique un tableau d'ensemble des attributions et fonctions de mon ministère. En parlant des fonctions, je devrais peut-être dire tout de suite que nous nous occupons principalement, mais non pas exclusivement, de la mise en valeur des ressources minérales. La suite de mon exposé vous le démontrera. Il me faut dire aussi que mon ministère est essentiellement voué aux recherches et à la technique, mais que nous avons aussi deux grandes fonctions administratives. Nous appliquons la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, qui fournit de l'aide à nos mines d'or quant aux prix de revient, et la Loi sur les explosifs, qui régit la fabrication, l'entreposage, la vente et l'importation des explosifs, de même que le transport des explosifs sur route. Cette loi ne s'applique pas aux explosifs qui relèvent du ministère de la Défense nationale, ni au transport des explosifs par eau, par avion ou par chemin de fer. Son principal objet est d'assurer la sécurité du public et de ceux qui manipulent les explosifs.

A part cela, cependant, presque tout notre travail est dirigé directement ou indirectement vers les recherches. La plupart des sciences et des techniques sont représentées dans notre personnel. Nous avons des géologues, des minéralogistes, des géophysiciens, des métallurgistes, des physiciens, des chimistes, des hydrographes, des astronomes, des géographes, des ingénieurs et des arpenteurs. Et ici, je tiens à dire qu'au cours des années, mon ministère a eu la chance d'attirer vers lui des savants et des ingénieurs de grand talent et renommés et que, sans leurs services, un centre de recherches comme le nôtre ne pourrait pas fonctionner. Il faut d'ailleurs admettre qu'une nation comme le Canada, ayant d'aussi grandes possibilités de croissance, a plus que jamais besoin d'hommes de ce calibre. C'est une vérité que nous rappellent constamment les progrès scientifiques et industriels de nos voisins d'au delà de l'Arctique.

Les fonctions de mon ministère commencent vraiment avec ses services cartographiques. Nous sommes les cartographes du gouvernement du Canada. Nous effectuons dans tout le pays les relevés qui fournissent les repères à tous les autres relevés et travaux de cartographie au Canada. Nous fournissons aussi les cartes employées pour la mise en valeur, non seulement de nos ressources minérales, mais aussi de toutes nos ressources nationales. Dans ce même domaine, nous traçons les cartes des côtes et des eaux intérieures du Canada. Les cartes officielles du Canada pour la navigation maritime et la navigation aérienne émanent de nous, tout comme les volumes de renseignements sur la navigation, les tableaux donnant les heures normales des marées dans les ports de mer canadiens, et le dépôt national des photographies aériennes, où est gardée une reproduction de chaque photographie aérienne prise par le gouvernement fédéral ou pour lui. Ce dépôt renferme actuellement deux millions et demi de photographies de presque toute l'étendue des terres du Canada. Il faudrait que vous veniez les voir au ministère. Vous seriez surpris du nombre extraordinaire de classeurs et de cartes que nous avons.

La cartographie géologique du Canada est une autre importante tâche de mon ministère. Pour ce travail et pour les autres travaux cartographiques que j'ai mentionnés, il faut recourir aux plus récentes techniques d'arpentage, de cartographie et autres pour être en mesure de satisfaire les besoins. Depuis cinq asn, par exemple, nous nous sommes servis d'hélicoptères et d'avions ordinaires comme auxiliaires pour cartographier plusieurs centaines de milles carrés de territoire dans le Nord canadien.

Nos travaux géologiques permettent de produire des rapports et des cartes. Ces documents sont surtout destinés aux prospecteurs et à ceux qui s'occupent

activement de repérer et d'exploiter les gîtes minéraux, et constituent autant d'apports à la science géologique.

Pour ses services géologiques à l'industrie, mon ministère a quelques bureaux régionaux dont le plus grand est celui de Calgary. Il dispense des données géologiques de base à l'industrie pétrolière pour aider à découvrir pétrole et gaz.

Notre bureau de Vancouver aide l'industrie locale en toute manière relative aux mappes aquifères pour l'approvisionnement d'eau, au génie géologique et à l'incidence des minéraux métalliques et industriels. Nos bureaux de Whitehorse et de Yellowknife ont des géologues résidants qui aident à la mise en valeur des ressources minérales des territoires. Notre bureau de Sydney est maintenu en collaboration avec le ministère des Mines et la Fondation de recherches de la Nouvelle-Ecosse. Il s'occupe surtout de problèmes houilliers.

Comme complément naturel de nos services géologiques, nous avons des laboratoires bien outillés qui cherchent des procédés pour l'extraction économique des produits commerciaux que les minerais et les minéraux peuvent renfermer. Dans le même domaine, nous avons aussi des laboratoires qui poursuivent des recherches sur les combustibles et carburants solides, liquides et gazeux et sur la physique métallurgique. En ce qui concerne les combustibles, une grande partie de notre travail porte actuellement sur les charbons canadiens et, en physique métallurgique, nous visons à seconder les industries travaillant les métaux et le ministère de la Défense nationale.

Mon ministère s'intéresse aussi aux aspects économiques de la mise en valeur des ressources minérales et notre section des ressources minérales, à Ottawa même, y consacre toute son attention.

Cette section collige, sur les ressources minérales ainsi que sur les lois touchant l'industrie minérale, des renseignements dont se servent mon ministère, d'autres services du gouvernement et l'industrie. Elle fait des études économiques sur tous les aspects de l'industrie minérale du pays. Elle participe à l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et est consultée par le ministère du Revenu national au sujet des articles de la Loi de l'impôt sur le revenu et de son règlement d'exécution qui s'appliquent à l'industrie minérale. Depuis plusieurs semaines, un fonctionnaire de cette section agit comme conseiller de la Commission royale d'enquête sur l'énergie, ou Commission Borden. L'automne dernier, la section a aidé à rassembler la documentation pour le mémoire que la *Canadian Metal Mining Association* a présenté à la Commission américaine du tarif douanier. Il s'agissait des droits d'entrée que les Etats-Unis songeaient alors à appliquer sur le plomb et le zinc.

J'ai dit que l'exploitation des ressources minérale n'était pas le seul champ d'activité de mon ministère. Je songeais au travail que font dans le domaine de l'astronomie l'Observatoire fédéral d'Ottawa et l'Observatoire fédéral d'astrophysique de Victoria, en Colombie-Britannique. Je songeais aussi au travail que nous faisons en géographie.

Les récents développements touchant l'espace me dispensent de souligner l'importance que revêtent les études astronomiques à notre époque. Et même, il semble certain que l'importance de ces études grandira.

L'observatoire d'Ottawa est peut-être connu, cependant, des membres du Comité et des Canadiens en général à cause de son habitude de donner l'heure précise chaque jour. Son personnel se livre aussi à d'importantes recherches géophysiques et ce travail, malgré sa nature fondamentale, intéresse la mise en valeur des ressources minérales.

A Victoria, le travail consiste principalement en recherches pures sur les mouvements et les propriétés physiques des étoiles.

En géographie, nos travaux sont orientés vers des questions comme l'utilisation des terres, la formation de la glace dans les eaux de l'Arctique et dans le Saint-Laurent, l'analyse des sols et la préparation d'un nouvel atlas du Canada. Ces études et d'autres font partie du travail de mon ministère depuis 1947.

Après ce rapide coup d'œil sur les fonctions de mon ministère, on me permettra maintenant de parler de nos rapports avec d'autres services et organismes fédéraux et provinciaux et avec l'industrie.

Prenons d'abord, nos relations avec d'autres ministères fédéraux. Aucun des ministères ne se suffit entièrement à lui-même et le nôtre est peut-être celui auquel les autres ministères s'adressent le plus souvent pour être aidés et guidés. Les services de la défense, par exemple, sont fréquemment aux prises avec des problèmes métallurgiques qu'ils jettent sur les bras de notre ministère. Le service d'information technique du Conseil national de recherches défère à notre ministère les demandes de renseignements qu'il reçoit et qui concerne notre travail, et fait de même à l'égard des autres ministères. Le ministère des Transports nous laisse le soin de dresser les cartes des côtes et des eaux intérieures ainsi que les cartes pour la navigation aérienne. Mon ministère collabore étroitement, avec le service des relevés de l'armée au ministère de la Défense nationale, à la préparation de cartes topographiques. Presque toutes les équipes que l'armée envoie faire des relevés pendant la belle saison sont sous l'administration financière de mon ministère, leurs dépenses étant acquittées à même les fonds du ministère de la Défense. Les cartes dressées par l'un ou l'autre groupe renferment tous les renseignements fondamentaux requis pour les besoins civils ou militaires et n'ont besoin que d'une seule surimpression pour satisfaire les exigences particulières de l'un ou l'autre ministère. Le programme des expéditions se prépare de concert.

Nous nous chargeons des problèmes techniques de l'Office fédéral du charbon et participons aux recherches de l'*Eldorado Mining and Refining Limited* sur les minerais d'uranium. Actuellement, nous collaborons avec l'*Atomic Energy of Canada Limited* et avec l'industrie pour trouver les matériaux à employer dans les réacteurs nucléaires. Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales nous consulte au sujet des routes à percer à travers les provinces et les territoires pour la mise en valeur des ressources naturelles. Nous avons prêté les services d'un géologue à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent; il agit comme conseiller en matière de géologie. Et nous préparons les cartes électorales dont se sert le directeur général des élections.

Je pourrais citer d'autres exemple de l'aide que nous fournissons aux autres ministères pour montrer qu'il y a suffisamment de liaison entre les ministères fédéraux pour éviter le double emploi.

Il n'y a pas de chevauchement non plus entre notre travail et celui des ministères et organismes des gouvernements provinciaux. La raison principale, c'est que notre travail et le leur, bien que s'effectuant dans des domaines identiques, diffèrent par leur nature et leur objectif. Le travail des provinces découle de la responsabilité que chacune a d'administrer la mise en valeur de ses propres ressources naturelles, tandis que le nôtre découle surtout du besoin de recherches sur les problèmes techniques des industries minières et métallurgiques. Nos fonctionnaires et ceux des provinces se consultent fréquemment et la possibilité d'un dédoublement de fonctions se trouve réduite au minimum.

Nos rapports avec l'industrie consistent surtout, naturellement, à nous acquitter de notre fonction première, qui est de poursuivre des recherches techniques et scientifiques en vue de la mise en valeur et de l'utilisation rationnelles des richesses minérales du Canada.

Je dois faire observer que les services que nous rendons à l'industrie ne répondent pas, et ne sont pas destinés à répondre à la totalité des besoins en fait de recherches pour la mise en valeur des ressources minérales. Plusieurs des grandes compagnies ont d'excellents services de recherches et certaines provinces ont aussi des services qui font des recherches dans certains domaines de la technologie minérale. De plus, les universités et un certain nombre d'entreprises privées au Canada et aux Etats-Unis font beaucoup de recherches pour le compte de l'industrie, ou dont l'industrie bénéficie.

Et je dois faire observer que là encore les services que nous rendons à l'industrie sont organisés de manière à réduire au minimum le dédoublement des efforts. En réalité, il y a très peu de double emploi, surtout parce que notre personnel a de fréquents contacts avec les industriels. Et même, beaucoup de nos travaux de recherches s'exécutent conjointement avec des entreprises industrielles.

Il faut que je mentionne aussi nos rapports avec les organismes et groupements internationaux, comme par exemple la Conférence scientifique du Commonwealth britannique, l'Union internationale de géodésie et de géophysique, le Bureau international d'hydrographie, le Congrès international de géologie, l'Union géographique internationale et le Congrès des mines et de la métallurgie du Commonwealth. C'est ainsi que nous échangeons des publications et des mémoires techniques avec des universités, des bibliothèques, des sociétés de savants et d'autres institutions dans le monde entier. Ces échanges sont indispensables à tout organisme qui fait du travail de recherches. Par exemple, il y a échange de publications entre nos observatoires fédéraux et d'autres observatoires dans le monde entier.

A l'occasion, des fonctionnaires de mon ministère sont invités, à un titre ou l'autre, à participer à l'exécution de projets des Nations Unies ou du Plan de Colombo. Tout récemment, par exemple, le directeur de la Commission géologique du Canada a passé cinq semaines aux Antilles à sonder les besoins d'une investigation géologique là-bas pour proposer au besoin un genre et un mode d'investigation.

Je pourrais ajouter aussi que les hommes de profession de mon ministère sont membres de sociétés techniques internationales, ce qui leur assure de précieuses relations.

Ici, avant de traiter de l'activité de chacune des cinq divisions de mon ministère, je voudrais dire un mot de notre industrie minérale, qui a fait des progrès fort remarquables depuis vingt ans. C'est en 1950 seulement que la valeur de notre production minérale annuelle a atteint le milliard de dollars. En 1956, six ans plus tard seulement, cette production dépassait les deux milliards de dollars et elle a été encore plus forte en 1957. En l'espace d'environ 11 ans, du rang très inférieur que nous occupions dans le domaine de la production de pétrole brut, nous sommes passé à un rang d'importance mondiale. Depuis 20 ans, notre potentiel en minerai de fer s'est accru au point que nous pouvons envisager avec confiance une production annuelle de 80 millions de tonnes de minerai avant qu'un quart de siècle ne se soit écoulé. Je fais observer que cette quantité ne sera pas loin de la production actuelle des Etats-Unis et se compare

à une production d'environ 24 millions de tonnes en 1957. Nous sommes parmi les principaux producteurs d'uranium et nos réserves sont immenses.

Il est vrai que la demande pour les produits des mines subit un déclin actuellement et que la production et l'exportation des minéraux en souffrent à divers degrés. Néanmoins, nous avons lieu d'envisager l'avenir avec optimisme. Nous savons en effet maintenant que le pays possède un vaste potentiel minéral et que tous les pays ont un besoin grandissant de métaux et de minéraux que nous pouvons exporter sans compromettre notre propre ravitaillement.

Notre industrie minérale occupe l'un des premiers rang dans notre économie, non seulement par sa production de matières premières, mais aussi par ses exportations. Le Canada a exporté en 1957 pour une valeur globale de 1,900 millions de dollars de métaux et de minéraux et de leurs produits, ce qui représente environ 39 p. 100 du total des exportations de l'année.

Il est intéressant de noter aussi, en passant, que le gouvernement fédéral a reçu 258 millions de dollars en impôts des industries minérales et métallurgiques en 1955, la plus récente année dont la statistique soit disponible. A cette somme s'ajoutent, naturellement, les sommes considérables perçues en impôts par les provinces et les municipalités.

Je mentionne ces faits touchant l'industrie minérale pour donner une idée de l'étendue des recherches qu'elle exige.

Il serait difficile de calculer en dollars la valeur pour l'industrie des recherches que mon ministère consacre à la mise en valeur des ressources minérales. Il ne serait pas difficile, cependant, de démontrer que cette valeur dépasse de beaucoup de ce que ces recherches ont coûté au cours des années. Cependant, en travaillant pour l'industrie minérale tout comme en effectuant nos autres recherches, nous avons pour principe d'encourager d'autres organismes et institutions, publiques et privées, à entreprendre autant de recherches que possible. En général, nos recherches sont orientées vers des objectifs qui ont une portée nationale plutôt que locale bien que, parfois, des intérêts locaux se trouvent servis. Nous nous efforçons de donner la plus grande diffusion possible aux résultats de nos travaux en utilisant nos propres publications et d'autres moyens. Parce que l'ensemble de l'industrie minérale se trouve ainsi à bénéficier des résultats, nous ne faisons rien payer dans la plupart des cas pour les recherches et les travaux d'investigation que nous entreprenons à la demande de telle ou telle compagnie particulière.

Ayant fait cet exposé général, monsieur le président, je voudrais maintenant rattacher les devoirs, pouvoirs et fonctions que je viens d'expliquer à chacune des directions et des divisions dont se compose mon ministère.

Ces directions et divisions apparaissent sur le tableau schématique du ministère que vous avez devant les yeux.

Direction des levés et de la cartographie

L'une des principales fonctions de mon ministère, comme je l'ai expliqué tantôt, est d'établir un ensemble de repères pour les levés, de dresser des cartes de toute l'étendue du Canada et de faire le relevé hydrographique de nos côtes et de nos eaux intérieures. Ce travail est accompli par la Direction des levés et de la cartographie, qui est aussi chargée de l'arpentage officiel des terres administrées par le gouvernement fédéral et de la préparation des cartes aéronautiques. Cette direction a également pour tâche de démarquer, de concert avec les pro-

vinces, les frontières entre les provinces elles-mêmes et entre elles et le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Elle est contrainte d'accomplir une tâche excessivement lourde pour ne pas se laisser dépasser par l'expansion si rapide que notre économie connaît depuis la guerre.

La direction a constamment l'œil ouvert pour améliorer les techniques et les instruments afin d'accélérer la cartographie et de diminuer les frais. Il est vrai que la photographie aérienne et le transport aérien sont venus accélérer la cartographie, mais l'amélioration des techniques et des instruments a aussi contribué puissamment à porter notre production de 15 nouvelles cartes par année il y a une trentaine d'années à 240 nouvelles cartes en 1957.

Les cartes topographiques sont dressées à plusieurs échelles. La carte la plus détaillée est celle d'un cinquante millième, ou près d'un pouce au mille. Cette échelle est justifiée dès qu'une région du Canada devient un centre d'exploitation. S'il fallait cartographier tout le Canada à cette échelle, environ 12,000 cartes seraient nécessaires et au rythme actuel, nous en aurions pour 50 ans.

Le service hydrographique du Canada possède une flotte de sept navires et de quarante-neuf canots automobiles et, en outre, il utilise trois navires affrétés. Il est chargé de préparer des cartes de navigation maritime et intérieure pour tout le Canada. Plusieurs des navires de la flotte sont démodés et désuets. Au rythme actuel, il faudrait des dizaines d'années pour compléter les cartes essentielles. J'ai recommandé un programme de construction de navires et certains changements d'organisation qui devraient accélérer cette très importante cartographie.

J'ai apporté quelques cartes pour montrer au Comité le genre de travail que fait mon ministère.

Ceux qui se servent des cartes ignorent peut-être tout le travail qu'elles ont coûté. Beaucoup trop ignorent aussi jusqu'à quel point elles sont importantes et indispensables. Seules de bonnes cartes rendent possible la découverte, la mise en valeur, la conservation et l'administration des ressources. De bonnes cartes sont indispensables pour l'exécution de beaucoup de projets du génie civil, pour la sécurité de la navigation aérienne et de la navigation maritime, et pour ordonner le développement économique.

Dans l'aide que le Canada fournit à d'autres pays sous l'égide du Plan de Colombo ou des Nations Unies, il est avant tout question de programmes de cartographie pour aider à la mise en valeur des ressources de ces pays. Notre Direction des levés et de la cartographie a participé avec ses spécialistes, et le Canada avec son argent, à la préparation et à l'exécution de ces programmes.

Un nouvel édifice est en voie de construction sur un terrain du ministère, rue Booth. Nous espérons accélérer la préparation des cartes et réduire le prix de revient de chaque carte en concentrant nos travaux cartographiques dans cet immeuble et en utilisant de meilleures installations et un meilleur matériel.

La Direction des levés et de la cartographie compte un personnel régulier de 996. C'est la plus grande division de mon ministère.

Commission géologique du Canada

La Commission géologique du Canada sert notre industrie minérale depuis 1842. Avec ses 116 années d'existence, c'est probablement le plus vieux service scientifique du pays.

Aujourd'hui comme dans le passé, nos géologues sont activement occupés, sur le terrain ou au laboratoire, à réunir les données que le Canada doit posséder pour tirer le meilleur parti possible de ses ressources minérales.

Disséminer ces données sous forme de cartes géologiques et de rapports est l'une des principales fonctions de cette division. Certaines de ses publications, comme « La prospection au Canada », parue récemment, sont si recherchées qu'elles se rangent parmi les livres à grand succès au pays. D'autres, comme les cartes géologiques du Canada et de certaines des provinces, sont très répandues parmi les gens qui s'occupent de mines.

Bien que la Commission géologique du Canada ne fasse pas elle-même de prospection, les données que fournissent ses cartes et ses rapports ont plus d'une fois directement conduit à la découverte de gîtes minéraux.

La double tâche de cartographier et d'analyser la géologie du Canada et de faire les recherches complémentaires indispensables a pris beaucoup d'ampleur depuis 1842. Aujourd'hui, cette division dessert une industrie dont la production annuelle a une valeur de plus de deux milliards de dollars et dont le champ d'action est un territoire de 3,800,000 milles carrés.

Nos géologues affrontent une tâche formidable. Il y a au Canada de vastes étendues de frontières et de montagnes qui sont à peu près inaccessibles. Un autre obstacle est la courte durée de la belle saison, surtout dans l'extrême Nord. Ils surmontent ce deuxième obstacle en arrivant avant le dégel et en attendant l'hiver pour partir.

La plus grande innovation des dernières années a peut-être été l'usage de l'hélicoptère pour les reconnaissances géologiques. La Commission géologique a adopté cette méthode en 1952, ce qui a bien servi l'intérêt national, car il sera maintenant possible de faire en une génération plutôt qu'en deux l'évaluation du potentiel minéral du Canada. La cartographie par l'ancienne méthode au sol était si lente que, malgré plus d'un siècle d'efforts, près des deux tiers de la cartographie géologique du pays reste à faire, même par simple reconnaissance.

La reconnaissance aérienne s'est révélée très efficace. Au cours des sept grands programmes mis à exécution depuis 1952, les géologues ont cartographié près d'un million de milles carrés de territoire à l'échelle de reconnaissance.

Les recherches constituent une partie très importante du travail de la Commission géologique. Cependant, par suite d'installations insuffisantes, du manque d'espace et de la difficulté d'obtenir du personnel compétent, elle n'a pas encore pu entreprendre un programme de recherches proportionné à l'ampleur et à l'importance de sa tâche. Le nouvel immeuble spacieux et moderne qui la logera, et qui sera pourvu de l'outillage scientifique le plus récent permettra d'étendre les recherches appliquées et les recherches fondamentales à des domaines où l'on désirait le faire depuis longtemps.

Pour mieux aider l'industrie à repérer les gîtes minéraux et à résoudre les problèmes de géologie touchant la surface du terrain et la technique, la Commission géologique a cinq bureaux dans les provinces et dans les territoires : à Vancouver (Colombie-Britannique); à Calgary (Alberta); à Whitehorse (Yukon); à Yellowknife (Territoire du Nord-Ouest); et à Sydney (Nouvelle-Ecosse). Il y a des géologues résidants à ces endroits.

Cette année, 77 groupes, dont une équipe importante aidée par des hélicoptères, font des relevés sur le terrain pour cartographier la géologie du Canada.

Afin de stimuler et soutenir les recherches géologiques dans les universités canadiennes, le gouvernement fédéral met des subventions à la disposition de

celles-ci pour l'exécution de divers travaux de recherches. Ces subventions sont accordées sur avis conforme du Comité consultatif national des recherches en sciences géologiques. Le directeur de la Commission géologique est président de ce comité.

La Commission géologique du Canada a 313 employés réguliers.

Si vous pouvez imaginer une organisation qui, d'une part, se charge d'une bonne partie des problèmes et des casse-têtes d'une industrie à production annuelle de deux milliards de dollars et qui, d'autre part, aide à préparer l'avenir de cette industrie par un vaste programme de recherches, vous avez compris la mission de la Direction des mines de mon ministère.

Les travaux que cette Direction accomplit pour aider notre industrie minérale varient depuis l'essai et l'analyse des minerais et des minéraux jusqu'aux recherches fondamentales comme l'étude de certains aspects de la genèse des pétroles de l'Ouest canadien. Les recherches embrassent cinq domaines : manières de préparer et de traiter les minerais métalliques et les minerais non métalliques; procédés pour obtenir l'uranium; technologie et emploi des minéraux industriels; utilisation des ressources en combustibles solides, liquides et gazeux; et travaux particuliers de recherches métallurgiques pour l'industrie canadienne, le ministère de la Défense nationale et l'entreprise d'énergie atomique.

Il y a 50 ans, la Direction n'avait qu'une poignée d'ingénieurs qui appliquaient les méthodes connues à l'époque. Aujourd'hui, ses recherches ont pris une grande ampleur, sont organisées avec soin et sont effectuées par 600 personnes dans des locaux qui ont coûté 12 millions de dollars. L'activité de la Direction peut se diviser en recherches fondamentales, en recherches de perfectionnement et en services techniques.

La plus grande partie du travail de la Direction des mines résulte des demandes particulières d'entreprises en quête de procédés de préparation et de concentration des minerais, de procédés métallurgiques ou de renseignements techniques touchant les combustibles.

Cependant, la Direction ne cherche pas à se charger des essais et des épreuves de routine qu'on lui demande de faire et qu'une compagnie devrait faire elle-même ou faire faire par une entreprise commerciale. Pour écarter ces demandes, elle a fixé pour les épreuves et les essais de routine des prix qui dépassent juste un peu les prix des laboratoires commerciaux.

Très souvent, le succès ou l'échec d'une nouvelle entreprise minière dépend de la mise au point d'un procédé économique pour traiter le minerai. Dans d'autres cas, c'est la solution de quelque déroutant problème minier ou métallurgique qui fera la différence entre l'abandon d'une exploitation et la naissance d'une industrie prospère.

Le principal souci de la Direction aujourd'hui est de découvrir des procédés économiques pour traiter les minerais et les minéraux canadiens et en extraire les produits qui se vendent, et aussi de trouver des moyens d'améliorer les procédés existants pour rendre les exploitations plus profitables en présence de la hausse constante des frais de production. Les quantités sont maintenant énormes dans presque toute l'industrie minérale et même la plus légère amélioration dans un procédé de récupération produit vite son effet sur les revenus d'une compagnie. Ces recherches ont été particulièrement bienfaisantes dans le cas de nos mines d'uranium.

Le Canada occupe une position de premier plan comme producteur d'uranium aujourd'hui, mais il a fallu que la Direction travaille d'arrache-pied à faire

des expériences et des recherches sur la façon de traiter les minerais radioactifs. Du jour au lendemain, ou presque, ses ingénieurs se sont vus en présence de toute une collection de problèmes métallurgiques nouveaux. Ils ont eu recours aux moyens chimiques d'extraction et ont trouvé la solution dans des procédés de filtration. Ces procédés, mis au point dans nos laboratoires, sont maintenant employés dans les affineries canadiennes d'uranium.

Une section de la Direction des mines consacre toute son attention aux minéraux industriels. Considérés autrefois comme insignifiants par rapport aux métaux, ces minéraux sont l'amiante, le graphite, le mica, le feldspath et beaucoup d'autres, et ils comprennent les sables, les glaises, les roches et les eaux industrielles. Ils ont acquis beaucoup d'importance au cours de la rapide expansion industrielle des dix dernières années au Canada.

Et c'est peut-être là le secteur de l'industrie minérale qui a compté le plus sur l'aide de la Direction des mines: d'abord parce que le nombre des problèmes que présentent les minéraux industriels est presque infini et, ensuite, parce que les prix de vente de la plupart des minéraux industriels sont très bas. Cette industrie n'est pas en mesure de financer de grandes recherches scientifiques. Grâce aux travaux de la Direction des mines, plusieurs dépôts de minéraux industriels ont été mis en exploitation au Canada et c'est autant que nous avons cessé d'importer.

Par des investigations sur place et des recherches dans ses laboratoires, la Direction des mines joue un grand rôle dans la tâche de trouver des usages à bon rendement et des débouchés pour les combustibles canadiens. Ses études sur les variétés, la qualité et les applications de tous les combustibles ainsi que sur les moyens de les produire ont surtout pour objet d'abaisser les prix et d'augmenter le rendement pour les consommateurs.

Une autre section de la Direction s'occupe uniquement de recherches en physique métallurgique. L'importance capitale des métaux et des alliages de métaux dans la civilisation moderne a donné une énorme tâche au savant et au technicien dans ce domaine. Le travail de cette section porte sur à peu près tous les aspects de la physique et de la technique métallurgiques. Les laboratoires sont équipés pour une grande variété d'opérations, depuis le moulage et l'extrusion des métaux jusqu'à la détermination précise de la position des atomes dans les alliages. Il y a d'excellentes installations pour les recherches appliquées sur une échelle industrielle ou semi-industrielle, y compris tout le matériel nécessaire pour fondre, traiter à la chaleur, travailler et souder les métaux.

Dans l'extraction et le travail des métaux, beaucoup de facteurs rendent les recherches plus indispensables que jamais au progrès de l'industrie canadienne. Plusieurs des métaux nouveaux qui entrent en scène doivent être extraits de minerais à teneurs de plus en plus faibles. D'autre part, il faut aller chercher les minerais eux-mêmes à des profondeurs de plus en plus grandes. Pour rendre, les usines de demain devront traiter de plus grandes quantités de minerais, ce qui exigera la découverte de techniques nouvelles.

Tout ce travail de la Direction des mines ne contribue pas seulement à rendre l'industrie plus prospère; il favorise aussi la conservation en réduisant la perte au minimum et en rendant possible l'utilisation des minerais à faible teneur. Ce travail renforce aussi les positions du Canada dans le commerce international, car nos produits minéraux sont exportés vers plusieurs pays.

La Direction a 588 employés réguliers.

Direction de la géographie

Je passe maintenant à la Direction de la géographie, la plus jeune et la plus petite de mon ministère. Sa tâche, en résumé, consiste à connaître le Canada de la cave au grenier.

Sa fonction, et ici je cite, est de « colliger et mettre à la disposition du gouvernement des données géographiques touchant le Canada et les régions qui ont de l'importance pour le Canada à l'étranger, et préparer des études sur différents aspects de la géographie canadienne selon les besoins du gouvernement, de la défense, de l'industrie et des recherches scientifiques. » Ce travail porte sur l'ensemble du Canada, qui est divisé en régions, le Nord, l'Est et l'Ouest.

Cette division s'occupe avant tout de la géographie canadienne, mais elle a une section qui se consacre à la géographie du reste du monde. Elle a un service de référence qui est unique au Canada. Sa bibliothèque est la plus grande bibliothèque spécialisée en géographie qu'il y ait au pays: plus de 17,000 volumes. Sa collection de cartes est l'une des dix plus considérables en Amérique du Nord. Elle comprend plus de 115,000 cartes de toutes les parties du monde.

L'une des grandes tâches de cette Direction est de préparer un nouvel atlas du Canada. On prévoit que cet atlas de 110 pages sera prêt vers la fin de l'année. On travaille actuellement à l'édition française. La série des cartes du nouvel atlas donnera vie et relief aux progrès internes du Canada et, dans une certaine mesure aussi, à ses relations internationales. Il y a ici une collection reliée des cartes déjà publiées de l'atlas et les membres du Comité peuvent l'examiner. Nous présenterons l'atlas plus tard. Un simple coup d'œil sur l'atlas donnera aux membres du Comité une idée de la somme de travail qu'il a exigé.

Les données géographiques de base sont de toute première importance pour l'ensemble du pays, sur le plan fédéral, le plan provincial ou le plan municipal. Par exemple, les renseignements sur la répartition des glaces aident à rendre la navigation plus facile et plus sûre; les relevés indiquant la nature des terres fournissent un point de départ à l'importante tâche d'assurer par des programmes la bonne utilisation de nos terres; l'étude sur photos aériennes des étendues septentrionales du Canada est indispensable à notre défense nationale ainsi qu'à la construction de chemins d'accès en vue de la mise en valeur; l'étude de l'emplacement de nos principales villes est un élément important dans l'élaboration des plans de défense civile.

Un certain nombre d'autres études ou travaux géographiques me viennent à l'esprit, mais je voudrais m'arrêter un moment sur un travail particulier qui, je crois, pourrait être d'une grande importance pour le Canada. Ce serait un relevé de l'utilisation des terres dans tout le Canada.

J'estime qu'un grand pays comme le nôtre, qui abonde en ressources naturelles, doit tirer le meilleur parti possible des terres disponibles. En ce faisant, nous donnerons des assises solides à la sylviculture, à l'agriculture et aux collectivités qui grandissent. Cela est particulièrement manifeste là où des terres qui devraient être boisées sont dénudées et exposées à de désastreuses érosions. C'est également manifeste là où l'industrie et les municipalités absorbent rapidement de précieuses terres arables. Ce sont des problèmes qu'il faut aborder avec réalisme afin de conserver pour les générations futures l'héritage que représentent nos terres.

J'ai l'intention de sonder la possibilité d'un relevé semblable, qui pourrait être entrepris par notre Direction de la géographie, peut-être en collaboration

avec les provinces. Il compléterait les cartes des sols, des forêts, de la géologie et d'autres ressources que nous avons maintenant pour la plus grande partie des terres habitées du pays. Les cartes de l'utilisation des terres pourraient être dressées aux échelles des cartes topographiques actuelles.

Le directeur de notre Direction de la géographie se fera un plaisir de vous dire ce que d'autres pays ont fait par rapport à l'étude de l'utilisation des terres et ce que nous avons déjà fait au Canada, plus en petit, à la demande de certaines provinces.

Cette division a 49 employés réguliers.

Les observatoires fédéraux

La cinquième division de mon ministère est celle des observatoires fédéraux. Elle comprend l'observatoire fédéral d'Ottawa et l'observatoire d'astrophysique fédéral à Victoria, en Colombie-Britannique. Nous avons aussi un certain nombre de stations secondaires dans tout le pays.

L'observatoire fédéral fournit l'heure précise, des données sur les séismes, la gravité et le magnétisme, et fait des recherches fondamentales en physique stellaire et en géophysique. A Victoria, on étudie les problèmes fondamentaux de l'astrophysique, comme les caractéristiques physiques des étoiles et l'organisation des constellations et de l'univers.

Cette division se livre principalement à des recherches fondamentales qui aident l'homme à comprendre les proportions, les formes, les structures et les forces de la terre et de l'univers ainsi que l'interconnexion de ces forces.

Chaque nuit, pendant toute l'année, l'observatoire fédéral fait des observations pour fournir l'heure exacte. Il indique l'heure dans tout le Canada par l'entremise du signal d'une heure de la Société Radio-Canada et aussi par l'entremise du poste de l'observatoire, CHU, qui émet sur ondes courtes, et dont les signaux se propagent sur toute l'étendue du pays et de ses côtes.

Les cartes magnétiques, que la division dresse et revise à l'aide des relevés terrestres et aériens faits par elle dans tout le Canada, sont employés par les prospecteurs et les compagnies d'exploration pour corriger leurs instruments, que ce soit la simple boussole ou le complexe magnétomètre porté par un avion.

On a reconnu il y a longtemps que la connaissance du magnétisme de la terre pouvait aider au repérage des gîtes minéraux. La méthode par gravité est venue beaucoup plus tard, avec l'invention du gravitomètre moderne. Cet instrument est capable de mesurer rapidement et avec précision la gravité de la terre.

De plus, les cartes magnétiques revêtent une importance particulière pour la navigation marine et la navigation aérienne.

L'observatoire fédéral a fait quelques relevés détaillés de la gravité pour éprouver et mettre au point des méthodes de prospection géographique. Cependant, la principale fonction de l'observatoire en ce qui concerne la gravité consiste à prendre des mesures régionales de la gravité et à servir de point central où se recueillent et se coordonnent les données de toutes sources touchant la gravité.

La plupart des dépôts de minerai du Bouclier canadien sont situés dans de grandes bandes ou zones et font partie, présume-t-on, de structures plongeant profondément dans la croûte terrestre. Les mesures régionales de la gravité, qui peuvent dans certains cas délimiter ces grandes structures, fournissent d'importants renseignements qui stimulent et guident l'exploration et la rendent plus directe.

En plus d'aider ainsi la prospection et la mise en valeur, l'étude de la gravité et de ses variations procure des données de base qui font mieux comprendre les caractéristiques physiques de la croûte terrestre dans de grandes régions continentales.

Dans le domaine de la sismologie, la division des observatoires a des stations à plusieurs endroits au Canada. Dans certaines régions du pays, et particulièrement dans certaines régions de la côte du Pacifique où les secousses du sol sont fréquentes, on fait des études pour établir dans quelles régions les risques de tremblements de terre sont plus grands. En passant, la sismologie est l'une des sciences qui dépendent le plus de la collaboration internationale. Le Canada, ayant de vastes étendues de terre et par conséquent beaucoup de phénomènes sismologiques à observer, a des obligations envers la sismologie internationale.

La sismologie est l'une des sciences qui aident à déterminer la structure de l'intérieur du globe.

L'astrophysique est une branche de l'astronomie qui se livre à des recherches pures sur les mouvements, la composition et d'autres propriétés physiques des étoiles. L'astronomie géométrique s'occupe de savoir où sont les étoiles, tandis que l'astrophysique s'occupe de savoir de quoi elles sont faites et comment elles se comportent.

L'objectif principal de l'observatoire d'astrophysique à Victoria est d'obtenir, en collaboration avec d'autres pays, une conception plus nette de l'univers stellaire, dont notre système solaire est une bien petite partie.

La division des observatoires est à construire, près de Penticton, en Colombie-Britannique, l'un des plus grands radiotélescopes du monde. C'est une grande entreprise. Nous comptons mettre ce télescope en service en 1959. Il ouvrira de plus grandes fenêtres sur l'espace et donnera aux astronomes canadiens une nouvelle perspective de l'univers. Il aura un diamètre de 84 pieds et captera les ondes de radio qu'émettent tous les objets dans les cieux. Ces ondes seront transmises au poste de contrôle, où l'observation des courants électriques donnera aux savants une idée de la composition de l'espace.

La radioastronomie est une technique qui permet de percer le rideau de poussière atmosphérique qui a toujours restreint l'observation optique. Cette technique rend possible de voir dix fois plus loin dans l'espace.

La division des observatoires fédéraux a 108 employés réguliers.

Conclusion

J'espère bien, monsieur le président, que le Comité se rendra compte que je n'ai fait que passer sur la grande variété des recherches auxquelles mon ministère se livre et des services qu'il rend. A mesure que les différents crédits du budget des dépenses seront mis à l'étude, plus de détails seront fournis. Je voudrais dire, de plus, que nous sommes heureux de ce que le Comité ait l'occasion d'examiner le travail de notre ministère. Notre travail étant technique, il ne nous est pas souvent donné de discuter et d'expliquer le rôle primordial que nous jouons dans l'administration. D'autre part, les observations des membres du Comité sur les nombreux aspects du travail de notre ministère nous seront très utiles. Il ne fait aucun doute que cette rencontre sera mutuellement avantageuse.

Je m'excuse, monsieur le président, d'avoir fait un exposé aussi long, mais je voulais décrire de mon mieux les grandes divisions de mon ministère.

Avant de terminer, je dois mentionner que je suis accompagné des directeurs des différentes divisions. Je présente d'abord, naturellement, M. Marc Boyer, le sous-ministre, puis M. W. E. van Steenburgh, directeur général des services scientifiques; M. J. M. Harrison, directeur de la Commission géologique du Canada; M. John Convey, directeur, Direction des mines; M. C. S. Beals, astronome fédéral; M. N. L. Nicholson, directeur, Direction de la géographie; M. W. H. Miller, directeur, Division des levés et de la cartographie; M. W. Keith Buck, chef de la Division des ressources minérales; M. E. J. Fraser, chef adjoint de la Division des explosifs; M. K. M. Pack, principal adjoint d'administration; M. R. B. Code, directeur du personnel, et M. G. H. Murray, chef de la Division de la rédaction et de l'information.

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de votre bonne attention.

Le PRÉSIDENT: Au nom des membres du Comité et en mon propre nom, je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre, de ce très intéressant tour d'horizon. Comme j'en ai exprimé l'assurance déjà, cette enquête offrira le plus grand intérêt pour nous tous.

M. KINDT: Monsieur le président, avant de nous lancer dans l'étude du travail des différentes divisions, je voudrais joindre une observation à ce que vous avez dit de ce splendide tableau des fonctions du ministère des Mines et des Relevés techniques. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'explication touchant la préparation des cartes.

Avant d'entrer dans les détails, je voudrais soulever une question qui me préoccupe depuis quelques mois, et même depuis que je suis à Ottawa. A titre de députés, il nous serait agréable, — du moins il me serait agréable à moi et à certains députés à qui j'en ai parlé, — d'avoir chacun une de vos cartes électorales pour chaque province avec, sur chaque circonscription, une photo du député qui la représente. Toute la carte pourrait être réduite à une grandeur commode et nous pourrions ainsi associer les visages des particuliers avec les circonscriptions qu'ils représentent. Par exemple, pour donner plus de force à la question que je soulève, je présume que le ministre des Mines et des Relevés techniques vient de la province de Québec, mais je jure que je ne connais pas la circonscription qu'il représente.

En regardant autour de cette salle, je constate que nous nous connaissons tous, mais les noms nous échappent. Il n'y a ici que deux ou trois députés dont je connaisse les noms. Si nous avions une carte semblable, nous pourrions associer le nom de chaque député avec sa circonscription. Je crois que cela serait utile à tous. Monsieur le ministre, votre ministère pourrait peut-être se charger de cette nouvelle tâche et voir à ce que chaque membre du Parlement ait une carte semblable le plus tôt possible. Je crois que ce serait très commode et très utile.

M. STEARNS: Je suis heureux que vous fassiez cette proposition, car la semaine dernière j'ai demandé dix cartes électorales des dix provinces et il me faut maintenant trouver où les placer. Elles sont très grandes. Si on en réduisait les proportions, elles seraient d'une grande valeur pour chaque député nouveau, et peut-être aussi pour les députés plus anciens. Je ne crois pas que nous ayons besoin d'une photo de chaque député. Nous recevrons bientôt un guide parlementaire qui contiendra les photos.

M. KINDT: Même si nous avons le guide parlementaire, je crois qu'il serait utile de pouvoir associer les députés avec les circonscriptions.

M. STEARNS: Je crois que c'est une excellente idée et je souhaite fort qu'elle soit réalisée le plus tôt possible.

M. DUMAS: Monsieur le président, on propose de faire imprimer une photo de chaque député sur une carte électorale. C'est peut-être une bonne idée. Je l'ignore. Les cartes qui se font actuellement sont trop grandes pour être utiles aux députés. Je propose qu'elles soient réduites de format. Le ministère des Mines et des Relevés techniques peut le faire sans peine. Le ministre ou le sous-ministre pourrait peut-être nous dire si, techniquement, il est possible de reproduire les photos des députés sur une carte semblable.

M. COMTOIS: Je crois que les cartes pourraient être réduites à des proportions utiles et commodes. Cependant, y mettre les photos des députés serait un problème différent.

M. KINDT: Monsieur le président, l'Orateur de la Chambre des communes a une photo de chaque député. Je suis convaincu qu'une photo de la grandeur d'une pièce de 50 cents suffirait. Il me semble que cette proposition ne comporte qu'un petit problème technique. Il ne serait pas nécessaire de sauvegarder les détails de la carte. Et même, à mon avis, moins la carte sera détaillée le mieux ce sera. Je tiens seulement à pouvoir associer le visage d'un député avec sa circonscription.

M. WOOLLIAMS: Monsieur le président, ce à quoi songe mon honorable ami de Macleod est simplement une carte à l'usage des parlementaires. J'imagine que si quelqu'un commandant une carte électorale et en recevait une portant des photos de députés, il ne la trouverait pas très acceptable.

M. KINDT: Je songe à une carte qui nous aiderait à reconnaître les membres de la Chambre des communes afin que nous puissions les désigner par les noms de leurs circonscriptions, comme par exemple l'honorable député de Bow River, qui vient de parler et que je connais très bien.

M. STEARNS: Monsieur le président, je me demande si l'impression des photos peut être considérée comme une proposition distincte. Si l'on nous donnait des cartes électorales réduites, une fois que nous aurions ensuite le guide parlementaire, nous aurions les cartes et les photographies.

M. KINDT: Nous serions alors exactement dans le même cas qu'à l'heure actuelle. Il nous manquerait le détail qui, à mon avis, est nécessaire.

M. STEARNS: Une carte semblable soulèverait des difficultés si les députés changent cette année ou l'an prochain.

M. COMTOIS: C'est l'une des difficultés qui surgiraient si l'on préparait une carte semblable. Les cartes électorales sont faites pour dix ans. Tous les dix ans, la carte électorale est remaniée. Les cartes sont imprimées et distribuées tous les dix ans. Pour qu'on y imprime les photos des députés, il faudrait qu'ils aient le même degré de permanence. Ce n'est le cas de personne ici.

M. KINDT: C'est vrai.

M. COMTOIS: Un député peut mourir, résigner son mandat ou quitter la politique.

M. FLEMING *(Okanagan-Revelstoke)*: Monsieur le président, c'est une idée intéressante, mais nous pourrions la discuter longtemps. Ne pourrait-on pas la déférer au comité directeur, pour qu'il l'étudie et fasse rapport ensuite au Comité?

M. DUMAS: Monsieur le président, je désire d'abord remercier le ministre de nous avoir fait un exposé aussi élaboré. C'était un discours bien préparé.

M. COMTOIS: J'espère qu'il était complet.

M. DUMAS: Il sera très utile à tous ceux des membres du Comité qui désirent connaître les différentes divisions et les ramifications du ministère des Mines et des Relevés techniques. Je ne trouve sûrement pas à redire aux dépenses du ministère des Mines et des Relevés techniques parce que j'ai toujours été d'avis qu'elles devraient être plus élevées. J'estime qu'il faut voter beaucoup d'argent à ce ministère parce que son travail, non seulement est utile à notre industrie minérale, mais aide à découvrir celles de nos ressources naturelles, c'est à dire nos ressources minérales, qui sont cachées dans le sol.

Il n'y a aucun moyen d'établir visuellement la valeur de ces ressources. C'est pourquoi le service fédéral et les services provinciaux des mines font tous les relevés géologiques et géophysiques et dressent toutes les cartes dont nos explorateurs ont besoin pour trouver plus de mines. Dans le passé, le ministère a fait un travail splendide et je tiens à dire que nous sommes heureux de compter dans ce ministère des fonctionnaires, des ingénieurs et des géologues de tout premier ordre. Je désire les féliciter de leur travail. Si on leur fournit l'argent nécessaire, il pourront accomplir encore plus de travail chaque année. Ils jouent un rôle essentiel.

Nous avons reçu du ministre la reproduction d'un article paru dans *Precambrian* en avril 1958. Les renseignements qui s'y trouvent sont bien présentés. Je crois comprendre que l'article a été rédigé par les fonctionnaires du ministère. Ils ont fait un bon travail. Je dois dire en passant que certains membres du Comité voudraient avoir d'autres exemplaires de l'article. Le ministre pourrait peut-être nous dire plus tard si nous pourrons en obtenir plus d'exemplaires pour en distribuer aux gens des mines dans chacune de nos circonscriptions.

M. COMTOIS: Un certain nombre d'exemplaires sont disponibles.

M. DUMAS: *Precambrian* a une bonne diffusion dans l'Ouest, mais non dans l'Est. Je reçois ce magazine chaque mois depuis longtemps et je le trouve très intéressant. Je suis certain que les membres du Comité en voudraient des copies supplémentaires. A cet égard, il est malheureux que le rapport annuel du ministère pour 1956-1957 ait paru trop tard. Il a été distribué l'automne dernier. Nous l'avons maintenant. Il est bien préparé et il est complet pour 1956 et une partie de 1957, mais ne contient rien en ce qui concerne l'année financière 1957-1958. C'est l'année qui nous intéresse le plus en ce moment, mais nous n'avons rien. Le ministère avait l'habitude de publier un sommaire de son activité au début du printemps ou au début de l'hiver et nous nous en servions pour étudier les crédits du ministère.

Je désire féliciter les fonctionnaires du ministère d'avoir publié ce sommaire chaque année depuis 1950. Mais je note que le dernier date de 1956. Je désire proposer au ministre qu'il voie à ce que nous ayons ce sommaire plus tôt à l'avenir. C'est un excellent rapport, surtout pour les membres d'un comité comme le nôtre, qui est chargé d'examiner les crédits du ministère.

Ces crédits, comme je l'ai dit, forment un total d'une trentaine de millions de dollars seulement, alors que ce devrait être 60 millions de dollars. Ce n'est pas le montant qui nous intéresse. Je voudrais savoir combien de groupes ont fait des relevés géologiques au cours de l'année précédente.

Ce rapport de 1956 que j'ai à la main est excellent et je crois qu'à l'avenir le ministère devrait publier ce rapport plus tôt, avant que le Comité commence à siéger, afin de faciliter notre travail.

Il y a un autre point que je voudrais soulever, sous forme d'une question. Le ministre nous a déjà dit combien le ministère comptait d'employés. Je crois

que le nombre qu'il a mentionné est d'environ 2,000. Je présume qu'il s'agit des employés permanents, mais il serait intéressant de connaître aussi le nombre des employés saisonniers. Je ne veux pas enlever plus de temps au Comité, mais je répète à mes amis et à mes collègues et aux membres du Comité que nous devrions insister pour faire accorder plus d'argent au ministère des Mines et des Relevés techniques.

DES VOIX: Bravo ! Bravo !

Le PRÉSIDENT: Je suis heureux que vous ayez les recherches si à cœur. Est-ce que le ministre ou le sous-ministre voudrait répondre à certaines des questions ?

M. MARC BOYER *(sous-ministre des Mines et des Relevés techniques)* : Le rapport préliminaire que nous avions l'habitude de publier et dont M. Dumas a parlé avait surtout pour objet de mettre la Chambre au courant de notre activité au cours de l'année en question pour permettre de la relier à nos crédits. Il faut toujours quelques mois pour rassembler et rédiger la matière d'un rapport annuel et pour l'imprimer. Notre dernier rapport annuel, monsieur Dumas, portait sur l'année financière terminée le 31 mars 1957. Nous ne publions plus de sommaire, mais nous essayons de produire notre rapport annuel le plus tôt possible après la fin de l'année civile afin qu'il soit disponible quand arrive l'examen de nos crédits.

M. DUMAS: Monsieur Boyer, croyez-vous vraiment que le rapport annuel de 1958 sera à la disposition de la Chambre assez tôt pour nous permettre de l'étudier et de commenter le travail de cette année ? Le sommaire est la seule solution.

M. BOYER: M. Murray, qui dirige notre Division de la rédaction et de l'information me dit que c'est possible. Je songeais au temps dont l'Imprimeur de la reine a besoin après avoir reçu le manuscrit pour livrer le rapport.

M. COMTOIS: Si c'est possible, nous le ferons.

M. BOYER: M. Dumas a posé une question touchant les employés saisonniers. Le personnel régulier du ministère en ce moment est de 2,334. En comptant les employés d'été, le total est de 3,633.

M. DUMAS: En nombre rond, il y a 1,300 employés saisonniers ?

M. BOYER: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs ?

M. MCLENNAN: Dois-je comprendre que le ministère collaborera avec les gouvernements provinciaux et les municipaux pour faire un relevés dans certaines régions en vue d'élaborer des projets et des programmes pour prévenir l'érosion, égoutter les terres et conserver l'eau ?

M. BOYER: La Commission géologique du Canada accomplit déjà une partie de ce travail sur une grande échelle en étudiant les nappes aquifères, leur emplacement et leur étendue par rapport aux formations géologiques. Il n'y a aucun programme. Nous voudrions entreprendre plus d'études sur les eaux souterraines au Canada. Ce travail ne peut être fait que par des géologues.

M. MCLENNAN: Je songeais en particulier à la vallée du Fraser, qui est l'une des principales régions de la Colombie-Britannique. Les municipalités et le gouvernement provincial essaient de se joindre pour faire un relevé. Ils ne semblent pas parvenir à obtenir assez d'argent pour bien faire le travail et je sais qu'ils désirent que le gouvernement fédéral se charge de ce relevé. Cette partie du pays progresse très rapidement et si l'on ne trace pas un plan d'ensemble, on aboutira à la confusion.

M. BOYER: M. Harrison, directeur de la Commission géologique, et M. Miller, directeur de la Direction des levés et de la cartographie sont ici. J'invite chacun d'eux à dire ce qu'il sait du projet dont parle l'honorable député.

M. W. H. MILLER *(directeur de la Direction des levés et de la cartographie au ministère des Mines et des Relevés techniques)*: Notre Division des levés topographique travaille depuis environ deux ans à la préparation de cartes de base de la zone du fleuve Fraser pour la Commission du fleuve Fraser à Victoria. Quand nous dressons des cartes de ce genre nous y portons des repères supplémentaires et nous utilisons une plus grande échelle que pour nos cartes régulières. Cela peut se faire en même temps que se prépare la carte régulière des repères.

M. MCLENNAN: Je songe plus à l'égouttement et aux ressources hydrauliques de la vallée qu'au fleuve lui-même. Je sais qu'il se fait un relevé sur le fleuve. Les municipalités éprouvent des difficultés avec l'égouttement, au point que la santé et le bien-être de la population locale en souffrent. Le peuplement est si rapide et le drainage si mauvais que les égouts sont en fort mauvais état. Je sais que le gouvernement provincial et les municipalités de la vallée sont très désireux de faire faire un relevé. Le gouvernement provincial consent à fournir une certaine proportion de l'argent, mais les municipalités sont incapables d'en faire autant et sont très désireuses de voir le gouvernement fédéral se joindre à elles et au gouvernement provincial pour faire ce relevé touchant l'égouttement et la conservation de l'eau. L'approvisionnement d'eau est lui-même fort mauvais.

M. COMTOIS: La question pourra être discutée ou soulevée quand le comité fédéral-provincial se réunira. Il se réunit de temps en temps, je crois. Cette question pourrait être discutée là et réglée. A ma connaissance, on ne nous a pas encore sollicités à ce sujet.

M. MCLENNAN: Je serais fort satisfait que la question soit soulevée à une séance du comité. Vous dites que vous n'avez pas été sollicités. Eh bien, il y a un commencement à tout.

M. J. M. HARRISON *(directeur de la Commission géologique du Canada, ministère des Mines et des Relevés techniques)*: Cela entre probablement mieux dans les fonctions du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, qui a une division des ressources hydrauliques. Ce ministère s'intéresse surtout aux questions comme celles que vous avez mentionnées, l'égouttement de surface par exemple. J'ignore s'il s'intéresse en particulier à la pollution de l'eau. Cela relève probablement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. MCLENNAN: Je ne songeais pas à la pollution de l'eau.

M. HARRISON: Des études générales sur la sédimentation et d'autres études spéciales sont entreprises par la Division des ressources hydrauliques. La Commission géologique du Canada n'étudie que la répartition des eaux souterraines, qui est régie en grande partie par les formations géologiques. Les spécialistes en eaux souterraines attachés à notre bureau de Vancouver, en Colombie-Britannique, peuvent être consultés à l'égard de tous ces projets. Je tiens à souligner que tout ce que nous faisons dans cette région concernant l'eau se fait en collaboration avec la Division des ressources hydrauliques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et que nous nous intéressons en particulier aux études sur la sédimentation.

Le projet du fleuve Fraser n'a pas été spécifiquement porté à mon attention. Presque tout ce que vous avez mentionné, monsieur, relève du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

M. DUMAS: Monsieur le président, dans son exposé le ministre a dit que le ministère avait été très heureux de pouvoir attirer dans son personnel des savants et des ingénieurs de grande valeur et de grand renom et que sans leurs services un centre de recherches comme l'est le ministère ne pourrait pas fonctionner. Puis-je demander à M. Boyer si le ministère a le nombre voulu de géologues et d'ingénieurs miniers, civils et autres pour accomplir chaque année le travail qu'il y a à faire, ou bien est-il nécessaire de réduire le travail parce que le recrutement est insuffisant?

M. BOYER: Le recrutement varie. Il est parfois insuffisant. Par exemple, il y a quatre ou cinq ans, l'industrie absorbait beaucoup de géologues, de géophysiciens et d'ingénieurs miniers à cause de l'ampleur que prenait l'industrie du pétrole dans l'Ouest et des grandes découvertes de minerai de fer et d'autres minéraux au nord du fleuve Saint-Laurent. Les salaires offerts par les compagnies étaient beaucoup plus élevés que ceux que le gouvernement pouvait offrir. Cependant, ces difficultés ont été surmontées par une majoration des salaires du gouvernement et par un reclassement général des emplois. Je ne crois pas que les salaires du gouvernement soient maintenant aussi élevés que ceux de l'industrie, mais la différence s'atténue suffisamment pour nous permettre d'attirer et de conserver certains des meilleurs talents dans chacune des professions que nous avons au ministère. Le recrutement dans certaines professions est difficile à certains moments et moins difficile à d'autres. Dans d'autres professions, la demande peut devenir très forte. C'est le cas pour les arpenteurs en ce moment. Le ministère a peine à trouver des arpenteurs ou des ingénieurs pour ses relevés.

A l'heure actuelle, le rythme de l'exploration et de la mise en exploitation s'est ralenti et il n'est pas trop difficile de recruter des géologues. L'effectif et les cadres de la Commission géologique du Canada sont à peine suffisants pour satisfaire les besoins à l'heure actuelle. Cependant, s'il nous fallait compléter la carte géologique du Canada en l'espace, disons, de dix ans, il nous faudrait un personnel dix fois plus nombreux. Il semble que la géologie et la publication des cartes n'auront jamais la priorité et que les autres divisions de notre ministère sont dans le même cas.

M. DUMAS: Je crois qu'au début du printemps certains des membres de l'Association géologique du Canada craignaient que les étudiants en géologie n'eussent du mal à trouver du travail cet été. Ceci a été porté à l'attention du ministère et il a certainement collaboré avec l'association pour faire en sorte que les étudiants et les jeunes géologues aient du travail cet été et ne quittent pas la profession. Cela était très important car, même s'il y a temporairement du chômage à l'heure actuelle dans presque tous les domaines, le besoin de géologues sera très grand demain. Le ministère peut certainement aider dans cette voie. Je vois par le rapport que le ministère a 50 groupes sur le terrain pour la géologie. Combien d'étudiants en géologie, à peu près, le ministère a-t-il engagés temporairement pour former ces groupes?

M. BOYER: Nous avons grossi notre programme régulier, monsieur le président, à cause des puissants arguments qu'a fait valoir l'Association géologique du Canada. Elle nous a dit que si les étudiants en géologie ne trouvaient pas de travail cet été, ils risqueraient de se désintéresser de la profession. Il est très

important de les conserver pour l'avancement futur du Canada. Nous avons donc accédé à cette demande de l'association en ajoutant à nos groupes 50 étudiants en géologie. Nous avons ajouté six groupes à notre programme, ce qui a absorbé 40 étudiants, et nous fait place aux dix autres en grossissant les groupes dont la formation était déjà prévue.

M. DUMAS: En faisant cela, vous avez satisfait les désirs des intéressés?

M. BOYER: Je ne crois pas que nous y soyons parvenus. Personne ne s'y attendait, mais les provinces nous ont imités. Quand on crée de nouveaux groupes, il faut trouver des hommes compétents pour les diriger et ce n'est pas facile.

M. COMTOIS: La grande difficulté est de trouver des gens pour diriger les groupes.

M. BOYER: Je crois que l'Association géologique du Canada a considéré que nous avions accédé à sa requête.

M. PUGH: Quand vous faites un relevé, combien de temps s'écoule-t-il avant qu'il soit nécessaire de passer de nouveau sur le terrain? Est-ce plus de dix ans?

Le PRÉSIDENT: De quelle sorte de relevé parlez-vous?

M. PUGH: De levés géologiques.

M. COMTOIS: J'invite M. Harrison à répondre à cette question, car il y a plusieurs genres de relevés. Selon les événements, une fois qu'un relevé a été fait, un autre plus détaillé peut devenir nécessaire plus tard.

M. PUGH: J'ai reçu de nombreuses lettres au sujet des jeunes géologues de la Colombie-Britannique et il y était dit que nous n'avions pas eu de levés géologiques dans cette province depuis assez longtemps et que le moment était venu d'en avoir un autre, ce qui fournirait du travail à ces jeunes gens. Je me demande si cela peut se faire ou dans quelle mesure la Colombie-Britannique peut avoir besoin d'un relevé.

M. HARRISON: Je dois d'abord faire observer que nous avons différentes sortes de relevés. Il y a un relevé initial de reconnaissance qui donne une vue générale de la région qui en a fait l'objet. Au cours d'une saison, nous pouvons lever ainsi 125,000 milles carrés. Il s'agit ensuite de choisir les secteurs dans la grande zone qui méritent une investigation géologique plus détaillée, en vue d'aider les prospecteurs.

La seconde étape est généralement entreprise par la province concernée ou par le gouvernement fédéral à l'échelle d'un pouce au mille. Et en plus de cela, — je pourrais dire finalement, — survient la cartographie géologique détaillée, qui porte sur les environs immédiats d'exploitations minières actives ou en puissance. Ces cartes se dressent à différentes échelles, l'échelle moyenne étant d'un pouce au mille pieds.

Un nouveau relevé consiste simplement à faire une investigation plus détaillée d'une région dont la carte est déjà partiellement faite. Il peut arriver que l'ancienne cartographie antérieure à la première guerre mondiale, ait besoin d'être revisé à l'aide des procédés modernes.

Finalement, pour que l'on puisse faire un relevé géologique à un endroit donné, il faut qu'il existe une carte topographique de cette région à l'échelle requise. L'ordre d'importance suivi pour préparer les cartes topographiques est naturellement déterminé par beaucoup d'autres besoins en plus de ceux des relevés géologiques. Il arrive parfois que, par suite de cet ordre d'importance,

il n'existe pas de cartes topographiques à l'échelle voulue au moment projeté pour entreprendre une investigation géologique.

Il n'en est peut-être pas ainsi dans votre cas. Les difficultés du terrain entrent aussi en jeu. Il se peut qu'un relevé régulier ne soit pas facile à entreprendre à un moment donné. Il nous faut attendre d'avoir les hommes et l'argent requis pour effectuer l'un des relevés plus dispendieux, par hélicoptère. Toutes ces questions nous aident à décider à quel moment nous ferons la carte d'une région donnée.

M. PUGH: D'où viennent les demandes? Viennent-elles de la division technique, des compagnies minières ou du gouvernement provincial?

M. HARRISON: Les demandes viennent de plusieurs directions. En premier lieu, nous essayons d'établir nous-mêmes quels sont les besoins les plus urgents du pays, puis nous nous efforçons de les satisfaire de notre mieux et d'analyser la géologie du Canada en fonction des exigences nationales.

En second lieu, les demandes des provinces ont une forte influence sur le choix que nous faisons des régions où nous travaillerons. Puis il y a les demandes que nous pouvons recevoir de sociétés d'ingénieurs ou de compagnies privées. Ordinairement, ces dernières demandes nous parviennent indirectement, sous forme de réflexions faites à nos hommes. Par exemple, quelqu'un nous dira : « Nous croyons qu'il y a quelque chose de bon dans cette région. Pourquoi ne venez-vous pas faire un relevé? » Le personnel et l'argent dont nous disposons décident du sort de ces demandes et nous essayons d'établir un programme d'activité sur le terrain.

M. PUGH: Pourriez-vous, par exemple, citer le nom d'une société d'ingénieurs ou d'une compagnie minière de la Colombie-Britannique?

M. HARRISON: Il y a la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon.

M. PUGH: A-t-elle présenté quelque demande récemment?

M. HARRISON: C'est possible, mais je n'en ai pas eu connaissance.

M. PUGH: Ces demandes sont adressées à vos fonctionnaires locaux, comme à ceux que vous avez en Colombie-Britannique?

M. HARRISON: Elles sont ordinairement adressées au ministère même, dans certains cas au ministre. Officiellement les demandes nous viennent généralement des ministères concernés.

M. PUGH: Je vous remercie beaucoup.

M. COATES: Est-ce que le Comité examinera tous les crédits de l'Office fédéral du charbon?

Le PRÉSIDENT: Nous examinons tous les crédits sauf le 219. Le crédit 219 ne nous a pas été déféré.

M. WOOLLIAMS: Le crédit 219 ne nous a pas été déféré?

Le PRÉSIDENT: Pas encore.

M. WOOLLIAMS: Je crois que nous sommes chargé d'examiner tous les crédits l'un après l'autre.

Le PRÉSIDENT: Nous allons suivre le précédent que nous avons établi. Par exemple, en étudiant les levés et la cartographie, nous aborderons les crédits 196 à 206, ces deux crédits compris, et tout crédit supplémentaire. Vous n'êtes donc pas limités à un crédit particulier.

M. MARTEL: Le ministre a dit que la Direction des mines ne tenait pas à faire les épreuves et les essais courants qu'une compagnie devrait faire elle-même ou faire faire par une entreprise commerciale. Je voudrais savoir si les prospecteurs qui envoient des échantillons pour les faire essayer doivent payer un prix plus élevé. Si oui, j'estime que les prospecteurs ne sont pas bien traités. On ne leur donne pas assez d'encouragement et d'aide. Passe pour les grandes compagnies, qui peuvent payer pour leurs essais. Comment le prospecteur ordinaire est-il traité ?

M. BOYER: Dans la plupart des provinces, il existe un ministère des mines qui a des laboratoires où peuvent être essayés les échantillons des prospecteurs. Dans la plupart de ces provinces, les prospecteurs reçoivent avec leur certificat de mineur ou leur droit de réclamer une concession, des coupons qui leur donnent droit à un certain nombre d'essais gratuits. Au gouvernement fédéral, nous avons les mêmes installations pour faire les essais qu'ont les provinces ou les laboratoires privés, sauf que nous ne voulons pas faire concurrence aux compagnies privées. Les prospecteurs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest reçoivent des coupons du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour un certain nombre d'essais gratuits. Par suite d'une entente entre les deux ministères, nous acceptons ces coupons et nous faisons des essais pour établir la teneur en plomb, zinc ou cuivre, ou tout ce que désire le prospecteur. Nous fixons des prix légèrement supérieurs à ceux des laboratoires privés pour ne pas leur faire concurrence.

M. MARTEL: Et quand vous recevez un échantillon d'un prospecteur de l'Ontario ou du Québec, est-ce que le ministère fait payer pour l'essai ou bien fait-il savoir au prospecteur que son échantillon a été envoyé au laboratoire du ministère des mines de sa province ?

M. BOYER: Si quelqu'un nous envoie un échantillon à essayer nous le faisons payer. Il est censé savoir, en tant que prospecteur, que le même service existe dans la province où il a obtenu son certificat de mineur et où il a dû avoir à traiter déjà, d'une manière ou de l'autre, avec le ministère provincial des mines. Nous faisons ce que nous pouvons.

Il y a une distinction entre l'analyse qualitative et l'analyse quantitative. Si le prospecteur nous envoie l'échantillon pour savoir quelle en est la nature, et que cet échantillon ait une certaine valeur, nous ferons faire une analyse qualitative par des minéralogistes afin d'établir si l'échantillon contient une matière ayant de la valeur. Le prospecteur obtient ce service gratuitement. Mais s'il veut obtenir de nous une analyse quantitative, nous la ferons en demandant un peu plus qu'une entreprise commerciale.

M. WOOLLIAMS: Je ne veux pas vous presser d'étudier ce problème. Il s'agit d'une question très importante pour l'industrie houillère de l'Ouest canadien. Je n'ai pas toute la statistique du charbon pour l'année financière 1957-1958. L'Office du charbon la possède sans doute, mais en 1956 et en 1957, par exemple, nous avons importé environ 20,065,807 tonnes de charbon bitumineux.

On a fait observer que si un million de tonnes de ce charbon étaient achetées des nombreuses mines de la vallée de Drumbeller, à condition naturellement qu'elles puissent fournir un charbon propre à satisfaire ceux dans l'Est qui importent du charbon des Etats-Unis, ces achats seraient d'un grand secours pour elles. C'est la raison pour laquelle je voudrais consacrer un peu de temps à cette question.

Différentes raisons ont été données aux mines de charbon de Drumbeller à ce sujet, mais je voudrais voir le Comité sonder la possibilité d'ouvrir un débouché à ces mines dans l'Est.

On a fait observer au ministre du Travail, alors qu'il se rencontrait avec un groupe de délégués syndicaux, — je crois que mon honorable ami de Macleod était présent, — que si les mines de charbon de Drumbeller pouvaient vendre un million de tonnes dans l'Est, les mineurs de Drumbeller qui sont actuellement sans travail pourraient être employés régulièrement, surtout pendant l'hiver.

Je vous assure que ce problème est très grave. Pendant la guerre, on faisait venir à Drumbeller des mineurs de l'Est du Canada. A cette époque, l'industrie houillère avait un débouché pour plusieurs millions de tonnes de charbon. Depuis, la demande a considérablement diminué. Cet examen exigera un peu de temps et l'on devrait m'accorder le privilège de réserver une journée pour me permettre d'interroger à fond, seulement pour obtenir d'eux des renseignements, le président et les experts de l'Office fédéral du charbon. Je voudrais leur faire dire pourquoi l'industrie houillère de l'Ouest canadien ne peut accéder au marché de l'Est. Je voudrais savoir quel est l'état actuel de la situation. Pendant la guerre, les mines de charbon de Drumbeller avaient un marché et je voudrais savoir s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'elles livraient un charbon inférieur.

Si ces aspects de la question sont examinés à fond, je crois que le ministre lui-même en tirera profit. La Chambre des Communes est constamment saisie de cette question. Je voudrais avoir une occasion d'étudier ce problème et d'exposer les faits. S'il y a une solution, peut-être pourrons-nous la trouver en étudiant le problème ici au Comité.

S'il n'y a aucune solution possible pour la raison qu'il faut fournir à l'Est une sorte différente de charbon, c'est là, je pense, un fait qui devrait être mis à jour. Je voudrais que l'on assigne du temps à l'examen de ce problème qui, à mes yeux, est très grave. Nous allons maintenant parler des cartes. Je crois que les cartes sont importantes, mais cet autre problème devient très sérieux. La Commission de l'énergie est à le discuter. L'industrie houillère de l'Alberta est en si mauvaise passe que les gens désertent les maisons et les villes, et que des mines se ferment.

Il me semble que la fonction même du Comité...

Le PRÉSIDENT: Monsieur Woolliams, j'apprécie vos idées à cet égard. Quand nous examinerons les crédits 217 et 218, nous pourrons faire venir les gens de l'Office fédéral du charbon et les autres témoins que vous voudrez interroger. Si vous me donnez les noms des personnes que vous désirez convoquer, je verrai ce qu'il est possible de faire.

M. WOOLLIAMS: Je pourrai peut-être vous donner plus tard une liste des noms des témoins avec qui j'aimerais discuter la question, car certains de mes collègues de l'Alberta qui ont des houillères dans leurs circonscriptions pourraient bien avoir des propositions à faire.

Le PRÉSIDENT: Nous ne pourrons probablement pas entendre ces témoins avant vendredi en huit. Demain, le Comité examinera de nouveau les crédits du ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales. La prochaine séance, qui sera consacrée aux crédits du ministère des Mines et Relevés techniques sera celle de vendredi. Nous pourrions réserver une journée pour l'interrogatoire des divers témoins que vous pourrez proposer.

M. WOOLLIAMS: C'est exactement ce que je voudrais.

M. Kindt, de Macleod, voudrait peut-être ajouter un mot à ce que j'ai dit.

M. KINDT: En plus de convoquer les témoins dont a parlé l'honorable député de Bow River, je voudrais faire convoquer aussi des témoins capables de discuter la ligne de conduite actuellement appliquée dans l'Est par rapport à la région du pas du Nid-de-Corbeau. Je serais aussi très reconnaissant au ministre des Mines et Relevés techniques d'être présent à cette séance.

Le PRÉSIDENT: Naturellement, le ministre sera présent.

M. COATES: Monsieur le président, je puis m'aventurer sans crainte à dire, au nom des députés de l'Est, que nous avons à cœur et souhaitons l'expansion de l'industrie houillère, et qu'il nous intéresserait d'interroger les spécialistes de l'Office du charbon pour essayer d'éclaircir la situation faite au charbon bitumineux au Canada. Nous espérons qu'une journée sera réservée à cette étude.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Comme le président l'a dit, nous pourrons aller au fond de ce problème quand nous examinerons le crédit 217.

M. WOOLLIAMS: Monsieur le président, je suis d'avis qu'une étude approfondie exigera plus qu'une séance. Avec tout le respect que je vous dois, je vous assure qu'un sujet aussi important ne pourra pas être complètement exploré en une seule séance. Je crois qu'il en faudrait au moins trois.

Le PRÉSIDENT: Je n'y vois aucun obstacle.

M. WOOLLIAMS: Je vous remercie beaucoup, monsieur.

M. DUMAS: Monsieur le président, en ce qui concerne la Commission géologique du Canada, faut-il conclure de l'exposé du ministre qu'il n'y aura qu'une seule opération semblable cette année? A la page 18 de l'exposé du ministre, il est dit que 77 groupes chargés de faire des relevés géologiques, dont un groupe considérable aidé par des hélicoptères, sont sur le terrain. Je ne suis pas pressé d'avoir une réponse. On pourra peut-être nous fournir des explications sur ce point à la prochaine séance. Je suis intéressé à l'emploi des hélicoptères dans le Québec.

M. COMTOIS: Monsieur Dumas, je crois que M. Harrison peut vous renseigner sur cette opération soutenue par des hélicoptères.

M. DUMAS: L'opération par hélicoptères, à Fort-George, dans le Québec, devait s'effectuer en deux étapes. La première phase est-elle terminée et est-ce qu'une carte a été publiée? Je crois savoir que la deuxième phase est en marche cette année. Sera-t-elle terminée au cours de la présente saison?

M. HARRISON: Monsieur le président, je ne puis répondre simplement oui ou non.

Nous avions espéré terminer en moins de deux ans l'opération commencée à Fort-George. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une nouvelle technique appliquée à une nouvelle sorte de terrain. L'opération ne s'est pas effectuée aussi rapidement que nous l'espérions et, en réalité, elle exigera probablement trois années.

La première phase est achevée et la carte est publiée. Nous avons publié la carte de Sakami.

La deuxième phase sera complète cette année. Nous ne savons pas encore quand la carte paraîtra.

La troisième phase de cette opération sera complétée en 1959. Il n'est pas encore certain que nous aurons besoin d'hélicoptères pour compléter cette troisième phase. Il faudra peut-être combler les solutions de continuité que nous

aurons laissées au cours des deux premières années. Nous ne pourrons pas répondre à la question avant la fin de l'année.

M. DUMAS: Je vous remercie beaucoup, monsieur Harrison.

M. MCLENNAN: J'ai à la main un rapport résumant l'activité du ministère des Mines et des Relevés techniques en 1955. Le dernier alinéa à la page 19 se lit ainsi :

> L'étude sur le terrain et la cartographie des dépôts sédimentaires tertiaires, pléistocènes et récents dans la vallée du cours inférieur du Fraser ont été complétées pour publication . . .

Ce passage est long. Je me demande si les rapports et les cartes dont il est question sont disponibles.

M. BOYER: Je crois que ce rapport fait mention, comme M. Miller, le directeur de la division des levés et de la cartographie l'a dit, du fait que nous avions entrepris des relevés sur une grande échelle dans la vallée du Fraser. Nous avons à peu près terminé ces relevés et les cartes seront publiés dès qu'elles seront prêtes. Elles seront remises à ceux qui s'en servent. Je ne crois pas que les cartes seront accompagnées d'un rapport.

M. MCLENNAN: Le dernier alinéa à la page 19 se lit ainsi :

> Les études sur le terrain et les cartes des dépôts sédimentaires tertiaires, pléistocènes et récents dans la vallée du cours inférieur du Fraser ont été complétées pour publication à l'échelle d'un pouce au mille. Ce travail a déjà fourni des données des plus utiles pour répondre aux centaines de demandes que nous recevons chaque année concernant des projets de construction, la présence de matériaux de construction, l'utilisation des sols, les projets régionaux, l'étude des eaux souterraines et la recherche de pétrole et de gaz.

M. BOYER: Il y a plusieurs projets à l'égard du fleuve Fraser. Je ne crois pas qu'ils fassent partie d'un projet d'ensemble. Une partie de ce travail est une étude des nappes aquifères qu'est à poursuivre la Commission géologique et qui dira à quel niveau se trouve la nappe aquifère, comment on peut l'atteindre et à quel rythme elle baisse et autres renseignements de ce genre. Ces renseignements sont utiles pour les usagers.

Il se fait aussi des relevés sur le fleuve Fraser même à l'égard des programmes que pourront tracer les autorités locales ou fédérales en vue de prévenir les inondations ou de produire d'autres améliorations.

Je crois que plusieurs choses se trouvent mentionnées dans la même phrase sans être toutes rattachées à un même projet.

M. MCLENNAN: Il est dit ici :

> . . . et ces conceptions modernes serviront de base aux cartes et rapports qui paraîtront bientôt et qui, prévoit-on, favoriseront beaucoup un progrès industriel bien ordonné . . .

Je me demande simplement si ces cartes et ces rapports sont disponibles.

M. BOYER: Certaines des cartes géologiques sont peut-être disponibles. Il y a certains rapports des études qui ont été faites là sur les eaux souterraines ainsi que sur les dépôts de surface afin de fournir des renseignements sur les matériaux de construction présents ainsi que sur la profondeur à donner aux fondations de certaines grandes structures, et autres renseignements de ce genre.

M. Harrison pourrait peut-être en dire plus long sur ces rapports.

M. HARRISON: Je crois qu'il s'agit probablement là de ce que nous parlions tantôt. Nous sommes à faire une étude du roc solide, des dépôts friables et des eaux souterraines utilisables, une étude complète du genre mentionné précédemment. Nous avons à Vancouver un géologue qui travaille depuis l'estuaire du Fraser en remontant. Son travail fait partie d'une étude systématique.

Vous avez demandé si les rapports avaient été préparés. Certains rapports sur les dépôts friables ont été publiés. Certains autres aspects de l'étude de ces dépôts et des eaux souterraines ont été mis à la disposition des gens particulièrement intéressés. L'ensemble de ces rapports n'a pas été publié. Et même, il s'écoulera plusieurs années avant qu'un rapport complet ne soit publié.

M. Convey a mentionné que des rapports sur les eaux industrielles avaient aussi été préparés pour cette partie de la région.

L'étude de la vallée du fleuve Fraser exigera un bon nombre d'année. Notre rôle consiste à fournir une carte géologique, dressée d'une façon systématique, concernant les dépôts friables et l'eau souterraine.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous laisserons ces crédits en suspens jusqu'à vendredi. Demain, nous examinerons les crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Nous entendrons un témoin de la Colombie-Britannique.

J'espère que le comité directeur, qui se réunit cet après-midi, sera prêt à vous présenter son rapport.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

CANADA DEC 15 1958 BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 15

SÉANCE DU VENDREDI 18 JUILLET 1958

Prévisions de dépenses du ministère des Mines et des Relevés techniques pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'hon. Paul Comtois, ministre; MM. Marc Boyer, sous-ministre; W. E. van Steenburgh, directeur général des services scientifiques; W. H. Miller, directeur, Direction des levés et de la cartographie; H. A. S. West, secrétaire du Comité interministériel des levés aériens; J. M. Harrison, directeur de la Commission géologique du Canada; J. Convey, directeur, Direction des mines; C. S. Beals, astronome fédéral; N. L. Nicholson, directeur, Direction de la géographie; W. K. Buck, chef de la Division des ressources minérales.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958
60886-9—1

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. Murphy,

Vice-président: M. Erik Nielsen,

et MM.

Aiken
Baldwin
Baskin
Bigg
Cadieu
Coates
Doucett
Drouin
Dumas
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Kindt
Korchinski
Latour
Leduc
MacRae
Martel
Martin (*Timmins*)
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*)
Payne
Pugh
Roberge
Richard (*Saint-Maurice-Laflèche*)
Robichaud
Stearns
Villeneuve
Woolliams—35.

Secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 18 juillet 1958.

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Baldwin, Coates, Doucett, Dumas, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Granger, Gundlock, Kindt, Korchinski, Leduc, Martel, Martin (*Timmins*), Martineau, Mitchell, Murphy, Payne, Stearns et Villeneuve—19.

Aussi présents, du ministère des Mines et des Relevée techniques: L'hon. Paul Comtois, ministre; MM. Marc Boyer, sous-ministre; E. W. van Steenburgh, directeur général des services scientifiques; W. H. Miller, directeur, Direction des levés et de la cartographie; H. A. S. West, secrétaire du Comité interministériel des levés aériens; J. M. Harrison, directeur de la Commission géologique du Canada; J. Convey, directeur, Direction des mines; C. S. Beals, astronome fédéral; N. L. Nicholson, directeur, Direction de la géographie; W. K. Buck, chef de la Division des ressources minérales; K. M. Pack, chef des services administratifs; R. B. Code, chef du personnel; E. J. Fraser, inspecteur en chef des explosifs; R. E. Denison, chef de la Division des achats, du matériel et de l'immeuble; G. H. Murray, chef de la Division de la rédaction et de l'information, et J. M. Sutherland, chef de la Division des finances.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Mines et des Relevés techniques et, en particulier, des crédits 193 à 195 du budget principal, qui avaient été laissés en suspens pendant que le Comité étudiait les questions que pourrait provoquer l'examen ultérieur des crédits 217 et 218 relatifs à l'Office fédéral du charbon.

Sur la proposition de M. Kindt, appuyée par M. Stearns, le Comité décide d'appeler à témoigner quatre personnalités du district houiller d'Alberta, nommément: MM. Edgard Boyd, de Calgary, président du district n° 18 des Mineurs unis d'Amérique; Henry Sherwood, de Canmore, secrétaire du n° 7297 des Mineurs unis d'Amérique; Thomas Mackie, de Drumheller, secrétaire de la succursale Midlandvale n° 172 du même syndicat et Frank Aboussafy, de Coleman, président du *Crowsnest Pass Industrial Planning Board.*

Le Comité décide de plus de poursuivre son examen des crédits 217 et 218 relatifs à l'Office fédéral du charbon, à compter du lundi 18 juillet et, par la suite, dans les jours qui suivront, tant que ce sera jugé nécessaire.

Le Comité reprend l'étude des crédits 193 à 195 et les approuve après examen.

Les crédits 196 à 206 inclusivement du budget principal, afférents à la Direction des levés et de la cartographie, sont mis en délibération et étudiés.

Les crédits 207 et 208 du budget principal et 576 et 577 du budget supplémentaire, afférents à la Commission géologique du Canada, sont mis en délibération et examinés.

Les crédits 196 à 208 et 576 et 577 sont approuvés.

60886-9—1½

Le Comité reprend l'examen du crédit 575 du budget supplémentaire relatif au projet du plateau continental polaire, qui est approuvé.

Les crédits 209 et 210 du budget principal, afférents à la Direction des mines, sont mis en délibération et examinés.

A 11 heures du matin, le Comité suspend la séance jusqu'à 3 heures et demie.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A 3 heures et demie de l'après-midi, le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Mines et des Relevés techniques, sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Baldwin, Baskin, Dumas, Gundlock, Kindt, Korchinski, Martel, Martin (*Timmins*), Martineau, Mitchell Murphy, Payne, Roberge, Stearns et Villeneuve. (16)

Aussi présents: Les mêmes que dans la matinée, sauf MM. Miller, Harrison et Fraser.

Le Comité poursuit l'étude des crédits 209 et 210 du budget principal, relatifs à la Direction des mines, et les approuve.

Il est décidé de réserver pour plus tard dans la journée le crédit 211 concernant la Direction de la géographie.

Après étude, les crédits 212 à 215 du budget principal, concernant les observatoires fédéraux, sont approuvés.

Le Comité revient au crédit 211, afférent à la Direction de la géographie, qui est approuvé après examen.

Le crédit 216 du budget principal, relatif au Comité interministériel des levés aériens, est étudié et approuvé.

Le Comité ordonne que soit mentionnée au compte rendu son appréciation de l'aide que lui a accordée le ministre des Mines et des Relevés techniques ainsi que le personnel de son ministère.

A 5 heures du soir, le Comité s'ajourne au lundi 21 juillet 1958, à 3 heures et demie de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 18 juillet 1958,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je constate que nous avons quorum. Lors de la dernière séance, on a parlé de convoquer des témoins venant de l'Alberta, en plus des représentants de l'Office fédéral du charbon. Subséquemment, une requête a été formulée par deux membres du Comité, demandant que soient présents des représentants de cette province.

MM. Woolliams et Kindt sont les auteurs de cette requête et je crois que la décision est du ressort des membres réunis ici, ce matin. Les témoins en question devront faire le trajet par avion et j'espère que le Comité accédera à cette demande. Les deux membres précités sont sérieusement intéressés à ce que ces personnes soient convoquées. Les certificats ont été signés et déposés en vue de leur comparution.

M. Kindt a demandé que soient convoqués M. Frank Aboussafy, de Coleman (*Alberta*), président du *Crow's Nest Pass Industrial Planning Board* et maire de Coleman. M. Woolliams désire la présence de M. Thomas Mackie, de Drumheller (*Alberta*), secrétaire de la filiale nº 172 du Syndicat des Mineurs unis d'Amérique et de M. Edward Boyd, de Calgary, président du district 18 du même syndicat.

Quelqu'un a-t-il des commentaires ou désire-t-il signifier son opposition à cette demande?

M. DUMAS: Le premier, monsieur Frank Aboussafy, est le président de quoi?

M. KINDT: Monsieur Aboussafy est le président du *Crow's Nest Pass Industrial Planning Board* et de plus, maire de Coleman (*Alberta*).

Le PRÉSIDENT: Je peux mentionner à ce sujet que j'ai reçu, ce matin, une lettre de monsieur Woolliams, obligé de quitter la ville aujourd'hui. Dans cette lettre, il demande d'ajouter un autre nom, celui de monsieur Henry Sherwood, de Canmore (*Alberta*), secrétaire du syndicat local nº 7297 des Mineurs unis d'Amérique. Au dernier paragraphe de sa lettre, il précise que le Syndicat aimerait être représenté à la séance du Comité, entre autres par un délégué de Canmore et que naturellement, il est en faveur de la plus forte représentation possible, à cette occasion.

M. Woolliams s'est entretenu hier soir avec le secrétaire du Comité sans toutefois faire aucune mention de cette dernière demande. Il a toutefois fait parvenir des certificats pour les deux autres mentionnées antérieurement.

Peut-être serait-il possible d'accepter cette troisième personne, sous réserve que monsieur Woolliams fournisse le certificat qui permette de la convoquer.

J'ai pensé que le Comité ne verrait pas d'objection à entendre le témoignage de ces personnes, disons lundi. Dans la matinée de lundi, le premier ministre du Ghana prononcera un discours devant la Chambre à 11 heures. Nous pourrions tenir notre séance à 3 heures et demie de l'après-midi.

A l'arrivée de ces témoins, nous pourrions avoir au moins trois séances par jour, ce qui évidemment sera impossible, lundi. Cela prendra peut-être deux jours, mais je ne vois aucune raison qui nous empêche d'accéder à leur désir de retourner sans délai à leur travail, en tenant deux ou trois séances par jour, au besoin. Cela vous va-t-il?

Quelqu'un veut-il présenter une motion tendant à la convocation de ces témoins?

M. COATES: Monsieur le président, avant d'en arriver là, je voudrais savoir s'il ne serait pas possible, plus tard, après avoir examiné la phase "Ouest" du problème du charbon, de faire de même avec celle de l'Est du pays. Peut-être pourrions-nous étudier tout le problème simultanément. Je pose la question pour la raison suivante: il me semble que si le problème du charbon dans l'Est canadien est soumis à l'examen, il serait juste que des représentants de cette région aient l'occasion d'exprimer leurs vues devant notre Comité.

Puis-je connaître l'opinion des membres, à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Comme je le disais au début, nous désirons avoir toute l'information possible. Cette question est très importante, et si vous jugez leur présence nécessaire, nous verrons à convoquer les représentants de l'Est.

M. KINDT: Monsieur le président, M. Sherwood vient de Canmore, ville d'une importante région d'où, surtout présentement, est expédiée une forte quantité de charbon. Ces deux dernières semaines, 50,000 tonnes ont été acheminées vers le Japon et 40,000 autres tonnes avaient déjà été expédiées au marché nippon. Il s'agit, comme vous pouvez le constater, d'une région où la production houillère est considérable.

Nous avons cru qu'avec un représentant de Drumheller et un de Crow's Nest Pass, en plus du secrétaire du syndicat local, nous ne pouvions exiger davantage.

Mais les camarades de l'Ouest aimeraient que M. Henry Sherwood vienne témoigner même s'il n'est pas convoqué par le Comité et s'il doit faire le voyage à ses propres frais. Sa présence ici serait bien accueillie.

Le PRÉSIDENT: Si un témoin consent à venir à ses propres frais, il n'est pas besoin de certificat. Je crois bien que nous serions tous heureux de l'entendre.

M. KINDT: Si le Comité accepte d'acquitter le coût du voyage, ce geste serait fort apprécié, j'en suis sûr, car ce témoin vient d'une région dont l'activité intéresse notre Comité. Je sais, toutefois, que son nom n'apparaît pas dans la liste initiale et je laisse la décision au Comité.

L'hon. PAUL COMTOIS (*ministre des Mines et des Relevés techniques*): J'imagine que ce monsieur ne verrait aucune objection à ce que nous acquittions le coût de son voyage.

M. KINDT: Il faut s'efforcer de comprendre la situation, dans ce secteur...

Le PRÉSIDENT: Quel poste occupe-t-il?

M. KINDT: Il est le chef du syndicat, à Canmore.

Le PRÉSIDENT: Plaît-il au Comité de faire émettre un certificat pour ce monsieur et d'entendre quatre témoins de l'Ouest? Dans l'affirmative, qu'un des membres présente une motion à cet effet.

M. KINDT: Je le propose.

M. STEARNS: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Vous avez tous entendu la motion? Quels sont ceux qui sont en faveur? Quelqu'un s'y oppose-t-il?

Je déclare la motion adoptée à l'unanimité.

M. COATES: Pourriez-vous vous enquérir de la possibilité de convoquer le président du Syndicat des Mineurs unis d'Amérique (secteur Atlantique) et l'un des dirigeants de la DOSCO de l'Est?

Le PRÉSIDENT: J'aimerais, monsieur Coates, que vous formuliez cette demande au comité de direction. Je convoquerai une réunion de ce comité, si vous le désirez, à l'heure et à l'endroit qui vous conviendront. Si nous étudions la phase "ouest" de l'industrie du charbon, nous pourrions peut-être accorder la même attention à celle de l'Est canadien.

M. GUNDLOCK: Pour ce qui a trait aux dirigeants de syndicats, le Comité ne croit-il pas que leur témoignage serait plus opportun devant un comité s'occupant de questions ouvrières?

M. KINDT: Cette question est très à propos. Mais ces hommes sont tous intéressés à des opérations minières à l'exception du témoin de Crow's Nest Pass, M. Aboussafy, qui représente à la fois les opérations est-ouest de ce secteur. Il se tient toujours en étroit contact. Et comme il est président du *Crow's Nest Pass Industrial Planning Board*, il est l'homme tout indiqué pour nous renseigner sur la mise en valeur de ce secteur et il est l'interprète des mineurs tout autant que de l'industrie.

M. GUNDLOCK: La raison pour laquelle je mentionne cela est que je suis certainement en faveur de l'idée de faire entendre par notre Comité les représentants des houillières de l'Ouest, mais j'hésite un peu à appeler des représentants syndicaux. C'est pourquoi j'ai posé la question: une telle représentation convient-elle devant ce comité?

Le PRÉSIDENT: Vous aurez également des représentants de l'Office fédéral du charbon, qui sont bien familiers avec tous les problèmes. Ils déposeront et seront entendus.

M. COMTOIS: C'est exact. M. Uren sera ici.

M. MARTIN (*Timmins*): En ce qui concerne le syndicat, je crois que les choses dépendent dans une large mesure du représentant lui-même et de ses fonctions. Un représentant syndical peut être un simple agent d'affaires, familier uniquement avec le point de vue administratif et pas du tout avec le travail minier. Vous pouvez, d'autre part, avoir un représentant syndical qui a travaillé toute sa vie dans l'industrie.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'accord. Je crois que vous admettrez que nos deux membres qui ont demandé que nous appelions ces témoins doivent connaître leur compétence individuelle, sans quoi ils n'auraient pas requis leur présence. La motion a été acceptée.

Je n'ai pas encore attiré votre attention sur les nombreuses brochures que nous avons ici sur les étagères. S'il y a des membres du Comité qui en désirent pour les consulter ou les emporter chez eux, le ministère sera heureux de les leur fournir.

La chose suivante qui a été suggérée est une carte des circonscriptions qui porterait la photo des députés à l'endroit de leurs circonscriptions respectives.

J'ai pris des renseignements. La chose n'a pas été soumise au comité directeur. Mais la confection d'une telle carte représenterait une tâche énorme et entraînerait de très grosses dépenses.

Je suggérerais que vous jetiez un coup d'œil sur la carte qu'on prépare actuellement pour l'atlas. C'est une carte du Dominion du Canada et toutes les circonscriptions s'y trouvent indiquées.

Il y a des numéros sur chacune et ces numéros se trouvent reproduits au haut de la carte, suivis du nom de la circonscription que chacun représente.

Je suis personnellement d'avis que cette carte suffit assez bien aux besoins.

M. AIKEN: C'est quelque chose de nouveau.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai.

M. AIKEN: Je sais que j'avais essayé à plusieurs reprises d'obtenir quelque chose comme cela, mais il n'y avait jamais moyen.

M. COMTOIS: La carte en question fait partie du nouvel atlas dont l'édition en langue anglaise est déjà imprimée; l'impression de l'édition française est en cours.

Le PRÉSIDENT: Le sous-ministre m'informe que nous pourrions, par l'entremise d'un autre ministère, faire imprimer les photos des députés au verso de la carte.

M. AIKEN: Pourquoi gâcher la carte?

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous allons la laisser telle qu'elle est.

(Assentiment.)

M. KINDT: Je crois qu'on devrait mettre ces photos à notre disposition sous une forme ou sous une autre afin que nous puissions les placer ici, ou tirer une ligne là-haut, ou quelque chose du genre. Je suis vraiment convaincu que nous devrions avoir ces photos.

Ceci est un très beau travail et je pense qu'il y a assez d'espace où nous pourrions, à notre manière, placer la photo dans une certaine partie de la carte puis tirer une ligne de cet endroit à la marge.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas de place pour des photos sur le recto de la carte.

M. KINDT: A moins que nous ne les mettions dans la marge extérieure; nous pourrions tirer une ligne de la photo à l'endroit de la carte où est indiquée la circonscription.

M. COATES: Je ne suis pas d'accord. Je crois que si nous siégeons à la Chambre et surveillons le vote, nous serons bientôt en mesure d'associer la figure d'à peu près tous les députés avec leurs circonscriptions respectives. Je suis arrivé ici en juin dernier et il ne m'a pas fallu beaucoup de temps pour connaître tous les députés de la Chambre des communes, de vue sinon de nom.

Le PRÉSIDENT: C'est peut-être pour cette raison que vous avez été élu, monsieur Coates. Serait-on d'accord pour laisser cette question en suspens? Vous pouvez tous vous procurer des cartes.

(Assentiment.)

Il ne nous reste plus qu'une affaire à régler, notre ordre du jour pour lundi.

Sommes-nous d'accord pour convoquer les témoins pour lundi après-midi à 3 heures et demie, ce qui nous permettra de télégraphier immédiatement à ces gens? Je crois que leurs places d'avion sont déjà réservées.

M. GUNDLOCK: Je propose la motion.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous inclure une réunion en soirée, et si la chose est nécessaire mardi, nous pourrions nous réunir à 9 heures du matin et à 3 heures et demie de l'après-midi, et même à 8 heures du soir au besoin.

Quelqu'un veut-il en faire la proposition?

M. KINDT: Je le propose.

M. STEARNS: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Vous vous réunirez lundi à 3 heures et demie de l'après-midi et à 8 heures du soir si nécessaire; mardi, réunion à 9 heures du matin et à 3 heures et demie de l'après-midi, et à 8 heures du soir si nécessaire. Ces réunions auront pour objet le charbon.

M. COATES: La discussion des problèmes houillers de l'Ouest.

Le PRÉSIDENT: C'est ça, et nous en serons aux crédits 217 et 218 relatifs à l'Office fédéral du charbon.

(Assentiment.)

Également, Messieurs, nous reprendrons à l'endroit où nous nous étions arrêtés la dernière fois. Nous n'avons approuvé aucun crédit. Nous en sommes toujours aux crédits 193, 194 et 195.

SERVICE ADMINISTRATIFS

Budget principal des dépenses	
Crédit 193. Administration centrale	$ 623,942
Crédit 194. Loi sur les explosifs—Administration, fonctionnement et entretien	$ 113,055
Crédit 195. Division des ressources minérales—Administration, fonctionnement et entretien	$ 230,700
	$ 967,697

DIRECTION DES LEVÉS ET DE LA CARTOGRAPHIE

Budget principal des dépenses	
Crédit 196. Administration	$ 79,110
Crédit 197. Levés géodésiques du Canada—Administration, fonctionnement et entretien	$ 690,761
Crédit 198. Commission de la frontière internationale	$ 75,092
Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commissinon canadienne des noms géographiques—	
Crédit 199. Administration, fonctionnement et entretien	$1,829,769
Crédit 200. Construction ou acquisition de matériel	$ 100,000
Service hydrographique du Canada—	
Crédit 201. Administration, fonctionnement et entretien, y compris un montant de $4,100 à titre de contribution annuelle du Canada au Bureau international d'hydrographie	$3,352,378
Crédit 202. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 545,714
Crédit 203. Levés officiels et cartes aéronautiques, y compris une subvention de $500 à l'Institut canadien d'arpentage et de photogrammétrie	$ 754,674
Crédit 204. Levés de frontières provinciales et territoriales	$ 54,200
Dessin et impression de cartes—	
Crédit 205. Administration, fonctionnement et entretien	$1,242,932
Crédit 206. Construction ou acquisition de matériel	$ 18,500
	$8,743,130

Vous désirez peut-être maintenant que nous nous occupions de la Direction des levés et de la cartographie. Si oui, nous pourrions passer les crédits 193, 194 et 195. Y a-t-il des objections?

(Assentiment.)

Maintenant, voyons les crédits 196 à 206 inclusivement; ils concernent la Direction des levés et de la cartographie. Avez-vous des observations, messieurs, à faire au sujet de ces crédits?

M. AIKEN: Pourrions-nous, monsieur le président, avoir une déclaration concernant les attributions générales de cette division?

M. COMTOIS: Ces renseignements étaient inclus dans la déclaration générale que j'ai faite à la première assemblée. Voulez-vous que je la répète? Je l'ai ici.

Le PRÉSIDENT: On vous demanderait peut-être si vous envisagez une accélération du programme de la cartographie. Le ministre en a parlé l'autre jour.

M. COMTOIS: C'est aux pages 14, 15 et 16 de la déclaration que j'ai présentée lors de la première réunion.

M. DUMAS: Je suis d'avis que la préparation des cartes topographiques à l'échelle de 1/50,000, est excellente. Je crois que le ministère a accompli là un très beau travail.

La déclaration du ministre mentionne le fait qu'il est maintenant possible au ministère de produire jusqu'à 240 cartes par année, au lieu d'une quinzaine comme c'était le cas au cours des années 1920.

Combien de ces cartes ont été préparées depuis que vous avez adopté le système du 1/50,000?

M. Marc BOYER (*sous-ministre des Mines et des Relevés techniques*): M. Miller va répondre à votre question. Je ne sais pas si nous pouvons donner une réponse précise, mais on fait actuellement un bon nombre de cartes à l'échelle de 1/50,000.

M. DUMAS: Ou, approximativement, quel est le territoire déjà cartographié de cette façon?

M. W. H. MILLER (*directeur, Direction des levés et de la cartographie*): Monsieur le président, presque toutes nos cartes de grandes dimensions sont tracées à l'échelle de 1/50,000. Le principe que nous avons adopté a été de convertir, chaque fois que la chose était possible, nos cartes d'un pouce au mille à l'échelle de 1/50,000. Cette tâche est presque terminée pour toute la cartographie que nous avons faite depuis l'adoption de cette échelle.

De 12 à 15 p. 100 de la superficie du Canada sont maintenant cartographiés à cette échelle.

M. DUMAS: Merci.

M. NIELSEN: Les représentants du ministère pourraient-ils nous dire si leur ministère envisage la production de cartes en relief semblables à celles que prépare le service cartographique des États-Unis?

Je crois que la *Spartan Air Services Ltd.* a publié une carte du Canada en relief. Je pense particulièrement au nord-ouest du littoral du Pacifique. A-t-on envisagé la production d'une carte de cette nature pour tout le Canada?

M. BOYER: M. Nielsen parle-t-il d'une carte gaufrée, c'est-à-dire sur laquelle les hauteurs et élévations sont indiquées par des gaufrures?

M. NIELSEN: C'est cela.

M. BOYER: Nous ne songeons pas à confectionner des cartes de cette sorte. Cependant, sur la carte de 1/50,000, nous indiquons les altitudes par des contours. Quelques-unes des cartes sont d'un pouce aux huit milles et nous indiquons les contours par différentes teintes, mais nous n'avons aucune carte qui indique les altitudes par le relief, comme celle des *Spartan Air Services.*

Le PRÉSIDENT: Le ministère a ici quelques cartes. Peut-être aimeriez-vous recevoir une explication de ce qu'elles indiquent.

M. NIELSEN: Ce ministère est également responsable de la production des cartes de levés géologiques, n'est-ce-pas?

M. COMTOIS: Cela est un autre crédit.

Le PRÉSIDENT: Cela entre dans le crédit 207.

Désirez-vous inclure les crédits 207, 208, et aussi les 576 et 577, qui concernent la cartographie, à ceux-ci?

(Assentiment.)

COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA

Études géologiques—

Budget principal des dépenses—

Crédit 207. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité consultatif national des recherches en sciences géologiques, un montant de $1,500 à titre de part du Canada dans les frais du Bureau de liaison géologique de la Conférence scientifique du Commonwealth britannique, Londres, et un montant de $40,000 comme subventions pour aider aux recherches géologiques poursuivies dans des universités canadiennes $2,695,905

Crédit 208. Construction ou acquisition de matériel ..... $ 300,565

Budget supplémentaire des dépenses—

Crédit 576. Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, y compris un montant de $1,000 à titre de part du Canada dans les frais du Bureau de liaison géologique de la Conférence scientifique du Commonwealth britannique, Lonres, et un montant de $10,000 pour aider aux recherches géologiques poursuivies dans les universités canadiennes ..... $ 103,250

Crédit 577. Construction ou acquisition de matériel—Crédit supplémentaire ..... $ 15,000

M. BOYER: A propos de cette question du relief, nous sommes pressés par les demandes de priorité de produire des cartes à l'échelle de 1/50,000, ou approximativement d'un pouce au mille, et des cartes aux échelles d'un

pouce aux quatre milles, d'un pouce aux huit milles et ainsi de suite. Il nous serait très difficile d'entreprendre la production de cartes en relief. Il nous faudrait pour cela augmenter notre équipement, avoir des ouvriers spécialisés dans ce travail.

Nous essayons présentement de satisfaire aux demandes de grande priorité pour de nouvelles cartes et des réimpressions avec corrections de quelques-unes des vieilles cartes.

M. COATES: Avons-nous inclus le crédit 207 dans l'examen que nous venons de faire, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, nous l'avons inclus, monsieur Coates.

M. COATES: Pourrait-on faire une déclaration au sujet de la subvention de $40,000 pour la recherche géologique dans les universités canadiennes?

M. COMTOIS: M. W. E. van Steenburgh va répondre à votre question.

M. W. E. van STEENBURGH (*directeur général des services scientifiques*): Monsieur le président, si je comprends bien votre question, vous désirez des renseignements sur les subventions d'assistance aux universités.

Ces subventions, cette année, se sont élevées à $40,000 environ, mais dans le budget supplémentaire, on a ajouté $10,000 au total.

Maintenant, par suite de la requête du Comité consultatif national des recherches en sciences géologiques, elles s'élèvent à $61,000 et comprennent 16 nouveaux projets.

Cela signifie que, à l'heure actuelle dans les universités, avec les 16 nouveaux projets qui ont été autorisés cette année, plus ceux qui existaient déjà, nous avons 31 projets de recherche en cours dans 11 universités.

Jusqu'ici, 51 exposés sur des recherches ont été faits dans les universités en vertu de ce programme de recherche. Les subventions sont accordées aux universités pour la poursuite de travaux que le manque d'installations nous empêche d'effectuer dans nos propres laboratoires. D'ailleurs, nous désirons encourager dans les universités l'intérêt pour la géologie et la formation d'étudiants diplômés en cette science.

C'est un autre effort que nous faisons pour appuyer le programme géologique au Canada.

M. NIELSEN: Le ministre voudrait-il faire connaître en pourcentage, la portion du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest dont on a dressé des cartes géologiques.

M. COMTOIS: M. J. M. Harrison va répondre à votre question.

M. J. M. HARRISON (*directeur de la Commission géologique du Canada*): Je ne crois pas que nous ayons les vrais chiffres du pourcentage. Vous voyez sur cette carte, messieurs, au nord du 60e parallèle, l'ouest de la péninsule de l'Ungava et l'est de l'Alaska, région qui englobe les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Les blocs coloriés indiquent les régions dont on a dressé des cartes géologiques.

Je ne connais pas le pourcentage exact, mais les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sont deux régions qui reçoivent la plus grande attention de la Commission géologique, au moyen d'opérations par hélicoptère.

M. NIELSEN: Il semble que ce soit une proportion assez appréciable. La portion coloriée indique l'étendue de la cartographie géologique à cet endroit.

M. HARRISON: C'est cela.

Le vert sur la carte indique la première cartographie qui a été effectuée par les gouvernements provinciaux, et les autres couleurs se rapportent aux

travaux de la Commission géologique du Canada. Le jaune indique les régions cartographiées géologiquement, et l'autre couleur représente les régions qu'il reste à explorer.

M. NIELSEN: Avez-vous des équipes géologiques à l'œuvre en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. HARRISON: Oui, nous avons trois équipes dans cette région (*il l'indique sur la carte*) cette année, mais nous n'en avons pas dans cette région-ci (*qu'il indique sur la carte*). Le gouvernement de l'Alberta a trois ou quatre équipes à l'œuvre dans la région que voici (*il l'indique sur la carte*).

M. NIELSEN: Le gouvernement de l'Alberta envoie certaines équipes sur le terrain puis il vous fait parvenir les renseignements qu'il recueille?

M. HARRISON: Non. Il publie ses propres cartes et nous publions les nôtres.

M. NIELSEN: Alors, on a dressé des cartes géologiques d'une plus grande portion de territoire que ne l'indique votre carte.

M. HARRISON: Non. La carte indique tous les renseignements qui ont été publiés par les gouvernements fédéral et provinciaux. Le vert désigne les régions qui ont été faites par le gouvernement provincial seulement là où la Commission géologique fédérale n'a pas obtenu de renseignements. Tout ce qui est colorié en rose a été cartographié, soit en premier lieu, soit subséquemment, par la Commission géologique du Canada. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de carte provinciale détaillée de la région. Cela veut dire simplement que nous avons été les premiers à obtenir des données de base sur la région.

M. NIELSEN: Avez-vous des équipes au travail au Yukon?

M. HARRISON: Oui, trois.

M. NIELSEN: Pourriez-vous nous donner une idée des plans que vous avez faits pour les trois prochaines années, concernant la poursuite de ce programme?

M. HARRISON: Nous avons actuellement une équipe dans le nord-ouest du Yukon, qui fait le travail préparatoire à ce que nous nous proposons d'appeler l'opération Pelly. Il s'agit d'une opération par hélicoptère qui débutera en 1959 et poursuivra probablement jusqu'à 1960. En 1959 également, il est probable que nous entreprendrons le travail préparatoire à d'autres opérations par hélicoptère en Colombie-Britannique et peut-être dans le nord-ouest de l'Alberta.

Nous avons un autre homme qui établit les ravitaillements au Grand lac de l'Ours en vue d'un projet nommé opération Coppermine. Cela prolongera la cartographie des territoires vers l'est, du fleuve Mackenzie, approximativement, jusqu'à la frontière nord du continent canadien. Nous espérons continuer cette opération pendant deux ans peut-être, jusqu'à ce que nous ayons complètement cartographié le continent canadien dans les Territoires du Nord-Ouest. Il dépendra des projets québecois que nous fassions effectuer ou non d'autres opérations par hélicoptère dans le nord du Nouveau-Québec, jusqu'à l'extrémité nord de l'Ungava. Ces projets sont encore en discussion.

M. NIELSEN: Pourriez-vous nous dire si, à la fin de 1962, la région située au nord du soixantième parallèle—c'est-à-dire le continent—sera terminée?

M. HARRISON: Nous ne projetons pas de la terminer si tôt. Je prévois qu'elle le sera vers 1965 ou possiblement en 1963.

M. NIELSEN: Qu'est-ce qui limite actuellement votre avance, s'il y a quelque chose?

M. HARRISON: L'argent.

M. NIELSEN: Oui?

M. HARRISON: Et le personnel.

M. NIELSEN: Si vous obteniez une augmentation appropriée de personnel et de fonds, vous pourriez envoyer un plus grand nombre d'équipes dans le nord et les parties septentrionales de la province?

M. HARRISON: Oui. Il serait peut-être intéressant de noter qu'au rythme actuel des travaux de cartographie, nous aurons peut-être terminé la cartographie de reconnaissance du Canada vers 1970; c'est-à-dire, la cartographie initiale de reconnaissance du Canada.

M. NIELSEN: Savez-vous que le rapport de M. Bostock n'est pas au tableau d'affichage? L'avez-vous au ministère?

M. HARRISON: La physiographie du Yukon?

M. NIELSEN: Oui.

M. HARRISON: Nous avons cela au ministère.

M. NIELSEN: Je me demande si vous pourriez l'obtenir. La chose m'intéresse.

M. HARRISON: Oui, je me ferai un plaisir de l'obtenir.

M. AIKEN: Peut-on trouver des gens pour faire ce travail de relevé, si on a l'argent nécessaire?

M. HARRISON: Je crois que oui.

M. AIKEN: Avez-vous de la difficulté à préparer ces équipes de relevé?

M. HARRISON: Nous avons déjà eu beaucoup de difficulté, mais depuis deux ans, il nous a été facile de compléter les cadres des équipes. A l'heure actuelle, je ne crois pas qu'il y ait un seul poste vacant dans le personnel de la Commission géologique du Canada.

M. AIKEN: Il n'y a aucune hésitation à aller dans le Nord, n'est-ce pas? Ce n'est qu'une question de personnel?

M. HARRISON: Nous n'avons eu aucune difficulté à cet égard.

M. AIKEN: Lorsque la province exécute un relevé, l'acceptez-vous, ou bien vous croyez-vous obligé de le refaire?

M. HARRISON: Nous n'avons aucune obligation de le refaire. Les équipes provinciales sont excellentes et leurs relevés tout à fait acceptables. Nous aimons faire travailler nos gens dans la même région générale afin qu'il y ait échange de renseignements entre fonctionnaires provinciaux et fédéraux, et que chacun puisse obtenir des renseignements de première main.

M. NIELSEN: J'ai une question à vous poser à ce sujet. Je voudrais faire observer d'abord, comme amateur dans le domaine de la géologie, que la procédure du ministère qui consiste à publier, avec ces cartes topographiques, un historique concis de la géologie de la région exposée par la carte, et de faire ensuite publier le tout sous forme de brochure, est excellente. Cette manière de procéder est d'une grande utilité au prospecteur travaillant sur le terrain. La raison de mon interrogatoire en ce sens,—il s'agit peut-être, Monsieur le président, d'une question inappropriée à poser au témoin, et le ministre désirera peut-être y répondre lui-même,—est ceci: étant donné le désir exprimé par le gouvernement d'accélérer le dveloppement du Nord canadien, je me demande si ce ministère est au pas avec l'accélération en question; s'il ne l'est pas, est-ce à cause du manque de personnel ou de fonds? Que peut faire notre Comité pour déterminer si le ministère manque de personnel ou de fonds pour se tenir au pas du progrès rapide désiré par le gouvernement?

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est une question pour le ministre.

M. COMTOIS: Cette question est à l'étude dans la préparation de nos prévisions de dépenses pour 1959 et 1960.

M. NIELSEN: Vous étudiez cette question?

M. COMTOIS: Nous cherchons en même temps à savoir si nous avons besoin de plus de personnel pour ce travail.

M. NIELSEN: Songez-vous alors à augmenter vos prévisions pour l'an prochain?

M. COMTOIS: Autant que possible, mais cela doit être discuté avec les autorités compétentes du ministère des Finances.

M. NIELSEN: Dans le budget de l'an dernier, il y avait une réduction d'environ 3 millions de dollars sur les prévisions de l'année précédente. Je crois pouvoir affirmer que les prévisions de cette année ont remonté de nouveau. J'espère que l'on n'a pas l'intention de réduire les prévisions de dépenses de votre ministère, mais plutôt de les augmenter en tenant compte de l'accélération.

M. COMTOIS: C'est exact.

M. BALDWIN: Le témoin pourrait-il nous dire si la priorité de ce relevé est basée sur une requête des provinces, de l'industrie, ou sur un plan d'ensemble des quatre coins du ministère lui-même.

M. BOYER: Est-ce en cartographie géologique?

M. BALDWIN: Oui, en cartographie géologique.

M. HARRISON: La priorité est basée sur les trois. Je ne suis pas sûr du degré d'importance qu'il faut accorder à chacune. Nos propres fonctionnaires nous proposent ce qui, d'après eux, devrait tre fait, à la lumière du travail qu'ils ont accompli. De plus, les départements techniques des gouvernements provinciaux sont mis au courant trois fois par année de nos plans pour l'année à venir. On leur demande leurs commentaires. Si par hasard il arrive que nous ayons projeté un travail qu'ils s'apprêtaient à exécuter eux-mêmes, nous envoyons l'équipe à un autre endroit. Notre programme de travaux sur le terrain subit d'ordinaire plusieurs transformations, entre le premier plan qui est fait à l'automne dans notre bureau et ce qui est exécuté au printemps.

M. BALDWIN: Y a-t-il entière collaboration avec les provinces en ce qui a trait à l'échange de renseignements? Je pensais par exemple à la province d'Alberta et à sa situation quant au pétrole et au gaz. Y a-t-il coopération entre les deux ministères?

M. HARRISON: Beaucoup. Nous avons un bureau des Plaines de l'Ouest à Calgary et le géologue qui le dirige est en contact avec le Conseil de recherche de l'Alberta, qui s'occupa des levés géologiques de la province.

M. NIELSEN: Vous remarquerez, monsieur Harrison, que la portion de l'extrême sud-ouest du Yukon n'est pas indiquée sur la carte comme ayant été cartographiée géologiquement. Je demanderais que le ministère voie à faire effectuer cette cartographie, vu que son absence est un handicap pour les prospecteurs de cette région et pour ceux qui la survolent en avion.

M. COATES: Emploie-t-on des étudiants pour effectuer ces relevés? Pourriez-vous me communiquer le nombre d'étudiants employés à l'heure actuelle, par rapport avec leur nombre l'an dernier?

Le PRÉSIDENT: Je crois que le nombre d'équipes a été donné dans la première déclaration du ministre. Je crois que c'était 77. Je crois qu'il a également mentionné le nombre des employés, mais nous allons vérifier de nouveau ce détail.

M. COMTOIS: Nous avons cette année 195 employés et nous en avions 135 l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Sont-ce des étudiants?

M. COMTOIS: Oui.

M. COATES: Savez-vous si leur nombre a été augmenté cette année par suite d'une demande de la Commission géologique du Canada?

M. COMTOIS: Nous avons reçu des requêtes de la part des universités et d'autres groupes, comme je l'ai dit à la Chambre. Je crois que c'est M. Fisher qui s'en était enquis en Chambre. Nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions pour cette année et nous espérons faire davantage l'an prochain. Mais le difficile est de trouver de bons chefs d'équipes.

M. COATES: Je suis très content d'entendre cela.

M. HARRISON: Le travail de l'équipe serait difficile sans un bon chef d'équipe.

M. COATES: J'aimerais poser une autre question, qui ne se rapporte pas à ce détail.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il y a une question à laquelle le Comité voudrait une réponse. Y a-t-il continuité dans vos équipes de relevés? Par exemple, y a-t-il dans l'équipe qui va à l'île de Baffin cette année quelqu'un qui s'y trouvait l'an dernier?

M. HARRISON: Habituellement, le chef d'équipe retourne travailler dans la même région pendant quelques années, au moins cinq, pour assurer la continuité. Qu'il ait ou non les mêmes employés dans son équipe est affaire de hasard. Nous essayons de diversifier l'expérience que les étudiants acquièrent. Si, par exemple, un étudiant a acquis en une saison toute l'expérience qu'il pouvait obtenir à l'île de Baffin, il est probable que nous l'enverrons travailler à un autre endroit l'année suivante. Mais si c'est un nouveau qui a tout à apprendre, nous le ferons travailler deux années au même endroit.

Le PRÉSIDENT: Combien d'équipes avez-vous à l'île de Baffin?

M. HARRISON: Nous n'en avons qu'une seule cette année: dans le sud-ouest de l'île.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'un certain Murphy fait partie de cette équipe. Je remarque, monsieur Harrison, que d'après la déclaration du ministre, il y a cette année 77 équipes de levés géologiques. Combien en aviez-vous l'année dernière?

M. HARRISON: Soixante-douze.

M. DUMAS: Il serait intéressant d'avoir une liste des équipes engagées depuis 1950 chaque année, parce que je me souviens qu'en 1950, nous avions, je crois, 87 ou peut-être 85 équipes engagées activement dans le relevé géologique.

M. HARRISON: Je crois que c'était 89.

M. DUMAS: Je n'ai pas besoin de ce renseignement tout de suite. Nous pourrions le reporter à la prochaine séance.

M. HARRISON: Je ferais remarquer, comme le suggère le sous-ministre, qu'il s'agit de statistiques dont le sens est un peu différent de l'apparence. Depuis 1950, nous avons fourni beaucoup plus d'argent et d'hommes pour ces opérations par hélicoptère, de sorte qu'au lieu d'envoyer six équipes en un an, nous n'en envoyons qu'une seule. A quelques reprises au cours des années passées, nous avons eu à l'œuvre deux de ces équipes en hélicoptère, et ainsi, bien qu'il y eût moins d'équipes en opération sur le terrain, la région couverte était bien plus considérable. Notre première équipe en hélicoptère a été mise à l'œuvre en 1952. Le nombre d'équipes n'a pas augmenté, alors que le nombre d'employés professionnels augmentait.

M. DUMAS: Voulez-vous dire que le programme a été élargi considérablement?

M. HARRISON: Il l'a été beaucoup, oui.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous avoir au dossier le nombre des équipes en hélicoptère?

M. DUMAS: Nous l'avons ici.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous qu'il soit inscrit au compte rendu de la réunion d'aujourd'hui?

M. DUMAS: Je désire avoir le nombre d'équipes engagées chaque année pour les levés géologiques.

M. HARRISON: Je peux vous fournir ce renseignement.

M. DUMAS: A une séance ultérieure?

Le PRÉSIDENT: Cela sera déposé ultérieurement.

M. AIKEN: J'ai une question à laquelle le témoin ne pourra peut-être pas répondre. Lorsque nous discutions les prévisions de dépenses du Musée national, j'ai posé une question au sujet de l'équipement d'analyse du bois carbonisé. On me dit alors que cet équipement se trouvait à la Commission géologique. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point? Existe-t-il un équipement de cette nature qui est convenable et satisfaisant?

M. HARRISON: La direction des mines est à construire ces appareils pour nous. On prévoit que dans quelque six mois, ils seront prêts pour le travail de calibrer et d'établir l'âge du charbon vieux de 35,000 à 50,000 ans. Cet équipement sera prêt vers l'époque où nous irons occuper le nouvel immeuble des levés géologiques.

M. COATES: A la page 46 du rapport annuel, il est question d'un rapport sur les relevés pétrographiques des gisements de charbon de la Nouvelle-Écosse, y compris les charbonnages de Mabou et ceux de Springhill, en Nouvelle-Écosse, de même que les charbonnages du Nid-de-Corbeau, en Alberta. Je me demande si on peut obtenir des renseignements sur la qualité du charbon dans ces diverses régions?

M. HARRISON: La Commission géologique du Canada n'a pas pour fonction de s'occuper de la qualité du charbon. Nous avons utilisé ces renseignements pour travailler avec la Division des combustibles de la Direction des mines aux tests que poursuit cette dernière pour l'utilisation efficace du charbon. Notre travail avait principalement pour but l'extension géologique des gîtes connus et la corrélation entre les divers dépôts.

M. COATES: Je comprends.

M. HARRISON: Ces renseignements sont publiés régulièrement. Un rapport assez scientifique de l'une de ces enquêtes, fait par le directeur du laboratoire de la Nouvelle-Écosse, se trouve au tableau d'affichage.

M. NIELSEN: J'ai remarqué lors de la dernière assemblée, et je crois qu'elles sont encore ici aujourd'hui, des boîtes contenant des échantillons minéraux et rocheux. Je sais qu'au Yukon,—et la province de Saskatchewan le fait aussi,—nous faisons rédiger un compte rendu scientifique de l'une de ces enquêtes par le directeur des écoles de prospection pour aider aux explorations en vue de trouver des minéraux. Je me demandais si on pouvait se procurer ces choses en quantité pour distribution ou vente aux organisations qui s'intéressent aux travaux de ce genre.

M. HARRISON: Nous avons des collections de minéraux et de roches qu'on peut se procurer au prix de 50c. l'unité. Chacune comprend 40 minéraux et 40 roches. Nous mettons ces collections à la disposition des intéressés pour les raisons que vous avez mentionnées, et on peut se le procurer grâce à nos services. La collection que vous avez devant vous coûte $25.

M. NIELSEN: Elle a l'air plutôt dispendieuse!

M. HARRISON: Les collections à $25 sont destinées aux gens qu'intéresse leur usage pratique et leur valeur esthétique.

M. NIELSEN: Le ministère fait-il des expériences ou des recherches,—toutes les catégories de recherches,—mais je pense particulièrement aux expériences pour l'extraction de l'or du sable noir?

M. HARRISON: Cela relève de la Direction des mines.

M. NIELSEN: Dans ce cas, je poserai la question à un autre expert.

M. STEARNS: Avant que nous abandonnions ce sujet, j'aimerais poser une question. Les cartes forestières des 17 ou 18 "Cantons de l'Est" de la province de Québec sont-elles maintenant complètes? Il y a un an ou deux, il en manquait quelques-unes.

M. BOYER: Vous voulez dire les cartes forestières?

M. STEARNS: Oui.

M. BOYER: Nous ne nous occupons pas de questions forestières au ministère. Nous fournissons les cartes de base sur lesquelles les données obtenues par l'étude des étendues de forêt peuvent être surimprimées. Ce travail peut être effectué par la province ou à la Direction des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

M. STEARNS: Je me suis procuré quelques-unes de ces cartes des Cantons de l'Est mais je ne me suis pas occupé de savoir d'où elles venaient. Toutefois, elles n'étaient pas complètes. Je crois qu'il y a 17 comtés dans les Cantons de l'Est et il y a peut-être 14 de ces cartes. Je peux obtenir copie de l'une d'elles.

M. BOYER: En plus de fournir la base de ces cartes, le fond photographique sur lequel sont surimprimées les données de l'étendue forestière, à la requête d'autres ministères,—s'il y a quelques-unes de ces cartes qui sont prêtes, nous pourrions les imprimer dans notre service des levés et de la cartographie.

M. DUMAS: Où fait-on surtout le travail géophysique, cette année? Est-ce dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. HARRISON: Non. Nous sommes en train d'achever un relevé de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard, englobant le golfe Saint-Laurent.

M. DUMAS: Et les provinces maritimes?

M. HARRISON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, allons-nous approuver les crédits 196 à 208, du budget principal et les crédits supplémentaires qui s'y rapportent?

M. NIELSEN: A propos de l'approbation de ces crédits, je ferai observer que le Comité devrait déclarer qu'il appuie fortement l'augmentation des prévisions de dépenses de ce ministère afin que puissent se poursuivre les travaux relatifs au développement du Nord dont j'ai parlé plus tôt.

Le PRÉSIDENT: Je suis content que l'on m'appuie sur ce point, car j'avais l'intention de le soulever dans la discussion que nous aurons avec le comité directeur, lorsqu'il étudiera le premier jet de notre rapport à la Chambre. Approuvons-nous ces crédits, y compris ceux du budget supplémentaire?

M. DUMAS: J'ai une autre question. Quand prévoyez-vous qu'on pourra occuper l'immeuble de la Direction des levés et de la cartograpie, monsieur Boyer?

M. BOYER: Dans deux ans et demi ou trois ans, m'a-t-on appris. Nous venons de commencer les travaux d'excavation. Ce sera le plus gros des immeubles de la rue Booth.

M. DUMAS: Et l'immeuble des levés géologiques?

M. BOYER: Le printemps prochain, j'espère.

M. COMTOIS: On a déjà commencé la construction de l'immeuble des levés et de la cartographie et le contrat a été accordé à la *Cape Company*, de Montréal.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous approuver tous ces crédits, y compris le crédit supplémentaire? Y a-t-il des objections? Aucune.

(Crédits approuvés.)

Voulez-vous consulter le budget supplémentaire? Je crois que c'est le crédit 575 à la page 6. C'est un nouveau crédit. Nous pourrions l'étudier maintenant, puisqu'il précède les crédits 576 et 577, qui ont déjà été approuvés.

GÉNÉRALITÉS

Crédit 575. Budget supplémentaire des dépenses—Projet relatif au plateau continental polaire ..... $ 78,450

Le Comité désire peut-être avoir des explications sur ce que représente ce crédit, ce qu'il entraîne et ce qu'il signifie.

M. BOYER: J'aimerais que M. van Steenburgh explique au Comité ce qu'est ce nouveau projet.

Le PRÉSIDENT: C'est à la page 6 du budget supplémentaire.

M. van STEENBURGH: Ce crédit est un projet spécial concernant le plateau continental arctique.

Il a eu pour origine, d'abord, l'intérêt qu'y portait le gouvernement, plus le fait qu'à de récentes assemblées qui ont eu lieu à Genève au sujet des limites continentales de l'océan, on a décidé que les ressources du plateau continental appartenaient désormais au pays adjacent.

Cette question des plateaux continentaux a été déférée au comité consultatif du développement économique du Nord, qui s'est dit d'avis qu'à l'heure actuelle, le gros de l'effort d'explorer les ressources du plateau continental qui appartiennent au Canada devait être fait dans l'Arctique canadien.

Nos connaissances du plateau continental du nord sont minimes, et d'autres pays intéressés ont effectué des enquêtes dans les parages de ce plateau continental, très près de nos rivages. Il y a également la question de la souveraineté qui se pose.

Une autre raison qui a motivé le choix du nord est l'immense intérêt que suscite actuellement l'Arctique par suite de l'Année géophysique internationale.

Le gouvernement canadien reçoit de nombreuses demandes pour des projets de recherche, non seulement dans l'Océan arctique mais dans tout le territoire adjacent de l'Océan arctique. Jusqu'ici, le Canada, comme nation, s'est très peu intéressé à cette région. Nous nous sommes occupés davantage de l'exploitation de nos ressources dans les parties plus peuplée du Canada et leur territoires adjacents.

Nos connaissances du plateau continental sont actuellement très restreintes, de sorte que lors de cette première étude, nous allons élaborer les techniques qui nous permettront de concevoir un programme de recherche plus étendu pour l'avenir. Une seule région du plateau continental sera examinée dans le nord, cette année, et à partir de cette région initiale, on prévoit que les travaux s'étendront au nord-est et au sud-ouest jusqu'à ce que nous ayons accumulé suffisamment de renseignements scientifiques et pratiques sur le sujet.

Vous voudrez bien prendre note également que ce projet est associé à d'autres crédits dans nos prévisions. La Commission géologique du Canada fait effectuer cette année des levés géophysiques aériens dans la région du plateau continental du golfe Saint-Laurent.

Je puis déclarer, si la chose vous intéresse, que les travaux sur le plateau continental n'ont pas pour unique but d'explorer les ressources naturelles; on étudie également l'océan et les courants océaniques dans la région, les variations climatériques, et tous ces facteurs relevant des caractéristiques de l'océan dans la région étudiée.

M. AIKEN: Les détails de ce crédit semblent indiquer que les dépenses seront surtout des frais d'organisation, cette année.

M. van STEENBURGH: Les ravitaillements de l'expédition ont déjà été envoyés dans le Nord. Au printemps de 1959, six ou sept spécialistes, accompagnés d'assistants, seront à l'œuvre dans cette région.

Ils vont expérimenter les moyens de communication, les méthodes de recueillir des échantillons, les moyens de s'installer sur la glace, en général, et autres choses du genre qu'il faut connaître avant d'entreprendre un programme d'envergure dans les années qui suivront.

M. AIKEN: Jusqu'à quelle distance des rives projetez-vous de pousser les recherches?

M. van STEENBURGH: Nous songeons à étudier les caractéristiques physiques de l'océan jusqu'à l'endroit où le plateau s'arrête pour faire place aux profondeurs de l'océan.

M. AIKEN: Est-ce une affaire de trois ou quatre milles, ou de dix à vingt milles?

M. van STEENBURG: Nous savons déjà que c'est entre 80 et 150 milles.

Le PRÉSIDENT: Y aura-t-il du transport par eau?

M. van STEENBURGH: Non. La plus grande partie du travail se fera sur la glace. Plus tard, certaines des anses perdent leur glace. Nous ne savons pas actuellement quelle est la meilleure période de l'année pour effectuer notre travail.

Il se peut que nous commencions à travailler avec des monoplans munis de skis qui atterriront sur la glace. Plus tard, nous serons peut-être obligés d'employer des avions munis de ballonnets qui nous permettront d'amerrir dans les anses libérées de glace.

M. DUMAS: Dans quelle partie de l'Arctique dirigerez-vous d'abord vos recherches?

M. van STEENBURGH: Il y a une station météorologique à Isachsen. La région explorée l'an prochain s'étendra d'Isachsen à l'île Meighen sur un côté et jusqu'à l'île Borden de l'autre côté.

M. DUMAS: Est-ce au sud de l'île Ellesmere?

M. van STEENBURGH: Non, c'est au sud-ouest de l'île Ellesmere.

Le PRÉSIDENT: Y-a-t-il d'autres questions sur ce crédit?

(Crédit approuvé.)

DIRECTION DES MINES

Budget principal des dépenses
Direction des mines (y compris l'ancien Service de l'étude des ressources minérales)—

Crédit 209.	**Administration, fonctionnement et entretien**	**$3,266,265**
Crédit 210.	**Construction ou acquisition de matériel**	**$ 270,125**

Vous vous êtes informé des crédits 209 et 210 de la Direction des mines. Avez-vous des questions, monsieur Nielsen?

M. NIELSEN: Oui, sur les recherches.

M. BOYER: M. Convey, directeur de la Division des Mines, va répondre à vos questions, monsieur Nielsen.

Vous en aviez posé une au sujet de l'analyse chimique du charbon.

M. COATES: Non, c'est moi qui ai posé cette question.

M. NIELSEN: M. Convey pourrait peut-être nous donner une idée générale de l'ampleur des recherches effectuées par la Direction des mines.

M. J. CONVEY (*directeur, Direction des mines*): C'est là une question qui ne manque pas d'envergure, monsieur Nielsen, car nous nous occupons de tout ce qui a trait à l'assistance technique à l'industrie minière et métallurgique.

Je veux dire par là que nous travaillons au perfectionnement de procédés pour extraire les métaux des minerais métalliques et à la production de minéraux industriels à partir de minerais non métalliques. Nous faisons également de la recherche sur le charbon, le pétrole et le gaz.

Pour en revenir à votre question touchant les sables noirs, à quels sables noirs en particulier pensez-vous, monsieur Nielsen?

M. NIELSEN: Bien entendu, vous êtes familier avec la région avoisinante de Liard.

M. CONVEY: L'intérêt que nous portons à cette région provient surtout de la découverte de titanium. Nous ne nous sommes guère occupés de l'or depuis les premières années 1930. Depuis que je suis à la Direction des mines, on n'a pas fait de recherche sur l'extraction de l'or des sables noirs.

Quant à la question du charbon, nous publions chaque année un rapport dans lequel nous indiquons la qualité des charbons canadiens que nous analysons.

M. COATES: J'ai certaines questions à poser à ce sujet.

A la page 74 du rapport annuel, il y a un passage sur l'explosibilité de la poussière de charbon.

Je me demande si votre département a pris l'initiative de recueillir et d'analyser des échantillons de poussière de charbon provenant de diverses mines, ou bien si la chose a été faite sur demande.

M. CONVEY: Non. Ce à quoi nous visons est la vérification de l'équipement employé dans les houillères. De temps à autre, nous recevons un échantillon de poussière de charbon provenant d'une mine, et nous l'analysons.

M. COATES: Vous a-t-on déjà demandé de procéder à ces analyses?

M. CONVEY: Oui, à quelques reprises.

M. COATES: Au bas de la page 74, on lit: "Projets des mines profondes, du point de vue particulier des secousses et explosions dans certaines houillères de l'Est et de l'Ouest du Canada."

La raison pour laquelle cette question m'intéresse est que dans ma circonscription, Springhill, où se trouve la principale mine, nous avons eu récemment quatre ou cinq dangereuses secousses.

En fait, on a fermé la mine pour essayer d'en niveler les pentes à nouveau. Est-ce là un problème de votre ressort?

M. CONVEY: Oui, nous avons une équipe d'ingénieurs, à Springhill, qui s'occupe de ces travaux. Nous avons inauguré ce genre de recherche il y a une dizaine d'années. Les travaux se divisent en deux sections. L'une concerne les propriétés de force des rocs, ou mécanique des rocs. L'autre comprend ce que nous appelons la mécanique des masses. Dans ce domaine, nous essayons de mesurer la force de pression des opérations minières qui, éventuellement, engendrent les ébranlements.

Nous avons une équipe qui fait un travail de cette nature à Crows Nest et à Canmore, dans l'Ouest du pays, et nous en avons une seconde qui travaille dans la région de Springhill.

Les résultats obtenus jusqu'ici sont très prometteurs. Il s'agit néanmoins d'une entreprise ardue, pour la simple raison qu'il n'est pas facile de mesurer et prévoir le comportement des rocs soumis à des épreuves de résistance.

Les résultats obtenus s'appellent mensurations qualitatives. Ces dernières nous permettent à Springhill de voir littéralement ce qui va se produire. Nos résultats sont positifs, mais ils ne sont tout de même pas encore assez parfaits pour que nous puissions dire: "Vous aurez une secousse mardi prochain."

M. COATES: J'ai remarqué à cet égard que vous aviez fait installer une nouvelle machine qui prédit les tremblements de terre. Quel est le nom de cette machine?

M. CONVEY: Je crois que vous voulez dire le sismographe.

M. COATES: On a installé un sismographe à Springhill?

M. CONVEY: Oui, et l'Observatoire fédéral collabore avec nous dans ces travaux.

M. COATES: Y a-t-il un rapport quelconque entre ce sismographe et les secousses dans les mines?

M. CONVEY: Nous n'avons encore obtenu aucun résultat positif avec cet instrument. Les secousses qui ont eu lieu jusqu'ici n'étaient pas assez fortes pour nous donner des indications vraiment positives, mais nous n'avons pas abandonné tout espoir. Nous espérons que le travail de l'observatoire nous fournira une assistance technique. Quelle qu'ait été l'importance des secousses, le sismographe ne les a pas enregistrées.

M. COATES: Merci beaucoup.

M. MARTIN (*Timmins*): Votre travail porte-t-il surtout sur l'industrie du charbon, ou s'applique-t-il également au roc?

M. CONVEY: Au début, il n'avait pour objet que l'industrie du charbon, mais il s'est étendu par la suite aux mines rocheuses. Par exemple, nous avons aidé la mine de fer Wabana à établir un système similaire de mensurations. Nous avons également travaillé un peu à la mine de fer Steep Rock.

Si nous avions plus de personnel, nous pourrions avoir plus d'équipes à l'œuvre.

A mon sens, il s'agit d'une phase de recherches qui devrait être accentuée et accélérée, car plus nous obtiendrons de résultats, meilleures seront nos chances d'améliorer la mécanique minière.

M. MARTIN (*Timmins*): Avez-vous une idée du type particulier d'opérations minières dans le roc qui est susceptible de profiter de ces améliorations?

M. CONVEY: Non. Nous n'avons pas encore recueilli assez de renseignements pour posséder ces précisions.

M. COATES: Je voudrais me joindre à M. Convey pour dire que j'estime également qu'on devrait affecter de plus gros budgets à ce genre de recherches. Il est très important pour la vie des mineurs qu'on prenne toutes les précautions possibles pour éviter les secousses dans les mines et autres choses de cette nature, qui sont très dangereuses.

M. BALDWIN: Le témoin me dirait-il si des enquêtes sont en cours, ou si on a demandé que soient instituées des enquêtes relativement aux gisements de minerai de fer dans le voisinage de Haines Creek, dans le nord-ouest de l'Alberta, près de la frontière de la Colombie-Britannique?

M. CONVEY: Oui, des demandes nous sont parvenues par l'entremise du gouvernement de l'Alberta et nous travaillons en collaboration avec lui. Nous avons effectué quelques tests.

M. BALDWIN: En êtes-vous venu à quelque conclusion sur la valeur commerciale ou la valeur possible de ces gisements?

M. CONVEY: Il est encore trop tôt pour vous donner une réponse positive. Nous pouvons dire cependant qu'il faudra effectuer beaucoup d'essais de concentration.

M. BALDWIN: Mais vous continuez?

M. CONVEY: Oui, avec la collaboration du Conseil de recherche de l'Alberta.

M. DUMAS: Monsieur Convey, j'ai appris que votre division avait fait des recherches considérables dans le domaine de l'uranium. J'ai lu plusieurs articles dans lesquels votre ministère était félicité et nous sommes d'avis que vous avez fait du très bon travail dans ce secteur. Il y a maintenant une question qui intrigue beaucoup de gens. Ces mines, disons par exemple dans la région de Blind River, ont des contrats avec le gouvernement, n'est-ce pas?

M. CONVEY: Oui.

M. DUMAS: Je ne dirais pas que l'on exploite la mine à un rythme accéléré, mais les travaux sont de grande envergure. Je me demande si l'on n'épuise pas ces mines d'une façon trop rapide. On me dit que les réserves sont excellentes, mais n'est-il pas à craindre qu'on n'extraye actuellement que le minerai de haute teneur pour remplir les conditions du contrat et que les mines ne soient épuisées avant le temps.

M. CONVEY: Non, on n'extrait pas que le minerai de haute teneur. Les exploitants se servent de bonnes méthodes. Ils ont des réserves assez appréciables. Ils n'enlèvent pas les couches supérieures tout en laissant au fond de la mine le minerai de faible teneur.

M. DUMAS: On l'a déjà fait.

M. CONVEY: Oui, mais je ne crois pas que la chose arrive dans les régions de Blind River ou de Bancroft.

M. BOYER: J'ajouterai, si M. Harrison est de mon avis, que la teneur en minerai dans la région de Blind River est presque uniforme dans toute la formation géologique porteuse de minerai. Je ne crois pas qu'il soit possible de n'exploiter que le minerai de haute teneur dans la région de Blind River en particulier. N'est-ce pas vrai?

M. HARRISON: La teneur en minerai dans la région de Blind River est très uniforme d'un bout à l'autre de la région. Il importe peu d'en miner une partie plutôt qu'une autre.

M. NIELSEN: Est-ce que votre section a quelque affinité avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en ce qui concerne les méthodes proposées en vue de diminuer le danger résultant de la silicose ou autre maladie industrielle?

M. CONVEY: Nous avons collaboré étroitement avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, non pas tellement dans le domaine de la silicose, sinon que nous avons eu l'occasion d'en démontrer les effets par nos travaux de laboratoire. Nous collaborons étroitement avec ce ministère en ce qui regarde les dangers possibles de radiation.

M. NIELSEN: J'allais justement poser cette question. Est-ce que vous cherchez actuellement un moyen d'atténuer pour le bénéfice des mineurs les effets dangereux résultant de l'inhalation de gaz radon?

M. CONVEY: Oui; il y a quelque temps, nous avons commencé à faire enquête à ce sujet et nous avons maintenant à notre disposition l'équipement servant à mesurer la quantité de radon contenue dans l'air de la mine.

La question suivante avait trait à la limite de gaz radon qu'un mineur peut supporter. Depuis ce temps, nous avons étudié le problème du remplissage des mines et nous avons examiné les résidus de minerai utilisés à cette fin. Nous surveillons la situation. Nous collaborons avec les compagnies qui exploitent les mines d'uranium.

M. KINDT: Ma question s'écartera peut-être du sujet dont nous parlons présentement, mais puis-je tout de même la poser?

Le PRÉSIDENT: C'est bien. Nous vous écoutons.

M. KINDT: Cela concerne le phosphate minéral. Dans le sud-ouest de l'Alberta nous avons à notre portée de l'azote et du potassium en grande quantité provenant des nouvelles découvertes en Saskatchewan; mais nous avons aussi besoin de découvrir des gîtes de ce phosphate minéral qui peut être combiné à de l'ammonium provenant des sols gazeux et servir à la production d'engrais. Le phosphate minéral nous provient actuellement du Montana et de l'Idaho. Il doit être expédié par chemin de fer. S'il y avait moyen de trouver dans le sud-ouest de l'Alberta un prolongement de ces gîtes que nous trouvons dans le roc du Montana et de l'Idaho,—et il semble certain qu'il y a là des gisements que nous trouverions en sondant le terrain,—nous pourrions contribuer à améliorer notre production d'engrais dans l'Ouest du Canada et à développer cette industrie.

M. CONVEY: Nous seommes intéressés à l'utilisation finale du phosphate minéral, mais la recherche du minerai regarde la Commission géologique du Canada. Nous entrons en scène lorsque le gîte a été découvert.

M. BOYER: Si le membre du Comité qui a posé cette question veut avoir plus de renseignements sur l'élément économique, nous avons avec nous M. Buck qui est chargé de notre Division des ressources minérales.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous en savoir davantage?

M. KINDT: Je n'ai pas saisi la dernière partie de la réponse.

M. BOYER: Si l'endroit où se trouve le minerai vous intéresse,—votre question se rapportait-elle à son exploration ou à son utilisation?

M. KINDT: A son exploration d'abord. Nous voulons découvrir un gisement de phosphate minéral dans l'Ouest.

M. W. K. BUCK (*chef de la Division des ressources minérales*): Il y a des gisements de phosphate minéral dans l'Ouest. Ils sont un prolongement des gisements américains dont nous avons parlé. Le phosphate ne s'y trouve pas en quantités commerciales et la compagnie concernée qui produit de l'engrais dans l'Ouest se procure son phosphate de sa propre mine dans le Montana.

M. KINDT: Y a-t-il une possibilité que des gisements adéquats puissent un jour être découverts dans la région des Montagnes Rocheuses?

M. BUCK: Les chances sont plutôt minces. Mais on ne peut évidemment être catégorique quand il s'agit de ressources minérales.

M. KINDT: En êtes-vous sûr?

M. BUCK: Eh! bien, je dois dire que l'on ne peut jamais le savoir d'une façon certaine.

M. KINDT: Une autre question; y a-t-il du travail que le ministère est en train de faire qui pourrait être dirigé vers la découverte de nouveaux gisements?

M. BUCK: Non, il n'y en a pas, sauf notre programme général de topographie géologique.

M. KINDT: Vous laissez entièrement aux prospecteurs le soin de trouver des gisements?

M. HARRISON: La Commission géologique du Canada s'occupe de tracer la carte géologique de base à l'aide de laquelle nous espérons pouvoir guider les prospecteurs dans leurs recherches de minerais. Nous poursuivons des études géologiques dans la région des Montagnes Rocheuses qui pourrait contenir des gisements de phosphate. Jusqu'ici, nous n'avons toutefois trouvé que de légers indices et les chances de trouver du phosphate pour usage commercial sont probablement minces. Ceci semble être confirmé par le fait que les organisations commerciales pour lesquelles la recherche du phosphate est une question vitale n'ont fait aucune exploration en ce sens et ont acheté des gisements de phosphate aux États-Unis pour subvenir à leurs propres besoins.

M. KINDT: Je pourrais ajouter, si vous le permettez, que c'est là l'un des minerais que nous aimerions beaucoup trouver en quantités suffisantes pour l'exploitation commerciale dans le sud-ouest de l'Alberta.

M. CONVEY: Nous examinons les échantillons de minerai trouvés dans les différentes régions afin de déterminer leur valeur. On ne nous a apporté jusqu'ici aucun minerai qui mérite grande considération.

M. KINDT: Nous savons tous que le phosphate minéral est très difficile à trouver. Vous pouvez marcher dessus des milliers de fois, me disent les prospecteurs, sans en découvrir la présence. A cause de la difficulté qu'il y a à le découvrir, il n'est pas facile d'amener les prospecteurs à s'y intéresser. Je me demande si ce n'est pas là la raison pour laquelle nous n'avons pas encore trouvé de gisements adéquats de ce minerai dans le sud-ouest de l'Alberta.

M. CONVEY: Vous avez peut-être là une réponse; mais j'ajouterai que je crois que c'est un de ces produits qui se vendent en vrac et qui ne rapportent pas beaucoup au point de vue commercial.

M. DUMAS: L'exploitation des mines se conforme aux conditions économiques.

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous d'accord pour nous réunir à 3 heures et demie cet après-midi?

(Assentiment.)

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous avons quorum. Au moment de lever la séance, nous discutions les crédits 209 et 210 concernant la Direction des mines. Y a-t-il d'autres questions?

M. BALDWIN: J'ai une question à poser au sous-ministre en ce qui concerne les sables bitumineux de la rivière Athabasca. Y a-t-il des méthodes connues que nous pouvons employer présentement pour faire traiter ces gîtes en facilitant leur transformation ou des dissolvants que l'on pourrait utiliser en concurrençant les moyens ortodoxes d'obtenir du pétrole avec les méthodes actuelles?

M. BOYER: Je dois vous répondre, monsieur Baldwin, que les avis sont partagés. Quelques experts disent qu'ils ont atteint un stade où ils peuvent trouver un procédé au moyen duquel les sables bitumineux peuvent être exploités et que l'on peut en extraire du pétrole à un coût pouvant rivaliser avec celui de l'exploitation des puits de pétrole. D'autres disent qu'il est plus économique de forer des puits que de construire les gigantesques installations nécessaires au traitement de grandes quantités de matière que l'on serait obligé d'y transporter pour extraire le pétrole des sables.

Quelques compagnies sont en train d'expérimenter plusieurs procédés. Quelques-unes d'entre elles ont même fait part de leur intention de construire un oléoduc jusqu'à Edmonton pour y traiter le produit final qu'elles extrairaient des sables bitumineux.

Je ne crois pas que personne n'ait prouvé d'une façon positive que ce serait économique, mais nous sommes à la veille d'atteindre un stade où cela pourrait le devenir. Il y a encore sous terre une grande quantité de pétrole qui n'a pas encore trouvé de marché.

Lorsque des marchés pour ce pétrole auront été trouvés, la production de pétrole provenant des sables bitumineux sera alors praticable.

M. BALDWIN: J'aurais dû mentionner, lorsque j'ai posé ma question, que je tenais compte de la situation mondiale qui prévaut à l'heure actuelle et qui ne rend guère économique ce procédé.

M. BOYER: C'est la vérité, et c'est la situation qui prévaut sur le continent nord-américain, parce que nos exportations de pétrole sont dirigées pour la plupart vers les États-Unis.

Dans le passé, des procédés ont été trouvés aussi bien par le Conseil national de recherches que par notre ministère. Quelques-uns ont été inventés dernièrement par les compagnies qui se sont intéressées à la recherche et à l'exploitation dans ce domaine.

M. KINDT: Le prix du pétrole est d'environ $2.50 le baril en ce qui concerne la production ordinaire des puits de l'Alberta. Je sais qu'il en coûte environ $3.50 par baril pour traiter le pétrole au moyen de la méthode centrifuge. Je parle du pétrole provenant des sables bitumineux de Fort-Mac-Murray.

M. CONVEY: Monsieur le président, le coût moyen varie de $2.00 à $2.60 le baril. Je doute fort que l'on ait déjà des chiffres exacts permettant d'établir un coût de production du pétrole en utilisant le procédé centrifuge.

En plus de ce que vient de vous dire M. Boyer, il existe un problème difficile aussi bien dans l'exploitation minière que dans la séparation du bitume du sable; et, en plus de cela, le bitume lourd doit être raffiné. Ce n'est pas encore un produit vendable quand il sort du centrifuge.

Je doute qu'il y ait déjà des chiffres précis relativement au coût de chaque baril.

Le PRÉSIDENT: Je sais que M. Dumas et d'autres au cours de la présente session,—je veux dire d'autres appartenant au ministère,—se sont occupés de la recherche, et je suis certain que le comité aimerait avoir quelque précision de la part du sous-ministre ou de la part de l'un de ses hauts fonctionnaires au sujet de l'ampleur des recerches entreprises, aussi approximativement que possible; ainsi qu'un exposé de la politique du gouvernement en ce qui concerne la recherche dans ce ministère, si elle doit être accélérée ou non et, si tel est le cas, jusqu'à quel point. Est-ce entendu?

M. PAYNE: Pouvons-nous en même temps avoir en détail l'activité dans les différentes régions?

Le PRÉSIDENT: Je demanderai aux autorités de vous l'expliquer. Je ne sais pas si elles peuvent le faire avec exactitude, mais, s'il est possible de répondre à votre question, monsieur Payne, on y répondra.

M. van STEENBURGH: Monsieur le président, je ferai tout d'abord remarquer au Comité que cette question touche un problème auquel aucune organisation de recherches n'a encore été capable d'apporter une solution définitive. Plusieurs définitions différentes existent en réponse à ces questions: qu'est-ce que la recherche et qu'est-ce que la recherche constitue?

Pour le bénéficiaire du Comité je pourrais dire qu'il y a, dans un organisme comme le nôtre, trois catégories de recherches. Une pourrait être désignée sous le nom de recherches purement fondamentale. Puis il y a la recherche appliquée ou la recherche au premier stade et, enfin, une foule d'essais techniques. La ligne séparant la recherche fondamentale de la recherche appliquée est difficile à tracer.

Ceux qui sont intéressés à la recherche se sont aperçus que les aspects de la recherche en ce qui concerne son application doivent être laissés à l'industrie ou à d'autres organisations créées spécialement à cette fin. Nous nous sommes servis de toute l'influence possible au ministère pour faire confier aux conseils de recherche provinciaux et aux industries tous les essais courants et tout le travail de premier stade qu'ils sont en mesure d'entreprendre.

La tendance des organismes de recherches gouvernementaux tels que notre propre ministère est d'appuyer davantage sur la recherche qui amène le développement du pays et de ses ressources plutôt que de répondre à des besoins particuliers et immédiats. C'est, pour la plupart d'entre nous, notre façon d'aborder le problème depuis quelques années.

Je dirais que la qualité des recherches qui ont été poursuivies au ministère est de beaucoup supérieure à ce qui s'est fait dans le passé et qu'avec de l'encouragement et une direction éclairée elle s'améliorera encore davantage dans l'avenir.

Quand nous pensons à la recherche fondamentale, nous pensons à la recherche créative, à la recherche qui ajoute à la somme des connaissances qui nous donneront une base sur laquelle nous édifierons l'avenir de notre pays.

La recherche appliquée, il va sans dire, est en quelque sorte la réponse aux questions d'importance immédiate et pratique. Un ministère comme le nôtre aura toujours à faire des recherches dans chacune de ces catégories de recherche. Nous ne voulons pas que nos hommes se retranchent trop dans une tour d'ivoire parce qu'ils perdraient alors tout contact avec les aspects pratiques de l'industrie.

Si un homme de science devient trop pratique il est probable qu'il ne sera plus créatif. Il est important de maintenir un juste équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. A mesure que les membres de notre personnel sont de mieux en mieux entraînés et qu'ils deviennent des employés de plus en plus accomplis, la qualité de nos recherches s'améliore. Cette tendance se remarque depuis plusieurs années.

Si vous me demandiez à moi ou à n'importe lequel des directeurs qui sont ici des précisions au sujet des divers niveaux des différents types de recherche dans nos multiples sections, je suis sûr que vous obtiendriez plusieurs réponses. Il est très difficile de dire qu'une proportion déterminée, 30 p. 100 ou 40 p. 100 du travail de n'importe quelle section de notre ministère est de la recherche fondamentale et le reste de la recherche au premier stade ou des essais. Je serais très téméraire si j'essayais de le faire.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela répond à votre question, monsieur Payne?

M. PAYNE: Oui.

(Les crédits 209 et 210 sont approuvés.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, on vient de me demander si vous seriez assez bons de discuter maintenant les crédits 212 à 215 vu que le directeur de cette section du ministère doit partir en voyage lundi. Cela convient-il au Comité?

Des VOIX: D'accord.

OBSERVATOIRES FÉDÉRAUX

Budget principal des dépenses—

Crédit 212. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité national canadien de l'Union astronomique internationale, une cotisation de $500 à l'Union astronomique internationale à titre de sociétaire et une subvention de $3,500 à la société royale d'astronomie du Canada	$ 777,571
Crédit 213. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 695,075
Crédit 214. Administration, fonctionnement et entretien	$ 140,240
Crédit 215. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	$ 156,150

Le PRÉSIDENT: Messieurs, voulez-vous une déclaration de la part de M. Beals?

Des voix: Oui.

M. C. S. BEALS (*Astronome fédéral*): Puis-je épingler cette carte au tableau?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. BEALS: Monsieur le président, messieurs, comme M. van Steenburgh vient de le dire, notre section, comme beaucoup d'autres, travaille dans deux domaines: la recherche pure et la recherche pratique.

Je pourrais seulement décrire d'une façon générale quelques-uns des travaux pratiques que nous faisons. L'une de ces tâches est de dresser une carte céleste du Canada. Je pense que l'on ne se rend pas toujours compte de l'énorme quantité de temps et d'efforts que cela représente.

Une autre activité de notre section est de fournir des nomenclatures indiquant les positions précises des étoiles à l'usage des arpenteurs, des navigateurs et de ceux qui s'intéressent aux recherches fondamentales en astronomie.

Nous faisons aussi beaucoup de recherches sur la composition de la haute atmosphère. Différentes méthodes ont été utilisées à cette fin. Nous faisons l'analyse spectrale du soleil, nous observons les météorites et, plus récemment, les satellites terrestres.

Nous sommes aussi intéressés à l'étude des phénomènes solaires tels que les taches sur le soleil et ce que nous appelons les radiations solaires et autres perturbations sur la surface du soleil auxquelles sont dus des phénomènes comme les aurores boréales, les orages magnétiques et l'affaiblissement des signaux radiophoniques qui sont bien importants pour les gens qui s'occupent de communications par radio.

Nous nous occupons également de sismologie,—l'étude des mouvements et tremblements de l'écorce terrestre, particulièrement dans certaines parties du monde telles que la vallée du Saint-Laurent et diverses régions de la côte de la Colombie-Britannique, où nous avons un certain nombre de stations sismographiques.

Nous dressons aussi une carte de la gravité,—mais non pour usage commercial. Nous entreprenons, entre autres, la coordination des levés commerciaux de gravité pour les refaire en cartes régionales qui peuvent servir à comprendre dans une large mesure la composition de la structure du sous-sol en des endroits particuliers.

Une autre importante fonction des Observatoires fédéraux est le tracé au magnétomètre de cartes et de graphiques servant autant au commerce qu'à la navigation maritime ou aérienne. Pour cette raison, nous faisons nos observations sur le sol et dans les airs à l'aide d'un magnétomètre aéroporté qui peut, bien entendu, couvrir en un temps relativement plus court une bien grande région.

Je crois que cette carte vous donnera peut-être une idée de quelques-unes de nos opérations. Pour étudier les tremblements de terre nous avons un certain nombre de stations sismographiques dans différentes parties du pays. Elles sont indiquées par les astérisques que vous voyez sur la carte.

Nous avons un certain nombre d'observatoires magnétiques où le changement de gravité de la terre est observé de jour en jour. Ils sont indiqués sur la carte par des cercles.

Chaque fois qu'il y a un cercle et un astérisque sur la carte, cela signifie que nous avons deux genres d'activité au même endroit. Nous avons un grand observatoire d'astronomie à Ottawa et un observatoire d'astronomie à Victoria, en Colombie-Britannique.

Nous procédons présentement à la construction d'un observatoire astronomique par radio, ce qui est en quelque sorte un téléscope qui détecte les ondes de radio et les ondes lumineuses. Il possède quelques avantages spéciaux que les téléscopes ordinaires n'ont pas.

Nous avons deux observatoires géodésiques en Alberta, situés à 25 milles de distance l'un de l'autre pour des fins de triangulation.

Les étendues hachurées sur la carte indiquent le levé de gravité qui se poursuit cette année dans cette partie du pays (*il les montre sur la carte*)

en utilisant le transport par avion. Ces deux étendues de la Saskatchewan et de l'Alberta (*il les montre sur la carte*) sont aussi le théâtre de levés de gravité qui se poursuivent à l'aide du transport par automobile.

De nouveau en Colombie-Britannique ces lignes sur la carte indiquent un levé du haut des airs à l'aide du magnétomètre, que nous espérons pouvoir compléter cette année. Pour en arriver là, nous avons dû envoyer l'avion porteur du magnétomètre à Tokyo en passant par les îles Aléoutiennes, et retour par l'île Wake et Honolulu. Nous faisons cela parce qu'il est très important d'avoir des graphiques au magnétomètre sur la mer et, à moins que les nations situées sur les bords des grands océans ne fassent le travail, cela ne sera pas fait. Il arrive ainsi que nous avons un magnétomètre aérien nouvellement conçu qui, je crois, supplante ceux de n'importe quel pays, et nous avons consenti à faire une partie de la cartographie de l'océan Pacifique.

La tâche fondamentale de l'astronomie ou de la géophysique est d'essayer de comprendre la nature de l'univers. Nous essayons de comprendre la matière, et plus particulièrement les forces dont nous observons l'existence lorsque nous regardons les corps célestes et que nous dirigeons nos instruments vers l'espace interplanétaire.

Si nous pouvions comprendre parfaitement ce qui arrive aux atomes ou aux molécules ou aux combinaisons d'atomes ou de molécules et ce qu'ils font dans l'espace interplanétaire et dans les profondeurs de la terre, nous pourrions bien souvent aider à trouver des solutions aux problèmes que nous rencontrons sur la surface de la terre.

J'aimerais mentionner trois choses à ce sujet. La première est celle-ci: l'hélium, qui a été d'une grande importance pour la science, l'industrie et auparavant pour les opérations militaires, a été découvert par les astronomes sur la surface du soleil avant d'être découvert sur la terre.

La deuxième chose est que dès 1920 les astronomes étaient convaincus que la chaleur solaire était attribuable à une usine d'énergie atomique très puissante à l'intérieur du soleil. Le fait de savoir qu'une telle usine pouvait fonctionner à l'intérieur du soleil et qu'elle avait fonctionné depuis longtemps a apporté un stimulant extraordinaire aux chercheurs au regard de l'énergie atomique sur la terre.

La troisième chose est que l'utilisation des satellites artificiels pour l'étude de la composition de la haute atmosphère terrestre dépend dans une très large mesure des méthodes astronomiques. Si le sujet de la mécanique céleste, que les astronomes ont fait parvenir à un haut stade de perfection, il y a 100 ans, n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer afin de faire le plus grand usage des divers satellites terrestres qui sont devenus un tel stimulant à la recherche astronomique et à la recherche de la composition de l'atmosphère terrestre.

Avec ce bref exposé je termine mes remarques et vous demande si vous avez des questions à poser.

M. DUMAS: Monsieur Beals, le magnétomètre aéroporté a-t-il été perfectionné par votre division?

M. BEALS: Oui, l'instrument a été perfectionné par notre division avec l'aide de l'Université de Toronto, du Conseil national de recherches et du Conseil de recherches pour la défense. Le principal perfectionnement et la mise au point de l'instrument sont l'œuvre de l'Observatoire fédéral.

Je pourrais dire que c'est le seul magnétomètre aérien contrôlé par un gyroscope qui donne et le degré de force magnétique et sa direction. Il y a d'autres magnétomètres qui dépendent d'un simple pendule pour maintenir ou donner la direction horizontale, mais ils ne donneront aucun rendement à de basses altitudes ou lorsqu'il y a des poches d'air; ils ne fonctionnent que lorsque tout est calme et à de très hautes altitudes.

M. DUMAS: Est-ce que la section des levés géologiques se sert présentement de cet instrument?

M. BEALS: Non. L'instrument dont se sert la Commission géologique du Canada est bien différent. Il donne la force totale plutôt que la direction. On s'en sert à des fins bien différentes. On s'en sert au-dessus de régions limitées pour des levés topographiques très détaillés, alors que notre instrument sert davantage à des fins de navigation et couvre des étendues beaucoup plus grandes du pays.

M. PAYNE: Collaborez-vous bien étroitement avec le Conseil national de recherches?

M. BEALS: Nous sommes étroitement liés à lui de bien des façons. Nous ne doublons pas son travail mais il nous aide très souvent et nous sommes souvent en mesure de lui aider. Des liens étroits nous unissent.

M. PAYNE: Y a-t-il une certaine somme d'argent allouée pour ce genre de recherche afin que vous puissiez travailler conjointement, ou les prévisions à l'étude représentent-elles largement le montant total que le Canada consacre maintenant à ces études scientifiques?

M. BEALS: Non, le Conseil national de recherches ne fait pas beaucoup de travail astronomique. Il fait quelques observations astronomiques par radio mais seulement en utilisant des méthodes radiophoniques. Il n'y a aucune duplication entre les deux organismes.

M. PAYNE: Vous fournit-on assez d'argent ou pensez-vous qu'il est grandement nécessaire de donner de l'expansion à vos services en vue de ces études astronomiques?

M. BEALS: Je crois que l'expansion devrait être plutôt modeste à mesure que les besoins surgissent. Nous réclamons une certaine expansion, mais je ne dirais pas que nous prévoyons une grande expansion l'an prochain.

M. PAYNE: Avez-vous de la difficulté à recruter le personnel qualifié pour travailler sous vos ordres ou y a-t-il suffisamment de personnel qualifié disponible?

M. BEALS: Je crois que toutes les organisations scientifiques ont de la difficulté à trouver le personnel compétent. Peu de nos emplois sont à combler. Nous avons été bien chanceux en ce qui concerne le personnel que nous avons pu attirer.

M. PAYNE: Où prenez-vous ces hommes?

M. BEALS: Ils viennent pour la plupart des facultés de physique des universités canadiennes. Nous en engageons quelques-uns d'Angleterre et d'autres pays.

M. KINDT: Est-ce que votre travail de recherche a une relation quelconque avec l'astronomie météorologique?

M. BEALS: Non. Bien des gens nous demandent quel temps il va faire, mais nous ne pouvons les renseigner à ce sujet.

La principale relation entre la température et l'astronomie est que, en ce qui concerne l'astronomie conventionnelle, nous sommes assujettis au temps qu'il fera. Nous ne pouvons travailler à moins qu'il ne fasse beau. Autrement, il n'y a aucune relation.

M. AIKEN: Dois-je comprendre que la nature de votre travail n'a pas changé essentiellement depuis l'invention des satellites artificiels?

M. BEALS: Non, pas essentiellement. Le travail que nous accomplissons déjà en étudiant les météorites et leur vélocité dans la haute atmosphère est le même en principe, et les instruments dont on se sert sont semblables. Nous contribuons à l'étude à l'échelle mondiale des satellites, mais ceci n'a pas changé considérablement le caractère général de nos opérations.

M. AIKEN: La nouvelle station astronomique par radio est un perfectionnement qui s'est développé graduellement au cours des années?

M. BEALS: Oui, ce n'est pas en soi un nouveau perfectionnement dans le monde, mais en ce qui nous concerne il s'agit des trois dernières années.

M. AIKEN: J'ai lu dans certaines publications des articles critiquant le fait que les observatoires n'étaient pas assez accessibles au grand public. Il y avait entre autres un commentaire qui se rapportait particulièrement à l'observatoire de Toronto ou des environs. Aimeriez-vous donner vos commentaires sur les observatoires qui sont sous votre juridiction?

M. BEALS: Il m'est agréable de le faire. Depuis plusieurs années, nous avons tenu des séances hebdomadaires pour le public, le samedi soir. Nous avions coutume d'en avoir toute l'année, mais il y avait si peu de monde pendant les mois d'hiver que nous ne les tenons maintenant que le printemps, l'été et l'automne.

A l'observatoire de Victoria, en Colombie-Britannique, et c'est la même chose en Ontario, nous recevons plus de 24,000 visiteurs par année. L'observatoire de Toronto appartient à l'Université de Toronto et il n'est pas à nous; on y suit cependant la même ligne de conduite générale que nous.

M. AIKEN: Vous limitez la plupart du temps les visites aux soirées, n'est-ce pas? Est-ce que c'est le meilleur temps pour les visiteurs?

M. BEALS: C'est le seul temps où ils peuvent regarder dans le télescope. Nous avons plusieurs visiteurs le jour, mais nous ne pouvons leur consacrer beaucoup de notre temps.

M. AIKEN: Est-ce que votre section a quelque chose à voir au repérage des satellites?

M. BEALS: Oui. Depuis le début nous avons repéré les satellites par les méthodes photographiques et nous suivons de près le dernier satellite russe; nous recevons actuellement des données de la part des Russes et nous leur transmettons directement les positions et les heures où les satellites sont repérés.

M. AIKEN: Y a-t-il un échange assez libre de renseignements avec les Russes en ce qui concerne les endroits où leur satellite peut être repéré?

M. BEALS: Oui, ils sont très coopératifs.

M. AIKEN: Il y a une autre question que j'aimerais vous poser. Pourriez-vous nous dire la signification des tests de gravité, par exemple, sur la côte de la Colombie-Britannique? Quelle serait pour la science la valeur particulière de ces tests?

M. BEALS: Il y a deux avantages. Le premier but est de recueillir une vaste série de levés qui ont été tracés par les compagnies de pétrole et dont chacun est indépendant. Les compagnies ne sont pas libres de se renseigner mutuellement sur leurs levés de gravité mais elles nous communiquent quelques renseignements que nous pouvons utiliser dans la préparation de nos cartes de gravité.

Ces cartes nous sont précieuses dans l'étude des problèmes de la géologie et de la géophysique. Dans cette région-ci (*la montrant sur la carte*) il y a ce que nous appelons une anomalie de gravité; une structure qui pourrait être importante pour le géologue. L'an prochain, nous enverrons un groupe de géologue dans cette région de l'Ouest du pays.

M. AIKEN: Merci beaucoup, monsieur Beals.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que les Russes vous avisent chaque fois qu'ils doivent lancer un satellite?

M. BEALS: C'est là une question très intéressante. Ils ont annoncé leur premier satellite avant son lancement et la nouvelle est parue dans plusieurs

journaux. Juste avant son lancement, il y a eu une réunion d'hommes de science russes et américains experts en satellites, à Washington, et les Russes ont appris à leurs collègues américains qu'ils lanceraient dans quelque jours un satellite dans l'espace. Malheureusement, personne ne les a crus ou ne les a pris au sérieux. Ce fut l'un des plus grands chocs que ces messieurs aient jamais reçus, mais ce fut comme les Russes l'avaient annoncé.

Je ne crois pas qu'ils aient annoncé d'avance le lancement du gros satellite qui évolue maintenant dans l'espace.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Voici une autre question qui intéresse beaucoup le Comité, particulièrement depuis le lancement des satellites. Pourriez-vous donner au Comité une idée quelconque de la position du Canada comparativement aux États-Unis en ce qui concerne la recherche et les hommes de science? Je veux dire par rapport à l'habileté de ces derniers et à l'augmentation de leur nombre, le vaste accroissement de leur nombre comparativement aux États-Unis et à tout le monde libre.

M. BEALS: Vous voulez dire l'ensemble des hommes de science?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. BEALS: Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question directement, mais le nombre d'hommes de science par unité de population au Canada est probablement moindre qu'aux États-Unis, bien qu'il soit comparable. Je ne crois pas que nous soyons un pays extrêmement avancé au point de vue scientifique, mais nous ne tirons pas de l'arrière, non plus. Je crois que nous occupons un bon rang dans le monde scientifique.

Le PRÉSIDENT: Comparativement à l'URSS? Je n'ai peut-être pas été assez explicite.

M. BEALS: Il est difficile de préciser ces choses. Ainsi que vous le savez, nous ne recevons pas tellement de statistiques sur le nombre d'hommes de science qui arrivent à graduation, et le reste. Le nombre des titres et la quantité de publications scientifiques édités en URSS se comparent à ce qui se publie à l'extérieur, ce qui indique que la Russie possède une puissante organisation scientifique.

Le PRÉSIDENT: De haut calibre?

M. BEALS: Oui, les meilleures hommes de science russes valent certainement les hommes de science d'ailleurs.

M. PAYNE: Monsieur le président, pour en revenir aux relevés magnétométriques, a-t-on accès aux rapports des compagnies pétrolières ou autres qui font habituellement ce genre de relevés? Est-ce qu'elles se confient à vous?

M. BEALS: Elles ne nous donnent pas leurs rapports complets, mais pour ces relevés pétrolières à gravité, elles nous en donnent la location. Évidemment, elles font aussi beaucoup d'observations, mais cela suffit à nos besoins. Elles se sont montrées très bien disposées envers nos demandes d'informations.

M. MARTIN (*Timmins*): Je constate, d'après la carte, que ces stations semblent être passablement concentrées sur la côte ouest?

M. BEALS: Oui.

M. MARTIN (*Timmins*): Y a-t-il une raison, géographique ou autre, à cela?

M. BEALS: Oui. La région de la côte ouest aux environs de l'île Victoria est agitée par des secousses sismiques et ce groupe de stations (*les montrant sur la carte*) est établi dans un but de triangulation, de façon que nous puissions dire où et quand se produit un tremblement de terre. Nous travaillons à préparer une carte des tremblements de terre qui se produisent sur la côte de façon à pouvoir prédire où les secousses importantes sont le plus susceptibles de se produire. Les petites secousses sont fréquentes. Des tremblements de terre, dont certains ont été assez violents, se produisent occasionnellement

dans la vallée du Saint-Laurent, mais la plupart de nos fortes secousses sismiques récentes se sont produites sur la côte ouest. Les séismes de l'Articque sont beaucoup moins actifs.

M. STEARNS: Est-ce que votre département enregistre et mesure la quantité de retombée radioactive des explosions atomiques? Je me reprends: quel département s'occupe de la quantité de retombée radioactive que peut causer une explosion?

M. BEALS: Je crois que c'est le ministère de la Défense nationale. Nous avons pris une certaine part à cette tâche parce que nous avons des stations situées en certaines régions. Mais nous n'y avons pas travaillé d'une façon importante.

M. DUMAS: Depuis quand votre division poursuit-elle son étude sur la gravité au Canada?

M. BEALS: Je crois que le travail a commencé en 1905. Il se poursuit depuis.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, approuvez-vous les crédits 212 à 215 inclusivement? Y a-t-il des objections?

(Les crédits 212 à 215 inclusivement sont approuvés.)

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous revenir maintenant au crédit 211?

DIRECTION DE LA GÉOGRAPHIE

Budget principal des dépenses

Crédit 211. Direction de la géographie. Administration, fonctionnement et entretien, y compris une subvention de $250 à l'Association canadienne des géographes et une subvention de $3,500 à l'Université de la Colombie-Britannique pour aider aux recherches en géographie étrangère ..... $ 315,728

Le PRÉSIDENT: Vous aimeriez peut-être entendre une brève déclaration de M. Nicholson.

M. N. L. NICHOLSON (directeur, Direction de la géographie): Monsieur le président, messieurs, ainsi que le ministre l'a dit à la première réunion du Comité, notre travail consiste à préparer et à tenir à la disposition du gouvernement des rapports géographiques sur différentes régions du Canada et de l'étranger et à préparer des rapports sur divers aspects de la géographie du Canada pour l'usage de l'administration gouvernementale et de ceux qui sont engagés dans des recherches géophysiques et géographiques.

Notre division, évidemment, est la plus jeune et la plus petite du ministère, de sorte qu'elle n'a encore ni la tradition, ni les programmes bien organisés que possèdent les autres grands services du ministère. Cependant, nous sommes organisés sur une base régionale et nous avons dans notre personnel des géographes qui sont des experts pour le Nord, l'Ouest ou l'Est du Canada, et nous avons un petit groupe qui consacre une partie de son temps à la géographie étrangère.

Naturellement, la section étrangère ne peut pas s'occuper de toutes les parties de l'univers entier. Jusqu'ici nous nous sommes occupés surtout de l'Amérique. Le Canada a des relations avec l'Institut panaméricain d'histoire et de géographie et nous coopérons très étroitement avec cette organisation. Nous avons un homme qui comprend et parle l'espagnol et le portugais et est ainsi en mesure de coopérer efficacement avec ce groupe.

Nous avons aussi, sur une base saisonnière, cherché à faire quelque progrès dans nos études géographiques sur l'Union soviétique, mais ce fut là à peu près toute l'étendue de notre travail sur les pays étrangers. Nous avons la plus importante collection de cartes au Canada et elle couvre le monde entier. Nous avons des sources d'information sur toutes les parties du monde. Elles ne sont peut-être pas constamment à jour, mais nous cherchons à les

tenir à jour. Tous les autres ministères du gouvernement, en particulier le ministère des Affaires extérieures, celui du Commerce et celui de la Défense nationale, se servent de notre collection de cartes. Je ne vois pas très bien ce que je pourrais ajouter pour le moment, messieurs. Peut-être que si vous posiez quelques questions je pourrais vous détailler davantage notre travail.

M. KINDT: Existe-t-il quelque rapport entre votre travail et la Société nationale de géographie du Canada?

M. NICHOLSON: La Société royale canadienne de géographie?

M. KINDT: Oui, et l'organe qu'elle publie?

M. NICHOLSON: La Société royale canadienne de géographie est essentiellement une organisation d'amateurs. Elle s'occupe de recherches; son travail principal consiste à publier un journal. Je suis vice-président du comité de rédaction et je prends part à ses délibérations tous les mois.

J'aimerais dire un mot de nos études sur la glace. Dans le cours de nos recherches nous nous intéressons aux levés en eaux canadiennes, particulièrement sur la date du gel de ces eaux, et nous avons effectué beaucoup de travail sur l'étude de l'étendue et de la nature de la glace dans les eaux canadiennes, en collaboration avec le Conseil national de recherches, l'ARC et le Conseil des recherches pour la Défense. Le fait est qu'une bonne partie de notre travail depuis quelques années a porté sur ce point, particulièrement dans le golfe Saint-Laurent où nous cherchons à déterminer si la navigation peut être étendue à la côte nord et ainsi aider à l'exploitation des ressources de cette partie du Canada.

M. AIKEN: Je crois savoir que des recherches sur l'étendue des marées se poursuivent dans la partie septentrionale du Canada. Ce travail tombe-t-il sous votre juridiction?

M. NICHOLSON: Ce travail est fait par le service hydrographique de la Direction des levés et de la cartographie mais nous avons collaboré avec ce service parce que nous avons envoyé dans le nord quelques expéditions qui ont installé des appareils de mesure des mariées. Nous recevons souvent de nos expéditions des renseignements que nous savons être utiles à ce service et nous lui en faisons part.

M. AIKEN: Seriez-vous en mesure de renseigner le Comité sur ces mesures des marées; quels résultats donnent-elles et quels renseignements en obtenez-vous?

M. NICHOLSON: Je ne crois pas devoir répondre à cette question.

M. van STEENBURGH: M. Miller n'est pas ici pour répondre à cette question, mais en bref je puis vous dire que nous avons des postes de mesure des marées sur les côtes et dans les eaux intérieures qui nous fournissent un rapport détaillé du niveau des marées. Nous avons récemment étendu ces postes jusque dans le nord et nous avons maintenant deux postes de mesure des marées dans l'Articque, l'un à Brevoort et l'autre à Resolute. Nous devons admettre que nos renseignements sur les marées dans la partie septentrionale du Canada sont encore très fragmentaires. Depuis plusieurs années le comité de l'Année internationale de géophysique et d'autres sociétés scientifiques internationales, ainsi que certains groupes de recherches au Canada, nous pressent d'établir de nouveaux postes de mesure des marées dans le Nord. J'aimerais aussi souligner que plusieurs des postes de mesure des marées de nos eaux intérieures et le long de notre côte datent de plusieurs décennies. Leur façon de prendre les levés et de faire leurs rapports n'est pas moderne, et leur matériel est désuet. Nous songeons actuellement à un programme de modernisation de ces postes de mesure des marées, ce qui nous permettrait de fournir plus d'informations précises, et plus rapidement, aux ports et à ceux qui sont

intéressés. Je puis encore ajouter que nos renseignements sur les marées sont incomplets même dans les parties populeuses du Canada. Nous songeons à la possibilité d'étendre ce système de mesure des marées.

M. AIKEN: Ma question visait principalement à savoir si ces renseignements peuvent aider les géographes à localiser les masses terrestres qui peuvent se trouver sous la glace dans les régions septentrionales.

M. NICHOLSON: Je crois que c'est en partie le but du projet de recherches sur le plateau continental. Nous collaborerons à ce projet.

M. BALDWIN: Votre division a-t-elle ce qu'il faut pour recueillir et compiler des renseignements sur les parties du nord qui pourraient être colonisées et mieux adaptées à la vie?

M. NICHOLSON: Oui, c'est l'un des buts de nos recherches. On s'est rendu compte qu'il nous fallait recueillir de nombreux renseignements de plusieurs sources sur les régions du Nord. Les géographes compilent ces renseignements et préparent des levés régionaux. Nous avons de temps à autres travaillé avec le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales dans la réalisation de ces levés, qui exposent de quelle façon telle région pourrait être développée. Nous nous tenons aussi en contact avec les provinces.

Le PRÉSIDENT: Approuvons-nous le crédit 211?

M. DUMAS: Avant de l'approuver, j'aimerais à poser une question au ministre. A la page 24 de sa déclaration le ministre a dit que l'édition anglaise serait prête à la fin de l'année et que le travail est en cours sur l'édition française.

M. COMTOIS: L'édition anglaise est déjà prête pour publication.

M. DUMAS: Est-elle préparée?

M. COMTOIS: Elle est à l'impression.

M. DUMAS: Mais sera-t-elle disponible à la fin de l'année?

M. COMTOIS: Oui.

M. DUMAS: Vous dites que la préparation de l'édition française est en cours; le ministre pourrait-il nous dire à quelle date cette édition française sera disponible au public?

M. COMTOIS: Cela dépendra de l'Imprimeur de la Reine.

M. DUMAS: Pourrions-nous avoir une date approximative?

M. COMTOIS: Peut-être dans moins d'un an après que l'édition anglaise sera prête à être distribuée.

M. DUMAS: Pourrions-nous avoir une idée du prix qui sera demandé au public pour cet atlas?

M. COMTOIS: Nous ne pourrons pas raisonnablement le vendre à moins de $25 l'exemplaire.

Le PRÉSIDENT: Lui demanderez-vous s'il sera distribué aux membres du Comité?

M. DUMAS: Peut-être plus tard.

M. COMTOIS: On peut en obtenir des feuillets séparés sur demande, mais l'atlas complet coûtera $25. Je présume que tous les membres de la Chambre et les sénateurs en recevront un exemplaire.

M. DUMAS: Je ne m'inquiète pas trop de cela, mais je crois que le prix de $25 est raisonnable.

M. COMTOIS: Il coûte beaucoup plus que cela.

M. DUMAS: C'est un atlas très complet.

M. COMTOIS: Nous n'aurons pas de concurrents à ce prix-là.

M. DUMAS: Il sera très bien accueilli.

M. STEARNS: Quand pourrons-nous obtenir des exemplaires de ces cartes électorales que nous avons vues ce matin?

M. COMTOIS: Pour la première fois nous aurons une édition française de l'atlas.

M. STEARNS: Je m'informais de ces cartes des districts électoraux que vous nous avez montrés ce matin. En a-t-on assez pour que nous puissions en obtenir des exemplaires?

M. BOYER: Ces cartes ont été imprimées de toute urgence pour les membres du Comité. Ce ne sont que des épreuves. Les cartes seront prêtes bientôt.

M. DUMAS: Depuis combien de temps le ministère travaille-t-il à cet atlas?

M. BOYER: Nous y travaillons conjointement avec d'autres ministères du gouvernement depuis au moins six ou sept ans. On a établi d'abord un comité interministériel représentant tous les ministères qui pouvaient contribuer à cet atlas. Des sous-comités furent aussi établis pour déterminer les matières que devrait contenir l'atlas, et le choix définitif fut fait par un autre comité.

Après cela, un comité de direction a entrepris de compiler les renseignements et de les remettre à notre Direction des levés et de la cartographie où les feuillets sont imprimés. Il a fallu beaucoup de temps parce que cet atlas est assez différent de celui qui fut publié en 1915.

(Le crédit 211 est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Avant que nous passions au crédit suivant,—ce matin monsieur Dumas a demandé à monsieur Boyer des renseignements sur le nombre d'expéditions géologiques qui ont été faites depuis 1950. Nous avons obtenu le renseignement et nous allons le déposer immédiatement.

Nombre d'expéditions de levés géologiques depuis 1950:

Année	Nombre des expéditions
1950	89
1951	88
1952	78
1953	79
1954	87
1955	70
1956	71
1957	69
1958	77
Moyenne:	78 2/3

Les grandes expéditions dispendieuses étant comptées de la même façon que les petites expéditions plus brèves et moins coûteuses, les chiffres ci-dessus ne donnent pas un tableau très représentatif de l'effort annuel des expéditions ou des progrès accomplis dans la cartographie du Canada. On aura une meilleure idée de cet effort et des progrès accomplis en se rappelant que, dans les 110 années précédant 1952, on a cartographié un peu plus d'un million de milles carrés; tandis que depuis 1952, sept grandes opérations, appuyées par des hélicoptères, ont cartographié à elles seules près d'un demi-million de milles carrés. De plus, la cartographie par les moyens usuels a été poursuivie à peu près au même rythme que pendant les années qui ont immédiatement précédé. Ainsi,

bien que le nombre des expéditions faites au cours des dernières années soit inférieur à celui de 1950, il y a eu cependant une augmentation appréciable, depuis 1952, de l'effort annuel des expéditions et une accélération très sensible du rythme de la cartographie.

Le PRÉSIDENT: Je me demandais si le ministère a quelque chose à voir avec la possibilité d'utiliser des brise-glaces atomiques dans le Nord. Coopérez-vous avec d'autres ministères à ce sujet?

M. BOYER: Non. Si nous y contribuons, ce n'est qu'en ce qui regarde les aspects métallurgiques du groupe moteur lui-même, et non en ce qui touche le principe général du programme.

Budget principal des dépenses—

Crédit 216. Achat de photographies aériennes et dépenses du comité interministériel des levés topographiques aériens, y compris le matériel acheté par ce dernier $1,900,000

M. DUMAS: Le ministère accomplit-il lui-même un vaste levé photographique, ou fait-il faire le travail par contrat?

M. BOYER: Toute la photographie aérienne que fait faire le gouvernement fédéral est adjugée par contrat à l'industrie privée. Il y a quelques années l'ARC en faisait une partie, mais comme les programmes aériens ont changé et qu'il est devenu plus difficile d'obtenir les services d'unités de l'ARC pour faire ce genre de travail, nous nous sommes tournés vers les secteurs privés de l'économie. C'est ainsi que depuis quatre ou cinq ans tout le travail est adjugé par contrat à l'industrie privée.

M. DUMAS: Quelles parties du pays touchent les contrats actuels? Je veux dire quelles parties sont touchées pour l'année 1958? Est-ce surtout dans le Nord?

M. BOYER: Nous avons avec nous M. West, qui est secrétaire du comité interministériel des levés aériens. Il pourra vous dire quelles parties du pays touchent les contrats de cette année.

M. H. A. S. WEST (*secrétaire du Comité interministériel des levés aériens*): Nos principaux contrats concernent l'archipel. Ce sont des contrats de six ans avec trois principales firmes, *Spartan Air Services Limited,* Ottawa, *Photographic Survey Corporation,* Toronto, et *Aero Surveys, Limited,* Vancouver. Le reste du contrat à terminer cette année consiste surtout à finir le travail sur le territoire continental. Il y a encore un peu de travail à faire dans les territoires de l'est et du centre et dans le nord du Québec. Le reste est à faire dans les Prairies en relation avec l'agriculture et l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et dans certaines parties éparses du pays pour la revision de cartes et certains buts spécifiques tels que travaux publics, lieux historiques, et ainsi de suite. Une bonne partie de ce travail est pour des relevés forestiers.

M. KINDT: Les levés topographiques forestiers tombent-ils sous la juridiction de votre section?

M. WEST: Non.

M. PAYNE: Y a-t-il une relation entre votre département et la Direction des forêts du ministère du Nord canadien et des ressources nationales?

M. WEST: Oui. Nous recevons des demandes directes de sa part.

M. PAYNE: Si vous couvrez une section déterminée pour deux fins différentes, il est possible de combiner le contrat à cet effet?

M. WEST: Oui.

M. PAYNE: Et c'est ce qui est fait?

M. BOYER: Je pourrais ajouter que le comité interministériel des levés aériens représente les intérêts de tous les ministères. Le budget de notre département prévoit les deniers nécessaires à toute la photographie aérienne requise par tous les ministères du gouvernement fédéral. A un certain moment dans l'année nous demandons à tous les ministères de nous préciser leurs besoins en photographie aérienne, que ce soit pour des levés forestiers ou autres. Puis le comité se réunit pour déterminer ce qu'il en coûtera pour satisfaire à ces besoins suivant notre programme de l'année suivante. Nous comparons ces besoins avec ceux de l'année précédente et nous établissons un ordre de priorité. Nous avons dépensé en moyenne 1 million et demi de dollars par année en photographie aérienne depuis les quelques dernières années.

M. PAYNE: Votre budget comprend le prix de la photographie aérienne requise par les autres ministères?

M. BOYER: Oui. Si la Direction des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales désire un relevé à basse altitude aux fins d'évaluer telle région boisée, ou en vue d'un inventaire de quelque sorte, elle demandera à notre comité d'entreprendre le travail et de lui fournir les photographies aériennes.

M. BALDWIN: Quelle est la relation entre les facilités dont vous disposez pour exécuter ce travail et les requêtes qui vous sont présentées? En d'autres mots, avez-vous beaucoup plus de travail que vous n'avez de facilités pour l'accomplir?

M. BOYER: Une certaine partie du travail est confiée à certaines firmes spécialisées dans ce domaine. Nous tâchons de ne pas en avoir trop une année, et trop peu l'année suivante. Sinon, les firmes en questions devraient probablement acheter d'autre matériel et agrandir leur organisation une année afin de pouvoir absorber un programme chargé, puis avoir très peu de travail à faire l'année suivante si le programme est peu considérable. Alors nous cherchons à tenir le travail à une moyenne. Nous ne refusons les requêtes d'aucun ministère, mais nous étudions les besoins de chacun afin d'établir des priorités.

M. KINDT: Les levés topographiques complétés deviennent-ils la propriété de la compagnie privée qui les a faits?

M. BOYER: Les compagnies nous fournissent les films et nous remettent les négatifs de toutes les photos prises, et ces négatifs deviennent la propriété du gouvernement fédéral.

M. WEST: Les compagnies nous fournissent autant de tirages que nous le désirons. Il doit y en avoir au moins deux.

M. KORCHINSKI: Est-ce que l'on s'efforce de voir, en coopération avec les gouvernements provinciaux, à ce qu'il n'y ait pas double emploi dans ce travail?

Il y a eu des cas où des gouvernements provinciaux ont trouvé nécessaire d'évaluer des terres, par exemple. Peut-être que le gouvernement fédéral a déjà exécuté une partie du travail sur ces terres.

Existe-t-il une mesure de coopération entre les provinces et le gouvernement fédéral pour leur donner ces renseignements, ou doivent-elles répéter le travail?

M. BOYER: Si une province désire la photographie à basse altitude d'une certaine région, et si le gouvernement fédéral n'a pas besoin de telle photographie, nous laisserons la province faire ses arrangements en conséquence avec les compagnies intéressées et payer le travail.

Mais si la demande qui nous est présentée fera plus que servir les buts souhaités par la province en question, nous accepterons d'assumer le contrat pour ce travail.

M. GUNDLOCK: Ces levés topographiques ne comportent-ils que de la simple photographie, ou les photographies sont-elles interprétées? En d'autres mots, ces photographies pourraient-elles, par exemple, montrer des gîtes de gravier ou certains autres aspects importants du territoire photographié?

M. BOYER: En général, ce que nous achetons ce ne sont que les photographies.

M. GUNDLOCK: Dans le but d'en tirer certains renseignements?

M. BOYER: S'il s'agit de photographier une région du Nord du Canada, nous obtiendrons des photographies prises, disons, à 35,000 pieds. Ces photographies à haute altitude couvriront un territoire beaucoup plus considérable et nous ferons ainsi une économie, parce qu'il faudra beaucoup moins de clichés pour photographier la région qu'il n'en faudrait si les photos étaient prises à basse altitude.

M. GUNDLOCK: Il n'existe pas d'autres comparaisons pour ces chiffres, du point de vue technique?

M. BOYER: Il y en a, mais pas à l'égard des négociations avec les compagnies. Dès que les photographies sont prêtes, plusieurs gouvernements du Canada s'en servent dans différentes intentions. Par exemple, la Commission géologique du Canada s'en sert pour préparer ses opérations par voie des airs, ainsi que vous l'a expliqué M. Harrison; ou les photos peuvent servir à étudier des points particuliers d'une nature géologique.

En ce qui concerne le Nord du Canada, particulièrement, les photographies servent à ce que l'on appelle l'interprétation, en ce qu'elles permettent l'étude des aspects physiques du pays. Les photographies aériennes sont étudiées et les aspects physiques qui y apparaissent sont reliés aux observations terrestres.

En vertu de nos contrats les compagnies n'ont qu'à nous fournir les photographies, non des mosaïques ou autres aspects d'interprétation.

M. WEST: Une fois que nous avons obtenu les photographies, nous devenons les dépositaires des négatifs, et de tous les exemplaires que nous avons, mais nous pouvons commander d'autres tirages de ces négatifs par l'entremise de la Bibliothèque nationale d'aérophotographie.

M. KINDT: Tout ce travail doit-il être fait durant juillet et août?

M. WEST: Dans les régions méridionales nous pouvons obtenir des photographies à partir de mars et jusqu'en novembre, mais dans les régions du Nord, le travail se fait presque entièrement en juillet et en août.

M. STEARNS: Si un photographe aérien entreprenait le relevé d'une certaine étendue de terrain pour le compte d'une compagnie de papier, une fois son relevé terminé vous offrirait-il des exemplaires de son travail pour votre bibliothèque? Est-ce là la coutume?

M. WEST: On nous pressent généralement pour savoir si nous y sommes intéressés.

M. STEARNS: Et si vous avez fait le travail les premiers, on s'en enquerra sans doute?

M. WEST: Lorsque des compagnies ont à faire un travail dans une région qui a déjà été couverte, elles peuvent acheter de nous des exemplaires de nos photographies, tout comme n'importe qui.

M. STEARNS: Et je suppose que l'inverse se fait aussi. Vous offrent-elles de vous vendre des photos pour votre bibliothèque?

M. WEST: Oui.

M. DUMAS: Il peut fort bien arriver qu'une compagnie forestière ait fait photographier un territoire qui l'a déjà été par votre ministère quelques années auparavant, mais à l'égard duquel vos photographies ne sont plus à date? De la sorte, si l'on veut avoir des photographies à jour, il faut effectuer des levés fréquemment?

M. WEST: C'est exact.

M. DUMAS: Sauf pour les îles de l'Arctique, la plus grande partie du territoire continental du pays a été couvert par la photographie aérienne à l'exception de l'extrémité nord de l'Ungava, et peut-être cetraines parties des Territoires du Nord-Ouest?

M. WEST: Oui.

M. DUMAS: Je crois que le ministère a fait du très bon travail. On peut s'adresser à votre service,—je l'ai déjà fait souvent,—et obtenir des exemplaires de photos de votre bibliothèque en quelques jours.

Il est très utile pour la prospection, et spécialement pour l'inventaire forestier, que ces photographies aient été prises récemment. Et pour les opérations minières, c'est une partie pratiquement indispensable du travail qui doit être fait.

Je désire féliciter le ministère pour le très bon travail qu'il a exécuté dans le passé.

M. BOYER: J'aurais dû préciser dans mes remarques précédentes que ces photographies aériennes servent principalement de base à la cartographie topographique du Canada.

Ces photographies servent en outre à d'autres usages, comme je l'ai expliqué, mais je dois souligner que leur fonction première est de servir à la cartographie topographique.

M. KINDT: Ces cartes sont-elles pour la plupart assemblées ici à Ottawa? Je veux parler du travail du photographe aérien; est-il surtout centralisé à Ottawa?

M. BOYER: L'établissement de points de contrôle par les expéditions précède la compilation et l'interprétation de ces photographies à Ottawa.

M. AIKEN: J'aurais une autre question. Au bout de quelle période de temps voyez-vous la nécessité d'obtenir un nouveau levé topographique aérien? Je pense, par exemple, à un territoire qui aurait été photographié il y a 25 ans. Serait-il ncessaire de le photographier de nouveau à une date ultérieure?

M. WEST: Je pourrais dire que les photographies prises probablement au nord de la ligne des arbres seront encore bonnes pour de nombreuses années. Mais les endroits tels que la péninsule de Niagara, ou ceux où se poursuivent des entreprises de mise en valeur, devront être photographiés de nouveau dans peut-être cinq ou dix ans. De même, il faudra aussi prendre de nouvelles photographies dans le cas de tout changement qui peut modifier la surface de la terre, comme les incendies forestiers ou les opérations pétrolières. Le fait est, par exemple, que les photographies prises le long de la ligne D.E.W. et qui sont les plus récentes de nos photographies, sont déjà démodées.

M. AIKEN: Ce qui décide, c'est le fait qu'il y a eu des changements physiques dans l'aspect des levés?

M. WEST: Oui.

M. KORCHINSKI: Combien d'années se sont écoulées jusqu'ici avant que de nouvelles photographies soient prises?

M. WEST: Depuis 1923.

M. KORCHINSKI: C'était la première année. Il n'y a pas eu de changement depuis cette date?

M. WEST: Je m'excuse, je ne vous avais pas compris. J'ai cru que vous me demandiez à quelle date la photographie avait débuté.

M. KORCHINSKI: Je vous demandais avec quelle fréquence vous photographiez de nouveau les régions qui ont connu des développements. Ainsi, supposons que vous ayez pris des photographies en 1950, en avez-vous pris des plus récentes depuis, là où des développements se sont produits?

M. BOYER: En réponse à cette question, monsieur le président, je pourrais dire que nous n'avons encore adopté aucune formule systématique pour reprendre la photographie du Canada. Nous sommes si occupés, dans notre service des levés et de la cartographie, à produire des cartes des régions non encore cartographiées du Canada que nous n'avons pas encore donné toute l'attention désirée à la revision des cartes existantes des régions plus populeuses, pour y apporter les corrections montrant les nouveaux aspects créés par la main de l'homme. Il deviendra nécessaire de photographier de nouveau la plupart des régions méridionales du Canada dans les prochaines années. Ceci se fera en relation avec le programme de revision des cartes que nous entreprendrons.

M. KORCHINSKI: J'ai posé cette question parce que j'ai vu certaines de ces photographies et qu'elles ont été d'une aide considérable dans l'évaluation des terres, domaine qui m'est familier. Je crois que c'est en 1949 que fut prise la dernière photographie aérienne de la région particulière dont je parle, et nous avons découvert que par suite des changements physiques qui s'étaient produits, ces cartes étaient démodées en certains cas. Bien qu'elles nous aient aidé, nous avons pensé généralement qu'il aurait été plus profitable d'avoir des photographies plus récentes.

M. BOYER: Je voudrais dire, monsieur le président, en réponse à ceci, que dès que sont soumises à notre attention de telles demandes sur la nécessité de nouvelles photographies, nous en tenons compte dans notre programme de l'année suivante ou des années à venir; mais il n'existe dans le moment aucun plan systématique pour la reprise des photographies après un certain nombre d'années.

M. DUMAS: Est-il exact, monsieur Boyer, que certaines régions du pays ont été photographiées de nouveau par votre section?

M. BOYER: Je pourrais dire que chaque année, suivant notre programme, nous reprenons des photographies de certaines régions qui ont déjà été photographiées.

M. DUMAS: Monsieur West, quel est le coût total prévu de ce contrat de six ans pour les îles de l'Arctique?

M. WEST: Six millions de dollars.

M. DUMAS: Et ces contrats ont été demandés par soumissions?

M. WEST: Oui.

M. KINDT: La photographie aérienne et le matériel de photographie aérienne peuvent-ils devenir démodés, comme les autres sortes de matériel? Je me demande si le ministère a adopté le procédé moderne de la photographie multiple qui semble être appliqué de l'autre côté de la frontière. Je l'ai vu là-bas, mais pas ici. Je me demandais si vous aviez le bénéfice et l'usage de ce procédé à photographies multiples.

M. WEST: Vous voulez parler de la camera à multi-objectifs?

M. KINDT: Oui, au lieu de prendre une seule photo on peut prendre une photo coordonnée et peut-être une demi-douzaine de photos, d'un seul coup, et couvrant une plus vaste étendue.

M. WEST: Le procédé a été mis à l'essai mais n'a pas été jugé satisfaisant, à cause des variations du grain dans le tirage des photos. Il est pratiquement impossible d'éliminer les lignes joignant les diverses photos.

M. KINDT: Le procédé exige aussi une altitude trop élevée.

M. WEST: Peut-être.

M. KINDT: Et des téléobjectifs?

M. WEST: Oui.

M. GUNDLOCK: Je me demande encore s'il ne pourrait pas y avoir une relation entre cette photographie aérienne et notre programme d'exploration ou le désir d'obtenir des levés d'exploration. Par exemple, si je suis bien informé, la photographie aérienne peut révéler l'existence de gîtes de gravier. Et comme je l'ai déjà mentionné, les gîtes de gravier sont, en certaines parties de notre pays, aussi précieux qu'une mine d'or, ou même plus. Cela peut paraître étrange à quelques-uns d'entre vous. Cependant, j'ai déjà eu l'expérience de la chose. On a déjà découvert des gisements de charbon par la photographie aérienne, et je me demandais s'il ne pourrait pas y avoir un arrangement,—ou se fait-il déjà quelque travail dans ce sens?

M. BOYER: Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question du député, monsieur le président, mais nos expéditions géologiques ont pour mission de rechercher les veines de charbon ou les gîtes de gravier et tout ce qui peut être économiquement avantageux. Notre Direction de la géographie fait aussi l'étude de certaines régions du Canada au moyen des photographies aériennes; ces photos montrent le gravier et le sable qui prennent généralement l'apparence de cicatrices, traces physiques laissées par la disparition des glaciers. La Commission géologique du Canada, dans certaines régions telles que le Fraser inférieur, effectue des levés géologiques, non seulement des formations rocheuses, mais aussi des gîtes superficiels qui peuvent être d'intérêt économique: la glaise, le gravier, l'eau souterraine, ou toute autre ressource qui peut être d'une valeur commerciale.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions, messieurs?

M. DUMAS: Monsieur le président, je me demande si je pourrais revenir au crédit 203, avec votre permission et la permission du Comité. J'aimerais que le ministre, s'il était disposé à y songer, augmente la subvention à l'Institut canadien d'arpentage. Je crois que le ministère a été généreux dans le passé, mais cet institut progresse continuellement et compte des membres dans toutes les parties du pays; toutes les provinces y sont représentées. Il fait un travail immense, et je tiens à signaler la chose au ministre. Je ne lui demande pas une réponse immédiate, mais j'aimerais que le ministre songe à augmenter la subvention à l'Institut canadien d'arpentage.

M. COMTOIS: C'est mon intention de faire tout ce qui est possible pour augmenter la subvention et l'aide. Nous y verrons lorsque nous préparerons notre budget de 1959-1960 et je ferai mon possible pour obtenir une décision favorable du gouvernement.

M. DUMAS: Mais si vous demandez cela maintenant, vous êtes sûr de l'avoir?

M. COMTOIS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, êtes-vous prêts? Voulez-vous approuver le crédit 216?

(Le crédit est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Ceci termine l'étude de tous les crédits sauf les 217 et 218, et des avis ont déjà été distribués aux membres les invitant aux séances de lundi à 3 heures et demie de l'après-midi et à 8 heures et, comme nous en avons convenu ce matin, nous aurons mardi, trois séances s'il le faut. Les quatre témoins ont confirmé leur arrivée par télégramme et je prévois qu'ils seront ici.

M. MARTEL: Monsieur le président, certains d'entre nous font aussi partie du Comité de la banque et du commerce qui siégera en même temps lundi, à 3 heures et demie, immédiatement après la période consacrée aux questions, et dans la soirée de 8 heures à 10 heures.

M. DUMAS: Ce point a été soulevé ce matin, et monsieur Martel a raison quand il dit que le comité en question siégera en même temps; mais ces témoins viennent de loin et je crois que nous pourrons nous arranger. En ce qui me concerne, je devrai peut-être m'absenter pour me rendre au Comité de la banque et du commerce. C'est ce qui arrive lorsque le temps manque et que nous faisons partie de plusieurs comités. Il arrive que je fais partie du Comité de la banque et du commerce, mais je verrai à être ici à 3 heures et demie et je pourrai peut-être demeurer une heure. Monsieur Martel pourra peut-être faire la même chose.

M. MARTEL: Mardi, siégeons-nous le matin comme d'habitude?

Le PRÉSIDENT: Oui, à 9 heures mardi matin. Il a été décidé ce matin que nous aurions trois séances mardi, si nécessaire, parce que les témoins viennent de très loin, et que nous ne voulons pas les garder ici une journée de plus qu'il ne faut.

M. KINDT: Un député, monsieur McFarlane, m'a demandé s'il pourrait obtenir le privilège d'assister à cette séance lundi, comme auditeur.

Le PRÉSIDENT: Oh, oui, tous les députés ont le droit d'assister à toutes les séances des comités. Ils n'ont pas le droit de poser des questions, mais ils peuvent toujours les faire poser par un membre qui fait partie du Comité. Tous les députés sont les bienvenus à nos séances.

M. DUMAS: Monsieur le président, avant que nous ajournions et avec votre permission, je voudrais dire ceci: tout d'abord, je voudrais remercier le ministre de nous avoir donné une déclaration aussi élaborée et aussi claire, et je crois que le ministre ne s'opposera pas à cela; et, au nom du Comité, je voudrais transmettre spécialement aux fonctionnaires de son ministère, au sous-ministre et aux directeurs, directeurs adjoints et agents techniques, nos remerciements sincères pour la coopération qu'ils ont montrée. De nouveau, je désire dire que nous avons été certainement impressionnés par le travail qu'ils accomplissent.

Qu'ils ne soient pas désappointés parce que nous ne les retenons pas plus longtemps ici. Je sais qu'ils auraient aimé que nous les gardions plus longtemps. Cependant, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons plusieurs comités cette année; mais l'an prochain nous nous efforcerons, messieurs, de vous garder non seulement pour deux jours, mais bien pour trois ou quatre jours. Je suis sérieux quand je dis cela, parce que je suis certain que les fonctionnaires du ministère aimeraient que nous les interrogions sur leur travail autant que nous pouvons les interroger, et ceci aiderait peut-être à faire augmenter les crédits de leur ministère, ce qui leur permettrait d'effectuer encore plus de travail et peut-être d'augmenter leur personnel. En tout cas, au nom des membres du Comité, je désire les remercier très sincèrement.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Dumas. Je crois que vous avez exprimé l'opinion de tous les membres du Comité. Nous avons été très heureux d'être saisis des crédits de ce ministère et du ministère du Nord canadien. A mon sens, ce sont là les deux plus intéressants ministères à observer et à étudier, et je crois que vous avez frappé juste quand vous avez dit avoir apprécié le travail du ministère et le calibre des hommes qui sont à son service. Ils m'ont certainement impressionné, comme je suis assuré qu'ils ont impressionné tous les membres du Comité et, monsieur le ministre, je désire vous féliciter.

M. AIKEN: Monsieur le président, peut-être aurons-nous l'an prochain des questions plus précises à poser que cette année.

Le PRÉSIDENT: Je n'en douterais pas.

M. COMTOIS: Avant d'ajourner, monsieur le président et messieurs, je suis heureux de vous dire que ces rencontres ont été très utiles. Je vous remercie tous de votre coopération et je ne veux pas quitter cette salle sans dire combien je suis reconnaissant aux membres de mon personnel. Ils ont tous été très utiles. J'apprécie leur collaboration. Ils savent qu'ils ont un nouveau ministre à la tête du ministère et ils font de leur mieux pour m'aider. Je veux les en remercier, et je désire que ce soit inscrit au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

La séance est ajournée à lundi à 3 heures et demie, messieurs.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

CANADA
DEC 23 1958
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 16

SÉANCE DU LUNDI 21 JUILLET 1958

Prévisions de dépenses de l'Office fédéral du charbon pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'hon. Paul Comtois, ministre; MM. J. Convey, directeur, Direction des mines, et A. Ignatieff, chef de la Division des combustibles, tous du ministère des Mines et des Relevés techniques; MM. W. E. Uren, président, et C. L. O'Brian, adjoint du président, de l'Office fédéral du charbon; MM. Edward Boyd, président et William Ure, secrétaire-trésorier, du District 18 des Mineurs unis d'Amérique; Thomas Mackie, secrétaire de la succursale Midlandvale nº 172 des Mineurs unis d'Amérique, et Frank Aboussafy, président de la Commission d'organisation industrielle du Pas du Nid-de-Corbeau.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958
60949-5—1

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. Murphy,

Vice-président: M. Erik Nielsen,

et MM.

Aiken
Baldwin
Baskin
Bigg
Cadieu
Coates
Doucett
Drouin
Dumas
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Kindt
Korchinski
Latour
Leduc
MacRae
Martel
Martin (*Timmins*)
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*)
Payne
Pugh
Roberge
Richard (*Saint-Maurice-Laflèche*)
Robichaud
Stearns
Villeneuve
Wooliams—35

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 21 juillet 1958
(18)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 3 heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Bigg, Coates, Doucett, Drouin, Dumas, Gundlock, Kindt, Korchinski, Latour, Martel, Mitchell, Murphy, Nielsen, Payne, Roberge, Stearns et Wooliams. (17)

Aussi présents, de l'Office fédéral du charbon: MM. W. E. Uren, président; C. L. O'Brian, adjoint du président et D. A. Edgar, agent de finance; *du ministère des Mines et des Relevés techniques*: l'honorable Paul Comtois, ministre, M. J. Convey, directeur, Direction des mines, et M. A. Ignatieff, chef de la Division des combustibles à la Direction des mines; *et les témoins suivants, représentants de l'industrie charbonnière de l'Alberta*: MM. Edward Boyd, de Calgary, président, et William Ure, de Calgary, secrétaire-trésorier, du District 18 des Mineurs unis d'Amérique; Henry Sherwood, de Canmore (Alberta), secrétaire de la succursale 7297 des Mineurs unis d'Amérique; Thomas Mackie, de Drumheller (Alberta), secrétaire de la succursale 172 des Mineurs unis d'Amérique, et Frank Aboussafy, de Coleman (Alberta), président de la Commission d'organisation industrielle du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le Comité passe à l'examen des crédits de l'Office fédéral du charbon. Les crédits 217 et 218 du budget principal sont mis à l'étude.

Dans une déclaration dont des exemplaires ont été distribués aux membres du Comité, M. Uren décrit la structure et les fonctions de l'Office fédéral du charbon, traitant longuement de la ligne de conduite suivie par le gouvernement depuis plusieurs années relativement aux subventions d'aide au transport du charbon, qui constitue encore une des tâches principales de l'Office.

Les membres du Comité interrogent M. Uren sur sa déclaration et les questions qu'il a traitées. D'autres questions sont posées à MM. O'Brian et Ignatieff.

Le Comité lève la séance à cinq heures et demie, pour se réunir de nouveau à huit heures du soir.

SÉANCE DU SOIR

LUNDI 21 juillet 1958
(19)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau reprend sa séance à huit heures du soir, sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Bigg, Coates, Doucett, Dumas, Godin, Gundlock, Kindt, Korchinski, Martel, Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*), Murphy, Nielsen, Payne, Roberge, Robichaud, Stearns, Villeneuve et Woolliams. (18)

Aussi présents: les mêmes qu'à la séance de l'après-midi à l'exception de l'honorable Paul Comtois.

Le Comité reprend l'examen des crédits 217 et 218 du budget principal de l'Office fédéral du charbon.

MM. Uren, O'Brian et Ignatieff répondent aux questions qui leur sont posées.

A huit heures vingt, M. Murphy confie la présidence de la séance au vice-président, M. Nielsen.

MM. Boyd et Ure sont appelés à témoigner.

M. Aboussafy, appelé à présenter son témoignage, fait un exposé sur l'industrie minière du charbon dans la région du Nid-de-Corbeau et répond aux questions qui lui sont posées sur ce sujet.

M. M. L. McFarlane, qui n'est pas membre du Comité, interroge certains des témoins, avec la permission unanime du Comité.

M. Convey répond aux questions qui lui sont posées.

A 10 h. 10 du soir, le Comité s'ajourne au mardi 22 juillet 1958, à neuf heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 21 juillet 1958,
3 heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Nous étudions actuellement les crédits 217 et 218 du budget principal des dépenses concernant l'Office fédéral du charbon. Avec votre permission, nous entendrons tout d'abord M. Uren, qui est président de cet organisme.

OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

Budget principal des dépenses	
Crédit 217—Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon	**$ 120,395**
Crédit 218—Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil	**$8,580,250**

M. W. E. UREN (*président de l'Office fédéral du charbon*): Des exemplaires de ma déclaration sont à la disposition de tous les membres du Comité.

Monsieur le ministre, monsieur le président, étant donné qu'un grand nombre de ceux qui sont ici entendent parler pour la première fois de la question du charbon, au sein d'un comité, permettez-moi de faire tout d'abord un bref exposé des problèmes qui se sont posés par le passé et des difficultés que nous connaissons à l'heure actuelle.

En mon nom personnel et en celui de l'Office et de ses membres, je veux vous remercier de me fournir cette occasion de vous décrire les faits tels que nous les voyons, et, dans toute la mesure du possible, de répondre aux questions que vous voudriez poser. Mon exposé, d'ailleurs, vous permettra peut-être de poser certaines questions qui ne vous sont peut-être pas encore venues à l'esprit.

L'Office fédéral du charbon a été créé par une loi du Parlement, en 1947, à la suite d'une recommandation formulée par la Commission royale d'enquête sur le charbon, l'année précédente.

Cette commission royale, que l'on connaît généralement sous le nom de Commission Carroll, du nom de son président, le juge W. F. Carroll, a constaté la nécessité d'établir un organisme qui serait chargé de coordonner l'action du gouvernement fédéral dans le domaine du charbon. La commission a également recommandé au gouvernement fédéral d'aider financièrement l'industrie de l'extraction du charbon, par l'intermédiaire de l'organisme en question.

A vrai dire, la Loi sur l'Office fédéral du charbon, adoptée en 1947, en établissant l'organisme proposé, créait un nouveau ministère de l'État fédéral. L'Office fédéral du charbon, en effet, ne fait pas partie du ministère des Mines et Relevés techniques, bien que ces deux organismes soient dirigés par le même ministre et collaborent étroitement, surtout dans le domaine technique. L'Office du charbon et son personnel de fonctionnaires constituent, aux termes de la loi, un département distinct dirigé par un ministre. D'après cette loi, le président de l'Office du charbon doit être considéré comme un sous-ministre. Autrement dit, à titre de président de l'Office, je suis directement responsable envers le ministre, tout comme l'est le sous-ministre des Mines et des Relevés techniques.

L'Office du charbon est composé de six membres, en plus du président. Ce dernier, à titre de fonctionnaire exécutif en chef, consacre tout son temps

aux initiatives de l'Office et à la direction de son personnel. Les autres membres, en général, sont des personnages importants de l'industrie charbonnière, qu'il s'agisse de l'extraction, de la vente ou du traitement du charbon. Ils touchent une rémunération quotidienne, à laquelle s'ajoutent des frais de déplacement lorsqu'ils participent aux séances de l'Office.

Par rapport au gouvernement, la fonction du président et de ses collègues est consultative. Nous renseignons le ministre, et par son intermédiaire le gouvernement, sur les multiples problèmes de l'industrie du charbon. Pour résoudre ces problèmes, nous apportons notre vaste expérience et le résultat des recherches entreprises par l'Office. Nous formulons des recommandations que le gouvernement, bien entendu, est libre d'accepter ou de rejeter. Mais je crois pouvoir dire sans risque d'erreur que l'Office du charbon ne fait jamais de recommandations qui ne soient par la suite minutieusement examinées.

Le rôle de l'Office du charbon, cependant, n'est pas uniquement consultatif. Une fois que la politique gouvernementale a été tracée, que ce soit par une loi du Parlement, par décret du conseil, ou par directives du cabinet ou instructions ministérielles, c'est l'Office qui est chargé d'administrer presque tout ce qui se rapporte au charbon.

Ainsi notre personnel a pour tâche de vérifier les renseignements, les calculs et la comptabilité se rapportant aux subventions versées aux producteurs de charbon, et c'est nous qui faisons les paiements. Ces paiements, d'ailleurs, doivent être conformes aux règlements établis de temps à autre par décret du conseil.

Selon les termes de Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, récemment adoptée, l'Office du carbon est l'organisme chargé de verser aux provinces les subventions relatives à l'utilisation du charbon dans les usines d'énergie électrique.

D'après la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes, c'est encore l'Office du charbon qui doit régler, pour le compte de l'État, certaines questions relatives au coût de programmes de mécanisation pour lesquels une aide financière est prévue. En fait, les fonctions de l'Office, pour ce qui est des dispositions de cette loi, sont encore beaucoup plus vastes. L'application en est presque entièrement confiée à l'Office, qui examine toutes les demandes d'emprunts d'aide à la production de charbon et recommande de leur donner suite ou non, selon le cas. Subséquemment, lorsque le gouvernement a autorisé les prêts, c'est le personnel de l'Office qui tient la comptabilité relative aux intérêts aussi bien qu'au principal.

Ce personnel de fonctionnaires, qui est relativement limité, se compose d'un adjoint du président, d'un agent de finance, d'un satisticien, d'un agent d'administration et de quelque 14 employés de bureau, teneurs de livres, sténographes et dactylos. L'adjoint du président est un ingénieur qui possède plusieurs années d'expérience spécialisée des problèmes de l'industrie charbonnière.

La loi permet à l'Office de se réserver les services supplémentaires de spécialistes, pour faire des relevés, des enquêtes ou des recherches sur des questions données. En fait, nous en avons profité à plusieurs reprises par le passé.

Ainsi, nous avons fait appel au professeur Christie pour étudier la situation des usines d'énergie dans les Maritimes. C'est à la suite de ses recherches d'il y a quelques années que le réseau général de distribution a été établi dans cette région et que certaines dispositions de la Loi d'aide à l'énergie thermique ont été mises au point.

L'Office fédéral du charbon a diverses autres fonctions et responsabilités auxquelles peuvent s'ajouter celles que prescrit le ministre. Par sa vaste expérience, ses études continuelles de tout ce qui a trait au charbon et son

ample documentation sur le sujet, l'Office a pu rendre d'utiles services depuis nombre d'années à divers ministères auxquels il a fourni des renseignements techniques sur l'emploi et l'achat du charbon. A ce propos, je vous signale que par l'intermédiaire du comité interministériel des combustibles, l'Office travaille en étroite collaboration avec les services armés. Il y a lieu aussi de souligner que la Loi sur l'Office fédéral du charbon prévoit les moyens de faire face à toute crise du combustible qui pourrait résulter d'événements se produisant soit au Canada soit à l'étranger.

Malgré la multiplicité de ses fonctions, l'Office a pour tâche principale, du moins en temps de paix, de s'occuper des subventions à la production de charbon. Il convient sans doute de dire quelques mots sur la ligne de conduite suivie en ce domaine et pour cela j'aimerais esquisser rapidement l'évolution historique qui a abouti à l'instauration de l'Office du charbon.

A l'origine de notre ligne de conduite se trouve ce fait que la nature a placé nos vastes régions carbonifères dans des zones éloignées des centres du pays, c'est à dire loin des endroits où la population et l'industrie ont connu leur plus grand essor. Soulignons aussi qu'il se trouve de vastes réserves de charbon dans une partie des États-Unis relativement rapprochée de nos centres industriels qui utilisent le plus de charbon. Or le charbon est un combustible qui coûte cher à transporter, les frais augmentant avec la distance à parcourir. De plus, les frais de production sont extrêmement variables: dans certaines mines et pour certains gisements, ces frais sont fort élevés, tandis que dans d'autres cas ils sont relativement faibles.

Fondamentalement, la ligne de conduite qu'ont suivie presque tous nos gouvernements depuis 1925 consiste simplement à payer, dans certaines limites, une assez grande partie des frais de transport pour permettre au charbon canadien de concurrencer le charbon importé, dans les principales régions de notre pays où l'on utilise ce combustible.

L'aide gouvernementale à l'industrie canadienne du charbon remonte à la Confédération. Immédiatement auparavant, les mines de Nouvelle-Écosse étaient engagées dans un commerce prospère avec les régions du littoral atlantique des États-Unis. Elles y exportaient environ 70 p. 100 de leur production. En 1866, cependant, les États-Unis frappèrent le charbon canadien d'un droit de douane de $1.25 la tonne forte. Si vous songez un instant au niveau des prix et au pouvoir d'achat du dollar à l'époque, vous comprendrez quelles pouvaient être les conséquences d'une telle mesure. Les charbonneries de Nouvelle-Écosse se tournèrent alors vers les marchés de la vallée du Saint-Laurent et malgré la concurrence du charbon anglais transporté par les bateaux qui s'en servaient comme lest, elles sont arrivées à établir un commerce important. Des problèmes, cependant, se posaient, et en 1877 un comité de la Chambre des Communes fut chargé de faire enquête sur la situation. A la suite de cette enquête, un droit de douane de 50c. la tonne fut imposé au charbon importé.

Je passe les quarante années suivantes, bien qu'elles n'aient pas été exemptes de problèmes, surtout pendant la Première Guerre Mondiale. A partir de 1920 environ, la Chambre des Communes et le Sénat ont accordé beaucoup d'attention à la question du charbon. Cet intérêt, d'ailleurs, se généralisait à travers tout le pays. On espérait que le pays puisse subvenir à ses propres besoins dans ce domaine, étant donné l'ampleur de ses ressources. De 1921 à 1926, la question fut étudiée successivement par un comité spécial de la Chambre des Communes, un comité spécial du Sénat, un comité permanent de la Chambre et un second comité spécial des Communes, ainsi que par la Commission royale d'enquête sur les réclamations des provinces Maritimes.

De leur examen de la situation ces divers organismes ont conclu que le Parlement devait favoriser financièrement le transport du charbon des mines de l'Est et de l'Ouest vers les principaux marchés du Québec et de l'Ontario.

Après une période d'essai et d'évaluation des frais, on adopta la ligne de conduite qui a toujours été suivie depuis, celle des subventions.

Permettez-moi de revenir un instant à l'Office fédéral du charbon, car ce fut le successeur et l'héritier des organismes dont il vient d'être question.

Durant la période d'urgence de la Première Guerre Mondiale, il y avait un contrôleur des combustibles; ce fut lui, une fois son rôle terminé, qui recommanda la création d'un organisme permanent qui ferait une vaste enquête sur les moyens de stabiliser nos réserves de combustibles. En 1922, pour donner suite à cette proposition ainsi qu'à celles formulées en 1921 par le comité spécial de la Chambre des communes, et sans doute également pour remédier à la pénurie de combustible, la Commission fédérale du combustible fut établie, sous la présidence de M. Charles Camsell.

Les premiers crédits de subventions au transport du charbon, dans le sens où nous entendons la chose de nos jours, ont été adoptés durant l'année financière 1924-1925, et ce fut le ministre des Mines que l'on chargea de diriger les paiements. A son tour, il délégua cette responsabilité à la Commission fédérale du combustible, et par la suite 42,000 tonnes de charbon des Maritimes furent livrées avec l'aide des subventions. Entre-temps, la Commission des chemins de fer avait reçu instruction d'effectuer une série de recherches sur ce que coûterait le transport du charbon à partir des mines de l'Est et de l'Ouest jusqu'aux provinces centrales. Cette période de recherches se prolongea jusque vers 1928. L'administration chargée des subventions fonctionnait alors sous la direction officielle de la Commission fédérale du combustible. Cela se passait il n'y a encore que quelques années.

Lorsqu'éclata la Seconde Guerre Mondiale, la Commission du combustible avait acquis une vaste expérience et recueilli bien des renseignements sur les questions relatives au charbon. Il était donc logique que l'on utilise cet organisme pour former le noyau des services de charbon pour la guerre et plus tard le bureau du régisseur du charbon. On se souviendra que le Canada se trouvait alors dans une situation critique non seulement pour contrôler et distribuer les réserves de charbon existantes, mais aussi pour en obtenir à l'intention de notre industrie de guerre qui se trouvait en plein essor. N'oublions pas non plus que nous étions, au début, le seul pays d'Amérique du Nord à être en guerre. C'est donc pour stimuler et favoriser la production de nos mines de charbon que l'on créa, en 1942, la Commission de la production de charbon en période de crise.

Enfin, rappelons que les incursions des sous-marins dans le golfe du Saint-Laurent et même plus loin dans le fleuve risquaient d'empêcher totalement le centre du pays de s'approvisionner, par voie d'eau, en charbon du Cap-Breton. Heureusement, à cette époque les États-Unis étaient entrés en guerre et avec le Canada ils organisèrent la distribution des combustibles en cas d'urgence.

Si je parle de cette activité des sous-marins dans le Saint-Laurent, c'est qu'elle a joué un rôle dans les événements qui ont abouti à la situation actuelle. A l'époque dont je parle, les sous-marins avaient réussi à couper le transport fluvial vers le centre du pays et en conséquence les charbonneries de Nouvelle-Écosse ont perdu en Ontario des débouchés qui absorbaient environ 900,000 tonnes par an. Depuis, le charbon de Nouvelle-Écosse n'a guère retrouvé qu'une partie de ces marchés capable d'absorber 230,000 tonnes.

La Commission fédérale du combustible fut rétablie à la fin de la guerre et continua de fonctionner jusqu'à la création de l'Office fédéral du charbon, en 1947. En fait, l'Office fédéral du charbon est l'ancienne Commission du combustible modifiée en partie à la suite de l'expérience de la guerre et surtout, comme je l'ai déjà indiqué, d'après les recommandations formulées par la Commission royale d'enquête sur le charbon, établie en 1946. Par ses antécédents et même par son personnel et ses membres, l'Office du charbon a largement bénéficié du travail et de l'expérience des organismes qui l'ont précédé, en

temps de paix comme en temps de guerre. Depuis onze ans, il ne cesse d'ajouter à cette expérience et aux connaissances accumulées sur les questions relatives au charbon au Canada.

Comme vous devez le savoir, notre industrie du charbon traverse actuellement une période d'ajustement par suite de l'importance croissante des autres combustibles, notamment du pétrole et du gaz naturel. Dans certaines de nos régions carbonifères, cette adaptation a été plutôt difficile, et elle n'est pas encore achevée, loin de là. Mais je crois vraiment que les conséquences d'une telle situation auraient été beaucoup plus graves, pour ce qui est des pertes subies par notre économie aussi bien que dans le domaine de l'emploi de la main-d'œuvre, s'il n'y avait pas eu l'Office du charbon qui n'a cessé de s'efforcer de résoudre les problèmes, ou tout au moins d'atténuer les difficultés qui se sont présentées.

Messieurs, je vous remercie.

Vous trouverez plusieurs documents annexés au texte de ma déclaration, dont des exemplaires vous ont été distribués. Il y a le texte de la loi établissant l'Office fédéral du charbon et ceux de la loi visant à placer le charbon canadien employé dans la fabrication du fer et de l'acier sur un pied d'égalité avec le charbon importé, de la loi ayant pour objet de venir en aide aux producteurs de charbon des Maritimes et, finalement, de la loi ayant pour objet d'aider à la mise en valeur de l'énergie électrique dans les provinces de l'Atlantique.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Uren, de cette étude si approfondie.

Je ne crois pas, messieurs, qu'il soit nécessaire de consigner au compte rendu le texte de ces diverses lois. Si vous voulez bien, nous nous contenterons d'en noter les titres, comme M. Uren nous les a donnés.

M. WOOLLIAMS: Je tiens à féliciter M. Uren de son excellent exposé sur l'Office du charbon, et j'aimerais lui poser quelques questions sur des faits qui nous intéressent particulièrement, en Alberta. Je suis heureux de voir ici quatre témoins qui, d'après ce que le président m'a dit ainsi qu'à M. Kindt, sont venus d'Alberta où ils sont membres de syndicats du charbon, et qui nous présenteront plus tard leurs témoignages.

Il y a certains faits, monsieur le président, que j'aimerais évoquer maintenant parce qu'ils pourront constituer une base pour des témoignages ultérieurs. Je voudrais donc, si vous me le permettez, poser quelques questions à M. Uren.

Monsieur Uren, voudriez-vous nous indiquer en détail quels sont les divers genres de charbon que l'on produit au Canada, leurs emplois et les régions où ils se trouvent?

M. UREN: Je demanderai à mon conseiller technique, M. O'Brian, de répondre à la question.

M. C. L. O'BRIAN (*adjoint du président le l'Office fédéral du charbon*): Parmi les divers genres de charbon que l'on trouve au Canada, il y a tout d'abord, en allant de l'est à l'ouest, celui de Nouvelle-Écosse, un charbon fortement volatil et bitumineux que sert pour obtenir de la vapeur; on l'utilise pour faire du coke destiné aux hauts-fourneaux des usines de fer et d'acier, et avec les appareils voulus on peut aussi, à certaines conditions, l'employer pour le chauffage des maisons. Durant bien des années, les chemins de fer l'ont utilisé et dans sa catégorie c'est un charbon de bonne qualité qui peut se comparer à n'importe quel charbon anglais ou américain.

Il y a ensuite le charbon du Nouveau-Brunswick qui est du même genre que celui de Nouvelle-Écosse et qui sert sensiblement aux mêmes usages, bien que sa qualité ne soit pas aussi bonne.

Maintenant, en Saskatchewan (remarquez que nous avons passé le Québec et l'Ontario), ce qu'on trouve, c'est du lignite. C'est un charbon fortement humide et de très faible valeur calorifère, mais que l'on peut extraire à prix

très économique. En pérats, il a sensiblement les mêmes qualités qu'une bûche de bois. Il ne dégage que relativement peu de fumée mais par contre sa valeur calorifère n'est que d'environ la moitié de celle du charbon américain bitumeux ou des charbons de Nouvelle-Écosse. Comme il revient à bon marché, il sert largement aux machines à vapeur. A Winnipeg et même dans l'ouest de l'Ontario, on en emploie de grandes quantités pour alimenter les chaufferies à vapeur de l'industrie du papier et de la pâte de bois, ainsi que dans les établissements de mise en conserve et dans diverses autres entreprises industrielles. C'est ce lignite qui alimente les centrales d'électricité de Brandon, d'Estevan, de Boundary Creek, et j'espère qu'on finira par l'employer dans les autres établissements du genre au Manitoba et en Saskatchewan.

Toujours plus à l'ouest, nous arrivons à l'Alberta. Là, nous trouvons toute une variété de charbons allant du lignite noir au charbon de type Drumheller qui est de première qualité pour l'usage domestique et dont la valeur calorifère est de 9,500 à 10,000 unités la livre. C'est un bon charbon en blocs dont l'extraction se fait facilement et sans beaucoup de déchets.

M. BIGG: Comment se compare-t-il au charbon de Nouvelle-Écosse?

M. O'BRIAN: Il est entièrement différent. A cause de son humidité, ce charbon, pour ce qui est du chauffage, ne sert pas à la fabrication du coke. Autrement dit, en brûlant, il ne forme pas de masses d'aspect spongieux. Il brûle facilement, un peu comme une bûche de bon bois d'érable, et il dégage une longue flamme et une faible fumée grisâtre. C'est celui qu'on emploie normalement pour les usages domestiques dans l'Ouest depuis quelque chose comme de 45 à 60 ans.

Le charbon d'Alberta présente cependant un inconvénient: une fois entreposé, il perd son humidité inhérente. Je tiens à préciser que cette humidité, je le répète, est inhérente au charbon. Malgré qu'il ait l'air sec, dur et solide, ce charbon contient de 15 à 18 p. 100 d'humidité. Si on l'entrepose, où si on l'expose au soleil ou à un vent chaud, son humidité s'évapore et il s'émiette. Je n'en sais pas assez pour vous dire exactement le rôle que joue l'humidité, mais en tout cas telles sont les qualités caractéristiques de ce charbon.

Pour ce qui est de sa forme, une grande partie de la production destinée aux marchés domestiques est de formats qui vont de la grosseur d'une noix, soit un pouce par deux, jusqu'aux pérats et aux blocs de huit pouces. De plus, il y a aussi une certaine quantité de charbon de foyer mécanique qui sert pour les bureaux, les écoles et les grands édifices. Les déchets de ce charbon sont utilisés à la centrale d'énergie électrique de Drumheller et on en vendait autrefois à Calgary qui servait aux machines à vapeur.

Entre les charbons de Drumheller et ceux de Saskatchewan, il y a bien d'autres charbons du même genre au nord d'Edmonton, aux mines de Battle River, à Camrose et dans diverses régions de l'Alberta. D'une façon générale ces charbons ont les mêmes caractéristiques que celui de Drumheller, mais ils sont plus faibles en qualité et plus forts en humidité. Jusqu'à présent, leur extraction est restée fort économique, car elle est pratiquée à ciel ouvert, ce qui est le moins coûteux de tous les procédés.

Vous observerez que plus nous allons à l'ouest, plus le charbon est de bonne qualité. Nous arrivons maintenant au charbon bitumineux de la catégorie C, qui ne se forme pas en blocs.

M. WOOLLIAMS: Toujours en allant à l'ouest, comment ces charbons se comparent-ils à celui dont vous avez tout d'abord parlé, c'est-à-dire le charbon bitumineux de Nouvelle-Écosse?

M. O'BRIAN: Ils sont totalement différents.

M. WOOLLIAMS: Mais quelles sont leurs valeurs calorifères respectives?

M. O'BRIAN: D'environ 9,500 à 10,000 unités thermiques britanniques, à comparer à 13,500 la livre, dans le cas du charbon de Nouvelle-Écosse.

M. BIGG: Ils ont une valeur calorifique supérieure?

M. O'BRIAN: Celui de Drumheller est inférieur.

M. BIGG: Je croyais que vous aviez dit 95,000 unités.

M. O'BRIAN: Non, 9,500.

M. WOOLLIAMS: Et comment ce charbon se compare-t-il au charbon bitumineux que l'on importe chaque année de Pennsylvanie?

M. O'BRIAN: La majeure partie du charbon de Pennsylvanie est un charbon bitumineux pour machines à vapeur que l'on importe pour les usines, tout comme celui de Nouvelle-Écosse. En fait les deux se font concurrence. Tout notre charbon de l'Est est bon pour donner de la vapeur.

M. WOOLLIAMS: Peuvent-ils se remplacer l'un l'autre? Il y en a un qui sert à obtenir de la vapeur. De quel genre est le charbon de l'Alberta, et sans doute aussi du Pas du Nid-au-Corbeau? Comment le désignez-vous?

M. O'BRIAN: C'est un charbon bitumnieux, qui sert pour la vapeur.

M. WOOLLIAMS: C'est le même qu'en Nouvelle-Écosse?

M. O'BRIAN: Oui. Ils diffèrent par certaines qualités, mais les deux sont des charbons bitumineux servant à obtenir de la vapeur. Nous ne sommes pas encore assez loin dans l'ouest.

M. KINDT: Je voudrais dire qu'on pourrait peut-être laisser le témoin achever son exposé sur les divers genres de charbon.

M. O'BRIAN: Le suivant, toujours plus à l'ouest, est le charbon bitumineux de catégorie C, que l'on trouve dans les régions de Coalspur, Lethbridge, Saunders et Ardley.

M. BIGG: Dois-je comprendre que les charbons de Lethbridge et du Nid-de-Corbeau sont semblables?

M. O'BRIAN: Non. Je n'ai pas encore parlé des charbons du Nid-de-Corbeau. Le charbon en question se situe en quelque sorte entre ceux de Drumheller et le charbon bitumineux ordinaire. Sa valeur calorifique est plus forte que celle du charbon de Drumheller, mais inférieure à celle du charbon du Nid-de-Corbeau et de ceux du même genre. Son humidité est de 6 à 7 p. 100. C'est un excellent charbon pour usage domestique. On s'en est servi aussi pour les chemins de fer et pour faire de la vapeur. Comme il n'y a actuellement que deux sources de ce charbon, la quantité disponible en est en baisse.

M. BIGG: Les gisements sont-ils plus profonds?

M. O'BRIAN: Non. La raison principale, c'est que les deux grandes compagnies qui faisaient l'extraction de ce charbon ont perdu leur marché: celui des Chemins de fer nationaux. De plus, dans la région de Saunders, les conditions d'exploitation des mines sont devenues si onéreuses qu'il a fallu fermer les établissements. La mine de Lethbridge, cependant, est toujours en exploitation.

Enfin, il y a les charbons des Rocheuses: ceux de Canmore, Bellevue et Coleman. Il y a aussi le charbon extrait du côté colombien du Pas du Nid-de-Corbeau, qui est de même qualité et que l'on envoie aux mêmes débouchés. En ce qui a trait aux subventions, nous les considérons comme faisant tous partie de la même catégorie. Je vous parlerai plus tard du cas de Canmore. L'extraction de ces charbons s'est organisée au fur à mesure que les chemins de fer s'enfonçaient dans l'Ouest. On s'en servait précisément pour les trains. Ce sont des charbons bitumineux et à cet égard ils sont semblables à ceux de Nouvelle-Écosse dont ils diffèrent par ailleurs de deux façons. Tout d'abord

ils sont de deux à trois fois plus volatils. C'est ce contenu de matières volatiles qui, lorsque le charbon brûle, donne une longue flamme et influe de façon très précise sur la vapeur que peut donner le charbon.

Par ailleurs, à cause de la pression qu'il a subie lorsque ses pigments se sont formés, ce charbon est très friable. Par là je veux dire qu'il s'effrite facilement. Pour une même quantité de charbon, manutentionnée de la même façon, le charbon des mines du Nid-de-Corbeau donne deux fois plus de poussière que celui de Nouvelle-Écosse.

M. BIGG: Et pour la fabrication du coke, le charbon du Nid-de-Corbeau se compare-t-il à celui de l'Est?

M. O'BRIAN: Oui, il a les mêmes qualités. Je crois même qu'à cet égard il est supérieur à celui de Nouvelle-Écosse. Cependant il servait surtout à chauffer les locomotives. Du temps où les locomotives étaient alimentées à la pelle, c'était le chauffeur qui jetait sur le feu la poussière de charbon afin d'éviter les pertes. Dans les locomotives à chargeur mécanique le poussier est soufflé dans le foyer et s'échappe par la cheminée. C'est ce qui a amené les mines à vendre le charbon en briquettes. Les chemins de fer constituaient environ 70 p. 100 de leur clientèle, et cette clientèle est maintenant presque entièrement disparue. Le National-Canadien ne prend plus de ce charbon pour ses trains, et le Pacifique-Canadien en prend de moins en moins chaque année.

M. WOOLLIAMS: Vous parlez du charbon du Nid-de-Corbeau?

M. O'BRIAN: Oui.

M. WOOLLIAMS: Qui vient du sud-ouest de l'Alberta?

M. O'BRIAN: Oui. C'est un très bon charbon pour faire du coke, mais le marché de ce genre de combustible est extrêmement limité à l'heure actuelle.

Nous avons aussi le charbon de Canmore, qui est d'un genre spécial. C'est un anthracite qui se situe entre l'anthracite ordinaire que l'on appelle aussi "charbon dur", et le charbon bitumineux. Sa nature provient de la chaleur et de la pression des montagnes, auxquelles il a été soumis lors de sa formation. Son histoire est la même. Il servait aux chemins de fer tout d'abord. C'est un charbon qui ne dégage que relativement peu de fumée, et c'est pourquoi le Pacifique-Canadien l'utilisait dans les régions à l'ouest de Calgary. Par ailleurs, comme c'est un charbon très friable, il fallait le mettre en briquettes. Mais le charbon en blocs fait concurrence à l'anthracite, pour les usages domestiques. Le charbon en blocs chauffe mieux, mais il s'effrite plus facilement. Malgré certaines différences, on peut l'employer à la place de l'anthracite pour le chauffage des maisons et dans diverses machines.

M. WOOLLIAMS: Vous voulez dire des fournaises automatiques?

M. O'BRIAN: Non, celles qui se chauffent à la main.

Enfin il existe aussi divers autres gisements de charbon de qualité inférieure en Colombie-Britannique. Ainsi pendant la guerre, à Hat Creek, on a extrait certaines quantités de lignite de catégorie inférieure.

Pour terminer, nous arrivons à l'île Vancouver, où l'on trouve un charbon bitumineux assez semblable à celui de Nouvelle-Écosse. C'est un charbon assez volatil. Il varie légèrement de Nanaïmo, où il est sans doute légèrement meilleur pour les usages domestiques, à Comox, où c'est du charbon ordinaire servant à obtenir de la vapeur.

Voilà qui donne un tableau assez complet de la situation à travers tout le pays.

M. KINDT: Quelle serait, en unités thermiques britanniques, la valeur calorifique du charbon du Nid-de-Corbeau? Serait-ce de 12,000 à 14,000 unités?

M. O'BRIAN: Approximativement.

M. BIGG: Le moment est-il opportun pour demander quels sont les prix comparatifs, à la tonne?

M. WOOLLIAMS: Je résumerais l'exposé de la façon suivante: en Nouvelle-Écosse, nous avons un charbon bitumineux; en Saskatchewan, c'est un lignite; dans la vallée de Drumheller, qui comprend la région d'East-Coulée, c'est un sous-bitumineux, et dans la région du Nid-de-Corbeau, c'est un bitumineux semblable, par sa nature, au charbon de Nouvelle-Écosse.

M. O'BRIAN: Semblable à certains égards seulement. En fait, du point de vue chauffage, ils ont des qualités si différentes que j'hésiterais à qualifier ces charbons de semblables.

M. KINDT: Je crois qu'on a déjà indiqué que leur valeur calorifique est de 12,000 à 14,000 unités thermiques. Là encore, comment cela se compare-t-il au charbon de Nouvelle-Écosse?

M. O'BRIAN: Ils sont à peu près semblables. En Nouvelle-Écosse, environ 13,500 unités thermiques, et dans certains cas cela va jusqu'à 14,000. Ils sont approximativement semblables.

M. WOOLLIAMS: Dans la région de Canmore, c'est-à-dire dans les montagnes, nous avons une sorte d'anthracite. Combien de tonnes de charbon bitumineux a-t-on utilisées au Canada en 1957?

M. O'BRIAN: Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1958, la consommation totale de charbon bitumineux au Canada a été de 28,378,000 tonnes.

M. WOOLLIAMS: Et quelle quantité d'anthracite a été utilisée au Canada?

M. O'BRIAN: Pendant la même période, 1,773,000 tonnes.

M. WOOLLIAMS: Et quelle quantité de charbon sous-bitumineux?

M. O'BRIAN: Excusez-moi, cette quantité serait comprise dans celle du charbon bitumineux.

M. WOOLLIAMS: Alors approximativement. En avez-vous quelque idée?

M. O'BRIAN: Approximativement, la quantité de sous-bitumineux venant de l'Alberta pourrait être d'environ 1,700,000 tonnes.

M. WOOLLIAMS: Vous avez dit 1,700,000 tonnes?

M. O'BRIAN: C'est cela.

M. WOOLLIAMS: Presque deux millions de tonnes! Et quelle serait la quantité d'anthracite?

M. O'BRIAN: Je vous l'ai dit: 1,773,000.

M. WOOLLIAMS: C'est vrai! Et maintenant, quelles ont été les importations au Canada de charbon bitumineux des États-Unis ou d'ailleurs?

M. O'BRIAN: Durant la même période, 17,388,000 tonnes.

M. WOOLLIAMS: A-t-on importé du charbon sous-bitumineux?

M. O'BRIAN: Non.

M. WOOLLIAMS: A-t-on importé de l'anthracite?

M. O'BRIAN: Oui.

M. WOOLLIAMS: Quelle quantité?

M. O'BRIAN: Des États-Unis: 1,714,000 tonnes; du Royaume-Uni: 132,000 tonnes, ce qui fait un total de 1,846,000 tonnes.

M. WOOLLIAMS: Maintenant que nous avons établi quatre ou cinq catégories, pourriez-vous nous dire à quoi sert le charbon bitumineux? Pour quoi s'en sert-on au Canada?

M. O'BRIAN: On l'utilise principalement dans l'industrie, pour obtenir de la vapeur. On l'emploie aussi dans les chemins de fer et pour la fabrication de coke destiné aux hauts-fourneaux et aux usines de fer et d'acier.

M. WOOLLIAMS: Et à quoi sert l'anthracite?

M. O'BRIAN: Au chauffage des maisons.

M. WOOLLIAMS: Et le sous-bitumineux?

M. O'BRIAN: On l'emploie, en petit calibre, pour les fournaises automatiques et pour chauffer les maisons.

M. BIGG: Pour ce qui est du chauffage des maisons, comment se comparent le sous-bitumineux et le meilleur charbon domestique l'anthracite?

M. O'BRIAN: Cela dépend du matériel que vous avez. Les deux peuvent brûler dans le même genre de fournaise, mais avec l'anthracite, vous obtenez environ 13,500 unités thermiques par livre, tandis qu'avec l'autre vous en avez environ 10,000.

M. BIGG: Y a-t-il quelque différence dans la cendre?

M. O'BRIAN: Pas tellement. La différence est surtout dans la valeur calorifique, à cause de l'humidité du charbon de Drumheller. Avec une fournaise de même capacité, vous obtenez environ 50 p. 100 de plus de chaleur avec l'anthracite qu'avec le charbon de Drumheller.

M. WOOLLIAMS: Dans le cas du charbon de la vallée de Drumheller, il y a un problème dont j'ai parlé avec les membres de la Chambre de Commerce et aussi, mais un peu moins, avec les exploitants des mines. C'est d'ailleurs là un point que j'aimerais voir élucider. Voici: nous importons de Pennsylvanie, je crois, de 17 à 20 millions de tonnes par année, en moyenne, depuis trois, quatre ou cinq ans. Je veux parler de charbon bitumineux.

Un des problèmes qui se posent (et cela même pour des gens qui ne sont aucunement engagés dans l'industrie du charbon), c'est que ce charbon de Pennsylvanie n'est pas du même genre que celui que l'on emploie actuellement aux mêmes fins que le sous-bitumineux de Drumheller. Pourriez-vous nous expliquer la chose?

Je veux dire, pourriez-vous nous expliquer comment on employait autrefois le sous-bitumineux comme combustible, et pourquoi le marché s'est affaibli? Car plusieurs mines ont fermé et les mineurs ont perdu leur emploi.

L'an dernier, je crois, la situation était pire que jamais depuis la guerre, pire que jamais depuis les années trente, pire que jamais dans l'histoire de la région. Pourriez-vous donc nous expliquer en détail comment on emploie le sous-bitumineux et nous dire s'il pourrait être vendu sur cet autre marché, et en ce cas quels seraient les frais?

M. O'BRIAN: Tout d'abord, c'est un charbon de genre assez particulier. A l'extraction, c'est un charbon domestique qui se présente en pérats.

Ce charbon est assez coûteux à produire. Celui de Drumheller a été classé dans la même catégorie que les autres sous-bitumineux d'Alberta, parce que les exploitants des mines tiennent à ce que ces renseignements restent plus ou moins confidentiels. Mais dans le dernier rapport de l'Office du charbon, on voit que le coût d'extraction du charbon d'Alberta...

M. DUMAS: Quelle page?

M. O'BRIAN: Page 17. Le coût d'extraction, donc, du charbon des prairies de l'Alberta set de $4.72 la tonne courte.

Malheureusement, ce montant comprend les charbons de qualité très inférieure. Le charbon de Drumheller, à l'extraction, doit coûter $8.50 à $9 la tonne.

M. BIGG: Il doit y avoir quelqu'un qui peut nous renseigner.

M. WOOLLIAMS: Nous aurons les renseignements un peu plus tard.

Ce prix comprend-il des frais d'expédition?

M. O'BRIAN: Non. C'est le coût de l'extraction, tel que l'établissent les exploitants.

M. DUMAS: Est-ce le coût total?

M. O'BRIAN: C'est le coût de production du charbon mis en vente. Le coût total est indiqué au bas de la page. Vous verrez qu'il est de $4.72 pour le sous-bitumineux des prairies de l'Alberta. Mais j'essaierai d'obtenir des renseignements plus détaillés sur les frais un peu plus tard.

Je crois néanmoins que le coût serait de $7 à $8. Ceci veut dire qu'il faut en recouvrer au moins 70 p. 100 par la vente du charbon en pérats et environ 30 p. 100 par celle des menus ou charbon de foyer mécanique qu'il faut vendre à un prix très modique pour soutenir la concurrence du gaz industriel dans l'Ouest du pays, qui est la région où ce charbon doit être vendu.

Comme on ne peut retirer de cette vente qu'une faible proportion des frais, il faut en recouvrer un montant plus élevé de la vente du charbon en pérats.

Pour répondre à votre autre question, on ne peut pas transporter ce charbon vers l'Est du pays, car il ne donne qu'environ 9,000 unités thermiques par livre, et les frais de transport d'un tel charbon qui n'a que 18 p. 100 d'humidité et par conséquent peu de valeur calorifique interdiraient toute concurrence.

M. WOOLLIAMS: Si l'on met à part la question des frais et de leur recouvrement, serait-il possible d'utiliser ce charbon dans l'industrie comme on le fait pour le bitumineux? Pourrait-on aussi l'employer pour les chemins de fer, quelles que soient les façons dont peuvent l'utiliser encore les chemins de fer qui se servent de diesels?

M. O'BRIAN: S'il n'y avait pas d'autre charbon, et que la chose soit nécessaire, on pourrait l'employer, mais ce serait aux dépens du rendement.

M. WOOLLIAMS: L'a-t-on jamais employé au Canada?

M. O'BRIAN: Peut-être pour les locomotives, et encore, seulement pour répondre à des besoins particuliers.

M. WOOLLIAMS: S'en est-on jamais servi dans l'industrie?

M. O'BRIAN: On l'emploie à la centrale d'électricité de Drumheller.

M. WOOLLIAMS: Et dans l'Est du pays?

M. O'BRIAN: Non.

M. WOOLLIAMS: Et le matériel nécessaire dans l'industrie pour employer ce charbon? Ne pourrait-on pas utiliser ce charbon avec un matériel spécial, s'il était disponible dans l'Est du pays?

M. O'BRIAN: A mon avis, on ne pourrait pas l'employer à des fins industrielles, mais nous avons ici le chef de la Division des combustibles, qui est spécialiste dans ce domaine, tandis que je ne le suis pas.

M. A. IGNATIEFF (*chef de la Division des combustibles, Direction des mines*): Pour répondre à la question, je dirai, tout comme M. O'Brian qu'on pourrait l'employer, mais il en faudrait une quantité beaucoup plus grande à cause de sa faible valeur calorifique, et ce serait aux dépens du rendement.

M. WOOLLIAMS: Cette perte de rendement, pourriez-vous nous en donner l'importance?

M. BIGG: Pourriez-vous nous la donner en vous fondant sur les 9,500 et les 13,000 unités?

M. IGNATIEFF: Ce serait environ les deux tiers de la valeur calorifère.

M. BIGG: Quelle serait la proportion de cendre?

M. IGNATIEFF: Pour le sous-bitumineux, elle est relativement faible et se compare favorablement à celle du bitumineux.

M. WOOLLIAMS: Pour ce qui est de la cendre, il n'y aurait donc pas de problème?

M. IGNATIEFF: C'est-à-dire qu'il y a un autre facteur qui intervient dans l'utilisation industrielle. Il ne s'agit pas seulement de la valeur calorifique mais aussi de la disposition de la cendre.

Pour les charbons sous-bitumineux le point de fusion de la cendre est peu élevé. Il se pose donc la question du mâchefer. Vous voyez donc qu'il ne s'agit pas seulement de la valeur calorifique.

M. WOOLLIAMS: Je ne comprends pas très bien lorsque vous dites les deux tiers de la valeur calorifique: est-il supérieur des deux tiers ou seulement d'un tiers?

M. IGNATIEFF: Son rendement est inférieur d'un tiers pour la valeur calorifique.

M. BIGG: La cendre a-t-elle quelque valeur commerciale?

M. IGNATIEFF: Non, il n'y a aucun usage commercial pour la cendre qui vient des foyers mécaniques.

Lorsque le charbon est brûlé sous forme pulvérisée, on obtient une grande quantité de cendre fine, que l'on a essayé d'employer pour faire du béton, mais sans résultat satisfaisant.

M. BIGG: Je voulais parler du mâchefer.

M. IGNATIEFF: Eh! bien, cela pourrait se faire s'il y avait moyen de l'employer. Autrement, il n'a aucune valeur.

M. WOOLLIAMS: Peut-on comparer le coût de l'emploi du sous-bitumineux à celui du bitumineux?

M. O'BRIAN: Je ne le crois pas. Cela varie d'une usine à l'autre. Chaque établissement a ses besoins particuliers et il lui faut un certain genre de charbon.

Certaines usines ont été conçues pour l'utilisation de charbon de foyer mécanique, tandis que d'autres sont faites pour employer principalement du menu charbon. Il n'y a aucune uniformité, et d'une façon générale, l'emploi du charbon de Drumheller serait coûteux parce qu'il faudrait utiliser en grande partie du charbon en pérats, tandis que les calibres actuellement utilisés sont d'ordinaire les menus pour foyers à chargeur mécanique et les menus pour le chauffage par pulvérisation. Il faudrait la moitié plus de charbon si c'était du Drumheller.

Les frais dépendraient aussi de l'emplacement des usines, étant donné l'importance du transport.

Pour le charbon de Drumheller, le coût du transport est aussi élevé que celui du charbon même.

M. WOOLLIAMS: Toute la question, je crois, se ramène à la différence de coût entre l'emploi du bitumineux et celui du sous-bitumineux. A bien des gens qui occupent un emploi public, on a maintes fois posé la question: Pourquoi n'utilisons-nous pas ici, au Canada, ce charbon sous-bitumineux au lieu d'importer du charbon des États-Unis ou d'ailleurs.

S'il y a moyen de l'utiliser, et si c'est avant tout une question de prix, je trouve que nous devrions obtenir au comité des précisions sur cette différence de prix. Vous dites qu'il coûterait moitié plus cher?

M. O'BRIAN: Sans chercher à parler des variations du coût de son utilisation, le charbon de Drumheller coûte $7.25 à l'extraction, à la mine. Ceci est le prix d'été en vigueur à l'heure actuelle. Livré à Toronto, il coûte $18.78.

Comme il y a une subvention de $4.00, le prix net du charbon livré est de $14.78.

Ce charbon contient 10,000 unités thermiques par livre, soit deux millions par tonne, et le coût de ces seules unités thermiques serait d'environ 70c. par million.

Le charbon bitumineux américain livré à Toronto à l'heure actuelle coûte environ $9 la tonne, y compris les droits de douane. Il contient environ 27 millions d'unités thermiques par tonne, ce qui fait environ 33c. par million d'unités thermiques.

Autrement dit, avant de parler du rendement, lorsqu'on brûle le charbon, il faut songer au simple coût de ces unités calorifiques.

M. BIGG: Et quelle partie de ce montant va à l'étranger? Cela me semble important. Quelle portion du coût de ce charbon va à l'étranger, comme frais d'importation du charbon américain? En avez-vous quelque idée?

M. O'BRIAN: Non, car cela dépend de la façon dont on le transporte. Il y a des frais de douane de 50c., mais le charbon peut être transporté dans des bâtiments américains ou des navires canadiens.

M. BIGG: La majeure partie de cet argent sort du pays?

B. O'BRIAN: C'est exact.

M. KINDT: Le charbon du Nid-de-Corbeau a 13,500 unités thermiques, et celui de Drumheller 9,000. Voudriez-vous nous expliquer de nouveau comment cela atteint le marché ontarien du charbon du Nid-de-Corbeau?

M. O'BRIAN: Livré à Toronto, le menu charbon du Nid-de-Corbeau coûte $18.53, ce qui est à peu près le prix du charbon de Drumheller.

M. BIGG: Mais sa valeur calorifique est beaucoup plus élevée.

M. O'BRIAN: En effet, et comme il y a une subvention de $4, cela ferait $14.53 pour le charbon du Nid-de-Corbeau, qui a environ 13,000 unités thermiques par livre, soit 26 millions par tonne. Cela fait donc environ 56c. par million d'unités thermiques de sorte que les prix sont de 33c. pour le charbon américain, 56c. pour celui du Nid-de-Corbeau et de 70c. pour le charbon de Drumheller.

M. BIGG: Et le charbon de Canmore?

M. O'BRIAN: Le charbon en pérato de Canmore sert à l'usage domestique.

M. WOOLLIAMS: Vous avez bien dit que le charbon sous-bitumineux pourrait être employé, mais que le coût en serait exorbitant. Maintenant, vous dites que le charbon de Canmore ne peut être utilisé à aucune fin industrielle.

M. O'BRIAN: Non, il est bien moins avantageux que le sous-bitumineux. N'étant que très peu volatil, il dégage en brûlant une flamme courte et son rendement est faible. On ne peut s'en servir efficacement qu'à la condition d'avoir un matériel spécial et ce matériel ne se trouve pas dans l'Est du pays.

M. WOOLLIAMS: Y a-t-il un matériel spécial dont on se sert?

M. O'BRIAN: Oui, aux États-Unis, certaines centrales d'électricité utilisent une installation spécialement conçue pour l'emploi de l'anthracite.

M. WOOLLIAMS: Existe-t-il dans certaines régions de l'outillage fait spécialement pour l'emploi du sous-bitumineux et son rendement est-il supérieur à celui de l'équipement industriel qui fonctionne avec du bitumineux?

M. O'BRIAN: Oui, il y a une usine qui s'est mise à utiliser du sous-bitumineux. On y a installé un matériel spécial pour ce genre de charbon. On en trouve un bon exemple à la centrale d'électricité de Battle River.

M. WOOLLIAMS: S'il existait des installations industrielles à Drumheller même, on pourrait trouver du matériel propre à utiliser efficacement ce charbon?

M. O'BRIAN: Il y a déjà là une usine qui l'emploie, de même que les établissements Ogden l'utilisaient.

M. BIGG: Les mines de Canmore pourraient-elles fournir le charbon?

M. O'BRIAN: Vous dites bien de Canmore?

M. BIGG: Oui.

M. O'BRIAN: Les mines de Canmore pourraient fournir au marché domestique du charbon en pérato qui remplacerait l'anthracite américain. Nous importons 1,700,000 tonnes d'anthracite américain qui, je crois, pourrait être en partie remplacé par du charbon de Canmore. Je crois d'ailleurs que c'est ce qui arrive à l'heure actuelle.

M. BIGG: Mais les mines de Canmore pourraient-elles fournir assez de charbon pour remplacer entièrement l'anthracite importé?

M. O'BRIAN: C'est douteux.

M. BIGG: Quelle est la production des mines de Canmore?

M. O'BRIAN: Je crois que la production de l'an dernier était d'environ 400,000 tonnes. Mais je pourrais vous trouver les données exactes.

M. BIGG: Quel a été leur plus haut niveau de production?

M. O'BRIAN: Je ne peux pas remonter à très loin en arrière, mais c'est à peu près ce que je vous ai dit. D'après les données du Bureau de la statistique, en 1956 la production a été de 220,000 tonnes, et c'était beaucoup.

N'oubliez pas que plus de la moitié de cette production est composée de poussier de charbon, pour lequel il faut trouver un autre marché.

M. BIGG: Ce qui m'intéresse, c'est plus le potentiel que la production réelle. Quelle quantité pourraient-elles produire, si on leur en donnait les moyens?

M. O'BRIAN: Il faudrait que je consulte les spécialistes. Je ne puis pas répondre à votre question parce que l'importance des gisements et les méthodes d'extraction ne relèvent aucunement de mon domaine.

M. WOOLLIAMS: Monsieur le président, si vous le permettez, je m'adresserai directement à M. O'Brian. Je voudrais l'interroger sur le charbon de Drumheller et de Canmore, particulièrement par rapport à la région de Bow River. Commençons par Drumheller. Quels étaient ses marchés possibles? Pourquoi ces marchés ont-ils ainsi diminué? Quel espoir peut-on entretenir d'employer le sous-bitumineux de Drumheller à des fins domestiques? Jusqu'où va la concurrence du gaz et du pétrole d'Alberta et des autres régions du pays? A quelle concurrence se heurte-t-il en Ontario?

M. O'BRIAN: J'ai justement un rapport sur la question. Je laisserai à M. Uren le soin de vous en donner lecture:

M. UREN:

1° Il y a eu une baisse très marquée de la production de charbon dans la région de Drumheller durant la saison de consommation se terminant le 31 mai 1958.

2° La production de charbon de la région de Drumheller, pour la période de douze mois se terminant le 31 mai 1958 et pour les périodes équivalentes des deux années antérieures, est la suivante:

1955-1956	991,300 tonnes
1956-1957	818,780 tonnes
1957-1958	633,703 tonnes

3° L'embauche, dans cette région, a subi une baisse correspondant à celle de la production.

4° Cette baisse a deux causes dont l'une a affecté la consommation de tous les combustibles domestiques et dont l'autre a atteint surtout Drumheller.

5° Le charbon de Drumheller étant presque entièrement vendu pour des usages domestiques, la consommation en varie suivant la saison et le climat.

6° Dans l'Ouest du pays, la température a été en 1955-1956 d'environ 13.5 p. 100 plus froide que la normale; en 1956-1957, elle a été à peu près normale, et en 1957-1958 elle a été de 7.8 p. 100 plus chaude que la normale.

7° Ces fluctuations du climat, durant les trois périodes de consommation, ont eu leurs répercussions sur les ventes de charbon au détail, dans les quatre provinces de l'Ouest, dont les chiffres sont les suivants:

1955-1956	2,619,000 tonnes
1956-1957	2,409,000 tonnes
1957-1958	1,913,000 tonnes

8° La douceur de l'hiver n'a donc pas seulement affecté Drumheller, mais elle a eu un effet sur toutes les ventes de charbon dans la région.

9° D'autres facteurs ont exercé leur influence dans la région de Drumheller qui, depuis quelque cinquante ans, produit un charbon propre à l'usage domestique pour lequel l'Ouest du pays offrait de vastes marchés.

10° La principale cause des difficultés qu'éprouve la région est la perte, au profit d'autres combustibles, du marché domestique de l'Ouest. Dans la période de douze mois qui s'est terminée le 31 mars 1948, les ventes de charbon au détail, dans les quatre provinces de l'Ouest, avaient atteint 3,892,000 tonnes. Pour la période correspondante se terminant le 31 mars 1958, ces ventes n'étaient plus que de 2,014,000 tonnes, soit une baisse de 1,888,000 tonnes.

11° La région de Drumheller a été particulièrement éprouvée. Durant les douze mois se terminant le 31 mai 1948, cette région a produit 1,574,000 tonnes de charbon, dont environ 44,000 tonnes ont été envoyées en Ontario et 1,530,000 utilisées dans l'Ouest. Pendant les douze mois se terminant le 31 mai 1958, la production a été de 634,000 tonnes, dont environ 17,000 ont été expédiées en Ontario et 617,000 dans l'Ouest.

12° La perte des marchés provient de la concurrence du pétrole, du gaz et des autres charbons de l'Ouest. Les mines de la région sont relativement vieilles et les frais de production y sont élevés. La perte s'est faite en partie au profit des autres charbons, puisqu'en 1947 environ 53 p. 100 du sous-butimineux en pérats d'Alberta venait de Drumheller, tandis qu'en 1957, la proportion était tombée à 39.7 p. 100.

13° On voit aussi que la perte s'est faite en partie au profit du pétrole et du gaz d'après les modifications apportées aux appareils de chauffage. En 1947, dans les provinces des Prairies, il y avait environ 641,000 foyers dont 409,000, soit 64 p. 100, utilisaient le charbon comme principal combustible pour le chauffage. En 1957, le nombre était baissé à 245,000, sur 772,000, soit 32 p. 100.

14° Le genre de charbon produit par la région de Drumheller n'est pas utilisable dans la plupart des fournaises domestiques de l'Ontario. Par leurs dimensions et leur conception, ces fournaises sont faites pour l'emploi de l'anthracite dont la valeur calorifique est d'environ 35 p. 100 supérieure à celle du charbon de Drumheller, et qui de plus est beaucoup moins volatil. Bien que le modèle de ces fournaises soit universel, leurs dimensions sont telles qu'elles ne laissent pas assez d'espace au-dessus du feu pour brûler le contenu volatil du charbon. Par ailleurs, le foyer ne contiendrait pas assez de combustible pour un fonctionnement prolongé.

15° Depuis 1926 le gouvernement a eu recours à plusieurs mesures d'assistance pour donner un débouché à ce charbon dans les régions centrales du pays, mais sans guère de succès. Des subventions de quatre dollars la tonne nette sont actuellement accordées au transport de ce charbon vers le centre de l'Ontario, montant qui suffit pour permettre au charbon en question de concurrencer le charbon importé.

16° Bien que, même en dépit de cette aide, l'Ontario n'ait jamais fourni un marché important, la concurrence du pétrole et plus récemment du gaz naturel contribue aussi à faire baisser la demande dans la région. En 1947, environ 773,000 foyers ontariens, soit 69 p. 100 de tous ceux de la province, se servaient du charbon comme principal combustible pour le chauffage. En 1957, le nombre n'était plus que 368,000, soit 26 p. 100 du total. Cette concurrence est particulièrement dure pour le charbon de Drumheller dans les campagnes où il y avait antérieurement un débouché. Là, le marché est peu à peu conquis par les brûleurs à pétrole de type Coleman or ordinaire, ainsi que par les appareils à gaz propane.

17° Le charbon de Drumheller et les autres charbons forts en humidité se vendent mal pendant l'été. Ces charbons en effet sont difficiles à entreposer, étant donné qu'ils s'effritent à mesure que l'humidité s'évapore. L'usager peut éviter cet inconvénient en prenant des mesures de précaution, mais il préfère généralement avoir tout simplement recours à d'autres combustibles faciles à trouver.

18° Le consommateur particulier achète son combustible pour l'hiver au moment qui lui convient, et il peut en choisir le genre qui lui plaît. C'est sans grand succès qu'on a tenté de favoriser les achats d'été par des réductions de prix, des prêts garantis ou d'autres mesures du genre.

19° En plus d'être coûteux pour les entreprises industrielles, ce charbon s'emploie difficilement dans les machines à vapeur ordinaires. Le poussier provenant du criblage du charbon destiné aux usages domestiques a été mis en vente à très bon marché en vue de la production de la vapeur, mais l'industrie ne pourrait pas en absorber une partie importante.

20° Les seuls charbons qui présentent actuellement quelque intérêt pour l'exportation sont ceux des régions montagneuses de l'Alberta, dont la valeur calorifique est forte et qui peuvent servir à la fabrication du coke. Le charbon de Drumheller ne possède aucune de ces deux qualités qui seraient indispensables à son exportation.

21° A sa dernière réunion, l'Office fédéral du charbon a étudié la situation de l'industrie de la houille à Drumheller et dans les autres régions de l'Ouest. L'Office a exprimé l'avis que l'on fait actuellement tout ce qui est possible, dans le cadre de la politique de subventions actuelle, pour aider cette industrie.

22° Dans les circonstances exposées, il ne semble pas y avoir d'autres mesures que le gouvernement pourrait prendre pour aider efficacement l'industrie du charbon.

Certes le gouvernement pourrait accorder encore plus de fonds que nécessaire, pour lutter contre la concurrence des charbons étrangers en Ontario, mais de telles mesures pourraient-elles alors se limiter à une seule région carbonifère? Et même si des subventions plus importantes étaient accordées au transport du charbon de Drumheller vers l'Ontario, il est fort improbable que la quantité de ces expéditions augmenterait pour autant.

De même, le gouvernement pourrait subventionner l'emploi du charbon dans les provinces de l'Ouest, mais là encore, on ne voit guère comment on pourrait limiter ces subventions au charbon de Drumheller ou même à la seule industrie de la houille.

Il y aurait aussi l'aide par contingentement ou autres mesures gouvernementales du genre, mais elles exigeraient des pouvoirs extraordinaires et seraient peu conformes à la conception courante de la liberté d'entreprise.

M. WOOLLIAMS: Quelle est la plus forte quantité de charbon qui ait été expédiée en Ontario depuis dix ans pour usage domestique? Vous avez dit, je crois, qu'elle n'a jamais atteint 40,000 tonnes. N'y a-t-il pas eu un marché plus vaste pendant la guerre?

M. O'BRIAN: Pendant les premières années de la guerre, oui.

M. WOOLLIAMS: A-t-on jamais expédié 150,000 tonnes de charbon en Ontario?

M. UREN: Je crois que oui, des divers genres réunis.

M. WOOLLIAMS: Et cela est tombé à combien? Vous avez dit environ 17,000 tonnes, je crois?

M. O'BRIAN: Oui, pour le charbon de Drumheller, 17,000 tonnes. Il ne s'agit ici que du charbon de Drumheller.

M. WOOLLIAMS: Entendu. Et vous avez dit, il me semble, dans votre déclaration, que 26 p. 100 des foyers ontariens utilisent maintenant le charbon pour le chauffage domestique, au lieu de 64 p. 100 il y a dix ans?

M. UREN: C'est exact.

M. WOOLLIAMS: Et pour ce marché la subvention est de $4?

M. O'BRIAN: De $4 au sud de Perry Sound et à l'est de Mattawa.

M. WOOLLIAMS: Et depuis combien de temps cette subvention est-elle en vigueur, approximativement?

M. O'BRIAN: Elle a été établie en . . .

M. UREN: Elle a été établie en 1953, je crois. Mais je ne fais que conjecturer.

M. WOOLLIAMS: Cela me suffit. Maintenant, pourriez-vous me dire quelle quantité de ce charbon vient de mines à ciel ouvert, à Drumheller? C'est une question qui intéresse les mineurs de profondeur qui sont ici pour donner leur témoignage. Je crois qu'il y en a eu beaucoup pendant la guerre, quand la demande était forte.

M. UREN: Je n'ai jamais entendu parler de mines à ciel ouvert dans la région de Drumheller.

M. WOOLLIAMS: Et dans le reste de l'Alberta?

M. UREN: Oui.

M. WOOLLIAMS: Et n'est-ce pas le même genre de charbon qu'on extrait à Drumheller?

M. O'BRIAN: C'est le charbon dont j'ai parlé plus tôt, en disant qu'il était assez semblable, mais de moins bonne qualité.

M. WOOLLIAMS: Parlons maintenant de Canmore et du Nid-de-Corbeau. J'aimerais régler la question de Canmore, si vous le permettez. Je crois que l'on a récemment trouvé un marché au Japon pour le charbon de Canmore. Quelle quantité de charbon a-t-on expédiée au Japon l'an dernier, durant le second semestre?

M. UREN: Environ 40,000 tonnes l'an dernier, et 4,000 le mois dernier.

M. WOOLLIAMS: Quelle subvention accordait-on pour ce charbon?

M. UREN: Le maximum est de $4.

M. WOOLLIAMS: A-t-on augmenté la subvention tout récemment?

M. UREN: On l'a portée à $4 l'année dernière.

M. BIGG: Le montant est-il le même dans les Maritimes?

M. UREN: Non, mais le but est le même. Il s'agit de lutter contre la concurrence des autres charbons à Seattle, Portland et Vancouver, si nous avions des installations dans ce dernier port.

M. BIGG: Ce n'est pas $4? La subvention n'est pas uniforme?

M. UREN: Non, $4, c'est le maximum.

M. WOOLLIAMS: Pourriez-vous nous donner sur le Nid-de-Corbeau les renseignements que vous nous avez fournis sur Drumheller et Canmore: pourquoi les marchés ont-ils tellement diminué et par quels produits ont-ils été accaparés?

M. O'BRIAN: Ces renseignements devront être beaucoup plus généraux, car en ce cas je n'ai pas de rapport écrit. La principale perte a été, pour le charbon en question, celle du marché ferroviaire. J'ai déjà dit qu'environ 70 p. 100 du charbon étaient vendus aux chemins de fer, et la consommation a tellement baissé depuis quelques années que les chemins de fer n'achètent plus qu'environ le tiers de ce qu'ils prenaient il y a trois ou quatre ans. Par ailleurs, on envoie du charbon ou du coke dans certaines régions industrielles des États de Washington et d'Orégon. De plus, ce charbon approvisionne les établissements métallurgiques de Flin-Flon, ainsi que les usines de papier de l'ouest de l'Ontario. On en expédiait aussi aux usines de ciment de Winnipeg, mais ce marché a été perdu au profit du gaz naturel à cause uniquement du prix. Dans l'ouest de l'Ontario, l'aménagement du pipe-line transcanadien entraînera une forte concurrence du gaz naturel.

Étant donné toute cette concurrence, on ne sait pas encore quelle sera cette année la quantité de charbon vendue sur les divers marchés.

M. UREN: Si je me fonde sur certains entretiens que j'ai eus, je crois qu'elle sera d'environ la moitié de celle de l'an dernier.

M. KINDT: Vous voulez parler des expéditions dans l'ouest de l'Ontario?

M. UREN: Je veux dire que ce sera environ la moitié de la quantité de l'an dernier.

M. KINDT: Pourriez-vous dire au Comité, monsieur O'Brian, quelle est la quantité d'anthracite américain importé dans l'ouest de l'Ontario?

M. O'BRIAN: Elle est si faible que je ne pourrais guère vous en parler. Nos documents ne font état que du charbon importé à Fort-William et à Port-Arthur et la quantité en est si minime qu'on ne l'indique même pas.

M. KINDT: Je le regrette, car d'aucuns affirment qu'elle atteint deux millions.

M. O'BRIAN: La quantité importée ne dépasse guère le million.

M. WOOLLIAMS: Savez-vous s'il y a eu quelque entente prévoyant que 250 millions de tonnes de sous-bitumineux de Drumheller serviront à des machines à vapeur à Vancouver, ce à quoi certains pourraient s'opposer à cause des réserves de charbon qu'il y a déjà dans la province? Savez-vous si des entretiens ont actuellement lieu à ce sujet?

M. UREN: Non.

M. PAYNE: J'aurais une question à poser relativement aux possibilités d'exportation au Japon de charbon de la région du Nid-de-Corbeau. Savez-vous quelle quantité en a été exportée depuis un an ou deux et quelles seraient les perspectives d'exportation au Japon s'il y avait à Vancouver des installations suffisantes pour le chargement en vrac? Je crois que les faibles quantités qui ont été exportées jusqu'à présent ont été acheminées par Seattle ou Portland.

M. UREN: Sauf dans quelques cas de très faibles quantités qui ont été expédiées au Japon par Vancouver, il y a quelques années, les exportations, qui n'ont d'ailleurs jamais été très fortes, ont été en effet acheminées par

Portland ou Seattle. La plupart des envois devaient servir à des essais qui sont actuellement en cours, au Japon. Il y a maintenant au moins sept ans que nous essayons sans grand succès de vendre au Japon. Notre plus grande réussite jusqu'à présent a été d'expédier à des aciéries japonaises du charbon de l'Ouest à des fins d'essai, étant donné qu'à notre avis, et à celui des techniciens du ministère des Mines et des Relevés techniques, certains charbons du Nid-de-Corbeau, et peut-être aussi de certaines autres de nos régions, pourraient fort bien être mêlés au charbon que le Japon achète ailleurs pour ses aciéries. Il y a quelques mois, nous pensions avoir presque réussi, mais malheureusement la récession économique a atteint le Japon comme le reste du monde, et l'industrie sidérurgique en a particulièrement souffert. A mon avis (et j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit là que de mon opinion personnelle), nous ne trouverons guère au Japon de débouchés pour le charbon de cokéfaction du Nid-de-Corbeau d'ici un an. A la fin d'octobre ou au début de novembre, nous enverrons au Japon une mission composée de spécialistes du charbon, parmi lesquels se trouvera M. Whittaker, qui est ingénieur minier et membre de l'Office. Cette mission doit partir vers le 25 octobre et passer trois semaines dans les aciéries pour y étudier précisément la question des achats de charbon. Je ne crois pas que nos techniciens s'attendent à rapporter des commandes, mais ils comptent bien cependant se faire une idée plus nette des possibilités dans ce domaine.

M. PAYNE: Mais ces expéditions ne présenteraient-elles pas des avantages, au point de vue économies?

M. UREN: C'est-à-dire que le charbon peut être mêlé économiquement avec les autres charbons que les Japonais achètent dans d'autres pays, et cela dans les proportions de un à dix. Tout dépend de la situation internationale. Nous avons appris avec surprise aujourd'hui, lorsque le ministère des Transports a fait paraître son tarif, que les frais de transport du charbon, de Hampton Roads au Japon, ont baissé de $17.75 l'an dernier à 7.75 cette année. Ces dix dollars constituent un facteur de concurrence contre lequel notre charbon aura à lutter. Ce n'est peut-être pas beaucoup, mais c'est quand même une baisse.

M. WOOLLIAMS: Si le charbon exporté au Japon a été acheminé par Seattle ou Portland, c'est parce qu'il n'y avait pas à Vancouver les installations nécessaires?

M. UREN: En effet.

M. WOOLLIAMS: Mais il est question, je crois, d'installer les aménagements voulus à Vancouver?

M. UREN: Oui.

M. WOOLLIAMS: Est-on en train de les installer à l'heure actuelle?

M. UREN: Oui.

M. WOOLLIAMS: Combien épargnerait-on par tonne, au Canada, si le charbon était expédié de Vancouver au lieu d'être acheminé par les ports américains?

M. UREN: Environ un dollar.

M. WOOLLIAMS: Une des raisons pour lesquelles la subvention supplémentaire de $1.50 a été établie n'était-elle pas justement l'absence d'installations de chargement au Canada?

M. UREN: Ce n'était pas seulement cela. Nous avons pensé aussi qu'au tout début les frais à Vancouver pourraient être à peu près les mêmes qu'à Portland où les aménagements sont utilisés depuis longtemps. Je n'en dis pas autant de Seattle parce qu'à cet endroit les installations ont dû être reconstruites étant donné qu'elles se sont effondrées dans l'océan.

M. PAYNE: Ai-je bien compris: pour le charbon exporté au Japon la subvention est de dix dollars?

M. UREN: Non, monsieur.

M. PAYNE: Voudriez-vous nous expliquer la chose de nouveau?

M. UREN: L'an dernier, il en coûtait $17.75 pour transporter une tonne de charbon de Hampton Roads au Japon.

M. PAYNE: Et où se trouve Hampton Roads?

M. UREN: En Virginie. Norfolk et Hampton Roads sont les deux plus importants centres d'expédition aux États-Unis. L'an dernier, les frais d'expédition étaient de $17.50 ou $17.70, ils ont peut-être augmenté de vingt-cinq cents. En tout cas, c'était le taux de l'an dernier. Cette année, d'après les renseignements publiés aujourd'hui par le ministère des Transports, le taux a baissé de $10.

M. BIGG: Le gouvernement américain accorde-t-il des subventions?

M. UREN: Non.

M. BIGG: Alors, d'où vient cette situation?

M. UREN: C'est que les expéditions de charbon d'Angleterre et des États-Unis ont été complètement interrompues cette année. En fait, on pourrait peut-être dire que cela a le même effet que des subventions. Mais l'industrie du charbon, ainsi que M. Lewis, a convaincu le gouvernement américain de remettre en service nombre de cargos de 10,000 tonnes, au point qu'à l'heure actuelle ils en ont à ne savoir qu'en faire!

M. PAYNE: Quels sont les frais de transport de Vancouver au Japon?

M. UREN: Je vous trouverai ce renseignement.

M. KINDT: Serait-il juste de dire qu'en remettant ces cargos en service, le gouvernement américain prend une mesure qui équivaut à des subventions?

M. UREN: Non. Les navires sont remis en service et ils sont utilisés actuellement, mais le gouvernement n'est pas censé donner de subventions.

M. BIGG: Y a-t-il des navires canadiens affectés au transport du charbon?

M. UREN: Il y a trois navires canadiens qui transportent le charbon de Sydney à Montréal, Trois-Rivières et Québec. Ce sont ceux qui servent aussi au transport du minerai de fer.

M. BIGG: Mais je veux dire vers l'étranger.

M. UREN: En ce cas, non.

M. WOOLLIAMS: Est-ce que ce sont des navires américains qui transportent notre charbon à partir de Portland?

M. UREN: Non, des navires japonais.

M. KINDT: J'aimerais bien avoir un exposé supplémentaire des débouchés du nord-ouest de l'Ontario. Dans l'Ouest, nous divisons le marché ontarien en deux parties: le sud et le nord-ouest. Pourriez-vous nous dire d'où vient le charbon que l'on emploie dans le nord-ouest de l'Ontario? Ce renseignement nous permettrait de poser d'autres questions.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous tout d'abord préciser ce que vous entendez par le nord-ouest de l'Ontario?

M. KINDT: Disons la région qui va de Fort-William et Port-Arthur jusqu'aux environ de Flin-Flon et l'est de Winnipeg.

M. O'BRIAN: Comme combustible industriel, on emploie du bitumineux américain, du lignite de Saskatchewan et du charbon du Nid-de-Corbeau. Si vous placez la limite à Fort-William, le principal charbon canadien est le lignite de Saskatchewan. Je pourrais d'ailleurs vous trouver tous les renseignements plus tard, y compris la quantité exacte de charbon consommée l'an dernier dans la région en question.

Quant au marché domestique, tout dépend. On utilise une certaine quantité de charbon en pérats de Saskatchewan, ainsi que du charbon de Drumheller ou de même genre. Plus près de la Tête des Lacs, on importe aussi du charbon américain d'Elkhorn et du bitumineux de Pocahontas.

M. BIGG: Quel genre de charbon emploie-t-on dans la fabrication du nylon, par exemple?

M. O'BRIAN: C'est là une question à poser à M. Convey.

M. WOOLLIAMS: Je sais bien que vous nous avez dit comme il est difficile d'appliquer le principe des subventions à des cas particuliers, mais à seule fin de documentation, pourriez-vous nous dire plus tard approximativement quelle subvention il faudrait accorder au charbon de Drumheller pour lui permettre de rivaliser avec le bitumineux de Pennsylvanie?

M. UREN: Les subventions actuelles permettent cette concurrence.

M. WOOLLIAMS: Pas en quantité!

M. UREN: En dollars et en cents.

M. WOOLLIAMS: J'ai dû mal vous comprendre. Je croyais que ce charbon coûtait quelque $9 livré à Toronto et que le nôtre coûtait $14, également à Toronto.

M. O'BRIAN: Je parlais du charbon à vapeur en menus par comparaison au charbon en pérats d'Alberta qui ne sert qu'à des usages domestiques.

M. WOOLLIAMS: Avec tout le respect que je vous dois, vous nous avez dit vous-même que s'il le fallait il serait possible d'employer du charbon de Drumheller. Ce que je voudrais savoir, c'est de quel ordre devraient être les subventions pour qu'il puisse y avoir une pleine concurrence avec le charbon importé de Pennsylvanie.

M. O'BRIAN: S'il le fallait absolument, on pourrait ne pas importer du tout de charbon de Pennsylvanie.

M. WOOLLIAMS: De quel ordre devraient être les subventions?

M. UREN: Il est impossible de le dire. Il faudrait calculer l'excédent de frais provenant du transport des wagons supplémentaires, ainsi que le coût du transport des cendres, et bien d'autres choses. C'est ce que fait le préposé aux achats lorsqu'il compare les divers charbons.

M. BIGG: Mais supposons qu'une nouvelle usine soit établie et que nous nous engagions à l'approvisionner en charbon. Disons que cette nouvelle usine est en Ontario. Quel prix devrions-nous demander pour notre charbon, afin de faire concurrence avantageusement avec le charbon importé, et combien coûterait alors l'aide de l'État?

M. O'BRIAN: Pour cette concurrence, on compte environ 33c. par million d'unités thermiques.

M. BIGG: Le prix est de $14 la tonne, et il nous faut concurrencer un charbon qui se vend $9 ou $10?

M. O'BRIAN: Il faudrait que je fasse des calculs.

M. WOOLLIAMS: Même si vous augmentiez la subvention de $5, nous ne croyons pas que cela suffirait à rétablir la situation, à cause de la question du transport et des difficultés dont a parlé M. Uren.

Nous nous demandons cependant s'il ne serait pas possible de faire quelque estimation, étant donné que vous nous avez dit qu'en cas de besoin, on pourrait utiliser ce charbon. Combien cela coûterait-il?

M. O'BRIAN: Environ $5 la tonne.

M. WOOLLIAMS: La subvention serait de $5?

M. O'BRIAN: Non, le prix maximum.

M. BIGG: Livré à l'usine?

M. O'BRIAN: Oui, il faudrait que le prix du charbon livré à l'usine soit d'environ $5 la tonne.

M. PAYNE: J'aimerais que nous reparlions de la question des frais de transport, qui me semble primordiale. A propos de la remise en service des cargos *Liberty* de 10,000 tonnes, il semble bien que ce soit la Commission maritime, aux États-Unis, qui s'en occupe. Il doit aussi y avoir des subventions, et la mesure a vraisemblablement été prise par suite de pressions exercées par le syndicat et les producteurs de charbon. Cette mesure qui affecte fortement le potentiel de l'industrie charbonnière de l'Ouest du Canada, peut donc fort bien avoir été inspirée par les syndicats qui justement se plaignent à l'heure actuelle, dans l'Ouest, des difficultés de la mise en vente.

M. UREN: Ce n'est pas la Commission maritime qui assure le fonctionnement des cargos, mais une société formée par John L. Lewis avec la collaboration de certains producteurs du Sud et d'autres exploitants.

M. PAYNE: Les syndicats ont-ils fourni des fonds?

M. UREN: M. Lewis l'a fait, mais je ne sais pas dans quelle mesure le syndicat y a participé. Quant au gouvernement, il a simplement fourni les navires.

M. PAYNE: Les a-t-il fournis moyennant un prix quelconque?

M. UREN: Je n'en sais rien. Je sais simplement qu'il s'agit d'une société privée fondée par John L. Lewis et les producteurs du Sud.

M. PAYNE: Il semble bien que les syndicats et les producteurs du Sud, aient conclu une entente qui fonctionne au détriment de nos propres producteurs et de nos mineurs du charbon.

M. UREN: Il est trop tôt pour dire cela. Tout ceci vient à peine d'arriver, et comme nous n'expédions pas régulièrement de charbon au Japon, nous n'avons pas à nous préoccuper de la concurrence. Si nous exportions des quantités importantes, ce serait différent. Quant au charbon de Canmore, il n'a rien à voir à tout cela, étant donné qu'il est destiné aux sociétés gazières.

M. PAYNE: Quel est le taux du charbon de Canmore et quels en sont les centres d'expédition?

M. UREN: J'ai ces renseignements à mon bureau. On l'expédie de Portland et depuis quelque temps de Seattle.

M. KINDT: La production japonaise d'acier a-t-elle quelque chose à voir avec la lenteur que met le Japon à acheter du charbon du Nid-de-Corbeau?

M. UREN: Le Japon a provisoirement cessé d'acheter.

M. KINDT: A cause du ralentissement des affaires dans l'industrie sidérurgique?

M. UREN: Oui, et aussi parce que des commandes antérieures n'ont pas toutes été livrées. D'ailleurs, les Japonais ont aussi annulé une entente qu'ils avaient conclue avec la Chine communiste.

M. WOOLLIAMS: Quelle quantité de combustible domestique emploie-t-on dans l'ouest de l'Ontario? Je veux parler de la région rurale où l'on utilisait à une certaine époque du charbon de Drumheller.

M. O'BRIAN: Je ne saurais vous le dire, mais je vous donnerai plus tard des renseignements complets sur le sujet.

M. WOOLLIAMS: Qui fournit ce charbon à l'heure actuelle? De quelle région du Canada ou de l'étranger vient le charbon domestique dont on se sert dans l'ouest de l'Ontario?

M. UREN: L'ouest ou le nord-ouest de l'Ontario?

M. WOOLLIAMS: Je ne sais pas comment vous les divisez.

M. UREN: Les deux régions sont entièrement différentes.

M. WOOLLIAMS: Je veux parler de la région rurale dont nous étions jadis les fournisseurs. Quel est notre principal concurrent dans cette région?

M. O'BRIAN: A l'ouest de la Tête des Lacs, qui constitue la région à laquelle vous faites allusion, je crois que votre principal concurrent est le lignite de Saskatchewan. Mais je répète que je vous donnerai plus tard des renseignements sur la question.

M. UREN: Et le second serait le charbon des mines à ciel ouvert de l'Alberta.

M. WOOLLIAMS: Je sais que je vous demande tout un travail, mais la consommation est d'environ 100,000 tonnes et je voudrais bien savoir d'où elles viennent.

Maintenant, je change de sujet. Pourriez-vous nous dire quels sont les sous-produits du sous-bitumineux et des divers autres charbons? Prenons le charbon de Drumheller: quels sous-produits peut-on en retirer?

M. A. IGNATIEFF: D'une façon générale, le charbon est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Tout charbon peut produire une variété de matières chimiques. De plus, il y a diverses façon d'obtenir du charbon, et c'est le facteur économique qui décide. Pour répondre à votre question, le charbon de Drumheller n'est pas un charbon de cokéfaction, comme l'a dit M. O'Brian. Pour en tirer des produits de plus haute valeur, il faudrait le soumettre à la carbonisation. A la chaleur, tous les charbons deviennent plus ou moins poisseux. Même le lignite, si on le soumet à ce qu'on appelle la carbonisation, produit une matière carbonisée dont on peut obtenir, en en retirant l'eau, un produit de meilleure qualité qui sert de combustible. Au cours de cette carbonisation, on obtient des produits de distillation qui sont composés de goudrons, d'huiles et de gaz.

Si le marché le justifie, on peut alors traiter ces produits. Cela répond-il à votre question?

M. BIGG: Ces produits sont-ils en demande à l'heure actuelle?

M. IGNATIEFF: Malheureusement, non, pas au Canada.

Tout d'abord, les lignites donnent une grande quantité de produits liquides. Ils n'ont pas, cependant, les mêmes propriétés que les goudrons et les huiles obtenus par la carbonisation à haute température.

La carbonisation du sous-bitumineux faite à basse température, supprimerait simplement les matières volatiles.

Malheureusement, la plupart de ces produits contiennet une forte teneur d'oxygène, et il est impossible de les vendre sans leur faire subir d'autres traitements.

Si la région de Drumheller était en pleine expansion industrielle, comme par exemple celle de Pittsburgh, il serait peut-être possible alors d'y utiliser ces produits.

Enfin, je dois ajouter que pour ce qui est de ce charbon, de ce goudron et de ce pétrole, même les Américains ont beaucoup de mal à trouver des marchés, contrairement à ce qui arrive dans le cas des produits dont la carbonisation se fait à haute température, et qui pourraient être retirés du bitumineux de la région du Nid-de-Corbeau.

M. BIGG: Sauf erreur, on se sert de charbon pour faire du nylon.

M. IGNATIEFF: En effet, avec le charbon, on peut faire à peu près tous les produits qu'on fabrique avec le pétrole. En fait, un des procédés que nous avons soigneusement étudiés et que nous cherchons sans cesse à mettre au point, au ministère des Mines et des Relevés techniques, peut être à base de charbon, bien qu'à l'heure actuelle nous nous servions de pétrole de qualité inférieure

et de bitume. Essentiellement, le charbon et le pétrole sont assez apparentés, mais il existe une différence importante: c'est que le pétrole contient environ deux fois plus d'hydrogène que le charbon.

Il y a le procédé qu'on appelle l'hydrogénation. On peut alors employer du charbon auquel a été ajouté de l'hydrogène. On transforme ainsi peu à peu une grande partie du charbon en produits pétroliers.

Malheureusement, au Canada il se présente deux obstacles majeurs. Tout d'abord, les usines exigent des capitaux énormes. De plus, pour le procédé en question, il faut du charbon relativement pur. Autrement dit, il y a des frais supplémentaires qui proviennent de ce qu'il faut purifier le charbon de façon qu'il n'y reste pas beaucoup plus que 2 ou 3 p. 100 de cendre.

M. WOOLLIAMS: Et le gaz qui sert au chauffage des maisons, peut-on le faire avec du charbon de Drumheller, de Canmore ou du Nid-de-Corbeau?

M. IGNATIEFF: Oui, à condition de lui faire subir certains traitements.

M. WOOLLIAMS: Si nous voulions exporter du gaz, et qu'il nous en faille de plus grandes quantités, pourrions-nous faire du gaz de même genre que celui que l'on trouve en gisements? Je me rend compte, bien entendu, qu'il y a du gaz sec et du gaz humide.

M. IGNATIEFF: Le gaz de pétrole peut être sec, ou il peut aussi être dissous dans le pétrole. Dans les deux cas, c'est du métane, du gaz des marais, celui qui constitue un danger pour les mineurs.

M. WOOLLIAMS: Je crois que durant la dernière guerre les Allemands l'ont beaucoup utilisé.

M. IGNATIEFF: Durant la dernière guerre, les Allemands ont eu recours à l'hydrogénation du charbon. Pour produire du gaz, on brûle le charbon, ou plus exactement on en obtient du charbon avec un réacteur à combustible. On peut faire ainsi toute une série de gaz qui sont principalement composés d'oxyde de carbon et d'hydrogène. C'est ce qu'on appelle des gaz synthétiques.

Ce gaz sert dans une foule d'industries pour la fabrication de produits pétroliers comme l'essence. On s'en sert aussi pour faire de l'ammoniaque pour les engrais chimiques.

En Amérique du Nord, cependant, on a peu tendance à l'heure actuelle à se servir de charbon pour la fabrication du gaz, parce qu'il faut le traiter, alors que les pétroles et le gaz naturel reviennent à prix plus économique.

M. BIGG: Vous voulez dire qu'il est plus économique d'employer du pétrole ou du gaz naturel plutôt que du charbon?

M. IGNATIEFF: En effet. D'ailleurs on a fait il y a quelques années aux États-Unis des études qui le prouvent. Pour faire du gaz méthane à partir du charbon, il faut employer un mélange d'oxyde de carbone et d'hydrogène avec un catalyseur, ce qui donne un méthane artificiel d'environ 950 unités thermiques par pied cube, soit la valeur calorifique normale du gaz naturel.

Les Américains savent que leurs réserves de gaz naturel s'épuisent, aussi ont-ils songé à utiliser du méthane fait avec du charbon, dans une région comme celle de Pittsburgh. Les études ont établi que dans les circonstances les plus favorables, ce gaz reviendrait à environ 70 ou 80c. le millier d'unités, en employant du charbon de $4 la tonne.

M. KINDT: Autrement dit, le charbon est un hydrocarbure, tout comme le pétrole et le gaz, et c'est le facteur économique qui décide de son emploi pour la fabrication des quelque 10,000 produits que l'on peut obtenir du pétrole et des gaz naturels?

M. IGNATIEFF: Exactement.

M. KINDT: Par conséquent, si nos réserves de gaz diminuaient au point qu'il nous faille utiliser du charbon, il y aurait une très forte augmentation des frais de fabrication des produits de l'industrie chimico-pétrolière?

M. IGNATIEFF: Absolument. J'ajouterai que le ministère est conscient de l'importance du charbon pour l'avenir, car à l'heure actuelle, d'après nos estimations, environ les 90 centièmes du carbone, ce carbone qui est essentiel à la fabrication d'une foule de produits chimiques, proviennent du charbon tout autant que du pétrole ou du gaz naturel. Pour l'avenir, donc, le charbon est extrêmement précieux.

M. KINDT: Nous avons en Colombie-britannique un bon exemple de l'importance du facteur économique, pour ce qui est de l'emploi du charbon dans la fabrication du gaz. Il y a une usine d'électricité qui employait du charbon du Nid-de-Corbeau, pour faire du gaz, et qui l'a abandonné au profit du gaz naturel lorsque ce dernier a fait son apparition.

M. IGNATIEFF: En effet.

M. KINDT: La raison, à ce que me disent des gens bien renseignés, en est le coût. Mais ce changement a entraîné la fermeture d'une des mines du Nid-de-Corbeau.

M. IGNATIEFF: C'est exact, et je crois que le charbon dont on se servait provenait de Luscar. Il y a tant de traitements que l'on peut appliquer au charbon! Dans le cas en question, c'est du charbon à coke, que l'on peut carboniser de façon à en dégager 500 unités thermiques, ce qui donnerait un gaz dont la valeur calorifique serait la moitié de celle du gaz naturel.

Comme le gaz naturel de la région de Peace-River ne coûte qu'environ le sixième du prix du gaz de charbon, il n'y a vraiment aucune raison qui pousse à l'emploi du charbon.

M. WOOLLIAMS: Je vous remercie. Je me demande quelle peut être la quantité de charbon extraite en Alberta. On a donné des chiffres variables. Pourriez-vous nous indiquer à quelle quantité on estime la production de charbon des diverses régions dont nous avons parlé et en particulier de l'Alberta?

M. O'BRIAN: Vous trouverez ces renseignements dans le rapport de la commission royale, mais si vous y tenez, je pourrai les faire consigner plus tard au compte rendu.

M. KINDT: D'une façon approximative, l'Alberta possède environ 48 p. 100 du charbon que l'on peut extraire au Canada.

M. O'BRIAN: C'est juste.

M. WOOLLIAMS: Y a-t-il des données comparatives par rapport aux États-Unis?

M. O'BRIAN: Je peux vous donner les chiffres relatifs à l'ensemble du Canada. Quant à l'estimation des ressources des États-Unis, on trouve les renseignements dans le dernier rapport de la *National Coal Association.* Les ressources américaines sont estimées à 1,895 milliards de tonnes courtes, et celle du Canada à 98 milliards de tonnes courtes.

M. KINDT: Autrement dit, on trouve en Alberta environ 7 p. 100 des réserves mondiales de charbon.

M. O'BRIAN: Je n'ai parlé que des États-Unis.

M. KINDT: C'est à peu près cela, et au rythme actuel, il paraît qu'il y en a assez pour environ deux mille ans, de sorte que je ne crois pas que nous ayons à nous préoccuper des réserves de charbon.

Pourrions-nous aborder de nouveau la question de l'industrialisation.

Dans sa déclaration, M. Uren nous a dit que son ministère est chargé d'appliquer la politique fédérale relative à l'industrie thermoélectrique, dans l'Est du pays.

M. UREN: Non pas la politique, mais l'administration des subventions prévues par le gouvernement.

M. KINDT: Pourriez-vous nous exposer rapidement la ligne de conduite du gouvernement à cet égard?

M. UREN: Je laisse à M. O'Brian le soin de répondre à votre question.

M. O'BRIAN: Cette ligne de conduite est exposée dans la loi dont le texte accompagne la déclaration de M. Uren. Elle prévoit des ententes avec les gouvernements provinciaux. Au fait, toute cette question relève du Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Voici donc un extrait de l'article 3 de la loi:

> Un accord conclu aux termes du paragraphe (1) doit comprendre
> *a*) des stipulations en vue de la construction d'entreprises de force motrice par le Canada et de leur transfert à la province, cette dernière s'engageant à en payer le coût;
> *b*) des stipulations en vue de l'agrandissement ou achèvement d'entreprises de force motrice dans la province, par le Canada, et du paiement, par la province, des frais d'un tel agrandissement ou achèvement; ou des stipulations prévoyant des avances par le Canada, à la province, pour l'achèvement ou agrandissement d'entreprises de force motrice et le remboursement des montants ainsi avancés;
> *c*) l'engagement, par la province, d'exploiter toute entreprise de force motrice construite, agrandie ou achevée en conformité de l'accord;
> *d*) des stipulations aux fins du paiement, par le Canada à la province, d'une subvention portant sur le charbon de l'Est utilisé dans le fonctionnement de facilités pour la production d'énergie électrique par générateurs à vapeur, si la province le demande, y compris des stipulations visant l'établissement du montant de la subvention et prescrivant le mode de calcul;
> *e*) un engagement, par la province, selon lequel toute subvention à l'égard du charbon de l'Est, prévue par l'accord, sera équitablement répartie entre les exploitants des entreprises de force motrice où le charbon est utilisé, et d'après lequel la province prendra des mesures pour garantir qu'il sera tenu compte de son montant dans la fixation des taux prélevés pour l'énergie électrique produite par lesdites entreprises et utilisés à des fins industrielles...

M. KINDT: Depuis quand cette cette loi est-elle en vigueur?

M. O'BRIAN: Elle a été sanctionnée le 31 janvier 1958.

M. KINDT: Combien d'établissements ont bénéficié de l'aide prévue par la loi?

M. O'BRIAN: Nous ne pouvons parler que des subventions car c'est la seule partie dont l'Office soit chargé. Aucun établissement n'a encore reçu de fonds. Les ententes ont fait l'objet de pourparlers. Nous avons rédigé un projet d'accord qui a été soumis aux provinces et la semaine dernière nous en avons reçu un signé par le gouvernement d'un des provinces, mais nous n'avons pas encore reçu de demandes de subventions.

M. UREN: L'accord en question m'a été livré à mon bureau ce matin seulement.

M. O'BRIAN: Les paiements doivent commencer à compter du premier décembre 1957 et nous prévoyons que les requêtes ne tarderont pas à arriver.

M. KINDT: Ce sont des subventions à la production d'électricité?

M. O'BRIAN: Ce sont des subventions pour le paiement du charbon affecté à la production d'électricité.

M. KINDT: Le ministère songe-t-il à appliquer cette ligne de conduite dans l'Ouest du pays et dans la région du Nid-de-Corbeau?

M. UREN: Cela relève, non pas de nous, mais du Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, mais nous croyons, d'après les entretiens auxquels nous avons assisté, que si les autres provinces ou les entreprises d'utilité publique des diverses provinces veulent soumettre leur cas, le gouvernement l'étudiera très soigneusement. C'est tout ce que nous pouvons dire pour le moment.

M. KINDT: Je suppose donc que si les gens du Nid-de-Corbeau présentaient des plans de mise sur pied d'une usine thermo-électrique, le gouvernement étudierait leur cas avec autant d'attention que celui des entreprises du genre dans l'est du pays?

L'hon. PAUL COMTOIS (*ministre des Mines et des Relevés techniques*): Je crois que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a fait une déclaration en ce sens à la Chambre il n'y a pas très longtemps. On lui avait posé une question. Je ne me souviens pas qui l'a posée, mais je crois que le ministre a répondu que si une autre province présente une telle requête, on l'étudiera avec tout autant de soin. Autant que je me souvienne, c'est bien ce qu'il a dit.

M. GUNDLOCK: Je me demande si l'un de ces messieurs pourrait nous parler d'une usine thermo-électrique qui serait assez favorablement située pour éviter les frais de transport, et aussi nous dire quel est le coût de production de l'électricité à partir du charbon, par comparaison avec le gaz naturel, à l'heure actuelle en Alberta?

M. UREN: Quels sont vos taux actuels en Alberta? A titre d'exemple, on pourrait citer l'usine de Calgary, qui a un contrat de dix ans pour le gaz, au taux d'environ 10c.

Elle est établie sur un des plus grands gisements de charbon d'Alberta, et même avec du charbon à $1 la tonne elle ne pourrait pas produire de l'électricité aussi économiquement qu'elle le fait actuellement avec le gaz naturel.

Cependant, pour établir les frais d'une entreprise d'utilité publique, il faudrait savoir combien elle aurait à payer son gaz naturel.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est cinq heures et demie, et nul doute que nombre d'entre vous ont beaucoup de travail à faire d'ici six heures. Levons donc la séance jusqu'à huit heures, ce soir. Nous nous réunirons aussi à neuf heures demain matin.

SÉANCE DU SOIR

LUNDI 21 juillet 1958,
8 heures du soir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Avant de reprendre où nous en étions cet après-midi, je laisserai la parole à M. Nielsen qui veut vous parler d'une visite qu'il a organisée à l'un des laboratoires dont nous parlions l'autre jour.

M. NIELSEN: Nous pouvons visiter le laboratoire des produits forestiers mercredi. Nous n'avons qu'à fixer l'heure et je proposerais de choisir 9 heures et demie ou 10 heures du matin. Êtes-vous d'accord?

M. GUNDLOCK: Demain matin?

M. NIELSEN: Non, mercredi.

M. BIGG: Où est-ce?

M. NIELSEN: Près de l'immeuble de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. GUNDLOCK: Combien de temps durera la visite?

M. NIELSEN: Il faut compter une heure pour visiter le laboratoire. Êtes-vous d'accord pour partir à 9 heures et demie?

M. GUNDLOCK: Où sera le point de rencontre? A la porte principale?

M. NIELSEN: On n'a pas prévu de moyen de transport. Ceux qui ont des voitures pourraient peut-tre transporter ceux qui n'en ont pas.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord pour mercredi matin, messieurs, à 9 heures et demie?

M. NIELSEN: Si vous voulez vous rendre à la porte d'en avant, nous verrons à trouver un moyen de transport.

Le PRÉSIDENT: C'est parfait.

M. GUNDLOCK: Tout le monde peut y aller?

M. NIELSEN: Toutes les personnes intéressées à y aller.

Le PRÉSIDENT: Je vous demanderai de m'excuser un peu plus tard. Je viens seulement d'apprendre que l'un des crédits dont s'occupe le Comité des pêcheries sera à l'ordre du jour, demain. Or, on avait remis l'étude de ce crédit pour m'accommoder. M. Nielsen voudra bien prendre ma place pendant que j'irai me préparer au travail de demain.

M. ROBICHAUD: Je crois qu'il y a un changement au programme de demain. C'est l'Office technique et scientifique des pêches qui sera demain à ce comité.

Le PRÉSIDENT: A quelle heure?

M. ROBICHAUD: Neuf heures et demie du matin, et cela prendra la journée. Je ne m'en suis aperçu qu'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: L'administrateur adjoint a laissé un mot à ma secrétaire disant que le crédit auquel je suis intéressé serait étudié demain matin.

Messieurs, nous reprendrons là où nous en étions cet après-midi. Vous posiez des questions à M. Uren et aux autres témoins qui se trouvaient avec nous.

M. O'BRIAN: J'ai quelques chiffres dont je puis donner lecture afin qu'ils soient portés au compte rendu. On m'avait demandé un renseignement sur les importations de charbon à la Tête des Lacs. En 1956, il y a eu 17,644 tonnes d'anthracite et 1,430,061 tonnes de bitumineux d'importées à la Tête des Lacs, soit à Port-Arthur, Fort-William et dans l'est de l'Ontario.

M. BIGG: De l'est ou de l'ouest?

M. O'BRIAN: Des États-Unis.

M. KINDT: Je me trompais de peu en disant 2 millions.

M. O'BRIAN: Près d'un million et demi en 1957: 6,334 tonnes d'anthracite et 925,132 tonnes de bitumineux. Et jusqu'au 12 juillet 1958, il y a eu 960 tonnes d'anthracite et 112,925 tonnes de bitumineux.

M. KINDT: C'est ce qui se passe en ce moment.

M. O'BRIAN: C'est-à-dire du début de l'année civile jusqu'au 12 juillet, jusqu'à la semaine se terminant le 12 juillet.

M. KINDT: Quend se termine-t-elle?

M. O'BRIAN: Je parle de l'année civile.

M. UREN: Pour le charbon, l'année se termine le 31 mars.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je m'excuse de n'avoir pu entendre M. Uren cet après-midi: je devais assister à la séance d'un autre comité. Mais j'ai pris connaissance du rapport et j'aurais quelques questions à poser sur la mise en marché du charbon.

Monsieur Uren, voulez-vous apprendre au comité si l'usine de laminage à froid que la *Dosco* veut construire près de Montréal, ou, comme ce serait mieux à notre sens, dans la région de Sydney, peut jouer un certain rôle dans l'avenir de l'industrie du charbon?

M. UREN: Je ne peux pas répondre. Cette question n'est pas de la compétence de l'Office fédéral du charbon et n'a rien à voir avec les crédits que nous sommes à étudier.

M. ROBICHAUD: Que pensez-vous de l'emploi du charbon dans les usines d'énergie thermique des Maritimes? Les ventes de charbon s'en sont-elles ressenties? J'aurais une autre question: avez-vous observé une baisse dans la demande de charbon pour les usines d'énergie thermique des Maritimes, au cours des cinq ou six derniers mois?

M. UREN: Oui.

M. ROBICHAUD: Autant en Nouvelle-Écosse qu'au Nouveau-Brunswick?

M. UREN: Plus au Nouveau-Brunswick.

M. ROBICHAUD: Savez-vous, monsieur Uren, si des usines... des usines d'énergie thermique, ont dû fermer temporairement ou pour toujours leurs portes au Nouveau-Brunswick, au cours des derniers mois?

M. UREN: Non, je n'en connais pas qui aient dû fermer leurs portes, même temporairement; mais j'en sais qui ont fonctionné au ralenti à cause du très haut niveau des eaux. On utilise présentement l'usine Beechwood plutôt que les usines d'énergie thermique.

M. ROBICHAUD: Combien y a-t-il d'usines qui ont abandonné le charbon pour le pétrole? Je pense à une usine en particulier à Chatham.

M. UREN: Je demanderais à M. O'Brian de répondre à cette question, car il connaît très bien toutes les usines, y compris celle de Chatham.

M. O'BRIAN: Nos renseignements sur la consommation de ces usines viennent du Bureau fédéral de la statistique. Ils ne sont pas encore à jour; mais ils disent cependant que l'usine de Chatham emploie toujours du charbon.

M. ROBICHAUD: Êtes-vous au courant d'un accord qui aurait été signé avec la Commission du Nouveau-Brunswick pour la construction d'une usine d'énergie thermique à Saint-Jean?

M. UREN: Je n'en sais rien. Cette question n'est pas du domaine de l'Office fédéral du charbon. La construction d'une usine concerne plutôt le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

M. ROBICHAUD: Le charbon étant en relation si étroite avec la production d'énergie, surtout dans les Maritimes où l'énergie hydro-électrique manque, il doit y avoir, dans les Maritimes, interdépendance entre la production de l'énergie et la consommation du charbon. Voulez-vous nous donner votre opinion, à savoir si la Commission de l'énergie ne devrait pas aller étudier la situation actuelle dans les Maritimes?

M. UREN: La Commission actuelle de l'énergie... vous voulez dire la Commission Borden?

M. ROBICHAUD: Oui, la Commission Borden.

Le PRÉSIDENT: Que devrait-elle étudier, monsieur Robichaud?

M. ROBICHAUD: Les entreprises de force motrice des Maritimes, puisque le charbon y est en si étroit contact avec la production de l'énergie.

M. UREN: Je ne connais pas les limites du mandat de cette commission, mais je dirais qu'un tel examen tombe naturellement dans son champ d'action. Ne reçoit-elle pas ses directives du gouvernement? Je n'en suis pas trop sûr.

M. ROBICHAUD: Mais, d'après vous, n'est-ce pas qu'étant donné l'étroite relation qui existe entre le charbon et la force motrice dans les Maritimes, la Commission Borden devrait aller y étudier la situation?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas, monsieur Robichaud, que cette question soit du domaine de notre témoin. Comme la Commission n'a pas encore terminé son travail, je ne crois pas qu'il soit indiqué de demander au président de l'Office du charbon d'exprimer une telle opinion.

M. ROBICHAUD: Si ma prochaine question n'est pas régulière, monsieur le président, je la retirerai, si vous me le demandez.

Pourriez-vous nous dire quel est l'avenir de la mise en marché du charbon qui sort des mines du Cap-Breton. Je me suis laissé dire qu'il y avait un excédent de 1,400,000 tonnes et qu'à la fin de cette année, cet excédent existerait toujours. L'Office fédéral du charbon a-t-il quelque opinion sur l'avenir de l'industrie du charbon, surtout dans la région du Cap-Breton?

M. UREN: La surproduction ou l'excédent de 1,400,000 tonnes est due au fait que l'exploitation des mines s'est continuée durant l'automne et l'hiver alors que normalement, étant donné les conditions du marché et de l'industrie, on aurait dû s'en tenir à la production normale qui se situe entre 500,000 et 600,000 tonnes, Pour ce qui est de l'avenir, et vous me demandez là mon opinion personnelle qui est partagée par nombre des membres de l'Office du charbon, si le taux actuel de production se maintient, et que l'on continue d'observer les cinq semaines de chômage et les deux semaines supplémentaires de congé, je crois que les réserves seront de l'ordre de 1,250,000 à 1,400,000 tonnes au moment dont vous parlez. Sans être économiste, je me fonde sur mon simple bon sens pour dire qu'il n'est guère probable que nous puissions nous sortir de cette situation, surtout si l'on tient compte du marasme économique, d'ici la fin de cette année, ou même le milieu de l'an prochain. Il restera aux exploitants à peu près autant de charbon en réserve qu'ils en ont à l'heure actuelle.

M. ROBICHAUD: Ne croyez-vous pas que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient se livrer à des recherches extensives sur les emplois possibles du charbon?

M. UREN: A mon avis, le gouvernement s'emploie très bien dans ce sens en ce moment. Il fait une partie du travail et se tient au courant de ce qui se fait ailleurs. Quant aux résultats en ce domaine, et j'en référerai à M. Ignatieff qui est chef de la Division des combustibles, j'ai remarqué que des millions de dollars ont été consacrés en Europe et plus spécialement aux États-Unis à la recherche pure ou aux recherches dont pourrait bénéficier l'industrie du charbon et je dois dire que les résultats jusqu'à maintenant sont assez médiocres. Je ne pense pas que le Canada ait l'argent nécessaire pour se lancer dans un tel programme de recherches, alors que toute personne intéressée à ce domaine peut aller voir ce qui se fait ailleurs.

M. ROBICHAUD: Merci.

M. WOOLLIAMS: J'ai une question à poser. Je me demande si entre les deux séances, M. O'Brian a eu le temps de se procurer les chiffres concernant le charbon domestique de chauffage utilisé à l'heure actuelle dans le nord-ouest de l'Ontario.

M. O'BRIAN: Ces chiffres font partie des deux tableaux que j'allais consigner au compte rendu. Je crois que c'est M. Kindt qui me les a demandés. Le premier tableau concerne la consommation totale de charbon dans le nord-ouest de l'Ontario.

M. WOOLLIAMS: A l'heure actuelle.

M. O'BRIAN: C'est-à-dire pour l'année financière se terminant le 31 mars 1958. Les ventes au détail de charbon canadien—pour usage domestique—se sont chiffrées à 16,518 tonnes. La région en cause est celle qui s'étend de la

Tête des Lacs jusqu'à la frontière du Manitoba, à l'ouest. L'anthracite américain pour usage domestique: 2,811; le bitumineux américain: 87,224, soit 106,881 tonnes pour usage domestique.

Pour usage industriel: 328,584 tonnes de charbon canadien, 1,563 tonnes d'anthracite américain; 441,039 tonnes de bitumineux américain, soit un total de 771,186 tonnes. Pour les chemins de fer: 200,000 tonnes de charbon canadien, 195,000 tonnes de bitumineux américain et pas d'anthracite américain.

M. WOOLLIAMS: De quel type de charbon s'agit-il?

M. O'BRIAN: De bitumineux. 195,000 tonnes de bitumineux pour les chemins de fer, soit un total de 395,000 tonnes. Je dois dire cependant que pour Winnipeg, car les statistiques, pour les chemins de fer, sont un peu différentes des autres. L'approvisionnement en charbon domestique, à l'usage exclusif du chauffage individuel, pour l'Ontario est le suivant: de Drumheller à la région située à l'est de la Tête des Lacs: 9,700 tonnes; à la région située à l'ouest de la Tête des Lacs, 5,600 tonnes; pour le chauffage des gares (considéré comme domestique) 1,700 tonnes, soit un total de 17,000 tonnes.

Pour le sous-bitumineux, au même moment, voici quels sont les chiffres: à l'est de la Tête des Lacs, 1,400. Aucune consommation à l'ouest de la Tête des Lacs ni pour les gares. Cette situation résulte du fait que jusqu'à ce que le décret du conseil soit modifié ce printemps, les mines de l'Alberta exploitées à ciel ouvert n'avaient point droit à la subvention. Autrement, les chiffres n'auraient pas été les mêmes. Pour le bitumineux de catégorie "C", c'est-à-dire le charbon de Saunders, de Foothill et de la région de Lethbridge: 22,500 tonnes à l'est de la Tête des Lacs, 2,400 tonnes à l'ouest de la Tête des Lacs, soit un total de 26,900 tonnes. Pour le bitumineux, y compris les briquettes de Canmore et une certaine quantité de bitumineux produit dans l'Ouest du Canada, généralement du type de Canmore: 27,100 tonnes à l'est de la Tête des Lacs; 3,500 à l'ouest; 500 pour les gares; soit un total de 31,100 tonnes.

J'ai ici les totaux: 60,700 pour la région à l'est de la Tête des Lacs; 11,500 pour la région de l'ouest de la Tête des Lacs; 2,200 pour les gares de la région à l'ouest de la Tête des Lacs; soit un total de 76,400 tonnes. Ces chiffres, monsieur le président, sont ceux de la subvention. Il est possible que d'autres charbons aient été vendus sans l'aide de la subvention, mais c'est peu probable. Il s'est certainement produit du nouveau dans le charbon de la Saskatchewan, sans qu'il y est aucune subvention à cet endroit, du moins jusqu'au 31 mars. De sorte qu'il peut exister une consommation domestique en Saskatchewan, mais elle doit être faible.

M. WOOLLIAMS: Quelle est en Ontario la consommation de sous-bitumineux à l'heure actuelle? Je sais que par charbon domestique on entend également un certain type d'anthracite; mais je voudrais restreindre la question pour un instant à la consommation en tonnes c'est que l'Ontario fait du charbon sous-bitumineux .

M. O'BRIAN: C'est 9,700 tonnes de charbon de Drumheller, sur un total de 11,100.

M. WOOLLIAMS: Il s'agit de la consommation totale de sous-bitumineux en Ontario?

M. UREN: Il n'y a aucune autre importation de ce charbon.

M. KINDT: Monsieur le président, nous avons ici un certain nombre de témoins de l'Ouest du Canada; je suggère que l'on fasse venir le témoin de Calgary, M. Boyd.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité sont-ils d'accord?

M. WOOLLIAMS: Puis-je d'abord poser une question. A propos de dépenses, avez-vous déjà évalué le coût du transport par train entier?

M. UREN: Comme le savent les représentants de Drumheller, on a essayé durant des années d'obtenir le transport par train entier sans succès.

M. WOOLLIAMS: J'imagine que vous saviez que le transport par train réduirait de beaucoup le coût du transport du charbon.

M. UREN: C'est ce qui se fait aux États-Unis, mais les chemins de fer canadiens ont une opinion différente à ce sujet. M. O'Brian est d'avis que ce problème se trouve exposé dans le rapport de la Commission royale. Le système ici diffère complètement de celui qui est établi aux États-Unis. Les distances y sont, du reste, relativement petites et le voyage de retour des wagons vides est donc assez court. Ici, la distance de transport est d'environ 2,200 milles et le retour est bien différent.

M. KINDT: Les trains du Pacifique-Canadien sont-ils capables de transporter un million de tonnes supplémentaires de la région du Nid-de-Corbeau jusqu'à des points d'arrivée en Ontario?

M. UREN: Aujourd'hui, peut-être; mais certainement pas dans le passé.

M. KINDT: Combien pouvaient-ils transporter de tonnes, par le passé?

M. UREN: Je ne voudrais pas donner de chiffres; mais il y a longtemps, au moment où les affaires étaient bonnes et où florissait l'industrie de la betterave à sucre, les wagons étaient évalués à prix d'or.

M. KINDT: Tout ce que je veux savoir, c'est ceci: si l'on avait adopté comme ligne de conduite d'envoyer deux millions de tonnes en Ontario, y aurait-il eu le matériel roulant nécessaire?

M. UREN: Ni le matériel roulant, ni le matériel de traction nécessaires pour transporter une semblable charge dans des conditions normales.

M. KINDT: Combien de tonnes peut-on envoyer de cette façon?

M. UREN: Personne, je pense, ne peut répondre à cette question, pas même les chemins de fer.

M. KINDT: Vous ne pourriez même pas répondre approximativement?

M. UREN: Non, j'aime mieux ne pas risquer de chiffres. Je serais loin de la réalité.

M. KINDT: Mais comment établir de lignes de conduite, si vos approximations ne sont pas bonnes?

M. UREN: Si le gouvernement adoptait cette ligne de conduite, il faudrait trouver les wagons, ou les faire venir d'ailleurs, ou même les faire construire. Étant donné les locomotives retirées du service, il n'y aurait même pas assez de diesels pour traîner ces wagons; aussi faudrait-il compter quelques années pour la fabrication en nombre suffisant de diesels.

M. KINDT: Vous dites qu'il est inutile d'augmenter le transport entre l'Alberta et l'Est?

M. UREN: Pas deux millions de tonnes.

M. KINDT: Autour du million et même peut-être jusqu'à un demi-million de tonnes.

M. UREN: Certainement. Si nous retournons à 1951, nous voyons que nous avons touché le demi-million, si nous ne l'avons pas dépassé.

M. WOOLLIAMS: Cette question n'est peut-être pas très honnête, mais dois-je déduire de ce que vous avez dit que jamais vous n'avez considéré, de près ni de loin, un tel projet ou que toute proposition de ce genre a rencontré de l'opposition?

M. UREN: Nous n'avons jamais considéré sérieusement ce projet car nous avons toujours pensé que le charbon de l'Ouest, étant donné le long transport et la consommation courante du centre de l'Ontario, ne pourrait pas remplacer les deux milions de tonnes importées des États-Unis.

M. WOOLLIAMS: Vous n'avez jamais, donc, étudié ce projet dans le but de réduire les frais de façon à atteindre ce niveau?

M. UREN: Que voulez-vous dire par les frais?

M. WOOLLIAMS: Si vous pouviez obtenir un train entier ou un demi-train de transport, vous seriez probablement en mesure de réduire le prix du charbon.

M. UREN: Les chemins de fer ne sont pas d'accord.

M. WOOLLIAMS: Mais à votre avis, serait-il possible de réduire le prix du charbon si le transport était ainsi organisé?

M. UREN: Nous avons fait venir des spécialistes des États-Unis.

M. WOOLLIAMS: Cela se fait aux États-Unis?

M. UREN: Je vous l'ai déjà dit. Je pensais qu'on m'avait compris. Le transport, aux États-Unis, se fait sur de petites distances; le retour des convois est rapide. Ici, les distances sont grandes, et, par suite, les retours sont longs.

M. WOOLLIAMS: Dois-je comprendre alors qu'on n'a jamais soumis aux chemins de fer un projet de cette nature, parce que les distances sont trop grandes?

M. UREN: Quelqu'un a consulté les chemins de fer; ce n'est pas l'Office, mais M. Jesse Gouge de Drumheller, maintenant décédé; il a essayé pendant des années d'obtenir quelque chose.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il entendre les témoins qui sont ici?

M. WOOLLIAMS: Une autre question, d'abord. Qui organisait la répartition de la main-d'œuvre durant la guerre? Des ouvriers ont été transportés à Canmore, à Drumheller et au Nid-de-Corbeau. Quel organisme gouvernemental s'est tenu responsable de cet acheminement des hommes, venus de la région de Kirkland Lake ou d'ailleurs, vers la région de Drumheller

M. O'BRIAN: La pénurie d'ouvriers dans les endroits en question a amené les autorités à encourager les mineurs de profession à réintégrer leur emploi. Le ministère du Travail a obtenu de celui de la Défense nationale qu'il démobilise ceux des soldats anciens mineurs qui s'engageaient à retourner travailler dans les houillères.

M. WOOLLIAMS: Le gouvernement appuyait-il le plan à l'époque? Payait-il le transport des intéressés?

M. O'BRIAN: Le ministère du Travail y voyait. Je ne sais pas au juste, mais je crois qu'il payait le passage des soldats qu'il ramenait. Il devait y avoir d'autres avantages pécuniaires. Je connais peu l'effet de ces avantages sur les mineurs.

M. ROBICHAUD: Quelle distance y a-t-il environ entre les principales mines de charbon de l'Ouest et le centre de l'Ontario? Avez-vous dit 2,200 milles?

M. O'BRIAN: Je ne pense pas que ce soit tant. Environ 2,000 milles.

M. ROBICHAUD: Quelle distance y a-t-il entre Sydney et ce même point de l'Ontario?

M. O'BRIAN: Environ la même.

M. ROBICHAUD: Quelle différence y a-t-il, au point de vue de qualité du charbon entre, mettons, entre la valeur calorifique du charbon de Sydney et celle du charbon de l'Ouest?

M. UREN: M. O'Brian en a parlé durant une heure et demie cet après-midi.

M. WOOLLIAMS: On a étudié cette question cet après-midi.

M. ROBICHAUD: Je regrette, mais je ne pouvais être à deux endroits en même temps.

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce suffisant, si vous lisez le compte rendu à ce sujet?

M. ROBICHAUD: Oui.

M. KINDT: Peut-on appeler les autres témoins?

Le VICE-PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord pour qu'on fasse venir M. Boyd?

(Assentiment.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Voulez-vous que j'appelle en même temps M. Ure?

M. William Ure est également ici, au cas où vous aimeriez à lui poser des qusetions. Il n'a pas été appelé, je crois, mais il se tient à la disposition du Comité.

M. WOOLLIAMS: Monsieur le président, je suis très heureux de présenter M. Edward Boyd, président du District 18 des Mineurs unis d'Amérique et son secrétaire, M. Ure.

Monsieur Boyd, quel est votre poste dans le syndicat?

M. Edward BOYD (*président du District 18 des Mineurs unis d'Amérique*): Je suis président du District 18 des Mineurs unis d'Amérique.

M. WOOLLIAMS: Quelles régions comprend le district 18?

M. BOYD: Les mines de charbon des provinces d'Alberta, de Colombie-Britannique et de Saskatchewan; en d'autres termes, toutes les mines organisées dans ces trois provinces.

M. WOOLLIAMS: Combien y a-t-il d'hommes à peu près, en ce moment, qui travaillent sous terre, soit à temps partiel, soit à temps complet, dans les mines de l'Alberta?

M. BOYD: A l'heure actuelle, et je parle des membres de notre organisme, il y en a 2,500 environ.

M. WOOLLIAMS: Combien d'hommes vivant à Drumheller sont employés à temps partiel ou complet dans la région de Drumheller?

M. BOYD: Voulez-vous une ventilation?

M. WOOLLIAMS: Oui.

M. BOYD: Pour la région minière de Drumheller, qui englobe East-Coulée, il y a environ 850 hommes.

M. WOOLLIAMS: Combien gagnent-ils environ par heure? Pourriez-vous nous en donner la ventilation par catégorie de travailleurs?

M. BOYD: Les catégories d'emploi sont nombreuses.

M. WOOLLIAMS: Je ne cherche pas à avoir jusqu'au dernier détail.

M. BOYD: En général nous considérons d'abord les salaires les plus élevés et les salaires plus bas; les autres se classent entre les deux. Un mineur travaillant en équipe gagne en ce moment à peu près $14.15 par jour, dans cette région.

M. WOOLLIAMS: Combien d'heures travaillent-ils par jour

M. BOYD: Huit heures par jour.

M. WOOLLIAMS: Quel est le plus haut salaire?

M. BOYD: Environ $14.50 ou $14.20 par jour, comme je l'ai dit.

M. WOOLLIAMS: Combien de jours travaillent-ils par semaine?

M. BOYD: A l'heure actuelle, on travaille par intermittence à Drumheller: parfois trois jours par semaine, parfois moins.

M. WOOLLIAMS: Combien y a-t-il de mines en exploitation en ce moment à Drumheller?

M. BOYD: Il y a trois mines actives dans la vallée de Drumheller et dans la région d'East-Coulée, il y en a aussi trois.

M. WOOLLIAMS: Quels sont leurs noms?

M. BOYD: Dans la vallée de Drumheller, il y a: la *Red Deer Valley Mining Company;* la *Midland Coalmining Company* et la *Saskatchewan Cooperative Coal.*

Dans la région d'East-Coulée; il y a: la *Money Colleries Limited,* la *Century Coals Limited* et l'*Amalgamated Coals.*

M. WOOLLIAMS: Et la mine *Atlas*?

M. BOYD: C'est la *Century Coal Limited* qu'on appelle parfois la mine *Atlas.* C'est la même chose.

M. WOOLLIAMS: Combien de mines ont arrêté de fonctionner dans la région de Drumheller?

M. BOYD: Dans l'industrie des mines de charbon, lorsqu'il y a chômage par suite des trois semaines de congé ou durant la saison où se termine l'embauchage, on peut compter probablement de 350 à 400 hommes sans emploi, compte tenu de la migration des jeunes vers l'extérieur.

M. WOOLLIAMS: Combien d'hommes, selon vous, ont épuisé à l'heure actuelle les prestations d'assurance-chômage et font leur demande dans le district de Drumheller?

M. BOYD: Juste avant que je parte, on m'a dit que 20 hommes avaient à l'heure actuelle épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et étaient obligés de réclamer des secours.

J'ajouterai que de semaine en semaine ou de mois en mois, on s'attend que d'autres ouvriers soient obligés de s'adresser à la Commission d'assurance-chômage pour obtenir une autre année de prestations. On n'en connaît pas le nombre cependant.

M. WOOLLIAMS: Depuis combien de temps occupez-vous votre poste actuel?

M. BOYD: Depuis quelques mois seulement, mais j'ai été auparavant pendant cinq ans secrétaire-trésorier du même organisme.

M. WOOLLIAMS: A votre avis, quel est le plus gros personnel qui ait jamais été employé à Drumheller?

M. BOYD: Vous parlez des hommes qui travaillent dans cette région?

M. WOOLLIAMS: Oui.

M. BOYD: Au début de 1940 et durant la guerre, il y avait dans la région de Drumheller, qui comprend East-Coulée dont l'exploitation est maintenant arrêtée, de 1,900 à 2,000 hommes à temps complet.

M. WOOLLIAMS: Et vous dites que maintenant, il n'y en a plus que 850. Les autres sont allés ailleurs?

M. BOYD: C'est exact et ils ont trouvé l'emploi qui leur convenait. Les 850 hommes que j'ai donnés comme étant actuellement à l'emploi de l'industrie ne travaillent qu'une, deux, trois ou huit semaines à la fois.

M. WOOLLIAMS: Pourquoi? Comment se fait-il que ces hommes qui travaillent à l'heure actuelle à temps partiel et n'ont que peu de prestations d'assurance-chômage ne cherchent pas du travail ailleurs?

M. BOYD: J'ai déjà dit, je crois, que les jeunes vont ailleurs; ceux qui restent y sont obligés par leur âge. Autrement dit, ils y ont passé leur vie; ils ont 50, 55, 56 ou 60 ans; ils ne peuvent trouver de travail ailleurs.

M. WOOLLIAMS: Et l'exploitation à ciel ouvert? Quelle est la proportion des hommes employés dans les mines à ciel ouvert, par rapport aux hommes qui travaillent sous terre?

M. BOYD: Il existe deux sortes d'entreprises d'extraction à ciel ouvert en Alberta: celles qui fonctionnent de concert avec des mines et celles qui sont

exploitées seules. Les employés des premières sont membres de notre organisation. Pour les autres, malheureusement, nous n'avons encore rien pu faire. Je pense à des endroits comme Wabemum, Battle-River et d'autres dans la région du sud.

M. WOOLLIAMS: Les employés des entreprises d'extraction à ciel ouvert contribuent-ils à la pension payée aux mineurs? Pouvez-vous dire quelques mots sur ce sujet?

M. BOYD: Seulement ceux qui travaillent dans les entreprises d'extraction à ciel ouvert exploitées de concert avec des mines.

M. WOOLLIAMS: Donc ceux qui ne travaillent pas dans des entreprises d'extraction à ciel ouvert exploitées de concert avec des mines ne contribuent pas à la pension?

M. BOYD: S'ils n'ont pas de contrat avec la compagnie, alors ils ne contribuent pas.

M. WOOLLIAMS: Quelle est la situation à Canmore? Combien d'hommes y sont employés?

M. BOYD: En ce moment, au mieux de ma connaissance, et je ne peux me tromper de plus de 10, je dirais qu'il y a 145 hommes au plus à travailler à Canmore.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Woolliams, nous avons ici un témoin de Canmore, M. Sherwood; vous pouvez lui poser des questions.

M. WOOLLIAMS: Je sais; je vous remercie. Et quelle est la situation au Nid-de-Corbeau?

M. BOYD: Cette région constitue l'un de nos problèmes; la situation y est mauvaise.

La région du Nid-de-Corbeau, en ce qui concerne les mineurs unis, est divisée en deux sous-districts.

L'un est situé du côté de la Colombie-Britannique et l'autre du côté de l'Alberta. Du côté de l'Alberta, on ne compte pas plus de 250 hommes au travail. Ce chiffre comprend, cependant, les hommes au travail à Coleman, Bellevue et à la mine de Blairmore qui s'est fermée l'an dernier.

M. WOOLLIAMS: J'ai encore deux questions à vous poser et ce sera tout. Je m'en suis tenu à l'aspect général du problème car, comme le président l'a indiqué, le témoin représentant la région Canmore est mieux placé pour répondre aux questions qui concernent son territoire.

En somme, on peut dire que l'industrie minière du charbon est actuellement en mauvaise posture. Il y a chômage et les hommes abandonnent.

M. BOYD: C'est exact.

M. WOOLLIAMS: En grand nombre.

M. BOYD: C'est exact.

M. WOOLLIAMS: Avez-vous une solution? Quelle solution suggéreriez-vous en ce qui concerne la vallée de Drumheller, Canmore et le Nid-de-Corbeau?

M. BOYD: En somme, vous me demandez quelle solution j'apporte au problème général?

M. WOOLLIAMS: Oui; et cette question, je la pose au président du district 18.

M. BOYD: Je vous remercie. Nous avons récemment étudié le problème dans nos propres assemblées; de fait, nous l'étudions depuis la guerre.

Nous avons du reste présenté des rapports, je ne dirais pas annuellement, mais régulièrement, aux ministères que cela concernait, notamment au ministère des Mines et des Relevés techniques.

Je vous assure qu'il faut de la patience pour leur faire comprendre les chiffres que vous avez entendus aujourd'hui. En particulier à propos de la mine Atlas, il est difficile de leur faire comprendre les chiffres d'embauchage.

Quant à la solution, les employés en question ne veulent qu'une chose: du travail. Nous sommes des mineurs, après tout; nous avons passé notre vie dans les mines.

Pour le moment, nous avons présenté des rapports au ministre des Mines et Relevés techniques de même qu'à l'Office du charbon, qui travaillent de concert.

Certaines personnes, au Canada, croient comprendre le problème et soutiennent qu'il est psychologique. Elles ne peuvent admettre que dans l'Ouest du Canada, on trouve normal que le mineur, c'est-à-dire l'homme qui déterre le charbon et le transporte à pelletées, ne doive travailler qu'un ou deux jours par semaine, ou doive quitter son emploi en mars pour ne le reprendre qu'en novembre, alors que 20 millions de tonnes de charbon sont importées, chaque années des États-Unis.

M. WOOLLIAMS: Vous avez entendu les témoignages présentés cet après-midi, selon lesquels on importe des États-Unis du bitumineux alors qu'à Drumheller on ne trouve que du sous-bitumineux.

M. BOYD: En effet.

M. WOOLLIAMS: Mais continuez, je vous prie.

M. BOYD: Les mineurs n'ont jamais pu comprendre, à mesure que les années ont passé, pourquoi il y a tant de chômage dans les mines de charbon au Canada alors qu'on en importe tant des États-Unis.

Nous avons régulièrement présenté des rapports au ministère compétent de même qu'à l'Office fédéral du charbon, disant qu'il devait exister une solution, en suggérant même une, sans trop connaître les fait, qui consisterait à placer un embargo sur deux des 20 millions de tonnes de charbon importées des États-Unis.

Si l'on permettait aux mineurs de tirer du sol les deux millions de tonnes que frapperait l'embargo, ils seraient heureux; ils auraient du travail.

Si cette solution n'est pas possible, nous en avons présenté une autre suggérant au gouvernement canadien de faire en sorte que le charbon de l'Ouest canadien puisse entrer en concurrence avec le charbon américain.

Ces suggestions ne sont peut-être pas parfaites. Nous ne connaissons pas très bien tous les faits. Mais ce sont du moins les suggestions des mineurs, de ceux qui creusent le sol pour y trouver le charbon canadien.

Ils ne peuvent pas admettre, à aucun prix, que les mines de charbon de l'Ouest du Canada soient dans un état si misérable qu'ils ne puissent même pas en faire leur gagne-pain, qu'ils ne sachent jamais, d'un jour à l'autre, s'ils auront du travail le lendemain.

Leurs prestations d'assurance-chômage n'arrivent plus à combler le fossé; ils espèrent que le gouvernement fera enfin face au problème.

M. WOOLLIAMS: Vous avez entendu, cet après-midi, les témoignages selon lesquels le charbon de Drumheller étant sous-bitumineux, il est difficile à écouler et encombrant à transporter vers l'Est du Canada.

Les mineurs accepteraient-ils d'aller ailleurs travailler à produire du bitumineux, de façon à favoriser la solution que vous préconisez?

M. BOYD: A quel point de vue?

M. WOOLLIAMS: En certains endroits, on produit du bitumineux et en d'autres, du sous-bitumineux.

M. BOYD: Il y a des hommes à Drumheller qui, considérant le travail dans les mines comme saisonnier, sont allés offrir leurs services aux mines où l'on produit du bitumineux, et réciproquement, suivant les hasards de l'industrie.

M. WOOLLIAMS: A Drumheller, que reçoit en moyenne une famille de l'assurance-chômage?

M. BOYD: Conformément à la Loi de l'assurance-chômage, les plus hautes prestations accordées sont d'environ $30 par semaine, je crois.

M. WOOLLIAMS: Et les plus faibles?

M. BOYD: Nous connaissons des familles qui ne reçoivent que $12 par semaine environ.

M. WOOLLIAMS: L'union n'a-t-elle jamais présenté de recommendations concernant la Loi de l'assurance-chômage?

M. BOYD: Bien sûr. Nous avons présenté un rapport à l'hon. M. Starr, ministre du Travail, l'automne dernier.

M. WOOLLIAMS: Qu'y recommandiez-vous?

M. BOYD: Nous y soulignions entre autres le fait que la loi de l'assurance-chômage, telle qu'elle est formulée à l'heure actuelle, ne tient pas assez compte du chômage saisonnier, qui sévit dans l'industrie des mines de charbon, et qu'étant donné que les mineurs sont membres de l'union, les prestations devraient leur être payées par jour plutôt que par semaine.

M. WOOLLIAMS: A-t-on fait le changement?

M. BOYD: Oui, cela a été changé, il y a deux ans environ.

M. WOOLLIAMS: En sorte que votre situation actuelle est la suivante, et je vous prie de rectifier si je me trompe: les périodes de chômage ont lieu en été, chez vous, alors que dans les autres industries, elles ont généralement lieu l'hiver.

M. BOYD: C'est bien cela.

M. WOOLLIAMS: Je vous remercie beaucoup.

M. BIGG: Avez-vous déjà essayé de faire alterner les hommes au travail; autrement dit, de les faire travailler dans les mines cinq jours par semaine pendant trois mois, mettons, puis de les faire travailler à autre chose, plutôt que de les employer à temps partiel.

M. BOYD: Rien de semblable ne nous a jamais été suggéré, sinon à propos de la participation à l'assurance-chômage. Je dirais cependant qu'une telle solution entraînerait certaines difficultés relativement aux exigences de la Commission d'assurance-chômage.

M. BIGG: Si c'était possible, pourriez-vous, avec vos hommes, arriver à une telle entente?

M. BOYD: Les exploitants des mines n'ont jamais pu accepter cette idée, relativement à la Loi d'assurance-chômage; autrement dit, la situation est la suivante: on attend les commandes; quand il n'y a pas de commandes, il n'y a pas de travail.

M. BIGG: Admettons un ralentissement dans notre économie, plutôt qu'un désastre: le mineur n'aimerait-il pas mieux compter sur du travail suivi pendant trois mois et savoir qu'ensuite il pourra aller trouver autre chose et revenir ensuite à son premier emploi?

M. BOYD: Je dois dire que la question n'a jamais été posée.

M. STEARNS: Admettons qu'il y ait embargo sur le charbon qui entre en Ontario, en provenance des États-Unis, et qu'on ne puisse acheter le charbon américain. Croyez-vous qu'on utiliserait votre charbon ou qu'on emploierait de plus en plus de pétrole?

M. BOYD: Durant la guerre, le Canada avait absolument besoin de notre charbon.

M. STEARNS: Je parle d'aujourd'hui.

M. BOYD: Aujourd'hui, c'est différent. Les acheteurs n'accepteraient peut-être pas. Mais peut-être aussi qu'ils accepteraient si on les habituait à cette idée. C'est du moins ce que nous pensons.

M. WOOLLIAMS: Avez-vous souffert, non pas seulement dans l'Ouest du Canada mais ailleurs, de la concurrence du gaz et du pétrole?

M. BOYD: En ce qui concerne les mineurs, oui certainement.

M. KINDT: Nous avons ici un témoin, M. Aboussafy, qui vient du Nid-de-Corbeau. Peut-être pourrions-nous l'entendre sur des questions de détails puis revenir à la situation générale, puisque M. Boyd sera encore ici.

M. BIGG: Avez-vous l'impression que le gouvernement, les divers ministères et les membres mêmes du gouvernement cherchent à vous aider. Je vous en prie, répondez franchement à ma question.

M. BOYD: Je travaille à l'union depuis 1941, soit depuis dix-sept ans. Au cours des années, on a créé une commission royale dont faisait partie d'un de nos membres et à la suite de quoi a été formé l'office actuel.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai à ma droite M. Aboussafy, président de la Commission d'organisation industrielle du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. KINDT: Permettez-moi de présenter M. Aboussafy, de la Commission d'organisation industrielle du Pas du Nid-de-Corbeau. Il représente à la fois la région située dans la Colombie-Britannique et celle qui se trouve en Alberta. Il possède toutes les connaissances voulues sur le sujet qui nous intéresse puisqu'il est président du bureau que je viens de nommer. M. Aboussafy a préparé, avec le soin qui lui est coutumier, un exposé qu'il désirerait présenter au Comité. Après quoi, il répondra aux questions.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, acceptez-vous que M. Aboussafy lise tout de suite le document en question?

M. Frank ABOUSSAFY (*président de la Commission d'organisation industrielle du Pas du Nid-de-Corbeau*): Monsieur le président, messieurs; je suis très flatté d'avoir été appelé auprès de vous pour décrire ce qui se passe dans la région du Nid-de-Corbeau.

Mon exposé ne sera pas technique; je me propose plutôt de vous décrire les problèmes qui existent et de vous montrer les solutions possibles.

La région que je représente comprend des villes et des villages qui ne sont pas uniquement miniers et le marasme économique actuel menace leur existence. Ce sont des agglomérations normales; pour l'une d'entre elles, de fait, le gouvernement n'a pas hésité à dépenser $300,000 il y a deux ans.

Je mentionne ces faits pour que ceux qui, ici, ne connaissent pas la région du Nid-de-Corbeau puissent s'en faire une idée plus juste. Pour que ces agglomérations continuent de vivre, il faut venir en aide à l'industrie minière du charbon, qui jusqu'ici a fait vivre ces gens, ou alors créer à ces mêmes endroits, d'autres sources de revenu.

L'industrie du charbon a fait naître, dans ces villes, les rouages nécessaires à une vie citadine normale. Malheureusement, cette industrie n'est maintenant que le pâle reflet de ce qu'elle a été et son misérable état se reflète sur l'activité de toute la région; il en est du reste de même dans toutes les régions minières du Canada, et surtout en Alberta.

Je n'aurai pas à commenter les chiffres que je vais vous donner sur ce sujet. Du reste, vous connaissez déjà la situation; autrement, vous ne nous auriez pas fait venir. Les chiffres ne serviront qu'à appuyer mon exposé.

Les chiffres suivants concernant l'Alberta: j'ai choisi les années d'après-guerre.

En 1949 ..... production de 8,616,983 tonnes;

En 1957 ..... production de 3,155,354 tonnes;

L'année 1958 ..... encore pire et ce sera beau si elle atteint même seulement la moitié de la production de 1957 au Nid-de-Corbeau.

Ces chiffres traduisent un ralentissement considérable dans notre production.

En 1952, dans la région du Nid-de-Corbeau, du côté de l'Alberta, on employait 2,400 hommes; on n'en emploie plus que 240.

La plupart des hommes encore assez jeunes pour s'adapter à un autre genre de travail ont quitté les mines. Beaucoup d'autres, cependant, sont restés à cause du coût réduit du logement et parce que leur âge avancé ne leur permettait pas de trouver autre chose. Vous pouvez encore à cet endroit trouver un logement relativement moderne pour $15 par mois et pour $45 par mois vous avez quelque chose de très bien, alors qu'ici les loyers sont cinq fois plus élevés, je pense.

Il y a, dans la région, à peu près 400 personnes qui travaillent un peu partout, comme à la construction des usines de soufre de Spring Hill, à Banff, aux lacs Waterton, à la route transcanadienne, etc. Et même maintenant, soit au plus fort de la saison du travail, nous avons 750 hommes et 40 femmes en quête de travail, correspondant à 40 offres d'emploi pour hommes et 2 pour femmes.

Seulement à Coleman, la ville dont je viens, et je la prends comme exemple parce que je sais bien ce qui s'y passe, le montant des salaires payés à la mine est passé de $3,615,216 en 1952 à $959,247 en 1957; il sera certainement encore plus bas en 1958.

Pour vous donner une idée de la situation vraiment tragique qui existe, je vous citerai un extrait du *Calgary Herald* de mercredi, en provenance de Blairmore, 16 juillet, soit la semaine dernière. Il s'agit du Nid-de-Corbeau:

> La nouvelle qu'une certaine somme d'argent avait été affectée à l'embauchage de 30 à 40 hommes pour des travaux forestiers s'est répandue comme une traînée de poudre. Les fonctionnaires de la division forestière locale et de l'embauche ont été littéralement engloutis sous un torrent de demandes d'emploi émanant des sans-travail. Quelques-uns seulement ont été embauchés.

C'est la fin de la citation.

J'ai appris plus tard qu'on avait engagé 33 hommes sur 500 candidats.

Quand j'ai exposé ces faits à la Commission de l'énergie, présidée par M. Borden, il a déclaré qu'une telle situation était intenable dans un pays comme le nôtre. J'étais entièrement d'accord avec lui, et je suis sûr que vous pensez de même.

La raison de ce ralentissement est évidente; mais je voudrais quand même la voir figurer au compte rendu.

Cette situation est d'abord due, surtout dans notre région, à l'adoption de diesels par les chemins de fer, ce qui entraîne l'abandon du charbon.

J'ai remarqué que tout à l'heure on vous a dit que dans le nord-ouest de l'Ontario, les chemins de fer utilisaient 195,000 tonnes de charbon. Certes, cette situation n'est pas mauvaise; mais à l'heure actuelle, les chemins de fer tirent des profits de l'emploi du charbon et pourtant ils importent leur charbon et laissent végéter les mines de charbon du Canada. Il devrait y avoir un contrôle quelconque appuyé par le gouvernement.

Cette situation est ensuite due à l'adoption du pétrole et du gaz comme mode de chauffage pour les maisons et l'industrie.

Vous me demanderez peut-être ce que peut faire le gouvernement dans de telles circonstances. En effet, on ne peut pas obliger les chemins de fer et les autres entreprises à utiliser du charbon s'ils estiment que d'autres combustibles sont plus économiques et plus pratiques.

D'ailleurs, je n'ai nullement l'intention de faire de semblables propositions. Cependant, si le gouvernement fédéral considère le charbon comme un bien national (et je n'ai jamais encore rencontré qui que ce soit pour dire le contraire) et s'il tient à permettre à cette industrie, comme aux autres, de survivre, il faut accorder à l'industrie charbonnière une certaine protection

et lui donner certaines directives. Je me propose donc d'indiquer quelques méthodes qui, sans être radicales ni draconiennes, pourraient sauver l'industrie du charbon.

Si les États-Unis ont établi à $1.25 la tonne le droit de douane sur le charbon, dès 1866, c'est qu'autrement les mines de Nouvelle-Écosse auraient pu expédier le leur aux États-Unis à meilleur marché que les exploitants américains auraient pu en extraire. Les États-Unis ont donc établi ce taux de $1.25 qui représente un peu plus que les frais de production d'une tonne, dans le but de protéger leur industrie. On voit d'ailleurs aujourd'hui le résultat qu'ils ont obtenu: l'industrie américaine du charbon est la plus vaste au monde.

Si je dis ceci, messieurs, ce n'est pas pour vous inviter à frapper le charbon de frais de douane élevés. Je crois, pour ma part, qu'il existe d'autres méthodes sans doute préférables. De plus, ces frais de douane élevés pourraient être préjudiciables pour le Québec et l'Ontario. Ce que je veux souligner, c'est la nécessité de protéger notre propre industrie, l'industrie canadienne du charbon.

Par exemple, aux États-Unis, il existe une loi que l'on appelle le *"Buy America Act"*, ou quelque chose du genre. Si je parle de cette loi, ce n'est pas que j'estime que nous devrions fermer nos frontières à tout charbon étranger, mais c'est simplement parce que nous importons actuellement de l'étranger certaines quantités de charbon pour approvisionner des régions que nos mines pourraient alimenter. Ainsi, dans les édifices de l'État, nous devrions certainement employer du charbon extrait par une main-d'œuvre canadienne.

Dans le nord-ouest de l'Ontario, on emploie presque deux millions de tonnes de charbon que nos propres mines pourraient fournir sans beaucoup d'assistance. Je n'insiste pas sur ce point. Sans importation, nous n'aurions pas d'industrie, et sans industrie l'essor du pays serait impossible. Il nous faut des industries pour assurer l'avenir du pays, et parmi ces industries se trouve celle du charbon. A Winnipeg, de même, on importe des États-Unis 150,000 tonnes de charbon qui, en fait, devraient provenir de nos mines de l'Ouest.

Ces quelques marchés, à eux seul, suffiraient à maintenir une industrie canadienne du charbon beaucoup plus forte que celle d'aujourd'hui et qui pourrait employer beaucoup plus de main-d'œuvre. Pour assurer le maintain de nos industrie, nous payons déjà des frais de douane fort élevés sur nombre d'articles. Les automobiles, les machines et les textiles sont déjà protégés par un tarif élevé qui, quel que soit le nom que vous lui donniez, constitue un genre de subvention.

Le fait que nous soyons voisins d'un tel géant industriel que les États-Unis nous oblige sans doute à avoir recours à cette méthode. Pourquoi donc ne pourrions-nous l'appliquer aussi, dans une certaine mesure, au cas du charbon. L'industrie charbonnière fait vivre plus de gens que beaucoup d'autres.

Le gouvernement de Colombie-Britannique, pour sa part, a déjà adopté une loi voulant que toute commande gouvernementale de charbon soit remplie par les mines de la province, même si le prix doit être élevé. J'avoue qu'à mon avis les mesures de ce genre ne devraient pas tenir compte de nos frontières provinciales. Ce qu'il nous faut, ce sont des mesures semblables s'appliquant à l'étranger, puisque l'on peut assez facilement trouver du charbon à l'intérieur du pays.

Quant au gaz, c'est un combustible des plus pratiques pour les usages domestiques. Dans certaines villes minières, on emploie actuellement du gaz pour chauffer les maisons, mais il n'est pas dit que les entreprises industrielles ne soient pas obligées un jour au l'autre à retourner au charbon. Pourquoi, alors, ne pas les encourager à le faire dès maintenant, afin que l'industrie du charbon existe toujours lorsqu'on en aura besoin?

Par ailleurs, on pourrait reviser le tarif-marchandises de façon à faciliter le transport du charbon. A cet égard, il y aurait lieu de faire une enquête sur la possibilité d'égaliser les taux.

Il a été question après-midi de l'usine de Wabamun. Cette usine paie actuellement 10 c. son gaz. J'aimerais que l'un de nos collègues nous dise pourquoi l'usine emploie ce gaz et pourquoi elle le paie ce prix là. Me permettez-vous cette question, monsieur le président? Sans doute, M. Ure pourrait-il y répondre.

M. W. URE (*secrétaire-trésorier du district 18 des Mineurs unis d'Amérique*): Pour ce qui est de Wabamun, en Alberta, il y a là de vastes gisements de charbon. C'est d'ailleurs du charbon de qualité inférieure. Il y a quelques années, la Commission d'énergie hydraulique de Calgary a envoyé ses agents dans la région et elle a par la suite décidé d'établir à cet endroit une usine employant du gaz ou du charbon. Ensuite, certaines personnes, parmi lesquelles peut-être des membres de ce comité, ont fait observer qu'il y avait dans la région du pétrole et du gaz. En fait, au sud de Wabamun, il y a de vastes nappes de gaz. On a creusé huit ou neuf puits, et avant de pouvoir faire d'autres forages il fallait se débarrasser du gaz. Bien que de l'avis des experts, il eût été possible de produire du charbon à des frais inférieurs au prix normal du gaz en Alberta, l'entreprise qui possédait les puits a offert à la commission de Calgary un taux fort économique, non pas pour faciliter l'exploitation de l'usine mais pour pouvoir faire d'autres forages. Nous avons constaté par la suite que cette entreprise fournit du gaz à prix modique aux consommateurs importants et s'efforce en même temps d'augmenter le prix de son produit pour les particuliers. Voilà donc dans quelles circonstances, les établissements de Wabamun utilisent du gaz au lieu du charbon.

M. ABOUSSAFY: Je vous remercie, monsieur Ure. Je ne faisais qu'invoquer un exemple. Nous n'avons aucun reproche à faire à la commission de Calgary, et nous ne nous opposons pas à ce que les compagnies de gaz l'approvisionnent à bon marché. C'est leur affaire. Nous sommes dans un pays ou l'entreprise est libre. Je voulais simplement expliquer que lorsque le gaz peut concurrencer avantageusement le charbon, pour ce qui est du prix, il y a toujours une raison à cela. En d'autres termes, un jour au l'autre les industries devront retourner au charbon parce que le prix du gaz ne restera pas indéfiniment aussi bas si on continue de le vendre à l'industrie.

M. WOOLLIAMS: Autrement dit, c'est un prix de débarras.

M. ABOUSSAFY: A l'heure actuelle, voyez-vous, nous avons à la fois trop de gaz et trop de charbon. En Alberta, nous sommes dans une province riche, et nous en sommes fiers, mais il nous faut trouver des débouchés pour nos produits et notamment pour le charbon.

A ce sujet, il faut féliciter le gouvernement d'avoir encouragé l'exportation du charbon au Japon. Bien entendu, le charbon d'exportation doit être de qualité choisie, de sorte que ce mouvement n'aiderait pas toutes les mines mais dans le cas où il peut se faire, on pourrait l'encourager en relâchant quelque peu les mesures relatives aux subventions. Souvent, on peut augmenter le volume des ventes en baissant le prix, et les mines qui peuvent agir de la sorte ne devraient pas s'exposer à des pertes de subventions. En leur accordant les mêmes subventions qu'aux autres on leur donnerait un stimulant.

M. UREN: Préconisez-vous une politique de réduction des prix?

M. ABOUSSAFY: Si nous pouvons vendre moins cher que les États-Unis.

M. UREN: Il ne s'agit pas des États-Unis, mais de concurrence entre les diverses compagnies de votre propre région.

Le VICE-PRÉSIDENT: Voulez-vous poursuivre vos remarques, monsieur Aboussafy?

M. ABOUSSAFY: Je voudrais parler des quais de chargement. Depuis plusieurs années déjà, il est évident qu'il faudrait aménager à Vancouver des quais de chargement pour rendre plus économique l'exportation du charbon.

A l'heure actuelle, le charbon d'exportation est chargé à Portland ou à Seattle, ce qui entraîne une augmentation des frais d'environ $1.30 la tonne. Ce doit être là une estimation assez précise étant donné que ceux qui me l'ont fournie s'occupent eux-mêmes d'expédier du charbon au Japon.

L'aménagement de quais de chargement à Vancouver permettrait au gouvernement d'épargner ces frais supplémentaires, qu'il paie sous forme de subventions, et permettrait aussi d'employer de la main-d'œuvre canadienne, sans compter que notre charbon serait par ailleurs mieux placé pour ce qui est de la concurrence.

Il y a maintenant bien des années que ce projet existe. Chaque année, nous nous disons que l'année suivante nous aurons nos quais, mais d'une façon ou d'une autre l'année suivante il est impossible de financer le projet, de sorte que l'on en remet sans cesse la réalisation.

Dans des entreprises du genre, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne pourrait pas venir en aide aux capitalistes privés.

M. PAYNE: Puis-je poser une question au témoin? Je tiens tout d'abord à lui assurer que personne sans doute n'est plus que moi intéressé au succès d'une telle entreprise. La possibilité d'envoyer du matériel pour aménager le port dépend entièrement de facteurs économiques. D'après certains témoignages que nous avons entendus aujourd'hui, il semble que M. John L. Lewis, par des ententes conclues aux États-Unis, ait désormais empêché dans une bonne mesure le Canada de se lancer dans l'exportation à grande échelle, comme le rendrait possible l'aménagement des quais de chargement à Vancouver, lorsqu'il a conclu une entente fixant le prix de transport du charbon à $7.50 la tonne. Je crois que les employés des mines font tous partie du même syndicat. Ne faudrait-il donc pas que le syndicat lui-même voie à ce que les Américains ne prennent aucune mesure qui puisse nous empêcher d'exporter économiquement nos produits de nos propres ports?

M. ABOUSSAFY: Je suis heureux que vous ayez soulevé cette question. Cela montre bien tous les efforts que font les États-Unis pour favoriser cette industrie. Je sais qu'il s'agit là d'une question importante, mais étant donné que c'est la première fois que j'en entends parler aujourd'hui, je ne peux ni élaborer ni élucider. Cependant, je puis vous dire que depuis deux ou trois mois, j'ai reçu la visite d'hommes d'affaires venus de toutes les régions du Japon. Par ailleurs, les mines de charbon m'ont expédié une série d'échantillons et ceux-ci étaient tous satisfaisants, à ce que m'a dit un Japonais qui venait d'arriver de son pays et qui en était à son premier voyage au Canada. Comme son anglais était excellent, il ne peut y avoir eu de malentendu. Il m'a bien dit que les Japonais s'intéressent fortement à notre charbon et que son aciérie est disposée, dès que la chose sera possible, à placer, à titre expérimental, une commande de 50,000 tonnes. Voilà ce que m'a dit ce Japonais. Quant à savoir s'il m'a dit la vérité, cela dépend de lui, mais il n'avait certes pas l'air de quelqu'un qui raconterait des mensonges. C'était un homme fort instruit, qui m'a d'ailleurs envoyé une carte de Noël japonaise et, qui m'a interrogé sur la capacité de production de nos mines, pour savoir s'il pouvait leur faire confiance.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je me demande, monsieur Payne, si M. Aboussafy ne pourrait pas continuer son exposé, et je demanderais à M. Boyd de répondre à votre question, puisqu'il nous a indiqué qu'il est prêt à le faire.

M. ABOUSSAFY: Peut-être le Comité n'a-t-il pas à s'occuper des nouvelles industries, mais je tiens néanmoins à lui soumettre l'appel suivant.

Il est absolument indispensable d'entreprendre dès maintenant la mise en valeur industrielle de cette région, si l'on ne veut pas que le Pas du Nid-de-Corbeau devienne une zone fantôme. Jusqu'à maintenant, l'assurance-chômage a remédié partiellement au problème du chômage, mais il n'en est plus ainsi

maintenant car la plupart des chômeurs ne bénéficient même plus de prestations saisonnières. D'ailleurs, il faut noter que ces prestations n'offraient presque rien à leur titulaire, puisque la plupart de ceux-ci touchaient des allocations de bien-être et des octrois d'anciens combattants, ce qui les soumettait à l'évaluation de leurs moyens de subsistance, de sorte que les bénéficiaires n'en retiraient pas un dollar de plus et que, par ailleurs, l'économie de la région n'en retirait pas non plus le moindre avantage. Désormais, et surtout cet hiver, la situation sera dure pour toute la région, et les villes et les villages ne seront pas en mesure d'y remédier.

Pour apporter un soulagement immédiat, on songe beaucoup à la possibilité de faire passer par la région du Pas du Nid-de-Corbeau le gaz naturel destiné à l'exportation.

Je ne crois pas, messieurs, que cela doive vous étonner. Après tout, en Alberta, nous avons du charbon et du gaz et il nous faut trouver des marchés pour les deux. D'ailleurs, chacune de ces industries aide l'autre.

Le gaz de Savannah Creek, si l'on avait la permission de l'exporter, serait acheminé par cette région vers une usine d'épuration. Tout le gaz du sud de l'Alberta, pour être utilisé comme combustible, doit au préalable être dissocié de certaines autres matières comme le soufre. D'ici peu, il y aura plusieurs usines d'épuration, dans le sud de l'Alberta, et si l'on permet l'exportation du gaz, une de ces usines doit être aménagée au Pas du Nid-de-Corbeau, et elle emploiera pendant deux ans de trois à cinq cents employés. De plus, cette entreprise permettra l'établissement d'usines de produits plastiques car le soufre, et le coke sont d'excellents ingrédients de base pour la fabrication de ces produits. Ainsi, une nouvelle industrie pourra naître dans la région.

Parmi les industries éventuelles, il faut aussi mentionner le projet d'établir dans cette région un pénitencier destiné à la Colombie-Britannique et à certaines parties de l'Alberta. Si cet établissement peut être situé dans la ville de Fernie, qui se trouve du côté colombien du Pas du Nid-de-Corbeau, l'économie de la région se stabilisera et l'entreprise empêchera la disparition d'une jolie petite ville qui périclite depuis la fermeture des mines, il y a quelques mois. A mon avis, il serait excellent de construire ce pénitencier à l'endroit où il pourrait le mieux favoriser l'embauchage.

Je sais que votre Comité n'a pas à s'occuper de ce projet, mais si vous y songez bien, vous trouverez peut-être un moyen d'aider à sa réalisation.

L'établissement d'une usine d'énergie thermo-électrique au Nid-de-Corbeau serait un facteur de grande importance aussi bien pour l'emploi de la main-d'œuvre que pour la production du charbon. La région, d'ailleurs, est toute désignée pour une telle entreprise, puisqu'elle a des ressources illimitées d'eau et de charbon. Il faudrait entreprendre sans tarder de nouvelles études sur l'aspect économique du projet, car les usines d'énergie ne se bâtissent pas en un jour.

Par ailleurs, les gisements de minerai de fer que l'on trouve à l'est du Nid-de-Corbeau favoriseraient la naissance de nouvelles entreprises industrielles dans cette zone. Enfin, il y a là d'importants gisements de charbon à coke qui permettraient la fabrication de l'acier, et le gouvernement devrait donc dès maintenant aborder les intéressés pour voir ce que l'on pourrait faire.

Pour résumer, je voudrais rappeler au Comité ce que M. O'Brian a déclaré dans son remarquable exposé des besoins actuels et futurs du Canada, dans le domaine de l'énergie motrice. De cet article, il se dégage qu'à l'avenir le charbon jouera un rôle important dans la production de cette énergie.

A cet égard, il est donc plus indispensable que jamais d'avoir recours à tous les moyens possibles pour maintenir au moins un noyau industriel dont on pourra organiser l'expansion quand le besoin s'en manifestera.

Messieurs, la nécessité s'impose d'une action immédiate et puisque le Comité a eu la bonté de bien vouloir m'entendre, je vous demande de ne pas oublier ce point. C'est l'avenir et le bien-être du pays qui en dépendent.

L'autre jour, j'ai entendu le premier ministre parler à la radio de l'emprunt de convertissement. Il a dit que même si nous sommes en temps de paix, il nous faut adopter une politique de temps de guerre. Le problème du chômage est des plus urgents, et pour l'écarter il nous faut agir comme si nous étions en temps de guerre. Sur ce, je vous remercie.

M. KINDT: J'aimerais poser quelques questions au témoin. Connaissez-vous le document intitulé "Les prerspectives économiques de l'Alberta"? C'est le mémoire que l'Alberta a présenté à la commission Gordon.

M. ABOUSSAFY: J'en ai entendu parlé, mais je ne l'ai pas lu.

M. KINDT: Alors, j'aimerais vous citer une déclaration du directeur de la commission d'énergie électrique de l'Alberta:

"On estime l'énergie produite par les ressources hydrauliques, le gaz et le charbon en 1955 en proportions de 57, 40 et 3 p. 100, respectivement, tandis qu'en 1985, on prévoit que ce sera 46, 12 et 42 p. 100. Autrement dit, à l'heure actuelle ou plus exactement à la fin de l'année 1955, on tirait du charbon 3 p. 100 de l'énergie électrique de l'Alberta. D'après les prévisions, d'ici trente ans, soit en 1985, on obtiendra du charbon 42 p. 100 de l'énergie électrique. Cela veut dire que l'industrie charbonnière est destinée à produire 42 p. 100 de l'électricité qui sera fournie d'ici trente ans."

En d'autres termes, et comme on le souligne dans une autre partie du rapport, dans une trentaine d'années on produira quatre fois plus d'électricité qu'à l'heure actuelle et de cette production, 42 p. 100 viendront du charbon en 1985. Voilà qui démontre que les possibilités du charbon, comme source d'énergie ne sont pas épuisées.

Le même rapport signale aussi que l'industrie charbonnière de l'Alberta se prépare actuellement à l'une des pires périodes de son histoire et qu'elle sera probablement en déclin jusqu'à 1960 et même peut-être jusqu'à 1965. On prévoit aussi qu'à cette époque l'industrie commencera à reprendre son essor. Ce que nous cherchons à l'heure actuelle c'est un moyen de protéger cette industrie, et c'est là d'ailleurs, je crois, la politique que vous préconisez.

M. ABOUSSAFY: En effet.

M. KINDT: Les mines du Pas du Nid-de-Corbeau ont dû réduire leur production l'une après l'autre, tout comme l'a fait, il y a quelques semaines, la mine de Bellevue où l'on a congédié 141 mineurs et où il ne reste plus que quarante employés, y compris ceux du bureau.

M. ABOUSSAFY: En effet.

M. KINDT: Autrement dit, la situation est exactement telle que vous l'avez décrite. Voilà une industrie qui se trouve dans une grave impasse et il faut certainement envisager la création de nouvelles entreprises si l'on veut fournir de l'emploi aux huit ou dix milliers de personnes qui habitent la région du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je tiens à remercier M. Aboussafy d'être venu ici aujourd'hui pour nous faire son exposé, attirer notre attention sur ce problème et formuler les suggestions qu'il nous a présentées. Je puis lui assurer que nous examinerons attentivement chacune de ses propositions, et que dans chaque cas où la chose sera possible, nous prendrons les mesures voulues.

M. MARTEL: Je me demande si le moment est opportun de parler des réacteurs atomiques qui, dans quelques années, pourraient produire de l'électricité et ainsi constituer un facteur de concurrence pour les usines actionnées au charbon. L'industrie charbonnière aura-t-elle particulièrement à souffrir de cet élément nouveau?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous demanderais de poser plus tard votre question à M. Uren, qui est président de l'Office fédéral du charbon. Pour le moment, monsieur Boyd, voudriez-vous répondre à la question de M. Payne.

M. PAYNE: Je vais répéter ma question. Tout d'abord, je tiens à souligner que presque tous les comités que vous avez trouvés à Ottawa se préoccupent avant tout du bien-être de l'industrie, que ce soit dans l'Est, dans l'Ouest ou entre les deux. Or, il se peut fort bien que le Japon nous fournisse un marché qui permettrait de stabiliser la situation des mines de la région du Nid-de-Corbeau. Cependant, il semble qu'un certain tarif ait été établi, sous l'inspiration de M. John L. Lewis, qui a convenu avec ses associés de transporter le charbon, de la Virginie au littoral japonais, au taux approximatif de $7.50 la tonne. A ce taux, il est impossible de trouver de concurrence pour le transport du charbon de Vancouver, même s'il y a de nouveaux quais de chargement. Ne peut-on pas dire que c'est le syndicat américain qui a nui aux intérêts de ses membres canadiens ou à ceux de notre économie nationale? Peut-on, à toutes fins pratiques, réclamer des subventions comme protection contre un concurrent américain dont les fonds proviennent, au moins en partie, des cotisations que lui versent les mineurs canadiens qui, précisément, souffrent des conséquences de cette manœuvre?

M. BOYD: Pour ce qui est de la ligne de conduite suivie par cette organisation internationale, nous avons soumis l'automne dernier un mémoire au ministre des Mines et des Relevés techniques ainsi que, bien entendu, au président de l'Office fédéral du charbon, qui était présent.

Comme je vous l'ai expliqué en présentant mon témoignage, les mieurs de charbon du district 18 ont du mal à accepter l'importation au Canada de 20 millions de tonnes de charbon à un moment où ils se font congédier.

M. PAYNE: Ma question a trait aux exportations au Japon. Quelle est l'attitude du syndicat à cet égard?

M. BOYD: Je voulais justement en venir là.

M. PAYNE: Mais vous vous éternisez sur un sujet que vous avez déjà traité.

M. BOYD: Pas pour ce qui est des Mineurs Unis. Immédiatement après avoir présenté notre mémoire au ministre des Mines et des Relevés techniques et à l'Office du charbon, notre attention a été attirée par un article de l'organe officiel de ce syndicat américain, où il était question de la politique établie par John L. Lewis relativement à l'importation de charbon au Canada.

Entendait-on adopter une ligne de conduite différente, à ce sujet, dans le district numéro 18? Dans le cas de ce district, il ne pouvait aucunement réclamer l'imposition d'un embargo sur le charbon américain.

M. PAYNE: Ce n'est pas sur cela que portait ma question, et ce n'est pas de cela que je veux discuter.

Le VICE-PRÉSIDENT: Veuillez laisser le témoin répondre à la question, monsieur Payne.

M. BOYD: Je parlerai de l'organisme maritime dans un instant et je clarifierai la question.

J'ai été personnellement en rapport avec M. John L. Lewis qui m'a déclaré que pour ce qui est du Canada et des deux sections régionales des Mineurs Unis, l'administration du syndicat international n'interviendrait pas dans la question du charbon au Canada.

Autrement dit, il m'a déclaré que le syndicat n'interviendrait pas dans les démarches que nous pourrions faire relativement au charbon.

Pour ce qui est des exportations au Japon, la situation est la même qu'en ce qui concerne l'Europe. On a parlé, je crois, d'une coopérative d'exportation et il s'agissait simplement de trouver le plus grand nombre possible de débouchés

pour le charbon, de concert avec les charbonniers américains. Le gouvernement américain, d'ailleurs, a fini par reconnaître qu'il était temps de sortir les navires de leur mouillage pour assurer l'expansion des marchés et redonner des emplois aux mineurs de charbon américains. Telle est la situation, et je crois qu'on me l'a décrite avec exactitude. Par ailleurs, si notre gouvernement songeait à remettre en service les trains ou les navires, je suis sûr que les syndiqués du district numéro 18 appuieraient volontiers la mesure.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Martel a une question à poser.

M. MARTEL: M. Uren a-t-il quelques remarques à faire sur la rumeur qui veut que dans un avenir rapproché des réacteurs atomiques puissent fournir de l'électricité à un prix qui fasse concurrence aux usines actuelles fonctionnant au charbon, et cet événement ne pourrait-il causer à l'industrie charbonnière des problèmes sans précédent?

M. UREN: Monsieur Martel, je n'aurais que quelques remarques à faire puis je laisserai le soin de vous répondre à M. Convey, qui est membre du conseil technique.

Je souhaiterais tout simplement pouvoir vivre assez vieux pour voir l'énergie atomique causer des problèmes à l'industrie du charbon. Maintenant, je laisse la parole à M. Convey.

M. J. CONVEY *(directeur, Direction des mines du ministère des Mines et des Relevés techniques)*: Pour répondre à votre question, monsieur Martel, sur la concurrence éventuelle entre les réacteurs atomiques et les usines d'énergie, à titre de technicien, j'attends avec hâte le jour où nous pourrons produire à prix économique des kilowatts atomiques. A l'heure actuelle, cependant, il n'existe aucun réacteur qui puisse produire des kilowatts à un prix économique.

Certes, il existe actuellement divers genres de réacteurs qui sont soit en préparation, soit en fonctionnement, mais nous sommes encore très, très loin du moment où nous pourrons aménager des usines à réacteurs atomiques capables de nous fournir de l'énergie au coût de six millièmes. Nous y rêvons, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à faire avant d'en arriver là.

M. Uren a déclaré que certains d'entre nous aimeraient bien vivre assez vieux pour voir ce jour-là. Or, si nous songeons à nos frais actuels et au degré de nos connaissances sur le fonctionnement des réacteurs atomiques, nous n'en sommes guère qu'à une étape expérimentale et initiale. Nous n'avons même pas encore d'installations d'essai. Il ne me semble guère donc probable que les réacteurs atomiques puissent être un facteur de concurrence avant bien des années.

M. MARTEL: Mais n'a-t-il pas paru récemment un article prédisant que les réacteurs atomiques deviendront un facteur de concurrence dans un avenir rapproché. Cet article n'a-t-il pas paru dans le *Northern Miner* il y a une ou deux semaines.

M. CONVEY: Oui, je m'en souviens. Mais il ne faut pas oublier que les réacteurs en question n'existent encore que sur les devis et que nous ne connaissons pas encore toute la situation.

M. MARTEL: Il faudra donc des années?

M. CONVEY: Oui, des années. D'ailleurs, je ne crois pas qu'il y ait un journal ou une revue technique qui n'ait pas au cours des dernières années prédit que l'énergie atomique sera très bientôt utilisée.

M. COATES: Étant donné votre explication, et puisque l'Ontario a déjà largement exploité la majeure partie de ses ressources hydrauliques, ne peut-on pas dire que l'industrie charbonnière est appelée à un avenir prometteur, pour ce qui est de la production d'énergie électrique?

M. CONVEY: En effet, je crois qu'à cet égard l'industrie du charbon a un avenir prometteur et que les réacteurs atomiques, lorsqu'il y en aura ne feront que compléter la production des usines qui fonctionnent actuellement.

Si l'on examine la situation actuelle, il est réconfortant d'observer que le rendement de ces usines a triplé du fait que l'on peut maintenant utiliser les chaudières à des températures et sous des pressions beaucoup plus élevées qu'il y a un quart de siècle. Si l'on tient compte de ces progrès, il me semble que l'avenir n'est pas aussi sombre que certains paraissent le croire. L'industrie du charbon est malade et elle se trouve dans une période pénible, mais l'avenir lui sourit.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avant de laisser de côté la question de M. Payne, puisque M. Uren a manifesté son intérêt, peut-être M. Payne voudrait-il demander à M. Uren de faire quelques commentaires?

M. UREN: Je trouve, monsieur Payne, que vous accordez un peu trop d'importance au rôle de John L. Lewis dans l'industrie des exportations. Si vous relisez ma déclaration de cet après-midi, vous constaterez que cette organisation, quel qu'en soit le nom, n'est nullement nuisible à l'heure actuelle parce que nous n'expédions pas régulièrement de charbon au Japon. Quant au fait que le taux ait été réduit à $10 de moins que l'an dernier, s'il y a un renouveau dans nos exportations de charbon vers l'Europe, l'Asie, le Japon, et particulièrement l'Angleterre, comme il y en a eues depuis 4 ou 5 ans, la baisse sera plus que compensée et nous aurons des expéditions de plus en plus grosses. C'est d'ailleurs ce que nous espérons.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. McFarlane qui n'est pas membre du Comité, aurait une question à poser. Le Comité lui en donne-t-il la permission à l'unanimité?

(Assentiment.)

M. MCFARLANE: Je voudrais poser une question à M. Uren. Peut-il nous confirmer si oui ou non un contrat a été signé avec les Japonais en vue de l'exportation dans leur pays de charbon provenant de la région du Nid-de-Corbeau?

M. UREN: Non, du moins pas pour aucune quantité d'importance.

M. MCFARLANE: Alors, il s'agirait de charbon provenant de Fernie ou de Michel?

M. UREN: Ni de Fernie, ni d'Elk-River, ni de Coleman, ni des charbonneries de l'Ouest canadien, ce qui veut dire d'aucune des mines de la région du Nid-de-Corbeau. Aucun contrat n'a jamais été signé avec aucune d'entre elles.

M. MCFARLANE: Il n'y a jamais eu de contrat?

M. UREN: Non, monsieur.

M. MCFARLANE: Alors, y aurait-il pu y avoir quelques expéditions?

M. UREN: Peut-être de simples expéditions, mais il n'existe à l'heure actuelle aucun contrat entre le Japon et le Canada.

M. WOOLLIAMS: Pour faire suite à ce que M. Kindt a dit sur le rapport de la commission et à la déclaration du témoin sur l'avenir prometteur de l'industrie du charbon, j'aimerais que l'on me dise exactement combien de temps, combien d'années il faut pour former un bon mineur de charbon. C'est que je me demande si au moment où nous en aurons besoin nous n'aurons pas du mal à en trouver.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je demanderai à M. Boyd de répondre à votre question.

M. BOYD: Pour répondre à cette question, monsieur Woolliams, je tiens à faire observer que l'entraînement des mineurs de charbon relève de la loi provinciale de l'Alberta, du *Mines Regulations Act* qui ressemble d'ailleurs beaucoup à la loi en vigueur en Colombie-Britannique. D'après cette loi, le

mineur doit travailler au front de taille pendant un an avant de pouvoir obtenir un certificat de compétence. En fait, cependant, notre expérience est la suivante: le nouvel employé, qui arrive dans une mine, doit tout d'abord occuper des emplois secondaires, et cela le plus souvent pendant quelques années. Il faut donc d'habitude environ trois ans avant qu'il devienne un mineur d'expérience.

M. KINDT: Je voudrais poser une question à M. Aboussafy, qui a exprimé l'espoir qu'une usine thermo-électrique soit établie au Pas du Nid-de-Corbeau. D'après la déclaration de M. Aboussafy, on espère que la ligne de conduite actuellement en vigueur dans l'Est du pays sera également appliquée dans l'Ouest. Je tiens donc à affirmer à M. Aboussafy, qui est directeur de l'organisation industrielle du Pas du Nid-de-Corbeau, que s'il peut nous proposer un plan pratique pour installer une telle usine, nous appuierons tous son projet.

Cependant, pour que le projet soit accepté, il faudra qu'il puisse se soutenir économiquement.

Il y a bien d'autres facteurs dont il faut tenir compte, mais au moins nous avons éclairci aujourd'hui ce point que vous avez abordé, je crois, dans votre mémoire, et il est bon que vous retourniez chez vous avec l'assurance que le gouvernement fédéral appuie votre projet s'il peut se justifier au point de vue économique.

M. ABOUSSAFY: En effet, monsieur Kindt, et j'ai d'ailleurs été heureusement surpris d'apprendre cela. Ce que nous voudrions, cependant, ce serait quelque chose d'un peu plus rapide.

Comme vous le dites, c'est au moins un point de départ, une base sur laquelle nous pourrons construire lorsque le projet sera réalisable du point de vue économique. Mais pour cela, il faut du temps, et nous n'en avons pas.

Il faut absolument que nous retirions des avantages commerciaux de ce charbon que nous importons au Canada.

Je crois donc qu'il faudrait conclure une autre entente pendant que nous travaillons au projet en question. Il ne faudrait pas nous laisser tomber sous prétexte que nous avons une usine thermo-électrique en vue, car il faudra trop longtemps pour la mettre en exploitation.

J'aimerais donc que le Comité reconnaisse qu'il existe une solution, mais une solution à long terme. Par ailleurs, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est arrêter l'importation de tout ce charbon que nos mines pourraient produire et livrer à des prix raisonnables.

M. KINDT: A la suite de la discussion qui a eu lieu aujourd'hui sur l'industrie du charbon dans votre région, pensez-vous que vous pourriez remédier dans une certaine mesure à la situation qui sévit au Nid-de-Corbeau si vous aviez pour votre charbon un marché un peu plus grand qu'à l'heure actuelle?

M. UREN: Je ne le crois pas. Cela pourrait arriver pour quelques-uns de nos charbons mais pas pour tous ceux de la région. On a essayé, mais ce fut un échec. Je ne veux pas dire par là qu'il n'existe pas au Nid-de-Corbeau de bons charbons qui n'ont pas encore été exploités. Il y a là des gisements de bon charbon dont le marché de l'Ontario pourrait s'accommoder. Mais à l'heure actuelle une seule compagnie continue de donner satisfaction au marché Ontarien.

La raison de cela, je vous le dirai franchement tout comme je l'ai dit aux exploitants des mines, c'est que certains de ces exploitants, autrefois, étaient plutôt des individualistes enragés. Lorsque je suis entré à l'Office du charbon, je me souviens que ces gens là estimaient que si les clients n'étaient pas satisfaits, ils n'avaient qu'à s'adresser ailleurs. Voilà l'attitude dont ils ont fait preuve pendant longtemps, jusqu'à ce que l'occasion leur échappe à cause de l'habileté supérieure des marchands de pétrole.

De plus, lorsqu'ils vendent du charbon aux usines de l'est, ils s'engagent à fournir une certaine qualité. Or, il arrive parfois que pour une raison ou pour

une autre, ils ne peuvent pas extraire le charbon en temps voulu pour satisfaire la clientèle. Ils complètent donc leur envoi avec n'importe quoi, de sorte que lorsque le charbon est livré, il n'est pas conforme aux normes prévues.

De tels incidents se sont répétés plusieurs fois au cours des années.

M. KINDT: S'agissait-il surtout de charbon de profondeur?

M. UREN: C'est en effet de ce charbon que je parle, celui qui vient du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. ABOUSSAFY: J'ai déjà entendu cette plainte auparavant, et elle est fondée. Cela ne fait pas de doute. Par le passé, ces incidents se sont produits. Mais très souvent, lorsque les usines de l'Est ont demandé du charbon, c'était parce qu'elles ne pouvaient pas en trouver d'autres, parce qu'elles le voulaient rapidement, ou parce que l'on était en temps de guerre.

Bien entendu, les charbonneries s'efforceront de vendre tout ce qu'elles peuvent. A mon avis, c'est là un obstacle, mais on peut toujours contourner un obstacle.

Cet obstacle, il nous faut le franchir. Si nous ne le pouvons pas, alors nous n'avons plus qu'à décréter la mort de l'industrie charbonnière, congédier les employés, les transporter ailleurs, et fermer les villes.

Mais nous pouvons franchir cet obstacle grâce à toute recommendation que le Comité pourrait faire. Je crois d'ailleurs qu'on pourrait ne s'occuper que du charbon de qualité reconnue. Voyons donc s'il n'y a pas moyen de régler cette question aujourd'hui. Je parie que ce serait possible. Il y a tout le temps voulu et, comme l'a dit M. Uren, nous avons d'amples quantités de bons charbons.

M. WOOLLIAMS: M. Uren parlait surtout de la région du Nid-de-Corbeau. Je ne voudrais pas que l'on ferme toutes les portes, ni même que l'on se contente d'en ouvrir seulement quelques-unes. Ces déclarations s'appliquent-elles à toutes la province d'Alberta?

M. UREN: Absolument. Il y a même des régions où la situation a été pire qu'au Nid-de-Corbeau. C'est toute l'Alberta qui s'est fait une mauvaise réputation.

M. WOOLLIAMS: S'il existe une solution, à l'heure actuelle, à certains des problèmes dont nous avons entendu parler cet après-midi, en ce qui concerne les débouchés pour le charbon de l'Alberta...

M. UREN: Je ne sais ce que le gouvernement est disposé à faire pour l'ensemble de la production du charbon. Mais je vous dirai franchement que dans le cas du charbon de la vallée de Drumheller, je ne crois pas que l'on puisse y trouver des débouchés.

M. WOOLLIAMS: Et le charbon de Canmore?

M. UREN: Les mines de Canmore pourraient et devraient rester en exploitation. Je crois qui si on ne peut les exploiter, on les fermera, mais pour ce qui est des marchés, il faudrait en trouver de nouveaux pour écouler le menu sans avoir à le façonner en briquettes. Les chemins de fer pouvaient utiliser ces briquettes, mais c'est sans succès que l'on a voulu habituer le plublic à les employer, dans le nord de l'Ontario et jusqu'à la Tête des Lacs. Sur le marché national, le consommateur n'a pas voulu accepter les briquettes parce qu'il pouvait se procurer d'autres sortes de charbon plus faciles à employer. Je ne sais pas quelle somme on a dépensée à cette fin pendant une période de cinq ans. Un des principaux vendeurs de charbon de Winnipeg a commandé du charbon de Canmore parce qu'il croyait en sa qualité; il avait d'ailleurs raison car les briquettes de Canmore sont de bonne qualité. Mais comment voulez-vous dire au public ce qu'il doit acheter et avec quel charbon se chauffer? Bien sûr, on pourrait toujours le faire s'il n'avait aucun autre combustible à sa disposition, mais de nos jours c'est impossible. A mon avis, le charbon de Canmore n'a guère d'avenir, à moins que l'on ne puisse conclure quelque entente avec la

Calgary Power Company, ou à moins que l'on ne puisse augmenter les exportations de ce charbon vers le Japon. Cela ne provient pas de la qualité du charbon, en gaillettes ou calibres plus gros, mais bien de ce que plus de la moitié de la production est en calibres très fins qu'il faut tout simplement vendre en briquettes et que les briquettes ne se vendent plus.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Puis-je poser une question? J'ai écouté patiemment tout ces exposés sur le charbon de l'Ouest, mais, si je comprends bien, la discussion devrait porter sur toutes les régions carbonifères. Revenons donc à la question des normes de qualité. On a dit, monsieur Uren, que les normes exigées par le ministère de la Production de défense, par exemple, ont été relevées au point qu'il est de plus en plus difficile aux producteurs de charbon de s'y conformer. Qu'en pensez-vous?

M. UREN: Je ne le crois pas. Une des tâches du comité interministériel des combustibles, où M. O'Brian me remplace comme président, (je faisais exprès de ne pas confondre ce comité avec l'Office du charbon, car il s'agit de deux organismes distincts), consiste précisément à obtenir, pour les achats de l'État, le meilleur charbon possible en vue de la consommation et de l'utilisation dans les bâtiments gouvernementaux. Mais je n'ai encore jamais vu de producteurs de charbon se plaindre des normes exigées sans que son cas soit soigneusement examiné à tous les échelons administratifs, jusqu'à la Division des combustibles du ministère des Mines et des Relevés techniques et même jusqu'au préposé aux achats. Et chaque fois qu'il est possible d'acheter le charbon du producteur ou des producteurs en question, on l'a fait. Les normes sont établies par les techniciens du comité. Je parle ici du ministère de la Production de défense, qui effectue les achats pour le compte du ministère de la Défense nationale. Parmi les membres du comité interministériel du charbon, il y a un technicien de l'armée de terre, un de la marine et un de l'aviation, de même qu'un représentant de la Division des combustibles du ministère des Mines et des Relevés techniques, et, bien entendu, M. O'Brian qui agit comme président à ma place. Il n'a pas le droit de vote et il ne décide pas des fournitures que les divers services peuvent obtenir. L'armée, la marine et l'aviation exposent leurs besoins pour le fonctionnement efficace de leurs installations. Je vous fais remarquer en passant que la plupart des réclamations portent sur les charbons de qualité inférieure, tandis que dans le cas du ministère de la Défense nationale, ses installations sont surchargées. Comment peut-on faire fonctionner des chaudières avec du charbon de qualité inférieure? Le ministère s'est donc installé de nouvelles chaudières et revise ses normes le plus rapidement possible.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Je ne doute aucunement que les producteurs de charbon aient l'occasion de faire valoir leur point de vue. Mais n'est-il pas vrai que depuis quelques années, les normes ont été considérablement relevées?

M. UREN: Cela ne fait aucun doute. Personne ne se faisait rouler autant que le gouvernement, dans ses achats.

M. O'BRIAN: J'ai une chose à ajouter: A mesure qu'elles vieillissent, les centrales ont besoin de charbon de qualité supérieure. Les nouveaux établissements, comme ceux de Gagetown, sont aménagés de façon à pouvoir utiliser du charbon de qualité inférieure. Quand la charge augmente, on relève les normes exigées car cela coûte moins cher ainsi pour générer la vapeur que d'agrandir les usines.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Je regrette de ne pas être arrivé à temps pour passer toute la journée ici. J'ai été rappelé dans ma

circonscription, puis retardé à Montréal. Cependant, je me demande si l'on a parlé de l'avenir, lointain ou immédiat, de l'industrie charbonnière des Maritimes?

M. UREN: Non.

M. COATES: Je croyais que nous devions traiter de la situation dans l'Ouest, puis de celle de l'Est.

M. WOOLLIAMS: Nous n'avons aucunement parlé des Maritimes, si ce n'est que nous avons mentionné les divers genres de charbon.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il est maintenant dix heures dix. Je tiens à remercier les témoins, au nom du Comité, d'être venus ce soir.

Nous nous réunirons demain matin à neuf heures, et nous siégerons peut-être aussi à trois heures et demie puis à huit heures du soir.

CANADA
DEC 23 1958
DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature
1958

COMITÉ PERMANENT

DES

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. MURPHY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 17

y compris l'index des crédits étudiés et le rapport à la Chambre relatifs au ministère des Mines et des Relevés techniques et à l'Office fédéral du charbon

---

SÉANCES DU MARDI 22 JUILLET ET DU MERCREDI 30 JUILLET 1958

Prévisions de dépenses de l'Office fédéral du charbon pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'hon. Paul Comtois, ministre des Mines et des Relevés techniques; MM. W. E. Uren, président, et C. L. O'Brian, adjoint du président, Office fédéral du charbon; A. Ignatieff, chef de la Division des combustibles, Direction des mines; Edward Boyd, président du District 18 des Mineurs unis d'Amérique; Henry Sherwood, secrétaire de la succursale nº 7297 des Mineurs unis d'Amérique; Thomas Mackie, secrétaire de la succursale Midlandvale nº 172 des Mineurs unis d'Amérique; et Frank Aboussafy, président de la Commission d'organisation industrielle du Pas du Nid-de-Corbeau.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958
61460-2—1

COMITÉ PERMANENT DES MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Président: M. J. W. Murphy,
Vice-président: M. Erik Nielsen,
et MM.

Aiken,
Baldwin,
Baskin,
Bigg,
Cadieu,
Coates,
Doucett,
Drouin,
Dumas,
Fleming *(Okanagan-Revelstoke)*,
Godin,
Granger,
Gundlock,
Hardie,
Kindt,
Korchinski,
Latour,
Leduc,
MacRae,
Martel,
Martin *(Timmins)*,
Martineau,
McLennan,
Mitchell,
Muir *(Cap-Breton-Nord et Victoria)*,
Payne,
Pugh,
Roberge,
Richard *(Saint-Maurice-Laflèche)*,
Robichaud,
Stearns,
Villeneuve,
Woolliams—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 31 juillet 1958.

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

1. Conformément aux instructions qu'il a reçues le 2 juillet 1958, le Comité a étudié et approuvé les crédits numéros 193 à 216 inclusivement du budget principal des dépenses pour 1958-1959; les crédits numéros 575 à 577 inclusivement du budget supplémentaire des dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 1959 concernant le ministère des Mines et des Relevés techniques, et les crédits numéros 217 et 218 du budget principal des dépenses pour 1958-1959 relatifs à l'Office fédéral du charbon.

2. Le Comité a tenu quatre séances pour donner suite aux instructions de la Chambre concernant les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, et il en a consacré quatre à l'étude des crédits de l'Office fédéral du charbon.

3. Le ministre des Mines et des Relevés techniques a exposé par le détail au Comité les fonctions et responsabilités du ministère et les siennes en tant que ministre.

4. L'examen des crédits du ministère a révélé au Comité que le ministère est chargé des enquêtes d'ordre technique et des recherches se rapportant aux ressources indispensables à l'expansion future de l'économie canadienne. Dans une mesure plus ou moins grande, le ministère fournit les renseignements que nécessitent l'élaboration et la mise en œuvre de programmes relatifs à tous les domaines de notre économie nationale.

5. La Direction des levés et de la cartographie se charge des renseignements d'ordre topographique et des cartes de base indispensables dans tous les domaines de notre économie en expansion. L'essor rapide qui s'est produit depuis dix ans a lourdement grevé les services de cartographie du ministère. A cet égard, les nouveaux locaux qu'on est actuellement à construire et le personnel plus nombreux devraient contribuer à faciliter les choses. Ce service doit aussi faire face à une demande toujours croissante de cartes de navigation et d'autres données sur les bancs continentaux et sur les secteurs contigus des océans. On a réussi, grâce au redoublement d'efforts, à répondre à la demande, du moins en partie. Cette tendance devra se poursuivre afin que le Canada puisse suffire aux exigences toujours croissantes de la navigation au large de nos côtes et dans les régions de l'Arctique.

6. Le Comité estime que la Commission géologique du Canada s'acquitte de ses fonctions avec compétence; à l'heure actuelle, 77 équipes itinérantes sont à l'œuvre. D'après les témoignages recueillis, il semble qu'au rythme actuel de leur activité, il leur faudra encore plusieurs décennies avant de compléter les cartes géologiques des régions encore inexplorées du Canada. On ferait bien d'accélérer cet effort afin de fournir beaucoup plus tôt les données géologiques dont on a tant besoin. Le Comité s'est réjoui d'apprendre que la Commission géologique du Canada occupera bientôt de nouveaux locaux, ce qui lui permettra d'intensifier ses travaux de recherches. Le Comité a aussi appris avec satisfaction que la Commission géologique du Canada compte pousser plus loin ses recherches sur

les ressources que renferment les nappes d'eau souterraine. La pénurie de renseignements sur la provenance des nappes d'eau souterraines cause déjà beaucoup d'inquiétude dans plusieurs régions du Canada.

7. La Direction des mines continue à jouer un rôle important dans la mise en valeur de nos vastes ressources minérales. C'est à elle qu'il faut attribuer pour une large part les succès réalisés par l'industrie canadienne d'uranium. Elle fournit aide et conseils précieux à tous les secteurs de l'industrie minière. La concurrence plus vive qui se manifeste sur le marché mondial pour les produits des mines a intensifié la nécessité d'en accroître le rendement et d'en réduire les frais. Les demandes d'aide en vue de mettre au point des méthodes de production moins coûteuses taxent de plus en plus les ressources de la Division. Là encore, le meilleur outillage, le personnel plus nombreux et les nouveaux locaux qui seront bientôt disponibles devraient contribuer à répondre aux besoins.

8. Le Comité a appris avec intérêt que le ministre entend confier à la Direction de la géographie un nouveau programme d'études sur l'utilisation des terres. Le Comité estime que de tels renseignements sont nécessaires à l'établissement de plans pour la bonne utilisation des terres relativement aux ressources de l'agriculture et de la forêt. Les ressources du Canada en ce qui concerne les terres arables ne sont pas sans limites; l'utilisation à bon escient de celles qu'il possède est donc indispensable à l'expansion future du pays.

9. Le Comité s'est intéressé à la diversité des recherches utiles que poursuivent les observatoires fédéraux. Le Comité a aussi noté avec intérêt que plusieurs des techniques de recherche qui ont été mises au point pour se renseigner davantage sur le globe terrestre et les étoiles sont d'application pratique dans l'exploitation minière et la navigation. Les travaux de cette division revêtent une utilité et un intérêt croissants au fur et à mesure que l'homme cherche à pénétrer les secrets de l'espace interplanétaire.

10. Le Comité a fait état de l'important apport de la Division des ressources minérales, qui exerce auprès du ministère les fonctions d'un service d'économie minière. Le Comité se rend compte qu'aux travaux d'ordre scientifique et technique que poursuit le ministère en vue d'aider à l'exploitation des ressources minérales, doivent s'ajouter une connaissance parfaite de tous les éléments nationaux ou internationaux, de nature à influer sur l'industrie minière. Le Comité apprécie donc à sa juste valeur les grands services que peut et doit rendre à l'État et à l'industrie minière une division d'économie minière compétente comme la Division des ressources minérales.

11. Le Comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité d'intensifier le programme de recherches du ministère et de multiplier ses installations afin de les accorder au rythme de l'expansion de la région septentrionale.

12. Le Comité tient à dire combien il a apprécié la haute compétence des spécialistes du ministère. Il a remarqué, cependant, que celui-ci a eu du mal, au cours des années, à recruter et à garder un personnel compétent. A mesure que les investigateurs scientifiques et les ingénieurs accroissent leur compétence dans leurs domaines respectifs, l'industrie en absorbe un grand nombre en leur offrant des traitements plus élevés. L'an dernier, la situation s'est améliorée, mais le même état de choses se répétera lorsque l'économie reprendra son essor. Le Comité est toujours d'avis qu'il faut, par tous les moyens, attirer et retenir les investigateurs scientifiques et les ingénieurs compétents. On y parviendra en leur offrant de bonnes conditions de travail, de même que des traitements satisfaisants.

13. Le Comité estime que le ministère accomplit d'excellente besogne étant donné le personnel et les installations dont il dispose. Toutefois, le ministère n'arrive pas, dans l'ensemble, à répondre aux exigences de l'économie. Le Comité est d'avis qu'il faut redoubler d'efforts pour satisfaire à ces exigences afin de ne pas retarder l'expansion normale du pays. Il recommande au gouvernement de songer à prendre des initiatives en ce sens.

14. Le Comité a entendu la déclaration formulée par le président de l'Office fédéral du charbon, qui a expliqué par le menu la ligne de conduite qu'a suivie le gouvernement au cours des ans, en ce qui a trait à l'aide au transport du charbon, en versant des subventions; c'est toujours la principale fonction de l'Office.

15. Lorsqu'il a étudié les crédits relatifs à l'Office fédéral du charbon, le Comité a interrogé les témoins dont les noms suivent et qui représentaient la région du Pas du Nid-de-Corbeau, la région de Canmore et celle de Drumheller, en Alberta, ainsi qu'un représentant de l'industrie de la région du Pas du Nid-de-Corbeau sise tant en Alberta qu'en Colombie-Britannique, au sujet du problème de l'industrie houillère dans l'Ouest du Canada. Voici les noms de ces témoins: M. Edward Boyd, de Calgary (Alb.) président du District 18 des Mineurs Unis d'Amérique; M. William Ure, de Calgary (Alb.) secrétaire-trésorier, district n° 18 des Mineurs Unis d'Amérique; M. Henry Sherwood, de Canmore (Alb.) secrétaire de la succursale n° 7297, Mineurs Unis d'Amérique; M. Thomas Mackie, de Drumheller (Alb.) secrétaire de la succursale de Midlandvale n° 172, Mineurs Unis d'Amérique; et M. Frank Aboussafy, de Coleman (Alb.) président, Commission de planification industrielle du Pas de Nid-de-Corbeau.

16. Le Comité se préoccupe de ce qu'il faille apparemment importer du charbon pour répondre aux besoins du marché intérieur, parce que les ventes de charbon canadien à l'étranger ont dépassé les prévisions. Le Comité souligne la nécessité d'accroître la production de charbon canadien lorsque les ventes sur le marché d'exportation et les besoins domestiques dépassent la production canadienne.

17. Le Comité espère que l'on découvrira, grâce aux recherches ou par d'autres moyens, de nouvelles manières d'utiliser le charbon canadien. Le Comité est d'avis que les producteurs de charbon du Canada doivent s'assurer de la qualité du charbon qu'ils livrent à leurs clients.

18. Le Comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité d'envoyer en Orient une mission chargée d'étudier sur place la possibilité d'accroître les ventes de charbon canadien sur ce marché.

19. Les membres du Comité ont accepté l'invitation du ministre et des témoins de les interroger sur n'importe quel sujet.

20. Le Comité tient à exprimer ici ses remerciements pour l'aide précieuse que lui ont fournie le ministre des Mines et des Relevés techniques, de même que les hauts fonctionnaires de son ministère, ainsi que le président et les hauts fonctionnaires de l'Office fédéral du charbon.

21. Un exemplaire du compte rendu des délibérations et des témoignages rendus à l'égard de ces questions est annexé aux présentes.

Le président,
J. W. MURPHY.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 22 juillet 1958
(21)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à 9 heures du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Baldwin, Bigg, Coates, Doucett, Dumas, Kindt, Korchinsky, MacRae, Mitchell, Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*), Murphy, Nielsen, Roberge, Stearns, Villeneuve et Woolliams.—(17)

Aussi présents, de l'Office fédéral du charbon: MM. W. E. Uren, président, C. L. O'Brian, adjoint du président, et D. A. Edgar, agent de finance; *du ministère des Mines et des Relevés techniques:* l'honorable Paul Comtois, ministre; M. J. Convey, directeur, Direction des mines et M. A. Ignatieff, chef de la Division des combustibles, Direction des mines; ainsi que *les témoins suivants représentant l'industrie houillère de l'Alberta:* MM. Edward Boyd, de Calgary (Alberta), président et William Uren, de Calgary (Alberta), secrétaire-trésorier du District 18 des Mineurs unis d'Amérique, Henry Sherwood, de Canmore (Alberta), secrétaire de la succursale n° 7297 des Mineurs unis d'Amérique, Thomas Mackie, de Drumheller (Alberta), secrétaire de la succursale de Midlandvale n° 172 des Mineurs unis d'Amérique, et Frank Aboussafy, de Coleman (Alberta), président de la Commission d'organisation industrielle du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le Comité reprend l'étude des crédits 217 et 218 du budget principal de 1958-1959 concernant l'Office fédéral du charbon.

MM. Sherwood et Mackie sont appelés et interrogés.

MM. Boyd, Aboussafy, Ignatieff et O'Brian sont de nouveau interrogés et M. Uren subit également un interrogatoire prolongé.

Après délibération, sur la motion de M. Dumas, appuyée par M. Kindt,

Il est décidé—Que les témoins suivants qui ont été convoqués devant le Comité afin de déposer à l'égard de l'industrie houillère de l'Alberta et que le Comité a interrogé les 21 et 22 juillet, savoir MM. Thomas Mackie, de Drumheller (Alberta) et Henry Sherwood, de Canmore (Alberta), toucheront une allocation additionnelle de $15 par jour, en plus de leurs débours, en ce qui concerne le nombre de jours pendant lesquels ils se sont absentés de leur emploi régulier en raison de leur convocation.

Le Comité remercie de l'aide qu'ils lui ont apportée au cours des deux derniers jours les témoins suivants: MM. Boyd, Uren, Sherwood, Mackie et Aboussafy; les dits témoins se retirent.

A 10 h. 55 du matin, le Comité suspend la séance jusqu'à 3 heures et demie de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MARDI 22 juillet 1958
(22)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau reprend la séance à 3 heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Coates, Drouin, Dumas, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Gundlock, Kindt, Latour, MacRae, Martel, Mitchell, Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*), Murphy, Nielsen, Roberge, Stearns, Villeneuve et Woolliams. (18)

Aussi présents, de l'Office fédéral du charbon: MM. W. E. Uren, président C. L. O'Brian, adjoint du président et D. A. Edgar, agent de finance; *du ministère des Mines et des Relevés techniques:* l'honorable Paul Comtois, ministre; M. J. Convey, directeur, Direction des mines et M. A. Ignatieff, chef de la Division des combustibles, Direction des mines.

Le Comité reprend l'étude des crédits 217 et 218 du budget principal de 1958-1959 concernant l'Office fédéral du charbon.

A la suite d'un nouvel interrogatoire prolongé que subissent le président et ses collègues de l'Office fédéral du charbon, ainsi que certains fonctionnaires du ministère, lesdits crédits 217 et 218 sont approuvés.

Au cours des délibérations, les membres du Comité autorisent, d'un commun accord, MM. M. L. McFarlane et Donald MacInnis, députés, qui sont présents mais qui ne font pas partie du Comité, à interroger certains témoins.

Au nom du Comité, M. Dumas remercie le ministre et ses fonctionnaires du ministère des Mines et des Relevés techniques, ainsi que le président de l'Office fédéral du charbon et ses collègues, de l'aide qu'ils ont fournie dans l'étude des crédits afférents à l'Office du charbon.

A 5 h. 15 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

MERCREDI 30 juillet 1958
(23)

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau se réunit à huis clos à 10 heures du matin sous la présidence de M. J. W. Murphy.

Présents: MM. Aiken, Baskin, Bigg, Coates, Doucett, Drouin, Dumas, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Korchinski, Latour, MacRae, Martel, Martin (*Timmins*), Martineau, McLennan, Mitchell, Muir (*Cap-Breton-Nord et Victoria*), Murphy, Pugh, Roberge, Stearns et Villeneuve. (22)

Le président présente le projet d'un rapport à la Chambre, concernant les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques et de l'Office fédéral du charbon, que le sous-comité du programme a étudié le 29 juillet et qu'il a proposé, à l'unanimité, à l'approbation du Comité. Le comité examine le projet de rapport et, sur la motion de M. Dumas, appuyée par M. McLennan,

Il est décidé, à l'unanimité—Que le projet de rapport soit approuvé sans modification et que le président présente ledit rapport à la Chambre.

Sur la motion de M. Doucett, appuyée par M. Dumas,

Il est décidé—Que le Comité exprime ses vifs remerciements au président, qui a dirigé le Comité d'une façon très compétente, au comité directeur, qui a aidé si efficacement à rédiger les rapports à la Chambre, ainsi qu'au secrétaire du Comité, qui a accompli un travail utile.

A 10 h. 25 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
ERIC H. JONES.

TÉMOIGNAGES

MARDI 22 juillet 1958,
9 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Reprenons au point où nous avons laissé hier soir. Qui voulez-vous appeler en premier lieu?

M. WOOLLIAMS: Je voudrais que nous appelions M. Sherwood, de Canmore.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous obtenu du président de l'Office du charbon et de ses adjoints tous les renseignements d'ordre technique que vous désiriez?

M. WOOLLIAMS: Je voulais simplement poser à M. O'Brian une question relative aux frais; à cette exception près, j'ai terminé.

Le PRÉSIDENT: Vos témoins de l'Ouest vous donneront ce détail. Il n'en tient qu'aux membres du Comité de dire ce qu'ils entendent faire. Après avoir entendu les témoins de l'Ouest, vous voudrez peut-être appeler MM. Uren et O'Brian. Vous serez libres de le faire.

M. WOOLLIAMS: Merci, monsieur le président.

Monsieur Sherwood, vous venez de Canmore, en Alberta?

M. Henry SHERWOOD (*secrétaire de la succursale nº 7297 des Mineurs unis d'Amérique*): C'est juste.

M. WOOLLIAMS: Combien y a-t-il de mines de charbon à Canmore?

M. SHERWOOD: Une.

Le PRÉSIDENT: Peut-être aimeriez-vous renseigner le Comité sur les fonctions qu'exerce M. Sherwood, monsieur Woolliams.

M. WOOLLIAMS: Quel poste occupez-vous en ce moment au sein du syndicat?

M. SHERWOOD: Je suis secrétaire du syndicat de l'endroit.

M. WOOLLIAMS: A Canmore?

M. SHERWOOD: Oui.

M. WOOLLIAMS: Combien de membres comptent les syndicats de cet endroit?

M. SHERWOOD: Nous en comptons à peu près de 135 à 140, en ce moment, depuis la mise à pied de février.

M. WOOLLIAMS: Quel est le plus grand nombre de membres que le syndicat ait atteint à Canmore?

M. SHERWOOD: Au cours de la guerre, ce chiffre s'est élevé à 310 membres.

M. WOOLLIAMS: Comment s'appelle la mine de Canmore?

M. SHERWOOD: *Canmore Mines Limited.*

M. WOOLLIAMS: Sauf erreur, du charbon a été expédié l'an dernier de Canmore au Japon?

M. SHERWOOD: C'est exact.

M. WOOLLIAMS: Environ combien de tonnes?

M. SHERWOOD: De 35,000 à 40,000 tonnes, j'imagine.

M. WOOLLIAMS: Savez-vous quelle subvention a été versée à l'égard de ce charbon en provenance de Canmore?

M. SHERWOOD: Je dirais que le montant en a été calculé selon le taux ordinaire.

Le PRÉSIDENT: D'autres membres de l'Office du charbon ont déjà fourni ce renseignement.

M. WOOLLIAMS: Pourriez-vous me dire le nombre d'anciens mineurs qui chôment en ce moment à Canmore?

M. SHERWOOD: Je dirais que quelque 45 à 50 houilleurs n'occupent aucun emploi et sont actuellement en chômage.

M. WOOLLIAMS: Si je ne m'abuse, de nombreux ouvriers ont été mis en disponibilité vers le mois de février de cette année. Combien d'hommes ont été alors congédiés?

M. SHERWOOD: Quatre-vingt-dix.

M. WOOLLIAMS: Quelques-uns d'entre eux ont-ils été embauchés de nouveau?

M. SHERWOOD: Dix hommes ont été repris.

M. WOOLLIAMS: Où sont allés les autres? Ont-ils trouvé un autre emploi?

M. SHERWOOD: Quarante-cinq d'entre eux sont encore en ville et ne savent où aller, tandis qu'environ 35 travaillent à certaines entreprises au parc national de Banff. Ils peuvent s'y procurer un emploi qui dure environ une semaine.

M. WOOLLIAMS: Voulez-vous dire au Comité quel rôle joue le syndicat dans la mise à pied des hommes?

M. SHERWOOD: Le seul rôle que nous puissions jouer à cet égard, c'est que la compagnie a le droit de diriger ses effectifs. On se fonde sur le principe de l'ancienneté; par conséquent, lorsque 90 hommes sont congédiés, les 90 derniers hommes embauchés par la compagnie sont les premiers à partir.

M. WOOLLIAMS: Pourriez-vous me dire combien de mineurs que vous connaissez à Canmore sont actuellement sans travail, mais n'ont plus droit à des prestations d'assurance-chômage?

M. SHERWOOD: Je dirais que, depuis la fin d'octobre jusqu'ici, les prestations que touchent quelque 25 d'entre eux sont si basses,—$9, $10 ou $11 par semaine, —que leur situation est lamentable.

M. WOOLLIAMS: Savez-vous combien de maisons de Canmore qui appartenaient à des mineurs ont dû être abandonnées?

M. SHERWOOD: Aucun d'entre eux n'a quitté son foyer, car ils ne peuvent aller nulle part.

M. WOOLLIAMS: Je n'ai pas autre chose à vous demander pour le moment, je pense.

Le PRÉSIDENT: D'autres membres voudraient-ils interroger le témoin? Au prochain témoin, s'il vous plaît.

M. WOOLLIAMS: Je vais appeler M. Thomas Mackie. Monsieur Mackie, quel poste occupez-vous au sein du syndicat?

M. THOMAS MACKIE (*secrétaire de la succursale de Midlandvale n° 172, Mineurs unis d'Amérique*): Je suis secrétaire depuis 24 ans de la succursale de Midlandville n° 172 des Mineurs unis d'Amérique.

M. WOOLLIAMS: Et, bien entendu, il s'agit d'une succursale du syndicat du district 18, dont M. Boyd a parlé hier?

M. MACKIE: C'est juste.

M. WOOLLIAMS: Combien de mines de houille sont exploitées aujourd'hui dans la vallée de Drumheller?

M. MACKIE: Environ six.

M. WOOLLIAMS: Combien ont été fermées depuis les cinq ou dix dernières années?

M. MACKIE: Deux ou trois ont été fermées à Rosedale.

M. WOOLLIAMS: Pendant la guerre, combien d'hommes employait l'industrie houillère à Drumheller?

M. MACKIE: Il y avait à peu près huit mines et environ 150 hommes travaillaient à chacune d'entre elles,—c'est à peu près cela.

M. WOOLLIAMS: Cent cinquante hommes à chacune des huit mines, ce qui donnerait 1,200 hommes?

M. MACKIE: Le chiffre est peut-être un peu trop élevé ou un peu trop bas.

M. WOOLLIAMS: Quelle est l'importance de la ville de Drumheller?

M. MACKIE: Ce n'est qu'une petite ville.

M. WOOLLIAMS: Combien compte-t-elle d'habitants environ?

M. MACKIE: Je ne connais pas le chiffre de la population.

M. WOOLLIAMS: Cela n'a pas d'importance. Pour ce qui est des mines de Midlandvale, d'East-Coulee et de ces autres endroits, pourriez-vous nous donner le nombre approximatif de maisons qui y ont été évacuées?

M. MACKIE: Évacuées?

M. WOOLLIAMS: Oui, des maisons que personne n'habite.

M. MACKIE: Il y en a un bon nombre. Je ne connais pas le chiffre exact. Quand survient une période d'accalmie, certaines personnes s'en vont ailleurs.

M. WOOLLIAMS: L'effet produit sur le houilleur a-t-il quelque chose de particulier? Pourriez-vous nous fournir quelques détails? Si le mineur place ses économies dans l'achat d'une maison, et puis la mine ferme, qu'arrivera-t-il alors?

M. MACKIE: C'est vrai, monsieur le président; des gens de la région de Drumheller, et de divers autres endroits, ont passé leur vie, presque toute leur vie à Drumheller dans les mines de charbon et ont consacré toutes leurs économies à l'achat d'une maison. Ils n'aiment pas déménager. Il ne s'agit pas de gens âgés, ni de jeunes, mais ce sont des personnes d'âge moyen. Elles estiment que c'est leur foyer. Ces hommes ont travaillé afin de bâtir leur maison et il ne leur plaît pas de recommencer après tant d'années de travail au même endroit. Le charbonnage est leur métier, et ils le préfèrent à tout autre. Toutefois, ils peuvent s'adapter comme les autres et si l'on établissait dans leur ville une industrie d'une autre nature, je suis sûr qu'ils seraient tout à fait disposés à y travailler.

M. WOOLLIAMS: En plus du poste que vous occupez au syndicat, quel est votre emploi de mineur?

M. MACKIE: Vous voulez dire dans la mine? Je suis boiseur et brosseur. Je suis employé aux mines de houille depuis 46 ans.

M. WOOLLIAMS: A votre avis, combien faut-il de temps environ pour former un mineur qui travaille sous terre?

M. MACKIE: Tout dépend de l'intéressé lui-même. Cela dépend de sa façon d'envisager l'exploitation de la houille et de son attitude concernant la sécurité.

M. WOOLLIAMS: En moyenne, un homme peut-il apprendre le métier dans l'espace d'un an?

M. MACKIE: Non, je ne l'affirmerais pas.

M. WOOLLIAMS: Voulez-vous dire quelque chose à ce sujet, ou préférez-vous n'en pas parler?

M. MACKIE: Je puis vous décrire l'expérience que j'ai acquise au cours de ma vie, car je travaille dans les charbonnages depuis 1912, soit depuis l'âge de 13 ans. J'étais alors en Écosse,—mon expérience représente une longue période de temps. Tout d'abord, on commence très jeune et l'on essaie de suivre l'exemple des plus vieux,—j'ai trouvé cela difficile. Si je ne faisais pas ce qu'on me disait, je recevais des coups et j'apprenais à bien travailler.

M. WOOLLIAMS: Pouvez-vous nous dire combien d'hommes sont actuellement sans travail dans la région de Drumheller,—c'est-à-dire dans toute la vallée,—et ceux qui occupent un emploi, combien font-ils d'heures de travail par semaine?

M. MACKIE: Il peut y avoir environ le tiers de chômeurs. Les autres travaillent un, deux ou peut-être trois jours par semaine.

M. WOOLLIAMS: Et ces hommes qui travaillent un, deux ou trois jours par semaine comptent sur les prestations d'assurance-chômage qu'ils reçoivent? Combien touchent-ils à peu près, en moyenne?

M. MACKIE: Eh! bien, monsieur le président, messieurs les membres du Comité, c'est assez étrange, car certains mineurs travaillent plus que d'autres et certains d'entre eux touchent le montant total des indemnités. L'indemnité maxima est de 30 heures par semaine. Quelques-uns reçoivent le montant maximum des prestations,—mais seulement un petit nombre. D'une manière générale, je travaille assez régulièrement, plus régulièrement que d'autres et j'en suis rendu à toucher une indemnité de $28. Avec le temps, je prévois que nous ne toucheront plus rien. Certains membres ne reçoivent que $9, $10, $11 ou $12 par semaine, pour l'unique raison qu'ils n'ont pas travaillé l'an dernier, ce qui diminue le montant de leurs prestations d'assurance-chômage.

M. WOOLLIAMS: On a abordé cette question hier. Pendant la guerre, toutes les mines étaient exploitées dans la région de Drumheller?

M. MACKIE: Durant la guerre, oui.

M. WOOLLIAMS: Et a-t-on alors fait venir des hommes d'autres endroits du Canada?

M. MACKIE: Oui.

M. WOOLLIAMS: Qui payait leurs dépenses pour les faire venir travailler aux mines à cette époque?

M. MACKIE: D'après les renseignements que je possède, je pense que le gouvernement fédéral payait les dépenses,—de l'intéressé, de sa femme et de ses enfants,—et expédiait ses meubles à l'endroit du travail.

Le PRÉSIDENT: Était-ce durant la guerre?

M. WOOLLIAMS: Oui. Quand les affaires ont commencé à ralentir dans les mines après la guerre, a-t-on fait quelque chose afin d'envoyer ces hommes dans d'autres centres, pour qu'ils s'y procurent un emploi?

M. MACKIE: Rien n'a été fait.

M. WOOLLIAMS: Savez-vous combien de ces hommes sont allés dans la région de Drumheller?

M. MACKIE: J'ignore combien il y en a eu. Je voudrais citer le simple cas d'une de mes connaissances qui est allée à Kirkland-Lake. C'était un bon mineur, employé au service de sécurité. Il a été logé à Kirkland-Lake et embauché au même emploi.

M. WOOLLIAMS: A quelle mine travaillez-vous en ce moment.

M. MACKIE: A la mine de Midlandvale.

M. WOOLLIAMS: La mine *Atlas* vient de dépenser au moins deux millions de dollars, à l'achat de nouveau matériel?

M. MACKIE: Oui, c'est à East-Coulee.

M. WOOLLIAMS: Savez-vous combien d'hommes se trouveraient sans travail par suite de l'achat de ce nouveau matériel à cet endroit?

M. MACKIE: Un bon nombre d'hommes seraient déplacés.

M. WOOLLIAMS: Êtes-vous déjà descendu dans cette mine?

M. MACKIE: Non, jamais.

M. WOOLLIAMS: Je n'ai plus rien à demander à ce témoin, je pense.

Le PRÉSIDENT: Très bien; au prochain témoin.

M. KINDT: Pouvons-nous aborder la question de la concurrence entre les mines proprement dites et les gisements de charbon à ciel ouvert? Il me semble que l'exploitation de nouvelles industries dans l'Ouest dépend, dans une certaine mesure, de la rivalité qui existe entre les exploitants de ces deux façons d'extraire le charbon. M. Aboussafy veut-il faire une déclaration à cet égard,—ou bien M. Boyd?

M. BOYD: Quelle est votre question, monsieur?

M. KINDT: La concurrence entre le charbon qui provient des mines et celui qui est extrait des gisements à ciel ouvert, par rapport à l'expansion des industries.

M. BOYD: Si je ne m'abuse, pendant la guerre les mines ont été ouvertes dans l'Ouest du Canada plus ou moins comme mesure d'urgence. Nous avions également l'impression que cette extraction à ciel ouvert ne se poursuivrait que pendant la période d'urgence. Néanmoins, certaines de ces entreprises sont encore en exploitation, mais nous prétendons qu'il n'existe pas de situation critique pour le moment. Pour ce qui est des mines souterraines, le rendement de chaque homme par jour serait d'environ quatre et demi à cinq tonnes, tandis que les exploitations à ciel ouvert, il pourrait atteindre 24, 25 ou 26 tonnes. En ce qui concerne la concurrence, cela signifie naturellement que le charbon provenant des gisements à ciel ouvert pourrait se vendre moins du quart du prix du charbon souterrain. Cela répond-il à votre question?

M. KINDT: J'en ai une autre. Selon vous que nous réserve l'avenir quant à l'extraction à ciel ouvert en vue de la production de l'énergie thermo-électrique dans l'Ouest?

M. BOYD: Étant donné que la centrale thermo-électrique de Wabamun est construite dans un région des plus riches gisements de charbon à ciel ouvert de la province, ce genre de charbon sera en grande demande à l'avenir, pourvu que le matériel soit conçu d'une façon appropriée.

M. KINDT: Hier, M. Uren nous a dit que les perspectives n'étaient pas très rassurantes quant à la demande de charbon de l'Ouest en Ontario. Partagez-vous son avis?

M. BOYD: Je n'ai jamais partagé cette opinion, étant donné qu'on importe du charbon des États-Unis alors que les houilleurs de l'Ouest du Canada ne peuvent se trouver d'emploi.

Nous estimons, et j'exprime en ce moment les sentiments des mineurs de l'Ouest canadien, que l'attitude prise par l'Office du charbon est pessimiste et sombre et qu'elle n'a pas sa raison d'être.

M. KINDT: Quel était le dernier mot?

M. BOYD: De nature pessimiste et sombre et qu'une telle attitude n'a pas sa raison d'être.

M. KINDT: A quel point de vue est-elle sombre?

M. BOYD: Permettez-moi de m'expliquer; chaque fois que nous avons eu affaire avec l'Office fédéral du charbon, à notre avis, on n'a exprimé que des idées sombres en ce qui concerne le charbon de l'Ouest. Depuis les années au cours desquelles nous faisons des démarches, nous croyons toujours que Drumheller a droit au moins à une juste part du marché d'Ontario.

M. WOOLLIAMS: Avez-vous déjà demandé à votre représentant qu'un membre de votre syndicat fasse partie de l'Office du charbon?

M. BOYD: L'automne dernier, j'étais le membre de cette délégation qui a dit au ministre que les Mineurs unis auraient probablement dû depuis longtemps compter un représentant au sein de l'Office du charbon, car je croyais, en toute sincérité, que nous devrions obtenir, pour la gouverne de nos membres, certaines données statistiques auxquelles on a consacré presque toute la séance d'hier.

Le ministre a laissé entendre, je m'en souviens, qu'on ne devrait pas s'y opposer; mais le président de l'Office du charbon a affirmé que, somme toute, certains renseignements ne pouvaient être divulgués. Je sais que j'ai décrit la situation aux houilleurs de l'Ouest du Canada. Ils ont répondu à cela que s'il y avait eu jusque là des renseignements de nature secrète et que d'autres mines dussent se fermer, il n'y aurait bientôt plus de détails secrets à fournir même à un comité comme celui-ci. Nous avons certes réclamé un représentant au sein de l'Office du charbon.

M. WOOLLIAMS: Quelles questions a-t-on posées hier? Je ne sais si je saisis bien le sens de votre réponse. Vous pourriez peut-être la résumer. Puis-je obtenir le texte complet? C'est ce que nous essayons de faire comprendre. Les mineurs américains et vous-mêmes êtes associés à l'ensemble du syndicat et si vous deviez faire cesser la production et l'exportation du charbon américain, vous feriez probablement congédier un membre du même syndicat, bien qu'il demeure aux États-Unis. Quelle est la réaction des mineurs canadiens à cet état de choses?

M. BOYD: Les mineurs canadiens aiment leur métier de houilleur et, comme je l'ai dit hier, la ligne de conduite de notre organisme international ne porte pas atteinte aux intérêts des membres canadiens. En d'autres termes, au Canada nous jouissons d'une complète autonomie et nous prenons nos propres décisions.

M. WOOLLIAMS: Pourquoi y a-t-il eu fusionnement avec les Mineurs unis,—c'est-à-dire les syndicats américains et canadiens? Je n'ai pas encore entendu de réponse à cette question.

M. BOYD: Les Mineurs unis d'Amérique ont toujours été un organisme international. Il n'y a jamais eu de fusionnement des mineurs canadiens avec les mineurs américains.

M. BIGG: Je pense que cela concerne le problème du charbon, savoir si le syndicat empêche l'excavation du charbon au Canada.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas ce que M. Woolliams a laissé entendre?

M. BIGG: C'est ce qu'il demandait: C'est bien ce que visait sa question, je pense.

M. WOOLLIAMS: C'est tout ce que je désirais, monsieur le président; merci.

M. KINDT: Puis-je poser à M. Aboussafy une question concernant l'expansion industrielle dans la région du Pas du Nid-de-Corbeau?

Hier, nous avons examiné la question de la production de l'énergie thermo-électrique. Pendant les 30 prochaines années, a-t-on dit, il est à prévoir,—du moins la Commission d'énergie électrique de l'Alberta prévoit,—que le charbon constituera 42 p. 100 de la source d'énergie servant à produire l'électricité. Au cours des 30 prochaines années, on compte produire cinq fois plus d'électricité. C'est ce qu'a affirmé la Commission d'énergie électrique de l'Alberta à la Commission royale Gordon.

Compte tenu de cette perspective, que pensez-vous de l'exploitation d'une usine thermo-électrique au Pas du Nid-de-Corbeau?

On a également déclaré hier que la ligne de conduite du gouvernement fédéral, actuellement en vigueur dans l'Est du Canada, s'applique aussi bien à l'Ouest du pays. Par conséquent, il s'agit simplement de trouver une solution ou de lancer une entreprise qui ferait du Pas du Nid-de-Corbeau une région thermo-électrique.

Comme vous êtes président d'une société d'organisation, c'est-à-dire de la Commission d'organisation industrielle du Pas du Nid-de-Corbeau, qu'en pensez-vous, monsieur Aboussafy? J'ai cru qu'il vous plairait de faire une déclaration à ce sujet avant de terminer votre déposition, ou avant de finir votre témoignage sur cette question.

M. ABOUSSAFY: Monsieur le président, messieurs, comme je l'ai dit hier, les perspectives concernant l'énergie thermo-électrique à cet endroit sont excellentes. Nous possédons le charbon, nous possédons l'eau et, pour le moment, je pense que nous avons suffisamment d'électricité. Mais, comme l'indiquent les divers articles ainsi que l'étude de l'industrie, un de ces jours nous aurons besoin d'une plus grande quantité d'énergie et, par conséquent, on pourrait entreprendre avec succès, au Pas du Nid-de-Corbeau, la production de l'énergie thermo-électrique, ce qui réglerait en même temps le problème de l'industrie houillère.

Je ne veux pas induire en erreur le présent Comité; le fait est que la situation est critique en ce qui concerne l'industrie actuelle du charbon. La centrale d'énergie thermo-électrique est une entreprise envisagée pour l'avenir. Il faudrait deux ou trois ans pour la mettre en œuvre et en faire profiter l'industrie houillère. Mais nous n'aurons plus alors d'industrie charbonnière; nous n'aurons que l'exploitation des gisements à ciel ouvert, qui n'emploie pas d'hommes.

Si nous possédons toutes sortes d'énergie, comme c'est le cas actuellement dans la province d'Alberta, la prochaine chose à faire, c'est de trouver des emplois aux gens. L'embauchage des gens devrait primer tout. Dans quatre ou cinq ans, nous pourrons peut-être utiliser des hommes dans ce domaine, mais pour le moment,—et messieurs, si je vais un peu plus loin que la question ne l'exige, je dois dire que je n'ai pas d'expérience, car c'est la première fois que je comparais devant un organisme de cette nature.

Après avoir écouté hier toutes les délibérations, j'ai constaté que l'industrie charbonnière du Canada se tient sur la défensive. Il semble que le charbon du Canada doive être de meilleure qualité et meilleur marché pour trouver un marché au pays. Notez que c'est peut-être uniquement une impression que j'ai acquise; peut-être n'est-ce pas exact.

Si nous voulons avoir un pays sain,—et comme quelqu'un l'a dit hier, le pays ne compte pas trop de mineurs,—c'est exactement la même chose que pour le corps; on ne peut utiliser toutes les cellules pour former le cœur, le foie et les reins, il en faut pour la peau et les os. Si ces cellules meurent continuellement, les autres doivent être saines afin de conserver la vie. Si nous souffrons d'un ulcère cancéreux au bras et que nous ne nous en occupons pas, tout notre corps sera atteint; c'est ce qui arrivera au régime économique du pays si nous ne nous occupons pas de l'ulcère de l'industrie houillère. C'est un ulcère national. C'est la question que je voudrais faire étudier par le Comité,—trouver aujourd'hui une solution au problème de l'industrie du charbon.

Nous devrons songer à la production de l'énergie thermo-électrique dans un an ou deux et je vous sais gré, monsieur Kindt, d'avoir soulevé le point. Cependant, une solution définitive s'impose; il nous faut quelque chose d'immédiat; nous devons trouver une réponse aujourd'hui même; nous devons faire quelque chose à l'égard de ce marché, des 195,000 tonnes de charbon dont les chemins de fer se servaient dans le nord-ouest d'Ontario et qui provenaient de l'autre côté.

M. BIGG: Monsieur le président, je voudrais poser une question. Le problème est simple, mais quelle solution positive pouvez-vous offrir? Que pouvons-nous faire pour vous aider, vous et vos compagnons?

M. ABOUSSAFY: L'aide devrait venir d'ici; il faut qu'elle émane de cet endroit même. Ainsi, j'ignore si cela se fait dans l'Est, mais dans l'Ouest du Canada certaines sortes de bière ne peuvent être vendues à certains endroits. Je me contente d'effleurer la question, car je ne suis pas un houilleur. Je me suis occupé de cette affaire parce que j'estimais qu'il fallait signaler ce problème du charbon à l'attention des gens. Certains endroits dans l'Ouest du Canada ne peuvent vendre une sorte de bière; il ne peut y avoir de concurrence.

M. BIGG: Connaissez-vous une façon précise d'améliorer en ce moment la vente du charbon ou de trouver des débouchés pour le charbon?

M. ABOUSSAFY: La méthode des subventions est assez bonne, mais on ne s'en est pas servi. Que le gouvernement étudie les moyens d'utiliser les subventions.

Je causais avec un exploitant de la houille,—je pense qu'il me disait la vérité,—de la subvention de $4 concernant le charbon dans l'Ontario. Le prix du charbon qui fait concurrence baisse un peu plus que le montant relatif au charbon expédié de l'Ouest, ce qui annule la subvention. J'aimerais savoir combien de dollars sont utilisés à même cette subvention de $4.

M. WOOLLIAMS: Voilà une bonne question. Pourrions-nous savoir le nombre de dollars versés en subventions aux provinces Maritimes et à l'ouest d'Ontario? Qui peut répondre?

M. UREN: Nous le pouvons.

M. WOOLLIAMS: Pouvez-vous nous communiquer ces chiffres?

M. ABOUSSAFY: Si vous me permettez de poursuivre, monsieur le président. Il y a environ 20 millions, 22 millions . . .

M. UREN: Vous trouverez cela dans le livre.

M. ABOUSSAFY: . . . de tonnes de charbon américain qui arrivent à 50c. la tonne,—ce qui signifie que la Commission du tarif réalise un bénéfice de 10 à 11 millions. Je n'affirme pas que vous devriez l'augmenter, car je ne le pense pas, mais je ne vois pas pourquoi ces 10 ou 11 millions ne pourraient pas servir à l'exploitation du charbon de l'Ouest, ainsi qu'à sa mise sur le marché. Cela ne coûte rien au contribuable, ces 50c. qui sont ajoutés, car le montant n'est pas assez élevé; il faudrait donc s'en servir.

M. WOOLLIAMS: Monsieur le président . . .

Le PRÉSIDENT: Le témoin a dit qu'il ne préconise pas l'augmentation des 50c. Il affirme maintenant que le montant n'est pas assez élevé.

M. ABOUSSAFY: Je sais ce qui arrivera dans Ontario, ainsi que dans Québec; les consommateurs vont se plaindre. Si nous vous demandions de fixer le montant à plus de 50c., nous vous placerions dans une position très difficile. Ce n'est pas ce que nous voulons. C'est pourquoi les chiffres fournis hier avaient trait au prix du charbon livré à Toronto en wagon.

Le marché de Toronto ne nous intéresse guère; il ne peut nous intéresser. Ce que nous visons, c'est le marché du nord-ouest d'Ontario. Un exploitant très compétent de l'industrie houillère m'affirme que deux millions de tonnes ont été expédiées d'outre-frontière, de l'autre côté du lac, à un taux de transport très peu élevé; ce charbon est déchargé à un prix inférieur à celui auquel le charbon de l'Ouest peut être transporté, malgré la subvention.

On peut faire quelque chose à ce sujet, j'en suis sûr; il y a ici assez d'hommes intelligents pour étudier la question et régler le problème. N'importe qui peut contourner un obstacle si c'est plus facile, mais cette fois-ci, il n'y a pas de solution facile; il faut franchir l'obstacle.

M. WOOLLIAMS: En 1956, nous avons importé au Canada du charbon de toutes sortes, d'une valeur de $128,736,670. Vous dites que, si possible, quand il y a dans l'Ouest du Canada la sorte de charbon voulue, nous devrions chercher à le vendre par tous les moyens, sans nuire au consommateur?

M. ABOUSSAFY: Nous ne voulons pas faire de tort au consommateur.

M. BIGG: J'imagine que les mineurs de l'Ouest du Canada s'opposent à la mécanisation des mines. Est-ce exact?

M. ABOUSSAFY: Eh! bien, je ne répondrai pas à cette question de l'autre point de vue; toutefois, dans nos mines de houille la mécanisation ne peut aller trop loin.

M. BIGG: Cela ne diminuerait-il pas le prix du charbon sur le carreau?

M. ABOUSSAFY: Le prix n'en peut être abaissé plus que celui du charbon qui provient des gisements à ciel ouvert. Certains de ces gisements produisent du charbon à très bon marché.

M. BIGG: Cela signifierait sûrement qu'il en coûterait moins cher de produire du charbon aux mines de Drumheller, qu'aux puits de mine qui ne sont pas mécanisés?

M. ABOUSSAFY: Je l'ignore. Je sais seulement que nos couches ne s'adaptent pas aux pics électriques. On ne peut se servir du même matériel que les Américains, car il s'agit de couches épaisses.

M. BOYD: Les Mineurs unis d'Amérique ne se sont jamais opposés à la mécanisation des mines de houille. Dans l'Ouest du Canada, nous sommes des plus heureux de cette mécanisation, car nous savons que nous pourrions créer un meilleur mode d'existence grâce à la mécanisation de ces mines. Le nombre de tonnes produit sur le carreau en est sensiblement accru, si l'on établit une comparaison avec l'ancienne méthode du pic à main.

Depuis la fin de la guerre, les autres mines de Drumheller et des régions qui produisent du charbon destiné à l'usage domestique ont été mécanisées dans une large mesure. Il n'en est pas ainsi des mines où la houille se trouve en couches, car étant donné les angles d'incidence et le degré marqué d'inclinaison, il y a une limite à la mécanisation dans les mines de cette nature.

Grâce à la mécanisation, nous pourrions placer l'industrie au premier rang.

M. BIGG: Je demande simplement des renseignements; ma question ne comporte pas d'arrière-pensée.

M. KINDT: Nous ne voulons pas trop nous éloigner du Pas du Nid-de-Corbeau ni du marché de l'Ouest d'Ontario; nous nous sommes écartés du sujet, monsieur le président.

Hier on nous a dit que le marché de l'Ouest d'Ontario recevrait environ un million et demi ou deux millions de tonnes.

M. WOOLLIAMS: Deux millions.

M. KINDT: Le nord-ouest d'Ontario?

M. ABOUSSAFY: Deux millions de tonnes viennent dans cette région, que peuvent atteindre les mines de l'Ouest.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez de la tête des lacs?

M. ABOUSSAFY: Oui, ainsi que de la région au nord.

M. COMTOIS: Vous avez dit "au nord"?

M. KINDT: Deux millions. Je me suis trompé,—dans l'ouest d'Ontario?

M. WOOLLIAMS: C'est juste.

M. KINDT: C'est de cela qu'il s'agit, ainsi que du marché que les producteurs du Pas du Nid-de-Corbeau désirent faire réserver à leur intention et à celle des autres régions productrices de l'Ouest du Canada.

M. UREN: Où avez-vous obtenu vos chiffres? Deux millions de tonnes?

M. KINDT: Deux millions de tonnes, c'est exact.

M. UREN: Ce ne sont pas nos chiffres; nous n'avons pas dit deux millions de tonnes.

M. ABOUSSAFY: Me permettra-t-on d'interrompre?

J'ai moi-même obtenu ces chiffres d'un exploitant de l'industrie houillère. Je répète que je respecte beaucoup cet homme; il est au courant de la question du charbon peut-être mieux que . . .

Le PRÉSIDENT: Les chiffres sont publiés, monsieur Uren?

M. ABOUSSAFY: Nous ne sommes pas très certains quant à la région dont parle cette personne. J'aurais dû obtenir cette précision.

M. BIGG: L'Office du charbon pourrait-il nous renseigner à cet égard?

M. ABOUSSAFY: Il ne connaît pas la région.

Deux millions de tonnes de charbon américain doivent arriver dans la région que peut atteindre le charbon de l'Ouest. Si notre charbon se substituait au charbon américain, ce serait suffisant pour régler tous les problèmes relatifs au charbon de l'Ouest du Canada. Les 150,000 tonnes qui viennent à Winnipeg pourraient résoudre certains problèmes avec lesquels sont aux prises les mines de l'Ouest du Canada.

Il ne sert à rien de discuter à l'égard de quelque cent mille tonnes.

M. BIGG: Il en vient ici de si fortes quantités que la chose est ridicule.

M. WOOLLIAMS: Monsieur le président, je me demande si M. Uren pourrait nous indiquer les chiffres concernant cette région en particulier.

M. UREN: Tout dépend de la région. Si vous voulez parler du nord et du nord-ouest, vous songez probablement aux quantités déchargées à Duluth et à Fort-William, qui comprennent tout le charbon destiné à l'*Algoma Steel Corporation*. Ces endroits reçoivent également le charbon à l'intention des usines de pâte de bois et de papier.

M. MITCHELL: L'*Inco*?

M. UREN: L'*International Nickel Company*.

M. BIGG: Aussi loin à l'est que Sudbury?

M. MITCHELL: Encore plus à l'est.

M. BIGG: Nous voudrions des chiffres quant aux endroits où il serait économique d'utiliser le charbon transporté des mines de l'Ouest par chemin de fer.

M. UREN: Nous avons toujours jugé qu'il était économique de le transporter; de fait, il est expédié à Kapuskasing, ainsi qu'une certaine quantité à Terrace-Bay.

M. BIGG: Par conséquent, le chiffre de deux millions de tonnes n'est peut-être pas exagéré?

M. UREN: En ce qui concerne toute cette région, ainsi que l'*International Nickel* et le Sault, tout ce charbon arrive à Sault-Sainte-Marie et Michipicoten, en passant par Duluth, Port-Arthur et Fort-William.

M. BIGG: La capacité thermique de ce charbon répondrait-elle aux exigences du marché en question?

M. ABOUSSAFY: Je n'appartiens pas à l'industrie houillère; à mon avis, on devrait mettre ces mines à l'essai. Je crois qu'elles ont le charbon qu'il faut et je ne doute pas qu'il soit d'assez bonne qualité pour être expédié et utilisé dans l'industrie canadienne. Il produit de 1,200 à 1,400 unités thermiques britanniques.

M. KINDT: Puis-je poser cette question à M. Uren, étant donné que le charbon du Pac du Nid-de-Corbeau possède une capacité de 1,350 unités thermiques?

M. UREN: Ce charbon serait conforme aux exigences, puisque la compagnie en cause, soit la *Crowsnest Pass Coal Company*, le choisit avec soin.

Je vais nommer les houillères: ce sont les compagnies *Coleman* et *West Canadian*. Depuis des années, elles auraient pu profiter de l'occasion. Cependant, elles n'ont pu satisfaire les ingénieurs, qui ont dit aux compagnies et aux agents préposés aux achats: "Nous ne voulons pas nous servir de ce charbon, car nous ne pouvons maintenir la pression de la vapeur."

Quand une fabrique de pâte de bois et de papier perd tout un lot de papier, cela fait une grande différence. Voilà toute l'histoire.

J'ai dit hier que, à mon avis, une de ces régions renfermait du charbon qui, une fois extrait, pourrait être d'aussi bonne qualité que celui du Pas du Nid-de-Corbeau et répondrait à la demande du consommateur. M. Ignatieff corroborera cette affirmation.

M. IGNATIEFF: Qu'avez-vous dit?

M. UREN: J'ai dit que si la houillère *West Canadian* essayait d'extraire des couches du charbon dont la qualité est connue, il n'y a aucun motif pour que les consommateurs ne l'acceptent tout aussi bien que celui du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. IGNATIEFF: A condition qu'il soit nettoyé.

M. BIGG: Exception faite du prix; il s'agit seulement de la qualité du charbon.

M. UREN: De la qualité du charbon, pourvu qu'on procède au même triage.

M. IGNATIEFF: J'ajoute que, dans la région du Nid-de-Corbeau, les couches de charbon sont naturellement moins pures du côté de l'Alberta qu'en Colombie-Britannique.

M. BIGG: Dois-je conclure qu'il n'y a pas de charbon en Alberta qui puisse satisfaire le consommateur quant à la qualité, même si les prix sont favorables?

M. UREN: Non, je n'irais pas jusque là.

M. BIGG: Si je comprends bien, vous devez aller chercher le charbon en Colombie-Britannique.

Y a-t-il du charbon en Alberta qui répondrait à cette demande de l'industrie? Ne parlons pas du prix.

M. UREN: Comme l'a dit M. Ignatieff, il faut qu'il soit bien préparé.

M. BIGG: Il est actuellement restreint dans l'industrie?

M. UREN: Tout ce que je puis dire, c'est qu'on l'a essayé à maintes reprises, mais qu'on ne l'a pas jugé satisfaisant; c'est pourquoi on ne veut plus en acheter.

M. KINDT: C'est-à-dire...

M. UREN: Les débouchés que nous avons.

M. KINDT: Dans l'ouest d'Ontario?

M. UREN: Dans le nord et l'ouest d'Ontario, qui pourraient être servis d'une façon économique grâce à des subventions.

M. KINDT: Est-ce exact, compte tenu de la subvention additionnelle de $4 qui a été ajoutée?

M. UREN: C'est exact, compte tenu de l'accroissement de la subvention jusqu'à concurrence du maximum de $4.

M. KINDT: Pensez-vous que ces exploitants du Pas du Nid-de-Corbeau pourraient trouver un marché, grâce à cette subvention de $4, s'ils essayaient?

M. UREN: Je pense qu'ils ont essayé.

M. KINDT: Ils ont essayé?

M. UREN: Oui.

M. KINDT: Partagez-vous cette opinion, monsieur Aboussafy?

M. ABOUSSAFY: Oui, mais il y a un point d'ordre technique; si l'on veut trouver des débouchés, il faut que le charbon canadien soit de meilleure qualité et se vende meilleur marché. C'est l'impression que j'ai.

M. BIGG: Il est certes aussi bon.

M. UREN: Il doit être aussi bon et se vendre le même prix.

M. ABOUSSAFY: Voyez-vous, messieurs, quand le montant de $4 s'applique au charbon canadien, le charbon américain qui arrive se vend moins cher que ce prix de $4.95 ou de $3.95.

M. BIGG: C'est une question de prix plutôt que de qualité, je suppose?

M. ABOUSSAFY: Oui. M. Ignatieff dit qu'il y a du charbon de Colombie-Britannique qui conviendrait et qui pourrait servir sur ce marché. Laissez venir ce charbon de la Colombie-Britannique, car nous ne défendons pas seulement la cause du charbon de l'Alberta. Le charbon de la Colombie-Britannique peut s'emparer de ce marché, et il resterait encore du charbon du côté de l'Alberta. Du moment qu'il s'agit de charbon canadien, tant mieux. Si l'on admet que le charbon de la Colombie-Britannique peut venir accaparer ce marché, travaillons dans ce sens et faisons-le venir.

M. KINDT: Monsieur le président, nous ne parlons pas de la concurrence qui existe entre le charbon de la Colombie-Britannique et celui de l'Alberta, mais nous parlons du charbon américain. Je voudrais que M. Uren nous décrive la concurrence que livre le charbon des États-Unis à celui de l'Alberta; ce point-là n'a pas été élucidé. On n'a pas donné de réponse, mais on contourne la question. C'est M. Uren qui contourne la question. Je désire que M. Uren nous donne une réponse précise à cet égard.

M. UREN: Je ne contourne rien.

Le PRÉSIDENT: Posez une question directe, monsieur Kindt.

M. UREN: Oui, de quoi s'agit-il?

M. KINDT: Est-il possible que le charbon du Pas du Nid-de-Corbeau ait des chances ou ait l'occasion de fournir l'énergie aux industries de l'ouest et du nord-ouest d'Ontario, que les producteurs américains alimentent actuellement en charbon?

M. ABOUSSAFY: Dans des conditions plus favorables.

M. UREN: A l'heure actuelle?

M. KINDT: En ce moment.

M. UREN: Non.

M. WOOLLIAMS: Que faudrait-il faire, alors, pour créer cette demande, si possilbe?

M. UREN: Peut-être une meilleure préparation, ainsi que le maintien de la qualité du charbon vendu.

M. WOOLLIAMS: Vous croyez que les exploitants des houillères dans ces divers endroits n'ont pas maintenu le degré d'excellence qu'ils avaient attribué à leur charbon, ce qui a posé un problème?

M. UREN: Certainement.

M. BIGG: S'agit-il de la qualité du charbon ou de l'établissement d'un prix approprié? Si vous ne pouvez maintenir la qualité du charbon, vous ne pouvez le vendre. Mais si la qualité est constante, nous pouvons faire quelque chose à l'égard des subventions, du tarif d'expédition, des conditions qui existent dans les mines, et le reste. Si la qualité du charbon n'est pas satisfaisante, nous devons faire quelque chose à ce sujet.

M. UREN: Eh! bien, elle n'est pas satisfaisante; de nombreuses usines l'ont essayé.

Bien entendu, dans plusieurs usines du nord-ouest d'Ontario, la Division des combustibles du ministère des Mines et des Relevés techniques a inspecté le matériel, qui ne peut utiliser le charbon; les machines ne conviennent pas à cette sorte de charbon.

M. WOOLLIAMS: Pour ce qui est du marché dans l'ouest d'Ontario, quand le pipe-line de gaz sera achevé,—et c'est un problème avec lequel nous serons tous aux prises,—y aura-t-il plus de concurrence, non seulement à l'égard du charbon américain, mais de celui dont nous venons de parler?

M. UREN: Il en est déjà résulté une différence sensible. Il y a plusieurs années, on avait réussi à trouver un débouché à l'usine de *Spruce Falls,* à Kapuskasing, aux dépens du charbon américain. Maintenant que le gaz passe par là, on y vendra la moitié moins de charbon canadien cette année.

M. WOOLLIAMS: Les sociétés comme l'*International Nickel* et autres changeront-elles tout leur matériel en vue d'utiliser le gaz plutôt que le charbon?

M. UREN: Pas nécessairement.

M. WOOLLIAMS: Avez-vous entendu dire quelque chose à ce sujet?

M. UREN: Non, et les gens de Kapuskasing non plus. Ils ont simplement fait marcher la moitié de leurs machines au gaz et la moitié au charbon.

M. WOOLLIAMS: L'Office a-t-il déjà communiqué avec ces compagnie afin de savoir si elles effectueraient des changements à cet égard? J'ai appris qu'elles se proposaient de le faire et je me demandais si votre Office avait fait des recherches en ce sens?

M. UREN: Non, nous n'en avons pas fait. L'Office n'est pas un organisme commercial.

M. WOOLLIAMS: Mais ce sont des renseignements qui concernent la vente du charbon. C'est un combustible qui devra faire face à la concurrence commerciale à l'avenir.

M. KINDT: M. Uren dit que son organisme n'est pas un service commercial, mais il applique la ligne de conduite du gouvernement, dont résultent les conditions auxquelles ces gens du Pas du Nid-de-Corbeau désirent trouver une solution.

Une autre question. Avez-vous songé à quelque ligne de conduite ou bien avez-vous formé quelque projet qui aiderait à résoudre le problème du charbon qui se pose actuellement au Pas du Nid-de-Corbeau et à acquérir les marchés de l'ouest d'Ontario, dont nous parlons?

M. UREN: Je n'ai songé à rien d'immédiat, étant donné la concurrence qui existe en ce moment à l'égard des combustibles de toutes sortes.

Mais, comme le savent les exploitants et le syndicat, je me suis récemment rendu dans l'Ouest et je leur ai conseillé de concentrer tous leurs efforts à exploiter leurs mines, à abaisser leurs frais et à s'emparer du marché de l'énergie thermique.

M. KINDT: Au Pas du Nid-de-Corbeau, leur avez-vous dit cela, aux gens de l'endroit?

M. UREN: Je l'ai dit à tous les exploitants de cet endroit, ainsi qu'au président du syndicat et à son conseil, à Calgary, en avril.

M. COATES: Je me demande, monsieur le président, si M. Uren pourrait nous donner une idée de la réserve approximative de ce charbon américain et nous dire s'il est possible que le prix de ce charbon augmente à l'avenir?

M. UREN: M. O'Brian a donné hier le chiffre des réserves totales de charbon américain. Il va chercher les données et les répéter, mais vous pouvez les obtenir en consultant le compte rendu des délibérations.

M. COATES: Le prix de ce charbon pourrait-il augmenter?

M. UREN: Vous voulez parler de la hausse du prix du charbon américain?

M. COATES: Oui.

M. UREN: Il est tout à fait possible que le prix du charbon américain augmente quand les affaires seront meilleures, mais on ne peut absolument pas compter qu'il s'accroisse au cours de la présente dépression économique, car je ne crois pas que les États-Unis extraient 400 millions de tonnes cette année.

M. DUMAS: Est-ce une augmentation?

M. UREN: Non, une diminution,—un abaissement très marqué.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Quel est le pourcentage des mines de l'Ouest qui sont complètement mécanisées?

M. BOYD: A l'exception de la mine Murray, presque toutes les mines du charbon destiné à l'usage domestique sont mécanisées dans une large mesure.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Se sert-on encore de l'ancienne méthode du pic à main dans certaines d'entre elles?

M. BOYD: On ne se sert pas des anciens pics à main.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Utilise-t-on des haveuses et des chargeuses automatiques?

M. BOYD: Toutes les mines de charbon destiné à l'usage domestique ont les haveuses automatiques, sauf la mine Murray; elles emploient également les chargeuses automatiques.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): A-t-on étudié à fond les méthodes de nettoyage dans l'Ouest du Canada?

M. BOYD: Les mines de l'Ouest ne comptent pas beaucoup d'appareils de nettoyage.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): De quel genre d'appareils s'agit-il, au sable ou à l'eau?

M. BOYD: Pour ce qui est de la région du Pas du Nid-de-Corbeau, ce sont pour la plupart ce qu'on appelle des appareils de nettoyage à sec.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Êtes-vous d'avis que les exploitants nettoient bien leur charbon?

M. BOYD: Sans aucun doute, le charbon qui provient du côté de l'Alberta du Pas du Nid-de-Corbeau n'est pas aussi bon que celui qui est extrait du côté de la Colombie-Britannique; mais je suis sûr qu'il pourrait être mieux préparé qu'il ne l'est actuellement, grâce aux machines nouvelles.

M. BIGG: Peut-être est-ce là une des difficultés.

M. BOYD: C'est possible, mais je ne l'affirme pas.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Bien entendu, vous savez que la mécanisation rend le charbon plus sale?

M. BOYD: C'est tout à fait exact.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Par conséquent, nous devrions avoir de meilleurs appareils de nettoyage; il est des plus importants d'utiliser les machines de nettoyage les plus nouvelles.

M. BIGG: Quelles sont les attributions de l'Office fédéral du charbon? S'occupe-t-il d'organisation des marchés?

M. UREN: Oui.

M. BIGG: Cherchez-vous de nouveaux débouchés pour tout le charbon du Canada?

M. UREN: A titre officieux.

M. BIGG: Nous ne vous faisons donc pas perdre votre temps en parlant de cette question avec vous?

M. UREN: Non. Cela m'intéresse beaucoup.

M. KINDT: Nous ne vous faisons pas perdre votre temps en parlant des marchés de l'ouest d'Ontario qu'envisagent depuis des années les gens du Pas du Nid-de-Corbeau, mais qu'ils estiment maintenant ne pouvoir obtenir, ni en totalité ni même en partie, malgré cette subvention de $4?

M. UREN: Certains d'entre eux s'y prennent un peu tard pour voir à leurs affaires, car ils doivent maintenant faire face à une autre concurrence qui n'existait pas auparavant. Il y a maintenant le gaz qui passera probablement par là à très bon marché.

Ce n'est pas la première fois cette année que les mêmes entretiens se poursuivent, ou que l'Office fédéral du charbon adresse les mêmes avertissements à certains exploitants de l'Ouest.

Ces choses datent de six ou sept ans; cela se produit depuis que j'occupe le même poste, soit depuis onze ans. C'est une des premières choses que nous avons constatées dans leurs méthodes de vente. Je ne parle pas uniquement de la région du Pas du Nid-de-Corbeau, mais du charbon de l'Alberta.

Je vous ai dit dès le début qu'ils déclarent depuis trop longtemps: "Voici le charbon que nous extrayons et c'est ce que vous accepterez."

Quant aux compagnies pétrolières,—sans aucun doute,—elles emploient des vendeurs plus avisés et s'emparent du premier morceau, tandis que les exploitants du gaz arrivent à leur tour pour prendre un autre morceau.

Si les dirigeants de l'industrie houillère peuvent prouver à certains consommateurs de l'ouest et du nord-ouest de l'Ontario qu'ils se conformeront aux exigences et livreront du charbon de bonne qualité, alors ils auront des chances de succès.

Ces consommateurs sont patriotes et, d'autre part, ils n'ont pas tous commencé à utiliser le gaz.

Les présidents de certaines compagnies de pâte de bois et de papier sont des Canadiens des plus patriotes, qui ont chargé leur service d'achats d'essayer le charbon de l'Ouest du Canada. Mais qu'ont-ils obtenu?

M. WOOLLIAMS: Voulez-vous dire que les exploitants américains ont fait de la meilleure besogne que les exploitants canadiens?

M. UREN: Dans la préparation du charbon? Certainement.

M. WOOLLIAMS: A-t-on proposé,—tout comme l'Ouest du Canada doit produire du blé de bonne qualité pour répondre à la demande,—a-t-on déjà établi un organisme quelconque afin de s'assurer que le charbon provenant de n'importe où au Canada soit classé de façon à protéger les consommateurs?

M. UREN: On a essayé de le faire, il y a plusieurs années, au moyen de l'*Alberta Coal Sales Act.*

M. WOOLLIAMS: Cette mesure a-t-elle été efficace?

M. UREN: Elle a été de quelque utilité, mais elle n'a jamais été mise complètement en vigueur. Voici pourquoi: nous répétions continuellement aux exploitants que ce n'était pas uniquement le charbon de la mine Untel auquel on trouvait à redire, que les gens du nord de l'Ontario ne blâmaient pas seulement un exploitant, mais qu'il s'agissait du charbon de l'Ouest ou de l'Alberta et que les bons garçons devraient avaler la pilule qu'avaient méritée les garnements.

M. WOOLLIAMS: J'ai causé avec un représentant japonais de la société *Dias.* Il m'a dit qu'ils avaient déjà reçu du charbon qui ne ressemblait absolument pas à celui qu'ils croyaient acheter.

M. UREN: Je m'efforce de souligner le fait qu'on me traite de pessimiste et de marchand de malheur parce que je suis réaliste et que je dis la vérité.

M. ABOUSSAFY: Avant de reprendre mon siège, monsieur le président, j'aimerais ajouter quelques mots. Toutes ces choses étaient peut-être vraies autrefois, mais pendant la guerre on a insisté afin de faire produire du charbon.

Cependant, maintenant que le besoin de charbon se fait sentir, les intéressés ne possèdent ni les installations requises, ni l'argent ni le marché afin de mieux nettoyer ce charbon. C'est pourquoi, à mon avis, il faudrait aider ces gens à s'emparer de ce marché.

Comme je l'ai déjà dit, pour se vendre, le charbon canadien doit être aussi bon marché et d'aussi bonne qualité,—sinon de meilleure qualité.

M. UREN: Je ne partage pas cette opinion.

M. ABOUSSAFY: Il doit être d'aussi bonne qualité et se vendre aussi bon marché.

M. UREN: Nous le produisons à un prix aussi bas.

M. ABOUSSAFY: Les Américains sont fort intéressés et quand ils constatent qu'ils doivent abaisser le prix de 50 cents, ils le font.

M. UREN: Où agit-on ainsi et où ces choses nous ont-elles échappé?

M. ABOUSSAFY: Je pense que le charbon américain entre au pays et se vend moins cher que le charbon de l'Ouest, malgré cette subvention.

M. UREN: Nous avons exercé les fonctions de service commercial à titre officieux. A plusieurs reprises au cours des deux ou trois dernières années, le président de l'Office du charbon est entré en pourparlers avec les services d'achat d'importantes industries de pâte de bois et de papier du Nord-Ouest du Canada.

Comme résultat, nous avons réussi à faire accepter par ces usines du charbon canadien et nous les avons persuadées d'acheter du charbon canadien qui n'aurait jamais dû pénétrer dans ces usines, bien que les intéressés nous eussent promis qu'ils seraient bons garçons et qu'ils feraient tout leur possible.

Cette année, les vice-présidents de plusieurs entreprises m'ont signalé le prix des Américains. Ils voulaient être patriotes et acheter du charbon canadien, mais ils ont besoin d'un charbon qui soit efficace. Cependant, ils ne demandent pas que le charbon canadien coûte moins cher. Ils ne réclament pas une grande différence de qualité.

Voilà pourquoi j'affirme que nous sommes un service commercial à titre officieux, mais non pas un organisme de vente au sens complet du mot.

M. Aboussafy peut aller s'adresser aux exploitants des mines et il le constatera par lui-même.

M. ABOUSSAFY: A mon sens, le charbon canadien devrait avoir la préférence.

M. UREN: Quand il s'agit d'une entreprise libre ainsi que d'un régime économique libre, je ne vois pas comment l'Office du charbon peut forcer les consommateurs à accepter quelque chose qu'ils ne désirent pas.

M. COATES: La livraison du samedi 19 juillet du *Chronicle Herald* d'Halifax renferme une déclaration selon laquelle, depuis le mois d'avril, grâce à l'augmentation des subventions, *Dosco* a réussi à placer dans de nouveaux marchés d'Ontario 440,000 tonnes de charbon.

Le président de l'Office pourrait-il nous dire si tout ce charbon a été de la même qualité et s'est vendu au même prix que le charbon américain? Ou bien certaines de ces sociétés ont-elles acheté ce charbon à un prix un peu plus élevé que le charbon américain, uniquement parce qu'il provenait du Canada?

M. UREN: Non. Ces gens sont très patriotes, mais je ne crois pas qu'ils le soient au point de payer le charbon canadien beaucoup plus cher que le charbon américain.

Permettez-moi de vous confier quelque chose: si je ne m'abuse, les Chemins de fer nationaux du Canada ont complètement changé d'attitude en ce qui a trait à leurs commandes. Comme chacun le sait, ils ont été très obstinés pour ce qui est de l'achat du charbon. Tout d'abord, dans l'Ouest du Canada ils ont adapté leurs locomotives à vapeur au chauffage au pétrole, parce qu'elles traversaient le champ de Lloydminster et que le combustible ne leur coûtait pas bien cher.

Ils se sont ensuite servi de diesels, puis ils ont apporté diverses autres modifications. Pendant de nombreuses années, ils possédaient une mine de charbon aux États-Unis, d'où ils faisaient venir leur propre charbon. Mais cette année, le vice-président du service d'achats a reçu l'ordre d'acheter du charbon canadien dans la plus grande mesure possible.

Une bonne partie du charbon dont nous parlons,—il semble qu'Eric Dennis connaisse de meilleurs chiffres que nous,—un fort pourcentage de cette quantité est constitué de charbon du National-Canadien, qui va à Belleville pour la première fois depuis que je fais partie de l'Office du charbon.

Je pense que c'est la première fois qu'on en expédie à cet endroit depuis la guerre. Une autre quantité y a également été envoyée, ainsi qu'à divers endroits d'Ontario.

M. WOOLLIAMS: Combien de charbon l'Ouest du Canada exporte-t-il aux États-Unis, s'il en exporte?

M. UREN: Le Pas du Nid-de-Corbeau en expédie de bons chargements à la *Geneva,* l'aciérie de la Californie, ainsi qu'à Spokane, en plus de petites quantités ici et là.

M. WOOLLIAMS: Ne sont-ils pas aux prises avec le même problème à l'égard des Américains, étant donné que leurs mines ne se trouvent pas du même côté?

M. UREN: Les propriétés de cokéfaction du charbon du Nid-de-Corbeau conviennent à la façon dont la *Geneva* fabrique l'acier.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Vous avez dit que ce nouveau marché ouvert par *Dosco* indique que les choses s'amélioreront, c'est-à-dire qu'on vendra plus de charbon dans cette région. Cela résulterait-il, dans une large mesure, du changement de ligne de conduite visant les subventions?

M. UREN: Eh! bien, un peu. On a quelque peu modifié la ligne de conduite touchant les subventions afin de viser ce qu'on peut appeler les marchés en bloc, quand le gouvernement et nous-mêmes sommes d'avis que la chose peut continuer.

Quant à la question de revenir sur le marché d'Ontario, cela dépend, en grande partie, des quantités de charbon de bonne qualité qui pourront être extraites ou qui seront extraites d'une façon ou d'une autre. Il faudrait une expérience de plusieurs années pour savoir ce qui arrivera.

Mais nous estimons,—et je n'ai pas été trop optimiste,—qu'il y a des chances, ou de meilleures chances d'obtenir un marché pour le charbon des provinces Maritimes. Toutefois, de nombreux facteurs sont en cause.

Grâce à l'extraction mécanisée, il y a une plus grande proportion de charbon "menu". Malheureusement, le charbon est plus sale et, dans certains cas, il renferme beaucoup de corps étrangers.

Par conséquent, si la *Dominion Coal Company* ou une autre compagnie des provinces Maritimes réussit, grâce à son activité commerciale, à pénétrer sur le marché d'Ontario et à fournir un charbon de meilleure qualité, non seulement pourra-t-elle acquérir ce marché, mais elle sera moins susceptible de perdre certains des débouchés qu'elle a déjà.

Un autre facteur dont il faut tenir compte, c'est que ces exploitants ne peuvent recouvrer certains marchés d'Ontario en raison des frais actuels de production, même si ces frais baissaient de $1 à $1.50, ce qui, à mon avis et de l'avis de ceux qui ont suivi de près la mécanisation, ainsi que l'ensemble de l'activité, ne dépasse pas les limites de la réalité.

M. KINDT: Je pense que nous ferions bien d'en venir à la question dont il s'agit, monsieur le président. A mon sens, les fonctions exercées par l'Office fédéral du charbon ne contribuent pas à résoudre les problèmes de l'industrie du charbon.

Il nous faut approuver les crédits affectés à l'Office du charbon. Mais je doute grandement que la fonction remplie actuellement par l'Office du charbon règle la question, ou l'envisage de façon à résoudre les problèmes avec lesquels est aux prises l'industrie houillère.

Je ne sais si j'ai la réponse, ni si j'ai des conseils à offrir, mais il me semble que nous en sommes rendus au point où nous devrions examiner

attentivement et objectivement ce que l'Office du charbon accomplit et tente d'accomplir afin de conserver le marché canadien aux producteurs canadiens. Voilà un des points.

En voici un autre: l'Office du charbon devrait nous proposer des moyens plus concrets de résoudre le problème du charbon. L'Office fédéral du charbon ne nous a présenté aucune proposition de cette nature. C'est pourquoi j'ai des reproches à lui adresser à cet égard.

Je me demande si M. Uren et ses collègues peuvent nous offrir une solution concrète en vue de conserver le marché canadien,—et surtout le marché de l'Ouest du Canada,—aux producteurs canadiens, avant que nous approuvions les crédits de l'Office fédéral du charbon.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Je ne partage pas du tout l'avis de M. Kindt. Je pense que l'Office fédéral du charbon a accompli de l'excellente besogne. J'espère qu'il continuera et fera encore mieux, et que ses attributions commerciales et autres seront étendues.

M. Uren dit que l'Office n'est pas un organisme commercial, mais je pense qu'il y aurait lieu de lui donner quelques employés de plus pour s'occuper de ce service. Il faut bien faire face à la réalité.

Il y a quelques instants, M. Uren nous déclarait qu'on ne peut s'adresser à un client éventuel et le forcer à acheter du charbon, en lui disant qu'il doit l'accepter même si cela doit lui coûté quelques dollars de plus.

Si nous nous contentons de condamner l'Office fédéral du charbon, de dire qu'il ne fait rien et qu'il est incompétent, nous n'accomplissons rien qui vaille.

A mon sens, nous devons collaborer avec l'Office fédéral du charbon en l'aidant à accomplir un meilleur travail qu'il ne l'a fait par le passé, bien qu'il n'ait pas trop mal réussi.

M. COATES: L'Office fédéral du charbon exerce-t-il actuellement ses fonctions en vertu d'une loi?

Le PRÉSIDENT: Conformément à une mesure statutaire.

M. COATES: Oui. Je vous sais gré de cette remarque.

Le PRÉSIDENT: J'ai dit que nous accorderions beaucoup de latitude, non seulement aux membres du Comité, mais aussi aux témoins, surtout à ceux qui viennent de l'Ouest. Vous voudrez peut-être prendre connaissance de la loi. Je le conseille à ceux qui ont soulevé la question des attributions. Vous pourriez tenir compte des autres dépositions. Vous pourriez également examiner d'autres questions qu'il y aurait lieu d'approfondir, eu égard aux dispositions de la loi.

Comme l'a noté M. Coates, l'Office fédéral du charbon est institué sous l'empire de la Loi de 1947 sur l'Office fédéral du charbon, mais ses attributions sont restreintes. Cela ne signifie peut-être pas que des mesures pourraient plus tard être prises en vue d'augmenter ses pouvoirs.

Comme l'ont indiqué les propositions que nous avons entendues aujourd'hui au Comité, ainsi que les remarques formulées par les membres de l'Office du charbon, nous comprenons l'inquiétude que ressentent les députés de l'Alberta et de la Colombie-Britannique à l'égard des problèmes auxquels ils doivent faire face. C'est pourquoi ils ont fait venir des témoins pour comparaître devant notre Comité.

Nous ne vous empêcherions pas de poser des questions, si vous vouliez étudier l'autorité dont jouit l'Office du charbon, ainsi que les restrictions auxquelles il est assujetti. Ce serait tout à fait approprié. Je ne m'y oppose pas. Et vous, monsieur Dumas?

M. DUMAS: Moi non plus, monsieur le président.

M. WOOLLIAMS: L'article sept de la loi établit les attributions de l'Office, mais me permettra-t-on de passer à un autre sujet?

Les chiffres que renfermaient les rapports m'ont intéressé. J'en ai pris connaissance, mais je me demande si nous pourrions obtenir le montant des subventions qui ont été versées pendant les deux dernières années, à l'égard du charbon de l'Ouest, de celui des provinces Maritimes et de tout autre endroit dont il peut provenir. Je pense que ce serait utile de consigner ces renseignements au compte rendu.

M. UREN: Cette statistique se trouve dans nos rapports annuels à compter de 1928-1929.

M. WOOLLIAMS: Voudriez-vous nous donner les deux dernières années, ou bien les deux ou trois dernières années? Ce serait peut-être utile si vous en faisiez la lecture afin que ces détails soient consignés au compte rendu.

M. UREN: Combien d'années voulez-vous?

M. WOOLLIAMS: Oh! deux ou trois.

M. UREN:

Année financière	Nombre total de tonnes expédiées en vertu du transport subventionné	Coût de la subvention	Coût moyen par tonne
1954-1955	2,680,270	$8,689,018	$3.41
1955-1956	2,680,270	$8,395,952	$3.13
1956-1957	2,474,481	$7,043,378	$2.85

Il s'agit seulement de la Nouvelle-Écosse. C'est ce que je vous ai donné pour commencer.

1957-1958	2,148,341	$6,526,660	$3.04

Voici maintenant les chiffres relatifs au Nouveau-Brunswick:

1955-1956	32,904	$56,757	$1.72
1956-1957	28,193	$40,408	$2.
1957-1958	73,095	$120,664	$1.65

Voici ceux de la Saskatchewan:

Année financière	Nombre total de tonnes expédiées en vertu du transport subventionné	Coût de la subvention	Coût moyen par tonne
1955-1956	284,080	$242,323	.85
1956-1957	231,606	$203,330	.88
1957-1958	336,489	$299,462	.89

Alberta et Colombie-Britannique, charbon du Pas du Nid-de-Corbeau:

1955-1956	626,122	$1,873,755	$2.99
1956-1957	594,069	$1,826,769	$3.08
1957-1958	402,031	$1,280,136	$3.18

Alberta et Colombie-Britannique, charbon destiné à l'exportation et aux soutes des navires:

1955-1956	180	$135	.75
1956-1957	1,264	$1,197	.95
1957-1958	43,833	$93,221	$2.13

Nombre total de tonnes et coût total du charbon canadien,—voulez-vous aussi ces chiffres?

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Pourquoi ne pas nous donner seulement ceux de 1957-1958? Les autres sont indiqués dans le dernier rapport annuel.

M. UREN: 1957-1958, 3,300,789 tonnes, $8,320,143; coût par tonne, $2.77.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Pour en venir à la question dont je parlais tantôt à M. Uren quant à la possibilité d'une nouvelle expansion des marchés du charbon dans Ontario, j'ai été surpris de l'entendre exprimer l'avis que les compagnies seraient chanceuses de conserver les débouchés qu'elles ont déjà. J'en ai été surpris car, au cours des dernières années, j'ai constaté que les compagnies houillères de l'Est ont, dans une très large mesure, amélioré leurs installations de nettoyage et de préparation du charbon.

M. UREN: Dans une région seulement.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Plus qu'elles ne l'avaient fait par le passé. Vous savez très bien, je pense, qu'on a élaboré un programme d'installation d'appareils de débourbage du charbon, et le reste, surtout pour ce qui est de la *Dominion Coal.*

M. UREN: C'est exact.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Et cela n'aiderait-il pas à garder le charbon plus propre qu'il ne l'était auparavant?

M. UREN: Certes oui.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Ce qui accroîtrait les ventes?

M. UREN: C'est sûr.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Pourquoi dites-vous que les exploitants de la difficulté à conserver . . .

M. UREN: A moins d'une meilleure préparation? Peut-être devrais-je modifier mon affirmation et dire, à moins que leur charbon ne soit mieux préparé.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Vous n'êtes pas d'avis que toutes les compagnies collaborent en vue de préparer un charbon plus propre?

M. UREN: Oui, elles essayent de faire tout ce qu'elles peuvent, compte tenu des fonds dont elles disposent.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Ne croyez-vous pas que ces appareils nouveaux qu'elles ont installés font un bon travail?

M. UREN: La seule installation moderne est celle qui se trouve au nord.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): C'en est une et, sauf erreur, on a tracé des plans afin d'en construire une autre au sud.

M. UREN: C'est juste; c'est ce qu'on se propose de faire.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Êtes-vous d'avis que celle qui se trouve du côté du nord, à la houillère *Princess,* accomplit un travail efficace?

M. UREN: Je le crois, oui.

M. COATES: J'ai une autre question à ce sujet. En vue d'obtenir plus de débouchés dans Ontario, n'est-il pas vrai que les compagnies devront abaisser leurs frais de production?

M. UREN: Oui.

M. COATES: J'ai constaté, surtout dans ma propre circonscription, que la compagnie s'inquiète grandement du chômage volontaire. Pourriez-vous nous dire si cela influe beaucoup sur le coût du charbon?

M. UREN: Il en a toujours été ainsi, surtout quand il s'agit des machines et lorsque des équipes font fonctionner les excavateurs mécaniques. S'il y a des absences,—peut-être qu'un ou deux membres de l'équipe ne se rendent

pas au travail,—l'activité s'en trouve plutôt ralentie, car bien qu'il y ait maintenant des substituts qui ont un peu plus de loisirs qu'en temps normal, la formation d'une équipe est assez longue; si tous les membres de l'équipe ne se rendent pas au travail, les frais en sont accrus et l'activité est retardée. Le travail est suspendu. Je préférerais que ces explications vous soient données par un technicien plus compétent et un meilleur mineur que moi. Mes paroles vous donnent une idée générale.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): A cet égard, la *Dominion Coal Company*, en Nouvelle-Écosse, a-t-elle été aux prises avec un problème de cette nature?

M. UREN: Oui. Dans les provinces Maritimes, et surtout en ce qui concerne la *Dominion*, du groupe de la Nouvelle-Écosse, l'exploitation minière doit toujours faire face à certains problèmes.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): En ce qui concerne les absences?

M. UREN: En ce qui a trait à cet endroit, le problème date d'aussi loin que je me souvienne. Je ne sais si la proportion est aussi élevée qu'autrefois.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Certes non. Les absences ne sont pas aussi nombreuses qu'elles l'étaient déjà. A mon avis, les mineurs font d'excellente besogne, comme l'indique la production accrue des deux ou trois dernières années. J'affirme qu'il est faux de prétendre que les absences ont augmenté depuis deux ou trois ans.

M. UREN: Bien! Vous venez de là-bas. Je ne puis me fonder que sur ce que les administrateurs m'ont dit et ils parlent encore du chômage volontaire. Je n'ai pas souvent l'occasion de m'entretenir avec un mineur.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Je ne partage pas votre opinion, car les absences injustifiées ne constituent plus un problème de nos jours. C'en était un pendant la guerre. Mais je suis tout à fait certain que . . .

M. UREN: Au cours des cinq dernières années, le problème s'est certainement posé.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Est-ce vrai? Pas dans une très grande mesure, si on le compare avec ce qu'il était il y a plusieurs années.

M. UREN: Probablement pas.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Dans certains cas, on renvoie les hommes chez eux.

M. COATES: Il existe un problème à Cumberland.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): La situation y est légèrement différente. Il est plutôt difficile de forcer un mineur à vouloir retourner dans un trou infernal qu'il vient de quitter, ou bien d'où une explosion l'a chassé. Ce n'est pas la même situation. Je ne le blâme pas du tout. J'ai été moi-même victime d'une explosion, mais ce n'était qu'une insignifiance si on la compare au désastre que ces hommes ont subi. Vous exigeriez quelques pièces d'argent ou des écus d'or pour descendre dans cette mine.

M. DUMAS: Monsieur Uren, peut-être pourriez-vous nous donner des chiffres quant au nombre de tonnes produites par homme chaque jour en Nouvelle-Écosse, en 1955, 1956 et 1957, mettons; c'est-à-dire la production de chaque homme par jour. Je constate que votre rapport de 1955 indique 2.41. Quel était le chiffre en 1956?

M. UREN: Nous essayerons de l'obtenir.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): C'est une question très importante.

Le PRÉSIDENT: Nous l'attendions depuis longtemps.

M. WOOLLIAMS: En lisant les pouvoirs attribués à votre Office, je constate que, jusqu'ici, il n'y a pas eu de service,—je me trompe peut-être,—chargé d'étudier les possibilités d'établir des industries dans des endroits comme Drumheller, Canmore et le Pas du Nid-de-Corbeau.

M. UREN: Non.

M. WOOLLIAMS: Par conséquent, cela ne fait pas partie des pouvoirs que vous attribue la loi?

M. UREN: Absolument pas; le ministère du Commerce nous en empêcherait.

M. WOOLLIAMS: En d'autres termes, vous dites qu'on vous a cru un peu pessimiste quant à l'avenir de Drumheller, de Canmore et du Nid-de-Corbeau. Êtes-vous d'avis qu'il est maintenant temps soit d'étendre les pouvoirs de l'Office du charbon, soit d'instituer un nouvel organisme chargé d'envisager des débouchés qui pourraient aider l'industrie houillère?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler de nouvelles industries dans ces régions?

M. UREN: Peut-être vais-je marcher sur les pieds d'un autre ministère?

Le PRÉSIDENT: Une partie de cette question relève des provinces, monsieur Woolliams. Nous avons une commission d'organisation dans Ontario, tandis que certaines autorités municipales désirent obtenir des industries. Nous saisissons le sens de votre question, je pense.

M. WOOLLIAMS: Néanmoins, je pense qu'il serait possible de collaborer. Peut-être la commission d'énergie pourrait-elle aller un peu plus loin.

Le PRÉSIDENT: M. Uren a une réponse à la question de M. Dumas.

M. UREN: En 1955, la production moyenne de chaque homme par jour en Nouvelle-Écosse a atteint 2.32 tonnes. En 1956, elle s'est élevée à 2.41 en chiffres ronds, tandis qu'en 1957 elle était de 2.605. Nous n'avons pas les chiffres relatifs à 1958, mais c'est plus de 3 tonnes.

M. DUMAS: Le rapport de l'an dernier, le plus récent que nous ayons, donne 2.41 pour 1955. Y a-t-il eu une correction à l'égard de 1955?

M. O'BRIAN: C'est une autre année, monsieur Dumas. L'année dont il s'agit dans cette "enquête relative au coût" a trait aux compagnies dont l'exercice social annuel finit à cette date-là. Ce n'est pas une année civile, comme c'est le cas à l'égard de ces chiffres.

M. DUMAS: Pouvez-vous nous donner les chiffres concernant les mines de charbon du Royaume-Uni?

M. O'BRIAN: Du Royaume-Uni?

M. DUMAS: A l'égard de 1955.

M. UREN: Je le crois.

M. DUMAS: Et peut-être aussi en ce qui concerne les houillères françaises?

M. UREN: Je ne crois pas avoir les chiffres relatifs aux mines de charbon de la France.

M. O'BRIAN: Oui, nous les avons. Pour ce qui est du Royaume-Uni, le chiffre de 1957 était de 1.78.

M. KINDT: Monsieur le président, nous avons entendu les témoins de l'Ouest du Canada et leurs dépositions nous ont été utiles. On n'a pas encore parlé de certaines idées qui me sont venues à l'esprit à l'égard des problèmes que pose la question du charbon dans l'Ouest; les voici: si nous voulons résoudre les problèmes du Nid-de-Corbeau, nous ne pouvons nous en tenir à l'Office du charbon. Il a fonctionné d'une façon très admirable par le passé, mais ce qu'il nous faut absolument à l'avenir, monsieur le président, c'est un nouveau ministère de l'énergie qui pourra étudier cette question d'envergure dans toute son étendue et qui sera autorisé à mettre en œuvre l'expansion de nouvelles industries. Il faut que ce soit un ministère de l'énergie; ce doit être autre chose

que l'Office du charbon. Je pense que cela ne fait aucun doute. Je ne veux rien ajouter. La chose est certainement évidente depuis que nous avons discuté les crédits destinés à l'Office du charbon. J'approuve la présente activité de l'Office du charbon, mais nous avons dépassé cette phase et nous avons besoin d'un nouveau ministère de l'énergie. Il nous faut un nouvel organisme pour établir de nouvelles industries dans l'Ouest, pour poursuivre la tâche de l'Office du charbon et s'occuper de l'expansion des nouvelles industries.

M. DUMAS: A mon sens, si nous avions un ministère de l'énergie, il nous faudrait quand même un Office du charbon. Nous en aurions encore besoin, car le charbon est une ressource naturelle très importante et je crois que l'administration devrait en être confiée à un service distinct du ministère qui aura été désigné à cet effet.

M. WOOLLIAMS: A mon avis, nous en sommes peut-être rendus au point où il y aurait lieu de nous demander si nous devrions garder les témoins de l'Ouest du Canada. Je vois qu'il est onze heures moins dix et je suppose que nous devons ajourner à onze heures.

Le PRÉSIDENT: Je vous sais gré de vos remarques. Une commission de l'énergie est actuellement à interroger des témoins d'une extrémité à l'autre du pays et elle présentera probablement un rapport d'ici un an. Le gouvernement adoptera sans doute certaines mesures en se fondant sur ce rapport-là et je pense qu'il accueillera favorablement les déclarations que nous avons entendues ce matin.

M. AIKEN: Me permettra-t-on d'ajouter un mot à l'opinion exprimée par M. Kindt? Advenant l'institution d'un organisme de l'énergie, le résultat contraire pourrait se produire,—c'est-à-dire que les intérêts de l'industrie du charbon pourraient être sacrifiés, dans une certaine mesure, à l'ensemble de la situation relative à l'énergie. Je pense que l'industrie houillère doit conserver un intérêt spécial en ce qui a trait à l'énergie. Advenant la formation d'une commission de l'énergie, si elle se mettait à évaluer les mérites relatifs du pétrole et du gaz vis-à-vis de ceux du charbon, je craindrais que sa décision soit défavorable au charbon; par conséquent, l'industrie houillère n'en bénéficierait pas.

M. KINDT: J'ai une autre remarque à ajouter à vos paroles. Une des attributions de la nouvelle commission de l'énergie qui siège actuellement, c'est de déterminer les fonctions, les attributions et la raison d'être du nouvel organisme de l'énergie; j'estime donc qu'il est préférable de ne plus parler de cette question tant que la commission ne se sera pas prononcée.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison, je pense. Je veux dire aux témoins,—venant de l'Alberta,—que nous nous réjouissons de leur présence et qu'ils peuvent parler s'ils ont quelque chose à dire au Comité. Nous ne voulons pas qu'ils rentrent chez eux avec l'idée qu'ils n'ont pas tout dit. Les membres du Comité partagent mon opinion, je pense. Si vous voulez formuler quelques remarques, ou quelques propositions, nous serons heureux de vous entendre, messieurs.

M. BOYD: Il nous fait plaisir d'être ici et je désire remercier les membres du Comité de nous avoir permis de comparaître. Nous avons appris que c'est la première fois que le Comité siège depuis de nombreuses années. Nous croyons sincèrement qu'on s'efforce en ce moment de résoudre les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises dans l'Ouest du Canada. Les houilleurs sont d'avis que leurs difficultés trouveront une solution, à la longue, dans la question de l'énergie thermique. Il s'agit toutefois d'une chose à venir et nous comprenons que, dans les conditions actuelles, il peut s'écouler trois quatre ou cinq ans avant que nous puissions entreprendre cette affaire.

En attendant, nous sommes d'avis qu'afin de maintenir l'industrie, nous devrions essayer, par tous les moyens possibles, de nous emparer d'une partie

des débouchés du charbon américain qui entre au pays, ce qui nous aiderait à subsister dans l'intervalle. Cela se produira peut-être à l'avenir. En ce qui concerne le charbon destiné à l'usage domestique, il a été prouvé, grâce à la centrale d'énergie de la vallée de Drumheller, que cette sorte de charbon peut servir à la génération d'énergie. Somme toute, nous sommes des houilleurs, ainsi que des représentants du syndicat. Nous estimons que le charbon passe avant tout en ce qui concerne nos hommes. Avant de songer à toute industrie auxiliaire, il est de la plus haute importance de leur conserver l'emploi auquel ils ont consacré toute leur vie et auquel ils doivent tout leur avoir. Le charbon devrait passer en premier lieu dans l'intervalle, en attendant l'exploitation de cette énergie qui se produira, il va sans dire, étant donné les grandes ressources naturelles dont jouissent les provinces de l'Ouest, non seulement l'Alberta mais aussi la Colombie-Britannique. Un de ces jours, nous serons témoins d'une affluence de gens, ce qui résoudra peut-être les problèmes relatifs à l'industrie houillère. Les cultivateurs en bénéficieront dans une certaine mesure et il pourrait en être de même à tous les points de vue. Nous estimons, cependant, que nous avons droit à quelque considération. Nous avons le droit de recevoir de l'aide dans l'intervalle. Nous savons que ce sont des jours difficiles; nous n'ignorons pas que l'industrie traverse une période creuse.

Nous vous remercions, monsieur, de nous avoir fourni cette occasion et nous espérons avoir répondu à toutes les questions d'une façon satisfaisante.

M. WOOLLIAMS: Je désire remercier M. Thomas Mackie, de Drumheller, M. Boyd, président du district 18 des Mineurs unis d'Amérique, de Calgary, son secrétaire, M. Ure, M. Henry Sherwood, de Canmore ainsi que M. Frank Aboussafy, de Coleman, en Alberta. Je suis heureux qu'ils aient pu assister aux séances du Comité, car les membres des syndicats sauront désormais que nous avons un président très compétent dans la personne de M. Murphy. Parfois, nous qui venons de l'Ouest, nous ne savons pas trop à quoi nous en tenir sur le compte des habitants de l'Est. Maintenant, vous en avez vu un à l'œuvre alors qu'il dirigeait les délibérations du présent Comité. Vous partirez, j'en suis sûr, avec la certitude que vous avez reçu un accueil très favorable. Comme vous l'avez dit, c'est la première fois que le Comité se réunit depuis de nombreuses années,—depuis 20 ans je pense. A mon avis, nous avons un bon président et nous nous renseignons sur les réalités qui entourent cette situation. Nous recueillerons des renseignements qui nous permettront d'analyser certains faits et de trouver une solution en fin de compte.

Je voudrais également remercier M. Uren et M. O'Brian, et les autres fonctionnaires qui sont venus témoigner, afin de nous aider, ainsi que M. Jones, le secrétaire du Comité, qui a collaboré avec nous et qui nous a aidé à faire venir les témoins de l'Alberta. Je vous remercie beaucoup et je remercie aussi monsieur le président de son amabilité.

M. KINDT: Je veux simplement ajouter quelques mots aux paroles de M. Woolliams. Je désire remercier les gens de la région du Nid-de-Corbeau, ainsi que les autres membres des syndicats de mineurs d'être venus nous aider à résoudre les problèmes,—les graves problèmes, dois-je dire,—dont nous venons d'entendre parler et à accomplir ce travail que nous avons entrepris. Je voulais seulement ajouter ces mots à ce qui a déjà été dit.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Woolliams et monsieur Kindt. Messieurs, ces deux membres dont l'activité est bien connue ont certainement exprimé les opinions de l'ensemble du Comité et je pense que le ministre et ses collègues vous savent également gré d'être venus à Ottawa pour donner votre déposition, qui nous a été des plus précieuses. Pour ma part, votre description de la situation m'a ouvert les yeux. Vous êtes venus ici afin d'exposer vos problèmes et vous avez réussi d'une façon splendide. Je vous remercie.

Avant l'ajournement, messieurs et avant que vous approuviez les crédits 217 et 218, M. Dumas désire parler d'un point en particulier.

J'espère, monsieur Kindt, qu'à la prochaine réunion vous parlerez de l'article 7, car j'ai apprécié vos remarques et le Comité également, j'en suis sûr. Vous êtes d'avis que l'Office est assujetti à certaines restrictions ou limites, mais vous ne critiquez certes pas son efficacité.

M. KINDT: Non, vous avez raison.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Monsieur le président, si nous approuvons les postes 217 et 218, cela veut-il dire que nous avons fini d'examiner les crédits de l'Office fédéral du charbon?

Le PRÉSIDENT: Si le Comité le désire. Il n'en tient qu'à vous.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Mais nous venons tout juste de commencer,—nous n'avons rien fait. En ce qui concerne le charbon de l'Est, j'ai certains arguments pertinents à avancer.

M. DUMAS: Je pense que M. Muir a raison. Nous avons parlé du charbon de l'Ouest et, pour ma part, je ne veux rien imposer aux membres de l'Office. Je sais qu'ils sont occupés, mais nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier la situation relative au charbon dans l'Est du pays.

M. UREN: L'Office du charbon est à vos ordres.

M. DUMAS: Puisque M. Uren y consent, peut-être pourrions-nous tenir une autre séance cet après-midi.

M. UREN: Tenez-la cet après-midi.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Je suis certainement d'avis que nous devrions tenir une autre réunion. C'est une question très importante que celle du problème du charbon. J'ai appris bien des choses au sujet de la situation dans l'Ouest. Il faudrait maintenant commencer à parler du point de vue de l'Est.

Le PRÉSIDENT: Nous réunirons-nous cet après-midi, à 3 heures et demie, messieurs?

M. DUMAS: Avant l'ajournement... Si je ne me trompe, les dépenses de ces témoins de l'Alberta seront payées. Mais ce sont des ouvriers et je me demande si le Comité pourrait songer à leur verser un certain montant par jour pour le temps qu'ils ont passé ici. Je me contente de soulever la question. Ce ne sont pas des témoins ordinaires, mais ce sont des mineurs qui sont venus jusqu'ici et nous devons payer leurs dépenses. Ne devrions-nous pas leur verser une allocation journalière à l'égard du temps qu'ils ont passé ici?

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Si la chose est possible, il faudrait certainement y songer.

M. DUMAS: Je m'en suis déjà entretenu avec le président. Je sais qu'on rembourse les dépenses de ceux qui ont été convoqués, mais la perte du salaire est une autre histoire. Je présente la motion, si le Comité donne son approbation, car je sais que deux de ces hommes ont quitté leur emploi et qu'ils perdront du salaire en raison de leur absence.

M. KINDT: J'appuie la proposition.

M. MITCHELL: J'ajoute qu'on se proposait de leur verser une certaine somme par jour pendant leur séjour à Ottawa. J'irai même plus loin et je propose d'inclure leurs frais de déplacement à destination et en provenance d'Ottawa.

Le PRÉSIDENT: C'est entendu; il s'agit des dépenses faites d'une porte à une autre.

M. MITCHELL: Ou d'un puits de mine à un autre.

Le PRÉSIDENT: Le montant de $15 par jour serait-il satisfaisant? Est-ce entendu en ce qui concerne ceux qui sont visés, soit MM. Sherwood et Mackie? Entendu.

Nous nous réunirons cet après-midi, à 3 heures et demie, afin de vous permettre d'examiner la situation relative au charbon dans l'Est.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MARDI 22 juillet 1958,
3 heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre; nous pouvons donc commencer.

A la fin de la séance de ce matin, le Comité a eu l'obligeance de tenir compte de la proposition présentée par trois des membres, voulant que les témoins de l'Ouest qui ont été convoqués touchent une allocation de $15 par jour en plus de leurs dépenses, étant donné qu'ils perdaient tous leur salaire et le Comité a approuvé la proposition. Je désire consigner au compte rendu le fait que deux des témoins touchent des appointements et refusent l'allocation journalière; vous serez heureux de l'apprendre, j'en suis sûr.

Nous avons parlé de l'Ouest et nous passons maintenant à l'Est. Qui veut commencer?

M. DUMAS: Avant de nous y rendre, je voudrais faire consigner certains chiffres au compte rendu. Je ne les ai pas demandés ce matin, car j'ai cru qu'ils avaient pu être fournis hier soir, alors que j'étais absent. M. O'Brian pourrait-il nous les donner? Je voudrais savoir combien coûte le charbon de l'Ouest dans un endroit du nord-ouest d'Ontario.

M. O'BRIAN: Est-ce que Fort-William vous conviendrait?

M. DUMAS: Oui; le coût par tonne.

M. O'BRIAN: La houille grasse à vapeur en menus provenant des États-Unis et destinée aux industries coûte en ce moment environ $8.10 la tonne nette, au quai de Fort-William.

M. DUMAS: Et quel serait le prix de cette houille par millions d'unités thermiques britanniques?

M. O'BRIAN: Ce serait environ 30c.

M. DUMAS: Combien coûte le charbon de Drumheller au même endroit?

M. O'BRIAN: Le charbon de Drumheller est destiné à l'usage domestique et, par conséquent, il ne se vend pas sur le même marché. La houille grasse du Pas du Nid-de-Corbeau ferait concurrence à celle dont je viens de parler. C'est le même charbon qui est dirigé sur le même marché. Il coûterait, après la subvention, dans les wagons de chemin de fer à l'usine . . .

M. DUMAS: Y compris la subvention?

M. O'BRIAN: Oui, $10.75.

M. DUMAS: Et par million d'unités thermiques britanniques?

M. O'BRIAN: A peu près 41c.

M. DUMAS: Merci.

M. O'BRIAN: Permettez-moi d'expliquer que ces prix ne peuvent se comparer, car le charbon américain doit être déchargé, transporté du quai et livré, ce qui pourrait ajouter $1.50 ou $2 au chiffre que j'ai indiqué.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Ainsi que vous l'avez déjà dit, nous avons surtout parlé des problèmes qui concernent l'industrie houillère dans l'Ouest. Nous passons maintenant à ceux qui existent dans l'Est.

Voici une question que je voudrais poser au président de l'Office fédéral du charbon: quel est le point de vue de l'Office fédéral du charbon en ce qui a trait à l'avenir de l'industrie houillère dans les provinces Maritimes? Nous avons lu dans les journaux des rapports sur l'avenir de l'industrie, émanant de spécialistes,—et de prétendus spécialistes,—d'économistes, d'exploitants des mines de houille et de représentants des syndicats. Divers points de vue ont été exprimés. Comment l'Office fédéral du charbon envisage-t-il au juste l'avenir lointain et l'avenir rapproché de l'industrie houillère?

M. UREN: Quant à l'avenir lointain, l'Office fédéral du charbon l'envisage d'une façon presque opposée à celle que j'ai exprimée ce matin. Peut-être devrais-je avouer que j'ai prononcé ces paroles à regret, car à mon avis et de l'avis des membres de l'Office du charbon et de ses employés permanents, l'avenir du charbon de la Nouvelle-Écosse ou des provinces Maritimes des meilleures qualités,—mettons de 85 à 90 p. 100 du charbon qui sera extrait au cours d'une longue période,—s'annonce sous un jour très favorable. Pour ce qui est de la période plus courte des cinq prochaines années, les perspectives sont très attrayantes, compte tenu, bien entendu, des nouvelles machines qui doivent être installées; je veux parler des installations de préparation. Il va sans dire que chacun fait des calculs approximatifs quant au tarif d'expéditions, aux frais de transport du charbon de la Nouvelle-Écosse aux centres de consommation, par rapport à ceux des régions centrales des États-Unis qui sont moins éloignées des endroits importants de consommation dans l'Ontario. Il faut que les machines soient installées et, si vous voulez bien m'en donner le temps, je vais vous donner des explications en mes propres termes, d'une façon qui ne soit pas trop technique. Sinon, je vais céder la parole à M. Ignatieff qui examine, une fois par année, les progrès réalisés dans le domaine de la mécanisation et les modifications qui sont apportées. Soit dit en passant, son rapport de l'an dernier est très favorable, encourageant et bien au point. La mécanisation en est à peu près rendue aux deux tiers, mais on n'en retire pas les deux tiers de la valeur. C'est le dernier tiers qui nous permettra de juger vraiment si l'objectif visé a été atteint. Peut-être devrais-je illustrer mes paroles au moyen d'un exemple. Vous obtiendriez en ce moment d'une mécanisation de 60 p. 100 un rendement de 50 p. 100, mais une mécanisation de 95 ou 100 p. 100 devrait donner un rendement de 80 à 90 p. 100. Par conséquent, le véritable accroissement de l'efficacité dépendra du prochain tiers de la mécanisation, qui comprend les appareils de préparation ainsi que diverses autres machines qui viennent tout juste d'être mises au point.

Pour votre part, monsieur Muir, vous avez été houilleur; vous êtes descendu dans la mine et vous savez ce qui en est. Mais vous ignorez peut-être que, dans certaines mines de houille, on a inauguré une méthode d'extraction tout à fait différente. On se sert encore de l'abattage le long des parois, mais on fait également des travaux en retrait. Vous savez que les étais sont maintenant bien installés, qu'on se sert de diesels et que le roulage s'améliore constamment. Il est regrettable qu'on n'ait pas continué ou qu'on n'ait pu continuer la galerie creusée dans le roc car, d'après ce que m'ont appris les spécialistes, elle aurait été des plus utiles en servant de passage aux hommes et aux wagons. Malgré tout, cependant, avec le temps et vu l'énergie que manifestent les mineurs si l'on en juge par la production de chaque homme par jour, même si les affaires demeurent dans la période creuse que nous traversons en ce moment, la situation continuera sans doute de s'améliorer. Pour ma part, je ne crois pas que nous puissions sortir du marasme actuel avant quelque temps et il est certes tout à fait possible que nous n'atteignions pas avant un an et demi ou deux, le point où nous étions il y a un an et demi. Si les exploitants peuvent s'en tenir,—et je crois qu'ils le peuvent,—à cinq ou cinq millions et demi de tonnes pendant environ un an, il n'y a aucun motif pour qu'ils ne

puissent réussir à produire et à vendre plus de 6 millions de tonnes, grâce aux nouvelles machines et au zèle constant dont fait preuve le mineur. De fait, la production de chaque homme s'est accrue sensiblement, mais malheureusement cela n'a produit aucun effet sur le prix de chaque tonne sur le carreau. Jusqu'ici, nos employés n'ont encore pu en déterminer la cause exacte, ce que nous ne comprenons pas car il y a eu une augmentation marquée de la production de chaque homme par jour. Mais les frais de production continuent également de s'accroître un mois après l'autre et ils sont maintenant beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient à la même date l'an dernier.

Je ne pense pas que nous sortions de la situation actuelle en ce qui a trait au stockage, avant l'an prochain. En d'autres termes, vous dites: "Eh! bien, vous expédiez par bateau, chaque année, un million et demi de tonnes, qui sont censées provenir du charbon stocké." Tout ce charbon ne peut pas provenir des stocks, car de nombreux clients importants n'en veulent pas.

En parlant de "clients importants", celui auquel je songe reçoit chaque année depuis longtemps 350,000 tonnes de houille fraîchement extraite,—de ce que j'appelle probablement à tort de la houille verte,—et il insiste pour l'obtenir. La compagnie essaye de faire accepter du charbon stocké à ces clients vraiment prudents,—c'est ainsi que nous les qualifions. Je ne pense pas que le charbon stocké se soit effrité outre mesure et si les clients n'étaient pas un peu mesquins, ils ne verraient probablement aucune raison de ne pas s'en servir, comme toute autre sorte de houille.

Un de leur griefs importants, c'est que plus il est resté longtemps en stock, plus le vent l'emporte facilement. Ils n'en perdent pas quand il est transporté sur le fleuve en vrac à bord des cargos, mais ils prétendent en perdre beaucoup en le déchargeant des navires et en l'ajoutant à leurs propres réserves, lesquelles se trouvent à proximité de leurs usines et comptent peut-être de 250,000 à 350,000 tonnes. Ce charbon peut s'envoler au vent nuit et jour. Ils désirent donc le charbon le plus humide qu'ils puissent se procurer.

Voilà une autre explication, mais vous m'avez demandé ce que nous pensions de l'avenir. Nous estimons que la production des quelques prochaines années atteignant environ 5 millions de tonnes trouvera sûrement preneur aux prix qui avaient cours avant la période de chômage; mais les perspectives d'avenir sont beaucoup plus favorables et la production pourra s'accroître si les exploitants réussissent à atteindre l'objectif dont ils parlent depuis quatre ou cinq ans, c'est-à-dire des frais de production moins élevés de $1 ou $1.50 qu'avant la période de chômage.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Si j'ai posé la question, c'est qu'une certaine incertitude régnait dans les villes qui se livrent à l'exploitation houillère. Les gens ne sont pas sûrs de l'avenir. Ils ne savent trop quoi faire et c'est pourquoi j'ai demandé votre opinion, ainsi que celle de l'Office du charbon.

M. UREN: Ils ont tous les motifs, monsieur Muir, d'éprouver un sentiment d'incertitude. Il ne m'appartient pas de critiquer ce que les gens publient dans les journaux. Une bonne partie des nouvelles que j'apprend provient des journaux, mais, à mon sens, on a trop parlé et l'on ne s'est pas suffisamment occupé de la situation avant la crise de chômage. Je ne sais si les administrateurs l'ont affirmé ou si le renseignement provenait de l'imagination d'un journaliste, mais les journaux ont publié en manchettes que personne ne serait congédié. Les membres de l'Office du charbon ne pouvaient partager cette opinion, car nous avions étudié la situation des entreprises en cause et je dois vous dire que ces gens sont très francs. Ils veulent faire tout ce qu'ils peuvent. A l'Office du charbon, nous disposons des mêmes statistiques, mais ces renseignements sont de nature strictement confidentielle. Trois employés de mon personnel seulement sont au courant des renseignements qui parviennent au président de la

compagnie, et nous obtenons cette information à peu près en même temps que lui. Nous connaissons donc les frais de l'entreprise et nous suivons d'assez près sa situation financière.

Enfin, plusieurs solutions ont été proposées au gouvernement. A mon avis, ce dernier a agi très sagement en choisissant une des solutions possibles. En d'autres termes, j'essaye de vous dire que l'Office du charbon ne règle pas les questions qui relèvent du Cabinet, comme vous le savez; mais celui-ci a agi de façon très avisée. Je ne veux pas faire figure de rabat-joie, mais je désire vous montrer que le gouvernement est tout à fait disposé à donner le temps voulu aux intéressés, surtout en ce qui concerne les nouveaux administrateurs qui ont pris la direction des affaires. Les journaux ont déjà annoncé certains changements dont ils nous avaient parlé. Le gouvernement leur donne peut-être jusqu'au 31 décembre 1959 pour mettre de l'ordre dans leurs affaires. Pour ma part, j'estime,—et certaines gens ne partagent peut-être pas complètement mon avis,—qu'ils pourront arranger les choses d'une façon assez satisfaisante d'ici le 31 décembre 1959.

M. COATES: Dans le même ordre d'idées, il me semble que, depuis ce fusionnement, les administrateurs de la compagnie *Dosco* ont fait preuve d'un intérêt beaucoup plus vif qu'auparavant en ce qui concerne la vente du charbon.

M. UREN: Oh, sans aucun doute.

M. COATES: J'ai constaté que le *Globe and Mail* de Toronto publie de pleines pages d'annonces, et autres choses de cette nature.

M. UREN: C'est évident.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Nous entendons dire que les compagnies de charbon mettent tout en œuvre afin de trouver une solution à leurs problèmes.

M. UREN: Sûrement. Ainsi, je sais,—peut-être pensez-vous que la province de Québec a été leur seul champ d'activité,—qu'au lieu de garder leurs vendeurs de Québec à parcourir leur propre territoire, elles les ont envoyés dans la province d'Ontario, en vue d'obtenir tous les débouchés possibles. Elles ont certes renouvelé leur organisation commerciale, ainsi que la qualité de leur service de ventes.

M. COATES: N'est-il pas vrai que certains des problèmes qui se sont présentés l'an dernier ne dépendaient pas de la compagnie?

M. UREN: Je l'ignore. Tout ce que je sais, je l'apprends dans les corridors ou au coin des rues.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Pour en revenir aux rapports qui ont été publiés, et le reste, ce sont les journaux qui, dans une grande mesure, forment l'opinion publique. Je pense que la compagnie, ou les compagnies, auraient dû formuler une ligne de conduite plus définie à l'intention des mineurs, car personne n'est plus raisonnable qu'un mineur; c'est un être sensé, judicieux et laborieux. Mais quand on affirme qu'il n'y aura pas de congédiements, ou qu'on n'envisage pas de mises à pied et que le contraire se produit immédiatement après ces affirmations, c'est ce qui laisse une mauvaise impression au houilleur.

Vous avez dit que les frais de production avaient augmenté, en dépit de l'accroissement de la production de chaque homme par jour.

M. UREN: Oui.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Quelle en serait l'explication?

M. UREN: J'aimerais bien le savoir. Autant que nous puissions en juger, les mineurs ont gardé une très bonne attitude envers les intéressés, étant donné que leur salaire restait au même niveau tandis que les ouvriers de l'acier bénéficiaient d'augmentations. Quand l'épouse d'un ouvrier de l'acier dit à

celle d'un mineur que son mari touche un salaire plus élevé, qu'il lui a acheté telle ou telle chose il y a de quoi susciter l'envie; mais les mineurs ont été très patients. Ils ont obtenu une augmentation il y a quelques années.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Qui se fondait en partie sur la production.

M. UREN: Tout d'abord une augmentation uniforme d'un dollar, puis de quatre-vingts cents un an plus tard, et ils reçoivent également la prime à la production. Sans aucun doute, le relèvement d'un dollar accordé il y a deux ans, puis celui de quatre-vingts cents l'an dernier, ainsi que la prime à l'initiative ont produit une différence sensible dans les frais de production.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous expliquer les relèvements d'un dollar et de quatre-vingts cents? A quoi s'appliquent-ils?

M. UREN: $1 par jour et 80c. par jour.

M. DUMAS: Depuis quelques années?

M. UREN: Oui. $1 une année et 80c. l'année suivante. Le dollar a été accordé en décembre 1956 et les 80c. en décembre 1957. La prime à l'initiative est entrée en vigueur entre ces deux dates.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): En d'autres termes, il y avait un certain objectif; s'ils atteignaient l'objectif quant à la production, ils touchaient une prime additionnelle?

M. UREN: Oui.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Ces objectifs ont été fixés à un degré que nous considérons comme élevé.

M. UREN: Sauf erreur, après les avoir analysés, nous avons constaté qu'on les avait fixés à 92½ p. 100, ce qui est très juste, dans la plupart des cas. Quand on n'était pas sûr que ce fût un objectif juste, on le modifiait de temps à autre.

M. DUMAS: Pourriez-vous nous indiquer maintenant les frais d'exploitation concernant une tonne de charbon en Nouvelle-Écosse, pour les années 1955, 1956 et 1957?

M. UREN: Nous pouvons vous les donner, mais non pas à l'égard d'une mine en particulier.

M. DUMAS: Non; la moyenne du coût, ainsi que l'indique votre rapport.

M. UREN: Voulez-vous dire sur le carreau de la mine?

M. DUMAS: Le coût d'exploitation.

M. O'BRIAN: A la page 42 du rapport annuel de l'Office du charbon, vous trouverez les chiffres relatifs à 1955. En 1955, les frais d'exploitation en Nouvelle-Écosse s'élevaient à $9.96 la tonne et, en 1956, à $9.98 la tonne. Nous ne connaissons pas encore les chiffres relatifs à 1957, car nous n'avons pas encore obtenu l'état financier des compagnies.

M. DUMAS: L'écart entre 1955 et 1956 est très minime?

M. O'BRIAN: Deux cents.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous une ventilation?

M. DUMAS: J'aimerais savoir le total des frais d'extraction, le coût total et le coût final.

M. O'BRIAN: En 1955, le total des frais d'extraction atteignait $8.14 et, en 1956, $8.20.

M. DUMAS: Il y a encore une légère augmentation?

M. O'BRIAN: En 1955, le coût total franco était de $8.15 et, en 1956, de $8.33.

M. DUMAS: Quelle a été la production totale en 1956? Nous avons celle de 1955.

M. O'BRIAN: Elle a été de 5,695,481 tonnes en 1956, et de 5,663,614 tonnes en 1955. Je répète qu'il ne s'agit pas d'une année civile, mais de l'exercice social de toutes les compagnies qui présentent un rapport.

M. DUMAS: Monsieur Uren, êtes-vous d'avis que la production sera moins élevée en 1957?

M. UREN: La différence ne sera pas bien grande.

M. DUMAS: Nous nous intéressons tous vivement à cette question du charbon, qu'il s'agisse de l'Est ou de l'Ouest du pays, mais nous parlons de l'Est en ce moment. Où est vendu le charbon de la Nouvelle-Écosse? Je veux dire la plus grosse partie? Est-ce dans Québec?

M. UREN: Québec, les provinces Maritimes et Ontario.

M. DUMAS: Pourrions-nous avoir les chiffres des ventes en 1955 dans les provinces Maritimes, Québec et Ontario? Pouvez-vous nous donner une ventilation de cette somme?

M. UREN: Oui.

M. O'BRIAN: Ces renseignements proviennent du Bureau fédéral de la statistique.

M. UREN: Nous ne pouvons vous fournir toutes les données, car nous recevons seulement celles qui concernent le charbon visé par les subventions. Le Bureau fédéral de la statistique possède tous les chiffres.

M. O'BRIAN: J'ai seulement les renseignements relatifs à 1956. Nombre de tonnes vendues en Nouvelle-Écosse, 1,924,435; au Nouveau-Brunswick, 478,073; à Terre-Neuve, 184,138; à l'Île du Prince-Édouard, 627,033; à Québec, 2,244,721. Il y a eu des exportations cette année-là: en Grande-Bretagne, 231,180; à Saint-Pierre et Miquelon, 10,599; en Allemagne, 4,050 tonnes. Certaines quantités ont été fournies aux chemins de fer, mais on n'indique pas les endroits où ce charbon a été utilisé. Nombre de tonnes destinées aux locomotives, au Canada: 401,404; aux soutes des navires: 39,175. Cela fait un total de 5,580,498 tonnes pour 1956.

M. DUMAS: N'en a-t-on pas vendu dans Ontario?

M. O'BRIAN: Rien n'indique qu'on en ait expédié à Ontario en 1956. Il se peut que certaines quantités aient été envoyées de Québec en vertu des subventions.

M. UREN: Peut-être en a-t-on expédié à la Pointe au Moulin-à-vent, à Montréal, puis transbordé à destination d'Ontario. Je suis certain qu'en 1956...

M. O'BRIAN: Une subvention a été versée à l'égard de 164,301 tonnes qui sont passées de Québec à Ontario.

M. UREN: Je sais qu'on a approvisionné la chaufferie centrale ici et celle d'autres immeubles du gouvernement. Si ce charbon n'est pas indiqué sous la rubrique des exportations, c'est qu'il provenait de la province de Québec, car cette année-là les ventes de la *Dominion Coal Company* ont dépassé de beaucoup sa production et elle a dû fournir du charbon américain aux fabriques de pâte de bois et de papier. La distribution est donc encore un facteur important, même si les ventes n'ont pas augmenté. Ce charbon aurait été absorbé au pays, plutôt que sur le marché d'exportation.

M. COATES: Il y a quelques semaines j'ai lu dans le *Financial Post* un article signalant qu'il n'était guère probable que le charbon de la Nouvelle-Écosse et des provinces Maritimes soit vendu sur les marchés de Grande-Bretagne et d'Europe, étant donné que la teneur en soufre est censée en être de 3 ou 4 p. 100, tandis que les consommateurs européens désirent un charbon qui contient moins d'un pour cent de soufre. Qu'en pensez-vous?

M. UREN: Le charbon que les provinces Maritimes expédient au Royaume-Uni n'est destiné qu'à un seul usage. Il ne peut servir qu'à générer la vapeur,

mais ne peut être utilisé dans les aciéries étant donné sa composition. Là-bas, on ne fabrique pas l'acier de la même façon que le fait ici la compagnie *Dosco*. Les acheteurs sont parfaitement au courant de la composition chimique du charbon. Il s'agit d'un marché très particulier, exception faite de la teneur en soufre. Le charbon est transporté à Rotterdam, où il est déchargé en tas. Si le charbon de la *Dominion* était envoyé à Rotterdam, il faudrait le charger sur des bateaux plus petits afin de le transporter en Grande-Bretagne. Il est singulier qu'après tant d'années ce pays ne possède pas encore les bateaux appropriés pour transporter le charbon, qui traverse l'océan dans des navires de 10,000 tonnes, puis il est transbordé dans des bâtiments plus petits et il est distribué le long du littoral.

M. COATES: Quelles sont les possibilités d'étendre le marché en Europe, en ce qui concerne le charbon de la Nouvelle-Écosse?

M. UREN: Malgré les efforts que la nouvelle compagnie a tentés,—et n'oubliez pas qu'elle compte maintenant à l'étranger la meilleure organisation,—elle n'a pas encore réussi, d'après le dernier entretien que j'ai eu hier avec les intéressés. Nous ne comptions guère qu'elle remporterait de succès en Angleterre, car ce pays a maintenant levé l'embargo et peut expédier plus de charbon. La compagnie croyait avoir des chances égales en ce qui concerne l'Allemagne, mais elle n'a pas réussi jusqu'ici. Elle n'a pas abandonné la partie.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Uren, il y a un instant vous avez dit que la quantité importée résultait des exportations. Ces importations avaient-elles pour objet de remplir des commandes équivalant aux quantités exportées?

M. UREN: Davantage. Cette année-là, la compagnie s'était grandement trompée dans l'estimation de sa production, tandis que son service de ventes a été très actif et a vendu beaucoup plus que les quantités exportées. Ce qui lui a nui un peu, c'étaient ces 350,000 tonnes de charbon classé selon la grosseur, car il ne lui restait pas assez de gailletins pour ses clients du Canada.

Le PRÉSIDENT: Où la *Polymer Corporation* prend-elle son charbon?

M. UREN: Aux États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Combien en utilise-t-elle par année?

M. UREN: Je n'en sais vraiment rien.

M. O'BRIAN: Quelque 500,000 tonnes, je pense.

M. COATES: Comment la présente subvention devrait-elle être modifiée en vue de faire vendre le charbon de la Nouvelle-Écosse à la *Polymer Corporation*?

M. UREN: Aux prix actuels? J'ai les chiffres sous la main. La question est revenue sur le tapis de temps à autre. Elle a été soulevée par M. MacDonald, vice-président administratif et président du comité de direction, lorsque la compagnie *Dominion* a présenté son état financier. Il faudrait un montant additionnel de $9.12 pour faire concurrence au charbon de l'Ohio et de $10.95 en ce qui concerne le charbon de l'Ouest de la Virginie, soit une moyenne de $9.95 pour faire concurrence, en moyenne, aux deux sortes de charbon.

La *Polymer* achète le charbon de l'Ohio et de l'Ouest de la Virginie.

M. COATES: Est-ce en plus de la subvention versée en ce moment, ou bien le coût de la subvention est-il ajouté à ce chiffre?

M. WOOLLIAMS: J'ai lu récemment . . .

Le PRÉSIDENT: Veuillez attendre la réponse, monsieur Woolliams.

M. UREN: Non; il s'agit du total.

M. COATES: La subvention totale, mais aussi la préférence de 20 p. 100?

M. UREN: Non. Nous y travaillons en ce moment et nous essayons de l'abaisser.

La *Polymer* est une société de la Couronne et il serait sans doute possible d'obtenir qu'elle étende les 20 p. 100 que lui accorde le gouvernement à l'égard de ses achats.

Le PRÉSIDENT: Quelle serait la différence?

M. COATES: Serait-il possible,—je parle un peu en théoricien en ce moment,—mais serait-il possible que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent établisse des droits de péage qui faciliteraient l'entrée du charbon de la Nouvelle-Écosse dans la province d'Ontario?

Les droits de péage seraient-ils de quelque utilité à cet égard?

M. UREN: Je pense qu'une certaine partie de nos raisonnements se fonde sur ce point de vue, ainsi que sur les droits probables, ou du moins possibles, dans le canal Welland. Mais aucun droit n'a encore été fixé d'une façon définitive; par conséquent, quand le temps sera venu, je crois que nous aurons fait tout notre possible. Nous avons tenté d'obtenir le plus de renseignements possible de l'armée d'économistes que nous comptons parmi nous. La situation relative aux droits de péage sur la voie maritime du Saint-Laurent est un facteur si important ma-t-on dit, comme vous l'apprendrez bientôt d'ailleurs, qu'un économiste ainsi qu'un personnel ont été retenus et chargés spécialement de ce travail. N'est-ce pas exact, monsieur le ministre?

L'hon. PAUL COMTOIS (*ministre des Mines et des Relevés technique*): Je le crois.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Quoi qu'il en soit des droits de péage dont vous avez parlé, l'Office est-il d'avis que la voie maritime du Saint-Laurent aura un effet avantageux ou préjudiciable à l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse?

M. UREN: Comme tout le monde en ce moment, les membres de l'Office sont sujets à de fréquents changements d'opinion. Je crois qu'ils sont de cet avis, mais les choses sont encore trop incertaines.

M. COATES: Voici une autre question dans le même sens: est-ce vrai que les bâtiments chargés de minerai en provenance de Sept-Îles pourraient probablement transporter du charbon lors du voyage de retour, à destination d'endroits qui sont censés être des débouchés pour le charbon de la Nouvelle-Écosse? Qu'auriez-vous à dire à ce sujet?

M. UREN: On a fait une déclaration à cet égard. A mon avis, cela dépendrait, dans une large mesure, des dimensions du bâtiment et de la question de savoir s'il serait avantageux ou non de faire arrêter des bateaux transportant de grosses quantités et retarder le chargement ou le déchargement, à moins qu'un quai assez grand,—je veux dire assez grand pour des chargements de ce genre,—ne soit construit sur le Saint-Laurent ou qu'un quai de rassemblement ne soit aménagé le long du Saint-Laurent. Jusqu'ici, ceux avec qui je me suis entretenu n'estiment pas que la vente du charbon de Nouvelle-Écosse court des risques.

M. COATES: Quelles seraient les possibilités quand on aura terminé la construction d'un pipe-line de gaz destiné à l'industrie de Montréal? Il est certainement possible qu'on aménage un embranchement desservant les régions industrialisées de Québec?

M. UREN: Sans aucun doute.

M. COATES: Que pensez-vous de cette possibilité?

M. UREN: Je sais ce que vous allez dire, monsieur Coates. Pour un certain temps, il est fort possible que les affaires des mines de charbon s'en ressentent. Mais elles n'en souffriront peut-être pas, même d'une façon temporaire, car d'ici la fin des travaux, certaines gens qui ont changé du charbon au gaz, depuis l'Alberta jusqu'à Montréal, auront acquis de l'expérience quant à l'utilisation du gaz et à la régularité du service.

N'oubliez pas que les gens de Montréal se trouvent à l'extrémité du pipe-line. Si le service est plus ou moins satisfaisant aux endroits intermédiaires, quels seront les résultats à l'extrémité, à moins d'installations d'entreposage, qui n'existent pas encore, tandis que dans l'ouest d'Ontario le gaz peut être entreposé dans des puits qui ont été vidés, ou qui sont en train d'être vidés.

M. COATES: En ce qui a trait au gaz naturel, quelle serait la production d'énergie thermique, en unités de chaleur, par rapport à celle du charbon?

M. UREN: Le gaz naturel produit environ 900 unités thermiques britanniques.

M. IGNATIEFF (*chef de la Division des combustibles, Direction des mines, ministère des Mines et des Relevés techniques*): De 900 à 1,000 unités thermiques britanniques au pied cube.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): A plusieurs reprises, on a expédié du charbon en Amérique du Sud; je veux parler du charbon de l'Île du Cap-Breton.

M. UREN: Quand?

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Une fois de plus, je dois me fier aux journaux. On chargeait des navires à environ un demi-mille d'où j'habite. Sauf erreur, ce charbon était destiné à des produits secondaires, et le reste.

M. UREN: C'était pour la fabrication du nylon.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): C'est exact.

M. UREN: C'était du charbon provenant des *Old Sydney Collieries*.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Oui, c'est bien cela, le meilleur qui soit.

M. UREN: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Vous avez travaillé dans ces mines et vous savez que c'est un charbon de choix qui a été envoyé là-bas. Je ne pense pas qu'on en ait expédié depuis deux ou trois ans .

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Savez-vous quelles sont les perspectives de vente pour l'avenir?

M. UREN: Je peux vous dire les perspectives et vous en donner la raison. Il s'agit du prix de revient tant du charbon *Princess* que du charbon *Florence*. Il a tellement augmenté qu'il ne fait peut-être plus aucune concurrence aux autres, même dans ce domaine spécialisé, ou bien quelqu'un a évidemment réussi à vendre un charbon à bien meilleur marché. Mais ce n'est qu'une conjecture.

M. WOOLLIAMS: Quel effet a produit la nouvelle publiée récemment dans le *Financial Post*, signalant que la Russie vendrait du charbon à n'importe quel prix?

M. UREN: Tous les exploitants de l'industrie houillère avec qui je me suis entretenu leur riraient au nez.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Votre Office ou quelque autre organisme du gouvernement a-t-il fait des recherches en vue d'utiliser du charbon pour la fabrication des produits chimiques?

M. UREN: Oui. Hier, M. Convey a donné une causerie très intéressante à ce sujet. Je ne pense pas que vous vouliez la lui faire répéter, car vous la trouverez au compte rendu des délibérations.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Non, je vais en prendre connaissance et gronder Donald Gordon d'avoir permis à mon train d'être en retard, ce qui m'a empêché d'arriver à temps hier. Savez-vous combien de charbon, ou combien de tonnes de charbon utiliserait par année, par exemple, une future usine thermique?

M. UREN: Dans les conditions actuelles, et dans une année d'activité normale,—pas comme cette année alors que le niveau de l'eau a été élevé partout,—on n'utiliserait pas plus de charbon qu'il y a deux ans.

M. COATES: Je vous ai posé cette question il y a un instant et vous avez répondu que vous l'ignoriez.

M. UREN: Je regrette; j'en suis très peiné, mais je n'avais pas saisi.

M. COATES: C'est probable. Je vous ai demandé s'il était vrai qu'une partie du problème avec lequel on était aux prises,—qu'une partie de la raison pour laquelle nous avions des stocks au Cap-Breton découlait d'une production hydro-électrique abondante due au niveau élevé des eaux, ce qui n'est pas ordinaire.

M. UREN: Certes oui, c'est une des raisons, mais il existe plusieurs facteurs que nous avons signalés.

Ainsi, dans la déclaration que nous avons adressée au ministre à l'égard du mémoire présenté par la *Dominion Coal Company* en ce qui concerne ses stocks, nous avons signalé que l'hiver doux avait été accompagné d'eaux élevées, non seulement au Nouveau-Brunswick, mais dans toute la province de Québec et que dans toutes les régions qui produisent de l'énergie les consommateurs avaient utilisé l'énergie secondaire, ce qui ne se fait jamais quand les usines et établissements industriels fonctionnent sans interruption, ou quand le débit des cours d'eau est normal.

M. COATES: J'imagine que nous devrions prier afin d'obtenir du froid et des eaux basses!

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous toujours une réponse à la question que vous avez posée il y a un moment au sujet des derniers chiffres concernant la compagnie *Polymer* et la nouvelle indemnité?

M. UREN: Nous vous les donnerons dans un instant. M. O'Brian a fait les calculs de trois façons différentes.

M. KINDT: Tandis que M. O'Brian s'occupe de ces chiffres, pourrait-il nous dire combien une usine thermique d'une capacité donnée requiert de charbon par année?

M. UREN: Peut-être M. O'Brian pourrait-il vous fournir ce renseignement.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Si j'ai bien saisi et si je comprends bien, vous avez dit que lorsque les usines projetées seront construites...

M. UREN: Je n'ai pas dit "construites", mais "dans les conditions actuelles".

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Je veux parler des usines projetées une fois construites. Vous avez dit, je pense, qu'elles n'utiliseraient pas plus de charbon qu'en ce moment.

M. UREN: Non, non, non. Chaque centrale qui sera construite et qui utilisera le charbon consumera la quantité de charbon requise pour conserver le degré d'activité nécessaire. Il faut tout d'abord connaître les dimensions de la centrale; puis il faut savoir à quel niveau d'activité elle sera exploitée.

La seule centrale dont on ait entrepris les travaux dans les provinces Maritimes est celle de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. On n'envisage pas la construction de nouvelles centrales en Nouvelle-Écosse pour une certaine période de temps, et il n'y en aura pas d'autres au Nouveau-Brunswick avant longtemps.

On aggrandira peut-être les usines qui existent déjà, ou bien on les remettra à neuf à l'occasion.

Quant à l'accroissement des ventes du charbon de la compagnie *Dominion* ou des provinces Maritimes,—mettons le charbon des provinces Maritimes,—d'ici quelques années, en vue de l'énergie thermique, cela ne se produira certainement pas.

Il y a une chose que nous espérons tous. C'est un élément qui est très variable dans l'exploitation d'une compagnie. Il s'agit de savoir si toute la production peut être vendue d'une façon stable.

M. KINDT: Vous ne seriez pas en mesure de nous donner des chiffres ronds en ce qui concerne les besoins effectifs d'une usine thermique?

M. UREN: Non. D'après les calculs que nous faisons, nous savons quelle subvention devrait être versée. Nous connaissons les dimensions des diverses usines, ainsi que la quantité de charbon qu'elles brûlent, ou la quantité de charbon et de pétrole qu'elles consomment, mais nous n'avons pas ces chiffres sous la main.

Nous avons fait ces calculs à l'intention d'un autre ministère; bien entendu, on nous avait dit qu'il ne serait pas question, lors de la présente séance du Comité, du crédit 219, ou de celui qui vise les centrales d'énergie. C'est pourquoi nous n'avons pas apporté les renseignements pertinents, mais nous les avons au bureau.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Vous avez sans doute sous la main les détails concernant la consommation accrue de charbon dans les centrales thermiques des États-Unis. Vous serait-il possible de donner au Comité une idée générale de la façon dont la consommation de charbon a énormément augmenté?

M. UREN: Oh! elle a certes augmenté. Je ne sais si les livres que nous avons ici parlent de l'accroissement de la consommation du charbon aux États-Unis.

M. O'BRIAN: Je puis vous donner ceux-ci.

M. UREN: M. Comtois me souffle une réponse. Peut-être n'ai-je pas bien saisi.

Vous savez, il va sans dire, que toutes les centrales thermiques qui doivent être construites utiliseront le charbon?

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Oui, certainement; c'est ce que j'ai cru comprendre.

M. UREN: Vous voulez que je dise quelle pourrait être la consommation? Je n'en connais pas encore les dimensions.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Je veux obtenir les autres renseignements que M. O'Brian est en train de chercher.

M. O'BRIAN: Quelles sont les années qui vous intéressent, en ce qui concerne les États-Unis?

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Je voudrais une comparaison rapide.

M. O'BRIAN: En 1956, les usines électriques à vapeur ont brûlé 153,490,000 tonnes de charbon aux États-Unis.

M. UREN: La même année, la production totale a légèrement dépassé 500 millions de tonnes. Par conséquent, sur les 500 millions de tonnes de la production totale, 153 millions ont été utilisés, soit plus du quart de tout le charbon produit.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): C'était en 1956. Avez-vous les chiffres relatifs à 1955?

M. O'BRIAN: 1955, oui. 136 millions.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): C'est ce que j'essaye de faire remarquer au Comité, c'est-à-dire que les chiffres ont continué d'augmenter.

M. O'BRIAN: C'est exact.

M. KINDT: Savez-vous combien il y a de centrales, monsieur O'Brian?

M. COATES: C'est dans le même ordre d'idées.

M. O'BRIAN: En 1956, il y en avait 764.

M. KINDT: 764 centrales?

M. O'BRIAN: Oui.

M. DUMAS: Monsieur Uren, est-il possible que la centrale de Saint-Jean se serve de pétrole au lieu de charbon?

M. UREN: Tout ce que je puis répondre, c'est qu'elle ne recevra pas de subvention si elle agit ainsi.

M. COMTOIS: Je pense que c'est bien entendu; elle n'utilisera pas autre chose que le charbon.

M. DUMAS: Nous voulons nous en assurer.

M. COMTOIS: Je veux être précis à cet égard.

M. STEARNS: Monsieur le président, pour en revenir à la question dont on parlait il y a un moment, le *Canadian Oxford Atlas* signale que les centrales thermiques fournissent aujourd'hui les trois cinquièmes de toute l'électricité utilisée dans l'univers. C'est une proportion beaucoup plus élevée. Il s'agit de la publication de 1957.

M. VILLENEUVE: Dans tout l'univers?

M. STEARNS: Dans l'univers entier.

M. UREN: Monsieur Coates, ou bien est-ce vous monsieur, qui avez demandé quelle subvention serait requise pour faire concurrence au charbon américain vendu à la compagnie *Polymer*?

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Oui.

M. UREN: Compte tenu des 20 p. 100, mais sans la subvention aux chemins de fer, il faudrait une subvention ferroviaire de $7.52.

M. COATES: En plus des 20 p. 100?

M. UREN: En plus des 20 p. 100, il faudrait $7.52.

M. COATES: Et avec la subvention, quel serait l'écart en ce moment?

M. UREN: $3.02.

M. DUMAS: A quel endroit?

M. UREN: A la compagnie *Polymer,* de Sarnia.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): On a dit que les sociétés houillères n'avaient pas essayé d'étendre le marché du charbon à Terre-Neuve. On a émis l'opinion que les gares terminus de charbon devraient se trouver à plusieurs endroits de la province. Pourriez-vous nous renseigner là-dessus?

M. UREN: Je n'affirmerais pas que les sociétés houillères n'ont pas essayé d'étendre les débouchés de charbon à Terre-Neuve.

Presque toute la distribution du charbon à Terre-Neuve est entre les mains d'une seule compagnie importante. Pendant trois au quatre ans, il y a eu un différend entre cette compagnie-là et la *Dominion Coal Company* à l'égard des finances, ainsi que des méthodes de vente et de réception, ce qui fait que la grande société de Terre-Neuve s'est mise à acheter du charbon américain au lieu du charbon canadien. La question a maintenant été réglée; il y a eu un compromis et les affaires ont repris. Tout le monde s'entend maintenant et nous ne recevons plus de plaintes au sujet de Terre-Neuve.

M. COATES: Monsieur le président, je m'éloigne un peu du sujet dont nous parlons, mais M. Uren a dit ce matin que l'Office fédéral du charbon avait parfois agi à titre d'organisme de vente du charbon.

M. UREN: C'est juste.

M. COATES: Pourriez-vous nous expliquer comment cela s'est produit et ce que vous avez fait?

M. UREN: En premier lieu, nous avons fait des démarches auprès du gouvernement lui-même. Nous commençons toujours chez nous, car si nous voulons que l'ensemble de l'industrie, ou que les exploitants particuliers donnent l'exemple, il faut que nous commencions chez nous; il doit y avoir un exemple. C'est pourquoi, depuis plusieurs années nous insistons auprès de l'administration pour qu'elle achète uniquement des compagnies canadiennes de charbon, c'est-à-dire non pas des importateurs, mais des exploitants. Nous nous sommes efforcés de nous assurer que tout le charbon brûlé dans nos installations provenait du Canada.

Nous avons réussi. Tout d'abord, nous avons eu un écart de 10 p. 100. Cette année, il a été de 20 p. 100, mais ce n'est pas définitif. Il est impossible de réglementer les achats d'une façon aussi précise qu'aux États-Unis, où une loi oblige les consommateurs à acheter des produits américains,—je pense qu'on ne s'y conforme pas dans bien des cas,—car dans certaines usines les machines ne peuvent utiliser le charbon canadien, et je ne parle pas nécessairement de nos propres usines, bien qu'il s'en trouve quelques-unes.

Cependant, chaque fois que de nouvelles machines sont installées, nous allons voir les gens, nous nous entretenons avec eux, nous leur écrivons et nous les prions d'installer des machines qui pourront utiliser n'importe quelle sorte de charbon. Comme l'a dit M. Ignatieff, qui s'y entend beaucoup mieux que moi, les nouvelles installations peuvent maintenant brûler n'importe quel charbon.

Prenons des cas particuliers. J'en ai parlé hier et je le répète aujourd'hui, car c'est tout à fait à propos. Bon nombre des centrales qui existent déjà ont été plus ou moins remises à neuf, quelques-unes ont été agrandies et, surtout au ministère de la Défense nationale, certaines installations sont grandement surmenées. Grandement surmenées. Peut-être certains de ces appareils sont-ils de telle nature qu'ils ne peuvent brûler aucune sorte de charbon canadien, mais la plupart le peuvent. C'est au sujet de ceux qui ne peuvent brûler toutes les sortes de charbon canadien que se trouve le point important, surtout en ce qui concerne un exploitant indépendant. Nous nous efforçons d'arranger les choses, et nous réalisons des progrès énormes, mais cela prend bien du temps.

M. COATES: A votre avis, si la mesure législative à laquelle vous êtes assujettis vous permettait de chercher plus de débouchés, cela réglerait-il, dans une certaine mesure, les problèmes qui existent en ce moment, ou bien estimez-vous que vous pouvez facilement agir sous l'empire de la présente loi?

M. UREN: Non, nous n'avons pas nos coudées franches. Certes non.

M. COATES: Êtes-vous d'avis que l'établissement d'une mesure législative . . .

M. UREN: Il me faudrait faire bien attention en ce qui concerne les mesures législatives, car n'oubliez pas que l'État a au moins deux autres sources d'énergie dont il doit s'occuper; vous n'êtes pas sans savoir que notre pays produit maintenant, dans une très large mesure, le pétrole et le gaz.

Je n'espère donc pas que de pouvoirs plus étendus soient conférés à ce sujet à l'Office fédéral du charbon. Si vous me permettez d'exprimer ma propre opinion, étant donné que je m'occupe de ces questions depuis 1915, je pense que, à moins d'une économie dirigée, tout organisme, qu'il s'agisse d'une commission de l'énergie ou autre, éprouvera de la difficulté à établir, dans un endroit donné, l'utilisation d'une sorte de combustible plutôt qu'une autre.

Rendu peut-être au déclin de mes jours, je dis que les provinces devront faire preuve d'une collaboration étroite, quand le moment sera venu d'entrer en scène. Somme toute, les ressources naturelles relèvent des provinces et non du gouvernement fédéral. Chaque province élabore ses propres plans quant à l'usage qu'elle fera ou qu'elle devra faire de ses propres ressources naturelles.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Monsieur le président, à l'heure actuelle, la ligne de conduite touchant les subventions est maintenue d'année en année et des modifications sont apportées au besoin. Dans l'industrie du charbon, d'aucuns sont d'avis qu'une certaine période de temps devrait être assurée, mettons cinq ans, et qu'on pourrait encore apporter des changements au besoin, ce qui permettrait aux compagnies de conclure avec les consommateurs des marchés d'une plus longue durée.

M. UREN: Je pense que nous avons dissipé cette idée, dans la plupart des cas.

Avant les quelques dernières années, nos règlements visant les subventions étaient de durée indéfinie; ils ne changeaient que lorsque nous y apportions des modifications. Nous n'étions pas tenus de les modifier et de les soumettre de nouveau chaque année avant le 1er avril. Cela ne convenait pas au gouvernement qui était alors au pouvoir, bien qu'il ne s'y fût pas opposé avant les quatre ou cinq dernières années. On s'en était tenu à cette ligne de conduite, mais on voulait nous les faire changer chaque année. Certaines personnes ont déclaré que les subventions devraient viser une période de cinq ans. Eh bien, nous avons constaté en juin dernier que parfois les choses ne demeurent pas les mêmes pendant cinq ans. Comment une administration peut-elle forcer celle qui lui succède à tenir les engagements qu'elle a pris?

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): C'était déjà arrivé auparavant.

M. UREN: Je ne suis pas compétent du point de vue juridique, mais la chose a été étudiée très attentivement par des avocats et un économiste avisé qui habitait déjà les provinces Maritimes. De concert avec nos hommes de loi, il a étudié la question et il a affirmé: "Non, vous ne pouvez garder ces règlements imprécis indéfiniment."

Ce que nous avons tenté de faire... Je crois que nous avons fait comprendre à la plupart des exploitants, du moins à ceux qui reçoivent du gouvernement les plus gros montants, que les choses sont bien ainsi. Je n'en ai pas encore rencontré un qui désire en faire une mesure statutaire. Avec tout le respect qu'ils doivent à la rapidité que manifestent les députés, les exploitants ne désirent pas que chaque modification des règlements visant l'Office du charbon passe par le Parlement, car ils sont tout à fait satisfaits de la promptitude avec laquelle nous faisons approuver lesdites modifications par le conseil du Cabinet.

M. COATES: Monsieur le président, je me demande si M. Uren pourrait nous dire de quelle façon les subventions accrues ont aidé les sociétés houillères indépendantes. Nous avons surtout concentré notre attention sur la compagnie *Dosco* et sur les choses qu'elle a pu accomplir grâce à l'augmentation des subventions. Cet accroissement des subventions a-t-il été aussi utile à l'exploitant indépendant?

M. UREN: Seulement à ceux qui peuvent produire un charbon que l'industrie peut accepter.

Les chemins de fer ont maintenu en affaires pendant 35 ou 40 ans un certain nombre de sociétés indépendantes. Quand je parle des chemins de fer, je ne veux pas nécessairement dire ceux dont les locomotives étaient chauffées automatiquement; leurs locomotives étaient chargées à la main, puis quand celles-ci ont été réformées, des locomotives à chargeur mécanique étaient utilisées pour de courts trajets. Toutefois, les sociétés indépendantes ne peuvent vendre aux chemins de fer une grande proportion de leur production de charbon. Elles doivent donc compter sur les stations d'énergie du voisinage ou bien, pendant l'hiver, vendre du charbon destiné à l'usage domestique. Nous n'avons pas trouvé d'autre solution, bien que nous en ayons aidé un bon nombre depuis longtemps.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Un des problèmes qui influe beaucoup sur l'industrie houillère, c'est l'importation du pétrole; nous en faisons venir de grandes quantités du Venezuela et un peu des États-Unis.

M. UREN: C'est exact.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Depuis que vous faites partie de l'Office du charbon, avez-vous proposé ou recommandé à l'administration au pouvoir l'imposition d'un droit de douane à l'égard de ce pétrole provenant de l'étranger?

M. UREN: Non, nous n'avons pas nécessairement dit qu'un droit de douane devrait frapper le pétrole. Nous avons demandé au gouvernement l'autorisation de verser des subventions contre le pétrole, mais notre demande a été rejetée.

Le PRÉSIDENT: Vous touchez à un sujet délicat; c'est presque une infraction au règlement.

M. UREN: C'est juste.

M. DUMAS: Monsieur Uren, voulez-vous faire des commentaires sur un article paru dans le *Financial Post* du 31 mars, affirmant que le sud d'Ontario utilise 1,600,000 tonnes de charbon en vue de l'énergie thermique? Vous avez dû lire cet article.

M. UREN: Je ne crois pas avoir pris connaissance de cet article du *Financial Post,* mais je sais que la *Dominion Coal* ne serait pas très éloignée de ce chiffre, si elle pouvait alimenter les deux usines de Toronto, c'est-à-dire celles de la *Polymer* et de la Commission d'énergie hydroélectrique d'Ontario. En outre, nous savons maintenant où la Commission hydroélectrique doit construire deux autres usines, qui seraient aussi accessibles que les autres au charbon des provinces Maritimes,—à peu près dans le même rayon que les stations de Toronto. Par conséquent, quand elles fonctionneront, le chiffre pourra même dépasser 1,600,000 tonnes.

M. O'BRIAN: Oui, si la compagnie réussit à vendre son charbon à ces deux usines seulement.

M. DUMAS: Quel écart faudrait-il combler à l'égard du prix?

M. UREN: Eh bien, je pense . . .

M. O'BRIAN: Ces calculs se fondent, monsieur Uren, sur les taux de transport qui seraient en vigueur en ce qui concerne le charbon expédié directement par bateau de Sydney à Toronto.

M. DUMAS: Le prix mentionné était de $1.50 la tonne, y compris la subvention.

M. UREN: Y compris la subvention. C'est peut-être cela. Mais c'est une pure conjecture,—une estimation. Comme l'a dit M. O'Brian, cela dépend du transport en vrac. La Commission hydroélectrique d'Ontario ne construit pas de centrale à des endroits où il n'existe pas de moyens de transport par voie d'eau, Tout ce qui servira à approvisionner les stations hydroélectriques, y compris les deux nouvelles installations auxquelles je songe, à Toronto et aux environs, ainsi qu'une autre à la tête des lacs, peut être transporté par eau. La *Polymer* reçoit également son combustible par voie d'eau.

M. O'BRIAN: C'est exact, monsieur Uren.

Je dois ajouter une chose: En ce moment, les usines de la *Polymer* et de la Commission hydroélectrique sont desservies par des navires qui se déchargent automatiquement; ce sont des bâtiments d'un modèle spécial qui ne naviguent que sur les Grands lacs.

M. DUMAS: C'est un des nombreux facteurs qui entrent en ligne de cause?

M. O'BRIAN: C'est juste.

M. COATES: La compagnie *Dosco* ne possède aucun de ces navires qui transportent de grosses quantités et qui se déchargent automatiquement?

M. UREN: Non.

M. COATES: Ce sont des bâtiments américains?

M. UREN: Non, quelques-uns appartiennent à des Canadiens.

M. O'BRIAN: Certains navires canadiens qui se déchargent automatiquement se rendent jusqu'à Toronto.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): En vertu de la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes, une caisse de 10 millions de dollars est destinée aux prêts.

M. UREN: C'est exact.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Voici ce que je voudrais savoir, monsieur: Combien d'argent a été prêté aux compagnies qui sont visées par ladite loi et combien reste-t-il dans la caisse à l'heure actuelle?

M. UREN: Il ne reste pas grand chose.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): C'est ce que je voudrais savoir.

M. UREN: Il ne reste pas grand chose et le solde . . .

M. COMTOIS: La semaine dernière, j'ai noté que trois prêts avaient été consentis,—au cours de la semaine qui vient de s'écouler,—à trois sociétés différentes.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Je vois.

M. UREN: Dans 10 minutes environ, nous recevrons du bureau les renseignements relatifs à l'un de ces prêts.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Très bien.

M. UREN: Je croyais que nous les avions.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Pendant que nous attendons, monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre: Quelles sont les perspectives, monsieur, en ce qui concerne l'accroissement possible de cette caisse? Avez-vous formé des projets à cet égard?

M. COMTOIS: J'ignore quel montant reste dans cette caisse.

M. UREN: Environ un demi-million de dollars.

M. COMTOIS: Qui restent?

M. UREN: A peu près un demi-million.

M. COMTOIS: Le montant disponible?

M. UREN: Oui.

M. COMTOIS: Cette somme peut durer quelque temps, à en juger par les prêts consentis cette année.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Je vois; comment les prêts sont-ils remboursés?

M. UREN: A une exception près, tous les paiements sont effectués à temps. Dans le cas de cette exception, on a accordé un prolongement que le Cabinet a recommandé, et qui doit faire l'objet d'une mesure au cours de la présente session.

M. COATES: Dans le même ordre d'idées, monsieur Uren, vous avez dit que les installations des compagnies sont maintenant mécanisées dans une proportion de deux tiers et que l'autre tiers leur donnerait probablement le même degré d'efficacité additionnelle que les deux premiers tiers. Je voudrais savoir quelle est la situation financière de la *Dominion Coal Company* en ce qui concerne l'achèvement des travaux de mécanisation.

M. UREN: Je pourrais vous le dire, mais en ai-je le droit?

M. COATES: Peut-être pourrais-je poser ma question autrement. Poursuit-elle ses travaux de mécanisation?

M. UREN: Dans une mesure très restreinte. Elle ne fait aucun travail d'importance.

M. COATES: Et ce tiers influerait grandement sur l'abaissement des frais? Est-ce exact?

Le PRÉSIDENT: C'est ce que le témoin a dit.

M. UREN: On le prévoit, oui.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Savez-vous, monsieur Uren, si cette nouvelle compagnie a élaboré d'autres plans afin d'ajouter de nouvelles machines dans une de ses mines? S'en est-elle entretenue avec vous?

M. UREN: Oui, les intéressés m'en ont parlé. Ils comptent présenter une demande,—ils ne peuvent ajouter d'autres machines sans l'aide du gouvernement.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Par conséquent, s'il ne vous reste qu'un demi-million dans la caisse, vous ne serez pas en mesure de le faire?

M. UREN: Cela ne peut se faire sous l'empire de la loi actuellement en vigueur, car la société intéressée a déjà atteint son montant maximum. Sur les dix millions de dollars, pas plus de $7,500,000 ne peuvent être prêtés à la même compagnie.

M. COATES: Elle a déjà reçu $7,500,000.

M. UREN: Elle n'a pas pris tout l'argent, mais le prêt lui a été consenti et elle doit encore retirer un certain montant. En outre, l'emprunt expire le 31 décembre 1959, ce qui n'est pas très éloigné.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs?

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): J'ai encore une ou deux questions, mais je ne sais si M. Uren peut y répondre. Je tiens à répéter qu'il règne un grave sentiment d'incertitude, surtout dans une partie de ma circonscription. Je devrais probablement adresser cette question à la compagnie elle-même, mais je vais vous la poser aujourd'hui. Il s'agit de la houillère *Florence*. Que pensez-vous des perspectives d'avenir de la houillère *Florence*, ainsi que de la houllière *Princess*, à Sydney-Mines?

M. UREN: Je n'y ai pas travaillé, mais j'y suis descendu. Vous devriez poser cette question à la compagnie, car les intéressés ont répondu au gouvernement qu'il n'y aura pas plus de chômage qu'ils ne l'ont déjà signalé et qu'ils ne fermeront pas de mine de charbon cette année. Ils ont laissé entendre au gouvernement qu'après le début de l'année, ce qui leur donne encore six mois,—plus de six mois, à compter de la date où ils se sont adressées au gouvernement, ainsi qu'une autre période de six mois aux nouveaux administrateurs; à vrai dire, il ne leur restait pas beaucoup plus de six mois après avoir éclairci la situation, afin de pouvoir remettre de l'ordre dans leurs affaires en vue de l'an prochain. Ces six mois additionnels ou plus leur permettront également de s'assurer s'il se produira un changement dans la tendance générale des affaires.

Le PRÉSIDENT: Vous comprenez que M. Uren peut simplement faire des commentaires. De fait, la question devrait être adressée à la compagnie.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Si je vous ai demandé cela, monsieur, c'est que la houillère *Princess*, comme vous le savez, a énormément augmenté sa production grâce à son programme de mécanisation. La mine *Florence* n'est pas mécanisée à un degré aussi élevé, mais sa production s'est néanmoins accrue d'une façon sensible. Je me demandais donc s'il fallait en croire toutes les rumeurs et les articles de journaux qui parlent de fermeture. Je répète que je ne devrais peut-être pas vous poser ces questions, mais ce sont des choses qui revêtent une grande importance pour les gens dont les mines représentent le moyen de subsistance et qui sont en train de se construire des maisons.

Le PRÉSIDENT: Vous ne faites que des observations.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Au point où nous en sommes, j'y suis bien forcé.

M. MACINNIS: En ce qui concerne les $7,500,000 prêtés à la *Dominion Coal Company* en vue de la mécanisation, n'est-ce pas étrange qu'on n'ait pas surveillé les plans qu'elle a élaborés à l'égard de l'installation de ces machines?

M. UREN: Pas le moins du monde.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je suppose que vous êtes tous d'accord pour permettre à ce député, qui s'intéresse à l'industrie houillère, de poser des questions. Est-ce que tous y consentent?

M. UREN: Non, il n'y avait absolument rien d'étrange à cela.

M. MACINNIS: A mon sens, il est plutôt étrange qu'une grande partie de l'argent du gouvernement destiné à un programme de mécanisation soit affectée à l'aménagement d'un tunnel. Cette somme importante a été affectée à des travaux comme cela, puis on a décidé de fermer le tunnel. On n'a rien terminé. Sept millions et demi de dollars étaient destinés à la mécanisation. Ils ont été gaspillés.

M. UREN: Non, ils n'ont pas été gaspillés.

M. MACINNIS: Peut-être pas les sept millions et demi, mais une bonne partie de ce montant.

M. UREN: Monsieur MacInnis, aucune partie de l'argent affecté au tunnel n'a été perdue. Il a été cimenté et il servira peut-être un jour. Nous l'espérons. La voûte n'est pas tombée et le sol ne s'est pas soulevée, aussi loin qu'on ait pu pénétrer à l'intérieur de la galerie.

M. MACINNIS: A mon avis, c'est la pression de l'eau qui l'empêche.

M. UREN: Eh! bien, tant mieux. Je suis heureux que quelque chose l'ait empêché. Toutefois, quant à l'emprunt, la surveillance vise uniquement les conditions qui sont prescrites; en d'autres termes, nous devons nous assurer que tout l'argent emprunté a été affecté à la mécanisation, que tout le matériel acheté est bien marqué et placé aux endroits appropriés et, s'il est déplacé, nous devons en tenir compte. Depuis que le prêt a été consenti, M. Ignatieff, notre ingénieur des mines, ainsi que M. Edgar, notre conseiller financier, s'y rendent une fois par année et font une inspection de fond en comble. Lors de leur première visite, ils ont établi une façon de procéder qui leur permet de voir tout ce qui se fait. Quant à la surveillanec et à la question de dire à la *Dominion Coal Company* ce qu'elle devrait faire,—vous en avez fait partie pendant de nombreuses années et vous savez que personne en dehors de l'Île du Cap-Breton ne peut donner d'ordres à la *Dominion Coal Company*. Les autorités de la compagnie n'ont jamais reçu d'ingénieurs de l'extérieur. Si elles l'ont fait, elles ne se sont pas occupées de leurs conseils. Si, en qualité d'employés de l'État, nous allions leur dire, ou si un ingénieur leur disait: "Faites ceci", ou bien "Veuillez faire cela", puis qu'il y ait quelque chose qui cloche, eh! bien, le programme de mécanisation serait tout embrouillé, selon eux, en raison de l'intervention du gouvernement, que ce soit la cause véritable ou non. C'est pourquoi nous avons dit dès le début à ceux que nous envoyons: "Assurez-vous que l'argent a été bien dépensé; assurez-vous que le matériel y est; quand vous vous y rendez chaque année, en vue de votre rapport annuel, voyez s'ils ont accompli tout ce qu'ils avaient promis, mais ne leur dites pas quoi faire."

M. MACINNIS: Je désire présenter des excuses au Comité pour être venu poser des questions. J'aimerais bien rester et demander encore d'autres renseignements, mais je vais me retirer.

Le PRÉSIDENT: C'est bien, monsieur MacInnis. Avant de nous quitter, vous comprenez qu'un député qui ne fait pas partie du Comité doit recevoir l'autorisation des membres du Comité pour poser des questions. Toutefois, vous êtes libre d'en poser.

M. MACINNIS: Je regrette de ne pas avoir demandé la permission auparavant.

Le PRÉSIDENT: Je n'excuse personne. Il a eu l'occasion de poser des questions, avec la permission du Comité. Cela a été affirmé très clairement et s'il décide de quitter le Comité sans poser de questions, il est libre de le faire; nous n'y pouvons rien.

M. DUMAS: Il s'agissait d'un prêt qui aurait pu être consenti par une banque ou une société de fiducie?

M. UREN: Non. En ce qui a trait à la question posée par M. MacInnis, il est impossible de dicter quoi que ce soit à la compagnie, car elle assume la responsabilité de dépenser cet argent.

M. COMTOIS: Et elle accepte cette responsabilité.

M. UREN: Si le gouvernement acceptait quelque responsabilité et que tout aille de travers, ce serait comme toujours. Si quelque chose allait mal, qui serait à blâmer? Qui est toujours à blâmer? Le gouvernement.

M. KINDT: En fin de compte, vous obtenez un rendement plus efficace en procédant de cette façon?

M. UREN: Certes oui. Je n'affirme pas que nous ne comptons pas certains membres de l'Office qui entretiennent des rapports étroits avec la *Dominion Coal Company*, tant à l'égard du personnel que de l'activité; je ne dis pas non plus qu'à l'occasion nos ingénieurs,—ils sont très avisés et très habiles,—je ne soutiendrais pas un instant que nos hommes ne donnent quelques conseils à titre officieux.

M. DUMAS: Vous collaborez avec les autorités de la compagnie?

M. UREN: Oui, mais nous ne leur dictons rien. Nous leur dirons peut-être: cette chose est excellente; pourquoi n'allez-vous pas l'examiner?

M. COMTOIS: En d'autres termes, vous ne vous ingérez pas dans leurs affaires.

M. UREN: Non, nous ne nous en mêlons pas.

Voici maintenant une étude des emprunts. Le montant total autorisé s'élevait à 10 millions de dollars; le montant accordé et autorisé, à $8,606,075. Le solde qui n'a pas été engagé est de $622,899.33, et doit être pris avant le 31 décembre 1959, alors que la loi cessera d'être en vigueur.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Quelque 8 millions de dollars ont été accordés?

M. UREN: $8,606,075.67. Oh, je m'excuse. Ajoutez au montant de $8,606,075.67 celui de $771,025 qui représente les sommes remboursées.

J'ai dit $771,025; si vous y ajoutez les $8,606,075.67, vous aurez un reliquat de $622,899.33, qui peut encore être prêté.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Le montant de $771,000 seulement a été remboursé?

M. UREN: Il s'agit de tous les emprunts; je parle de tous les emprunts. Vous avez demandé des renseignements à l'égard de tous les prêts consentis à toutes les compagnies.

M. COATES: Je ne suis pas au courant de l'application de cette loi. L'argent de cette caisse est-il remboursé, pour être ensuite prêté de nouveau?

M. UREN: Non, ce n'est pas un fonds de prêts progressifs. Tout l'argent provient du Fonds du revenu consolidé et la caisse n'est pas renouvelable.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. McFARLANE: Avec votre permission, monsieur le président, je voudrais poser deux questions. Comme vous le savez, je ne fais pas partie du Comité.

Le PRÉSIDENT: Le Comité y consent. Vous pouvez les poser.

M. McFARLANE: Je voudrais demander si du charbon du Pas du Nid-de-Corbeau a servi au fonctionnement d'une station thermique.

M. UREN: Oui, un instant; à Sentinel, la centrale d'énergie Kootenay, à Sentinel.

M. McFARLANE: En ce moment, l'usine de Sentinel est fermée?

M. UREN: C'est juste.

M. McFARLANE: Voici ma deuxième question: quel pourcentage d'énergie est perdu dans une tonne de charbon qui passe par un élément thermique?

M. O'BRIAN: Dans une usine moderne, on peut recouvrer, d'une manière générale, environ 30 p. 100 des unités de chaleur qui se trouvent dans le charbon sous forme d'unités de chaleur transformées en énergie électrique.

M. McFARLANE: Sur une tonne de charbon servant à la production de l'énergie, on reçoit une valeur d'environ 30 p. 100?

M. O'BRIAN: Je dirais tout simplement: "Environ 30 p. 100 des unités thermiques britanniques." Une tonne de charbon contient à peu près 26 millions d'unités de chaleur, tandis que l'énergie électrique produite au moyen de cette tonne donne environ 30 p. 100 des unités de chaleur, soit quelque 7,800,000 unités thermiques britanniques. Cela n'indique pas le rendement sous forme d'énergie ou de mouvement.

M. McFARLANE: Ce sont les renseignements que je désirais. Merci beaucoup.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Serait-il possible d'inclure dans le compte rendu des délibérations les détails relatifs aux emprunts?

M. UREN: Oui, certainement.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Je voudrais ces renseignements concernant les diverses compagnies.

M. UREN: C'est cela; ainsi que leur situation actuelle.

Le PRÉSIDENT: On est à prendre des mesures à ce sujet.

M. UREN: Les intéressés n'ont pas fait face à leurs engagements et nous comptons,—nous sommes sûrs que, à la suite de la recommandation du Cabinet, vous donnerez également votre assentiment.

M. COMTOIS: Il nous faudrait adopter une loi modificatrice, afin de prolonger la période.

M. DUMAS: Après 1959?

M. COMTOIS: On est déjà en train de rédiger un bill. Une motion doit être présentée à la Chambre au cours de la présente session.

M. KINDT: J'ai ici une letre des houillères *West-Canadian*, du Pas du Nid-de-Corbeau. On demande s'il serait possible d'obtenir une partie de la clientèle que constitueraient les centrales électriques ou autres stations génératrices d'énergie d'Ontario pour le charbon de la compagnie en cause ou pour du charbon de même nature provenant du Pas du Nid-de-Corbeau. Pouvez-vous, au pied levé, nous renseigner à ce sujet? Ce matin, nous avons discuté ce point en partie, mais il s'agit ici d'une question précise.

M. UREN: Soit dit en passant, ces renseignements sont authentiques car, comme vous le savez, M. O'Brian a rédigé de nombreux articles sur l'énergie. Depuis plusieurs mois, il collabore très étroitement avec le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales dans le domaine de l'énergie.

Il travaille également de concert avec la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario, soit avec le directeur et le gérant général.

Il vient justement de m'apprendre une bonne nouvelle. On doit installer une centrale à Fort-William, ce qui pourrait bien constituer un débouché pour le charbon du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. KINDT: Avez-vous une idée de la date à laquelle les travaux commenceront?

M. O'BRIAN: Sauf erreur, les travaux de construction ont été mis en adjudication préliminaire. Je ne pense pas qu'on soit allé plus loin. Mais, si je ne m'abuse, on projette la mise en service de l'installation en 1960 ou 1961.

Ces projets se fondaient sur la situation relative à l'énergie lorsque les plans ont été tracés. Si la demande d'énergie augmente, les travaux seront peut-être accélérés, tandis qu'ils pourront ralentir si la demande diminue. Mais, selon les projets actuels, l'usine devrait fonctionner d'ici 1963.

Elle pourra utiliser de 300,000 à 325,000 tonnes de charbon par année et son rendement sera de 100,000 kilowatts.

M. UREN: Elle sera plus vaste que toutes les autres centrales projetées, comme celle de la compagnie d'énergie de Calgary.

M. KINDT: La station d'énergie de Calgary utiliserait probablement de 200,000 à 250,000 tonnes de charbon par année.

M. UREN: Je crains que le marché ne soit réservé presque exclusivement au charbon provenant des gisements à ciel ouvert, ou au charbon qui peut se vendre au même prix.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): Serait-il possible de consigner au compte rendu le nombre de réunions que l'Office du charbon a tenues, pendant les deux dernières années financières, c'est-à-dire les années se terminant le 31 mars, ainsi que les noms de ceux qui ont assisté aux réunions au cours de cette période de deux ans?

M. UREN: Oui; je vais vous fournir cette liste.

RÉUNIONS DE L'OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

TENUES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES SE TERMINANT LE 31 MARS

En 1956-1957—

30e réunion—du 16 au 18 avril 1956
Présents: M. W. E. Uren—président
M. D. O. Hartigan
M. Ian MacLaren
M. P. Streeter
M. G. A. Vissac
M. W. C. Whittaker

31e réunion—du 20 au 23 novembre 1956
Présents: M. W. E. Uren—président
M. D. O. Hartigan
M. Ian MacLaren
Major-général E.-J. Renaud
M. P. Streeter
M. G. A. Vissac

32e réunion—les 22 et 23 janvier 1957
Présents: M. W. E. Uren—président
M. D. O. Hartigan
M. Ian MacLaren
Major-général E.-J. Renaud
M. P. Streeter
M. G. A. Vissac
M. W. C. Whittaker

33e réunion—les 26 et 27 mars 1957
Présents: M. W. E. Uren—président
M. D. O. Hartigan
M. Ian MacLaren
M. G. A. Vissac

En 1957-1958—
34e réunion—du 13 au 15 mai 1957
Présents: M. W. E. Uren—président
M. Ian MacLaren
M. G. A. Vissac
M. W. C. Whittaker
Note: M. P. Streeter était présent avant l'ouverture de la séance, mais il a été convoqué pour une affaire pressante.
35e réunion—les 23 et 24 septembre 1957
Présents: M. W. E. Uren—président
M. D. O. Hartigan
M. Ian MacLaren
Major-général E.-J. Renaud
M. P. Streeter
M. G. A. Vissac
M. W. C. Whittaker
36e réunion—les 28 et 29 janvier 1958
Présents: M. W. E. Uren—président
M. D. O. Hartigan
M. Ian MacLaren
Major-général E.-J. Renaud
M. P. Streeter
M. G. A. Vissac
M. W. C. Whittaker

En 1958-1959—
37e réunion—les 20 et 21 mai 1958
Présents: M. W. E. Uren—président
M. D. O. Hartigan
M. Ian MacLaren
Major-général E.-J. Renaud
M. P. Streeter
M. G. A. Vissac
M. W. C. Whittaker

Le PRÉSIDENT: Allons-nous approuver les crédits 217 et 218? Il n'y a pas de crédits supplémentaires affectés à l'Office fédéral du charbon.

Sont-ils aprouvés?

(Les crédits sont approuvés.)

Et maintenant, messieurs si vous êtes d'accord, la prochaine séance se tiendra, sur la convocation du président, en vue d'étudier le rapport à présenter à la Chambre. Cela vous convient-il? Cette réunion aura lieu à huis clos.

Peut-être quelqu'un aimerait-il remercier les témoins, car nous avons terminé l'examen des crédits.

M. DUMAS: Je serais très heureux, monsieur le président, d'exprimer nos sincères remerciements au président de l'Office fédéral du charbon et à ses collègues, ainsi qu'aux fonctionnaires du ministère des Mines et des Relevés techniques, qui ont eu la patience de demeurer avec nous, au cas où nous désirerions les interroger.

Nous tenons à vous remercier très sincèrement, monsieur Uren ainsi que vos collègues, des explications très claires que vous nous avez fournies et du magnifique travail que vous avez accompli en faveur des houilleurs.

M. UREN: Merci.

M. MUIR (*Cap-Breton-Nord et Victoria*): J'aimerais me joindre à M. Dumas, quant aux paroles qu'il vient de prononcer. Je sais que nous vous avons causé des ennuis aujourd'hui, mais c'est pour une bonne cause. Il reste encore d'autres questions et les députés des provinces Maritimes communiquernot sans doute avec vous à votre bureau, et par l'entremise du ministre.

Je vous remercie de nouveau de votre aimable collaboration.

M. UREN: Quiconque s'intéresse au charbon trouvera toujours ma porte ouverte. La porte de feutre vert a été installée en vue de garder les choses secrètes, mais je ne m'en sers jamais. J'ignore même si les gonds fonctionnent, car elle ne s'est pas fermée depuis longtemps.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, vous avez entendu les membres du Comité exprimer leurs remerciements. Je sais qu'ils se rendent compte de l'importance des dépositions faites, au sein du présent Comité, non seulement par votre propre ministère, mais aussi par votre collègue, le ministre du Nord canadien.

Au nom de chaque membre du Comité, je puis affirmer que le Comité a été des plus intéressants, le plus intéressant que nous ayons eu à la Chambre depuis de nombreuses années. Nous sommes reconnaissants aux deux ministres, ainsi qu'à leur personnel des plus compétents.

INDEX

PRÉVISIONS DE DÉPENSES—MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES ET OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

FASCICULES 14 à 17 inclusivement

Budget principal Crédit nº	*Budget supplémentaire* Crédit nº		*Fascicule*	*Pages*
		MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES		
193–195		Services administratifs	14	7–34
		Exposé du ministre	14	7–22
196–206		Direction des levés et de la cartographie	15	9–18
	575	Plateau continental polaire	15	18–19
207–208	576–578	Commission géologique du Canada	15	10–18
209–210		Direction des mines	15	19–26
211		Direction de la géographie	15	32–36
212–215		Observatoires fédéraux	15	26–32
216		Comité interministériel des levés aériens	15	36–43
		Rapport à la Chambre	17	3–5
217–218		OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON	15	5–8
			16	3–55
			17	9–56
		Rapport à la Chambre	17	3–5